



**HAL**  
open science

# Les déchets solides a Dakar. Environnement, sociétés et gestion urbaine

Amadou Bélal Diawara

► **To cite this version:**

Amadou Bélal Diawara. Les déchets solides a Dakar. Environnement, sociétés et gestion urbaine. Géographie. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2009. Français. NNT: . tel-00466516

**HAL Id: tel-00466516**

**<https://theses.hal.science/tel-00466516v1>**

Submitted on 24 Mar 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITE BORDEAUX III MICHEL DE MONTAIGNE  
UFR DE GEOGRAPHIE-AMENAGEMENT**

Ecole Doctorale Montaigne-Humanités. ED 480.  
Unité Mixte de Recherche (UMR 5185) : Aménagement-Développement-Environnement-Santé et  
Société (ADES)/CNRS-TEMPOS

**THESE**

Pour obtenir le grade de  
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX III

Discipline : Géographie

Amadou Béal DIAWARA

**LES DECHETS SOLIDES A DAKAR.  
ENVIRONNEMENT, SOCIETES ET GESTION URBAINE.**



Année Universitaire 2009-2010

Thèse dirigée par **M. Serge MORIN**

Professeur de Géographie, Université Michel de Montaigne-Bordeaux-III

Soutenue publiquement le 09/12/09

**Jury :**        *Serge MORIN.*        *Professeur Emérite. Université de Bordeaux III.*  
                  *Jean GOUHIER.*        *Maître de Conférences. Université du Maine.*  
                  *Jean-Claude BRUNEAU.*    *Professeur Université de Montpellier 3.*  
                  *Guy MAINET.*         *Professeur Emérite. UBO-Brest.*  
                  *Michel LESOURD.*       *Professeur Université de Rouen.*

## REMERCIEMENTS

*A ma défunte maman, Khadidiatou DIAWARA, née DIENG.*

*A mon défunt frère, Sydi Manoumbé DIAWARA.*

*Au Professeur Serge MORIN, Professeur Emérite Université de Bordeaux III, qui a dirigé cette thèse. Sa logique scientifique et sa rigueur méthodologique, ainsi que sa disponibilité, m'ont été indispensables dans l'accomplissement de ce travail.*

*A Mr Jean GOUHIER, Maître de Conférences. Université du Maine. Sommité du « déchet », concepteur de la « Rudologie », il a bien voulu accepter de m'éclairer dans cet univers à part..., et n'a jamais cessé de m'encourager.*

*Au Professeur Guy MAINET, Professeur Emérite, Université de Bretagne Occidentale-Brest.*

*Au professeur Michel LESOURD, Professeur Université de Rouen.*

*Au professeur Jean-Claude BRUNEAU, Professeur Université de Montpellier 3.*

*A Mr Mamadou DIA, Hydrogéologue, Rudologue et Environnementaliste, pour ses conseils.*

*Au personnel encadrant de l'Université Bordeaux III, et particulièrement à Mme VEILLON du REVALED pour sa compréhension.*

*A tout le personnel de l'Unité Mixte de Recherche (UMR 5185) : Aménagement-Développement-Environnement-Santé et Société (ADES)/CNRS-TEMPOS, et de la « Maison des Suds ».*

*A toute ma famille, mon papa Bassirou DIAWARA, mes frères et sœurs Pape, Norou, Ndèye Maguette et Ndèye Fatou, ainsi qu'à leurs époux, épouses et familles.*

*A Khady Sy, Demba, à ma famille maternelle DIENG, et celle paternelle DIAWARA & DIOP.*

*A mon ami et frère Cheikh.T. FALL, pour son aide durant tous les travaux de terrain, et qui doit probablement en avoir appris plus que moi.*

*A mon épouse FATIMA, pour sa patience et son soutien affectueux.*

*A notre petit Karim, qui, du fait de mes engagements, n'a pas beaucoup profité de son papa depuis sa naissance...*

*A toute la famille ES-SAMTI pour son soutien, et particulièrement Abdsalam & Zulikha.*

*A toute la famille MOUSSAOUI de Gradignan.*

*A tonton Djiby, et tonton Maka, ainsi qu'à Abdoulaye et Bouba FOFANA de Bordeaux.*

*A Mbaye El Kébir NDIAYE, Mamadou SARR, Mohamed DEME, Cheikh SARR, Lamine SARR, Chérif DIATTARA, Assane DIOUF, Ibrahima Syll, et leurs épouses.*

*A Abdoulaye GUEYE et Lamine DIEDHIOU, ainsi qu'à leurs épouses Pascale Maïmouna et Fatou MBACKE.*

*A Adama SOW pour son aide dans le travail de cartographie.*

*A tous mes amis et collègues de Bordeaux, trop nombreux pour être cités nommément.*

*A toutes les nombreuses personnes, qui à divers titres, ont participé à la réalisation de ce travail.*

*Que tous trouvent ici, l'expression de ma profonde et sincère gratitude.*

## GLOSSAIRE-LEXIQUE

**Assani** : Appellation en Afrique du Nord d'un linge en tissu d'environ 1m<sup>2</sup> anciennement utilisé par les populations pour « emballer » et transporter les provisions notamment de céréales.

**Badolos** : Gens libres de la société hiérarchisée traditionnelle et précoloniale sénégalaise.

**Baol-Baol** : Généralement commerçant, originaire du Baol ancien royaume côtier du Sénégal précolonial.

**Baye-Diagal** : Littéralement *celui qui répare tout*. Rafistoleur généralement d'origine rurale sillonnant les quartiers populaires des villes sénégalaises pour proposer ses services.

**Bol-doff** : Littéralement gamelle du fou.

**Borom khandi** : Littéralement *l'homme au fût* (d'eau). Vendeur- livreur à domicile d'eau de borne-fontaine dans les quartiers populaires des villes sénégalaises pour les ménages ne disposant pas d'eau courante. Généralement ce sont des Maures-noirs qui occupaient ce créneau qui a aujourd'hui presque totalement disparu du moins dans les grandes villes du pays.

**Borom-keurigne** : Littéralement *l'homme au sac* (de charbon). Vendeur-livreur à domicile de charbon de bois utilisé par les ménages pour la préparation des repas ou le chauffage domestique. Ne pas confondre avec le Diallo-Keurigne, appellation donnée au vendeur-fixe de charbon que l'on retrouve aussi dans tous les quartiers et disposant d'un enclos fixe du reste sommaire (avec palissade circulaire en krintting et bâche pour protéger le produit en hivernage). La généralisation du nom Diallo tient au fait que le secteur était largement détenu par les Peul originaires de Guinée-Conakry, filière largement rejointe depuis par les nationaux.

**Buuju-man** : Personne itinérante ou établie sur un site recevant des déchets (décharge, PAV), et s'adonnant à la récupération d'au moins une partie des déchets dits ménagers.

**Céanes** : Puits traditionnels creusés dans les zones où la nappe d'eau douce est affleurante. LOMBARD parlera *d'entonnoirs creusés dans le sol*. (Voir bibliographie LOMBARD 1963,56)

**Cars Rapides** : Anciens fourgons de marque Renault-SAVIEM, importés par des opérateurs du secteur privé du transport au Sénégal. Une fois l'habitacle transformé puis équipé de sièges, ils deviennent des véhicules de transport en commun de biens et passagers qui concurrencent ceux du secteur officiel.

**Dakar Dem Dikk** : Dakar « aller – retour » en wolof. Nom donné aux bus bleus de transport en commun officiels de Dakar.

**Damel** : Titre du roi du Cayor

**Dahira** : Association à vocation confrérique implantée dans les villes.

**Dibiterie** : Tenancier d'échoppe proposant à toute heure de la journée et jusqu'à tard le soir de la viande de bœuf ou mouton, grillée et prête à la consommation.

**Djouti** : Taxe locale au Sénégal.

**Daccar** : Ecriture parfois utilisée pour désigner la ville de Dakar avant son annexion officielle par les Français en 1857.

**Eumb** : Linge en tissu d'environ 1m<sup>2</sup> anciennement utilisé chez certains peuples d'Afrique au sud du Sahara, pour « emballer » et transporter les provisions notamment de céréales. Ne pas confondre avec l'autre signification possible voulant dire femme (femelle) enceinte.

**Fajr** : Aube en arabe

**Gaanouwaye** : Coin toilette sommaire ancêtre des W-C au Sénégal. Il est constitué d'un réduit sableux clôturé avec deux moellons posés pour recevoir les pieds de la personne accroupie, et parfois un drain sur la terre pour écouler les humeurs déçues vers l'arrière-maison.

**Gamou** : Célébration de la naissance du Prophète Mahomet (PSL).

**Gënt** : Nom wolof désignant un village abandonné par ses occupants. Différent de l'autre signification possible du mot voulant dire rêve.

**Gnamou mbaam** : Restes d'aliments destinés à la nourriture des porcs. Le terme mbaam est aussi bien valable pour le porc, l'âne, que le sanglier (ou cochon sauvage). Pour marquer la différence dans la sémiologie wolof, le nom porc est alors associé à l'adjectif « *khooukh* » pour désigner celui avec le groin, l'âne à l'adjectif « *sëff* » désignant l'animal *moyen de transport* et le sanglier « *äl* » (forêt) pour désigner le cochon sauvage.

**Gongo** : Variété d'encens de fabrication sénégalaise dont les vapeurs présenteraient en sus de leurs fonctions traditionnelles (de parfum/répulsif pour moustiques), des vertus aphrodisiaques.

**Googoorlu** : Se dit du sénégalais moyen, salarié, indépendant, ou sans emploi, adepte de la débrouillardise pour subvenir à ses besoins et éventuellement à ceux de sa famille.

**Guinaaw Keur** : Littéralement « *aller faire ses besoins* » derrière la maison ou dans les bois à proximité chez les populations sénégalaises.

**Harratins** : Maures noirs d'Afrique de l'Ouest.

**Hassanate** : Littéralement « bon points ». Peut être considéré en Islam comme une rétribution divine thésaurisée pour ici-bas ou pour l'au-delà pour le compte du bénéficiaire. Il récompense en général le croyant accomplissant de bonnes actions (prières et invocations surrogatoires, générosité de cœur, solidarité et compassion envers son prochain) indépendamment de ses obligations religio-spirituelles (prières, ramadan, aumône annuelle...). En wolof, il porte la dénomination « *Yiiw* ».

**Imraguens** : Maures noirs d'Afrique de l'Ouest.

**Laobés** : Sous-caste de la classe des artisans. Anciennement spécialisés dans le travail du bois, la tradition leur reconnaissait parallèlement quelques pouvoirs mystiques notamment certains en rapport avec la sexualité (confection d'encens et autres bijoux érotico-sensuels mais aussi d'amulettes *anti-impuissance* ou *anti-adultère*).

**Magal** : Célébration-pèlerinage, du départ en exil du guide fondateur de la confrérie soufie Mouride Cheikh Ahmadou BAMBA en 1895 au Gabon.

**Masla** : Eloge d'une compromission, sorte d'arrangement en complaisance à soubassement traditionnel, réputée prévenir et le cas échéant atténuer les éventuels conflits à caractère social.

**Mbalit** : Appellation sénégalaise des déchets solides ménagers.

**Mbalit toubab** : « Déchets des blancs », en référence aux poubelles des quartiers européens cible de choix pour les récupérateurs y compris ceux occasionnels dont les enfants en quête de jouets..

**Mbëd buur** : Ruelle du domaine public, anciennement domaine du roi au Djolof.

**Modou-Modou** : Tenancier d'un petit commerce, terme aussi bien valable pour les *nationaux* que pour les expatriés exerçant dans ce secteur.

**Mouride** : Adepte de la confrérie soufie Mouridya, plus communément appelée Mouridisme, fondée par Cheikh Ahmadou Bamba (1853-1927) au début du XX siècle.

**Ndiaga-Ndiaye** : Anciens fourgons de marque Mercedes, importés par des opérateurs du secteur privé du transport au Sénégal. Une fois l'habitacle transformé puis équipé de sièges, ils deviennent des véhicules de transport en commun de biens et passagers qui concurrencent le secteur officiel.

**Paak ou Paack** : Lieu informel de transaction (vente ou achat) de matériaux ou objets déchets.

**Pinthie ou Pënc** : Place centrale dans l'habitat traditionnel groupé lébou. Il comprend en général l'arbre à palabres, la mosquée ou espace réservé aux prières et accessoirement une aire de jeu pour les enfants.

**Kawdir** : Marmite traditionnelle sénégalaise servant généralement à la préparation du riz.

**Korité** : appellation sénégalaise de l'Aïd-El-Fitr fête sanctionnant la fin du Ramadan chez les musulmans.

**Lébous** : Peuplement originel de la Presqu'île du Cap-Vert.

**Lëk Khaliss** : Littéralement *manger de l'argent*. S'enrichir de manière illicite avec l'argent d'une structure qu'elle soit publique ou privée, professionnelle, associative...

**Sérigne Ndakarou** : Titre de Chef de la Communauté lébou de Dakar.

**Set-Setal** : *Etre propre et rendre salubre*. Slogan utilisé lors des initiatives populaires de nettoyage et d'embellissement des quartiers à Dakar dans les années 80-90.

**Sotio** : Bâtonnet en bois coupé d'une branche ou d'une tige de plante. L'extrémité remâchée sert de brosse à dents, parfois en appoint pour ceux utilisant aussi les brosses à dents modernes.

**Sourga** : Littéralement employé. Toutefois dans le milieu agricole, ce terme désigne un ouvrier agricole travaillant exclusivement pour un propriétaire et qui est rémunéré en nature

ou en espèces. Parfois il peut aussi en compensation de son travail, bénéficier d'un lopin que lui cède son employeur et qu'il exploite pour son compte personnel et éventuellement du gîte.

**Soutoura** : Discrétion.

**Tabaski** : Appellation sénégalaise de l'Aïd-El-Kébir ou fête du mouton sanctionnant la commémoration du sacrifice d'Abraham chez les musulmans.

**Talibé** : Dérivé du mot arabe *talib* désignant un élève ou étudiant suivant un enseignement religieux musulman, bien que cet enseignement soit souvent (et malheureusement) limité à la seule maîtrise des sourates du Saint Coran.

**Tatas** : habitations traditionnelles des populations du Golfe de Guinée.

**Tampuure** : Appellation en zone voltaïque de la fosse ou tas à fumier recevant les matières organiques destinées à terme à fertiliser les champs de culture.

**Tangana** : Echoppe proposant en journée à toute heure, un menu petit-déjeuner relevé.

**Téranga** : Tradition populaire d'accueil et d'amabilité envers autrui et notamment « l'étranger ».

**Tiéddos** : Sous-caste de soldats et courtisans du roi dans la société traditionnelle et précoloniale sénégalaise.

**Tidjane** : Adeptes de la confrérie Tidjania implantée au Sénégal par El Hadj Malick SY vers 1827.

**Tilim-tilimeul** : Salir délibérément (en opposition à Set-sétal).

**Yakar** : Espoir

## SIGLES ET ACRONYMES

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.  
ACP : Afrique-Caraïbes-Pacifique.  
ADM : Agence de Développement Municipal.  
AFCO : Africaine de Commercialisation.  
AFD : Agence Française de Développement.  
AMI : Assistance Médicale Indigène.  
APRODAK : Haute Autorité pour la Propreté de Dakar.  
ASPROSEN : Association pour la Propreté du Sénégal.  
AGETIP : Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public.  
APIX : Agence de Promotion des Grands Travaux.  
AEF : Afrique Equatoriale Française.  
AOF : Afrique Occidentale Française.  
ASC : Association Sportive et Culturelle.  
BAD : Banque Africaine de Développement.  
BAHSO : Bureau d'Assistance à l'Habitat Social.  
BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.  
BCEOM : Bureau Central d'Etudes de l'Outre-mer.  
BDS : Bloc Démocratique Sénégalais.  
BIT : Bureau International du Travail.  
BOM : Bennes à Ordures Ménagères.  
BPS : Bloc Populaire Sénégalais.  
CA : Commune d'Arrondissement.  
CADAK : Communauté d'Arrondissements de Dakar.  
CAFAL : Compagnie Africaine de Fabrication d'Allumettes.  
CAM : Complexe Avicole de Mbao.  
CAMCUD : Coordination des Associations de la Communauté Urbaine de Dakar.  
CCCEF : Caisse Centrale de Coopération Economique et Financière de la France.  
CCC : Compte de Crédit Communal.  
CCIS : Comptoir pour le Commerce International du Sénégal.  
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.  
CEDEPS : Centre Départemental de l'Education Populaire Sportive.  
CESAG : Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion.  
CET : Centre d'Enfouissement Technique.  
CETOM : Collecte-Enlèvement-Traitement des Ordures Ménagères.  
CFA : Communauté France-Afrique.  
CICES : Centre International pour le Commerce Extérieur du Sénégal.  
CNTS : Confédération Nationale de Travailleurs du Sénégal.  
CNUEH Centre des Nations Unies pour l'Etablissements Humains  
CRD : Comité Régional de Développement.  
CSC : Consortium Sénégalais- Canadien.  
CSDD : Centre de Stockage des Déchets Dangereux.  
CSE : Centre de Suivi Ecologique.  
CSL : Compagnie Sénégalaise de Lubrifiants.  
CSS : Caisse de Sécurité Sociale ± Compagnie Sucrière Sénégalaise.  
CTDD : Centre de Traitement des Déchets Dangereux.  
CUB : Communauté Urbaine de Bordeaux.  
CUD : Communauté Urbaine de Dakar.  
DASRI : Déchets d'Activités de Soins, à Risques Infectieux.  
DDD : Dakar-Dem-Dikk.  
DID : Déchets Industriels Dangereux.  
DMB : Déchets Médicaux et Biomédicaux .  
DMS : Déchets Ménagers Spéciaux.



DGTP : Direction Générale des Travaux Publics.  
 DPV : Direction de la Protection des Végétaux.  
 DPW Département des Travaux Publics (USA).  
 DSCOS Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol.  
 DSU : Déchets Solides Urbains.  
 DUA : Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement.  
 ENDA : Environnement et Développement.  
 ENFOM : Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer.  
 ENSOA : Entreprise de Savonnerie de l'Ouest-Africain.  
 ESAM : Enquêtes sur les Ménages.  
 FAHU : Fonds pour l'Amélioration de l'Habitat et d'Urbanisme.  
 FMI : Fonds Monétaire International.  
 FIDES : Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social.  
 FOM : France d'Outre-mer.  
 FORRF : Fonds de Restructuration et la Régularisation Foncière.  
 FRHS : Fonds Roulant pour l'Habitat Social.  
 FUMOA : Fûts Métalliques de l'Ouest-Africain.  
 GGEOF : Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française.  
 GIE : Groupement d'Intérêt Economique.  
 HAMO : Habitations Modernes.  
 HAPD : Haute Autorité pour le Propreté de Dakar.  
 HLM : Habitations à Loyers Modérés.  
 ICOTAF : Industrie de Confection Textile en Afrique.  
 ICS : Industries Chimiques du Sénégal.  
 ISE : Institut des Sciences de l'Environnement.  
 ISRA : Institut Sénégalais de Recherches Agricoles.  
 LONASE : Loterie Nationale Sénégalaise.  
 MEPN : Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature.  
 MD<sub>1</sub> : Mini-dépôt.  
 MD<sub>2</sub> : Moyen-dépôt.  
 MD<sub>3</sub> : Maxi-dépôt.  
 MIN : Marché d'Intérêt National.  
 MKR : Menuiserie Khadim Rassoul.  
 MTOA : Manufacture de Tabacs de l'Ouest-Africaine.  
 MUAT : Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire.  
 NE : Nord-est.  
 NNW : Nord, nord-ouest.  
 NW : Nord-ouest.  
 NEPAD : New Partenariat of African Développement.  
 NIMBY (Not In My Back Yard). *Pas chez moi*  
 NPI : Nouvelle Politique Industrielle.  
 NSN : Nouveau Système de Nettoyement.  
 OCB : Organisations Communautaires de Base.  
 OCDE : Organisation pour la Coopération et le Développement en Europe.  
 OHLM : Office National des Habitations à Loyers Modérés.  
 OIF : Organisation Internationale de la Francophonie.  
 OM : Ordures ménagères.  
 OMS : Organisation Mondiale de la Santé.  
 ONAS : Office National de l'Assainissement.  
 ONG : Organisation- Non- Gouvernementale.  
 ONU : Organisation des Nations Unies.  
 OUA : Organisation de l'Unité Africaine.  
 ORSTOM : Office de Recherche Scientifique des Territoires d'Outre-mer.  
 IAGU : Institut Africain de Gestion Urbaine.

PAD : Port Autonome de Dakar.  
 PADE : Programme d'Amélioration Durable de l'Environnement.  
 PADE : Projet d'Assainissement de Diokoul et Environnants.  
 PAS : Programme d'Ajustement Structurel.  
 PAC : Programme d'Appui aux Communes.  
 PADDEL : Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local.  
 PAM : Programme Alimentaire Mondial.  
 PANAL : Plan National d'Action pour l'Assainissement Liquide.  
 PAP : Porte-à-porte.  
 PAV : Point d'Apport Volontaire. Désigne les points de dépôt de déchets établis par l'organisme de collecte officiel.  
 PELT : Projet Eau Long Terme.  
 PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur.  
 PCS : Pouvoir Calorifique Supérieur.  
 PDU : Programme de Développement Urbain.  
 PIB : Produit Intérieur Brut.  
 PLASTIDUSTRIES : Plastiques Industriels.  
 PRA : Parti pour le Rassemblement Africain.  
 PRA : Point de Rejet Anarchique. Désigne les points de rejet de déchets établis par les populations.  
 PRI : Point de Regroupement Initié, équivalent du Point d'Apport Volontaire.  
 PSE : Programme Sectoriel Eau.  
 PTB : Petit Train Bleu.  
 REFION : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères.  
 RER : Rames Expressément Régionale.  
 RGPH : Recensement Général de la Population.  
 SAF : Savonnerie Africaine Fakhry.  
 SAGEF : Société Africaine de Gestion et d'Équipement Fonciers.  
 SAPEM : Société Africaine de Peintures Modernes.  
 SAR : Société Africaine de Raffinage.  
 SAUR : Société d'Aménagement Urbain et Rural.  
 SCAT-URBAM : Société Centrale d'Aménagement des terrains urbains.  
 SDF : Sans Domicile Fixe.  
 SDE : Sénégalaise Des Eaux.  
 SENTEL : Sénégalaise des Télécommunications.  
 SENAC : Société Africaine de Construction.  
 SENELEC : Société Nationale d'Électricité.  
 SERAS : Société d'Exploitation des Ressources Animales du Sénégal.  
 SEN : Sénégal.  
 SENCHIM : Sénégalaise de produits Chimiques.  
 SFIO : Section Française de l'Internationale Ouvrière.  
 SIAS : Société Industrielle d'Aménagement du Sénégal.  
 SICAP : Société Immobilière du Cap-Vert.  
 SIPLAST : Société Industrielle de Plastique.  
 SIPOA : Société Industrielle Pharmaceutique de l'Ouest Africain.  
 SITA : Société Industrielle de Transports et d'Aménagement.  
 SMICOTOM : Syndicat Mixte pour la collecte et le traitement des O.M.  
 SNCS : Société Nationale des Conserveries du Sénégal.  
 SNHLM : Société Nationale des Habitations à Loyers Modérés.  
 SO : Sud-ouest.  
 SOADIP : Société Africaine de Diffusion et de Promotion.  
 SOBOA : Société des Boissons de l'Ouest-Africain.  
 SOCOCIM : Société de Commercialisation de Ciment.  
 SODIDA : Société du Domaine Industriel de Dakar.

SOGAS : Société de Gestion des Abattoirs d Sénégal (ex SERAS).  
SONACOS : Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal.  
SONATEL : Société Nationale des Télécommunications.  
SONED : Société Nationale d'Etudes et de Développement.  
SONEES : Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal.  
SOSENAP : Société Sénégalaise de Nattes en Plastique.  
SOSEFIL : Société Sénégalaise de Filature.  
SOTRAC : Société des Transports en Commun du Cap-Vert.  
SRH : Société de Recyclage des Huiles.  
SSPT : Société Sénégalaise des Phosphates de Taïba.  
STAGD : Service Temporaire d'Aménagement du Grand Dakar.  
STC : Services Techniques Communaux.  
TEOM : taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères.  
TRANSTECH : Transformations Technologies.  
UCAD Université Cheikh Anta DIOP.  
UE : Union Européenne.  
UNESCO : Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture.  
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.  
UNIPLAST : Union Nationale des Industries Plastiques.  
UPS : Union Progressiste Sénégalaise.  
VDN : Voie de Dégagement Nord.  
VHU : Véhicules Hors d'Usage.  
ZAC : Zone d'Aménagement Concertée.

## LISTE DES PHOTOS

### Première Partie.

- Photo 1.** Dakar vue d'ensemble : la corniche et l'anse de la ville. Source *Atlas Jeune Afrique* : Le Sénégal (46)
- Photo 2 :** Le Plateau vers la fin du XX siècle. Source *Archives Nationales*. (46)
- Photo 3.** Centre commercial « Les 3 C » sur le boulevard du Général de Gaulle. (49)
- Photo 4.** La « *Porte du Troisième Millénaire* » sur la corniche ouest de Dakar. (50)
- Photo 5.** Echangeur et rond-point à l'entrée du Plateau à hauteur de la caserne des Sapeurs Pompiers de l'avenue « Malick Sy ». (55)
- Photo 6.** Le cœur du Plateau : l'avenue Ponty et ses permanents embouteillages en journée. (56)
- Photos 7 & 8.** A gauche *Terminus* des cars de transport en commun « Ndiaga-Ndiaye ». A droite, *station* de Cars-Rapides. (57)
- Photo 9.** *Garage* « clandestos » dans la banlieue de Dakar. (58)
- Photo 10.** Bus de transport en commun officiels de la société Dakar-Dem-Dikk (DDD). (59)
- Photos 11 & 12.** Entrées des hôpitaux « Principal » et « Le Dantec » au Plateau. (63)
- Photo 13.** Cuve-poubelle de capacité de 100 L utilisé pour contenir les déchets domestiques à Dakar. (75)
- Photos 14 & 15.** Cuve-conteneur à usage alimentaire destiné à stocker de l'eau ou des fluides et liquides alimentaires. Elle sert aussi parfois à contenir les déchets. (77)
- Photos 16, 17, 18, 19.** Quelques exemples de récipients utilisés pour le stockage des ordures ménagères à Dakar. (81)
- Photo 20.** Le quartier résidentiel huppé des « *Almadies* » dans la proche banlieue dakaroise. (83)
- Photo 21.** Poubelles en fer non réglementaires et bacs à ordures *standard* (1100 L) dans le centre-ville. (85)
- Photo 22.** DAKAR : le Plateau, ou l'ancienne ville européenne. (97)
- Photos 23 & 24.** Poubelles-corbeilles publiques pour « petits déchets » à Gorée. (101)
- Photo 25.** Nouvel immeuble administratif dans le quartier *Les Ambassades* à Fann. (104)
- Photo 26.** Poubelles de fortune dans Pikine irrégulier. (106)
- Photo 27.** Décharge villageoise sur une route départementale dans le secteur de Bayakh vers Kayar. (110)
- Photo 28.** « Saloum », village de récupérateurs sur le site de la décharge de Mbeubeuss. (122)
- Photo 29.** Objets artisanaux confectionnés avec des plaques d'aluminium provenant...de fabriques de la place. (126)
- Photo 30.** Artisans, *véritables* récupérateurs, établis à Thiaroye-Gare dans la banlieue dakaroise. (126)
- Photo 31.** Entrée *libre* de la décharge de Mbeubeuss. (128)
- Photo 32.** Route de Malika relevée avec les ordures, lors de sa construction en 1967. (128)
- Photo 33.** Dépôt anarchique temporaire de taille moyenne (MD<sub>2</sub>) au Plateau. (136)
- Photo 34.** Dépôt anarchique utilitaire de taille moyenne (5 à 10 m<sup>2</sup>) à Grand-Dakar (Gueule-Tapée). (137)
- Photo 35.** Maxi dépôt d'ordures à Colobane. (139)
- Photo 36.** Enfants s'amusant et chiffonnant dans un maxi-dépôt anarchique (MD<sub>3</sub>) à Pikine. (144)
- Photos 37 & 38.** Plages de Dakar entre les années 1910 et 1950. (148)
- Photo 39.** Déchets domestiques rejetés dans le canal qui se déverse sur l'océan Atlantique. (149)
- Photo 40.** Déchets ménagers accumulés sur la baie de Hann à Dakar. (152)
- Photos 41, 43, 43.** Dépôts anarchiques littoraux de déchets dans les îles de Gorée et de Ngor. (154)
- Photo 44.** Incinération artisanale dans un dépôt anarchique permanent à Pikine. (157)
- Photo 45.** Incinération artisanale d'ordures à Mermoz. (158)
- Photo 46.** Enfouissement artisanal inachevé à Pikine. (160)
- Photo 47.** Montagnes « fumantes » de déchets à Mbeubeuss. (173)
- Photo 48.** Jeune femme se débarrassant d'eaux ménagères sur le rivage à Yoff. (179)
- Photo 49.** Rue principale (pénétrante) du quartier de Njetty Mbar (Pikine) régulièrement inondée (182).

## Deuxième Partie.

- Photo 50.** Benne de collecte des ordures de type ROTOPAC, utilisée dans les années soixante à Dakar. (191)
- Photo 51.** Camion arroseur-balayeur, utilisé dans les années soixante à Dakar. (191)
- Photo 52.** Building administratif à Dakar. (207)
- Photo 53.** Dépôt anarchique contestataire en formation. (267)
- Photo 54.** Lotissement dans les Parcelles Assainies. (284)
- Photo 55.** Espace attenant à la concession « gagné » sur le domaine public. (288)
- Photo 56.** Gargotes de vendeuses de plats cuisinés, attenante à un cagibi de jeux et paris. (290)
- Photo 57.** Grilles avaloirs du réseau pluvial progressivement ensablées. (321)
- Photo 58.** Axes routiers et trottoirs non stabilisés dans la zone sablonneuse des Parcelles Assainies. (323)
- Photo 59.** Station de traitement des eaux usées de Cambérène, gérée par l'ONAS. (343)
- Photo 60.** Cabine d'aisance (ou W-C) publique mise en place par l'APRODAK en 2003. (348)
- Photo 61.** Intérieur des cabines avec des *toilettes turques* améliorées. (348)
- Photo 62.** Collecteur d'eaux pluviales de Grand-Yoff. (353)
- Photo 63.** Boues de curage d'égouts, abandonnées *in situ* vers Grand-Yoff. (354)
- Photo 64.** Grille avaloir destinée à l'évacuation des eaux pluviales, colmatée par les détritiques ménagers. (355)
- Photo 65.** Eaux ménagères jetées à même la chaussée à la Médina. (356)
- Photo 66.** Ménagère jetant des eaux domestiques dans les regards de collecteur des eaux pluviales. (357)
- Photo 67.** Dalle cimentée mise en place par les populations pour lutter contre le vol des grilles avaloirs. (357)
- Photo 68.** Eaux usées industrielles se déversant dans la baie de Hann. (363)
- Photo 69.** Déchets domestiques et polluants industriels sur la plage de Hann. (364)
- Photo 70.** Eaux usées, détritiques et déchets liquides industriels à Hann. (364)

## Troisième Partie.

- Photo 71.** Bœufs porteurs utilisés pour le transport sur le continent des marchandises au début du siècle. (380)
- Photo 72.** Transport à dos de chameau au début du siècle. (380)
- Photo 73.** Le quartier de Guet-Ndar à Saint-Louis après un raz-de-marée vers la moitié du 20<sup>e</sup> siècle. (426)
- Photo 74.** Le quartier de Guet-Ndar à Saint-Louis, au début du siècle. (429)
- Photo 75.** Le littoral de Dakar au niveau de la Pointe Lazaret (Anse Bernard). (432)
- Photos 76 & 77.** Villages traditionnels dans la presqu'île de Dakar. (435)
- Photo 78.** Le centre-ville de Dakar au début du 20<sup>e</sup> siècle. (438)
- Photo 79.** Secco d'arachides à Rufisque. (449)
- Photo 80.** Rufisque au début du siècle. (452)
- Photo 81.** Une rue de Dakar vers 1910. (454)
- Photo 82.** Une rue dans le village de Hock (actuelle Fann) au début du siècle. (464)
- Photo 83.** Le Port de Dakar au début du siècle. (466)
- Photo 84.** Avenue Maginot à Dakar vers 1945. (483)
- Photo 85.** Le quartier de Fann vers 1945. (484)
- Photo 86.** Paysage bucolique et luxuriante végétation de marécages et marigots côtiers à Hann. (488)

## Quatrième Partie.

**Photo 87.** Déchets de chantier et gravats déversés dans des dépôts anarchiques. (524)

**Photo 88.** Déchets d'ateliers de réparation abandonnés dans un dépôt anarchique moyen (MD<sub>2</sub>) au Plateau. (525)

**Photo 89.** Déchets d'élagage d'arbres abandonnés dans un dépôt anarchique moyen (MD<sub>2</sub>) dans le département de Dakar. (529)

**Photo 90.** Déchets d'élagage d'arbres stockés devant la maison d'origine. (529)

**Photo 91 & 92.** Ruelles à Gorée actuellement. (532)

**Photo 93.** Le centre ville de Dakar vers 1910. Certaines rues sont déjà stabilisées. (533)

**Photo 94.** Mare d'hydrocarbures industriels sur la plage de Hann à Dakar. (539)

**Photo 95.** Jour de paie pour le personnel de terrain de la société de nettoyage AMA-Sénégal. (590)

**Photo 96.** Point d'Apport Volontaire (PAV) pour déchets ménagers à Dakar. (614)

**Photos 97 & 98.** Bennes à ordures utilisée pour la collecte, le transport ...et la mise en décharge des déchets à Mbeubeuss. (621)

**Photos 99 & 100.** Charrettes de collecte d'ordures. (624)

**Photo 101 & 102.** Camions avec plateforme arrière peu volumique, utilisés pour le transport des déchets à Mbeubeuss. (628)

**Photos 103 & 104.** Transport sur chariots puis stockage des sacs d'arachides à Rufisque dans les années 1930. (632)

**Photo 105 & 106.** Le port de Dakar au début du siècle et aujourd'hui. (639)

**Photo 107.** Le « Petit Train Bleu » à hauteur de Thiaroye. (641)

**Photo 108.** Image aérienne 1. Zone du lac en 1954. (650)

**Photo 109.** Paysage des Niayes aux environs de Dakar dans les années 1950. (651)

**Photo 110.** Image aérienne 2. Vue d'ensemble de la bande littoral nord de la zone du lac de Mbeubeuss en 1978. (652)

**Photo 111.** Image aérienne 3. La zone du lac en 1997. (654)

**Photo 112.** Image aérienne 4. La zone du lac de Mbeubeuss en 2007. (654)

**Photos 113 & 114.** Images aériennes 5 & 6. Entrée actuelle de la décharge à Mbeubeuss. (655)

**Photos 115 & 116.** Images aériennes 7 & 8. Feux spontanés de surface (moins d'un mètre) et feux de profondeur (10 m). (656)

**Photos 117 & 118.** Images aériennes 9 & 10. Bifurcation à l'intérieur de la décharge. (657)

**Photo 119.** Image aérienne 11. Front de la décharge actuellement en remplissage. (658)

**Photo 120.** Image aérienne 12. Villages de récupérateurs installés sur le site de la décharge. (658)

**Photo 121.** Image aérienne 13. Camions traversant la barrière verte, rempart contre l'avancée de la mer et la progression des dunes littorales. (659)

**Photo 122.** Image aérienne 14. Camions traversant la décharge et la barrière des filaos pour extraire du sable marin sur le littoral nord. (659)

**Photo 123.** Image aérienne 15. Arrivée à destination...la plage de Mbeubeuss. (660)

**Photo 124.** La décharge de Mbeubeuss à Dakar actuellement. (660)

**Photo 125.** « Montagnes fumantes » de déchets à Mbeubeuss. (661)

**Photo 126.** Image aérienne 16. Entrée du futur CET entre Ndiass et Sindia dans le département de Thiès sur la Nationale Dakar-Kaolack. (665)

**Photos 127 & 128.** Images aériennes 17 & 18. Casiers en cours de réalisation, avec bassin de captage des lixiviats. (666)

**Photo 129 & 130.** Panneaux interdisant le dépôt d'ordures sur des parkings routier de stationnement provisoire en France. (684)

**Photos 131 & 132.** Rejets sauvages d'ordures en France. (684)

## LISTE DES CARTES

### Première Partie

- Carte 1.** Découpage administratif de la République du Sénégal. (43)  
**Carte 2.** Sens des migrations pendulaires à Dakar. (61)  
**Carte 3.** Division administrative de la région de Dakar. (69)  
**Carte 4.** Espaces urbains et paysages ruraux de la région de Dakar. (70)  
**Carte 5.** Répartition en % des récipients domestiques de collecte et de stockage des déchets solides dans les quatre départements de la région de Dakar. (79)  
**Carte 6.** Pratique du *monostockage* initial domiciliaire des déchets solides dans les quatre départements de la région de Dakar. (83)  
**Carte 7.** Découpage de la région de Dakar en fonction de la collecte. (95)  
**Carte 8.** Rapport entre quantités de déchets produites et quantités réellement collectées dans les quatre départements de l'agglomération dakaroise. (112)  
**Carte 9.** Pratique du rejet des déchets ménagers et types de dépôts anarchiques pour les quatre départements de la région dakaroise. (146)  
**Carte 10.** Zones littorales touchées par les dépôts anarchiques de déchets ménagers dans les quatre départements de la région dakaroise. (152)  
**Carte 11.** Pratique de l'incinération artisanale des déchets ménagers dans les quatre départements de la région dakaroise. (156)  
**Carte 12.** Pratique de l'enfouissement artisanal des déchets ménagers dans les quatre départements de la région dakaroise. (161)  
**Carte 13.** Dispersion des odeurs de la décharge et vents dominants dans le secteur de Mbeubeuss. (177)

### Deuxième Partie

- Carte 14.** Situation de la collecte des OM et du nettoyage de la ville de Dakar vers 1962. (190)  
**Carte 15.** Situation de la collecte des O.M et du nettoyage de la ville de Dakar vers 1970. (198)  
**Carte 16.** Situation de la collecte des OM et du nettoyage de la ville de Dakar en 1971. (204)  
**Carte 17.** Situation de la collecte des O.M du nettoyage de Dakar à la fin des années 80. (221)  
**Carte 18.** Situation de la collecte de O.M et du nettoyage à Dakar en 1998. (233)  
**Carte 19.** Localisation des zones d'Habitat spontané à Dakar. (286)  
**Carte 20.** Distribution des dépôts anarchiques continentaux de moins de 5 m<sup>2</sup> dans la région de Dakar. (304)  
**Carte 21.** Distribution des dépôts anarchiques continentaux de moins de taille 5-15m<sup>2</sup> dans la région de Dakar. (305)  
**Carte 22.** Distribution des dépôts anarchiques de taille supérieure à 15m<sup>2</sup> dans la région de Dakar. (306)  
**Carte 23.** Réseau routier et voirie urbaine de la région dakaroise. (318)

### Troisième Partie

- Carte 24.** Le Sénégal Précolonial. (403)  
**Carte 25.** Localisation des principaux sites archéologiques au Sénégal. (409)  
**Carte 26.** Situation de la collecte des O.M et du nettoyage dans la région de Dakar vers les années 1910, 1925 et 1945. (497)

### Quatrième Partie

- Carte 27.** Zones de production des déchets solides urbains banals, dangereux et/ou spéciaux à Dakar. (543)  
**Carte 28.** Géomorphologie de la Presqu'île de Dakar. (534)

## LISTE DES FIGURES

- Figure 1.** Evolution de la population de l'agglomération dakaroise depuis 1932. (47)
- Figure 2.** Pourcentage moyen des différents modes d'élimination des déchets pour les quatre départements de Dakar. (164)
- Figure 3.** Composition moyenne des déchets pour les treize zones de prélèvement pédologique. (170)
- Figure 4.** Répartition par département des principaux points de dépôts anarchiques recensés dans la région de Dakar. (306)
- Figure 5.** Une vue du Djenné de l'époque (Mali). (389)
- Figure 6.** Maison à Gorée au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. (423)
- Figure 7.** Modèle de tinette probablement utilisé dans les quartiers européens du Plateau au début du siècle. (443)
- Figure 8.** Composition moyenne pondérée des déchets solides de l'agglomération dakaroise en 2004. (548)
- Figure 9.** Composition moyenne des déchets ménagers en 1980, d'après WANE O. (549)
- Figure 10.** Evolution de la production de déchets solides de la région de Dakar. (553)
- Figure 11.** Quantités de déchets produites et collectées selon les périodes. (553)
- Figure 12.** Evolution de la population de l'agglomération dakaroise et période d'intervention des structures de collecte. (554)
- Figure 13.** Coût moyen de la collecte à Dakar, par habitant et selon les périodes. (569)
- Figure 14.** Durée moyenne d'intervention pour les différents organismes ayant eu en charge le nettoyage de la capitale sénégalaise depuis 1935. (598)
- Figure 15.** Indice d'appréciation des répondants sur les différents organismes en charge du nettoyage à Dakar depuis 1945. (604)
- Figure 16.** Optimisation du transport des déchets par utilisation des centres de transfert. (631)
- Figure 17.** Centre de transfert modélisé pour un quartier de Rufisque. (636)
- Figure 18.** Production de déchets dans les pays industrialisés. (687)



## LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1.** Répartition de la population de Dakar. (47)
- Tableau 3.** Production spécifique moyenne de déchets solides des ménages de l'agglomération dakaroise. (89)
- Tableau 4.** Flux moyen des matières annuellement récupérées. (124)
- Tableau 5.** Quantités de déchets déversées quotidiennement à Mbeubeuss. (129)
- Tableau 6.** Pourcentage des divers modes d'élimination des déchets ménagers pour le département de Dakar. (162)
- Tableau 7.** Pourcentage des divers modes d'élimination des déchets ménagers pour le département de Pikine. (162)
- Tableau 8.** Pourcentages des divers modes d'élimination des déchets ménagers pour le département de Guédiawaye. (163)
- Tableau 9.** Pourcentage des divers modes d'élimination des déchets ménagers pour les départements de Rufisque et Bargny. (163)
- Tableau 10.** Pourcentage moyen des différents modes d'élimination des déchets ménagers pour les quatre départements de la région de Dakar. (163)
- Tableau 11.** Principaux points de rejets dans l'océan Atlantique d'eaux usées domestiques de Dakar et leur charge polluante. (178)
- Tableau 12.** Répartition des ménages dakarois selon le type de d'aisance. (340)
- Tableau 13.** Cabines WC publiques mises en place par l'APRODAK (349)
- Tableau 14.** Données concernant les DASRI des Instituts Médicaux de Recherche. (537)
- Tableau 15.** Données concernant les DASRI des hôpitaux. (538)
- Tableau 16.** Données concernant les DASRI des centres de santé et cliniques. (538)
- Tableau 17.** Composition des ordures ménagères de Dakar en 1980. (548)
- Tableau 18.** Coût moyen du nettoyage par habitant selon les périodes d'intervention des organismes de collecte. (568)
- Tableau 19.** Production de déchets de l'agglomération dakaroise en 1994. (581)
- Tableau 20.** Unités territoriales et quantités de déchets extraites par Benrabia N. (582)
- Tableau 21.** Différence de chiffres entre deux principaux auteurs statistiques sur les déchets de Dakar. (582)
- Tableau 22.** Evolution des quantités de déchets produites et collectées. (586)
- Tableau 23.** Durée d'intervention moyenne pour les différents organismes ayant eu en charge le nettoyage de la capitale sénégalaise depuis 1935. (598)
- Tableau 24.** Mémento période Municipalité. (599)
- Tableau 25.** Mémento période SOADIP. (600)
- Tableau 26.** Mémento période SIAS. (600)
- Tableau 27.** Mémento période NSN. (601)
- Tableau 28.** Mémento période AMA. (601)
- Tableau 29.** Indice de satisfaction des répondants sur les différents organismes de nettoyage à Dakar. (605)

## PLAN

<b>Remerciements.....</b>	<b>2</b>
<b>Glossaire.....</b>	<b>3</b>
<b>Sigles et acronymes.....</b>	<b>7</b>
<b>Liste des Photos.....</b>	<b>11</b>
<b>Liste des cartes.....</b>	<b>14</b>
<b>Liste des figures.....</b>	<b>15</b>
<b>Liste des tableaux.....</b>	<b>16</b>
<b>Plan.....</b>	<b>17</b>
<b>Avant –propos.....</b>	<b>18</b>
<b>Introduction générale.....</b>	<b>21</b>
<b>Première Partie.....</b>	<b>42</b>
<b>Deuxième Partie.....</b>	<b>185</b>
<b>Troisième Partie.....</b>	<b>367</b>
<b>Quatrième Partie.....</b>	<b>503</b>
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>711</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>724</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>733</b>
<b>Méthodologie.....</b>	<b>751</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>770</b>

## *Avant-propos*

*Elle est encore bien fraîche dans mon esprit, cette image de petits artisans d'art dakarois, fabriquant des jouets avec des berlingots en aluminium. J'étais parti à leur rencontre, suite à un court reportage que la télévision sénégalaise diffusa dans les années quatre-vingt. Dans ce document, il était question de l'existence dans la capitale sénégalaise, d'un réseau d'artisans fabriquant divers objets avec des cannettes de boisson en aluminium récupérées, avec des sacs de jute laissés à l'abandon dans les poubelles et artères de la ville.*

*Ce n'était pas le fait qu'il s'agissait parfois d'enfants, encore en âge de gambader insouciamment dans les recoins de Dakar et qui au lieu de cela étaient déjà insérés dans un système de production, qui retint le plus mon attention au moment du premier contact. Je les connaissais ces réalités, tout comme je n'ignorais pas l'existence de cette pléiade de métiers artisanaux presque familiers à la cité. Si j'étais autant intrigué par leurs activités, c'est surtout en raison de la nature de leur matière première de travail ; des « rebuts » rejetés par la ville et qu'ils récupéraient pour d'autres usages ; une vraie révélation pour ainsi dire.*

*En réalité, si je focalisais autant sur ces matières qu'ils récupéraient, c'est aussi sans doute parce que j'étais sous influence de certaines images « choc » que ce même tube cathodique distillait depuis un moment ; en provenance de l'autre côté du globe, elles m'interpellaient tout autant.*

*Quelques organisations écologistes par des actions d'éclat, y tiraient déjà la sonnette d'alarme, dénonçant une mise en péril de la planète par homo sapiens. On les voyait en effet s'insurger contre la surexploitation des ressources naturelles conduisant à leur raréfaction, fustiger la pollution des écosystèmes<sup>1</sup> avec en ligne de mire la destruction progressive de la couche d'ozone. L'épisode du Rainbow Warrior illustre aussi l'imbrication de cette nouvelle donne écologique dans les arcanes de la géopolitique internationale. Un lien, même fin et encore flou, semblait pour moi exister entre ces réalités pour le moins distantes... géographiquement.*

*Loin de cette effervescence environnementale géostratégique dans les pays industrialisés, il existerait dans les nations en développement, de talentueux « magiciens » capables de réaliser à partir de « riens », divers objets, dont certains d'usage courant. Disciples inconscients d'Anaxagore de Clazomènes car partageant son fameux principe « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme », ces artisans créatifs et astucieux procureraient au « petit peuple » des produits d'utilité quotidienne à moindre prix, tout en recyclant des matières usagées pour en faire leur matière première. Peu angoissés par l'Épée de Damoclès que constituait ce contexte de raréfaction énergétique en occident<sup>2</sup>, ils semblaient incarner l'essence même de l'écologie, une écologie originelle et/ou avant-gardiste, car volontaire et non dictée d'en haut.*

*Sans avoir eu besoin d'évoquer la théorie de l'« effet papillon », cette pratique vertueuse me disais-je, pouvait permettre d'une part de procurer des ressources financières à des populations démunies, par le biais d'une économie qu'alimenteraient les déchets. D'autre part, elle contribuerait naturellement à résorber les quantités de déchets produites dans la ville, et devant être collectées et éliminées...*

<sup>1</sup> Les naufrages des supertankers Amoco- Cadiz en 1978, puis de l'Exxon Valdez en 1989 suivis de marées noires catastrophiques, les accidents chimiques industriels de Seveso en Italie (1976) puis de Bhopal en Inde en 1984 avec ses 22 000 victimes et celui nucléaire de Tchernobyl (1986) avec son nuage radioactif défiant les frontières européennes, ou encore la déforestation en Amazonie constituaient alors leur cheval de croisade.

<sup>2</sup> Qui tel qu'on le verra dans la quatrième partie, est aussi impliquée dans la question des déchets à Dakar.

*Quelques années plus tard, au sortir d'une petite incursion - immersion dans cet univers des déchets solides urbains à Dakar pour les besoins d'une étude universitaire, mes convictions et ma vision idyllique de départ furent sérieusement ébranlés et pour cause. En réalité, une bonne partie de la guilde des artisans recycleurs de Dakar qui bénéficiait dans l'imagerie populaire et même parfois dans le discours officiel, du label écologique « recyclage », s'approvisionnait par divers canaux en matière première quasi-neuve, pervertissant dès le départ le système que je me représentais si idéalement. Sur la centaine d'artisans recensés toutes filières confondues (cent cinquante huit), seuls 10% utilisaient réellement des objets ou matières laissés à l'abandon ou provenant des poubelles et destinées à l'élimination, autrement dit, les véritables déchets..*

*Toutefois, j'étais loin de me douter que les questionnements que me suscitèrent de tels constats-déceptions, allaient me persuader d'entamer une thèse de doctorat consacrée aux déchets solides à Dakar. Car paradoxalement et malgré une profonde désillusion, c'est cette « supercherie » sur le recyclage local de ces matières premières que je trouvais pour le moins « atypiques », qui attisa une curiosité à aller en solitaire ou indépendant, scruter de plus près cette « nébuleuse », même si j'avais sans doute déjà pris en sympathie et à mon insu ce « milieu méprisé ». Tentant d'y voir plus clair, je regardais désormais différemment les déchets, ces flots d'éléments marginaux charriés par la ville et ses occupants, jusqu'à en être presque happé dans une sorte de spirale cognitive.*

*On se retrouve en effet très vite, spontanément et presque naturellement aux confins aussi bien spatial, sociohistorique, technique que géopolitique du déchet, avec ses ramifications parfois subtiles qui offrent à celui-ci une tribune médiatique internationale. On ne peut en effet ignorer au 21<sup>e</sup> siècle, à l'heure de l'urgence écologique et d'une montée en verve du concept de développement durable, que la question déchet est devenue une préoccupation universelle. Difficile aussi de faire l'impasse sur ses terribles rejets que sont les déchets nucléaires radioactifs, ou encore ceux toxiques.*

*En réalité, en s'affranchissant de limites spatio-temporelles, on en arrive même à vouloir analyser l'arbre déchet de ses racines les plus profondes et anciennes, à ses éléments bourgeonnants les plus récents. Mais, tel un boomerang, les contraintes, ramènent vite à restreindre la curiosité à des dimensions plus raisonnables. Dans mon cas, d'ordre méthodologique, financière mais surtout de temps, ces contraintes m'ont imposé de limiter l'étude en profondeur, au cas de la capitale sénégalaise.*

*Cette contention fut au départ source de regrets ; mais tout compte fait, le jeu en valait largement la chandelle. A ma grande surprise, le déchet dakarois me révéla en effet une scène souterraine de faits anthropologiques et identitaires, de dynamiques territoriales, mais aussi d'enjeux socio-économiques et politiques peu soupçonnés.*

*C'est qu'au-delà de ces paramètres, toute la complexité du cas dakarois apparaît au travers de la véritable « boîte de Pandore » qu'il constitue. Par séquences, il dévoile au fur et à mesure une chaîne de disqualifications, d'incohérences et d'approximations persistantes qui entretiennent un brouillard quasi permanent, autour du défi multidimensionnel des déchets urbains. Multidimensionnel de par la traditionnelle implication sur cette question de l'ensemble des faits politiques, démographiques, économiques etc., participant ou ayant participé au fonctionnement et à l'évolution de la ville, mais aussi, de par l'adjonction d'éléments socio anthropologiques parfois immatériels mais très révélateurs dans la compréhension de cette question.*

*Fenêtre ouverte sur un aspect de la vie urbaine souvent perçu comme disgracieux, cette étude se propose en quatre parties, d'accompagner dans la capitale sénégalaise, la nécessaire mue ou transition vers la maturité de ce fils honteux, ce rejeton des cités qu'est le problème déchet. Longtemps marginalisé, il aspire pourtant de plus en plus à la lumière, et comme partout ailleurs à Dakar aussi, ne se satisfait plus pour sa gestion dans son évolution, d'approches officielles légères qui contribuent à le reléguer au rang de paria, d'insuffisances qui le maintiennent dans les bas-fonds, veines et « espaces déchus », où l'a jusqu'ici confiné la ville qui l'a vu naître.*

*Puisse le lecteur trouver dans les opinions parfois subjectives exprimées dans cet ouvrage, (et dont je reste comptable), ainsi que dans les analyses métriques et /ou quantitatives réalisées pour Dakar<sup>1</sup>, une modeste contribution à une meilleure connaissance de cette question encore à la traîne dans nombre de pays en voie de développement.*

<sup>1</sup> Voir détails méthodologiques à la fin du document.

## INTRODUCTION

Le rejet massif et non maîtrisé de matières résiduelles diverses non traitées, a des conséquences néfastes sur l'environnement et les écosystèmes. Les pollutions causées dépendront généralement de la diversité des sources de production, mais aussi des quantités générées.

Comme partout, l'agriculture et l'industrie locales participent à Dakar à ce processus de pollution des milieux ; toutefois, elles n'y endossent pas les plus gros problèmes déchets, du fait principalement de leur productivité limitée. Un secteur agricole gros producteur des déchets, découle généralement d'une agriculture intensive et par ailleurs grande utilisatrice de procédés polluants, alors que celui dakarois reste encore largement traditionnel. Quant au secteur industriel, sa charge polluante est limitée à Dakar par l'absence d'une industrie lourde. En outre, son caractère peu dense, permet tant bien que mal une dispersion des matières.

Si l'on ajoute à cela l'absence de pollutions spécifiques au secteur des déchets comme les dioxines ou les furanes cancérigènes émises par les usines d'incinération, ou encore l'absence de ces « épouvantails » que sont les déchets nucléaires et radioactifs en quantité massive, la question du rejet des matières résiduelles à Dakar pourrait donc globalement et à priori, paraître largement gérable et presque anodine, d'autant que la taille de la population et de l'agglomération restent assez modeste. Sauf qu'en s'intéressant à la question, on s'aperçoit de l'existence d'un ensemble de tares qui entourent la prise en charge de cette production.

L'identification des éléments responsables des pollutions les plus visibles dans la ville de Dakar, pointe donc la classe des matières résiduelles dites ménagères ; elle se retrouve invariablement en *pôle position* au chapitre des nuisances hygiéniques et esthétiques. Pourtant, bien que constituant près de 80 % de la production totale de déchets solides de l'ensemble de la région (MEPN-CSE, 2000), la production de déchets ménagers est loin d'être colossale. Malgré la densification spatiale et le volume des activités qui y sont présentes, la ville d'environ 2,5 millions d'habitants, produit une quantité de « déchets domestiques et assimilés », inférieure à 2000 tonnes par jour<sup>1</sup>. On est bien loin des 6000 tonnes de déchets assimilés domestiques que revendique quotidiennement la mégalopole de Lagos (3577 km<sup>2</sup>, près de 12 millions d'habitants), ou encore des quantités générées par le Caire (près de 2800 km<sup>2</sup> et entre 17 et 25 millions d'habitants) qui dépasse allégrement 10 000 tonnes<sup>2</sup> d'ordures par jour à gérer.

Depuis quelques décennies maintenant, les préoccupations sanitaires devant accompagner une bonne politique de gestion des déchets solides (participant de l'hygiène et de la santé publiques), ont bien opéré un retour en force, à la faveur de quelques épidémies aussi fugaces que meurtrières qui frappent épisodiquement la ville. Elles impliquent aussi les lacunes dans la prise en charge des déchets. Mais au-delà des traditionnelles approches hygiénique et esthétique, cette démarche s'est même doublée d'une dimension environnementale « officielle ». Cette dernière entend promouvoir un usage rationnel des ressources naturelles, ainsi qu'une protection des écosystèmes à travers une limitation des pollutions liées aux déchets. Pourtant, ces initiatives n'ont pas signé la fin du *joyeux désordre* rudologique : Dakar ne parvient pas à se départir de cette impression d'une ville sous la menace permanente de ses ordures, sous le coup d'une cacophonie hygiénique qui tranche avec la splendeur de son site.

La faiblesse et l'irrégularité de la collecte officielle, entraînent la prolifération de dépôts anarchiques d'ordures ménagères qui sont sources d'odeurs d'infections et de nuisances esthétiques.

<sup>1</sup> On verra plus tard les raisons qui nous permettent d'avancer ce chiffre comme *hypothèse haute*.

<sup>2</sup> BUCCIANTI Alexandre (1994), « *L'excroissance de la capitale égyptienne* ». Centre IRD d'Ile-de-France. In Le Monde septembre 1994. L'auteur est par ailleurs correspondant permanent de RFI-TV5 monde dans la capitale égyptienne.

La gestion désastreuse de l'unique décharge de la ville, et l'absence de stratégie pour les autres catégories de déchets produites dans la ville, constituent aussi des éléments saillants des problèmes de prise en charge des déchets à Dakar. Ces difficultés sont accentuées par une offre d'assainissement liquide, largement carencée.

Au vu de ce constat peu reluisant, parler de gestion pourrait même sembler contradictoire. Pourtant, on verra que paradoxalement, depuis sa naissance en 1857 jusqu'à maintenant, la ville et ses habitants -du moins une partie-, n'ont dans leur itinérance rudologique mouvementée, presque jamais été livrés à eux-mêmes en matière de prise en charge de leur production de déchets solides. Hormis pour la période 1857-1900<sup>1</sup> durant laquelle, cette question était encore du ressort des populations elles-mêmes, malgré la présence de l'autorité française.

Mais aborder la gestion des déchets de l'agglomération dakaroise soulève aussi d'autres interrogations cruciales, connexes à la question. Ce sont les rapports homme-milieu auxquels dans leur dialectique avec la ville, administrateurs et résidents doivent continuellement trouver des réponses ; ces rapports ont des incidences fortes avec ce secteur des déchets.

La capitale sénégalaise qui sur 550 km<sup>2</sup> (0,3 % du territoire national) accueille près de 80 % de l'activité économique et industrielle en sus des 30 % de la population du pays, présente en effet à l'image de nombre des cités des pays en voie de développement, un visage contrasté. Sur la route du développement, elle parvient difficilement à joindre une ambition métropolitaine héritée de la colonisation et calquée sur le modèle occidental, et une faiblesse économique qui la maintient à distance des villes du Nord. Son évolution actuelle reste aussi tiraillée entre contraintes globales découlant de phénomènes supra continentaux (aussi bien politiques, économiques, culturels ou encore environnementaux), et « spécificités locales ». Ces facteurs contribuent à des degrés divers à maintenir la ville dans cette posture intermédiaire souvent synonyme d'enlèvement, entre réalité des faits, héritage urbain et volonté des urbanistes et des politiques.

Il n'est pourtant pas besoin d'être plongé au cœur de la réflexion pour mesurer l'étendue et l'acuité des défis auxquels Dakar est confrontée. Une simple excursion aux quatre coins de l'agglomération permet de voir qu'ils résultent d'une absence de maîtrise de la croissance urbaine (densification du tissu urbain), dont les corollaires perniciose ont pour noms surpeuplement, occupation anarchique et/ou illégale des espaces et dégradation des milieux. Les effets pervers d'une urbanisation non maîtrisée sur l'environnement et la qualité de vie sont généralement représentés par l'habitat spontané (qui représente près de 25 % de l'habitat total) et les activités informelles ; elles s'inscrivent en effet dans une cohabitation spatiale quasi périlleuse avec les îlots industriels, induisant des risques certains<sup>2</sup>.

Cette situation qui a de fortes implications sur la qualité de l'offre en services de base, révèle qu'à Dakar aussi, la prise en charge de ce secteur matières résiduelles est plus complexe qu'elle n'y paraît. Longtemps confiné dans les marges comme partout ailleurs, le déchet en se diversifiant, s'est en effet adapté à l'ensemble des activités et formes d'occupation humaines présentes dans l'espace urbain. Sous la bannière de la grande famille des « résidus urbains solides », il a souvent fait corps avec la ville, suivi son évolution spatiale et démographique, sociale et parfois technologique, tout en réaffirmant sa mobilité et son omniprésence.

<sup>1</sup> La limite inférieure de cet intervalle correspond à la date où la *République léboue* fut annexé, alors que l'année 1900 marque approximativement les débuts officiels du service de collecte des déchets dans la ville de Dakar.

<sup>2</sup> En 1992, l'explosion d'une citerne d'ammoniac dans l'usine SONACOS implantée dans la zone industrielle de Dakar faisait plus d'une centaine de morts, essentiellement des tenanciers d'échoppes et de commerces informels. L'année suivante, une fuite de gaz fut détectée dans la populeuse zone de Hann, alors que l'usine pétrochimique de Shell connu en 1994 un violent incendie toujours dans le même secteur.

Depuis les débuts de la gestion urbaine, les déchets ont toujours constitué un fidèle indicateur de l'hygiène et de l'attractivité esthétique des villes. Pourtant, ce n'est que récemment, au forceps et en rangs serrés (par accumulation, diversification et augmentation) que ce « paria » arrachera son « droit de cité ». Dans les pays développés, il imposera un meilleur effort de connaissance et de traitement, et finira même par endroits en parfait *citoyen intégré*<sup>1</sup> à être intégré aux politiques ciblant le cadre de vie (villes vertes...). A contrario dans la plupart des villes des pays en voie de développement, il continue encore sa longue *traversée du désert*.

L'ambiguïté dans la conception des stratégies de prise en charge s'y mesure encore à travers des schémas résolument antagonistes opposant centres et marges, nobles et marginaux selon le même système d'axe de référence bien mis en évidence par BERTOLINI<sup>2</sup> : le haut le bas, le dessus le dessous, le devant le derrière, le dedans le dehors, le diurne et le nocturne, le centre et la périphérie (marge géographique), le public et le privé. A Dakar, ce système implique *la matière* à travers trois réalités : les perceptions du déchet (traditionnelles et nouvelles), les outils inhérents à sa prise en charge (politiques et équipements divers), mais aussi en amont à sa bonne connaissance (production documentaire et littéraire).

### ***1. Acteurs, représentations et pratiques « déchets ».***

Durant son évolution, l'homme fait face aux maladies, infections et agressions microbiennes diverses pouvant porter atteinte à son intégrité physique, même si l'organisme développe parfois naturellement des mécanismes de résistance et de protection. Parmi les procédés le secondant dans cette lutte perpétuelle, la pratique de l'hygiène individuelle ou collective, découlant aussi bien des méthodes empiriques acquises à travers les générations et parfois améliorées, que des procédés novateurs élaborés par la recherche scientifique et/ou médicale. En admettant le postulat d'une propension quasi-instinctive chez tous les peuples à procéder dans l'acte de propreté individuel, à un éloignement des matières déchues, on peut estimer que cette prise en charge des déchets dès le stade domestique, participe de ce processus hygiénique. Cette dimension hygiéniste qui constitue le soubassement de leur prise en charge, est continuellement améliorée par les techniques médicales et d'hygiène sociale. C'est que hormis d'être devenus encombrants, certains des déchets produits par l'homme peuvent se révéler nuisibles. En fonction des conditions, ils peuvent en effet contribuer au développement d'organismes microbiens, ou favoriser la présence d'animaux porteurs de germes (rats, rongeurs etc.).

Une perception socio-anthropologique quasi-innée fait donc des déchets, des matières ciblées par le processus sanitaire individuel ou collectif. D'ailleurs en se développant, cette dimension sanitaire qui a longtemps conféré à ces matières un caractère exclusivement nuisible, allait progressivement s'étendre et concerner toutes les activités impliquant une manipulation du déchet. Pour beaucoup, rimant avec saleté dont on doit s'éloigner, nuisance dont il faut se séparer dans le processus hygiénique domestique, le déchet finira même durant certaines époques, par se rapporter à marginalité. A Dakar, l'acte domestique de *sortir les ordures*, encore prioritairement *réservé* à certaines catégories sociales, ou encore le choix parfois négligé du contenant à ordures, constituent quelques illustrations de la persistance de cette conception.

<sup>1</sup> GOUHIER J, (2000). « Au delà du déchet, le territoire de qualité ». Manuel de rudologie. Presse Universitaire de Rouen et du Havre. 240 pages. P 26

<sup>2</sup> BERTOLINI Gérard, (1990). Le marché des ordures : économie et gestion des déchets ménagers. Paris. Edition L'Harmattan. 1990. 205 pages



Cette marginalisation apparaît de façon encore plus flagrante, s'agissant des déclinaisons socioéconomiques ou professionnelles entourant le déchet. Les métiers officiels liés à ce secteur restent encore peu valorisés à Dakar, alors que l'activité de récupération artisanale des matières contenues dans les détritiques, même économiquement rentable, est encore considérée comme affaire de pauvres et de misérables. Bien que s'étant affranchie du diktat terminologique dévalorisant (« mbalitt » *littéralement* ordures), elle n'est pas épargnée par ce caractère « honteux » qui entoure l'univers du déchet.

Pourtant, malgré ces prégnants facteurs socio anthropologiques présidant à cette posture, d'autres perceptions sont appliquées aux déchets selon un phénomène de cycle, d'époque et de niveau social. Hormis les *unanimes* préoccupations d'hygiène qui partout et de tout temps ont participé de leur prise en charge privée et plus tard publique, l'ensemble des autres perceptions et attitudes qui entourent le déchet sont fonction des postures et stratifications sociales, mais aussi des temps économiques et politiques. On peut d'ailleurs, en gardant à l'esprit certains épisodes socioéconomiques et politiques sombres (guerres, récessions, famines), ou justes décisifs (sédentarisation, industrialisation...), ou encore en intégrant certaines séquences climatiques (sécheresses, grandes calamités naturelles etc.) qui ont jalonné l'évolution du monde, ébaucher une périodisation rudologique. Elle distinguerait :

- une période reculée où les foyers de population cohabitaient sans souci avec des déchets d'origine principalement domestique. La production jugée comme inoffensive car essentiellement organique, était dans un premier temps naturellement diluée dans les espaces lâches. Plus tard, elle sera avec la sédentarisation, vouée à la fumure sanctionnant une première utilité.

- Une période médiane d'essaimage et d'expansion démographique. En dépit de la sédentarisation, les productions restées inoffensives ont permis le maintien d'une approche traditionnelle dans certains continents Afrique, et probablement Asie, Amérique latine. En Europe et en Amérique du Nord, la densification spatiale et l'industrialisation firent des déchets, des ennemis déclarés de l'hygiène publique. Ces mutations jetèrent les bases d'une prise en charge hygiéniste officielle mais différentielle, car dépendant fortement du statut socioéconomique des populations. Développement de la récupération artisanale puis industrielle d'une partie des déchets (ferraille, textiles, gadoue...)

- Et enfin, une période contemporaine d'intégration technico-administrative, mais aussi d'ultra-diversification du déchet. Ces facteurs maintiennent le déchet dans sa posture paradoxale : il est apprécié entre dédain-crainte et espoir. Des problèmes liés à la prise en charge hygiéniste du déchet restent en effet présents : incinérateurs produisant des dioxines et déchets dangereux *rebelles* entretiennent les craintes qu'il suscite toujours. A l'opposé, malgré la psychose déchet, des considérations économiques et environnementales officielles signent depuis quelques décennies, le retour en grâce du déchet banal, symbolisé par une rentabilisation de masse économiquement et écologiquement validée.

Encore sous la coupe d'une approche hygiéniste, l'éloignement des déchets a donc toujours et en fonction des matières, été relatif ; une forme d'optimisation primitive est en effet observée depuis les époques les plus reculées de l'humanité, avec des résidus *mis de côté* pour une éventuelle réutilisation. On l'a dit, à l'exemple du fumier organique voué à l'amendement des champs et jardins, des restes alimentaires étaient destinés aux animaux d'élevage, alors que divers objets déchus étaient gardés sous le coude pour d'autres éventuels usages.

Cette dimension utilitaire voire économique et lucrative qui depuis, s'est largement étendue, concerne maintenant tout rebut ou matériau directement ou indirectement commercialisable, y compris ceux qui pendant longtemps et sous certains angles, furent considérés comme nuisibles ou inintéressants. Réintroduites dans les circuits de revente par des corporations ou par les collectivités, les procédés de collecte et de préparation de ces matières obéissent à des logiques de rentabilisation économique et parfois de préservation de l'environnement.

Désormais, le rejet traditionnel du déchet au nom de l'hygiène, doit composer avec une convoitise économique plus actuelle, mais aussi avec des exigences écologiques contemporaines qui sont en train de considérablement modifier les règles. Pratiquées de manière non institutionnelle à Dakar, ces activités de rentabilisation économiques, fruits d'initiatives individuelles ou corporatistes, tiennent aussi de raisons exclusivement économiques. Elles s'accompagnent d'un ensemble de contraintes dont il importe de mesurer les impacts.

Hormis la survivance dans la gestion domestique de certains *codes déchets* traditionnels *marginalisants*, on peut aussi s'arrêter sur les implications d'un certain nombre de représentations et postures sociales qui complexifient la gestion publique des déchets de la ville. Parmi elles, celle faisant de l'espace public dakarais, un territoire *neutre*. Parfois jaloué et envié du fait de son statut de capitale nationale et de métropole régionale concentrant tout au détriment des autres villes et régions, il est aussi un peu honni par certains, car ayant été dans un passé encore récent le *joyau* de la nouvelle autorité coloniale française en Afrique de l'Ouest. Désormais, après s'être invité discrètement depuis quelques décennies déjà dans le domaine des *rejets*, ce rejet identitaire s'affiche aujourd'hui un peu plus, et au grand jour.

Toutefois, il semble essentiel avant toute conclusion hâtive, de s'assurer que de tels comportements et postures ayant pour support l'espace public, suffisent dans le cas dakarais à expliquer cet espace sali. Peut-on à l'image de ZOA pour Yaoundé, échafauder sur des problèmes actuels de prise en charge publique des déchets, des constructions exclusivement culturelles, pour expliquer la situation ? Doit-on se limiter à des seules déductions ethno-anthropologiques, qui pointent croyances, représentations et pratiques sociales quotidiennes. Quel sens donner à ce désarroi hygiénique énoncé par BROUSSE. J. lorsqu'il estime : « *Le déchet constitue le symbole de la consommation dans les pays développés, et les signes du désespoir (dans la prise en charge) dans les pays en développement*<sup>1</sup> ».

En réalité, il semble contre productif de stigmatiser les seules solutions parallèles adoptées par les populations pour se préserver des nuisances des déchets, en occultant qu'elles tentent de pallier des insuffisances notoires en matière de prise en charge rudologique institutionnelle, d'autant que leur implication dans lesdits processus, devait théoriquement se limiter à leur sphère domestique. Rappelons par exemple que pour Dakar, la responsabilité extérieure de la question a depuis près d'un siècle échu aux autorités publiques, depuis que la nouvelle autorité coloniale en avait fait sienne. Il convient donc de poser la question de la mise en œuvre des politiques officielles de prise en charge des déchets de la ville sur ledit domaine public, ainsi que ses éventuels manquements. On tentera pour cela, sans *afrocentrisme*, d'apporter quelques nécessaires recadrages spécifiques sur l'ensemble de la chaîne de prise en charge à Dakar.

<sup>1</sup> BROUSSE J (2005). In « *Incinération des déchets ménagers : la grande peur* ». Ed le Cherche Midi 2005 245 p.

L'axe de référence contradictoire évoqué plus haut se retrouve en effet dans les politiques déchets officielles. Bien que soit établie pour les pouvoirs publics, la nécessité de parvenir à une bonne prise en charge des déchets pour des raisons sanitaires, les déclarations sont peu matérialisées, alors que les actions réellement entreprises, restent souvent empreintes d'une légèreté parfois coupable.

On retrouve le même son de cloche *dévalorisant*, chez les spécialistes et/ou administrateurs officiels aux conclusions péremptoires. Sombrant eux-aussi dans le piège d'un univers déchet *tout-rebutant*, ils se contentent souvent d'associer ce désordre rudologique de l'espace public à une réalité particulière à l'Afrique noire et à ses « villes désordonnées ». Stigmatisée comme étant à l'origine des *maux* de la ville, une frange de la population néo-urbaine d'origine rurale dite « *envahissante* », est même souvent décrite comme « *inculte, et inconsciente de ses agissements* » en matière d'hygiène. On la dit négligente et salissante, voire carrément sale, et par ricochet, presque responsable de cette situation de casse-tête liée aux déchets. Populations et ordures ménagères passent alors pour responsables de la situation hygiénique préoccupante de la ville.

Aux porte-voix de tels discours, il ne sera pas inutile de montrer en premier lieu que la question de la prise en charge des matières résiduelles solides n'est pas qu'une *simple* affaire de déchets ménagers domestiques. Les pollutions n'impliquant pas les seules productions domestiques, quid alors des autres producteurs et de leurs productions.

S'agissant des déchets solides, il existe aussi à Dakar, hormis la production domestique, une très grande diversité de déchets, du fait de la multiplicité des secteurs d'activité, (recensés ou non) qui y est présente. La production de certains de ces secteurs nécessite d'ailleurs parfois une prise en charge particulière compte tenu de la nature des déchets générés. Quant à la fraction considérée comme assimilable aux déchets ménagers sa production n'est pas l'apanage des seuls foyers domestiques, même, si on l'a souligné, les grands secteurs déterminés ont une production de déchets qui leur est spécifique.

Pouvoirs publics, gestionnaires et analystes font donc souvent l'impasse sur la part de *rejets assimilables ménagers* à mettre au chapitre des activités économiques diverses présentes dans l'espace urbain. On retrouve de façon transversale ces déchets, dans le fonctionnement du secteur agricole, du secteur industriel, des activités du tertiaire, y compris dans le commerce de gros ou de détail, qu'il soit légal ou informel. L'absence d'identification précise de cette production, permet d'ailleurs à ces secteurs de profiter des lacunes du système de prise en charge des déchets, tout en contribuant à limiter son bon fonctionnement.

Si les ordures ménagères constituent à Dakar la plus grosse équation-déchet pour les autorités et administrateurs de la ville, leur gestion semble pourtant devoir se contenter d'approches au rabais. Principalement axée sur la seule phase collecte-évacuation, cette gestion est même parfois affublée de procédés d'un autre temps comme le recours officiel aux charrettes à traction animale, sanctionnant ainsi sa relégation tacite. C'est aussi parce qu'en partie, s'agissant de « *désapprovisionnement* »<sup>1</sup> des déchets, ces mêmes politiques et experts « spécialisés » sur la question se justifient en décrivant chez les pays africains une propension à simplement transposer chez eux des solutions technologiques pas toujours appropriées. Avec le *comportement populaire* évoqué plus haut, cette démarche a souvent été désignée comme ayant été à la base de l'échec des politiques de gestion des matières résiduelles solides.

<sup>1</sup> On a emprunté à MAYSTRE ce terme qui convient parfaitement à la prise en charge des matières déchetées générées par les populations et leurs divers systèmes de production. Il s'oppose à l'approvisionnement qui s'applique principalement aux matières dites « nobles ».

La mise en œuvre des processus intégrant l'ensemble de la chaîne (collecte, transport, traitement, élimination) et de ses acteurs, de même que la question des infrastructures matérielles nécessaires aux pratiques des populations et à leurs moyens financiers doivent être analysés. Car s'il existe bel et bien des textes relatifs à la prise en charge des matières résiduelles à Dakar, ni les autorités gouvernementales, encore moins les administrations décentralisées n'ont dans leurs politiques de gestion urbaine matérialisé les indispensables infrastructures devant compléter la collecte classique. Leur non intégration dans la gestion territoriale à travers les politiques d'équipement urbain que ce soit par le biais de l'action gouvernementale ou par l'entremise des compétences dévolues aux collectivités locales est flagrante : la dotation de la ville en équipements de prise en charge est tout bonnement occultée. Hormis la question de la logistique mobile de collecte, quelle importance a été accordée dans la gestion de l'espace de la ville, aux équipements de stockage temporaire des matières résiduelles solides, ainsi qu'aux sites dédiés à leur élimination. En d'autres termes, où en est Dakar, à l'heure où l'urbanisme opérationnel intègre ces éléments (et en parallèle aux infrastructures médicales), au titre de la structuration de l'hygiène et la santé urbaines.

Il est légitime de s'interroger sur les responsabilités dans cette situation des processus officiels tronqués ; ils mêlent aménagement ou équipement approximatif, voir non-aménagement et délitement structurel. L'approche, parfois dangereusement rétrograde s'est aussi retrouvée confrontée à des sabotages, et intrigues, émanant parfois de la multiplicité d'acteurs (Structures paraétatiques, ONG, et Associations diverses) revendiquant une expertise *déchets*, mais jouant pourtant des partitions dissonantes.

Outre les collisions entre les différents intervenants de l'armature gouvernementale de la *prise en charge*, signes d'une absence totale de visibilité, les médias font régulièrement leurs « choux gras » sur les cafouillages des principales structures de collecte et d'évacuation des déchets. Issues depuis quelques décennies du secteur privé, ces dernières interviennent désormais exclusivement dans ce domaine, au nom d'un désengagement (qu'on verra approximatif) des pouvoirs publics, d'un secteur peu rentable et souffrant encore d'une forte marginalisation. En outre, leurs appréciations ne peuvent dissimuler les innombrables lacunes des orientations officielles en la matière, qu'elles soient réglementaires, techniques ou même administratives.

L'analyse qui s'intéresse à la perversion-dilution du bras exécutif de l'autorité publique et à la légèreté des approches déchets, implique aussi de poser la question de la délégation, et du financement du service public : gestion centrale ou supra communale, intervenue avec les processus de décentralisation, recouvrement de la TEOM qui lui est dédiée, contribution des communes, *existence de niches rudologiques* etc.

Il sera donc question, de la gestion officielle et institutionnelle du service public « *déchet* ». Mais cette gestion sera aussi abordée sous l'angle de l'aménagement de l'espace : offre de service dans les quartiers structurés ou non, réalisation des équipements généraux comme les routes, ou spécifiques comme les points de captage des déchets, et leurs impacts dans la prise en charge officielle. En somme, on appréciera la place du déchet, dans les processus d'aménagement, et de gestion de l'espace urbain dakarois.

## 2. Des faits historiques déterminants.

Même en ayant intégré dès le départ le caractère multidimensionnel de la question déchets à Dakar, il paraissait envisageable de limiter l'échelle temporelle de l'étude à une séquence plus actuelle, tout en la focalisant sur seuls déchets solides ménagers. L'un des objets premiers de cette étude résidait en effet en une analyse *stricto-sensu* de la situation des déchets ménagers dans la ville de Dakar d'aujourd'hui. Toutefois, quelques réalités vite apparues évidentes ont imposé certains réajustements :

- la très profonde implication dans cette question bien actuelle, de facteurs historiques essentiels mais souvent ignorés,
- et l'impossibilité dans le cadre de cette thèse, de dissocier ou d'isoler l'élément *déchet ménager* de l'ensemble *déchets solides urbains*.

C'est d'ailleurs cette même logique qui à son tour, a fait *dilater* l'analyse déchet, aux fluides résiduaux urbains et à l'anneau plus élargi des pratiques sociales d'hygiène. Parce qu'aussi certains auteurs ont imputé cette situation préoccupante des déchets dans les villes du Sud aux habitudes hygiéniques de leurs populations, une telle réorientation s'imposait en vue de rendre l'analyse plus complète et pertinente.

Comme on s'y attendait, l'analyse historique s'avéra complexe du fait de la rareté des écrits spécifiques à la zone d'étude. L'« effort » méthodologique supplémentaire que requit la double extension déchets ménagers → déchets urbains, et déchets urbains → pratiques sociales d'hygiène, rendit aussi le travail plus fastidieux. Mais, ce travail se révélera par la suite salubre, notamment pour l'approche historique : la question des déchets, encore non différenciée jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle ne pouvait en effet être abordée que sous les angles généraux de l'hygiène et de la santé.

C'est donc en les mettant progressivement en évidence au fil des recherches, qu'on s'est aperçu, qu'éléments et événements passés et/ou enfouis, s'étaient parfois largement *invités* dans cette question des postures sociales et autres disqualifications rudologiques. Bien qu'étant longtemps restés discrets, ils étaient en effet largement impliqués dans cette problématique, et ont même parfois été décisifs. En interrogeant son passé contemporain, on sait que pour un pays comme le Sénégal, certains faits historiques majeurs, aujourd'hui sous le coup de la prescription, ont induit des conséquences notables sur son devenir économique, social, culturel, infrastructurel. Au chapitre de ces faits prégnants, la période de la colonisation française aura constitué dans la question déchets, un tournant bien plus décisif que ne le fut même l'esclavage dans son acception de traite : qu'elle fut arabo-musulmane ou *Atlantique*, elle n'a que très peu désarçonné l'assise hygiénique (individuelle et collective) des populations. A l'image d'une monoculture arachidière exclusive, imposée au monde rural pour les besoins de l'exportation, la phase dite « première » de la colonisation française au Sénégal s'est traduite jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, par une main basse inique et quasi systématique sur les biens et mécanismes de production des populations. S'agissant des infrastructures qui y furent réalisées, elles participaient d'une politique générale d'équipement des territoires d'Afrique noire, devant directement servir les intérêts de la métropole. Pouvait-on dès lors s'attendre à une exception sur le plan des équipements à haute teneur sociale.

On verra plus clairement que pour l'époque, on se situait en matière d'assainissement et de prise en charge des déchets en particulier, dans une dynamique ségrégationniste voire oppressante de la puissance coloniale en la matière, menée à l'égard d'un segment de la population résidente, sous le manteau de politiques hygiénistes. Et cela, qu'on ait analysé la question sous un angle idéologique, doctrinal, politique, ou technico-administratif (aménagement urbain, gestion de la santé publique).

Les mêmes instruments de coercition militaro-administratifs qui ont aidé à soumettre socio-économiquement le continent, serviront aussi à répercuter, puis asseoir une politique de supériorité raciale, visant même les fondements du dispositif hygiénique traditionnel des *peuples dominés*.

C'est dire qu'une bonne partie de l'histoire récente de la question des déchets solides à Dakar se confond avec celle de l'occupation progressive de la ville par les officiers français d'Afrique avec à leur tête le Commandant de la Marine PROTET. Très tôt mises en œuvre par l'autorité coloniale, les initiatives *déchets* seront menées par le biais d'une approche discriminatoire, qu'elle ait été médicale ou épidémiologique. Au moment de sa mise en place officielle, ce service relevant principalement de l'hygiène, fut en effet instrumentalisé aux fins d'une politique sanitaire « discriminante » à l'endroit d'une frange de la population dite *indigène*<sup>1</sup>, qui s'en est retrouvée de facto exclue. Une adaptation ultérieure des schémas appliqués dans les plus anciennes villes coloniales comme Saint-Louis, Rufisque ou encore Gorée l'insulaire.

Malgré les promesses d'amélioration de la santé des populations locales, prônées lors de la seconde phase coloniale, ces méthodes de gestion discriminantes seront pourtant maintenues à travers notamment des artifices spatiaux bien élaborés. Pour la dimension historique des disqualifications, une extension s'impose donc désormais au domaine longtemps considéré comme peu essentiel : celui de la gestion officielle des déchets pour l'hygiène publique. En vérité, cette approche technico-spatiale appliquée aux territoires coloniaux en matière de prise en charge des résidus, trahit aussi des processus de relégation du déchet plus généraux et disons le, pendant longtemps ancrés dans les mentalités. Un rapide point sur la documentation rudologique confirme ce constat.

### 3. Une présence thématique encore timide.

#### 3.1 De la quarantaine ...à un effort d'intégration.

Si le déchet a toujours accompagné la vie de l'homme, il n'a pas de tout temps, *mérité* son attention encore moins celle des institutions et administrations, qu'elles soient anciennes ou modernes. Tardivement approché, il sera intégré aux programmes ou réalisations technico-administratives, pour des raisons principalement hygiénistes (épidémies, maladies...). C'est l'entrée en scène des logiques économiques (limitation des coûts de prise en charge et d'élimination, rentabilisation économique) qui lui vaudra ce regain d'intérêt. Dans les pays industrialisés du Nord, la crise du secteur de l'énergie dans les années 1970, suscita aussi les premières études sur le potentiel énergétique des déchets.

Depuis, ce secteur y a drainé vers lui, chercheurs et décideurs, qu'ils soient gouvernementaux ou indépendants, mais aussi entreprises et industriels, pour une problématique qui entretemps s'est nettement complexifiée, avec l'adjonction de déchets nucléaires, toxiques ou encore radioactifs. Il est loin le temps où le déchet ne rimait qu'avec les paires : *ordures domestiques et marges, saleté et maladies, petites gens et misère*... Ils en seraient *tout retournés*, ces précurseurs des écrits littéraires sur les déchets.

Ces précurseurs ont pour nom PAULIAN L qui avec *La hotte du chiffonnier* s'intéressait déjà et sans dédain en 1896, au mode de vie des populations s'adonnant à la récupération des déchets. FONTAINE A en sortant en 1903 *L'industrie du chiffon à Paris*, relevait la nature des préoccupations économiques que suscitaient déjà à cette époque les *immondices*.

<sup>1</sup> Pour Delafosse, ce terme était réservé aux individus nés en Afrique et ne possédant ni le statut de citoyens de la nation souveraine ou suzeraine ni le statut d'une autre nation constituée en Etat indépendant reconnu.

Sans être spécifiquement orienté sur la question déchets, **MUMFORD L** nous donnera plus tard dans son indispensable ouvrage « *La cité à travers l'histoire* » (1964), quelques aperçus sur la place et la perception des ordures dans la société urbaine occidentale antique, puis dans celle contemporaine. En suivant la *traînée* des déchets dans l'évolution des villes, il donne de fragmentaires mais essentielles informations en la matière. Même si l'on peut regretter que l'auteur n'ait pas intégré dans son analyse les continents africain, asiatique ou encore l'espace latino-américain, il fit néanmoins partie de ceux qui balisèrent la voie au monde de la recherche qui quelques années plus tard, ouvrait enfin et timidement ses portes au déchet.

C'est durant la période de l'après Seconde Guerre mondiale et surtout à la fin des années soixante (Trente Glorieuses), qu'un plus grand nombre d'études spécifiques consacrées aux déchets verront le jour. La croissance des rejets coïncidait alors avec le fabuleux boom technologique qui, faisant suite à celui démographique, posait en occident l'acte fondateur d'une société à propension sur-consommatrice. La masse sans cesse croissante des déchets appelant une meilleure prise en charge, les pouvoirs publics des pays développés d'Europe et d'Amérique du Nord, se sont alors davantage impliqués dans cette question. Ils adjoindront au volet économique de la gestion classique des déchets (coûts de traitement), une dimension plus écologique ciblant, la préservation de l'environnement, et/ou l'amélioration de la qualité de vie des populations.

Parmi les auteurs-références ayant participé à ce renouveau, on peut citer en France, **GOUHIER J** qui, dans *Eléments pour une géographie des déchets* (1972), abordera en premier ces *éléments ignorés du paysage* dans son terroir de la Sarthe, devenant par la même un des pionniers de la recherche fondamentale sur les déchets dans l'hexagone. L'auteur universitaire jetait ainsi les bases de la Rudologie en tant que discipline à part entière et publiera en 2000 : « *Au-delà du déchet, un territoire de qualité* », manuel d'initiation tout public. Il sera aussi à la base de la création du GEDEG (Groupe d'Etudes Déchets et Espaces Géographiques), outil interdisciplinaire de recherche en la matière.

**BERTOLINI G** étoffa notablement les connaissances en sortant les classiques et incontournables *Rebuts ou ressources : la socio-économie du déchet* (1978) ; *Eau, déchet et modèle culturel* (1983) ; *Homo plasticus, mes plastiques défi écologique* (1991) ; *Le marché des ordures* (1998) ou encore le désormais collector *Déchets et design : les ambassadeurs du futur* dans lequel il offre une vision presque surréaliste de la mutation à venir de *l'abject*.

L'école helvétique aussi n'était pas en reste avec entre autres publications celles de l'EPFL (Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne). **DISERENS T** présentait en 1985 *Etude de la composition des résidus urbains solides* confirmant ainsi la caution *ingénierie* pour la discipline. Plus tard en 1994, **MAYSTRE L-Y** (présent dans l'univers « déchet » depuis la fin des années 70) lui emboîtera le pas et s'appesantira sur les aspects techniques dans *Déchets Urbains, Nature et caractérisations*. Il établira aussi quelques définitions en distinguant notamment la nature économique du déchet, de sa teneur juridique, qui à son tour se démarque de sa réalité matérielle.

L'émergence du mouvement écologiste au lendemain des premières catastrophes de l'ère moderne, ayant causé de sévères dommages sur l'environnement, contribua aussi à attirer autour de l'immondice, quelques « indépendants » aux méthodes parfois... atypiques. Greenpeace, organisation militante à la double casquette *environnementale et pacifiste* fondée à Vancouver (Canada) en 1969, se fera ainsi remarquer par son implication dans des problématiques diverses et variées allant de l'énergie au climat en passant par la pollution des océans, la destruction des forêts (gaz à effet de serre, régression de la faune et de la flore...)

Des spectaculaires campagnes de protection d'espèces animales (baleines, phoques..) aux fortes mobilisations contre les essais nucléaires ou encore l'immersion des déchets (notamment radio-actifs), elle finit par devenir le porte-étendard de la mouvance *écologique*. Actualisé avec des problématiques telles que les OGM, le positionnement de l'organisation s'est aussi fait plus contigu aux réalités des rejets des populations.

Son rayon d'intervention et son champ d'investigation se sont en effet étendus au péril « déchets » et par ricochet à la surconsommation qui en constitue une matrice essentielle. En marge des actions d'éclat que mènent régulièrement ses *écowarriors* contre le nucléaire et ses dérivés déchets, elle publie aussi quelques pamphlets contre les pollutions et affections liées au fonctionnement des installations de traitement des déchets dits banals. *Zéro déchet* ou encore *Incinération et Santé* constituent ainsi autant de plaidoyers en faveur d'une réduction à la source des déchets, qu'ils militent contre les incinérateurs « cracheurs de dioxines » ou fustigent les décharges brutes de déchets, véritables scandales écologiques à l'heure de la protection de l'environnement. Toutefois, aux antipodes de cette excitation militante, certaines *analyses-pavés* à l'image de celle d'un **TIERNEY J** pourfendeur du « tout-recyclage », incitent à la prudence en la matière<sup>1</sup>.

Sur le plan institutionnel, les pouvoirs publics occidentaux intègrent désormais la problématique dans les politiques officielles et recherches dont ils assurent parfois le financement. Le gouvernement français initiera ainsi nombres d'études par l'entremise de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale (DATAR créée en 1963) puis avec le ministère de l'Environnement. Plus tard, c'est l'ANRED (Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets (1976) qui sera chargée de coordonner les actions en la matière avant son remplacement en 1990 par l'ADEME (Établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle des ministères de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de l'Industrie et de la Recherche), avec un rayon d'action plus élargi.

Sur le continent américain aussi, on vit la naissance du CRDI qui au Canada, s'intéresse à ces questions alors qu'aux USA était mise sur pied l'Agence de Protection de l'Environnement –EPA- créée en 1970 pour protéger la santé et la nature des américains) qui en fait, prenait la relève du programme Solid Waste Disposal Act (1965). Elle expérimentera entre autres la « méthode intégrée de gestion des déchets » (*Integrated Waste Management*) dans certains Etats de l'Union.

### 3.2 Et Pour Dakar...

Si les conditions de nos premiers contacts avec l'univers du déchet dakarois furent on l'a dit, assez fortuites, la *curiosité* qui en a découlé de mieux connaître son fonctionnement, a été largement motivée par deux aspects principalement liés à la faiblesse pour Dakar, d'études et analyses spécifiques à ce secteur.

Le premier assez *actuel* a trait à un large déficit en analyses critiques et études en profondeur sur la situation présente, le long de la chaîne de prise en charge à Dakar, bien qu'il s'agisse d'un service devant aussi bénéficier de telles *attentions* en vue d'une amélioration de la qualité des prestations. Quant au second plus *historique*, il découlait aussi de la quasi inexistence d'écrits s'intéressant à l'évolution de cette question dans l'entité dakaroise depuis sa formation. Pourtant en la matière, le passé de la ville fournira on le verra, des informations qui s'avèreront déterminantes dans la compréhension de certains faits actuels touchant la question déchets.

<sup>1</sup> TIERNEY J (1996). Le recyclage, une vaste imposture. In *Courrier International* n°510. 1996.



Pour le premier point, il apparaît pourtant acquis qu'apporter des réponses suppose un effort de connaissance des questions posées à défaut d'une bonne maîtrise. Cette connaissance est même nécessaire à toute initiative de bonne gestion cohérente de tout secteur. En la matière comme pour toute planification, les études préalables et la recherche-action occupent une place primordiale, quel que soit le domaine en présence. On renverra à CHENEAU-LOQUAY qui précisait : *Au début du prochain millénaire, les sciences sociales vont se trouver confrontées à un problème crucial pour l'analyse des pays en développement : le problème de l'acquisition et de la disponibilité des données*<sup>1</sup>. Cette recherche -constitution de base de données que MAYSTRE<sup>2</sup> définit comme une *exigence de comptabilité*, se fait encore davantage ressentir pour éviter de fâcheux errements. Le BOZEC<sup>3</sup> aussi a insisté sur ce point : « *Afin d'inscrire la gestion des déchets dans un cadre élargi de développement durable, la nécessité de bâtir un nouveau socle de connaissances et de méthodes se fait sentir* » rappelait-il, en parlant de la France.

Comme partout, la question à Dakar y recoupe de manière transversale une pléthore de thématiques, qu'elle soit analysée sous un angle strictement sanitaire (hygiène publique), plus économique (coûts de la collecte, de l'évacuation des déchets, activités diverses liées aux déchets) ou encore écologique (gestion des pollutions et du cadre de vie). Déchets et santé publique, déchet et environnement, déchet et économie (tourisme, commerce), ou encore déchets et développement durable, les liens ainsi établis expliquent difficilement l'asthénie de la documentation en la matière, notamment de la part des pouvoirs publics qui ne semblent pas encore acquis à cette évidence<sup>4</sup>. Il semble alors que l'on soit en face de ce que GOUHIER nomme *les résistances secrétées souvent insidieusement par des acteurs, responsables des secteurs et des espaces d'analyse*<sup>5</sup>, phénomène toutefois pas propre au Sénégal s'agissant des pays du sud. KOEHN, repris par ONIBOKUN estime : « *La gestion des déchets ne représente pas une priorité pour la plupart des administrations, elles se concentrent sur l'éducation, la collecte des taxes et des impôts, les services agricoles, l'approvisionnement en eau et les services de santé*<sup>6</sup>. L'auteur évoquait sans doute implicitement le cas des pays en voie de développement.

<sup>1</sup> CHENEAU-LOQUAY A (1997). « Une méthode d'analyse spatiale : l'association image modèle pour une approche de la "durabilité" du développement », *Cybergeo*, Environnement, Nature, Paysage, article 36, mis en ligne le 07 novembre 1997, modifié le 03 mai 2007.

<sup>2</sup> MAYSTRE. Lucien Yves *et al.* 1994 : « Déchets Urbains. Nature et Caractérisation ». PPUR Lausanne 219 p

<sup>3</sup> Le BOZEC.A (2005). In « Incinération des Déchets ménagers : la grande peur ».Ed Le Cherche Midi. Paris 2005 245 pages

<sup>4</sup> L'absence et / ou la faiblesse d'études ou de travaux concernant une thématique déterminée (hors cas confidentiels, inaccessibles au grand public) peut s'expliquer par les réticences des décideurs publics ou privés à investir un champs désigné « peu noble » C'est ce qui explique en partie le traitement différencié des problématiques, certaines s'attirant les faveurs au détriment d'autres. Les moins prisées feront alors l'objet d'une marginalisation voire même une négation totale, bien que l'autorité publique on le sait reste pourtant garante de l'intégrité territoriale et de celle des personnes qui y sont légalement présentes. Elle a aussi pour fonction de tout mettre en œuvre pour garantir leur bien-être, leur épanouissement, tel principe étant valable pour tout Etat souverain. Aussi, cette notion de souveraineté nous paraît-elle des plus importantes, car pouvant aussi jouer un rôle dans la mise en œuvre en amont (étude) et en aval (réalisation) des politiques.

<sup>5</sup> GOUHIER Jean Op cité P 17.

<sup>6</sup> ONIBOKUN A.G, (2001). La gestion des déchets urbains. Des solutions pour l'Afrique. Edition CRDI-Khartala 2001. 250 pages. P 76

Quant à la dimension historique de la question, c'est la même démarche intégrée qui a conduit à l'aborder de manière aussi *ample*. Si au départ, il était juste question de voir l'évolution récente du problème des déchets dans la ville de Dakar, il a par la suite été jugé important, d'envisager un *flash-back* plus large et ce, pour trois raisons principales :

- Une carence en études spécifiques concernant les déchets de la ville depuis sa création,
- Une remise en question qu'on a jugé nécessaire et sous l'angle déchets, d'une forme de *stigmatisation hygiénique* persistante dont souffrent les peuples d'Afrique (notamment ceux au sud du sahel).
- Et enfin, une intégration dans l'analyse globale, des impacts de politiques coloniales dans le processus, impacts largement minorés.

S'agissant de la quasi-absence pour Dakar et plus généralement pour les territoires africains, de travaux et études historiques spécifiques à la question déchets<sup>1</sup>, cet aspect relevant de l'évolution des sociétés africaines -y comprises celles précoloniales- reste encore très méconnu. Il semble même être symbolisé par un *vide*, avant que ne soit intervenue une colonisation qui s'est pendant longtemps positionnée comme créatrice ex-nihilo de « tout », sur ces territoires longtemps *déhistorisés*<sup>2</sup>. Poussé à son acmé, cet accaparement occultant une production rudologique traditionnelle, ferait presque rimer déchets avec présence coloniale. Il pourrait ainsi faire penser que toute la période précédente n'offre en Afrique nulle trace de ces témoignages de vie, de ces indicateurs de l'organisation sociale que constituent les productions rudologiques. Ailleurs et dans le même temps, nombre d'auteurs nous renseignent à foison sur les pratiques en la matière. C'est le cas notamment pour l'Europe<sup>3</sup> préhistorique mais aussi surtout depuis l'Antiquité.

Si telle *fouille* semble pour l'Afrique, avoir été d'emblée jugée inutile, c'est sans doute parce que pour beaucoup, déjà sans intérêt, elle risquait de ne révéler ou dévoiler qu'un passé hygiénique ou sanitaire, sombre et peu glorieux pour un continent déjà bien mal en point de par son image historique désastreuse (guerres, esclavage, famines...) et bien répétitive au vu de la situation actuelle. Cela expliquerait peut-être en partie cette indifférence ou gêne latente de la diaspora africaine à s'intéresser à cette inconnue historique. Toujours est-il que cette absence d'écrits historiques pour le continent avant les dernières décennies, explique d'ailleurs en partie que pour le cas de Dakar, l'on retrouve dans la littérature spécifique aux déchets, certaines formules ou expressions à l'emporte-pièce, souvent erronées. On citera celle pour le moins laconique mais très prisée, évacuant généralement une partie de l'aspect historique de la question à Dakar par la phrase: « *Avant 1971, les déchets étaient gérés par les Services Techniques Communaux ...* ». L'absence de détails et de précisions y trahit aussi parfaitement ce *blanc historique*, que DESCHAMPS H<sup>4</sup> nomme *néant chronologique*, et qui touche même des périodes très récentes.

<sup>1</sup> Précisons que la dimension historique de la question sera généralement abordée sous l'angle générique de l'hygiène et de la santé. La gestion séparative des déchets liquides, des rejets solides et de la santé n'est en effet intervenue que très récemment, c'est-à-dire vers le 20<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> FREDENUCCI J-C. (2005). Aux origines des pratiques de mission de l'administration de l'urbanisme de la V<sup>e</sup> république : l'Afrique noire. Approche historique d'une expérience de formation d'ingénieurs des Ponts et Chaussées coloniaux et d'administrateurs de la France d'Outre-mer. Université Paris XII Val de Marne. Institut d'Urbanisme de paris. 2005. 59 pages.

<sup>3</sup> Il serait d'ailleurs intéressant que pour le continent asiatique (qui semble aussi dans le même cas de figure), une telle étude soit menée afin de disposer de données et renseignements comparatifs entre espaces et sociétés.

<sup>4</sup> DESCHAMPS Hubert (1970) « Histoire Générale de L'Afrique Noire de Madagascar et des Archipels ». Tome I. Des origines à 1800. PUF 1970. 572 pages + annexes. P 7.

La seconde raison procédant de la première ou la renforçant, -en tous les cas lui étant jointe-, s'emploie aussi, à *discuter* une image qui confère aux peuples négroïdes notamment d'Afrique, ouvertement ou par insinuations, un caractère *génétiquement sale*. Selon divers auteurs, certaines représentations qu'ont ces populations du déchet et de la propreté en général, les prédisposeraient presque à des comportements désastreux en matière d'hygiène, pratiques naturellement répercutées sur leur environnement immédiat : habitat, de lieux de vie et d'activités. Rappelons que la responsabilité individuelle des populations dans la question de la prise en charge de leurs déchets, même limitée à un niveau individuel et domestique relève néanmoins aussi de leurs pratiques d'hygiène générales. Cette extrapolation invoquera même parfois une tradition atavique de cohabitation intime et profonde avec l'élément déchet. Telle était en tout cas l'opinion de ce narrateur du début du 20<sup>e</sup> siècle décrivant la ville de Dakar : « *Longtemps, les quartiers indigènes furent le pittoresque et un peu la lèpre aussi de la « ville impériale » : baraques informes, tordues de chaleur, paillotes humides parmi les sables salis. Là vivait et grouillait une population noire très mêlée (...) leur pouilleuse proximité s'étalait au grand éclat du soleil qui heureusement purifie tout ou presque*<sup>1</sup> »...

De manière plus générale, ces propos ciblant les pays d'Afrique laisseraient penser qu'on serait dans le diptyque hygiène et déchets, face à une persistance de pratiques socio-culturelles désastreuses et tenaces, car de transmission inter-générationnelle, et bien antérieures à l'acuité présente de la problématique. Et contrairement aux apparences, ce discours souvent cautionné par quelque *spécialiste* en sciences sociales, est occasionnellement remis au goût du jour et quasiment selon les mêmes modalités qu'avant. Exemple récent, BERNASCONI soutenait pour le cas des villes d'Afrique : « *L'espace privé est donc un espace d'ordures, que dire alors de l'espace public ? Le problème est en partie culturel, de toute évidence, le problème des ordures est une affaire d'hommes et de groupes sur lesquels pèse le poids des modèles socioculturels* »<sup>2</sup>.

Il est tentant chez l'esprit partisan de délecter de telles affirmations, qui dans une sorte d'*exotisme romancé*<sup>3</sup>, imputent aujourd'hui encore une large part de l'insalubrité ambiante des villes africaines, à un soubassement culturel *transgénérationnel*. Mais, pour l'*africain* n'ayant jamais été confronté à ce type de situation décrite, il semblait tout à fait légitime après lecture, de s'interroger sur les origines et la validité, des soubassements de telles appréciations minutieusement entretenues au fil des siècles. D'ailleurs ces appréciations ne sont pas circonscrites au seul cas dakarois ou sénégalais.

Quant à la troisième raison, largement liée aux précédentes, elle est d'occurrence plus contemporaine : elle a trait aux impacts de quelques événements phares ayant marqué le continent, au chapitre desquels, l'intervention coloniale et les politiques initiées en matière de salubrité, auront de notre avis été des plus décisives. On verra en effet que ces politiques n'ont pas manqué de s'appuyer sur cette prétendue décadence hygiénique pour justifier d'une intervention salvatrice, alors que dans le même temps et en la matière, aucune stratégie bénéfique aux dites populations autochtones n'ait été réellement menées à leur endroit.

<sup>1</sup> VANLANDE René. (1942). « Dakar ». Paris Edition J-Peyronnet & Cie 191 pages

<sup>2</sup> BERNASCONI David (2000). Eléments de réflexion sur le problème des déchets dans les grands centres urbains d'Afrique de l'Ouest. Mémoire de DEA. UFR de Géographie et d'Aménagement. Université Bordeaux 3. Septembre 2000. 86 pages. P45-46

<sup>3</sup> DESCHAMPS Hubert (1970) « Histoire Générale de L'Afrique Noire de Madagascar et des Archipels ». Tome I. Des origines à 1800. PUF 1970. 572 pages + annexes. P 126

D'ailleurs pour ce point et concernant Dakar, on a assez vite décelé le rôle joué par cette posture coloniale, dans ce « *rachitisme thématique* » concernant les rejets, ce qui d'ailleurs est somme toute logique. Pendant longtemps, seuls quelques secteurs à vocation et forte portée économique (ou pouvant servir l'idéologie coloniale) ont en effet mérité un effort d'analyse et de meilleure compréhension. Ce qui explique la pléthore de travaux consacrés à ces fameux *outils d'exploitation* que furent les infrastructures du rail, du port ou encore toutes ces études orientées sur la production de l'oléagineux. A l'inverse, la quasi-totalité des domaines à caractère social, présentant peu d'intérêt pour l'administration, car ciblant l'amélioration des conditions de vie des populations autochtones furent *négligés*. Parfois, les analyses les concernant étaient tout bonnement perverties ou déformées pour les mêmes raisons politiques.

Pas étonnant alors que pour le territoire de Dakar (comme pour la quasi-totalité des territoires colonisés d'ailleurs), les écrits et documents résultant d'études spécifiques menées par des particuliers, tout comme les publications et notes officielles en matière de salubrité impliquant les déchets, aient en général très fidèlement suivi la ligne politique de l'époque, s'ils n'en constituaient pas tout simplement les pierres angulaires. Ainsi, le docteur **BERANGER- FERNAND** dans « *Etudes sur la Sénégalie* » datant de 1873, énumérait déjà les premières mesures d'*assainissement* à réaliser, consistant notamment à drainer les marigots et procéder à des plantations, afin de préserver la colonie européenne présente dans une ville comptant à cette époque quelque 1500 habitants<sup>1</sup>.

Dans « *La pathologie de la presqu'île du Cap-Vert* »<sup>2</sup>, l'Inspecteur **PELLETIER** Directeur Général de la Santé Publique en AOF appuyait les recommandations du Médecin Walter pour éradiquer l'endémique fièvre jaune, liée entre autres aux *mauvaises conditions d'hygiène* sur l'île de Gorée et à Dakar, responsables là aussi d'une forte mortalité chez les populations européennes.

Du côté des indépendants, **P-A ANGRAND** dans « *Les lébous de la presqu'île du Cap-Vert* » ouvrage sorti en 1946 nous apprend qu'après l'épidémie de fièvre jaune de 1900 et en application de la loi du 15 février 1902, une commission chargée de prescrire des mesures sanitaires pour la presqu'île fut constituée. Elle était présidée par le médecin chef du Service de santé et composée de plusieurs membres dont les fonctionnaires de l'administration de l'intérieur, des TP, le maire de Dakar et son agent voyer (officier préposé à l'entretien et à la réglementation des voies et chemins) et donnera naissance l'année suivante au Service Médical d'Hygiène bras armé des autorités en la matière. Devenue entre temps capitale de l'AOF en 1904, la circulaire du 12 avril 1921 du Gouverneur général Merlin et celle du 19 Mars 1924 du Gouverneur Général Carde édictaient déjà des mesures d'hygiène dites générales mais ciblant singulièrement les « indigènes ». Aussi bien dans leur sphère domestique que sur le domaine désormais « public », ces populations allaient dorénavant être sévèrement contrôlées, s'agissant de l'évacuation des eaux usées mais aussi de l'élimination individuelle de leurs ordures ménagères.

La création de la Circonscription de Dakar et ses Dépendances en 1924, suite à une épidémie de peste dans la ville *noire*, marquait l'entrée en scène effective de l'administration coloniale dans le secteur de la construction et des équipements. Toutefois, cette politique n'intégrera pas pour autant des volets sociaux essentiels tels que l'assainissement et l'hygiène *pour tous*. Le Gouvernement Général de l'AOF (GGAOF) estima vers 1933 le volume de la production de déchets de la ville de Dakar à environ 51 m<sup>3</sup> / jour, alors que le Bureau Central d'Etudes de l'Outre-Mer (BCEOM) sortira deux ans plus tard les premiers chiffres officiels et exploitables en matière de production de déchets solides de la capitale de l'AOF.

<sup>1</sup> VANLANDE René. 1942 « Dakar » 1942. Ed. Peyronnet & Lu. 191p .ANS bi I8°1887.

<sup>2</sup> In « La presqu'île du Cap-Vert » IFAN Dakar 1949. 316 p

Mais, il n'était guère question d'une bonne connaissance de la production et des mécanismes de prise en charge afin de répercuter d'éventuelles améliorations à l'ensemble des populations. La priorité était encore centrée sur les aspects sanitaires à résonance plus *politique*, en témoigne la création du Service d'Hygiène<sup>1</sup> après l'épidémie du virus amaril à Dakar en 1927. La structure qui perpétua cette politique officielle ambiguë mêlera prophylaxie contre le paludisme, la fièvre jaune, la peste..., et répression envers des indigènes délibérément *privés* de condition d'hygiène minimales. Elle sortait aussi régulièrement quelques études en la matière, ciblant d'ailleurs ces populations *à risque*.

Jusqu'à l'indépendance en 1960, seuls quelques rapports et mesures périodiques sont venus renforcer le peu d'études et de documents de travail en rapport avec la gestion des déchets, produits par les différentes institutions en charge de ce secteur. Aucun *indépendant* ne semblait alors s'intéresser réellement aux *miasmes* de la ville.

Ce n'est que près d'une décennie après l'accession du pays à la souveraineté, que le Professeur A SECK<sup>2</sup> abordera la question des déchets, à travers un rapide état des lieux du service de collecte des ordures de la capitale sénégalaise. Dans *Dakar : Métropole Ouest-Africaine*, publié en 1970, l'ancien ministre de Senghor analysa le rôle et le fonctionnement de la capitale, en évoquant au besoin quelques événements historiques. Tout en s'intéressant aux services urbains tels que ceux de la voirie de la Commune de Dakar qui s'occupaient aussi du nettoyage de la ville, l'auteur dressera aussi un rapide bilan sociopolitique de la gestion municipale du service de collecte des O.M qui, depuis la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'à l'avènement de l'indépendance avait connu des fortunes diverses. La nouveauté dans sa démarche consistait en une approche plus impartiale que des écrits coloniaux souvent dédaigneux, jusque là de mise.

Quant à la *patte* gouvernementale, on peut souligner une Convention pour le Balayage des Voies et la Collecte des ordures ménagères de Dakar datant du 27 juillet 1971 conclue entre le Gouverneur de la région de Dakar et la SOADIP, et qui définissait les missions en la matière et les objectifs à atteindre. A l'image des organismes précédents, la SOADIP produira aussi quelques chiffres et données concernant les quantités produites et collectées, *production statistique interne* dont la fiabilité s'estompera au lendemain de la dissolution en 1994 de la SIAS qui lui succéda. Cette période marqua en effet le début de l'intervention dans les missions de nettoyage d'organismes moins *professionnels*.

Entretemps, le milieu de la recherche nationale s'était ouvert au déchet dakarois, avec au début des années 1980, la première véritable production en la matière, œuvre de O WANE<sup>3</sup>. Dans sa thèse de Doctorat « *Contribution à l'Etude de l'Environnement au Sénégal : matières résiduelles et disparités urbaines dans une grande ville africaine, Dakar* » soutenue à l'Université Paris Val de Marne, l'auteur réalisa une très intéressante analyse de la pollution induite par les rejets liquides et solides de l'agglomération dakaroise, notamment ceux domestiques. Comme tout travail d'«*éclaircisseur*», il permit de baliser le terrain en dégagant différentes pistes de réflexion, ouvrant ainsi la voie aux futurs travaux, notamment universitaires : le déchet dakarois semblait alors sortir de son « ghetto ».

<sup>1</sup> D'ailleurs, la signature à Washington en 1945 des nouvelles conventions sanitaires internationales, accéléra plus tard sa réorganisation (*Pelletier 1945*).

<sup>2</sup> SECK A. (1970). Dakar, Métropole Ouest-Africaine. Mémoires de l'IFAN n° 45. 1970 516 pages + annexes.

<sup>3</sup> WANE Omar 1981 : « Contribution à l'Etude de l'Environnement au Sénégal : matières résiduelles et disparités urbaines dans une grande ville africaine Dakar ». Université Paris Val de Marne Créteil décembre 384p

Cette tendance se confirmera presque logiquement, quand l'année 1988 vit **Ousseynou DIOP**<sup>1</sup> réaliser l'une des études les plus étoffées sur les déchets solides à Dakar. Sa thèse de doctorat « *Contribution à l'étude de la gestion des déchets solides de Dakar : analyse systémique et aide à la décision* », principalement orientée sur une analyse des modalités de prise en charge des déchets *dits* ménagers, proposait en effet un formidable outil d'aide à la décision. Hormis des appréciations techniques (évaluation du système de collecte et de transport), l'auteur y procède à l'analyse de la composition des déchets solides, de leurs principaux paramètres physico-chimiques (teneur en eau, pouvoir calorifique...) avec une projection des estimations de la production spécifique sur quinze ans. Même si l'on peut regretter que l'ingénieur de formation n'ait pas élargi son champs d'étude à des aspects plus géographiques qu'ils soient physiques (impacts sur le milieu), ou humains (socioculturels), ses données constitueront près de vingt ans après leur publication, l'outil de travail le plus élaboré en la matière, et dont se servent encore à ce jour les décideurs et les politiques nationaux. L'auteur signera l'année suivante avec la sociologue **Evelyne WAAS** « *Des déchets et des hommes* », sorte de recueil traitant de la question de l'économie informelle de la récupération des déchets dans les pays du tiers-monde.

Peu de productions notables concernant Dakar virent le jour depuis, si ce n'est la thèse de **Michel SECK**<sup>2</sup> « *Gestion des déchets à Dakar : perceptions et effets environnementaux* » soutenue en 1997 à l'Université de Dakar. L'étude se limita cependant à un bref survol de quelques aspects liés à la constitution des dépôts anarchiques d'ordures, des points de rejets industriels et agricoles dans la capitale sénégalaise. Notons aussi le récent ouvrage de **Omar CISSE**<sup>3</sup> qui, dans la lignée de la précédente étude du duo WAAS & DIOP cité plus haut, est principalement dédié à l'économie informelle de la récupération à Dakar. Signalons aussi une étude du BCEOM sur les déchets de Dakar, datant de 1986, mais qu'on a malheureusement pu retrouver dans aucune bibliothèque ou Institut Universitaire, aussi bien en France qu'au Sénégal.

Ce passage en revue de la bibliographie « déchet », destiné à montrer le caractère encore assez marginal de la question, constitue aussi une *opportunité* pour déplorer quelques fâcheux *cas d'école* en matière d'étude sur les déchets à Dakar. Révélateur est en effet l'exemple de **Nora BENRABIA** qui, pour le compte de la très sérieuse Agence de la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement (ADEME, organisme français), s'intéressa en 1998 aux aspects institutionnels et financiers de la gestion des déchets à Dakar. Elle procéda à une évaluation du Nouveau Système de Gestion des Déchets Ménagers (NSN) mis en place dans (et par) la CUD. Bien que pertinente, l'étude présentait en effet quelques failles grossières, l'auteure ayant sans doute rapidement et un peu trop superficiellement *évacué* certains points essentiels. En évoquant la question de la logistique matérielle dont disposait la ville de Dakar pour la collecte et l'évacuation des déchets durant la période de la gestion communale avant 1971, elle parlera de moyens techniques mobiles qui se limiteraient à « *des charrettes à traction animale*<sup>4</sup> ». Pourtant, une simple investigation dans la documentation historique aurait permis de dissiper toute ambiguïté. Elle aurait permis de voir que les services de nettoyage des municipalités de Dakar et Rufisque, créés à la fin du 19<sup>e</sup> siècle (entre 1890 et 1900), bénéficièrent dès les années 1920 et comme en Occident, de véhicules motorisés pour la collecte et l'évacuation des O.M., à la faveur de la mécanisation et de la motorisation des moyens de transport intervenue dans les pays industrialisés.

<sup>1</sup> **DIOP O. (1988).** *Contribution à l'étude de la gestion des déchets solides de Dakar : analyse systémique et aide à la décision*. Thèse Doctorat EFPL-Lausanne. 292 p.

<sup>2</sup> **SECK Michel 1997 :** « Gestion des déchets à Dakar : perceptions et effets environnementaux ». Thèse de Doctorat 3<sup>e</sup> cycle. UCAD-Département de Géographie 310. p

<sup>3</sup> **CISSE Oumar (2007).** *L'argent des déchets. L'économie informelle à Dakar*. Editions KHARTALA-CREPOS. 164 Pages.

<sup>4</sup> **BENRABIA Nora 1998.** Le Nouveau Système de gestion des déchets ménagers dans la Communauté Urbaine de Dakar –Sénégal-. Evaluation. ADEME 1998. 71 pages + annexes.

La France qui *possédait* la colonie de l'AOF, à laquelle appartenait l'aire géographique du Sénégal y transposa un service quasi-identique, avec des prestations il est vrai, destinées aux seules populations...européennes et ressortissants « assimilés », pour ainsi dire au strict *noyau occidental*. Autre page, autre méprise, lorsque l'auteure évoque dans son document, *l'intervention dans la gestion des déchets ménagers de la ville de la Communauté Urbaine de Dakar (CUD) depuis l'indépendance du pays en 1960*, alors qu'en réalité l'organisme supra communal dakarois n'a été créé qu'en ...1983.

Dans d'autres circonstances, ces propos du reste très *décalés* d'avec la réalité, auraient pu passer inaperçus, ou même prêter à sourire pour le commun des lecteurs. Seulement, pour peu qu'on s'y intéresse, ces extraits d'un *travail de recherche validé*, confirment nombres d'appréhensions sur la légèreté avec laquelle ces questions relevant de l'hygiène dans les pays d'Afrique noire sont parfois traités. Témoinnant de la méconnaissance de certains aspects pourtant récents de la question, ces écrits signent aussi souvent une perpétuation (peut-être inconsciente) de certains clichés qu'on a décrit précédemment, et qui accompagnent encore des sociétés longtemps considérées comme rétrogrades. S'appuyant parfois sur les *blancs historiques* évoqués plus tôt, ils induisent dans le meilleur des cas des erreurs d'appréciation, s'ils ne donnent pas tout simplement libre cours à des déductions approximatives et biaisées. Une interpellation de plus sur la nécessaire présence des pouvoirs publics dans un secteur où à défaut de produire des données, il s'avère nécessaire de vérifier et exercer un regard sur les conclusions d'études menées et/ ou publiées, question de crédibilité.

#### **4. Structuration de la recherche et « restitution » rédactionnelle.**

Sans verser dans quelque *culte d' icônes*, on peut reconnaître que les publications des auteurs O. DIOP et O. WANE représentent encore malgré leur *âge*, les références en matière d'études et de contributions fiables sur les matières résiduelles solides dakaroises. D'ailleurs bien que non préméditée, la démarche méthodologique et rédactionnelle hybride qui s'est de facto imposée à nous pour le traitement de certains aspects de la question abordés dans cette thèse, doit beaucoup à ces deux précurseurs du déchet sénégalais. On s'est en effet naturellement orienté vers une synthèse de leurs deux angles d'analyse, avec une approche oscillant entre les préoccupations du chercheur socio-anthropologue orienté sur les perceptions et postures sociales des sociétés étudiées, et celle de l'ingénieur social plus porté sur l'évaluation et/ou l'amélioration des techniques spécifiques au secteur.

Honneur donc à O WANE, au moment de l'élaboration, puis de la rédaction de la **Première partie** de la thèse, qui dresse à travers un *état des lieux*, une présentation de la situation des matières résiduelles domestiques et de leur dynamique dans une métropole dakaroise en constante évolution sociodémographique et spatiale. Comme l'auteur près d'un quart de siècle plus tôt, on s'est intéressé aux difficultés et inégalités dans leur prise en charge officielle, et qui continuent de handicaper un secteur crucial de la gestion urbaine. Toutefois, l'une des nouvelles *pistes* d'étude empruntées, a été d'analyser les impacts des incohérences de la gestion sur le domaine public, parallèlement à la posture hygiénique domestique des populations. Ces incohérences vont largement déterminer les réponses parallèles, souvent jugées « *non convenables* » des populations, pour pallier les lacunes du système officiel de prise en charge des rejets solides ; l'analyse en profondeur de ces réponses alternatives révélera d'ailleurs des subtilités inattendues (dépôts d'ordures contestataires ou d'aménagement sub-local). Toujours est-il que cette situation on le verra, induit de nombreux dommages sur l'environnement de la presqu'île, mais aussi sur le cadre de vie des résidents.

Mais, de manière plus élargie, cette partie met en évidence un faisceau d'interrelations entre ce qu'on a précédemment nommé *Acteurs, représentations et pratiques socio-spatiales « déchets »*, triptyque présent le long de la chaîne et d'amont en aval.

Dés lors, si une bonne connaissance sociale de la question des facteurs socio-anthropologiques (représentations, usages et pratiques) influant et même parfois s'articulant sur la question des déchets s'impose, des paramètres plus techniques restent essentiels pour une bonne prise en charge. En amont, et de façon plus spécifique, on a posé la question de l'analyse des modalités de production et de conditionnement des matières, le suivi de l'évolution des taux de collecte, de la production des déchets (quantités et composition).

Dans la ***Seconde partie*** de l'étude, on y aborde les causes récentes qui ont concouru à cette situation, en exposant les antagonismes de la gestion officielle du secteur avec certains aspects singuliers de la croissance urbaine, dont le boom démographique, le développement de l'habitat (régulier et celui spontané), ainsi que celui des activités économiques diverses. On y met aussi en lumière nombre de facteurs sociaux diffus qui interfèrent dans la prise en charge actuelle de ces résidus.

Y est aussi analysée la question de la matérialisation spatiale des équipements de prise en charge, sous l'angle plus global de l'aménagement de la ville depuis l'indépendance en 1960. Ce survol incluant un passage en revue des différentes structures de gestion qui se sont succédé, révélera en dépit de quelques « éclairs de cohérence », des orientations pas toujours pertinentes, et dont on verra les conséquences sur le fonctionnement puis le devenir sanitaire et écologique de la ville.

On sait que l'occurrence actuelle de certains *points noirs* dans la question de la gestion des matières résiduelles solides à Dakar, n'échappe pas au traitement de ladite question le long de l'évolution historique de la ville. Engageant aussi les mutations qui ont transformé l'espace géographique dakarois et lui ont attribué sa configuration présente, difficile d'occulter la dimension historique de la gestion des déchets, abordée dans la ***Troisième partie***. Celle-ci tente, sinon d'établir le soubassement historique de la question, tout au moins d'identifier quelques unes des décisions antérieures ayant conduit à la situation. Rappelons qu'en réalité, notre démarche est partie d'une volonté de comprendre cette dichotomie actuelle entre la propreté intérieure quasi-irréprochable que revendique et entretient la société sénégalaise, et ce relâchement sur l'espace public.

Les impacts des choix coloniaux en la matière, essentiels dans la compréhension du processus, poussent en effet à remonter le fil diachronique jusqu'à la période pré urbaine afin de mieux cerner le rôle de cette colonisation. L'objectif on le voit, est double :

- voir quelle a été en la matière, la nature des processus officiels mis en œuvre depuis la constitution de l'entité urbaine jusqu'au seuil de l'accession à l'indépendance,
- mais aussi s'interroger sur les éventuelles implications socioculturelles qui à travers des comportements désastreux en la matière, et déjà implantés dans les mœurs des populations (tel que l'ont insinué certains auteurs), auraient plus qu'ailleurs défavorablement influé sur la question.

Cette partie se veut une contribution à une meilleure connaissance de la pratique de l'hygiène et de la salubrité, dans les sociétés négro africaines parfois arbitrairement stigmatisées en la matière. Mais qu'on ne s'y trompe pas, l'essai qui va progressivement « zoomer » sur les entités urbaines sénégalaises de l'époque (Gorée, Saint-Louis, Rufisque), avant de conclure sur *Daccar*, se veut impartial<sup>1</sup>. Au-delà d'inscrire quelques lignes sur la page longtemps considérée comme *vierge* du passé rudologique du continent, l'approche historique se veut de contribuer avec humilité, à comprendre les mécanismes authentiques ayant présidé ou concouru à l'avènement de la situation actuelle.

<sup>1</sup> D'ailleurs, tout apport ultérieur à cette première approche, qu'il intervienne à titre de rectification ou de confirmation sera considéré comme une pierre de plus dans la mise en lumière de cet aspect historique.



Elle présente l'intérêt de décrypter cette vision bien ancrée dans l'imaginaire des étrangers de *villes en permanence sales*. Mais elle interpelle aussi forcément sur les entités en question : de quelle ville s'agissait-il exactement ? C'est tout le sens de l'évocation de la période repère de l'émergence des villes précoloniales (ou entités qui en faisaient office), et toujours en rapport avec la problématique posée, leur évolution, leurs contacts tourmentés avec le reste du monde et particulièrement le contour méditerranéen, et plus tard avec l'Occident par ailleurs futur artisan de leur sujétion ou mise en dépendance progressive par le fait colonial. Indépendamment de la différenciation dans la pratique *déchet* intervenue à l'échelle mondiale à l'aube de la période moderne, il faut dire que les postures en la matière des peuples d'Afrique ont notablement varié selon qu'on se place sous le prisme des sociétés précoloniales, des objectifs des administrations impérialistes durant la période coloniale ou alors des politiques postindépendance des nations africaines une fois *libres*.

Sera alors passée en revue, la question des déchets dans des entités sénégalaises devenues urbaines et ce, durant près d'un siècle de gestion, dont pour une bonne partie on le verra sera menée sous le sceau de l'assainissement (dans son acception coloniale), de l'hygiène, et plus singulièrement de la ...ségrégation. Sans changer de perspective, une légère réorientation de l'angle d'analyse, permettra d'aborder la question sous l'angle des politiques d'aménagement de santé, la démarche géographique restant primordiale dans cette partie aussi. On évoque ainsi, des politiques spatialisées, que ce soit à titre de la gestion urbaine, des politiques de population, d'aménagement, de santé, d'hygiène, ou plus spécifiquement de prise en charge des résidus déchets : mise en place du service déchet, évolution de la collecte et/ ou du traitement, etc..

Au sortir de ce « tour d'horizon ciblé », on s'aperçoit amplement que ce secteur des déchets solides urbains de la ville de Dakar, souffre d'une sorte de relégation tacite, manifestation condescendante d'une marginalisation ancrée et aujourd'hui encore avalisée depuis les hautes sphères décisionnelles. L'imbroglio qui caractérise son fonctionnement actuel va alors motiver une Quatrième partie consacrée à l'évaluation des principaux mécanismes réglementaires et institutionnels officiels qui régissent ce secteur. Le même constat nous a aussi conduit à y intégrer une partie consacrée à l'élaboration de quelques outils de gestion, mais aussi à l'élaboration d'une feuille de « lisibilité » concernant les l'ensemble des déchets solides produits à Dakar. La série de recommandations endogènes (techniques...) qui y est proposée inclue un essai de caractérisation pondérale et physique du *gisement* des déchets ménagers de l'agglomération, en vue d'orienter d'éventuelles stratégies de valorisation matière en amont (tri sélectif domestique) ou en aval (méthodes de traitement avec récupération énergétique). Menée en 2004, elle constitue une sorte de *clin d'œil* à DIOP O dont on a réactualisé une partie des travaux réalisés en 1988 (Voir Méthodologie-Résultats). Cette partie s'orientera aussi sur une série de propositions relatives à la prise en compte de quelques variables exogènes majeures, après avoir mis en exergue une nécessaire connexion de la question déchets solides avec les politiques d'équipement urbain de la ville. Les impacts du déficit infrastructurel sur la question peuvent être incarnés par les mécanismes de gestion des matières résiduelles liquides encore très lacunaires.

Enfin le dernier point qu'aborde cette partie amarre le déchet dakarois à la scène internationale ; ou comment le cas *local* de Dakar, est susceptible de s'articuler à certains enjeux géopolitiques de dimension internationale. Enjeux écologiques et politique : réglementations internationales en matière de déchets et leurs modalités d'application, limitation des pollutions et prélèvements de ressources. Mais aussi, enjeux économiques, autour d'un produit devenu *intéressant* pour le milieu des affaires, qui lui-même est largement assujetti à l'évolution économique actuelle à travers la mondialisation.

Même en ne prenant pas en compte les intéressantes perspectives que présente ce secteur, la nécessité de parvenir à une meilleure gestion des rejets en vue d'améliorer la qualité de vie des populations et mieux protéger l'environnement, milite en faveur d'une véritable politique *déchet* pour la capitale sénégalaise. C'est d'ailleurs ce constat d'un traitement parfois très superficiel de la question, combiné à une quasi marginalisation technico-administrative, notamment dans la dimension spatiale, qui a notablement influé sur le choix de ce thème encore *orphelin* pour une ville comme Dakar. Situation plus que paradoxale pour la capitale du Sénégal qui doit indiscutablement s'appuyer sur la qualité son cadre de vie pour espérer atteindre ses ambitions de modernité et de rayonnement international, dans sa route vers le développement.

## **PREMIERE PARTIE**

### **SITUATION ENVIRONNEMENTALE DANS L'ESPACE DAKAROIS**

#### ***Chapitre I Un tableau économique et environnemental préoccupant.***

##### ***1. Politiques de développement : des choix pas toujours judicieux.***

Lors de la définition des grandes orientations socio –économiques du Sénégal indépendant, priorité a pendant longtemps été donnée à l'accroissement de la production dans les domaines traditionnellement identifiés comme devant impulser ce développement économique évoqué plus haut. Le secteur primaire, avec l'industrie mais surtout l'agriculture, étaient donc en ligne de mire.

Pour un pays sahélien dont l'activité agricole occupe plus de 60 % de la population, il s'agissait pour le pouvoir dirigeant, à travers une politique interventionniste appuyée, de moderniser puis d'intensifier l'agriculture et l'élevage (7 % du PIB). En somme, parvenir à des rendements supérieurs pour gagner terme la bataille de l'autosuffisance alimentaire<sup>1</sup>.

La réforme agraire initiée au lendemain de l'indépendance devait permettre l'accès des paysans à la terre, alors que la réalisation graduelle d'aménagements hydriques (puits, forages, barrages..), de conduire à la maîtrise de l'eau (écoulements superficiels pérennes ou temporaires et eaux captives), en vue de pallier un déficit pluviométrique caractéristique des zones soudano-sahéliennes<sup>2</sup>. Tel était l'objectif des projets de revitalisation des vallées fossiles et des lacs artificiels, éclipsés par la suite par les bassins de rétention initiés plus tard sous le président Wade.

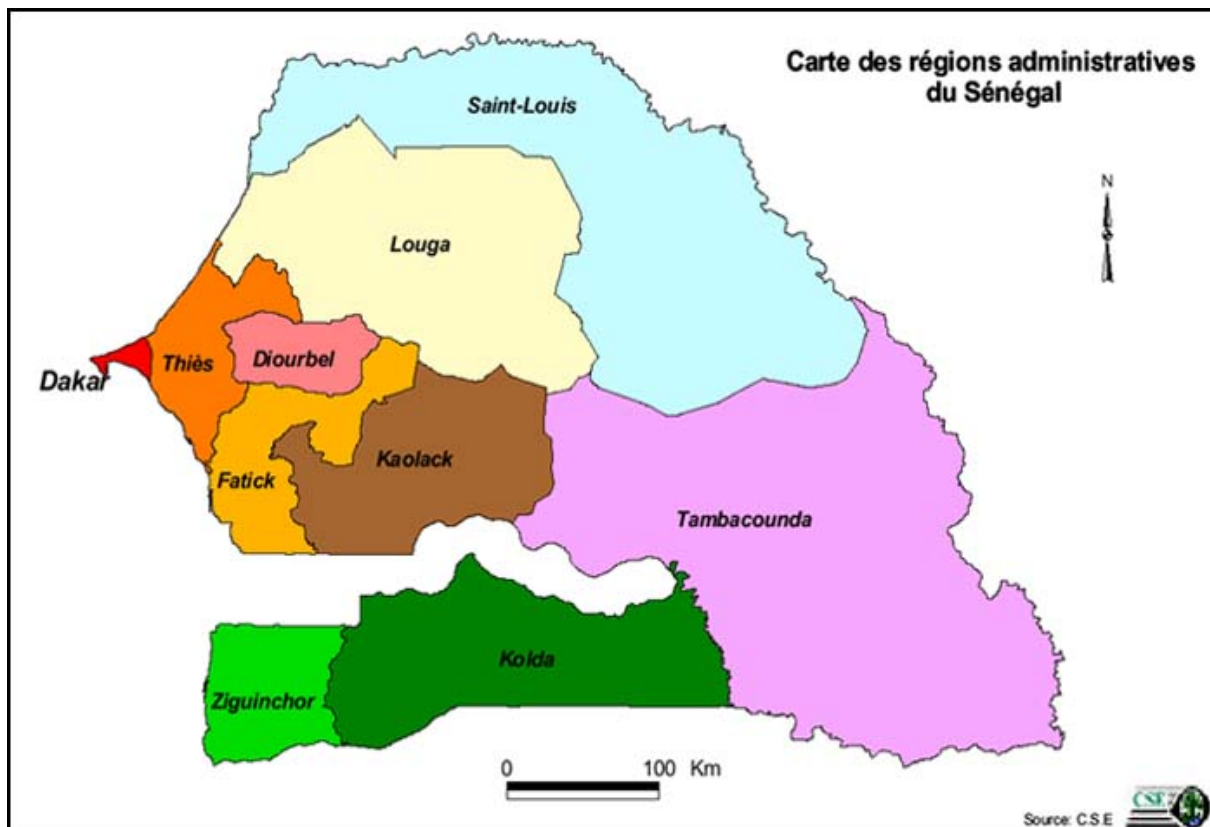
Ce renouveau de l'agriculture, mené parallèlement avec des plans de développement des villes régionales, visait à fixer les populations dans leurs terroirs en leur offrant d'avantage de perspectives d'insertion professionnelle, initiatives devant globalement aider à endiguer la saignée rurale vers la capitale.

<sup>1</sup>

L'importance des politiques agricoles se justifiait d'autant que le pays ne peut guère trop compter sur une bonne dotation de son sous-sol : les rares ressources énergétiques et minières dont dispose le Sénégal sont en effet constituées pour l'essentiel des réserves de minerai de fer de la Falémé (estimées à environ 300 millions de tonnes exploitables) et surtout des phosphates de Thiès, dont le Sénégal avec les ICS était le 9<sup>e</sup> producteur mondial (réserves estimées à 40 millions de tonnes). C'est alors la pêche, poumon de l'économie sénégalaise avec environ 200 milliards de FCFA de chiffre d'affaire en 1998 qui se positionne avec le tourisme (100 milliards de recettes en 1998) comme étant l'un des plus gros pourvoyeurs de devises du pays.

<sup>2</sup>

Le Sénégal appartient à la zone soudano -sahélienne marquée par la variabilité annuelle des précipitations et une moyenne plutôt faible allant de 1500 environ au sud à 200 environ au nord.



**Carte 1.** Découpage administratif de la République du Sénégal<sup>1</sup>. Source CSE

Toutefois, ces objectifs allaient être contrariés par quelques tendances déjà amorcées et constatées vers la fin des années 1960 au sortir des indépendances ; ces tendances préfiguraient une dégradation de la situation environnementale et économique du pays.

Sous la pression anthropique et certaines modifications climatiques, les écosystèmes déjà fragiles allaient être sérieusement être endommagés. Paul NDIAYE P et NDIAYE A notent : « en raison de sa position géographique à la fois littorale et bordière du Sahara, le Sénégal est doublement exposé aux changements globaux. Le relèvement du niveau marin et la désertification, consécutifs au réchauffement global affectent directement ce pays en grande partie sahélien<sup>2</sup> ».

Les impacts négatifs des grands aménagements hydro –agricoles sur le cycle des cours d'eau, sur la végétation et sur les écosystèmes (intrusions marines et salinisation des terres) ont alimenté de vives inquiétudes. Ces phénomènes seront alors largement étudiés, de même que la déforestation<sup>3</sup> et l'érosion littorale, qui prenaient de l'ampleur.

<sup>1</sup> Depuis 2008, les régions administratives sont au nombre de 14 avec l'adjonction de Matam (2001) puis Kaffrine, Kédougou et Sédhiou en 2008.

<sup>2</sup> NDIAYE P & NDIAYE A, 2000. In *Atlas de l'Afrique-Sénégal* Ed J.A 84 p

<sup>3</sup> Conséquence des prélèvements sur les formations végétales pour l'approvisionnement des ménages en combustibles ligneux, et des défrichements pour la mise en culture.

A ces défis environnementaux, est venue se greffer une crise conjoncturelle qui a plongé l'économie dans une situation de marasme. Les politiques agricoles n'ont en effet pas eu les résultats escomptés, du fait de l'extraversion de la production agricole principalement destinée à l'exportation. Cette situation n'était d'ailleurs pas nouvelle, ses prémisses remontent à l'époque de la colonisation, avec l'orientation exclusive des productions agricoles et industrielles, vers les besoins de la métropole.

L'oléagineux et le coton, longtemps privilégiés au détriment des cultures vivrières locales verront tout de même leur prix sur le marché mondial largement dépréciés. Entretemps, ils auront, en favorisant l'abandon des pratiques traditionnelles de jachère, fortement contribué à l'appauvrissement des sols.

Cette tendance économique s'est confirmée plus tard, avec une plus grande marginalisation du marché intérieur au profit des exportations, réorientation qui n'inclinera pas pour autant le solde déficitaire de la balance commerciale. Et si le pays avait semblé renouer avec la croissance notamment au sortir de la dévaluation, avec des taux avoisinant les 6 % en 1999<sup>1</sup>, depuis quelques années déjà, ce sont des piliers de l'économie sénégalaise qui sont en proie à la crise.

Le secteur de la pêche, malgré sa productivité élevée (avec près de 450 000 tonnes de produits halieutiques exploitées chaque année) connaît de profondes difficultés. La raréfaction des ressources halieutiques conséquence de la sur-délivrance effrénée des licences et de l'absence de repos biologique (essentiel à la régénération des espèces de la faune aquatique), laisse sur « le carreau » les pêcheurs traditionnels et leurs familles les premières victimes de cette situation.

Alors que les activités de l'économie formelle ne fournissent des emplois qu'à 10 % de la population active<sup>2</sup>, le tissu industriel avec à sa tête le fleuron que constituaient les ICS se retrouve aussi dans l'œil du cyclone<sup>3</sup>. Devant la crise de l'emploi et l'accroissement de la pauvreté, la majorité de la population active (en âge de travailler) ne voit comme alternative que l'immigration à tout prix vers l'eldorado que constituent l'Europe ou les USA<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Quotidien Le Soleil éd. 15 janvier 2000.

<sup>2</sup> Cette société phare de l'industrie sénégalaise traverse une crise sans précédent du fait de l'arrêt des exportations vers l'Europe et d'une mauvaise gestion dont les anciens et les actuels dirigeants se renvoient la responsabilité.

<sup>3</sup> Selon Jacques Bugnicourt défunt secrétaire général de l'ONG ENDA Tiers-Monde, les salariés du public et du privé représentent juste 130 000 sur une population active de près de 3, 5 millions de personnes soit moins de 5 % alors que celle informelle emploie près de 60 % des travailleurs dans les pays d'Afrique subsaharienne. In Sud Quotidien mercredi 19 avril 2000.

<sup>4</sup> Durant l'année 2006, des vagues sans précédent d'immigrés clandestins partant des côtes ouest -africaines (principalement Sénégal et Mauritanie) tentaient de rallier les côtes espagnoles à bord d'embarcations de fortune, des pirogues surnommées en Europe « Cayucos ». Ce sont principalement des pêcheurs « dépouillés » de leur gagne-pain et confrontés à la crise du secteur qui se seraient ainsi reconvertis en passeurs ou même en clandestins risquant leur vie pour gagner l'Eldorado européen.

## ***2. Dakar en panoramique ou le reflet du déséquilibre territorial.***

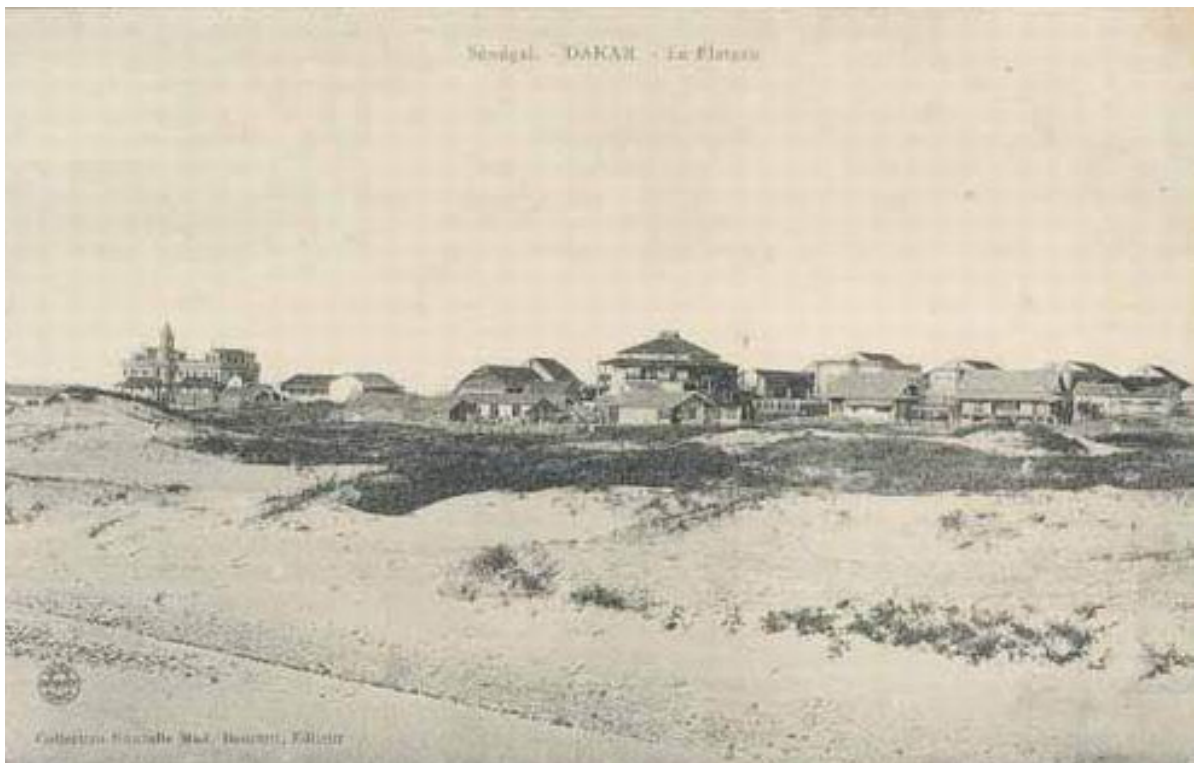
Dakar siège du gouvernement et des administrations depuis 1956, n'a jamais arrêté de se démarquer de l'armature urbaine, par son poids économique et démographique considérables. Son développement quasi exclusif n'a laissé aucune possibilité d'émergence à d'autres métropoles d'équilibre. La ville relègue loin derrière les centres urbains régionaux ; même si la croissance démographique y est régulière, Touba (500 000) Thiès (231 000) et Kaolack (200 000), connaissent des fortunes diverses dans leur développement.

Avec plus de 2,5 millions d'habitants, 55 % des citoyens du pays, 55 % du PIB sénégalais, 2/3 des salariés du secteur moderne, 9 emplois commerciaux et industriels sur 10, Dakar concentre tout. Et grâce à son dynamisme, la ville parvient à atténuer cette situation de crise économique qui touche l'ensemble du pays.

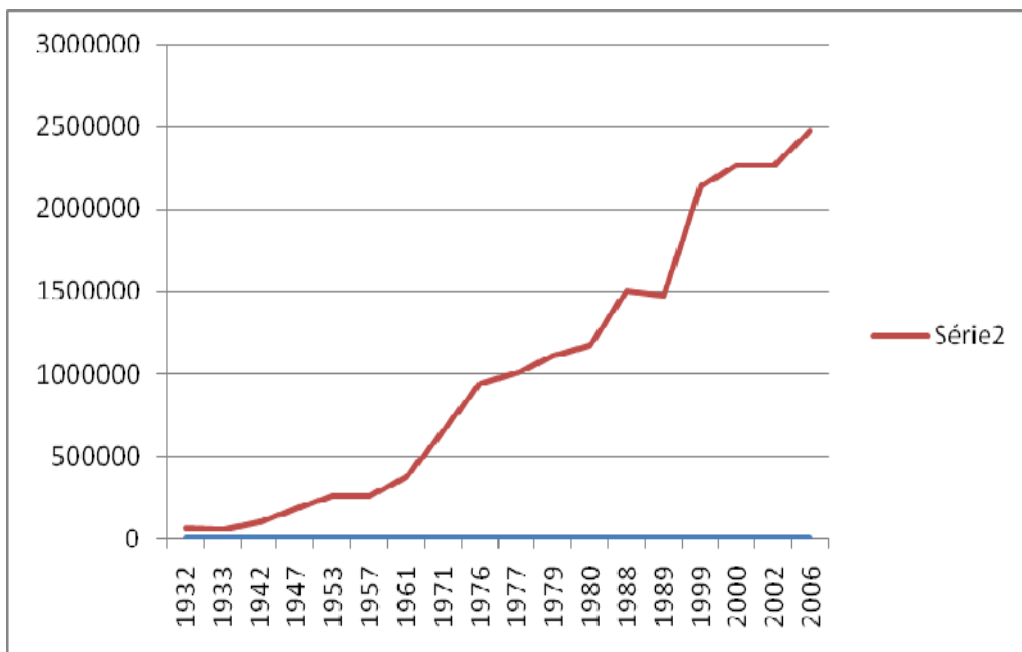
Mais, la pression démographique qui en découle, principalement fruit de l'exode rural, entretient une rapide extension spatiale ; cette dernière entraîne en domino un délitement de l'offre de service, un boom de l'habitat précaire, un développement de l'insécurité...et plus généralement une dégradation du cadre de vie. La présence sur ce site de 550 km<sup>2</sup> (0,3% du territoire national) de 80 % de l'activité économique et industrielle et de 30 % de la population du pays, a beaucoup contribué à engendrer une hausse des pollutions dues principalement aux rejets de matières résiduelles diverses sur les milieux.



**Photo 1.** Dakar vue d'ensemble : la corniche et l'anse de la ville. En arrière plan, le port de Dakar. Source *Atlas Jeune Afrique : Le Sénégal*



**Photo 2 :** Le Plateau vers la fin du XX siècle. Source *Archives Nationales*.



**Figure 1.** Evolution de la population de l'agglomération dakaroise depuis 1932.

Répartition de la population de Dakar (2002)		
Départements	Population	Pourcentage
Dakar	955 897	42,15
Pikine	768 826	33,90
Guédiawaye	258 370	11,39
Rufisque	284 263	12,53
Total	2 267 356	100

**Tableau 1.** Répartition de la population de l'agglomération de Dakar. Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Résultats provisoires Décembre 2002.

### 2.1 La ville côté cour.

Pour le visiteur qui y débarque, Dakar offre sa « Téranga » (hospitalité) légendaire, et expose ses atours présentés sur les cartes postales : le Palais Présidentiel, les marchés Kermel et Sandaga d'architecture néo-classique, ou encore les édifices religieux comme la Cathédrale et la Grande Mosquée, font partie des incontournables étapes proposées par les guides touristiques et autres *tour-operators*. Mais, la ville arbore aussi régulièrement quelques nouvelles réalisations, notamment dans le quartier du Plateau. De nouveaux immeubles commerciaux et d'habitation, ainsi que des locaux modernes de ministères, viennent architecturalement donner « *un coup de vieux* » à ces buildings mythiques que furent l'hôtel Novotel, ou encore le siège de la BCEAO sur la frange Est du littoral.



En progressant vers le nord de la ville, on remarque sur le site de l'ancien Champs de Courses sis au Boulevard Général De Gaulle, le complexe commercial « Les 4 C » (Centre Commercial des Champs de Courses) ; récemment sorti de terre, il apporte une touche de fraîcheur dans un quartier mi-habitat résidentiel, mi *Pôle d'Affaires*. Jusqu'en 1968 cette zone était encore constituée de bidonvilles, avant de laisser place à des habitations HLM de moyen standing. Aujourd'hui, dans cette zone pavillonnaire, se sont implantés à côté des villas de Gibraltar et des Allées du Centenaire, les immeubles de diverses institutions financières : banques de L'Habitat et de la BCEAO..., mais aussi des Instituts spécialisés dont le CESAG. Toutefois, on y note aussi une forte progression des activités de commerce de gros et de détail (vendeurs ambulants), à l'image de celles présentes à Sandaga et dans une bonne partie du Plateau.

On retrouve la même configuration dans le secteur de Fann-Point E avec son Pôle International de Recherche et de Formation<sup>1</sup> ou encore son *Quartier des Ambassades* ; le quartier malgré la progression du petit commerce, conserve encore son caractère résidentiel. La zone abrite aussi une piscine olympique, ouverte au grand public et qui constitue un lieu de détente et rafraichissement en période de chaleur. Plus au Nord, quelques complexes hôteliers *select* à l'image de Ngor Diarama et Méridien Président (ayant littéralement *les pieds dans l'eau*), de même que les divers lieux de loisirs et de divertissement (casinos, dancings) présents dans la ville, rappellent la vocation touristique et festive de la capitale. La ville garde en effet cette réputation de gaieté et de joie de vivre, procurant un sentiment de liberté psychologique.

Ce tableau est complété par d'autres coins de détente plus culturels comme le Théâtre Daniel SORANO, ainsi que des sites et monuments culturels anciens (Palais Présidentiel, Musée de l'IFAN), ou plus récents comme la *Porte du Troisième Millénaire*, monument ode à l'Union Africaine.

<sup>1</sup> SAKHO P, (2007). « Renouveau Urbain à Dakar : vers l'émergence d'une nouvelle centralité dans un quartier d'habitat planifié le Point E ». In *La ville sénégalaise. Une invention aux frontières du monde*. Paris Edition Khartala. 2007. 242 pages.



**Photo 3.** Centre commercial « Les 3 C » sur le boulevard du Général de Gaulle. (Cliché Diawara A-B 2008)

Comme dans toutes les grandes métropoles, ce renouveau s'accompagne souvent de la résorption progressive d'anciens quartiers spontanés et taudis logés dans les quartiers centraux. Il explique aussi d'ailleurs, l'envolée des prix de l'immobilier qui progressivement, pousse la population originelle vers les couronnes périphériques et la grande banlieue. Les transactions foncières dans le centre de Dakar se négocient entre 80 000 et 150 000 Fcfa le m<sup>2</sup> de terrain dans le quartier du Plateau et jusqu'à 300 000 Fcfa m<sup>2</sup> dans le noyau de la Place de l'Indépendance<sup>1</sup>.

Sans être spectaculaires, les transformations qu'induit ce renouveau, modifient le cœur de certains quartiers tels que Niayes-Thiocker, Rebeuss et la Médina. Une partie de ces ensembles laisse ainsi progressivement place à des centres d'affaires<sup>2</sup>, à de nouveaux immeubles d'habitation. Bien que favorisant par endroits une amélioration esthétique des îlots, ces réalisations provoquent néanmoins l'ire des natifs ; certains fustigent le « démantèlement » déguisé de leurs quartiers<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Marchés Tropicaux 8 septembre 2000.

<sup>2</sup> Ces quartiers qui constituaient le noyau ancien de la ville comportaient en leur sein de nombreux taudis.

<sup>3</sup> Conflits relatifs à la délocalisation du stade Assane DIOUF dans le quartier de Rebeuss sur la Corniche. (Voir Soleil du 19 octobre 2004).



**Photo 4.** La « *Porte du Troisième Millénaire* » sur la corniche ouest de Dakar. Réalisée en 2001, elle se veut le symbole d'une Afrique ouverte sur un monde, devenu désormais un grand *village planétaire*. (Cliché Diawara A-B 2008)

S'agissant des projets urbains d'envergure, il est prévu l'édification d'un nouvel aéroport international Blaise Diagne pour remplacer l'actuel Aéroport International Léopold Sédar Senghor de Dakar – Yoff. Le futur aéroport de la capitale, dont l'implantation est prévue à Ndiass, à 40 km de Dakar dans la région de Thiès, devra ainsi permettre de répondre aux prévisions de trafics à moyen et long terme tout en garantissant ses possibilités d'extension. Quant au site de l'actuel aéroport (800 ha), il devrait laisser place à un complexe immobilier, la *Cité des Affaires*.

La construction d'une autoroute à péage entre Dakar et Thiès (60 km) desservant également le nouvel aéroport devrait permettre une meilleure liaison de la ville avec les nouveaux pôles urbains prévus ; elle va aussi favoriser la connexion de la capitale avec l'arrière-pays. La redynamisation du secteur ferroviaire, dont la privatisation partielle n'a jusque là donné que des résultats mitigés, s'appesanti sur la mise en place de nouvelles voies à « écartement standard ». L'extension et modernisation des infrastructures du port de Dakar, notamment par la construction d'un port minéralier, d'une jetée off shore de 4.400 m, vise autant à accroître les capacités d'accueil du vital Port Autonome de Dakar (PAD), qu'à diversifier ses fonctions. Pilier de l'économie, la plateforme portuaire de Dakar assure en effet le transit d'une bonne partie des biens et marchandises qu'importe ou exporte le pays, que ce soit à l'échelle régionale ou internationale.

Dans une conjoncture économique caractérisée par une baisse de la croissance dans la plupart des pays industrialisés, le processus de délocalisation des entreprises vers les régions à faible coût de main-d'œuvre et des outils de production, a constitué une aubaine pour certaines villes des pays en voie de développement. Elles sont en effet devenues la nouvelle destination pour les milieux d'affaires, ainsi que celle des activités de commerce et de production. Cela dénote l'accroissement de la compétitivité, malgré une dépréciation continue des termes de l'échange entre le Nord et le Sud.

A l'instar de Tunis, ou Port-Louis de l'île Maurice, Dakar aussi connu un temps un regain de l'activité économique. La ville a capté beaucoup d'investissements étrangers à la faveur de la globalisation des échanges. L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) assure le suivi et l'actualisation du Traité du même nom signé en 1993. La création de cette structure avait déjà permis des avancées notables en matière d'investissements ; elle a défini en la matière un cadre commun à l'échelle africaine. En mettant en place le *Guichet Unique*, les autorités sénégalaises ont poursuivi dans cette même lignée : permettre aux investisseurs désirant s'implanter au Sénégal, d'accomplir en un temps record l'ensemble des formalités administratives qui leur sont imposées.

Si incontestablement sa position géographique a aussi largement contribué à cette évolution avec notamment ses avantages potentielles liées aux débouchés maritimes, la ville a su aussi tirer profit de la relative stabilité socio-politique du pays. Cette stabilité dans le temps, confortée par une alternance démocratique calme qu'a connu le pays en 2000, lui a en effet conféré un statut de zone d'investissement plutôt sûre pour les capitaux occidentaux<sup>1</sup> et les pays des Emirats du Golfe.

L'absence de troubles civils majeurs, généralement condition *sine qua non* à l'implantation des milieux d'affaires dans les pays en voie de développement<sup>2</sup>, a sans doute concouru à y créer les conditions propices à un renouveau économique. Cette stabilité a contribué à la floraison d'établissements commerciaux (assurances, banques, affaires immobilières...), ainsi qu'à l'établissement de joint-ventures et d'unités de production de services. Une illustration de ce renouveau est symbolisée par l'implantation depuis quelques années d'entreprises délocalisées des pays d'Europe ; il s'agit notamment des Centres d'Appel et des Services d'Assistance *one line* qui profitent de l'attractivité des coûts de production<sup>3</sup>. Pour offrir un niveau de service de standard international, certaines infrastructures ont été réalisées, comme l'aménagement (ou la redynamisation) des zones franches, ainsi que des terminaux portuaires et/ou aéroportuaires.

Par ailleurs, on note un « bond » dans le secteur vital des technologies de pointe notamment des télécommunications : le pays est en effet relié à l'Europe et l'Amérique par un réseau de câbles optiques sous-marins permettant un accès rapide aux nouvelles technologies de l'information et de la communication en *haut débit* et à un réseau téléphonique performant même si le parc d'abonnés particuliers au téléphone fixe reste encore faible.

<sup>1</sup> A la différence de nombre d'autres pays du tiers-monde et d'Afrique en particulier, l'évolution politique du Sénégal colonial semble ne pas avoir été marquée par des crises (politiques et/ou sociales) majeures à l'exception de quelques événements-incidents repères : bombardement de la ville phare de Dakar encore pro-Vichy en 1944, répression en 1946 au Camp Faïdherbe de Thiaroye des manifestations de « tirailleurs » réclamant une amélioration de leurs conditions ou encore révolte des cheminots de 1947. Aussi dans sa marche vers l'indépendance, le pays ne connut que quelques remous, malgré l'émergence dans une scène politique bouillonnante d'une élite locale dirigée alors à l'époque par Blaise Diagne et Lamine Guèye, alors que plus tard Mamadou Dia et Senghor présideront aux destinées du premier gouvernement du Sénégal indépendant.

<sup>2</sup> Cette approche sécuritaire dans les investissements est devenue une des exigences de nombre de grands groupes et fait même l'objet d'enseignements pointus dans les grandes écoles et instituts de management sous l'appellation « Gestion des Risques ». Mais aussi pertinents qu'ils soient dans certains cas comme l'Irak, un des géants de « l'or noir », ces préalables, en l'occurrence les facteurs de risque qu'induisent l'instabilité politique ne sont pas de nature à « décourager » les convictions capitalistes de certaines multinationales tant le « retour sur investissement » est à tous égards prometteur.

<sup>3</sup> Les *call-centers* ou centres d'appel délocalisés des pays d'Europe vers les villes de pays du tiers-monde, illustrent bien cette dynamique. Ainsi, grâce à la technologie du câble sous-marin Atlantis 2 qui borde les côtes de l'Afrique de l'Ouest, Dakar a pu en accueillir tel le PCCI installé à Dakar, mais prospectant le marché français pour le compte d'opérateurs de télécommunications implantés dans l'Hexagone.

Le service est principalement assuré par la Société Nationale de Télécommunication<sup>1</sup> (SONATEL) et sa filiale Sentoo qui détiennent le monopole de la téléphonie fixe, malgré la présence dans le secteur du concurrent SENTEL. A eux deux ils permettent une couverture de près de 85 % du territoire national.

Enfin pour pallier la faiblesse du tissu industriel, la ville a consenti à mettre en place hormis une série de mesures destinées à attirer et accueillir capitaux étrangers et patrons d'industrie, que ce soit par l'assouplissement des réglementations d'ordre fiscales et administratives, ou la construction et /ou réadaptation des équipements devant faciliter l'implantation de divers secteurs d'activité.

Globalement, les objectifs d'amélioration de la gestion gouvernementale (bonne gouvernance) et de lutte contre la corruption, un temps exigé par les bailleurs de fonds internationaux (dont le FMI et Banque Mondiale) dans la lignée des principes édictés antérieurement notamment à la Baule en 1990<sup>2</sup>, sont encore loin d'avoir été atteints. De même, le pays reste dépendant de l'aide extérieure. D'ailleurs si une partie de ces projets a contribué au dynamisme économique de la ville, l'énumération de superlatifs flatteurs et notamment de ses indicateurs économiques semble cependant constituer pour Dakar « l'arbre qui cache la forêt ».

## ***2.2 Et dans ses entrailles, côté face.***

Derrière les décors attrayants et les ambitieux projets, la réalité se fait en effet moins reluisante, à mesure que l'on s'imprègne de la ville hydre qui accueille plus de 25 % de la population totale du pays. Déjà en proie à la saturation démographique, Dakar connaît pourtant une augmentation moyenne de sa population d'environ 4 %, avec des pics de 8,5 % pour Guédiawaye<sup>3</sup> : les densités y frôlent à certains endroits les 200 habitants / ha.

Si son statut de pôle des communications, de l'administration et de 80 % des activités économiques du pays, permet à la capitale de se retrouver de facto au dessus du lot, les revers d'un tel *privilege* apparaissent très vite. La pression et la frénésie sont continues, dans les processus d'occupation de l'espace, notamment pour les besoins de l'habitat dont la variante irrégulière cible toute parcelle de terre « libre ». Si l'accroissement démographique bien perceptible de la ville, semble préoccuper planificateurs et décideurs, il semble pas en être de même pour la forte demande en service et en équipements urbains (collectifs ou individuels) qui en découlent... naturellement. Sans doute les corollaires les plus saillants de l'explosion urbaine notamment la demande en emplois, en logements etc., ont-ils pendant longtemps été atténués par certains mécanismes culturels et traditionnels développés par les populations des villes des pays en voie de développement. Ces phénomènes d'insertion des nouveaux migrants à travers les chaînes de solidarité sociales ou parentales ont été largement étudiés pour le cas de la capitale sénégalaise. Ayant pendant longtemps constitué une soupe sociale (emploi, hébergement, et vie sociale)..., ses mécanismes semblent néanmoins avoir eu comme revers, d'inhiber la vocation d'anticipation des administrateurs de la cité.

<sup>1</sup>

Le capital de la SONATEL est détenu pour 42 % par la société française de téléphonie ORANGE. Le reste se répartit entre l'Etat sénégalais (28%), les salariés et anciens salariés (10%), les Institutions et le Grand public (20%). Source site web SONATEL-ORANGE.

<sup>2</sup>

Durant ce sommet France-Afrique, le dernier sous l'ère Mitterrand, il y était question de bonne gouvernance pour les pays d'Afrique désirant continuer à bénéficier de la coopération bilatérale tout en conservant leurs relations privilégiées avec l'ancienne métropole par le biais de la « prime à la démocratie ».

<sup>3</sup>

*In Marchés Tropicaux*. Ed septembre 2000.

Malgré la perpétuation<sup>1</sup> de ces réseaux de solidarité qui dans le pays font encore office de régulateurs sociaux, les conséquences de la crise de l'emploi salarié (qui ne compte que pour 35 % des revenus des ménages), se font de plus en plus visibles avec le développement de la pauvreté. Son seuil fixé à environ 60000 CFA par mois, relègue ainsi près de 22,4 % des dakarois dans ce lot (SOW 1999). L'analyse du budget des ménages, montre que le poste *alimentation* occupe près de la moitié des revenus (42 %) ; elle laisse augurer d'une proportion de *pauvres* plus élevée que les chiffres officiels, phénomène des *travailleurs ou salariés pauvres* que l'on retrouve d'ailleurs dans certains pays développés.

Les taux de chômage qui sont de l'ordre de 25 % de la population active (en âge de travailler), poussent les populations vers d'autres canevans de survie ; c'est le cas du secteur informel ou *économie populaire*<sup>2</sup>. Avec une croissance de 5% entre 1980 et 1991, ce secteur se voit de plus en plus investi par les femmes, qui représentent à l'heure actuelle près de 20 % *chefs de ménages*, témoignant de leur participation à l'activité de production.

Cette situation traduit d'importantes mutations socioculturelles, dans un environnement où selon un ensemble de systèmes de valeurs religieuses et/ou morales, c'est à l'homme de subvenir aux besoins de la famille. Elle met aussi en exergue les disparités dans l'accès au revenu, qui détermine pour beaucoup la capacité ou non des populations à bénéficier de services urbains tels que le logement, la santé, l'éducation, le transport...ou la prise en charge des rejets domestiques.

L'autre visage de la précarité sociale est symbolisé par le développement de la mendicité. La variante *traditionnelle* est habituellement le fait de mendiants (talibés et autres handicapés physiques), parmi lesquels les pouvoirs publics et le BIT ont recensé quelques huit mille enfants, certains provenant même de la sous région<sup>3</sup>. Parfois aussi *déguisée* (chômeurs, désœuvrés économiques ou quémandeurs d'un jour), elle a sous diverses formes, envahi les artères de la ville dans une cohabitation presque banale avec les rejets de la société *marginalisante* : malades mentaux errants (parfois agressifs et dangereux) font presque partie du décor.

<sup>1</sup> D'ailleurs de plus en plus en perte de vitesse avec l'adoption du mode de vie citadin.

<sup>2</sup> Ces activités informelles qui échappent en grande partie à la fiscalité officielle ont pendant longtemps constitué une source de revenus fiable au grand bonheur des gagne-petit. Toutefois, dans le contexte actuel de crise économique et d'inflation des produits de base, elles ne suffisent plus à atténuer la fièvre de l'eldorado qui anime une bonne frange de la population pour laquelle le salut passe par l'immigration vers l'Europe ou l'Amérique du Nord.

<sup>3</sup> Le Soleil Ed.7 juin 2007.

## 2.2.1 *Tous les chemins mènent vers Dakar :*

### 2.2.1.1 *Difficultés du transport : questions de mobilité urbaine.*

Pour atténuer l'embolie du secteur du transport routier dakarois et les impasses devant lesquelles l'exiguïté de la ville l'acculait, c'est par « petites touches » qu'intervenaient jusque là, les techniciens du Ministère des Transports et des directions compétentes. Périodiquement, quelques portions du réseau routier étrennaient leur revêtement bitumé, alors que d'autres étaient remises en état. Parallèlement on assistait à de fréquentes réorganisations des sens de circulation, notamment pour l'accès au centre névralgique du Plateau.

Entreprise depuis 2002, la nouvelle politique de rénovation de la voirie urbaine et de réalisation d'infrastructures routières à Dakar, s'est inscrite dans un projet plus global et plus ambitieux de redéfinition du système actuel de transport.

Le Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU) est piloté par l'Agence Autonome des Travaux Routiers (AATR). Son volet *infrastructures routières* dont l'étendard demeure sans doute le *Tunnel de la Corniche Ouest*, devait marquer l'engagement des pouvoirs publics à parvenir à une fluidification durable de la mobilité urbaine. L'élargissement et la modernisation de la VDN, la rénovation de l'autoroute Dakar-Pikine, la construction d'une autoroute à péage Dakar-Diamniadio, ainsi que construction de nombreux échangeurs figurent parmi les réalisations prévues. Elles doivent aussi bien permettre une meilleure liaison de la capitale avec son aire d'influence et le reste du pays, que soulager la ville de ses traditionnels et permanents embouteillages. Selon DIOP (2004, 185) des estimations du Gouvernement sénégalais ont chiffré les pertes engendrées par les dysfonctionnements dans la circulation à Dakar et les embouteillages, à environ 108 milliards de FCFA en terme économique et sanitaire<sup>1</sup>.

Cette impression de permanente congestion du Plateau s'explique aussi par l'ampleur et l'intensité des migrations pendulaires vers la capitale, qui se mesure à l'aune des difficultés que rencontrent dès le matin les citadins, pour rallier leur lieu de travail et notamment le centre-ville. Les usagers ont en effet acquis l'habitude de progresser par pallier vers le secteur du Plateau à l'image du système de correspondance en place dans les villes équipées de réseaux de transport denses et complémentaires. Mais la comparaison s'arrête là<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> DIOP A, (2004). « *Villes et aménagement du territoire au Sénégal* ». Thèse de doctorat d'Etat. UCAD-DAKAR 404 pages.

<sup>2</sup> A pied, en taxi classique, taxi-clando ou en cars rapide, ils rallient les « garages » ou autres gros points de captage de voyageurs, où la place dans une voiture se paie au prix fort...et parfois au prix de franchises coudées.



**Photo 5.** Echangeur et rond-point à l'entrée du Plateau à hauteur de la caserne des Sapeurs Pompiers de l'avenue « Malick Sy ». (Cliché Diawara A-B 2008)

L'intensité de la circulation automobile et la condensation des embouteillages, témoignent d'une agglomération qui semble suffoquer sous le poids de sa macrocéphalie, et apparaît sous dimensionnée<sup>1</sup>. Cette situation est renforcée par la faiblesse ou l'absence de signalétique urbaine : feux tricolores, marquages au sol, panneaux de signalisation ou d'indication sont très peu présents ou fonctionnels etc. L'état général défectueux des ruelles même bitumées, ainsi que les variables appréciations du règlement routier par les automobilistes dakarois participent aussi à cette situation, qui engendre blocages et ralentissements dans les artères.

<sup>1</sup> Le centre-ville, principal lieu de convergence semble étouffer sous le poids démographique alors que les activités en tout genre y maintiennent une impression de rues et ruelles bondées en permanence et dédiées à l'informel.





**Photo 6.** Le cœur du Plateau : l'avenue Ponty et ses permanents embouteillages en journée.  
(Cliché Diawara A-B 2007)

S'agissant du réseau routier, quelques grandes *pénétrantes*, en franchissant la rocade Fann-Bel-Air, assurent l'accès au Plateau :

- l'Autoroute qui débouche sur l'Avenue Malick Sy puis Lamine Guèye. En amont, elle amont capte à hauteur de la Patte- d'oie<sup>1</sup> le flux provenant de la route de Pikine (via cité « FAYCAL »), et récupère aussi le trafic en provenance des quartiers de la banlieue Nord (Guédiawaye, Hamo, Parcelles Assainies...)
- la Route de Rufisque ou Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar débouchant sur la zone portuaire,
- la Voie de Dégagement Nord (VDN) et la Route de Ouakam, se jetant sur Blaise Diagne par l'Avenue Cheikh Anta DIOP ou bifurquant par la Corniche Ouest.
- La Route de la Corniche Ouest qui permet justement d'accéder au Plateau.
- Et enfin l'Avenue de la Liberté et la Rue 13, qui par le Boulevard Général De Gaulle et l'Avenue Faïdherbe, atteignent le Plateau via les allées Papa Guèye Fall.

Souvent saturés, ces cinq grands axes parviennent difficilement à absorber la quasi-totalité des flots d'automobiles qui convergent vers le centre-ville.

<sup>1</sup> Une 2 x 2 voies par ailleurs et pour la circonstance, transformée tous les matins de 6h30 à 9h30 en voie à direction unique dans le sens Pikine – Patte-d'Oie. Si cette réorganisation temporaire en fluidifiant le trafic sur cet axe névralgique, permet un meilleur accès au centre-ville, elle ne manque pas de causer certains accidents dus notamment au non-respect des horaires d'application.

Toutefois, la crise du secteur des transports urbains dans un contexte d'étalement spatial de la ville reste aussi accentuée par la vétusté du parc automobile, et notamment celle des véhicules de transports en communs, facteur qui influe directement sur l'offre de service. Les taxis urbains (de couleur jaune et noir), les *Cars Rapides* (Véhicules SAVIEM SG2) et *Ndiaga-Ndiaye* (Mercedes 508), représentent le secteur privé des transports de transport en commun. Assurant le gros des transports collectifs de voyageurs, ils déchargent aux terminus de Pétersen et Lat-Dior avant d'emprunter le chemin inverse et refaire le même circuit. Néanmoins ils subissent de plus en plus la concurrence de taxis clandestins collectifs de la banlieue appelés *clandos*<sup>1</sup>, bannis du centre ville et qui *déversent* leur clientèle dans les faubourgs de la capitale.



**Photos 7 & 8.** A gauche *Terminus* des cars de transport en commun « Ndiaga-Ndiaye ». A droite, *station* de Cars-Rapides. (Clichés Diawara A-B 2008)

Ces moyens de locomotion représentent environ 75 % des modes de déplacements pour le secteur du transport routier de voyageurs de l'agglomération dakaroise. En 1995, les transports collectifs assuraient 53 % des déplacements, alors que seuls 10 % des ménages disposaient d'une voiture particulière.

C'est qu'en réalité, la faiblesse de l'offre officielle pour le transport en commun routier, ne participe pas vraiment au désengorgement de la capitale. Cette offre officielle est assurée par la société Dakar-Dem-Dikk (DDD) héritière de la défunte SOTRAC, dont les bus bleus sont fabriqués au Sénégal sous licence de la marque indienne Tata. Si ses bus assurent 25 % des transports en commun routier, ce chiffre masque difficilement la médiocrité du service qui s'illustre par les difficultés dont sont coutumiers les usagers de DDD pour leurs déplacements. Irrégularité, voire caractère aléatoire des horaires de passage, longs temps d'attente, entassement dans les bus source de désagréments divers (vols, *proximité masculine volontaire* dont se plaint souvent la gente féminine) sont généralement de mise.

<sup>1</sup> Les *clandos* un peu plus discrets et moins « flagrants » de Liberté 6, Sacré-Cœur ou encore Mermoz seront tacitement autorisés à accéder au Plateau, alors que ceux de Pikine et de la lointaine banlieue, plus vétustes sont tenus de ne pas « franchir » la périphérie du département de Dakar en direction de l'ouest (Castors, Grand-Yoff, Hann...)



**Photo 9.** Garage « clandestin » dans la banlieue de Dakar. Noter l'état de vétusté avancé des véhicules, mais aussi l'absence de revêtement du parking, ainsi que... la profusion de petits déchets. Ces éléments concernant l'équipement *gare de transport* seront plus amplement abordés dans l'étude.  
(Cliché Diawara A-B 2008)

A ces contraintes dues à la déliquescence, la vétusté et l'insuffisance du parc roulant de DDD<sup>1</sup>, vient s'ajouter la pollution atmosphérique symptomatique des grandes métropoles des pays en voie de développement, dont une part est imputable aux fumées d'échappement des véhicules motorisés, observées plus densément aux heures de pointe. Ces polluants atmosphériques dont les fumées noires, poussières, particules fines ou particules en suspension proviennent essentiellement des transports routiers (et de l'industrie). D'après SALOMON (2003,15) ils sont principalement constitués *dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)* émis aux deux tiers par la circulation routière, -transports urbains et les poids lourds-, *l'ozone (O<sub>3</sub>)*, *le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)*, ainsi que le monoxyde de carbone (CO).

On est loin des niveaux du Caire ou de Mexico. Mais la pollution atmosphérique de la capitale sénégalaise peut à l'image de la situation des villes des pays en voie de développement, très vite s'apprécier à travers l'émanation « libre » des gaz et fumées industrielles, et du rejet peu réglementé des fumées d'échappement d'automobiles<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Qui par ailleurs est régulièrement vandalisé par les manifestants lors des contestations qu'elles soient estudiantines ou autres. Ces phénomènes déjà perceptibles à l'époque de la SOTRAC.

<sup>2</sup> On est en effet très loin des normes en vigueur en Europe sur le rejet des moteurs notamment diesel (les plus polluants) : en sept ans 1993-2000 les normes sont passées de 0,36g à 0,1 g/ kw pour les véhicules et ne cessent de se durcir avec des prévisions de passage aux normes 3,4, et 5. Quant aux rejets industriels, des organismes comme la DRIRE veille au respect des normes même si une enquête a montré que 43 % des sites contrôlés en 2005 respectaient l'ensemble de leurs valeurs limites de rejets. (Actualité News Environnement Juillet 2006).



**Photo 10.** Bus de transport en commun officiels de la société Dakar-Dem Dikk (DDD) au terminus « LECLERC » sis au port. (Cliché Diawara A-B 2008)

Ces émanations reflètent l'état vieillissant d'un parc constitué principalement de voitures d'occasion. Généralement dépourvues de pots catalytiques, ces véhicules importés d'Europe roulent sans les garanties techniques que procure un contrôle officiel.

La pollution atmosphérique semble préoccuper les pouvoirs publics ; elle a présidé à la création d'organismes de contrôle et de mesure de la qualité de l'air pour Dakar et l'ensemble des régions du pays. Dépendant du Ministère de l'Environnement et du Service de la Météorologie, ils produisent les bulletins liés à la climatologie et à ses évolutions locales, et établissent ensemble des fiches de pollution. Toutefois cette production de données n'a jusque là pas réellement contribué à remédier à ces phénomènes de pollution, qui impliquent le fonctionnement socioéconomique même des villes du sud : niveaux d'exigence peu élevés en gestion du cadre de vie, omniprésence des mécanismes informels, effacement institutionnel etc.

Ce tableau des transports routiers, est complété à Dakar par l'omniprésence dans les centres de véhicules motorisés à *deux roues* (mobylettes et scooters) foulant au pied tout règlement sur les nuisances sonores : l'absence de pots réducteurs de bruits est quasi systématique chez ces véhicules. Avec les charrettes à traction hippomobile (ralliant de petites distances pour des tarifs allant de 25 à 50 Fcfa), ils disputent la chaussée aux automobiles<sup>1</sup>, et défient allègrement les codes de la conduite routière.

<sup>1</sup> «C'est une voie publique, et puis ceux qui sont à l'intérieur des automobiles ne sont pas plus importants que nous... », s'écrient souvent les conducteurs de cyclomoteurs mais surtout passagers des charrettes, exaspérés par les invectives des autres chauffeurs.

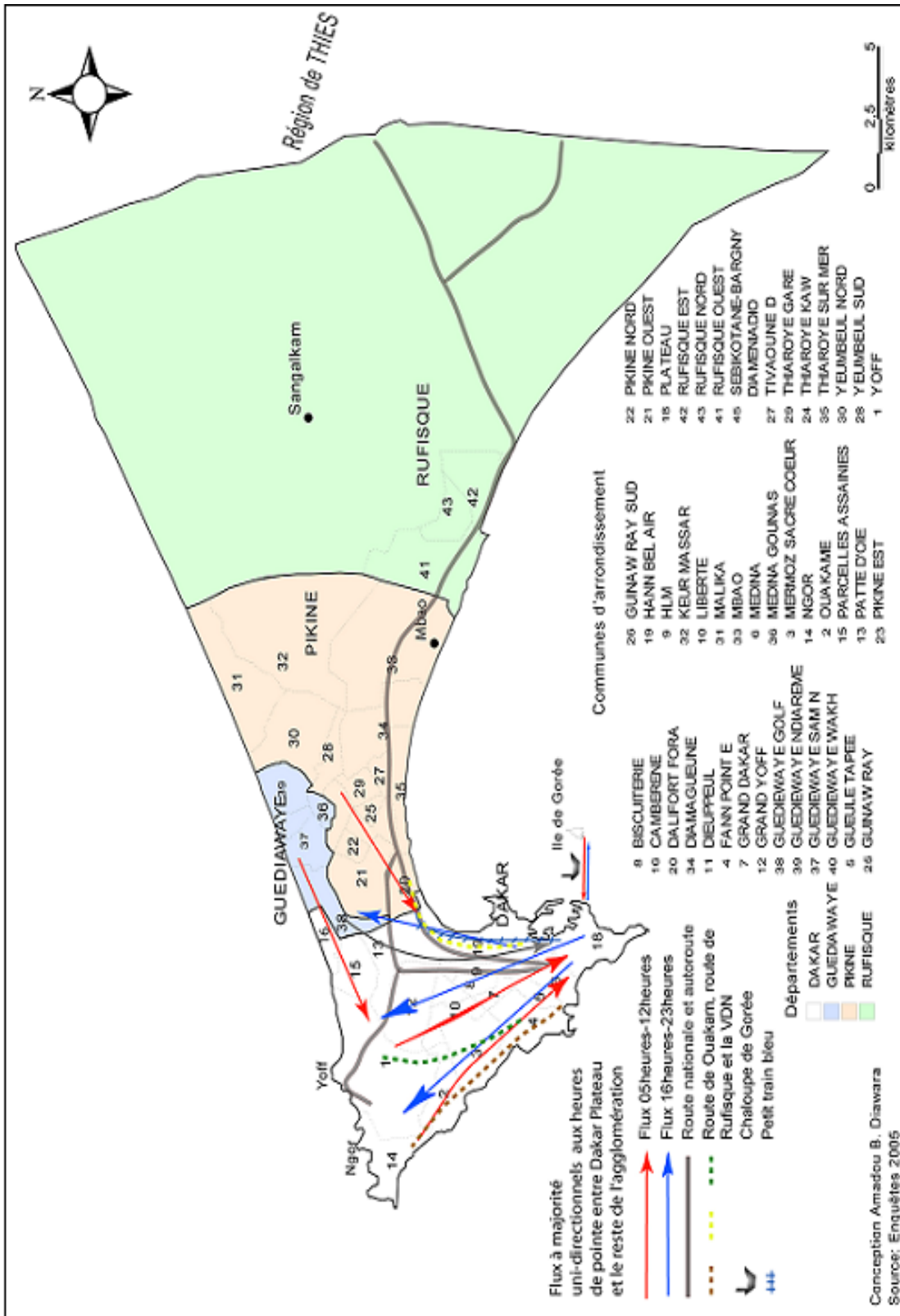
Le secteur régional de transport ferroviaire de voyageurs, est représenté par le Petit Train Bleu (PTB) inauguré en 1987, et qui assure la mobilité d'environ 11 000 passagers par jour. Il constitue l'équivalent du RER (en Europe), avec toutefois une ligne unique reliant Dakar à Rufisque le long d'un axe Hann, Pikine, Thiaroye et Mbao-Rufisque. Si le transport inter urbain par le rail semble donner des motifs de satisfaction, son développement devra néanmoins passer par une modernisation des infrastructures, une multiplication des dessertes mais aussi, par la mise en fonction de nouvelles locomotives et wagons.

Les 1500 habitants de Gorée profitent d'une liaison maritime reliant Dakar à l'île en une vingtaine de minutes, grâce aux navettes de deux chaloupes : le *Coumba Castel* d'une capacité d'environ 350 places, le *Augustin E Ly* comportant 150 places. Ces navires qui effectuent près d'une douzaine de rotations par jour dans chaque sens et avec des tarifs différenciés<sup>1</sup>, devraient être renforcés par un troisième bateau disposant d'environ 350 places. Quant aux dessertes des îles de Ngor et de Yoff vers le continent, elles restent plus traditionnelles, avec essentiellement de petites embarcations (pirogues) transportant aussi bien touristes que résidents des rochers au large de l'axe littoral Ngor-Yoff.

De manière générale, en dehors de la faiblesse de l'offre qu'il s'agisse des réseaux routiers, ferroviaires, ou maritimes, on note une très faible connexion ou articulation entre les différents modes de transport officiels interurbains à Dakar.

<sup>1</sup>

Le tarif s'établi comme suit : pour les nationaux (adulte 1500 FCFA, enfant 500FCFA), les résidents africains su Sénégal (adulte 2500 FCFA, enfant 1500 FCFA) et les touristes (adulte 5000 FCFA, enfant 2500 FCFA). Les résidents de l'île profitant quant à eux de tarifs modiques de 100 FCFA par adulte et de 50 FCFA par enfant.



**Carte 2.** Sens des migrations pendulaires à Dakar. Aux heures de pointe, les flux sont à majorité unidirectionnels vers le Plateau le matin et à l'inverse, vers la banlieue le soir.

### 2.2.1.2 Concentration des services administratifs, éducatifs, sanitaires...

*En ce qui concerne les activités, les trois principales fonctions des grandes villes, fonction politique et administrative, fonction commerciale et fonction industrielle s'y trouvent rassemblées. Il s'y ajoute d'autres fonctions qui renforcent son influence : fonction d'escale et de transit par le port et l'aéroport, fonction universitaire, fonction de carrefour artistique<sup>1</sup>.*

Cette remarque émanant du Professeur Assane SECK en 1970, soulignait déjà la particularité urbaine de la capitale. Depuis lors, cette tendance ne s'est quasiment pas renversée, la pression s'étant même davantage accentuée sur le département de Dakar et notamment sa frange littorale ouest. Banques et établissements financiers, assurances, compagnies aériennes et commerces de gros du secteur tertiaire ont presque tous leurs locaux ou bâtiments-sièges implantés dans le centre-ville. Toutefois, la pression immobilière au Plateau, « poumon » de la capitale, pousse de plus en plus les investisseurs et les autres branches des secteurs du commerce à s'implanter dans la proche banlieue qui présente encore quelques disponibilités foncières. Si l'ancien quartier central dispose encore de quelques zones d'habitation, le secteur est de plus en plus dédié aux activités commerciales qui en dehors de celles réglementées sont concurrencées par la prolifération de sa matrice informelle débordant sur la voirie urbaine. Echoppes et des cagibis en tous genre bien que d'implantation souvent irrégulière parviennent néanmoins à se légaliser par paiement de taxes perçues par les municipalités locales.

Malgré une volonté de déconcentration mise en œuvre par les pouvoirs publics, l'hypercentre du Plateau détient et polarise encore l'essentiel des services administratifs et organismes publics<sup>2</sup>, ainsi que les représentations diplomatiques et celles des Institutions Internationales.

La région de Dakar concentre aussi la quasi-totalité des structures sanitaires du pays que ce soient des établissements publics à l'image des hôpitaux Principal et Le Dantec ou privés ou encore les Instituts de recherche médicale. A signaler aussi la présence du camp militaire Dial-Diop siège du commandement de la région Ouest. La ville abrite la quasi-totalité des Instituts et Ecoles d'Enseignement Supérieur et jusqu'à un passé récent la seule université du pays : ce n'est qu'en 1992 que la ville de Saint-Louis a étrenné son université baptisée Gaston Berger.

Dakar concentre aussi la meilleure offre en établissements hôteliers, la capitale du pays attirant l'essentiel des touristes d'affaire. Bien qu'en progression dans l'intérieur du pays le tourisme de loisir, (Petite côte), cynégétique (région du fleuve), ou d'évasion (zone orientale), ne parvient pas à atténuer les disparités en la matière.

<sup>1</sup> SECK A. (1970). Dakar, Métropole Ouest-Africaine. Mémoires de l'IFAN n° 45. 1970 516 pages + annexes. P482

<sup>2</sup> Services étatiques, paraétatiques ou à caractère social (SICAP, HLM, IPRES...).



**Photos 11 & 12.** Entrées des hôpitaux « Principal » et « Le Dantec » au Plateau. (Cliché Diawara A-B 2008)

### ***2.2.2 Une dégradation progressive du cadre de vie à l'échelle de la presqu'île .***

L'ensemble des zones de la ville jusque-là non-urbanisées sont soumises à une rapide occupation humaine, qu'il s'agisse d'une l'extension de l'emprise foncière légale, (habitat irrégulier, activités économiques) ou d'une occupation anarchique et/ ou illégale des espaces. La périphérie qui jusque là bénéficiait d'un répit du fait de sa disponibilité foncière, est progressivement gagnée par cette frénésie, à mesure que l'on suit un axe ouest nord-est et ouest sud-est. L'implantation de l'habitat cible même parfois des secteurs non constructibles aussi bien juridiquement que d'un point de vue technique.



Cette pression immobilière ainsi la spéculation foncière qui en découle et parfois entretenue par des pratiques coutumières, traduisent les difficultés des pouvoirs publics à exercer un contrôle en temps réel sur l'habitat spontané. Il est parvenue depuis bientôt un siècle (avec parfois il est vrai quelque complicité au sein de l'administration officielle) à se glisser dans les interstices spatiaux de la ville. En 2001 près de 900 000 habitants sur les 2 500 000 (36 %) que compte l'agglomération dakaroise, étaient concernés par l'habitat informel incluant « habitat spontané » et « type villageois ». Souvent apanage de particuliers cherchant à établir « un fait accompli », il n'est cependant pas rare que ce soient des promoteurs qui *investissent* dans des zones même celle jusque-là *non aëficandi*. Certains dignitaires profitant de complicités au sein de l'administration et même au sommet de l'Etat, parviennent aussi à acquérir biens immobiliers et terrains dans des zones jusque là réservés (CICES, Zone de l'Aéroport etc.).

Si l'accès à l'électricité domestique n'est plus signe de confort pour la majorité des citadins, 37 % des foyers dakarois n'en bénéficient cependant pas, favorisant le développement de pratiques à haut risque tels les raccordements clandestins sur le réseau officiel de distribution d'électricité de la SENELEC. Même si dans une capitale confrontée à de graves problèmes d'alimentation la quasi-totalité des quartiers sont régulièrement plongés dans l'obscurité, certains de la banlieue font davantage les frais des *délestages* au profit des zones stratégiques comme le Plateau<sup>1</sup>.

### 2.2.3 L'érosion littorale.

L'une des menaces environnementales les plus prégnantes pour la ville, demeure liée à l'érosion de son domaine littoral touché par le recul du rivage. Sur la Corniche Ouest, les plages à hauteur du Cap Manuel, de l'Anse Bernard, de Pasteur, de Dantec, des Madeleines, de Rebeuss ainsi que de Fann semblent être les portions du littoral rocheux les plus touchées. D'après DIACK Alioune reprenant DIOP S, « *la mer avance aux environs du cimetière des abattoirs de la Médina de 2,70 m /an et dans la zone du Mémorial de Gorée-Almadies de 2,60 /an (...), alors que la Plage Bernard et la plage Pasteur avancent chacune vers l'autre et se rapprochent à un rythme d'environ 4 m linéaires par an*<sup>2</sup> ».

L'avancée de la mer concerne aussi Rufisque, confrontée au sapement de la côte ainsi qu'aux infiltrations d'eau saline. Selon LESAGE<sup>3</sup>, *le taux de recul moyen du littoral au niveau de Rufisque est d' 1,30 m par an sur une période allant de 1937 à 1980.*

<sup>1</sup> Parfois seules certaines voies comme l'axe Aéroport- Patte- d'Oie- Autoroute- Centre-ville (et les quartiers frayés) échappent au *blackout* et restent éclairés alors que toute la ville est plongée dans le noir : ils bénéficient sans doute de leur localisation le long d'un itinéraire emprunté par quelques voitures d'officiels ou de touristes débarquant dans la capitale.

<sup>2</sup> Quotidien Le Matin. Edition du 29 mai 2000.

<sup>3</sup> LESAGE D, (2000). Déchets et assainissement dans une ville sénégalaise. Diokoul et Keury-Souf, quartiers de Rufisque. TER Maîtrise de Géographie. UFR de Géographie et d'Aménagement. Université Michel de Montaigne Bordeaux 3. 2000. 132 pages. P21

Les pouvoirs publics tentent régulièrement de reprendre le dessus dans ce *combat* contre l'océan, notamment, par la construction d'infrastructures de stabilisation (murs de soutènement). Mais les résultats sont souvent mitigés<sup>1</sup>. A Rufisque, l'ONG ENDA Tiers-monde réalisa en 1984 neuf digues en épi de 47m de long, sortes de brise lame qui réduisent la force du courant marin avant son déferlement sur le rivage. L'usure rapide de ces ouvrages dévoilant par ailleurs certaines imperfections lors de la conception-réalisation, poussèrent à opter par la suite pour l'érection d'un mur de protection qui s'étend sur près de trois kilomètres entre les quartiers Keury-Souf et Bata mais, dont l'efficacité reste là aussi discutée.

L'érosion du littoral de la Grande côte nord est quand à elle due aux prélèvements de sable marin pour les besoins de la construction immobilière ; mais elle est aussi la conséquence de la destruction de la ceinture verte de filaos qui jusque là permettait de stabiliser les dunes littorales vives. Si les lois sur la protection du littoral semblent être des instruments adéquats de prévention des dérives en la matière, leur application reste difficile. Elle se heurte en effet notamment aux puissants enjeux fonciers expliquant les nombreuses entorses à ses réglementations, et qui sont parfois le fait de dignitaires de la classe politique ou religieuse ainsi que du milieu des affaires.

#### **2.2.4 L'hygiène et la salubrité, ou la question des matières résiduelles sur le baromètre des préoccupations environnementales.**

Au-delà de ces menaces aux conséquences plus diffuses, la ville fait aussi face à une pollution environnementale flagrante et tout aussi persistante, due aux rejets dans la nature et sans traitement de matières résiduelles d'origines diverses. L'impression que les quartiers du département Dakar semblent avantagés par rapport aux autres de la région, en équipements de gestion des eaux résiduelles et pluviales, n'est pas fautive. Toutefois, d'énormes lacunes y subsistent encore, y compris au Plateau, du fait de la combinaison d'un sous-dimensionnement du réseau, et d'un défaut d'entretien des équipements. Ces points noirs de l'assainissement liquide sont aussi favorisés, par le déversement quotidien des eaux ménagères dans les rues ou dans les avaloirs du réseau pluvial.

Malgré une démocratisation officielle de l'accès au tout-à-l'égout, nombre d'habitations ne sont toujours pas équipés de ces équipements d'assainissement domestique liquide. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la si *Divine* saison des pluies constitue à Dakar une hantise pour des populations souvent confrontées à des refoulements d'eaux usées à l'intérieur des concessions connectées au tout-à-l'égout. Quant au domaine public, il est en proie à de fréquentes inondations, dues à la faiblesse ou au sous-dimensionnement du réseau, à une absence d'entretien, mais aussi aux pratiques évoquées précédemment. Bien que les quartiers de la Commune de Dakar ne soient pas épargnés, ceux des banlieues non urbanisées Pikine, Rufisque, Guédiawaye et Bargny subissent encore davantage les effets de cette situation.

Mais, l'une des variables les plus en vue de l'augmentation de la demande en salubrité et de l'ampleur de la faiblesse de l'offre officielle, est symbolisée par les difficultés liées à la collecte et l'évacuation des déchets solides dans l'ensemble de la capitale.

<sup>1</sup> Toujours selon l'auteur, le mur de soutènement construit par les pouvoirs publics sur la Corniche Est au lieu de freiner l'érosion marine l'aurait accéléré (DIACK Alioune reprenant DIOP Souleymane in Le Matin du 29 mai 2000).

Les productions résiduaire, qu'elles soient banales ou dangereuses, ne bénéficient dans l'agglomération, d'aucun mécanisme de prise en charge convenable, dans un contexte où gérer les déchets constitue un aspect de la maîtrise urbaine. Toutefois, c'est la prise en charge des ordures ménagères qui étale le plus les difficultés dans sa prise en charge, même si toute l'agglomération dakaroise n'est pas logée à la même enseigne : Dakar reste en effet inégalement sale.

En amont de la chaîne de prise en charge, on note la prolifération de nombreux dépôts anarchiques de déchets solides sur toute l'étendue de la ville, les pollutions et autres nuisances diverses qu'entraîne cette situation étant accentuées par l'usage quasi généralisé d'autres méthodes d'élimination non conventionnelles : brûlage artisanal, rejets en mer, dans les canaux, enfouissements précaires. En aval, se pose la délicate question de l'élimination finale des déchets avec la menace environnementale que représente l'unique décharge de Mbeubeuss dans son fonctionnement actuel<sup>1</sup>. Pratiques désastreuses pour l'environnement mais aussi pour des populations établies dans une zone à forte concentration humaine et d'activités : la manipulation et la manutention artisanale des ordures, une cohabitation parfois inévitable avec les détrit, combinée à l'absence de systèmes viables pour l'assainissement liquide, constituent de véritables facteurs de risque sanitaire. De nature à mettre en péril l'hygiène publique, ils sont souvent à la base de la déclaration d'infections de masse.

On verra que par le passé et notamment durant la colonisation, ce sont les épidémies et autres maladies consécutives à la dégradation de l'hygiène qui furent à l'origine de la mise en place des premières mesures sanitaires dont bénéficieront indirectement les populations indigènes. Aujourd'hui encore, ce sont ces mêmes manifestations et fléaux qui semblent constituer aux yeux des pouvoirs publics « les seuils d'alerte critiques » appelant une mise en branle de mécanismes d'urgence. C'est en effet une profonde dégradation de l'hygiène probablement consécutive au péril déchets domestiques qui fut à l'origine de la dernière épidémie de choléra qui a sévi à Dakar de novembre 2004 à avril 2005. Elle poussa l'autorité publique, garante de la santé des populations à accentuer les campagnes de prévention et de prophylaxie<sup>2</sup>.

Ces événements interpellent sur la gestion des déchets solides à Dakar : ce service public implique l'ensemble de la chaîne allant de la production à l'élimination en passant par le traitement et la valorisation. Mais la question des déchets présente de fortes interactions avec les processus socioéconomiques et environnementaux décrits précédemment. Pression démographique et densification urbaine, développement non maîtrisé des activités et de l'habitat, dégradation du cadre de vie et de la situation économique des couches défavorisées, ces phénomènes ne sont pas étrangers à l'amplification des difficultés liées à la prise en charge des déchets. S'avérant plus complexe qu'elle n'y paraît, ce service déchet constitue un des défis majeurs à relever pour les administrateurs, populations et acteurs socioéconomiques, résidant dans la cité.

<sup>1</sup> Cette décharge éponyme non contrôlée est située à environ 25 kms du centre-ville, dans la localité du même nom, et reçoit l'ensemble des déchets produits par l'agglomération dakaroise. Elle s'étend sur le site d'une Niaye et des anciens champs maraîchers et couvre une superficie d'environ 57 ha actuellement (DJIBA 1997).

<sup>2</sup> Le président de la République à la suite des interventions des officiels de la santé et de l'hygiène pris même les devants en incitant par voie télévisée les populations à davantage d'hygiène dans leurs activités quotidiennes (se laver les mains...).

## Chapitre II Urgence du défi « déchets » à Dakar.

La terminologie contemporaine associe invariablement le mot générique « assainissement » à la gestion des seules eaux usées et boues résiduaires, pour ainsi dire à la prise en charge des seuls rejets liquides ou fluides. Pourtant, une fois défini comme « *une action visant à améliorer l'ensemble des facteurs qui dans le milieu où vit l'homme sont susceptibles d'influer défavorablement sur son développement physiologique, sa santé et ses conditions de vie*<sup>1</sup> », l'assainissement dépasserait de facto de simples querelles de *rejets résiduaires*. Il intégrerait même au-delà de ces aspects traditionnels, un certain nombre d'axes tout bonnement liés à l'épanouissement des populations et/dans leur cadre de vie<sup>2</sup>.

De même, en admettant qu'un dispositif (naturel ou artificiel) ait été non efficace pour l'homme au point de nécessiter quelque *assainissement*, ce terme ne conviendrait plus à un système de gestion de rejets liquides, solides ou gazeux, devenu performant. Autrement dit, si le terme peut convenir à une situation *a* de prise en charge non convenable (ou malsaine), son usage ne se justifie plus dès lors que ladite situation aura évolué à un point *b* satisfaisant ou sain. Une fois le processus arrivé à terme, il eût été plus judicieux que l'on parle par exemple de Service de Gestion des Eaux Résiduaires<sup>3</sup>.

Cette parenthèse nous renvoie à la *vocation première* de l'assainissement dont l'approche a toujours été appliquée (de manière peut-être inconsciente) par les populations dans la gestion de leur cadre de vie. Et cela, bien avant qu'une déclinaison technique soit énoncée plus tard par les urbanistes et autres hommes de l'aménagement, soucieux de gagner des espaces sur des zones antérieurement considérées comme peu propices à l'établissement humain. Il semble d'ailleurs que c'est dans cette même optique que le terme fut transposé par l'administration française à ses territoires coloniaux à l'exemple de l'AOF. On verra en effet que parmi les premières mesures des administrateurs après la prise de possession des territoires et leur sécurisation militaire, figurait en bonne place l'assainissement ou le drainage des sites insalubres<sup>4</sup> avec notamment le comblement des marigots côtiers et autres ravins dits insalubres, hostiles ou à risque.

L'étendue de la problématique de l'assainissement en général dépasse donc amplement le cadre de cette étude qui à fortiori, se veut consacrée aux déchets solides de l'agglomération dakaraise.

<sup>1</sup> WANE A-O, (1981). « Contribution à l'étude de l'environnement au Sénégal. Matières résiduaires et disparités urbaines dans une ville africaine. Dakar ». 321 Pages. P4. Décembre 1981. Créteil Université Val de Marne.

<sup>2</sup> L'on notera alors que l'utilisation de ce terme a en effet depuis longtemps dépassé le cadre hygiénique que ce soit pour le système liquide ou solide (qui généralement vont de pair) pour débarquer dans divers domaines. Ainsi, l'assainissement va tout aussi impliquer le réaménagement d'espaces notamment urbain malpropres et marginalisés (taudis, bidonvilles...), alors que sur le plan social, financier, moral..., le concept appellera la nécessité de débarrasser lesdits secteurs de facteurs pouvant nuire à leur bon fonctionnement.

<sup>3</sup> On parlera alors du passage d'un état préoccupant, à un stade convenable à partir duquel, toute action ultérieure visera à défaut de l'améliorer, d'y maintenir cet équilibre atteint. Cette observation est d'ailleurs parlante quant elle se rapporte à des secteurs comme les finances publiques pour lequel on ne peut parler d'un perpétuel « assainissement ». Dans le cas présent des rejets dakarois, on rentre alors dans un schéma de la gestion des équipements de prise en charge, en l'occurrence l'évacuation des fluides et autres boues corrompus.

<sup>4</sup> La notion d'insalubrité a semblé selon les époques et les espaces concernés, épouser des réalités différentes et/ou complémentaires. On peut considérer qu'à ses débuts en Europe il s'appliquait majoritairement à la configuration morphologique d'un site généralement apprécié en fonction des exigences de l'établissement humain (topographie, substrat). Ensuite, il a progressivement intégré la qualité même des réalisations (matériaux) et l'incorporation ou non de commodités (surtout pour la gestion des eaux résiduaires) dans la construction des habitats, d'où d'ailleurs son association fréquente avec assainissement. Ce n'est qu'après la période hygiéniste du début du 20<sup>e</sup> siècle qu'en Europe le terme s'orientera davantage et exclusivement vers la gestion des rejets (principalement liquides et solides), avant d'être agrémenté plus récemment de ramifications diverses y compris à caractère social ; il est aussi utilisé pour désigner des logements inappropriés à l'habitation. Cela dit, l'amélioration des connaissances a permis de voir que des milieux jugés nuisibles dans le court terme pour l'homme se sont révélés d'une importance capitale, une fois les phénomènes analysés sur une séquence temporelle plus élargie. C'est le cas notamment des marécages participant de l'équilibre des écosystèmes et pendant longtemps désignés comme zones insalubres.

Pour le cas de Dakar, cette séparation sémantique et technique en vigueur entre assainissement et gestion des déchets, avec des organismes différenciés gérant chacun leur domaine de compétence, va justement constituer une contrainte supplémentaire ; elle y rend plus complexe la prise en charge des rejets. Certains aspects liés à la gestion de ces résidus liquides, présentent encore des imbrications profondes et directes avec la prise en charge des rejets solides. Démultipliée dans le cas de Dakar, c'est cette *communication* entre les deux secteurs, par des interactions quasi-fœtales, qui a présidé au choix d'intégrer dans les analyses, la question des matières résiduelles dites *fluides*.

## **1. La question de la prise en charge des rejets : les difficultés de la prise en charge des matières résiduelles solides à Dakar.**

### **1.1 Les déchets solides urbains dans la ville d'aujourd'hui.**

Le dictionnaire de l'Environnement définit un déchet solide comme *un déchet qui n'est pas à l'état liquide* ; on parle d'état liquide lorsque le déchet présente la propriété de s'écouler totalement à travers un orifice calibré jusqu'au niveau supérieur de l'orifice sous une charge déterminée et pendant une période déterminée. De manière plus détaillée, MAYSTRE parle des déchets comme étant une invention humaine : *le passage de l'état de bien (de production ou de consommation) à l'état de déchet n'est pas à sens unique : les antiquaires et brocanteurs en savent quelque chose, les entreprises de récupération et de valorisation aussi* ». L'auteur distingue ainsi une définition économique qui fait du déchet « une matière ou objet dont la valeur économique est nulle ou négative pour son détenteur à un moment et dans un lieu donnés. Donc pour s'en débarrasser ajoute-t-il « *le détenteur devra payer quelqu'un ou faire le travail lui-même*<sup>1</sup> ».

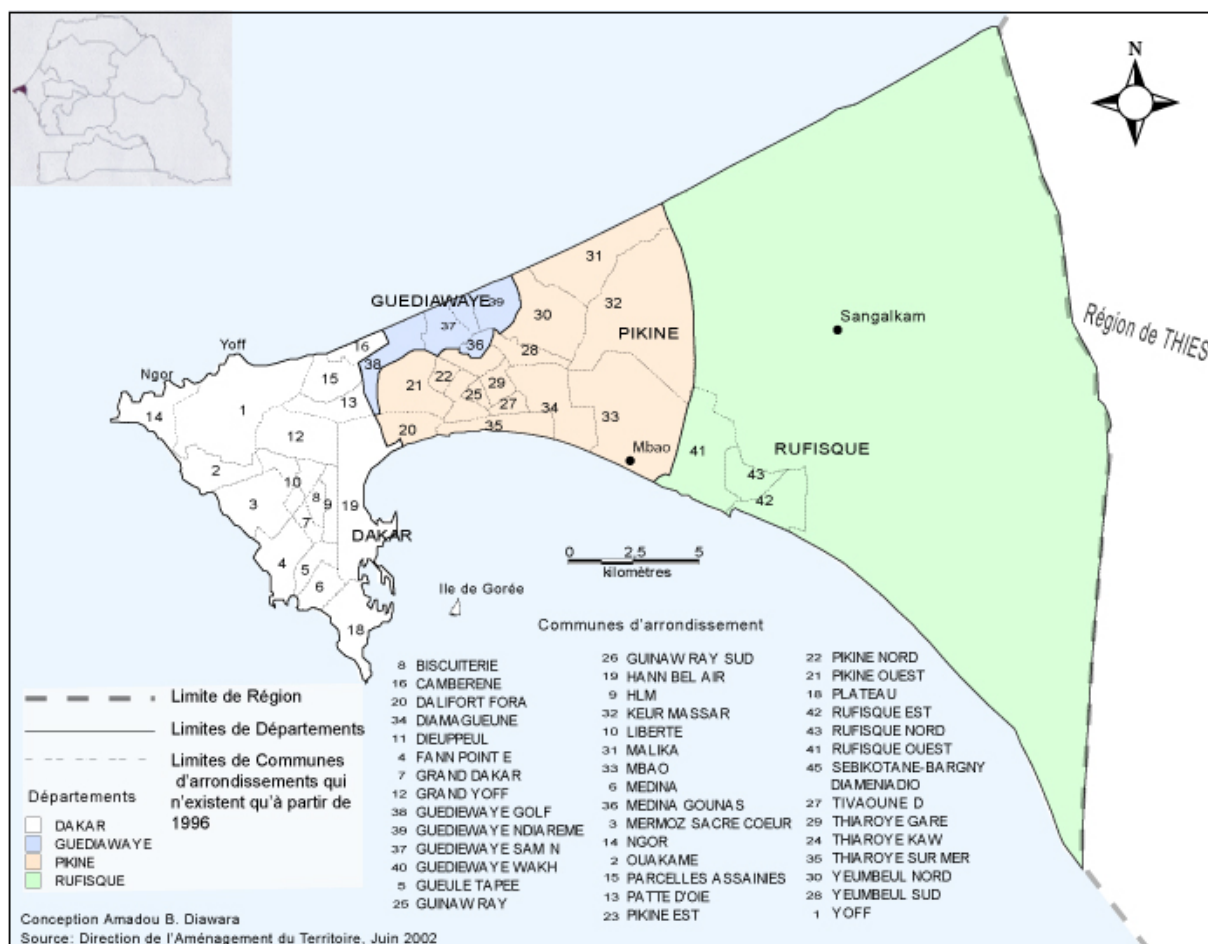
Pour Dakar, c'est en théorie le premier cas de figure qui est représenté. Par l'intermédiaire de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) indexée sur la valeur locative des propriétés bâties, assujetties à la contribution foncière (que celle-ci soit occupée en propre, donnée en location ou prise en location) et égale à 6 % de celle-ci, les populations rémunèrent indirectement la CUD qui leur assure ce service de collecte et d'élimination de leurs déchets domestiques. Ainsi, pour toute la région, à l'exception de celles temporairement exemptées, ou de celles implantées sur des zones non couvertes par le système de nettoyage, l'ensemble des propriétés sont soumises à cette taxe, pour ainsi dire toute la région. En effet, même si elles ne sont pas officiellement concernées par cette collecte car implantées dans les zones rurales de l'agglomération, les villages traditionnels à l'est de l'agglomération (Yène, Sangalkam...) sont aussi fréquentés par les véhicules de nettoyage. Mais en réalité, depuis la mise en place des systèmes de nettoyage, seule une faible partie de cette taxe est recouverte (33 % en 1996). En somme seule une frange des usagers – et notamment ceux situés dans le périmètre de desserte du service d'enlèvement- s'acquittent de cette taxe pour l'ensemble de la région. D'où d'ailleurs l'application déguisée dans la ville du principe de péréquation fiscale qui consiste à faire coïncider la zone des payeurs avec celle des bénéficiaires<sup>2</sup>.

A l'époque où les services étatiques –ou les Municipalités uniques- géraient ce secteur, le manque à gagner était directement supporté par les finances publiques ; c'était aussi le cas après la seconde privatisation du service intervenue en 1971.

<sup>1</sup> MAYSTRE. Lucien Yves *et al.* 1994 : « Déchets Urbains. Nature et Caractérisation ». PPUR Lausanne 219 p.

<sup>2</sup> LE BOZEC A. (1994). Le service d'élimination des ordures ménagères. Organisation- Coûts- Gestion. CEMAGREF. Edition Harmattan. 1994. 460 pages.

Depuis 1983, date à laquelle les communes se sont réunies au sein de la CUD pour mieux gérer ce « fardeau », outre la TEOM et les cotisations proportionnelles de chaque commune, les pouvoirs publics donnaient « un coup de pouce » à la CUD par l'intermédiaire d'une subvention. Rappelons que la CUD regroupait les quatre départements que compte actuellement la région : Dakar, Pikine, Rufisque, Guédiawaye, pour une population d'environ 2.500.000 habitants répartis sur environ 550 km<sup>2</sup>. A la faveur des dernières réformes territoriales de 1996 (Loi sur la Décentralisation), les communes d'arrondissement sont passées à 43.

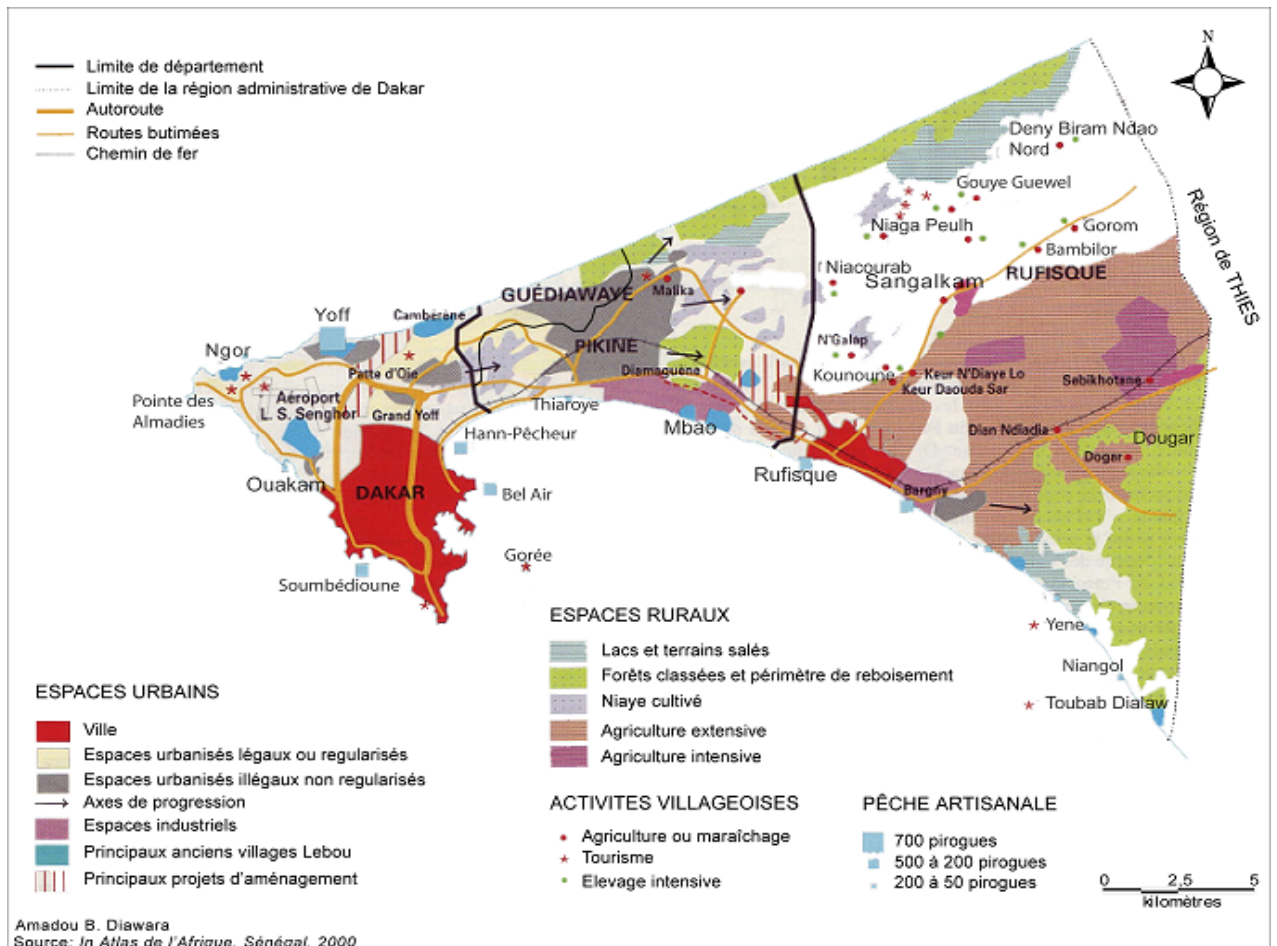


**Carte 3.** Division administrative de la région de Dakar<sup>1</sup>.

Cependant, cette division administrative ne reflète pas l'hétérogénéité spatiale qui se traduit par la diversité et l'imbrication des paysages. L'ATLAS 2000 sur le Sénégal qui reprend les termes du PDU de 1982 distingue au chapitre des espaces urbains :

- la ville, les espaces légaux urbanisés ou régularisés (habitat planifié)
- les espaces urbanisés illégaux non régularisés (zones d'habitat irrégulier)
- les villages traditionnels et les zones rurales
- et enfin les zones d'habitat faiblement urbanisées, les pôles de communication et zones industrielles.

<sup>1</sup> Précisons que le tracé des Communes d'Arrondissement (qui n'existent que depuis 1996) ainsi que celui de Guédiawaye (érigé en département en 2002) a été laissé exprès pour l'ensemble des cartes d'évolution antérieures à cette date. L'objectif est en effet de permettre au lecteur d'avoir une idée « spatiale » plus précise des zones qui furent concernées par les thématiques étudiées.



**Carte 4.** Espaces urbains et paysages ruraux de la région de Dakar (*In Atlas de l'Afrique- Sénégal, 2000*)

Mais à l'exception des zones rurales situées au Nord-est de la presqu'île et de plus en plus phagocytées par l'urbanisation, on peut retrouver dans l'ensemble de l'agglomération et notamment dans ses quatre départements, une juxtaposition de ces différents espaces urbains.

Cette situation revêt une importance capitale pour la gestion d'un secteur comme celui des déchets, qui relève aujourd'hui des branches d'une économie marchande très structurée. A Dakar où elle rentre aussi dans le cadre de l'accès aux services urbains, cette question y est rendue plus complexe par le caractère hétéroclite de l'espace qui n'a cessé de s'accroître.

Les modalités de l'occupation du sol à travers l'affectation fonctionnelle de l'espace aux activités socio-économiques (agricoles et industrielles), à l'habitat ou aux équipements, ont été profondément bousculées par une pression démographique constante, que n'a pu juguler un simple étalement spatial de la ville sur les anciens paysages ruraux. Cette pression urbaine est très pernicieuse : dans la course-poursuite entre installation anarchique de migrants (pour les activités ou pour l'habitat), régularisation ou répression administrative, l'autorité publique accuse souvent un retard avec la plupart de ces nouvelles implantations qui passent entre les mailles du système fiscal. Mais ce gain financier a ses revers : ces populations sont souvent ignorées par les différents organismes officiels chargés de mettre en place les réseaux viaires, l'adduction d'eau, l'électrification, assainissement liquide, la gestion des déchets etc.

## 1.2 L'organisation des communes en la matière :

Depuis son érection en 1887 en commune indigène<sup>1</sup> au même titre que Rufisque, Gorée et Saint-Louis, jusqu'aux dernières réformes administratives de 1996, la région dakaroise a connu de profondes transformations territoriales, liées à son évolution. Son ascension a connu son apogée, quand elle supplanta en 1902 Saint-Louis pour devenir la capitale de l'AOF, même si elle a dû attendre 1958 pour être consacrée capitale du Sénégal.

A l'image de l'ancienne administration française, celle du Sénégal fut très centralisée. Mais les réformes successives notamment celles communales de 1966, de 1972, et de 1983, ont permis aux communes de disposer de plus d'autonomie ou encore de se regrouper pour gérer certains services publics. Ayant chacune au départ compétence sur son territoire, les différentes communes de la région dakaroise se sont réunies en commune d'agglomération afin de mieux assurer la gestion et le fonctionnement de certains secteurs leur incombant dont celui de la gestion des déchets ménagers. C'est ainsi que naissait en 1983, la Communauté Urbaine de Dakar CUD<sup>2</sup> qui englobait les 3 villes (communes) de la région de Dakar : Pikine, Rufisque, Dakar, et plus tard (en 1990) Bargny et Guédiawaye. Elle avait parmi ses attributions d'Intérêt Intercommunal, la gestion de certains services publics tels l'approvisionnement en eau potable, la gestion de la voirie urbaine, les marchés et les déchets ménagers de l'agglomération.

Le décret n° 83-1131 portant création de la CUD qui définit ses lignes de compétence précise dans son article 4 : « la CUD est chargée (...), de la construction et de l'entretien de la voirie, du nettoyage et du balayage des rues, de l'enlèvement et de la destruction des O.M ». La structure fonctionnait avec un budget auquel chaque commune contribue selon ses propres moyens (au prorata des ressources financières). Cette situation a prévalu jusqu'à la promulgation du décret 96-745 du 30 Août 1996 portant création des communes d'arrondissement dans les villes sus citées. Cette constitution des communes d'arrondissement a pour d'aucuns, davantage relevé d'une stratégie politique de la part des autorités socialistes de l'époque, que d'une réelle volonté de décentralisation des services et d'une gestion de proximité. Les transferts de compétences qui ont accompagné cette décentralisation, ont plongé ces structures communales dans un désarroi total. Le basculement des secteurs des Domaines, de l'Environnement et la Gestion des Ressources naturelles, de la Santé, de Population et Action Sociale, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, de la Culture, de l'Education et de Planification n'a pas toujours été accompagnés d'un réel transfert de fiscalité ou de dotation comme prévu par l'article 4 de la Loi 96/07 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales.

L'organisation de la prise en charge des rejets solides constitue aussi un bon indicateur de l'offre publique en services urbains. Si la rémunération du service représente plus de 5% des dépenses de la Communauté Urbaine, les résultats ne sont pas à la hauteur des moyens financiers déployés. Habitat irrégulier et activités informelles ne contribuent pas au service déchet ; de même, la faible TEOM recouvrée ne permet pas d'améliorer les mécanismes de prise en charge. En réalité, on verra plus tard que les *niches rudologiques* sont nombreuses à Dakar : elles concernent les commerces et activités informelles, les zones d'habitat irrégulières, et un certain nombre de *mauvais payeurs*.

<sup>1</sup> Les habitants de ces quatre communes (françaises) obtiennent partiellement des droits de citoyens français.

<sup>2</sup> Selon certains auteurs, la division de l'agglomération en cinq communes avait déjà un fondement politique en permettant au pouvoir central de garder le contrôle municipal de la ville, tout en garantissant aux autochtones lébous un poids décisionnel dans la gestion de leur ville, notamment à Dakar, Rufisque où ils sont encore majoritaire et contrairement aux villes nouvelles d' « étrangers » (Piermay 2007) de Pikine ou Guédiawaye.



La faiblesse des sources de financement, poussait les élus locaux à *faire feu de tout bois* en ciblant les activités informelles qui prolifèrent à travers les C.A. Les marchés de quartiers, les gares routières spontanées, les échoppes sommaires qui jusque là échappaient à la fiscalité officielle étaient désormais soumises aux impôts locaux<sup>1</sup>. Cette absence de ressources était aussi à l'origine des conflits permanents entre Commune d'Arrondissements et Communes de Villes notamment pour l'appropriation des vecteurs de recettes sûres : marchés, unités industrielles et commerciales. Dans le même temps, les structures décentralisées se renvoyaient *la patate chaude* pour les gouffres financiers ou dossiers brûlants tels que la gestion des ordures ou la sécurité<sup>2</sup>.

Cette situation a poussé certains bailleurs financiers à venir en aide à ces communes. L'Agence de Développement Municipal (ADM), par le biais du Programme d'Appui aux Communes (PAC), et du Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (PADDEL), a financé certaines réalisations : écoles, salles de classes, centre socioéducatif, gares routières etc. Toutefois, peu d'actions ciblaient des services en gestion continue comme l'assainissement liquide ou la prise en charge des déchets. Pour les communes décentralisées, les initiatives financées par les bailleurs concernant le secteur des déchets se limitaient à des subventions pour le balayage des rues, ou l'entretien des marchés et places publiques. Certaines communes parviennent néanmoins par le biais de la coopération et du jumelage avec des villes plus riches, à faire l'acquisition des bennes à ordures pour renforcer leur prise en charge.

En réalité, l'organisation du service principal de prise en charge des déchets, à savoir la collecte et la mise en décharge, n'a pas véritablement changé. Tout comme pour les Communes précédemment, les Communes d'Arrondissement chargées d'assumer les charges du nettoyage sur leur territoire, ont délégué par l'intermédiaire des Villes, le service à la CADA-K-CAR<sup>3</sup>, moyennant une participation. On sait d'ailleurs que dans ce secteur, la logique de prise en compte des économies d'échelle, ainsi que de la lourdeur des investissements financiers et techniques, oblige à regroupements<sup>4</sup>.

Bénéficiant de la TEOM, l'organe supra communal devait ainsi compléter la différence pour assurer la rémunération des opérateurs. Mais, du fait de leurs faibles rentrées financières, limitant les cotisations de Communes, et d'une TEOM à peine recouvrée pour 30 %, ce sont les pouvoirs publics qui, à travers l'organe supra communal, ont toujours assumé les coûts du nettoyage. Que ce soit sous l'ère de la CUD de l'époque socialiste, ou celle de l'actuelle CADA-K-CAR avec les libéraux aux manettes, le principal bailleur du service de prise en charge des déchets reste l'Etat ; il assure la rémunération des opérateurs pour la collecte et la mise en décharge des O.M..., ou plutôt des *déchets solides*.

Ces déchets dont il est question ici, font partie de ce qu'il est convenu d'appeler la nomenclature des déchets dits municipaux ou urbains. Selon le classement de l'ADEME, ils se composent des ordures ménagères, des déchets encombrants des ménages, des déchets verts des espaces publics, des déchets du nettoyage, et des déchets de l'assainissement collectif.

<sup>1</sup> Les cantines ou souks s'acquittent d'une taxe municipale journalière de 150 francs CFA, alors que pour les tenanciers d'étals sur la voie publique, elle sera de 75 francs CFA/ jour.

<sup>2</sup> Les conflits entre la Commune de Rufisque et celle de Bargny concernant la localisation territoriale de la SOCOCIM (poule aux œufs d'or) en sont la parfaite illustration.

<sup>3</sup> Communauté des Agglomérations de Dakar-Communauté des Agglomérations de Rufisque.

<sup>4</sup> Selon LE BOZEC, lorsque la quantité des facteurs de production croît, il existe des gains d'efficacité tels que la quantité (Q) de biens produits croît proportionnellement plus vite que la quantité de produits.

Pour les pouvoirs publics sénégalais, sont compris sous la dénomination d'ordures ménagères :

1- les détritrus de toute nature comprenant notamment les déchets domestiques, cendres, débris de verre ou de vaisselle, papiers, balayures et résidus de toute sorte déposés dans des récipients individuels ou collectifs

2- les déchets provenant des établissements industriels et commerciaux, bureaux, administrations, cours et jardins privés ou publics déposés dans des récipients individuels ou collectifs,

3- les crottins, fumiers, feuilles mortes, boues et d'une façon générale tous les produits provenant du nettoyage des voies et des places publiques, voies privées, jardins publics, parcs, cimetières et leurs dépendances, rassemblées en vue de leur évacuation,

4- les produits du nettoyage et détritrus de halles, foires marchés, lieux de fêtes publiques, lieux d'attache des bêtes de somme ou de trait, rassemblées en vue de leur évacuation

5- les résidus en provenance des écoles, casernes hôpitaux, prisons ou tous bâtiments publics groupés sur des emplacements déterminés, dans des récipients réglementaires (à l'exclusion des produits souillés et issues d'abattoirs)

6- le cas échéant, tous les objets abandonnés sur la voie publique ainsi que les cadavres des petits animaux.

Selon le même décret, ne sont pas compris dans la dénomination des ordures ménagères

- les déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers
- les cendres et mâchefers d'usines, et en général tous les résidus provenant d'un commerce ou d'une industrie quelconque ainsi que des cours et jardins privés, sauf l'exception prévue au paragraphe deux ci-dessus, les déchets anatomiques ou infectieux provenant des hôpitaux ou cliniques ainsi que les déchets issus d'abattoirs.
- les objets visés au paragraphe six ci-dessus qui par leur dimension, leur poids ou leur nature ne peuvent être chargés dans les camions bennes à ordures<sup>1</sup>.

L'unanimité semble donc faite sur de la définition juridique du déchet, il est désormais admis qu'il recoupe « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit, ou généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon »<sup>2</sup>. Voyons alors ce qu'il en est à Dakar du premier niveau de production desdits déchets, à savoir l'échelle domestique.

## **2. Le confinement, la collecte et l'évacuation des déchets domestiques solides.**

### *2.1 « Dedans » : le stockage domiciliaire.*

#### *2.1.1 Poubelles et récipients divers.*

Un récipient a pour fonction de contenir et/ou de déterminer des quantités de matières (solides, liquides ou gazeuses). Cette fonction est aussi valable pour les récipients devant recevoir les déchets solides, quoique ces matières soient souvent jugées moins *nobles*.

<sup>1</sup> Source : décret n°74-338 du 10 avril 1974 réglementant l'évacuation et le dépôt des ordures ménagères. Article 2.

<sup>2</sup> Loi fondatrice de 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux en France.

Un tel contenant peut aussi permettre de déterminer approximativement la quantité homogène de déchets produite (kg/j) afin de *normaliser* les outils de prise en charge. C'est d'ailleurs principalement pour ces raisons que dans les villes disposant en la matière de systèmes bien rôdés, les collectivités ou entreprises assurant le service d'enlèvement des ordures ménagères fournissent ou imposent aux usagers concernés et en fonction des zones, des bacs ou bennes volumiques, des sacs ou récipients de stockage des déchets standardisés facilitant la collecte des déchets qu'ils contiennent.

Dans les années quatre vingt dix, l'organisme intervenant pour la collecte (SIAS) et le maître d'œuvre (la CUD) avaient dans leur cahier de prescriptions spéciales mentionné que les ordures des ménages dakarois devaient être déposés dans des récipients individuels de capacité maximale de 50 L<sup>1</sup>, sans préciser qui des usagers ou des collectivités devaient assurer financièrement l'acquisition de tels récipients. Toujours est-il que la disposition ne fut jamais respectée, et l'on verra d'ailleurs plus loin pourquoi une telle mesure n'aurait de toutes façons pas pu être appliquée. Actuellement, il n'existe donc pas de réceptacle-type standardisé pour le stockage domestique ou pour la collecte en porte-à-porte. Ni l'autorité municipale, ni la collectivité publique ou la société AMA assurant pour son compte la gestion du service de collecte des déchets n'ayant assujéti les ménages dakarois ou convenu avec eux de l'utilisation d'une poubelle réglementaire, c'est en mode récipient libre pas toujours étanches et couverts que ces derniers présentent leurs ordures lors de la collecte domiciliaire ou dans les PAV<sup>2</sup>.

Cette diversité des contenants de stockage renseigne sur les modalités de production des déchets ; elle constitue aussi un bon indicateur du niveau de vie et des conditions sociales des populations concernées. Une cartographie de la ville en fonction de deux variables *poubelles réglementaires* et *poubelles de fortune* montre assez nettement que ce sont en majorité les habitants aisés des zones pavillonnaires résidentielles, zones de villas individuelles de haut standing, qui présentent à la collecte des poubelles *aux normes*, avec parfois usage de sacs perdus en plastique pour le pré-conditionnement. C'est le cas des ménages des quartiers des Affaires et Administratif du Plateau, de Fann-Hock, Fann, très tôt concernés par la collecte officielle. Sont aussi concernés certains habitants des SICAP et HLM, Mermoz, Hann Mariste, Sacré-Cœur, Dieuppeul zones d'extension planifiée, ainsi que la *poche* des Almadies dans le secteur Ngor-Yoff.

De manière générale, les résidents de ces zones d'habitat urbanisées, ou enclaves occidentales privilégiées, présentant au niveau de vie allant de moyen à élevé, font partie des 18 % de foyers de la région dakaroise disposant de poubelles dites *aux normes*, bien que de forme et de capacité de contenance très variables. Ces habitants disposent d'ailleurs de plusieurs poubelles, dont une attribuée à la cuisine, une corbeille dans une pièce faisant office de bureau ou coin informatique, une dans les pièces d'eau et enfin celle de plus grande contenance environ 100 L stockée en dehors des pièces de vie (jardin, garage ou dépendance). Cette dernière recueille l'ensemble des ordures ménagères de la maison pour les besoins de l'élimination ; elle est selon les cas présentée à la collecte officielle, à la collecte informelle parallèle (charrettes à traction animale ou *pousse-pousse* pour déchets tirés à bout de bras) ou directement vidée dans les points de rejet anarchiques.

<sup>1</sup> **DIOP O, (1988).** « Contribution à l'étude de la gestion des déchets solides de Dakar : analyse systémique et aide à la décision » Thèse Doctorat EFPL-Lausanne. 292 p. P59

<sup>2</sup> Le récipient métallique en métal galvanisé et à couvercle, inventé en 1883 par le préfet de la Seine (France) Eugène Poubelle pour contenir les ordures ménagères des parisiens s'est depuis lors disséminé à travers le monde au gré des contacts divers entre peuples, sociétés cultures et techniques. Toutefois, son degré d'utilisation reste lié à un ensemble de facteurs socio-économiques et culturelles spécifiques, variables selon les régions, et qui peuvent en constituer un avantage ou au contraire se dresser comme une contrainte. En Europe, il s'est depuis largement amélioré avec des modèles standards, dimensionnés pour les véhicules de collecte.

Bien que plusieurs modèles de poubelles soient donc utilisés pour le stockage, le confinement et la présentation à la collecte des ordures ménagères - ou le rejet dans des dépôts anarchiques-, c'est le prototype nommé « APROSEN », en caoutchouc d'une capacité d'environ 100 L qui est le plus représenté.

La préférence pour les poubelles conçues avec ce matériau tient essentiellement à sa moindre sensibilité aux attaques corrosives des jus alimentaires que contiennent souvent les ordures déposées dans ces poubelles. Ces poubelles-cuves en caoutchouc qui rappelons-le sont disposées dans les jardins ou cours intérieures, semblent aussi plus adaptées au climat local ; elles évitent des phénomènes de rouille au contact de l'humidité ambiante, et des eaux de pluie. Leur prix moyen tourne autour de 5000 FCFA (un peu moins de 8 euros).

L'appellation APROSEN est quant à elle très récente : c'est celle de l'ancienne structure (APRODAK) que les autorités issues de l'alternance politique en 2000 ont chargé de la gestion des questions relevant de la salubrité publique. Elle mène depuis quelques mois une campagne de vulgarisation des dites poubelles en leur donnant son nom.



**Photo 13.** Cuve-poubelle de capacité de 100 L. Elle constitue le modèle le plus répandu, présenté lors de la collecte par les populations dakaroises disposant d'un contenant à ordures *aux normes*. (Cliché Diawara A-B 2004)

Chez les populations résidant en habitat vertical, cette cuve-poubelle (de couleur variable) avec couvercle amovible est aussi prisée, malgré le volume assez important qu'elle peut occuper dans des appartements dépourvus d'espace aéré (terrasse ou véranda). En dehors de la cuisine où elle est généralement posée, elle peut aussi parfois stockée dans les remises, ou sur les terrasses, qui quand elles existent, sont localisées au dernier niveau des étages.

Plébiscitée dans toutes les maisons ou villas localisées dans ces secteurs, elle est généralement disposée dans le jardin ou dans une dépendance hors pièces de vie (garage, arrière-cour...). Ce contenant recueille directement ou par le biais de poubelles intermédiaires -en général il y'en a au moins une logée dans la cuisine- la totalité de la production domestique. Cette poubelle en général présentée lors de la collecte peut faire l'objet de vol, mais aussi de dégradations diverses (notamment lors de manifestations sociales sur le domaine public), si elle séjourne *dehors*. Aussi, n'est-elle sortie qu'au moment précis du passage de la benne à ordures, par les habitants des villas et concessions qui les utilisent.

Il n'est pas rare que certains utilisent à titre de poubelle à ordures, le modèle de cuve-conteneur devant théoriquement servir à un usage alimentaire. Il existe en effet un prototype de cuve quasi similaire aux poubelles noires, mais spécialement conçue pour le stockage de liquides alimentaires notamment en grandes quantités. Généralement de couleur plus claire, ces modèles sont utilisés dans les cantines, établissements hospitaliers...ou encore dans les cérémonies familiales. Boissons et jus divers sont préparés dans de telles cuves avant d'être dispatchés dans des bouteilles et récipients plus petits et plus pratiques.

Certaines populations confrontées aux fréquentes coupures d'eau du réseau, utilisent aussi ce type de cuve-conteneur, en lieu et place des traditionnels seaux et bassines. Avec son couvercle amovible, elle garantit une meilleure conservation de l'eau notamment celle destinée à la boisson ou la préparation alimentaire.



**Photos 14 & 15.** Cuve-conteneur à usage alimentaire destiné à stocker de l'eau ou des fluides et liquides alimentaires. Ce modèle qui a une contenance de 100 L, est aussi utilisé dans certains foyers pour le stockage des ordures ménagères.

Quelques 82 % des dakarois utilisent une poubelle unique exposée à l'air libre, que ce soit dans la cour de la concession ou sur le domaine public. Généralement de fortune, elle sert pour le conditionnement de l'ensemble des déchets domestiques. Elle est présentée aux éboueurs si la zone bénéficie d'un collecte domiciliaire ou, directement vidée dans les dépôts anarchiques le cas échéant.

Une bonne fraction des ménages les possédant suit un gradient économique qui se calque assez fidèlement sur la trame d'habitat. Des îlots traditionnels du centre comme Rebeuss aux quartiers populaires de la Médina en banlieue, en passant Pikine régulier ou Thiaroye, ces poubelles de fortune ne sont généralement pas disposées dans la surface habitable des maisons. Dans certains ménages, on note l'utilisation de grands pots de peinture vides (10 à 25 L), situation que l'on retrouve aussi dans les zones d'habitat spontané irrégulier ainsi que dans les villages traditionnels de Yoff, Cambérène...

Les populations avec un mode de consommation semi rural, disposent en général de poubelles de fortune : vieux récipients, grands pots de peinture vides ou tonneaux ouverts, stockés sur le domaine public, avec cependant une préférence pour les seaux et bassines en plastique, usagés mais non corrosifs. Il n'est pas rare de voir des ménages aux revenus plus modestes associer ces différents types de conditionnement en fonction de ce dont ils disposent « sous le coude » bien qu'ils tiennent aussi compte de la saison. Le réceptacle à ordures, hormis les récipients précités, peut alors être composé d'une caisse récupérée, de poches plastiques occasionnelles. Toutefois les emballages en carton vides très usités en saison sèche sont bannis durant la période de pluies car se décomposant au contact de l'eau.

En général, les foyers semblent soucieux de l'image véhiculée par la nature de leurs courses et achats alimentaires. L'évolution du mode vie, mais aussi un complexe du *faible pouvoir d'achat* a d'ailleurs conduit à l'abandon progressif du *eumb*, de la calebasse ou sac de marché comme contenant des courses alimentaires quotidiennes : trop indiscrets, ils trahissent aisément le positionnement sur l'échelle sociale. Les contenants-camouflant (comme la poche plastique noire, plus discrète), sont désormais exigés lors de l'achat de denrées et vivres frais tels que viandes, poissons et légumes, aliments de base pour les ménages : l'utilisation des cabas et sacs de courses est en net recul à Dakar.

Ce souci de préserver sa *dignité sociale* ne semble pas prendre en considération le contenant à ordures ; pour nombre de foyers, la question de l'indiscrétion des récipients à déchets ne se pose pas encore. Peu semblent les considérer comme des éléments pouvant trahir des aspects de leur mode de vie intérieur, selon l'adage *montre moi ta poubelle et je te dis comment tu vis*. La poubelle constitue un très fiable indicateur des conditions de vie et des habitudes domestiques : *là plus de fausses apparences, aucun plâtrage possible, l'ordure ôte sa chemise*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> BERTOLINI G, (1990). Le marché des ordures : économie et gestion des déchets ménagers. Paris. Edition L'Harmattan. 1990. 205 pages P9.



**Carte 5.** Répartition des récipients domestiques de collecte et de stockage des déchets solides dans les quatre départements de la région de Dakar. Rapport entre quantité de poubelles *réglementaires* et poubelles de *fortune* dans chaque département et selon population enquêtée.



Il n'est d'ailleurs pas rare de voir dans les quartiers populaires, des villas cossues globalement bien entretenues et à hygiène intérieure assurée, présenter un récipient à ordures de fortune ; cela témoigne du peu d'intérêt encore accordé aux détritiques.

De même, nombre de *nouveaux riches* à souche rurale, vont dans l'affichage des indicateurs de réussite sociale privilégier certains signes extérieurs évidents tels que la villa, la voiture, les habits raffinés, les parures, pendant que la poubelle qui trône à l'entrée sera elle constituée d'un récipient de fortune, souvent, une vieille bassine elle-même antérieurement destinée à être jetée. Cela découle de la même approche qui conduit d'autres à opter pour le paraître, sacrifiant bonne alimentation ou confort intérieur à ces indicateurs sociaux extérieurs précédemment cités.

Il arrive que ce soit cette même méprise de la matière déchuë, combinée à un poids encore important des habitudes acquises, qui freine les initiatives en la matière. S'agissant des poubelles de fortune peu pratiques, on sait que ce sont généralement aux femmes, enfants et domestiques que reviennent les tâches déchets. Les responsables du foyer ne se chargeant pas directement de l'évacuation des ordures ne mesurent pas les désagréments liés à leur manutention, pas plus qu'ils n'éprouvent une gêne que l'exposition de leur contenu pourrait occasionner. Nul doute que la situation aurait probablement été différente, s'ils avaient à accomplir cette tâche personnellement.

Si un certain dédain explique donc parfois l'attribution de réceptacles de fortune aux déchets ménagers, l'acquisition ou non d'une poubelle « réglementaire » obéit très souvent à des paramètres d'ordre socioéconomiques.

On citera l'exemple de ce couple d'immigrés venu rendre visite à la famille de l'époux résidant à Pikine (Tally Boubess), et à qui la belle-fille acheta une cuve-poubelle neuve, voyant qu'elle ne disposait pas de récipient attitré pour le stockage des ordures. Quelle ne fut la surprise de l'épouse s'apercevant le lendemain que la poubelle avait changé de fonction, passant cuve de stockage d'eau potable (dans une zone aux coupures d'eau fréquentes), et la famille de reprendre ses bonnes vieilles habitudes en la matière, avec une « caisse » en carton, arguant en passant que les ordures ne méritent pas encore un tel honneur.

Compte tenu de la variabilité de la capacité de contenance des récipients de stockage domiciliaire, les ménages dakarois ont tendance à sortir autant de fois que nécessaire les poubelles avec souvent des volumes ou quantités là aussi plus ou moins réduites. Généralement de faible capacité, ces contenants ne permettent pas d'optimiser le stockage.

Ce facteur aura son importance dans l'explication des dysfonctionnements qui apparaissent à certains niveaux de la chaîne de prise en charge. Il permet ainsi de comprendre pourquoi en dépit de la collecte domiciliaire quotidienne ou bihebdomadaire dont ils disposent, la quasi-totalité des quartiers couverts par le système officiel renferment néanmoins une profusion de dépôts anarchiques. Ces derniers sont en effet aussi bien alimentés par les déchets d'activité, que par les productions de ménages recourant à des mécanismes alternatifs pour évacuer une production, postérieure au passage des bennes.



**Photos 16, 17, 18, 19.** Quelques exemples de récipients utilisés pour le stockage des ordures ménagères à Dakar.

### 2.1.2 Prédominance du Stockage Initial Banalisé.

S'il existe à Dakar des différences assez notables au stade du conditionnement domiciliaire, la quasi-totalité de la population de l'agglomération pratique le *stockage initial banalisé*, stade dès lequel tous les déchets sont mélangés ou « *mis à cru* »<sup>1</sup>. Cette forme de stockage s'oppose au *monostockage initial* que MAYSTRE définit comme le lieu d'entreposage d'une seule catégorie de déchets, procédé qui n'est présent à Dakar que pour quelques produits, et qui reste donc très isolément pratiqué.

Cette situation se justifie par l'inexistence pour la ville d'un système officiel de tri sélectif en amont, permettant une homogénéisation fût-elle partielle des matières. Même les tas de chutes que l'on retrouve dans certaines bennes de la ville et provenant en général des processus des unités de fabrication artisanale sont souvent *contaminés*, les récupérateurs procédant eux-mêmes au triage des matières en « vrac ».

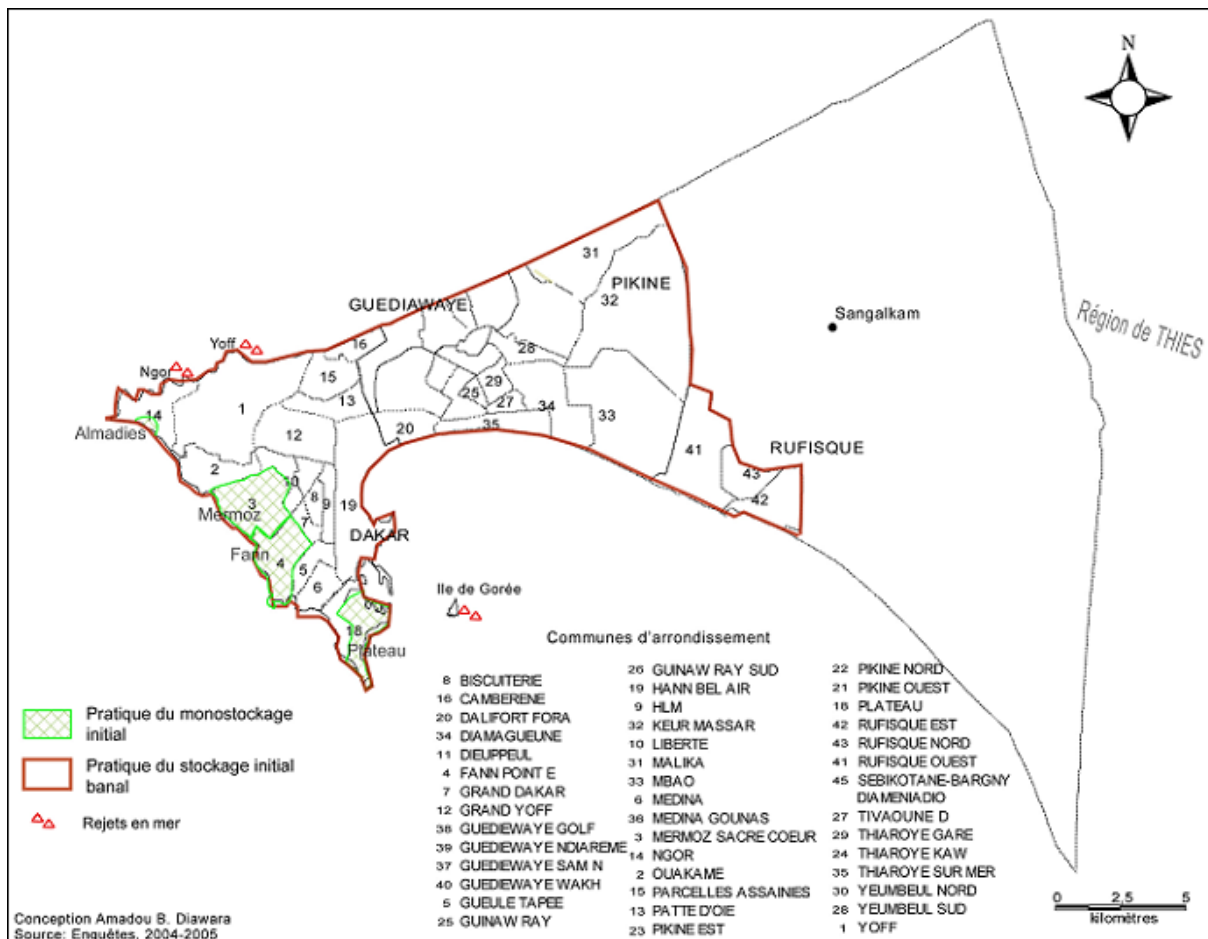
<sup>1</sup> GOUHIER J, (2000). « *Au delà du déchet, le territoire de qualité* ». Manuel de rudologie. Presse Universitaire de Rouen et du Havre. 240 pages. P 65

On a vu plus haut que les immeubles d'habitation et les villas du Plateau, des zones résidentielles ou planifiées de la périphérie (Almadies, Fann, SICAP...) présentent en général un contenant réglementaire. C'est dans ces mêmes *enclaves occidentales privilégiées* qu'on retrouve aussi une variante du monostockage initial même si c'est uniquement pour certains types de déchets comme les journaux et revues, ou encore des bouteilles d'eau minérale et autres boissons : vins, alcool ou jus divers. C'est en effet cette frange assez aisée de la population avec une bonne proportion d'expatriés, peu adepte de l'eau potable du réseau de la SDE pour sa boisson (comme la majorité des consommateurs européens), qui est aussi généralement abonnée à divers magazines ou en achète régulièrement. Une fois vides, les bouteilles-emballages seront revendues 15-25 voir 50 FCFA l'unité dans le commerce, pour resservir au conditionnement de matières alimentaires (huile de palme) ou de détergents (crésyl).

Les piles de journaux usagés seront aussi *mis de côté* à la demande des gardiens d'immeubles, concierges, vigiles ou domestiques qui arrondissent ainsi leur paie en les revendant à travers divers circuits. Au même titre que la quasi-totalité des éboueurs qui sont devenus aussi récupérateurs, les agents de sécurité des hôtels, des administrations et services du tertiaire (banques, assurances...) récupèrent aussi ces matières pour les écouler soit directement auprès des gérants de Paaks. Ces paaks sont des lieux informels de transaction (vente ou achat) de matériaux ou objets déchets ; ils diffèrent des points informels de fourniture de matériaux de construction (sable marin, gravier, bois d'échafaudage etc.), qui occupent en général illégalement le domaine public (accotements ou terrains vacants).

Ces matières sont aussi revendues auprès des récupérateurs collecteurs, en quête d'objets pouvant avoir de la valeur. En dehors de ces principaux produits, les autres déchets sont soumis au stockage initial banalisé.

On retrouve donc cette même situation de stockage initial banalisé dans les zones à immeubles construits sur plusieurs niveaux et réalisés par de grosses entreprises privées ou quelques particuliers fortunés (hommes d'affaires occidentaux, libano-syriens et quelques nationaux). Ces immeubles comportent des logements de haut standing qui sont généralement loués à des personnels diplomatiques, des fonctionnaires des organisations internationales ou des cadres de sociétés florissantes. En général seules les réalisations et constructions modernes de plus de 10 étages disposent d'équipements fixes à l'intérieur de l'habitat notamment d'une colonne vide-ordures.



**Carte 6.** Pratique du *monostockage* initial domiciliaire des déchets solides dans les quatre départements de la région de Dakar.



**Photo 20.** Le quartier résidentiel huppé des « Almadies » dans la proche banlieue dakaraise. (Crédit photo J-C Le Bacon).

Cet équipement né vers 1930 à Milan et qui assure un transfert direct des ordures de haut en bas, constitue à Dakar l'unique dispositif adopté pour l'habitat dense vertical, même s'il présente quelques inconvénients d'ordre hygiénique tels la persistance des exhalaisons ou encore le mauvais entretien des points de chute. S'inscrivant en porte-à-faux avec les incitations au tri sélectif instituées comme cause nationale, les fréquents colmatages imputables aux encombrants qui y étaient jetés, de même que les bruits occasionnés dans les parties communes ont fini de dissuader les opinions des pays développés quant à leur maintien.

Mais, en marge de sa contradiction avec les objectifs de tri, l'équipement vide-ordures est aussi de plus en plus décrié, car constituant une des premières causes de déclaration d'incendie dans les logements collectifs. Il présente aussi de gros risques d'accident pour les personnels lors du remplacement des containers.

Bien qu'une solution définitive n'ait toujours pas été trouvée pour certains *cas particuliers*<sup>1</sup>, le principe aura au moins eu le mérite d'avoir permis une déclinaison intéressante adoptée notamment par le secteur de la construction et du bâtiment. On retrouve en effet dans la quasi-totalité des chantiers d'immeubles, les désormais indispensables conduits d'évacuation des gravats qui s'en sont inspiré.

Concernant la région dakaroise, en dehors des immeubles disposant de colonnes vide-ordures, les déchets des habitants (avec ou sans pré conditionnement dans des poches) atterrissent par colonne sèche dans des bacs disposés dans un local aménagé à cet effet et régulièrement vidés. Pour nombre d'immeubles, ce local a été logé dans une partie discrète de l'édifice. Pour le reste, les résidents en appartement, après conditionnement banalisé à l'intérieur de leur foyer et dans des poubelles normées mais de contenance variable (30L en général), effectuent un premier stockage intermédiaire en bas de l'immeuble ; ce sont en général les domestiques qui se chargent de leur évacuation.

S'il s'agit d'immeubles sécurisés (avec barrière d'entrée, grillage ou mur de clôture), mais ne disposant pas de vide-ordures, on aura un *stockage intermédiaire* sur la propriété privée : une place étant aménagée sur le parking aérien ou dans les dépendances.

<sup>1</sup> Dans quelques grandes agglomérations européennes, des difficultés majeures sont encore observées dans la collecte des déchets provenant des immeubles d'habitation notamment ceux à caractère social. Dans les résidences HLM françaises, la plupart des habitants logeant dans des bâtiments de moins de 5 étages dépourvus d'ascenseurs préféreront stocker les poches poubelles devant leur porte d'entrée. Les producteurs préfèrent attendre d'avoir une bonne opportunité de descendre pour jeter en même temps les ordures dans les bennes prévues à cet effet. Bien que l'utilisation de poches limite dans ces cas la dispersion des odeurs, leur présence dans ces parties communes y favorise néanmoins de fortes exhalaisons notamment l'été. En revanche, dans certains quartiers dits sensibles disposant de « tours » comportant parfois 15 à 20 étages ou plus, des résidents n'hésitent pas à tout bonnement balancer depuis les niveaux supérieurs à travers les fenêtres donnant sur les arrière-cour, des poches de détritiques et autres déchets, y compris parfois des volumineux usagés (lave-linge, lave-vaisselle...) donnant lieu parfois à des accidents. Pour certains, le mauvais entretien des parties communes avec des ascenseurs souvent en panne explique ces méthodes singulières d'élimination des ordures, alors que pour d'autres, la paresse de descendre exprès les déchets combinée à l'état de dégradation générale et à l'atmosphère délaissée du cadre de vie justifient en général ces pratiques. Cependant, il arrive aussi parfois qu'il s'agisse de jeunes adolescents désœuvrés dont le fait de *viser* des passants avec des poches poubelles s'apparente à une simple activité ludique.

Pour le cas des immeubles non sécurisés, le contenu des poubelles (qu'elles soient réglementaires ou non) sera directement ou par l'intermédiaire de sacs-poubelles, vidé dans des collecteurs de déchets (encore appelés bacs roulants) de capacité allant de 60 à 1100 L, mais aussi parfois dans des fûts vides transformés<sup>1</sup>. Mais, dans un cas comme dans l'autre, ce sont en général les gardiens d'immeubles ou vigiles qui portent aussi la casquette de concierge en sortant les poubelles de 1100 L un peu avant le passage des véhicules de collecte et les « rentrent » une fois vidées. Ces immeubles sont en général localisés au Plateau et correspondent parfois à des bâtiments alliant appartements et locaux commerciaux.



**Photo 21.** Poubelles en fer non réglementaires avec une capacité de contenance d'environ 200 L, et bacs à ordures *standard* (1100 L) dans le centre-ville. (Cliché *DIAWARA A-B 2004*).

Avec les bacs collectifs, des tonneaux ou fûts « ouverts » par le haut constituent parfois les équipements fixes extérieurs devant permettre un stockage intermédiaire en mode banalisé au bas de l'immeuble, dans un local commun de remisage généralement non couvert. C'est notamment le cas dans la proche banlieue où l'on retrouve les immeubles locatifs des Allées du Centenaire, des HLM et des SICAP, et plus récemment de Hann-Maristes.

Au bas des bâtiments, sont généralement disposés des bacs équipés de roulettes et dont la manutention est effectuée grâce à des véhicules de collecte pourvus d'un équipement mécanisé. Mais on l'a dit, il arrive fréquemment que les gérants proposent des fûts d'environ 200 L, de manutention plus délicate pour les éboueurs. Ces derniers se plaignent en effet très souvent que leur structure en *fer plein* les rend une fois remplis, lourds à manutentionner et à soulever jusqu'à hauteur du déversoir du camion benne.

<sup>1</sup> Ces tonneaux en tôle d'acier sont d'ailleurs encore utilisés pour le stockage et le transport de fluides divers tels que l'huile, le pétrole ou encore les déchets dangereux.

On retrouve en plus des deux types de stockage précités, un stockage temporaire sur le domaine public. Sans doute l'équivalent du stockage dans les *enclos à bennes*, en bordure de voie que l'on retrouve parfois dans les villes européennes. Ce stockage temporaire s'applique aussi bien pour les maisons de plain-pied, notamment les concessions traditionnelles majoritairement lébous implantées au centre-ville vers Niayes-Tiocker ou encore pour le cas du damier de la Médina, ainsi que pour des immeubles locatifs. Pour ces derniers, c'est la configuration et le style architectural (ancien) qui expliquent sans doute l'absence de local de remisage, les bacs étant en emprise directe sur le trottoir, ...et le tout en mode initial banalisé (tous les déchets étant systématiquement mélangés). Dans le cas où ces immeubles disposent de cours intérieures, ces dernières serviront aussi de lieu de stockage des bennes communes.

Ce constat reste principalement valable pour les immeubles mixtes du centre-ville. Peu parmi les immeubles des quartiers populaires denses de Dakar, ou de la banlieue défavorisée dont les bâtiments s'élèvent en général sur deux ou trois niveaux (voire plus du fait de progression de l'habitat en hauteur), sont dotés de servitudes en la matière. Différents de ceux réalisés par les sociétés immobilières, ou par quelques groupes privés, ces immeubles appartiennent à des particuliers et sont principalement composés d'appartements allant de deux à cinq pièces ou plus, qu'occupent des locataires de la classe moyenne à moins aisée. Contrairement aux immeubles locatifs officiels, il n'existe pas dans ces réalisations de système de stockage collectif à l'aide de bacs qu'ils soient au bas de l'édifice ou sur le domaine public intermédiaire : les réponses sont systématiquement individuelles.

Aussi les déchets des ménages sont en général stockés dehors près de la porte d'entrée de l'édifice donnant sur la rue, pour les locataires occupant le rez-de-chaussée, alors que les occupants des niveaux supérieurs (et parfois exclusivement ceux du dernier étage) bénéficient de la commodité ou dépendance « terrasse » pour *aérer* leurs ordures en attendant le passage des camions de collecte. Les occupants des niveaux intermédiaires s'arrangeront pour stocker leurs ordures dans l'une ou l'autre partie. Rappelons que la plupart de ces immeubles et bâtiments même destinés exclusivement à la location d'habitat ne disposent pas de hall d'entrée classique avec boîtes aux lettres comme dans les immeubles du centre réalisés selon les normes de construction modernes. Dans beaucoup de cas à Dakar, il s'agit en fait de répliques modernes d'anciens modèles de bâtiments comportant des appartements à usage locatif pour l'habitat ou pouvant servir de bureaux comme on en trouve dans les centres anciens des villes occidentales. C'est d'ailleurs dans ces zones que l'on retrouve d'ailleurs un assortiment de ménages disposant de poubelles réglementaires et d'autres usant des poubelles de fortune. Les premiers pratiqueront un stockage à l'intérieur de la concession ou foyer, dans des coins discrets, à l'abri du regard du visiteur, même s'il arrive que pour les maisons disposant d'un vestibule, la poubelle soit disposée juste à l'entrée à deux ou trois mètres à gauche ou à droite de la porte principale.

Concernant ces poubelles, il est très rare que les récupérateurs ou Buuju-mens s'aventurent à l'intérieur des concessions pour les fouiller, fussent-elles disposées à l'entrée. En revanche, les poubelles de fortunes (bassines, récipients usagés...) stockées sans trop de risques sur le domaine public seront dans leur quasi-totalité « visitées » par les récupérateurs avant leur collecte même si ces derniers privilégient celles des quartiers aisés ou moyens. Pour les bennes conventionnelles, les ordures seront brassées à l'intérieur à l'aide du crochet, alors que pour les récipients divers, le contenu sera souvent directement versé par terre, la poubelle parfois emportée et les ordures laissées *in situ*, compliquant un peu plus la tâche aux éboueurs. C'est d'ailleurs cette gêne occasionnée pour le service notamment lors de la phase collecte, qui fut en partie à l'origine de l'interdiction du chiffonnage en France même si d'autres raisons liées à l'hygiène et parfois à la propriété juridique du *gisement* furent parfois avancées.

Tous secteurs géographiques confondus, c'est ce mode de stockage à l'extérieur qui est le plus fréquent à Dakar (58 %). Pour une bonne partie de la population, cette préférence tient à l'appréhension d'être incommodé par les odeurs des poubelles contenant une bonne partie de résidus de préparation de repas. Cette propension naturelle à ne pas vouloir conserver chez eux ces matières ne date pas d'aujourd'hui et rappelle d'ailleurs sous d'autres cieux et en d'autres époques l'agacement des populations parisiennes. « *Empoisonnement pour empoisonnement, il vaut mieux qu'il ait lieu sur la voie publique* », disait un opposant à l'arrêté du conseil municipal de Paris leur demandant de stocker leurs déchets « à l'intérieur », ainsi que de les trier en séparant la fraction organique<sup>1</sup>. Pareille réaction fut d'ailleurs aussi celle des populations torontoises à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle devant l'obligation qui leur était faite par les services de *scavenging* de stocker séparément leurs ordures et les cendres issues de leur système de chauffage<sup>2</sup>.

De plus, pour le cas dakarois, la configuration des maisons ne disposant pas d'endroits où ces déchets peuvent être stockés, oblige à les déposer dehors, problème qui d'ailleurs n'est pas propre aux foyers des pays en voie de développement. En parlant de la France, l'auteur BERTOLINI G considère en effet que c'est carrément l'espace domestique qui à restructurer : bien des appartements sont trop petits pour le stockage provisoire rendu nécessaire par le tri, alors que dans les immeubles, le local-poubelle situé dans les espaces les plus sombres et les moins agréables de l'édifice n'incite pas à y passer du temps pour trier.

On s'aperçoit alors que tels phénomènes constituent de fidèles indicateurs globaux du niveau, mode de vie, mais surtout des habitudes alimentaires des populations. En effet, et en dépit de l'évolution socio-économique (généralisation du frigidaire-congélateur pour la conservation des denrées périssables, espacement de la fréquence des courses, achat en quantités plus conséquentes), nombre de sénégalais consomment encore généralement des produits frais achetés au marché le jour même, sans que cela ne s'apparente pour autant à un *luxe* comme cela pourrait être le cas dans certains pays développés.

### 2.1.3 Une idée des quantités domestiques générées.

Caractérisations chimique et physique des déchets, constituent les données de base servant à la planification-gestion des déchets. L'estimation de la production spécifique, élément de la caractérisation physique (avec l'étude de leur composition), peut être considérée comme la détermination de la quantité de déchets produite par une zone déterminée. MAYSTRE parle du rapport entre une production de déchets en général annuelle, et une donnée statistique connue, correspondant à cette production : en kilos par an et par hectare ou en kilos par an et par poste de travail kilos par an et par habitant. La donnée peut être soit la superficie de la zone construite, soit le nombre d'emplois lorsqu'il s'agit d'une zone d'activités d'entreprises, soit encore la population résidente. Pour le cas de Dakar, c'est cette dernière donnée qui est traditionnellement retenue.

<sup>1</sup> BARLES S, (2005). *L'invention des déchets urbains France 1790-1970* 2005 Ed. Champ Vallon.

<sup>2</sup> LEVIER P, (1996). « *De l'Hygiénisme à l'Ecologie urbaine. Environnement, santé publique et urbanisme à Toronto du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours* ». Thèse de Doctorat d'Histoire Contemporaine. Université Bordeaux III. 1996 . 611 pages.



L'estimation de la production spécifique a pour but principal de permettre à différents acteurs institutionnels de la filière, de disposer d'une donnée statistique de base. Pour les pouvoirs publics, elle sert généralement à planifier les actions en la matière, notamment la détermination de la logistique (mobile et/ou fixe) appropriée. On retrouve en effet dès l'amont, les bacs de stockage et de collecte des déchets domestiques, les camions bennes de collecte en PAP ainsi que les bennes de collecte en mode PAV), mais aussi le dimensionnement des équipements de traitement (déchèteries, centres de tri, centres de transfert, usines de compostage ou d'incinération, centres d'enfouissement techniques...). Dans le cas où le service est concédé à des entreprises privées, cette donnée s'avère aussi essentielle pour la détermination du coût du service, y compris lors de la négociation présidant au choix des organismes de gestion en mode délégué.

Pour la région dakaroise, les chiffres concernant la production, correspondent à la quantité de déchets qui y est produite par annuellement par chaque habitant et qui peut être ramenée en jour par habitant. Si l'on se fie aux chiffres officiels concernant la production spécifique de la région dakaroise c'est-à-dire 1200 tonnes par jour, la moyenne tournerait autour de 0,52 kg par jour et par personne. Toutefois, en tenant compte des dernières données statistiques avérées (projections formulées par DIOP O dans son étude datant de 1988), la production en 2001 s'élèverait à 599.140 tonnes. Ramenée aux 2 267 356 habitants, que comptait la ville en 2002, on obtiendrait une moyenne d'environ 0,72 kg par jour et par habitant, soit près de 263 kg par an et par habitant pour la production spécifique. Ce chiffre n'incluait pas la production assimilable provenant des établissements commerciaux et administratifs, qui était pourtant prise en charge par la société de collecte au même titre que les déchets ménagers. Mais, il semble davantage se rapprocher de la réalité que les 1200 tonnes souvent avancés dans la littérature.

Du fait de soupçons de sous-estimation de la production, il a été décidé d'actualiser l'étude sur la détermination de la production spécifique. Des campagnes de pesées menées directement menées auprès de 360 ménages pendant 15 jours, nous ont permis de dégager une estimation de la production domestique de près de 1726 tonnes/jour. Ramenée aux 2 267 356 habitants que compte la région de Dakar (RGPH décembre 2002), elle nous donne une production spécifique domestique d'environ 0,76 kg par jour et par habitant (voir méthodologie). En tenant compte de la production totale estimée de la ville en Om et assimilés, on arrive à environ 2000 tonnes de déchets soit 0,88 kg par jour et par personne. On est assez proche de la projection de 0,72 kg par jour et par personne avancée par DIOP O en 1988.

Pour le cas de Dakar, une telle donnée, essentielle dans les politiques d'amélioration de la qualité de service, peut aussi servir notamment dans le choix des contenants pour des initiatives de standardisation. Si pour les zones résidentielles comme pour les quartiers populaires de Dakar le stockage des déchets reste assez similaire en mode initial banalisé (avec cependant variation des contenants), la production tout comme les moyens de conditionnement diffèrent largement selon le niveau de vie social des populations. Ainsi globalement, la production qui tourne autour de 0,90 kg de déchets par jour et par personne pour le département de Dakar chute à moins de 0,76 avec une forte proportion de matières fines dans les trois autres départements que sont Pikine, Guédiawaye ou encore Rufisque-Bargny.

Cet écart qui peut s'expliquer par la juxtaposition dans le département de Dakar, de ménages au niveau de vie allant de moyen à aisé, avec des habitudes de consommation quasi occidentales, et de populations des quartiers pauvres interstitiels disposant en général de faibles revenus. D'où les fortes variations constatées dans le même département avec une forte opposition entre d'un côté :

- les zones résidentielles à production assez élevée atteignant 1,53 kg et à conditionnement moderne à l'image des villes occidentales.
- et les quartiers de sa banlieue populaire et des zones périurbaines où la production rudologique n'est plus identique. Elle baisse en effet à 0,45 kg c'est-à-dire moins que la moyenne la plus faible, celle de Pikine avec 0,68 kg, même si le mode de stockage reste assez similaire.

Ainsi, que ce soit à Gorée, dans îlots lébous ou dans l'habitat précaire résiduel du centre, dans les quartiers populaires du Grand-Dakar, de Grand-Yoff, comme dans ceux des départements de Pikine, Guédiawaye ou encore Rufisque-Bargny la production reste quasiment analogue et dépasse rarement 0,75 kg, avec une forte proportion de matières organiques et/ou de fines, signes d'un niveau social et de consommation déjà plus faible.

Enquêtes Environnement et Gestion des déchets solides à Dakar		
Production domestique de déchets ménagers dans l'agglomération dakaroise		
Unités territoriales	Production spécifique moyenne kg/j/hbt	Production spécifique moyenne kg/an/hbt
Dakar	0,90	328
Pikine	0,68	248
Rufisque & Bargny	0,72	263
Guédiawaye	0,74	270
Moyenne	0,76	277

**Tableau 3.** Production spécifique moyenne de déchets solides des ménages de l'agglomération dakaroise. En tenant compte de la seule production des ménages (hors marchés, administrations, industries etc.)

#### 2.1.4 A propos de l'hygiène domestique.

Comme partout ailleurs, les populations dakaroises et sénégalaises, restent globalement très soucieuses de leur hygiène domestique intérieure, malgré la variation des niveaux sociaux. On retrouvera d'ailleurs tout au long des développements ultérieurs et parties à venir, des illustrations de ce qu'on pourrait appeler une *constante hygiénique intérieure*. Elle relève plus globalement des perceptions et pratiques *déchet*, des populations étudiées.

De manière générale les populations dakaroises ne développent aucun rapport sacré au déchet, même si beaucoup lui reconnaissent un caractère souillant, dans une conception mystique et/ ou religieuse largement présente. Durant nos enquêtes, seule une famille a reconnu avoir eu recours à un mélange déchets ménagers-urine pour inhiber ou « casser » un mauvais sort. Pour cette femme qui soupçonnait sa coépouse d'avoir « ligoté » leur mari en répandant une solution remise par un marabout, l'opération- riposte consistait en l'absence de l'époux, à asperger d'urine les pièces de la maison suspectée, puis d'y répandre des détritrus pendant quelques moments, avant de procéder au nettoyage. Pour beaucoup, ces impuretés en présentant la particularité d'être incompatibles avec tout acte à tendance mystique, en réduiraient ou neutraliseraient le principe actif. Toutefois, telle perception dont d'ailleurs peu de gens exagèrent l'importance, reste très marginale. On est loin d'un discours décrivant l'hygiène sordide à soubassement culturel des populations africaines et notamment celles citadines :

« A l'intérieur de l'espace domestique, la famille semble vivre dans la saleté, on se rendra compte que les citadins cohabitent avec les déchets humains sans que leur nuisance soulève la moindre protestation des occupants ou des usagers (...). Ici, les W-C constituent de véritables dépotoirs à domicile ; et à propos de la cuisine « elle nous permet de vérifier l'hypothèse selon laquelle la cohabitation avec l'horrible, la pourriture, les odeurs fortes et nauséabondes fait partie de la vie quotidienne de nombreux citadins ». Une incursion dans les lieux de travail et de loisir permet d'effectuer le même constat amenant ainsi à la conclusion qu'un grand nombre d'Africains manifestent une familiarité et une accoutumance effectives avec les ordures. « Si les lieux de vie sont des projections de soi, tout un mode de communication se déroule à travers l'état de la chambre à coucher, de la cuisine, du salon, des alentours de la maison qui exprime la manière dont l'homme africain cohabite avec l'horreur sans aucune indignation, ni scrupule ni scandale »<sup>1</sup>.

On peut s'interroger sur les fondements réels d'un tel discours dénué d'objectivité, et qui semble refléter une véritable méconnaissance des pratiques culturelles des sociétés étudiées. A moins qu'il ne s'agisse tout bonnement de quelque forfaiture ou immoralité « scientifique » de la part d'un auteur en quête d'originalité.

En admettant que les faits soient avérés, règles et méthodes scientifiques exigent en effet de fournir éléments visuels sur les lieux, les groupes sociaux ciblés et ayant fait l'objet de telles constatations. De même, quels que soient les domaines étudiés, l'extrapolation ne peut intervenir que lorsque les observations se sont reproduites à une échelle suffisamment représentative. Pourtant, l'auteure a eu recours de façon systématique à l'extrapolation, en appliquant à l'ensemble des populations de Yaoundé, du Cameroun et même d'Afrique des faits peut-être isolés, mais sûrement discutables.

Ces propos laissent sceptiques. Mais si leur teneur reste largement factuel, il n'en constituent pas moins du *petit lait* pour les tenants d'une théorie anthropologique voire génétique d'un prétendu manque d'hygiène des populations africaines.

Tout porte à croire que ZOA s'est laissée aller à une sorte de réadaptation de préjugés stigmatisants, mais à des fins autres qu'une seule bonne connaissance des sociétés et leurs pratiques. Pourtant, il est probable que le recueil dans lequel ils sont compilés, égarera plus d'un lecteur, qu'il s'agisse de celui évoluant dans *le milieu* et qui s'intéresse à cette question des déchets en Afrique<sup>2</sup>, ou du grand public qui améliore ses connaissances anthropologiques sur les peuples d'Afrique.

### 2.1.5 Passage de la sphère domestique à l'espace de collecte public<sup>3</sup>.

Dans la culture sénégalaise, l'action de se débarrasser des ordures reste donc comme ailleurs, une tâche essentielle dans le processus d'entretien de l'espace domestique et de l'hygiène intérieure. En somme, elle le complète.

<sup>1</sup> ZOA. A-S (1996). Les ordures à Yaoundé. Editions Harmattan 191 p. P 102-104.

<sup>2</sup> BERNASCONI D, (2000). *Eléments de réflexion sur le problème des déchets dans les grands centres urbains d'Afrique de l'Ouest. Mémoire de DEA.* UFR de Géographie et d'Aménagement. Université Michel de Montaigne Bordeaux 3. Septembre 2000. 86 pages

<sup>3</sup> Précisons d'emblée qu'à Dakar, le système est loin d'être aussi cloisonné. Il y'a en effet une interpénétration entre méthodes et lieux de stockage dits domiciliaires, et procédés relevant du passage officiel à l'espace de collecte public. Le domaine public fait aussi à l'occasion office de lieu de stockage de la poubelle domiciliaire.

En revanche, celle de sortir les poubelles est depuis quelques générations, inversement affublée d'une appréciation dévalorisante sur l'échelle des tâches à accomplir<sup>1</sup>.

Ce constat est encore plus flagrant, lorsque la tâche ménagère de sortir les poubelles est comparée à d'autres, jugées moins dévalorisantes : lessive, vaisselle, ou corvée d'eau potable à la borne-fontaine pour les populations concernées.

Cette dénégation des *rejets* qu'on pourrait qualifier d'inconsciente, découle souvent d'une sorte de complexe des *matières sortantes* ; elle est accentuée par l'indiscrétion des poubelles de fortune qui « livrent tout ». Face à la gêne voire la honte d'effectuer cette corvée, la délégation de cette tâche à la domestique permet de maintenir cette désolidarisation avec les ordures, entamée dès leur mise au rebut. Pour le foyer n'étant pas en mesure de s'attacher les services d'un domestique, ce sont généralement les enfants non scolarisés et prioritairement les fillettes ou quelque jeune femme membre de la famille élargie (petite cousine, petite nièce ou homonyme fille vivant sous le toit), qui s'acquittent de cette tâche. 70 % des familles interrogées durant les enquêtes-ménage et bénéficiant d'une collecte en bout de rue, disent confier cette tâche à une fillette, alors que ce chiffre chute à 54 % pour les ménages recourant régulièrement aux dépôts anarchiques. Cette tendance à la baisse de la présence féminine pour sortir les poubelles s'est confirmée, lors des observations menées en vue de relever la fréquentation des dépôts anarchiques ; seuls 33 % des usagers des dépôts anarchiques étaient des fillettes ou filles.

L'explication de cette *baisse* peut venir du fait que dans les familles, les garçons sont de plus en plus sollicités pour cette tâche pour des raisons de sécurité. C'est notamment le cas dans les ménages ne pouvant se payer les services d'une « domestique », et craignant d'envoyer une fille de la maison, aller se débarrasser des ordures dans des points de rejet, parfois mal fréquentés. Toutefois, dans nombre de cas, la présence plus remarquée de garçons et jeunes adultes dans ces lieux, d'élimination est liée à l'affectation de cette tâche au petit *talibé* urbain ou encore au *Buuju-man* attiré de la famille. Moyennant ce petit service, le talibé reçoit alors son aumône en nature (nourriture, habits) ou en espèces, alors que du fait d'un rapport de confiance qui s'installe, le *Buuju-man* va bénéficier du contenu de des poubelles qu'il vide, mais aussi parfois de quelques menus objets ou aumône alimentaire. En contrepartie, à leur charge de sortir et présenter la poubelle lors du passage des camions ou alors, « éliminer » les déchets qu'elle contient dans quelque dépôt anarchique en cas de défaillance du service. Cela rappelle étrangement la fonction de « placier » dans les villes françaises du XIX<sup>e</sup> que décrit BARLES, personnage qui par le truchement de petits services rendus, devenait presque pour les foyers citadins un « auxiliaire » dans l'élimination de leurs déchets.

<sup>1</sup> J'ai en souvenir un épisode de mon adolescence où mes frères et moi avons eu temporairement à faire l'expérience de cette connotation dévalorisante qui, dans l'imaginaire populaire, entourait encore cette tâche de vider la (les) poubelle (s) à ordures. Habitant ma famille et moi dans une zone couverte par la collecte domiciliaire (en réalité en bout de voie), c'est la « domestique » qui s'occupait de sortir la poubelle lors du passage du véhicule de collecte (8h et 15h), durant les jours ouvrés c'est-à-dire du lundi au vendredi. Précisons que le modèle de contenant que nous utilisions à cette époque dans notre foyer, celui dit *réglementaire* et qui portera plus tard le nom APROSEN, avait précédemment été dérobé, une fois où on la présenta à la collecte sans *surveillance*. La « domestique » prenant son week-end le vendredi soir jusqu'au lundi, on devait tout de même sortir la production rudologique du week-end. Pour nos parents, la solution consista à nous habituer à l'accomplissement de cette tâche relevant de l'hygiène domestique. Ainsi le samedi et le dimanche jours durant lesquels le service de ramassage des ordures ne fonctionnait pas, les aînés de notre fratrie (mes deux grands frères et moi), étions affectés à la tâche, d'aller vider le contenu de notre poubelle principale dans une benne située à proximité du marché de quartier et distant d'environ 500 mètres, alors que nos petites sœurs en étaient exemptées du fait de leur âge et pour des raisons évidentes de sécurité. Toujours est-il qu'en accomplissant cette tâche, on subissait systématiquement railleries et moqueries de la part de nos camarades de jeu dont certains étaient déscolarisés. De même que certaines femmes au foyer, ils n'arrivaient pas à comprendre que de jeunes *collégiens instruits*, aient à s'occuper de la tâche aussi ingrate que dévalorisante d'aller vider les poubelles. Manifester cette proximité avec les matières déchues (mêmes celles qu'on a soi-même produites), à travers cette manipulation sur le domaine extérieur, peut être source de dégradation. Sans doute, nos détracteurs omettaient dans leurs appréciations, que leur configuration familiale (famille plus élargie, fratrie plus élevée), leurs conditions sociales (mère au foyer, présence d'enfants ou de jeunes adultes déscolarisés), permettait une présence permanente dans la maison de cette catégorie de personnes dont le profil leur semblait plus correspondre à la tâche. Toujours est-il que cette anecdote résume la complexité de la question, avec des grilles d'appréciation sociale multiples, pouvant intervenir ou être impliquées dans une tâche qui a priori pourrait paraître banale et anodine.

« Les placiers ont en outre cet avantage, avec de la complaisance à l'égard des concierges et des bonnes, ils arrivent à leur inspirer une certaine confiance. Cette complaisance consiste en de petits détails, tels que le balayage des cours, quelques petites commissions. Les concierges les dédommagent en leur faisant nettoyer les appartements des locataires qui s'en vont. Quant aux bonnes, ils montent aux étages chercher les boîtes (à ordures) dans les cuisines. En donnant toujours au même chiffonnier la boîte à ordures, il rapporte les objets qui auraient pu y être mis par mégarde, quand bien même ces objets auraient une certaine valeur. Le chiffonnier ne s'approprie jamais rien sur place, ni dans les cités où il demeure, parce qu'il sait bien que sa fidélité envers les locataires de la rue où il travaille lui rapportera plus que la valeur des objets »<sup>1</sup>.

La référence religieuse revient très souvent pour expliquer ce comportement à l'égard de matières présentant un caractère souillant : *on risque de perdre ses ablutions ou de souiller les habits de prière, alors que pour les enfants ce n'est pas très grave<sup>2</sup>, ils ne font pas encore très sérieusement la prière. Quant aux domestiques, elles ne peuvent la faire que le soir...une fois qu'elles auront pris leur douche et puis entre nous, très peu la font d'ailleurs<sup>3</sup>*. Bien que la tentation soit grande, on n'ira cependant pas jusqu'à leur attribuer ce statut d'infra-social qu'évoque BRUHL en parlant de la perception qu'ont certaines populations primitives d'Afrique et d'Inde, du nouveau-né et de l'enfant en général. L'auteur insistera d'ailleurs sur la phase cruciale que constituent certains rites initiatiques tels que la circoncision : *l'initiation est tellement indispensable qu'une personne qui ne l'a pas subie ne sera jamais regardée que comme un enfant, si âgée puisse t- elle être. Elle sera l'objet du mépris universel et tournée en ridicule aussi bien par les femmes que les hommes (...). L'incirconcis ou kahée au Kikuyu n'est pas un homme, (ti mundu), c'est un être nul dont on aime les petits services mais dont on ne parle pas, qu'on ne compte pour rien dans la société.* (264-265). Pour l'auteur ce comportement sera inversement différent de celui adopté vis-à-vis des vieillards, bénéficiant de tous les égards et entourés d'une sorte d'auréole mystique.

Cette image est encore plus présente dans certains quartiers populaires où en dehors des domestiques, c'est l'omniprésence d'enfants qui explique que ces derniers constituent les personnages tout désignés et attirés pour ces tâches. Leur affectation auxdites tâches s'explique par leur disponibilité : *il y'a toujours un môme qui traîne, alors il serait en effet incongru de confier certaines tâches dévalorisantes à des adultes alors qu'il y'a les enfants qui peuvent le faire.* Toujours est-il que ce sont ces personnages qui semblent mieux assumer l'action, en ignorent généralement tout bonnement les implications sociologiques évoquées.

Dans le cas dakarois aussi la cohabitation entre *Buuju-men*, et population est généralement au beau fixe. Cela dit, il arrive que ménagères et autres riverains de points de collecte ou de dépôt (en apport volontaire) se plaignent des agissements de certains de ces *collaborateurs* qui perpétraient des agressions sur les domestiques allant vider les poubelles dans des dépôts isolés, ou commettraient de vols dans les quartiers qu'ils fréquentent. Mais si là aussi des soupçons sont très souvent portés sur les récupérateurs, leur culpabilité n'est pas forcément établie. S'agissant par exemple des vols commis dans les maisons, d'autres opportunistes dont les petits *talibés urbains* sont en effet souvent impliqués.

<sup>1</sup> BARLES Op citée p 63.

<sup>2</sup> LEVY-BRUHL L. (1927). L'âme primitive. Paris PUF, nouvelle édition 1963. 451 pages. Mais si effectivement cette « étape » circoncision autrefois décisive, l'est restée chez certaines ethnies (notamment pour les Diolas au sud du Sénégal ayant maintenu leur « Bois sacré »), le fait qu'elle soit de nos jours quasi majoritairement pratiquée dans les structures sanitaires officiels rompt avec les connotations mystiques qui l'entouraient.

<sup>3</sup> L'emploi du temps de ces domestiques dans leur foyer de travail est souvent si chargé qu'il faut même aux pratiquantes les plus assidues une bonne dose de conviction et de bonne volonté, pour accomplir normalement la pratique des prières obligatoires au nombre de cinq dans la journée.

Plus audacieux car traditionnellement tolérés à s'introduire dans les demeures pour *récolter* l'aumône en nature ou en espèces, ils n'hésitent pas à profiter de leur statut de vecteurs de *hassanat*<sup>1</sup> (dont ils ont d'ailleurs souvent conscience), pour s'approprier quelque objet laissé sans surveillance. *L'occasion faisant le larron*, c'est notamment entre midi et 14h, moments de sieste après le repas de *calme plat* dans nombre de quartiers, qu'ils accomplissent leur forfaiture.

Comme les points de rejet anarchiques, les points de collecte d'ordures en mode apport volontaire, constituent le lieu d'intervention de récupérateurs. Aussi il n'est pas à écarter que la présence de buuju-mens qui squattent les endroits, alimente la crainte des ménagères de s'y rendre après le crépuscule. Toutefois, les agressions physiques perpétrées aux alentours des dépôts sur les usagers, sont davantage le fait de vagabonds et autres marginaux sociaux que des buuju-mens, généralement conscients que leur réputation dans la zone est en jeu. Elles peuvent donc être l'œuvre de délinquants et aliénés mentaux qui fréquentent aussi de tels endroits.

Il n'existe pas de *jour de sortie* fixé pour les poubelles. Pour les ménages assurant eux-mêmes l'élimination de leurs ordures par un rejet dans des PAV ou dans des dépôts anarchiques, les poubelles seront sorties autant de fois que nécessaire, avec des horaires allant du petit matin après la prière de *Fajr* jusqu'au soir avant l'heure de prière référence du Maghreb. Chez les populations disposant de PAV ou de dépôts anarchiques à proximité la moyenne tourne autour de deux sorties par jour : une le matin et une en début de soirée. Une petite pause est constatée entre 12h et 16h, la première livraison du matin étant de loin la plus essentielle<sup>2</sup>. Ce constat s'applique aussi pour les ménages bénéficiant d'une prise en charge officielle : en dehors des ménages des quartiers résidentiels et du centre-ville, même ceux disposant d'une collecte domiciliaire auront aussi recours à une élimination complémentaire. C'est le cas lorsque le service présente des défaillances, certains ménages associant même parfois les deux possibilités en fonction de la situation. La pause observée à midi s'explique généralement par une coutume considérant l'heure du soleil au zénith comme à *risque*. Ce sont d'ailleurs les mêmes représentations socio-culturelles à connotation superstitieuse voire religieuse<sup>3</sup>, qui déconseillent aussi de sortir les poubelles le soir après la prière du Maghreb. Les mêmes interdits qui attribuent la nuit au monde des mauvais esprits et des morts qu'il faut éviter de courroucer, sont démultipliés pour les endroits recevant ordures et autres éléments répugnants ; ils sont réputés propices à loger des *esprits malins*. Une de nos interlocutrices a même parlé d'un enfant qui s'est retrouvé *possédé* sur les lieux d'un dépôt anarchique, en allant y jeter des ordures le soir. Néanmoins, certains bravent l'obscurité pour se débarrasser de leurs ordures, notamment quand il s'agit de procéder à l'inauguration d'un dépôt anarchique. On est devant une illustration singulière et locale de la poubelle *miroir social* décrit par GOUHIER : selon l'auteur, *le déchet n'est pas seulement un matériau, c'est un signe, un indicateur d'attitudes générales et de comportements précis dont la révélation enrichit la connaissance des groupes sociaux et des sociétés*<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Le « hassanate » en Islam peut être considéré comme une rétribution divine (« bon point ») thésaurisée pour ici-bas ou pour l'au-delà, pour le compte du bénéficiaire. Il récompense le croyant accomplissant de bonnes actions (prières et invocations surrogatoires, générosité de cœur, solidarité et compassion envers son prochain) indépendamment de ses obligations religio-spirituelles (prières, ramadan, aumône annuelle...). En wolof, il porte la dénomination « *Yiiv* ».

<sup>2</sup> On remarquera que dans les villes européennes, les habitants sortent en général les poubelles le matin mais pas pour les mêmes raisons. Naturellement les bénéficiaires de la collecte domiciliaire sortiront leurs ordures la veille (au soir) du jour de collecte ou le matin même de la collecte, alors que les résidents en appartement qui ont la possibilité de *descendre* à tout moment de la journée choisissent en général le matin en allant au travail. Même préférence est notée chez les retraités ou personnes au foyer qui profitent aussi de cette sortie pour respirer l'air frais du matin.

<sup>3</sup> Certains estiment en effet que telles connotations sont d'essence religieuse notamment musulmane.

<sup>4</sup> GOUHIER J, (2000). « Au delà du déchet, le territoire de qualité ». Manuel de rudologie. Presse Universitaire de Rouen et du Havre. 240 pages. P89

## **2.2. Dehors : la prise en charge officielle.**

### **2.2.1 Organisation et matériel**

Une fois sur le domaine public, la prise en charge des déchets des populations de l'ensemble de la région dakaroise revient à AMA-Sénégal filiale de la maison- mère AMA-Italie. C'est en effet à cette société que les autorités gouvernementales Sénégalaises au terme d'un appel d'offres, ont confié officiellement la gestion en monopole du marché du balayage, de la collecte et de l'évacuation vers la décharge de Mbeubeuss des...1200 tonnes officiels de déchets solides spécifiés plus haut que produit la région de Dakar.

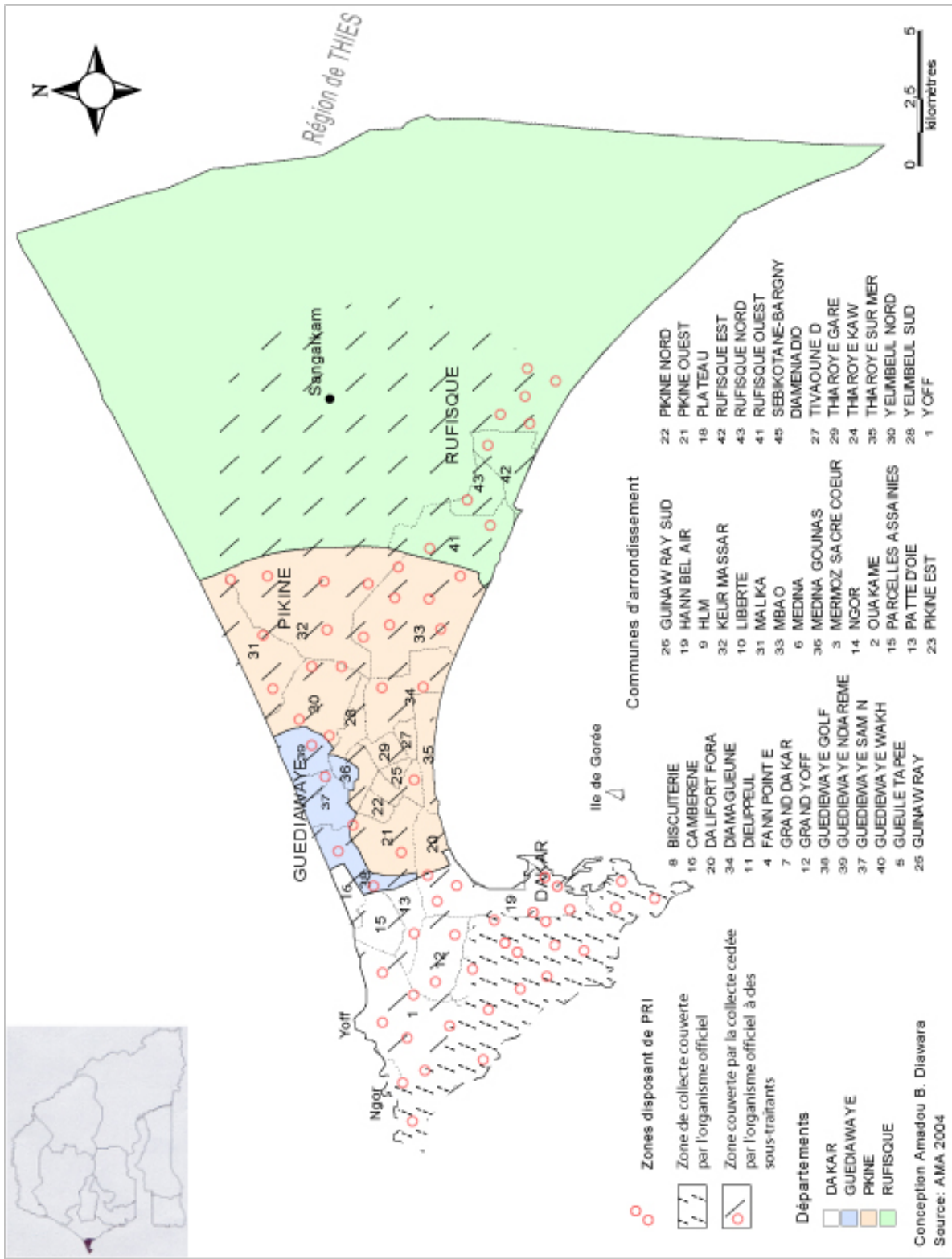
La société a *découpé* la région dakaroise en quatre départements Dakar 1 & 2, Guédiawaye, Pikine, Rufisque – Bargny, départements qui à leur tour sont découpés en zone et en secteurs, alors que Gorée ne fait pas partie des attributions de AMA, les déchets de l'île étant directement gérés par la Municipalité.

Toutefois, tel qu'on le voit sur la carte AMA n'intervient directement que sur la frange la plus à l'Ouest de la presqu'île, pour ainsi dire dans les zones les plus urbanisées de la capitale, le reste de l'agglomération (hors zones rurales) est gérée en sous-traitance par une demi-douzaine d'autres entreprises. On verra que cette externalisation d'une partie des activités de la société n'est pas due au hasard...

Traditionnellement, les agents chargés de la collecte domiciliaire dans les villes ou les campagnes trouvent déjà dehors sur le trottoir (ou sur les accotements de la chaussée) et aux heures indiquées, les poubelles réglementaires des ménages à vider. Dans le cas d'un système bien huilé respectant des horaires de passage définis, telle opération ne nécessitera pas la présence physique de quelque personne habitant la maison ou la concession d'origine de la poubelle. Le récipient pourra ainsi être *rentré* ultérieurement au moment opportun par les occupants, à leur réveil, ou à leur retour.

Concernant Dakar, il y'a quelques années encore l'on pouvait assister à de telles opérations au centre-ville et dans certains quartiers résidentiels de la capitale sénégalaise. Mais la détérioration progressive du service a été telle qu'il ne vient plus à l'esprit de quelque résident de la cité que d'espérer tout juste le passage des véhicules de collecte plutôt que de protester contre le non respect des horaires de passages fixés. Quant au système de collecte domiciliaire lui-même, il reste très manuel : du fait de l'absence de poubelles réglementaires ce sont les éboueurs qui soulèvent les récipients divers à bout de bras et parfois s'y mettent à deux ou trois pour les vider quant ils sont trop lourds.

L'absence d'un système de poubelles individuelles conçues pour être vidées mécaniquement dans les bennes explique la faible présence sur le terrain de camions équipés de ce dispositif de bras automatisé, permettant un vidage hydraulique ; seules les bennes de 1100 L présents au Plateau sont vidées par ce biais.



**Carte 7.** Découpage de la région de Dakar en fonction des opérateurs officiels intervenant dans la collecte des déchets ménagers. (Source AMA 2004)



En dehors du centre-ville où la densité de circulation automobile réduit les « temps morts », la collecte domiciliaire revêt partout le même aspect.

Dans les quartiers populaires où l'on rencontre de très fortes densités de populations, les bennes sillonnent uniquement les grands axes de pénétration bitumés. Dans une sorte d'accord tacite les camions à l'approche de la ruelle, avertissent de leur passage par des coups de klaxon appuyés. De part et d'autre des voies perpendiculaires, sortent femmes, domestiques et/ou enfants avec leurs poubelles ou récipients qui en font effet ; on présente tour à tour son « offrande » aux éboueurs, qui les vident dans une ambiance souvent très animée. Quolibets et railleries agrémentent souvent ces « tranches de vie » ; avec un « timing » peu contraignant, les éboueurs parviennent même le temps de leur tournée à échanger quelques familiarités avec des jeunes femmes, ...*et plus si affinités*. Toutefois, quelque fâcheux accident comme le bris de poubelles (seau ou bassine en plastique rigide) plombe parfois cette ambiance *bon-enfant* : la méprise ou la négligence de l'éboueur occasionne souvent de violentes réactions de la part des propriétaires. Certaines femmes n'hésitent pas dès lors, à les traiter de tous les noms d'oiseaux, voire leur balancer quelques projectiles.

Cette « toile-fresque » qui pourrait sembler pittoresque, n'est en réalité que l'illustration de réajustements locaux apportés à un système qui n'a pas toujours eu dans cet espace urbain dakarais cet « aspect ». Jusqu'au début des années 1970, les poubelles mises au trottoir pour la collecte domiciliaire, étaient vidées le soir ou tôt le matin, à des heures bien indiquées (comme en Europe), ...du moins pour ceux qui en bénéficiaient. Toujours est-il que c'est cette *adaptation* actuelle qui explique en général la nécessaire présence des usagers disposant de poubelles « correctes » lors de la collecte dite domiciliaire.

Aussi bien pour les tâches de balayage que la collecte proprement dite des déchets, les responsables de la société de collecte déclarent avoir mis en place un système de collecte diurne et nocturne pour les zones accessibles aux bennes. Ils déclarent aussi optimiser les routages lors de la collecte et du transport des déchets en affectant aux différentes zones des véhicules au tonnage adéquat. Des bennes-tasseuses de moindre capacité seraient ainsi affectées aux zones à production limitée comme le Plateau, des remorques de 15 tonnes pour les zones comme la Médina, alors que des conteneurs d'une capacité de 6 à 15 m<sup>3</sup> sont disposés en Points d'Apport Volontaire (PAV) dans les zones non accessibles aux camions.

AMA s'est également engagé à disposer ce type de conteneur au niveau de chacun des grands marchés que compte la ville, bien que ceci ne soit pas compris dans les termes du contrat ; les déchets des marchés ne sont en effet pas compris dans la catégorie des produits à collecter par la société. Un technicien est aussi affecté à chacun de ces points de regroupement dits sensibles (généralement implantés dans les marchés, gares routières et lieux d'affluence et de grande production de déchets) qui se charge de leur bonne tenue. En tout état de cause, une fois les déchets collectés, les camions bennes prennent la direction de la décharge de Mbeubeuss à une quarantaine de kilomètres pour aller vider leur contenu et revenir terminer leur tournée, système dont on analysera les limites dans la Quatrième Partie de l'étude.

## 2.2.2 Appréciation spatiale de la collecte officielle : la ville dans tous ses états.

### 2.2.2.1 Zones d'habitats planifiés ou « régulières ».

Dans cette partie consacrée à la collecte des déchets solides, il ne sera question que de la prise en charge officielle, du fait de l'assimilation de l'évacuation avec l'élimination des déchets pour une bonne partie de la population ayant recours aux mécanismes palliatifs. D'ailleurs à ce titre et pour d'autres lieux, BERTOLINI soulignait que *jadis et en premier lieu étymologiquement, éliminer c'était seulement faire franchir aux balayures et autres détritiques le seuil de la maison, soit donc un éloignement tout relatif et un passage en douceur de l'espace privé à l'espace public*<sup>1</sup>. On abordera donc l'aspect traitement dans la partie consacrée à l'élimination des résidus urbains afin d'éviter une répétition.

On ne reviendra pas non plus sur le caractère composite des villes africaines auquel Dakar n'échappe pas. Le melting-pot s'y est en effet depuis longtemps étendu aux formes d'occupation du sol avec une juxtaposition de diverses formes d'habitat mais aussi de multiples activités. Néanmoins de grandes tendances se dégagent et dans le cas précis de notre étude ont permis une différenciation des formes de prise en charge et des manifestations spatiales.



**Photo 22.** DAKAR : le Plateau, ou l'ancienne ville européenne.

<sup>1</sup> BERTOLINI. G op cité 1990, P29.

Pour la collecte, AMA a quasiment repris le découpage administratif de la région pour mettre en place son système de collecte qu'il a dénommé Dakar 1 & 2. Pour ce territoire qu'on appellera **zone 1**, et qui compte près de 955 897 habitants (soit 42 % de la population de Dakar), la société déclare avoir mis en place un système de collecte diurne et nocturne, de fréquence 6/7. C'est-à-dire une collecte qui couvre six jours dans la semaine à l'exception du Dimanche ; toutefois, la société n'a pas fourni davantage de précisions sur les routages, les circuits, le nombre de camions et d'agents mobilisés. Mais on a constaté que les tournées pour le secteur du Plateau étaient assurées par 5 camions bennes qui desservent le quartier des Affaires, de l'administration et la zone du Port.

Noyau de l'ancienne capitale de l'AOF le Plateau a très tôt bénéficié d'un aménagement régulier en damier avec des rues bien agencées même si l'habitat spontané s'est vite incrusté par la création des quartiers de Rebeuss, Niayes- Tioker. Cette zone vitrine de la capitale abrite en effet le Palais Présidentiel, différents ministères, tout l'organe exécutif et législatif du pays. Il comprend aussi l'essentiel des banques, assurances, sièges de sociétés et multinationales, la quasi-totalité des représentations diplomatiques, et des institutions gouvernementales.

Le centre constitue le lieu de résidence d'une bonne partie de la communauté d'expatriés occidentaux présente dans le secteur des affaires ou de la coopération, alors que celle libanaise, syrienne ou marocaine se distingue dans le commerce et le négoce. Toutefois, il abrite aussi une classe aisée de résidents nationaux notamment des ministres et autres personnalités du gouvernement ou de l'appareil étatique, même s'il n'est pas rare de retrouver disséminés çà et là quelques concessions familiales lébous, vestiges de l'ancien village phagocyté depuis par la ville moderne. Cette zone représentée se situe à l'intérieur d'une ceinture allant du Boulevard de la Libération à la Corniche Est, le Cap Manuel, l'avenue Roosevelt, l'avenue Jean Jaurès et l'avenue Faidherbe qui est desservie par une collecte domiciliaire assez régulière.

Globalement ces populations au niveau de vie élevé, résidant dans les immeubles d'habitation ou dans les villas de haut standing du noyau primitif, conditionnent leurs ordures dans des sacs ou des poubelles en attendant le passage des camions bennes de ramassage (80 %), tâches qui sont en général confiées aux domestiques (90 %) ou aux vigiles chargés de la surveillance des résidences et des villas. Ce sont ces derniers qui « sortent » les poubelles lors du passage des camions bennes dans ces îlots huppés du Plateau, alors que les immeubles du centre des affaires disposent de bacs collectifs qui ne sont généralement pas en proie au vol. Par contre pour les couches moins aisées, le conditionnement sera très sommaire à l'image de ce qui se fait à quelques encablures dans le secteur de Niayes-Tioker : les poubelles sont généralement de fortune et stockées parfois à l'intérieur des concessions ou alors dehors, auquel cas elles sont agrémentées par les déchets des petits commerces attenants et exposées aux animaux errants (chiens, chats, nuisibles). Les distances moyennes parcourues par les populations pour présenter leurs poubelles sont généralement inférieures à 50 mètres, même en période d'irrégularité de la collecte.

D'après notre informateur, le nombre d'agents en service dans la zone du Plateau est d'environ 87 y compris les ripeurs et les conducteurs de bennes. Les balayeurs qui fonctionnent en tandem disposent chacun d'un petit équipement et d'outils de balayage (soit 3 balais et une brouette, ou chariot pour 3 éboueurs). Si les agents de nettoyage d'AMA opérant au Plateau peuvent justifier d'une tenue et de cache-nez, c'est en raison de la position stratégique de ce secteur où la société semble y jouer son image de marque. Pour le reste des agents intervenant en dehors du centre-ville, le port de l'uniforme « n'est pas obligatoire », formule permettant aux responsables de réaliser des économies mais qui témoigne aussi de leurs précaires conditions de travail.

De même la société y a aussi en charge le balayage et l'enlèvement des déchets, mais aussi des sables et poussières qui envahissent les routes notamment celles bitumées<sup>1</sup>. En général, ce mélange provient des dunes littorales, les particules ayant été transporté par les vents d'Est, même si une partie est issue des résidus de construction immobilière ou des îlots non bitumés ou ramené par les citoyens lors des migrations pendulaires.

Mais, si cette tâche semble aisée car ne couvrant que les zones disposant de routes bitumées (pour ainsi dire une minorité de quartiers), elle se révèle des plus complexes à réaliser et à assurer du fait de son implication dans la chaîne de l'assainissement. En effet, hormis de se retrouver dans les déchets solides balayés et collectés dans des proportions diverses et selon les zones, une bonne fraction de ce sable est souvent à l'origine du colmatage des grilles avaloirs pluviales. Dans les quartiers de la commune de Dakar et notamment au Plateau concentrant la quasi-totalité des routes et trottoirs stabilisés de la capitale, l'opération consiste alors en une soustraction du sable qui se trouve de part et d'autre de la chaussée. Le sable sera ensuite « transféré » dans les quelques coins non bâtis ou stabilisés que compte encore la zone ; parfois il est abandonné au pied des arbres ou jeté depuis les hauteurs des falaises.

L'autre contrainte principale concernant le balayage des artères est liée à la poursuite des activités de commerce de plein air jusque tard le soir : c'est le cas au Plateau où les ruelles encore occupées par les tabliers et autres vendeurs à la sauvette, sont encore animées jusque vers 21 heures (voir 23 heures-minuit les jours de fête). La totale inadéquation des horaires de passage fixés des balayeurs d'avec ces activités apparaît nettement, lorsque les balayeurs entre les pieds des passants et les tables des commerçants, tentent sans trop de conviction, d'extirper quelques déchets anonymes, dans une totale indifférence des vendeurs et des clients.

Jusqu'à un passé récent, la plupart des petites industries faisaient appel aux sociétés de collecte pour disposer d'un service spécial pour leurs déchets dits *banals*, non issus des processus de production. Actuellement, dans le secteur du Plateau où l'on retrouve aussi l'essentiel des activités de service, la quasi-totalité des entreprises du secteur tertiaire éliminent ces déchets en même temps que les déchets ménagers : ce sont en général des assimilés constitués des déchets de bureau et des restes alimentaires. Durant leur tournée, les agents se chargent alors de leur évacuation tout en récupérant à l'occasion denrées diverses, cartons et autres volumineux qui seront réutilisés.

Le long de la zone portuaire et de la zone industrielle, la production dite *Industrielle Banale* des entreprises est aussi en théorie prise en charge par les producteurs. Les chantiers navals du Port Autonome de Dakar (PAD) ou Dakarnave, les autres gros producteurs ainsi que la quasi-totalité des industries de transformation implantées sur le littoral sud entre Bel-Air et Rufisque disposaient de circuits de collecte de mise en décharge à Mbeubeuss de leurs déchets de production solides. Aujourd'hui, comme pour l'Aéroport, le Port ainsi que la quasi-totalité des grandes sociétés font appel à des prestataires extérieurs. C'est aussi le cas de presque toutes les PME implantées dans la ville. Toutefois, du fait de la réutilisation de leurs déchets par les filières de recyclage officielles ou artisanales, certaines d'entre elles parviennent à faire gratuitement évacuer une partie de leur production. C'est par exemple le cas des rebuts produits par le secteur de la pêche souvent très convoités par les industries de fabrication d'engrais, d'aliments pour bétail de même que les agriculteurs des Niayes. De même, certaines entreprises rejettent au titre de ces déchets des rebuts de production alimentaire qui sont récupérés par des buuju mens, profitant de l'imbrication entre zones d'habitation, et activités industrielles et/ou commerciales dans ces espaces. On reviendra plus amplement sur ces Déchets Industriels Banals (DIB) dans la Quatrième Partie de l'étude.

Le cas de Gorée reste particulier. L'île étant totalement coupée du continent (pas de liaison terrestre), les différentes administrations (dont les municipalités) qui s'y sont succédé, ont depuis longtemps opté pour une élimination *in situ* des déchets provenant de la collecte et du balayage des rues. Du fait de l'étroitesse des ruelles, mais aussi de l'interdiction de la circulation d'engins motorisés afin d'éviter la pollution du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1978, ce sont des charrettes à traction animale plus adaptées au milieu qui assurent la collecte quotidienne des quelques 300 kilogrammes qui y sont produits tous les jours. Cette production englobe les déchets domestiques des 1500 habitants de l'île ainsi que ceux du secteur des activités tournant autour du tourisme, principale source de devises pour l'île. A noter qu'entre 2002 et 2005 un triporteur fut utilisé pour la collecte des déchets avant qu'il ne tombe en panne et cette option définitivement abandonnée.

Si dans l'aspect général la situation y semble contrairement aux autres zones de la région dakaroise assez satisfaisante, la taille assez mesurée de l'île, mais aussi et surtout le comportement des populations y sont probablement pour beaucoup. Sa population résidente composée à majorité de natifs, semble partager pour l'île des valeurs d'attachement communes auxquelles elle s'identifie depuis des générations, repères culturels leur *interdisant* d'abandonner les débris n'importe où. Quant aux déchets des infrastructures hôtelières assimilables aux déchets ménagers, ils sont collectés par les mêmes services municipaux.

Le boom lié à une fréquentation assez élevée de l'ordre de 500 000 visiteurs par an n'a semble-t-il pas orchestré une *déferlante* déchets sur l'espace restreint de l'île, scénario longtemps craint par les populations. Malgré leur insuffisance, les poubelles et corbeilles que la municipalité y a mise en place semblent remplir leur rôle de point de captage des déchets sauvages d'emballage, d'autant que les visiteurs en transit semblent conférer aux lieux un certain *respect* lui évitant ainsi le rejet anarchique de déchets dans les ruelles. Il est vrai que la plupart d'entre eux ont déjà acquis l'habitude dans leurs pays d'origine de ne pas rejeter de manière désordonnée les déchets personnels. Toutefois, la portion de plage correspondant à la partie haute de Gorée juchée sur un socle basaltique, recueille parfois des déchets jetés depuis les hauteurs du Castel.



**Photos 23 & 24.** Poubelles-corbeilles publiques pour « petits déchets » à Gorée.

On a expliqué plus haut comment la présence physique du producteur a été rendue nécessaire au moment du passage des éboueurs, du fait notamment d'un système de collecte porte à porte devenu aléatoire. Cette présence s'explique aussi par le souci chez ceux qui en disposent, de ne pas laisser leur poubelle réglementaire à portée de vol. Pour nombre de ménages situés dans les quartiers mélangés du centre ou centre-ville élargi en l'occurrence Reubeuss, Niayes Tioccker, les éboueurs se chargent de vider les récipients ou poubelles présentés par les ménagères et les enfants. Ils s'occupent aussi de ceux déposés à même le sol au niveau des points de collecte, avant de balayer puis d'enlever les résidus jonchant le sol<sup>1</sup>.

D'ailleurs, ce constat s'intensifie à mesure que l'on s'enfonce et traverse ce secteur pour déboucher sur la Médina. Il confirme la modification des pratiques avec des populations qui stockent leurs déchets dehors dans des poubelles de « fortune » non sujettes au vol. Elles pourront ainsi attendre aussi longtemps que nécessaire « au grand air » le passage irrégulier des bennes à ordures ou camions de collecte. En général ces points, lieux de convergence au moment de la collecte domiciliaire sont souvent à l'intersection entre une ruelle secondaire et la rue principale que traverse le camion. Ils se transforment ainsi progressivement en emplacement-équipement de remisage des déchets, à cheval entre le point de regroupement pour l'habitat épars et l'emplacement de récipients volumineux pour l'habitat collectif.

<sup>1</sup> Pour lutter contre les actes d'incivisme (en l'absence des Services de l'Hygiène), les éboueurs ont reçu pour consigne de « confisquer » les récipients servant de poubelles aux ménagères ou enfants pris en flagrant délit de rejet d'ordures sur la voie publique.

On retrouve d'ailleurs les mêmes phénomènes sur la jonction Médina-Fass. Mais, parallèlement à la collecte motorisée, les habitants pour pallier les défaillances de la collecte domiciliaire ont aussi recours aux bennes disposées dans des endroits stratégiques comme les gares routières Lat- Dior ou encore Pétersen ou sur les sites des marchés que compte la ville : Kermel mais surtout Sandaga<sup>1</sup> qui présente cycliquement de récurrents tas d'immondices non collectés. Ces bennes initialement prévues pour l'évacuation des déchets des marchés se retrouvent régulièrement débordantes car devant à la fois contenir à la fois les résidus des marchés et les apports de particuliers et de maisons alentours, mais aussi ceux des petits commerces<sup>2</sup>. Ces « tabliers », plutôt soucieux de la propreté de leur lieu de travail, éliminent néanmoins leurs déchets dans les bennes des marchés ou les rassemblent en petits tas sur le rebord de la route, arguant que les éboueurs se chargeront de les enlever<sup>3</sup>. Les tas ainsi constitués se dispersent généralement assez rapidement à la faveur du vent et des activités. A signaler que les boutiques et autres magasins ayant « pignon sur rue », et qui disposent de poubelles pour leurs activités vident aussi dans les bacs environnants ainsi que dans les bennes des marchés.

Dans l'ancienne Grande Médina, la juxtaposition de modes d'habitat opposés reflète aussi les différences sociales. Le quartier créé en 1914, et qui a longtemps constitué la « lèpre de la cité », allie aujourd'hui aussi bien un habitat traditionnel fait de vieilles concessions lébous que de villas, d'appartements en immeuble, privés ou réalisés lors des opérations immobilières (HLM, SICAP) et tenant de l'habitat de haut et moyen standing. C'est notamment le cas dans le secteur du Boulevard Général De Gaulle, alors qu'à l'opposé, à la Gueule-Tapée, à Fass ou Colobane, on note en dehors de quelques réalisations modernes une très forte présence de logements précaires. Selon une étude de BULLE<sup>4</sup>, les quartiers spontanés représentent près de 50 % du Grand-Dakar.

L'imbrication des quartiers permet cependant aux populations de jouer sur la proximité pour profiter d'une meilleure offre de service. Les habitants de Gibraltar- Centenaire par exemple se plaignent en effet souvent que leurs bennes soient trop rapidement remplies par les riverains de la Rue 22 et de la zone *Pëncc lébou* ou encore de Colobane. On est en face d'un phénomène que LE BOZEC qualifie « d'effets de débordement » ou quand le service public local effectif dans une collectivité A profite aux habitants d'une collectivité B sans que ces derniers contribuent à son financement. D'où d'ailleurs son expression « pique-assiette<sup>5</sup> » à laquelle BERTOLINI pour la même situation, préférera le terme de « maraudage ».

En cas de grève des éboueurs ou de dysfonctionnement du service de collecte, les populations de ces quartiers, normalement desservis, ont aussi recours de manière ponctuelle et circonstancielle aux dépôts anarchiques mais aussi aux charrettes à traction hippomobile pour l'évacuation de leurs ordures.

<sup>1</sup> Le nom Sandaga viendrait de l'arbre « Sand » (*Morus mesozigia*) très répandu dans la presqu'île..

<sup>2</sup> Hormis sa position administrative et économique, le centre-ville est en effet le domaine des activités commerciales établies mais aussi informelles diverses : marchands de plats cuisinés ou vendeurs d'articles divers (habillement, bricolages, librairies « par terre »...) légèrement installés avec généralement pour seul mobilier une table et un tabouret synonyme de grande mobilité, très pratique au demeurant, notamment lors des vagues de déguerpissement.

<sup>3</sup> En réalité, ils estiment faire d'une pierre deux coups : garder propre leur lieu de travail et faciliter la tâche aux agents de nettoyage chargés de balayer les rues et trottoirs qu'ils occupent mais qui appartient au domaine public.

<sup>4</sup> Sylvaine Bulle (1997). Légitimité et stratégie des acteurs du secteur de l'eau se réclamant d'une représentativité collective. Etude Sénégal-Mali 1. Coopération Française, GRET.117P.

<sup>5</sup> LE BOZEC A. (1994). Le service d'élimination des ordures ménagères. Organisation- Coûts- Gestion. CEMAGREF. Edition Harmattan. 1994. 460 pages.

Il s'agit ici de charrettes habituellement dédiées au transport de personnes et de marchandises sur de courtes distances et qui diversifient leurs activités pour arrondir leurs revenus en s'adonnant à la collecte des ordures. Quant aux habitants riverains de « points noirs », tels que Tilène ou Grand-Dakar ils se voient parfois obligés de motiver les éboueurs ou préposés au ramassage des ordures, notamment en leur laissant un pourboire pour le « thé ». Il est vrai que les bennes à ordures de ces marchés, tout comme ceux de Soumbédioune (marché aux poissons), de la Rue 10 et de la quasi-totalité des marchés de Dakar sont fréquentées par les populations dès qu'il y'a irrégularité dans la collecte. Certaines installées dans des pôles comme Syndicat ou Sandaga absorbant même en permanence une part de la production des maisons alentours.

L'ancien Grand-Dakar (Fann, Mermoz, Point E et Zone B) va de la Rocade Fann Bel-Air en longeant la Route de Ouakam jusqu'à Mermoz en remontant jusqu'à Derklé pour buter sur la Route du Front de Terre et englobe à l'Est les réalisations immobilières de HLM. La société AMA y a mis en place une collecte domiciliaire dans les quartiers de SICAP, Fann, Mermoz plus huppés, de même qu'au Point E et à la Zone B qui représentent quand même l'habitat aisé même si l'on y retrouve de nombreuses administrations (Université, Instituts, lycées). Cette collecte est systématiquement complétée par une collecte groupée par des bacs à ordures en PAV. Avec l'implantation de nombre de personnalités du milieu intellectuel (professeurs) et artistique (chanteurs et autres peintres de renom), cette zone s'apparente au « quartier latin » de Dakar. Ce statut est renforcé par la présence de nombre de représentations diplomatiques et l'édification de nouvelles bâtisses comme les flamants neufs locaux du ministère de la Santé et de l'Action Sociale.

Cet ensemble relativement bien quadrillé en routes et équipements structurants, permet la couverture de l'ensemble des quartiers par la collecte, même si certains ménages isolés ne sont pas en emprise directe avec des voies bitumées. Ici aussi comme dans le centre-ville, les distances parcourues pour rejoindre le camion de collecte lors de son passage restent néanmoins assez faibles et proches de la moyenne de 50m constatée au Plateau. En général ce sont les concierges et les domestiques qui se chargent de « remettre » les poubelles lors du passage des camions. Toutefois, dans ces quartiers naguère bien tenus car fleurons en matière de réalisation immobilière officielle, on note çà et là l'implantation de quelques dépôts anarchiques. C'est le notamment le cas en progressant vers le nord ouest en direction des SICAP ou encore en longeant la Route de Ouakam. A noter que les taches de balayage sont encore plus ou moins maintenues.





**Photo 25.** Nouvel immeuble administratif dans le quartier *Les Ambassades* à Fann.  
(Cliché Diawara A-B 2004)

Cette route abouti à la banlieue Nord-Ouest regroupant les Almadies et les Mamelles domaine des poches résidentielles dans le secteur très populaire de Ouakam-Yoff . Le décor plante des rues bien quadrillées avec des arbres alignés tout le long et de villas cossues, rivalisant de raffinement et d'originalité architecturale dans cette zone majoritairement occupée par une classe aisée de fonctionnaires et hommes d'affaires nationaux, d'expatriés européens et libano-syriens, un peu à l'image du Plateau (la nuit). L'environnement dégage une impression de sécurité et de raffinement çà et là perturbée par quelques échoppes et cabanes qui contrastent avec le décor. Du point de vue de la collecte, la zone aussi fait figure de privilégiée dans les schémas de prise en charge des déchets solides avec des populations bénéficiant du passage assez régulier des camions de propreté en PAP à moins de 50m des villas. Toutefois, des « entorses » sont constatées notamment dans quelques ravines ou caniveaux souvent colonisés par les déchets abandonnés nuitamment par les domestiques des villas ou les occupants des habitations précaires. Leurs ordures atterrissant aussi parfois près des chantiers de villas en construction ou s'amassent provisoirement des résidus de BTP.

Vers l'est, l'axe de la Voie de Dégagement Nord (VDN) parsemé de lotissements jusqu'à hauteur du Centre International pour le Commerce Extérieur du Sénégal (CICES) comporte sur le terre-plein central ouvert. Nombre d'activités informelles telles que les mouleurs de briques, les charbonniers, ou encore des ateliers de mécanique y ont élu domicile, occupant illégalement l'emprise publique. Dans ces endroits, le service de collecte dessert en général les lotissements, alors que les préposés au balayage des voies publiques se contentent de redéposer le sable en contrebas de la route ou de l'abandonner dans les caniveaux à ciel ouvert.

On a vu qu'au fur de la progression vers l'Est et de la chute de la densité du réseau routier urbain bitumé, les balayeurs se contentaient de rejeter le sable sur les accotements en attendant la prochaine et imminente *invasion* ; c'était notamment dans les quartiers de Grand-Dakar. Mais à l'approche de la grande banlieue dakaroise cette tâche n'est plus de mise.

Les activités de balayage qui baissent dès qu'on s'éloigne du Plateau ne sont quasiment plus effectuées hors du département de Dakar, dont le secteur de Dalifort constitue d'ailleurs la ligne de partage Est. C'est le cas dans la vaste cité dortoir de Pikine, ville qui à l'origine était constituée d'un noyau régulier aménagé en damier autour des trois nervures que sont les routes «Rue 10 », Tally Boumack, Tally Boubess, Tally ICOTAF, et la Route des Niayes. Les constructions souvent en rez-de-chaussée sont faites en dur (ciment ou béton), avec parfois l'usage de tôles ou de fibrociment pour les toitures, alors qu'en général les maisons ne disposent pas de système d'assainissement collectif<sup>1</sup>.

Dans le département de Pikine, ce *relâchement* dans l'offre de service de collecte des déchets ménagers ne se limite pas uniquement à cette fraction sableuse à enlever : les taux de collecte des ordures (toutes catégories confondues) baissent en effet sensiblement pour ne tourner qu'autour de 38 %, soit dix points de moins que la moyenne régionale qui elle-même atteint péniblement 48 %. Ici l'entreprise Keur Khadim qui assure en sous-traitance pour le compte de AMA la collecte et l'évacuation des déchets, dessert les seuls grands axes de pénétration avec un service de collecte domiciliaire très irrégulier même si la densité d'occupation du sol augmente considérablement. Les populations occupant les maisons situées le long de ces axes bénéficieront de la collecte domiciliaire qui en principe est de fréquence 2/7. Mais en réalité, en guise de collecte en porte à porte, il s'agit plutôt d'un ramassage en bout de ruelle qui n'est effectuée en moyenne qu'une fois par semaine, et quand c'est le cas, les éboueurs passant en général vers 9 h le matin. Ici encore plus que dans le département de Dakar, les agents chargés de la collecte domiciliaire doivent parfois justifier d'une bonne condition physique pour parvenir à vider certains récipients remplis à ras d'ordures. En effet dans certains quartiers, les populations, lassées de l'irrégularité de la collecte préfèrent utiliser de plus grands contenants pour être « tranquilles » pendant quelques jours.

A l'image de quelques quartiers du Plateau, il s'agit en général de grands fûts d'huile vides et ouverts au sommet et qui constituent justement la hantise des éboueurs. Une fois remplis à ras, ce sont en effet près d'une cinquantaine de kilogrammes à manutentionner manuellement pour les agents chargés de les vider dans la benne. Gare tout de même aux absents ayant préalablement laissé leur « petit récipient » dehors, les éboueurs ne s'embarrassent pas de délicatesse et en arrivent souvent à les abîmer (bris de poubelles) en les jetant après les avoir vidés, le tout dans un vacarme assourdissant mêlant effluves agressives, camion- broyeur en marche et échange de quolibets entre ménagères et ripeurs.

<sup>1</sup> C'est d'ailleurs le même type de construction que l'on retrouve de plus en plus dans les extensions irrégulières de la ville notamment dans les secteurs de Thiaroye, Mbao, Yeumbeul, Malika, Keur Massar, en lieu et place des baraques originelles ayant parfois donné leur nom à des quartiers tels Bène Baraque. En moyenne, les revenus y tournent autour de 50 000 FCfa par mois. Mais, ces maisons s'égrenant le long des axes routiers sont de plus en plus concurrencées par des immeubles (R+4 ou 5) proposant à la fois des locaux à usage commercial et/ou d'habitation. Ils répondent en effet à la pression démographique et spatiale que connaît la ville créée en 1952 pour recevoir les déguerpis du Plateau et de la Médina et qui compte actuellement une population d'environ 850 000 habitants pour 95 km<sup>2</sup> (soit 33,90 de la population totale de l'agglomération).



**Photo 26.** Poubelles de fortune dans Pikine irrégulier. Une fois remplis d’ordures, ces barils « ouverts » pèsent plus d’une cinquantaine de kilos. (Cliché DIAWARA A-B 2004).

On retrouve d’ailleurs ce type de collecte dans la quasi-totalité des zones bénéficiant d’une collecte dite du porte-à-porte sauf dans le Plateau où une partie des populations n’assiste pas au passage des bennes. Mais, devant le caractère aléatoire de cette collecte domiciliaire (*on ne sait jamais quand est ce que vont passer les camions* disent les populations), les habitations attenantes à la route et bénéficiant de ce service s’arrangeront à déposer en bordure de la route ou en bout de ruelles leurs « poubelles » qui attendront dehors le passage des camions.

Depuis la Patte-d’Oie en passant par Grand-Médine, Cambérène, puis l’intersection avec la Route de l’Aéroport, les Parcelles Assainies qui remontent de l’Unité 24 à l’Unité 1 jusqu’à la jonction avec Guédiawaye connaissent une fréquentation par les camions des sociétés de collecte. Cela dit, le passage des bennes le long de cet axe tout comme vers HAMO et Golf n’empêche pas la création de dépôts notamment à Grand-Médine et à Guédiawaye au niveau de la zone des filaos à proximité du littoral (voir rejets sur les plages). Le schéma est quasi identique pour les habitants de Guédiawaye où c’est la société Keur Khadim qui assure la collecte et l’évacuation des déchets ménagers. Comme à Pikine, le système combine la collecte dite « domiciliaire » ou en bout-de-rue, et collecte en PAV avec les containers et les camions de levage mis à la disposition par la CUD.

Mais, dans la ville qui compte plus de 500 000 habitants, les zones disposant de voies primaires bitumées et qui bénéficient de la collecte au porte à porte ne sont desservies qu'épisodiquement, même si la société y avance des fréquences de 2/7, notamment dans son noyau central construit en damier régulier.

Sur l'axe Parcelles Assainies, HAMO, Golf et Cité Barry et Ly ainsi que sur les axes perpendiculaires bitumés les camions de la société AMA et de Keur Khadim sillonnent les rues notamment celles aux alentours du Centre de Santé Roi Baudouin cœur de la ville. Les CA de Golf-Sud, Sam Notaire, et Ndiarème-Limamoulaye bénéficient des faveurs pour la collecte alors que Wakhinane-Nimzatt et Médina-Gounass constitués en majorité de quartiers spontanés ont plus de mal à régler leur problèmes d'évacuation des déchets solides. Avec sa voisine Bargny, Rufisque dispose de 120 agents de nettoyage constitués en GIE et de 05 camions de l'entreprise sous traitante de AMA ERECO SA (et plus tard ERECO), mais la faiblesse logistique des entreprises chargées de la collecte des Om dans la vieille ville, explique qu'elles ne parcourent en réalité que les rues bitumées notamment la portion rufisquoise de la route Dakar- Thiés, ses rues doublantes mais aussi les quartiers de l'Escale, excluant de la collecte officielle une bonne partie des 284 263 habitants que compte l'ensemble.

En général, pour l'ensemble de ces zones bénéficiant pourtant d'une collecte domiciliaire, les populations devant l'irrégularité des bennes préféreront laisser dehors leurs poubelles de fortune jusqu'au passage du camion. Chaque poubelle sera ainsi régulièrement alimentée par la production quotidienne des ménages qui s'accumuleront d'autant plus que les éboueurs tardent à passer. Ces points de « collecte domiciliaire consensuelle » finissent généralement par se transformer en dépôts anarchiques qui attireront l'attention des responsables une fois qu'ils ont fini d'occuper une partie de la chaussée qu'ils ont petit à petit envahis.

### **2.2.2.2 Zones d'habitat « irrégulières ».**

Dans la région de Dakar, l'habitat spontané ou irrégulier se répartit surtout entre Pikine (2/3) et Rufisque (1/3) ; d'après DIOP O<sup>1</sup>, il couvrait environ 30 % de la superficie de la ville en 1988. Cet habitat est aussi bien constitué de maisons à terrasse ou à étage des maisons avec toit en tôle ou en fibrociment, que d'habitations sans murs "en dur" (ou en partie seulement), toutes regroupées sous le même nom de "baraque". Certains de ces taudis sont présents au sein des zones planifiées comme au centre ville avec le quartier Sandiniéry. On en retrouve aussi des variantes dans les lotissements Sacré Cœur<sup>2</sup> avec Baraque Montagne, Gareba... ainsi que dans la quasi-totalité des quartiers de l'agglomération.

Mais, le « gros de la troupe » dans le département de Dakar se localise dans des localités telles que Grand-Yoff, Ouakam, alors que Khar-Yalla, Patte -d'Oie et Grand-Médine, qui présentent aussi une proportion non négligeable d'habitat spontané ou irrégulier. Pour ces zones d'habitat irrégulier caractérisées par l'hétérogénéité de l'habitat, l'étroitesse des ruelles et des rues, l'absence de voies bitumées (à l'exception du Plateau), les différentes sociétés concessionnaires ont établi un système dit de PAV avec mise à disposition des populations de bacs à ordures fournies par la CUD, mais cependant en quantité insuffisante et/ou sont irrégulièrement vidés.

<sup>1</sup> DIOP O, (1988). « Contribution à l'étude de la gestion des déchets solides de Dakar : analyse systémique et aide à la décision » Thèse Doctorat EFPL-Lausanne. 292 p.

<sup>2</sup> Ce bidonville sis au chic quartier de Sacré Cœur a reçu la « bénédiction » de ENDA Tiers-monde qui y a installé l'électricité, l'eau courante (bornes-fontaines), une case de santé, une école primaire et même ...l'accès à Internet. L'ONG entendait ainsi montrer aux pouvoirs publics que même ceux qui vivent dans la misère, doivent avoir accès à la santé et à l'éducation.

La collecte officielle y atteint environ 45 % avec 15 % en porte-à-porte et 30 % en PAV. Les populations localisées sur les principaux axes routiers bénéficient en général du double système collecte domiciliaire renforcée par une collecte en PAV alors que le reste se rabattra sur des containers disposés aux endroits isolés et devant permettre une collecte groupée.

Hors du département de Dakar, les populations dans la même situation se rabattront exclusivement sur les PAV qui représentent 30 % de leur méthode d'élimination alors que la collecte domiciliaire y tombe à 5 %, faiblesse qui s'explique par l'absence de routes stabilisées. De même l'insuffisance des PAV oblige les populations à parcourir des distances assez conséquentes pour l'élimination de leurs déchets : 38 % des populations utilisant ces containers habitent en effet à plus d'un kilomètre. C'est peut-être à ce niveau que se trouve l'explication de la présence dans des zones de collecte domiciliaire de bennes mobiles en renfort.

Pour désenclaver ces quartiers, les pouvoirs publics ont entrepris depuis quelques années de procéder au bitumage des artères secondaires en terre qui maillent la banlieue notamment dans le Pikine régulier, alors que l'ONAS dans sa politique de promotion de l'assainissement collectif débuta un temps des travaux d'installation d'un réseau de canalisations en vue de proposer progressivement le branchement au réseau d'égouts.

Si le second point est loin d'avoir été réalisé, certains îlots ont étrenné leur voirie secondaire bitumée. Des chefs de quartiers ou responsables locaux du parti politique au pouvoir, arrivent donc à jouer de leur influence à travers leur base de militants, pour exiger le passage dans leur quartier (et surtout devant leurs domiciles) des équipes de collecte en porte à porte des déchets<sup>1</sup>. En général c'est par l'entremise du maire que ces doléances sont relayées auprès des autorités, qui se chargent d'en « informer » la direction de la société de collecte. Tels phénomènes décrits par SALEM G<sup>2</sup> ou encore MBOW L-S<sup>3</sup> pour l'approvisionnement en eau du réseau dans les quartiers irréguliers des banlieues péri-urbaines, se retrouvent aussi dans la variante collecte des déchets ménagers.

A Guédiawaye, les populations disposent en général de quelques bacs à ordures destinés à capter la production non collectée en porte à porte. C'est le cas à Wakhinane, Nidarème, Sam Notaire, zones qui concentrent l'essentielle des zones d'habitat spontané et/ou irrégulier du département. La collecte du sable sur les routes dans cette zone des dunes littorales du nord n'est plus à l'ordre du jour. A Rufisque et Bargny les quartiers de Diokoul, Mérina, Thiawlène... bien que d'implantation très ancienne ne bénéficient ni de voies stabilisées préalable au passage de bennes de la société de nettoyage au même titre que les implantations irrégulières plus récentes telles que Gouye Mouride ou Colobane, Halwar... En dehors de l'intervention de la société de collecte officielle, quelques maires par le biais de la coopération avec certaines villes du Nord parviendront se faire offrir des bennes de collecte réformées, qui finiront leurs jours sur les quelques axes bitumés de leurs municipalités. Généralement les habitants disposent ici aussi pour l'évacuation de leurs ordures de Point d'apport volontaire même si seront aussi privilégiés les marchés, tel celui de Gouye Mouride, les ruines des anciens établissements commerciaux et industriels.

<sup>1</sup> S'ils sont les premiers à déplorer l'insuffisance du nombre de bacs mis à leur disposition, ces responsables sont en revanche peu enclins à accueillir à proximité de chez eux un container ou bac à ordures du fait des nuisances que leur présence occasionnerait.

<sup>2</sup> SALEM Gérard 1998. La santé dans la ville ». Géographie d'un petit espace dense de Pikine (Sénégal). Ed Khartala-Orstom. 360 p

<sup>3</sup> MBOW Lat-Soukabé 1998. Projet de réalisation de puisards et de formation en animation sanitaire à Yeumbeul (Dakar). PNUD-LIFE Sénégal. Septembre 1998. 22 pages.

### **2.2.2.3 Les villages traditionnels.**

#### **2.2.2.3.1 Lébous**

On retrouve une situation identique de désarroi dans la collecte, pour les habitants des villages traditionnels lébous. Le département de Dakar avec Hann, Yoff, Ngor, Cambérène en concentre 23 %. Malgré leur implantation ancienne, ces villages ont été très vite rattrapés par l'urbanisation sans que leurs noyaux initiaux aient bénéficié de politiques de restructuration ou d'équipement urbain. Dans ces bastions traditionnels lébous où prévaut encore le droit foncier coutumier, les ruelles sont étroites, sinueuses et par endroits crevassées. S'agissant de l'habitat, les concessions regroupent plusieurs ménages appartenant en général à la même famille élargie. Les PAV y assurent près de 80 % de la collecte officielle.

Sur l'île de Ngor, des GIE se chargent de collecter quotidiennement dans des sacs, les ordures ménagères des populations. Les sacs sont ensuite ramenés par pirogue sur le continent, et vidés dans les bacs ou bennes à ordures disposés à Ngor continent par la société de collecte officielle.

Pikine qui regroupe 42 % des villages traditionnels avec (Yeumbeul, Malika, Mbao) connaît ainsi un fort déficit en collecte officielle des déchets solides. A Yarakh, Hamdalaye, les populations ont aussi recours aux charrettes à collecte hippomobile pour se débarrasser de leurs ordures. Ici la présence et le travail des charretiers sont quasi permanents, du fait de l'inexistence totale de système de collecte officiel. Ces derniers se chargent par la suite de trouver un coin de transit où vider les ordures, généralement un dépôt moyen le plus proche implantée dans des maisons ou zones inhabitées.

Dans le cas des services proposés pour la collecte alternative, il y'a peu de charretiers spécialisés. On retrouve en effet dans ce même créneau des charretiers « extracteurs de sable », qui en général approvisionnent les chantiers de construction (de particuliers), en prélevant illégalement du sable fin sur les plages du littoral nord (3000 Fcfa / Charrette), activités qu'ils mènent d'ailleurs avec leurs collègues camionneurs. Si leurs tarifs pour la collecte des déchets varient entre 25 et 50 FCFA par récipient-poubelle vidé, la somme à régler dans cette fourchette est laissée à l'appréciation des populations et est parfois fonction de leur générosité. Avec le temps, s'instaure dans la prestation de service une relation de confiance<sup>1</sup> : les ménagères bénéficient de modes de règlement plus ou moins souples, avec même un système de paiement différé des sommes dues, ou des avances sur « service ». Certains charretiers affirment pratiquer ce métier depuis une vingtaine d'année.

<sup>1</sup> C'est ce même type de rapport que l'on retrouve aussi fréquemment entre le petit « boutiquier » du coin et ses riverains, la relation étant là aussi au beau fixe jusqu'à ce que l'accumulation des « impayés » fait du créancier un mauvais payeur. Pour le cas des déchets cette nouvelle situation se symbolise alors par la mise à l'écart par le charretier –collecteur lors de sa tournée, des concessions incriminées, ces dernières n'ayant alors plus qu'à aller fréquenter les dépôts anarchiques en espérant que ce dernier change d'activité ou de secteur d'opération. Il faut néanmoins dire qu'il est assez rare que de tels faits se produisent les charretiers attirés gardant des fois leur secteur pendant des années la complicité pouvant même déboucher sur des civilités comme la fait de procurer de l'eau fraîche ou des reliefs de repas au charretier lors de sa tournée.

### 2.2.2.3.2 *Néo urbains.*

Les villages néo urbains de Rufisque (35 % de l'ensemble de la région), Yène, Siendou, Sébikotane... ne sont pratiquement pas concernés par la collecte domiciliaire. Les camions bennes qui arpentent les principales routes de Bargny, font bénéficier de la collecte domiciliaire aux seules concessions qui leur sont attenantes ; celles non concernées se rabattent sur les rares bennes disposées à des endroits déterminés. Ici aussi comme dans toutes les zones disposant en théorie d'un système de collecte en PAV, ce sont les enfants et les domestiques qui sont chargés de ces « tâches », même si la forte proportion de ménages aux revenus inférieurs à 50 000 Fcfa mensuels et de femmes au foyer fait participer ces dernières à cette activité ménagère. Le système de collecte hippomobile est aussi utilisé en appoint par les populations disposant de plus de revenus que la moyenne.

Le paradoxe dans la prise en charge des déchets dans ces villages réside dans leur intégration officielle aux schémas de collecte. Si des points d'apport volontaire leur sont établis, faute de passage régulier des véhicules de collecte ou de vidage des bennes mises à leur disposition, ces PAV se transforment vite en dépotoirs sauvages. C'est d'ailleurs ce qui explique l'existence le long des routes nationales qui les traversent et à hauteur de chaque village, d'une traînée de déchets ménagers empiétant sur la chaussée. Cette décharge officielle bien visible est en général dédoublée d'une décharge communautaire typique de l'habitat rural, disposée plus à l'intérieur des terres, à proximité de champs.



**Photo 27.** Décharge villageoise sur une route départementale dans le secteur de Bayakh vers Kayar.

#### 2.2.2.4 Dans les zones d'activité commerciales et industrielles, d'habitat faiblement urbanisé, et d'habitat « spécial ».

Jusqu'à récemment, les lieux d'habitation spéciaux à l'image des casernes de l'armée, de la gendarmerie ou de la police, disposaient d'un service particulier de collecte et d'évacuation des ordures, équipé et doté de bennes à ordures. On se souvient d'ailleurs que c'est grâce à leurs flottes de BOM et de camions, que les services de nettoyage des armées, ont par le passé souvent assuré l'intérim en cas de défaillance ou de liquidation des organismes de collecte officiels. Ce fut le cas lors des épisodes de la SOADIP et de la SIAS, époque fin de règne où, dans une situation moribonde, ces structures n'arrivaient plus à collecter les déchets de la ville. Aussi bien durant leurs derniers mois d'intervention qu'après leur dissolution, c'est le Service du Génie de l'Armée qui, avec sa logistique (camions, tractopelles etc.), qui aidait à atténuer le calvaire des populations, dans une ville alors submergée par les ordures. Aujourd'hui, cette autonomie a quasiment disparu ; l'ensemble de ces services sont externalisés, hormis pour le camp militaire français utilisant encore ses propres véhicules de collecte qui vident aussi à la décharge de Mbeubeuss. Pour les autres, des bacs à ordures sont mis à la leur disposition par les sociétés de collecte privées, même schéma pour les maisons d'arrêt (Reubeuss, Front de Terre), ou encore les casernes de sapeurs-pompiers (Malick Sy, SICAP Liberté II ou encore Guédiawaye).

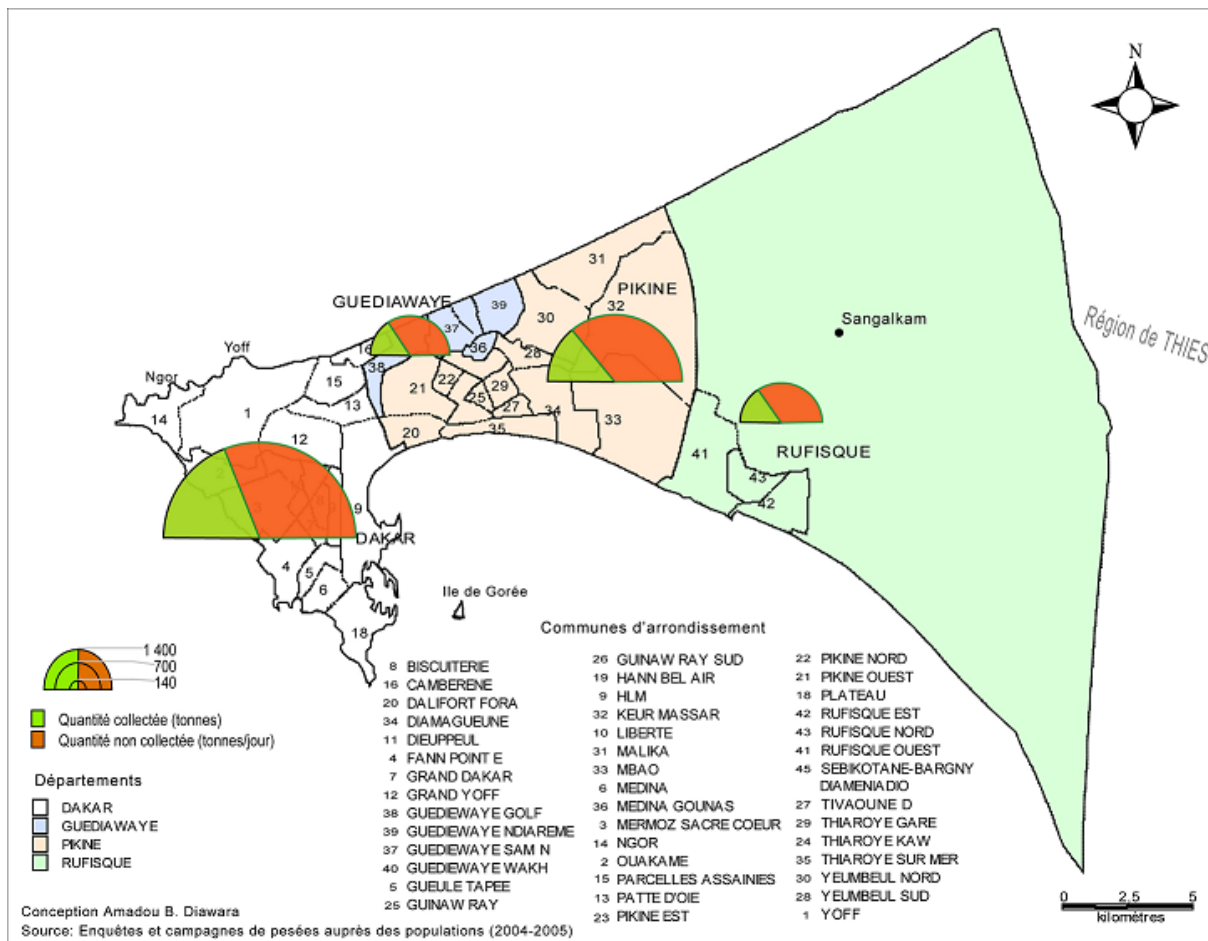
S'agissant des entreprises, c'est un fonctionnement au cas par cas dans l'agglomération. Au même titre que les commerces et services, la plupart des petites entreprises, parviennent à faire collecter leurs déchets de production ou d'activité par les sociétés de collecte officielles, intervenant dans la zone ou elles sont implantées. Pour les entreprises devant recourir à une collecte spéciale, aucun système coordonné n'est actuellement proposé par AMA et ses partenaires. Que ce soit dans le centre ville siège des activités, dans les zones franches industrielles, ou encore dans le secteur très touristique allant des Mamelles à la Pointe des Almadies, chaque producteur voulant ou devant recourir à des prestations spéciales, se charge de passer avec des prestataires de service, des contrats pour la collecte et l'évacuation de leurs déchets. C'est le cas des hôtels, des entreprises, mais aussi des gros employeurs comme l'aéroport Léopold Sédar Senghor de Dakar, le Port de Dakar. Si jusqu'à récemment, ils comptaient parmi les rares pouvant se payer le luxe de disposer d'un système de collecte des déchets en interne, là aussi, le service a depuis quelques années été externalisé. Hormis leurs déchets de fonctionnement, ces grands pôles de communication et d'échanges qui s'étendent sur des sites immenses, présentent des volumes conséquents de déchets assimilés ménagers.

Pour le Port, hormis les déchets de fonctionnement (cantines, bureaux et entretien général), les assimilés ménagers, proviennent de l'entretien *hygiénique* des bateaux et navires de plaisance, dont les paquebots qui constituent les plus gros producteurs de déchets ménagers. Ils proviennent aussi des navires commerciaux, disposant d'équipages assez conséquents et des durées de mission parfois longues, ainsi que des bateaux de pêche, lorsqu'ils ne vident pas leurs poubelles en mer. Même schéma pour l'aéroport LSS, ou des déchets ménagers en grande quantité proviennent outre les cantines et bureaux, des cabines des avions des lignes commerciales, alors que les cargos de transport de fret (marchandises), en produisent beaucoup moins du fait du nombre réduit de personnes y voyageant. Ces deux pôles produisent aussi beaucoup de déchets liés à l'entretien mécanique des navires et appareils, mais aussi au transbordement et à la manutention des containers (cartons, rebuts divers). Souvent inoffensifs, ces déchets sont récupérés par les entreprises procédant à la collecte, ou par certains parmi les centaines de manœuvres travaillant dans ces sites. Si ce fonctionnement approximatif peut encore être toléré chez les producteurs de déchets banals en vertu de la non-dangereuse des matières produites, la question prend une autre tournure, s'agissant de la production dangereuse en provenance des industries (déchets toxiques ou spéciaux), des structures sanitaires (déchets médicaux et biomédicaux), et même de ces sites commerciaux évoqués plus haut, c'est-à-dire, le port et l'aéroport de Dakar (huiles, solvants, résidus



d'hydrocarbures, déchets et humeurs liquides etc.). On abordera plus amplement cet aspect dans la Quatrième Partie de l'étude.

On note l'existence de fortes disparités dans les mécanismes de collecte officielle, mis en place par les acteurs officiels. La carte des taux de la collecte selon les quatre départements de la région de Dakar établie sur la base de nos enquêtes<sup>1</sup>, illustre l'ampleur des inégalités en la matière.



**Carte 8.** Rapport entre quantités de déchets produites et quantités réellement collectées dans les quatre départements de l'agglomération dakaroise.

Si globalement on note un déficit dans la prise en charge des déchets domestiques avec un taux de collecte de l'ordre de 61 %, le département de Dakar bien doté en voirie stabilisé reste de loin privilégié par rapport aux autres. C'est d'ailleurs ce qui explique que la société concessionnaire se soit adjugée le nettoyage et la collecte des ordures dans cette bordure ouest. Ces quartiers comme le Plateau et les bordures aisés bénéficiant de ce traitement de faveur, contribuent à doper les taux de collecte pour l'ensemble du département de Dakar, alors qu'à l'opposé quartiers irréguliers et villages traditionnels (Yoff, Ouakam ou encore Hann) bien en deçà de ces chiffres officiels tirent la moyenne vers des niveaux minimaux. Mais, on verra que ces taux de collecte reflètent aussi bien

- de profondes disparités urbaines, avec l'impact de paramètres comme l'accessibilité
- une grosse faiblesse logistique des sociétés de nettoyage
- et l'absence d'équipements complémentaires de prise en charge, équipements dont la réalisation peut être aussi bien du ressort des pouvoirs publics que de celui des organismes intervenants.

<sup>1</sup> La moyenne obtenue lors des enquêtes est d'un point inférieure aux derniers chiffres produits par BENRABIA en 1998 avançant un taux moyen de collecte de 48 % pour l'ensemble de la région.

### 2.2.3 *Le renfort épisodique des pouvoirs publics, et des associations.*

Parallèlement à la collecte officielle, les pouvoirs publics par le biais des certains démembrements de l'appareil étatique, mènent ponctuellement des opérations de collecte des déchets entassés dans des dépôts anarchiques, notamment ceux qui essaient dans tous les coins de la capitale notamment durant les périodes de crises. Ce sont les réponses officielles au franchissement des fameux seuils d'insalubrité admis pour la capitale.

Ces opérations ne datent pas d'aujourd'hui : en 1928 déjà, dans le cadre des mesures sanitaires, et alors qu'il existait déjà un service de collecte des déchets, le Service d'Hygiène renforcé de trois cents militaires procéda au nettoyage de la ville de Dakar et de l'île de Gorée afin d'éliminer les dépôts anarchiques de déchets qui favorisaient le développement des gîtes à larves, responsables de la prolifération du paludisme<sup>1</sup>. Après la seconde guerre mondiale des opérations du même type dénommées AUGIAS étaient menées par le Gouverneur de la région de Dakar, à l'époque où ce dernier bénéficiait de toutes les prérogatives pour pallier aux manquements des services municipaux de la Commune de Dakar. Ce fut aussi le cas entre 1984 et 1985 ou suite à la cessation d'activités de la SOADIP, ce furent le Génie Militaire et les services techniques communaux qui assurèrent l'enlèvement des ordures de la capitale. Pendant les années d'intervention de la SIAS aussi, les Services techniques communaux se sont vues impliqués ponctuellement pour dans la collecte des ordures de la ville, afin de suppléer aux manquements ou aux dysfonctionnements de l'organisme qui avait en charge cette question.

Durant toutes les périodes, les services de l'Etat (le Service d'Hygiène ou l'armée) ont été sollicités (mobilisés) pour venir en aide, soit aux services municipaux, soit aux entreprises de collecte privées devant leurs difficultés à assurer convenablement le service de la collecte. Les mêmes procédés ont d'ailleurs été reconduits durant une période plus récente, que ce soit celle du NSN mais aussi quelques semaines seulement après l'entrée en action de la société AMA en 2001, sanctionnant ainsi ses limites dans son action. Pour éradiquer certains dépôts sauvages trop visibles, ces interventions « villes propres » ciblent surtout les quartiers du centre ville et des banlieues populaires notamment les axes de communication les plus fréquentés.

Ces actions initiées par les autorités gouvernementales pour remédier de manière ponctuelle à la prolifération des dépôts anarchiques, sont le plus souvent menées lors des pics dans le développement des dépôts sauvages. Ces pics exposent la ville à des risques plus accrus de déclaration d'épidémies liées à l'hygiène (choléra). Elles peuvent aussi viser certains équipements sociaux tels que les gares routières, et se coupler à des opérations de désengorgement ou de désencombrement de certaines artères du centre-ville avec le soutien logistique des directions concernées. Mobilisées, ces directions essaieront alors de rivaliser d'ardeur et de zèle, en impliquant par le lobbying des sociétés privées qui à leur tour et par ce biais se positionneront pour l'attribution ultérieure de quelques faveurs notamment dans l'attribution des marchés publics. C'est dans la même optique que s'inscrivent les opérations de démolition d'installations illégales dans le centre ville ou dans certains quartiers comme celle menée le 10 mars 2002 par les autorités préfectorales qui, avec les moyens logistiques (bulldozers) des... Travaux Publics, et *dans le cadre de la lutte contre l'encombrement de la ville* ont rasé un ensemble d'échoppes implantées sur les avenues Peytavin et Jean Jaurès non loin du fameux marché Sandaga, afin de *donner à la capitale un beau visage (...)*.

<sup>1</sup> **Gouvernement du Sénégal.** Service Assistance Médicale Indigène en AOF. 1931, 20 pages

Pour ne pas être en reste, d'autres structures gouvernementales telles que l'APRODAK organisent parfois de manière sporadique et en grande pompe, pareilles sorties.

En marge de ces motivations, sont aussi très souvent menés de grands *toilettages* en prévision de manifestations nationales ou internationales d'envergure, auxquelles doivent assister des personnalités étrangères (chefs d'Etats, ministres, ambassadeurs et autres membres des corps diplomatiques). Mais si ces opérations qui se renouvellent souvent à l'approche de grands événements<sup>1</sup> peuvent sembler sur le moment salutaires car permettant à la capitale de respirer un peu mieux, les limites de ces « coup d'épée dans l'eau », sorte de traitement placebo apparaissent aussi très rapidement. Les dépôts anarchiques renaissent en effet très vite de leurs cendres, alors que tel un éternel recommencement de nouvelles installations irrégulières reflourissent sur les ruines des anciennes.

Beaucoup d'associations s'investissent aussi dans ces questions, lorsque la salubrité dans les quartiers ou équipements, commence à être entamée par des rejets divers. Aussi bien pour des équipements sociaux (CEDEPS<sup>2</sup>, écoles), lieux de transit de biens et personnes (gares ferroviaire et routières), que pour pôles marchands comme les marchés urbains et hebdomadaires, élèves, mouvements de jeunes, transporteurs et commerçants, regroupés ou non en associations d'usagers, procèdent ponctuellement à l'enlèvement de dépôts de déchets en formation ou en extension. Un quartier ou un axe routier fréquenté est alors investi durant des journées dites « *d'investissement humain* », dédiées à apporter une contribution à la résorption de la *plaie* des dépôts anarchiques d'ordures.

Ces actions de propreté menées par des usagers préoccupés par la dégradation des conditions de salubrité, bénéficient là aussi souvent l'appui de sponsors. Démembrements étatiques, personnalités politiques ou patrons d'entreprises, proposent ou financent la location des moyens logistiques (benches, camions, petit matériel) pour les opérations.

Si elles sont généralement de bonne foi, il arrive aussi pourtant que les véritables raisons de cette gravitation du milieu associatif ainsi que de la sphère politique dans le milieu « déchets solides », soient souvent inavoués. Certaines cherchent à travers de tels investissements humains et / ou financiers à justifier leur existence, ou alors montrer leur légitimité en se positionnant comme des acteurs non virtuels du secteur du nettoyage (opérations du 09 avril et du 09 septembre 2001 sur la VDN).

Signalons aussi qu'à une échelle plus réduite, de telles opérations de nettoyage sont aussi menées dans les établissements et lieux d'habitation spéciaux que sont les casernes et camps militaires. Que ce soit de manière spontanée ou avec l'incitation de la hiérarchie militaire, les associations de résidents mènent souvent des opérations de propreté dans l'enceinte des casernes, afin d'enlever gravats, volumineux, et dépôts d'ordures en formation.

<sup>1</sup> Elles ont souvent en ligne de mire certains événements tels les conférences internationales qui se tiennent dans la capitale, les visites présidentielles, la célébration de la fête de l'Indépendance... Les délégations sont alors accompagnées par la presse, dont les caméras braquées sur la capitale ne manqueraient pas de dévoiler puis de révéler au monde tout dysfonctionnement, dont quelque aspect peu glorieux de la gestion de l'assainissement solide.

<sup>2</sup> Centre Départemental de l'Education Populaire Sportive.

#### **2.2.4 Intervention de quelques ONG.**

C'est principalement l'exclusion de certaines populations de la collecte officielle des déchets ménagers, qui a poussé un temps certaines associations et ONG à s'impliquer dans ces questions de salubrité publique. Ainsi, ENDA qui entendait réduire la prolifération de ces points de rejet illégaux à Rufisque, y a mis en place dès 1991 un projet alternatif de collecte des déchets (environ 35 tonnes/jour) par le biais de charrettes de précollecte. Le système était complété par l'établissement dans la zone d'une aire de compostage des déchets collectés, compost visant principalement comme acheteurs potentiels les producteurs maraîchers de Rufisque et Mbao.

L'ONG fournissait les charrettes et les animaux de traction (ânes ou chevaux) et les charretiers étaient là aussi rémunérés 25 FCFA la poubelle, une partie des sommes récoltées étant reversée au GIE. Mais si l'initiative avait au départ suscité l'engouement des populations, l'absence de débouchés pour le compost produit, ainsi que le caractère incomplet du système handicapèrent sa bonne marche. Les charretiers en déchargeant dans des dépôts non autorisés ne participaient pas à l'éradication des points noirs, alors que les tarifs appliqués pour le ramassage des ordures en passant de 25 à 35 FCFA en l'espace de quelques mois, dissuadèrent très vite nombre d'habitants au revenu déjà assez modeste à pérenniser leur *abonnement*. Malgré ses résultats décevants, cette expérience tentée à Rufisque de manière formelle par l'ONG Enda-Tiers Monde, sera par la suite, reprise par l'Etat sénégalais, qui à travers le Ministère de l'Environnement avait à un moment encouragé l'utilisation des ces charrettes à traction animale (voir quatrième Partie).

### **3. Récupération, recyclage et/ou valorisation des déchets solides.**

D'après MAYSTRE (1994), la valorisation d'un déchet recoupe

- toute action qui permet d'en tirer de l'énergie
- toute action qui permet de trouver un nouvel usage à la matière qui le compose
- toute action qui permet de tirer une matière première secondaire utile à la fabrication du même bien
- toute action qui permet de trouver un nouvel usage ou qui permet à un déchet de redevenir utile pour d'autres.

Voyons quelle est en la matière, la situation à Dakar.

#### **3.1 Officielle et/ou industrielle**

Il n'existe à ce jour aucune structure ou entité officielle en charge de la récupération ou de la valorisation des déchets solides produits par la ville de Dakar. Pourtant, le contrat liant le gouvernement sénégalais à la Société AMA prévoyait le financement par cette dernière de trois unités de triage-compostage (que la SOFRESID serait invitée à construire). De même, plusieurs pistes avaient aussi été avancées telle l'implantation d'une unité de traitement global avec possibilité de production d'électricité, de méthane ou de compost sans que celles-ci n'aient été davantage approfondies. On reviendra dans les parties à venir sur l'expérience de l'usine de compostage de Mbao construite en 1967 qui n'a duré qu'environ trois années : d'une capacité de 140 tonnes / jour, elle n'a jamais pu fonctionner en continue du fait de la faiblesse de la production organique de déchets. Son exploitation n'étant pas rentable, elle arrêta de tourner dès 1970.

Quant à la récupération privée industrielle, on verra son fonctionnement dans la quatrième partie de l'étude.

<sup>1</sup>PDM-PSE-ENDA 2001. Le secteur du recyclage au Sénégal pour les filières métal et plastique. Etat des lieux et perspectives au vu d'un transfert de technologie de recyclage Vietnam / Sénégal. Rapport final. Octobre 2002 42 pages.

## 3.2 Informelle

Le Sénégal traverse depuis quelques années une situation économique morose. La petite embellie constatée dans le secteur privé, cache mal la faiblesse des politiques publiques sociales, dont certains indicateurs comme l'éducation, la santé, la nutrition et l'approvisionnement en eau potable ont inversement connu un recul drastique. « *Les dépenses publiques allouées aux services sociaux de base tournent autour de 11 % du budget national soit un gap de 9 point de pourcentage par rapport à l'objectif des 20 %* »<sup>1</sup>.

Dans un pays en proie à la crise économique, la récupération-valorisation s'impose donc de plus en plus comme un secteur à part entière de « l'économie de la débrouille ». Cet artifice socio-économique permet à des couches entières de la population de « maintenir la tête hors de l'eau ». L'auteur KEN BUGUL<sup>2</sup> a dans son roman, donné une bonne illustration de cette percée de la récupération de déchets, dans une ville de Dakar fardée en « Yakar ». Devant leur désillusion face à ce qui constituait naguère l'Eldorado dakarois, des ruraux sénégalais, candidats migrants vers la capitale n'eurent d'autre alternative que de se rabattre sur l'or que constituent les déchets : « *C'est dans cet amas de pourriture, la « montagne sacrée », que les plus démunis puisent leur nourriture et divers objets à revendre pour survivre* ». La ressemblance avec la réalité est pour le moins déconcertante.

### 3.2.1 Récupération de matières organiques et végétales.

#### 3.2.1.1 Utilisation des déchets par l'agriculture urbaine.

L'utilisation par l'agriculture du compost issu des déchets domestiques est connue depuis une époque reculée. La nouveauté réside dans le rapprochement de cette pratique, des zones urbaines ou péri urbaines, pénétrant même parfois les interstices des villes dans les pays en voie de développement. A Dakar, cette activité constatée dès les années 1920, a connu un boom dans les années 1970 avec l'extension des jardins maraîchers dans la zone des sables quaternaires, qui s'étend de Pikine à Kayar sur 316 km<sup>2</sup>.

*« La modernisation et l'intensification des systèmes de production induisent une plus forte utilisation d'intrants. Les producteurs essayent de répondre à cette demande par le recyclage de différents types de déchets. En milieu périurbain, la plupart des petits maraîchers possèdent également des animaux ; ils peuvent donc valoriser le fumier et les sous-produits de maraîchage. Les activités de tri et de tamisage des déchets urbains emploient plusieurs personnes dans certains quartiers de Dakar (Croisement Cambéréne) et à la décharge publique. Le produit obtenu est utilisé dans le maraîchage et la floriculture (...). En ville, l'élevage ovin valorise les rebuts provenant de la vente de détail des légumes (notamment manioc et chou) dans les marchés de quartier. Les ateliers de transformation artisanale du poisson rejettent des déchets (arêtes et écailles) utilisés comme engrais organique. La litière de filao, source de matière organique, est un atout pour l'agriculture »<sup>3</sup>.*

Une bonne partie ces producteurs de fruits et légumes ainsi que les horticulteurs, utilisent des « chargements » de déchets ménagers pour fertiliser leurs champs ou vergers, soit directement comme fumure après tri grossier, ou alors après transformation par le procédé du compostage traditionnel. Parfois ces déchets organiques sont associés avec de la fumure animale mais aussi avec utilisation d'eaux résiduaires domestiques.

<sup>1</sup> Sud Quotidien. Ed Mardi 3 octobre 2000.

<sup>2</sup> KEN BUGUL (2006) La Pièce d'or, Ubu Editions, La Madeleine-de-Nonancourt, 2006, 315 pages

<sup>3</sup> M-B. (2004). L'alimentation des villes. Situation et contraintes des systèmes urbains et périurbains de production horticole et animale dans la région de Dakar in Cahier d'études et de recherches Francophones / Agriculture. Volume 13 numéro 1, 39-49 Janvier février 2004

Sur l'axe Route des Niayes, Pikine-Cambérène et le long de la VDN, se sont établis des maraîchers qui irriguent leurs parcelles avec l'eau du réseau, de même que l'eau des puits et céanes qui captent la nappe affleurante. Certains utilisent aussi en appoint l'eau résiduaire en provenance des foyers. Quelques maraîchers se contentent des eaux usées issues de la vidange des fosses septiques, alors que d'autres n'hésitent pas à percer des dérivations sur les canalisations d'évacuation du tout-à-l'égout disposant ainsi d'un filet d'arrosage de leurs champs, filet dont ils gèrent le débit de leur en fonction des besoins.

S'agissant du compost, l'ancienne décharge de Hann en fournissait avant même sa fermeture, à nombre de maraîchers des zones péri urbaines de la ville. Inoffensif et d'assez bonne qualité, il était encore peu contaminé par les matières polluantes industrielles ou domestiques. Le terreau servait alors aussi bien aux horticulteurs qu'aux maraîchers produisant fruits et légumes.

Actuellement, le terreau produit par la décharge de Mbeubeuss est très convoité par les horticulteurs implantés dans la zone, mais aussi par des organismes d'entretien d'espaces verts et des particuliers ; il fait d'ailleurs l'objet d'une commercialisation par l'une des filières de récupérateurs présente sur le site de la décharge, récupérateurs qui versent à leur tour des droits d'exploitation à la Mairie de Malika (Commune d'implantation de la décharge). Toutefois, à l'image des eaux résiduaires parfois utilisées par l'agriculture urbaine, le terreau de Mbeubeuss ne fait pas l'unanimité chez les producteurs de fruits et légumes : il ne présenterait pas de garanties sanitaires du fait d'une présence de métaux lourds (plomb, mercure, zinc..) susceptibles de se retrouver sur la chaîne alimentaire.

On peut aussi noter l'utilisation des déchets des industries de transformation des produits de la pêche : arêtes et écailles de poissons sont utilisées comme engrais, alors que la farine de poisson sert à l'alimentation de la volaille notamment dans les périmètres avicoles le long de la Route de Rufisque. En général, les secteurs de l'élevage utilisant des déchets assimilables aux ordures ont recours à des déchets industriels de production avec matière non *contaminée*, c'est d'ailleurs un peu selon le même principe que les populations récupèrent à l'échelle domestique leurs déchets organiques de consommation pour nourrir le petit élevage urbain domestique. Aux USA, ces résidus organiques sont appelés *garbage*.

Les seuls animaux s'approvisionnant directement (mais non exclusivement) avec des *déchets mélangés* sont ceux laissés en divagation dans les rues et qui *picorent* quelques matières dans la diversité de déchets présents dans les dépôts anarchiques qui prolifèrent dans la ville. C'est d'ailleurs chez ces animaux laissés en divagation durant la journée et qui visitent autant les poubelles déposées sur le domaine public que les dépôts anarchiques, que l'on rencontre le plus fort taux d'ingestion de matières nocives : plastiques, tessons de bouteilles et autres rebuts acérés (lames, débris de couteaux...)

Toutefois, on est loin d'atteindre les niveaux que relate BERTOLINI. Reprenant MUMFORD L, il nous apprend que jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, c'est le porc qui débarrassait les ruelles d'une bonne partie des ordures notamment de leur frange organique. Cet animal était un auxiliaire précieux de la salubrité publique, *même dans les villes qui se piquaient de modernisme comme New-York et Manchester*<sup>1</sup>. Antérieurement, la tâche des éboueurs dans les cités médiévales était accomplie par les chiens et les porcs ; dans certaines villes, ces animaux continuèrent à s'acquitter de cette tâche, jusque vers les années 1850.

<sup>1</sup> BERTOLINI G, (1990). Le marché des ordures : économie et gestion des déchets ménagers. Paris. Edition L'Harmattan. 1990. 205 pages. P 19

### 3.2.1.2 Récupération de déchets, à des fins de consommation alimentaire.

Qu'il s'agisse des Buuju-men (indépendants, regroupés en affinité ou par famille) installés sur le site de la décharge ou ceux intervenant plus en amont, tout au long du circuit des déchets, des récupérateurs n'hésitent pas en général à se servir en produits alimentaires périmés ou dans le « *trop plein* » jeté dans les poubelles.

Bien qu'appartenant au groupe des pays en voie de développement, Dakar à l'image de beaucoup de villes modernes ne fait cependant pas exception au gaspillage alimentaire notamment dans les zones aisées. On retrouve ainsi dans quelques poubelles des rebuts parfois jugés comestibles, provenant en général des poubelles des hypermarchés, des ménages du centre-ville ainsi que des quartiers huppés, déchets alimentaires qui font le bonheur des ripeurs et autres récupérateurs, en premier lieu ceux itinérants. Aussi, il est fréquent que les rebuts alimentaires des quartiers aisés soient réutilisés et consommés par les populations les plus démunies. C'est le cas des récupérateurs arpétant les artères du Plateau et des zones résidentielles, mais aussi de certains fouilleurs plus discrets qui à l'opposé des buuju-mens qui opèrent en plein jour, préfèrent intervenir la nuit.

Cette pratique présente depuis des décennies au Sénégal, y est en forte progression, bien que les risques sanitaires soient réels pour ses adeptes, à cause notamment de la faible proportion des denrées emballées et surtout de la chaleur qui accélère la décomposition des déchets alimentaires. Pourtant ce phénomène n'est plus l'apanage de marginaux des pays pauvres. Face à l'accroissement de la précarité et devant la baisse de leur pouvoir d'achat, de plus en plus de « nouveaux pauvres » dans les villes des pays développés, se rabattent sur les poubelles des grandes surfaces contenant des déchets alimentaires et autres denrées, dont la date de péremption arrive (ou est arrivée) à expiration, sur les déchets des quartiers aisés, et sur les restes alimentaires des collectivités et services (cantines des écoles, aliments non consommés de hôpitaux etc.) Parmi ces « glaneurs » qui récupèrent aussi les invendus quasi-périmés mis au rebut à la fin des marchés urbains de plein air ou couverts, on rencontre pêle-mêle des chômeurs, des RMistes, des SDF. Quelques retraités ou encore des salariés précaires cherchant à arrondir les fins de mois s'approvisionnent aussi plus discrètement le soir par ce truchement. En marge de ces récupérateurs de nécessité, on retrouve dans le même créneau les initiateurs d'une mode lancée dès la fin de l'année 2006 dans les pays industrialisés et particulièrement aux Etats-Unis par les *freegans*<sup>1</sup> militants écologistes. Ces derniers plus par principe d'ailleurs et pour dénoncer le gaspillage, choisissent de consommer les aliments contenus dans les poubelles, aliments que la surconsommation et la surproduction par l'intermédiaire des grandes surfaces et des fast-foods, destinent à l'incinération ou à mise en décharge. Etrange paradoxe au vu des motivations variables qui réunissent des individus que pourtant tout un monde tout sépare, avec d'un côté des marginaux confrontés à l'instinct de survie et de l'autre des militants de *luxé* dénonçant tout de même un gaspillage effréné des ressources notamment celles alimentaires.

Les résidents de la décharge de Dakar, bénéficient en général de la fraction qui a pu échapper aux crochets et/ ou mains des récupérateurs postés en amont. Ils se rattrapent aussi avec les invendus et produits périmés en provenance des commerces, des marchés et dans une moindre mesure des restaurateurs (universités, hôpitaux...) et hôtels de la place, qui en jettent aussi et souvent dans des volumes plus importants. A la différence qu'ici, seuls les produits alimentaires emballés ou conditionnés (conserves) sont consommés. Le reste des déchets alimentaires récupérés sert exclusivement à l'alimentation des élevages de porcs qu'on retrouve dans les environs et est connu sous le vocable de *Gnamou mbaam*<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le terme freegan vient de la contraction des mots anglais free et vegan, respectivement gratuit et végétarien.

<sup>2</sup> Littéralement « *aliments pour porcs* ».



Toutefois, il est arrivé que dans la ville, des individus indécents se soient adonnés à la récupération de fruits ou aliments avariés, en vue de les réintroduire illégalement dans le commerce, faisant courir de graves risques aux populations. En général, il s'approvisionnent sur des *chargements* avariés provenant des marchés sous régionaux parfois éloignés (zone CEDEAO), et dont une partie a fait les frais d'un fret non optimisé ; longs trajets, mauvais état des routes, lenteurs douanières, mode de conditionnement, chaleur sont des conditions souvent peu propices à leur bon acheminement. On retrouve aussi parmi ces déchets alimentaires, des boîtes de conserves non-conformes en provenance d'industries agroalimentaires de la place, et préalablement destinés à la destruction<sup>1</sup>. Quelques kilogrammes de riz avarié provenant des fonds de cale de bateau<sup>2</sup> ou de stocks avariés jetés à la décharge ont aussi par le passé réintroduits frauduleusement dans le commerce. Ces pratiques ont tendance à baisser fortement du fait du durcissement de la législation, suite à quelques scandales liés à la remise sur le marché de produits avariés récupérés à Mbeubeuss ou dans les poubelles des sociétés agro alimentaires. Leur responsabilité étant engagée, ces dernières veillent de plus en plus au grain en s'assurant de leur destruction sommaire avant transfert à la décharge.

### 3.2.2 Récupération et/ou recyclage de matières non organiques.

Les ménages sénégalais et dakarois produisent et jettent peu de déchets en dehors de fractions organiques impropres à la consommation humaine, qui d'ailleurs étaient souvent « réservées » aux animaux d'élevage. C'est ce qui explique l'extension à tous les animaux d'élevage domestique de la terminologie *Gnamou Mbaam* à l'origine destiné aux porcs.

Jusqu'à une période récente, beaucoup pratiquaient en effet le recyclage en interne d'une partie de leurs objets usagés en ayant recours au besoin à des réparateurs de fortune, ceci n'étant d'ailleurs pas propre au contexte africain si l'on en croit PICHAT. « *Lorsque j'étais enfant pendant la seconde guerre mondiale à Lyon (...) on prenait soin des objets car il était coûteux de les remplacer. On les entretenait, on les réparait ; ainsi on rétamait les casseroles et les bassines...la plupart des vêtements avaient été portés par les plus grands, on les rapiécail les raccommodait*<sup>3</sup> ».

<sup>1</sup> Indépendamment de la vente illégale et isolée de produits alimentaires de première nécessité périmés (lait en poudre) par certains commerçants véreux, rappelons brièvement l'épisode plus étendu des « *cuisse de dindes* » qui défraya la chronique dans la seconde moitié des années 1980 au Sénégal. A cette époque, les services de l'hygiène avaient saisi d'énormes quantités de ces viandes avariées qui étaient écoulées dans les marchés de quartier, fréquentés par les couches populaires et les populations de la classe moyenne. Même certaines boucheries modernes « avec pignon sur rue » proposaient cette volaille d'origine non certifiée, à des prix défiant toute concurrence.

<sup>2</sup> Avant, la céréale principalement importée d'Asie (Inde et Indonésie) était transportée en vrac dans les soutes de cargos. Mais depuis, elle arrive déjà conditionnée dans des sacs de 50 kg, le conditionnement dans les sacs de 100 kg étant abandonné depuis quelques années. Toutefois, malgré le conditionnement, les sacs en fond de cale sont généralement irrécupérables à l'image des déchets de pétrole brut d'ailleurs souvent éliminés par dégazage par certains pétroliers. Destinés à la destruction, les sacs périmés sont parfois récupérés in situ ou une fois sur le site de la décharge. L'organe de presse sénégalais *Le Quotidien* dans sa livraison du Mercredi 9 Avril 2008, relatait un fait similaire qui s'est déroulé dans la zone de Bel-Air où les services de la Douane sénégalaise avaient enterré quelques tonnes de riz périmé. Au parfum de l'affaire, certains opportunistes ont choisi d'en déterrer une partie, qui après nettoyage (à l'eau bouillante) était soldée aux populations en proie à la crise économique.

<sup>3</sup> **Phillipe PICHAT** : La gestion des déchets. Ed Flammarion 1995. 124 p.

Si elles diffèrent selon les milieux et les contextes (temps socio-économiques), les pratiques de récupération restent présentes sous tous les horizons, chez tous les peuples et remontent parfois à des périodes reculées.

Au Sénégal, dans les royaumes en proie à la sécheresse et aux violences entre les VII et XV siècle, des familles entières s'adonnaient à la récupération des restes principalement alimentaires des concessions parvenant à satisfaire leurs besoins durant les années de soudure, alors que tout objet pouvant servir était déjà systématiquement récupéré.

Durant la colonisation, les enfants des quartiers *indigènes* allaient parfois à la lisière des beaux quartiers ou dans les zones européennes (Plateau, Hann...), récupérer boîtes de conserves périmées, vieux ustensiles, jouets et vêtements usagers dans les *Mbalit toubab*<sup>1</sup>. Quant à la ferraille de récupération, aluminium, cuivre, zinc etc., commençaient à prendre de la valeur du fait de la baisse des gisements en occident<sup>2</sup>.

Ces pratiques se sont maintenues bien après l'indépendance avec le développement de la société de consommation moderne qui vit d'un côté les couches sociales moyennes accéder aux biens et équipements de luxe, et de l'autre, une frange paupérisée dans l'obligation de se contenter du nécessaire et éventuellement des rejets des premiers.

Jusque là snobés par les récupérateurs qui privilégiaient les quartiers du centre-ville, les ménages de la banlieue de Dakar se voyaient désormais démarchés par les *Baye Diagal* (*littéralement celui qui répare tout*) récupérateurs occasionnels, proposant leurs services pour remettre en état ustensiles de cuisine, petite cordonnerie... Parallèlement apparaissait une corporation de récupérateurs qui sillonnaient les artères en quête de sacs de jute (utilisés pour conditionner le riz denrée de base de l'alimentation sénégalaise) qu'ils récupéraient gratuitement auprès des populations, avant de les revendre aux grossistes et commerçants. Devant l'augmentation de la demande, le filon se monétarisa très vite même si les récupérateurs parviennent encore à s'en procurer en les achetant à un prix modique. Ces récupérateurs constituèrent les précurseurs, les aînés des *Buuju -mens* actuels, acteurs situés aussi bien en amont qu'en aval de la chaîne de production et de prise en charge des déchets.

Cette activité bien que traditionnelle, absorbe en effet une bonne partie des déchets produits et rejetés quotidiennement par les ménages dakarois, ainsi que celle des commerces, des hôtels ou restaurants et des administrations. DIOP. O et WAAS. E dans une étude menée conjointement avec l'ONG ENDA -Tiers monde parlent d'environ 8000 t de déchets récupérés par an et réinjectés dans le circuit ; c'est à ce niveau que l'on retrouve l'essentiel de l'économie de récupération des déchets solides à Dakar. Hormis les éboueurs et « ripeurs » qui en amont procèdent à la collecte et se constituent un « petit trésor » de chaussures, et autres articles qu'ils revendent par la suite à de petits commerces ou aux artisans de la banlieue, on retrouve aussi dans ce créneau des récupérateurs directs leurs concurrents les buuju-mens ou récupérateurs indépendants qui peuvent sillonner les rues de la capitale en permanence, ainsi que les maisons pour acheter des articles proposés par les ménagères.

<sup>1</sup> Littéralement « poubelles des blancs ».

<sup>2</sup> DIOP C-A, (1969). « *Les fondements économiques et culturels d'un Etat fédéral d'Afrique Noire* ». Ed. Présence Africaine 1960. 124 p.

Toujours est-il que pour le cas de Dakar, le nombre de récupérateurs travaillant sur le site de la décharge oscillerait entre 300 et 500 selon DIOP & WAAS<sup>1</sup>, répartis entre deux « villages » :

- le premier « Gouye- Gui » (le baobab) implanté à environ 500 m à l'entrée de la décharge à proximité de l'arbre du même nom comprend environ 150 personnes logeant dans des baraques de fortune. Les récupérateurs de Gouye-Gui se sont spécialisé dans la fouille des chargements provenant des usines et établissements privés.
- et le second « Baol » du nom de la zone d'origine des principaux récupérateurs y habitant. Baol comprend environ 200 récupérateurs, qui opèrent lors du déversement des déchets domestiques, et de ceux en provenance des établissements publics.

Un troisième front encore plus récent a même vu le jour avec le village « Saloum ».



**Photo 28.** Matériaux récupérés et amassés par leur propriétaires. En arrière-plan, on aperçoit « Saloum », village de récupérateurs sur le site de la décharge de Mbeubeuss. (Cliché DIAWARA A-B 2007)

<sup>1</sup> Selon l'hebdomadaire Jeune Afrique, ils étaient en 2005 près de 1000 personnes à y officier. (5 juin 2005 – AFP)

« A Gouye-Gui, les baraques sont accolées les unes aux autres et cachées par des clôtures de fortune, bâties à partir de tôles, de fûts aplatis ou de cartons, comme les maisons elles-mêmes. C'est dans l'espace autour de la baraque que la majorité des récupérateurs gardent leur récolte : le portail de la clôture est fermé avec des cadenas pour marquer l'appartenance, la propriété des objets récupérés. Les trouvailles les plus précieuses sont gardées à l'intérieur de la case, qui sert non seulement de chambre mais aussi d'entrepôt (...). On trouve à Gouye-Gui toutes les filières principales de Mbeubeuss, mais la ferraille et les métaux prédominent, viennent ensuite les cartons, et papiers suivis des plastiques, verres et chiffons dans une moindre mesure. Ce qui caractérise ce premier village c'est la récupération des déchets industriels ou hôteliers. Les déchets organiques sont utilisés pour la nourriture des animaux ou comme engrais. Considéré comme riche de par son accès aux déchets industriels, en général plus intéressants que les ordures ménagères amenées par la SIAS, Gouye –Gui a connu quelques difficultés depuis l'obligation faite aux entreprises de payer une taxe pour pouvoir décharger. Les camions se font plus rares et certains récupérateurs se voient contraints d'arrondir les fins de mois en fouillant au crochet. Néanmoins, la présence d'ateliers de transformation des déchets est un indicateur de la richesse ou du privilège relatif de Gouye-Gui (...). Le deuxième village se situe plusieurs centaines de mètres plus loin, il s'appelle Baol du nom d'une région de l'intérieur du Sénégal dont proviennent nombre de récupérateurs. On le nomme aussi Montagne parce qu'il est implanté près d'une montagne d'ordures qui va en s'élevant avec les années et constitue le terrain de récolte favori de ceux du Baol. Ce deuxième village est considéré comme celui des paysans les plus pauvres (...). A Baol on trouve environ 125 baraques fabriquées comme à Gouye-Gui à partir de matériaux récupérés, mais elles sont d'un aspect plus précaire. Baol ressemble à un village où l'on habite : les cases ou flottent parfois un drapeau sénégalais ne sont pas uniquement alignées le long de la route mais se regroupent comme des concessions » (DIOP & WAAS, 1990).

La forte croissance de la fréquentation de la décharge y a entraîné outre l'implantation d'autres villages (Cayor, Sine), ainsi que le développement d'une foule d'activités connexes à l'établissement humain. On y retrouve ainsi des lieux de restauration (gargotes), et quelques petits commerces (boutiques, coiffeurs). L'ONG Enda y a installé un poste de santé pour soulager les récupérateurs en cas de blessures. Si coupures, brûlures par le feu ou par des composés chimiques, sont généralement dues au maniement à mains nues des ordures, elles sont aussi consécutives aux altercations et autres bagarres entre récupérateurs ; ces rixes interviennent souvent au moment du déversement des bennes donnant le départ de la « ruée vers l'or ». Toutefois, ces infections traditionnelles sont depuis quelques années éclipsées par les affections plus graves, issues des procédés de récupération artisanale de certaines matières contenues dans les D3E : laiton, plomb, cuivre, aluminium etc., présents dans les vieux ordinateurs, téléviseurs etc. Beaucoup de récupérateurs souffrent ainsi d'affections neurologiques, de troubles rénaux etc. On y reviendra dans la Quatrième et dernière partie de l'étude.

Actuellement, les principales filières concernées par le marché de la récupération sont la filière des métaux ferreux, celle des métaux non-ferreux, celle des bouteilles en verre, celle des papiers, celle des plastiques, et enfin la filière des chiffons. Les différents matériaux récupérés sont revendus, à des artisans utilisant ces matières dans leurs process de fabrication (fondeurs d'aluminium, forgerons traditionnels), ou à des intermédiaires qui se constituent des stocks dans des magasins de fortune ou *packs*. Ces intermédiaires approvisionnent aussi bien certains industriels ou artisans locaux (filière des bouteilles en verre), que certains acheteurs étrangers. Une partie est aussi directement écoulée auprès des commerçants : c'est la fraction directement ré-injectée sur le marché après lavage sommaire (petits pots, bouteilles...).

Si les industriels parviennent à capter une partie de cette masse de matériaux récupérée, l'autre grande partie finira en général sur les étals des petits commerces et fera l'objet d'un réemploi. Toutefois, cette réutilisation diffère généralement de l'usage pour lequel ils ont été fabriqués, tel que défini par les critères attribuant la fonction réutilisation.

En effet, selon le dictionnaire de l'Environnement elle consiste en *toute opération par laquelle un emballage qui a été conçu et créé pour pouvoir accomplir pendant son cycle un nombre minimal de trajets ou de rotations est rempli à nouveau ou réutilisé pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu, avec ou sans le recours à des produits auxiliaires présents sur le marché qui permettent le re-remplissage de l'emballage même : un tel emballage réutilisé devient un déchet d'emballage lorsqu'il ne sera plus utilisé*. Cette situation est loin d'être le cas de Dakar, où une bonne partie des emballages et matériaux de conditionnement de produits d'origine diverse, est dirigée vers des secteurs sensibles notamment l'alimentaire faisant courir de graves dangers aux populations (voir 5.2.2).

Les métiers de la récupération emploieraient environ 2500 personnes packs et Mbeubeuss compris, avec des récupérateurs de base gagnant environ 25 à 50 000 (75 euros) Fcfa par mois alors que pour les intermédiaires ou gérants de packs, montant pouvant être doublé voir triplé en fonction de la filière embrassée. Le marché de la récupération a été estimé par DIOP & WAAS. E dans une étude commandée par le BCEOM pour le compte du PNUD et de la Banque Mondiale<sup>1</sup>.

Matière	Lieux et quantités en tonnes	
	Packs	Mbeubeuss
Métaux ferreux	3000	2000
Métaux non-ferreux	320	200
Verres	400	200
Papiers	1140	-
Chiffons	-	700
Total	4860	3100

**Tableau 4.** Tonnage de matières annuellement récupérées en 1990 à Dakar. Source : « Economie Populaire du recyclage des déchets à Dakar in Environnement Africain n°29-30 vol VIII, 1-2 Enda, Dakar 1990. 297 p P105-128».

Pour la filière plastique issue des OM, ENDA estime les gisements à environ 9000 tonnes/an alors que le cuivre, le laiton et le bronze apparaissent en quantités moins importantes avec respectivement 240, 720 et 48 tonnes (ENDA op cité).. L'autre portion de déchets solides pouvant constituer une matière première à transformer se retrouve en banlieue chez les artisans récupérateurs travaillant avec des produits issus des poubelles. Il s'agit en général des artisans fondeurs d'aluminium qui généralement sont dans l'obligation de se contenter d'objets en aluminium déjà utilisés ou usagés cet perpétuent cette écologie de *nécessité* et non de conviction. Ils produisent nombre d'ustensiles d'usage courant (marmites, casseroles...) mais aussi plaques d'égouts regards et grilles pour le secteur de l'assainissement<sup>2</sup>.

Les boîtes de conserve ainsi que la ferraille une fois aplaties seront revendues aux artisans qui les « retravaillent » et fabriquent fourneaux et autres articles. Les chambres à air de pneus usagés ne pouvant être réchappés sont transformés en récipient pour remonter l'eau du puits, récipient qui sert aussi parfois de gamelle pour les chevaux de trait.

<sup>1</sup> Les résultats ont été publiés dans « Economie Populaire du recyclage des déchets à Dakar in Environnement Africain n°29-30 vol VIII, 1-2 Enda, Dakar 1990. 297 p P105-128».

<sup>2</sup> On verra d'ailleurs dans la seconde partie que ces artisans constituent les principaux...receleurs des voleurs de plaques et grilles du réseau de collecte des eaux pluviales.

La filière des métaux ferreux et non ferreux, s'est aussi depuis quelques années, orientée vers l'exportation de matières vers les pays industrialisés. La demande de ces pays en matières recyclables a énormément vitalisé ce secteur ; quelques PME se sont même spécialisées dans la constitution de stocks pour le marché international. Ces aspects seront abordés plus amplement dans la Quatrième Partie.

On peut aussi souligner les initiatives de certains GIE qui s'impliquent dans le recyclage des ordures à travers notamment la fabrication de quelques « objets d'art ». C'est le cas des groupements qui recyclent le plastique usagé et jeté, en sacs, ballons, ceintures, poupées, marionnettes etc. Ces associations participent souvent à des expositions vantant les mérites de telles actions. Il en est de même de l'ONG ENDA, qui encadre dans ses locaux une équipe de recycleurs travaillant officiellement avec du matériel de récupération.

OPTIMART, structure de commerce équitable basée à Bruxelles en Belgique, soutient ces initiatives. Dans ses boutiques, elle propose des produits fabriqués par les artisans recycleurs de pays du Sud et plus précisément d'Afrique noire. Y sont exposés du petit mobilier (lampes, corbeilles et poubelles, miroirs), des objets utilitaires (mallettes, malles, caissons et étagères de rangement) ou encore des objets décoratifs en miniature (vélos, voitures etc.), avec pour certains articles, un simple habillage avec des plaques d'aluminium comportant déjà des motifs.

Ces initiatives sont sensés participer à la récupération des matières et matériaux déchets. Au-delà d'encourager les producteurs, la dimension artistique de l'initiative revendique une portée pédagogique à travers une sensibilisation contre la surconsommation. Seulement s'agissant du recyclage artisanal, un paradoxe demeure : seule une petite fraction de ces artisans, (10 % de la population enquêtée), utilise du *matériel* issu effectivement des ordures<sup>1</sup>. Si la fabrication intègre l'utilisation de cannettes vides, de déchets de tôle, ou encore de pneus usagés etc., la majorité de ces artisans s'approvisionnent directement auprès de fournisseurs dont les matériaux ne proviennent pas des poubelles (industriels, commerces). Pour justifier cette entorse, les *tricheurs*, évoquent l'irrégularité dans l'approvisionnement par les filières informelles alors que leurs activités fonctionnent en flux tendu, avec peu de stocks en matière constitués. Mais en réalité, en contournant le fastidieux circuit des poubelles, certains ont tout simplement compris les nombreux avantages à s'approvisionner en matière quasi neuve, tout en tirant parti du label « écologique » en vogue dans la ville. Cet artifice permet parfois de bénéficier de quelques subventions octroyées par des organismes qui cherchent par ce biais à amarrer les pays du tiers monde au train *écologique* mondial en marche.

Si la récupération concerne très souvent des déchets d'origine domestique, une partie des déchets assimilés ménagers provient des secteurs primaire (agriculture, pêche élevage), secondaire (industrie), mais aussi tertiaire (commerce et services). Difficile donc de distinguer dans les matières traitées par les récupérateurs, la fraction provenant des ménages, et celle issue des activités de production diverses. On tentera néanmoins de voir plus en détail dans la quatrième partie de l'étude, l'origine, les modalités de récupération et de recyclage des matières en jeu c'est-à-dire cette fraction assimilable aux déchets ménagers et provenant des industries, PME et autres TPE, ainsi que l'élimination des fractions non recyclées.

<sup>1</sup> DIAWARA. A-B, (1998). « Récupération- recyclage des déchets ménagers solides et Artisanat dans la zone urbaine de Dakar ». Mémoire de Maîtrise. UCAD-Géographie. 92 p + annexes.

<sup>2</sup> Selon notre interlocuteur (responsable du volet déchets à la mairie), la municipalité nourrit un projet d'achat d'un incinérateur avec l'aide de la coopération allemande.



**Photo 29.** Objets artisanaux, confectionnés avec des plaques d'aluminium provenant...de fabriques de la place. (Cliché Diawara A-B 1998)



**Photo 30.** Artisans établis à Thiaroye-Gare dans la banlieue dakaroise et travaillant avec du matériel de récupération issu des déchets. Ici des chambres à air de pneus usagés sont transformées en récipients. Ils constituent une petite minorité de véritables récupérateurs, parmi la foule d'artisans souvent estampillés « écolos » à Dakar. (Cliché Diawara A-B 1999)

#### **4. Elimination des déchets solides.**

Du point de vue environnemental, les déchets proviennent de biens, eux même provenant de matières premières ; ces déchets constituent des flux provenant de diverses sources et aboutissant à diverses destinations finales que l'on appelle des *puits*. Traditionnellement, on parle aussi d'élimination pour faire référence au traitement des déchets notamment concernant les équipements tels que les usines d'incinération, et autres unités de compostage. Quoi qu'il en soit, l'action d'éliminer les déchets recoupe deux principales réalités locales à Dakar : celle officielle et par laquelle la société de collecte procède par mise en décharge à Mbeubeuss, et une autre variante dite parallèle et qui est le fait de populations faisant les frais des défaillances de ce service ou alors ne bénéficiant pas du service de collecte (domiciliaire ou en PAV). Dans ce second cas, l'action d'évacuer les déchets hors de l'espace domestique recoupe souvent l'idée de procéder à son élimination par le biais des dépôts anarchiques continentaux, des rejets sur le littoral, de l'enfouissement ou de la pratique du brûlage artisanal.

##### **4.1 Officielle : la mise en décharge à Mbeubeuss**

L'élimination officielle des déchets produits par l'agglomération dakaroise se fait exclusivement par mise en décharge hormis pour le cas de l'île de Gorée. Sur toute la superficie de l'île (environ 17 hectares 0,182 km<sup>2</sup>), les déchets collectés par charrettes hippomobiles, étaient éliminés grâce à un incinérateur artisanal installé sur les hauteurs de Castel, sur la partie opposée à la jetée à l'écart des habitations, et les refus de l'incinération étaient dispersés dans l'océan. L'incinérateur étant à l'arrêt plus depuis 2002, les déchets sont à nouveau directement rejetés à la mer<sup>1</sup>, mais à l'opposé du débarcadère situé sur porte d'entrée sur l'île, zone dont les populations tiennent à épargner la propreté, et ainsi préserver l'image de leur île.

A l'exception donc de Gorée, où les déchets sont ...jetés à la mer, la mise en décharge est la seule forme d'élimination autorisée et pratiquée dans la ville. L'unique décharge dont dispose l'agglomération Dakaroise est celle de Mbeubeuss, située à environ 30 km du centre-ville et occupant une surface d'environ 60 ha sur lesquelles s'étendent les ordures accumulées depuis des années. Cette décharge, actuellement gérée par la Commune de Dakar et la société AMA en collaboration avec les services du Ministère de l'Environnement est localisée dans la zone des Niayes sur la grande côte au nord de la route allant vers Keur Massar. Elle couvre un territoire présentant à la fois des paysages naturels : dunes, végétation naturelle, étendues d'eau et de paysages exploités : périmètres de reboisement, aires de culture (maraîchage principalement) et pâturages, habitations, chemins, routes...

C'est avec la fermeture de la décharge de Hann en 1968, qu'avait été retenue l'option d'ériger à Mbeubeuss une décharge publique ; elle ne devait à l'origine recevoir que des déchets urbains banals, donc non-dangereux. A l'époque, il était question d'une décharge de type « contrôlée » pour l'accès de laquelle la SOADIP réalisera trois ans plus tard 2,7 km de chaussée stabilisée, tout en l'équipant de 4 bulldozers qui en tournant par rotation assuraient le fonctionnement des fronts. L'utilisation des déchets devait en outre permettre la surélévation de la topographie sur une portion de l'axe devant accueillir le tronçon de la route Malika- Keur- Massar. Pour les travaux de remblaiement et de surélévation de cette cuvette, les entreprises de Travaux Publics utilisaient les ordures en complément des gravats et autres matériaux.





**Photo 31.** Entrée *libre* de la décharge de Mbeubeuss. On aperçoit à droite, le « poste de surveillance » devant le ballet de camions-bennes de collecte domiciliaire vidant directement à la décharge. (Cliché DIAWARA A-B 2007).



**Photo 32.** Route de Malika relevée avec les ordures lors de sa construction en 1967. En arrière plan on aperçoit le paysage des Niayes ; l'entrée de la décharge se situe environ 1 km plus loin à gauche. (Cliché DIAWARA A-B 2007).

Placée sous le contrôle des sociétés ou structures qui se sont succédé dans la gestion des ordures à Dakar, la décharge n'a jamais fait l'objet d'une exploitation contrôlée ; les maigres tentatives de réglementation n'ont jamais été suivies d'application.

Actuellement plus de 1200 tonnes d'ordures ménagères (sur environ 2000 produits par jour<sup>1</sup>) y sont déposés chaque jour. Mais on y retrouve aussi des déchets municipaux solides, des déchets industriels dont des produits chimiques, ainsi que des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

Les casiers évoqués par les officiels sont inexistantes ; il s'agit en réalité de points de déversement différenciés en fonction de la nature banale ou dangereuse des déchets transportés. En tout état de cause, le confinement des déchets n'y est que partiel, et Mbeubeuss apparaît comme étant une décharge « bioactive<sup>2</sup> » ; elle reçoit *les déchets putrescibles et ou chimiquement instables et qui libèrent des gaz et/ou lixiviats non seulement durant le temps de son exploitation mais également pendant de nombreuses années après sa fermeture*<sup>3</sup>. Les camions d'entreprises de vidange de fosses septiques continuent aussi à déverser dans cet ancien lac asséché, leurs eaux et boues de vidange contaminées.

Désignation	Tonnage
Ordures Ménagères	646, 6 tonnes
Déchets Industriels	42 tonnes
Déchets Hospitaliers	8, 4 tonnes
Total	700 tonnes

**Tableau 5.** Quantités de déchets déversées quotidiennement à Mbeubeuss. Source : Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques MEPN, novembre 1997 in Annuaire sur l'Environnement et les ressources naturelles du Sénégal. MEPN-CSE. Novembre 2000. 268p

Une partie du contrat liant l'Etat sénégalais à la société AMA -ALCYON prévoyait la gestion par l'entreprise, de la décharge de Mbeubeuss. Des travaux devaient y être menés en attendant l'ouverture à une quarantaine de kilomètres de Dakar d'un CET<sup>4</sup>. Le site implanté dans la région de Thiès devait compléter la chaîne de prise en charge en recevant les Déchets Ultimes issus des trois unités de triage- compostage envisagées. Mais en attendant, et malgré cette gestion controversée et très désordonnée Mbeubeuss *tourne* encore et fait le bonheur de quelques 1000 personnes généralement récupérateurs qui vivent et y « travaillent ».

<sup>1</sup> Voir méthodologie.

<sup>2</sup> Elle s'oppose à la décharge de déchets « stabilisés » qui reçoit des matières ou des objets *inertisés* et qui peuvent bénéficier d'un confinement absolu.

<sup>3</sup> MAYSTRE L-Y Op cité 1994. P5

<sup>4</sup> Les populations de Dougar à côté de Sébikotane, ont très vite manifesté leur indignation et leur opposition de voir leur localité devenir la nouvelle décharge de la ville de Dakar. C'est assurément le syndrome NIMBY qui se manifeste aussi chez ces habitants.

## 4.2 Elimination parallèle (ou informelle) des déchets solides.

L'échec des entreprises intervenues dans le nettoyage à Dakar, s'est traduite par un décalage permanent entre les quantités produites et celles réellement collectées<sup>1</sup> ; la plupart de ces entreprises n'ont pas été en mesure d'assumer ce monopole<sup>2</sup>. Cette situation explique aussi que dans les quartiers de l'agglomération, les mécanismes parallèles d'élimination des déchets n'aient jamais tout à fait disparu.

A Dakar, pour le ménage en quête d'un mécanisme d'élimination parallèle, on note un glissement et un rapprochement des fonctions *évacuation et élimination* qui participent de la même action. Toutefois dans le cas sénégalais, cette notion d'élimination parallèle n'est valable qu'en milieu urbain ; en zone rurale, les populations se chargent elles-mêmes de l'élimination de leurs déchets.

Même si aucune zone n'est en théorie exclue de la collecte et de l'évacuation officielle des déchets, certains quartiers ont pendant longtemps été plus « avantagés » que d'autres. Aujourd'hui, l'élimination parallèle touche l'ensemble des quartiers de l'agglomération, avec des pratiques alternatives qui se traduisent par :

- la constitution de dépôts anarchiques<sup>3</sup> sur le continent (continentaux)
- la constitution de dépôts anarchiques littoraux,
- la pratique de l'incinération individuelle et sommaire,
- et enfin la pratique de l'enfouissement individuel et sommaire.

Ces procédés alternatifs ont cours dans la quasi-totalité des quartiers de l'agglomération, bien que les modalités soient variables et que certaines pratiques soient plus *prisées* que d'autres. Si les autres formes d'élimination des déchets évoquées sont aussi présentes dans l'ensemble des quartiers de la ville, selon des proportions différentes, le mode dépôt anarchique semble plus adopté.

Dans les quartiers réguliers bénéficiant d'une collecte et où la TEOM est perçue, on retrouve ces pratiques sous forme d'un instinct de survie hygiénique ; elle oblige les populations s'occuper elles-mêmes (provisoirement) de l'élimination des ordures ménagères produites, en cas de défaillance du service. D'ailleurs, les populations ne se font plus guère d'illusion sur ponctualité des camions de collecte : « *ça fait longtemps qu'il n'est plus question de passages à heures fixes* » soutiennent en effet les habitants de la ville. « *On en est tout le temps à nous demander qu'en sera-t-il de demain car les poubelles on doit les vider au moins tous les 2 jours. De toutes façons même s'ils ne passent pas (les camions), on sera quand même obligés de nous débrouiller autrement...* ».

<sup>1</sup> Mais ce phénomène n'est pas nouveau : déjà en 1992, sur environ 1005 tonnes produites seuls 700 parvenaient à la décharge de Mbeubeuss, du fait des manquements des structures de collecte.

<sup>2</sup> En effet pour Dakar, il n'existe pas en amont du système une phase de pré-collecte des déchets qui s'assimilerait à une première collecte une fois les déchets hors de l'espace domestique, cette dernière supposant qu'elle soit intégrée au processus officiel. En réalité les charretiers qui semblent parfois jouer ce rôle de pré-collecteurs ne constituent pourtant pas un maillon de la chaîne car, ne travaillent pas dans le même sens que le service officiel. Pour cela, il aurait fallu qu'ils collectent pour le compte de AMA, vident dans des installations où endroits appropriés servant à la reprise, avant que des véhicules plus adaptés convoient les chargements à la décharge. Par ailleurs, on peut signaler que les clauses du contrat sont restées confidentielles, aussi bien que le HAPD que la société de collecte ou le Ministère de l'Environnement n'ont voulu donner accès aux clauses et modalités du contrat. MEPN-CSE Annuaire sur l'Environnement et les ressources naturelles du Sénégal. Novembre 2000. 268p.

<sup>3</sup> On parle aussi parfois dans la littérature de « décharge » ou de dépotoir anarchique.

Dans les quartiers populaires incrustés dans le Plateau ou dans la grande banlieue, en passant par les zones résidentielles ou encore les zones commerciales, on note la formation de dépôts anarchiques. Dans la grande banlieue, c'est souvent dans les quartiers irrégulièrement et / ou nouvellement créés, ainsi que dans les quartiers spontanés que l'on retrouve le plus de dépôts anarchiques. Ces derniers sont très peu pris en compte dans la répartition des circuits de collecte et / ou la mise à disposition de containers de collecte mobiles. Comme dans les zones d'implantation spontanée ou irrégulière, dans les villages traditionnels aussi, cet instinct hygiénique, est doublé d'une sorte de volontarisme qui a depuis longtemps, évacué toute angoisse dans la recherche des solutions alternatives. Les populations apparaissent en effet moins désemparées car plus habituées à faire face à de telles situations de désœuvrement hygiénique ; elles disposent encore de quelques espaces « vacants ».

La nature, la taille, la fréquentation et la permanence ou non de ces dépôts anarchiques, ainsi que leur importance, varient en fonction de leur localisation dans la ville, au sein des quartiers qui les abritent, mais aussi de la typologie même de ces quartiers. Qu'ils soient continentaux ou littoraux, ces dépôts sont présents avec des fonctions, un mode d'implantation et une polarisation différentes.

#### **4.2.1 Les dépôts anarchiques continentaux.**

Ils constituent pour les ménages dakarois la seconde plus importante méthode d'élimination des matières résiduelles solides, après la collecte en porte à porte et avant celle groupée. Cette forme d'élimination par dépôts anarchiques touche aussi bien des points visibles que l'intérieur « des terres » à quelques mètres seulement des voies de communication. C'est la faiblesse ou l'inexistence d'une collecte officielle qui pousse les populations à se rabattre sur les points de rejets dits anarchiques. La tendance naturelle pousse à cibler les cavités et dépressions ; dans les endroits où ils existent fossés, caniveaux, feront l'objet de dépôts dits cavitaires, les grosses crevasses sur les voies secondaires sont même parfois ciblées, indépendamment de l'utilisation des ordures comme matériau de remblai dans les zones basses habitées. Dans les zones où de telles cavités sont moins présentes ou inexistantes, les populations se contenteront de rejets *monticulaires*, formant des tas.

Sont généralement ciblées : les devantures des établissements scolaires notamment primaires, les proximités des marchés locaux et édicules publics, les clôtures ou l'intérieur des maisons non achevées, et dont la construction *stagne*, les terrains vagues ou vacants, les espaces à l'abandon (vieilles maisons désaffectées, coins peu fréquentés...), alors que l'environnement des centres de santé est généralement épargné. On verra qu'ils sont en général le fait aussi bien des populations des quartiers les plus démunis<sup>1</sup> de la banlieue, qui se trouvent aussi être les plus négligées dans la prise en charge de leur production de déchets, que des habitants des zones couvertes par la collecte et même parfois des activités professionnelles. Dans les parties urbanisées, ces décharges improvisées prennent en général possession des devantures des immeubles en construction non surveillés, des contre bas (extrémités de la chaussée) des ruelles et les maisons abandonnées ou en ruine. Elles serviront alors d'exutoire au même titre que les murs extérieurs de certaines infrastructures publiques (stades, écoles, gares, marchés et même parfois locaux abritant les mairies d'arrondissement). Leur rapide éradication ou non est fonction de leur exposition ou non dans des artères fréquentées. L'absence de forêts ou zones boisées pour dissimuler les déchets accentue leur visibilité.

<sup>1</sup> Quartier démuné ne signifie pas forcément population pauvre : on constate en effet un regain d'installation d'une classe moyenne dans ces zones jusque là considérées comme péri urbaines et pauvres. Ces nouveaux venus, propriétaires ou locataires de logements d'un standing élevé accueilleraient avec joie la desserte de leurs quartiers et seraient prêts à y mettre les moyens (80 % des personnes interrogées).

Même s'ils sont globalement de disposition quelconque, les dépôts anarchiques présentent néanmoins quelques particularités physiques. Généralement d'allure ovoïdale, la forme creuse de leur niveau central qui caractérise 70 % des dépôts utilitaires rencontrés, s'explique par la pratique d'un abandon auréolaire qui fait suite aux premiers tas ou rejets *inauguraux*. Les dépôts partent généralement des côtés intérieurs : trottoirs, accotements ; c'est lorsque l'extension du dépôt est contrariée par quelques obstacle (bâtiments), que les marges seront enjambées. L'intérieur rempli commence à gagner en volume et en hauteur. Toutefois, certains n'hésitent pas à étendre la traînée, jusqu'à empiéter sur les voies de communication.

Les lieux de décharge n'étant pas considérés comme neutres, certaines précautions sont prises au moment de se débarrasser de ses ordures de manière informelle : non corruption des lieux de passage, des alentours de certains édifices sacrés comme les mosquées etc. La même perception religieuse se retrouve aussi dans des endroits parfois inattendus. DIOP & WAAS soulignent pour le village de récupérateurs Baol installé à l'intérieur de la décharge de Mbeubeuss : « *les chemins entre les palissades des concessions en cases, mènent soit à une gargote, soit à un lieu de prière tourné vers l'orient, propre, balayé avec soin, délimité par une ligne de bouteilles récupérées*<sup>1</sup> ». L'orientation révèle pour 90 %, des dépôts de direction ouest, opposée au levant.

S'agissant de leur fréquentation, on avait précédemment souligné que ces lieux de dépôt de déchets restent encore des endroits suspects notamment dès le coucher du soleil ; certaines populations disent se prémunir de présences maléfiques en évitant de les fréquenter le soir<sup>2</sup>. Selon eux, ce sont d'ailleurs les mêmes raisons que déconseillent à ce moment de la journée de ne plus balayer, que ce soit à l'intérieur, ou à l'extérieur de la concession ou maison. Ce rapport entre saleté et dangerosité, rend suspects certains endroits dits sales, potentiels refuges de *Djinns*. Cette perception alimente encore un faisceau d'interdits établissant parfois un lien avec le monde des morts<sup>3</sup>.

Rappelons toutefois que les risques liés à leur fréquentation tardive, restent ordinaires. Les agressions subies le soir par les utilisateurs *imprudents* de ces points de rejet, sont le plus souvent d'ordre physique..., et bien réels. Squattés en journée par des récupérateurs et badauds louches, mais généralement inoffensifs, ils deviennent le soir deviennent des repères de délinquants et de marginaux violents..., à moins que ce ne soient les mêmes qui à leur manière, jouent un remake de *Dr Jekyll & Mr Hyde*.

<sup>1</sup> DIOP & WAAS, (1990). « *Economie Populaire du recyclage des déchets à Dakar* ». In Environnement Africain n°29-30 vol VIII, 1-2 Enda, Dakar 1990. 297 p P105-128» p 117

<sup>2</sup> Cela dit, il est rare que les PRA situés en ville en *pleine civilisation* soient désignés. En général, les PRA les plus craints sont ceux localisés dans des endroits isolés ou en retrait, et se surcroît faiblement éclairés.

<sup>3</sup> Parmi ces interdits il y'a celui de ne pas jeter de l'eau chaude dans les éviers, les canalisations et conduites, endroits sombres et cachés, idéals pour les « mauvais esprits » de même que les points de rejet d'ordures la nuit qui parfois sont fréquentés même la nuit par quelques vagabonds ou rôdeurs. Par contre, faits sordides, il arrive souvent que ces PRA alimentent les rubriques des faits divers, notamment lorsqu'on y retrouve des cadavres de nouveau nés ou de personnes victimes de règlement de comptes...Durant nos enquêtes, nous avons rencontré deux personnes qui nous ont dit avoir été témoin de la récupération par les sapeurs-pompiers de corps de nouveau nés abandonnés dans des endroits servant de dépôts anarchiques.

En remontant les traces historiques de ces points de rejets anarchiques (du moins dans l'espace dakarois), on verra que leurs initiateurs furent en réalité...les européens installés dans la ville dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, mais surtout après son occupation officielle par PROTET en 1857<sup>1</sup>. Quoiqu'il en soit, la distribution des dépôts à l'échelle zonale (de la CUD) est très variable, même si l'on note une progression en nombre et en volume, s'effectuant selon un axe Ouest nord-est à mesure que l'on s'approche de la décharge. On distingue en grosso modo deux familles de dépôts :

- les dépôts anarchiques utilitaires représentant près de 95 % des dépôts rencontrés. Ils sont constitués des dépôts temporaires et ceux dits « permanents ». Les premiers sont en général éradiqués moins d'un mois après leur constitution et comprennent nombre de points de collecte groupée ou PAV, alors que les seconds peuvent rester « en l'état » pendant plusieurs mois, voir plusieurs années.
- et les dépôts anarchiques protestataires ou contestataires représentant 5% des dépôts recensés et principalement érigés pour « protester » contre l'autorité publique.

Quant ils apparaissent hors contexte de « crise » concernant la collecte, ils sont en effet mis en œuvre pour des raisons « politiques » (tilim-tilimeul ou campagnes de sabotages), constituant ainsi une manifestation de l'instrumentalisation politique des déchets. Par contre durant les périodes de « crise », ils seront le signe de l'exaspération des populations face aux défaillances du service de collecte. Quoiqu'il en soit, ces dépôts contestataires ont en général cours dans le Département phare de Dakar notamment dans le centre décisionnel du Plateau mais aussi dans certaines artères principales d'autres quartiers populaires. Implantés alors de manière plus visible, en plein milieu des rues avec comme but de gêner la circulation et attirer l'attention des automobilistes, ces barricades auront aussi pour objectif de causer un électrochoc chez les autorités pour les faire réagir (voir indice de satisfaction).

Mais globalement au niveau de la taille des dépôts rencontrés dans la région de Dakar, on a pu isoler :

- les *minis dépôts* de taille inférieure à 5 m<sup>2</sup> dénommés (MD<sub>1</sub>)
- les *dépôts de taille moyenne* allant de 5 à 15 m<sup>2</sup> ou (MD<sub>2</sub>)
- et enfin les *maxi dépôts* nommés (MD<sub>3</sub>), de taille supérieure à 15 m<sup>2</sup>. Certains d'entre eux implantés sur des terrains vagues atteignent même plus de 50 m<sup>2</sup>, et polarisent parfois des dizaines de quartiers. D'autres découlent aussi de faits *d'aménagement sub-local* ; c'est le cas lorsque des populations tentent de combler avec les ordures, des zones ou terrains inondables, occupés par des établissements humains.

L'érection de dépôts anarchiques utilitaires est donc observée dans l'ensemble des quartiers de l'agglomération, même ceux des zones régulières, et des zones de haut ou de moyen standing. En général les populations y ont recours pour pallier l'irrégularité des systèmes de collecte officiels, les dépôts apparaissant le plus souvent quatre à cinq jours après le début des défaillances (temporaire ou prolongée) du service. Ainsi, la quasi-totalité des *dépôts anarchiques temporaires (mini ou moyens de la famille utilitaire)* que l'on retrouve dans la ville de Dakar et qui concernent les zones d'habitat régulier sont le fait de populations disposant en théorie d'un service de collecte. En général, ils sont constitués pour 30 % de Points d'Apport Volontaire (PAV), mis en place par la société de collecte pour les quartiers inaccessibles.

<sup>1</sup> Voir partie III Genèse, enjeux et évolution de la question déchets à Dakar.

Ces PAV se retrouvent ainsi très vite débordants du fait de l'irrégularité de la collecte domiciliaire et des apports de déchets issus de ces secteurs traditionnellement desservis. Ils se transforment alors Points de Rejet Anarchique (PRA) en cas de défaillance du service ou lors de manifestations telles que les grèves des éboueurs ou des sociétés de collecte, situation que l'on retrouve qui est aussi le cas dans toutes les villes du monde.

Ces nouveaux points de rejets anarchiques vont avoir le même fonctionnement que les points traditionnels de rejets, à l'écart des circuits de collecte établis par la société de nettoyage.

Ces traditionnels points de rejets, plus pérennes se situent à l'intérieur des quartiers à proximité des habitations. On en retrouve en contrebas des rues et ruelles, dans les fossés, canaux et caniveaux, dans des maisons abandonnées et dans des recoins feutrés. Là aussi c'est le premier tas qui en appelle d'autres, jusqu'à la constitution du dépôt. Quant aux dépôts permanents, ils sont davantage présents dans les zones où la collecte est très faible (moins de 30 %) ou alors quasi absente, notamment dans les quartiers irréguliers de la banlieue Pikinoise ou Rufisquoise, inaccessibles aux véhicules de collecte. Par question de commodité on exclura des dépôts anarchiques, les points de rejets littoraux qui seront traités séparément.

### ***Dakar : le Plateau et l'Ancienne Grande Médina.***

Au Plateau, hormis le secteur du Palais Présidentiel et « dépendances » (Primature, building...) qui en est totalement épargné, les dépôts suivent une implantation plutôt « commerciale » et essaient concomitamment aux points d'activités comme la zone du Port Autonome de Dakar (PAD), la gare de voyageurs du chemin de fer qui constitue la terminaison de l'Avenue de l'arsenal, ou encore le marché Sandaga. Leur dispersion forme un arc de cercle allant de la Gare Ferroviaire dans le secteur du port, au Terminus Petersen en passant par la Gare Routière de Pompier, établissements généralement situés un peu à l'écart des habitations. Ces points représentent généralement des endroits recevant beaucoup de monde en journée ; le Plateau est le siège de la quasi-totalité des administrations et des services de la ville.

Ces dépôts ont tendance à se reconstituer de manière rapide et récurrente. La plupart sont le fait des migrants pendulaires, mais aussi des petites activités de commerce et de service du tertiaire. Si quelques commis, gardiens y déversent parfois les déchets issus des administrations et des secteurs de bureaux (notamment en cas d'irrégularité dans ces zones qui on l'a dit sont couvertes par la collecte officielle), ce sont surtout les commerçants des marchés, les tenanciers d'échoppes, salons, dibiteries, et autres petits commerces établis sur les trottoirs et recoins du centre, qui endossent la plus grande part de ces rejets.

Les populations qui résident dans les environs participent aussi à la constitution de ces dépôts ou à leur dilatation ; mais ces dépôts sont aussi parfois alimentés par les agents de collecte et de nettoyage de la société AMA chargée du centre-ville. Une fois remplis des déchets de balayage et de quelques petits encombrants, les brouettes et autres chariots des agents, soulagent d'un côté les artères et coins les plus en vue (Roume ou Ponty) ou à fort coefficient touristique (Kermel) au détriment des « marges » du Plateau où les ordures sont vidées. Cet artifice est à mettre au chapitre des limites de l'organisation des interventions de terrain.

Qu'il s'agisse de MD<sub>1</sub> ou de MD<sub>2</sub>, les dépôts rencontrés ont une orientation quelconque et sont généralement de forme ovoïdale. S'il n'a pas été possible de déterminer la composition des ordures qui forment ces tas, la méthode du *premier coup d'œil* permet de voir que globalement de ces dépôts sont assez fournis en matière aussi bien inorganiques, qu'en éléments organiques. Pour les premiers, il s'agit souvent de petits encombrants cartons, déchets d'activités de commerce et de conditionnement prisés par les récupérateurs, parfois de gravats et déchets de construction alors que des déchets alimentaires proviennent aussi bien issus des rejets des ménages environnants que des activités de restauration présentes dans la zone.

Les déchets alimentaires qui intéressent aussi les récupérateurs que ce soit pour de la consommation directe ou à titre de nourriture pour les animaux d'élevage, attirent aussi rongeurs, et animaux errants (chiens, chats et rapaces), alors que la présence d'animaux d'élevage domestique (moutons, chèvres...) est plus rare. Du fait de l'intensité de la circulation automobile, mais aussi des risques de confiscation des animaux par la fourrière ou le Service d'Hygiène, les quelques résidents du centre disposant de petit cheptel préfèrent ne pas laisser les animaux divaguer dans ces zones et glaner quelque nourriture.

Indépendamment des bennes en apport volontaire des marchés qui se retrouvent quotidiennement débordantes jusqu'à se transformer en Points de Rejet Anarchique (MD<sub>2</sub>), la quasi-totalité des MD<sub>2</sub> rencontrés dans cette zone sont des anciens PAV ou encore en activité, ce qui explique leur rapide étalement. En à peine une journée, ils se transforment littéralement en mini décharges nécessitant parfois plusieurs heures et deux à trois véhicules aux agents de nettoyage dépêchés longtemps après sur les lieux pour les éliminer. C'est le cas de certains points noirs quasi permanents à plusieurs endroits de la ville, comme le marché Sandaga sur l'Avenue Lamine Guèye aux containers d'ordures constamment débordants et empiétant sur la voie publique.

Le prolongement Est du marché aboutit sur Sandiniéry, « l'avenue des fruits » ; c'est le domaine des commerces de primeurs, généralement détenus par une filière peule d'origine guinéenne. Déjà encombrée de véhicules et camions de ravitaillement, l'avenue libère aussi par endroits des effluves de matières alimentaires en pourrissement, dont certaines se retrouvent sur la chaussée. Dial DIOP et Lat-DIOR, stations de « *cars rapides* » et « *Ndiaga Ndiaye* » sont aussi touchés avec par endroits le déversement d'eaux ménagères qui se mêlent aux tas d'immondices. Dans la zone du nouveau Palais de Justice sur la corniche ouest qui se juxtapose avec le secteur de Niayes-Tiocker la physionomie des dépôts évolue déjà en glissant vers des points alimentés aussi bien par le commerce, les services urbains de proximité que les habitations environnantes. Ce secteur est en effet le lieu de prédilection de divers garages de mécanique informels et sert également de station de lavage pour ces bus de transport en commun mais aussi pour nombre de particulier désirant donner un coup de « lustre » pour pas cher à leur véhicule.

En résumé on retrouve dans ces zones des dépôts de taille moyenne, en général d'ancien PAV, principalement orientés vers les activités avec notamment les apports des commerces. Un rapide coup d'œil sur la composition des résidus solides montre d'ailleurs une prédominance hormis les déchets organiques qui sont aussi bien le fait des ménages que du secteur de la restauration et des marchés, d'indicateurs commerciaux tels que les papiers et cartons bien représentés.

<sup>1</sup> Une niche d'environ 8m de côté 3 m de hauteur.





**Photo 33.** Dépôt anarchique temporaire de taille moyenne (MD<sub>2</sub>) au Plateau. Celui-ci est localisé près d'un édifice en construction, le nouveau Palais de Justice sis à la corniche. (Cliché DIAWARA A-B 2004).

On retrouve la même situation dans les quartiers de la Médina, Gueule Tapée, Ouagou Niayes ou encore Niary-Tally. Ici les dépôts anarchiques, principalement constitués par les rejets des populations résidentes, sont aussi une conséquence de l'irrégularité d'une collecte, qui peut parfois accuser un « retard » d'une semaine. Les tas d'immondices sont d'abord localisés dans des endroits « neutres », ou représentant généralement l'autorité publique : espaces verts ou murs d'enceinte d'écoles, abords des canaux. Non ramassés, ils s'étaleront progressivement pour parfois atteindre les voies de communication et même en obstruer une partie.

L'aspect général de ces dépôts garde encore la même physionomie que ceux rencontrés au centre, aussi bien concernant l'orientation que la composition *apparente*. Toutefois, on note qu'il s'agit très souvent ici d'ordures ménagères. L'intervention tardive des agents pour résorber ces dépôts se fera alors dans le plus grand mal ; pouvant durer plus d'une heure, elle crée parfois un sur embouteillages durant des heures de grande fréquentation, provoquant l'ire des automobilistes.



**Photo 34.** Dépôt anarchique utilitaire de taille moyenne (5 à 10 m<sup>2</sup>) à Grand-Dakar (Gueule-Tapée).  
(Cliché DIAWARA A-B 2004).

Généralement, c'est durant les périodes de dysfonctionnement du service, que la population a recours aux dépôts anarchiques ; elle se rabat aussi sur les bennes attribuées à des bâtiments d'organismes publics ou privés, ainsi que sur celles de marchés à proximité, à l'image de celui de la Gueule-Tapée. Dans cette zone, les dépôts ont tendance à se pérenniser, et à gagner des endroits pas toujours soupçonnés. Ainsi l'hôpital FANN, mais surtout le campus social de l'Université Cheikh Anta DIOP (UCAD) avec ses restaurants universitaires et ses 25 000 pensionnaires, constituent une source de production non négligeable aussi bien en matières organiques (déchets alimentaires provenant des restaurants) qu'en déchets non organiques (liés à la gestion de l'infrastructure d'accueil).

Si le complexe universitaire bénéficie d'une collecte personnalisée, l'existence de nombre de petits commerces et des étals implantés aux différents arrêts des lignes de transport ont favorisé l'implantation de bennes en PAV. Leur gestion approximative et le vidage irrégulier des bennes, entraîne la constitution de mini dépôts le long d'une ligne Fann- Ouakam, Ngor, et dans les quartiers réticulaires.

S'agissant des autres établissements publics notamment administratifs et d'éducation (écoles primaires, collèges et lycées), si les premiers présentent une production généralement limitée à une fraction solide non organique (papiers), les seconds concentrent une bonne fraction de déchets organiques généralement éliminés par PAV, hormis pour ceux installés aux abords des voies bitumées. Le secteur de Fann partage une frontière virtuelle avec Fass qui a emprunté son nom à Fès la ville marocaine . Avec ses bidonvilles « Guinaaw Lamb » derrière les Arènes de Fass, et « Congo » elle est autant confrontée à la promiscuité, qu'à l'occupation anarchique de l'espace.

Cette dernière se traduit par la profusion de services de proximité tels que les blanchisseries, les télécentres, les ateliers de mécanique automobile, les menuiseries métalliques et du bois et les boutiques diverses, alors qu'au niveau de l'habitat, on retrouve nombre de maisons alternant constructions en dur et des baraques en tôles, bois, et masures : on est en plein cœur des quartiers populaires de la ville. Du fait de l'irrégularité de la collecte, la zone dispose d'une vingtaine de dépôts anarchiques qui s'étendent aussi à la Gueule-Tapée, alors que Fann et Fann-Hock sont relativement épargnés.

La ceinture des HLM depuis Colobane avec son marché et ses « cantines » débordant presque sur la route, consacre aussi la jonction avec la rocade Fann-Bel-Air. Avec Usine Bène et Niary Tally ils comportent au-delà de leur habitat mixte, de véritables « ruches » où se mêlent habitat dense avec des quartiers parfois d'accès difficile car tortueux et sablonneux et foisonnement d'activités en tout genre. D'ailleurs, le volet « enlèvement du sable » n'est quasiment plus respecté même sur les principaux axes routiers. Comme dans l'essentiel des quartiers populaires, les activités sont en général liées aux services de proximité et au commerce de détail.

La présence de ces activités de production artisanale et commerciales généralement non comptabilisées dans les campagnes de quantification rudologique, contribue à augmenter à l'échelle zonale la production de déchets. Il s'agit des activités de restauration (gargotes, restaurants..) et des métiers de bouche (boucheries, épicerie, boutiques...). Le commerce de détail et/ou de proximité y propose denrées de première nécessité (riz, huile...) dans des quantités et proportions réduites : kiosques à pain, points de vente de lait caillé...qui occupent aussi bien des boutiques en « dur » que des cagibis, alors que le micro commerce de proximité avec des vendeurs de condiments, de denrées alimentaires « prêtes à consommer » s'installe généralement sur des étals mobiles. Au chapitre des services, on note la présence de nombreuses activités artisanales menuiseries, ateliers de mécanique diverse (automobile), tôleries... et divers « packs » où l'on retrouve vendeurs de fourrage urbain, de charbon de bois..., d'installation plus fixe que les précédentes. Si pour les premiers l'installation légère ne nécessite pas de consolidation légale par le biais de mécanismes de légitimation, pour les autres, l'occupation anarchique de l'espace passe par le biais d'autorisations, de légalité douteuse, obtenues en infiltrant les porosités de l'administration ou des mairies d'arrondissement.

Les déchets produits par ces activités de même que ceux des ménages alentours rejoignent en général en mode PAV ceux des différents marchés présents dans chaque quartier qu'ils soient de taille importante à l'image de Colobane, HLM, Usine Bène et Niary Tally) ou interstitiels et plus réduits. Sont aussi ciblés les terrains vagues même si une partie de la production fait l'objet de récupération-recyclage.

Du fait de la proximité d'une forte activité artisanale (réparation automobile, tôleries,) et de la zone industrielle de sur l'axe Bel-Air → Autoroute, Colobane est d'ailleurs devenu depuis quelques années un haut lieu de la récupération de déchets, avec des déchets ferreux convoités et usités par les ferrailleurs qui parfois les entassent dans quelques dépôts zonaux encore appelés packs. Les fondeurs d'aluminium qui s'y sont installés aussi, travaillent à base de matière récupérée, les déchets de bois servent de combustible, alors que les copeaux font office d'activateur pour fourneaux traditionnels ou de litière dans les abris des animaux d'élevage intramuros. Parmi les activités représentées, seules celles de service ne recourant pas à la transformation -boutiques, quincailleries, télécentres...-, ne présentent pas de production de déchets conséquente.



**Photo 35.** Maxi dépôt d'ordures à Colobane. Le site qui polarise les déchets du marché et de la gare routière du même nom, ainsi que ceux provenant des maisons alentours (Colobane HLM *Nimzzat, Bopp, Cité Port*), accueille aussi des *professionnels* travaillant dans les métiers de la récupération des déchets. On y retrouve aussi bien des fournisseurs de matière première c'est-à-dire les récupérateurs, des collecteurs-revendeurs, que les petits producteurs artisanaux à l'image des fondeurs d'aluminium fabricant divers objets dont des ustensiles de cuisine pour les couches populaires (marmites, louches etc.). (Cliché *DIAWARA A-B 2007*)

C'est un peu le même cas de figure que l'on retrouve aux allées Sidaty Aïdara alors qu'une fois la frontière Bourguiba enjambée, la situation s'améliore un peu du côté des SICAP. Si pendant des années ces quartiers privilégiés bénéficiaient d'une bonne couverture en matière de collecte, notamment durant la période où l'organisme disposait de sa propre logistique réservée à ses réalisations, ils doivent depuis quelques décennies faire face à une dégradation constante du service et dont les conséquences se reflètent sur la physionomie du cadre de vie. Des mini -dépôts ou MD<sub>1</sub> inaugurés par les populations pour se soulager en période d'irrégularité de la collecte et généralement localisés sur les poches sableuses se transforment en effet très vite en de véritables dépôts locaux, d'autant que nombre de charretiers qui interviennent dans ces quartiers durant ces périodes de « flottement » n'hésitent pas à utiliser ces coins de proximité pour vider leur chargement.

A ce propos, la métamorphose de Sacré-Cœur III est édifiante : la zone naguère pavillonnaire, donne actuellement une image contrastée avec de luxueuses villas cohabitant avec des packs sauvages, où des récupérateurs amoncellent leur « trésor » sur des monticules de 15 m<sup>2</sup> sur 2m de hauteur. Dans le secteur, Point E, Zone B, Point E, Cerf-Volant semblent relativement épargnés, ne disposant pratiquement de la moindre parcelle de terre non occupée pouvant accueillir les détritrus. A Mermoz et vers les SICAP, les principaux points de chute sont les abords de « La Case », alors que le long de la VDN essaient de nombreux dépôts anarchiques favorisés par l'implantation des nouveaux lotissements le long de la route.

Cette zone de Mermoz / Sacré-Cœur qui avec Hann/ Bel-Air recelait les dernières disponibilités foncières de la ville. Elle a depuis été envahie par des constructions et lotissements notamment ceux longeant la VDN, à destination d'une classe moyenne à aisée. Toutefois, les habitants sont aussi soumis aux aléas des camions de collecte ; faute mieux, certains néo résidents adoptent le terre-plein central pour l'élimination de leurs déchets, le transformant ainsi progressivement en décharge d'appoint jusque vers le Centre International pour le Commerce Extérieur du Sénégal (CICES) communément appelé Foire.

Présentant sur toute sa longueur des îlots de détritiques, ce terre-plein qui sépare la « 2 x 2 voies » de cette rocade, dépourvu de glissières de sécurité et occupé çà et là par quelques cagibis ou activités (confection de briques, vente de foin et de fourrage urbain pour le bétail...). Il reçoit aussi nombre de déchets en quantité industrielle, souvent le fait de quelques entreprises peu scrupuleuses cherchant à réduire les frais de transport jusqu'à la décharge de Mbeubeuss des résidus de leurs processus de production<sup>1</sup>.

Cette tendance se maintient sur la Route de l'Aéroport : cette voie qui constitue l'unique axe menant à l'Aéroport International de Dakar-Yoff depuis l'autoroute est donc souvent empruntée par les cortèges officiels. Mais elle n'en étale pas moins ses immondices et annonce la couleur aux visiteurs débarquant dans la capitale, avec des pics qui seront atteints à l'approche des villages traditionnels : Ouakam, Ngor ou encore Yoff.

*Castors* qui marque la limite Est de la ville de Dakar décline aussi ses points noirs. Dans la zone du marché, les conteneurs à déchets, régulièrement saturés, laissent place à des dépôts anarchiques quasi pérennes, alors que de nombreux petits points s'étalent sur la Route du Front de Terre avec sa jonction avec le quartier de Derklé. La fatale combinaison avec les difficultés de l'assainissement liquide s'opère alors durant l'hivernage, à hauteur de la station de pompage où se forme un véritable lac putride. Ce *lac* oblige tous les ans et à la même période, les automobilistes à serpenter dans les ruelles du marché pour accéder à la Route du Front de Terre en direction de Grand-Yoff, ou vers la Route de Rufisque via Hann et le Parc Zoologique pour les passagers en route vers Pikine ou Rufisque.

On retrouve aussi ce type de dépôts dans la banlieue Nord est de Dakar, notamment à la Patte-d'oie, où le long de l'autoroute reste privilégié pour l'élimination des ordures. La zone du stade municipal et du collecteur présentent les plus fortes proportions de dépôts, alors que les garages de taxis clandestins et « Cars Rapides » disposent chacun de leur petit dépôt. Toutefois, les déchets sont présents partout avec des ordures légères notamment plastiques qui semblent tapisser l'ensemble de la zone. A Cité des Impôts et Domaines, de même qu'à SOPRIM, FADIA, HAMO...les versants des dunes qui bordent les Niayes sont colonisés par les déchets ménagers rejetés par les populations.

<sup>1</sup> Durant l'année 2000, des agents d'une société de commercialisation de pneus ont été surpris par le ministre de l'Environnement de l'époque en train de déverser un chargement de pneus usagés sur la VDN. L'Etat porta plainte contre la société pour dégradation et pollution.

A Grand-Yoff, la présence du marché y favorise la même situation. Les containers destinés à ses déchets commerciaux se retrouvent vite débordants, ce qui n'empêche cependant pas les populations de continuer à vider le contenu de leurs poubelles sur leurs pourtours. A l'image de Castors, cette zone vivait avant la mise en service de la station de pompage et de relèvement des eaux pluviales un véritable calvaire en saison des pluies du fait notamment de l'inondation sur près de 100 m de la route menant au Front de Terre. Devenant impraticable, l'isolement était alors total pour les quartiers allant du marché jusqu'à hauteur de la Caserne de gendarmerie en passant par l'ancienne Fourrière Municipale, aujourd'hui transférée sur la VDN.

Actuellement, la zone de l'échangeur routier, envahie par les activités diverses (gare de stationnement automobile, garages automobiles etc.), est aussi touchée par la présence de points de rejets de déchets non contrôlés. L'implantation sous l'ouvrage d'art d'un PAV approximatif et peu entretenu (benne inadaptées et irrégulièrement vidées), maintient cette situation d'insalubrité permanente. Le bassin de collecte des eaux pluviales réalisé à proximité reçoit aussi de manière quotidienne les déchets des populations et activités à proximité.

Ces lisières du département de Dakar marquent aussi la proximité et la jonction avec la banlieue : si jusque là on ne trouvait que des dépôts de petite taille ou mini dépôts (moins de 5m<sup>2</sup>), dans cette zone, ces dernières seront en concurrence avec des dépôts de taille moyenne (5 à 10 m<sup>2</sup>), plus caractéristiques du secteur. Les parcelles Assainies en présentent leur lot avec les désormais célèbres points noirs du croisement HLM Grand Médine, marché Dior, et près de « L'Eglise » où l'on retrouve parfois une association dépôts anarchiques-points de rejets des eaux usées ménagères. Unité 14 présente cependant la plus grosse contrainte avec la formation régulière et notamment lors de l'hivernage, d'un lac fétide à hauteur du marché et constitué du rejet des égouts environnants, des eaux de ruissellement et des ordures ménagères déposées par les populations complétés par les déchets en provenance du marché à proximité.

La situation en matière de prise en charge des déchets dans la Commune de Dakar n'est pas des plus reluisantes. Mais globalement, la quasi totalité des dépôts rencontrés (80 %) sont temporaires et correspondent à des MD<sub>1</sub> de taille inférieure à 5m<sup>2</sup> (dont le tiers constitués de PAV). Le nombre limité de dépôts permanents rencontrés dans la proche banlieue (Parcelles Assainies) qui de surcroît sont constitués de MD<sub>2</sub> n'excédant pas 15 m<sup>2</sup>, traduit malgré les limites et les insuffisances du système, une relative bonne prise en charge des déchets dans le Département de Dakar... en comparaison des autres.

A l'entrée du département de Pikine, dès la sortie de l'autoroute direction est, les nouveaux lotissements et immeubles implantés sur les anciens jardins dunaires de Cambérène notamment le quartier de Dalifort (restructuré par le GTZ) peuvent entretenir le doute. Même si on est déjà dans le département de Pikine, ces quartiers bénéficient d'une collecte domiciliaire. Mais assez irrégulière, elle contraint souvent les populations à se rabattre sur les espaces naturels encore disponibles et qu'utilisent les habitations irrégulières qui jouxtent l'ensemble. Ces dépôts pratiquement invisibles depuis la route de Cambérène se mêlent souvent au paysage de verdure encore existant dans la zone, donnant cet aspect de quartiers « ménagés » par l'insalubrité.

En revanche, le noyau régulier primitif abordé en direction de Thiaroye étale très vite ses « laideurs », avec notamment dès la sortie de la Route de Cambérène, la Rue 10 présentant une dizaine de dépôts anarchiques de taille moyenne.

Même schéma sur l'axe Tally Boumack où on constate un essaimage à hauteur du dispensaire Dominique une bonne concentration à la station « cars rapides » à hauteur du marché « Zinc », et vers le croisement avec la Route des Niayes. Les quartiers Cités Pépinières, Zone artisanale, Champs de Courses, Touba Pépinières connaissent des dépôts anarchiques quasi permanents de petite et moyenne taille. En général si une partie des populations habitant le long de ces trois principaux axes bénéficient du service de collecte, quelques endroits de PAV sont aussi utilisés en appoint. Mais en pénétrant sur quelques centaines de mètres les îlots intérieurs, on retrouve très vite les premières traces de dépôts anarchiques : ils sont généralement de taille moyenne MD<sub>2</sub> (5 à 15 m<sup>2</sup>) et implantés à proximité des édifices publics notamment établissements scolaires qui sont très prisés ou à côté des édicules ou encore des nombreux minis marchés qui s'implantent au gré de la demande et de l'érection de nouveaux quartiers.

Guinaaw Rail, Pikine Ouest et Est en sont une belle illustration même si les déchets jonchent la voie ferrée jusqu'à Thiaroye où l'on retrouve les mêmes phénomènes, en plus accentués. Cette tendance se maintient jusqu'à Diameguene, à hauteur de la forêt classée de Mbao dont l'enceinte est régulièrement alimentée en dépôts anarchiques de taille moyenne ; l'ensemble de ces dépôts constitue une réserve alimentaire pour les animaux en divagation.

Si en général dans la quasi-totalité des zones d'habitat de la région, les environs des marchés semblent propices à l'implantation de dépôts anarchiques, la taille de certains d'entre eux mais aussi leur localisation décuple aisément ce phénomène ; et en cela aussi Pikine remporte la palme. Parmi les trois nervures bitumées qui desservent Pikine régulier c'est Tally Icotaf qui présente la situation la plus préoccupante avec son fameux marché de fruits « Syndicat ». En effet son point de groupage des ordures destiné aux déchets des activités commerciales polarise néanmoins les déchets domestiques des maisons alentours sur près de 2 km<sup>2</sup>, alors que les charretiers qui sévissent dans la zone y déversent aussi à la fin de leur tournée leurs chargements provenant de concessions implantés à plus de 5 kilomètres. Déjà déficitaires en salubrité et en équipements de collecte (parfois un seul bac de 20 m<sup>3</sup> pour marché couvrant une superficie d'environ 500 m<sup>2</sup>), ce marché à l'image de ceux de la capitale est devenu avec le temps le lieu de *soulagement* des populations alentours pour leurs poubelles.

A quelques encablures se trouve l'autre marché éponyme d'envergure sous régionale spécialisé dans les légumes. « Thiaroye » présente à quelques différences près les mêmes caractéristiques que sa voisine de Pikine en terme de localisation et de prise en charge de la production de déchets. Il faut dire que ces deux « géants » qui assurent à eux deux la quasi-totalité de l'approvisionnement en fruits et légumes de l'ensemble des autres commerces détaillants ou de demi-gros de l'agglomération dakaraise, mais aussi de certaines régions de l'intérieur notamment pour les fruits et légumes<sup>1</sup>. Mais malgré l'existence de ces marchés dont les apports majorent la production organique globale, on est encore dans une configuration assez proche de la production domestique reflétant on l'a dit, le niveau de vie zonal. Une appréciation grossière des points de rejet anarchiques, laisse apparaître une omniprésence de petits déchets et matières organiques qui probablement avec les fines (notamment le sable), en constituent les composantes les plus notables.

Si l'on retrouve des dépôts permanents dans l'ensemble de la ville, c'est dans la banlieue que l'on retrouve toute la palette et notamment sa frange irrégulière qui bat tous les records.

<sup>1</sup> Le marché de Thiaroye est en effet réputé être le plus grand marché de fruits et légumes la sous région, et qui draine le plus de d'origine nationale ou même étrangère. Marché de ravitaillement, il propose aussi une vente au détail avec des prix parfois moitié moins chers que dans le reste de la ville.

En dehors des mini et des moyens dépôts, c'est là qu'on retrouve aussi les maxi dépôts quasi-permanents assez localisés et de taille avoisinant environ une trentaine de m<sup>2</sup> pour la moyenne. Mais ces dépôts peuvent atteindre environ 100 m<sup>2</sup> pour les plus grands, dont la création remonte parfois à plusieurs mois voir plus d'une année. C'est la zone de Pikine irrégulier sud qui comprend Thiaroye qui abrite en effet la quasi-totalité des maxi dépôts anarchiques de la ville : Nietty Mbar, Yeumbeul, Tivaouane-Diacksao, Médina Gounass, Wakhinane Nimzatt. La particularité de ces maxi dépôts permanents comme ceux rencontrés à Djida Thiaroye Kao, Yeumbeul –sud fréquentés depuis des années<sup>1</sup> par une centaine de concessions réside dans le fait qu'elles sont...souhaitées par les populations : elles se servent en effet des ordures pour remblayer et surélever ces bas fonds hydromorphes où elles ont implanté leurs habitats et qui sont vite réinvesties par les eaux en saison des pluies<sup>2</sup>.

Il en est de même pour ces quartiers aux noms évocateurs : Bagdad, Nietty Mbar, Wakhinane (*littéralement* « il suffit de creuser pour boire »), Arafat, Guinaaw Rail, Sam-Sam (qui par dérision fait allusion à l'eau de Zam-Zam que les pèlerins ramènent de la Mecque), Aïnoumady (Puits de la miséricorde), Hamdalaye (Louange à Allah), Nasrallah (Secours d'Allah)...dans la zone sud de Pikine dite « Pikine Irrégulier sud ». Ces quartiers aux noms à forte consonance religieuse comme pour conjurer le sort, occupent une superficie d'environ 700 ha et comptent environ 250 000 habitants. Ce secteur de Guédiawaye présente lui aussi par endroits les mêmes caractéristiques.

Le tronçon de la Route entre PAI et Golf Sud est régulièrement parsemé de dépôts anarchiques alors qu'au niveau de la station des eaux le déversement d'ordures est quasi pérenne. Mais à Wakhinane Nimzatt et Médina Gounass sis à Guédiawaye, les populations ont systématiquement recours aux ordures pour remblayer les dépressions, anciens marécages et marais dans lesquelles elles ont érigé leurs habitations inondées en hivernage par les pluies et les remontées d'eau.

Ainsi dans des concessions remplies d'eau saumâtre, les populations déversent leurs « récoltes d'ordures » sur la devanture et à l'intérieur, tas que des femmes et des enfants se chargent d'étaler et d'égaliser, alors que pour certaines concessions complètement envahies, il est trop tard. Sur la parcelle devenue marécageuse, les hautes herbes et roseaux sont venus s'installer sur le terrain et enrichies par les ordures finissent par le coloniser intégralement signant un retour de la nature originelle. La fraîcheur des couches superficielles prouvera alors que le point de rejet est toujours actif alors que s'y installent aussi des plantes dites « rudérales<sup>3</sup> » avec des espèces telles que le Prosopis.

Plus loin, sont constitués de véritables bassins de stockage et de remblai, polarisant près d'une centaine de concessions voire des dizaines de quartiers. A Nietty Mbar, Diamegueune ou encore Yeumbeul), ces vastes dépotoirs à ciel ouvert, sont même alimentés par les déchets des habitants des différentes localités avoisinantes.

<sup>1</sup> Pour certains de ces dépôts, l'implantation remonte à 1992...

<sup>2</sup> Michel SECK signalait une variante de tels phénomènes dans les villages traditionnels de Yoff et Cambérène où les populations touchées par l'érosion marine ont recours à l'accumulation de tonnes d'ordures ménagères sur les parties à risque. Mais il est peu probable que cette pratique dérisoire de remblayage « littorale » soit véritablement aussi développée que le remblayage « continental », sans doute raison pour laquelle l'on en a pas rencontré durant nos enquêtes de terrain.

<sup>3</sup> Se dit des plantes qui poussent dans les décombres.



Certaines populations démunies n'étaient pas en mesure d'acheter des chargements de sable ; elles recouraient à du gravats issu de chantiers de construction, pour remblayer leurs maisons. Aujourd'hui face à la crise, nombre d'entre elles utilisent des chargements de déchets pour effectuer des remblais dans les concessions ou des ruelles. Des charretiers qui se livrent à la collecte puis au commerce des ordures dans les quartiers environnants viennent y vider leur chargement à longueur de journée, avec en prime la satisfaction d'avoir « rendu service » à des habitants désemparés. Certains affirment être mandatés par les propriétaires des dits terrains ; apparemment le service satisfait toutes les parties en présence...

Ces zones où l'on retrouve la plus forte concentration de dépôts anarchiques, présentent aussi souvent une forte proportion de femmes au foyers ; en dehors des enfants, ce sont ces femmes qui chargent de l'évacuation des ordures. Dans ces zones pauvres, les faibles revenus ne permettent pas à toutes les familles de payer les services de « domestiques » ; leur salaire se négocie entre 10 000 et 30 000 Fcfa, alors que le revenu moyen n'y dépasse pas 50 000 Fcfa / mois.

En général la forte natalité dans ces quartiers pauvres permet à ces ménages de disposer « sur le coude » d'enfants chargés de l'évacuation des déchets. Ils sont d'autant plus utiles, que les points de dépôts distants en moyenne de 200 m des maisons, peuvent parfois atteindre 500 m. Contrainte supplémentaire pour les parents, ces conditions sont idéales pour des enfants : la tâche *sans délai de temps*, « d'aller jeter les ordures » se transforme alors en une activité ludique. Le trajet permet de s'amuser depuis les dédalles des ruelles, jusqu'au lieu de dépôt des ordures, en même temps point de glanage de petites trouvailles. Pour les parents, l'espace domestique libéré, même momentanément, respire un peu mieux.



**Photo 36.** Enfants s'amusant et chiffonnant dans un maxi-dépôt anarchique (MD<sub>3</sub>) à Pikine.  
(Cliché DIAWARA A-B 2004).

On a vu plus haut que Rufisque qui bénéficie d'un service de collecte domiciliaire n'est en réalité desservi que dans les quartiers de l'Escale, centre urbain néanmoins très souvent oublié par les bennes, même cas de figure dans les cités SOCOCIM, BATA, RADIO, FILAO.

Ainsi, outre la collecte en porte à porte, ces quartiers s'appuient sur des conteneurs mobiles pour absorber la production zonale, alors que pour les anciens quartiers lébou (Diokoul, Mérina, Thiawène, Santhiaba) et les quartiers spontanés (Champs de Courses, Colobane, Gouye Mouride...) cet unique mode de collecte était proposé. Mais pour compte tenu de l'irrégularité dans l'enlèvement des bacs à ordures, mais aussi du caractère aléatoire du passage des camions bennes, les PAV se transforment vite en PRA. L'ensemble des populations de ces quartiers a recours aux dépôts anarchiques en appoint ou en mode principal pour l'élimination des ordures, dépôts utilitaires *intra muros* et de taille moyenne (moins de 10 m<sup>2</sup>) que l'on retrouve à Keury-Souf, Diokoul ou encore Diameugene SICAP-Mbao...

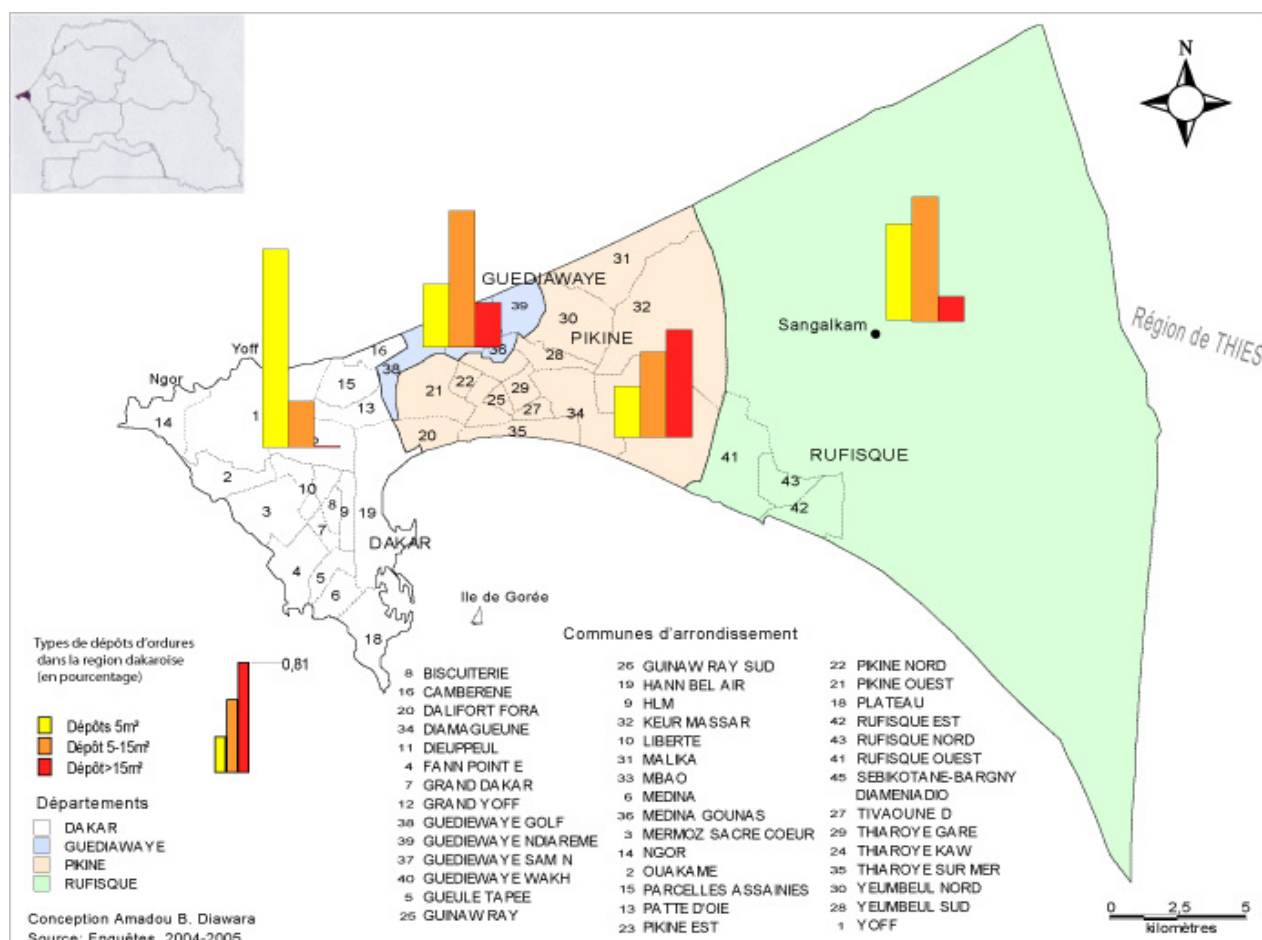
Le canal de qui Mérina recueille une bonne quantité de déchets domestiques dont des cadavres d'animaux de même que les rares poches de verdure qui subsistent encore dans la ville. Par ailleurs dans le même schéma qu'à Pikine, on retrouve aussi des dépôts de plus grande taille notamment près des plantations de la SOCOCIM et au Nord de la ville s'étendant chacune sur près de 40 m<sup>2</sup>. Le marché Central en déficit d'équipement d'assainissement est aussi sujet au rejet anarchique d'ordures notamment de la part des populations. Si dans certains quartiers de Rufisque des ONG notamment ENDA ont tenté de changer les comportements en mettant en place des programmes d'attribution de *poubelles réglementaires subventionnées*, les résultats n'ont pas eu d'effet sur l'éradication des dépôts anarchiques, même si selon LESAGE (2000) *les populations ne jettent plus leurs ordures dans la rue*. Le caractère opportun de l'initiative, n'empêche cependant pas d'être sceptique sur la corrélation faite par l'auteur de deux actions complémentaires, mais en aucune manière subordonnées l'une à l'autre chez les populations concernées.

Dans les zones rurales de l'agglomération où le système de collecte est quasi inexistant, les populations résidant dans les villages avec un habitat traditionnel tels que Sangalkam avec un mode de consommation semi rural ne disposent pas d'une étape intermédiaire de la collecte des déchets. Elles se contentent de les faire passer directement de la concession au lieu d'élimination. Les ordures sont alors déversées dans des dépôts anarchiques essaimant le long des grands axes de communication, en général les routes nationales qui les traversent, contrairement à leurs homologues des villages ruraux qui ont conservé la pratique de la décharge communautaire dans les mêmes modalités qu'il y'a quelques siècles. En effet dans ces villages, les habitants arrêtent d'un commun accord l'implantation d'une décharge communautaire à l'écart des habitations en évitant les chemins empruntés un coin à proximité des villages, en dehors des voies de passages est retenu pour recevoir les déchets. Dans certains cas, les ordures sont amassées dans les champs triés par le paysan puis incinérés afin de servir de fumure pour les cultures, la fraction non organique se retrouve dans le dépôt communautaire. L'association mise en décharge et incinération est souvent constatée dans ces endroits.

Quant aux habitants des villages lébous de Thiaroye-sur-Mer, Mbao, Keur Massar, Yeumbeul ou Malika, des camions bennes arpentent irrégulièrement les principales routes qui desservent le secteur. Ils font bénéficier de la collecte domiciliaire les concessions attenantes alors que celles localisées plus à l'intérieur se rabattent sur les rares bennes disposées à des endroits déterminés ou dans des décharges sauvages qui essaiment même le long des principaux axes. Le système de collecte hippomobile est aussi utilisé en appoint par les populations disposant d'un peu plus de revenus que la moyenne. En dehors de leur utilisation par les populations environnantes, certaines zones tels que la VDN étaient jusqu'à une période récente, fréquentées par des industriels ou des transporteurs de déchets (gravats, déchets d'élagage, produits alimentaires périmés) qui en y vidant illégalement leur chargement parviennent ainsi à minimiser les coûts de transport qu'induisent l'évacuation des déchets jusqu'à la décharge de Mbeubeuss. Ces pratiques touchent la plupart des sites abritant des installations de grande envergure implantées dans des zones industrielles telles que la SODIDA la Route des Hydrocarbures, la zone de l'Aéroport...

Signalons aussi les mini dépôts anarchiques que l'on retrouve dans les jardins et arrières cours de nombreuses administrations et directions : terrains de la régie des chemins de fer, Direction des Végétaux etc.. Souvent constitués au départ de déchets d'élagage d'arbres, les matières remisées dans un coin du site, sont parfois agrémentées de déchets administratifs (vieilles archives inutiles, et résidus divers), et subissent périodiquement une incinération sommaire. S'agissant des déchets d'élagage, on retrouve quasiment la même situation à l'intérieur des casernes, camps militaires et paramilitaires sénégalais, de même que dans les grands pôles de d'échange et de communication établis dans de vastes domaine comme l'aéroport LSS ou encore le Port de Dakar.

Mais ces sites et établissements n'en sont pas pour autant épargnés par les dépôts anarchiques *classiques* avec forte proportion de déchets ménagers : on en retrouve généralement dans leurs alentours, lorsque les établissements en question occupent des superficie trop vastes, pour que les agents chargés de l'entretien, puissent en assurer la salubrité en permanence. Mais c'est surtout la présence ou non à proximité des sites, d'activités informelles diverses (commerces, services) ou d'habitations – donc productrices de déchets-, qui va déterminer la constitution autour des murs de clôture, de points de rejets de déchets, souvent diffus et étalés.



**Carte 9.** Pratique du rejet des déchets ménagers et types de dépôts anarchiques pour les quatre départements de la région dakaroise. (selon population enquêtée).

#### 4.2.2 Les dépôts anarchiques littoraux (sur les plages).

Ces dépôts anarchiques touchent une bonne partie des zones situées sur le littoral, le long des côtes de la presqu'île. Les déversements varient en fonction de la trame urbaine, de l'habitat, et de la couverture ou non de certaines zones par le système de ramassage des ordures. Les rejets sont aussi fonction de la morphologie du littoral, question d'accessibilité, sauf à Gorée où, c'est le mode d'élimination adopté officiellement depuis l'arrêt de l'incinérateur en 2002.

Généralement alimentés par les ordures d'origine domestique, ces points de rejets qui reçoivent aussi les déchets liquides, sont souvent le fait de populations habitant en emprise sur la plage ; exception faite des zones de débarquement de produits halieutiques, où on note la combinaison d'une production domestique et d'une production artisanale (pêche) de déchets assimilés ménagers.

##### 4.4.2.1 Littoral rocheux.

Globalement, le littoral rocheux de la presqu'île, le long de la ceinture allant de Pointe de Bel-Air, de la promenade de la corniche est jusqu'à la Pointe de Fann, en passant par l'Anse Bernard, le Cap Manuel, la plage Pasteur, appartient à une zone plutôt privilégiée par la collecte domiciliaire. Les rejets sur les plages, généralement d'origine non domestique, s'y bornent aux ordures abandonnées par les vacanciers ou touristes et quelques promeneurs *peu regardants*.

On retrouvait aussi un temps des déchets hospitaliers, jetés sur les falaises du Cap Manuel depuis les hauteurs des hôpitaux Principal et Le Dantec. Cette pratique de déversement des déchets sur le talus de la falaise, qui avait cours dans le *Daccar* des années précoloniales<sup>1</sup>, fut reconduite par les européens après leur installation dans la presqu'île. Toutefois, au fil de l'aménagement du centre par l'administration, on compta de moins en moins d'habitations indigènes en prise directe avec le littoral. Cet espace désormais réservé aux bâtiments administratifs, commerciaux et d'enseignement, mais aussi aux populations européennes, permettait à ces derniers en vertu de l'organisation ségrégationniste urbaine d'avant 1945, de profiter de manière exclusive des mécanismes d'accès aux méthodes officielles de salubrité et d'assainissement, dont les premiers service de collecte des déchets. Ainsi, les populations locales lébous ou indigènes récalcitrantes, ainsi que celles refoulées hors du centre procédèrent pendant longtemps et *en cachette*, à des rejets de déchets sur la plage, car étant volontairement *oubliées* dans la mise en œuvre des mesures sanitaires de collecte des déchets. Même si elles se sont estompées avec le temps à la faveur de la démocratisation des politiques d'assainissement au lendemain des indépendances, ces pratiques demeurent toujours présentes sur certaines franges du littoral dakarais, et découlent principalement de la déliquescence du système de prise en charge officiel.

Actuellement, ce secteur de l'Anse Bernard illustre le paradoxe des plages dakaroises. Bien qu'escarpée dans sa majeure partie, cette plage très fréquentée, se retrouve colonisée par les rejets des promeneurs, ainsi que par les déchets ménagers provenant des cabanons qui ont investi la petite crique sablonneuse. Mais Anse Bernard est aussi de plus en plus touchée par les rejets de déchets d'équipement (vieux ustensiles et petit électroménager), de déchets végétaux, d'élague d'arbres etc., à peine dissimulés par la maigre formation végétale présente sur ses pentes. L'absence d'aménagement et d'entretien officiels de cette plage, a sans doute largement favorisé la prolifération de ces rejets.

<sup>1</sup> Précisons qu'il s'agissait principalement de déchets domestiques que l'on peut aujourd'hui qualifier de *banals*.



**Photos 37 & 38.** Plages de Dakar entre les années 1910 et 1950. On distingue en haut l'Anse Bernard et en bas la corniche ouest au niveau de Fann (*Source Archives Nationales du Sénégal*).

Hormis cette *poche*, la physionomie des plages *épargnées* par les rejets va quasiment du Cap Manuel jusqu'à la Pointe de Yoff, en passant par Koussoum, même si l'on rentre en plein cœur dans les quartiers populaires denses de la Médina et de Fass. On y sent déjà le *relâchement* ambiant découlant des irrégularités dans la collecte officielle des déchets ménagers. Les effets quasi-immédiats, sont visibles sur la plage : quelques déchets plastiques et résidus de cuisine témoignent de la nature récente de cette « offrande ». Néanmoins, les rejets restent assez limités notamment du fait de la contrainte topographique : la côte rocheuse et par endroits surélevée dissuade un tant soit peu les populations à s'adonner à de telles pratiques. Qui plus est dans certaines de ces zones, des comités de quartiers installés par les riverains veillent à la surveillance de ces plages réduisant ainsi notablement leur « fréquentation », même si quelques téméraires parviennent néanmoins à y déposer nuitamment quelques poches de détritus. En général on y retrouve que des mini-dépôts de taille inférieure largement inférieure à 5m<sup>2</sup>.

A cause des raisons évoquées plus tôt, les populations environnantes préfèrent par *commodité* jeter leurs ordures dans les canaux à ciel ouvert servant à drainer les eaux pluviales vers la mer, plutôt que dévaler la corniche pour les déverser directement sur la plage.

La situation décrite plus haut caractérise toute la zone citée, mais n'intègre pas la portion de plage qui accueille le Village artisanal de Soumbédioune. Créé en 1961, ce village représenté sur les cartes postales ou les books des tour-operators, est un lieu de passage et promenade incontournable pour nombre de touristes occidentaux séjournant dans la ville.

Par contre, la zone de débarquement de prises de pêche qui fait aussi office de marché aux poissons, (donc lieu de transformation artisanale de produits halieutiques) devient de facto un lieu d'élimination. Des résidus issus de la transformation des prises constituent parfois avec les déchets déposés par quelques particuliers, la *base* des dépôts littoraux qui ont tendance à « s'installer ».



**Photo 39.** Déchets domestiques rejetés dans le canal qui se déverse dans l'océan Atlantique. (Corniche Ouest) à hauteur de Fann. (Cliché DIAWARA A-B 2004).

#### 4.4.2.2. Littoral sablonneux

La tendance est toute autre, dès que l'on aborde la frange sablonneuse de la côte, que ce soit en partance de Yoff jusqu'à Kayar dans le sens ouest-nord ouest, ou dans le sens ouest sud ouest, en allant de Hann en direction de l'axe Rufisque-Bargny. Dans ces zones traditionnellement et historiquement foyers de sociétés de pêcheurs, les habitations sont en prise directe avec le littoral, certaines en étant distantes de seulement quelques mètres. Sans grande contrainte topographique, ces zones présentent donc des conditions favorables à l'élimination des déchets sur la plage, situation d'autant plus idéale que cette tâche est généralement dévolue comme on l'a dit plus tôt aux enfants, domestiques et autres talibés. Qui plus est dans ces villages traditionnels les habitations ne sont pas toujours dotés d'équipements d'assainissement liquide viables. Ainsi certains riverains se soulagent parfois sur le rivage<sup>1</sup>, laissant çà et là des matières fécales qui si elles ne sont pas « déposées » trop en recul finiront très vite par être dilués puis avalés par la mer dans ses mouvements répétés de flux et de reflux.

Hann où se localise le village du même nom, présente une situation du reste assez singulière dans le contexte rudologique dakarois. Dans cet ancien village de pêcheurs, les populations rejettent systématiquement leurs déchets solides dans une baie qui recueille aussi des débris venant d'ailleurs et capturés dans le chenal qu'elle forme sur la plage. D'où le spectacle d'impressionnantes quantités de débris qui jonchent ainsi le rivage ou flottent à la surface de l'eau. Globalement, ce secteur aussi est très peu pris en compte dans les schémas de collecte des déchets solides hormis sur les hauteurs où l'on retrouve des villas d'expatriés européens témoignant de l'époque où la baie était encore un port de plaisance. On y retrouve des mini et moyens dépôts dont la durée d'existence varie en fonction des reflux de l'océan et de son rythme de dispersion des immondices.

Mais la détresse de la zone populaire de Hann (notamment Hann-Pêcheurs), réside aussi dans son statut de principal centre artisanal de débarquement, mais aussi de transformation des produits de la pêche<sup>2</sup> : les activités de fumage, de salage et de séchage du poisson induisent une production de déchets assez conséquente, résidus qui se mêle aux débris jetés par les établissements humains adjacents (village). De même, la plupart de la zone étant dépourvue de systèmes d'égouts, ces déchets se mélangent aussi aux eaux vannes domestiques, aux rejets d'hydrocarbures, de résidus et d'eaux chaudes contenant des métaux lourds que les unités industrielles par l'intermédiaire de canaux d'environ 1 m de diamètre y déversent sans traitement préalable. Si les taux de pollution des eaux de la baie, ainsi que les incidences de telles pratiques au niveau des captures de poissons ne font pas l'unanimité<sup>3</sup>, les impacts visibles sur le paysage et sur l'environnement de la zone, restent désastreux.

<sup>1</sup> En général il s'agit d'enfants à qui les parents demandent d'aller faire leurs besoins sur le rivage plutôt que de mobiliser les WC domestiques. Ces derniers jusqu'à l'âge de la raison (en général jusqu'à ce qu'ils soient scolarisés) ne sont nullement gênés d'aller faire leurs besoins de jour comme de nuit. Par contre les adultes amenés à fréquenter le rivage s'abstiendront de le faire en journée, préférant profiter de l'obscurité de la nuit.

<sup>2</sup> Hann partage ce titre avec Kayar et Saint-Louis sur la côte Nord du pays.

<sup>3</sup> Certains pêcheurs estiment en effet qu'au moment où certaines espèces ont déserté la zone trop polluée, d'autres par contre telles le Tilapia qui ont pu très bien s'adapter permettent d'avoir de bonnes prises.

Le cas de Hann constitue une singularité dans la bordure littorale. On retrouve néanmoins quelques adaptations de son « scénario » aussi bien sur l'axe Yoff- Cambérène – Kayar, que celui allant de Hann à Rufisque- Bargny, en passant par Thiaroye-sur-Mer. Le long de cette façade maritime, s'égrènent les villages lébous de Thiaroye-sur-Mer, Mbao, Keur Massar, Yoff, Yeumbeul, Cambérène, Malika. Même si pour les populations de ces quartiers elle est la moins prisée, l'alternative rejet sur les plages sera néanmoins adoptée en raison notamment de l'absence de couverture de la zone par le service de collecte du fait parfois de leur inaccessibilité. On retrouvera aussi à quelques différences près la même situation notamment pour les déchets et humeurs liquides.

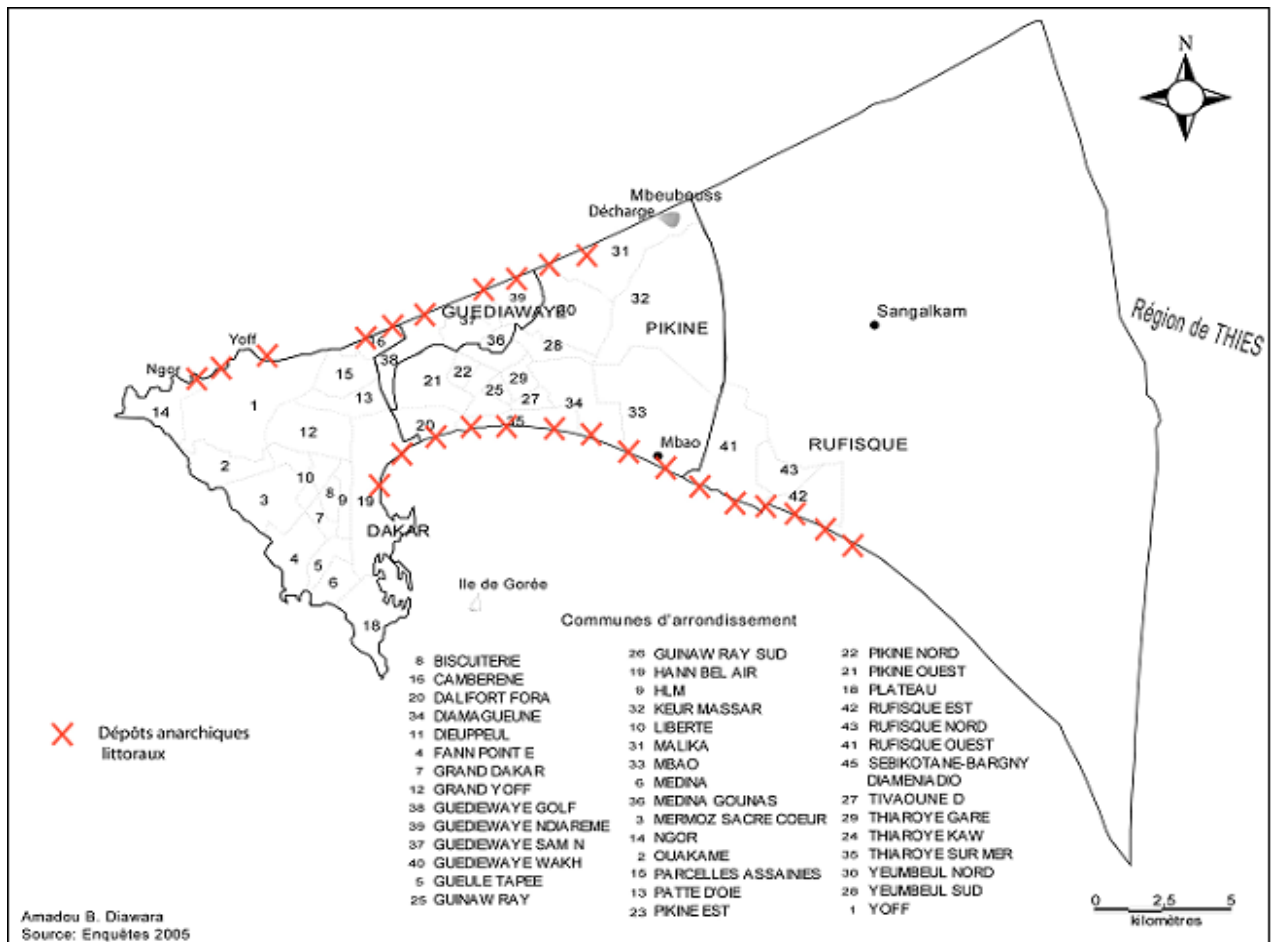
Si ces pratiques étaient traditionnellement l'apanage des populations lébous dont les villages occupaient ces secteurs, la progression de l'habitat sur ces bordures littorales a accentué ces pratiques même si la quasi-totalité des nouvelles implantations sont constituées de maisons issues de programmes immobiliers officiels. Ainsi dans les départements de Pikine et Guédiawaye pour les habitations installées sur la bordure allant de Yoff à Malika, dans le secteur de la côte nord aussi bien à hauteur de HAMO que des cités Barry et Ly à la lisière de Guédiawaye les populations pratiquent-elles le rejet sur les plages même si l'absence d'activités économiques en emprise directe sur la plage telle que de débarquement de poissons en réduit les volumes.

A Rufisque, ces rejets sur la plage touchent quasiment toute la zone notamment au niveau du marché Central et du quai de pêche, ainsi qu'à Keury-Souf, Diokoul avec parallèlement l'utilisation comme dans le Département de Dakar des canaux d'évacuation des eaux pluviales à titre de dépotoirs. Avec le recul du littoral d'environ 1,80m /an (LESAGE 2000), certaines populations ont aussi recours aux ordures pur sauver leurs concessions des eaux. Mais la particularité de cette zone sablonneuse est que la majorité de la population (58 %) élimine ses ordures à la mer : la quasi-totalité de ces villages « lébous » étant en effet située sur le littoral avec un accès direct à l'océan. D'implantation assez ancienne ces villages sont restés en général très traditionnels du moins dans leur noyau ancien. Malgré un rapport symbolique à l'océan très fort, ces peuples de pêcheurs ont néanmoins conservé leurs vieilles méthodes d'élimination des déchets, pratique assez ambiguë se positionnant à mi chemin entre la volonté de diluer au large des débris gênants et la pleine conscience du « retour » inéluctable de ces déchets sur le rivage à la faveur du reflux. Dans l'ensemble, ce seront plus des raisons de commodité qu'une symbolique liée à la déperdition du respect voué à l'océan qui expliqueront la pratique du rejet en mer dans ceux de ces villages qui sont restés traditionnels qui outre Hann, Soubédioune et Yoff à Dakar sont majoritairement implantés dans le département de Rufisque. Ainsi, les appréciations des méthodes d'élimination des déchets par rejet sur le rivage restent partagées : si 60 % des personnes interrogées se disent contraintes et forcées d'adopter de telles pratiques, mais auraient préféré en tant que peuples de pêcheurs épargner ce calvaire à l'océan avec lequel ils ont conservé un rapport symbolique à très fort, pour 30 % d'entre eux ils ont juste ont conservé leurs vieilles méthodes d'élimination des déchets arguant que *de toutes façons la mer purifie et avale tout.*





**Photo 40.** Déchets ménagers accumulés en bordure de la baie de Hann à Dakar. Noter la prédominance des matières plastiques (Crédit photo *Non renseigné*).



**Carte 10.** Zones littorales touchées par les dépôts anarchiques de déchets ménagers dans les quatre départements de la région dakaroise. (D'après observations personnelles 2005)

Si Rufisque, Thiaroye, mais surtout Hann, semblent plus affectés par ces rejets à cause de la forte présence dans ces zones, des activités liées à la pêche. Mais, cette situation tient aussi, de l'absence dans ces secteurs de symboles locaux forts tels que les monuments religieux dédiés à la confrérie Layène (Mosquée, mausolée et grotte) que l'on retrouve à Yoff, Cambéréne, ou Yeumbeul. Même si elles ne sont pas épargnées par les rejets, ces localités semblent en effet un peu moins touchées : les portions de plage abritant des mosquées ou des mausolées dédiés aux icônes lébous seront en effet quasi protégés de ces rejets, les populations prenant même soin de bien les entretenir. Elles n'hésitent pas à pousser le sentiment de respect jusqu'à mettre en place des groupes chargés de leur balayage. Plus prosaïquement, elles exigent aussi parfois des passants vacanciers ou joggers qu'ils enlèvent leurs chaussures à l'approche de ces « zones saintes ».

#### 4.2.2.3 Les espaces insulaires habités : Gorée et Ngor-île.

Dans le contexte actuel de la prise en charge des déchets à Dakar, il était inévitable que l'on retrouve des dépôts littoraux dans les deux îles habitées de Dakar : Gorée et Ngor. A Gorée, ces dépôts sont localisés en contrebas des hauteurs de Castel, à l'opposé des zones touristiques les plus fréquentées de l'île. Même schéma à Ngor, où les déchets sont rejetés sur les parties opposées au poste *embarcadère-débarcadère*, aménagé sur la portion sablonneuse de la plage.

Moins connue que l'île abritant la *Maison des Esclaves*, et inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1978, Ngor est toutefois devenue ces dernières décennies, un des hauts lieux du tourisme balnéaire de la capitale. Comme à Gorée, les autochtones lébous qui l'habitent en majorité, conservent pour leur île un attachement presque sentimental. Cette identification à l'espace se traduit dans le comportement de salubrité public, par une règle tacite interdisant le rejet anarchique de déchets. D'ailleurs dans les deux îles, des associations de natifs ou de résidents, ont de concert avec les autorités locales (municipalité ou chefs coutumiers), mis en place des systèmes de collecte des déchets des populations. Elles ont aussi, réparti dans les dédalles des ruelles, des points de captage pour petits déchets anonymes. Toutefois, les procédés restent lacunaires.

La méthode mise en œuvre à Gorée, non articulée à la prise en charge en vigueur sur le continent, privilégiait une élimination in situ par incinération. Mais inadapté et sous dimensionné, l'incinérateur installé sur les hauteurs de Castel, est vite tombé en panne. D'ailleurs à l'époque de son fonctionnement, il n'arrivait à absorber qu'une petite partie des ordures ménagères collectés par des charrettes à traction animale. Pourtant hormis les déchets domestiques, l'île présente une production non négligeable de déchets en provenance des activités touristiques (hôtels, restaurants).

Ngor-île, a opté pour un transfert sur le continent : les déchets des ménages sont collectés et transposés dans des sacs, à leur tour transportés par pirogues jusqu'aux points de collecte officiels situés sur la partie continentale de la localité. Mais là aussi, l'ensemble des ménages ne sont pas couverts, et le passage unique tôt le matin, oblige les retardataires à fréquenter les points de rejets anarchiques. De même l'activité touristique, en plein essor vient accentuer les contraintes de prise en charge.

Avec la non prise en compte dans les stratégies de gestion, des déchets volumineux, des gravats et déchets de chantier, ainsi que des déchets d'élagage, ces raisons expliquent l'existence de points de rejets anarchiques dans les deux espaces insulaires. Généralement mixtes, ces dépôts sont souvent établis dans les parties les moins visitées et/ou les moins accessibles du littoral.



**Photos 41, 43, 43.** Dépôts anarchiques littoraux de déchets dans l'île de Gorée (en haut à gauche) et dans l'île de Ngor. On remarquera la similarité des rejets dans ces deux zones insulaires. L'exiguïté spatiale justifie la formation systématique de ces dépôts mixtes, qui reçoivent aussi bien des ordures ménagères, que des déchets d'élagage, ou des gravats. L'activité touristique explique la forte présence de déchets de restauration modernes à Ngor (cannes de boisson, gobelets et assiettes en plastique).

### 4.2.3 *Incinération artisanale*

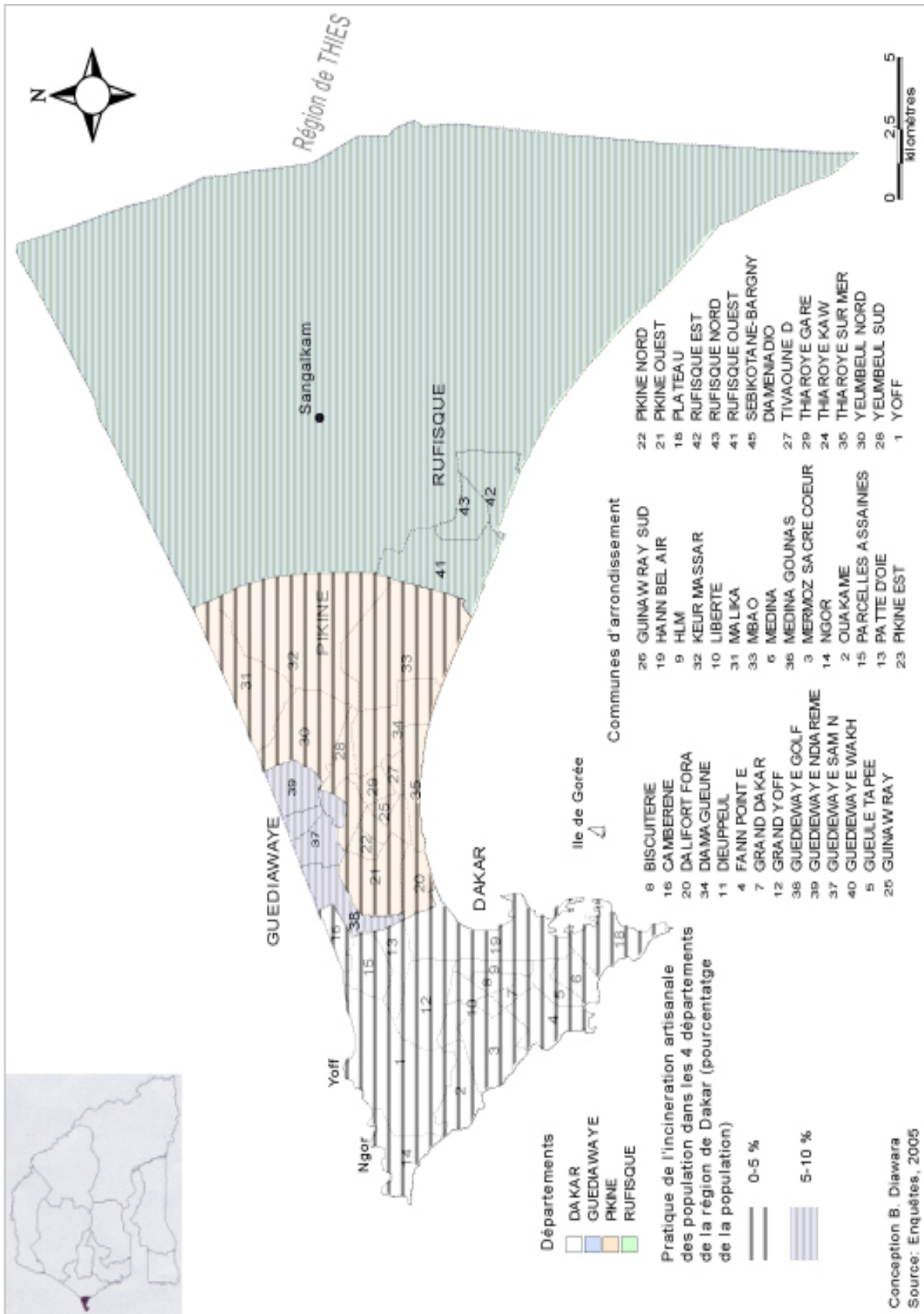
Comme évoqué par HARPET, les vertus purificatrices du feu sont ici aussi reconduites dans l'imaginaire des populations, d'autant que pour ces dernières il présente aussi l'avantage de ne laisser aucune trace. L'incinération est en général observée dans les quartiers populaires notamment de la banlieue de Pikine, où elle est généralement pratiquée en association ou en alternance avec l'enfouissement et le rejet dans des dépôts anarchiques<sup>1</sup>. C'est dire qu'en général, dans tous les endroits où l'on est susceptible de rencontrer des dépôts anarchiques, la pratique du brûlage artisanal aussi est présente.

La pratique de l'incinération artisanale entend résorber le volume des déchets. Mais en réalité, elle est davantage destinée à prévenir les risques de présence des rongeurs et autres animaux nuisibles dont les rats, attirés par les matières organiques, mais aussi à limiter les nuisances olfactives induites par les déchets putrescibles.

Les populations incommodées par les odeurs découlant de la fermentation des ordures (qu'elles y ont en partie déposé !), choisissent alors d'y remédier en procédant à leur brûlage. On retrouvait d'ailleurs même phénomène en France où dans les décharges communales d'avant 1975, *le feu était régulièrement mis aux déchets pour réduire leur volume*<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Bien que peu soupçonnées, on retrouve ces pratiques de brûlage artisanal de déchets dans certains foyers des pays développés, pratiques généralement plus répandues dans les campagnes. Toutefois, il n'est pas rare qu'en milieu urbain aussi, les habitants en pavillon ou en maison de plein pied notamment ceux disposant d'un jardin ou potager, procèdent à l'incinération d'une partie de leurs déchets ménagers associés aux déchets verts (herbes sauvages, buissons...). Aussi, les résidus de l'incinération séparés des fractions non combustibles servent parfois de fumure pour le jardin. Ce procédé présentant l'avantage de réduire le volume de déchets présenté à la collecte domiciliaire, fait d'ailleurs de plus en plus d'adeptes, devant le développement programmé de la pesée embarquée, méthode de détermination de la TEOM se basant sur le poids effectif des déchets présentés à la collecte. Mais l'autre crainte que suscite cette méthode de taxation raisonnée devant inciter les consommateurs à produire moins de déchets, réside dans la prolifération des rejets anarchiques de déchets. Présents parfois de manière sporadique sur les voies de communications ou dans les parcs et sous-bois des villes françaises, ces poches de poubelles remplies de détritiques, ainsi que certains petits encombrants, abandonnées de manière incivique dans la nature, risquent de se développer plus largement mais cette fois-ci pour des raisons principalement économiques.

<sup>2</sup> **LE BOZEC A. (1994).** Le service d'élimination des ordures ménagères. Organisation- Coûts- Gestion. CEMAGREF. Edition Harmattan. 1994. 460 pages. P 27



**Carte 11.** Pratique de l'incinération sommaire des déchets ménagers dans les quatre départements de la région dakaroise. (Selon population enquêtée).



**Photo 44.** Incinération sommaire dans un dépôt anarchique permanent à Pikine.  
(Cliché DIAWARA A-B 2004).

Mais, de telles pratiques n'ont pas uniquement cours, dans les quartiers de la banlieue de Pikine ou Guédiawaye. Il n'est pas rare que dans les zones d'habitat de la classe moyenne, gardiens ou commis aient recours à l'incinération artisanale pour se débarrasser de déchets d'élagage.

Cette méthode est aussi utilisée par certains préposés à la propreté ou associations de jeunes des quartiers dans le but *d'avorter* la naissance de nouveaux dépôts anarchiques en éliminant systématiquement par brûlage les déchets déposés nuitamment par des populations peu scrupuleuses. Si cette pratique permet de limiter la capacité de nuisance des ordures, notamment dans les zones de maxi dépôts, elle ne présente que des effets très localisés car ne touchant qu'une faible portion de déchets alors que parallèlement, la combustion n'est presque jamais complète. Aussi, même en l'absence de réels risques d'incendie, c'est cette combustion des PVC, caoutchouc et autres matières plastiques qui est susceptible de causer d'énormes désagréments notamment chez les populations alentours du fait d'un dégagement de gaz nocifs.



**Photo 45.** Incinération sommaire d'ordures pour éradiquer un dépôt en formation dans le quartier de Fenêtre-Mermoz à Dakar. (Cliché DIAWARA A-B 2004).

Soulignons que la pratique de l'incinération des déchets « en vrac » dans l'agglomération dakaroise est exclusivement à but hygiénique ; elle n'inclue généralement aucun volet valorisation que ce soit pour le chauffage ou pour la cuisson alimentaire. Toutefois, on note quelques cas de rentabilisation parallèle, avec le *brûlis* de déchets pratiqué par certains agriculteurs pour fertiliser leurs champs.

#### **4.2.4 L'enfouissement sommaire des déchets.**

On retrouve principalement ce mode d'élimination dans les zones de la banlieue de Rufisque, mais surtout Pikine, et Guédiawaye qui concentrent le plus grand nombre de quartiers disposant d'axes routiers secondaires non revêtus (bitumés). Les rues principales d'ailleurs peu nombreuses, y présentent une largeur d'environ 8 à 10 m, alors que les rues secondaires plus fréquentes et généralement sablonneuses ont une largeur variant entre 3 et 5 m et débouchent parfois sur des impasses. On y retrouve aussi un habitat régulier dense qui côtoie des zones spontanées irrégulières : si les habitations du premier lot sont généralement construites en dur avec des cours intérieures cimentées, les secondes peuvent être de type semi rural avec cour intérieure en terre.

Là aussi, c'est en l'absence de prise en charge officielle, et devant l'inexistence d'un dépôt anarchique permanent dans les environs (absence ou éloignement des terrain vagues...), que les habitants de ces quartiers péri urbains choisissent d'enfouir les ordures dans des trous creusés au préalable et pour la circonstance. Généralement creusés à l'extérieur dans la ruelle, on les retrouve parfois au sein même de la concession. Mais ce cas de figure est de plus en plus rare.

L'utilisation de la cour de la concession à titre de point d'enfouissement est d'autant moins pratiquée qu'elle reste un espace intrinsèque à la maison et par ailleurs lieu de vie. Préparations alimentaires, séances de lavage du linge, de la vaisselle, repassage et activités diverses y sont menées, de même qu'elle est privilégiée pour les moments de détente. SECK Michel (1998) signalait même que ce sable de la cour *remplaçait parfois le savon lorsque le revenu familial était précaire*<sup>1</sup>, pratique qu'on ne rencontre pas au cours de nos enquêtes.

La pratique de l'enfouissement est d'autant plus accentuée dans ces quartiers qu'ils sont établis sur des endroits sablonneux de surcroît localisés à distance des principales routes bitumées présentes dans la zone. Les ruelles dépourvues de revêtement stable, les populations n'ont aucun mal à creuser devant leur concession de petits trous (de diamètre n'excédant pas généralement 30 ou 40 cm et 50 ou 70 cm de profondeur) pour y enfouir leurs ordures (mélange de déchets, et résidus de cuisine) avec parfois des eaux de cuisine.

Cet enfouissement se fait au gré des besoins d'évacuation des déchets au sein des concessions, et intervient à n'importe quelle heure de la journée, exceptée la nuit. Les femmes ou les enfants munies d'une pelle auront en charge la gestion du trou qui sera rebouché une fois rempli. Le cas échéant, le trou sera sommairement protégé pour resservir le lendemain.

Devant la multiplication de cette pratique, il n'est pas rare en s'engageant dans une ruelle de constater une flopée de « terriers » correspondant aux trous des différentes concessions qui y sont présentes. Quant ils sont creusés dans la ruelle, ces trous se situent sur la devanture de la maison, à la base du mur servant de clôture. Conscientes des risques auxquels s'exposent piétons, automobilistes, ou charrettes attelées qui les empruntent, les populations évitent soigneusement de creuser des trous en plein milieu de la ruelle, même si on en trouve c'est le cas dans quelques quartiers. En effet même rebouchés, ces trous cèdent facilement sous le poids de tels véhicules et incrimineraient par la même occasion les occupants des maisons juxtaposant (situées de par et d'autre de) ces « nids de poules ». Lors des enquêtes auprès des ménages, environ 12 % des habitants interrogés ont affirmé avoir exclusivement recours à de telles pratiques pour se débarrasser de leurs ordures, alors que 23 % l'utilisent parallèlement avec d'autres méthodes d'élimination « non officielles ».

La majorité des personnes interrogées 90 % étant de confession musulmane (90 %), seules 30 % des familles déclarent préférer ce mode d'élimination notamment pour des raisons religieuses « *nous, on préfère enterrer les ordures, c'est plus respectueux car la religion nous interdit de mettre des saletés, là où peuvent passer des frères en religion* »<sup>2</sup>.

On n'a rencontré aucune pratique d'enfouissement dans le département de Dakar lors de nos enquêtes. Toutefois il est fort probable qu'elle soit présente de façon isolée dans certaines zones comme Yoff, Grand-Yoff, ou encore dans quelques quartiers aux Parcelles Assainies.

<sup>1</sup> On peut néanmoins préciser que si des populations ont pu se servir de sable (exclusivement ou en appoint) principalement pour laver la vaisselle, la terre utilisée servait davantage comme produit récurant, notamment pour les ustensiles exposés à la chaleur et la crasse comme les marmites ou « kawdiir » servant à la préparation des repas. D'ailleurs, le sable était généralement utilisé en association ou en alternance avec la cendre de charbon, en fonction de l'ustensile à laver et de l'endroit à récurer. Par ailleurs, l'usage du sable pour ces besoins ne découle pas forcément d'une précarité des revenus : il n'est pas rare en effet de rencontrer dans des familles moyennes de tels procédés alors que la pratique reste aussi très courante pour le nettoyage des grandes marmites servant aux préparations lors des cérémonies familiales privées drainant du monde (baptêmes, mariages, décès...)

<sup>2</sup> Le Sénégal est un pays laïc constitué pour environ 90 % de musulmans, 7 % de chrétiens et 3 % d'animistes (surtout Sérères et Diolas plus au Sud).

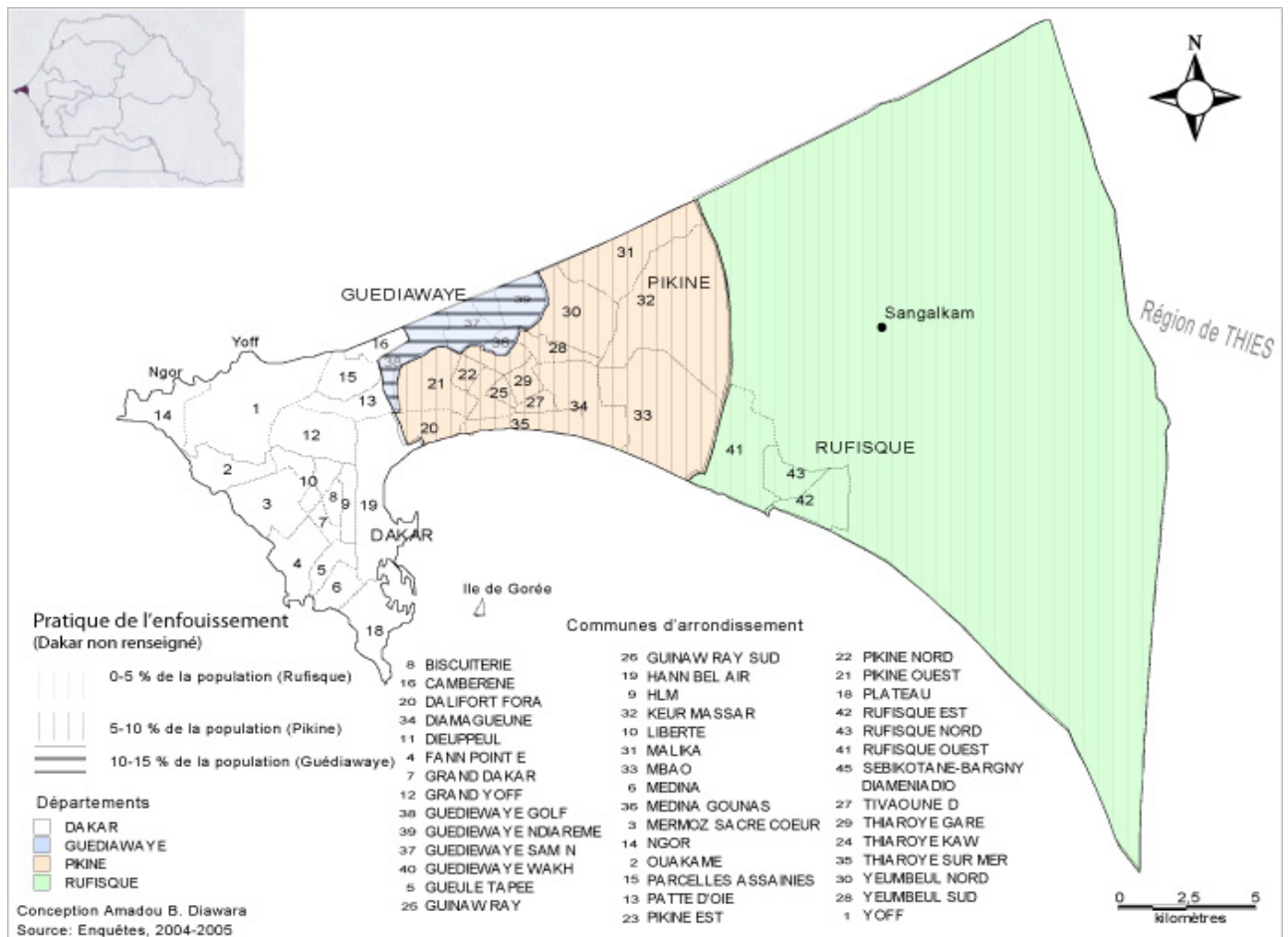


En période *normale*, de telles pratiques ne sont en général observées que dans les zones irrégulières et non bitumées des quartiers de la banlieue, ainsi que dans les espaces urbanisés illégaux. Mais, elles prennent davantage d'ampleur lors de la célébration de certains événements notamment religieux tels que l'Aïd-El-Kébir (ou fête du mouton). Durant cette fête (*Tabaski*), la production de déchets des ménages connaît un pic, du notamment aux déchets organiques induits par le sacrifice du mouton, mais aussi au *grand nettoyage domestique* auquel procèdent les familles pour la circonstance<sup>1</sup>. Ainsi, tous les ménages ayant accès à une portion d'espace en terre, « préparent leur trou » devant recevoir les déchets du dépeçage de l'animal (en général mouton) égorgé pour le sacrifice rituel, ainsi que les ordures annexes produites durant cette période. Les ruelles ainsi transformées en *artères-gruyères*, obligeront les piétons à la plus grande vigilance pour ne pas se retrouver le pied piégé dans un « collet fétide » (*Voir partie II Chapitre III. 2*).



**Photo 46.** Enfouissement sommaire inachevé à Pikine. Ici, les déchets ne sont pas entièrement enterrés. (Cliché DIAWARA A-B 2004).

<sup>1</sup> Comme pour l'ensemble des sénégalais, cette journée et celle du lendemain sont aussi chômées et payée pour les agents des services de collecte. Si elle arrive à coïncider avec un vendredi ou un lundi, les populations peuvent alors rester près de trois jours avec leurs déchets. Pour parer à cette situation, dans la quasi-totalité des quartiers de l'agglomération disposant d'espaces non bitumés, elles préféreront creuser des « trous » pour la circonstance qui recueilleront alors l'ensemble des déchets et notamment organiques liés à la fête.



**Carte 12.** Pratique de l'enfouissement artisanal des déchets ménagers dans les quatre départements de la région dakaraise. (Selon population enquêtée).

### 4.3 Bilan

L'ensemble de la région dakaroise est sujette aux pratiques alternatives d'élimination des déchets, avec cependant de fortes variations selon les quartiers. Un recensement des principaux points de dépôts de la ville a permis d'en répertorier environ 425 sur toute l'agglomération, avec une typologie variant en fonction des quartiers et de leur ancienneté. Quant aux pratiques d'enfouissement et d'incinération sommaire des déchets, elles sont moins fréquentes, mais davantage concentrées spatialement, avec quelques zones phares où elles sont plus présentes. Ces tableaux montrent les divers modes d'élimination des déchets pratiqués dans l'agglomération dakaroise, en fonction des quatre départements.

Enquêtes Environnement et Gestion des déchets solides à Dakar	
Mode l'élimination	Pourcentage %
Collecte puis mise en décharge officielle	61
Dépôts anarchiques	16
Rejets en mer	21
Incinération artisanale	2
Enfouissement artisanal	0
Total	100

**Tableau 6.** Pourcentage des divers modes d'élimination des déchets ménagers pour le département de Dakar. (Enquêtes auprès des populations DIAWARA 2004).

Enquêtes Environnement et Gestion des déchets solides à Dakar	
Mode l'élimination	Pourcentage %
Collecte puis mise en décharge officielle	39
Dépôts anarchiques	41
Rejets en mer	11
Incinération artisanale	3
Enfouissement artisanal	6
Total	100

**Tableau 7.** Pourcentage des divers modes d'élimination des déchets ménagers pour le département de Pikine. (Enquêtes auprès des populations DIAWARA 2004).

Enquêtes Environnement et Gestion des déchets solides à Dakar	
Mode l'élimination	Pourcentage %
Collecte puis mise en décharge officielle	43
Dépôts anarchiques	31
Rejets en mer	7
Incinération artisanale	6
Enfouissement artisanal	13
Total	100

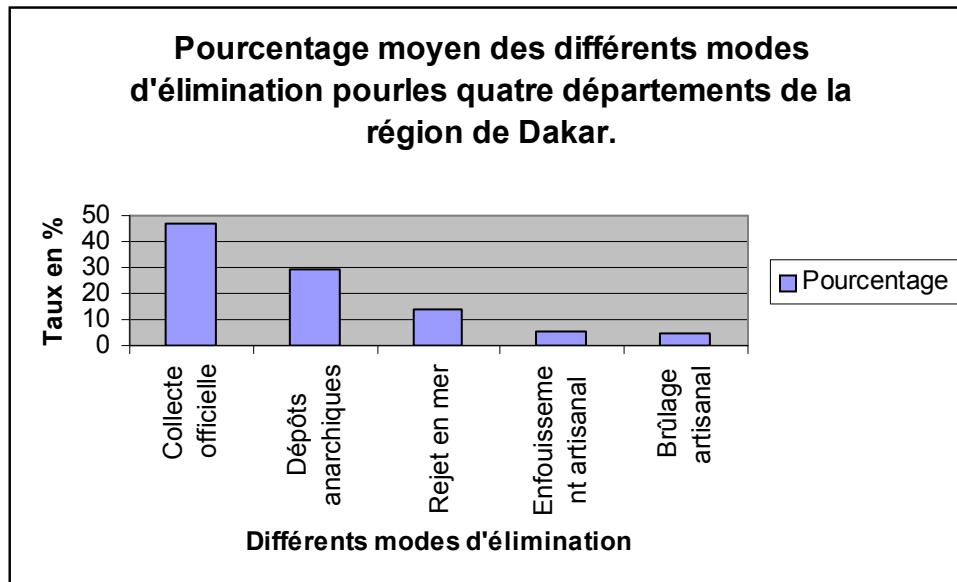
**Tableau 8.** Pourcentage des divers modes d'élimination des déchets ménagers pour le département de Guédiawaye. (Enquêtes auprès des populations DIAWARA 2004).

Enquêtes Environnement et Gestion des déchets solides à Dakar	
Mode l'élimination	Pourcentage %
Collecte puis mise en décharge officielle	45
Dépôts anarchiques	28
Rejets en mer	17
Incinération artisanale	8
Enfouissement artisanal	2
Total	100

**Tableau 9.** Pourcentage des divers modes d'élimination des déchets ménagers pour les départements de Rufisque et Bargny. (Enquêtes auprès des populations DIAWARA 2004).

Enquêtes Environnement et Gestion des déchets solides à Dakar	
Mode l'élimination	Pourcentage %
Collecte puis mise en décharge officielle	47
Dépôts anarchiques	29
Rejets en mer	14
Incinération artisanale	4,75
Enfouissement artisanal	5,25
Total	100

**Tableau 10.** Pourcentage moyen des différents modes d'élimination des déchets ménagers pour les quatre départements de la région de Dakar (Enquêtes auprès des populations DIAWARA 2004).



**Figure 2.** Pourcentage moyen des différents modes d'élimination des déchets pour les quatre départements de Dakar. (Enquêtes auprès des populations DIAWARA 2004).

Dans l'agglomération dakaroise, près de 34 % des ménages interrogés déclarent recourir à une évacuation parallèle de leurs déchets avec une préférence pour l'abandon dans des dépôts anarchiques. La cartographie des différents type de dépôts d'ordures qui a révélé de profondes nuances, a permis d'énoncer pour le cas dakarois une théorie de progression auréolaire ou concentrique de la taille des dépôts anarchiques continentaux. Ils gagnent en volume au fur et à mesure que l'on s'éloigne des zones centrales, alors qu'inversement on retrouve davantage de petits dépôts anarchiques dans les zones centrales.

Toutefois, l'ensemble des dépôts anarchiques de déchets dits banals et assimilés ne contiennent pas uniquement des matières d'origine domestique : les apports sont mélangés. Pour la totalité de l'agglomération dakaroise, les déchets d'origine domestique représentent environ 83% des matières présentes dans ces dépôts, contre 17% issus des petites activités de production, de commerce et de services y compris artisanaux<sup>1</sup>. On a même vu que dans le cas de certaines zones comme le Plateau, cette moyenne grimpe en faveur de la part attribuable aux commerces, aux services et aux activités de construction produisant des gravats ; elle y atteint en effet près de 40 %. Pour les activités tertiaires cette fréquentation des dépôts anarchiques traduit une absence de lisibilité quant à la prise en charge de leur production : peu d'entre ces commerces s'acquittent d'une taxe déchet, malgré l'existence de taxes au titre d'une collecte spéciale.

<sup>1</sup> Ces activités artisanales vont de la construction et du bâtiment aux productions de la menuiserie, des métiers de l'habillement, de la cordonnerie... On estime d'ailleurs que ce sont les mêmes proportions que l'on retrouve généralement dans les bennes à ordures disposées dans les PAV.

Pour une bonne partie des ménages tenants de cette pratique, ce *choix* résulte principalement d'une absence de prise en charge efficiente de leur production rudologique par les sociétés de collecte. Qu'il s'agisse des ménages des quartiers réguliers qui s'acquittent de la TEOM ou des foyers de la banlieue irrégulière peu concernés par la taxe foncière, donc la TEOM.

Ce constat de la prolifération des dépôts anarchiques rend très illusoire les initiatives d'éradication des dépôts anarchiques qui se limitent à de simples actions ponctuelles d'enlèvement des déchets, et/ou de tentatives de répression<sup>2</sup> des contrevenants au Code de l'Hygiène et de l'assainissement. Ces actions ne tiennent en effet pas compte des besoins réels des usagers en la matière (la demande), que ce soient les populations avec leur production domestique, mais aussi les différents acteurs économiques, participant aussi de cette production.

Tout comme le fonctionnement actuel du système officiel déchet à Dakar, la perpétuation des pratiques alternatives d'assainissement solide, a des conséquences environnementales désastreuses. Outre les lacunaires systèmes de prise en charge officiels, elle est facilitée par la configuration des espaces (quartiers irréguliers), l'existence et la prédominance dans certaines zones de la capitale du substrat sableux non couvert, des ruelles généralement non bitumées et la proximité d'un océan « *qui avale tout* ». Les effets pervers de ces pratiques déchets rejaillissent à travers des pollutions diverses qui affectent l'environnement mais aussi les populations ; elles subissent par un effet boomerang, les conséquences de la pollution et la dégradation de leur cadre et qualité de vie.

<sup>1</sup> Le Service d'Hygiène tente en effet de manière épisodique et désespérée de mener quelques enquêtes pour retrouver les auteurs de la constitution de certains dépôts anarchiques. Mais le système palliatif reflleurira autant de fois que les populations ne disposent d'une alternative viable appelant ainsi la nécessité d'inscrire la question des dépôts anarchiques comme celle des pratiques parallèles d'élimination une optique de gestion globale.

### Chapitre III Des dommages majeurs pour la nature et les hommes.

Les sources de pollution sont nombreuses et variées, lorsqu'on définit la pollution comme étant *l'introduction directe ou indirecte par l'homme dans les milieux terrestres, marins ou aériens de substances ou d'énergies pouvant avoir des effets nuisibles tels que des dommages sur les ressources naturelles, biologiques, faunistiques et floristiques de ces zones, et présentant aussi des risques pour la santé de l'homme*. L'appréciation est identique chez SALOMON pour qui polluer, *c'est rendre malsain ou dangereux un milieu en répandant des matières toxiques*<sup>1</sup>.

Fumées et gaz atmosphériques d'origine industrielle ou provenant des transports, développement de l'usage des pesticides agricoles, rejets liquides et solides domestiques ou des activités de production, sur densification spatiale et encombrements divers, Dakar n'échappe pas au *stress* environnemental qui caractérise les villes des pays en voie de développement. Mais les carences des mécanismes officiels de prise en charge des matières résiduelles depuis la collecte jusqu'à l'élimination, endossent aussi une part dans cette vaste pollution urbaine.

La pollution due aux déchets résulte généralement d'une prise en charge officielle défailante. A Dakar, elle découle aussi de mécanismes alternatifs et populaires adoptés depuis des décennies, pour pallier ces carences du service officiel. Dans l'agglomération, les dégradations causées sur les écosystèmes par ces matières résiduelles rejetées, sont accentuées par la constitution de certains éléments physiques (climat, sols, géologie...) du milieu naturel de la presqu'île. Leur fragilité aggrave les désastres causés par, les procédés de prise en charge, et l'homme après en avoir été à l'origine, fini généralement par en être aussi la victime...

#### ***1. Qualité de l'air : régime des vents et dispersions d'odeurs liées aux déchets.***

Le microclimat sous influence océanique qui balaie la façade littorale sénégalaise, procure à Dakar une amplitude thermique faible, beaucoup d'humidité et des températures globalement douces. Ces températures varient de 16 à 30° sur la Grande - Côte allant de Dakar à Saint-Louis, alors que la moyenne journalière à Dakar est de 24, 2°C. Température, humidité, évaporation ou précipitations, ces paramètres ont des impacts sur la prise en charge des matières résiduelles solides produites dans la ville, et notamment sur la phase élimination. Pour les déchets, des températures *chaudes*, un régime des vents particulier, ou encore le fort taux d'humidité, peuvent constituer des facteurs aggravants lorsqu'il y a des carences dans les mécanismes de prise en charge.

Les ordures ménagères qui comportent beaucoup d'éléments organiques, présentent la particularité de dégager des odeurs assez fortes à l'air libre ; elles subissent en permanence une fermentation dite *aérobie*. Ces déchets font l'objet d'une transformation de certaines de leurs substances organiques<sup>2</sup>, sous l'action d'enzymes secrétées par les micro-organismes. Les odeurs sont dues à la décomposition et la putréfaction des matières organiques qui libèrent du gaz méthane, même principe qui caractérise les gaz des matières fécales.

<sup>1</sup> SALOMON J-N (2003). *Danger Pollutions !* Presses Universitaires de Bordeaux Pessac. 169 Pages. P 11

<sup>2</sup> Ils englobent aussi bien des produits simples et facilement fermentescibles tels que les sucres, les amidons, les graisses, les protéines...et d'autres dont la décomposition biologique est beaucoup plus lentes (cellulose, lignite...) d'origine animale ou végétale

Si le phénomène est perceptible sous toutes les latitudes, la chaleur et l'humidité dans les tropiques, contribuent fortement à accentuer le processus de décomposition bactérienne des déchets putrescibles. En l'absence d'une gestion correcte, la décomposition des déchets entraîne des nuisances diverses pour les populations et les milieux.

La prolifération des dépôts anarchiques en tant que méthode alternative d'élimination des déchets, constitue un indicateur des problèmes de prise en charge. Elle présente aussi d'autres facteurs incommodes : la propreté c'est aussi la qualité olfactive<sup>1</sup>.

Ces nuisances olfactives concernent toutes les zones où l'on retrouve des dépôts anarchiques ou coins sales. A Dakar où on note la présence d'innombrables dépôts anarchiques, la chaleur et humidité accélèrent le processus de fermentation des déchets : l'action combinée et prolongée du soleil et de l'humidité contribue à la formation de bactéries odorantes. On verra que la question de la dispersion des odeurs par les vents touche aussi la décharge de Mbeubeuss dans son fonctionnement actuel.

La persistance de ces nuisances est fonction de l'évolution et du traitement de la question. Dans les centres les populations connaissent quelques répit, avec l'enlèvement des dépôts anarchiques, alors que dans les marges, ces dépôts qui s'agrandissent et/ ou s'éternisent, sont parfois présentes à l'année. Leurs effets sont plus prégnants durant la période allant de Juillet à Octobre période la plus chaude de l'année avec des températures avoisinant les 30° et favorisant une rapide décomposition des ordures, et qui coïncide aussi avec la saison des pluies. Les points alternatifs de rejet de déchets, sont alors généralement remplis d'eau, du fait de l'absence de réseaux d'évacuation des eaux pluviales ou du dysfonctionnement de celui existant.

Notons par ailleurs les effets de la pratique de l'incinération artisanale d'ordures, qui contiennent souvent des matières plastiques. Cette incinération sommaire provoque l'ingestion de fumées et de substances nocives par les populations résidant aux alentours.

<sup>1</sup> GOUHIER J, op cité 2000, P 24.



## **2. Impacts des pratiques officielles et informelles sur le paysage urbain.**

### **2.1 Nuisances visuelles.**

Les nuisances induites par la mauvaise prise en charge des déchets sont aussi visuelles. L'environnement urbain dakarais qui présente une profusion de dépôts anarchiques, choque l'œil du citadin, des administrateurs, mais aussi des visiteurs.

#### *2.1.1 Dispersion des matières solides légères.*

On retrouve cette dispersion dès le stade du rejet *isolé* par les usagers, de déchets solides légers *anonymes*. Il s'agit généralement de bouts de papier, sachets, gobelets et autres déchets sauvages d'emballage négligemment abandonnés « par terre » après utilisation. Ces déchets alimentent aussi les points de rejets anarchiques où ils se retrouvent en *composite* avec les autres catégories de déchets. Ces matières légères s'éparpillent au gré du vent et se retrouvent dans les interstices de la ville, avec une plus forte concentration dans les endroits à grande fréquentation (marchés, gares et terminus routiers ou ferroviaires...).

Les failles et limites du processus de prise en charge officiel des déchets collectés participent aussi très souvent de cet *éparpillement* de petits déchets. Hormis la faiblesse du balayage des rues, l'absence de corbeilles et petits équipements de captage, on peut noter l'utilisation pour la collecte et le transport jusqu'à la décharge de Mbeubeuss de camions *ouverts*, avec plateforme arrière peu surélevée et non pourvue de filet ou bâche de rétention des ordures. Le long du trajet menant à la décharge, ces véhicules *sèment* sachets, papiers et matières légères. Parfois ce sont de gros débris (branchages) qui tombent des camions à la faveur des secousses liées à l'état des routes. Bien que les distances parcourues soient plus courtes, on retrouve les mêmes phénomènes lors du transport de déchets par les charretiers, ou *pousse-pousse déchets*, qui opèrent dans les quartiers de la ville, pour aller vider dans les dépôts anarchiques du coin.

Les effets des carences du stade élimination de la prise en charge officielle, sont aussi perceptibles à Mbeubeuss et dans ses abords. L'absence de clôture grillagée favorise l'envol des matières légères en direction notamment des zones habitées ; ces déchets atteignent même les localités plus éloignées comme Niakoul Rab, souffrant déjà de la présence de points de rejets anarchiques *villageois*. Cette situation est accentuée par le déversement fréquent de chargements de déchets quelques centaines de mètres seulement après l'entrée de la décharge.

#### *2.1.2 Les dépôts anarchiques dans la ville.*

L'omniprésence de dépôts anarchiques dans la quasi-totalité des quartiers de la région, témoigne de l'ampleur des lacunes dans la prise en charge des déchets solides dans l'agglomération. Près de 425 dépôts anarchiques ont été répertoriés durant nos campagnes de recensement de 2004-2005, avec des incidences aussi bien sur la santé des populations que sur leur cadre de vie.

Les décideurs et politiques semblent préoccupés par cette situation ; ces dépôts anarchiques bien visibles, ont pour cadre le domaine public. Mais beaucoup d'administrateurs ne consultent réellement le baromètre *déchets* qu'à l'aune des effets négatifs éventuels sur leur vivier électoral : polluants et facteurs de contagion, les dépôts de déchets sont parfois source de mécontentement des administrés.

Quant au préjudice esthétique, il est souvent activé par les *retours* de visiteurs désappointés. De nombreux touristes et visiteurs étrangers sont séduits par les monuments historiques et sites naturels de Dakar : Gorée, l'île de la Madeleine, la Gare, les marchés Kermel ou Sandaga etc, rencontrent un vif succès. Si d'autres trouvent à la ville des arguments plus subtiles comme son melting-pot, la sociabilité de ses habitants, l'animation des quartiers, ou encore la fameuse « Téranga » sénégalaise, tous regrettent l'insalubrité de la capitale sénégalais et de ses artères.

En réalité, elle est de plus en plus nombreuse, cette opinion publique qui s'étonne qu'une gestion pérenne des déchets n'ait toujours pas pu être mise en place, pour une ville qui en 2007 fêtait ses 150 ans d'existence ; l'image de marque de la métropole prend un sérieux revers à travers ses déchets. Les dépôts anarchiques trahissent les problèmes de prise en charge à Dakar ; en les considérant sous l'angle des méthodes alternatives d'élimination, ils deviennent une illustration miniature d'une méthode officielle de traitement tout aussi approximative.

## 2.2 Pollution de l'horizon superficiel du sol.

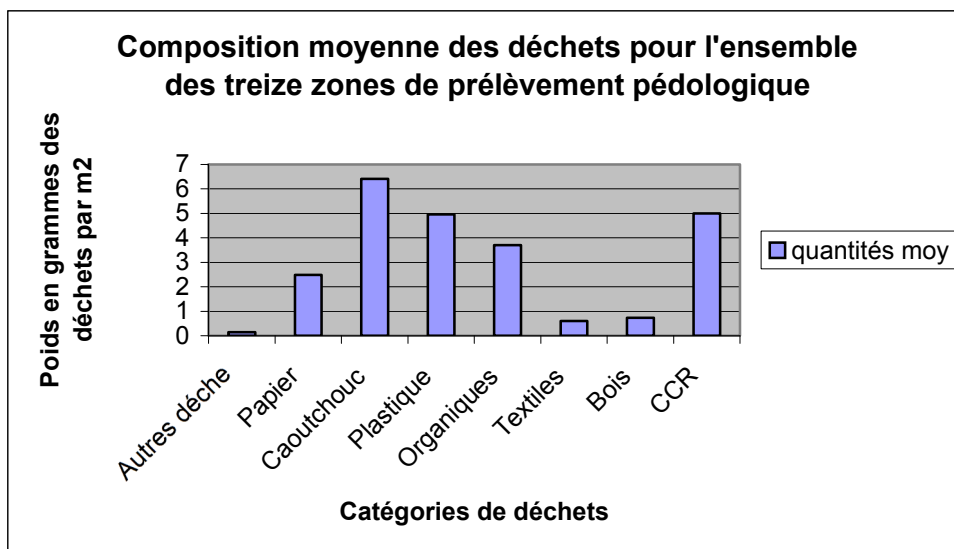
A l'image de la frange atlantique du Sénégal, la quasi-totalité du littoral est de la presqu'île du Cap-Vert est basse et composée de sable avec des sols présentant une perméabilité élevée<sup>1</sup>. La majeure partie de la presqu'île est ainsi occupée par des *dunes continentales* fixées (Ogolien), anciens cordons dunaires orientés NE-SO portant des sols ferrugineux non lessivés. Qu'elles soient vives ou semi-fixées, ces *dunes littorales* récentes et à sols minéraux bruts s'étendent le long de la côte Nord.

Ces facteurs géomorphologiques interviennent sur la pollution des sols à travers les mécanismes officiels actuels de traitement par la mise en décharge à Mbeubeuss. Mais, ils intéressent aussi les procédés de dilution alternatif des rejets mis en place par les populations, notamment dans cette banlieue Nord.

La pratique de l'enfouissement artisanal des déchets à Dakar, est plus développée dans les quartiers de la grande banlieue Nord Pikine-Guédiawaye. Pour mesurer l'ampleur des pollutions massives visuelles impliquant le phénomène d'enfouissement sommaire des ordures, on a eu recours à un procédé dit de « surfaces de contact ».

Il consistait à délimiter une surface d'un m<sup>2</sup> dans des ruelles tirées au hasard, d'y creuser sur une profondeur minimale de 50 cm (trou d'un volume d'environ 250 m<sup>3</sup>) afin de recueillir la quasi-totalité des « déchets » répertoriés<sup>1</sup>. La terre recueillie était ainsi triée et passée au tamis de diamètre inférieur à 2,5 mm comme pour le tri des ordures ménagères. Les résultats sur une treizaine de « surfaces de contact » ont montré un taux de saturation en déchets d'environ **24 g** par m<sup>2</sup>, notamment en matériaux peu ou pas dégradables (caoutchouc et plastiques).

<sup>1</sup> Un peu à la manière des carrés de fouilles archéologiques, mais en plus *grossier*.



**Figure 3.** Composition moyenne des déchets pour les treize zones de prélèvement pédologique. (Mesures DIAWARA 2004).

L'enfouissement même artisanal à titre de méthode d'élimination des matières résiduelles ne constitue un danger qu'en fonction de la nature des matières en présence et de la constitution du milieu récepteur. En général pour ce procédé, les déchets organiques naturels sont réputés inoffensifs : soumis à l'enfouissement et quel que soit le lieu (excepté les zones sensibles), ils parviennent à se dégrader au bout de quelques semaines du fait de leur réutilisation par les organismes vivants présents dans le sol.

A l'opposé, certaines matières comme le plastique mettront plusieurs décennies pour accomplir ce processus. Selon DIAGNE. A<sup>1</sup>, le plastique serait incompatible avec le sol pour plusieurs raisons :

- il est étanche, imperméable et sans capacité de rétention d'eau, alors que le sol est un milieu poreux, perméable et avec une certaine capacité d'absorption et de stockage de l'eau,
- il est de composition holorganique (polymères constitués essentiellement de carbone et d'hydrogène), et renforcé par l'absence d'azote qui lui confère sa non biodégradabilité, alors que le sol lui est essentiellement minéral sauf dans sa partie superficielle qui peut être organominérale (en cas de forte teneur en carbone).

<sup>1</sup> DIAGNE A, COULIBALY Z, & DIENG A, (2000). Le Pêril Plastique. In Bulletin de la Propriété Intellectuelle. N° 17 Avril 2000. 14 pages.

Par sa légèreté le plastique est susceptible de rester en surface. Les modalités de sa présence dans les couches superficielles (surfaces d'adhérence) du sol se font par l'entremise de pratiques telles que l'utilisation directe d'ordures ménagères à titre de compost (ordures contenant une bonne fraction d'impuretés notamment de matières plastiques). Elle s'explique aussi par l'enfouissement artisanal pratiqué comme méthode d'élimination des déchets par certaines populations. Le sol fini ainsi par être asphyxié avec des conséquences aussi désastreuses dans l'un que l'autre cas : en effet dans le premier, les sachets contenus dans ce compost bloquent l'activité racinaire des végétaux en quête d'eau, alors que dans le second cas du fait de leur rôle d'écran par rapport à l'infiltration de l'eau, ces matières peuvent provoquer l'imperméabilisation du sol superficiel et même son glissement.

Dans de nombreux quartiers spontanés de la grande banlieue, ce sont des phénomènes de colmatage du sol, combinés à la saturation de la nappe qui sont à l'origine de l'inondation de secteurs entiers durant la saison des pluies. Les autres dommages causés par les matières plastiques libres étant leur ingestion par les animaux domestiques urbains. On abordera cet aspect dans la seconde partie.

### **3. Mbeubeuss, ou les effets d'une pollution combinée.**

#### *3.1 Modifications topographiques et impacts sur le paysage..*

L'utilisation de déchets non dangereux pour niveler des surfaces n'est pas en soi une pratique néfaste ; elle peut même aider, grâce à un aménagement maîtrisé, à rendre plus harmonieux des paysages dégradés par l'homme. C'est d'ailleurs l'un des buts premiers des CET, parallèlement à leur fonction d'absorption des masses d'ordures : *Les sites des décharges correspondent aux dépressions naturelles ou héritées de l'activité économique : carrières, friches industrielles, voies ferrées désaffectées, chemins ruraux abandonnés*<sup>1</sup>.

On peut penser que ce principe avait été appliqué au départ, pour le cas de l'agglomération dakaroise. Si l'on se fonde sur la littérature officielle, le choix au départ du site de Malika répondait à un impératif topographique pour les entreprises chargées en 1968 de la construction du tronçon Malika- Keur Massar de la route nationale 17. Ces dernières devaient utiliser les ordures en complément des gravats et autres matériaux traditionnellement utilisés dans le T.P afin de surélever cette cuvette.

Des déchets banals ont été utilisés dans l'aménagement routier de l'axe Malika-Keur Massar. Mais il en est suivi le maintien de sa partie ouest comme zone de décharge. En réalité, l'aménagement routier n'a été qu'une couverture : l'antériorité de l'idée d'une décharge a même pu justifier la construction de cette route, avec la probabilité que les pouvoirs publics aient à l'époque, voulu faire *d'une pierre deux coups*.

<sup>1</sup> GOUHIER J (2000), op cité P 18.

Tout porte à croire en effet que le Plan Ecochard de 1967, avait déjà identifié la zone du lac comme devant recevoir les déchets de l'agglomération. Ce choix peut être imputable à deux principaux facteurs relevant pour beaucoup du contexte de l'époque :

- l'urgence dans les années soixante, à trouver un substitut à la décharge de Hann, saturée car trop petite, mais surtout à vol d'oiseau du centre-ville, vitrine du pays,
- la faiblesse des contraintes environnementales de l'époque qui ont permis aux décideurs de « passer sous silence » certaines exigences écologiques.

Ces facteurs ont probablement permis de s'affranchir des sérieuses et nécessaires études préalables avant mise en place d'une telle installation, légèreté qui plus tard, va quasiment et dans la même veine, cautionner l'absence des aménagements inhérents au fonctionnement d'un CET.

Le caractère peu pertinent du choix d'implanter une décharge d'ordures dans une zone abritant des nappes d'eau douce était manifeste. Toutefois, l'absence de planification responsable et de maîtrise des procédés d'aménagement, va y conduire à des dérives aux conséquences désastreuses sur l'écosystème local.

Bien que leur application ne soit pas acquise dans les pays en voie de développement, des règles très strictes en matière de limitation des nuisances sont édictées et imposées aux installations de traitement et d'élimination des déchets. Pour les CET, il s'agit notamment de l'intégration à l'installation, de réseaux de drainage et de bassins de stockage et d'épuration des eaux avant leur rejet dans la nature. De même, un dispositif de captage des gaz avec drainage des gaz de putréfaction vers des puits de captage, ainsi que l'utilisation de géo membranes, pour l'imperméabilisation des alvéoles est imposé. Sauf qu'on verra, qu'à Mbeubeuss, il n'a jamais été question d'alvéoles à imperméabiliser : la progression devait se faire sur le lac, comme c'est d'ailleurs le cas depuis des décennies.

Au-delà de ces *oublis*, l'autre préjudice subi par Mbeubeuss est d'avoir très tôt été la destination de l'ensemble des déchets de l'agglomération, alors qu'elle ne devait recevoir que les déchets municipaux, dits banals. La décharge fut en effet le lieu d'acheminement officiel des déchets dangereux, d'origine industrielle des déchets médicaux et biomédicaux, et même...des déchets liquides (eaux vannes et déchets liquides industriels) que venaient déverser des camions de vidange.

Outre l'étalement spatial de la décharge qui est passée de 5 hectares environ à son inauguration, à près de 50 hectares<sup>2</sup> aujourd'hui, les déversements d'ordures ont été très peu tassés. L'absence d'égalisation et la poursuite des déversements sauvages, sur les anciens fronts, ont entraîné un surélévation artificiel de la topographie atteignant par endroits une dizaine de mètres. Ces modifications ont eu pour effet de bouleverser les régimes et des modalités d'écoulement des eaux pluviales, avec parfois des répercussions sur plusieurs kilomètres (écoulement gravitaire des eaux de ruissellement vers les zones d'habitat).

<sup>1</sup> Un hectare équivalant à 100m<sup>2</sup>, Mbeubeuss s'étale sur environ 6 km<sup>2</sup>



**Photo 47.** Montagnes « fumantes » de déchets à Mbeubeuss. On remarque au sommet d'un talus de près de 6 mètres de hauteur, un *récupérateur* en plein travail. (Cliché *DIAWARA A-B 2007*).

### ***3.2 Les effets de la décharge sur les nappes.***

Même si elle n'est traversée par aucun cours d'eau, la région de Dakar disposait jusqu'au début des années 1970 d'un écoulement superficiel endoréique, principalement localisé entre les anciens cordons dunaires et l'océan Atlantique. Etalés entre Yeumbeul et Sangalkam, les anciens lacs Warouwaye et Youi ont aujourd'hui disparus à la suite de sécheresses successives, alors que celui de Mbeubeuss se réduit à une portion congrue seulement visible lors d'épisodes pluvieuses conséquentes.

Les réserves en eau douce de la région sont donc constituées de seuls gisements souterrains. L'étude du substrat de la région de Dakar fait apparaître en remontant vers le Nord, des modelés dunaires, ainsi que des dépressions humides, cernées de palmiers et souvent inondées en hivernage. En dessous de ces terres, se trouve le plus gros gisement d'« or blanc » de l'agglomération dakaroise : la nappe de Thiaroye- Yeumbeul. Située dans cette zone des « Niayes », cette nappe offre une capacité d'exploitation d'environ 13 000 m<sup>3</sup>. Ce domaine des nappes phréatiques affleurantes<sup>1</sup> a d'ailleurs constitué une aubaine pour les néo migrants venant des zones rurales ou des citoyens pauvres refoulés des zones rénovées et qui s'installent dans les faubourgs de la capitale.

<sup>1</sup> FALL. C. 1991. « Pollution azotée de la nappe phréatique de Thiaroye. Causes et propositions de solution » UCAD. DEA. ISE Dakar. 1991. 78 P.

Les populations ainsi que les maraîchers qui jusque là s'approvisionnaient à partir des céanes traditionnelles se tournent de plus en plus vers l'eau du réseau. Toutefois, puits traditionnels et forages (environ 500), foisonnent encore dans la zone, et permettent la mise en valeur agricole des dépressions humides à travers le maraîchage (irrigation des vergers et des plans de légumes). Ces puits participent aussi à l'approvisionnement domestique en eau de certains quartiers non couverts par le réseau d'adduction d'eau potable. On retrouve aussi dans cette zone, les installations de la société chargée de l'exploitation des eaux en milieu urbain la Sénégalaise Des Eaux (Filiale de la Lyonnaise des Eaux).

L'ouverture sur l'atmosphère constitue pour le système des nappes des sables quaternaires le premier facteur de vulnérabilité du fait de la pollution chimique engendrée par les embruns marins et les nitrates. Toutefois, la forte minéralisation de ces eaux fait soupçonner une pénétration par percolation de la matière organique, notamment lors de l'alimentation et la recharge des nappes par voie pluviale. La décharge ne serait pas complètement étrangère à cette situation.

Les conditions de l'ouverture et de la mise en exploitation de la décharge de Mbeubeuss évoquées précédemment, sont pour beaucoup dans l'avènement de la pollution hydrogéologique actuelle des eaux des nappes phréatiques présentes dans la zone. Dans le cadre de l'implantation d'un CET le choix d'un site doit en effet se porter sur une zone présentant une géologie le plus imperméable possible doublé d'une protection du sol pour prévenir les éventuelles infiltrations (lixiviats et jus de décharge). C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles est exigée la constitution d'un périmètre de protection sur les terrains situés au voisinage des points de captage d'eau destinés à la consommation humaine.

Menacée dès la mise en service de la décharge, le calvaire de la localité de Mbeubeuss sera aggravé par la gestion et son fonctionnement de l'*installation* durant toutes ces années. A Mbeubeuss, comme dans les zones aux substrats fragiles l'accumulation sans traitement des déchets conduit à la pollution des gisements d'eau douce souterrains. C'est notamment le cas de la percolation des jus de décharge fortement chargés en matières polluantes.

Ce mode de fonctionnement a entraîné des conséquences désastreuses sur le plan hydrogéologique : *« l'eau de la nappe aquifère coule sous la décharge avec une vitesse d'écoulement ralentie en direction du lac de Mbeubeuss. L'infiltration des eaux de pluie provoque un lavage des substances toxiques qui sont ensuite transportées dans le sous-sol »*<sup>1</sup>. Y sont en effet constatés des phénomènes de lixiviation, par entraînement dans le sol d'éléments solubles par l'eau qui percole, mécanisme concernant particulièrement l'azote, un peu le potassium et très peu le phosphore<sup>2</sup> qui sont déplorés.

Avec l'émergence de la *conscience écologique* du début des années 80, l'Etat sénégalais envisagea à plusieurs reprises de concert avec les sociétés en charge de sa gestion de procéder à sa réhabilitation dont la faisabilité est établie, études à l'appui. Mais après moult épisodes et rebondissements polémiques sur la contamination de la nappe par les eaux de lixivats, aucune action ne fut jusque là entreprise. Dernièrement, la société de nettoyage et de collecte des déchets AMA, s'engageait à construire des unités de tri-compostage en vue du traitement des déchets.

<sup>1</sup> Le Soleil livraison du 27 octobre 2000 p 10.

<sup>2</sup> Anonyme (2001). Dictionnaire de l'Environnement. 3<sup>e</sup> Edition. AFNOR 2001. 262 pages

De son côté, l'Etat sénégalais prévoyait de mettre à disposition de la structure un site plus viable pour accueillir une décharge contrôlée et compléter la chaîne de prise en charge. Le site des carrières abandonnées de la SOCOIM entre Bargny et Rufisque, puis celui de Dougar furent un moment pressentis pour se substituer à Mbeubeuss. Les habitants de la localité située à environ 40 kilomètres de Dakar ruant dans les brancards, refusèrent catégoriquement de devenir la *poubelle de la capitale*<sup>1</sup>. C'est toute la symbolique du syndrome NIMBY (Not In My Back Yard) qui s'illustre à travers cette mobilisation des habitants de la région de Thiès peu enclins à supporter les excès écologiques d'une capitale qui, une fois n'est pas coutume consentait à décentraliser et partager...ses ordures.

### 3.3 *Les établissements humains environnants : des victimes du fonctionnement de la décharge.*

L'afflux massif de nouveaux immigrants a conduit au développement de l'urbanisation spontanée à Dakar : « *Les néo-citadins pauvres s'installent au hasard des terrains vagues rencontrés, sur des sites inconstructibles, où ils s'entassent dans des bidonvilles*<sup>2</sup> ».

Porte d'entrée de Dakar, disposant de paysages ruraux encore peu convoités, cette zone nord des sables quaternaires constituait une aubaine pour les néo migrants qui ralliaient Dakar en quête de meilleures conditions de vie. On y retrouvait aussi certains déguerpis des quartiers centraux ou des marges urbaines restructurées. L'accès à la propriété se négociait directement auprès des dignitaires lébous, et l'installation quasi immédiate prenait la forme d'un « pied à terre » : concessions, baraques loués ou maisons de type rural faites en tôles ont longtemps caractérisé l'habitat des migrants dans cette zone.

Indépendamment de cette « facilité », la zone disposait surtout d'un atout de poids, un gros potentiel en eau potable et d'accès aisé : la nappe libre de Thiaroye –Yeumbeul. Cet aquifère est exclusivement constitué de dépôts de sables quaternaires et d'une nappe phréatique de très faible profondeur. HERBRAD résumait bien ses caractéristiques : « *n'importe où que l'on fasse un puits dans ce bassin de Thiaroye, on est assuré de trouver la nappe d'eau à moins de 10 m de profondeur environ*<sup>3</sup> ». Pour les populations les plus démunies, ces puits traditionnels ont constitué une aubaine pour satisfaire leurs besoins quotidiens en eau potable, alors que les maraîchers lébous autochtones rejoints par des nouveaux colons ruraux perpétuaient l'usage des céanes pour l'arrosage de leurs champs.

La réglementation sur les décharges publiques d'ordures, interdit toute construction publique ou privée à moins de quatre cent mètres du site. Mais, bien que stipulée par le code de l'Assainissement, cette mesure n'a pas fait long feu à Dakar. Installée au départ sur une marge urbaine peu attrayante (bas-fonds) et éloignée des centres, Mbeubeuss a été rattrapé par les établissements humains. La planification n'avait pas envisagé que la pression urbaine, et l'étalement spatial de la banlieue opéreraient une jonction avec le site de la décharge.

Les contraintes induites par son fonctionnement touchent aussi bien les populations d'agriculteurs qui se sont implanté dans cette zone depuis des décennies, que ces derniers arrivants du front de peuplement de la banlieue. L'eau de la nappe, suspectée d'être polluée, notamment par les jus de la décharge, est pourtant encore largement consommée.

<sup>1</sup>

Les habitants de Dougar ont en effet vigoureusement protesté devant le projet d'ouvrir un autre « front » sur leurs terres, entraînant le gel par les autorités du projet.

<sup>2</sup>

MBOW L-S, (1998). « *Projet de réalisation de puisards et de formation en animation sanitaire à Yeumbeul (Dakar)* ». PNUD-LIFE Sénégal. Septembre 1998. 22 pages.

<sup>3</sup>

HEBRARD C, (1966). « *Les formations Tertiaires et Quaternaires de l'Isthme de la Presqu'île du Cap-Vert ; feuille de Thiaroye-Sénégal* ». Laboratoire de Géologie BRGM. Dakar 68 p.



Les résidents les moins démunis disposant d'un robinet individuel, ou pouvant en acheter quotidiennement aux bornes-fontaines procèdent à un usage différencié de l'eau : le liquide directement puisé sur la nappe, sert en appoint pour les usages secondaires (non nobles). Pour les plus pauvres, l'unique alternative est de rester fidèles aux puits pour satisfaire leurs besoins en liquide précieux. Ces populations sont les plus touchées par les pathologies (parasitoses, dysenteries, dermatoses, diarrhées etc.), liées à la consommation directe de l'eau de puits pollués par le cycle de contamination évoqué plus haut, et impliquant le fonctionnement de la décharge.

Arrivants principalement de l'ouest, les véhicules de transport des déchets venant vider leurs chargements, empruntent l'axe densément peuplé de Pikine-Thiaroye-Malika. Les incessants passages des véhicules lourds causent de nombreux accidents et sont aussi source de désagréments pour les populations qui supportent jusqu'à des heures tardives les bruits dus aux rotations de véhicules.

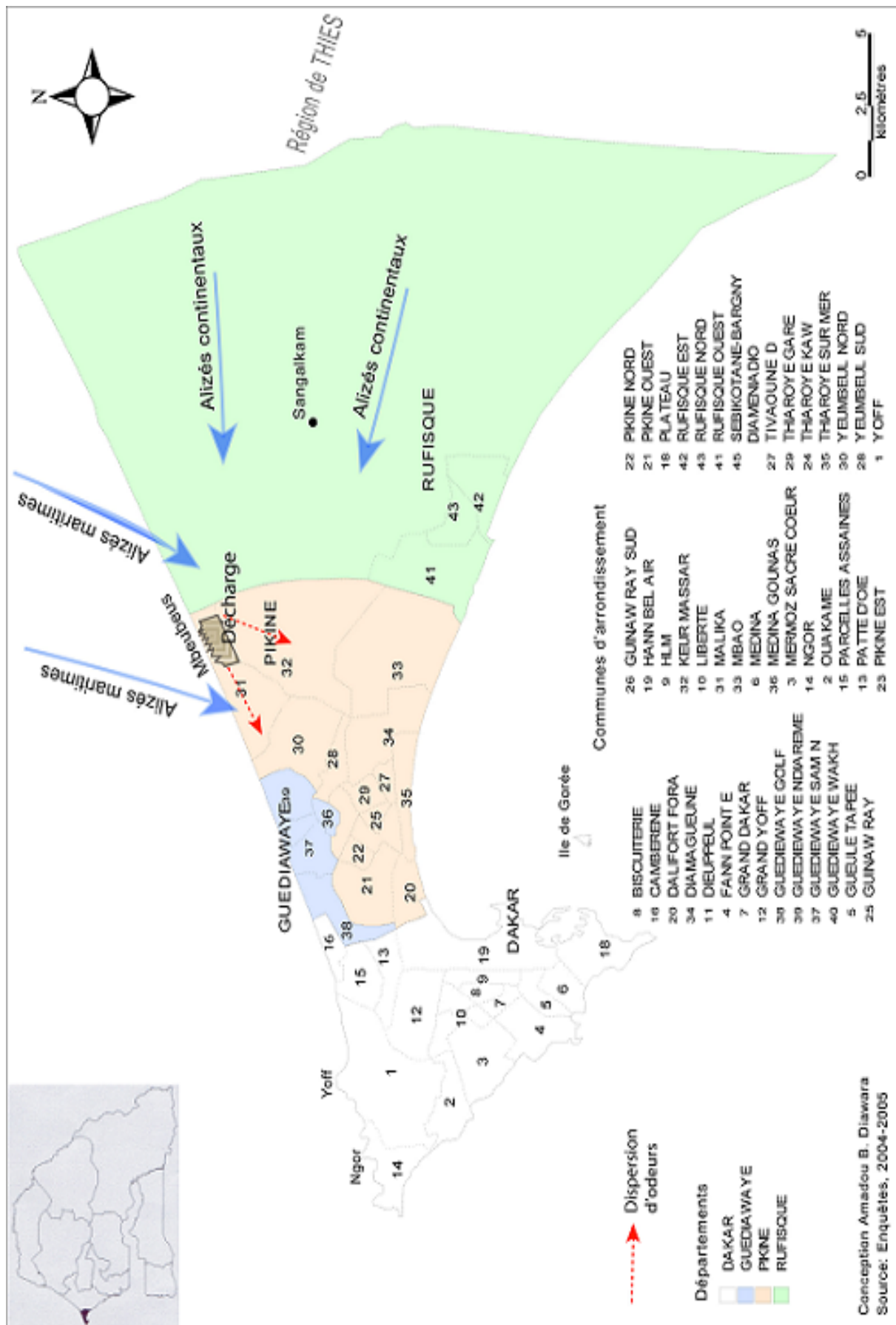
Aux alentours de la décharge l'apport hydrique supplémentaire dans les zones dépressionnaires, pousse des populations à recourir aux ordures en volumes conséquents, afin de combler leurs cuvettes de vie. Des *aménagements* qui constituent l'illustration d'un cycle déchet vicieux pour des populations, dont le volontarisme pour pallier la défaillance publique prend parfois une tournure dramatique.

Au-delà de ces nuisances, les désagréments olfactifs, liés au fonctionnement actuel de la décharge sont aussi préoccupants : elle a été implantée dans une zone où la trajectoire des vents dominants ramène les odeurs vers les établissements humains. L'analyse de la circulation atmosphérique générale, et du régime des vents dans la zone, permet d'en voir les effets sur le quotidien des populations riveraines de la décharge. Ces effets touchent aussi des quartiers parfois éloignés de plusieurs kilomètres.

Ces vents qui soufflent dans ce secteur dépendent de l'Anticyclone des Açores centré sur l'Océan Atlantique. Selon LEROUX (1970), ils sont de secteur Nord, variant NNW ou NW selon la position de l'Anticyclone, et balayant la côte en oblique. La direction Ouest domine la circulation durant la période allant de juillet à septembre (saison des pluies). La valeur maximale instantanée relevée à Dakar en septembre 1991 est de 32m/s avec des moyennes mensuelles variant entre 5,5m en avril et 3,26m en septembre.

L'Alizé maritime issu de l'Anticyclone des Açores, dans une sorte de conjonction de flux avec l'Alizé continental saharien ou harmattan, renvoie même vers l'agglomération Pikinoise à partir de Malika, des vents chargés en odeurs composés volatiles, en provenance de la décharge. Les quartiers de Yeumbeul Nord et Sud, Thiaroye Gare, Malika, Keur Massar subissent de plein fouet cette dispersion d'odeurs. Toutefois, les populations des localités situées à l'est d'un axe Keur Massar, Niakoul Rap, Tivaouane Peul, sont aussi touchées par les vents fétides transportant du biogaz et des composés volatiles.

Les riverains de la décharge qui subissent les désagréments liés à son fonctionnement semblent avec le temps, s'être résignés ; avec fatalisme, ils s'accommodent des odeurs fétides que dégagent ces accumulations d'immondices. Les habitants des quartiers comme Nimzat qui se sont littéralement posés sur la décharge, subissent l'air vicié en provenance des montagnes d'ordures, accumulées sans traitement. Leur sort est pourtant un peu moins inquiétant que celui des récupérateurs travaillant sur le site même de la décharge, loin de mesurer les conséquences sur leur santé de ce contact permanent avec ces vecteurs de maladies notamment pulmonaires, dermatologiques et neurologiques. On l'a vu, l'inhalation des gaz issus de la fermentation aérobie des déchets et des poussières de déchets constitue un facteur de risque ; c'est le cas pour les populations qui vivent à proximité des maxi dépôts mais surtout celles « habitant » sur le site de la décharge.



Carte 13. Dispersion des odeurs de la décharge et vents dominants dans le secteur de Mbeubeuss.

#### 4. La pollution littorale due aux déchets.

Dakar est établie sur une presqu'île, entourée sur ses flancs Nord, Est et Sud par l'Océan Atlantique. Aussi, pendant longtemps, cette mer qui tour à tour *fit* le peuple pêcheur lébou, participa à l'ouverture de leur territoire au reste du monde (parfois de manière tourmentée d'ailleurs) et permis le rayonnement de la future métropole portuaire qu'est devenue Dakar, fut associée à la pratique hygiénique et rudologique des populations.

Assimilée à une immensité aux vertus purificatrices, pouvant absorber et assimiler tout ce qu'elle reçoit, elle se prêta très tôt à la pratique du rejet sur les plages notamment de la part des populations installées en bordure de mer. Mais, la faiblesse démographique, les modes traditionnels de production ainsi que la nature des déchets produits (principalement organiques et bio dégradables) permettaient une dilution plus ou moins rapide de ces matières.

La forte densification urbaine observée depuis presque un demi siècle sur cet espace littoral exigü a favorisé la multiplication et la diversification de ces matières. Jusque là exutoire *naturel*, l'océan n'arrive plus à diluer les fortes quantités de rejets industriels ou domestiques, aussi bien solides que liquides. Les rejets non domestiques seront abordés dans la quatrième partie de l'étude.

##### 4.1 Matières résiduelles domestiques issues de l'élimination officielle.

Seuls des déchets liquides sont rejetés à la mer par des organismes officiels de traitement. Ces matières proviennent principalement des réseaux officiels de collecte des eaux vannes et ménagères, qui sont gérés par l'Office National de l'Assainissement (ONAS).

	Volume ( $10^6$ m <sup>3</sup> /an)	DBO (t/an)	DCO (t/an)	MES (t/an)
Point de rejet				
Siphon Pointe Fann	6	4 125	9 354	6 204
Camp Lat-Dior	10,9	7 560	12 750	6 363
Départ Gorée	5,9	2 507	3 280	2 023
Cambérène (eau traitée)	1,3	13	52	39
Cambérène (eau brute)	0,04	28	36	26
Total	24,1	14 233	25 472	14 655

**Tableau 11.** Principaux points de rejets dans l'océan Atlantique d'eaux usées domestiques de Dakar et leur charge polluante. Source *MEPN-CSE Annuaire sur l'Environnement et les ressources naturelles du Sénégal. Novembre 2000. 268p.*

#### 4.2 Matières résiduaire domestiques issues de l'élimination parallèle.

La prolifération de dépôts littoraux de déchets domestiques a été largement abordée. Ces dépôts souvent localisés sur la partie sablonneuse du littoral, sont généralement le fait de populations et habitations en prise directe sur l'océan. Bien qu'atténués et dilués par les mouvements marins, certains points noirs liés aux rejets de déchets solides persistent et sont quasi permanents ; c'est le cas des dépôts observés dans des zones comme Hann, Rufisque ou Thiaroye. En général, ces pratiques de rejet littoral de déchets solides, s'accompagnent d'un rejet de matières résiduaire de l'assainissement liquide domestique. L'espace littoral *habité*, subi ainsi le déversement de déchets solides, mais aussi d'eaux usées domestiques, de matières fécales etc., issues de pratiques d'assainissement liquide non officielles.



**Photo 48.** Jeune femme se débarrassant d'eaux ménagères sur le rivage à Yoff. La profusion de déchets solides témoigne de l'utilisation de la plage comme exutoire de diverses matières résiduaire domestiques. (Cliché DIAWARA A-B 2004)

Cette situation est aggravée par une quasi absence de nettoyage de ces plages sablonneuses, dont l'entretien ne fait pas partie des attributions de la société de collecte. Quant aux Services Municipaux en charge de leur propreté, ils n'interviennent qu'épisodiquement notamment lors des opérations de nettoyage ponctuels et de grande envergure, avec là aussi un ramassage manuel très sommaire et superficiel. Ni les STC, ni aucune des structures de la place, intervenant sur le littoral pour des missions de propreté, ne dispose de cribleuse pour ratisser les plages sablonneuses, encore moins de *bateaux pélicans* pour le nettoyage du littoral.

Outre la pollution des écosystèmes, les divers rejets sur le littoral ont des répercussions négatives sur l'image esthétique de ces zones, et limitent la fréquentation des plages au titre des loisirs. Aussi bien les touristes de passage, que les amoureux de ballades sur la plage ne peuvent profiter de baignades ou de promenades sur ces portions de plages. Seuls quelques habitants des environs, téméraires et qui semblent s'être depuis longtemps résigné, continuent à fréquenter des plages, souvent jonchées de détritiques et pas uniquement à marée basse.

## 5. Risques sanitaires, liés au système lacunaire de prise en charge des déchets :

La relative bonne dotation des différentes villes de l'agglomération, en infrastructures sanitaires, avec sept (7) hôpitaux, et environ une quarantaine de Centres de Santé, permet à la population un accès convenable à ce service. Et cela, même si les coûts de prise en charge, de plus en plus élevés pour les malades, poussent les couches populaires, à se rabattre sur la médecine alternative ou traditionnelle. Une bonne partie de la population a aussi recours à l'automédication, avec souvent l'achat de médicaments à risques vendus « *sous le manteau* »<sup>1</sup>, et dans les circuits pharmaceutiques parallèles.

La satisfaisante couverture de la ville en infrastructure de santé est ébranlée par la déclaration régulière et cyclique de certaines épidémies. Elles rappellent l'importance dans le cadre des politiques de santé publique, de la mise en œuvre de schémas d'hygiène globale, accordant leur place aux méthodes d'assainissement et de gestion des rejets dont ceux solides.

### 5.1 Dépôts anarchiques et contamination.

La prolifération de points de rejets anarchiques constitue une menace omniprésente pour la santé des populations. Au delà de la dispersion des déchets légers (papiers et poches plastiques qui enlaidissent le paysage), c'est la prolifération des mouches et des rats dans ces points de rejets anarchiques qui constitue l'autre gros facteur de risques pour les populations. Ces animaux et insectes présentent un pouvoir élevé de propagation et de dispersion des facteurs de contamination.

Attirés par les restes de déchets alimentaires, rongeurs et autres nuisibles s'introduisent dans les habitations, bâtiments ou locaux commerciaux, notamment ceux implantés à proximité des dépôts anarchiques. Durant nos campagnes d'identification des points de rejets anarchiques, on a comptabilisé (visuellement) près de 112 rats vivants, sur l'ensemble des sites, dont 23 sur des dépôts anarchiques localisés à moins de 10 mètres des premières habitations. Ces rongeurs restent les principaux vecteurs de maladies comme la peste ; les craintes pour la santé des riverains sont pour le moins fondées.

La fréquence de la prévalence de certaines épidémies et leur rapide propagation auprès des couches populaires tient en partie à des défauts d'hygiène. Mais, elle découle aussi d'une cohabitation *forcée* avec les ordures et leurs facteurs de nuisance, cohabitation qui elle-même, résulte souvent d'une mauvaise prise en charge desdits déchets sur l'espace public.

Au-delà des actions curatives, les autorités sanitaires sénégalaises, s'investissent dans des actions de prévention. Elles vulgarisent des pratiques d'hygiène *de base* telles que le lavage des mains à l'eau savonneuse avant et après les repas, ainsi qu'au sortir des toilettes. Elles déconseillent aussi la consommation d'aliments et de repas à même les artères, notamment celles susceptibles de constituer une source de pollution : rues non revêtues ou à grande fréquentation automobile ou piétonnière (gaz d'échappements, poussières diverses), endroits insalubre ou présentant des immondices. Ces recommandations rappellent que les progrès de la santé sont plus à mettre sur le compte de l'amélioration de l'hygiène publique que de la médecine elle-même.

<sup>1</sup> Dans la quasi-totalité des villes de la capitale s'est développée un système d'approvisionnement et de vente parallèle de produits médicaux et pharmaceutiques non contrôlé officiellement et suscitant beaucoup de controverses. Si d'un côté certains estiment qu'avec les génériques qu'il proposent, elles permettent aux plus pauvres d'accéder aux soins de santé, les risques sont régulièrement dénoncés à travers notamment la vente de placebo et ou de médicaments périmés présentant d'énormes dangers pour leurs consommateurs sans oublier les questions de posologie, d'hygiène dans leur manipulation...L'absence d'un système de prise en charge automatique par le biais de la sécurité sociale rappelle en effet que l'accès aux soins reste assez libéral et très inégalitaire ce qui fait dire aux populations *qu'au Sénégal l'on ne peut se soigner que si on en a les moyens*. Pas étonnant alors qu'une bonne partie de la population ait recours à la médecine traditionnelle qui présente l'avantage de proposer pour certaines pathologies des remèdes certifiés « efficaces » et au rapport qualité-prix très abordable, même si des dérives sont souvent constatées. En général les populations démunies passent d'abord systématiquement par la case « médecine traditionnelle » (ou wolof comme elles disent), avant de se tourner vers celle moderne en cas d'absence de résultats probants et parfois malheureusement de manière tardive vers la médecine moderne.

La question de la gestion des matières résiduelles doit occuper une place prépondérante dans les politiques d'hygiène de masse. Une bonne gestion des sources de contamination notamment par la prise en charge plus « complète » des résidus urbains complète en amont les dispositifs sanitaires et contribue à faire baisser les taux d'infection liés à des pratiques peu recommandables en matière d'hygiène.

### 5.2 *Pratiques de remblaiement avec le matériau « déchets » : prolifération bactérienne.*

Les populations du Sahel accueillent souvent avec joie l'arrivée de la saison des pluies, signe de vie et de fertilité. Pourtant, l'hivernage reste une période d'anxiété pour les résidents de la plupart des quartiers de l'agglomération dakaroise.

En l'absence d'un réseau de collecte des eaux pluviales satisfaisant, une bonne partie des quartiers se retrouve sous les eaux durant la période des pluies ; même le Plateau, centre des affaires et doté d'un réseau de collecte des eaux pluviales n'est pas épargné.

Pourtant, la période des pluies est assez courte à Dakar. Les quantités d'eau enregistrées dans la ville sont assez faibles ; elles sont de l'ordre de 500 mm/ an<sup>2</sup>, bien en deçà des 1250 mm / an, relevés en moyenne à Ziguinchor au Sud.

Dans les zones équipées d'égouts, cette situation résulte de la faiblesse du réseau ; son rythme d'extension peine à suivre la cadence de l'étalement et de la densification spatiale de la ville. Mais, on note aussi de nombreuses lacunes dans leur entretien ; les services en charge de ce secteur qui semblent peu privilégier l'anticipation, se contentent dans le meilleur des cas d'intervenir une fois la situation au rouge. Les actions épisodiques et peu coordonnées sont parfois menées de manière très sommaire.

Dans les banlieues, les anciens lits de ruisseaux, marigots et de lacs asséchés, ont été colonisés par l'habitat spontané. Ces endroits sont de manière cyclique et en fonction de l'intensité des pluies, réinvestis par l'eau durant les périodes de pluies. Dans les ruelles, les eaux stagnantes prennent avec le temps une coloration saumâtre, après avoir parfois repris possession des concessions, et obligé les habitants à l'exode. Outre les désagréments provoqués chez les populations, cette stagnation des eaux entretient par le biais des gîtes larvaires ainsi formés, une menace épidémiologique préoccupante, favorisant notamment la propagation du paludisme.

Les autorités de la protection civile, aidées de quelques associations ou ONG tentent de leur venir en aide, en proposant des hébergements temporaires dans les écoles et les centres de santé, des soins, de la nourriture et quelques vêtements.

<sup>1</sup> A l'exception bien entendu des pluies de « heug » de la saison sèche qui peuvent occasionnellement atteindre des valeurs record : 17 mm le 1<sup>er</sup> décembre 1978 (SAGNA 2000).



**Photo 49.** Rue principale (pénétrante) du quartier de Nietty Mbar (Pikine) régulièrement inondée et tapissée d'ordures en période de pluie. La nécessité d'une jonction entre assainissement liquide et gestion des déchets solides prend ici tout son sens. (Cliché DIAWARA A-B 2004)

Toutefois, certaines populations refusent d'abandonner leurs demeures, piégées dans les bas fonds ou anciens marécages. Il est alors fréquent que ce désir de rester dignement chez soi, mais aussi parfois l'absence d'une bonne prise en charge, dans les points d'accueil, obligent certains à recourir à des pratiques de désespoir telles que l'utilisation des déchets pour remblayer l'intérieur de leurs concessions : les déchets font alors office de gravats, dans la tentative désespérée de lutter contre la montée des eaux.

C'est régulièrement le cas de quartiers de Pikine tels que Wakhinane-Nimzatt, Bagdad, Nietty Mbar, Médina Gounass ou encore Djida-Thiaroye Kao. Cette situation expose les populations aux conditions de vie déjà précaires à une cohabitation avec des lacs nauséabonds, sortes de cuvettes recueillant et les ordures et les eaux de ruissellement.

### *5.3 Commerce des déchets et contamination.*

L'activité reste à haut risque aussi bien pour les récupérateurs que pour les revendeurs. Nombre de récupérateurs présents sur le site de la décharge ou sillonnant les artères de la capitale, présentent en effet des infections liées au maniement sans protection préalable des ordures. Ils contractent en général la lèpre, la gale, le choléra mais aussi le tétanos consécutif à l'infection des blessures ouvertes, causées par un contact avec des objets tranchants souvent souillés. Sur le site de la décharge, les récupérateurs de métaux sont victimes de cancers et maladies respiratoires diverses, liées aux méthodes parfois dangereuses, utilisées pour l'extraction des matières (métaux non ferreux) contenues dans les déchets électriques et électroniques (D3E).

S'il est difficile à cause de la conjoncture économique d'arriver à légiférer puis faire respecter quelques règles de base concernant le secteur de la récupération et la consommation de déchets y compris alimentaires<sup>1</sup>, une meilleure réglementation-contrôle tombe sous le coup d'un impératif de santé publique, lorsque des aliments périmés ou avariés sont frauduleusement remis sur le marché. Ces pratiques font courir de graves risques à la santé des populations avec des phénomènes de contamination de masse.

L'utilisation de produits issus de la récupération des déchets, est aussi à « surveiller de plus près » : c'est notamment le cas des conditions de la réintroduction des emballages et autres bouteilles récupérées dans le commerce. Certaines ayant servi précédemment à conditionner des produits chimiques ou toxiques sont directement remis dans le commerce après un simple « lavage », faisant courir des risques certains pour les consommateurs notamment de boissons et autres produits alimentaires conditionnés dans ces contenants. Les dangers liés au commerce informel des récipients et autres bouteilles sont réels avec notamment des risques d'empoisonnement par contact de produits alimentaires avec des récipients ayant servi antérieurement de contenants pour des produits chimiques et/ ou toxiques (pesticides).

Ce sont des bouteilles ayant contenu de l'eau de javel, des bidons ou fûts de pesticides et des bidons d'huile pour moteur réutilisés qui sont en effet parfois réutilisées pour conditionner des boissons et liquides alimentaires divers (huile de palme ou d'arachide, lait...). Le papier récupéré<sup>2</sup> est aussi très souvent réutilisé pour l'emballage de légumes, fruits ou friandises malgré les risques que présente cette pratique. Les invendus de presse ou vieux journaux qu'ils soient issus du monostockage initial domestique ou achetés chez les imprimeurs renferment en effet souvent des substances toxiques utilisées lors des process de fabrication ou d'impression des revues. L'utilisation du papier imprimé pour le conditionnement et le transport des aliments ne devrait être tolérée que pour les denrées devant faire l'objet d'une préparation avant consommation (fruits et légumes devant être épluchés etc.)

<sup>1</sup> Notamment par les buuju-mens ou autres nécessaires.

<sup>2</sup> Il est rare que les utilisateurs de papier ayant déjà servi, s'approvisionnent dans les poubelles en papier pour conditionner les aliments. Le papier au contact des autres déchets se froisse et se salit très rapidement, salissure très visible et rebutant pour le conditionnement alimentaire. D'autre part les quantités récupérées restent assez éparses. Par contre en récupérant le papier issu du monostockage initial que ce soit par le biais des populations aisées pratiquant ce type de stockage (Voir Chapitre Premier), ou par l'intermédiaire des filières d'invendus, elles ont la conviction que le papier non pollué reste propre à la consommation. Pourtant le code de l'hygiène le danger dans l'utilisation de ce papier imprimé ayant déjà servi réside.



### ***Conclusion : espace discrédité, espace malmené : un milieu fragile mais très éprouvé.***

L'agglomération dakaroise avec 2.267.356<sup>1</sup> d'habitants étouffe, dans ses 550 km<sup>2</sup>, et tend de plus en plus vers une conurbation avec sa dauphine Thiés. Sa morphologie et son statut de capitale, expliquent en partie les contraintes auxquelles cet espace fluet – 0,28 % de la superficie du pays - doit faire face. Combinée à des choix de gestion urbaine pas toujours pertinents, la forte pression démographique que subit la presqu'île, a fini par y entraîner une situation écologique préoccupante, illustrée par une forte pollution de l'environnement.

Le déficit en équipements collectif mais aussi domestique d'hygiène, illustre la faillite des politiques de salubrité publique et d'assainissement liquide. Dans la ville, ce déficit est amplifié par les lacunes d'un secteur de la gestion des matières résiduelles solides déjà inefficace.

Si tant est qu'on puisse parler de bataille<sup>2</sup> que livrent l'environnement et les organismes de salubrité contre les diverses sources de contamination, les pollutions dues aux « Déchets Solides » apparaissent des plus alarmants, car ayant une bonne longueur d'avance. Du point de vue spatial, on note en effet une fulgurante progression de ces indicateurs instantanés de l'inefficacité de la prise en charge officielle que constituent les mécanismes palliatifs d'élimination notamment les « dépôts anarchiques ». Durant notre période d'enquête, un bilan des « forces en présence » donnait un avantage à la création sur la résorption : pour chaque dépôt anarchique résorbé il s'en créait en deux nouveaux.

En constante augmentation notamment sur un « transect » Sud-ouest Nord-Est, elle est principalement révélatrice mais aussi la conséquence de l'échec des stratégies officielles de prise en charge. Tous les jours, c'est au moins 4 ménages sur 100 qui recourent aux dépôts anarchiques pour se débarrasser de leurs ordures à Dakar, alors que mis bout à bout les quatre cent vingt cinq dépôts anarchiques recensés à un moment t de notre phase de recensement, représenteraient une superficie d'environ 4161m<sup>2</sup> (soit l'équivalent d'un grand terrain de football couvert d'ordures sur près d'un mètre de hauteur). Avec la décharge de Mbeubeuss qui s'étend sur environ 0,6 km<sup>2</sup> (60 hectares) ce sont alors près de 0,10 % de la région qui seraient occupées par des ordures, dans des conditions on l'a vu, pas toujours convenables.

C'est au vu de ce tableau peu glorieux mais réel de la gestion calamiteuse des matières résiduelles à Dakar, que beaucoup dans une sorte d'appréciation « à chaud » et spontanée pointent souvent les populations, ainsi que les sociétés de nettoyage, jugées comme responsables de ce hécatombe hygiénique. Toutefois, on verra que si l'insuffisance de la collecte officielle, ultime aveu d'impuissance des sociétés de nettoyage est à l'origine du développement de telles pratiques alternatives, ces dernières sont aussi à mettre en rapport avec des phénomènes sociaux moins flagrants, ainsi qu'à des choix d'aménagement urbain peu pertinents. Au-delà des lacunes techniques évoquées, les difficultés dans prise en charge officielle des matières résiduelles sont en effet la conséquence de méthodes de gestion urbaine très peu cohérentes bien que l'implication de certains facteurs socio-humains et historiques présentant parfois un caractère plus diffus ait aussi largement contribué à asseoir cette situation.

<sup>1</sup>

Des villes comme le Caire, Lagos ont chacune une population dépassant 15 millions d'habitants soit plus que la population totale du Sénégal.

<sup>2</sup>

MUMFORD précisait : *pour que l'on assiste à de véritables affrontements, la disproportion des forces ne doit pas être trop grande.* MUMFORD Lewis (1964). La cité à travers l'histoire. Editions du Seuil 776 pages. P56

## **DEUXIEME PARTIE : LES CAUSES RECENTES DE CETTE SITUATION.**

### ***Chapitre I. Déchets et trajectoire urbaine postindépendance à Dakar. Chronique d'un échec annoncé.***

Au sortir des indépendances, les pays africains connaissaient des fortunes diverses en matière d'équipements et d'infrastructures. Cette situation était principalement due à leur place et rôle, durant la période de la colonisation européenne. D'ailleurs à ce propos, et pour le cas du Sénégal, Samir AMINE souligne : « *l'avance dont le Sénégal a bénéficié, qui tient à l'ancienneté de sa mise en valeur, lui a permis de préparer au cours de la décennie 1958-1968 les conditions d'une formation technique et scientifique d'un niveau supérieur à celui de la plupart des Etats francophones d'Afrique*<sup>1</sup> ».

Mais, s'il est traditionnellement admis que les politiques infrastructurelles d'envergure, doivent prendre en compte les besoins réels des populations, telle conception n'a pas été appliquée durant la période de sujétion coloniale.

Pas besoin d'aller jusqu'à un inventaire, pour admettre qu'équipements et aménagements dans les colonies n'ont en leur temps été ni conçus, ni réalisés à destination de la majorité des populations autochtones. Ils participaient des stratégies d'exploitation économique des territoires et populations, et devaient accessoirement améliorer le confort des européens.

Ce choix colonial a dès le départ, écarté toute de mise en valeur cohérente des espaces. Il n'y était guère question de planification rigoureuse, digne d'un aménagement spatial dans une optique durable, encore moins d'une politique recherchant la meilleure répartition géographique des activités économiques, en fonction des ressources naturelles et humaines.

La stratégie coloniale d'exploitation des espaces était basée sur une avancée par palier : établissement dans une zone déterminée, sécurisation par l'édification de garnisons (devenues par la suite, centres de décision), implantation ou renforcement de l'activité économique commerciale. Concomitamment, se développaient divers services : banques (souvent filiales de maison -mères hexagonales), agences régionales des sociétés d'import-export, et premiers établissements industriels, qui avec le télégraphe constituaient les instruments de la modernité coloniale. La construction de routes et plus tard du chemin de fer permettaient de consolider et d'élargir l'espace colonial à travers le maillage des territoires.

Cette extraversion de l'appareil socio-économique, s'est donc accompagnée de processus de transformation des espaces. Dans certaines zones urbaines, cette approche a créé ou favorisé l'amorce d'une macrocéphalie, avec de larges déficits dans les secteurs sociaux de l'habitat, de la santé, de l'éducation etc.

Ces politiques biaisées devaient être au centre des préoccupations des pouvoirs indépendants : un (ré) aménagement territorial s'avérait incontournable.

<sup>1</sup> AMINE Samir, (1971). « *L'Afrique de l'Ouest bloquée : l'économie politique de la colonisation* ». Ed de Minit 1971 322 p.

## ***1. Tentatives d'aménagement et de planification.***

Les défis qui attendaient les nouvelles autorités sénégalaises étaient donc nombreux. Toutefois, l'urgence consista pour le pouvoir indépendant à définir, puis mettre en œuvre selon une programmation précise, des actions rapides de rectification des « erreurs » induites par l'action coloniale. Il s'agissait aussi d'accélérer la cadence dans l'application des politiques de développement et de rattrapage économique, tout en gardant en ligne de mire l'évolution des pays du Nord. Pari des plus ambitieux, d'autant que la planification ne devait pas tomber dans les mêmes travers coloniaux, dont une constante aura été une politique de ségrégation, de paupérisation des masses populaires, notamment durant la période dite *première phase coloniale*.

Touchant les secteurs de la santé, de l'hygiène, cette approche coloniale appliquée aussi dans les politiques de logement et d'habitat, avait présidé à l'éloignement et au confinement de populations autochtones, avec parfois des prétextes sanitaires. A Dakar, cette orientation qui avait connu son apogée avec de la création de la Médina en 1914, fut même tardivement reconduite, notamment lors de l'édification de la ville-dortoir de Pikine en 1952.

### *1.1 Les déchets dans les politiques de santé et d'hygiène publiques.*

Dès 1961 soit un an après l'indépendance, le gouvernement s'attaqua aux grands chantiers de la capitale en procédant à une première réforme municipale. Cette dernière consacra le rattachement de l'île de Gorée -jusque là autonome-, à la commune de Dakar qui comptait environ 370 000 habitants. Cette année marqua aussi la création de six arrondissements : Dakar-ville, Médina, Yoff, Dagoudane-Pikine (1960 ; 30 000 habitants) et Gorée qui constituaient autant de municipalités réunies dans le conseil municipal de Dakar.

Cette période d'état des lieux pour la nouvelle administration, correspondait aussi à la « feuillaison » des lacunes structurelles induites par un aménagement biaisé. Un document de la Direction de l'urbanisme datant de 1962, soit deux ans après la proclamation de l'Indépendance, précisait : « *alors que se mettaient en place des structures de l'appareil d'Etat et que démarraient les politiques nationales, les problèmes de la ville sénégalaise étaient présentés comme des « tares » qui faisaient partie du legs colonial et qu'il s'agissait de traiter<sup>1</sup>* ».

Les secteurs ciblés par ces réajustements étaient l'aménagement du cadre de vie, la réalisation des équipements collectifs, la protection des milieux naturels et des paysages, la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti. En somme, on y retrouvait une bonne partie des missions assignées aux pouvoirs publics dans le cadre du droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire<sup>2</sup>.

Pour les autorités centrales, la mise en œuvre des politiques volontaristes s'appuyait sur le Plan Directeur d'Urbanisme du Cap Vert de 1961, le premier après l'indépendance. Bien que panoptique et touchant presque tous les domaines, ce plan avait cependant pour priorité de rectifier les inégalités dans l'accès à l'habitat. Cette situation on l'a dit, était le fruit d'une doctrine coloniale ségrégationniste, même si les autorités coloniales de l'époque s'en défendaient en évoquant notamment l'ordonnance n°59 025 du 18 mars 1959 créant le Commissariat à l'Urbanisme et à l'Habitat qui devait justement réaliser le PDU de 1961.

<sup>1</sup> PIERMAY J-L & SARR C. (2007). La ville sénégalaise. Une invention aux frontières du monde. Paris Edition Khartala. 2007. 242 pages p32.

<sup>2</sup> BETI-ETOA op cité 219.

Cette approche du pouvoir indépendant, épousait aussi les nouvelles théories urbanistiques alors en vogue. Elles estimaient que le « logement », qui jusque là servait seulement à abriter l'individu et sa famille, devait désormais laisser place au concept d'« habitat » où l'individu se loge, mais aussi vit pleinement grâce aux structures collectives ou publiques dont il a besoin. *L'organisation doit satisfaire aussi bien le besoin d'intimité, que celui des relations avec la collectivité*<sup>1</sup>. La forte pression démographique à laquelle était confrontée la ville, était déjà à l'origine de la mise en œuvre de certaines politiques d'habitat. Elle expliquait sans doute la création d'organismes publics de promotion immobilière tel l'Office des Habitations à Loyers Modérés (OHLM) créée en 1959 et qui deviendra la Société nationale des Habitations à Loyers Modéré -SNHLM- en 1960. Devant renforcer celle existante (SICAP) pour la construction de logements pour les salariés à revenus moyens, la société d'économie mixte fut chargée de la réalisation des programmes officiels d'habitat. L'objectif à Dakar était de réorganiser l'expansion de la ville par la création de zones loties différenciées, mais avec un degré d'équipement « correct ». Les ensembles à mettre au compte de la SICAP portaient les noms Sérigne Cheikh, Fann Hock, Karak, Baobabs, Liberté I, II, III, Dieuppeul, Amitié, précédés du sigle SICAP. L'ensemble de ces réalisations sociales disposaient de rues bitumées et des commodités telles que des boutiques et centres commerciaux, des jardins publics et des aires de loisirs.

Ces habitations étaient destinées prioritairement aux citoyens démunis..., du moins en théorie. Car dans la réalité, si la SICAP aura entre 1952 et 1967 construit près de 10 000 logements modernes et équipés, dans des ensembles disposant d'installations d'édilité (rues goudronnées, égouts, adduction d'eau...), ces logements étaient principalement attribués à des privilégiés : coopérants occidentaux et cadres nationaux. Ces derniers pouvaient aussi bénéficier de logements mis à leur disposition par les organismes qui les employaient, qu'il s'agisse de l'ASECNA, du BRGM...pour les français, ou de la Poste (logements à la Médina), des Chemins de Fer (près de la gare), des Douanes (Bopp) et du Port pour les sénégalais.

L'Office des Habitations à Loyers Modérés (OHLM) qui se voulait un doublon plus social de la SICAP en matière de construction de logements, réalisa aussi les OHLM I, II III situés le long de la rue 13, ainsi que les pavillons mitoyens sur les Allées du Centenaire.. Son budget alimenté par un prélèvement de 2 % sur les salaires publics ou privés (cotisation patronale), cet organisme non plus ne pris quasiment pas en compte les travailleurs non officiels, dans l'accès aux 1346 logements qu'elle a réalisé en 1966. En définitive, aussi bien la SICAP que l'OHLM (dont les objectifs premiers visaient pourtant un meilleur habitat pour l'ensemble de la population), n'ont œuvré que pour les classes moyennes, laissant « sur le carreau » la majorité de la population.

En dehors de ces objectifs phares (agriculture, habitat), l'autre axe concerné par l'intervention des pouvoirs publics dans les politiques urbaines avait trait, à *la réparation des espaces urbains dégradés, situation due au laisser-aller urbain de ces dernières décennies*<sup>2</sup>. Il ciblait le déguerpissement des activités traditionnelles hors des lieux centraux, pour ainsi dire le Plateau, particulièrement visé<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> SANKALE. M, THOMAS L.V, FOUGEYROLLAS. P (1968). «Dakar en devenir ». Editions Présence Africaine 1968. 517 pages. P 513

<sup>2</sup> SARR Op cité . 2006 p 34.

<sup>3</sup> On sait que Dakar doit sa dotation à la place qu'elle occupait dans le maillage territorial du Sénégal colonial et de la fédération, position qui lui fit profiter plus que partout ailleurs d'une attention particulière de la part de la métropole : concentration des grands services administratifs et mise en place d'infrastructures à la solde de l'économie coloniale. Siège du pouvoir d'Etat, la ville regroupa tous les organismes législatifs et exécutifs, les sièges des offices et des grands établissements publics de production et de service. Dans le centre de l'ancienne ville coloniale qui abrite la quasi-totalité des fonctions de direction du pays, l'essentiel des infrastructures culturelles, touristiques et industrielles, les fonctions tertiaires ont été démultipliées.

La ville était à l'indépendance la plus industrialisée d'Afrique noire. Son centre qui abritait les sièges des sociétés étrangères, les banques, les grands hôtels etc., était aussi gagné par le boom des activités informelles, bien caractéristiques des villes des pays en voie de développement.

Vaste secteur d'activités modestes, parcellisées et à la limite de l'auto-emploi, cette économie urbaine parallèle apparaissait comme une réponse au besoin d'emploi et d'échanges avec le milieu rural, d'une population urbaine croissante. Tout en esquivant la réglementation officielle du travail, le secteur informel fournissait des revenus à des actifs, que le secteur moderne n'avait pas été assez dynamique pour intégrer.

Conjointement à l'accès à un habitat décent pour les couches populaires, l'autre objectif officiel primordial, revenait à la promotion de l'hygiène, à travers une démocratisation des soins de santé, et une meilleure prise en charge de la salubrité publique. Outre la construction d'infrastructures hospitalières (en plus des centres et cases de santé), et le renforcement de la prévention, la politique de santé devait aussi passer par l'accès de tous à l'eau potable, en vertu de la complémentarité entre santé et alimentation en eau potable. En cela, il s'agissait de relever la dotation en eau potable par jour et par personne à des niveaux proches des normes de l'OMS. Mais, on verra que si les différents Plans Sectoriels Eau ont permis de se rapprocher de cet objectif, avec notamment la mise en place de points d'accès gratuits, la marginalisation de son pendant « assainissement », combinée à des schémas d'aménagement hasardeux n'ont fait que différer les lendemains hygiéniques désastreux pour les populations, pour un secteur pourtant géré par un même organisme le ministère de l'Hydraulique qui alliait ainsi le meilleur au pire.

Quant à la gestion du volet déchets solides de cette politique d'hygiène et de salubrité publiques, elle incombait principalement à la Municipalité, de concert avec le Service d'Hygiène<sup>1</sup> qui gérait aussi les *Affaires Sanitaires*. Ce service a d'ailleurs toujours accompagné les structures municipales chargées de la question du nettoyage avec notamment des activités de prévention médicale et de police d'hygiène. Avec à sa tête cinq médecins, il disposait pour ses missions d'un parc auto de 25 véhicules, d'un important appareillage de pulvérisation d'insecticides, et pouvait même faire appel à l'aviation pour des campagnes de pulvérisation aérienne.

Parallèlement au fonctionnement du Service du Nettoyement, le Service d'Hygiène anciennement responsable de ces questions de salubrité, avait même vu ses missions renforcées dans le cadre de la vaste croisade de l'hygiène sociale<sup>2</sup>. Cette dernière sorte d'alliance-osmose entre salubrité urbaine et morale, condamnait tout aussi bien la prolifération des miasmes que la dépravation morale, le désordre, la délinquance juvénile et le crime. Voleurs, criminels, prostituées, aliénés étaient ainsi traqués, alors que quelques actions ciblées, visaient le milieu de la nuit et du divertissement : bars, dancings et casinos, *hauts lieux du jeu et de la débauche*. Mais très vite la dimension *politicienne* de la question du nettoyage de la ville allait refaire surface.

<sup>1</sup>  
(voir annexes 6).

<sup>2</sup> Concept global qu'affectionnait particulièrement Mamadou Dia mais qu'il n'aura pas le temps de mettre en œuvre. En effet devenu président du Conseil à l'indépendance, Mamadou Dia fut arrêté en 1962 et emprisonné pour avoir tenté de faire voter une motion de censure contre le gouvernement de Senghor. Il ne sera libéré qu'en 1974 à la faveur d'une grâce présidentielle marquant le début de l'assouplissement de la scène politique sénégalaise.

Les pouvoirs publics se dotèrent d'un montage leur permettant de réduire les compétences de la Municipalité et d'intervenir directement dans les affaires communales. Dans le contexte post indépendance de l'avènement des nouvelles autorités indépendantes, le retour dans la gestion des déchets devait marquer la reprise en main par l'autorité publique, d'une institution gérant une question qui touchait au plus haut point le prestige de la nation.

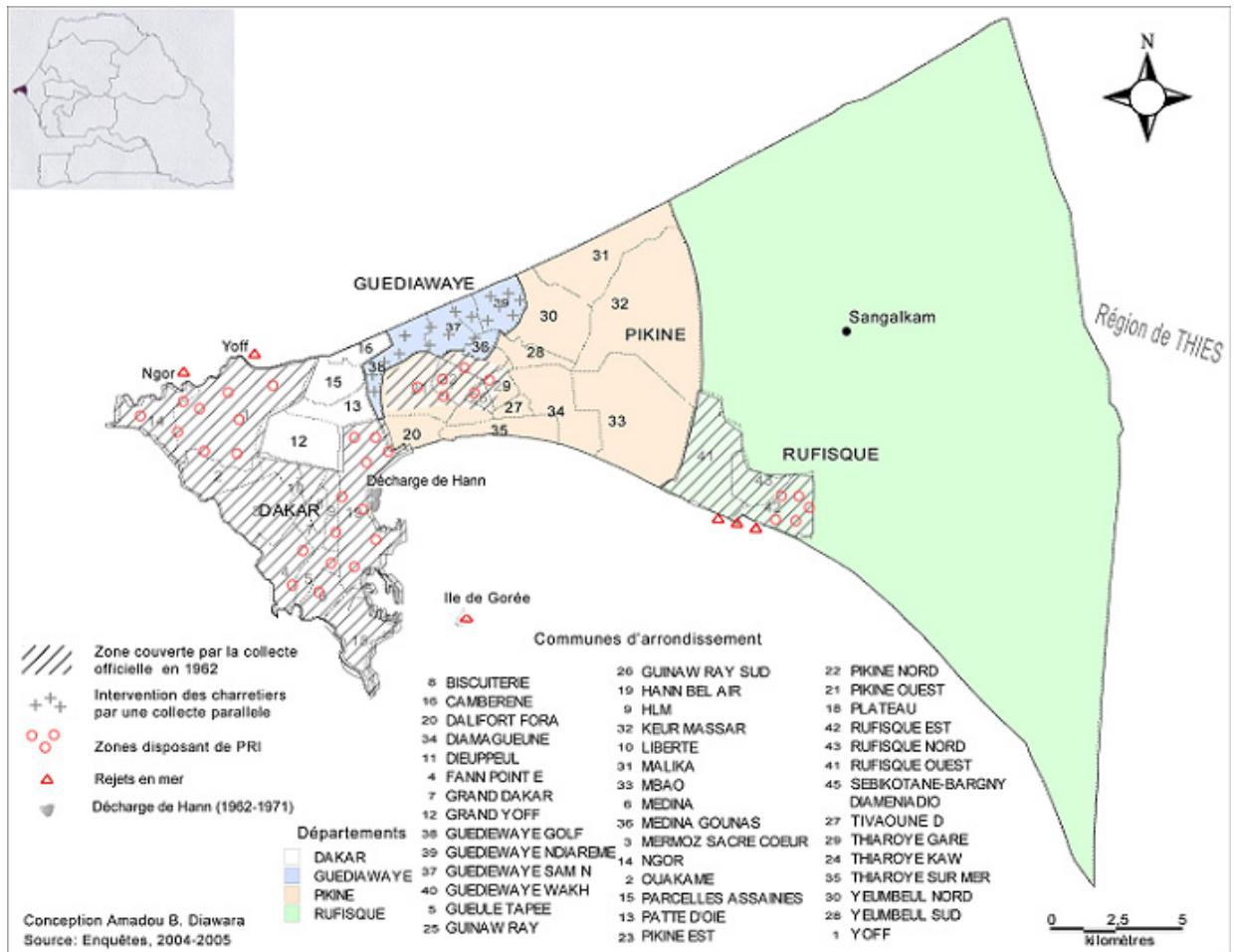
L'Etat décida donc de dessaisir la Municipalité du sensible dossier du nettoyage de la ville, malgré les protestations dirigées alors par le maire de la ville Lamine GUEYE. Sans doute le président Senghor et surtout son bras droit du Conseil Mamadou Dia, d'obédience socialiste, voyaient-ils en cet opposant politique un contre pouvoir trop gênant. L'administration considérait que le service était trop politisé et n'accomplissait pas correctement son travail, ce qui pouvait nuire à l'image des nouvelles autorités.

Même s'il est fort probable que ce ne soient pas uniquement des considérations techniques et un souci de meilleure efficacité qui en furent à l'origine, le premier gouvernement indépendant choisit de confier le service du nettoyage au Gouverneur de la région, provoquant l'ire des responsables communaux. A son tour, le gouverneur délégua le service à un dénommé Bernier, ingénieur des Travaux de Paris, qui occupera le poste de Directeur technique du nettoyage de la voirie de Dakar. Outre l'enlèvement des ordures ménagères, la nouvelle équipe devait aussi se charger du balayage des rues<sup>1</sup>, y compris dans les zones non commerciales et non urbanisées, tâche jusque là laissée au bon sens des populations qui d'ailleurs s'acquittaient fort convenablement du balayage des devantures de leurs concessions.

Le service qui comptait environ 1000 agents, disposait également d'équipes d'intervention pour la collecte des déchets spéciaux (branchages et volumineux), et mettait à la disposition des marchés, des containers pour la collecte de leurs déchets (Nguélaw, Kermel, Médina...). Pour marquer la rupture, le gouverneur apportait aussi son assistance par des opérations « Augias » déjà expérimentées à l'époque de la Loi-cadre et qui se déroulaient en parallèle à l'action du Service de Nettoyement<sup>2</sup>. Ces opérations avaient d'ailleurs cours durant la première phase coloniale au titre de mesures sanitaires préventives contre les foyers d'épidémie larvaire (gîtes à moustiques...).

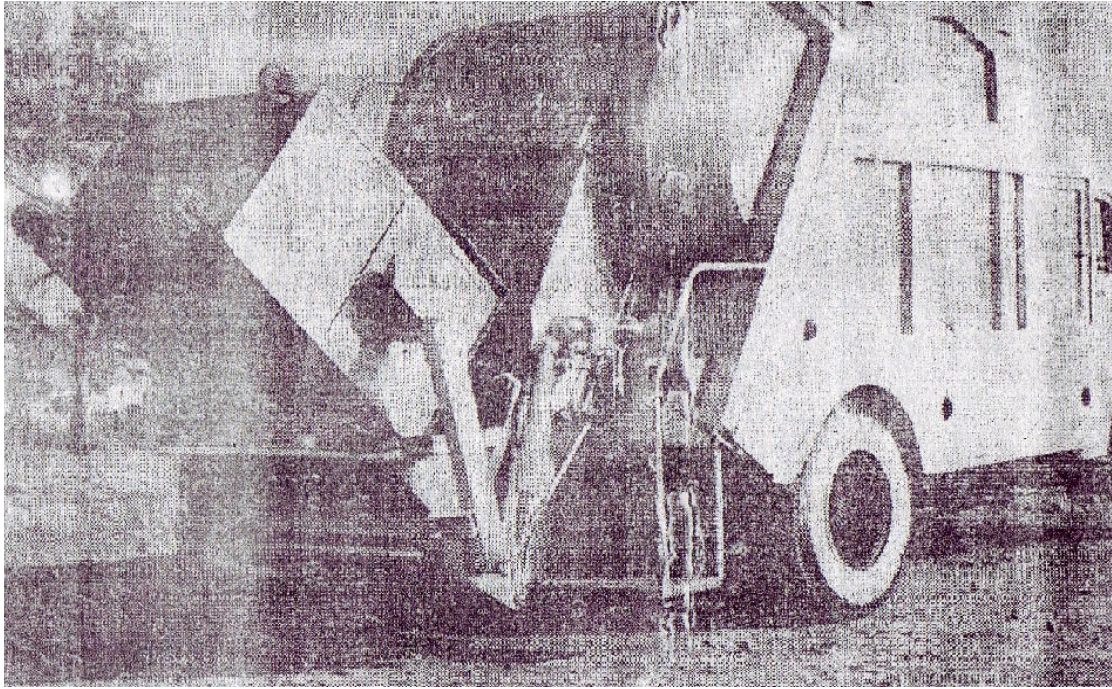
L'équipe du Gouverneur procéda à l'extension de la collecte à l'ensemble de la ville. Dans les quartiers de la banlieue comme Pikine, les points de collecte traditionnels furent complétés par la réalisation de boxes à ordures (cimentés). Sortes de points de regroupement de déchets où les populations pouvaient venir déposer leurs ordures, ces boxes encore appelés Points d'Apport Volontaire (PAV) devaient permettre de collecter les O.M des quartiers populaires non couverts par la collecte en porte à porte. Le dispositif sera complété par l'*essaimage* de quelques 700 poubelles métallisées d'une capacité de 200 L par unité pour le captage des petits déchets. De même, la logistique mobile de utilisée pour la collecte des déchets sera renforcée de moyens conséquents avec l'achat de matériels neufs qui viendront s'ajouter aux 32 véhicules hérités de l'équipe municipale anciennement chargée du nettoyage. Outre les petits véhicules de liaison, les nouvelles acquisitions comprenaient 10 bennes à volets d'une capacité de 10 m<sup>3</sup> (Marell), de 4 bennes tasseuses de 14m<sup>3</sup> (Rotopac), véhicules motorisés *haut de gamme* dont étaient équipées les grandes villes et capitales occidentales comme Paris, New-York etc.

<sup>1</sup> **Le Moniteur Africain (1963)** « *Problèmes de technique sanitaire : nettoyage, assainissement et hygiène. Aperçus généraux et réalisations effectuées dans l'agglomération dakaroise* ». N° 90 22 juin 1963 12 pages. P9



**Carte 14.** Situation de la collecte des OM et du nettoyage de la ville de Dakar vers 1962. Zones couvertes et site d'élimination<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Rappelons que le tracé des Communes d'Arrondissement (qui n'existent que depuis 1996) a été laissé exprès pour l'ensemble des cartes d'évolution antérieures à cette date. Guédiawaye en tant qu'entité n'existait pas non plus ; la ville ne fut créée qu'en 1990. L'objectif est en réalité de permettre au lecteur d'avoir une idée « spatiale » plus précise et actuelle des zones de l'ancienne commune de Dakar qui furent concernées par les thématiques étudiées. Le biais est moindre d'autant qu'en superficie, les territoires considérés sont restés quasi-identiques (en excluant les franges grignotées par l'érosion littorale).



**Photo 50.** Benne de collecte des ordures de type ROTOPAC utilisée dans les années 1960 pour la collecte des déchets dits ménagers et « assimilés » de la ville de Dakar (*Crédit Photo. Le Moniteur Africain*).



**Photo 51.** Camion arroseur-balayeur équipé d'un dispositif mécanique de balayage et de nettoyage à l'eau de la voirie. Ce modèle était celui utilisé dans les années 1960 par les Services Techniques de la Commune de Dakar.

*(Crédit Photo. Le Moniteur Africain).*



Toutefois, ces véhicules modernes n'étaient pas utilisés dans toute l'agglomération ; leur rayon d'action se limitait au 1/3 de la ville, correspondant aux endroits bitumés, dont le secteur du Plateau. Du fait des activités économiques qu'il abritait, le Plateau bénéficiait d'ailleurs d'une collecte nocturne en vue de ne pas gêner ou perturber le fonctionnement des *affaires* en journée.

Mais, l'extension de la collecte à la quasi-totalité de la tête de la presqu'île, tel qu'on le voit sur la carte, était aussi précieuse. Seuls les quartiers des arrondissements de Dakar-ville, Médina, Grand-Dakar, ainsi que les réalisations des structures étatiques disposant de trames bitumées, bénéficiaient d'une collecte plutôt régulière.

Parallèlement, la prise en charge qui intégrait déjà les habitations situées sur grands axes routiers à Yoff, devait aussi opérer une petite progression vers l'îlot urbanisé de Dagoudane-Pikine. Cette banlieue constituait déjà un véritable casse-tête pour les services du nettoyage avec le développement des zones d'habitat dont celui spontané notamment dans la zone nord-ouest. Malgré un service assez irrégulier, les quartiers de Pikine ancien sans être prioritaires, bénéficiaient tout de même de la collecte domiciliaire pour les habitations bordant les grands axes, mais aussi des boxes maçonnés d'environ 2 à 4 m<sup>3</sup> qu'elles pouvaient partager avec les habitants des îlots sablonneux venant y déposer les ordures. Mais ces installations, généralement disposées à proximité des établissements publics écoles, marchés, gares (et parfois centres de santé) n'étaient pas quotidiennement vidés par les camions du service de collecte, tel que prévu.

De même, en vertu d'une interpénétration entre les secteurs de l'assainissement liquide et solide, cette faiblesse de la couverture zonale, combinée à l'absence de systèmes de collecte des eaux résiduaires et pluviales, maintenaient la persistance de problèmes d'hygiène.

On sait en effet que dans beaucoup de quartiers non raccordés au tout à l'égout, les populations avaient recours au système des fosses d'aisance pour l'évacuation des eaux vannes, alors que les eaux résiduaires ménagères (lessive, vaisselle, entretien domestique), étaient généralement éliminées dans la rue. Dans l'espace domestique, les habitants qui en avaient les moyens pouvaient se faire installer des fosses étanches (et officiellement autorisées par les services de l'hygiène), fosses qui une fois remplies étaient vidées par la Société Nationale d'Exploitation des Eaux au Sénégal (SONES) ou des entreprises de vidange. Toutefois, les familles les moins aisées avaient recours aux « *baye pelle* » vidangeurs artisanaux ; d'ailleurs pour éviter que les fosses ne se remplissent trop rapidement, les occupants choisissaient d'y connecter prioritairement les WC, servant aux besoins naturels.

La présence publique en matière d'assainissement dans ces zones dépourvues de réseaux viaires mais aussi d'installations de collecte des eaux usées, se résumera à quelques édicules, douches et toilettes publiques à destination des populations résidentes.

Dans les communes disposant d'axes secondaires bitumés, les édiles mettront en place des vidoirs d'eaux ménagères, afin de réduire l'usage de la voie publique comme exutoire des matières liquides ménagères. Mais ces dernières, en nombre peu suffisant et souvent mal entretenus ne permettaient pas de solutionner la question des rejets des eaux ménagères. Les services de la Commune reconnaîtront d'ailleurs que ces vidoirs notamment ceux implantés le long du Canal de la Gueule-Tapée et de la Médina étaient mal conçus et mal réalisés. On retrouvait quasiment pareilles difficultés dans les nouveaux espaces urbanisés légaux couvrant à Dakar la zone de Grand Yoff, Yoff, ainsi que dans des villages traditionnels tels que Cambéréne.

Les nouvelles extensions irrégulières de Yeumbeul, Nietty Mbar, Bène Baraque, Médina Gounass ou Malika, constituaient des endroits *dont on connaissait seulement l'existence par des cartes géographiques où ils sont colorés en rouge ; ce qui signifie que ce sont des zones libres pouvant accueillir une bonne partie de la population*<sup>1</sup>. Leurs infortunés résidents étaient dès le départ, condamnés à une quasi exclusion en matière d'hygiène. Comme dans Pikine régulier d'ailleurs, ces populations ne bénéficiaient pas de vidoirs pour les eaux ménagères, méthode proposée à certains habitants de la Médina. Pour la gestion des matières résiduelles liquides domestiques, la méthode combinée *Gaanouwaaye-Guinaaw Keur* était de rigueur pour les eaux vannes. Quant aux eaux usées ménagères, elles étaient éliminées dans la rue et parfois enfouies si elles comportaient des déchets solides tels que les viscères de poissons... Quelques habitations disposaient de fosses non étanches baignant directement dans la nappe des sables Quaternaires ; ce procédé ne cessera d'ailleurs de se développer jusqu'à s'étendre à toute la zone. Dans l'axe Thiaroye-Pikine Yeumbeul, 51 % des concessions présentaient dans les années 80, des méthodes d'élimination des eaux vannes qui étaient de nature à polluer les eaux de la nappe. Pollution bactériologique, mais aussi parasitologique avec des eaux souterraines présentant des concentrations élevées en coliformes fécaux.

Ces quartiers irréguliers qui se sont greffé au noyau initial<sup>2</sup>, étaient totalement ignorés dans les stratégies des Services Techniques Communaux. Isolés et implantés dans des zones sablonneuses et sans voirie urbaine stabilisée, leurs habitants devaient trouver des réponses individuelles pour leur assainissement et la prise en charge de leurs déchets. Nombre d'entre ces néo-citadins devant *rallier* les rares bacs maçonnés parfois distants de plusieurs kilomètres de leurs habitations, préféreront appliquer à l'espace urbain leurs pratiques rurales d'hygiène mais aussi d'élimination de leurs résidus et solides. La disponibilité en espaces non bâtis permettait à ces populations d'éliminer les déchets solides par le système des décharges spontanées, entraînant logiquement une multiplication des points de dépôts anarchiques.

L'existence de telles pratiques n'était pas ignorée des pouvoirs publics qui *fermaient les yeux* devant des comportements que nombre d'auteurs qualifièrent de villageoise. Ces derniers estimaient en effet, qu'ils étaient *entre eux...*, rappelant étrangement l'appréciation portée par les autorités coloniales aux indigènes, au moment de leur recasement à la Médina.

Les services en charge du nettoyage, évoquaient pour leur part, la difficulté pour leurs véhicules de pénétrer ces quartiers ; ils renvoyaient la responsabilité, à une occupation illégale d'espaces non lotis. Toujours est-il que devant l'absence de réponses officielles, le créneau de la collecte des déchets solides ménagers sera très vite investi par des particuliers et acteurs économiques du secteur informel. Apparaissait ainsi le service de *charretier-éboueur*, menant en parallèle des activités de transport de personnes ou de marchandises à celles de collecte de déchets pour les couches défavorisées. Cette nouvelle offre de service s'inscrivait d'ailleurs dans la lignée des nouveaux petits métiers urbains ciblant principalement les couches populaires dépourvues ; dans ce cas il s'agissait d'une offre palliative à l'absence d'un service urbain de base. On avait déjà les *Borom-khandis* (vendeurs d'eau) qui circulaient dans les quartiers et proposaient une livraison à domicile du liquide précieux (dans des fûts de peinture recyclés), des *Baye Diagal*, ou encore les réparateurs ambulants qui se proposaient de rafistoler ou réparer les ustensiles usagers ou défectueux (calebasses, assiettes, marmites...).

<sup>1</sup> FALL A-S, (1979). « *La grève des Battus* ». NEA. 1979. 167 pages. P 138.

<sup>2</sup> Si la zone de Pikine souffrait dès sa conception de tares congénitales, ce faubourg de la capitale n'en demeurait pas moins pour les ruraux « le panneau » marquant l'entrée dans l'eldorado dakarois. Malgré les tentatives des pouvoirs publics, cet appel d'air accentuera le développement hétérogène de l'espace et qui se traduit par *la juxtaposition brutale de modes d'organisation de l'espace très différents* aussi bien pour les activités que pour le cadre bâti notamment à fonction d'habitat.

Dès lors, s'installait dans la ville une *fracture rudologique* découlant des méthodes officielles de gestion des déchets, avec une discrimination socio- spatiale justifiée par la croissance démographique et l'extension de l'habitat spontané<sup>1</sup>.

Cette situation d'occupation de l'espace par l'habitat spontané était largement favorisée par les ventes massives de terre opérées par les lébous détenteurs traditionnels du sol de la presqu'île du Cap-Vert, et dont les pratiques foncières coutumières étaient jusque là tolérées par le pouvoir colonial. Il est vrai que cette implantation incontrôlée de populations en quête de terrains abordables pour construire s'est principalement opérée au-delà de la « chasse gardée » des autorités, c'est-à-dire de la limite Est de la zone Thiaroye- Yeumbeul- Malika et avec parfois leur complicité dans le contournement des lois. Hormis son centre régulier, Pikine qui s'était considérablement développé, atteignant 50 000 habitants en 1961 en l'espace de 10 ans ne cessait de s'étendre avec notamment ses extensions régulières (Guédiawaye), marquant alors le boom de l'expansion suburbaine non contenue.

Si la réforme municipale du 19 janvier 1964 qui vit le rattachement de la Commune de Rufisque à Dakar, devait officiellement permettre d'uniformiser la gestion administrative de la région, l'artifice réglementaire auquel elle participait sera dévoilé par la création d'arrondissements à la place des anciennes communes et qui contribuait à davantage limiter le rôle des maires. En effet, les 9 arrondissements : Dakar-Plateau, Médina, Yoff, Dagoudane, Pikine, Rufisque- ville, Bargny et Sébikotane issus du nouveau découpage, constituaient désormais des circonscriptions territoriales dirigées par des délégués du Gouverneur de la région du Cap-Vert désormais seul chargé de l'administration de la Commune. Cette réforme permis d'ailleurs de confier à nouveau, *sans crainte* le service du nettoyage à une Municipalité « dépouillée » de sa toute puissance d'avant. En effet comme le signale SECK A : *ce n'est concession de pure forme puisse que ce n'est plus le maire, mais un agent de l'Etat (le Gouverneur) qui est le chef de l'administration municipale*<sup>2</sup>.

Cette période qui a suivi l'indépendance marqua aussi la séparation du nettoyage de la question sanitaire globale ; sans doute l'une des raisons pour lesquelles, certaines initiatives spécifiques vont être prises par les pouvoirs publics. En effet, outre la contrainte d'une collecte séparée payante pour les déchets volumineux, les autorités imposèrent un stockage domiciliaire sélectif, à travers l'article 4 qui définissait de manière sommaire les déchets à collecter : *« les poubelles sont strictement destinées aux déchets fermentescibles et aux petits déchets. Les personnes ayant de la verrerie, ferraille ou autres déchets non fermentescibles à remettre à la collecte devront obligatoirement les déposer dans un autre récipient placé à côté du premier »*. Injonction était faite aux populations de respecter cette pratique sélective (jusqu'ici inconnue), et d'accepter le principe de la redevance pour les déchets volumineux. Naturellement, l'application de la mesure ne rencontra de succès qu'au Plateau et dans les quartiers résidentiels de la ville où l'on rencontrait principalement des fonctionnaires de l'administration, des coopérants occidentaux (devant accompagner la nouvelle république dans sa transition), le milieu d'affaires bourgeois des commerçants libano-syriens et la nouvelle élite de la classe dirigeante politique et administrative du gouvernement.

<sup>1</sup> Ce terme englobe tous les logements qui n'ont pas été construits par l'Etat ou par les sociétés immobilières privées, et qui n'ont pas pris en compte la situation juridique des terrains sur lesquels ils ont été édifiés (Sidibé 1990, cité par Precht).

<sup>2</sup> SECK A op cité p. 34

Certes en la matière, la capitale était digne de mesures ambitieuses, surtout qu'entre temps, la production de déchets de l'agglomération avait quasiment quadruplé, passant de 70 tonnes vers 1945, à environ 270 en 1968. Cette progression était d'ailleurs principalement due à l'évolution démographique avec une population qui de 17 000 habitants en 1910, monta à 36 000 en 1926 pour atteindre en 1968 près de 500 000 habitants. Mais, tout laisse à croire que les autorités avaient mis « *la charrue avant les bœufs* ».

Elles imposaient à l'ensemble de la population, des conditions drastiques pour la prise en charge de leurs productions résiduelles solides, alors qu'on notait parallèlement un *statu quo* sur le plan de la dotation de certains quartiers de l'agglomération en équipements urbains généraux devant faciliter la prise en charge, à l'exemple des routes bitumées. Devant la poussée urbaine, les services chargés du nettoyage mettront en place dans les quartiers inaccessibles des bacs maçonnés de 5m<sup>3</sup> où les populations peuvent venir déposer leurs ordures, alors que les nouveaux fronts irréguliers resteront eux totalement en marge des stratégies même lacunaires. Mais des inégalités étaient même perceptibles dans le groupe des privilégiés. S'agissant des circuits de collecte, les quartiers urbanisés notamment du centre-ville et des zones résidentielles disposaient d'un service de collecte domiciliaire assuré par les Services Techniques Communaux. Leurs artères faisaient aussi l'objet d'une attention particulière de la part des autorités sans doute du fait de la forte présence européenne dans les quartiers du Plateau, du Point E et de Fann. A l'opposé, les nouveaux lotissements même structurés, devaient principalement compter sur des points de regroupements établis sur les principaux axes ; c'était aussi bien le cas dans la Médina, à Grand-Dakar ou dans Pikine régulier.

### 1.2 Le PDU « Ecochard » de 1967 : l'aménagement urbain au chevet du déchet ?

Avec la promulgation le 25 novembre 1964 par le gouverneur (Amadou Cléodor Sall ) d'un arrêté municipal (n° 1037 / SG) réglementant la *collecte et le nettoyage des Secteurs Urbains de la Commune du Grand Dakar*<sup>1</sup>, la question des déchets semblait prendre un tournant crucial. Une nouvelle réglementation fixait en effet aux populations des conditions plus strictes pour pouvoir bénéficier du service de collecte, avec l'article 5 de l'arrêté qui précisait :

« L'enlèvement des branchages, gravats et autres déchets volumineux sera effectué les vendredis et samedis. Leur dépôt sur les trottoirs en dehors de ces deux journées est strictement interdit. Plus loin, l'article 6 complétait « les enlèvements objets de l'Article n°5 sont demandés à la Délégation d'Arrondissement 48 heures au moins avant le jour prévu et font l'objet du versement préalable d'une redevance fixée par délibération du Conseil Municipal. En cas de carence, la Commune procédera à l'enlèvement au frais du responsable compte non tenu d'une surtaxe égale à 20 % du tarif prévu ».

Fallait-il y voir une nouvelle volonté des pouvoirs publics de s'attaquer en profondeur aux racines du mal à Dakar tout en réduisant en la matière leur retard sur les pays développés ; quelques éléments peuvent le laisser penser.

Dans une optique de rentabilisation d'une partie des 270 tonnes de déchets produites par la ville, les autorités mirent en place durant l'année 1967 à Mbaob, une unité de compostage de la partie biodégradable des déchets de la ville. Le compost produit devait être commercialisé auprès des agriculteurs installés dans la zone des *Niayes*.

<sup>1</sup> La dénomination *urbain* permettant de comprendre l'existence de zones non urbaines dans lesquelles il y'a lieu d'inclure les zones d'implantation spontanée.

Cette usine avec une capacité de traitement d'environ 150-170 tonnes par jour, devait permettre de valoriser industriellement la fraction organique des déchets, jusque là artisanalement exploitée, notamment par les maraîchers de la ceinture périurbaine. Hormis cette fraction organique, une partie des déchets solides faisait en amont l'objet d'une récupération par les ripeurs, déchets qui étaient aussi convoités par les récupérateurs sur le site de la décharge de Hann. Sa proximité avec la zone *chic* de La Marina permettait à ces derniers de visiter concomitamment à la décharge, les *mbalitt toubab* (littéralement poubelles des européens) très prisées du fait de l'abondance d'objets en tout genre (vêtements, jouets, ustensiles...), souvent très peu usagés. Mais, le maintien à proximité du centre des affaires d'une décharge devenait impossible : trop de nuisances olfactives et esthétiques, mais surtout, une superficie conséquente, *bradée* dans une ville en pleine croissance et qui avait un besoin accru en espace.

Ce sont d'ailleurs principalement ce besoin d'espace et ces raisons esthétiques qui ont milité en faveur de la fermeture de Hann en 1968 et de l'ouverture d'une seconde décharge dite de *Classe I* hors de la ville. Précisons que le comblement des marigots de la zone, objectif visé en premier, était aussi achevé.

Probablement en anticipation de la progression urbaine, mais aussi en vertu d'un réflexe consistant à *destiner matériaux abandonnés et objets rebutés aux marges urbaines*<sup>1</sup>, le choix s'était porté sur Mbeubeuss situé à une trentaine de kilomètres de Dakar. La localité porte le nom du lac avoisinant, et dont le niveau d'eau connaissait une baisse constante depuis quelques années. Une partie du versant ouest du lac où s'étaient établis quelques agriculteurs pratiquant des activités de maraîchage et profitant de la proximité des nappes phréatiques des sables quaternaires, allait désormais recevoir les déchets de la ville et leurs *prospecteurs*. Mais pour ne pas éveiller les soupçons, les déchets furent d'abord utilisés pour surélever la route en construction, qui devait relier la banlieue de Pikine-Thiaroye à la zone de Malika-Sangalkam.

A travers le recadrage de la réglementation concernant les déchets à collecter, l'installation d'une usine de compostage à Mbao en 1967, l'ouverture d'une nouvelle décharge quasiment sur le même axe nord à Mbeubeuss l'année suivante, le déchet paraissait surveillé, voire quadrillé à travers ces initiatives quasi-synchronisées. Il semblait alors bénéficier d'une approche d'harmonisation spatiale, et intégré aux trois besoins vitaux que les théoriciens de l'aménagement ont depuis longtemps identifié : faire face à une demande croissante en emplois, en logements, le tout lié à une amélioration des conditions sociales : transport, électricité mais aussi et surtout, santé et hygiène. Le rapprochement des lieux de valorisation et d'élimination finale pouvait en effet constituer les prémisses d'une réelle politique *Déchets* du moins dans son axe spatial, même si le contexte peu favorable marqué par climat social tendu (grèves des étudiants et des travailleurs, proclamation de l'état d'urgence), ne faisait pas de ces questions « déchets » une véritable priorité.

Ces initiatives rejoignaient peut-être de manière plus générale l'esprit du Plan Directeur d'Urbanisme<sup>2</sup> adopté en 1967. Dénommé « Ecochard », ce plan qui englobait la quasi-totalité de la Presqu'île du Cap Vert, intégrant même les lisières de la région de Thiès ainsi que l'île de Gorée, portait le nom de l'urbaniste qui avait aussi été l'artisan de la rénovation de Casablanca et Damas<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Marges qui selon GOUHIER J, *fixent aussi les individus et les groupes exclus par l'échec ou rejetés par l'espace d'accueil*. GOUHIER. J op cité. P 30.

<sup>2</sup> Depuis son annexion en 1857, Dakar avait connu quelques schémas d'aménagement globaux dont le Plan Directeur de 1946.

<sup>3</sup> SANKALE M, THOMAS L.V, FOUGEYROLLAS P (1968). Dakar en devenir. Editions Présence Africaine 1968. 517 pages. P 513

Ce plan devait marquer pour Dakar le point de départ d'un aménagement se voulant désormais homogène et autocentré. Désormais, l'objectif était de prendre en compte et à la fois, les aspirations de rayonnement international de la métropole, et les attentes des populations.

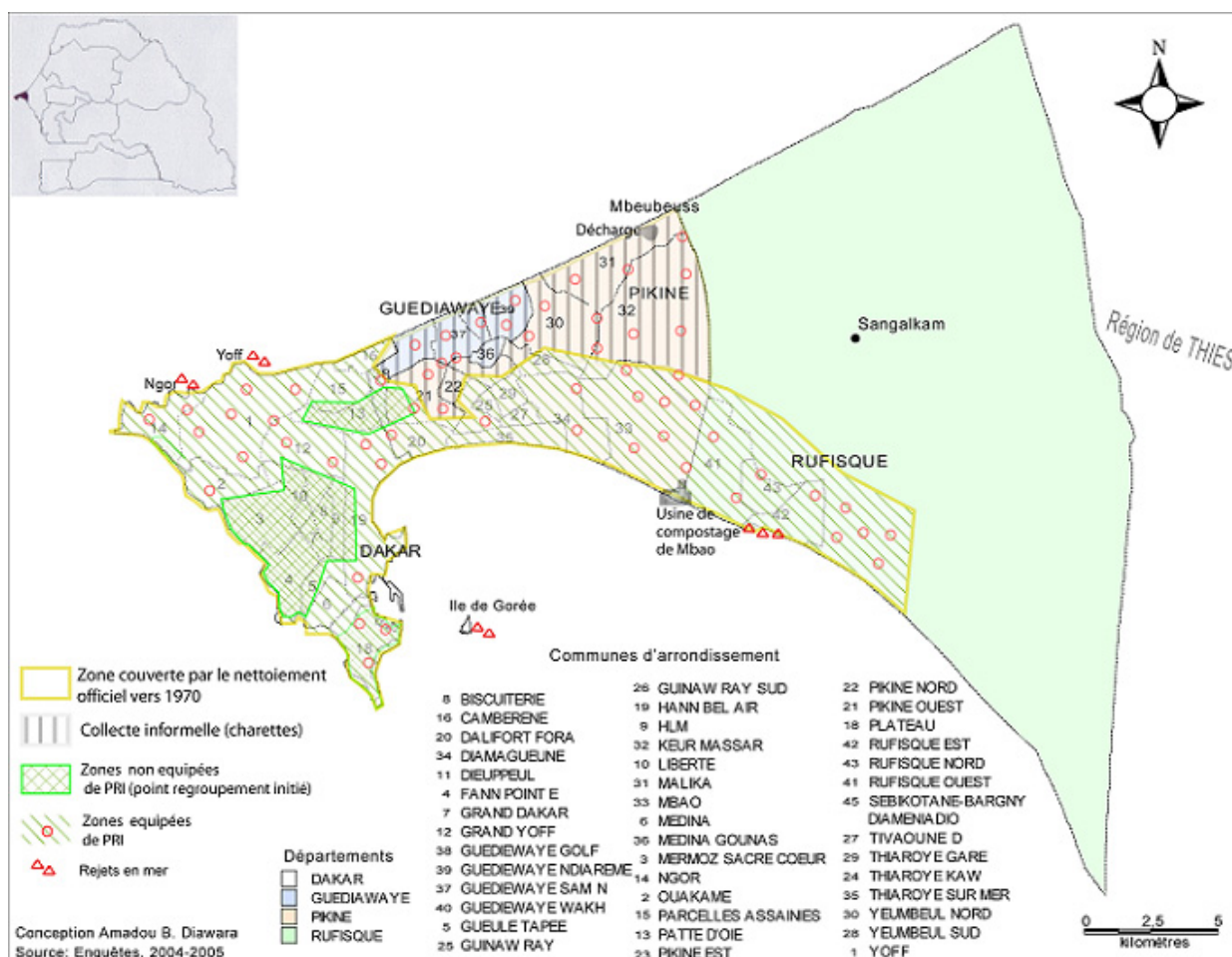
Consacrant l'expansion spatiale de la commune de Dakar ainsi que la rénovation des quartiers anciens de Médina, Reubeuss et Grand Dakar, le PDU ambitionnait aussi de stopper volontairement l'urbanisation à l'Est de Pikine, et de barrer la route à l'habitat spontané. L'organisation de l'extension de l'agglomération devait simultanément partir des deux pôles que sont Dakar-ville et de la zone Est de Pikine. La construction de l'autoroute permettait de desservir toutes les zones d'extension nouvelle comme la Patte d'Oie. Sur le plan des déchets, elle aidait aussi à réduire les temps de transport des déchets vers les secteurs de traitement et d'élimination (Mbao puis Mbeubeuss à Malika). Toutefois, dans cet ensemble de mesures qui devaient directement ou indirectement contribuer à une meilleure gestion des matières résiduelles solides, quelques éléments apparaissaient dès le départ, très peu pertinents, et teintés d'évidentes voire coupables approximations.

A commencer par le choix du site de Mbeubeuss pour accueillir la décharge d'ordures. Installée dans la sensible et fragile zone des sables quaternaires (aux nappes d'eau affleurantes), la décharge rendait inéluctable la pollution de l'écosystème local. De plus, l'ancien lac allait aussi recevoir, les déchets industriels y compris ceux dangereux, les déchets médicaux, les déchets d'assainissement ainsi que les boues de vidange produits par la ville. Hormis le rapide évolution du CET vers une décharge brute, c'est l'absence d'installations spécifiques pour le confinement des déchets dangereux ou *spéciaux*, (déchets industriels dangereux et déchets d'activité de soins), qui a constitué l'une des grosses failles de l'initiative de reprise en main, entamée en 1968. Ses effets seront ressentis longtemps après, avec près d'un demi-siècle plus tard une ville toujours dépourvue de dispositifs adéquats pour le confinement de sa production de déchets dangereux.

La nouvelle politique d'habitat, a sans doute donné un coup de pouce aux sociétés de nettoyage grâce à l'incorporation aux réalisations, de réseaux viaires bitumés devant faciliter une meilleure desserte des quartiers par les bennes à ordures. Mais, cette amélioration a en réalité, été un *cadeau empoisonné* pour les STC chargés de la collecte. La réorganisation et la réadaptation logistique devant suivre, n'ayant pas été mises en œuvre (raisons budgétaires ou politiques), ce qui devait constituer une bouffée d'oxygène pour le fonctionnement de ce service, allait au contraire constituer une contrainte supplémentaire pour l'organisme de nettoyage. En cause, l'extension spatiale des zones habitées à couvrir en parallèle avec l'augmentation du volume de déchets à collecter.

La comparaison des cartes de 1950 et de 1970 montre en effet un quasi doublement de la superficie à couvrir par la société de collecte, alors que la production était aussi multipliée par deux en moins de vingt ans, passant de moins de 250 tonnes vers 1945 à environ 500 en 1971. Pis encore, malgré les bonnes dispositions des autorités compétentes, on notait quand même l'augmentation dans ce lot, de la surface non structurée et non pourvue de routes bitumées. Ni les contraintes liées à l'approvisionnement en eau potable, ni les difficultés d'accès à l'électricité, encore moins les questions d'assainissement, ne semblaient dissuader les populations d'immigrants en quête de lendemains meilleurs, de s'installer dans les faubourgs de la capitale.

Cette *colonisation* des terres qui se poursuivait à un rythme effréné malgré l'intervention de la Loi sur le Domaine National, était dopée par une spéculation foncière sans précédent. Les ventes « rubis sur ongle » et les cessions de terre, furent une occasion en or pour les nouveaux immigrants de passer propriétaires. Pour les spéculateurs fonciers, généralement dignitaires lébous cette opportunité était presque inespérée tant elle permettait de monnayer toute parcelles *vacante*, avec dans le lot, certaines jugées peu dignes d'intérêt ou d'autres litigieuses. *Entre 1965 et 1972 la population des quartiers informels de Dakar a augmenté de 45 %*<sup>1</sup>.



**Carte 15.** Situation de la collecte des O.M et du nettoyage de la ville de Dakar vers 1970. Les prestations étaient assurées par les Service Techniques Communaux (STC). Zones couvertes par la collecte officielle, usine de tri-compostage des déchets organiques à Mbao et nouvelle décharge à Mbeubeuss. Début du quadrillage rudologique, coïncidant avec l'intervention de charretiers pour la collecte alternative dans la banlieue Nord.

<sup>1</sup> PRECHT R, (2003). *La nouvelle coutume urbaine : évolution comparée des filières coutumières de la gestion foncière urbaine dans les pays d'Afrique Sub-saharienne. Le cas de Dakar, Sénégal.* 2003. 58 pages

Pour la Municipalité en charge du nettoyage, l'acquisition régulière de matériel adapté et perfectionné, compensait déjà difficilement l'extension des quartiers urbanisés à desservir. Fruits de la croissance urbaine *naturelle* de la ville, ces quartiers connaissaient une forte progression, avec logiquement une demande légitime en services de propreté publics.

L'autre contrainte pour les STC dans l'accomplissement de leur mission, était liée à la forte présence de sable dans les déchets. Il s'agissait des sables intrusifs que l'organisme devait collecter sur la voie publique (routes et trottoirs stabilisés), de la fraction qui se retrouvait dans les poubelles des ménages, ainsi que ce celle issue de l'entretien des lieux d'activités publics ou privés, clos et aérés.

Dans les quartiers urbanisés, la présence dans les artères de ce sable, qui devait être balayé et enlevé par les agents du nettoyage, était peut-être du à des phénomènes climatiques généraux. En se basant sur la circulation atmosphérique générale, ainsi que sur la géomorphologie zonale de la presqu'île, on voit que les alizés -dont l'harmattan en saison sèche-, remanient en permanence le matériel dunaire du littoral nord, vers les secteurs situés plus à l'ouest. Et cela, bien que la barrière verte naturelle des Niayas ait eu un rôle prépondérant dans la limitation de ces transferts, en stabilisant les sables naturels (dunes littorales vives et dunes *ogoliennes*), et en jouant un rôle d'écran. Sans doute, la création de Pikine dans cette zone des sables quaternaires, de même que les prélèvements de sable sur le littoral marin, en modifiant le fonctionnement de l'écosystème local, ont-ils d'ailleurs contribué à accélérer le remaniement du matériel sableux.

Toutefois, ces phénomènes n'expliquaient pas à eux seuls, l'invasion régulière des artères de la capitale par le sable. Le rôle des migrations pendulaires de populations, la présence d'îlots non construits et non stabilisés, le déroulement d'activités de construction immobilières, mais surtout la non stabilisation des trottoirs, accotements et places publiques, n'y étaient pas à étrangers.

Jusque là cette question des sables dans les ordures ne s'était pas trop faite ressentir pour les pouvoirs publics coloniaux dans la gestion du nettoyage de la ville : les secteurs concernés par ladite collecte étaient quasiment restreints au noyau initial. Mais, l'affaire de *sables intrusifs* reviendra très souvent au chapitre des difficultés des missions de nettoyage. De même, si la quasi-totalité des quartiers de la ville n'était pas concernée, les préposés au balayage -et conformément aux dispositions de la loi- qui devaient s'acquitter de ces tâches dans les artères goudronnées de la capitale, passaient davantage de temps à enlever du sable<sup>1</sup> que des détrit. On verra que des initiatives de stabilisations des trottoirs et places publiques seront par la suite prises, afin de remédier partiellement à ce problème.

S'agissant des sables ou/ou fines, contenus dans les déchets des ménages, aussi bien les foyers des quartiers résidentiels ou urbanisés, que ceux des banlieues en produisaient. Poussières, aspérités et sables intrusifs, pénètrent aussi dans les demeures localisées dans les zones urbanisées, et sont éliminés durant les processus d'hygiène intérieure (balayage). Mais, si à cause des phénomènes décrits plus haut, ces sables intrusifs se retrouvaient dans l'ensemble des maisons, c'est dans les poubelles des foyers de la banlieue, dans cette zone nord, qu'elles se présentaient en plus fortes proportions.

Implantés dans une zone très sablonneuse, la quasi-totalité des quartiers ne disposaient pas de revêtements stabilisés, que ce soit pour les espaces publics, ou pour les voies de communication, parmi lesquelles seuls quelques grands axes de pénétration étaient bitumés. Si du fait des mêmes pratiques d'hygiène de balayage intérieur, des fractions de fines se retrouvaient logiquement dans les poubelles, dans ces quartiers, le mode d'habitat, la constitution du milieu et l'absence des commodités de base évoquées plus haut (routes, assainissement liquide) ont favorisé une plus forte présence de ces sables dans les poubelles.



Dans cette zone, la quasi-totalité des maisons en rez-de-chaussée, aussi bien dans les quartiers réguliers que ceux irréguliers, disposaient d'une cour intérieure en terre. Cette cour est balayée au moins une fois par jour, au même titre que l'espace extérieur attenant, qui, intégré à la maison reçoit en général les eaux résiduaires du système d'assainissement liquide palliatif. Environnement, habitat et pratiques d'hygiène expliquent ainsi, la forte proportion de sable dans les déchets des ménages de la banlieue. La donne était d'ailleurs aussi valable pour l'ensemble des lieux d'activités clos ou aérés disposant de cours non stabilisées, ou implantés dans des quartiers sablonneux. Leurs déchets comportaient aussi une forte teneur en sables intrusifs.

Dans le cas dakarais, ces éléments reflètent aussi parfois le niveau social des producteurs. Car, ce sont sans doute ces ménages, ainsi que les lieux d'activités diverses, localisés dans la banlieue, qui ont le plus contribué à l'augmentation des fractions fines, dans les déchets de l'agglomération, phénomène qui à son tour, va jouer un rôle, dans l'échec de l'initiative de production industrielle de compost, tentée par les services de la mairie en 1968. Réalisée sans études préalables et sans une bonne connaissance du *gisement*, cette initiative ne tint pas compte de la composition des déchets à traiter. Le trop-plein de sable (mais aussi de tessons de verre) dans les ordures a détérioré les machines, et empêché la production d'un compost de qualité. Le produit sera d'ailleurs boudé par les maraîchers.

Cette question des sables reviendra d'ailleurs de façon récurrente au chapitre des différents couacs et insuffisances entravant le bon fonctionnement du service de nettoyage. Elle révélera régulièrement, l'absence de coordination entre les différents organes exécutifs impliqués dans cette question, et mettra aussi parfois à nu leurs rivalités...

Mais la plus grosse difficulté dans ses missions résidait dans la mise en œuvre du service dans les nouveaux quartiers irréguliers : une partie du service, assuré par le biais de PAV et de containers mobiles, devenait de plus en plus bancal et lacunaire. Plus que la méthode, c'était principalement le relâchement dans la collecte en PAP, le non ajustement du nombre de containers, aux foyers producteurs présents dans ces quartiers, qui en étaient la cause. A ce déficit en équipements de collecte dans des quartiers qui de surcroît connaissaient une rapide extension spatiale, s'ajoutait un mauvais entretien (vidage régulier et nettoyage) des bennes mobiles.

Plus généralement, si l'une des erreurs des services techniques aura été d'avoir prématurément mis en place une réglementation avec des contraintes quasi similaires voire même supplantant celles en vigueur dans nombre de pays d'Europe, c'est assurément la démographie galopante et la multiplication des activités dans la ville qui avec l'absence d'une vision d'aménagement sabordèrent les « efforts » des services de nettoyage ayant de plus en plus de mal à suivre le rythme. Qui plus est sur les trois axes en rapport avec la question de la prise en charge de l'assainissement et de la gestion des déchets, aucun ne fut en effet résolu ou mené à terme, alors que la croissance économique allait donner le coup de grâce aux initiatives mises en place.

En matière de salubrité, cette éclosion de petites activités commerciales et/ou de service, mais aussi le croît démographique avec la croissance des quartiers spontanés non pris en compte dans la planification, eurent pour conséquence de *booster* la production rudologique sans que les responsables du secteur n'en prennent la mesure en les intégrant dans leurs prévisions.

## **2. Seconde privatisation du service en 1971. Reconduction de la « politique de l'autruche » en matière de déchet.**

Malgré ses lacunes, il y'avait donc un sursaut *technico-administratif* dans les stratégies officielles de prise en charge des matières résiduelles urbaines. Mais ce volontarisme sera freiné au début des années soixante-dix par le contexte économique mondial comminatoire. Ce contexte qui annonçait le choc pétrolier de 1973 préfigurait en effet une crise sévère pour bon nombre de pays d'Afrique de l'Ouest. Crise énergétique pour des nations fortement dépendantes de l'importation pour leur consommation intérieure, mais aussi et plus globalement, crise financière du fait de la récession de l'économie mondiale.

La baisse des ressources financières qui en a découlé, va alors pour beaucoup, justifier le choix des pouvoirs publics d'expérimenter la gestion privatisée de certains services ; l'objectif était de réajuster et d'optimiser les dépenses, en procédant à des réductions budgétaires<sup>1</sup>. Les premiers secteurs touchés étant généralement les services à caractère social, la gestion de l'eau et des déchets, souvent non rentables financièrement, se retrouvèrent sur la sellette, et sous le coup de la NPA...Nouvelle Politique d'Austérité<sup>2</sup> publique.

Mais pour les services officiels en charge de la question des déchets à Dakar, ce contexte économique difficile constituait sans doute une opportunité, devant l'augmentation croissante de la quantité de déchets à collecter, en lien direct avec l'étalement spatial et la croissance démographique. Pour des pouvoirs publics essoufflés par la question, mais tenus par leurs responsabilités, le prétexte était tout trouvé pour expérimenter un coup-double.

Pour ne plus se voir accusés de mettre en œuvre en matière de nettoyage des pratiques à double vitesse, l'Etat sénégalais estima plus judicieux et stratégique de procéder à la privatisation de l'encombrant, coûteux et peu gratifiant service de gestion des déchets à Dakar. L'initiative coïncidant avec la période de mise en œuvre au Sénégal des premières politiques environnementales, cette *cession* permettait aux pouvoirs publics de se concentrer sur les axes plus nobles, tels la gestion des aires protégées, l'érosion et l'appauvrissement des sols, la gestion des ressources en eau etc.

Mais au-delà de ces aspects, cette solution présentait pour l'autorité publique le double avantage, de mettre les « *inciviques* » usagers dakarois devant leurs responsabilités- donc à la merci des organismes privés- tout en « *refourquant* » à une simple société de nettoyage, une question délicate et embarrassante qu'elle n'a jusque là jamais su résoudre. Certains points de la question relevaient directement de l'aménagement du territoire, à travers notamment la politique de dotation des villes en équipements urbains de base et d'autres plus spécifiques de prise en charge des déchets.

<sup>1</sup>

En réalité ces mesures ne constituaient que la partie immergée de l'iceberg ; au fond, ces réorientations posaient la question de la marge de manœuvre des nouveaux Etats indépendants devant l'interventionnisme des bailleurs de fonds dans la mise en œuvre de leurs politiques. Les organismes publics étaient en effet contraints par les institutions financières internationales réclamant la privatisation de nombre de secteurs sociaux : FMI et la Banque Mondiale imposent aux pouvoirs publics de déléguer la gestion de l'assainissement, de la voirie pour en améliorer le fonctionnement à travers l'intervention des sociétés privées, en principe mieux outillées. Plus « libres », elles sont sensées dispenser aux différents pouvoirs publics la charge d'assumer l'imposition de mesures souvent impopulaires et synonyme de confrontation avec les populations. Cette donne qui sanctionne l'irruption dans les affaires intérieures des lobbies économiques internationaux signe l'entrée en scène du néo colonialisme qui pour reprendre Nkrumah s'illustre « quand un Etat est indépendant en théorie, mais que sa politique est dirigée de l'extérieur ». A l'époque on retrouve cette « approche » dans la quasi-totalité des pays africains de la Côte-d'Ivoire à la Tanzanie en passant par le Cameroun, le Nigéria...

<sup>2</sup>

L'acronyme fait un clin d'œil à la désormais célèbre Nouvelle Politique Agricole (NPA) initiée aussi pratiquement à la même période.

## 2.1 *La SOADIP sur le terrain du nettoyage à Dakar.*

Par l'intermédiaire du Ministère des Travaux Publics de l'Urbanisme et des Transports, le gouvernement passa un appel d'offre pour la gestion privée du nettoyage de la ville. Après étude puis dépouillement entre quatre concurrents, il confia le service à la SOADIP<sup>1</sup> (Société Africaine de Diffusion et de Promotion), selon un contrat de prestation de service rémunéré par les communes, et plus tard (1984), par la Communauté urbaine de Dakar (CUD). La convention signée le 27 juillet 1971 entre le Gouverneur de la région du Cap-Vert (Lamine Lô), administrateur de la commune de Dakar, et le Président du Conseil d'Administration de la SOADIP Abdoulaye FOFANA<sup>2</sup> portait sur le balayage, le nettoyage des voies et l'évacuation des ordures ménagères à l'usine de Mbao (pour le compostage) et/ ou à la décharge publique de Mbeubeuss. Il incluait aussi un ensemble de clauses relatives à l'entretien des bouches d'édicules publiques.

La société qui devait ainsi desservir l'ensemble de la région la divisa en 31 secteurs et 50 sous-secteurs. La collecte était assurée en deux postes : celle de jour allant de 8h à 13h, et qui concerne 20 secteurs, et la collecte de nuit allant de 21h à 00h-30 avec 17 secteurs. Sept de ces secteurs étaient en réalité des circuits de multi-bennes dont le temps de travail est fonction du nombre de rotations nécessaire et varié entre 5 et 7 h.

Du point de vue de l'organisation, les secteurs du balayage et de la collecte se superposaient, chacun étant pourvu d'une équipe dont l'importance variait avec les difficultés rencontrées. Chaque équipe était elle-même placée sous le contrôle d'un chef et l'ensemble des chefs sous les ordres d'un surveillant général, puis d'un chef de zone, le tout « chapeauté » par un corps d'inspecteurs qui sillonnait la ville et faisait ses rapports à la direction générale.

De même, la société avait reconduit le service spécial qui assurait quotidiennement le ramassage des déchets de balayage déposés dans des poubelles et dans des fûts spéciaux. L'entreprise qui avait aussi en charge la desserte des marchés pouvait bénéficier d'extras en offrant des prestations aux entreprises privées devant gérer elles-mêmes leurs déchets de production. Une action complémentaire était aussi menée avec l'aide d'équipes mobiles dites « d'intervention » pour la collecte des gravats, cartonnages, branchages, déchets volumineux..., alors que la société assurait aussi la propreté de l'aéroport et de plusieurs établissements privés.

<sup>1</sup> La SOADIP était une Société Anonyme au capital de 59.000.000 de Fcfa (environ 1.180.000 FF à l'époque ou 180.000 euros) qui travaillait en régie avec les Services Techniques Communaux et le Génie Militaire. Son siège social était installé à Dakar rocade Fann - Bel-Air, sur la Route de Rufisque à deux pas du port de Commerce dans un immeuble qui lui appartenait et où s'étaient installés ses 22 bureaux qui abritaient la direction générale et ses divers départements. Elle a ainsi été chargée du nettoyage de la Commune du Cap-Vert, à l'exception des zones d'habitat HLM et SICAP (qui avaient leur propre service de collecte) et son action s'étendait sur 32 km d'Est en Ouest, ce qui représentait journalièrement 270 km de voies bitumées à balayer, près du triple à nettoyer et 350 tonnes / j d'ordures ménagères à collecter et à transporter sur une distance moyenne de 36 km. Héritant le 1er octobre 1971 de onze (11) véhicules en état de marche et dix (10) pouvant être réparés, elle atteint son rythme de croisière et au plus fort de ses activités, la société comptait un parc de matériel conséquent (voir annexes 2). La société possédait également une installation commerciale Rue Robert Brun et un ensemble technique de 5 hectares ou sont regroupés les garages, ateliers, magasins, bureaux techniques et installations sociales. Elle disposait également d'un département Commercial et un autre Industriel qui réalise notamment le petit matériel de voirie que le Bureau d'études de la Société a créé pour améliorer le nettoyage. Par ailleurs, un projet de campagne destiné à la sensibilisation du public fut étudié par les soins de la société et remis aux administrations concernées. Une étude générale pour le nettoyage des grandes villes du Sénégal devant permettre d'approfondir l'analyse était aussi en cours, le dossier d'approche ayant été déposé et les études sectorielles entamées, alors qu'au niveau interne une coopérative d'alimentation et de construction d'habitat devaient améliorer le volet social chez les travailleurs. Ce dernier point illustre aussi la frénésie dans l'acquisition de logement qui animait les résidents de la ville, c'était le moment où jamais de disposer d'un toit et dans la pure tradition sénégalaise d'une maison de plein pied.

<sup>2</sup> Ancien ministre de l'intérieur de 1962 à 1965, il passera de mars 1965 à mars 1968 Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de l'Information et du Tourisme.

La SOADIP qui inaugurait l'ère de la seconde phase de privatisation profita naturellement des acquis en équipements légués par les STC, au chapitre desquels l'usine de compostage de Mbao et les différents PAV. Toutefois, elle apporta sa pierre à l'édifice de la « *pratique spatiale déchets* » en mettant en place des centres de transfert, indispensables outils de conditionnement des déchets avant leur transport vers les lieux d'élimination en l'occurrence la nouvelle décharge de Mbeubeuss. Rappelons que la décharge de Hann était fermée depuis 1968.

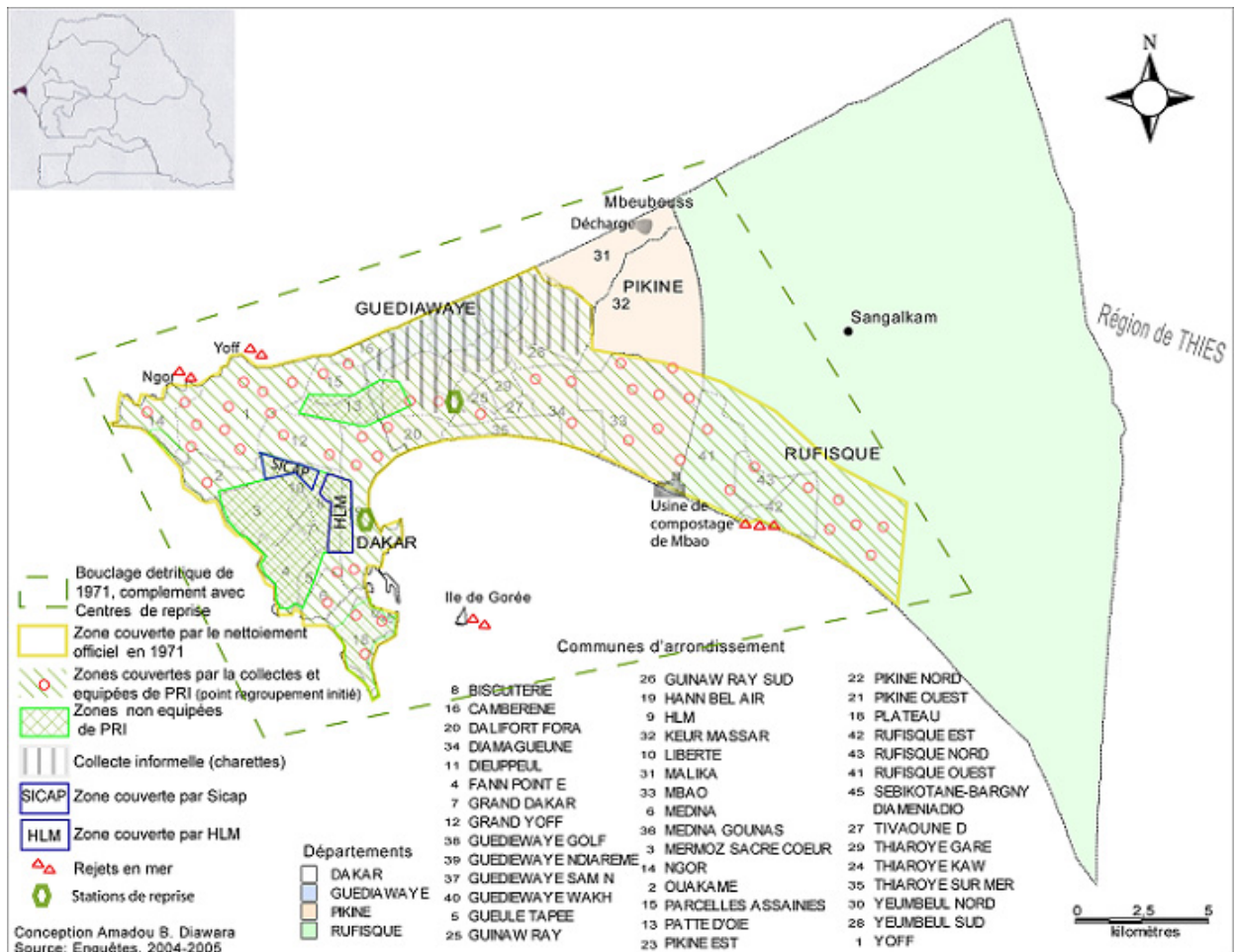
Ces stations de reprise installées à Bel-air (Môle 8) et à Pikine (ICOTAF) assuraient alors respectivement le transit des ordures ménagères de Dakar-Ville (jour et nuit) et de tout le Nord de la presqu'île. Elles recevaient aussi les ordures des zones HLM et SICAP, bien que ces organismes collectaient les déchets de ces quartiers avec leur propre logistique. Les déchets issus de la zone douanière du Port Autonome de Dakar -qui disposait d'une dizaine de bennes-, étaient aussi dirigés vers les centres de transfert du môle 8 en vertu d'une clause liant la SOADIP à l'organisme étatique. Seuls les *O.M* provenant des camps militaires étaient donc directement vidées à la décharge, par les bennes à ordures dont disposait l'armée et la gendarmerie.

Le système mis en place consistait à charger sur de gros porteurs, les *O.M* apportés par environ cinq (5) véhicules de collecte, soit en les compactant dans des containers à compaction de 15 tonnes de charge utile (Bel-Air), soit en les vidant dans des caissons ouverts (Pikine) de même capacité. Ces gros porteurs assuraient alors le transport jusqu'à la décharge du lac de Mbeubeuss, permettant ainsi des rotations plus rapides de la collecte.

Démarrant avec des moyens limités, la société fit très vite l'acquisition d'un équipement haut de gamme notamment de bennes tasseuses, camions équipés d'un système de compression, ainsi que de petites camionnettes, de tracteurs agricoles et remorques pour les quartiers difficile d'accès. Avec cette logistique et ces installations, le quadrillage rudologique de la région dakaroise entamée trois ans plus tôt semblait se confirmer. Mais en réalité l'utilisation de cet équipement était là aussi ciblée.

Héritant d'un patchwork spatial à desservir, la société n'aura d'autre alternative que de poursuivre cette approche différenciée initiée par le passé et qui sera une constante dans la mise en œuvre des politiques de gestion des déchets solides. Les BOM servaient principalement pour la collecte des déchets dans les zones de la frange ouest totalement équipées en routes bitumées telles que le Plateau en mode collecte domiciliaire ou porte à porte. Les zones dépourvues de routes bitumées ou carrossables, non (ou peu) couvertes par la collecte domiciliaire<sup>1</sup>, bénéficiaient généralement de la collecte groupée. Ces installations n'étaient pas en soi inappropriés et pouvaient même revêtir un caractère plutôt avant-gardiste pour cette époque ; déjà en vigueur en Europe elles permettaient aux populations de venir y déposer leurs déchets encombrants et divers non acceptés lors de la collecte domiciliaire. Adaptées au cas dakarois, elles desservaient les populations des quartiers péri- urbains non couverts par la collecte domiciliaire qui disposaient ainsi de mécanismes d'élimination convenables : les déchets collectés étant stockés à la station de transfert de Pikine pour être ensuite déposés à la décharge de Mbeubeuss.

<sup>1</sup> Tous ces éléments seront développés dans la quatrième partie à venir.



**Carte 16.** Situation de la collecte des OM et du nettoyage de la ville de Dakar en 1971. Si la SOADIP constituait l'organisme officiel, dans certaines zones urbanisées de la capitale (SICAP et HLM), les bailleurs sociaux avaient mis en place une logistique propre de collecte des déchets pour leurs réalisations. Néanmoins, le système restait articulé à la prise en charge mise en place par la SOADIP, les camions de collecte des SICAP et des HLM vidant leur chargement à la station de reprise de Bel-Air, d'où les gros-porteurs de la SOADIP prenaient le relais. Parmi les autres équipements spécifiques, on notait outre les deux stations de reprises (celle de Bel-Air et celle de Pikine) des PAV pour les quartiers enclavés. Le traitement et l'élimination des déchets étaient assurés par la station de compostage de Mbaou et la décharge de Mbeubeuss. En dépit de l'inexistence de mécanismes de traitement appropriés notamment avec une décharge ne fonctionnant pas réellement comme un véritable CET, le quadrillage rudologique de la ville semblait réalisé.

Parallèlement à l'option bacs maçonnés, la société expérimentera en renfort, un système de bennes détachables, comme celles qui desservait les marchés. Globalement, la SOADIP donnait d'ailleurs l'impression de maîtriser la situation. Elle assurait le service de collecte des déchets de la ville, et capitalisait de l'expérience, même si la question de la gestion de la décharge se posait déjà. Mbeubeuss accueillait en effet déjà l'ensemble des déchets de la ville y compris ceux industriels ; la décharge voyait même ses premiers villages de récupérateurs se constituer au nord-ouest du front de progression.

Si cette période du *quadrillage rudologique* de la ville, augurait d'un bon fonctionnement du secteur à Dakar, le vent allait très vite tourner. L'usine de compostage de Mbao arrêta de fonctionner dès 1971 pour des raisons techniques liées à une usure rapide des pièces des chaînes de triage des déchets. La non rentabilité du compost produit était aussi en cause : saturé en sable, il ne rencontra pas l'adhésion des maraîchers pour qui il était destiné.

Sur le front de l'habitat, la réforme territoriale de 1972 précisait bien l'existence de la partie rurale de la Commune de Dakar, dont l'administration restait toujours confiée au gouverneur de la région assurant simultanément des fonctions administratives et municipales. Ce dernier en rapport avec les autorités chargées de gérer les modalités d'une rapide extension spatiale de la ville ne purent que constater l'extension désordonnée de la ville avec une pullulation de l'habitat spontané, l'une des conséquences les plus prégnantes du fort accroissement démographique que connaissait la ville. Pourtant, cette question de l'habitat comme en 1960, était restée au cœur des préoccupations gouvernementales. Ainsi en 1973, malgré les effets désastreux sur le budget national du choc pétrolier et ses conséquences sur une machine économique fortement tributaire de l'extérieur en énergie, le Ministère des Travaux publics, de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Transports lançait avec l'aide financière de la Banque Mondiale, le programme « Parcelles Assainies » de Dakar (qui s'étendra par la suite sur l'ensemble du pays).

Ce programme d'habitat devait satisfaire la forte demande et résorber l'habitat spontané qui accompagne en parallèle le développement fulgurant de la grande banlieue de part et d'autre du noyau de Pikine. La SNHLM parvint alors à réaliser une série de lotissements d'environ 13 305 parcelles *nues* dans la zone lébou située entre Yoff et Cambérène déjà gagnée par l'implantation spontanée. Toutefois, comme dans nombre de projets immobiliers d'habitation à destination des particuliers, on y notait une quasi absence d'aménagements verticaux et collectifs moins exigeants en espace. La préférence pour ces terrains nus tenait au fait qu'au Sénégal et jusqu'à un passé récent, l'habitat collectif dans des immeubles n'était pas culturellement admis, chacun tenant à disposer de *sa maison individuelle unifamiliale de plein pied*. Avec l'inexistence de réseaux d'assainissement liquide et des voies stabilisées dans ces réalisations, l'autre revers de ce programme appuyé par la Banque Mondiale sera la récupération de la quasi-totalité des réalisations. Comme par le passé, destinées au départ aux populations de faibles revenus, elles ont fini entre les mains de promoteurs immobiliers et d'une bonne partie de la classe moyenne.

Cette période qui marquait le boom de l'habitat à Dakar avait aussi consacré la création de nombre de sociétés immobilières privées. La SCAT Urbam (Société Centrale d'Aménagement de Terrains Urbains), la SAGEF ou la société HAMO faisaient ainsi leur entrée dans le secteur de la réalisation de programmes de logement et/ou de lotissement, parallèlement au développement de l'auto construction. On ne le savait peut-être pas encore assez, mais cette extension de la ville régulière allait avoir d'énormes conséquences sur le devenir de la question des déchets dans l'agglomération. En effet, si pour quelques propriétaires ces réalisations officielles ont constitué un petit soulagement, pour les organismes en charge de la fourniture des services comme ceux de l'assainissement (liquide et solide), elles constituaient un deuxième front d'habitat régulier incomplet (car non bitumé) à desservir après Pikine régulier, sans compter les villages traditionnels et les zones d'extension irrégulières.

Qui plus est la population de la région et de la ville ne cessait de croître : de moins de 100 000 habitants en 1932, la population de la région du Cap-Vert se chiffrait à près de 600 000 habitants en 1974.

A elle seule, la commune de Dakar<sup>1</sup>, comptait déjà près de 350 000 habitants, avec une urbanisation rapide s'accompagnant d'une augmentation naturelle de la production de déchets.

Devant cette situation, l'une des réponses de l'Etat Sénégalais sera d'affiner la réglementation sur la gestion des déchets et notamment ceux ménagers. L'Assemblée Nationale adopta durant l'année 1974 le décret n° 74-338 du 10 avril 1974 réglementant l'évacuation et le dépôt des ordures ménagères (voir annexes), alors que l'année suivante (1975) était ratifiée en international la convention sur les déchets dangereux. Si ces initiatives devaient démontrer la volonté des pouvoirs publics de mieux gérer la question des déchets, il semble toutefois plus probable que les technocrates du « Building Administratif <sup>2</sup> » aient davantage voulu mettre au diapason la législation local, en l'amarrant à l'évolution mondiale, question de prestige. Cette tendance se confirmera d'ailleurs par la suite avec la création en 1978, d'un tout nouveau ministère de...l'Environnement, à l'image de l'organisation institutionnelle en la matière dans les pays industrialisés d'Europe et d'Amérique du Nord<sup>3</sup>. En réalité, les profondes incohérences qui subsistaient dans la prise en charge des matières résiduelles, montrent qu'il n'y avait pas véritablement de politique déchet officielle et globale.

A la gestion désastreuse de l'unique décharge de la ville, s'ajoutait l'absence d'identification des apports dans la collecte traditionnelle, des *niches rudologiques* du secteur tertiaire (commerces et services) et même d'une partie du secteur industriel. Quant à la question du devenir des rejets industriels dangereux, elle était encore totalement ignorée. Les efforts étaient centrés sur la prise en charge des seuls déchets ménagers et assimilés, alors qu'on savait pourtant que le secteur industriel, était gros producteur de déchets. Ces industriels étaient représentés par les entreprises présentes dans la Zone Franche Industrielle de Dakar, et bénéficiant d'exonérations et avantages fiscaux diverses (franchise douanière, libre transfert des capitaux...). L'ensemble de leurs déchets, dont une bonne part de matières dangereuses (déchets toxiques) était acheminé à la décharge de Mbeubeuss. La ville paiera encore des décennies plus tard, les conséquences d'une telle omission avec des contraintes démultipliées par l'augmentation du nombre d'entreprises, productrices desdits déchets spéciaux.

Au milieu des années soixante dix, la CCCEF se retira des programmes de financement de l'habitat au Sénégal, « obligeant » ainsi l'état sénégalais à mettre sur pied divers mécanismes « propres » de financement de l'habitat. Les pouvoirs publics vont ainsi élaborer d'autres outils techniques afin de traduire concrètement leur nouvelle politique du logement<sup>4</sup>. C'est le sens du vote en 1976 de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, sur proposition de Mamadou DIOP, Ministre des Travaux publics, de l'Urbanisme et des Transports et qui semblait alors préparer la ville à un vaste déblaiement en vue de ses futurs projets urbains. Cette loi devait en effet faciliter le nettoyage officiel et légal des zones d'habitat insalubres et toute l'occupation anarchique de l'espace, illustrations disgracieuses de l'explosion de l'habitat irrégulier et du boom des activités informelles ayant « pignon-sur-rue ».

<sup>1</sup> EYQUEM C (1974). « Dakar entre tradition et modernisme ». In L'Afrique littéraire et artistique n°32 p 58-7. 1974. 93 p.

<sup>2</sup> Immeuble-monument, ancien siège du Gouvernement de l'AOF qui est resté siège des différents gouvernements qui se sont succédé depuis l'indépendance.

<sup>3</sup> En France le premier ministère de l'Environnement avait vu le jour quelques années plus tôt en 1971.

<sup>4</sup> C'est ainsi que l'Etat a décidé de créer : le Fonds pour l'Amélioration de l'Habitat et d'Urbanisme (FAHU), la Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS), le Compte de Crédit Communal (CCC), le Fonds de Restructuration et la Régularisation Foncière (FORRF), le Fonds Roulant pour l'Habitat Social, de dégager des Ressources Financières des Collectivités Locales tout en maintenant es Sources de Financement Extérieures.



**Photo 52.** Building administratif à Dakar. Ancien siège du gouvernement de l'AOF, il abrite depuis l'indépendance la quasi-totalité de l'appareil exécutif du pays. (Crédit Photo ANS).

Dans la grande banlieue nord, des quartiers comme Pikine Dagoudane dépourvus de réseaux structurants et d'assainissement liquide, ne cesseront pourtant de grossir et d'accueillir de nouvelles implantations. Edicules, vidoirs, W-C publics construits par les autorités, mais aussi fosses d'aisance (non étanches) élaborées par les populations constitueront le système de suppléance dans ces secteurs. Si 75 % des parcelles de Pikine sont équipées de W-C, 16 % seulement des propriétaires déclaraient avoir déjà fait appel à un camion pour vider leurs fosses. Toutefois pour les quartiers exclus comme Wakhinane, Yeumbeul, ou encore Médina Gounass, c'est un assainissement de type rural qui sera appliqué dans le cadre urbain avec des *Ganouwaaye* et rejets d'eaux résiduaires dans la rue. WANE parlera « d'Assainissement rural tronqué ou bâtard ». Selon l'auteur « 1/6 des matières fécales produites chaque jour et évalué à 60 tonnes étaient encore dispersés sur les terrains vagues et sur la voie publique entraînant ainsi le développement du péril fécal »<sup>1</sup>. De son côté, SALEM.G notait pour les eaux résiduaires : « l'usage le plus fréquent est de laisser s'infiltrer l'eau et les excréta ou de transvaser le contenu d'une fosse débordante dans un trou creusé à côté pour l'occasion ».

Pour la collecte domiciliaire, à l'image des quartiers populaires ou des villages lébous, les populations se contenteront des PAV, dont les pouvoirs publics ont présidé à la mise en place. Toutefois à l'intérieur de ces quartiers, l'émergence des GIE et des Associations d'origine villageoises marquait aussi l'entrée en scène des structures communautaires dans la gestion de certains aspects d'accès aux services urbains. Ces organisations semi-structurées s'investiront en effet dans le secteur de l'assainissement et de la gestion des ordures ménagères, rejoignant le service déjà existant d'enlèvement à domicile des déchets, qui proposait une évacuation par charrettes vers des... dépôts anarchiques environnants. En général ces charretiers assuraient antérieurement le transport de voyageurs ou de marchandises sur de courtes distances.

<sup>1</sup> WANE O-A, (1981) « Contribution à l'étude de l'environnement au Sénégal. Matières résiduaires et disparités urbaines dans une ville africaine : Dakar ». Créteil. Décembre 1981. Université Val de Marne. Institut d'urbanisme de Paris 384p. Thèse Doctorat 3<sup>o</sup> cycle spécialité Urbanisme & Aménagement. Mention Aménagement & Environnement.



Si le boom de l'habitat irrégulier réduisait notablement la marge de manœuvre de la société de nettoyage, la frange occidentale de la presqu'île même gagnée par le développement de l'habitat spontané interstitiel et de l'auto-construction, conservait encore les faveurs de la société de collecte. La SOADIP s'efforça de maintenir dans ces *bastions de la propreté* une situation satisfaisante en procédant à des tournées de collecte régulières. Conformément aux clauses du contrat de nettoyage, elle assurait aussi le balayage des rues bitumées envahies par le sable et livrées aux salissures des piétons, vendeurs, calèches et autres animaux en divagation.

Mais à l'opposé, la situation devenait de plus en plus préoccupante pour les quartiers spontanés des villes de la banlieue de Pikine. Pour Rufisque, DUBRESSON signalait déjà en 1979 :

*« Les déséquilibres relatifs à l'équipement des demeures sont accentués par ceux de l'environnement immédiat. Aux voiries anarchiques s'opposent les voiries géométriques, mais parmi ces dernières seules l'Escale est totalement bitumée. En dehors de certaines ruelles quelque fois bien entretenues (dans les franges spontanées surtout), il est en général malaisé de circuler dans Rufisque hors de l'Escale à cause de l'étroitesse des voies et du mauvais état des principales pénétrantes surtout en hivernage. C'est pourquoi le ramassage des ordures constitue un élément supplémentaire d'inégalité entre les quartiers. Alors que les camions de la SOADIP circulent sans problème dans l'Escale, ils peuvent rarement pénétrer ailleurs, et les canaux, le bord de la mer et les marigots servent de dépôts locaux qui sont nettoyés par les services municipaux quand la situation dépasse les limites du supportable<sup>1</sup>. »*

Cette *déperdition* qualitative suivait presque fidèlement la trame de l'habitat. Si dans les départements de Dakar, Pikine et Rufisque, d'énormes dysfonctionnements persistaient dans la prise en charge des questions d'assainissement même au sein des zones d'habitat régulier ou planifié, le calvaire était encore plus persistant dans certains quartiers populaires d'habitat spontané ou de type rural- urbain. A l'image de Grand- Yoff, Dalifort, ou encore des extensions illégales de Pikine, l'absence de prise en charge induisait une quasi généralisation de pratiques d'assainissement alternatives, mais souvent peu commodes. L'équilibre hygiénique de la ville bien que non rompu restait tout de même précaire, alors que quelques éléments nouveaux allaient venir se greffer sur la question de la prise en charge des matières résiduelles solides que connaissait déjà la ville.

L'évolution de l'économie mondiale induisait en effet l'apparition de nouveaux modes de consommation relayés dans les villes sénégalaises. Elle avait généré certains artifices de *survie alimentaire* tels que l'importation massive de viandes de volailles conditionnées, vendues dans le pays à un prix très concurrentiel<sup>2</sup>. Mais, le changement qui allait avoir les incidences les plus négatives sur la question des déchets solides de la ville, en fut l'irruption du plastique.

<sup>1</sup> DUBRESSON Alain (1979). L'espace Dakar-Rufisque en devenir : de l'héritage urbain à la croissance industrielle ORSTOM Paris 1979. 371 p. p82-83.

<sup>2</sup> Viandes dont le succès était tel qu'il mit à mal et même un temps failli torpiller le marché intérieur de production de volaille. Intox ou informations fondées, toujours est-il que d'aucuns soupçonnèrent même une origine douteuse de cette manne en évoquant Tchernobyl et les effets vicieux et toxiques en terme d'irradiations sur les productions animales de son nuage radioactif. Il est vrai qu'à l'époque toute la vérité ne fut pas divulguée au grand public ; cela expliquerait alors la réticence du secteur de la distribution agro alimentaire des pays d'Europe à commercialiser ces produits « touchés », et qui finiront tout de même sur les étals des marchés des pays du tiers-monde par le biais de filières bien organisées et avec la complicité des puissances économiques occidentales.

Si la tendance était d'ailleurs perceptible dans les pays industrialisés dans le domaine de l'équipement ménager (mobilier, ustensiles..), dans les pays d'Afrique, elle se traduisait aussi dans le secteur de l'emballage alimentaire. Si jusque là le film plastique était bien connu du milieu industriel, il faisait son entrée dans le secteur du commerce de détail et par ricochet dans la sphère domestique par le biais de poches plastiques en provenance des pays asiatiques (Thaïlande, Chine...) en pleine croissance économique. Ces sachets plastiques détrônaient en effet les cales et autres sacs de marché et s'imposaient progressivement dans le commerce ; tout le monde exigeant sa poche gratuite même pour de menus achats. Pour les classes sociales les moins aisées en plus d'être pratiques, elles présentaient aussi l'avantage d'être plus discrètes, permettant à la ménagère de dissimuler ses maigres achats lors de la séance quotidienne des courses au marché.

En petites poches noires, le plastique remplaçait le sac de marché, mais en micro-sachets transparents, il se substituait aussi au papier pour le conditionnement informel de produits alimentaires tels que les condiments et autres fruits. Son utilisation se fera aussi beaucoup remarquer par le biais de la vente au détail de boissons diverses destinées à la restauration rapide (eau fraîche et jus à base de produits locaux bissap, gingembre...). Ce commerce de détail, celui des portions fragmentées allait ainsi connaître sa révolution car pour nombre de populations « le sachet » constituait un signe de modernité et d'hygiène : il est généralement remis neuf alors que les supports ou contenants jusque là utilisés par le secteur informel du *fast-food* provenaient de la récupération. Bien que les effets nocifs de la matière plastique sur l'environnement étaient déjà identifiés sous d'autres cieux, ce nouveau venu dans le mode de consommation des sénégalais n'en sera pour autant pas inquiété. Le filon sera d'ailleurs exploité plus tard par quelques entreprises de la place qui se sont spécialisé entre autres dans la production de poches plastiques (SIPLAST), alors que le recyclage en interne ou par apport des récupérateurs n'était pas encore à l'ordre du jour. Enlaidissant progressivement le paysage, les plastiques dont la portion représentait près de 4,5 % des déchets dakarois selon WANE (1981) finissaient par attirer l'attention. Mais, ce sont surtout leurs conséquences sur le cheptel des zones urbaines et péri urbaines, qui vont finir par faire prendre conscience aux pouvoirs publics du péril qu'ils constituent. L'ingestion de ces matières plastiques notamment par les animaux divagants (notamment dans les dépôts anarchiques) a en effet entraîné un regain de mortalité mais surtout une hausse de la morbidité chez ces animaux<sup>1</sup>. L'invasion du plastique à Dakar illustre l'implication dans le secteur de ses déchets de phénomènes géographiquement éloignés, c'était la mondialisation avant l'heure des questions écologiques.

L'autre exemple a été donné par la dégradation économique que connaissait le pays, et qui découlait d'un contexte mondial peu favorable.

Après sa démission surprise en 1980 (fait inédit en Afrique), le président sénégalais SENGHOR avait légué à son premier ministre Abdou Diouf, la tête du pays, de sa formation politique (le Parti Socialiste), mais aussi une situation socio-économique plus délicate que par le passé. Cette « succession » coïncidait avec les premiers plans d'austérité économique que connu le pays, même si à cette époque les populations n'en pressentaient pas encore ni l'ampleur ni les effets à terme. La quasi-totalité des secteurs d'activité du pays traversaient durant cette période une phase de profonde morosité ; leurs effets rejailliront sur la question déchet.

<sup>1</sup> C'est sans doute ce qui a poussé des chercheurs de l'Ecole Inter Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar (EISMV) à réaliser une étude qui a montré que « sur un ensemble de 31 échantillons de corps étrangers retrouvés dans l'estomac de différentes espèces abattues (bovins, ovins, caprins), 90 % contenaient des matières plastiques (28/31), et seulement 3 échantillon ne présentaient pas de matières plastiques. Ces études corroboraient ainsi les mises en garde des écologistes qui réclamaient pour Dakar la mise en œuvre en la matière de stratégies moins dommageables pour l'environnement et les animaux. DIENG Abdoulaye : « Sachets plastiques : menaces sur le bétail » in La Propriété Intellectuelle n°17 Avril 2000 p 12. 15 p

Déjà préoccupante « sur le terrain », on notait une amplification de la désorganisation institutionnelle concernant le nettoyage de la ville. Jusque là dans l'incapacité d'assurer la coordination des actions gouvernementales en la matière, le Ministère de l'Environnement, n'avait quasiment plus son *mot à dire*. Malgré les attributions permettant à sa Direction de l'Environnement de jouer un rôle de conseil, cette dernière n'a jamais pu intervenir sur le fonctionnement des questions liées à la salubrité de la ville. Pire, elle se faisait souvent « rappeler à l'ordre » ou même parfois concurrencer sur son propre terrain.

Cette communication présentée en 1980 lors d'un Conseil Interministériel sur la propreté de Dakar par le Ministre de l'Équipement ministre d'État (Adrien Senghor) sur un domaine relevant de la compétence de son collègue de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement Oumar Bâ, témoigne parfaitement du fonctionnement en doublon dans l'attelage gouvernemental :

*« Hormis les quartiers du Plateau, Fann- Résidence et Point-E, ceux de la plupart de Dakar abritent des dépôts sauvages Cette situation est aggravée dans les bas quartiers par les eaux grasses ménagères déversées par les ménagères ou favorisées par l'utilisation de bornes-fontaines (...). En outre, ces eaux grasses sont les facteurs de développement d'odeurs incommodes et de dégradation de la chaussée. A certains endroits de la ville l'on constate également des tas de gravats et de branchages qui ne sont du ressort d'aucun organisme de ramassage. Déjà en zone urbanisée, l'amoncellement de sables et détritiques divers a tendance à se généraliser. Il va s'en dire qu'en zones insuffisamment urbanisées, la situation est pire. Les conteneurs mis en place favorisent les débordements du fait de leur insuffisante capacité, mais également du fait de leur nombre limité. Les marchés, les jardins et les plages sont également touchés par la faiblesse des interventions. Si les marchés bénéficient d'un entretien sommaire par la Municipalité, les plages quant à elles restent sous entretenues. Le seul crible qui a été acheté par la Commune est actuellement inemployé parce que inadapté aux conditions locales (P6). Aujourd'hui, Dakar et le Cap-Vert sont le lieu d'intervention d'une multitude d'organismes évoluant en l'absence de toute coordination et de surcroît au moyen de matériels de collecte variés. Parallèlement à l'action de la SOADIP interviennent pour leur compte ou pour le compte de sociétés de la place la SICAP, l'OHLM et une mosaïque d'entreprises de nettoyage. A Dakar, la collecte, l'évacuation et l'élimination des ordures a été confiée à la SOADIP qui a signé une convention avec la Commune. Elle exerce ses activités sur la totalité de la presqu'île du Cap-Vert à l'Ouest d'une ligne allant de Mbeubeuss au nord au marigot de Bargny au Sud. Force est de constater aujourd'hui que l'intervention de la SOADIP par l'intermédiaire de moyens logistiques obsolètes pour la plus grande partie, malgré un effort récent de modernisation accuse d'une baisse de rendement sensible eu égard à l'accroissement de la charge de travail. Nous connaissons à présent une situation anarchique pire qu'à l'époque où la Municipalité avait la charge du nettoyage. Il y'a sans doute un relâchement dans le suivi des interventions alors que l'efficacité devrait être recherchée et maintenue en considération de l'urbanisation (galopante) ». (Conseil Interministériel sur la propreté de Dakar 1980. Communication de Monsieur Adrien Senghor ministre d'État chargé de l'Équipement de 1978 à 1981)*

Ce fut aussi le cas lorsque le Ministère de l'Équipement prit les devants en sortant en 1982 un rapport sur l'Hygiène et l'insalubrité des plages de Koussoum, Hann, Bel-Air, Yoff, rapport préconisant aussi la construction d'édicules publics.

Les modalités de la création de l'administration de l'environnement ont d'abord été marquées par une inflation institutionnelle, un éparpillement d'institutions. Le ministère devant prendre en charge cette question en fédérant autour de lui les différents acteurs (Service d'Hygiène, intervenants dans la collecte des déchets –SOADIP, SICAP, HLM-, Services de l'Assainissement...), fut littéralement torpillé dès le départ.

Parallèlement à ces couacs institutionnels, l'intervention de la SOADIP commençait à montrer ses limites : l'extension considérable des espaces à couvrir et le développement de l'habitat spontané dans les banlieues, plongèrent littéralement dans l'œil du cyclone une société de collecte devant assurer la propreté d'espaces dépourvus des essentielles voiries bitumées structurantes. Officiellement combattu, l'habitat spontané, était pourtant toléré par les pouvoirs publics et un parti au pouvoir cherchant s'attirer les faveurs d'un électorat potentiel dans la perspective des élections présidentielles de 1983. Entre 1976 et 1988, l'habitat planifié produit par les promoteurs publics et privés n'a pu couvrir que 7 % des besoins globaux issus de la croissance démographique (PRECHT 2001, Op cité).

La SOADIP parvenait difficilement à assumer en aval les tares provenant de plusieurs secteurs . Outre le fait de ne pas s'acquitter de taxes déchets, l'implantation informelle, que ce soit pour les besoins de l'habitat ou des activités de production, favorisait la multiplication des points d'insalubrité. Aux difficultés à lutter contre l'ensablement des voies de circulation bitumées, on notait une gestion catastrophique de l'assainissement liquide (eaux usées ménagères et des eaux pluviales) par la SONES et le ministère de l'Hydraulique, avec en prime une multiplication des tranchées anarchiques effectuées notamment par la SENELEC, l'OPT...sur le réseau routier, tranchées d'ailleurs souvent mal refermées<sup>1</sup>. En somme, la société recueillait quasi-exclusivement en aval, les effets induits par ce « tir groupé » ; elle avait de plus en plus de mal à y faire face sans que les pouvoirs publics ne prennent des mesures pour y remédier.

Les secteurs de l'assainissement liquide et solide ont toujours fonctionné en parallèle. Mais à l'avantage de la SONES, les méthodes parallèles d'assainissement liquide dans les quartiers défavorisés ont été pendant longtemps masquées par la relative rapidité de dilution dans la nature (sol, mer...) des matières concernées (eau usées, eaux vannes...). Cette dernière longtemps chargée des questions d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement domestique (eaux vannes et eaux ménagères) n'aura presque jamais été inquiétée sur l'ensemble des problèmes situés dans son rayon d'action, et qui se posèrent dans l'agglomération dakaraise.

En revanche, pour les structures chargées de leur gestion, les déchets solides, de plus en plus diversifiés, se retrouvaient systématiquement en bout de chaîne des processus *finis* (rejets industriels, d'activités résidus accompagnant les eaux ménagères, résidus de curage des caniveaux...) ; ils laisseront aucune marge d'erreur aux différentes sociétés ou organismes de collecte qui vont se charger de leur collecte.

<sup>1</sup> Toutefois un flou demeurait, concernant la prise en charge de certains aspects des déchets liquides et solides : pour les déchets liquides, la SONEES, la Direction de l'Assainissement et le Ministère de l'Hydraulique et de l'Équipement et la Commune intervenaient dans la gestion des égouts et autres caniveaux, alors que pour les déchets solides la SOADIP avait comme on l'a vu, avait la responsabilité du balayage des artères de la capitale et de la collecte des déchets dans toute la ville hormis dans les zones OHLM, SICAP, les places publiques, gares, marchés...gérés par la commune. Mais visiblement et sans surprise, la société avait toutes les peines du monde à accomplir ces missions aussi bien pour la collecte des déchets que l'enlèvement du sable : de fréquentes opérations étaient en effet organisées pour désensabler les rues en parallèle à la stabilisation des accotements de la voirie. Voir la lettre du chef du Service Régional des T.P signalant *la nécessité de leur bonne refermeture* pour l'image esthétique. Lettres N° 247 du 27 mars 1980 et 237 du 25 mars 1980 portant l'objet : réfection des traversées des chaussées.

Aux difficultés techniques internes (organisationnelles et financières), externes (dynamique spatiale et contraintes urbaines) qui la tenaillaient, se greffaient des contraintes d'ordre plus...politiques, qui à l'occasion remontaient en surface. Ses agents incorporés, ses dirigeants (anciens dignitaires socialistes) sous la botte du puissant Ministère de l'Intérieur, la SOADIP devait à l'instar des autres corporations se mettre totalement à la disposition du parti au pouvoir. Mobilisables à souhait, les agents de la société ainsi qu'une bonne partie de la logistique étaient « réquisitionnés » lors des grands messes du parti (congrès, meetings...), des sorties officielles du secrétaire général –et non moins président de la république- (meetings, visites à des responsables de coordination...), ou à l'occasion de la réception de délégations officielles étrangères (visites officielles de Chefs d'Etats, conférences ou sommets internationaux...). Durant ces événements, la société se contentait alors de juste assurer un service minimum<sup>1</sup>.

C'est dans ce contexte qu'intervint la réforme territoriale de février 1983 qui créait au sein du contour de la presqu'île du Cap-Vert deux communautés rurales Sangalkam et Sébikotane, mais aussi six communes : Dakar, Gorée, Pikine, Guédiawaye, Rufisque et Bargny qui s'unirent la même année pour créer la Communauté Urbaine de Dakar, alors que le décret du 19 octobre 1983 portera la création des trois départements Dakar, Pikine, Rufisque. Quelles que furent les raisons ayant conduit à ce nouveau redécoupage<sup>2</sup>, la nouvelle entité permit à la ville de disposer d'un cadre juridique lui permettant de mieux s'organiser et de mieux assurer et réaliser des projets d'intérêt commun et la gestion de certains services communautaires à l'échelle de la région. En ligne de mire celui du nettoyage et de la gestion des déchets qui se posait toujours avec autant d'acuité et dont désormais la CUD avait la charge d'assurer (en régie ou par délégation) pour l'ensemble des communes, le bon fonctionnement sur la totalité de la zone urbaine. Désormais, elle allait directement traiter avec les sociétés de collecte. Mais on verra qu'en réalité les pouvoirs publics n'ont jamais cessé de *faire le chèque* aux sociétés de nettoyage : en cause, le faible recouvrement des taxes et notamment de la TEOM, impôt qui devait permettre la rémunération du service et la mise en œuvre des actions déchets dans la ville.

La petite embellie sur le tableau des déchets sera à mettre sur le compte des Services du Ministère de l'Équipement ; ils entreprirent en vertu de certaines de leurs prérogatives, la construction de trottoirs et de plantation d'arbres en vue de stabiliser les accotements des routes bitumées. Ces réalisations entrant en jeu dans la question de la prise en charge des matières résiduelles de la ville, devait constituer une solution au problème de l'ensablement des rues, et favoriser en même temps une meilleure évacuation des eaux de ruissellement. Rappelons que les deux points (assainissement liquide et solide) étaient intimement liés. C'est notamment le cas de la question du colmatage du réseau de collecte des eaux pluviales par les ordures, et celle des sables évoquée plus tôt (participant d'ailleurs à ce colmatage) et qui reviendra régulièrement sur les devants de la scène durant l'année 1983.

<sup>1</sup> A l'époque il n'était pas rare de voir des camions de la SIAS remplis de militants, de sympathisants du Parti, ou d'agents de la SOADIP, rallier les meetings, les points de visite des officiels du Ps ou encore les itinéraires des cortèges officiels de délégations étrangères. Il en était de même de leurs collègues de la société de transport publique de l'époque la SOTRAC qui lors de tels « événements » étaient tout autant mobilisés. Ces réquisitions créaient un tel déficit dans la desserte des quartiers et dans le service aux usagers que la population se tenait informée des meeting du Parti au pouvoir pour prévoir ses déplacements. J'ai ainsi souvenir qu'avec mes frères il nous arrivait parfois de prétexter un « meeting » du PS -source de pénurie de bus- pour expliquer notre retard à la maison alors que nous avions passé une ou deux heures après la fin des cours à jouer au foot dans l'enceinte de notre établissement scolaire, le complexe Lycée-collège Lamine Guèye du Plateau qui à l'époque s'appelait encore Van Vollenhoven.

<sup>2</sup> Selon certains auteurs, la communauté lébou inquiète de se voir envahie sur ses terres par l'afflux de ruraux n'entendait point se laisser mettre en minorité.

Quelques réunions spéciales et séances de travail entre différentes directions eurent en effet lieu cette année ; elles étaient consacrées *au problème du désensablement des artères de la ville de Dakar*. Cette note de la direction de l'Équipement justifie : « *l'aménagement du milieu urbain et périurbain dakarois concerne de multiples intervenants qui ont des objectifs et des points de vue souvent différents*<sup>1</sup> ». Sans doute une manière de refuser d'endosser toute la responsabilité des problèmes d'assainissement visibles que connaissait la ville et qui appelaient hormis l'Équipement, l'intervention concomitante des services Communaux, de la SONES, des services de l'Hydraulique et naturellement la SOADIP.

Toutefois, ces initiatives ne freineront pas la constitution de dépôts anarchiques de déchets dans l'ensemble de la ville, prolifération due aux difficultés de la SOADIP. Parallèlement, la pollution industrielle jusque là diffuse et très peu prise en compte dans la capitale s'affichait désormais au grand jour, au détour de quelques points noirs. Hann voyait sa baie souillée par les rejets d'industriels notamment d'hydrocarbures, alors que Mbeubeuss ainsi que les points de rejet d'ordures ménagères étaient aussi touchés par le déversement de substances toxiques ou dangereuses.

Les difficultés de la SOADIP étaient accentuées par une forte contestation sociale de ses agents. Ses dirigeants devaient faire face à une grève des personnels de terrain, réclamant de meilleures conditions de travail, ainsi qu'une reprise en main par l'autorité publique de la situation de la collecte, dans une ville menacée par les ordures. MIGNON<sup>2</sup> dans sa contribution à la revue Tiers-Monde soulignait :

*Les dakarois au cours de l'année 1984, sont préoccupés par l'accumulation d'immondices dans les rues de leur ville. La SOADIP (Société Africaine de Diffusion et de Promotion), entreprise à qui la Municipalité a confié l'évacuation des ordures, est en déconfiture. Les grèves s'y sont succédé et le préfet a demandé aux chefs de quartiers de créer des comités d'assainissement pour y pallier. Le quotidien national officieux Le Soleil, répercute les mots d'ordre des opérations « coup de poing », Augias, qui se succèdent, avec des succès autant divers que brefs. Le Soleil reproduit le propos d'un des grévistes de la SOADIP, demandant que l'on ne confonde pas les caisses du Diaraf avec celle de la SOADIP. Le PDG de la SOADIP, ancien ministre et personnalité influente, est le président de la puissante Fédération Sénégalaise de Football, et d'un club de football dakarois, le Diaraf. Sans doute le gréviste fait-il allusion à une tenue des comptes peu claire –surtout quand on sait que les services de nettoyage étaient avant l'indépendance, un paravent pour financer des agents électoraux (...).*

Pour atténuer la situation catastrophique de la gestion globale des matières résiduelles solides dans la ville, les pouvoirs publics organiseront des « interventions choc » pour débarrasser Dakar et sa banlieue des ordures ménagères. Étaient aussi ciblés les disgracieux encombrants tels que les carcasses de voitures, gravats et branchages. Comme par le passé, chaque fois que la situation devenait critique pour l'image de la ville et présentait aussi des risques sanitaires pour les populations, le Gouverneur de la région intervenait en urgence pour « éteindre le feu » à grand renfort d'opérations AUGIAS comme celle qui a eu lieu du 26 juillet au 16 août 1983 ayant mobilisé une logistique considérable avec plus d'une quinzaine de gros véhicules et plus de 300 personnes dont des détenus et des militaires.

<sup>1</sup> Notes techniques sur les opérations en cours au SRTP du Cap-Vert 1983 13 p.

<sup>2</sup> MIGNON J-M (1986), « *Contrôle social et gestion urbaine à Dakar* » In Revue Tiers-Monde, année 1986 vol 27 n° 105.. P 151-161.

Ces urgences-interventions, mobilisant des moyens logistiques considérables, et dont les frais pouvaient monter à plus de 50 millions de FCFA de l'époque étaient symptomatiques de la dégradation de la situation. Elles ont en effet toujours constitué les signes avant-coureurs de crises déchets : en même temps qu'elles soulageaient les populations et les artères, elles trahissaient un effondrement quasi imminent de la structure en charge de la collecte des déchets. Toutefois, ce type d'opération se renouvellera régulièrement notamment en 1985 sous l'appellation d'opération « Propreté de Dakar ».

Hormis leurs effets limités sur la question de la salubrité de la ville, elles entretenaient un paradoxe aigu : tout en dénonçant l'existence d'une multitude d'acteurs dans la collecte et l'évacuation des déchets, les pouvoirs publics recouraient à ces derniers (SOADIP, HLM, SICAP, Armée, Commune...) durant ces opérations de grande envergure. La logique de l'autorité publique face à la double contrainte d'un service défaillant, sera d'encourager la mise en place dans les quartiers de comités d'assainissement regroupant les chefs de quartier, les responsables politiques et certaines personnalités locales influentes. Ces choix se poursuivront avec la sollicitation de l'investissement humain en matière de salubrité, requérant l'implication matérielle des populations, initiative à laquelle ces derniers n'adhéreront que timidement. Le principe reviendra quelques années plus tard sur les devant de la scène rudologique par l'entremise du « set-sétal » dont on verra plus haut les motivations et les manifestations.

Mais au vu de leur nature, la quasi-totalité des mesures prises restaient assez vagues et superficielles, telle la quatorze qui stipulait : « *la Commune de Dakar mettra en place une réglementation appropriée et une police sanitaire pouvant servir immédiatement pour appuyer l'action du service d'Hygiène. A ce propos, la gendarmerie et la police urbaine apporteront leur concours*<sup>1</sup> ».

Le gouvernement se dirigeait lentement mais sûrement vers la liquidation de la SOADIP. Il semble même que l'exécutif avait déjà dessiné l'ossature de la future société semi publique devant remplacer la SOADIP : l'Etat et l'instance communale y détiendraient la majorité des parts, le reste étant partagé entre les différents investisseurs. Cette hypothèse sera presque confirmée, lorsque les pouvoirs publics notamment la CUD, ne s'acquittèrent plus régulièrement durant l'année 1984, de la rémunération des prestations de la société ; elles étaient de l'ordre de 900 000 000 millions de francs CFA par an. Ce blocage engendra des difficultés de trésorerie pour la SOADIP, empêchant aussi de renouvellement de son matériel.

La combinaison de l'ensemble de ces facteurs allait confirmer et accélérer la dégradation irréversible du service de la société. Terrassée par une rapide et fulgurante croissance urbaine, avec sa variante spontanée, intervenant dans un contexte de prolifération de niches rudologiques alors que sa rémunération restait fixe, et enfin ruinée par un Etat *mauvais payeur*, c'est dans une situation moribonde que la SOADIP fera les frais d'une lame de fond politique.

<sup>1</sup> Notes techniques sur les opérations en cours au SRTP du Cap-Vert 1983 13 p.

<sup>2</sup> Il faut en effet reconnaître que d'un point de vue purement technique, son action a été tout de même ponctuée de résultats probants. WANE O P47 nous apprend que de 1933 à 1957, les déchets collectés n'avaient progressé que de 126 tonnes en 24 ans soit en t et en % 5,25 an et 4 %, alors que de 1971 à 1977, il a été collecté 155 tonnes en plus (25,8t et 8 % an) en 6 ans soit autant qu'en 14 ans de 1957 à 1971 (soit 152t). De même, selon l'auteur, pendant la période 1980-1985 la quantité de déchets collectés s'est accrue de 46 tonnes par an, selon les estimations du BCEOM (1978). Ce décollage du tonnage d'ordures ménagères collectés à partir de 1971 traduit moins un très fort accroissement de la quantité des déchets produite qu'une amélioration de la collecte (avec les nouveaux moyens matériels et humains de la SOADIP depuis 1971).

Après avoir démarré en trombe et assuré une collecte satisfaisante, la SOADIP n'a su relever le défi déchets, cristallisant sur elle de multiples manquements. Assujettie aux contraintes politiques, elle finira par être lâchée, sans avoir pu pérenniser l'expérience acquise au bout de treize années d'une présence plutôt satisfaisante. On ne le savait peut-être pas encore, mais la seconde période d'intervention d'opérateurs privés dans le secteur du nettoyage, n'allait pas survivre à la liquidation de la SOADIP.

Comme s'y attendaient l'ensemble des acteurs de la filière, la société cessa ses activités en 1984. Sa liquidation plongera la ville dans une situation hygiénique préoccupante avec des dépôts anarchiques d'ordures qui envahirent très rapidement ses artères, et des bennes remplies d'ordures « en souffrance », dans la quasi-totalité des quartiers disposant de PAV. Même la zone ouest, jusque là privilégiée dans la collecte, ainsi les territoires couverts par la logistique de nettoyage de la SICAP et des HLM ne furent épargnés. Ils subissaient des effets de « pique-assiette » lorsque les habitants des quartiers marginalisés allaient « profiter » du service encore présent dans ces zones privilégiées.

Il faudra alors une intervention conjuguée, des départements Génie Civil et Transport de l'armée sénégalaise, et des Services Techniques de la CUD pour que la ville ne sombre sous les déchets. Malgré leur parachutage express, ils parviendront en effet, à *limiter les dégâts* et éviter un désastre sanitaire.

L'habileté des pouvoirs publics aura été ici d'avoir anticipé l'inévitable dégradation du service en cédant la gestion des déchets à une société qui s'est retrouvée avec un fardeau dépassant largement ses capacités d'organisme de collecte et d'évacuation des déchets. Mais, si le virage marqué par la seconde phase de privatisation du service de nettoyage et sa concession à la SOADIP marqua une étape décisive, la liquidation de cette dernière devait aussi signer la fin de la période d'« accumulation d'expertise <sup>2</sup> » dans le secteur des déchets solides, au moment où sa jumelle de l'assainissement liquide (avec la SONES), évoluait sereinement sous la coupole protectrice de l'Etat.

Dans l'arène du nettoyage et de la propreté, rejaillissaient pêle-mêle :

- les limites conceptuelles des stratégies de gestion (réglementation floue du déchet, cas problématique des zones non bitumées, question non clarifiée des résidus sableux...)
- la forte distorsion entre l'accroissement urbain et les moyens consacrés au à la prise en charge des rejets,
- les antagonismes partisans : guéguerre entre responsables de coordination par ministères ou directions interposées (voir partie à suivre)



## 2.2 Exit la SOADIP...et entrée en scène de la SIAS.

Au sortir des élections présidentielles agitées de 1983 qui virent Abdou DIOUF reconduit, le pays attendait beaucoup des promesses du président élu pour son vrai premier mandat. Pour marquer le coup et avec le concours de l'aide française, les pouvoirs publics s'orientèrent vers la redynamisation des secteurs de la réparation navale, de la production d'énergie électrique, du transport ferroviaire et urbain à Dakar, mais aussi et surtout des hydrocarbures et de la chimie ainsi que du tourisme. L'axe Mbao-Taïba éternna ainsi son complexe des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) inauguré en 1984 et spécialisé dans l'exploitation des phosphates, alors que le tourisme voyait ses activités dopées par la réalisation d'infrastructures hôtelières sur la façade maritime, notamment sur la côte sud.

Mais, en dépit d'un contexte favorable qui voyait le pays se repositionner à l'international avec la nomination du président Abdou DIOUF au poste de président de l'OUA en 1985, Dakar miroir du pays parvenait difficilement à cacher les crises qui secouaient la préoccupante et persistante question de l'insalubrité.

Malgré des résultats satisfaisants, les services techniques municipaux et l'armée, véritables *pompiers* appelés en urgence pour *éteindre le feu* durant la transition, n'arrivaient pas à rétablir l'équilibre hygiénique de la ville. Les pouvoirs publics se devaient de trouver une solution durable...mais rapidement.

Sous cette pression, ou par absence de réelle volonté de « prendre le taureau par les cornes », la SOADIP « enterrée », les autorités mettront très vite en orbite une nouvelle société quasiment sur les mêmes bases que les précédentes, sans avoir au préalable cherché à régler de manière claire et définitive quelques questions cruciales en prise avec celle des déchets. C'était le cas de l'envahissement des chaussées par le sable, des *niches rudologiques*, de l'extension des quartiers spontanés inaccessibles aux engins de collecte en mode domiciliaire, du recouvrement déficitaire des taxes déchet, ou encore du « gros nœud » que constituait l'exploitation non contrôlée de la décharge de Mbeubeuss. En y ajoutant le flou persistant s'agissant de l'élimination des déchets dangereux de la ville, il n'y avait en définitive, pas d'avancée majeure en matière de politique déchet, malgré l'adoption d'un Code de l'Environnement intégrant aussi la question des matières résiduelles.

Dès 1985 et suite aux recommandations d'un groupe inter- ministériel, fut créée en express une société d'économie mixte la : Société Industrielle d'Aménagement du Sénégal SIAS – tout un programme-. La nouvelle structure se voyait ainsi *presto illico* chargée de gérer de manière générique les mêmes services de balayage, de collecte et de mise en décharge des déchets de l'agglomération sans que l'Etat ait redéfini comme on l'a dit un cadre plus « rationnel » pour l'intervention de la structure privée.

Financièrement, la société semblait solide : ses capitaux d'un montant de 1,5 milliard de FCFA, comprenaient une part prépondérante de l'Etat ou de certaines de ses structures : CUD, HLM, SICAP, LONASE, Caisse de Sécurité Sociale (CSS). Les autres actionnaires étant des sociétés parapubliques sénégalaises, des privés nationaux et la société française SITA<sup>1</sup> auprès de laquelle la SIAS avait passé une commande d'un montant de 2 milliards de FCFA.

<sup>1</sup> La Société Industrielle de Transport Automobile (SITA) est une compagnie française spécialisée dans la fabrication de matériel et d'équipements pour la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères. Elle fournit aussi des prestations de service aux collectivités mais aussi aux entreprises pour la prise en charge sur l'ensemble de la chaîne des matières résiduelles diverses. Cette société semblait durant cette période présente dans nombre de pays d'Afrique de l'Ouest : pour le cas de Dakar elle travaillait en collaboration avec la SIAS, alors qu'en Côte-d'Ivoire elle intervenait directement sous le nom de sa filiale SITAF de 1953 à 1990.

Une convention d'exploitation de service public fut passée entre la SIAS et la CUD pour une durée de 5 ans renouvelable et une rémunération de 2,4 milliards de FCFA par an avec pour missions : la collecte, l'évacuation et la destruction des OM, le balayage et le désensablement de la voirie, l'entretien des vidoirs à eaux grasses et des deux stations de transfert ainsi que l'exploitation de la décharge de Mbeubeuss. La collecte quotidienne des OM en porte-à-porte était réalisée par benne tasseuse ou par camion entrepreneur concernant les quartiers urbanisés de la CUD. Quant aux zones non-planifiées et difficiles d'accès, de même que les marchés et autres places publiques, elles bénéficiaient de la collecte par l'intermédiaire de conteneurs de 6m<sup>3</sup>, sanctionnant la reconduction de l'approche différenciée. Par ailleurs, la SIAS était autorisée à proposer hors contrat CUD, des prestations d'enlèvement de déchets aux gros producteurs de déchets (sociétés privées telles que les hôtels et les industries, et institutions publiques telles que les hôpitaux et les stades), comme le faisait auparavant la SOADIP.

Ayant le feu vert quant à sa politique de gestion des déchets, disposant d'une importante flotte et d'équipements neufs d'un coût de 4,5 milliards de FCFA (provenant partiellement de dons japonais et saoudiens d'un montant de 2,3 milliards), et libre de tout contrôle par les services de la CUD, la SIAS avec une santé financière presque arrogante faisait office en 1987 de ces « entreprises-chouchous »<sup>1</sup> de l'Etat. Pourtant, sur le terrain, la société de nettoyage restait confrontée aux mêmes contraintes que ses prédécesseurs ; elle devait aussi faire face à la question de la gestion de l'ensemble des contraintes structurelles influant négativement sur l'exécution de ses missions de collecte et d'évacuation des déchets.

A l'instar de la mission qui fut confiée aux précédentes structures (Municipalité et SOADIP qui finirent d'ailleurs par jeter l'éponge), l'ampleur de la tâche qui incombait à la SIAS était énorme même si elle semblait présenter des compétences et être dans les dispositions matérielles pour l'assumer (voir annexes 3). Ces dernières étaient directement liées à la démographie galopante, mais surtout aux implantations irrégulières notamment dans les zones insalubres, que les pouvoirs publics ont tenté comme par le passé de juguler le déficit en logements en créant notamment en 1987 le Bureau d'Assistance à l'Habitat Social (BAHSO)<sup>2</sup>.

Cette structure fonctionnait d'une part sur des fonds alloués par le Fonds pour l'Amélioration de l'Habitat et d'Urbanisme et d'autre part avec le Centre des Nations Unies pour l'Etablissements humains (CNUEH) et la coopération technique allemande qui permettra d'ailleurs de mettre en place le Programme de Restructuration et de Régularisation Foncière, dont les premières interventions concerneront une partie de Dalifort, Wakhinane, Sam Sam 1 et 2, Médina, Fass Mbaou. Cela dit cette approche développée partiellement, n'entravera en rien la prolifération et le développement des quartiers d'habitat spontané ; d'ailleurs le secteur de Dalifort-Foirail qui viendra s'y greffer reste lui en proie à ce développement irrégulier avec entre autres conséquences une inondation régulière durant la saison des pluies.

<sup>1</sup> A cette époque, le gouvernement menant une politique d'austérité économique n'hésita pas à s'affranchir des compromissions sociales découlant du fameux « masla » sénégalais (arrangement en complaisance) et faisait voter une loi de privatisation (en juillet 1987) cédant nombre d'entreprises au secteur privé. En vertu de cette loi, parmi les cent cinquante (150) entreprises publiques et parapubliques, seules devaient rester sous contrôle de l'Etat les entreprises des secteurs stratégiques (eau, énergie, mines), de la communication (télécommunications et radiodiffusion) et de la culture. Le secteur industriel privé frappé de plein fouet par le déclin, les villes secondaires comme Rufisque redevenue Commune avec sa voisine Bargny à la faveur de la réforme administrative de 1983 perdait une partie de ses joyaux : Bata et Valdafrique ferment alors que la SOCOIM et ICOTAF parviennent difficilement à juguler la crise. Cette période coïncida avec l'une des crises sociales les plus sérieuses que connurent le pays avec la radiation du corps de 6265 agents des forces de police qui osèrent se mettre en grève pour soutenir deux de leurs collègues sanctionnés pour faute grave.

<sup>2</sup> Cet organisme avait pour mission d'assister les collectivités (coopératives, associations) dans l'exécution de leur projets, de contribuer à l'augmentation de la production de logements économiques pour faire face à une demande sans cesse croissante, de renforcer l'amélioration de l'habitat et la réalisation d'infrastructures socio- communautaires dans les zones rurales et de faciliter l'accès aux crédits bancaires aux populations les plus démunies par l'intervention d'un fonds roulant...

Hormis la question des zones d'habitat spontané, l'une des premières réalités auxquelles devra se confronter la nouvelle société sera celle de la prise en charge du *sable-ordure*. La question de la présence des sables dans les principales artères de la ville et les modalités de leur enlèvement était en effet très vite revenue sur les devants de la scène, se posant avec acuité dès 1986, et la société de se retrouver dépassée par son ampleur et sa complexité. Si cette situation a pourtant toujours été abordée par différents démembrements de l'administration, elles ont chacune à défaut d'un consensus dans les actions, agir de manière sectorielle ou se contenter de se rejeter la responsabilité de la situation. Quelques correspondances entre services et directions étatiques permettent de mesurer durant cette période les dissonances en la matière. Ainsi, en date du 18 avril 1986, le Chef de Service Régional des Travaux Publics de Dakar Mr Aliou NIANG envoya un courrier à Mr le Gouverneur de la région de Dakar avec pour objet le Balayage des rues et l'assainissement du réseau routier :

*Le ministre de l'équipement a entamé depuis quelques années un programme de construction de trottoirs sur le réseau classé afin d'essayer d'endiguer le phénomène d'ensablement des rues. J'ai eu à signaler dans de précédentes lettres qu'une fois les trottoirs stabilisés, il revient aux services communaux chargés du balayage des rues de continuer l'opération de lutte contre l'ensablement en faisant balayer de façon systématique et quotidiennement le fil d'eau et les trottoirs afin d'éviter une accumulation progressive du sable. Ceci se fait en partie sur l'Avenue Bourguiba mais ce n'est pas le cas sur la rue 13 des HLM, la rocade Fann-Bel Air, sur le tronçon de Bourguiba allant de la rue 13 au carrefour du Front de Terre, sur la corniche Est. Vous voudrez bien inviter la SIAS à remédier à une telle situation en se conformant aux prescriptions spéciales pour le nettoyage de la CUD<sup>1</sup>.*

Quant aux services techniques de la ville, pour ne pas se voir accusés d'inertie dans leur rôle dans la lutte contre l'insalubrité, ils procédaient au *décolmatage* des grilles avaloirs à titre de participation dans la lutte contre les *sables de la discorde*. Sur un plan plus général ils participaient aussi au déguerpissement des *cantines* et autres baraquements irréguliers, alors que la SONES assurait de son côté le curage des réseaux d'égouts et d'évacuation des eaux pluviales enterrés.

Les élections de février 1988 intervenaient au moment où le Programme d'Ajustement à Moyen et Long Terme (PELT) couvrant la décennie 1982-1992, était entré dans sa troisième année d'exécution après les programmes de stabilisation de 1979 et le programme de redressement financier 1980-1984. Ces joutes présidentielles verront à nouveau la victoire du leader socialiste Abdou DIOUF, victoire d'ailleurs violemment contestée par une opposition dirigée par Wade.

Le plus ancien adversaire au régime socialiste, était cette fois-ci largement soutenu par les classes moyennes mais aussi fait nouveau, quasiment adulé par une bonne partie de la jeunesse des banlieues, remontée contre le pouvoir en place. L'atmosphère insurrectionnelle qui résultera de cette contestation, sera aggravée par des émeutes puis une paralysie du système scolaire et universitaire du fait d'une longue grève qui se ponctua par une « année blanche ». Comme c'est souvent le cas lors de contestations populaires, poubelles et ordures furent incendiées sur le domaine public pour ériger des barricades, alors qu'aux « *bruits de bottes* », succéda l'Etat d'Urgence, qui fini par être décrété à Dakar.

<sup>1</sup> Lettre n°134/ ME/DGTP/SRTPD du 18-04-1986 du Chef du SRTPD Monsieur Aliou NIANG au Gouverneur de la Région de Dakar. Objet : Balayage des rues et assainissement du réseau routier.

Cette situation de tension et de pression sécuritaire obligea les jeunes frondeurs à battre en retraite ; on retrouvait parmi eux, ces groupes qui au plus fort de la crise furent qualifiés de « jeunesse malsaine ». La ville sous le contrôle, ces jeunes s'orientèrent vers les mouvements associatifs (ASC), qui après le désormais classique phénomène « *Navétanes*<sup>1</sup> », réinvestissaient la rue de manière plus stratégique ; désormais ils s'impliquaient dans la propreté de leurs quartiers à travers le « set-sétal ». Mais la manœuvre n'était pas anodine : la méthode, plus *politiquement correcte* de dénoncer la prolifération des ordures dans la ville, signalait aussi les débuts d'un processus d'arraisonnement spatial du domaine public. Si la scène rudologique semblait alors connaître élan « populaire » avec l'implication des jeunes, ces derniers qui n'avaient pas encore dit *leur dernier mot* dans le face à face précédent avec le pouvoir contesté, entendaient bien profiter de cette opportunité pour réitérer leurs griefs à l'autorité publique. Une bonne partie du dessein des acteurs du set-sétal était en réalité de marquer leur territoire en s'attaquant à quelques symboles du pouvoir. Ces faits seront confirmés plus tard par l'instauration de l'ordre moral dans les quartiers (débits de boissons et bars saccagés dans tous les coins de l'agglomération, chasse aux prostituées...), puis avec le très déroutant *Tilim-Tilimeul*.

Si la tension était palpable partout, ce sont néanmoins les quartiers populaires de la grande banlieue nord qui semblaient le plus souffrir de ce climat social délétère, qui aggravait les préoccupations sociales quotidiennes des populations. L'onde de choc de la crise politique, se ressentait sur le fonctionnement de certains services publics de proximité. Représentant l'autorité républicaine, les équipements et les services tels que les transports en communs officiels (SOTRAC) étaient saccagés. Fréquemment vandalisées, les bennes de collecte de la SIAS, étaient consignées dans les dépôts de Pikine et Bel-Air ; un service minimum de collecte des déchets était assuré pour le Plateau et les quartiers résidentiels de la ville, quadrillés par les forces de l'ordre.

Les habitants-contestataires des quartiers pauvres exaspérés par la négligence ciblée dont ils estimaient faire l'objet de la part des pouvoirs publics, mettaient alors en place des mécanismes alternatifs pour la collecte, l'élimination des déchets ménagers. Les réponses palliatives concernaient déjà l'évacuation des eaux vannes ou ménagères (moins exigeants en technologie dans l'approche locale), même si les procédés n'étaient pas toujours convenables. Rappelons d'ailleurs que dans ces quartiers traditionnellement laissés pour compte, les populations avaient depuis longtemps recours à des stratégies d'autogestion. Et dans les cas où ce volontarisme se trouvait freiné car se heurtant à des questions relevant de réalisations urbaines de grande ampleur (assainissement collectif) nécessitant obligatoirement l'intervention technique des pouvoirs publics, les populations n'hésitaient pas à mettre en branle l'épouvantail électoral pour arriver à leurs fins<sup>2</sup>. Par l'entregent des lobbies politiques locaux ainsi « sensibilisés », ces derniers activaient à leur tour leurs réseaux pour faire bénéficier à leurs bases quelques raccourcis pour la construction d'infrastructures.

<sup>1</sup> Il s'agit de joutes sportives réunissant durant les vacances scolaires les équipes de football issues de chaque quartier de la ville. Ces championnats populaires suscitent un tel engouement qu'ils volaient la vedette au championnat de football officiel en terme de fréquentation des stades et d'implication des populations des quartiers.

<sup>2</sup> Pendant longtemps pour les milieux populaires et associatifs l'implication notamment financière pour la réalisation d'infrastructures sociales communautaires ciblait davantage des réalisations à haute portée symbolique (centres de santé, écoles, salles de classes) c'est notamment le cas dans les campagnes où par exemple l'option de mobiliser des fonds privés pour la construction d'un centre de santé sera naturellement moins exigeante que celle de construire « une route de désenclavement » qui même si elle peut avoir davantage de portée reste tout de même hors de portée. Pour le cas des banlieues de l'agglomération dakaraise, dans leur recours au système d'assainissement alternatif les populations suivront un parcours individualisé tant que la question peut être traitée comme telle, d'où l'existence de méthodes multiples dans la pratique.

Pour les populations, la grande nouveauté en matière d'hygiène, découlait d'une attitude *punitiv*e des pouvoirs publics : elle les obligeait dans la mise en œuvre des pratiques alternatives d'assainissement et de gestion des matières résiduelles solides, à progressivement passer à monter *un cran au dessus*.

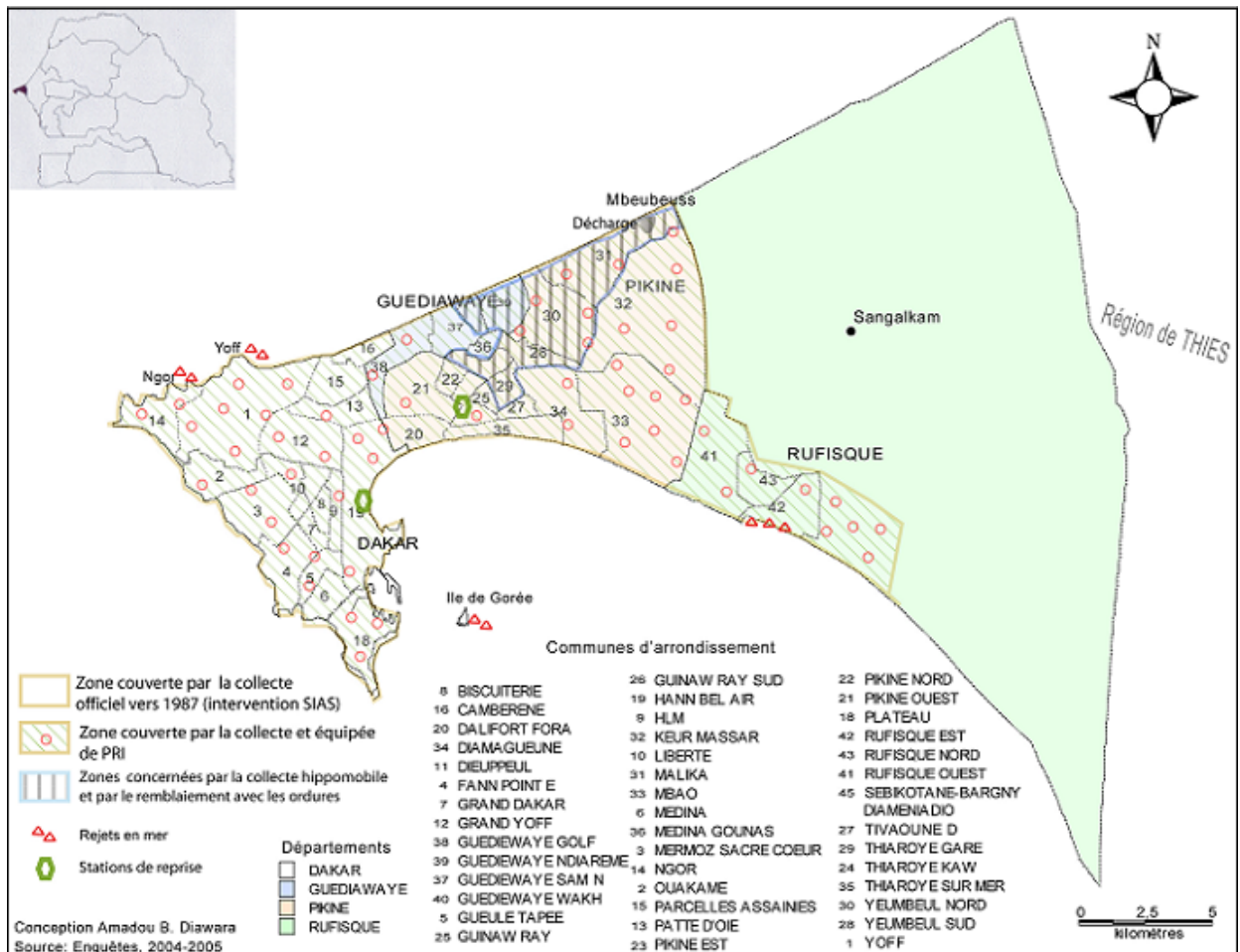
De préoccupations de salubrité de base ciblant la collecte et l'élimination des ordures (rejets, enfouissement et incinération isolés), les habitants de certains quartiers spontanés de Pikine, passeront à la vitesse supérieure. Lassés d'attendre une hypothétique réponse *d'en haut*, les occupants des marécages de Pikine-Yeumbeul, pratiqueront l'*urbanisme opérationnel de survie*. Redéfinition et remodelage des espaces, actions jusque là réservées aux compétents techniciens de l'administration, furent alors à l'ordre du jour : on sauve des maisons de l'eau, on trace des sentiers de gravats en longeant les murs dans les ruelles inondées, on procède à un remblaiement en masse des « cuvettes de vie ». Niety Mbar verra quelques unes de ses zones dépressionnaires bénéficier d'un comblement informel à base d'ordures ; l'objectif est de limiter les effets des inondations auxquelles la zone est sujette, mais aussi de permettre à de nouveaux migrants de s'installer sur ces *badlands* foncières de la région<sup>1</sup>.

D'autres contraintes étaient aussi régulièrement soulignées par certains démembrés de l'Etat. Quelques *téméraires* du service de l'Équipement se signaleront même en insistant sur les limites du réseau d'assainissement pluvial entraînant régulièrement l'inondation en période de pluies des secteurs de Pikine, de la rocade reliant Fann à Bel-Air mais aussi de la Route de Grand-Yoff. Ils déploraient aussi l'ensablement et les dégradations de la chaussée qui finissent par boucher les grilles avaloirs, ensablement du à *l'environnement sablonneux des routes et du terrain naturel*.

Si ses prérogatives autorisaient en principe ce ministère à des actions d'assainissement, c'est en connaissance de cause, que certains techniciens préconisaient outre la multiplication des branchements à l'égout et l'entretien régulier du réseau par la SONES, des actions ou réalisations impliquant les déchets solides. Certains responsables avaient déjà compris la nécessité d'une gestion complémentaire entre les secteurs de l'assainissement liquide et solide. Forts de cela, ils tenteront timidement de fédérer les compétences entre les diverses structures intervenants (TP, CUD, SONES, SIAS) notamment sur la stagnation des eaux pluviales et des eaux ménagères, l'ensablement des routes, l'ouverture de tranchées pour la pose et la dépose de conduites diverses, l'occupation abusive et irrégulière des trottoirs et accotements.

Parfois complémentarité semblait aussi rimer avec excès de zèle. Les recommandations pour la mise en place en quantité suffisante de containers destinés à recevoir les OM et la mise en œuvre d'une opération « *poubelle individuelle* » témoignaient de la volonté de responsables de l'Équipement, de marcher sur les plates-bandes de leurs collègues de l'Environnement. A moins qu'ils n'aient eu en ligne de mire, la juteuse et très politisée direction de la SIAS.

<sup>1</sup> Ces quartiers de néo-citadins n'auront d'ailleurs de cesse de dénoncer leur abandon par les pouvoirs publics qui sentaient tout de même le mécontentement monter dans cette banlieue forte de près d'un million d'âmes dont un tiers d'électeurs potentiels pour les joutes municipales de 1996. D'ailleurs, l'Etat semblait soucieux de leurs préoccupations en mettant notamment en circulation le Petit Train Bleu pour soulager la banlieue de ses tracasseries en matière de transport, même si la réalisation relevait officiellement des politiques de planification de la mobilité urbaine.



**Carte 17.** Situation de la collecte des O.M du nettoyage de Dakar à la fin des années 80. L'Organisme Intervenant SIAS. Zones couvertes, taux de collecte, équipements spécifiques : stations de reprises, et décharge Mbeubeuss. Développement de la collecte hippomobile dans les banlieues. Zones concernées par le remblaiement avec les ordures.

Chargée aussi durant cette période et selon les termes du contrat, du balayage et du désensablement de la voirie, la direction de la SIAS avait donné pour consigne à ses agents, de tant bien que mal de s'acquitter de cette mission sur les grands axes de la ville. Hormis le noyau initial (Place de l'Indépendance, Sarraut..) pour le Plateau, Gorée qui bénéficiait d'un service de balayage des rues et de collecte des ordures, assuré par 7 employés de la SIAS et 3 agents municipaux (qui jetaient directement les ordures à la mer), les grandes artères de Bourguiba, de Fann etc. bénéficiaient de cette collecte. A l'extérieur du département de Dakar, seules les trois nervures de Pikine régulier, la Route des Niayes pour Guédiawaye et Route Nationale pour Rufisque étaient concernées, et pour cause...

Après seulement quatre années d'existence, la SIAS présentait des signes d'essoufflement. La société de nettoyage avait des difficultés techniques à atteindre le premier et plus important objectif fixé dans le cadre du contrat de prestation de service : la collecte des ordures. N'ayant pas pu étendre la collecte à l'ensemble de l'agglomération, elle n'arrivait pas non plus à assurer la prérogative *balayage et le désensablement des rues*. Hormis la question des niches, elle devait aussi s'impliquer dans d'autres problématiques connexes : la délicate question multi sectorielle de l'envahissement des artères des routes bitumées, celle de la desserte des quartiers irrégulier, question relevant d'une politique d'aménagement global, celle de l'élimination des eaux usées des populations à travers l'entretien des vidoirs.

Dans un courrier datant du 07 novembre 1988, et adressé au Président Du Conseil d'Administration de la SIAS (n° 03744 du 07 novembre 1988) le ministre de l'Equipement interpellait les responsables de la société sur l'utilisation de deux camions *balayeurs-suceurs* empruntés au Ministère de l'équipement depuis près d'un an. Cette dernière tardant à le rendre, le ministre de proposer :

*« Ce matériel destiné au désensablement des rues est bien adapté aux activités de votre société. Cependant ces camions faisant partie du patrimoine de la DGTP, il conviendrait de régulariser leur situation. A cet effet, compte tenu du fait que leur utilité par mes services est limitée, je vous propose l'échange de ce matériel contre les camions bennes dont le besoin est plus important pour nous en raison de nos contraintes pour cette catégorie de matériel rendu plus que nécessaire à l'entretien de notre patrimoine routier très dégradé du fait des fortes pluies de cette année. Le coût d'achat des camions balayeurs suceurs, année 1986 se montait à 33 358 000 FCFA hors douanes, hors taxes par camion, soit pour les deux 66 716 000 FCFA hors douanes. Le coût d'acquisition pour la même période d'un camion benne type GRL 190 s'élevait à 15 554 000 FCFA hors douanes, hors taxes. Ainsi, compte tenu de ces coûts pour les deux camions balayeurs suceurs, il faudrait remettre à mes services 4 camions bennes type GRL 190. Je vous prie de bien vouloir examiner ces propositions avec intérêt et faire connaître votre avis dans les meilleurs délais possibles »<sup>1</sup>.*

Cet épisode illustre la double strangulation à laquelle était soumise la SIAS à l'image de sa précédente la SOADIP.

La société n'avait pas encore fait ses preuves et démontré ses capacités à assurer gageure-mission de collecte et d'évacuation des déchets ménagers solides. Malgré la logistique déployée, elle devait elle aussi faire face elle aussi à une recrudescence de l'habitat spontané avec une généralisation dans la banlieue des méthodes alternatives d'élimination des déchets, dont la variante dépôts anarchiques était la plus répandue.

<sup>1</sup> Mais la SIAS *traînant les pieds*, le 24 juin 1989 dans la lettre n° 02029, le même ministre enverra une correspondance au Ministre d'Etat secrétaire général de la présidence de la République avec pour objet « Utilisation par la SIAS de deux camions balayeurs suceurs appartenant au Ministère de l'Equipement », lui demandant d'intervenir pour trouver une solution à cette affaire. Finalement, le 07 août 1989, le PCA de la SIAS accédait enfin à la requête du Ministre de l'Equipement, en procédant à la substitution du matériel selon les termes évoqués plus haut. On voit donc que ce sont les services de la présidence qui ont débloqué la situation, poussant le PCA de la SIAS Babacar Néné Mbaye à finalement vaincre ses réticences. Il faut dire qu'entretiens, son ministre de tutelle et non moins protecteur André Sonko (Intérieur) s'était vu sévèrement remontré par le tout puissant secrétaire général de la présidence Jean Collin.

Mais, la dimension politique de la question au sein même de la société, suggérait de maintenir à tout prix une situation satisfaisante dans les quartiers déjà privilégiés, vitrines esthétiques de la ville. En parallèle, la détérioration de la situation dans les zones marginalisées frôlait au mieux l'indifférence ; d'aucuns ont même évoqué une *vendetta* politique.

La production de déchets tournant entre 373.800 et 413800 tonnes de résidus par an, seuls quelques quartiers de la capitale bénéficiaient encore de ce privilège d'une collecte officielle : il s'agissait en général des axes les plus fréquentés et les plus exposés médiatiquement dans le Plateau. Pour réduire le coût du service, la société jugea préférable de s'affranchir des stations de transfert et de faire vider directement ses BOM à la décharge de Mbeubeuss.

L'intervention des charrettes à traction animale dans la totalité des quartiers de la capitale, était révélatrice de la dégradation générale de la situation. Au départ localisés dans la grande banlieue Nord, ces services parallèles déchets intervenaient dans les quartiers populaires de la proche banlieue Médina, Rebeuss, Colobane, Gueule-Tapée qui disposaient pourtant d'une voirie bitumée. Même le Plateau, Fann-mermoz ou encore Liberté ou Dieuppeul zones de la capitale, accessibles aux véhicules de collecte et traditionnellement favorisées par la SIAS n'étaient plus couvertes par les tournées domiciliaires, entraînant l'essaimage de poubelles le long des routes et des trottoirs attendant désespérément d'être vidées.

On retrouvait même situation dans la banlieue : à Pikine, la collecte domiciliaire devant couvrir traditionnellement les grandes artères Tally ICOTAF, Tally Boubess, Tally Boumack, Rue 10 et Route des Niayes était devenue aléatoire. A Guédiawaye (qui rappelons le était encore rattaché à Pikine), seule la Route des Niayes et la Corniche desservant Golf, HAMO étaient empruntés par les véhicules de la SIAS.

Les timides réponses expérimentées pour les zones défavorisées, se limitaient à des tentatives de « désenclavement rudologique ». Il y'avait notamment la mise en place de systèmes de pré collecte des déchets par l'intermédiaire de charrettes à traction animale, qui récupéraient les déchets des zones inaccessibles, avant de les transborder dans les conteneurs mis en place par la SIAS pour la collecte groupée. Ces expériences de pré-collecte seront même par la suite, sublimées comme étant le chaînon qui manquait dans la politique de la société de collecte pour les quartiers non bitumés. Quelle que soit leur « choix » (dépôt direct dans les PAV ou par l'intermédiaire des charretiers), populations et structure de collecte devaient en effet trouver leur compte dans cette approche qui devait aussi aider à mettre un terme à la prolifération des dépôts anarchiques.

La démarche sera alors soutenue et encouragée par quelques organisations non gouvernementales ; ENDA initia des stratégies de collecte alternative des déchets dans les zones non accessibles aux camions de collecte, notamment dans les quartiers irréguliers de Rufisque. L'ONG pris même le parti d'aller plus loin en s'intéressant aux étapes valorisation (avant élimination) en mettant en place des stations artisanales de compostage des déchets, mais dont la commercialisation fut un échec.

Les réalisations immobilières comme la ZAC de Mbao et les nouveaux lotissements implantés dans la banlieue Nord et nord-est de l'agglomération disposaient de systèmes de branchement au tout à l'égout et de quelques équipements collectifs. Mais elles seront néanmoins exclues de la collecte officielle des déchets du fait de l'extension linéaire de la ville très peu prise en compte dans la planification des sociétés de collecte. Situées en bout de chaîne dans le réseau de prise en charge, elles ne pouvaient dès lors bénéficier, que des stratégies différenciées.



Introduites dans nombre de quartiers de populaires de Dakar, Pikine, Rufisque, Guédiawaye et Bargny, cette prise en charge différenciée présentait nombre de limites dont la principale était l'irrégularité de l'enlèvement des conteneurs une fois remplis ; ces retards transformaient ces points de convergence en dépôts anarchiques, qui venaient s'ajouter à ceux qui essaimaient dans la ville. Les expériences ont partout tourné court du fait de conteneurs de la SIAS qui soit n'étaient pas vidés ou remplacés, soit étaient définitivement enlevés. Les charretiers opérant désormais pour leur propre compte et multipliaient les dépôts anarchiques.

L'existence de pratiques officielles d'assainissement à deux vitesses et reposant sur des inégalités, était connue. Certains officiels tiraient même parfois la sonnette d'alarme, comme le Ministère du Plan et de la Coopération qui signalait déjà en 1989 dans un rapport :

*« Les tendances observées sur les plans économique, démographique et social indiquent les risques de voir se réaliser une coupure dans la société sénégalaise entre une fraction aisée installée dans les zones d'habitat planifié et exigeante du point de vue des conditions de salubrité, et une fraction établie dans les zones d'habitat spontané peu équipées pour assurer le maintien des conditions d'hygiène minimales. Cette perspective résultant de la continuation des tendances actuelles est inquiétante car elle renforcerait la spatialisation des problèmes de pollution urbaine au moment où l'urbanisation profiterait d'abord du point de vue des effectifs à l'habitat spontané ». Plus loin, le rapport poursuivait : « les solutions actuellement utilisées (décharges non contrôlées pour les ordures, évacuation en mer ou dans les dépressions péri-urbaines pour les eaux) seront difficilement compatibles avec l'augmentation considérable des déchets, au moins un doublement des volumes est prévu pour la fin du siècle, consécutive à l'urbanisation et à la conservation des conditions minimales d'hygiène <sup>1</sup> ».*

L'année 1990 marquait le retour « d'exil politique » d'Abdoulaye WADE<sup>2</sup>. Elle verra aussi une étape de plus dans le processus de remodelage de la région de Dakar, qui passait de trois communes (Dakar, Rufisque et Pikine), à cinq entités<sup>3</sup>. Ce redécoupage territorial coïncidait avec la détérioration de la situation du nettoyage à Dakar en pleine période de tourmente de la SIAS. En plus du discrédit qu'elle suscitait chez les populations du fait des dysfonctionnements dans ses prestations, la SIAS commençait à être sérieusement dépassée par la situation même au sein des zones traditionnellement privilégiées. Dakar croulait en effet sous la saleté alors que la CUD était impuissante à faire respecter à la société concessionnaire les termes du contrat portant sur la collecte, l'évacuation, l'élimination des OM, le balayage et le désensablement de la voirie, l'entretien des vidoirs à eaux grasses ainsi que l'exploitation de la décharge de Mbeubeuss. Mais, ni l'équipe du cabinet de Wade, ni les services du Ministère de l'Environnement ne seront alors impliqués dans la résolution de la crise entre la SIAS et les services de la CUD. De plus, malgré ses résultats désastreux, la société continuait à percevoir sa rémunération de 2,4 milliards par an, représentant 40 % du budget de la CUD, alors que cette dernière ne *rentrait* que le quart de cette somme à titre de taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères.

<sup>1</sup> Ministère du Plan et de la Coopération. Etude prospective Sénégal 2015 juillet 1989. 150 p+ annexes P72.

<sup>2</sup> Jusque là farouche opposant au régime socialiste, il consentira par « concession » à faire son entrée au Gouvernement socialiste d'Abdou Diouf. Il occupera le poste de Vice-Premier Ministre sans toutefois avoir de portefeuille et les mains libres pour mener quelque politique gouvernementale.

<sup>3</sup> Mais cette transformation serait principalement la fait de la pression exercée par les autochtones lébous « craignant d'être supplantés politiquement sur la presqu'île du Cap-Vert du fait de l'hypertrophie de Pikine qui s'était essentiellement peuplée d'allogènes. Ainsi, trois communes sont désormais gérées par les autochtones en position majoritaire (Dakar, Rufisque et Bargny, et deux le sont par des allogènes ». MAINET. Guy (1997), Création et volonté urbaines à la base : le cas du Sénégal. In Petites et Moyennes Villes d'Afrique Noire. p115-123. 323 p 1997).

Malgré tous ces manquements, une nouvelle convention sera signée le 05 septembre 1991 entre la CUD et la SIAS. Elle stipulait la mise en place de réunions hebdomadaires entre les techniciens de la SIAS, des communes et de la CUD, réunions devant permettre de davantage de contrôler des prestations de la société par les services de la CUD. La SIAS sembla un moment « jouer franc jeu », en mettant à disposition de la CUD des documents sur les circuits de collecte, les routages..., mais six mois à peine après la validation de la nouvelle convention, les difficultés reprirent de plus belle.

Les ordures débordant partout, le mécontentement des populations allait crescendo. Dans les quartiers de la frange occidentale, peu habituée à un tel désœuvrement hygiénique, cette situation poussait des habitants excédés, à entraver la circulation sur les principaux axes routiers bitumés avec des dépôts d'ordures. Leurs actions appelées à l'époque *tilim-tilimeul* donneront plus tard naissance aux rejets dénommés *contestataires*. Cherchant à attirer l'attention des pouvoirs publics sur leur sort, ces mécontents du service public de nettoyage seront très vite rejoints par quelques groupes (opposants, rivaux politiques...) cherchant à instrumentaliser la crise des déchets. Fait inédit, dans les marchés et souks, les commerçants exaspérés par l'indifférence des autorités devant tant de containers d'ordures non vidés, refuseront en représailles de s'acquitter de leurs taxes.

Les insuffisances constatées dans l'exécution du contrat entraînent des pénalités estimées en 1992 à plus d'un milliard de FCFA, sans que paradoxalement, le Ministère de tutelle, celui de l'Environnement n'ait eu « *son mot à dire* ». Inquiet des conséquences d'une telle situation qui semblait perdurer, le Maire de la ville de Dakar -et président de la CUD- Mamadou Diop, suggéra l'utilisation des pénalités dues par la SIAS pour faire collecter et évacuer les déchets par des privés. Il précisait : *afin d'éviter des soulèvements populaires il est indispensable à court terme de restructurer cette société et de l'équiper en conséquence*<sup>1</sup>. Mais bénéficiant d'une puissante couverture dans les plus hautes sphères de l'Etat moyennant quelques « largesses » qu'elle fournissait, la SIAS semblait au dessus de toute sanction. Il est fort probable que les fonds de la société aient servis à financer les lobbies politiques, ainsi que le Parti au pouvoir.

La société était en effet placée sous l'aile protectrice du stratégique et tout-puissant Secrétaire Général de la Présidence Jean Collin, par ailleurs dignitaire et responsable politique dans le parti au pouvoir. Plus tard, elle sera sous tutelle du Ministère de l'Intérieur, avec à l'époque à sa tête Madieng Kheury Dieng, et plus tard Djibo Kâ (entre 1993 et 1995). Responsables au sein du PS, ils étaient alors en compétition avec Mamadou DIOP, alors Maire de la Commune de Dakar, influent responsable dans le même parti, et surtout gérant la grosse machine administrative et financière que constituait la CUD. La société était belle et bien sous la coupe du Parti-Etat. Toutefois, deux postulants à des responsabilités au sein du PS, se livraient aussi par appareil interposé une guerre farouche qui descendait alors sur le stratégique terrain de la propreté. Sans doute les partisans du ministre de l'intérieur n'étaient pas bien mécontents de voir « *DIOP le Maire* » en mauvaise posture, discrédité et sanctionné pour sa gestion calamiteuse des déchets dans la vitrine qu'est Dakar.

Un effort particulier sera consenti par les autorités gouvernementales et les services de la SIAS, afin de rendre la capitale sénégalaise présentable. La ville connut un répit durant la tenue du 28<sup>e</sup> sommet de l'OUA en 1992, et celle de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) en 1993. Mais l'accalmie sera de courte durée, et Dakar de devoir à nouveau affronter ses *vieux démons* déchets.

<sup>1</sup> Lettre n° 00-002 du 18 juin 1992 du Président de la Communauté Urbaine de Dakar Monsieur Mamadou DIOP adressée au Ministre de l'Intérieur Monsieur Madieng Khary DIENG. Objet : Situation de la collecte des ordures ménagères à Dakar.

Devant l'aggravation de la situation, la réponse de la CUD face aux manquements de la SIAS arrivera alors sous forme d'une autre... concession-reculade. Elle décidera en effet d'allouer à la société de collecte dès le début de ses difficultés en 1991, une « cagnotte » supplémentaire de 30 millions de francs mensuels<sup>1</sup>, tout en assurant ses arrières. Parallèlement à cette rallonge financière, elle confiait en effet pour 100 millions de FCFA à une autre entreprise privée, la Société Sénégalaise d'Environnement (SSE), la mission d'éradication des différents dépôts anarchiques qui commençaient à champignonner dans la ville. Cette prolifération portait davantage préjudice à l'image de l'autorité municipale, qui se voyait accusée d'être incapable d'assurer la propreté de la capitale. Dès lors, ce fonctionnement en doublon ne cessera de se développer les années suivantes avec l'intervention dès mars 1993 du Regroupement des Transporteurs de Bennes du Sénégal (RTBS) qui investit opportunément cet alléchant secteur des déchets.

Entretemps, les associations de jeunes, par le biais de la légitimité acquise à l'aube de la mouvance Set-setal des années 1989-1990, gagnaient aussi des *galons* dans le milieu. Elles faisaient leur entrée officielle dans ce créneau *déchets*, en fournissant à travers la Coordination des Associations et Mouvements de la CUD (CAMCUD), une main d'œuvre bon marché pour la collecte des déchets.

Alors que la SIAS ne *tournait* presque plus, les pouvoirs publics virent « d'un bon œil » l'implication des populations dans la résorption des dépôts anarchiques alors que par cet artifice des "set-sétaliens" visaient d'autres objectifs. Définissant des limites spatiales avec des pneus enterrés et de la peinture, imposant des itinéraires aux bus et aux automobiles, ils dédièrent unilatéralement certains espaces des quartiers aux sports aux loisirs, et parvinrent même à travers les déchets à opérer un véritable tour de force en accaparant la rue. Il n'était pas rare que ces jeunes fassent la police avec parfois quelques débordements tels le déguerpissement d'indésirables, le rançonnement d'automobilistes, passants ou commerçants ou la fermeture d'endroits jugés moralement dépravants tels les bars et les « maisons de passe » clandestines.

Cet arraisonnement spatial s'emparera même de la toponymie officielle par la modification unilatérale des noms de quelques rues et ruelles portant désormais les noms d'illustres figures du quartier ou de la communauté. Signe de la crise de la collecte, la constitution de dépôts anarchiques frappait l'ensemble des quartiers de la ville. Les véhicules en panne ne desservaient plus les zones concernées par la collecte collective, alors que dans les quartiers bénéficiant d'une collecte groupée, les conteneurs de 1100 ou 6000 L dans un état de vétusté total, étaient laissés à l'abandon. Certains de ces containers en fer étaient en effet dans un état de totale déliquescence : peu ou pas entretenus, rongés par la rouille et les jus d'ordures, leur état ne permettait plus une collecte et un vidage convenables des ordures, d'autant que la SIAS ne procédait plus à leur remplacement. Un grand nombre de dépôts anarchiques (généralement des MD<sub>2</sub>) virent le jour à Ouakam, aux Parcelles Assainies à Guédiawaye, à Pikine, Rufisque ou Bargny notamment dans les quartiers les plus en retrait des principales voies de communication, alors que les conteneurs installés dans les marchés (HLM, Grand-Yoff, Grand-Dakar, Syndicat, Thiaroye...) n'étaient vidés qu'épisodiquement.

Devant cette situation catastrophique et pour parer au plus pressé, la CUD mit en place sa propre « brigade d'intervention » constituée de ...deux pelles mécaniques et de quatre camions bennes pour soulager les populations par l'enlèvement et l'évacuation des ordures.

<sup>1</sup> DOUCOURE D, 1996. Le Système Privatisé de Gestion des Déchets. 1996. ...P. P4.

On estima à l'époque que la grande réussite de la CAMCUD fut la signature d'un protocole d'accord avec la SIAS. Cette dernière commandait à la CAMCUD contre une rémunération mensuelle redistribuée ensuite entre les GIE de la CAMCUD, de confier aux GIE des prestations diverses. Il s'agissait selon un zonage précis, de collecter les ordures et de les déposer dans des conteneurs désignés par la SIAS, de surveiller les dépôts sauvages, de sensibiliser les populations à ne plus abandonner leurs déchets de manière anarchique. Mais cette situation était en réalité l'arbre qui cachait la forêt de la cacophonie en matière de prise en charge des déchets.

En effet quelques mois plus tard (1993), suite aux défaillances répétées de la SIAS et devant l'impuissance presque prévisible des GIE face à l'ampleur de la tâche, la CUD mettra encore sur pied un programme d'urgence, provisoire. Ce programme consistera en la location de bennes ordinaires auprès du RTBS (Regroupement des Transporteurs de Bennes du Sénégal), puis dès fin 1994 de bennes tasseuses et de polybennes auprès d'une nouvelle société privée : la SVD (Sahélienne de valorisation des Déchets). De même, elle établit en partenariat avec l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public<sup>1</sup> (AGETIP) un montage devant permettre à cette dernière de rémunérer des GIE pour la pré collecte des ordures notamment dans certains quartiers de l'agglomération dakaroise, la main-d'œuvre fournie par la CAMCUD étant rémunérée à la journée, à hauteur de 30 000 Fcfa par mois.

Ces opérations se déroulaient en même temps que les initiatives de « Set-sétal » parallèlement mises en œuvre par les populations et appuyées par les services de la CUD. L'ONG Enda Tiers-Monde tel qu'on l'a vu précédemment avait de son côté initié un système de pré collecte des déchets par l'intermédiaire des charrettes à traction animale. Les charretiers, directement rémunérés par les populations intervenaient notamment dans les villages traditionnels et dans certains quartiers des Parcelles Assainies, de Pikine, ou de Guédiawaye peu accessibles aux véhicules de collecte. Mais malgré ces diverses interventions, les taux de collecte atteignaient tout juste 50 % de la production.

Pendant que la CUD dépensait en contrats de location près d'un milliard de FCFA rien que pour l'année 1994, la SIAS s'enfonçait dans les turbulences avec notamment une série de grèves du personnel (en février et en août). Une partie des agents réclamait entre autre le paiement d'arriérés de salaire<sup>2</sup> et l'amélioration des conditions de travail, alors qu'une autre frange, consciente de la gravité de la situation sollicitait l'intervention des pouvoirs publics afin de tirer la société de son agonie. Mais un coup de grâce allait précipiter la « descente aux enfers » de la SIAS : la dévaluation en 1994 de la monnaie de la zone CFA, imposée par les institutions financières internationales (le FMI et la Banque Mondiale).

Les efforts d'austérité dans les politiques et dépenses publiques, n'avaient pas suffi à endiguer l'endettement public. De société fleuron, la SIAS luttait désormais pour sa survie. Elle devait faire face comme la SOADIP précédemment, aux mêmes contraintes, avec en prime des difficultés de maintenance, pour un parc de BOM composé de camions d'origine nipponne.

<sup>1</sup> L'AGETIP est une agence mise en place par le gouvernement sénégalais pour exécuter des projets d'infrastructures et de services au profit de l'Etat sénégalais et des collectivités locales. Ces projets sont exécutés généralement sur financement extérieur accordé à l'Etat et suivant un haut coefficient de main d'œuvre et l'agence participe au choix des entreprises privées consécutif à l'appel d'offres, à celui des maîtres d'œuvre et à la rémunération de tous les intervenants. Elle devait rémunérer directement les sociétés concessionnaires et ainsi garantir la transparence des rémunérations, tout en favorisant l'emploi des jeunes à travers les contrats avec les GIE.

<sup>2</sup> Ce n'est que près de quinze ans plus tard (2007) que la situation de ces agents sera régularisée avec le paiement de leurs arriérés de salaire et autres indemnités de licenciement au terme d'un procès qui les opposa à l'Etat sénégalais. Ce dernier déclara par ailleurs n'avoir cédé et consenti à déboursier l'argent que pour apaiser les tensions « masla », son représentant arguant qu'il aurait gagné le procès qui l'oppose à ces ex- travailleurs de la SIAS.

La quasi-totalité des quartiers de la banlieue se retrouva submergée par les ordures non collectées. L'effort public en matière de salubrité était maintenant limité aux seuls points névralgiques de la ville : le quartier des Affaires du Plateau et quelques zones huppées dont le quartier des Ambassades à Fann-Point E et la poche des Almadies dans le secteur de Yoff. Les classes moyennes touchées de plein fouet par la baisse du pouvoir d'achat, avec une inflation de l'ordre de 32 % vécurent comme une injustice supplémentaire de devoir faire les frais de cette absence de prise en charge. Pour le reste des citoyens les plus pauvres, les questions environnementales même préoccupantes, étaient loin de constituer une priorité : « *on ne peut penser à l'environnement quand on a le ventre vide* » disait-on régulièrement dans les banlieues.

Dans un désespoir total, la CUD étudia et mis en 1995 une nouvelle stratégie pour la gestion privatisée des déchets ; elle lança aussitôt un appel d'offres pour la mise sur pied d'un nouveau système d'enlèvement des ordures et dénonça dans la foulée la convention qu'elle avait signée avec la SIAS. Puis, pour diminuer les coûts de la collecte, elle décida avec l'assistance financière de la coopération canadienne la CUD de signer une convention avec le Consortium Sénégal- Canadien. Rappelons que des contrats de prestation de service ont commencé à être signés directement entre des GIE et la CUD à partir de 1992. Ces contrats concernaient généralement la gestion de l'espace public : surveillance générale de l'espace public (contrôle et gardiennage), entretien des lieux et des aménagements (nettoisement quotidien, collecte et évacuation des déchets), gestion des parkings ( location, maintenance, surveillance des voitures, recouvrement des créances), prise en compte de l'éclairage public (surveillance du fonctionnement), respect des réglementations (dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité publique, de la sécurité routière...). Ce CSC était ainsi chargé de réaliser les études d'optimisation du système de collecte, de fournir le matériel de collecte, d'assurer la supervision des opérations de nettoyage et de collecte, d'aménager et de gérer le garage central et la grande décharge de Mbeubeuss.

Divisé en 9 zones (voir annexes 7), le nettoyage du territoire de Dakar était attribué sur appel d'offres, passé le 23 janvier 1995 par le consortium. Sept entreprises se partageaient ainsi ces zones (avec un maximum de trois zones pour chaque société adjudicataire) et collectaient environ 1000 tonnes d'ordures par jour, alors que leur rémunération était effectuée sur la base du tonnage déversé à la décharge, après passage sur un pont -bascule installé pour la circonstance. Mais, le prix à la tonne négocié avec la société adjudicataire était variable selon la société : il tenait compte des caractéristiques de la zone concernée, de l'ensemble des dépenses à la charge de la société et des résultats de la mise en concurrence. En outre, le consortium imposait aux concessionnaires l'emploi de matériel mécanisé d'origine canadienne (bennes, camions *front loaders*...), loué aux sociétés adjudicataires et entretenu au garage central à hauteur de l'entrée de Pikine, et aux frais desdites sociétés. Déjà en nombre insuffisant, ces engins notamment les *fronts loaders* s'avérèrent inadaptés au contexte de la ville : la grosse emprise des véhicules ainsi que le système de vidage à l'avant nécessitaient davantage d'espace durant l'opération de collecte des bennes, alors que justement certaines de ces bennes étaient localisées dans des zones *encombrées*. Qui plus est, cette location était payée au prix fort car établie sous forme de leasing, pour un matériel dont l'entretien revenait cher du fait de la cherté des pièces de rechange.

Les zones redivisées en secteurs d'intervention étaient confiées à des GIE locaux de jeunes sans emploi qui étaient rémunérés 30 000 Fcfa par mois, les sociétés étant tenues de sous-traiter avec des GIE locaux pour l'information et la sensibilisation des populations, le nettoyage des voies publiques, la surveillance des conteneurs et l'entretien de leurs alentours. Elles devaient aussi doter les GIE en petit matériel et en équipement de sécurité... Ce schéma prévoyait l'intervention d'environ 150 GIE d'au moins 40 membres, chacun répartis sur tout le territoire de la CUD, sur la base des productions d'ordures, de l'importance de la voirie revêtue locale, du nombre de marchés et de grandes artères existants dans la zone.

Ainsi, de 1991 jusqu'à la dissolution de la SIAS en 1995, l'agglomération dakaroise était le théâtre d'intervention d'une multitude d'acteurs dans le secteur du nettoyage sans que la situation ne s'améliore véritablement. On notait en effet la présence au niveau du balayage-collecte des déchets, des services de la CUD, des GIE rémunérés par l'AGETIP, des charretiers indépendants ou encadrés par ENDA et qui étaient directement rétribués par les populations (à raison de 25 FCFA en moyenne par poubelle collectée), des Associations de Jeunes intervenant pour le compte du « Set-Sétal », et enfin de quelques agents de la SIAS parmi le lot des non-grévistes. Pour l'évacuation des déchets collectés vers la décharge, outre les STC qui intervenaient avec leurs moyens propres (pelles mécaniques et camions bennes), on notait la logistique déployée pour le compte de la CUD par le Regroupement des Transporteurs de Bennes du Sénégal (RTBS) et la Sahélienne de Valorisation des Déchets (SDV), ainsi que quelques camions d'entreprises indépendantes rémunérées par le CSC.

Quelques véhicules encore fonctionnels de la SIAS (moins d'une dizaine) sillonnaient aussi les artères de la ville, alors que la société s'acheminait tout droit vers la liquidation. Décrite par les populations, la quasi-totalité de ses organes paralysée, lâchée par ses « protecteurs », tout le monde attendait l'ultime sentence qui intervint la même année.

Dans la lignée de ses prédécesseurs, la SIAS n'a pas fait long feu dans sa gestion des déchets à Dakar. Les principales causes de son inefficacité ont été analysées comme ayant relevé :

- de son personnel pléthorique : le niveau de personnel recommandé lors de la création de la SIAS (800 agents) n'a jamais été respecté. Il a varié entre 1216 et 1450, ce qui a induit des charges qui atteignaient 75 % des ressources de la SIAS en 1992 (au lieu des 40 % recommandés), situation pour beaucoup due à cette tutelle administrative,
- d'une absence de politique de maintenance et de renouvellement du matériel : la SIAS disposait de 67 bennes tasseuses en 1988 (alors que 20 à 22 suffisaient à l'époque) pour ne compter plus que 4 en état de marche en 1993. De même, si son un parc d'équipements comportait un matériel pléthorique et sophistiqué, matériel amorti financièrement dès 1990 n'a jamais pu être renouvelé.
- de carences institutionnelles : la SIAS tout comme la CUD est sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur et ceci gênait considérablement l'application saine de la convention qui les lie. A titre d'exemple, les pénalités atteignaient fin 1993, 2 milliards de FCFA sans pouvoir réellement être appliquées.

De même, la SIAS n'a jamais communiqué à la CUD les documents nécessaires à l'exercice du contrôle de la prestation (liste du matériel et du personnel, horaires, fréquences, itinéraires, nombre et lieux d'implantation des containers...) comme le stipulait la convention. Mais, sur les véritables raisons des blocages du système mis en place par la CUD, on retrouve en premier lieu l'incapacité de la CUD à rentrer dans ses fonds (TEOM ou cotisations des communes) pour les dépenses consenties au titre du service de nettoyage privé. L'Etat sénégalais venant à la rescousse de la CUD, payait directement la SIAS et devenait par la même le principal donneur d'ordre.

On savait que la SIAS présentait dès le départ quelques lacunes structurelles ; elle n'était pas dans de bonnes dispositions pour accomplir la mission de nettoyage de la ville. Quant aux pouvoirs publics, ils étaient aussi conscients de l'impossibilité pour cet organisme d'atteindre les objectifs, au vue des obligations dépassant largement ses compétences.

Quoi qu'il en soit, cette situation allait très vite mettre en exergue les limites d'une entreprise déjà contrainte par :

- la dynamique spatiale légale (extension naturelle de la ville) parfois empreinte d'une carence en équipements : développement des zones non bitumées, l'absence de revêtement bitumé ou de stabilisation des voies structurantes dans les nouveaux quartiers, empêchant la fréquentation par le service de collecte
- l'augmentation des niches rudologiques (commerces et services divers),
- le développement des zones spontanées exclues des systèmes officiels
- l'augmentation des pratiques d'hygiène et d'assainissement désastreuses, mais pourtant tolérées : méthodes palliatives peu convenables.

Minée dès le départ par un *cahier de charges* et un montage juridico financier irrationnels, sommée de s'époumoner derrière le galop débridé de l'urbanisation (avec notamment l'extension spatiale de la ville et le développement de l'habitat irrégulier), la société était aussi instrumentalisée par les lobbies politiques. Elle n'a jamais pu se démarquer des immiscions de la sphère politique dont la néfaste intervention tout comme durant les périodes précédentes a considérablement freiné son déploiement. En réduisant la transparence dans la gestion, ces groupes de pression induisaient aussi nombre de blocages, orientant parfois le délaissement de certaines zones considérées comme contestataires et frondeuses. Difficile de faire abstraction de la part de responsabilité de cette sphère politique dans cette *hécatombe hygiénique* que connaissait la ville.

### 2.3 L'échec de la SIAS : la « descente aux enfers ».

#### 2.3.1 Le NSN ou l'enlisement du nettoyage public à Dakar.

Au sortir des épisodes de gestion en régie municipale, en monopole privé (SOADIP) et en monopole public (SIAS), un Nouveau Système de gestion des Déchets Ménagers (ou Nouveau Système de Nettoyement) pour la Communauté Urbaine de Dakar était mis en place en octobre 1995. Il marquait, l'intervention officielle et exclusive d'entreprises locales pour le service de la collecte, du transport et du traitement des déchets ménagers de l'agglomération dakaroise. Il s'agissait d'une part pour les initiateurs et les pouvoirs publics, d'impliquer davantage les populations des quartiers à la salubrité de leur environnement par l'entremise des GIE locaux, et d'autre part d'édifier une expertise du secteur privé national dans le domaine des déchets, à travers une mise en concurrence qui pouvait en même temps permettre la réduction des coûts du nettoyage.

La mission était confiée à six entreprises privées de transport, et cent onze Groupements d'Intérêt Economique (GIE) avec toujours l'AGETIP comme maître d'ouvrage et une entreprise, le Consortium Sénégal-Canadien comme maître d'œuvre délégué. L'AGETIP pilotait l'exécution des activités grâce à la convention de maîtrise d'ouvrage qui la liait à la CUD et qui devait aider à mettre en place le projet Emploi-Jeunes, d'une durée d'un an renouvelable. Le financement était au départ, et pour une période d'accompagnement, assuré à 50 % (à hauteur d'un milliard) par la Banque Mondiale, alors que l'autre moitié revenait à la CUD. Dès janvier 1997, l'organe supra communal devait prendre en charge l'intégralité du financement (BENRABIA 1998).

Mais en réalité, c'est avec le NSN que Dakar allait connaître ses plus sombres heures en matière de prise en charge du service du nettoyage des déchets. Ces « innovations » pour le moins hasardeuses, étaient symptomatiques de la légèreté dans la gestion de ce secteur, et au lendemain de la longue période d'agonie de la SIAS, les premiers revers du nouveau ne tarderont pas en effet à émerger.

Même si le personnel pris en charge par le projet s'élevait à 1473 agents, les taux de collecte par rapport à la quantité totale de déchets produite dans l'agglomération dakaroise ne dépassaient guère les 60 % (BENRABIA 1997).

L'euphorie qui a présidé à la mise en place du NSN a en effet laissé place à une situation désastreuse doublée d'une plus grande difficulté à identifier les responsables. La *multi-contractualisation* avait invité dans le secteur une pléiade d'entreprises généralement non spécialisées et disposant d'une faible logistique pour prétendre accomplir ces missions. Pour remédier à cette situation, la CUD fera l'acquisition de matériel de collecte qu'elle mettra à disposition des sociétés concessionnaires avec obligation pour ces dernières d'en assurer l'entretien contre déduction sur rémunération ; mais les choses n'allaient pourtant pas s'arranger.

C'est en effet dans ce contexte qu'intervenait l'acte trois de la décentralisation en 1996 avec à la clé un nouveau découpage territorial qui scindait la région de Dakar en 46 Communes d'Arrondissement réparties entre les cinq villes de Dakar, Pikine, Rufisque, Guédiawaye et Bargny. La strangulation en matière de déchet sera alors double pour les Communes d'Arrondissement ainsi créées : elles héritaient d'un certain nombre de compétences qui leur étaient transférées dont celle de la gestion des déchets. La dégradation de la situation dans le secteur des déchets s'étendait avec l'intervention d'une multitude d'intervenants qui se renvoyaient la responsabilité de ce désordre. Dans un climat propice à leur développement et profitant de ce désordre, les activités informelles accentuaient leur déversement sur la voie publique dans toute la région dakaroise, situation encore plus perceptible au Plateau lieu de convergence qui concentre l'essentiel des activités socio-économiques et commerciales de la ville. Le centre faisait alors face à la prolifération des « souks » échoppes flottantes qui acquéraient une légitimité à travers le paiement de taxes à la trésorerie municipale, situation qui entretenait le paradoxe de pouvoirs publics désireux de « nettoyer » les artères de la capitale, sans consentir à se priver d'une source de rentrées de fonds. La scène du nettoyage officiel avait atteint un point de turgescence irréversible et s'acheminait droit vers une implosion du fait de la cassure de la quadrature : l'embolie était totale.

Quelques ONG tentaient dans cette cacophonie généralisée, d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur les conséquences environnementales de questions précises comme celle des déchets plastiques. Si la question des déchets plastiques a été identifiée depuis déjà quelques décennies, son omniprésence dans le quotidien des ménages dakarois lui confère un caractère quasi indispensable. Fournis gracieusement lors des achats de consommation, les poches plastique se retrouvaient aussi partout dans la nature, une fois devenues déchets. Du fait de leur prolifération dans les dépôts anarchiques dakarois, devenus de véritables garde-manger pour les animaux errants, ils causaient aussi d'énormes dégâts sur le cheptel urbain : une étude de l'ONG italienne LVIA montrait que 25 % des bovins, 15 % des ovins et 5 % des caprins abattus recelaient du plastique parmi les corps étrangers ingérés.

Cette crise hygiénique n'épargnait aucune des vieilles villes sénégalaises. Saint-Louis bénéficiait depuis quelques années déjà d'un regain d'intérêt touristique, favorisé par le classement de la ville au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les retombées financières induites par cette *promotion* permettaient à la capitale du Nord de *maintenir la tête hors de l'eau*, dans la gestion des affaires municipales courantes. Mais, les difficultés en matière d'assainissement et de gestion des déchets s'étaient aggravé avec la désorganisation totale du système entraînant là aussi la prolifération des dépôts anarchiques et des rejets de détritrus sur les berges du fleuve pour les quartiers populaires de Guet-Ndar, Goxxumacc. Quant aux prestigieux quartiers Sud et Nord de l'ancienne escale, ils se voyaient proposés par les pouvoirs publics (ministère de l'Environnement), la mise en place d'un système de collecte des déchets par des...charrettes à traction animale, provoquant l'ire d'autorités municipales, nostalgiques de la grandeur de l'ancienne capitale coloniale.



Dans la ville de Rufisque frappée de plein fouet par la désertion industrielle qui a profondément miné son potentiel économique, la décrépitude due notamment à la baisse des activités, avait une incidence immédiate sur l'organisation et le fonctionnement des structures municipales. L'administration locale peinait ainsi à assumer l'énorme charge du service de propreté malgré l'intervention de ONG comme ENDA, qui expérimentait depuis quelques années des projets d'assainissement et de gestion des déchets.

Pour ce dernier volet, l'ONG avait, en lien avec la municipalité et la Communauté Urbaine de Dakar (CUD) et ses services techniques, mis en place un système de pré collecte communautaire des ordures dans neuf quartiers situés autour de Diokoul<sup>1</sup> : le Projet d'Assainissement de Diokoul et Environnants (PADE). Quant aux eaux usées et leur traitement, des systèmes classiques avaient été aménagés dans les concessions : des raccords effectués entre des habitations et deux stations de traitement des eaux permettaient l'évacuation des eaux usées par drainage par canaux vers une station de retraitement par lagunage à macrophytes, l'eau épurée et le compost issus du traitement étant destinés à l'agriculture.

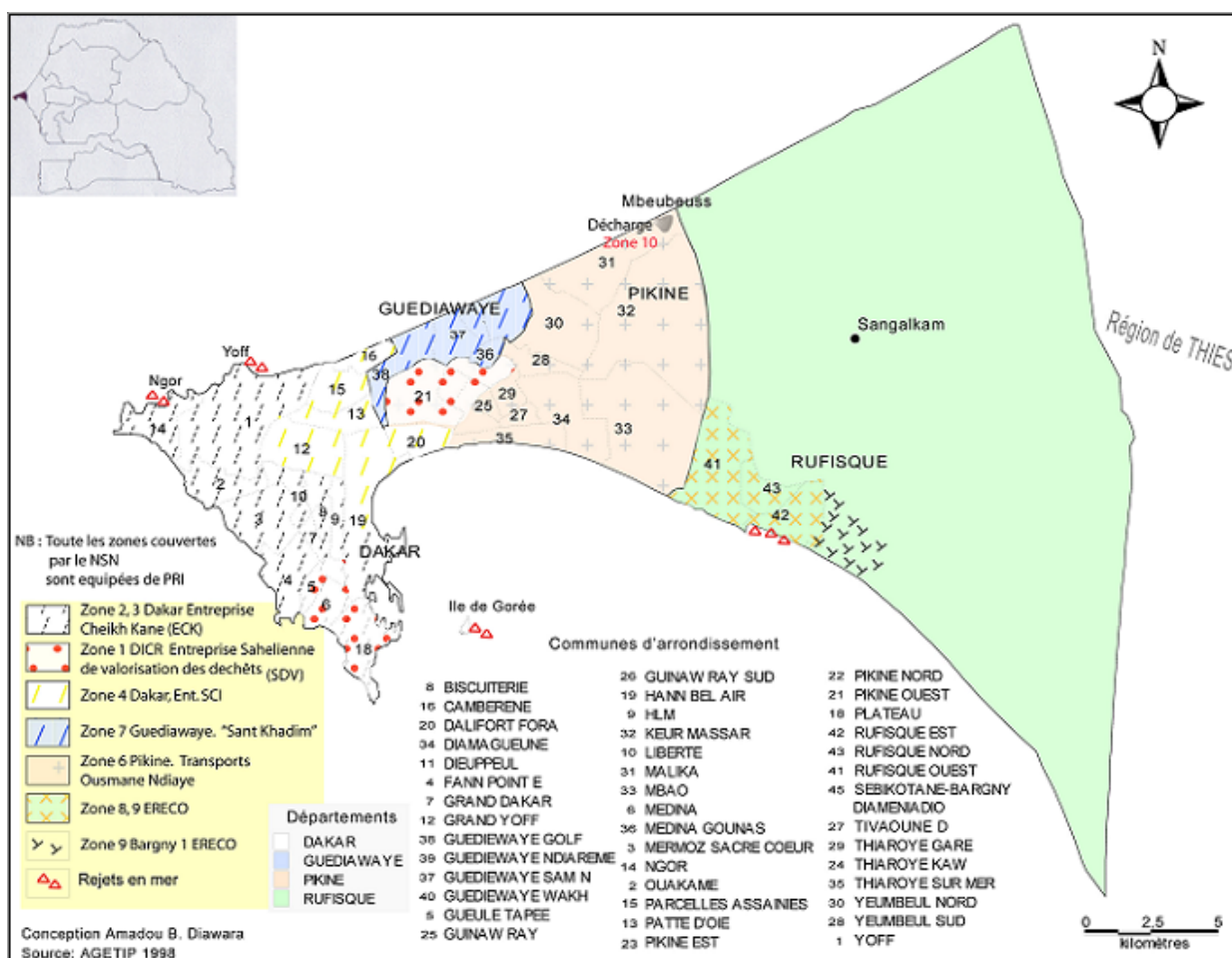
Mais hormis la faiblesse et la micro localisation de ces actions aux résultats mitigés, c'est le caractère lacunaire du système qui a sanctionné son échec. S'agissant des déchets solides, les charretiers se contentaient juste de transférer les ordures collectés dans des points de rejets anarchiques, ne faisant que *déplacer le problème*, alors que parallèlement, le compost local produit par les populations, peinait à trouver preneur. Les quelques maigres *consolations* en matière de prise en charge, étaient le fruit de la coopération internationale qui, par l'intermédiaire du jumelage avec des villes étrangères permettait, à Rufisque d'acquérir çà et là quelques bennes à ordures ménagères pour la collecte de ses déchets. Ces bennes, après leur *retraite* des villes européennes, et une fois réformées finissaient *leurs vieux jours* en arpentant les quartiers de l'Escale ou de Pikine Boubess, seules pourvus de rues bitumées mais dont l'usure sera fatale aux camions. Difficile de croire que la ville fut aussi aux avant-garde en matière de prise en charge des déchets au Sénégal, elle qui étrenna sa première BOM vers 1925.

Le développement dans les banlieues péri urbaines de quartiers irréguliers a rendu plus complexe dans la ville la prise en charge des déchets de l'assainissement solide, mais aussi liquide. La prolifération de l'habitat spontané qui a conduit à l'utilisation quasi généralisé des latrines non étanches a en effet beaucoup contribué à la pollution des nappes phréatiques qui tapissent la zone, alors que les *retours* dus à l'insalubrité de ces quartiers se déclinaient souvent par une morbidité très élevée, surtout chez les plus jeunes (dysenteries, diarrhées, dermatoses...).

C'est cette situation qui a conduit les pouvoirs publics à mettre en place avec l'aide d'ONG tels ENDA et la Banque Mondiale un vaste programme de branchements sociaux d'accès à l'eau potable, mais aussi au réseau d'égouts. Ces « efforts » circonscrits ne permettront naturellement pas à la ville de retrouver réellement gagner en salubrité. L'émergence de nouvelles cités et de lotissements à Dakar sur la VDN et la ZAC de Mbao dans la banlieue, contribua à accroître de manière considérable le volume d'ordures à collecter et à mettre en décharge à Mbeubeuss. Alors que quelques épidémies notamment de choléra se signalent de temps à autre faisant çà et là quelques dizaines de victimes, les différents organismes en charge de la question de la propreté dans la ville par presse interposée se renvoient la responsabilité de la situation.

<sup>1</sup> Dans ces neuf quartiers vivent environ 52 000 habitants. A défaut d'une voirie bien organisée, les déchets ménagers produits par la population - environ 35 tonnes par jour - s'entassaient dans des dépôts sauvages.

La situation n'était guère plus reluisante dans les îles habitées de la péninsule dakaroise que ce soit à Gorée ou à Ngor. Avec un handicap dû à leur insularité, ces îles guère mieux loties en matière de salubrité s'employaient tant bien que mal à trouver en interne des solutions à l'épineuse question de l'assainissement et de la gestion de leurs déchets. La mise en fonction d'un incinérateur artisanal avait un temps favorisé l'autonomie de Gorée en la matière vis-à-vis du continent. Tombée en panne, la situation obligea les services de la municipalité à revenir à des méthodes officielles moins convenables : les ordures collectées par les soins de la Municipalité avec des charrettes à traction animale étaient à nouveau jetées à la mer, même procédé que l'on retrouvait dans l'île de Ngor. Toutefois, Gorée du fait de son statut de site historique semble plus attirer l'attention des donateurs. La ville ne désespère d'ailleurs pas par le filon de la coopération internationale, de parvenir à bénéficier d'un incinérateur moderne, par le biais des partenaires européens préoccupés par le devenir de ce patrimoine culturel de l'UNESCO.



**Carte 18.** Situation de la collecte de O.M et du nettoyage à Dakar en 1998. (Organismes Intervenants).

Précédée par une période de transition d'une année, la mise en place du NSN devait sanctionner l'intervention du milieu privé dans le secteur des déchets au Sénégal. Elle devait aussi permettre d'associer les mouvements de jeunesse et les associations locales dans le processus, avec en filigrane une meilleure implication des populations dans la gestion de leur environnement. Mais, l'absence de lisibilité et la précipitation qui ont sans doute présidé à la validation d'un NSN qui dès le départ présentait des incohérences flagrantes, témoignent d'un de la gestion légère d'un secteur qui était alors en totale décrépitude. En réalité l'initiative a plus profité à des milieux d'affaires ayant très rapidement flairé le filon, qu'elle n'a permis le développement réel d'une expertise locale.

Au sortir de cette parenthèse peu concluante dédiée aux « compétences nationales », la ville connaissait une crise aigue pour le secteur du nettoyage, crise caractérisée par une totale désorganisation. La situation n'allait pas s'arranger avec le climat politique ambiant, d'autant qu'élus, responsables et administrateurs étaient focalisés sur les élections présidentielles de 2000.

### 2.3.2 *L'alternance politique et ses « promesses » rudologiques.*

Les péripéties des élections présidentielles qui ont un temps constitué une source d'inquiétude pour les populations sénégalaises, laissèrent place au lendemain de la victoire de l'opposition, à une euphorie générale. Mais, l'excitation allait très vite retomber au bout de quelques mois. En cause, les problèmes quotidiens dont une variante particulièrement agressive et incommodante en cette saison des pluies, était constituée par la prolifération des dépôts anarchiques de déchets et les désagréments liés à leur non collecte.

Pour les populations dakaroises l'entrée dans le 21<sup>e</sup> siècle n'allait pas changer leur quotidien sanitaire. Pourtant, l'accession au pouvoir du Président Wade en 2000 semblait apporter un *éclairci* symbolisé par l'une des promesses-objectif du nouveau président Wade lors de son premier discours officiel : « rendre Dakar propre à l'image de Hararé ou Genève<sup>1</sup> ». Mais envisageait-on seulement une planification déchet cohérente et au bénéfice des populations ?

Les nouvelles autorités avaient certainement besoin d'un délai critique, afin de s'imprégner du dossier déchet : l'heure n'était pas encore à des propositions concrètes. Toutefois, on pouvait déceler dans le discours, l'absence d'une véritable stratégie durable pour ce secteur. Les engagements dévoilaient une vision égotiste, ponctuelle, et surtout extravertie, lorsque plus loin son bras droit Idrissa SECK réaffirmait sa volonté d'avoir une ville propre «...pour l'accueil des invités devant assister à l'investiture Président WADE<sup>2</sup> ».

Une vaste opération AUGIAS impliquant tous les services de l'Etat concernés (Ministère de l'Intérieur, Mairies, AGETIP) fut néanmoins mise en œuvre. Dans la foulée, la nouvelle équipe présidentielle mis sur pied en juin 2000 la Haute Autorité pour la Propreté de Dakar (HAPD) organe chargé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement *de définir des actions en la matière et d'en assurer le suivi et le contrôle*. La structure dépendait directement de la Primature, bien que travaillant en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et le Service d'Hygiène, afin d'élaborer de meilleures stratégies de gestion des déchets de la ville de Dakar. Cette nouvelle organisation permit momentanément une meilleure lisibilité, avec notamment la réduction des acteurs intervenants ; en opposition à l'époque inextricable de la CAMCUD où l'AGETIP, les Associations, les ONG, l'Etat et les Municipalités intervenaient en même temps. Mais, elle ne réglait cependant pas la question de l'intervention actuelle de certaines ONG et structures indépendantes dans la filière.

<sup>1</sup> Quotidien Le Soleil. Edition du Mercredi 29 mars 2000.

<sup>2</sup> Ibid.

Ayant entamé ses actions, la toute nouvelle HAPD n'eut d'ailleurs aucun mal à « motiver » les structures qui jusque là avaient en charge la question du nettoyage de la ville de Dakar. Ainsi les Services Techniques de la CUD<sup>1</sup> (STC), l'Agence Gouvernementale d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public (AGETIP) et les différentes sociétés qui intervenaient dans le cadre du Nouveau Système de Nettoyage (en place depuis 1997), se montrèrent pleines de bonnes dispositions pour aider la nouvelle équipe à toiletter la ville. Nombre d'opérateurs privés proposaient aussi leurs services ; ils prêtaient des camions, ou finançaient leur location, pour l'élimination des dépôts anarchiques que n'arrivaient pas à éradiquer la CUD et ses partenaires avec leurs seuls moyens logistiques. Les Communes d'Arrondissement du Plateau, de Ouagou Niayes...seront ainsi visitées par les STC, alors que dans le même temps certains ministres se « positionnaient » dans ce créneau porteur, à travers des opérations « coup de balai », tel celui organisé à la gare routière « Pompiers » par le ministère de l'Équipement et des Transports. Il était de *bon ton* de marquer son intérêt pour ces questions.

Les mouvements de jeunes encore présents quelques semaines auparavant dans le dispositif officiel de collecte des déchets, seront aussi rejoints par diverses associations de quartiers, s'impliquant dans l'éradication des points de rejets anarchiques. Ils étaient alors soutenus par la CUD qui fournissait le matériel lourd (pelles mécaniques...) alors que l'AGETIP mettait à leur disposition le petit matériel (pelles, brouettes...). Des associations jusque là dans un anonymat total « surgissaient » de terre et investissaient le créneau ; elles se lanceront dans l'organisation d'opérations chocs telles les journées « *Nettoyage des villes du Sénégal* », qui s'apparentaient en réalité plus à des initiatives de positionnement politique. C'est le cas de cette association de femmes dont la présidente déclarait : « *Mes activités sont apolitiques et en ma qualité de citoyenne, je veux participer à la construction du pays ...* ». Cet engouement populaire présentait des enjeux multiples ; les déchets engendraient diverses tentatives de positionnement auprès de la nouvelle équipe dirigeante.

En dépit de leurs efforts pour assurer la collecte avec « les moyens du bord » et du même coup de « sauver leur peau », le tandem CUD- opérateurs privés, ne tarda pas à montrer et voir ses limites ; la ville donnait l'impression d'être livrée aux ordures. Première à en faire les frais, la CUD qui sera dissoute ; selon les nouvelles autorités, elle était en cessation de paiement<sup>2</sup>. Mais, l'acte politique devait aussi sanctionner la rupture d'avec la gestion socialiste de la ville d'avant, bien que le nouveau pouvoir en place se défendait catégoriquement de mener une *purge* institutionnelle.

Sur le *front* des déchets, chaque commune gérait sa « production » avec des fortunes diverses et selon sa surface financière durant cette période de transition. Avec la création de l'Entente Intercommunautaire CADAK (regroupant les communes d'arrondissement et mairies de villes), fut remis en selle le système de gestion intercommunale. Dans des entités décentralisées, ce mode d'organisation s'avérait incontournable pour offrir un service de collecte et d'élimination des OM<sup>3</sup> convenable. En réalité et comme avant, ce ne sont ni les communes à travers leur cotisation, ni l'impôt TEOM qui vont permettre à la nouvelle structure supra communale de se distinguer de la précédente : l'Etat continuait à *débours*er, pour le paiement du service déchet.

<sup>1</sup> Même si cette dernière était encore dirigée par Mamadou DIOP, alors un des barons du clan socialiste perdant.

<sup>2</sup> Elles estimaient que les communes qui la composaient ne s'acquittaient plus correctement de leurs contributions. En revanche, la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) n'était que faiblement recouvrée.

<sup>3</sup> LE BOZEC A. (1994). Le service d'élimination des ordures ménagères. Organisation- Coûts- Gestion. CEMAGREF. Edition Harmattan. 1994. 460 pages.

Toutefois, l'appel d'offres pour une solution de concession globale (matériel de collecte, moyens de transport et unité de traitement des déchets adaptée au marché local), lancé en 1999, sera alors repris par le gouvernement de l'alternance, avec une différence de taille : la CUD qui devait signer la concession, venait d'être dissoute par le Président de la République, et remplacée par la Haute Autorité pour la Propreté de Dakar (APRODAK).

Les soubresauts de la question des déchets connurent un nouveau rebondissement en août 2000, après que les pouvoirs publics, dans la lignée de la dissolution de la CUD, décidèrent de confier la gestion des déchets de l'agglomération à la ville de Rufisque, dont le maire n'était autre qu'un ancien apparatchik transfuge de du camp socialiste durant l'entre deux-tours des élections présidentielles. Acte politique qui s'inscrit dans la logique de démembrement des anciens bastions administratifs du Parti Socialiste, règlement de compte, ou volonté de récompenser les « soutiens » politiques même tardifs, toujours est-il que cette initiative annoncée en grande pompe ne fit pas long feu malgré l'aval financier de l'AGETIP et la bénédiction technique de l'APRODAK.

Ce n'est qu'après cet ultime épisode de tâtonnements, que les autorités consentirent à revenir à l'option groupes étrangers pour la gestion du secteur du nettoyage à Dakar. Au bout d'un an « d'observation », elles n'avaient d'autre alternative devant la détérioration de la situation, que de repartir sur de nouvelles bases, en confiant la gestion du service à AMA qui désormais allait avoir en main la salubrité de la ville.

### *2.3.3 Deux ans plus tard, une nouvelle organisation.*

En réalité, le processus ayant conduit à la signature du contrat entre l'Etat sénégalais et la société ALCYON date de 1999 ; on était encore alors sous l'ère du président socialiste Abdou DIOUF. La décrépitude dans laquelle se trouvait le secteur de la collecte et de l'élimination des déchets, avait en effet déjà poussé l'équipe du premier ministre Mamadou Lamine LOUM à lancer un appel d'offres international pour le choix d'une nouvelle société privée prenant en charge le nettoyage de la ville. Parmi les sociétés ayant souscrit à cet appel d'offre, la société suisse ALCYON. La survenue de l'alternance politique mettra en veille le processus qui, comme pour bon nombre de dossiers, souffrira de la léthargie administrative découlant de la transition. A la faveur de la normalisation politique progressive, mais aussi en dépit des réserves exprimées par le premier ministre de l'époque Moustapha NIASS sur les exonérations et la durée du contrat, le dossier fut remis sur la table. ALCYON fut retenue devant ses concurrents (CGEA pour la France et DESSAU pour le Canada), car ayant demandé la contrepartie la moins élevée pour une même quantité de déchets traités. Le groupe proposait en effet la condition la moins contraignante pour le maître – d'ouvrage, ici en l'occurrence l'Etat sénégalais.

Le contrat qui devait lier l'Etat du Sénégal au groupe ALCYON, portait sur le nettoyage des rues et des places publiques, la collecte et le transport, le traitement et l'élimination des Déchets Solides Urbains, la Gestion des décharges, la construction et l'exploitation des installations, puis leur transfert à l'Etat sénégalais à la fin du contrat selon la formule BOT. En réalité sous l'acronyme DSU, on retrouvait aussi bien les déchets ménagers, encombrants, industriels banals, déchets des espaces verts et même les déchets hospitaliers.

Suite au réajustement des exonérations sur l'équipement de traitement et l'exploitation, le contrat a été ramené à 10 ans, alors que la partie BOT (Build, Operate and Transfert) courait sur 25 ans. Par le biais d'une sous-traitance, ALCYON devait travailler sur trois niveaux. L'organisation, le contrôle et la logistique des tâches de nettoyage étaient confiés à l'Agence Municipale pour l'Environnement (AMA)- Sénégal, alors que ERECO-SA, déjà adjudicataire à l'époque du NSN de la gestion de la décharge de Mbeubeuss, fut reconduite pour cette mission.

Toutefois la décharge ne devait dorénavant recevoir, que des déchets solides banals, en attendant l'ouverture d'une autre décharge à une quarantaine de kilomètres de Dakar. Le groupe international français BOUYGUES fut aussi impliqué, par l'intermédiaire de sa filiale SOFRESID SA chargée de la construction des équipements de traitement. De même, la société soumise à un engagement de résultats et non plus seulement de moyens, avait gagné le marché en raison de sa proposition de traitement différencié en lieu et place des techniques moins propres écologiquement comme l'incinération ou l'enfouissement. Selon leur procédé, la fraction organique putrescible, devait être traitée en méthanisation et la fraction combustible en gazéification, ce qui devait aboutir à la production d'eau potable, d'énergie électrique et d'humus. C'est d'ailleurs cette solution de "valorisation des déchets", qui lui a permis dans le cadre de l'appel d'offres pour Dakar, de s'imposer là où ses concurrents proposaient des solutions traditionnelles (décharge ou incinération). Le traitement devait permettre à la société de réaliser une plus-value en commercialisant les sous-produits de la transformation des déchets, indépendamment de sa rémunération à la tonne de déchets collectée.

Bien que ces dispositions restaient très théoriques, c'est en fanfare que l'Etat sénégalais, par le biais de l'APRODAK signera avec la société attributaire ALCYON à la fin de l'année 2001, le contrat définitif avec accord portant sur une rémunération globale de 5 milliards de FCFA par an pendant 25 ans. La société suisse devait être payée à la tonne pour ce qui concerne le traitement, en vendant les sous-produits de la transformation des déchets. Cet accord allait sceller et perpétuer la marche désastreuse du secteur des déchets solides de la capitale sénégalaise. L'Etat se retrouvera à décaisser annuellement la bagatelle de 2,5 milliards de FCFA par an pour rémunérer la société, sans que celle-ci ne tienne le moindre de ses engagements : amélioration logistique (moyens mobiles de collecte), et réalisation des équipements fixes de prise en charge (traitement).

Les premières difficultés surgirent dès l'entrée en scène de ALCYON et dans les trois axes de sa mission. On notait déjà un énorme retard dans la mise en œuvre des actions de ERECO et SOFRESID SA, pour la construction des installations de traitement et la gestion de la décharge, alors que AMA-International, chargée de la collecte et de l'évacuation des déchets, avait à son tour opté à son tour pour une sous-traitance (ou contractualisation) avec des sociétés de la place. Se réservant les vitrines que sont le Plateau et la Médina, la société sans doute insuffisamment dotée en moyens logistiques pour s'acquitter de ses missions confiera une bonne partie de la région aux sociétés sous-traitantes. Disposant d'un parc vétuste essentiellement constitué de BOM d'occasion importées, elle se reposait aussi largement sur les camions tout aussi peu adaptées des concessionnaires, qui de leur côté ne tarderont pas à manifester leur colère face aux retards de paiement en refusant de procéder aux tournées de collecte. La non intégration dans le dispositif technique de AMA des essentiels centres de transfert, pour l'optimisation du transport n'arrangeait pas la situation : les camions de collecte étaient soumis à une usure accélérée du fait des longs trajets pour aller vider à la décharge. On le verra dans la Quatrième Partie, que soit pour les moyens logistiques ou pour la gestion des ressources humaines, l'amateurisme était flagrant.

Cette situation n'empêcha pas l'Etat sénégalais par le biais du Ministère de l'Environnement et de la nouvelle entité supra-communale l'Entente CADAK/CAR, de reconfier en 2003 l'ensemble des missions anciennement dévolues à Alcyon à la seule structure AMA International, bien qu'elle n'arrivait déjà pas à faire ses preuves pour la collecte. Tout porterait donc à croire qu'il y'a eu de part et d'autre, des intéressements peu orthodoxes dans ce processus. Moins de deux ans plus tard en 2005, l'Etat sénégalais menaçait de rompre le contrat qui le liait à AMA International pour manquement de la société à ses engagements. S'il est vrai que le fonctionnement d'AMA International laissait à désirer, le vide qu'allait créer cette situation poussa les pouvoirs publics à une posture conciliante.

L'autorité publique à reviendra sur sa décision, et accorda un sursis à la société de collecte. Sommée de s'équiper en logistique de collecte (bennes tasseuses) et de conditionnement (conteneurs), AMA fut néanmoins allégée des tâches de nettoyage des rues et des places publique, de même que celle de la collecte des déchets hospitaliers et des gravats, qui du reste, n'était jamais assurée. Au chapitre des modifications financières, la redevance pour la collecte fut revalorisée à 5500 F CFA la tonne (contre (4700 FCFA), celle du transfert à 3500 FCFA, alors que la mise en décharge revenait à 5500 FCFA contre 2200 auparavant<sup>1</sup>, pour la même quantité. S'agissant de l'élimination des déchets, le site de Sindia remplaçait celui de Dougar pour l'établissement d'un CET.

Dans le jeu de dupes, AMA entendait regagner la confiance de son maître d'œuvre, alors que pour les autorités cet artifice laissait le temps de trouver une solution. De toutes façons, la société n'était jamais parvenue à les collecter même durant la période où elle intervenait pour le compte de la multinationale suisse Alcyon.

Mais devant la persistance des défauts de collecte, une rupture définitive de contrat allait intervenir en juillet 2006 après une série de mise en demeure à l'encontre de la société de nettoyage. La survenue d'une épidémie de le choléra mais aussi la perspective des élections présidentielles de 2007 expliqueront pour beaucoup la volonté des autorités à parer au plus pressé, y compris en sanctionnant les *coupables*.

AMA éjectée, l'APRODAK devenue entretemps APROSEN, choisira de concert avec l'Entente CADAK/CAR (ex CUD), de faire appel à VEOLIA pour la collecte et l'évacuation des déchets du Plateau et de la Médina. La multinationale sera tout de même invitée à embaucher une partie du personnel de la défunte AMA. La structure supra communale maintiendra l'intervention des autres sociétés concessionnaires dans le reste de la ville - selon l'organisation antérieurement mise en place par AMA-. Les autres collectivités sont prises en charge par des concessionnaires privés que sont Delta Environnement, Intra-Com, UDE etc.

Il semble y avoir un léger mieux dans la prise en charge actuelle des O.M de la capitale, bien que les questions cruciales et latentes n'aient pas encore été abordées en profondeur : niches rudologiques, zones irrégulières, prise en charge des déchets dangereux, cas des installations de traitement etc. Si la multinationale VEOLIA a des compétences avérées en matière de prestations services déchets, tout comme d'ailleurs, l'avait SITA, parrain de l'ex-SIAS, la *pilule* de l'affectation du groupe français aux espaces les mieux urbanisés de la capitale, n'a toujours pas été avalée par les professionnels locaux. En tout état de cause, la dualité actuelle dans le fonctionnement du service de propreté public à Dakar, rappelle un mode de fonctionnement qui a longtemps été appliqué dans la ville et qui a montré ses limites : la prise en charge différentielle des OM, ou collecte à *la carte*.

<sup>1</sup> CISSE O, (2007). « L'argent des déchets. L'économie informelle à Dakar ». Editions KHARTALA-CREPOS. 164 Pages.

## ***Chapitre II. Eléments d'anthropologie rudologique. Sociétés, représentations et pratiques « déchets » dans l'espace dakarois.***

Cette rétrospective de l'histoire récente de la gestion des déchets à Dakar a mis en exergue l'implication de points cruciaux dans la situation actuelle du service à Dakar : croissance et densification urbaine, développement de l'habitat et des activités, augmentation des niches urbaines, ou encore inadéquation entre l'ampleur des missions déchets et les moyens consacrés à ce secteur, qu'il s'agisse des sociétés de nettoyage ou des pouvoirs publics en régie directe. Elle a permis d'apprécier la nature et la pertinence des politiques déchets mises en place, de mesurer les manquements technico-administratifs, ainsi que certaines implications politiciennes négatives. Souvent minorés, ces facteurs ont aussi été décisifs dans l'explication des causes des dysfonctionnements du service de la salubrité de la ville.

Pourtant, chez certains auteurs, ce sont principalement les comportements anthropologiques dits populaires, de groupes sociaux parfois différenciés, qui sont mis en avant pour expliquer l'état hygiénique préoccupant voire désastreux des villes africaines, du moins en ce qui concerne la prise en charge des déchets solides qui y sont produits. On renverra à ZOA A-S qui échafaude même une théorie, presque exclusivement ethnologique à cette problématique à Yaoundé, à travers un rôle et un comportement antinomiques des citoyens. L'auteur semble en effet avoir délibérément occulté la responsabilité et le rôle des acteurs institutionnels de la gestion urbaine du service déchets qu'elle soit historique ou actuelle : mise en place discriminatoire du service dès l'époque coloniale, évolution et intervention de l'actuelle société de gestion (en l'occurrence ici HYSACAM).

Il apparaît important d'analyser les implications sociologiques sur la question à Dakar, en vue de vérifier l'existence éventuelle d'un rapport particulier des populations à l'ordure, qu'il soit ou non lié à une *culture rurale des néo citoyens* comme semblent le stipuler certains auteurs. En d'autres termes, voir quelles sont les réelles implications des approches socioculturelles dans la situation des déchets à Dakar, et quelle part elles en assument.

L'objectif est donc d'éclairer sur les persistantes amalgames associant chez les populations, perception négative et dévalorisante des déchets, notamment ménagers et absence ou défaut d'hygiène qui en découlerait, que ce soit en privé ou dans le domaine public. Naturellement, en intégrant les différences d'échelles dans cette question de la prise en charge de ces matières, on distinguera aussi deux niveaux :

- un niveau privé ou domestique qui est du ressort exclusif et individuel des populations. Il s'agit généralement des procédés d'hygiène et de salubrité privés en rapport avec la production et la prise en charge de déchets exclusivement ménagers.
- et un niveau public, généralement apanage des pouvoirs publics. Ils gèrent en régie directe ou en mode externalisé (sous-traitance), la collecte, l'évacuation et l'élimination des déchets urbains en général.

On évitera par ailleurs, d'imputer aux seuls foyers producteurs de déchets domestiques, des phénomènes impliquant un ensemble d'autres producteurs présents dans la ville, d'extrapoler des faits circonscrits à quelques groupes sociaux à l'ensemble de la population, ou de constats valables pour les ordures ménagères, à l'ensemble de la production rudologique des espaces étudiés. Quels que soient les domaines étudiés, l'extrapolation ne peut intervenir que lorsque les observations se sont reproduites à une échelle suffisamment représentative sur des éléments homogènes.



## **1. Déchets produits dans l'espace domestique et ou privé : une prise en charge intérieure « convenable », du Plateau à Pikine.**

Si en évoquant péjorativement le cas de Yaoundé, ZOA (1996, 80) estimait que *les lieux de vie s'y confondaient avec les lieux d'ordures*, le seul point réellement incontestable dans son affirmation réside dans le fait que tout lieu de vie pour l'homme, constitue *de facto* un lieu de production d'ordures. D'ailleurs en considérant plus largement les déchets ou encore l'ensemble des rejets solides, la remarque sera aussi valable pour les lieux d'activité socio professionnelles, sans forcément revêtir une quelconque connotation négative.

En réalité, les productions n'ont jamais en elles-mêmes constitué une particularité, qu'elles n'ont révélé de cas inédit *scandaleux* ; c'est plutôt autour des modalités de leur prise en charge que peuvent graviter certaines interrogations, voire inquiétudes. En filigrane, la question de l'hygiène et de l'élimination qui l'accompagnent, même si l'on peut aussi s'intéresser aux effets de l'optimisation des rebuts. Cet aspect hygiène est en effet présent dans les deux principales dimensions (de salubrité et...économique), inhérentes aux actions déchet, et dont on retrouve au moins une dans l'espace domestique.

Nous n'aborderons toutefois pas de façon exhaustive l'ensemble des aspects traitant de l'hygiène domestique et des pratiques économiques déchets chez les résidents de la ville, que ce soit dans les foyers ou dans les lieux d'activités socioprofessionnelles. Seules seront ciblées les principales perceptions sociologiques, ainsi que les pratiques saillantes en rapport direct avec la prise en charge de la production rudologique. C'est le cas des facteurs qui influent directement sur le volume ainsi que la composition des principaux de déchets que l'on retrouve dans les poubelles. Sont aussi concernés, l'entretien du domicile et la *tenue* des intérieurs, les habitudes de consommation alimentaires (de fréquence quotidienne), ou encore celles moins quotidiennes telles que l'équipement du foyer et de ses occupants en biens divers (habillement, ustensiles divers...).

On reviendra aussi sur la question des récipients à ordures, les modalités de conditionnement et d'évacuation des déchets, sur la réutilisation, la différenciation, la récupération et/ ou le recyclage en *interne* de certains matériaux désuets, ayant pour cadre le domicile ; ces déchets pouvant aussi bien provenir de l'espace domestique, que de l'extérieur. Enfin il sera question de l'élimination parallèle à domicile des déchets, pratique ayant parfois pour cadre l'enceinte intérieure ou l'espace extérieur attenant à la concession qui lui est rattaché. En somme :

- l'Hygiène, entretien et déchets produits.
- Les Activités de différenciation et/ou récupération des déchets.
- Et enfin les Pratiques d'élimination des déchets à domicile

### *1.1 Habitations*

On a vu précédemment que seuls 18% des populations dakaroises disposaient d'une poubelle réglementaire (généralement de type APROSEN) pour le conditionnement des déchets domestiques solides. Dans les quartiers huppés des zones résidentielles ainsi que dans des villas cossues logées dans les banlieues populaires, elles sont même parfois utilisées avec des poches poubelles. Le reste de la population utilise des récipients divers, avec des contenants *de fortune* variant en fonction de l'indice économique des ménages, mais aussi de leur appréciation des matières résiduelles. Mais malgré la diversité du mode de conditionnement avec l'existence de plusieurs types de poubelles selon les familles sociales, les dakarois pratiquent en général le mono-stockage initial des déchets, avec des déchets non différenciés. Les dissimilitudes constatées dans le conditionnement des déchets de l'espace privatif, sont en effet très peu déterminants dans les modalités de mise en œuvre de l'hygiène domestique.

Bien que d'origine rural, le peuplement de la ville qu'il soit originel ou ultérieur, est resté très sensible aux questions de salubrité et d'hygiène individuelles. Et pour ce point, il se dégage que quel que soit le secteur géographique concerné, les populations dakaroises (et sénégalaises) restent très soucieuses de leur propreté domestique.

Rappelons en effet que la perception de l'hygiène domestique chez les populations sénégalaises n'a pas connu de variations majeures à travers les générations, avec une perpétuation des réflexes de propreté intérieure. Cette donne n'est tributaire d'aucune posture sociale ; nonobstant la variation des niveaux socioéconomiques<sup>1</sup>, sa mise en œuvre demeure presque un principe de vie.

L'absence ou le défaut d'hygiène et de salubrité intérieure reste synonyme d'avilissement, même si certains aspects du processus restent encore tabous. L'hygiène corporelle, tout comme la satisfaction besoins naturels sont encore entourés d'une certaine pudeur : ce n'est pas par hasard que les malinkés avaient donné à leurs W-C le nom de « soutoura » signifiant discrétion.

Concernant les déchets issus de l'hygiène corporelle *extérieure*, cheveux, ongles, sont généralement éliminés dans les toilettes ou pièces qui en font office. Le même traitement est appliqué aux déchets sensibles tels que serviettes, cotons et tampons hygiéniques souillés ainsi qu'aux préservatifs qui, dans la plupart des cas sont éliminés aux W-C. A noter que l'utilisation de papier-toilette reste limitée aux foyers très aisés, et généralement en association avec l'usage d'eau pour la toilette intime. Toutefois, beaucoup de familles préfèrent encore incinérer les déchets biologiques issus de l'hygiène corporelle extérieure ; certains de par leurs croyances estiment en effet que ces éléments ne doivent être mis à la disposition des *esprits malsains* qui peuplent cavités et conduits d'évacuation des eaux vannes et humeurs. A l'opposé des lames de rasoir, cotons-tiges, mailles, écorces ou gants de toilette *admissibles* à la poubelle une fois utilisés ou usés, les déchets corporels ne doivent non plus se retrouver dans les poubelles et par ricochet dans les lieux d'élimination des ordures. Là aussi, la crainte est de voir quelque personne mal intentionnée les récupérer pour d'éventuelles usages maléfiques.

Les rejets de déchets à même le sol, sont rares dans les maisons. Les matières sont généralement déposées dans les récipients divers qui font office de poubelles.

Devenu quasi-rituel, l'entretien domestique n'obéi plus à une logique de rétablissement d'un état de propreté entamé. Le ménage par exemple, est rentré au chapitre des pratiques quotidiennes : effectué systématiquement tous les matins, il n'est quasiment plus tributaire du degré de salissure de la maison. Aussi bien dans les appartements et maisons des classes moyennes à aisées avec nombre réduit d'occupants, que dans les foyers populaires parfois densément occupés (famille nombreuse ou élargie), la norme se situe autour d'une séance de ménage tous les jours, effectuée par des domestiques ou par les femmes et filles au foyer.

Grosso modo, les pièces de vie *de fréquentation libre* sont balayées et nettoyées au moins deux fois dans la journée, le matin et le soir, bien que certaines populations évitent encore pour des raisons mystiques, de balayer et/ou faire le ménage, au même titre d'ailleurs que de sortir les ordures le soir venu. Les lieux de repas et de réception, la cuisine ou pièce de préparation alimentaire, ainsi que les pièces d'eau et toilettes, peuvent même être lavées jusqu'à trois fois dans la même journée. Les chambres, plus intimes, moins fréquentées et principalement accessibles au cercle familial réduit, se contenteront d'un passage le matin.

<sup>1</sup>

Il m'est arrivé durant la campagne de caractérisation de « tomber » sur des familles si démunies qu'elles ne présentaient pratiquement pas de production de déchet conséquente à l'échelle de la semaine. Toutefois, cette misère économique n'entravait en rien la bonne tenue des lieux. Dans l'une d'elle, la concession clôturée par une palissade se constituait d'une chambre principale quasiment vide de tout *équipement*, à l'exception d'un lit, de deux nattes, de deux bancs et de quelques bols et bassines. L'autre pièce était constituée par le *gaanouwaaye* ou coin toilette. Néanmoins, cette vacuité des lieux faisait davantage ressortir sa propreté : en effet l'ensemble était bien entretenu, la cour balayée trois fois dans la journée et le ménage fait tous les matins.

Les toiles d'araignées aussi sont traquées : au-delà de constituer des indices révélateurs gênants d'une demeure négligée, elles représentent pour certains sénégalais un signe porte malchance, notamment financier.

Bien qu'éprouvants pour l'organisme en cas d'utilisation prolongée (du fait de la position courbée qu'ils requièrent), les balais à nervures de palme restent les plus utilisés dans les maisons, pour le balayage des pièces intérieures. Toutefois, les modèles à manche avec brosse en fibres de coco connaissent une progression notamment dans les foyers aisés : évitant l'adoption de cette position courbée le long de la séance de balayage, ils semblent surtout plus adaptés pour les surfaces lisses (carrelage) ou parquet.

Absent de la quasi-totalité des foyers, l'utilisation d'un aspirateur dans l'entretien domestique, reste rare même chez les couches aisées. Sans doute parce que chez les particuliers, s'agissant du revêtement du sol, la préférence est donnée au carrelage et au lino en lieu et place des parquets mais surtout des moquettes, d'entretien plus difficile et nécessitant l'usage d'un aspirateur.

L'emploi de détergent (javel, crésyl ou mélange savon granulés-javel) dans l'entretien des cuisines douches et toilettes, concerne aussi les sols carrelés ou cimentés, lors du lavage à l'eau ; il révèle et intègre un souci de lutter contre la présence bactériale, avec en prime un *supplément* olfactif. Cette dimension olfactive sera étendue à la fréquente consommation après ménage et dans les pièces habitables, d'encens ; l'émanation de leurs vapeurs avec différentes senteurs complète le processus de propreté et d'entretien physique des lieux. Bien que plus inattendue, cette traque de la saleté implique aussi parfois le matériel de ménage qui souvent, est différencié en fonction des endroits visités. On retrouve en effet généralement un *kit* balai-serpillère (et parfois pelle) pour les pièces intérieures (chambres, salon...), et un autre pour l'extérieur (cours en ciment ou celles non revêtue).

Pour le nettoyage du sol, certains disposent d'une serpillère pour les seules toilettes et pièces d'eau, alors que dans le cas où le même ensemble serpillère, seau, eau doit servir pour toute la maison, la progression se fait des pièces les plus considérées et les moins salies (qu'elles soient plus fréquentées ou pas) : séjour ou chambres à coucher vers les endroits supposés les plus souillés (toilettes). Une fois utilisée pour laver douches et W-C, l'eau y fini généralement son itinéraire, au cas où il n'existe pas de parc à bestiaux à laver. Certains préfèrent néanmoins se débarrasser de l'eau souillée en la jetant dans la ruelle ; c'est le cas des populations ne disposant pas de systèmes d'assainissement liquide convenable, ou celles voulant éviter de remplir trop légèrement leurs fosses septiques.

Peu de foyers procèdent au nettoyage du matériel d'entretien domestique *lavable* (seaux de lavage et poubelles à ordures), même chez les familles ayant les pratiques les plus méticuleuses. A noter d'ailleurs la progression dans les foyers aisés de l'usage du combiné seau et serpillère à frange (ou *balai espagnol*) pour le nettoyage du sol.

Dans les concessions avec cour intérieure en terre (de moins en moins fréquentes), le sable s'il est fin et sec sera tamisé de manière assez régulière (au moins deux fois dans la semaine) afin d'en extraire les impuretés et les saletés. Même si le phénomène tend à s'estomper, chez les populations habitant les zones peu urbanisées, une telle opération s'étend encore à l'espace contigu aux concessions. Selon une représentation socio-spatiale encore bien ancrée, cet espace attenant aux maisons est en effet considéré comme intégré à la maison donc, sous la responsabilité des deux vis-à-vis, au nom de « *l'effort rural de propreté* » que l'on opposera à une prétendue *malpropreté paysanne*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> ZOA. A-S, (1996). « *Les ordures à Yaoundé.* » Editions Harmattan 191 p

Avec l'urbanisation, la pratique en perte de vitesse a d'ailleurs quasiment disparu notamment dans certains quartiers notamment au Plateau, d'autant que la plupart des artères sont devenues *neutres* et/ou occupées par les activités. Pour certaines des populations l'ayant maintenu, cet effort a été restreint au trottoir attenant, la donne ne changeant pas pour les habitants des maisons de plein pied, alors que pour les immeubles d'habitation, ce sont aux occupants du rez-de-chaussée que revient cette charge.

Du fait de ces balayages, les populations vont avoir tendance à sortir la poubelle autant de fois que nécessaire de la concession, sauf dans le cas des quartiers couverts par une collecte domiciliaire régulière. On a d'ailleurs pu voir durant les campagnes de pesée et d'identification que près de 33,5 % des déchets domestiques à l'échelle de l'agglomération, étaient constituées de *fines* provenant essentiellement de l'entretien du domicile par balayage et/ou « ratissage » des endroits sableux (Voir Quatrième Partie).

Les déchets provenant de l'usure des biens divers (habits, chaussures, petits ustensiles ménagers), sont plus rares, à cause naturellement de la fréquence plus élargie de leur renouvellement. Néanmoins, on retrouve parmi les autres catégories de déchets solides présentes dans les poubelles des ménages, les matières en cuir non extraites par les ripeurs et récupérateurs.

Généralement, ce sont eux qui en effet captent puis remettent sur le circuit d'occasion (Marchés de Colobane, Tilène...) l'essentiel des chaussures et sacs en *bon état*, trouvés dans les poubelles des quartiers huppés, même si cette filière d'occasion absorbe aussi des produits issus de vols (à domicile ou sur personne). Mais, si les récupérateurs déclarent trouver de moins en moins de chaussures dans les poubelles c'est sans doute une conséquence de la conjoncture économique. Mais, cette situation découle aussi du fait que pour les catégories de chaussures les plus concernées (chaussures de sport), nombre de jeunes approvisionnent le marché en troquant eux-mêmes leurs chaussures au bout de quelques mois d'utilisation, afin d'en acquérir d'autres plus récentes. Dans les poubelles des quartiers populaires, où chaussures et sacs en cuir légèrement abîmés, étaient déjà réparés chez les cordonniers traditionnels, le phénomène s'est maintenu : on ne retrouve donc guère plus que des petits objets en cuir (portefeuille ou porte-monnaie), très usés.

Les déchets textiles sont quant à eux constitués de fragments d'habits, de vieux vêtements, linge de corps et draps. Généralement transformés en chiffons, ils auront déjà servi à divers usages en rapport avec l'entretien domestique (entretien du mobilier, lavage du sol, repassage) avant de se retrouver dans les poubelles. On notera d'ailleurs que les rares fois où l'on retrouve ce type de déchets dans les poubelles correspondent aux périodes festives, veilles de grandes fêtes religieuses de l'Aïd-El-Kébir encore appelée Tabaski ou fête du mouton, ainsi que de l'Aïd-El-Fitr (Fête de fin du Ramadan ou Korité).

Cette remarque particulièrement valable pour les déchets textiles, s'explique du fait de l'acquisition dans la quasi-totalité des ménages, d'habits neufs pour la circonstance, souvent prétexte à une sorte d'inspection de la garde robe de la famille. Toujours est-il que c'est durant ces périodes que l'on retrouve une plus grande proportion de rejets d'habits usés, ou presque « entiers ».

Ce sont donc les déchets alimentaires ou de cuisine, qui constituent la plus forte proportion de matières déchets ménagers produits dans les foyers à Dakar, avec une moyenne de 34, 55 %. Au chapitre de ces déchets, ceux provenant de la consommation de denrées comme le riz, les légumes, les viandes diverses, mais surtout le poisson.

S'agissant des viandes de bovins, d'ovins et de caprins, celles plus fréquemment consommées, les populations se fournissent généralement auprès des boucheries modernes ou traditionnelles, qui elles-mêmes s'approvisionnent en carcasses déjà préparées auprès de la société d'abattage officielle (SOGES). Peu de déchets provenant de ces denrées sont ainsi produits par les foyers, hormis durant les périodes spéciales de fêtes, notamment celles religieuses précédemment citées, et durant lesquelles les familles procèdent à des abattages à domicile. Tripes et boyaux entrant dans la préparation de certains plats étant aussi déjà préparés en amont par les professionnels, les consommateurs produisent peu de déchets de viscères provenant de ces vivres frais, à l'exception des os résiduels.

C'est aussi le cas des viscères de volaille que l'on retrouve de moins en moins dans les poubelles domestiques. Bien que certains préfèrent encore acheter leur pièce de volaille (généralement poulet) et la préparer, la tendance est à l'achat de produits PAC à préparation plus simple. C'est ce qui explique qu'en définitive seule de la peau et des os de volaille se retrouvent dans les poubelles des ménages, exceptés dans ceux des foyers où la peau de volaille est appréciée. Toutefois on note une consommation moins régulière dans les foyers populaires de viandes et volailles ; sans doute du fait de la flambée des prix de ces denrées. Cet *espacement* peut aussi expliquer la raréfaction de telles matières dans les poubelles des foyers.

La situation est différente pour le poisson encore largement acheté entier par les ménages. Leur préparation induit une production non négligeable de déchets, dont les fameuses viscères appelés « Tiakhone », matières à putréfaction rapide. Malgré l'augmentation constante de son prix due à la pression sur la ressource (combinaison de facteurs climatiques globaux défavorables et d'une surexploitation massive opérée par les flottes étrangères à la faveur d'accords de pêche), le poisson reste au niveau national la première source de protéines pour les populations. Le marché occidental absorbe la plus grosse partie des captures de poissons *nobles* ; les populations se rabattent donc sur les espèces moins prisées pour la variante *produit frais* (yabooye) ou sur les déclinaisons plus abordables telles que le poisson salé-séché, salé-fermenté ou salé-fumé (braisé). Viscères et arêtes figurent parmi les déchets de poisson que l'on retrouve donc régulièrement dans les poubelles des ménages.

Globalement, c'est en raison des déchets putrescibles, mais aussi de la chaleur qui accélère leur décomposition, que beaucoup se refusent à confiner à l'intérieur des pièces, des poubelles renfermant des matières organiques ; leur présence rendrait l'air d'autant plus irrespirable que le passage des véhicules de collecte s'avérerait irrégulier. C'est d'ailleurs à cause d'elles que certains acteurs officiels comme l'APRODAK ont un temps lancé des campagnes pour le moins surprenantes.

La structure suggéra par exemple aux populations, de mélanger les déchets de poissons à de la cendre, avant de les mettre dans des sachets plastiques. L'ensemble devait être congelé dans les frigos pour ne pas empester la maison, si les véhicules de ramassage des ordures tardaient à passer<sup>1</sup>. Mais l'initiative très improbable avait peu de chances de recueillir des échos favorables auprès des populations ; aussi bien celles disposant d'un réfrigérateur que celles qui n'en sont pas équipées préfèrent fort logiquement d'ailleurs déposer leurs déchets dans les lieux d'élimination anarchique, plutôt que des les conserver à domicile, de surcroît dans leur réfrigérateur.

<sup>1</sup> Quotidien l'Info. 7 novembre 2000.

On retrouve globalement la même situation dans les lieux d'habitation spéciaux que sont les casernes ou camps militaires et paramilitaires. Ces sites ont généralement un fonctionnement hybride, abritant à la fois des locaux professionnels en rapport avec le métier des armes (bureaux, garages, salles de sport, réfectoire, salles de tir etc.), mais aussi parfois des immeubles et maisons de plain-pied, où sont logés policiers, militaires, ou gendarmes.

Que ce soit dans les casernes et camps sénégalais ou dans ceux étrangers (base aéronavale française), les fonctionnaires et leurs familles produisent principalement dans les maisons, des déchets dits ménagers, confinés selon les mêmes modalités qu'à l'extérieur. Pour ces aspects, la vie en caserne même en autonomie (la base française dispose même d'un centre commercial), n'est qu'une reproduction en miniature des modes de prise en charge que l'on retrouve dehors.

Dans les casernes nationales, les bâtiments d'habitation ne sont pas toujours de construction récente. A l'image de certains édifices publics comme les hôpitaux, les écoles, ou les administrations, ils présentent parfois des problèmes d'entretien *administratif* : façades vieillissantes, murs intérieurs lézardés, fuites d'eau, peinture défraîchie etc. Toutefois pour ce qui relève de l'entretien au quotidien par les occupants, on retrouve les mêmes principes hygiéniques que ceux qui sont appliqués dehors.

Les modalités de conditionnement domestique des déchets y varient donc aussi en fonction de l'indice économique des ménages, des modes de consommation et de la perception des matières déchues. Elle explique aussi l'existence du même schéma de confinement avec l'opposition *poubelles de fortune/poubelles aux normes*, ainsi que les mêmes réalités de stockage, selon que l'habitat soit vertical ou horizontal, et le taux d'occupation de l'espace intérieur, dense ou plus lâche. A ce niveau, seuls les ménages vivant des les casernements français présentent une certaine homogénéité, dans les modalités de production et de confinement des matières résiduelles, un peu à l'image de la situation constatée à l'extérieur, dans les enclaves ouest de la ville, précédemment décrites comme privilégiées. Et comme à l'extérieur, ce sont les parties communes qui se retrouvent moins bien entretenues.

S'agissant des activités de différenciation et/ou récupération des déchets, on peut déjà signaler que très peu de dakarois jettent des déchets encore récupérables ou réutilisables ; la vieille et traditionnelle pratique de l'auto récupération domestique des matières déchues ou usagées a été de tout temps adoptée par les populations. Cette pratique qui concerne aussi bien la fraction organique que celle non organique des déchets solides, s'explique principalement par des motivations économiques, bien que quelques référents religieux soient parfois avancés.

On avait souligné dans la première partie que l'essentiel des ménages rejetant des déchets encore recyclables, sont localisés dans les zones huppées de la capitale : ce sont les résidents de ces zones d'habitat urbanisées (ou enclaves occidentales privilégiées, présentant au niveau de vie allant de moyen à élevé), et faisant partie des 18 % de foyers de la région dakaroise disposant de poubelles dites *aux normes*. Ces ménages habitent le quartiers des Affaires et Administratif du Plateau, Fann-Hock, Fann, très tôt concernés par la collecte officielle. Sont aussi concernés certains habitants des SICAP et HLM, Mermoz, Hann Mariste, Sacré-Cœur, Dieuppeul zones d'extension planifiée, ainsi que la *poche* des Almadies dans le secteur Ngor-Yoff. On peut aussi y ajouter les casernes françaises du Plateau et de Ouakam.

Pour la fraction non organique, les chaussures et sacs, les ustensiles de cuisine (pots, récipients, calebasses, marmites) etc., progressivement usés par l'utilisation quotidienne dans les ménages, étaient très souvent rafistolés et retrouvaient une seconde vie ; on a d'ailleurs évoqué le rôle joué dans ce processus par les cordonniers, les *Baye Diagal* et les forgerons chez les couches populaires. Toutefois, jusqu'à un passé récent, ustensiles ferreux traditionnels (fourneaux, grilles..), non ferreux (bols, pots et marmites en aluminium) ne pouvant être réparés, étaient définitivement voués à la poubelle.

C'est sous l'effet combiné de la hausse des prix de l'aluminium et du fer, mais aussi du fait de l'*invasion* de certains ustensiles à base de plastique, que ces matières (déchets ferreux et non ferreux) antérieurement négligées ont commencé à progressivement prendre de la valeur. Récupérés par des filières bien organisées, ces déchets sont désormais troqués auprès d'acheteurs ambulants indépendants ou associés qui approvisionnent l'artisanat local, ou des grossistes constituant des stocks rachetés par des opérateurs ciblant le marché de l'exportation.

Si à Dakar, la fraction organique contenue dans les poubelles occupe encore une proportion assez importante avec 34, 55 % des déchets, ce chiffre est trompeur car comportant quelques nuances : il n'inclue quasiment plus de déchets et restes de repas.

Il faut dire que traditionnellement, les résidus alimentaires n'étaient déjà considérés comme déchets que lorsqu'aucun usage à titre de nourriture ne pouvait en être fait pour les hommes ou ...les animaux domestiques. Cette pratique tient d'une approche socioreligieuse notamment musulmane qui interdit le rejet d'aliments ou nourritures encore comestibles, par respect à l'égard des *vivants* dans l'impossibilité de satisfaire ce besoin vital. Dans certains quartiers, des gamelles remplies de nourriture ou de reste de repas étaient même placées devant les portes des maisons, afin que des nécessiteux (mendiants, déficients mentaux errants et même pour certains, les esprits et « *djinns* »), puissent se servir de manière discrète et anonyme aux heures chaudes (entre midi et 14 heures), moments durant lesquelles les ruelles étaient désertes.

Depuis, une motivation économique est venue s'ajouter, voire parfois se substituer à ce respect quasi religieux des aliments et nourritures corporelles. La période d'abondance ayant fait place à une crise économique persistante qui a renforcé la lutte contre le gaspillage, la pratique de la *gamelle providentielle*, a ainsi quasiment disparu.

Pour les repas, les familles préfèrent garnir raisonnablement le plat du jour, et éventuellement procéder à un second service en cas de besoin, plutôt que de remplir copieusement et *sans compter* les bols et assiettes d'entrée. Dans les rares cas où il y'en a, les reliefs de repas désormais récupérés, sont maintenant réservés comme goûter pour enfants, dans les familles populaires ou destinés aux mendiants chez les couches moyennes. La démocratisation du réfrigérateur joue aussi probablement en faveur de cette tendance. En fonction du niveau social des ménages, ces restes constitueront aussi parfois une aubaine pour certains adolescents ou jeunes adultes ; bandes de copains, chômeurs ou désœuvrés sociaux qui veillent tard le soir en buvant le thé, cassent régulièrement *la croûte* avec, et lui ont même donné le nom de *bol-doff* (ou gamelle du fou).

En fonction des saisons, les autres *déchets alimentaires* produits par le foyer tels que les résidus de cuisine (épluchures de fruits et légumes, aliments souillés...), ainsi que le reste des détritiques solides organiques (feuilles et écorces, thés et infusions, coques, peaux etc.), sont partiellement collectés pour nourrir le petit élevage domestique personnel ou celui du voisin, notamment dans les quartiers populaires. La pratique était d'ailleurs présente chez toutes les sociétés humaines ayant adopté l'élevage (sédentaire ou itinérant), avant que le développement des entités urbaines et leur mode de fonctionnement ne l'aient restreinte globalement aux seules marges rurales.

Toutefois, quelques citoyens perpétuent encore cette tradition du petit élevage ; selon DIAO M.B<sup>1</sup>, l'élevage de mouton à Dakar concerne près d'une maison sur deux, avec 47 % des populations en possédant pour des raisons culturelles ou religieuses. Si l'autoconsommation lors des fêtes religieuses (63,1 %) et notamment la *Tabaski* constituent les moments privilégiés de déstockage avec 42 % des abattages, on peut aussi signaler qu'une coutume en baisse mais encore présente, veut que les familles disposent dans le foyer d'un petit ruminant domestique, en général, un mouton (blanc de préférence). Jouant le rôle de « paratonnerre », cet animal recueillerait d'éventuels catastrophes (décès, accidents) dont pourraient être victimes des membres de la famille. Presque considéré comme un animal de compagnie, ce mouton n'était en général pas sacrifié lors des cérémonies religieuses (fêtes musulmanes...) accompagnait la vie de la famille jusqu'à sa mort (de vieillesse, maladie ou accidentelle).

S'agissant des ménages disposant d'un élevage domestique (généralement ovins et volaille), le parc à bestiaux et/ ou le poulailler, est aussi quotidiennement balayé, et nettoyé en moyenne une fois par semaine. Toutefois, chez ceux devant laisser les animaux dehors en journée, un petit enclos est aménagé à côté du mur de la concession, ce qui permet aux plus prévenants de ces éleveurs domestiques ou à ceux habitant des zones assez urbanisées (avec risques d'accidents), de limiter les *pertes*. Pour les autres, les animaux laissés en divagation, partent récolter leur nourriture notamment sur les PAV et dans les dépôts anarchiques, mais reviennent généralement d'eux-mêmes le soir pour rentrer à l'étable, sauf cas d'accident ou de vol. L'étable en question à l'intérieur de la concession peut aller d'un véritable enclos bien aménagé, à un simple réduit, en passant par un coin de la cour intérieure que les animaux devront libérer dès le lever du jour. Les déjections animales qui en sont extraites sont souvent mélangées à de la terre : chez beaucoup d'éleveurs domestiques, le sable propre fait office de litière pour animaux. Ce mélange *terre-déjections* presque fumier, sera éliminé en même temps que les OM durant la collecte en PAP, (ou en bout de rue) ou dans des dépôts anarchiques. D'ailleurs nombre d'éboueurs en remarquant une trop grande présence desdites matières refusent de vider les poubelles qui les contiennent. Mais, ces rappels à l'ordre destinés à leurs propriétaires se soldent souvent par l'abandon pur et simple du récipient et de son contenant ; non évacué par les éboueurs ces récipients maintiennent dans les PAV une impression d'insalubrité permanente.

Toujours est-il que l'ensemble de ces activités a un soubassement principalement économique, même si certains auteurs ont voulu y voir des phénomènes socio anthropologiques ancrés. On a en effet vu ZOA stigmatiser des pratiques populaires domestiques en évoquant une proximité quasi gratuite avec la matière selon des référents psychosociologiques émotions, passé, vécu etc. L'auteure a même, évoqué des populations réfractaires à la propreté et à l'hygiène. Bien qu'ayant abordé la récupération artisanale de déchets pratiquée à l'échelle domestique, elle ne semble pas avoir intégré la dimension économique de l'activité (production à usage personnel ou commercial), replacée dans un contexte de précarité sociale. Il semble en effet que l'auteure soit tombée dans cette approche manichéenne qu'elle dénonce, lorsqu'elle évoque *la non prise en compte de certains paramètres anthropologiques lors de l'élaboration des politiques déchets pour les villes africaines*, pour des activités relevant bien comme ailleurs de motivations économiques.

Pour ZOA qui stigmatise toute pratique *classique* de récupération domestique des déchets, devraient être concernés aussi bien l'utilisation de déchets organiques et alimentaires comme apport de nourriture pour le bétail, que le stockage pour revente de matériaux ferreux ou non ferreux par les ménages africains.

<sup>1</sup> DIAO M-B, (2004). « Situation et contraintes des systèmes urbains et périurbains de production horticole et animale dans la région de Dakar ». Cahier d'études et de recherches francophones / Agricultures. Vol 13 n° 1. Janvier-Février 2004. L'alimentation des villes. Etude originale. Laboratoire national de l'élevage et de recherches vétérinaires, Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA), BP 3120, Dakar.



L'auteure devrait donc aussi dénoncer l'utilisation du composteur individuel, par les populations habitant les quartiers pavillonnaires huppés et disposant d'un petit jardin ou potager ; la finalité économique reste somme toute identique, que ce soit par revente du compost (parfois aux collectivités), ou par son utilisation directe pour l'amendement du potager. Bien que se matérialisant sous forme de contrainte, on retrouve aussi cet objectif économique dans l'effort de réduction du volume de déchets présenté à la collecte, effort institué dans certaines villes développées. Les consommateurs sont en effet appelés à payer en fonction de la quantité de déchets qu'ils présenteront à la collecte. Ils s'exposent à des sanctions, en cas de non respect du tri à domicile institué en cause nationale dans les pays développés. Dans le cas où l'auteure met en cause les populations des villes du sud et des petits producteurs domestiques travaillant à titre semi professionnel avec la matière déchet, le constat qui se dégage montre qu'ils le font aussi pour des raisons exclusivement économiques.

Hormis l'usage direct de déchets comme matière première ou intrant, la particularité du cas *africain* réside dans l'utilisation du lieu de résidence, comme lieu de différenciation ou de production de matière (organique ou non organique). En cela, la pratique dans l'espace d'habitat d'une activité à vocation économique n'est pas récente ; on renverra à la création des premières unités de production artisanales qui eurent pour cadre le foyer domestique.

Du fait de l'évolution des procédés et techniques, ce mode de production s'est effacé à la faveur de l'industrialisation et de la transition vers des unités plus grandes. Toutefois, l'utilisation du domicile comme lieu de travail s'est maintenue pour certains secteurs d'activité tels que le micro-commerce, les services à la personne (restauration de rue, lavandières-repasseuses, confection et habillement). Ces services à la personne rejoignent en général un aspect de l'économie informelle qui constitue d'ailleurs une perfusion pour l'économie des pays en développement tant par son potentiel économique que par son rôle social.

En Afrique, toute activité de différenciation, de récupération et de rentabilisation à domicile des déchets à titre personnel, semi professionnel ou professionnel, participe aussi de cette dynamique ou processus économique à gain directe et/ou immédiat. La contrainte institutionnelle ou technique imposant la pratique du tri à domicile étant en effet inexistante. S'agissant des déchets organiques, leur récupération domestique à titre de fertilisant pour les champs (jardinage-agriculture ou commercialisation des produits), excluait les excréments humains et ne concernait généralement que les matières inoffensives : déchets alimentaires, végétaux etc. Mais cette activité ne se maintient guère plus que dans les zones rurales de l'agglomération où l'association d'excréments et d'humeurs liquides est parfois pratiquée, les agriculteurs stockant la *matière* directement dans les champs ou sur les espaces agraires à exploiter. Pour les déchets non organiques, c'est aussi le facteur économique qui oblige certains à faire le choix de l'adaptation du lieu de résidence en espace de travail, en fonction des potentialités qu'offre son emplacement (proximité des lieux d'écoulement, ou des sites de gisement), là où d'autres qui en ont la possibilité financière et après avoir pris en compte les coûts de fonctionnement (location, taxes..), préféreront acquérir un *paak* ou emplacement professionnel de stockage de matériau déchet.

La critique de cette proximité avec les déchets, devrait aussi être plus acerbe concernant le cas des populations ayant choisi de s'installer sur les décharges. Pourtant on sait que ce choix de s'implanter sur les lieux de concentration de la *matière première*, résulte d'un processus d'optimisation des conditions des gains, facteur qui va par ricochet influencer sur les conditions sociales (amélioration du niveau et de la qualité de vie). On a en effet vu les récupérateurs avoir des revenus mensuels plus importants que ceux de populations avec un travail plus noble et plus gratifiant (fonctionnaires, agents de production...).

Globalement, la principale difficulté pour les acteurs de cette filière ayant adopté cette forme de production, est de parvenir à concilier dans l'espace d'habitat, une activité de production à vocation économique menée avec une matière première particulière car présentant des nuisances olfactives, sanitaires etc. En comparaison, bien que présentant des limites (non paiement de redevances...), ce secteur informel n'apparaît cependant pas comme nuisibles. De même, les tares et limites des procédés de récupération des déchets (défaut d'hygiène...) ne doivent pas faire de l'ensemble des activités économiques tournant autour des déchets, des pratiques à condamner.

Pour ce qui est de l'élimination des déchets, on ne peut pas réellement parler, de l'existence d'une pratique d'élimination *in situ*. La quasi-totalité des ménages procède généralement à l'élimination des déchets en dehors des habitations, et plus précisément sur le domaine public : par la collecte officielle ou par les mécanismes parallèles. Ces mécanismes parallèles ont trait aux rejets dans des dépôts anarchiques, à l'enfouissement ainsi que le brûlage artisanaux, pratiques qui ont généralement cours à l'extérieur des habitations.

Toutefois, une faible proportion de ménage localisés dans les zones rurales, pratique épisodiquement l'incinération ou l'enfouissement de résidus ménagers dans un coin de la cour de la concession. Ce procédé qui permet de fertiliser le petit jardin intramuros est quasi inexistant dans les zones urbanisées et même si le lien n'est pas forcément établi, on peut penser que le fait d'être puni par le code de l'hygiène y est pour quelque chose. Signalons en effet que jusqu'à un passé récent, l'administration sanitaire par le biais du Département de l'Hygiène, avait un droit de regard sur les questions d'hygiène et de propreté domestiques. Elle effectuait ainsi des contrôles inopinés, les ménages contrevenant au code de l'hygiène domestique étaient verbalisés et sanctionnés, dénotant l'implication de l'autorité publique même pour le volet privé de l'hygiène des populations.

Quant à l'utilisation directe des ordures à titre de matériau de remblai, elle a aussi un soubassement essentiellement économique. On reviendra sur le cas particulier de certaines populations des zones inondables de la banlieue de Pikine qui en la pratiquant tentent de maintenir leur concessions « hors de l'eau ». Démunies au point de ne pouvoir acheter des charrettes de sable ou de gravats, elles se voient contraintes et forcées d'adopter une attitude autre que celle traditionnellement observée vis-à-vis des déchets, en utilisant à contrecœur les ordures pour remblayer les cours de leurs concessions ou les artères de leur quartiers. On retrouve cette pratique dans la plupart des banlieues pauvres et non structurées des villes de pays en développement (Manille, Port-au-Prince, Le Caire etc.). L'initiative tributaire à Dakar aussi, de l'extrême précarité des conditions sociales desdites populations, reste très localisée et ne peut être sujette à extrapolation.

En résumé, on peut noter qu'aucun rapport intime, sacré ou de proximité au déchet n'est à signaler dans le cas dakarois, mais uniquement des pratiques utilitaires déjà citées, de récupération à vocation économique ou matérielle des matières. En dehors des populations pratiquant le remblai avec les ordures, peu de procédés d'élimination en interne des déchets ont été rencontrés. Par contre, cette perception péjorative qui accompagne le déchet dès le stade de production domestique est encore bien présente, en vertu de la représentation de nuisance salissante qu'en ont les populations. Elle explique d'ailleurs que pour le passage à l'espace de collecte ou d'élimination, les domestiques soient généralement désignées pour cette tâche. La perpétuation de cette forme de salariat maintient d'ailleurs cette habitude qui à Dakar évite ce nécessaire contact entre le(s) producteur(s) et ces matières lors de l'éloignement ou de la présentation à la collecte.

## 1.2 Lieux « clos » d'activités.

Comme dans la partie précédente traitant des lieux d'habitation, il sera question ici aussi de l'hygiène, de l'entretien, ainsi que des modalités de production et d'élimination des déchets. Pour les endroits et secteurs concernés, on abordera aussi les aspects différenciation et récupération de certaines matières déchets.

### 1.2.1 Activités professionnelles : unités de production, espaces d'enseignement, établissements de santé etc.

Si les implantations diverses à caractère commercial ou de production (commerces, Très Petites Entreprises) que l'on retrouve dans la ville ne bénéficient pas du même traitement *hygiénique* que celui dont bénéficient les lieux d'habitation, des minimas de salubrité leur sont toutefois appliqués. Généralement, c'est le statut officiel ou informel des lieux, le caractère clos ou ouvert de l'espace de travail, ses dimensions et la nature des activités qui y sont menées, qui détermineront certains aspects de cet entretien. C'est le cas pour le balayage (et le choix du moment du balayage), de même que pour le conditionnement systématique ou non des matières résiduelles qui y sont produites.

Globalement pour l'ensemble des activités commerciales traditionnelles, le balayage de l'espace de travail (ou du lieu d'activité marchande ou professionnelle) demeure justement le premier acte du matin, balayage étendu aux *parties communes* attenantes. Bien que l'entretien des parties communes des marchés et des trottoirs, doive en principe revenir aux services municipaux, communaux ou à l'organisme officiellement chargé du nettoyage, ce sont généralement les occupants des boutiques, ceux des souks qui les bordent, ainsi que les *tabliers* installés en pleine rue, qui s'en chargent. Comme dans les zones d'habitation, l'espace séparant les deux vis-à-vis est virtuellement partagé en deux, chacun se chargeant de l'entretien de sa partie. S'agissant toujours du balayage, certains s'arrangent pour l'effectuer par rotation, alors que d'autres s'acquittent de cette tâche en guise de compensation à l'égard des magasins et boutiques dont ils occupent les devantures. C'est notamment le cas pour les vendeurs disposant une petite table sur les trottoirs (vendeurs de nourriture ou de babioles), ainsi que ceux dénommés « vendeurs par terre » sont quasi obligés d'effectuer le balayage de leur espace de travail le matin même. Les endroits non clos qu'ils s'approprient en journée, retombent en effet dans la neutralité publique le soir venu et s'exposent à des salissures diverses dues à leur fréquentation par les piétons qui y abandonnent de petits déchets.

Dans les commerces ou petits ateliers de production ayant pignon-sur-rue et présentant une production de déchets *professionnelle*, un entretien est effectué le soir avant la fermeture, que ce soit dans le magasin du libanais spécialisé dans la vente de textiles, dans « l'atelier » du cordonnier ou dans les drogueries, appelées ici quincailleries. C'est aussi le cas chez les commerçants disposant de « cantines » et écoulant des produits, peu vecteurs de déchets (vendeur de montres, ou d'articles divers). Effectué par le (s) actifs (s), leurs apprentis, ou même parfois des commis qui généralement font aussi office de vigiles, ce balayage s'accompagne d'ailleurs généralement d'une petite séance d'aspersion d'eau qui, tout en jouant le rôle fixateur des poussières, obéit à une libation purificatrice que ce soit dans le prestigieux Sandaga ou dans les dédales de la fourmilière « Ndiaréem » à Guédiawaye. En fonction des quantités concernées, ces actifs se chargent aussi généralement de disposer les résidus de balayage sur les accotements de la chaussée, ou d'aller les éliminer avec le reste des ordures dans les bennes à ordures ou dépôts de déchets avoisinants. C'est le cas dans les secteurs qui ne sont pas couverts par la collecte en PAP ou qui souffrent d'une irrégularité dans le passage des camions-bennes. La pratique permet à la quasi-totalité des marchés de la ville, de ne pas voir leurs dédales se retrouver noyées sous les immondices, d'autant que les agents municipaux chargés de leur entretien sont souvent débordés, du fait de leur nombre réduit pour les tâches à accomplir. On y reviendra dans la partie consacrée aux commerces.

### (3.3.2 Lieux d'activités commerciales).

L'entretien au *quotidien* des bureaux et bâtiments administratifs, des locaux des entreprises du tertiaire ainsi que des bureaux logés dans les sites de production ou d'activité (grandes unités industrielles, grands pôles de communication et d'échange comme le Port ou l'Aéroport de Dakar ou PME), est en général assuré par des entreprises de nettoyage ou un petit personnel d'entretien. Dehors, la cours d'accueil fait l'objet d'un balayage et d'un entretien régulier, notamment lorsqu'il existe des surfaces fleuries. A l'intérieur, l'effort se concentre sur les bureaux, toilettes, pièces fréquentées et parties communes, alors que réduits, salles d'archivage et autres dépendances...sont plus rarement visitées. Dans les usines et locaux de production, des équipes de nettoyage industriel interviennent pour la maintenance mécanique des machines et chaînes de production. Comme ailleurs, les ateliers et postes à production régulière de déchets, que ce soit dans les usines ou les garages et fabriques diverses, sont nettoyés par les ouvriers à la débauche, y compris dans le cas des sites fonctionnant par rotation d'équipes. Très peu de PME disposent d'équipes de nettoyage spécialisées pour les sites de production comme c'est le cas des grands groupes industriels (ICS, SENELEC...). Les établissements hôteliers disposent en général de personnel d'entretien pour certaines tâches (nettoyage des chambres et suites), entretien des espaces verts et maintenance diverse. Là aussi, en dépit des normes propres à ce secteur, les niveaux de prestation d'hygiène sont pour beaucoup déterminés par le standing de l'établissement (nombre d'étoiles, réputation etc.). Dans les restaurants haut de gamme comme dans les enseignes de restauration rapide (fast-food), c'est le personnel de cuisine ou les agents de service polyvalents qui assurent l'entretien des lieux. Généralement, les normes d'hygiène sont respectées avec des poubelles réglementaires, la présence d'une chaîne du froid, et des équipements personnels pour le service alimentaire : gants alimentaire, tabliers, coiffe etc.

Dans le secteur de la grande distribution, les établissements en fonction de leur taille et de leur prestige se contentent de la polyvalence de leurs employés et personnels subalternes, ou ont recours à des entreprises d'entretien spécialisées. Ainsi, les grandes enseignes commerciales comme CASINO paient les services d'entreprises de nettoyage, alors que d'autres plus réduits optent pour un entretien assuré par un personnel interne. Ces aspects seront précisés plus loin en abordant la question dans les lieux d'activités commerciales (2.2.2.2).

C'est d'ailleurs le même schéma que l'on retrouve dans les établissements de santé. Les grands centres hospitaliers comme PRINCIPAL ou Le DANTEC, ont recours à des entreprises de nettoyage, ou à des sociétés d'entretien extérieures. En revanche, pour les dispensaires et centres de santé de taille plus réduite, gardiens, commis ou *hommes à tout faire* font souvent office d'agent de nettoyage. L'entretien de l'intérieur des établissements de santé est globalement satisfaisant, les modalités de prise en charge des déchets médicaux restent peu convenables. On y reviendra plus amplement dans la quatrième partie en traitant des déchets médicaux et biomédicaux (DMB) ou DASRI. Signalons aussi que les centres de santé et autres dispensaires de banlieue voient souvent leurs murs d'enceinte pollués à l'extérieur et du côté le moins fréquenté, par quelques rejets d'ordures, découlant principalement de leur transformation en PAV.

Les bâtiments et locaux militaires et paramilitaires n'échappent pas à un entretien méthodique : hormis sa dimension hygiénique, la propreté y est aussi considérée comme relevant de la rigueur et de l'ordre que doivent véhiculer ces corporations ou corps de métiers, au nom de la triade sécurité-beauté-propreté. Les tâches d'entretien sont généralement effectuées par un personnel militaire ; des soldats de première classe sont affectés à l'entretien des bâtiments, dortoirs et parties communes. Si cet entretien est quasiment sacralisé, certaines variations sont constatées pour les bâtiments et ensembles administratifs ainsi que les casernements, selon leur prestige, leur localisation dans la ville et leur place dans la hiérarchisation du commandement.

Ainsi, les centres de commandement que sont Dial DIOP ou le Service de l'Intendance des Armées ou encore les casernes Samba Diéry DIALLO et la LGI de Mbao, ont une tenue impeccable, alors que le reste (Ouakam, Thiaroye etc.) présentent un aspect mitigé. Ce constat est renforcé par la forte présence de surfaces sablonneuses non construite, bitumées ou stabilisées.

Certaines casernes abritant en même temps des locaux et bureaux à usage professionnel, présentent aussi une production que l'on peut qualifier de professionnelle, avec des déchets d'administration, mais aussi des résidus alimentaires. C'est le cas des casernes disposant d'un réfectoire ou d'une cantine de restauration où les déchets sont stockés dans des bacs à ordures de l'organisme de collecte ou dans des fûts ouverts. Hormis d'être en quantités plus importantes, ces déchets présentent des caractéristiques similaires à celles des déchets alimentaires et d'emballage des ménages extérieurs. En fonction des casernements on retrouve aussi des déchets non assimilables aux ordures ménagères, et qui sont d'ailleurs de production moins régulière. La plupart de ces déchets sont liés aux activités d'entretien du matériel et de la logistique qu'utilisent ces professions militaires et paramilitaires (garages mécaniques). C'est notamment le cas des véhicules professionnels hors d'usage ou désuets : bien que généralement revendus à des filières de récupération extérieures, certaines carcasses de ces véhicules peuvent demeurer à l'intérieur de ces casernes pendant des années. Quant aux autres déchets non ménagers, ils proviennent aussi bien de la construction ou de la réfection de locaux (gravats), de l'entretien des bâtiments et espaces verts (tonte de pelouse, élagage d'arbres), que du fonctionnement de certaines infrastructures annexes (salles de sport, infirmeries et locaux de soin).

Dans une moindre mesure, commissariats et postes de police aussi sont dans le même cas de figure : on y retrouve aussi bien des déchets assimilés ménagers (papiers, cartons, restes ménagers etc.), stockés dans des bennes de l'organisme de collecte, que des déchets verts ou résultant d'élagage, souvent incinérés dans les arrières cours. Quelques grandes entreprises (aéroport, port) qui disposaient aussi de bennes à ordures leur permettant ainsi d'avoir une certaine autonomie en la matière, ont choisi depuis quelques années d'externaliser ce service, afin notamment d'en réduire les coûts. Si les prestations qui leur sont proposées par les sociétés de collecte sont assez satisfaisantes avec des passages réguliers, les méthodes d'élimination restent pour là aussi plutôt sommaires, avec une simple mise en décharge directe à Mbeubeuss de déchets aussi bien assimilés ménagers que des DIB (cartons, bois, emballages etc.).

Si pour les administrations une surveillance et des contrôles à vocation sanitaire sont quasi-inexistants, dans les établissements scolaires publics en revanche, et surtout dans ceux du primaire, le personnel enseignant et encadrant (institutrices et administratifs) était quasiment assermenté, pour appliquer avec les *moyens du bord* une police d'hygiène et de salubrité. Raison pour laquelle les élèves des écoles publiques du primaire se sont vite retrouvés très impliqués dans la gestion hygiénique de leur environnement scolaire. Dans la plupart des établissements primaires d'enseignement public, ce sont en effet les élèves qui, organisés en groupe de nettoyage, étaient chargés de l'entretien quotidien des salles de classe et bureaux de l'administration. Ils assuraient à la fin des cours le balayage des salles de classes<sup>1</sup>, le nettoyage du tableau, le vidage des corbeilles à déchets, du seau à éponge etc. Cette implication découlait d'une démarche plus étendue, de familiarisation des élèves à l'hygiène et la santé corporelle, mais aussi à la propreté du cadre d'évolution, habitude qu'ils devaient d'ailleurs reproduire en milieu domestique.

<sup>1</sup> Les institutrices encore appelés « maîtres d'école », insistaient d'ailleurs particulièrement sur l'aspersion d'eau avant le balayage, afin de réduire chez les élèves l'inhalation de poussière. On avait signalé la pratique chez les petits commerces mais aussi au niveau domestique.

En revanche, l'entretien des sanitaires ne faisait pas partie de leurs prérogatives, du fait probablement d'un fort risque de contamination microbienne, auquel pouvaient se retrouver exposés les élèves. Cette tâche était donc assurée par un personnel subalterne, généralement le gardien-commis logé par l'administration au sein l'établissement.

Le volet entretien confié aux élèves, englobait aussi le ratissage hebdomadaire des cours généralement sablonneuses des écoles. Même si les consignes interdisent le rejet par les élèves de petits déchets à même le sol, emballages de friandises et déchets de fruits (coques d'arachides, épiluchures et noyaux de fruits charnus ou secs), sachets alimentaires et autres papiers d'emballage de sandwiches, sont généralement et négligemment abandonnés par les potaches dans les cours de récréation. Ces rejets interviennent généralement lors des récréations, ou au moment du goûter, lorsque les élèves consomment les aliments qu'ils ont ramené avec eux, ou qu'ils achètent aux vendeurs itinérants de nourriture habituellement postés aux portails des établissements. Signalons que le mode de restauration par cantine scolaire ou réfectoire est inexistant dans le système éducatif public sénégalais.

L'arrosage des arbres et plantes d'ornementation, ainsi que l'entretien du potager scolaire quand il existait, étaient aussi assurés par les élèves ; les différentes classes constituées en groupes, intervenaient par rotation. Dans certains établissements, cet effort d'entretien de l'environnement, s'étendait même à l'espace contigu à l'école, un peu dans la lignée de l'effort rural de propreté mentionné dans l'entretien domestique. Mais généralement, la proximité de marchés de quartier, ainsi que le statut d'édifices publics *anodins* qu'ont ces établissements (à la différence d'autres édifices administratifs plus solennels tels que les commissariats de police ou les centres d'impôts), font souvent de leurs murs d'enceinte et principalement du côté le moins fréquenté, des endroits privilégiés pour des rejets anarchiques. Ces rejets sont le fait des populations et activités alentours, ne bénéficiant pas d'une collecte régulière. Bien que plus rare, ce phénomène touche aussi parfois quelques postes de santé.

Certains directeurs d'établissements avaient d'ailleurs, en vue de remédier à cette situation, reçu l'aval de leur hiérarchie (Inspections d'Enseignement ou Directions de l'Education Nationale), à l'initiative de *ceinturer* la clôture extérieure de leur école de cantines, afin de rompre cette neutralité publique dont ils sont affublés. Entretien par leurs occupants, les cantines et leurs alentours, faisaient ainsi office de *zone tampon* entre l'établissement public et les éventuels tentatives de rejets d'ordures. Cela dit, ces efforts d'entretien des établissements étaient aussi souvent compromis par des intrusions diverses qui apportaient leur lots de salissures. Certains établissements présentant une partie de leur clôture abîmée ou un portail d'entrée dégradé, les animaux en divagation (moutons, chiens...) y pénétraient et y laissaient des déjections. De même, des riverains venant utiliser certaines commodités de l'établissement : cours ou aires ouvertes d'activités sportives (transformées en terrains de foot), W-C, etc., y rejetaient nombre de petits déchets et même parfois, dégradaient les équipements.

Lycées, collèges et établissements du supérieur publics connaissent quasiment les mêmes contraintes en matière de déchets, et subissent d'ailleurs les mêmes intrusions *salissantes*. Si en général ces institutions, à la différence des établissements du primaire disposent d'un personnel d'entretien qui s'occupe aussi du nettoyage, leur nombre insuffisant, oblige là aussi ces derniers, à se concentrer sur bureaux des administratifs, et sur quelques parties communes. Elèves, collégiens et lycéens, ont d'ailleurs pris l'habitude de bien *dépoussiérer* avec des mouchoirs, bancs et tables des salles de classes présentant souvent une pellicule de poussière. C'est systématiquement le cas lors des retours de vacances scolaires, de week-end, ou même lors des changements de salles de cours, pour les salles ouvertes au vent et à la poussière (vitre cassées ou portes défectueuses).

Pour le stockage de petits déchets, quelques salles de classes disposent de corbeilles. Toutefois, ces récipients sont plus présents dans les bureaux administratifs, dans les sanitaires, ou dans les parties communes (couloirs, cours etc.). La même remarque peut s'appliquer pour les établissements d'enseignement supérieur, même si les salles, amphithéâtres de l'UCAD et *dépendances*, semblent plus surveillés et mieux tenus. Mais en général, ce sont les bureaux des personnels encadrant et administratifs, les laboratoires équipés ainsi que les bibliothèques, qui bénéficient d'un entretien plus régulier (balayage, corbeilles à déchets etc.). Signalons que ces établissements éducatifs disposent parfois d'infirmières ou d'une petite annexe médicale qui prodiguent des petits soins et/ou quelques interventions médicales (traitement de blessures légères, soins bucco-dentaires, ophtalmologiques etc.). Les déchets médicaux se limitent généralement à des pansements et emballages médicaux même si l'on y retrouve parfois des DASRI (seringues, aiguilles, et *consommables* souillés).

S'agissant de la récupération matière, les activités de production industrielle, celles du tertiaire ainsi que certaines artisanales sont les plus grandes pourvoyeuses respectivement de *chutes de production*, et de déchets administratifs. Ces matériaux sont prisés par le secteur de la récupération, qu'ils soient déjà différenciés lorsqu'ils proviennent d'unités industrielles, ou en vrac s'agissant de ceux en provenance des entreprises artisanales ou du tertiaire. A Dakar, le secteur du tertiaire (banques, assurances, administrations), et des services (commerces de gros, boutiques multimédias, imprimeries, agences et distributeurs de presse) produit cartons et papiers, matières récupérées et revendues aux gargotiers, boutiquiers et détaillants divers. Ces derniers s'approvisionnent aussi auprès des divers établissements scolaires et d'enseignement.

L'industrie fournit une grande partie des matériaux de récupération circulant à Dakar. Si en fonction des filières certaines entreprises procèdent à un recyclage en interne de leurs chutes de production, une partie finit néanmoins dans les poubelles à titre de rebut. Quelques personnels travaillant au sein de ces unités, procéderont alors eux-mêmes à une première récupération des chutes de matières produites, en vue d'une revente auprès des circuits de récupération. Ces poubelles feront cependant, l'objet d'une fouille minutieuse par les bujujuns, ces derniers procédant à un ultime ratissage avant le passage des bennes de collecte ou avant élimination dans des dépôts anarchiques.

A l'image des unités industrielles, le secteur artisanal aussi, propose à la récupération les chutes de matière en fonction de l'activité de production : textile, papier etc. Les déchets des unités artisanales sont souvent constitués de déchets de production en rapport avec l'activité principale, mais aussi des déchets de consommation assimilés ménagers issus de la restauration des occupants. On y retrouve aussi des déchets abandonnés par des personnes temporairement présentes sur les lieux (clients, vendeurs de produits alimentaires, visiteurs etc.). Les ateliers de couture et de confection produisent des chutes de textiles qui servent de matériau de rembourrage aux matelassiers traditionnels, alors que les déchets de cuir des cordonneries et des tanneries sont recherchés par les vendeurs d'amulettes. Dans les garages mécaniques informels, priorité est donnée aux déchets de repas et alimentaires et aux matières putrescibles lors de la présentation de la poubelle à la collecte dans les zones couvertes, ou théoriquement concernées. En prenant l'exemple des ateliers de mécanique à ciel ouvert installés de façon précaire, on retrouve généralement sur ces sites divers emballages de pièces détachées ou de rechange pour automobiles, des bidons d'huile de moteur vides, des déchets de tôle servant à la soudure, des pierres pour caler les véhicules lors de leur réparation, des moteurs extraits et désossés, des carcasses de véhicules dont l'habitacle préservé sert de local de remisage. Des vieux frigos sont même récupérés, en rapport avec l'activité principale : une fois couchés sur le dos, ils font office de grande malle à outils, fermées le soir à l'aide de chaînes et cadenas. En résumé, l'ensemble des déchets non putrescibles pouvant éventuellement resservir est généralement gardé sous le coude. Les matières putrescibles, sont présentées à la collecte, alors que chiffons usagés ayant déjà servis, papiers et emballages divers moins agressifs du point de vue olfactif, (notamment des sachets ayant contenu de

l'eau de boisson et conditionnés de façon artisanale ou industrielle), sont abandonnés sur place.

L'alimentation et la restauration rapide, de même que les commerces de denrées, fournissent aussi des déchets alimentaires aux récupérateurs. Badauds, mendiants et aliénés mentaux en liberté, sont habitués des restes de repas laissés par les clients, mais aussi des fruits et légumes abîmés ou partiellement avariés, mais encore consommables. Ces produits sont généralement jetés par les vendeurs de primeurs de Sandiniéry, de Sandaga au Plateau, ou de Syndicat et Thiaroye dans la banlieue. Sont toutefois concernés par cette récupération, les produits jetés par les marchands installés dans les marchés d'approvisionnement : pour les buuju-mens, tout est bon à prendre.

Hôpitaux et grands établissements disposant d'un service de restauration, d'un réfectoire ou d'une cantine interne, sont aussi sollicités par ces récupérateurs ambulants : c'est le cas des hôpitaux Principal, le Dantec, mais aussi du Centre des Œuvres Universitaires de Dakar, qui gère la restauration de la quasi-totalité des étudiants et personnels du campus de Fann (différentes facultés, Instituts de Recherche, écoles de formation...). C'est aussi le cas des déchets alimentaires provenant des réfectoires de certaines casernes militaires et paramilitaires. Les déchets non comestibles (avariés), provenant de ces activités sont aussi récupérés et destinés aux animaux d'élevage. D'ailleurs des animaux domestiques divaguant en journée, fréquentent régulièrement les poubelles et dépôts anarchiques à proximité des lieux de restauration et des marchés, riches en déchets alimentaires.

S'agissant des modalités de leur élimination, les déchets *tout venant* des administrations ainsi que ceux des établissements scolaires ou d'enseignement socioprofessionnels suivent l'itinéraire des déchets assimilés ménagers, conformément d'ailleurs à la législation qui stipule leur prise en charge par l'organisme de collecte officiel. Après avoir fait l'objet en amont tel qu'on l'a vu, d'une différenciation ou d'une fouille de récupération matière de la part des ripeurs et des buuju-mens, ils sont collectés par les circuits officiels de la société de nettoyage ou finissent dans les points de rejets anarchiques situés à l'extérieur. C'est d'ailleurs le cas de la production de déchets issue des maisons des gardiens ou de certains administratifs. Les responsables d'établissements d'enseignement (Directeurs, proviseurs ou principaux), bénéficient parfois d'un logement administratif localisé au sein de l'établissement. Tout comme pour les gardiens logeant dans certains établissements industriels ou commerciaux, leurs déchets sont généralement éliminés lors de la collecte officielle qui leur est destinée, ou par des mécanismes informels. Les petits déchets médicaux évoqués précédemment et qui sont produits dans certains établissements éducatifs disposant d'un local médical, sont généralement éliminés selon les mêmes circuits que les déchets banals.

L'incinération des déchets est aussi pratiquée dans l'enceinte de certains établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées et universités), ainsi que dans les locaux des organismes et directions étatiques disposant de cours ou d'espace ouverts. C'est notamment le cas pour les déchets verts volumineux issus de l'élagage des arbres et de la tonte des pelouses. La pratique permet aussi d'éliminer quelques déchets tout venant, en cas de défaillance de la collecte officielle. Cette méthode ne constitue toutefois pas une solution convenable. La combustion des déchets n'est que partielle compte tenu du caractère sommaire des procédés et certains débris s'envolent au vent, alors que les fumées générées occasionnent nombre de nuisances pour les occupants des lieux ou les visiteurs.

On retrouve les mêmes procédés pour le cas de la production rudologique dite dissimulée des activités commerciales et du tertiaire. Une partie de cette production qui rappelons le, biaise considérablement les données officielles, est en général prise en charge gratuitement par l'organisme de collecte, alors qu'une autre finit dans les dépôts anarchiques. Précisons qu'ici, hormis l'abandon dans les dépôts anarchiques, les producteurs ne procèdent à titre d'élimination alternative ni à l'incinération des matières, ni à leur enfouissement. Cela étant



du à la configuration de leurs emplacements de commerce, avec notamment l'absence d'un espace ouvert privé en terre.

Si les structures sanitaires ont une production rudologique assimilable aux déchets ménagers (déchets administratifs, alimentaires et d'entretien), elles présentent aussi des déchets issus des activités de soin. En réalité ce sont ces matières infectieuses issues des activités de soins qui posent le plus de problème dans la prise en charge. Globalement l'hygiène dans les structures hospitalières étant convenable, on verra que ce sont ces déchets qui parfois mélangés aux déchets d'entretien courant assimilés banals notamment les déchets d'administration, de restauration etc., qui y sont produits qui font prendre des risques considérables aux organismes de collecte non spécialisés. Seules les plus grandes parmi ces structures hospitalières, bénéficient de mécanismes d'élimination en interne de cette fraction faisant partie des déchets dits médicaux. Les hôpitaux Le Dantec, Principal ou encore l'Hôpital de Grand-Yoff (ex CTO) disposent d'incinérateurs, qui d'ailleurs sont fréquemment inopérants (pannes, désuétude etc.). Certaines des petites structures sanitaires qui n'effectuent pas d'opérations médicales lourdes, éliminent leurs déchets des activités de soins légères (pansements, seringues...) par les circuits de collecte officielle. Ces structures hospitalières ne sont pas les seules à pratiquer l'élimination *in situ* de déchets spécifiques et ou banals. En considérant le confinement et le stockage maîtrisé de déchets spéciaux comme une méthode ou techniquement reconnue d'élimination, cette solution est pratiquée par nombre d'unités de production industrielle. D'autres industriels déclarent faire appel à des entreprises dites spécialisées, pour la prise en charge de la fraction non récupérable et spéciale de leurs des déchets. Mais en réalité cet artifice leur permet de s'en débarrasser de façon non convenable et parfois illégale comme d'ailleurs le font certaines des entreprises se déclarant spécialisées pour la gestion ce type de matières. On y reviendra plus en détail dans la quatrième partie de l'étude.

Signalons pour terminer, que certaines activités professionnelles ont pour cadre les foyers domestiques. C'est le cas d'activités éducatives comme les écoles coraniques traditionnelles, celles productives de confection (habillement, bijouterie, œuvres d'art), d'alimentation (préparation de nourriture, de friandises, de boissons...), dont les produits sont par la suite écoulés sur place (vente à domicile), sur le domaine public (sur la devanture de la maison ou plus loin), ou dans les lieux marchands identifiés (marchés, écoles, rues commerçantes etc.). La production de déchets qui varie en fonction des activités, reste généralement assimilée ménagère. Elle est éliminée selon les mêmes procédés, et avec les mêmes pratiques de récupération et de réutilisation matière, selon les activités en présence.

### 1.2.2 *Activités sociales « indoor » : lieux de culte, de loisir, et de divertissement ou de récréation.*

A Dakar, les lieux de culte *clos* sont essentiellement constitués de mosquées : près de 94 % de la population sénégalaise est de confession musulmane. On retrouve cependant quelques cathédrales et églises (dont certains comportent aussi un établissement scolaire), fréquentées par la minorité chrétienne qui représente environ 5% de la population. Quant aux pratiques relevant de l'animisme, du paganisme (fétichisme lébou, sérère, ou diola), ainsi que des loges maçonniques, -très marginales au demeurant-, elles ont généralement cours dans des pièces *d'office* ou de *cérémonie* aménagées en privé chez des particuliers.

Du fait de leur caractère sacré, les lieux de culte sont bien entretenus, mais aussi, très peu salis par les fidèles ; sans doute parce qu'ils ne sont fréquentés que le temps des offices. Mais, cette situation tient aussi de raisons mystiques : aussi bien pour les mosquées que pour les églises (recevant du monde), un rejet délibéré de déchets, y compris les petits et anonymes mouchoirs jetables usagés, bouts de papier etc., exposerait le responsable aux remontrances de ses coreligionnaires mais aussi et surtout à un courroux divin certain. Encore plus que pour son propre domicile, un respect ultime est à vouer à ces *Maisons de Dieu*, même si peu

d'entre elles disposent de corbeilles à papier ou petits déchets.

Pas de service de nettoyage *externe* pour les mosquées. Ce sont des membres des associations religieuses assurant leur gestion, les responsables chargés de leur bon fonctionnement (muezzin ou assistant de l'imam), ou de simples fidèles, bénévoles dévoués (et habitant souvent à proximité), qui se chargent de l'entretien des lieux, en se relayant au besoin. Quant au nettoyage, il s'agit généralement d'enlever puis de secouer et battre dehors, tapis et nattes de prière, de balayer ou ratisser le sol, selon qu'on soit dans une mosquée achevée disposant d'un revêtement en ciment ou en carrelage, ou dans une *en devenir* avec sol encore en sable mais, néanmoins, ouverte au public. Le ratissage peut s'étendre au pourtour de la mosquée notamment les jours de grande affluence (prière du vendredi, prières de fêtes religieuses).

Cet entretien concerne aussi les W-C et pièces d'eau pour les mosquées qui en disposent : même si ces équipements sont indispensables pour les fidèles désirant se purifier et faire leurs ablutions avant la prière, toutes n'en sont pas équipées. Seules les mosquées d'envergure susceptibles de polariser et d'accueillir les fidèles pour la prière du vendredi et les prières de jour de fête, en sont généralement dotées. Dans nombre de mosquées de quartiers, représentées par une salle de prière unique, seules des bouilloires remplies d'eau sont disponibles pour les ablutions, même si généralement, les fidèles habitant à proximité prennent leurs dispositions avant de s'y rendre.

Ces petites mosquées de quartier, ont connu une floraison spectaculaire. Leur édification obéit souvent à des raisons religieuses ; les habitants de chaque quartier veulent en effet disposer de leur propre mosquée. Mais on retrouve aussi parfois comme motif inavoué une stratégie de légitimation spatiale : en édifiant sa mosquée, même de fortune, le nouveau quartier assoie sa légitimité. Bien que plus rares, des dissensions intra confessionnelles (divergences d'orientation en rapport avec les Ecoles de pensée islamique, querelles d'égo entre Imams et responsables etc.), peuvent aussi être à la base de l'édification de mosquées dissidentes.

Pour les mosquées les mieux équipées, avec salle(s) de prière tapissée(s) d'une moquette intégrale, l'ensemble des matériels nécessaires à l'entretien est disponible, y compris des aspirateurs. C'est le cas de la Grande Mosquée de Dakar, plus grande et plus fonctionnelle mosquée de la capitale qui d'ailleurs accueille lors des prières de fête (Tabaski ou Korité) autorités de la république, autorités coutumières et religieuses, personnalités politiques etc. L'ancien président Abdou DIOUF y assistait même à la prière du vendredi, alors que son prédécesseur Senghor, y fut victime d'une tentative d'assassinat en 1969. Propriété de l'Etat disposant de grandes salles de prière, de bureaux (elle abrite aussi les locaux de l'Institut Islamique), d'un grand parking bitumé, et même de jardins. Elle est aussi l'une des seules à disposer d'un personnel d'entretien.

Rappelons que le port des chaussures dans la salle de prière est strictement interdit aux fidèles, afin de ne pas y introduire les impuretés qui pourraient coller aux semelles, précaution d'ailleurs très souvent élargie et respectée dès le franchissement de l'enceinte des mosquées ou lieux de prière qui en font office. Même si chaussures et sandales sont laissées dehors ou rangées sur des étagères ou dans des niches conçues pour, les déchets les plus souvent balayés sont toutefois constitués de sable intrusifs, phénomène encore plus perceptible dans les mosquées localisées dans des îlots non bitumés. Quelques déchets alimentaires sont aussi produits de manière épisodique dans les mosquées ; ils sont consécutifs à la dégustation de repas chauds donnés en offrande par des particuliers. Les petits emballages individuels de bonbon (et particulièrement ceux à la menthe parfois distribués dans les mosquées car réputés donner une bonne haleine), comptent parmi les autres petits déchets qu'on retrouve le plus souvent dans les mosquées. On note aussi la présence de petits bouts de papier, formats miniature des horaires de prière évolutifs distribués dans certaines mosquées, alors que les

mégots de cigarettes ou les chewing-gum, très fréquents ailleurs n'apparaissent nulle part dans ces lieux. Ces petits déchets de même que les sables intrusifs, sont aussi présents dans les églises classiques, dans celles associées à des institutions d'enseignement, dans les cathédrales, d'autant que l'interdiction du port de chaussures n'y est pas valable.

Globalement l'entretien des lieux de culte à Dakar est irréprochable, quel que soit leur taille, leur localisation et leur prestige. S'agissant de leur stockage, le peu de déchets produit est déposé dans les poubelles des habitations alentours, à l'exception des grands édifices tels que la *Grande Mosquée*, la cathédrale *Notre Dame*, l'église des *Martyrs de l'Ouganda* etc., bref des lieux de culte implantés dans les quartiers urbanisés. Ils disposent tous de bacs à ordures modernes ou de confection artisanale.

Que ce soit dans les quartiers urbanisés aisés ou en banlieue défavorisée, bitumées ou à trame non revêtue, les alentours des lieux de culte sont presque tous épargnés par les rejets d'ordures, même si en fonction du lieu d'implantation des édifices, un balayage est effectué ou non. Naturellement les alentours des mosquées implantées dans les quartiers les mieux urbanisés bénéficient d'un balayage effectué par les agents du service de nettoyage. Plus discrets, les lieux de fétichismes et de pratiques maçonniques, généralement logés dans des maisons, sont entretenus selon les mêmes modalités de l'hygiène domestique privée.

Salles de spectacles, parc d'activités récréatives, piscines, stades, ou encore terrains de sports, font partie des lieux de loisir et de divertissement clos. Si la quasi-totalité de ces installations est publique, centres aérés, parcs d'attraction, dancings, discothèques et clubs appartiennent en général à des privés.

L'entretien des stades, et complexes sportifs, effectué en interne par des agents préposés à ce service, se limite à l'espace à l'intérieur de l'enceinte. Il est assuré par des agents rémunérés par l'Etat ou par les collectivités locales, pour les établissements publics. C'est le cas des différents stades que compte la ville, du complexe de natation du Point E etc. Cet entretien est effectué par un personnel payé par les gérants, pour les établissements privés ouverts au public : Centre Aéré de la BCEAO dans la résidence du même nom, ou encore, ou dans l'unique parc d'attraction que compte la ville MAGICLAND situé sur la corniche ouest vers le marché de Soumbédioune. Hormis les déchets de fonctionnement (administratifs, alimentaire et d'entretien), la production provient généralement de leur fréquentation par le public : papiers, mouchoirs, chewing-gum, mégots de cigarettes et autres emballages de confiseries. Ces déchets, stockés dans des bennes ou containers artisanaux - tonneaux ou fûts ouverts-, attendent le passage des camions de collecte de l'organisme officiel. En revanche, les pourtours desdits équipements et infrastructures restent souvent sujets à une forte présence de déchets éparpillés, pouvant même favoriser la constitution de dépôts anarchiques. Toutefois, un ratissage est souvent effectué par les préposés à l'entretien notamment pour les sauf pour les équipements implantés en zone peu urbanisée.

S'agissant des lieux de rencontres professionnelles qui abritent aussi des spectacles culturels ou des réunions politiques, la tenue et l'entretien des locaux est convenable. Les salles de conférences et/ou de congrès, logées dans les grands ensembles hôteliers (Méridien-Président, Sofitel-Téranga, Indépendance etc.), sont quasiment aseptisés : il faut dire que les tarifs de location de telles salles sont quasiment exorbitants. Les déchets issus de l'entretien des lieux sont collectés par les services de nettoyage officiels que ce soit AMA dans le Plateau ou dans les zones qu'elle couvre, ou l'une des nombreuses sociétés concessionnaires dans les quartiers de la banlieue dakaroise. C'est aussi le cas dans le prestigieux Institut Franco-sénégalais (ex Centre Culturel Français), disposant de salles et aires de spectacle. Toutefois pour les établissements publics ou financièrement plus accessibles, cet entretien varie en fonction de la solennité de l'endroit, mais aussi et surtout de sa localisation géographique. Ainsi le Théâtre National Daniel SORANO (TNDS), vitrine culturelle inaugurée en 1965, accueillant conférences, rencontres etc., et attirant le gotha et l'élite

culturelle est particulièrement bien entretenu. Manifestement il n'est pas traité sur le même pied d'égalité que le Centre Culturel Blaise Senghor, ou encore la Maison de la Culture Douta SECK, un peu moins sélects et plus éloignés du Plateau. Si les alentours du TNDS, de l'Institut Franco-sénégalais, du Musée de l'IFAN, ou encore de la Grande mosquée de Dakar etc., profitent de l'effet du cadre pour bénéficier d'un entretien de leur pourtours (balayage), *ce bonus* s'effrite à mesure que l'éloignement géographique s'affirme. Les CEDEPS de Guédiawaye, Pikine ou Rufisque qui peinent déjà à bénéficier d'un entretien régulier, retrouvent ainsi leurs enceintes extérieures fréquemment polluées par des rejets d'ordures de provenance diverses.

Les stades d'envergure nationale et internationale connaissent un entretien régulier à l'opposé de la plupart des stades municipaux, qui sans être forcément délabrés, sont moins entretenus. Le stade LSS, principalement dédié aux événements sportifs de niveau national ou international (rencontres de foot, compétitions d'athlétisme), produit des déchets de tonte de la pelouse qui, comme les déchets découlant de l'accueil du public, sont pris en charge par la société de collecte officielle. L'infrastructure dispose même de bacs à ordures prévus à cet effet.

Bien qu'ayant une capacité plus réduite, Demba DIOP et Iba Mar DIOP sont beaucoup plus souvent sollicités ; ils accueillent plus de compétitions nationales (championnats nationaux de foots, de rugby, championnat populaire communément appelés « navétanes » ainsi que des combats de lutte dominicaux). L'entretien y est aussi assuré par un personnel spécialisé, et comme à LSS, les déchets produits (tonte et entretien de la pelouse, petits déchets abandonnés par les supporters et spectateurs), sont pris en charge gérés par la société de collecte officielle. Toutefois, les pourtours de l'enceinte de ces stades ne bénéficient que d'un entretien sommaire : aussi bien LSS, que IMD subissent des accumulations de déchets. Le même constat est valable pour la Piscine Olympique du Point E.

Pour remédier à ce phénomène, les gérants de DD ont adopté la solution qui avait été initiée par certains directeurs d'établissements scolaires du primaire en collaboration avec les services municipaux. Ils ont adossé à l'enceinte extérieure du stade des cantines commerciales, dont l'occupation, outre le fait de procurer des rentrées d'argent à la structure de gestion, atténue la salissure des environs, de par l'entretien effectué par les commerçants.

L'exemple qui a fait tâche d'huile pour d'autres stades (Ngor, Guédiawaye, Pikine), semble même avoir séduit certains gestionnaires d'édifices religieux. La Mosquée du Point E par exemple, a adopté le même procédé, la structure recevant sans doute une partie des recettes générées par les *loyers* collectés auprès des commerçants. Toujours est-il que ce procédé va probablement s'étendre à d'autres équipements publics sociaux, du fait de la combinaison de ces deux facteurs : entretien des alentours et rentrée d'argent. Entre aussi en compte dans le processus la forte tendance à Dakar, à une optimisation commerciale systématique de tout emplacement susceptible d'accueillir une construction potentiellement source de rentrée de *loyers*.

Bibliothèques, salles de lectures, et petites structures éducatives à entretien facile, produisent peu de déchets ; ces derniers sont généralement éliminés lors de la collecte officielle. Les lieux de loisirs et de divertissements privés obéissent aussi à la même logique : dancings, discothèques et clubs privés sont pareillement entretenus par un personnel rémunéré par les gérants. Les déchets générés par leurs activités sont éliminés selon les mêmes principes que les déchets ménagers : collecte domiciliaire dans les zones couvertes et élimination dans les PAV et dépôts sauvages dans les quartiers non couverts ou irrégulièrement visités. A noter l'absence de salles de cinéma dans la ville ; *Le Paris*, dernière salle encore en fonctionnement, a fermé ses portes en 2007 pour rénovation.

## 2. Perception au « dehors ». Existe-t-il une pratique populaire déchet de « défoulement » sur l'espace public.

Véritables lieux de melting-pot, les centres urbains constituent aussi à travers leurs fonctions, un terrain de prédilection aux expressions les plus diverses, qu'elles soient économiques, politiques, sociales, professionnelles, ou encore culturelles. Ces manifestations liées aux exigences sociales, aux migrations et à la multiplication des contacts et influences, reflètent des intérêts partagés ou personnels, qui incitent à la prise d'initiative voire à la mobilisation. Menées individuellement ou au sein de groupes, ces *interventions* font parfois appel à des représentations matérielles ayant pour support le domaine public, dont l'inviolabilité est garantie par des pouvoirs publics. Ils disposent pour cette mission de mécanismes d'anticipation et de réaction. Les outils gradués peuvent en aval de la borne réglementaire, s'appuyer sur les consensuelles étapes de la négociation/ dialogue, avant toute sanction.

Dans ses rapports avec l'autorité publique et ses règlements, les administrés développent parfois des stratégies de contournement des obligations légales. Dans les villes des pays en voie de développement, le mode d'appropriation spatial développé par l'habitat spontané et les activités de production informelles en constitue un exemple révélateur et récurrent. Mais, ses approches flagrantes et parfois spectaculaires, peuvent être complétées par d'autres plus diffuses, plus subtiles et plus atypiques.

### 2.1 Déchets et « chocs des cultures ». Une punition rudologique d'origine rurale pour Dakar « l'arrogante » ?

Les pratiques déchets ayant pour cadre les lieux domestiques, les espaces clos d'activités sociales ou professionnelles, sont globalement très similaires à Dakar . De même, peu d'entre elles présentent un mode de fonctionnement bien préoccupant. En revanche, l'image d'une « ville sale en permanence » que dégage l'agglomération, cache au-delà des difficultés de la prise en charge institutionnelle, des phénomènes plus complexes. Pour les acteurs de base à savoir les producteurs, les logiques déchets ne sont plus tout à fait les mêmes sur domaine public *ouvert*.

L'état de la situation des déchets sur le domaine public interpelle les administrateurs gestionnaires : des bennes à ordures débordants ou la prolifération de points de rejets anarchiques constituent des éléments révélateurs d'un malaise déchet. D'ailleurs ce malaise n'est pas uniquement perçu par les officiels : les populations bénéficiaires d'un service qui présente des défaillances, sont aussi les premiers à en subir les conséquences.

Mais, il est d'autres manifestations de ce malaise que l'on ne décrypte pas de prime abord : il y'a un débat sociologique populaire qu'alimente depuis quelques décennies déjà cette situation d'insalubrité publique. Dérivant parfois en controverse socio-territoriale, ce débat tente même de situer des responsabilités en la matière.

L'opinion publique dakaroise a identifié à travers l'évolution urbaine actuelle, un facteur d'augmentation des dommages collatéraux à l'environnement et au cadre de vie ; elle établit les incidences négatives de certains phénomènes sur la salubrité publique. Cette déduction semble logique, du fait des rapports avérés de cause à effet, entre croît démographique, étalement spatial, densification urbaine, développement des activités etc., et augmentation des productions résiduelles à prendre en charge. Toutefois, parmi le chapelet de facteurs pouvant être identifiés comme participant à cette pression des déchets sur le cadre de vie, c'est l'afflux migratoire d'origine rural qui semble particulièrement ciblé.

Si pour certains de ses résidents, les difficultés de prise en charge des déchets dans la ville, découlent de processus complexes et généraux, une bonne frange semble avoir de manière plus simple, réglé la question par affectation identitaire. Dans le box des coupables désignés : l'« allochtone » venant d'ailleurs. En se précisant, l'appréciation qui traduit un sentiment de rejet des responsabilités collectives, individuelles mais aussi officielles sur des bouc-émissaires, vise le migrant d'origine rural : *Ils se sont installés ici avec leurs sales habitudes ces inciviques campagnards ; ils n'ont aucun savoir-vivre ni hygiène et qui jette son sachet d'eau vide, son épluchure de banane ou son déchet de mangue directement dans la rue* ». soutient un instituteur à la retraite, rencontré à Sandaga. Même sentence chez un riverain fulminant ne pas comprendre qu'on puisse côtoyer gaiement les tas d'immondices en se délectant d'une assiette de riz. Péremptoire, il fini par lâcher « *sans doute des gens venant des campagnes* <sup>1</sup> ».

Cette posture est celle de la plupart des résidents attirés de la ville : 63 % de ces résidents interrogés, parmi ceux habitant depuis au moins deux générations, tout en se sentant *dépossédés de leur ville*, attribuent les problèmes de salubrité publique à ces *étrangers*.

Dans le cas de Dakar, les sentences *proférés* envers ces ruraux sont souvent dissimulés à travers le canevas du *cousin en plaisanterie*, subtil artifice de modulation de certains griefs de nature socio-ethnique. Mais une fois décryptés, certains propos laconiques deviennent révélateurs ; même si elles ne sont pas toutes rationnelles, les logiques socio-territoriales entrant ici en jeu sont néanmoins révélatrices de la variabilité des interprétations socio-culturelles pouvant accompagner ou expliquer des défaillances dans la prise en charge. Reste à savoir si ce discours aussi violent que subjectif est dénué de tout fondement ...logique.

La faculté de l'étranger à cristalliser sur lui les dysfonctionnements sociétales n'est ni nouvelle, ni circonscrite. Si le moule ou modèle peut varier en fonction des circonstances, il constitue en général le premier élément ciblé par les mécanismes populaires de défense, de repli socio-identitaire. En le passant au crible, le tamis permet de piéger dans le terreau *étranger*, la matière *rural ou campagnard* traditionnellement accusé de manquer d'hygiène, et/ou d'être un vecteur d'insalubrité. Mais dans le cas de Dakar, il y'a dans cette accusation, la conjonction de plusieurs éléments.

S'agissant du *campagnard* en question, on sait que dans sa dialectique actuelle avec les espaces ruraux, le fonctionnement socio-économique de l'espace dakarois, a depuis quelques décennies plus misé sur des bras valides d'un paysannat, main-d'œuvre bon marché pour l'emploi, que sur la fonction nourricière de l'arrière-pays. Si les territoires sont proches, il optera même pour une *mise à disposition foncière* des espaces ruraux (Malika, Sangalkam, Sébikotane), en lieu et place d'une activité agricole de complément (maraîchage). Quant aux stratégies d'insertion des nouveaux migrants, elles s'appuient aussi bien sur les offres du secteur formel que sur les mécanismes informels d'accès au revenu ; généralement, ces activités touchent le secteur commercial et de services à la personne.

Et c'est justement l'ensemble des processus impliquant la question déchets, dans les modalités de production de ces services, qui sont visés par ces récriminations évoqués plus haut. Les logiques de stigmatisation jusque là campées dans les secteurs de l'emploi (compétition), du logement (pression sur l'offre et développement anarchique de l'habitat), sont désormais appliquées dans l'espace public déchet.

<sup>1</sup> A.N, interview du 17-05-04.

Ces appréciations déchets, s'appuient fortement sur des logiques territoriales, qui même localisées, impliquent l'identité, le rapport au sol, mais aussi les modes de vie ou d'évolution. L'appartenance à un espace, doublée d'une revendication de cette appartenance, est souvent évoquée et opposée à une non-appartenance, souvent assimilée à un rejet de l'espace concerné.

Dans le cas dakarois, l'un des camps protagonistes est constitué de ces résidents dits attirés de la ville, descendants d'autochtones lébous, anciens *daccarois*, très vite devenus citadins *dakarois*. Ce sont aussi les fils et petits-fils des premières générations de migrants, s'étant depuis longtemps enraciné dans la ville. Dans le secteur de l'emploi, on retrouve cette classe dans les catégories socioprofessionnelles les plus prisées : fonction publique, milieu des affaires, et notamment vieilles familles commerçantes libano-syriennes etc. Habitant les quartiers structurés de la ville, ils incarnaient jusque là cette élite moyenne qui sans forcément être acquise à l'ensemble des valeurs dites occidentales, en avait vite adopté quelques éléments. Bien que parfois altérés, certains éléments de base tels que l'appartenance religieuse étaient moins concernés, que les modes de consommation (habillement, alimentation, loisirs etc.).

Dans l'autre camp des personnes ou groupes non institutionnels qui se voient imputés la *saleté* de la ville, on retrouve un ensemble de responsables contenus dans une fenêtre assez large. Généralement, l'intervalle va de l'étranger, au groupe social mouride, en passant par les ruraux et les baol-baol ou modou-modou ; baol-baol et/ou modou-modou faisant ici référence non à l'origine géographique, mais à un corpus socio-identitaire tel que acteur informel, ancien paysan, individu peu *taillé* pour la vie citadine etc.

L'impact du facteur colonisation (gestion spatiale et influence culturelle), n'est donc pas à écarter dans ce processus, tout comme d'ailleurs, celui de l'évolution sociale ou sociétale tout court : la modernité est perceptible de tous et peut profiter à tous. Toutefois, ce groupe semble s'identifier comme celui des témoins de la mutation en cours dans la ville depuis quelques années, y compris sur le plan de l'ordre et de la propreté urbaine. L'évocation de la situation d'avant est révélatrice d'une sorte de nostalgie d'une ville ouverte, aérée, ordonnée, et *largement plus propre que maintenant*. On verra d'ailleurs que le propos est partagé par les personnes âgées de plus de 65 ans et ayant répondu au module 27 du questionnaire ménage ***Quelle est selon vous la période durant laquelle il y'a eu une gestion satisfaisante des OM à Dakar***. Il s'agit de la génération qui avait au moins une vingtaine d'année en 1960 et ayant vécu le fonctionnement des différentes structures de nettoyage depuis au moins 1950. Toutefois, même chez la génération la plus récente dans ce groupe (moins de 30 ans), le discours reste le même ; sans doute l'effet combiné d'une transmission linéaire d'informations historiques d'emblée jugées authentiques, et de profondes modifications en cours dans l'espace ou territoire d'évolution.

Les appréciations sont parfois poussées à leur extrême ; cette surenchère entend accabler les groupes, ou modes de fonctionnement incriminés. Dans la ligne de mire, les néo dakarois, venant des villes régionales, mais surtout ceux originaire d'une *profonde campagne* pour le coup uniformisée. On retrouve d'ailleurs dans ces appréciations les relents d'amalgames qui par le passé, ont contribué à stigmatiser hygiéniquement et souvent à tort, des populations sur la base de seuls critères matériels. Rusticité ou caractère archaïque de leurs modes de vie, ont beaucoup suggéré à MAGE ou GALLIENI des sous-entendus de manque d'hygiène chez les populations noires (voir troisième partie). Peu fondée, on verra que cette accusation est même parfois erronée ; elle stigmatise des populations rurales qui développent un rapport au déchet parfois moins agressif et ingrat que celui du citadin-consommateur. N'est ce pas de l'approche de la propreté dans les campagnes qu'est née l'idée même du dépotoir commun, prémisses à une prise en charge collective, que le mode de vie urbain a fini par adopter. On ne parle pas encore ici de la dimension de rentabilisation des déchets.

Imprécision, maladresses ou souci contracter la liste pour faciliter l'identification du *délinquant hygiénique*, les griefs visent on l'a dit les acteurs du secteur informel, souvent englobés dans l'appellation baol-baol. L'appellation ne revêt plus un sens géographique ; d'ailleurs, y figurent aussi bien des populations non originaires de ce terroir, que des nationalités autres que celle sénégalaise.

Naturellement les groupes sociaux stigmatisés réfutent les accusations et nient en bloc ; pour certains, il ne s'agit que d'une survivance de cette condescendance qui a toujours voulu que le citadin se sente plus valorisé que le campagnard, même lorsque ce dernier lui assure sa subsistance. Sans doute une pique adressée à l'histoire de l'évolution des sociétés et en particulier des villes ; de leur mode de fonctionnement parfois tyrannique et souvent source d'injustices flagrantes, y compris sous d'autres cieux. « *Dans la société médiévale occidentale : en Italie, l'accession au statut de citoyen libre était interdit aux paysans et qu'en Allemagne, un règlement leur faisait une obligation de fournir en denrées consommables les habitants de la ville la plus voisine*<sup>1</sup> ».

Mais la riposte la plus répandue fait glisser l'enjeu, du terrain des comportements en rapport avec l'hygiène et la salubrité, vers celui plus ouvert de la compétition sociale, qui plus est sur un espace...ouvert ; l'ensemble les actions et postures décriées, participent de cette logique d'égoïsme économique, en vigueur partout, entend t-on alors rétorquer. Et à ce jeu de la compétition « *économique* », *les dakarois ont trouvé plus forts qu'eux : ils sont mauvais perdants. Ce sont nos gars qui assurent sa vie à la ville actuellement*<sup>2</sup>.

L'arraisonnement de l'espace public par les activités dites informelles n'est pas en lui-même un fait isolé ; dans le cas sénégalais aussi, il découle d'un ensemble de processus d'accès (alternatif) au revenu, dans un contexte de crise économique touchant durement les couches sociales les plus fragiles. Quant à son déploiement de plus en plus prononcé sur le domaine public, y compris en défiant parfois les règles officielles, il participe d'un souci de compresser au maximum les coûts et contraintes de fonctionnement imposées par la réglementation officielle. La marginalisation de l'espace public peut donc découler de procédés individuels ou collectifs de rentabilisation de cet espace, sans être assujéti à des contraintes. Dans leur mode de fonctionnement, ces activités outre leur dimension productive en déchets, accentuent l'impression d'encombrement du domaine public, jusqu'à même endosser des problèmes de prise en charge ; la posture prend de l'ampleur lorsque l'autorité publique, garante de cet espace n'est pas réactive. Comportements à risques, défauts de prise en charge et laxisme ambiant font alors leur jonction dans l'imaginaire des populations ; l'absence d'interlocuteur suggère alors de cibler les producteurs les plus visibles.

On peut donc évoquer y compris dans le cas de l'espace dakarois l'existence d'un *égoïsme socio-économique* ; on profite de ce qu'il offre, sans avoir à donner en retour. *J'en ai rien à fou... de cette ville moi, ce qui m'intéresse c'est gagner des sous que ce soit ici ou en Europe d'ailleurs, et puis aller bâtir une belle maison chez moi dans le ..... , un peu pour mes parents aussi . S'ils veulent que leur ville soit propre ils ont qu'à faire le nécessaire, moi qu'on ne compte pas sur moi (...). La rue est à l'Etat, donc à personne*<sup>3</sup>». L'autorité publique, mise devant ses responsabilités par les uns, accusée de passivité par les autres, est aussi sévèrement tancée pour des faits publics jugés tout aussi délictuels : non respect de son propre domaine public (des lois sur la construction littorale), existence de réseaux opaques de prélèvement de taxes sur des activités officiellement combattues (taxes d'ailleurs souvent non reversées au trésor public etc.), figurent parmi les griefs les plus récurrents.

<sup>1</sup> MUMFORD L, (1964). « *La cité à travers l'histoire* ». Editions du Seuil 776 pages. P 430.

<sup>2</sup> I.K. Interview du 26-07-04

<sup>3</sup> D.S, A.W et L.B, interviews du 26-07-04.



Naturellement l'axe institutionnel réfute cette salve d'accusations ; mais, il est irréfutable qu'il y'a en jeu, de puissants intérêts socio financiers, et/ou une volonté de ne pas s'aliéner des lobbies et un électorat potentiel.

Si l'ensemble des acteurs en présence, qu'ils soient institutionnels ou populaires, se défendent des diatribes portées à leur encontre, certains des coupables *désignés* assument presque l'accusation de *conspiration* contre la propreté, selon des représentations bien précises et sur fond de rejet territorial. La crainte de s'aliéner et de se compromettre, ainsi que la nécessité de rester fort dans l'hostilité face à une ville longtemps facteur d'exclusion pour ses pairs, reste pour certains migrants d'origine rurale installés à Dakar, une fierté presque sacerdoce. Ce constat apparait d'ailleurs clairement lorsqu'un groupe soutient : «*Quand nos parents sont venus ici, ils se sont fait traiter de campagnards pas civilisés, personne ne les respectait. De plus y'en avait que pour Dakar...*»<sup>1</sup>.

Cette lecture semble remettre en selle des frustrations subies par le passé, et parfois accumulée avec le temps, mais pas complètement digérées. La réticence voir refus de troquer son identité se traduisait généralement par une réduction au strict nécessaire des concessions faites à cet espace. Comme sève nourricière, cette posture investit dans le maintien de solides liens avec le terroir, synonyme d'ancrage culturel ; même le soutien financier consenti pour ceux restés au village, participe de ce processus bien que l'implication ne soit pas uniquement monétaire. Idem de la mise sur pied en ville d'organisations de ressortissants villageoise, permettant la conservation de certaines valeurs- repères en milieu dit « hostile » : perpétuation de la langue, de certaines traditions afin de ne pas sombrer dans l'assimilation. Dahiras ou autres associations à vocation confrérique constituent d'ailleurs une variante religio- spirituel de cet attachement à un ensemble de repères considérés comme fondamentaux. Et à y voir de plus près, ces considérations d'ordre spirituelles n'ont d'ailleurs jamais été très loin ; ce sont elles qui nourrissent les positions les plus réactionnaires.

D'ailleurs, au sein du groupe stigmatisé, certains révoltés de la *suprématie et de l'arrogance dakaroise*, avancent à *visage découvert*. Au-delà des réflexes socioculturels et émotionnels traditionnels, ils évoquent avoir intégré dans leur ressenti envers la ville, certains faits historico-religieux de premier ordre, pour arriver à la conclusion tranchée : *de toutes façons, Dakar est un endroit maudit, souillé*. Plus que chez le baol-baol ou encore du modou-modou, cet espace déjà allogène et *anti-rural*, apparaît plus disqualifié et discrédité chez certains disciples mourides. Selon leur analyse-déduction, il a été stigmatisé par le Cheikh Ahmadou BAMBA, fondateur de la confrérie mouride, lors de son séjour forcé dans la capitale Sénégalaise. Bien que plus rare, il y'a même parfois, télescopage avec des adeptes de confrérie des layènes, comptant dans leur cercle une forte communauté de lébous autochtones. Descendants des fondateurs de cet Etat dans la presque île, ils ont naturellement développé un attachement particulier à leur territoire<sup>2</sup>.

Il semble néanmoins que cette appréciation-jugement portée à l'endroit de la ville notamment par certains adeptes mourides, ait davantage découlé de déductions subjectives, voire émotionnelles de certains *talibés*, que d'évènements historiques réellement avérés. Le guide mouride n'aurait à aucun moment « maudit » la terre de Dakar, conformément à un principe selon lequel : « *toute terre appartient au Seigneur, et aucun sol ne peut être tenu pour comptable des méfaits qu'y commettent tout ou une partie de ses occupants* »<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> D.S & M.N interviews du 11-04-04.

<sup>2</sup> Cependant, cette « rivalité » confrérique est jusque là restée pacifique. Les rares débordements constatés parfois étant en effet davantage l'œuvre d'adeptes zélés et éléments incontrôlés, qu'ils ne découlent de quelque instruction hiérarchique.

<sup>3</sup> Comme argument supplémentaire, mon interlocuteur estime « *si Dakar représentait ce territoire maudit, le premier successeur du khalife à la tête de la confrérie, son fils aîné Serigne Moustapha Mbacké n'aurait pas été le premier à enfreindre cette condamnation en y faisant l'acquisition d'une résidence dans les années 1930, l'actuel Keur Ségn Bi sis à la rue Blaise Diagne* ».

En tout état de cause, les implications de cette mesure répressive dans la perception ultérieurement développée par certains *talibés* à l'égard de la ville coloniale, sont sans équivoque ; coupable d'un crime de lèse majesté, Dakar ne recueille par ces formes variées, que le *châtiment mérité*. Ni l'appartenance ouvertement déclarée de l'actuel président Wade à ladite confrérie, encore moins ses *projets* pour Dakar, ne semblent pas inverser l'approche territoriale de ces résidents atypiques.

Dans ces logiques déchets, on est probablement en face d'un rejet croisé, mêlant refus-revendication identitaire et égoïsme économique, mais aussi devant de possibles dérives sociologiques, de problèmes purement techniques liés à la prise en charge officielle de ces matières. Rappelons en effet que la persistance de l'affectation identitaire *déchet*, découle pour beaucoup de l'exaspération de citoyens démunis face aux effets des systèmes de prise en charge lacunaires. On verra qu'au-delà du ressentiment identitaire, l'absence de fonctionnalités n'est pas sans conséquence dans cette situation ; certains paramètres endogènes à la question tels que l'augmentation de la production, et de la demande en salubrité, ou encore les défaillances des structures de nettoyage, sont un peu vite balayées par ces perceptions subjectives.

S'agissant du groupe controversé, l'argument de déni territorial évoqué par 42 % des mourides interrogés (de la tranche d'âge de 60 ans et plus), est en général moins partagé par ceux appartenant aux dernières générations de migrants. En effet seuls 12 % parmi les jeunes de moins de 30 ans (représentant plus de la moitié des 58 % restant) assument volontiers cette posture. Les appréciations ont tendance à s'estomper à la faveur du renouvellement générationnel, les plus jeunes étant davantage préoccupés par des aspirations de confort et de meilleur cadre de vie, dans une ville d'ailleurs devenue nourricière ; elle accueille loge, fourni des revenus et insère dans la modernité. L'attachement de nombre de migrants et néo-citadins à leur terroir d'origine reste encore fort et conséquent. Mais, ce qui jusqu'à présent était un devoir de *non compromis* vis-à-vis de ce nouvel environnement dakarois est actuellement nuancé par l'intention de s'installer durablement dans un espace *ouvert* et convoité de tous. L'accession à la propriété et/ou le changement de statut matrimonial l'accès à un emploi, l'acquisition de divers biens valorisants (voiture, commerce) constituent autant de facteurs qui participent à leur épanouissement social, et contribuent à relativiser cette approche négativiste de l'espace, même si elle reste pour certains honteuse.

Centre décisionnel exclusif, point de concentration de la quasi-totalité des services et activités de production et administrations, le territoire de la Commune de Dakar, subit encore de manière décuplée les logiques socio territoriales déchets, évoquées et constatées à l'échelle de la région administrative. Dans le tourbillon des confrontations socio identitaires impliquant les déchets l'épicentre de ce phénomène est assurément situé au Plateau, cœur de la ville : « *T'inquiètes pas, ici ils vont finir par balayer et nettoyer...et les éboueurs vont tout enlever. On le sait parce que c'est la ville, ils ne tolèreront jamais qu'elle soit sale comme dans la banlieue (...) de toutes façons ceux qui y habitent sont ceux qui dirigent le pays, ceux qui décident. Ils n'accepteront jamais de vivre dans la saleté<sup>1</sup>* », soutiennent nos deux interlocuteurs qui estiment ne devoir faire le moindre effort, pour en limiter la dégradation.

On sait que le statut du Plateau lui procure aussi généralement la faveur des autorités et sociétés chargées de cette mission. Cette orientation qui été celle de l'ensemble des structures ayant précédemment assuré ce service dans l'agglomération, s'est maintenue avec l'intervention actuelle et ciblée de VEOLIA. Ce statut lui vaut aussi des contraintes particulières en matière de salubrité.

<sup>1</sup> Interviews du 12-06-04 auprès des sieurs D.A, A.S, et M.F rencontrés au Plateau.

## 2.2 Une défiance urbaine « ouverte » de l'autorité publique sous le prisme déchets.

### 2.2.1 Dépôts anarchiques contestataires : les déchets indicateurs d'insatisfactions diverses..

A travers les mécanismes alternatifs d'élimination des déchets, une frange de la population est désignée, comme favorisant l'extension de la pollution à l'ensemble des milieux naturels de la ville. Pourtant ces populations ont le sentiment de n'être que des victimes d'une situation qui souvent les dépasse et les pousse à une telle posture : elles ressentent d'ailleurs la dégradation des milieux comme une fatalité. Mais, lorsqu'elle est orchestrée par des acteurs officiels, cette dégradation est à la base de quelques « coups de colère » de la part de populations mécontentes. Récemment les habitants de Hann ont protesté contre les rejets de l'organisme public d'assainissement liquide (ONAS) sur leur littoral ; ils étaient renforcés dans leurs ras-le-bol par l'impression frustrante d'être ignorés par les pouvoirs publics. L'objectif clairement affiché était de faire comprendre aux autorités que l'absence de méthodes officielles de prise en charge de leurs déchets domestiques qui justifie la pratique du rejet sur la plage ne doit pas être prétexte à un oubli définitif ainsi qu'à une légitimation des rejets industriels éminemment plus dangereux. Les mêmes réactions ont été observées chez les habitants de Cambérène ; après des décennies de *silence* ils exprimaient violemment leur ras le bol devant la pollution de « leur plage » par des effluents non traités de l'ONAS qui gère l'assainissement liquide de la ville.

Ces colères populaires manifestées contre la gestion désastreuse des fluides résiduaire, par l'opérateur public ou privé, viennent s'ajouter aux exaspérations jusque là exprimées par le canevan ordures, sur les défaillances des mécanismes officiels de prise en charge.

On sait d'ailleurs que traditionnellement, les poubelles stockées sur le domaine public (vides ou remplies), sont sujettes à des vols et à des dégradations diverses (bris parfois gratuit). Mais, ces poubelles sont aussi souvent associées aux contestations et manifestations ayant pour cadre le domaine public : marches, sit-in, défilés ou blocages divers. En cas de débordement, renversées et même parfois incendiées, les poubelles seront parmi les objets, éléments ou équipements présents sur le domaine public, les premiers à faire les frais des expressions sociales qu'elles soient de masse ou individuelle (cas des poubelles incendiées au bas des immeubles). Sans doute, la représentation populaire qui confère à ces matières une valeur faible voir nulle, fait encore du couple *contenant-contenu*, une cible de choix, dont la dégradation reste impunie et sans conséquence.

<sup>1</sup> Comprenant différentes formes d'art dont ceux populaires et non-officiels comme les « arts de la rue ».



**Photo 53.** Dépôt anarchique contestataire en formation. Il constitue une forme d'expression populaire du mécontentement des usagers à travers le tilim-tilimeul. Les ordures sont abandonnées en plein milieu de la route, à la face des autorités et des élus locaux. (Cliché DIAWARA A-B 2004)

Dans le cas dakarois aussi, le déchet une fois instrumentalisé, transmet par le biais des artères de la ville, malaise et mal-être de la cité et de ses résidents. Il traduit aussi un sentiment de rupture à l'encontre des pouvoirs publics ou des administrateurs des collectivités.

L'encombrement ponctuel du domaine public par des dépôts de survie, laisse place à la création de dépôts dits *anarchiques contestataires* ; ils constituaient près de 5 % des dépôts (21 sur 425) recensés dans la capitale sénégalaise lors de nos enquêtes. Dans cette communication spatiale peu ordinaire, partie immergée d'un rapport de force souterrain, la réaction plus ou moins rapide des autorités<sup>1</sup> montre un parfait décryptage de ces signaux pouvant faire ressurgir des attentes sociales plus profondes. Souvent l'œuvre de populations excédées, ces dépôts contestataires peuvent aussi être le fait de quelques responsables véreux d'ACS locales désirant bénéficier de largesses des élus par le biais du chantage « au déchet ». Mais ils ne constituent pas à Dakar les seuls groupes instrumentalisant le déchet.

<sup>1</sup> Durant nos enquêtes, on s'est aperçu qu'en général, la durée de vie de ces dépôts contestataires n'excédait pas deux semaines.

### 2.2.2 La spirale du « set-sétal ». La prise en charge populaire des déchets instrumentalisée à travers l'hygiène publique et le « street-art ».

L'intrusion du populaire dans les initiatives officielles de propreté n'est pas récente. LEVIER souligne qu'aux USA et dès 1895, un colonel en charge des questions de nettoyage mis en place une organisation et une discipline quasi-militaires et invita la collectivité à davantage de responsabilité et d'implication : *la propreté c'est l'affaire de tous*.

Dans le cas dakarois, la jonction intervenue entre hygiène, implication populaire et expressions culturelles, reste un exemple intéressant. Elles s'est opérée par l'entrée en scène des arts de la rue<sup>1</sup> au moment de la mise en œuvre des campagnes « set-sétal » (« être propre et rendre propre »).

L'initiative populaire née à Dakar vers la fin des années quatre vingt (1989), serait partie de la mobilisation des habitants et plus particulièrement des jeunes de certains quartiers de la Médina, désireux de rendre propre leur espace de vie<sup>2</sup>. Cette intervention dans le secteur des déchets solides<sup>3</sup> et notamment dans le processus de prise en charge et de nettoyage publics avait principalement eu pour cadre le domaine public, celui privé on l'a dit restant du ressort individuel. Menée à la fois par des groupes structurés et des individualités isolées, elle incluait aussi bien l'assainissement physique (propreté et hygiène) que moral, à savoir lutter contre la prostitution et la délinquance. Une autre variante consistait aussi en l'embellissement extérieur des quartiers.

Les populations ne voyant aucun inconvénient à ce que « *les rues moches* » soient embellies, jeunes et associations de quartiers prirent l'initiative *unilatérale* d'ornez les murs des maisons et échoppes, les enceintes des édifices publics etc. Poteaux et troncs d'arbres aussi décorés, la capitale se drapait de multiples couleurs, alors que la rue accessible à tous et faisant naître des vocations, devenait un espace pour les expressions les plus diverses, au chapitre desquelles les graffitis qui retrouvaient une seconde jeunesse<sup>4</sup>. Nombre d'analyses louaient alors ces initiatives comme étant le reflet d'un regain d'intérêt des populations pour la participation communautaire, mécanisme qui préserverait de l'adage « *tout ce que vous faites sans moi vous le faites contre moi* ». Elles constituaient selon eux l'adaptation contemporaine de l'esprit communautaire qui s'était effrité au fil des générations et qui incitait au respect de l'espace commun.

<sup>1</sup> Traditionnellement, l'aménagement du domaine privé hormis les aspects interpellant le législateur (contraintes urbanistiques) est laissé à l'appréciation du détenteur du dit domaine, alors que la gestion du domaine public ressort exclusivement de l'autorité publique.

<sup>2</sup> Ces arts de la rue ne sont pas à proprement parler des phénomènes locaux, MONOD soulignant : *dans tous les pays du monde, et de tout temps, les gamins, les désœuvrés, les amoureux et les artistes ont tenu à décorer les murailles naturelles, les troncs d'arbre, les bancs (...) de toutes les surfaces disponibles* (MONOD 1937, 125). On peut toutefois signaler que malgré leur potentiel artistique, la plupart des villes Européennes disposent de brigades anti-tag chargées d'enlever les expressions de l'« art de la rue ». Ces œuvres sont ainsi systématiquement effacées et leurs auteurs pouvant même être passibles d'une condamnation à des peines de prison ferme et / ou d'amendes. Selon les autorités, au même titre que les graffitis et les affichages sauvages ils créent une impression de salissure et de désordre qui n'incite pas au respect des lieux.

<sup>3</sup> Ces initiatives magnifiées ont même suscité l'engagement de certains artistes. C'était notamment le cas du chanteur Youssou Ndour, originaire dudit quartier et auteur d'un album éponyme « SET » rendant hommage à cette mobilisation.

<sup>4</sup> Les murs de la capitale et de nombre de villes sont le théâtre d'expressions artistiques diverses. A Dakar, hormis les graffitis, les décorations murales sont aussi adoptées par les tenanciers d'échoppes alimentaires qui en guise de panneau de pub ou d'enseigne lumineuse ont recours à quelques dessins. Eclairés le soir seront par la lumière d'une ampoule, ils feront alors office d'enseigne lumineuse. On a ainsi le distributeur de petit-déjeuner « Tangana » qui s'illustre avec des images de baguette de pain et de verre de café, des personnages hauts en couleur et tout parés de boubous pour le tailleur, le pittoresque du vendeur de lait caillé avec son village reconstitué sur la façade de son cagibis, les ateliers de mécanique avec le fameux « Bibendum » de Michelin parfois bien torturé. Ces commerces ont bien compris la portée de l'image, très parlante pour attirer la clientèle.

De telles actions à grande échelle et ayant pour cadre des entités aussi importantes et stratégiques que les villes, sont apparues presque légitimes à tous au nom de la nouvelle participation populaire à la gestion du cadre de vie. Mais, provenant de l'autorité publique, la même appréciation l'a aussi conduit à des erreurs fatidiques<sup>1</sup>.

En réalité, pour le cas du « Set-Setal », l'intervention populaire n'était pas complètement spontanée et *bon enfant* : découlant d'un malaise urbain, ses objectifs étaient plus précis et très ciblés. Les actions étaient dans un premier temps orientées vers le balayage des rues, l'enlèvement du sable, la collecte des objets encombrants et leur évacuation, le drainage ou l'assèchement des eaux pluviales stagnantes. Cette étape de la stratégie constituait la phase première de l'approche, qui sous les relents d'une participation populaire à l'effort de propreté communautaire, consistait en un jeu de dupes avec l'autorité publique.

Souvent passive devant les déploiements *informels*, l'autorité publique était aussi très intéressée ; la perspective d'être épaulée bénévolement dans la gestion d'un service public *peu noble* justifiait l'aval institutionnel. Indépendamment des délégations et autres privatisations de services en vue d'être mieux gérés, l'émergence du mouvement communautaire et associatif (ASC, OCB...) et des Organisations Non Gouvernementales a en effet semblé aux yeux des pouvoirs publics, l'une des meilleures réponses pour juguler ses limites organisationnelles, techniques, financières et ses difficultés à franchir la barrière socio-culturelle tenace dans ses politiques de développement. L'Etat ne devait plus être l'unique acteur de promotion du développement social.

Le mérite des OCB est largement vanté dans les zones rurales ; elles participent à l'amélioration des conditions de vie des populations, avec notamment des investissements financiers dans l'édification d'infrastructures dans les terroirs d'origine (écoles, centres de santé...). En zone urbaine aussi, les associations interviennent bien pour des thématiques nobles, comme l'approvisionnement en eau, l'éducation, la santé, que celles dites marginales. La défection du service public étatique et l'incapacité de l'autorité municipale à trouver des solutions face à la dégradation du service de collecte des ordures ménagères, illumineront des groupes désireux de s'approprier des prérogatives sur un espace, jusque là exclusivement contrôlé par les réseaux officiels.

Les satisfécits qui seront décernés au *Set-Setal* pour avoir momentanément suppléé des manquements officiels en matière de politique de propreté, permettront alors au mouvement d'afficher au grand jour une mainmise presque avalisée sur des fragments de l'espace urbain. Pourtant, les dérives parfois flagrantes qui accompagnaient ce nouvel ordre populaire<sup>2</sup>, constituaient des signes avant-coureurs ; manifestement, l'autorité publique avait mis en veille son appareil de décryptage des nouvelles logiques sociales. Le mouvement franchira ainsi, en toute légitimité un pallier supplémentaire lors de sa seconde phase de déploiement.

<sup>1</sup> Si dans l'univers du vivant en général, aucun mode d'organisation ne peut se targuer d'être à l'abri de tentatives d'appropriation (pour ne pas dire de prédation) par autrui de l'espace et/ou du territoire, qu'elles soient bien identifiées ou pas, ce combat demeure continu chez nombre d'espèces tenus d'être tout le temps sur leur garde. Chez l'homme, que ces convoitises se manifestent par des velléités expansionnistes ou irrédentistes bien identifiées ou alors par des mécanismes plus subtils et diffus par l'entremise de tentatives d'intimidation, elles ont toujours rythmé avec plus ou moins de réussite la vie des sociétés. Une appréciation erronée des forces et des intentions des acteurs en face (ou en puissance) peut conduire à des erreurs dont les conséquences insoupçonnées peuvent s'avérer fâcheuses pour l'autorité légitime et légale.

<sup>2</sup> Rançonnement des automobilistes, blocage de certains axes très fréquentés et même rues rebaptisées, le tout dans une atmosphère vécue comme conviviale pour les résidents mais frôlant « le non droit » pour les personnes en transit.

L'objectif d'assainir sera en effet adjoint de celui *d'embellir et nommer certains sites, de les marquer par des stèles et des monuments qui font la part belle aux moments et aux figures de l'histoire locale en sollicitant la mémoire privée des familles ou des associations de jeunes*», souligne DIOUF M<sup>1</sup> dans « *Le Sénégal contemporain* ».

D'instrument de réappropriation territoriale, le « set-sétal », après avoir apprivoisé l'autorité publique et ses lois, glissera enfin vers une variante contestataire, attendant le moment opportun pour porter l'estocade. Ceux qui prônaient les vertus *d'un corps sain dans un environnement sain* opéreront alors une volte-face déroutante en crachant à la face de l'autorité publique un cinglant et désopilant « Tilim-Tilimeul » (littéralement « salir délibérément »). Cette apologie du *sallissage* de masse, de tout espace relevant de l'autorité publique, venait en représailles<sup>2</sup> à des revendications non satisfaites, et ponctuait ainsi l'acte 3 du mouvement. Il s'inscrivait désormais en total déphasage avec les représentants d'une autorité publique qui, minée par des luttes de positionnement et des règlements de compte politiques, s'invectivait pour situer les responsabilités, dans cette *entourloupe* populaire.

Une variante de ces pratiques reste aujourd'hui le fait de maires ou responsables politiques de quartiers ; certains n'hésitent pas à demander à leurs militants et hommes de main, de maintenir l'insalubrité dans certains endroits, voire de la faire proliférer, afin de jeter le discrédit sur l'adversaire ou concurrent politique. D'où des situations incongrues de responsables d'ASC s'investissant en journée dans des actions de propreté, et qui la nuit tombée, viennent répandre les détritiques, tirant ainsi un profit financier de cette guéguerre locale. Lors d'un entretien avec un responsable d'ASC ce dernier nous avouait :

### **Interview :**

*I.T* « Je reconnais qu'à travers les dépôts anarchiques nous disposons d'un instrument de pression sur ce fo... opportuniste de maire. C'est vrai que ça peut nuire au quartier...

*S.S* « Mais ...pas trop non plus, il faut pas exagérer, quand il y'en a trop, on va le voir il nous finance pour qu'on les enlève...il y'a parfois des rats, mais ça...les gamins s'en occupent (rires)... »

*I.T* « De toutes façons y'a un moment il avait mis des vigiles pour surveiller qu'on mette pas des ordures, mais le quartier c'est le nôtre, on le connaît comme notre poche, on y fait ce qu'on veut, on l'a fait discrètement en journée. Et puis s'il fait le c..., on dira à la radio dans une émission, on dira partout à tout le monde qu'à l'époque, quand il voulait la place de M.S, A.K nous donnait de l'argent et nous demandait de salir, de jeter tout plein de mer..., pour montrer à tout le quartier que M.S était un bon à rien ».

*SS* « Mais de toutes façons lui aussi (A.K) ne s'occupe que de ses femmes et ses maisons et qu'il n'est même pas foutu de rendre son quartier propre comme c'est la cas de la Mairie d'Arrondissement d'à côté. Même pour l'ASC, il ne donne rien, pour les navétanes pareil, par contre pour les bals des filles... ça oui<sup>3</sup> ».

<sup>1</sup> DIOUF. M (2002). In *Le Sénégal contemporain*, Khartala, 2002, 655 p.

<sup>2</sup> Elles n'hésiteront pas en effet à littéralement déverser des montagnes d'immondices dans les rues les artères de la ville (qu'elles s'étaient donné autant de mal à nettoyer) pour ternir son image.

<sup>3</sup> I.T et S.S responsables de l'ASC B.....J.... Entretien du 23-12-05.

Le prétexte de l'implication populaire pour l'amélioration du cadre de vie par des actions de salubrité, a donc par le passé servi de test pour mesurer la réactivité des administrateurs<sup>1</sup>. Prise au piège de l'instrumentalisation populaire des déchets, l'autorité publique venait de faire les frais d'une habile manœuvre de la rue. Par cette « ruse rudologique », quelques groupes étaient parvenus à *pacifiquement* remettre en cause une parcelle de son autorité sur le domaine public<sup>2</sup>, la délestant au passage d'une partie de sa tutelle spatiale. Ce coup de maître qui a beaucoup contribué à renforcer l'image d'une machine étatique faillible, a été en réalité une illustration de la complexité des implications sociologiques, dans la question de la gestion des matières résiduelles.

Cela dit cette intervention n'est pas simplement l'apanage des couches populaires et au sein de l'unité territoriale la plus réduite à savoir le quartier. A l'image de la hiérarchisation et de la stratification administrative elle suit le gradient, communes, villes, région et pays, les *créneaux* de pression s'invitant même dans les hautes sphères de la république ou au sein des instances de décision.

### **3. Des implications parfois « politiciennes » dans cette insalubrité ambiante.**

L'immixtion de lobbies ou groupes de pression dans la conduite des affaires (publiques ou privées) des Etats, à travers les réseaux qu'ils mettent en place, a toujours accompagné le fonctionnement des institutions sociopolitiques. Elle a longtemps constitué un troisième pouvoir tapis dans l'ombre et avançant ses pions au gré de ses objectifs. Indépendamment des cas relevant du *secret d'Etat*, l'instrumentalisation de l'appareil étatique (ou de certains de ses constituants) peut intervenir de manière salutaire afin de protéger les intérêts supérieurs de la nation, ou à une échelle plus individuelle celle du contribuable. Mais dans une optique moins noble, elle peut aussi s'employer à sauvegarder les privilèges d'élites ou de favoriser de groupes désireux de le devenir.

Dans ce domaine spécifique de la gestion des déchets à Dakar, on retrouvera souvent un pouvoir dont on peut apprécier le fonctionnement selon un axe officiel, qui s'emploie à mettre en œuvre des stratégies gouvernementales idoines, tout en s'attendant à contenir les assauts orchestrés par des forces dissimulées prêtes à saboter ses réalisations. C'est ce qui explique que parallèlement à son action, l'administration doit faire face à diverses tentatives de récupération et d'instrumentalisation des politiques d'hygiène, d'assainissement ou des mécanismes de gestion des déchets utilisés comme arme de pression.

Mais concernant ces questions de salubrité, il s'avère que le pouvoir peut lui-même être à la base de cette « instrumentalisation », en fonction des objectifs du moment : l'hygiène et la salubrité peuvent alors être ajustées et énoncées selon les attentes officielles ou dissimulées des gouvernants.

<sup>1</sup> En effet si l'initiative à priori populaire et spontanée faisait suite à un ras-le-bol des populations de quartiers *laissés pour compte* dans la mise en œuvre des politiques d'assainissement, la « contamination » de la quasi-totalité des quartiers du pays se fera elle naturellement devant la passivité (et même parfois la bénédiction) d'autorités, davantage soucieuses de procéder de manière souterraine à la récupération de cet élan populaire. Elles ne se doutaient pas une seconde que telle stratégie s'apparenterait à celle d'un couteau à double tranchant fatal aux pouvoirs publics qui auront vite fait de concéder une part de leur autorité à des groupes dont ils ne maîtrisent pas réellement les intentions.

<sup>2</sup> Ceci n'était pas fondamentalement une nouveauté en soi, car comme on l'a précédemment souligné le pouvoir confrérique au Sénégal était jusque là l'un des rares groupes de pression qui parvenait à faire « lâcher du lest » à la machine étatique.



En remontant l'histoire du Sénégal colonial on s'apercevra que cette instrumentalisation a coïncidé avec la présence de l'administration française, même si son action politique a souvent été sous-tendue par une pression de groupes sociaux aisés, jaloux de leurs privilèges. Faidherbe pour des raisons stratégiques pratiqua déjà ce type d'intervention dans la vieille ville de Saint-Louis : en effet sous le thème de la *classe insalubre*<sup>1</sup> il légittima les premières opérations d'urbanisme à Saint-Louis destinées en réalité à refouler en quasi impunité les indigènes hors de la ville européenne.

Dans le cas de Dakar, pareilles considérations sanitaires ont également servi la propagande et constitué un outil privilégié d'isolement et de discrimination des populations indigènes. C'est l'argument sanitaire et hygiénique (*épidémies diverses liées à l'insalubrité des populations*) qui fut en effet évoqué en 1902 puis en 1914 lors du refoulement des populations lébous du Plateau<sup>2</sup>. L'administration était préparée à de telles missions ; aussi bien le Service d'Hygiène mis sur pied en 1903, que les différentes municipalités contrôlées par les colons, groupes de pression et minorités aisées, participèrent de cette approche qui se poursuivit jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale. De la relégation raciale ouverte des débuts, au motif que l'indigène ne peut se situer au même niveau que l'europpéen, les populations devinrent par l'entremise des instruments assainissement, hygiène ou déchet, otages de quelque groupes sociaux. Il y'avait encore la forte présence de l'idée d'incompatibilité proximale entre européens et indigènes.

Si avec l'évolution politique des territoires concernés, les modalités d'une telle discrimination ont changé, cette logique de groupes sociaux usant de l'hygiène pour défendre leurs intérêts ne s'est pas estompée. La motivation demeure toujours le contrôle de quelque instance politique (parti), entité administrative (Ministère ou direction..) ou territoriale (mairies, villes...). La gestion de la quasi-totalité des secteurs d'activité revenant aux gouvernements indépendants au moment de la décolonisation, l'implication de la sphère politique dans la mise en œuvre ou non des actions de salubrité et l'instrumentalisation de ce secteur ne connurent pas de répit, bien que tout le long de la transition des entités coloniales en pays indépendants (évolution accompagnée par l'instauration d'un «Etat de droit»), il ne sera naturellement plus question d'une discrimination d'ordre sociopolitique. Toutefois on l'a dit, il est nécessaire de distinguer

- l'action du bras exécutif d'un Etat (à priori impartial et équitable) que constitue l'administration. Elle est chargée à travers concernés ses démembrements de mettre en œuvre les politiques officielles en la matière, (ici en l'occurrence la bonne mise en œuvre et à destination de tous de politiques de gestion des déchets efficientes)
- et l'action découlant d'une infiltration de ses démembrements spécifiques par la sphère politique.

On a vu que pour le Dakar de l'époque de la *Loi-Cadre*, le très socialiste Mamadou DIA alors président du Conseil reprochait déjà de manière à peine voilée aux Services Municipaux chargés du nettoyage de la ville, d'y entretenir l'insalubrité de manière délibérée et à des fins stratégiques. Ce fut d'ailleurs l'une raison pour lesquelles à la faveur des redécoupages territoriaux, cette mission sera très vite confiée en 1961 au Gouverneur de la Région de Dakar.

<sup>1</sup> SINOU A op cité P28.

<sup>2</sup> Même si ce motif fut battu en brèche par un Blaise Diagne alors représentant des « indigènes » à l'assemblée territoriale. Le député sénégalais était en outre indigné par l'incohérence d'une telle mesure eu égard aux conditions dans lesquelles ces populations furent relogées.

Toutefois, il semble qu'il fut question à travers cette réaffectation du service, d'un « règlement de comptes » visant le groupe politique de Lamine Guèye alors maire de la ville et à la tête des services de la Municipalité. On peut le déceler dans l'analyse de SECK A concernant le fonctionnement entre 1945 et 1961 de cette branche des Services Techniques Municipaux :

*Ces services de la voirie urbaine avaient leurs locaux (magasins, garages, bureaux...) avenue Gambetta et employaient plus de mille trois cents (1300) personnes, comprenant quelques ouvriers (et il s'agit d'ailleurs surtout de conducteurs de véhicules) et beaucoup de manœuvres. C'est le service qui s'occupe normalement de la réfection des rues, trottoirs, places...et surtout du nettoyage. Avant l'indépendance, il était le plus critiqué des services municipaux : en effet en dehors des quartiers du Plateau, tant bien que mal fréquentés par les camions de nettoyage, Dakar apparaissait comme une ville sale, particulièrement dans les quartiers de la Médina. Tandis que la rumeur publique expliquait facilement cette carence en accusant les responsables municipaux de faire du service de nettoyage un simple paravent permettant de rémunérer sous le manteau leurs agents électoraux (dont beaucoup disait-on ignoraient jusqu'à l'existence même de ce service). L'administration municipale évoquait non moins facilement le caractère très étendu de la ville qui avant 1945 ne comptait pour une population de 100.000 habitants qu'un seul immeuble de plus de deux (2) étages, et aussi la faiblesse des ressources que la Municipalité tirait des quartiers périphériques<sup>1</sup>.*

Le professeur SECK A détaillait déjà à l'époque le rôle et l'implication de la « corporation » à travers les ramifications de la machine politique jusque au sein de ce service<sup>2</sup>.

Si cette tendance se poursuivait les années suivantes, la grande nouveauté intervenue l'année 1971 avec la privatisation du service fut sa mise sous tutelle du ministère de l'Équipement. Ayant directement négocié le contrat de cession du service à la SOADIP, cette cohérence gouvernementale semblait préfigurer une meilleure lisibilité. Ainsi, jusqu'à la dissolution de la SOADIP en 1984, le dit ministère fut chargé de veiller au respect des clauses du contrat et au bon fonctionnement de la société. Il intervint d'ailleurs à plusieurs reprises lors des cas de litige et eu dans le cadre légitime de l'action gouvernementale à mettre en œuvre un certain nombre d'initiatives en la matière. Toutefois, cette privatisation du service au début des années soixante-dix ne coupa court aux intrigues autour de la question, climat de suspicion rudologique qu'alimentait une guerre larvée sur fond de positionnement au sein des instances du Parti-Etat.

Du fait des répercussions sur l'image de la ville qu'induirait un blocage dans le fonctionnement de ce service (et qui ferait l'affaire de quelque adversaire politique), la méfiance de part et d'autre était totale.

<sup>1</sup> SECK A. (1970). Dakar, Métropole Ouest-Africaine. Mémoires de l'IFAN n° 45. 1970 516 pages + annexes. P33-34

<sup>2</sup> Ceci n'était d'ailleurs guère nouveau dans la mesure où le politique qui a de tout temps cherché à instrumentaliser l'individu en tant que caution numérique de ses actions, de ses faits et gestes, (que ce soit sous la contrainte ou le consentement), a vite fait de pénétrer l'ensemble des sphères de la société. Dans cette optique il apparaît alors plus rentable de cibler un groupe d'individus ou une corporation afin de toucher un public le plus large en jouant sur les effets d'échelle dans une sorte de système de relais pyramidal. C'est ce qui explique que généralement, associations ou regroupements à vocation culturelle (ASC ou GIE), économique-professionnel (GIE, Syndicats), idéologiques (Partis) ou autres, se voient en permanence courtisés par les politiques.

La SOADIP fut très vite dans le collimateur du tout puissant ministre de l'intérieur Jean Collin<sup>1</sup> chargé à l'époque et durant tout son parcours (aussi bien dans ce ministère-clé que plus tard à la Présidence), de baliser le chemin de son « protégé » et futur président Abou DIOUF ; il les connaissait les intrigues et embûches dans les hautes sphères de la politique-administration, que seuls les initiés ont la faculté de décrypter à temps.

Tel qu'on la vu, on notait déjà aussi une foison de donneurs d'ordre (multiples) et une absence de cohésion ou de coordination (éclatement des compétences entre différents démembrements). Sans doute pour les stratèges et conseillers politiques, l'intégralité d'une question aussi sensible que celle du nettoyage ne pouvait être confiée à un seul ministère compte tenu des risques de « sabotage » induits par les rivalités politiques qui investissent le champ d'action et le terrain gouvernemental. C'est alors en toute logique que les nombreuses réunions interministérielles telle le conseil Interministériel du 22 novembre 1976 a porté sur l'assainissement et la propreté de Dakar de même que le Conseil National de l'Urbanisme du 22 juin 1979 et celui du 22 novembre 1979 sur l'assainissement, qu'on tenu différents démembrements gouvernementaux concernés n'ont jamais accouché de mesures concrètes.

L'autre volet de cette mainmise politique aura trait à la corporation des agents du nettoyage très courtisée, car constituant un vivier électoral non négligeable. Ainsi même au début des années 1980, période durant laquelle la SOADIP connaissait ses pires difficultés, la pression politique ne se relâcha pas pour autant, surtout que se profilaient déjà à l'horizon les élections présidentielles de 1983 avec les incontournables stratégies de mobilisation des niches de voix.

Embrigadée par les responsables politiques du pouvoir en place (le PS du président Abdou Diouf), le personnel de la SOADIP (environ 1300 agents), cadres comme agents se retrouva presque totalement affilié au principal syndicat CNTS et pour ainsi dire à *la solde du régime*. La « Centrale » était en effet aux mains de Madia DIOP<sup>2</sup>, vétéran de la lutte syndicale au Sénégal (actif depuis 1968), mais qui rallia très vite la cause du pouvoir socialiste dans la perspective des élections de février 1983.

La combinaison de l'ensemble de ces contraintes a beaucoup contribué à accélérer l'échec de ces structures, tel que l'a souligné SOW P-S<sup>3</sup> : « *En dehors des problèmes structurels, il va s'en dire que pour certaines, même si elles ont été condamnées à mort pour fautes graves de gestion, la politique a non seulement beaucoup influé sur les chefs d'accusation ayant conduit à la condamnation, mais aussi elle a servi de bourreau lors de leur mise à mort. Par exemple, la liquidation de la SOADIP qui relevait en grande partie d'une confrontation politique entre barons d'un même régime* ».

Mais, c'est assurément lors de l'intervention de la SIAS, sur la période allant de 1984 à 1995 que les dérives de l'implication des politiques dans le fonctionnement de ce service public, sont le plus apparues. En effet, si durant la période précédente les « blocages » politiques étaient très perceptibles, ils n'avaient cependant pas encore atteint des niveaux de « sabotage », qui allaient faire monter d'un cran l'instrumentalisation.

<sup>1</sup> Il fut ministre de l'Intérieur dans les différents gouvernements dirigés par Abdou Diouf de 1971 à 1981 (c'est-à-dire un an après que ce dernier occupa son premier poste de chef de gouvernement, jusqu'à son accession à la magistrature suprême). Puis Abdou Diouf devenu président de la république, il devint le secrétaire général de la présidence de 1987 à 1990).

<sup>2</sup> Il lui fut notamment reproché d'être passé sous le régime socialiste, adepte d'un *syndicalisme de salon*.

<sup>3</sup> Interview de Pape Soulèye SOW, ancien conseiller technique auprès du DG de la SIAS. In *Sud Quotidien Mercredi 10 janvier 2007*. A signaler d'ailleurs que le Président de la SOADIP n'était autre que l'ancien ministre de la communication de Senghor, tombé en disgrâce à la faveur des luttes de positionnement au sein du Parti-Etat de l'époque (Parti Socialiste).

La première ambiguïté manifeste résidait dans le fait que le Ministère de l'Environnement qui devait en principe être ministère de tutelle de la SIAS et de facto se situer aux avant poste, n'eut pratiquement jamais « son mot à dire » durant toute la période de fonctionnement (et de dysfonctionnement) de ladite société. C'est en effet le Ministère de l'Intérieur qui tira en permanence « les ficelles » à sa guise induisant délibérément nombre de blocages que connut le secteur du nettoyage durant cette période, mainmise qui ne manquera pas de créer nombre de couacs dans son fonctionnement. Un épisode particulièrement révélateur s'est joué lorsque les services de la CUD tentaient d'interpeller l'autorité *aux commandes* face à l'impunité dont bénéficiait la SIAS. Au plus fort de la crise des déchets en 1992, le maire de la Commune de Dakar et par ailleurs Président de la CUD adressait une lettre datée du 18 juin 1992 au ministre de l'Intérieur de l'époque Monsieur Madieng Khary DIENG l'interpellant sur les manquements de la société de collecte :

*« ...Pour pallier à ces manquements, la CUD a redoublé d'efforts dans l'organisation des journées de propreté avec les mouvements de jeunes, voire de toutes les populations des cités dans les différentes communes associées dans le cadre de la Communauté Urbaine. Par ailleurs, j'ai remis ou différé l'application des pénalités sanctionnant les défauts d'exécution de ce service. En plus, les Services techniques de la CUD interviennent tous les jours pour appuyer la SIAS et j'ai toujours manifesté ma disponibilité pour aider cette société à s'équiper et à reprendre son fonctionnement normal. Cependant, tous ces efforts n'ont pas contribué à l'amélioration du service et la collaboration de la dite société fait défaut. En effet, elle a refusé de recevoir l'expert envoyé par la CUD pour faire le diagnostic de la situation et proposer des solutions, et les responsables ne participent plus aux réunions de chantier hebdomadaires qui permettaient de résoudre les différents problèmes qui se posaient. Enfin, la situation qui prévaut actuellement ne peut plus continuer, les tas d'ordures pullulent à travers les communes et une solution urgente doit être prise. Dans cette perspective, il est indispensable d'autoriser l'utilisation des sociétés privées pour la collecte des ordures et prévoir la restructuration de cette société et de l'équiper en conséquence. Il faut entre autres noter que ces défauts de prestation sont une source importante de mécontentement des populations... »*

En dépit de cette supplique en règle du Président de la CUD, le ministre d'Etat ne bougea le « petit doigt ». Les querelles de tendance étaient tels, qu'à défaut de ne pouvoir torpiller l'action de l'adversaire politique, il était hors de question de le *tirer d'affaire*. Pour le président de la CUD Mamadou DIOP, l'ultime recours sera de demander l'aide de son camarade de poids au PS et vieil ami Robert Sagna alors Ministre de l'Equipement de l'époque. Les termes étaient fort concis :

*« La SIAS n'exécute plus le service concédé comme il se doit. Des mesures urgentes sont à prendre par les autorités du gouvernement de la République. Il s'agit d'une part d'autoriser l'utilisation des pénalités dues à des défauts d'exécution par l'emploi d'entreprises privées pour le nettoyage des zones non desservies et d'autre part de structurer et d'équiper cette société à court terme. L'insalubrité qui s'installe dans les communes menace la santé publique, ternis l'image de marque de notre capitale et constitue une source de soulèvement populaire <sup>1</sup> »*

<sup>1</sup> Lettre n° 00-686 du 6 juillet 1992 du Président de la Communauté Urbaine de Dakar Monsieur Mamadou DIOP adressée au Ministre de l'Equipement Monsieur Robert SAGNA. Objet : situation de la collecte des ordures ménagères à Dakar.

Paradoxalement, avec une situation des plus inquiétantes, la société continua à remplir jusqu'à son « dernier souffle » son pacte avec le milieu politique : mobilisation de ses agents et de sa logistique pour le compte du parti. Pourtant, le flamboyant parc automobile de la société se réduisait comme « peau de chagrin », alors que les agents subissaient déjà des retards, dans le paiement de leurs salaires. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles même en se trouvant dans un état moribond du à une totale déliquescence, la SIAS a toujours été récompensée pour sa « loyauté », avec des donneurs d'ordre lui accordant un sursis financier. Cette manne, combinaison de pénalités non déduites sur les sommes versées au titre de la rémunération et de sommes directement injectées, fit d'ailleurs grimper en flèche l'endettement de la SIAS qui en 1993 s'élevait à plus de 2 milliards de FCFA, alors que les querelles politiques externes continuaient de miner ses instances internes<sup>1</sup>.

Après l'épisode de la SIAS, durant lequel la gestion du service s'était quasiment sous le contrôle du Ministère de l'Intérieur et de la Primature, la question des déchets a semblé revenir dans le giron des « techniciens » du Ministère de l'Environnement, puis des Services Techniques de la CUD. Mais, à aucun moment ces structures n'ont bénéficié d'une autonomie dans la mise en œuvre des politiques.

L'avènement de l'alternance en 2000 marqua à nouveau le retour en force du politique aux commandes de la « salubrité », avec la mainmise de la Primature, y compris dans l'attribution du marché du nettoyage de la ville à la société AMA. C'est elle qui a négocié les contrats de cession du service de nettoyage, avec là aussi des clauses et des termes inaccessibles au grand public. Cette tendance se confirma avec la création de l'APRODAK organe qui officiellement *travaille en collaboration* avec le Ministère de l'Environnement, mais qui en réalité dépend directement de la Primature. Cette réorganisation confirme le caractère quasi stratégique de cette question, trop sensible pour être laissée aux seules mains de « techniciens ».

L'une des dernières manifestations de cette interférence politique a été la dissolution au lendemain de l'alternance de la CUD, qui gérait depuis 1983 le service. La gestion du nettoyage, était à nouveau confiée à la Primature, alors dirigée par Moustapha NIASSE. Décision partisane et politicienne déclarerait alors l'ancien Président de la CUD Mamadou DIOP qui confiera plus tard : « *mon différend avec Moustapha Niasse date depuis 1972 lorsque le Président Senghor m'avait appelé au poste de secrétaire général de la présidence de la République, alors que j'étais avocat à la Cour Suprême. Depuis, Niasse a tenu à me combattre au sein du Parti et dans l'Etat*<sup>2</sup> ». L'avenir sembla lui donner raison lorsque plus tard la CADAK-CAR de l'équipe au pouvoir, née sur les cendres de la CUD, se vit quasiment confier les mêmes missions pour le nettoyage de l'agglomération, et selon les mêmes modalités.

En tout état de cause, ces confrontations *politiciennes* constituent une illustration des nombreuses dérives dans les plus hautes sphères de l'administration portant préjudice à la question de la gestion des matières résiduelles de la ville.

<sup>1</sup> On peut à ce titre s'interroger sur la position de l'un des actionnaires principaux de la SIAS durant cette période, à savoir SITA. En effet si les autres sociétés nationales actionnaires (CUD, HLM, SICAP, LONASE, Caisse de Sécurité Sociale, CSS), ont semblé évoluer sous la coupe réglée du pouvoir politique de l'époque, l'actionnaire français n'était probablement pas soumis aux mêmes contingences. Reste à savoir si en se retirant par la suite, la société avait gracieusement cédé ses parts à l'Etat sénégalais ou si leur équivalent financier fut basculées au titre de la dette publique contractée par le biais de la coopération bilatérale.

<sup>2</sup> Le Soleil. N°9049 livraison du Samedi 29 juillet 2000.

### **CHAPITRE III. Limites des politiques urbaines « déchets » à Dakar.**

Dans le cas de Dakar, des implications sociologiques sont bien présentes dans la question « déchets ». Dès le stade de production domestique, les modalités de production, la composition des ordures, leur conditionnement, varient comme partout ailleurs en fonction des niveaux sociaux et des zones d'habitation. De même, à cause d'une perception dévalorisante globale qui l'entoure, la tâche d'évacuation des déchets sur le domaine public est généralement confiée aux infra sociaux que l'on a mentionné.

Mais malgré ces facteurs, la gestion des déchets domestiques à l'intérieur des foyers, ne pose globalement pas de difficultés sanitaires majeures en dépit des fortes disparités économiques qui se reflètent d'ailleurs sur la nature des contenants de stockage. Cette bonne tenue générale qui caractérise les habitations, s'applique aussi aux lieux « clos », d'activités professionnelles : unités de production, espaces d'enseignement, établissements de santé etc., ainsi qu'aux lieux de pratique d'activités socioculturelles « indoor »: lieux de culte, de loisir, de divertissement ou de récréation etc.

Certains facteurs socio anthropologiques impliquant des logiques déchet sur la scène socio-territoriale, ont aussi été évoqués ; c'est le cas des dérives *rudologiques* à soubassement parfois spirituel, parfois *égonomique*, qui rejaillissent dans la ville. C'est aussi le cas du *tilim-tilimeul*, face cachée et peu honorable du très stratégique Set-Setal, ou encore de la formation de dépôts contestataires, autre facette de l'instrumentalisation du déchet à Dakar.

Ces postures ont des incidences négatives avérées sur l'hygiène publique. Pourtant, elles n'endossent pas l'entière responsabilité de l'état d'hygiène préoccupant qui afflige le domaine public. Peut-on attribuer l'intégralité des problèmes de prise en charge des déchets, ayant pour conséquence la prolifération des rejets anarchiques (dépôts utilitaires, abandons divers), à une culture du « *jeter par terre* ». Doit-on tout assimiler à des croyances, des représentations et pratiques sociales quotidiennes dites malpropres, échafaudées selon une seule lecture ethnologique des rapports entre déchets, cultures et sociétés. Ce seul système de représentation populaire peut-il de manière générale, expliquer l'état d'insalubrité de la cité..

Il est en effet légitime de se demander si pour le cas de l'agglomération dakaroise, les manquements techniques inhérents aux stratégies officielles de prise en charge ne sont pas un peu trop occultés par ces facteurs sociologiques précités. Ces manquements ont trait aux équipements collectifs de prise en charge des déchets sur le domaine public et aux modes de gestion en vigueur. Rappelons d'ailleurs que la quasi-totalité des dépôts anarchiques de déchets rencontrés dans la ville, sont de nature utilitaire. S'agissant des équipements, la question est de voir s'il n'y a pas un déficit en la matière, que ce soit pour

- ceux dits mobiles (logistique de collecte généralement considérée comme inadaptée),
- ou ceux dits fixes (PAV, centres de transfert...), généralement *oubliés*, ou effacés du paysage urbain.

Outre leur présence, quelques facteurs d'ailleurs intimement liés ont aussi amplement influé sur les performances de ou non ces équipements. C'est le cas des modes de gestion peu pertinents qui ont parfois exclu du plus grand nombre ce service de collecte officielle des O.M (que ce soit en mode domiciliaire ou PAP ou en mode Apport Volontaire). L'interpellation concerne la gestion de type différenciée, aussi bien celle mise en place durant une bonne partie de la période coloniale pour des raisons ségrégationnistes, que celle réadaptée par les autorités indépendantes.

Quant aux variables exogènes majeures très peu prises en compte, elles sont généralement en rapport avec la croissance urbaine de la ville.

La première est spatiale, avec une typologie variable d'espaces à couvrir (quartiers aux voies sablonneuses, non bitumés, taudis, trames irrégulières difficiles d'accès aux véhicules de collecte mécaniques), mais aussi de développement et de densification des activités de la ville.

La seconde a trait au déficit en équipements structurants de base ou à la gestion de ceux existants. Il s'agit des voiries (et trottoirs) stabilisés, déterminants dans l'offre de service déchets, mais aussi à des équipements divers tels que les aires de débarquement de biens de consommation mais aussi les marchés urbains gros producteurs de déchets assimilés ménagers, mais qui sont en général très légèrement pris en compte dans les schémas de gestion.

Enfin la troisième englobe certains secteurs qui exercent une emprise directe négative sur la prise en charge des déchets solides de la ville, à l'image de celui de la gestion des fluides résiduaires.

## ***1. Croissance de la ville et déchets : les contraintes de la densification, de l'extension spatiale et du développement des activités.***

### *1.1 Migrations et démographie, dans un espace toujours plus convoité.*

Dans les pays d'Afrique subsaharienne à économie majoritairement basée sur l'agriculture, la crise dans les campagnes a eu pour conséquence de freiner les initiatives de développement socio-économique. Le déclin des zones rurales résultant principalement de la péjoration climatique aux différents épisodes de sécheresse, a été accentué par la détérioration à l'échelle internationale, des termes de l'échange. Ces phénomènes ont eu de profondes répercussions négatives au niveau local, touchant particulièrement le secteur agricole ; ils ont contraint la paysannerie pour pallier la baisse des revenus, à recourir à l'exode vers les centres urbains, accentuant la pression anthropique dans ces espaces.

Le boom démographique<sup>1</sup> qui en a résulté, a profondément tronqué les processus d'urbanisation dans des villes déjà déficitaires en équipements de base. Pour celles qui ont connu un essor durant la colonisation, les réalisations sociales (logement, santé, services de confort, propreté, assainissement liquide), ont été très peu prises en compte dans l'œuvre de d'exploitation économique mise en place par les métropoles occidentales.

Pour le cas du Sénégal, c'est la capitale du pays qui illustre le plus ce schéma. Dakar concentre l'essentiel des fonctions économiques, administratives, et politiques du pays du pays, héritage d'une orientation coloniale qui la prédestinait capitale et pôle principal de la colonie ouest-africaine. Ce processus qui a débuté depuis que l'ancien village lébou est passé ville coloniale en 1857, s'est depuis largement accentué. Il se traduit aujourd'hui par un déséquilibre économique et démographique sans cesse croissant entre Dakar et le reste des villes régionales.

Pourtant, réduire la macrocéphalie de Dakar a toujours été un des objectifs dits prioritaires des pouvoirs indépendants, notamment en procédant à un rééquilibrage territorial ; mais la déconcentration de la presqu'île et du Centre-ville est resté l'éternel vœu pieux de l'aménagement territorial national.

L'entreprise n'ayant jamais véritablement été entamée, et les timides initiatives s'étant toutes soldées par un échec, la ville continue d'accueillir un espace réduit, une bonne partie de la population du pays ainsi que la quasi-totalité de l'activité économique nationale. Dakar reste en effet la destination prisée des migrants, bien que le processus d'immigration vers la capitale passe souvent par l'étape villes régionales. Sur 10 migrants de l'agglomération dakaroise, six viennent d'une ville de l'intérieur et un de l'étranger et principalement pour des raisons économiques. La délicate organisation spatiale qu'exige une telle situation a été rendue difficile dans la ville par l'adjonction de contraintes supplémentaires liées à l'extension du site, au développement des activités mais aussi et surtout des implantations irrégulières diverses.

<sup>1</sup> Ces espaces ont été sujets à une pression démographique et spatiale fulgurantes. Les taux d'urbanisation y sont en effet passés de moins de 30 % dans les années 1960 à plus de 50 % à la fin du 20<sup>e</sup> siècle.



Les migrations économiques vers Dakar ont doublé en quelques années, même si la capitale constitue parfois un simple tremplin sur la route vers l'étranger. C'est le cas pour 30 % des personnes interrogées, alors que 15 % d'entre elles s'y établissent de façon quasi définitive. Selon l'ESAM II plus de la moitié des citadins (54,0 %) vivent dans l'agglomération urbaine dakaroise : sur les **2 333 420** habitants de la capitale, 877 330 soit 37,6 % se sont installés à Dakar depuis au moins un an. Rapporté à l'ensemble du pays, c'est un migrant sur trois qui vit à Dakar<sup>1</sup>.

Quelles que soient les motivations des migrants, c'est devant cet afflux massif des populations du à l'exode rural que c'est opéré l'étalement spatial de la capitale avec une conquête progressive de la presqu'île et de ses espaces ruraux. Pour PELISSIER. P, « *si les ruraux sont allés en rangs serrés vers la ville, la ville s'est elle-même disséminée dans la campagne* »<sup>2</sup>. La croissance démographique et extension spatiale ne se sont pas accompagnés d'une adaptation des équipements et services de base. Dans une agglomération aux ratios minimaux rompus, la majorité des nouveaux se verra exclue de l'accès à ces équipements et services de base, dont celui de la prise en charge des matières résiduelles domestiques.

Cette situation qui va à son tour contribuer à rompre les équilibres dans l'accès des citadins à certains services urbains de base, a notablement accentué les contraintes dans la question de la prise en charge des matières résiduelles. Avec la croissance urbaine et le développement des diverses formes d'implantations spontanées (habitat et activités), cette macrocéphalie explique aussi qu'en matière de déchets, la ville détienne à elle seule près de la moitié de la production nationale. Ce pic de production a souvent rendu obsolètes les dispositifs de prise en charge largement sous-dimensionnés jusqu'ici mis en place par les structures de nettoyage. Ce rush vers la capitale s'accompagnant d'un transfert d'activités et de services en tous genres dont l'explosion et les modalités d'implantation et de fonctionnement vont beaucoup affecter la production rudologique de la ville.

L'absence de mécanismes de prise en charge, calibrés aux exigences de cet espace restreint, a pour conséquence cette dégradation du cadre de vie et une forte pollution de l'environnement par différents acteurs (populations, producteurs industriels, artisanaux, ou encore agricoles). Pourtant, malgré le caractère préoccupant de la situation, il est à craindre que les modalités de l'accroissement démographique et des activités, ainsi que les conditions de l'étalement spatial actuel de la ville ne concourent pas à renverser la tendance, de dégradation du service de prise en charge des matières résiduelles solides dans la ville. Ces aspects seront abordés plus amplement dans les chapitres à venir.

<sup>1</sup> MEF. Direction de la Statistique, (2002). ESAM II. Enquête auprès des ménages 2002.

<sup>2</sup> PELISSIER P (2000). «Les interactions rurales - urbaines en Afrique de l'Ouest et Centrale», *Le bulletin de l'APAD*, n° 19. *Les interactions rural-urbain : circulation et mobilisation des ressources* ».

## 1.2 Habitat, activités et prise en charge des matières résiduelles solides.

Outre ses traditionnelles fonctions économiques liées à son expansion, Dakar a depuis son érection en ville, du faire face à une forte pression foncière du fait de sa croissance. Encore présents, les paysages ruraux progressivement urbanisés, laissent place à l'espace bâti pour l'habitat et pour les activités économiques diverses.

La production et le fonctionnement économiques des villes sont assurés par l'activité industrielle et des services. Mais, dans leurs modalités d'implantation spatiale, ces secteurs *traditionnels* sont fortement concurrencés et parfois entravés dans les pays en voie de développement par la fulgurante expansion de l'économie dite « informelle » mais aussi de l'habitat spontané. La diversité de ces formes d'occupation spatiale ajoutent à la complexité de la question de la prise en charge de la production des résidus produits dans ces espaces. Si pour certains auteurs le territoire, *de par les activités économiques qu'il sous-tend, détermine la quantité, la nature et la composition des déchets*<sup>1</sup>, la contribution des activités non économiques n'y est cependant pas négligeable.

La croissance naturelle des agglomérations détermine le dimensionnement en continu des mécanismes de production des services de base, qui englobent généralement le logement, la santé et l'éducation, l'approvisionnement en eau potable, en électricité etc. Mais ces services concernent aussi la prise en charge des matières résiduelles produites dans la ville.

Tant pour les fluides de l'assainissement liquide, que pour les déchets solides, se pose donc la question du dimensionnement des équipements de collecte, de transport, évacuation, mais aussi d'élimination.

S'agissant des déchets solides, on sait que les quartiers urbanisés de l'agglomération dakaroise, sont moins touchés par les difficultés de prise en charge. Si on exclu la période de présence coloniale où les dispositifs de prise en charge, ouvertement discriminés n'étaient pas accessibles aux populations indigènes, les quartiers dotés de routes stabilisées n'ont jamais connu à proprement parler de problèmes de collecte. Il en est de même des anciens taudis logés dans le centra ancien, rasés et progressivement intégrés à la trame régulière ; disposant de routes bitumés, ces zones sont parvenues jusque là, à bénéficier des privilèges des sociétés d'une collecte généralement effectuée en PAP.

La question était toute autre pour les quartiers périphériques illégaux ou spontanés, implantés dans les faubourgs de la ville, ainsi que pour les différents types de villages traditionnels présents dans l'agglomération. Qu'il s'agisse de Yoff, Yeumbeul, Ngor, Hann ou encore, Bargny, Mbao, ces villages présents à Dakar avant l'implantation coloniale ont généralement survécu, même si quelques uns à l'image des îlots constituant l'actuel Plateau ont très tôt fait les frais des politiques de déguerpissement et de structuration urbaine entreprises dès l'annexion de la presqu'île par les autorités françaises en 1857. L'administration coloniale longtemps non comptable de l'accès des populations autochtones mais aussi néo-urbaines au logement et aux commodités urbaines nouvelles, se rendra aussi parfois largement complice de telles pratiques à travers un certain nombre de *concessions*. Pour les populations lébou, une autorisation tacite à perpétuer les procédés coutumiers de gestion foncière jusque là en vigueur, compensera la non implication officielle dans l'aménagement de ces espaces, alors que l'habitat illégal précaire, tant qu'il ne contrariait pas les objectifs urbains, était toléré et admis en vertu de la proximité de la main-d'œuvre qu'elle procurait à une ville en pleine expansion.

<sup>1</sup> In PELISSARD et al. (2005) « Incinération des Déchets ménagers : la grande peur ». Ed Le Cherche Midi. Paris 2005 245 pages.

Ces villages traditionnels seront plus tard rejoints par les néo-villages urbains, localisés sur les terres vierges de l'est et fondés par les populations issues de l'intérieur du pays. Globalement, ce sont les villages localisés dans un triangle Malika, Deni Biram Ndao-Sébikotane, dont les habitants ont rallié la capitale à la faveur du boom de l'exode rural des années 70.

Dès l'indépendance, les pouvoirs publics n'ont jamais caché leur désarroi et leurs difficultés, à assurer le service dans des villages au tracé sinueux, dans des quartiers illégaux sans trame urbaine, sans routes stabilisées, et donc présentant une très faible possibilité d'accès pour les véhicules de collecte officiels. Faute d'accessibilité, les solutions en matière de prise en charge des déchets dans ces zones, quand elles existaient, s'étaient vite orientées vers des véhicules triporteurs généralement utilisés dans les zones urbaines exigües (marchés aux dédales sinueuses et tortueuses). Mais, les techniciens des structures compétentes (urbanisme, organisme de nettoyage) avaient aussi préconisé la reconduction de la méthode des points d'apport volontaires ou PAV.

Les PAV ont été introduits à Dakar par l'autorité coloniale pour atténuer les risques de prolifération des dépôts anarchiques de populations indigènes. Exclues de la collecte officielle et interdites de décharge communautaire, formule qu'elles avaient jusque là adopté, les anciens ruraux lébous, passés citadins, n'avaient d'autres solutions que d'abandonner leurs déchets la nuit ou en cachette constituant dans la ville l'éclosion de poches d'insalubrité. Cette pratique constituait la hantise de l'autorité sanitaire de l'époque, du fait des conditions favorables que cela constituait pour la prolifération de la malaria et de la fièvre jaune. *stegomyia* et *anophèles*, responsables de la fièvre jaune et du paludisme, ne se contentaient pas de faire des ravages dans les cases et baraques des seuls lébous. Proliférant dans les points d'eaux stagnantes et dans les endroits de rejets anarchiques d'ordures, ils causaient aussi la mort de beaucoup d'européens, malgré les consignes de précaution appliquées (moustiquaire, séparation d'avec les populations noires etc.). Pour assurer un équilibre hygiénique convenable, cette concession d'une collecte minimale pour les populations locales était nécessaire. Cette orientation a d'ailleurs été maintenue jusqu'au crépuscule de la colonisation.

Lorsque les pouvoirs publics indépendants prirent le relais, l'approche déchet qu'ils ont développée, loin d'être globale, n'était pas non plus très visionnaire : seuls les déchets assimilés ménagers, en enlaidissant les artères, retenaient l'attention et faisaient l'objet de mesures volontaristes. Ni la question des déchets industriels, dans une ville en passe de centraliser la quasi-totalité de l'outil de production, ni celle d'une élimination viable dans un site restreint et présentant à plusieurs endroits un sous-sol fragile, n'avaient été sérieusement abordées. Pour ce dernier point, on verra d'ailleurs plus amplement les effets désastreux sur les écosystèmes de l'ouverture de la décharge de Mbeubeuss à Malika en 1968. Toutefois, l'on ne peut affirmer avec certitude qu'en matière de déchets, les pouvoirs publics indépendants aient voulu ou se soient contenté de reconduire les mêmes mécanismes adoptés par leurs prédécesseurs, du moins pour la collecte à destination des populations. D'ailleurs à leur décharge, ils avaient adopté une logique qui semble même plutôt légitime.

Pour les nouvelles autorités qui devaient assurer aux résidents de la ville l'accès aux services urbains que sont l'emploi, le transport, la santé, les loisirs..., il semblait plus judicieux d'attaquer les chantiers, par la résolution de la sensible question de l'habitat. Elle était d'une importance d'autant plus capitale, qu'elle cristallisait autour d'elle une bonne partie des autres volets du programme. C'est en effet autour du noyau central qu'est la maison moderne, que tout devait se jouer : dotés d'un assainissement liquide moderne pour les eaux vannes et pluviales, les maisons devaient donner sur des quartiers normés, bénéficiant de commodités diverses et surtout de routes bitumés.

Il ne resterait plus au service de collecte qu'à venir *apposer* ses schémas ou procédés de collecte : si les routes bitumées devaient faciliter la desserte urbaine et l'accès aux transports en commun, ces équipements permettaient aussi un accès aisé aux véhicules de collecte de déchets, pour une collecte en PAP.

Bien qu'il s'agisse en réalité très souvent d'une collecte en bout de chaîne, la démarche n'en constituait pas une nouveauté. Rappelons que le service était en effet jusque là réservé aux quartiers Européens et/ou aisés de la ville (Plateau, Fann, Mermoz), que WANE désignait comme « les privilégiés de l'assainissement ». La résolution de la question de l'habitat, solutionnait aussi la question de la prise en charge des matières résiduelles.

Forts de cette logique, les différents gouvernements qui se vont se succéder depuis les indépendances entreprendront des programmes d'habitat destinés à résorber le déficit en logements, tout en anticipant l'accroissement démographique de la ville. C'est l'axe officiel des logements sociaux « clés en main », obéissant « aux normes » urbanistiques modernes, combiné à de vastes programmes de viabilisation de terrains pour des particuliers désirant accéder à la propriété. Ils piloteront les programmes de construction de la SICAP : Amitié, Sacré-Cœur, Mermoz, Dieuppeul, Fann et Point E, Bopp Baobab, logements de standing moyen à élevé qui s'ajouteront aux quartiers huppés du Plateau, résidentiels de Fann et du Point E. Parallèlement, la société HLM poursuit la réalisation des programmes éponyme en réalisant les tronçons III à VI selon un respect des normes actuelles. D'un style architectural variable ils disposaient des commodités de confort connexes au logement : eau courante, raccordement systématique à l'égout qui réglait le problème de l'assainissement liquide domestique, électricité. A l'extérieur, on retrouvait de commerces, services, espaces de loisir. S'agissant de la prise en charge des déchets solides, ces quartiers des HLM et SICAP disposaient d'un système de collecte des déchets « personnalisé » réservé à leurs seuls lotissements et mis en place par lesdites sociétés immobilières. La Municipalité de Dakar leur versait alors à titre de compensation, une ristourne sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Quelques gros producteurs comme les forces armées françaises et sénégalaises, ainsi que le Port Autonome de Dakar ou l'aéroport, disposaient aussi d'un système de collecte en interne de leur production de déchets.

Les actions officielles en matière d'habitat ont sans doute été bénéfiques à la ville ; toutefois, les territoires à couvrir augmentaient pour le service de collecte. De même, la faiblesse des réalisations tranchait avec l'ampleur du retard à résorber. Avec leur caractère élitiste qui a quasiment exclu les couches populaires ciblées, ces lacunes ne coupèrent pas court au développement fulgurant de l'axe antagonique à la politique de logement officielle, celui de l'habitat irrégulier et spontané. En réalité, Dakar par sa croissance démographique et de celles des activités économiques, se démarquait déjà des villes de l'intérieur. Parallèle à son développement « légitime », l'afflux démographique du à l'exode rural y bouleversait complètement les modalités de son extension. La Nouvelle Politique Agricole sensée redynamiser le secteur et fixer les populations rurales dans leurs terroirs n'ayant pas jugulé la crise dans les campagnes, la seule alternative pour les paysans fut en effet de rallier les centres urbains et principalement Dakar ville « aimant ». La course-poursuite habitat illégal-restructuration officielle, continuait de plus belle, avec d'un côté un flux de plus en plus croissant de migrants s'installant dans la grande banlieue nord et de l'autre, des pouvoirs publics dépassés par le flot incessant et la rapidité d'installation et de légitimation des quartiers (mosquée, adduction d'eau, électrification etc.). Déjà perceptible dans les années 1960, le décalage entre l'extension spatiale rapide notamment dans la banlieue est de la presqu'île, et déploiement des services et équipements urbains se fait encore plus flagrante.

En réaction de la forte poussée démographique, la capitale du pays, (tout comme les autres villes régionales d'ailleurs) sera dotée en 1970 d'une Division Régionale de l'Urbanisme, qui se substituait au Service Régional de l'Urbanisme, jugé peu performant<sup>1</sup>. Ces directions mises en place sous le gouvernement du premier ministre Abdou Diouf pour rectifier les lacunes des programmes d'habitat antérieurs, avaient en charge des aspects relatifs aussi bien à l'urbanisme, l'habitat, les espaces verts, que la construction immobilière de *base*<sup>2</sup>.

Mais pour ces structures, il n'était pas encore question d'une viabilisation des secteurs très denses déjà occupés, condition préalable à toute desserte par les services de collecte des ordures. Villages et quartiers enclavés de Guédiawaye et Pikine, se contenteront des mécanismes jusque là en vigueur, notamment les PAV, les populations non accessibles recourant aux procédés alternatifs populaires (collecte hippomobile, rejet dans des dépôts anarchiques). La priorité était donnée à l'anticipation de la progression du front de l'habitat. La réponse des *Parcelles Assainies*, programme de construction de logements à caractère social initiée dès le milieu des années 70 devait ainsi contribuer à satisfaire la forte demande populaire en logements et couper court aux implantations illégales ciblant les anciennes terres agricoles au nord est de la presqu'île. Mais là aussi, de profondes lacunes et contradictions sanctionnèrent leur réalisation. La récupération du programme par les promoteurs immobiliers et par les classes sociales moyennes à aisées, maintint un statu quo dans l'accès au logement des couches les plus défavorisées. L'absence de commodités, dont les indispensables systèmes d'assainissement liquide collectif et des réseaux routier denses et bitumés, allaient en effet hypothéquer les perspectives de salubrité dans ces nouveaux quartiers.



**Photo 54.** Lotissement dans les Parcelles Assainies. Photo J.P. Le Bacon

<sup>1</sup> Créés en 1968 ils étaient encore rattachés aux services régionaux des Travaux publics, expliquant peut-être leurs limites.

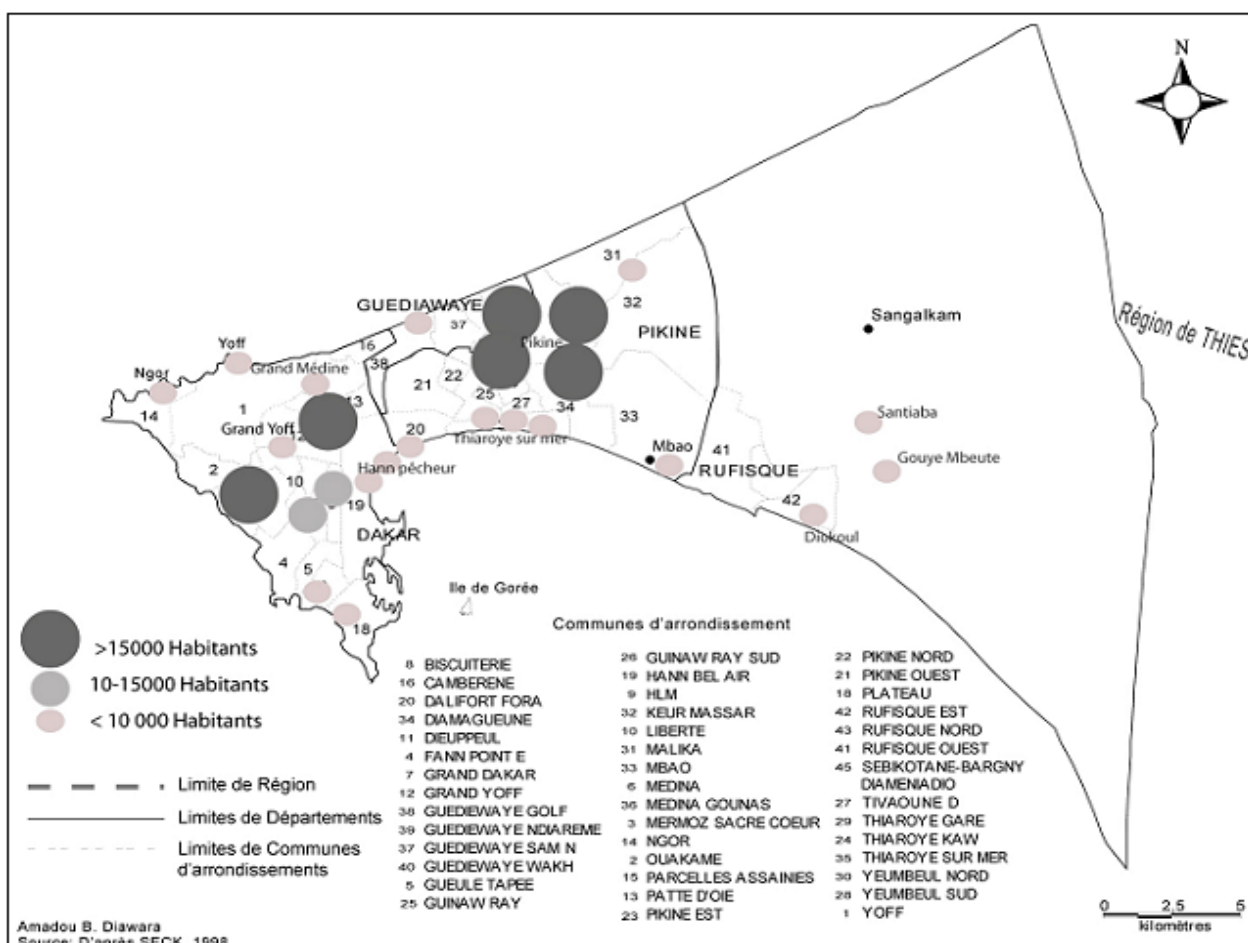
<sup>2</sup> Ces structures déconcentrées bénéficiaient du financement de la Caisse Centrale de Coopération Economique et Financière de la France (CCCEF).

Il ressort de cette situation est qu'une production officielle de logement ne signifie pas forcément, une intégration des équipements structurants de base, dont les essentiels réseaux de captage des eaux résiduaires et pluviales. Mais au chapitre des lacunes pour les futurs habitants, figure aussi l'absence d'un réseau viaire bitumé conséquent qui va limiter les possibilités de pénétration dans les quartiers, pour une prise en charge des déchets qui y sont produits.

Ce constat était déjà valable avec la création pourtant officielle de Pikine. On peut toutefois arguer à la décharge des pouvoirs publics nationaux que dans l'antichambre de l'indépendance, l'édification de Pikine en 1952 marquait les derniers soubresauts d'une autorité coloniale peut soucieuse du devenir social des futurs citoyens dakarois. L'opération n'a été que la dernière d'une série de recasements sommaires mis en œuvre par l'autorité coloniale durant toute la durée de sa présence dans la ville, et dont l'épisode de la Médina fut l'un des temps forts. Mais à croire que *l'histoire bégaie*, une telle pratique se vérifiera par la suite avec les productions des sociétés immobilières, non astreintes aux mêmes exigences que les organismes étatiques, dont les réalisations, quoique *détournées* par les classes aisées étaient plus complètes. C'est le cas de programmes Parcelles Assainies de la banlieue Nord ouest où les terrains dits viabilisés, étaient en réalité, simplement nivelés et découpés en parcelles ; à charge pour les acquéreurs de faire le nécessaire notamment pour les équipements d'assainissement liquide (fosses septiques etc.). Laxisme de la part d'autorités qui dépassées par la question du logement, avalisent des réalisations *low cost* (avant l'heure), ou mauvaise foi de promoteurs qui après s'être engagés, limitent les investissements, toujours est-il que les standards appliqués par les organismes étatiques comme la SICAP, et les HLM, pour leurs réalisations, n'ont pas été forcément ceux adoptés par les sociétés immobilières privées. Les mêmes schémas seront reconduits pour la plupart des réalisations qui suivront, avec les mêmes conséquences sur la qualité des prestations de service déchets.

Des premiers refoulements des populations autochtones lébous du centre au début du siècle, aux récentes démolitions au bulldozer en passant par les déguerpissements lors de la construction de quelques ensembles sociaux officiels, les récurrentes tentatives de résorption menées par les pouvoirs publics n'ont jamais pu juguler de manière efficace la croissance de l'habitat spontané et ses ramifications. En 2001, près de 900 000 habitants sur environ 2 500 000 (36%) de l'agglomération dakaroise sont concernés par l'habitat informel, ce qui incluse « habitat spontané et « type villageois » (MUAT-DUA 2001, 70). PRECHT abonde aussi dans le même sens signalant qu'en 2001, l'habitat spontané a représenté 22 % de l'agglomération dakaroise occupée par l'habitat, le type villageois environ 16 % donnant un total de 38 % d'informel. Actuellement dans la banlieue périurbaine distante d'environ 30 km, l'axe Pikine-Guédiawaye avec des densités atteignant parfois près de 50.000 hbts /km<sup>2</sup> présente une croissance démographique des plus spectaculaires reléguant les quartiers populeux de la Médina ou du Grand-Dakar au second plan. Si l'habitat en baraques, cases, maisons en tôle ou en bois est en voie disparition, les constructions de fortune en dur sans eau potable, ni sanitaire sont encore présentes ; elles obligent leurs occupants à la *corvée d'eau* aux bornes fontaines publiques et à des pratiques à risque en matière d'élimination des rejets. Les établissements humains implantés dans ces zones restent aujourd'hui encore les plus défavorisées dans la prise en charge de leur production de déchets car étant largement exclues de la collecte domiciliaire. L'absence de voies structurantes stabilisées (pouvant provoquer l'enlèvement des véhicules de collecte), de même que leur étroitesse constituent les principales entraves pour les sociétés de nettoyage. De concert avec les pouvoirs publics, elles mettront alors plus tard des stratégies pour le moins improbables et chimériques : c'était notamment le cas dans les quartiers populaires où il y était en effet question de charrettes venant en appui à l'organisme officiel pour la collecte des déchets ménagers.

Le maintien des pratiques hygiéniques domestiques précédemment évoquées, rejailli parfois positivement sur une partie de ces zones, à travers cette appropriation spatiale. En effet dans la représentation populaire traditionnelle de la propreté chez les sénégalais (et notamment chez les femmes plus impliquées dans ces questions), l'espace domestique à maintenir propre ne se limite pas aux strictes contours légaux de la maison ou de la concession. Celui qui lui est contigu étant systématiquement considéré de manière tacite comme rattaché à la maison, son entretien et sa propreté sont de facto dévolus à la famille occupant la concession jusqu'à hauteur de la moitié de la rue (ou ruelle). Ainsi dans les quartiers populaires et surtout celles des zones spontanées, cette occupation-annexion de cet espace impliquera dans la pratique hygiénique la prise en charge permanente de sa salubrité. Cet « effort rural » de propreté à l'intérieur de la maison et sur l'espace considéré comme privé sera selon NDIAYE P maintenu en milieu urbain<sup>1</sup>. Cela dit, les revers d'une telle « concession », outre une remise en cause de la réglementation établie par l'autorité publique, se situent dans le développement d'une série d'entorses au code de l'urbanisme qui aura des incidences sur la mobilité des biens et des personnes et même parfois ...des mécanismes de prise en charge des matières résiduares solides.



Carte 19. Localisation des zones d'Habitat spontané à Dakar. D'après SECK (1998).

### 1.3 Espace public, espace de vie.

La densification spatiale à Dakar résulte de la poussée du logement, et du développement des activités, dont celles industrielles et celles dites informelles. Cette densification spatiale influe profondément sur les conditions de prise en charge des matières résiduelles ; on a vu l'implication de la trame urbaine dans la fréquentation des quartiers par les véhicules de collecte. Les contraintes déchets induites par ce faible taux d'équipement des établissements humains, est renforcé par une forte activité sociale ayant *pris ses quartiers* sur le domaine public.

#### 1.3.1 Activités sociales

La tradition sociale « d'ouverture » sur le milieu extérieur et sur le voisinage qui caractérise le mode de vie africain n'est pas une invention ; on lui prête une origine rurale qui fait de l'espace du dehors un espace communautaire, lieu de rencontre, d'échanges, de conciliation et même de palabre. Ce rapport à l'espace extérieur n'a jamais été contrarié par l'administration, permettant la perpétuation de ces procédés de socialisation *chers aux populations africaines*. Transposé dans les villes, l'occupation temporaire par les résidents de l'espace public<sup>1</sup> attenant à leurs habitations sera aussi permise. Dans nombre de quartiers populaires de la ville notamment ceux avec une souche rurale, les populations ont conservé cette tradition de bon voisinage et d'interrelations. Elles ont adapté en milieu urbain le fameux « arbre à palabre » endroit de réunion, de conversation de règlement des litiges mais aussi parois d'oisiveté. C'est d'ailleurs en évoquant ces lieux de *sociabilité et de récréation* que DE MAXIMY parlera pour Kinshasa *d'un espace semi public extérieur où de la parcelle à la rue il n'y a pas de coupure, le voisinage déborde aux maisons proches, aux ateliers, aux boutiques, aux bars peu distants*<sup>2</sup>. Au départ très localisé, le phénomène s'est étendu et quasi généralisé notamment dans les banlieues populaires. En réalité, il y est souvent renforcé par la configuration exigüe des habitations et les fortes densités intra-muros, qui poussent littéralement et par moments le « trop-plein » humain dehors. Aussi pour les populations dakaroises, indépendamment de ses fonctions *primaires*, cette rue notamment la limite du trottoir attenant à la concession ou maison, apparaît comme le prolongement naturel du trop menu espace privé. Virtuellement séparée sur toute sa longueur par une ligne imaginaire délimitant de part et d'autre la prolongation extérieure de la concession, elle constitue un espace privé de « déversement » ; parfois espace d'élimination des eaux ménagères résiduelles, il bénéficie aussi d'un entretien quotidien. Ce espace permet de profiter, surtout en début de soirée et la nuit, des scènes et spectacles de la « vie du dehors » ; sans doute l'équivalent urbain du très villageois arbre à palabres ou alors l'adaptation locale de la pratique des jardins publics ou des terrasses de café, qui ailleurs constituent des espaces de socialisation et de détente.

Ces aménagements subiront progressivement une forme de consolidation. De temporaire et légère (bancs et chaises mobiles), cette installation a progressivement glissé vers le durable par adjonction d'éléments supplémentaire puis, en l'absence de « réaction officielle », construction devant la concession de petits équipements ou *mobiliers* désormais intégrés à l'espace domestique. Ainsi au rez-de-chaussée, bancs ou banquettes en matériaux durs et parfois en forme de canapés fixés au sol (juste sous les fenêtres ou contre le mur de clôture), remplacent le « tronc d'arbre » ou les quelques briques qui antérieurement posées à même le sol et symbolisaient la « terrasse ».

<sup>1</sup> On admet généralement que ce concept a fait irruption sur le continent, au lendemain de la colonisation européenne.

<sup>2</sup> DE MAXIMY, R (1988). « *Processus d'Urbanisation en Afrique* » Tome I page 34. 1988 135 p.





**Photo 55.** Espace attenant à la concession « gagné » sur le domaine public. Le trottoir « stabilisé » tout le long du mur extérieur de la concession fait office de terrasse alors qu'en arrière plan une clôture y est même érigée. Faisant désormais partie intégrante de la maison cet espace entretenu sera balayé tous les jours. Cette *terrasse* en phase de dégradation sera sans doute remise en état sous peu par les propriétaires. (Cliché *DIAWARA A-B 2007*).

L'enclos pour aérer les animaux d'élevage domestique durant la journée, sera greffé au trottoir attenant à la concession, phénomène plus perceptible dans les quartiers aux voies structurantes non stabilisées<sup>1</sup>.

Les autres formes d'occupation populaire du domaine public sont plus temporaires, et découlent généralement d'un déficit en équipements sociaux collectifs. L'image d'enfants ou d'adolescents pratiquant le *foot de rue* comme à Rio, en accaparant la voirie urbaine est fréquente à Dakar. Faute d'infrastructures suffisantes, même le fameux championnat populaire inter-quartiers « *Navétanes* » aussi, investi les terrains vagues et dégagés de la capitale ; c'est notamment le cas des quartiers ne disposant pas d'infrastructures sportives publiques, ou qui en sont trop éloignés. Au même titre que les tentes dressées au détour des ruelles pour les besoins de cérémonies socioreligieuses, ces phénomènes trahissent à la Médina, Fass, ou dans les quartiers de la banlieue populaire de Pikine, l'ancrage de pratiques *anarchisantes* favorisées par l'absence d'équipements ou d'infrastructures socio éducatives diverses (gymnases, salles de fêtes ou de concerts...).

Les désagréments induits par une telle occupation du domaine public sont nombreux : l'encombrement gêne considérablement la circulation des biens et des personnes. Même le travail du service de nettoyage officiel subi cette entrave dans certains quartiers urbanisés de la ville : impossibilité d'assurer le balayage des accotements et parfois de sillonner les rues, réduction de l'emprise des ruelles rendant délicat le passage des BOM etc. Mais on verra aussi que cette présence sur le domaine public, est aussi source de production d'ordures, souvent non assumées. (Voir partie 3.21.1 *Le plein air ; un palliatif à l'absence de salles polyvalentes publiques P .334*)

<sup>1</sup>

Les propriétaires ou locataires choisissent en effet selon leurs moyens et la typologie des voies structurantes de procéder à la stabilisation de leur portion de trottoir par dallage sur une largeur d'environ 1m à 1,50m. Dans les quartiers à substrat sablonneux, ce procédé de personnalisation théoriquement illégal car constituant un empiètement durable sur la voie publique, permet néanmoins de limiter l'invasion de la maison par les sables tout en garantissant une meilleure salubrité en période de pluies. Cette pratique est actuellement davantage visible dans les quartiers populaires de la grande banlieue, les trottoirs de la commune de Dakar faisant depuis quelques années déjà l'objet d'un dallage officiel.

### 1.3.2 Activités de production informelles.

Hormis le rapide déploiement de l'habitat, l'un des facteurs accentuant les difficultés de prise en charge des déchets est constituée par le développement des activités informelles dans la ville. Ces activités qui apparaissent comme une « bouée de sauvetage » pour nombre de ménages face à la crise, se sont développées de manière exponentielle par substitution aux traditionnels secteurs agricoles mais aussi industriels et tertiaires, bastions traditionnels du salariat urbain.

Les mêmes logiques qui ont autorisé l'implantation spontanée, le déversement *domestique* dehors dans les quartiers, ont aussi présidé à la tolérance des activités informelles sur le domaine public, en vertu cette fois de leur rôle de *perfuseur social* dans un contexte économique morose.

Présentes depuis plus d'un demi siècle dans la ville, ces activités se sont adaptées à son évolution et pris de l'ampleur à la faveur de la crise économique ; elles participent à maintenir les équilibres sociaux du fait de leur grande capacité à absorber une partie de la population active et en âge de travailler. Petits métiers à fonctionnement fixe, semi itinérants ou nomadiques, ils ont progressivement bousculé l'évolution mitigée des activités tertiaires formelles, présentes au cœur de la ville, ainsi que celles industrielles implantées sur le littoral sud.

Qu'il soit banabana vendeur à la sauvette<sup>1</sup>, ou tablier, le détenteur d'un petit commerce procède généralement de la même méthode pour passer du statut d'ambulant à celui d'établi ; il amarre sa cantine dans une rue(lle) passante ou à côté d'édifices à vocation commerciale, et procède à l'occasion à son *amélioration – agrandissement*, en l'absence de réaction des administrations compétentes. Que ce soit dans le Plateau centre des affaires ou dans les différents quartiers de l'agglomération, ces implantations ne disposent pas d'autorisation officielle. Toutefois, l'administration délivre aussi parfois des autorisations temporaires dûment signées : permis de stationnement permission de voirie, seront ainsi renouvelés avec quelque complicité administrative. En général, la consolidation intervient par le biais de taxes ou redevances versées à l'autorité municipale.

<sup>1</sup> Au même titre que la flopée de marchands à la criée et d'artisans spécialisés « petits services » proposant quelque savoir-faire aux ménages des banlieues, ces vendeurs d'objets d'art guettant le touriste, ces détaillants de produits multicolores en tout genre, qui dans leur bazars sommaires fait d'amas de bric et de brocs, sur une simple table ou à même le sol.



**Photo 56.** Gargotes de vendeuses de plats cuisinés, attenante à un cagibi de jeux et paris. Ces commerces occupent en toute quiétude et durablement le trottoir...destiné aux piétons. Hormis l'encombrement du domaine public, ils font partie des niches rudologiques, qui profitent à l'œil de la collecte officielle. (Cliché A-B DIAWARA 2006)

Ces activités ont pendant longtemps échappé aux recensements fiscaux des services étatiques. La réorganisation de la collecte de l'impôt, mais aussi l'intervention des communes décentralisées ont pu permettre de capter une part du potentiel financier de ces activités.

Les modalités d'implantation du secteur artisanal traditionnel et surtout néo informel, induisent une série de contraintes, du fait de l'encombrement de l'emprise urbaine, des voies attenantes, ou des espaces non attribués. Mais, leur essor spectaculaire a aussi largement contribué à la complexifié de la gestion des rejets dans la ville. Les petites activités de transformation ou de production qui ont fait la réputation de ce secteur sont en effet génératrices de déchets assimilés ménagers. Généralement, en fonction de leur implantation dans l'agglomération et dans les quartiers, elles profitent gratuitement des mécanismes de prise en charge officiels mis à disposition des ménages (bennes publiques, collecte en PAP), ou des professionnels (bennes installées dans les équipements marchands). Certains petits déchets assimilés ménagers proviennent aussi des prestations de service mettant en rapport vendeurs et clients.

Parmi les activités de service présentes dans la ville, c'est le secteur du commerce ambulante de produits alimentaires<sup>1</sup> notamment ceux qui proposent friandises, nourriture prête à consommer, eau et de rafraîchissement qui s'illustre le plus dans cette production « informelle » de déchets. Leur présence devenue presque indispensable, s'explique par la nécessité de pourvoir à la restauration de l'important flot humain qui investit le centre pour les besoins divers. Dans ses prestations de service avec le client-consommateur, le vendeur participe de l'essaimage massif des déchets sauvages d'emballage, même si à leur décharge, il y'a souvent la quasi absence y compris dans le très névralgique Plateau, de points de collecte de « proximité », et du petit mobilier urbain pour déchets (corbeilles, paniers...). Cette situation favorise l'omniprésence de ce type de déchet anonyme sur l'ensemble des artères des quartiers.

Ces petites activités ont des impacts négatifs sur les procédés de prise en charge. Mais globalement, c'est toute l'économie informelle (commerce, services divers) qui par son implantation et son fonctionnement, est à la base d'une production de déchets assez conséquente et généralement non comptabilisée.

A l'image des villes des pays en voie de développement, la part de la production de déchets de ces activités dans la désorganisation des services de collecte est réelle. A Lagos, la vente ambulante et les marchés illégaux représenteraient près de 70 % des déchets générés dans cet Etat du Nigéria. Dans le cas de Dakar, la société de collecte estime en effet à environ 15 % la quantité de déchets contenus dans les containers des marchés et les poubelles de collecte domiciliaire groupées (bennes au bas des immeubles) provenant des activités du secteur informel.

Aucune étude n'a permis d'étayer ce chiffre. Toutefois, certains évènements tels que les fêtes religieuses musulmanes (Aïd-El-Kébir et Aïd-El-Fitr) ou encore les célébrations confrériques (Magal, Gamou) permettent de constater que les apports de ce secteur sont loin d'être négligeables. En prenant le cas du Plateau pendant ces périodes de recul de l'affluence humaine habituelle, on a en effet pu observer que la production de déchets ménagers connaissait une baisse d'environ 30 %, baisse presque entièrement imputable au *break* observé par le secteur informel. L'autre partie étant supportée par des secteurs formels classiques qui observent aussi une pause durant tels évènements. Toutefois, des analyses plus fines pourraient d'ailleurs permettre d'évaluer la variation de la production rudologique du centre-ville lors de ces évènements religieux et culturels durant lesquels le Plateau se vide de ses activités et occupants de la journée, dans un flux vers la banlieue puis vers l'intérieur du pays (partir fêter...) que certains auteurs ont nommé « exode urbain ».

Les impacts de cet *oubli* se ressentent aussi bien sur les biais induits auprès de l'organisme de collecte officiel, qu'en terme perte fiscale pour des producteurs de déchet, devant participer au financement du service. En réalité, ce qui est valable pour le recouvrement de la TEOM, s'applique aussi pour ces activités informelles. Hormis le fait de constituer des *niches rudologiques* ne participant pas au financement du service de nettoyage ; en échappant à la fiscalité officielle, elles s'exonèrent aussi de leur contribution dans le fonctionnement du service.

<sup>1</sup> Leur. NIANE D-T fait remarquer à ce propos que ces services proposés dans les villes africaines ne datent pas d'aujourd'hui. Dans les villes soudanaises du moyen-âge telles que Tombouctou ou Djenné faisait qu'il y avait profusion de nourriture sur les marchés. Il n'y pas de restaurant à proprement parler, mais au coin de la rue, on grille de la viande ou du poisson et le passant moyennant quelques cauris (monnaie de l'époque) peu prendre un repas. Au marché à côté des bouchers, on trouve des fourneaux sur lesquels le client pouvait lui-même rôti ou faire cuire sa viande. Tout au long du jour, des fillettes circulent dans les rues proposant des beignets, des gâteaux ou des fruits. NIANE Djibril Tamsir, 1975. Le Soudan Occidental au temps des grands empires (XI-XVIe siècle), Présence Africaine, Paris, 271p.

On peut globalement retenir que l'habitat a été un facteur largement handicapant, dans la couverture des quartiers et établissements humains en service déchets. Son développement fulgurant, combinaison de celui régulier et du spontané, a rendu bancals les efforts de prise en charge. Les moyens de collecte fixes et mobiles n'ont jamais été calibrés à la demande, tant durant l'intervention des STC qu'après la seconde privatisation du service intervenue en 1971 avec l'arrivée de la SOADIP.

L'occupation anarchique du domaine public, aussi bien par l'habitat irrégulier, que par les activités informelles ou sociales, participe d'une production de déchets non assumée. Cette occupation anarchique du domaine public s'explique tant par les modalités peu maîtrisées de la croissance urbaine, que par un laxisme des autorités publiques, coupables d'abandonner le domaine public, et qui est même parfois coupable des mêmes infractions.

Mais si dans leurs efforts sur le plan des déchets, les autorités se sont heurté à l'écueil de taille, qu'a constitué la pression urbaine de plus en plus forte sur la presqu'île, les niveaux de prise en charge auraient tout de même baissé, et la situation, de se détériorer du fait principalement d'une absence d'anticipation et de planification des interventions des sociétés de collecte.

Cette absence d'anticipation dans les stratégies de gestion des déchets mises sur pied par les structures de collecte, s'est symbolisée par la non prise en compte de l'augmentation de la demande légitime en services des foyers, mais aussi des activités de production. Amateurisme ou manque de moyens, ces dernières n'ont jamais su mettre en place des stratégies de planification intégrant une évolution croissante des quantités à collecter et à traiter.

Il y'a tout lieu de penser que même sans les contraintes introduites par l'occupation anarchique et gratuite du domaine public, ces sociétés auraient fait les frais du développement légitime de l'agglomération : croissance démographique, et développement des activités, inhérents à son évolution. L'étalement spatial d'une banlieue régulière, aurait probablement autant essoufflé les sociétés de collecte dans le mode de fonctionnement qu'elles avaient adopté. Le processus est accentué dans la ville par une tradition d'habitat extensif qui jusqu'à récemment n'accordait encore que peu de considération et de crédibilité aux réalisations verticales (immeubles...) pourtant moins exigeantes en espace.

## ***2. Diagnostic des mécanismes officiels de prise en charge des O.M est assimilés.***

### *2.1 Equipements collectifs de prise en charge des OM : une politique publique « d'aménagements spécifiques » tuée dans l'œuf.*

LAVAUD<sup>1</sup> qui reprend Samuelson, définit un bien collectif comme un bien dont la consommation est collective. Il est accessible à tous et sa consommation par un individu n'entraîne pas une moindre disponibilité pour les autres. Parmi ces biens que l'on retrouve dans les villes, il y'a les équipements d'infrastructure :

- de viabilité primaire : voirie et réseaux divers : eau potable, assainissement, électricité...
- de viabilité secondaire : voies de desserte, aires de stationnement...
- et ceux de viabilité tertiaire : pistes cyclables, chemins piétonniers, espaces verts, aires de jeu...

<sup>1</sup>LAVAUD S, (1998). Le service d'enlèvement des ordures ménagères. Une analyse de la demande. Mémoire DEA « Economie publique et Environnement ». Université MONTESQUIEU Bordeaux IV. 1998. 51 pages.

Qu'ils soient au titre des équipements publics de consommation collective ou à titre de bien en commun, rues, avenues, boulevards, promenades, jardins, parcs, participent aussi de la structuration urbaine. Ils exigent aussi un entretien et un renouvellement continu de la part des pouvoirs publics, prise en charge qui s'étend aussi aux réseaux d'adduction d'eau, de fourniture d'électricité, gaz et chauffage – pour les pays sous climat tempéré à froid-, mais aussi d'assainissement (équipements continus). Quant aux équipements de superstructure, ils sont composés de bâtiments ou équipements publics : scolaires, administratifs, socioculturels, sportifs...qui s'apparentent à des biens en commun pouvant être consommé par l'ensemble d'une population préalablement définie<sup>1</sup>. Ces bâtiments, obéissant aux normes et techniques de construction en génie civil ont depuis longtemps intégré un ensemble de servitudes hygiéniques essentielles. On y retrouve entre autres celles ayant trait, au stockage au confinement et à l'évacuation des matières résiduelles produites par les occupants qu'ils soient résidents temporaires ou permanents.

Les mêmes procédés de salubrité individuelle et domestique, reconduits et continuellement améliorés par les spécialistes de l'aménagement, de l'urbanisme mais aussi de l'hygiène, ont été appliqués au domaine public au nom

- de l'organisation des activités et de l'ordonnement de l'urbanisation<sup>2</sup>
- mais aussi du fait d'impératifs de santé publique, à travers la maîtrise des sources de nuisances.

Si ces mécanismes sont valables pour l'ensemble des établissements humains, ils s'appliquent encore plus aux grands centres urbains présentant une population conséquente et recevant un flux élevé de personnes : les agglomérations urbaines.

Dans les villes, le service de prise en charge des déchets solides urbains, relève on l'a dit de la gestion urbaine. Si le volet domestique reste comme partout ailleurs à la charge des populations, la question sur le domaine public échoit à l'autorité administrative, que ce soit en régie directe, ou par une gestion déléguée. Quel que soit le mode de gestion, la question déchets sur le domaine public implique

- des aspects réglementaires mis en place par le législateur à destination des populations et des équipements présents dans l'espace urbain
- des aspects techniques devant permettre une bonne application de ces mesures sur le domaine public.

Le premier point englobe l'ensemble des règles et obligations d'hygiène et de salubrité auxquelles sont astreintes populations dans leur sphère domestique et dans le domaine public. Si les modalités d'équipement des sphères privées domestiques en matériel de salubrité sont du ressort des occupants, l'autorité publique, a vocation à exercer des contrôles pour veiller à la salubrité des espaces privés, tâche qui était d'ailleurs dévolue aux Services de l'Hygiène.

<sup>1</sup> Cependant la consommation d'une unité du bien par un individu limite les possibilités de consommation des autres individus.

<sup>2</sup> **BETI ETOA C (2007)**, Droit de l'urbanisme et domaine public. Rencontre de deux ensembles normatifs distincts. Thèse de Doctorat en Droit Université MONTESQUIEU Bordeaux IV. 2007. 428 pages. P 92

En revanche, la prise en charge des résidus produits tombe sous la responsabilité exclusive des pouvoirs publics, une fois qu'ils échouent sur le domaine public. Et pour ce point, la logistique doit être mise en place par les autorités en gestion directe ou par les sociétés prestataires. Cette logistique comprend le matériel pour la collecte autrement dit le matériel roulant, mais aussi les équipements fixes dits spécifiques de gestion qui comprennent les PAV, les centres de transfert, les usines et installations de valorisation et de traitement des déchets. Donc généralement, on y inclue l'ensemble des moyens graduellement mis en œuvre (selon les échelles concernées) pour le maillage de la ville en instruments de captage des productions domestiques ou privées (points de collecte et de regroupement, collecte domiciliaire). La prise en charge englobe aussi les mécanismes de transport et de traitement des matières, intégrant une limitation maximale des risques de pollution.

Certaines productions *anonymes* telles que les petits déchets liés à la fréquentation passagère du domaine public sont aussi prises en charge par la collectivité. D'ailleurs au chapitre du mobilier urbain<sup>1</sup> découlant de l'urbanisme opérationnel (énoncé par le Code de l'Urbanisme) et proposé pour le captage desdites matières résiduelles solides, on retrouve en effet les poubelles, corbeilles et collecteurs de petits déchets, qu'ils soient *à pied* ou fixés sur les poteaux électriques ou les candélabres. Ils contribuent tous à leur niveau à la propreté de la ville.

### 2.1.1 Faiblesse ou inexistence d'équipements fixes de prise en charge.

La croissance urbaine crée la demande et conditionne généralement une adaptation et un dimensionnement en continu des mécanismes d'approvisionnement en services vitaux de base. A titre de comparaison, l'augmentation de la demande en eau potable pour la consommation domestique, justifie *la mise à niveau* régulière des équipements et procédés de production et de distribution : prospection de nouveaux gisements locaux, construction de canaux d'adduction, extension des réseaux linéaires etc. Le même constat est valable pour la distribution électrique ; c'est la croissance de la demande qui nécessite la construction de nouvelles centrales de « fabrication » et d'approvisionnement, avec l'ensemble des équipements connexes : postes de transformation, points-relais et autres stations de dispatching avec là aussi une tendance à l'extension linéaire du service. Planification et aménagement sont sollicités pour ces secteurs, quid pour la prise en charge des déchets de la ville.

S'agissant des équipements spécifiques à la prise en charge des OM, on notera que Dakar ne bénéficie actuellement d'aucune installation fixe de collecte en amont : Points d'Apport Volontaire ou Déchetteries, Centres de Tri etc. Même les stations de reprise ou de transit, dont les sociétés de collecte des ordures, ont depuis longtemps mesuré l'importance dans le dispositif, sont absentes dans la ville. L'unique équipement fixe entrant dans le cadre du système de prise en charge des déchets solides de la ville concerne le stade traitement-élimination : il s'agit de la décharge de Mbeubeuss dont on verra d'ailleurs plus amplement le fonctionnement désastreux. Pourtant, on a vu qu'il n'en a pas toujours été ainsi.

<sup>1</sup> Selon **BETI ETOA** op cité, le mobilier urbain est un terme contemporain qui englobe tous les objets installés dans l'espace public pour répondre aux besoins des usagers. Pour l'auteur, hormis les équipements de propreté sus mentionnés, il peut aussi s'agir de mobiliers de repos (bancs, banquettes, sièges, tables), d'équipements d'éclairage public (réverbères, candélabres...), d'équipements d'information et de communication (plaques de rue, affichage d'information municipales ou culturelles, tables (...)) équipements d'orientation (panneaux), de jeux pour enfants, d'objets utiles à la circulation de véhicules ou à la limitation de celle-ci (potelets, barrières, bornes, horodateurs, range-vélos, feux tricolores), de grilles, tuteurs et corsets d'arbres d'abris destinés aux usagers des transports en commun. **BETI ETOA C (2007)**. Droit de l' et domaine public. Rencontre de deux ensembles normatifs distincts. Thèse de Doctorat en Droit Université MONTESQUIEU Bordeaux IV. 2007. 428 pages.

En retraçant l'histoire récente des déchets à Dakar, on a vu que la décennie 60-70, constituait presque « L'âge d'or » de la prise en charge des déchets de la ville. La capitale du pays n'avait jamais été aussi proche d'une gestion convenable de cette question, tant dans son approche, le secteur des déchets a semblé avoir été pris en compte dans les schémas d'aménagement urbain. Bien que comportant nombre de lacunes (rien n'était prévu pour les déchets industriels, l'initiative s'appuyait sur un cadre juridique précis. Les textes précisaient les contours juridiques de la collecte officielle des ordures ménagères, et fait jusque là inconnu, la nature des déchets à présenter à la collecte.

Rien ne permet d'exclure un mimétisme d'un phénomène qui devenant global<sup>1</sup> intégrait la gestion des O.M dans les politiques officielles d'aménagement des villes occidentales. Mais, on peut penser que l'ensemble de ces initiatives constituaient le signe d'une réelle volonté politique. Sur de le plan logistique mobile, on a vu que les services municipaux avaient fait l'acquisition d'un parc et de matériels de collecte performants, n'ayant rien à envier aux armadas des capitales occidentales. S'agissant des équipements fixes, toute une série d'installations fixes de prise en charge a été mise en œuvre. La ville disposait pour le niveau collecte et évacuation des ordures, de PAV implantés majoritairement dans les quartiers populaires, et des deux stations de transit mises en place dans la chaîne de prise en charge, par la SOADIP (à Mbao et à Bel-Air). La phase traitement et/élimination était représentée par une usine de compostage inaugurée à Mbao en 1967 ainsi que par une décharge ouverte à Mbeubeuss ouverte en 1968 devant recevoir les déchets ultimes non dangereux. Ces équipements spécifiques de prise en charge et notamment le tandem *unité de compostage-nouvelle décharge* semblaient matérialiser le « quadrillage rudologique » de la région, évoqué plus haut.

On sait s'agissant de la décharge, qu'elle n'avait pas été implantée sur un site adapté : la zone de la nappe des sables quaternaires de Thiaroye ne convenait pas pour l'enfouissement de déchets banals, encore moins de déchets dangereux, comme ce fut finalement le cas. Une rectification était encore possible. De même, l'idée des PAV n'était pas mauvaise, dans l'optique d'une gestion globale des déchets à long terme. Mais ces points déchets ne pouvaient assurer seuls le captage de l'ensemble de la production des quartiers populaires : il y'avait nécessité de les combiner avec une collecte en PAP régulière, impliquant la réalisation de routes et la structuration des quartiers. Toutefois, en lieu et place d'une amélioration de l'existant, le processus de gestion globale des déchets connaîtra un coup d'arrêt du fait de décisions *n'ayant pas été menées à terme comme l'exige la règle d'or de l'aménagement du territoire : la persévérance*<sup>2</sup>.

En réalité, tout semble s'être joué lors de la seconde privatisation intervenue en 1971 avec la SOADIP. L'Etat maître-d'œuvre, sortant d'un récent échec de gestion globale, jugea plus simple de s'auto-délester de toute compétence en matière de réalisation matérielle ou équipement déchets, alors que persistait encore la question de la non dotation des quartiers populaires en voiries bitumés pour leur désenclavement rudologique. Les sociétés de collecte qui avaient alors carte blanche pour assurer la prise en charge des déchets en mode CETOM, se focaliseront sur la collecte et notamment sur les équipements mobiles, appliquant une gestion peu rigoureuse aux sites d'élimination.

<sup>1</sup> On sait que durant cette même période, l'urbanisme en Europe intégrait plus amplement la question de la gestion des rejets dans ses préoccupations.

<sup>2</sup> MONOD & CASTELBAJAC, op cités P 48.



Bien que pertinents, les centres de transfert implantés par la SOADIP et repris plus tard par la SIAS, ne doivent aussi être considérés comme des équipements déchets de proximité à destination des populations : l'optimisation du transport par transbordement des chargements de BOM, dans des gros-porteurs, constitue une opération purement technique à l'avantage de l'opérateur.

Ainsi pour la politique d'équipements spécifiques, on notera que pour le traitement des déchets, aucune autre initiative viable ne suivra celle ratée de l'usine de compostage de Mbao<sup>1</sup>, initiée en 1967. On sait pourtant que c'est la légèreté de l'étude de faisabilité et de rentabilité, qui pour cette installation de traitement a conduit à son arrêt trois ans plus tard. Toutefois, les pouvoirs publics comme refroidis par l'échec de ce premier essai ont en effet semblé définitivement enterrer toute approche de gestion viable des mécanismes d'élimination finale. D'ailleurs les mêmes mécanismes qui ont prévalu à la construction précipitée de l'usine de Mbao, vont aussi présider à l'ouverture de la décharge brute de Mbeubeuss, solution du moindre frais mais qui s'avèrera écologiquement coûteuse (voir Chapitre III). Ouverte l'année suivante et devant accueillir les seuls DSU banals de la ville (en complément de l'usine de compostage), elle drainera en effet à partir de cette période l'ensemble des matières résiduelles (déchets domestiques, industriels, médicaux ..., et même les résidus de l'assainissement liquide) produites par la ville.

L'amorce du maillage territorial « déchets » par la réalisation d'équipements fixes, sera stoppé par l'échec de Mbao ; pour les stades traitement et élimination, il signera la fin de l'essai de rentabilisation et la poursuite de la mise en décharge sauvage.

L'échec de Mbao entraînera aussi dans son sillage l'abandon de certaines initiatives intéressantes au niveau « collecte » de la chaîne de prise en charge. Les PAV fixes, jugés par les pouvoirs publics inopportuns et d'un point de vue principalement esthétique, seront définitivement enterrés dès les années 1980. Ils ont fait les frais de ces conclusions négatives sur les rapports populations-déchets dans les pays en voie de développement, devant une part considérable au facteur visuel dans les logiques de construction mentale. Les débordements d'ordures constatées aux alentours des PAV, découlaient principalement de lacunes inhérentes au fonctionnement de la société de nettoyage. Généralement, dans les endroits bénéficiant d'une collecte en PAP, ces PAV n'étaient pas régulièrement vidés et entretenus. Cette situation était encore plus flagrante dans certains quartiers populaires des banlieues qui disposaient de ce unique mode de prise en charge ; avec un sous-dimensionnement manifeste, le fonctionnement peu calibré à la production de ces quartiers, ces PAV fixes finissaient par se transformer en véritables menaces sanitaires. Toutefois, le fait de les avoir enlevé du paysage ne régla pas pour autant la question : les bennes mobiles qui les remplacèrent connurent aussi les mêmes fonctionnements.

<sup>1</sup> Les pièces et mécanismes de l'usine furent en effet très vite usées du fait d'une trop forte présence de sable dans les ordures à traiter. Qui plus est, le compost produit fut de piètre qualité et boudé par les maraîchers à qui il était destiné. Cette expérience révéla une absence d'étude de marché avant la mise en œuvre du projet. L'usine sera finalement démontée puis revendue en pièces détachées en 1970 soit trois ans seulement après sa mise en fonctionnement.

### 2.1.2 Insuffisance ou inadaptation des équipements de collecte mobile de O.M.

Globalement, les questions impliquant la logistique mobile affectée la collecte des déchets ont toujours ciblé principalement les ordures ménagères. A Dakar, elles ont été en rapport avec l'adaptation ou non de la technologie utilisée au contexte spatial hétérogène (zones bitumées et quartiers non bitumés), et son dimensionnement ou non pour les espaces à couvrir. Concernant la technologie mobile mise en place pour la collecte des O.M à Dakar et dans les pays en voie de développement, il a souvent été avancé qu'importée des pays occidentaux, aux trames urbaines bien structurées et bitumées, elle serait inadaptée au contexte spatial des villes des pays du sud. Il est indiscutable que les routes dégradées, les faibles taux de bitumage des voies routières des quartiers réguliers, ainsi que les artères sinueuses et sablonneuses des quartiers périphériques d'extension, sont souvent responsables de la détérioration rapide des camions et autres véhicules de collecte. Ces phénomènes sont encore observés aujourd'hui dans l'agglomération dakaroise. Toutefois, l'argument d'une technologie inadaptée ne se vérifie que sur des séquences précises et pour des faits déchets déterminés.

S'agissant des séquences, on peut citer l'épisode des BOM offertes à l'époque à la SIAS par le Japon, et dont le coût d'acquisition des pièces de maintenance s'avérait trop onéreux : cette situation conduisit à l'immobilisation de la quasi-totalité dudit matériel pour panne, et ce, en un temps record. On peut aussi mentionner la période du NSN, avec à l'époque l'intervention dans la ville des camions CHAGNON à levage des bennes par l'avant. L'espace vital qui était nécessaire aux camions pour le déploiement de leur bras articulés lors des interventions, dans des artères souvent exigües ou encombrées, semble aussi avoir constitué un exemple d'utilisation d'une mécanique inadaptée. En dehors de ces épisodes, le parc roulant de véhicules et équipements de collecte sillonnant la ville de Dakar a toujours reflété le niveau technologique de l'époque concernée, sans présenter à proprement parler, un caractère inapproprié. On verra ainsi que dès la mise en place du service au début du 20<sup>e</sup> siècle, les Municipalités de Dakar et Rufisque bénéficièrent de véhicules mécaniques affectés à la collecte des O.M, à l'instar de ce que l'on retrouvait en occident. En partant du constat que c'est durant cette fourchette historique qu'ont été atteints les plus hauts niveau de prise en charge des déchets solides de la ville, on peut objecter que les problèmes de collecte observés à cette époque résultaient plus des politiques discriminatoires qui excluaient des quartiers entiers de la collecte officielle, que de véritables problèmes d'adaptation du matériel. Ce constat reste globalement valable même pour les périodes les plus récentes, aussi bien avec l'intervention de la SOADIP que celle de la SIAS. Quant aux faits déchets évoqués plus haut et qui sont de nature plus spatiaux, ils impliquent l'existence dans l'agglomération, de zones irrégulières, peu pourvues d'équipements structurants à l'image des routes stabilisées. L'absence de ce type d'équipement influe négativement sur l'offre de service pour certains secteurs. Dans le cas du service de collecte des déchets, elle limite les conditions de prise en charge officielle, poussant les populations de ces quartiers souvent isolés, à adopter des mécanismes de survie hygiénique : collecte alternative, rejets anarchiques, enfouissement et incinération sommaire de déchets.

Ces mécanismes de survie hygiénique, ne doivent cependant pas être généralisés puis entérinés par les tenants d'approches à *hauteur d'homme*, lorsqu'ils estiment que de toutes façons, l'heure n'est pas encore pour les villes hétérogènes des pays en voie de développement, à des schémas de prise en charge modernes. En considérant le stade collecte et évacuation par exemple, la préférence théorique est en effet très souvent donnée à des méthodes de prise en charge jugés plus *réalistes*, comme la collecte par traction animale. Mais on verra que si ce mode de prise en charge peut convenir à des espaces réduits de densité démographique raisonnable, il ne peut en aucun cas convenir des villes de taille conséquente, encore moins à des agglomérations en constante extension. Qui plus est, la prise en charge ne se limite pas au seul stade collecte, et ne concerna pas non plus les seules ordures ménagères.

En réalité, derrière l'argumentation technique peut convaincante, certains experts semblent encore comparer les quartiers des villes du sud, à d'immenses villages ou bourgs sans infrastructures ou aménagements, comme ceux qui équipent les cités d'aujourd'hui.

Tares urbanistiques et sous-dimensionnement des équipements de collecte mobiles et fixes, contribuent à coup sûr, à la dégradation du service. L'absence d'anticipation de l'extension urbaine *légitime* de la ville est aussi révélatrice d'une progression irrémédiable de la dégradation de la qualité de service même pour les zones d'extension urbaine régulières. Mais un nivellement par le haut, que ce soit par restructuration des quartiers et/ou augmentation de la dotation en dessertes bitumées, combinée à l'installation de PAV de troisième génération, semblent plus crédibles qu'un recours à des pratiques d'un autre âge.

Moins que le type de matériel, pour lequel les sociétés opèrent généralement des choix judicieux, c'est donc le sous-dimensionnement quantitatif de la logistique et un mode d'utilisation parfois inapproprié, qui ont souvent déterminé les dysfonctionnements. En revanche, il peut y avoir combinaison d'un matériel roulant non adapté (camions ouverts et sans filets de rétention) pour la collecte des déchets, et dégradation de matériels adaptés à la collecte en PAP et utilisés à d'autres fins. C'est notamment le cas lorsque les sociétés ayant ignoré les mécanismes d'optimisation du transport avec notamment le passage par des centres de transfert, ont utilisé des véhicules de collecte non conçus pour un transport sur de longues distances, accélérant du coup leur usure. C'est actuellement le cas avec AMA dont la logistique mobile n'est soumise à aucun calibrage ou dimensionnement en fonction des quantités produites à collecter et à traiter, rendant même la collecte approximative.

C'est le même cas de figure que l'on retrouve pour les bennes mobiles posées dans les quartiers, pour capter les déchets ménagers en apport volontaire. Plus que l'idée, ce sont les dysfonctionnements découlant d'une mauvaise gestion et d'un sous-dimensionnement qui ont biaisé les appréciations de beaucoup d'auteurs ou d'analystes. Ils se sont souvent contentés, devant le spectacle d'enfants ou de ménagères jetant des ordures aux abords des bennes en mode PAV, d'attribuer ce comportement à des habitudes d'insalubrité ou d'incivisme. Si de tels raisons ne sont pas inexistantes, dans la plupart des cas, ces attitudes découlent en réalité de simples considérations techniques :

- soit la benne est remplie à ras et est non vidée. Continuant à recevoir les déchets, elle devient très vite débordante,
- soit la benne est enlevée pour vidage et n'est pas immédiatement remplacée. Un point de collecte en apport volontaire fonctionne en boucle, nécessitant une rotation permanente,
- soit l'ensemble ou plusieurs côtés de la benne présentent une hauteur trop élevée. Pour des enfants très souvent sollicités pour ces tâches d'élimination des ordures, une benne avec des parois trop hautes les oblige à déverser le contenu de leurs poubelles aux alentours.

Les déversements hors dépôts anarchiques interviennent aussi souvent aux endroits de ralliement pour la collecte dite en PAP, mais qui en réalité s'effectue en bout de rue. On avait vu précédemment que les populations habitant à proximité des lieux de passage des camions-bennes, et présentant à la collecte des poubelles de fortune (ne craignant ni d'être dérobées, ni d'être malmenées), préféreront très souvent stocker leurs récipients à ordures aux endroits de passage des bennes. Lorsque la collecte est régulière c'est-à-dire en fréquence 2, les récipients personnels seront récupérés par leurs propriétaires après leur vidage, alors qu'en cas d'irrégularité, les récipients seront agrémentés aussi bien par les déchets de leurs propriétaires que par ceux d'*opportunistes*. Ces pratiques contribuent ainsi à transformer progressivement un PAV habituellement desservi par la collecte officielle en dépôt anarchique.

## 2.2 *Dégradation de la collecte et effets d'un service « à la carte »*

Hormis la question de l'élimination finale avec la désastreuse gestion de l'unique décharge de la ville, la plus grosse équation dans le système de prise en charge des déchets solides ménagers dans l'agglomération dakaraise, réside on l'a vu dans les modalités de la collecte et de l'évacuation des résidus une fois sur le domaine public. Bien que cette étape concentre la quasi-totalité des moyens d'intervention des structures de nettoyage, elle constitue encore leur talon d'Achille. En attendant de voir plus amplement dans la Quatrième Partie les conséquences du caractère lacunaire de la prise en charge officielle, intéressons nous à l'indicateur taux de collecte.

La *fonte* généralisée des prestations officielles s'est illustrée par la baisse continue des taux de collecte. Les conséquences ont progressivement touché l'ensemble des secteurs de l'agglomération, même si marges et centres ne sont toujours pas soumis aux mêmes réalités. Mais cette baisse va aussi mettre en évidence les méfaits d'une méthode de discrimination spatiale jusque là appliquée dans la prise en charge des déchets de la ville : la collecte *à la carte*, relique des politiques coloniales en matière de prise en charge des déchets de la cité.

### 1.2.1 *Zones privilégiées.*

Souvent peu fiables dans les pays en voie de développement, les chiffres de collecte officiels y constituent néanmoins un baromètre de la situation en matière de propreté publique, selon les espaces ciblés (quartiers, villes, pays etc.). En la matière, les tendances observées pour l'agglomération dakaraise ont montré une baisse continue : entre 1964 et 2004, cet indicateur a révélé une chute de 72 à environ 47 % de la quantité de matières résiduelles produite dans la ville. Hormis l'épisode NSN, l'année 2004 correspondant à l'intervention de AMA, a d'ailleurs été considérée, comme l'une des années noires depuis la mise en œuvre pour la ville, des politiques de nettoyage publiques *non discriminatoires*.

Mais on l'a dit, c'est cette baisse de ces taux de collecte officiels qui a permis de mettre sous les feux de la rampe l'application au quotidien en matière de prise en charge des déchets d'une méthode pour le moins discriminatoire : la formule de gestion *à la carte*.

Généralement initiée durant la période d'occupation coloniale, cette option découlait d'une politique d'exclusion des autochtones à l'accès à la salubrité. Elle sera reprise par les gouvernements indépendants, en connivence avec les organismes de collecte, et décrétée comme schéma officiel de gestion. Appliquée de manière plus ou moins tacite, elle convenait aussi bien aux administrateurs des villes qu'aux responsables des sociétés de nettoyage. Pour les pouvoirs publics qui l'ont validé cette approche permettait de maintenir des niveaux d'hygiène satisfaisants dans les quartiers centraux, vitrines des villes-capitales, alors que les banlieues populaires, logées dans des marges urbaines reléguées et en proie à des tares urbanistiques profondes, devaient se contenter d'une situation sanitaire au rabais et précaire. Quant aux organismes de nettoyage, cet artifice d'une intervention ciblée tout en autorisant à concentrer leurs moyens sur les zones privilégiées disposant de voies structurantes bitumées leur permettait aussi de dissimuler des lacunes liées à leurs faibles performances et à une absence d'anticipation.

Si la prise en charge *à la carte* et en fonction des disparités urbaines, est restée typique des villes des pays en voie de développement, ses schémas de mise en œuvre seront continuellement érodés, et bouleversés par les permanents remodelages intra-urbains touchant ces espaces. Zones centrales et enclaves longtemps privilégiées de la salubrité car bénéficiant d'une offre de service plus élevée, subiront en effet un *nivellement hygiénique par le bas*, et leurs populations d'adopter les mêmes stratégies hygiéniques parallèles, longtemps observées ailleurs et parfois stigmatisées.

A Dakar comme dans la plupart des villes des pays en voie de développement, cette évolution découle de la combinaison simultanée de deux principaux facteurs :

- la rapide croissance urbaine avec ses corollaires densification spatiale (activités, habitat), dont la conséquence sur la question des déchets est la multiplication des sources et l'augmentation des productions.
- Et le faible calibrage des équipements de prise en charge des rejets générés. Dans les zones urbaines soumises à une urbanisation non maîtrisée, la fourniture du service déchet n'a pas suivi l'explosion de la demande. L'extension des faibles moyens antérieurement consacrés à des zones réduites, a consacré la dilution de l'offre.

En tant qu'indicateurs de ratio (production spécifique production annuelle etc.), les chiffres officiels de collecte constituent pour les planificateurs et les professionnels les éléments de base d'appréciation de la situation en matière de prise en charge dans un espace donné. Mais pour les populations, la variation et l'évolution de l'offre se traduit, par le recours à des pratiques alternatives de prise en charge (charrettes à traction animale ou humaine), et d'élimination alternative, mais surtout à la fréquence d'utilisation desdits mécanismes.

L'incinération et l'enfouissement artisanaux de déchets, mais aussi la pratique du rejet dans des dépôts anarchiques, figurent parmi ces méthodes palliatives. Mais l'analyse des différents modes d'élimination parallèle des ordures domestiques, a montré que l'enfouissement et l'incinération artisanales des déchets, ne sont pratiqués que dans certains secteurs de l'agglomération. Etant la seule la pratique constatée dans l'ensemble des départements de la région, le rejet dans des dépôts anarchiques a servi d'élément d'appréciation de la dégradation de la collecte officielle. Ainsi pour le département de Dakar, présentant des taux record de collecte de l'ordre de 61%, grâce notamment à sa frange ouest bien dotée en infrastructures de voirie, mais aussi privilégiée par les différentes sociétés de nettoyage qui se sont succédé, l'évolution est radicale.

L'enfouissement et l'incinération artisanaux de déchets sont quasi-inexistants dans le Département de Dakar. Mais, il présentait lors des campagnes d'identification des points de rejets anarchiques de déchets quasiment autant de dépôts que le département de Pikine : 140 dépôts étaient recensés à Dakar contre 141 pour Pikine. Avec une population d'environ 955 897 on compte pour Dakar environ un dépôt anarchique pour 7000 habitants ou 900 ménages. Cependant, la différence tient dans le type de dépôts. 81 % des dépôts recensés dans le département de Dakar lors de nos enquêtes étaient constitués de mini-dépôts qu'ils soient continentaux ou littoraux, contre seulement une dizaine de dépôts contestataires, alors que les maxi-dépôts étaient inexistantes.

Tel qu'on a pu le voir dans la première partie de l'étude, ces MD<sub>1</sub> sont généralement d'origine domestique. Ils proviennent le plus souvent des quartiers populaires logés dans les zones urbanisées, que ce soit au Plateau, à la Médina ou vers Fann, Ouakam, SICAP etc., et voient le jour en cas d'irrégularité de la collecte. Les déchets qu'ils contiennent sont essentiellement d'origine ménagères. Toutefois en fonction des quartiers, on note une transition en dépôts mixtes avec des apports commerciaux non négligeables. C'est le cas dans les zones à forte présence d'activités du tertiaire (commerce, services...), comme le Plateau, Fann avec sa zone universitaire. Ces mini-dépôts présentent la particularité d'être plus facilement résorbables. Ils sont le symbole d'un département qui bien que subissant une forte baisse de la qualité de l'offre en service de salubrité, reste encore privilégié. Le département de Dakar accueille les vitrines que sont le Plateau et les zones résidentielles garde encore la faveur des sociétés de nettoyage.

## 2.2.2 Banlieues populaires, villages et espaces insulaires...

Il ne s'agit pas ici des banlieues populaires logées dans les quartiers urbanisés de l'agglomération dakaroise. Même si elles connaissent traditionnellement des difficultés de prise en charge des déchets, leur situation est sans commune mesure avec le calvaire des grandes banlieues, généralement cités dortoirs. Bastions de néo migrants et de populations déguerpies des quartiers centraux, ces zones ont pendant longtemps été dépourvues des essentiels équipements et services urbains. L'eau courante et l'électricité par exemple ont mis du temps avant de s'y démocratiser. Mais si aujourd'hui bornes fontaines publiques et puits captant la nappe ainsi que des branchements sauvages clandestins chez le voisin unique abonné du pattede maison ont quasiment disparu, l'accession à la propriété non plus ne rime pas encore avec accession à la propreté.

Très tôt délaissées dans les stratégies de prise en charge des déchets, la plupart des quartiers des villes de Pikine, Guédiawaye, et notamment leurs zones d'extension spontanées ont fait les frais de leur trame irrégulière. C'est d'ailleurs à l'attention de ces quartiers que furent reconduits les procédés la gestion différenciée des déchets en fonction de la trame urbaine, appliquée à Dakar dès les premières heures la colonisation. Reprise aux indépendance et *dépoussiéré*, le système de prise en charge différentiel, sera réadapté aux quartiers populaires avec la bénédiction de pouvoirs publics, qui pourtant, prônaient officiellement un service démocratique. Les sociétés de collecte eurent pour mission de doter les quartiers pauvres et sous équipés, en méthodes alternatives, en l'occurrence des points de collecte groupée (d'ailleurs souvent mal entretenus) en vue de pallier la faiblesse de la collecte domiciliaire

Il serait pourtant erroné de penser que les populations démunies des banlieues se sont accommodés de cette prise en charge au rabais. La perspective d'une amélioration des mécanismes de planification urbaine entretenait l'espoir d'un rattrapage et d'un nivellement social par le haut. L'application des politiques urbaines officielles aurait forcément des répercussions sur la dotation en équipements et en services, y compris déchet. D'ailleurs sur ce point précis de l'élimination des déchets domestiques produits, la disponibilité en espaces permettait bien de compléter la faible offre de service que constituaient les points d'Apport volontaire, d'ailleurs très souvent débordants : conteneurs insuffisants et irrégulièrement non vidés.

En définitive, si la question de la couverture complète et convenable des zones régulières s'est toujours posée, c'est celle de la desserte des zones irrégulières qui a constitué la véritable équation pour les sociétés de nettoyage.

Toujours est-il qu'en matière de prise en charge des rejets solides domestiques, les pouvoirs publics de concert avec les sociétés de collecte tenteront alors de contourner ces contraintes en limitant leurs initiatives à une série d'aménagements sommaires (box maçonnés) pour les quartiers défavorisés. La situation de ces banlieues tranchait alors nettement avec celle des privilégiés décrits plus tôt, tel que le soulignait d'ailleurs WANE : « *d'une manière générale l'évacuation des eaux usées, ordures ménagères, matières fécale et matières résiduaire n'est assuré correctement que dans le 1/4 des maisons, celle qui possèdent soit fosses septiques soit branchement à l'égout et qui sont situées dans les quartiers urbanisés*<sup>1</sup> ». L'une des réponses de cette frange de la population citadine (aux origines rurales encore fraîches), a été en effet d'appliquer des mécanismes traditionnels de prise en charge des déchets domestiques.

<sup>1</sup> WANE O. op cité P 4.

La reproduction en milieu urbain des dépôts anarchiques utilitaires, sur le même modèle que ceux pratiqués campagnes peut d'ailleurs avec le recul être considéré comme un *moindre mal*, compte tenu des mécanismes et représentations mentales accompagnant alors son érection. Ruelles, routes, et voies de passage (des véhicules mais surtout des personnes) étaient en effet relativement épargnées, obligation est faite à la personne qui vide sa poubelle d'éviter les itinéraires empruntés par les *frères* en religion tout comme il lui est interdit à l'heure de la grande prière du vendredi de verser ses eaux ménagères dans la ruelle (y compris dans son « carré ») de peur de s'attirer indirectement le « courroux » de *Al Muntaqimu*.

On note une pleine conscience de la capacité de nuisance de ces détritiques pouvant souiller ou salir des fidèles en route pour la mosquée. Mon interlocuteur de me préciser : « *ça n'est pas par hasard que j'utilise ce nom, cet attribut de Dieu signifiant Celui qui Venge, si je fais du mal à autrui sans conséquence directe, un jour ou l'autre j'aurai quand même à le payer, Lui le vengera* ». En réalité, beaucoup semblent au fait de ce « Hadith » rapporté par l'exégète Muslim et selon lequel Abu Horaya contemporain du Prophète Mohamed (PSL) vit le Messenger de Dieu avertissant les musulmans contre de deux sources de malédiction « *faire ses besoins dans la voie publique ou dans l'ombre où s'assoient les gens et dans leurs source d'eau* ». KIRONDE<sup>1</sup> citant le cas de Dar-Es-Salam (Tanzanie) abonde d'ailleurs dans le même sens : *les gens ne jettent pas leurs déchets solides n'importe où sur les terrains (...), ils les enfouissent dans une fosse spéciale ou les déposent quelque part à l'extérieur de leur propriété*.

L'urbanisation sauvage, la précarité sociale en milieu urbain due à la crise économique, mais aussi la déliquescence des structures de collecte, qui marqueront l'évolution de la ville africaine durant la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, viendront ruiner les maigres espoirs de ces néo-citadins, de bénéficier de meilleure couverture de l'offre de service déchets. Création, et presque surenchère dans l'édification de quartiers spontanés sans routes ni dessertes viaires viables, chômage et précarité sociale dans des zones *de facto* inéligibles à la TEOM, toutes les conditions étaient réunies pour que les organismes de collecte englués dans des luttes politico financières, et ayant un cahier de charges colossal, finissent par décréter ces zones « *interdites* ».

On sait par exemple que l'axe Pikine-Gédiawaye présente la particularité de détenir les plus fortes concentrations de population, intra muros, ces dernières atteignant parfois les 9000 habitants au km<sup>2</sup> avec près de 800 000 habitants pour 95 km<sup>2</sup>. Alors que les conditions économiques restent précaires avec des revenus globalement inférieurs à 50 000 Fcfa par mois<sup>1</sup>, au niveau des équipements la ville reste largement sous équipée avec 85, 7 % des foyers sans eau courante et presque 70 % sans électricité en 1986 selon SALEM. G. La situation est quasi similaire pour Guédiawaye et Rufisque.

Des filières alternatives ont cherché à sortir ces quartiers de l'isolement rudologique ; elles ont même pu un temps, soulager les populations. Le développement d'une approche d'autogestion de leur quartier en devenir, expliquait en effet la mise en place en amont, de filières alternatives de collecte par des charrettes à traction animale, charretiers d'ailleurs généralement sollicités par les ménages les moins pauvres. Ces initiatives suscitérent le soutien de quelques organismes ; elles apportaient leur concours en finançant des GIE pour la collecte des ordures des populations.

<sup>1</sup> KIRONDE J.M.L in La gestion des déchets urbains. Des solutions pour l'Afrique. Edition CRDI-Khartala 2001. 250 pages P 101-169.

Pourtant, l'approche n'avait de chance de donner des résultats probants que lorsque la correspondance graduée *outils de collecte/espaces à desservir*, était adaptée à des zones de faible production de déchets à l'image des espaces ruraux. Ca n'a jamais été le cas de Pikine et Guédiawaye, énormes banlieues comme on en rencontre dans les grandes villes des pays en voie de développement, avec une forte proportion de zones irrégulières.

L'expérience d'Enda Ecopop dans les quartiers de Rufisque montra par la suite que les quantités captées par le système alternatif représentaient en général moins de 5 % des quantités non collectées par les réseaux officiels. Des expériences menées par des ONG au Mali ont aussi prouvé l'impossibilité à travers cette stratégie de parvenir à des résultats probants : au-delà de la difficulté matérielle de parvenir avec des charrettes à traction animale à capter contre rémunération la production de déchets dans les quartiers, les systèmes n'ont jamais été conçus pour s'articuler par procédé pyramidal aux mécanismes officiels. Pire encore, la perpétuation d'une gestion informelle a opéré une incidence négative dans la perception psychologique des populations. Ces dernières semblent accorder davantage de crédibilité à des structures professionnelles bien identifiées qu'à des GIE qu'elles côtoient et dont elles connaissent l'amateurisme et l'intéressement parfois juste pécuniaire. Il faut dire que très souvent, les déchets collectés par les charretiers étaient juste transférés dans des dépôts alentours.

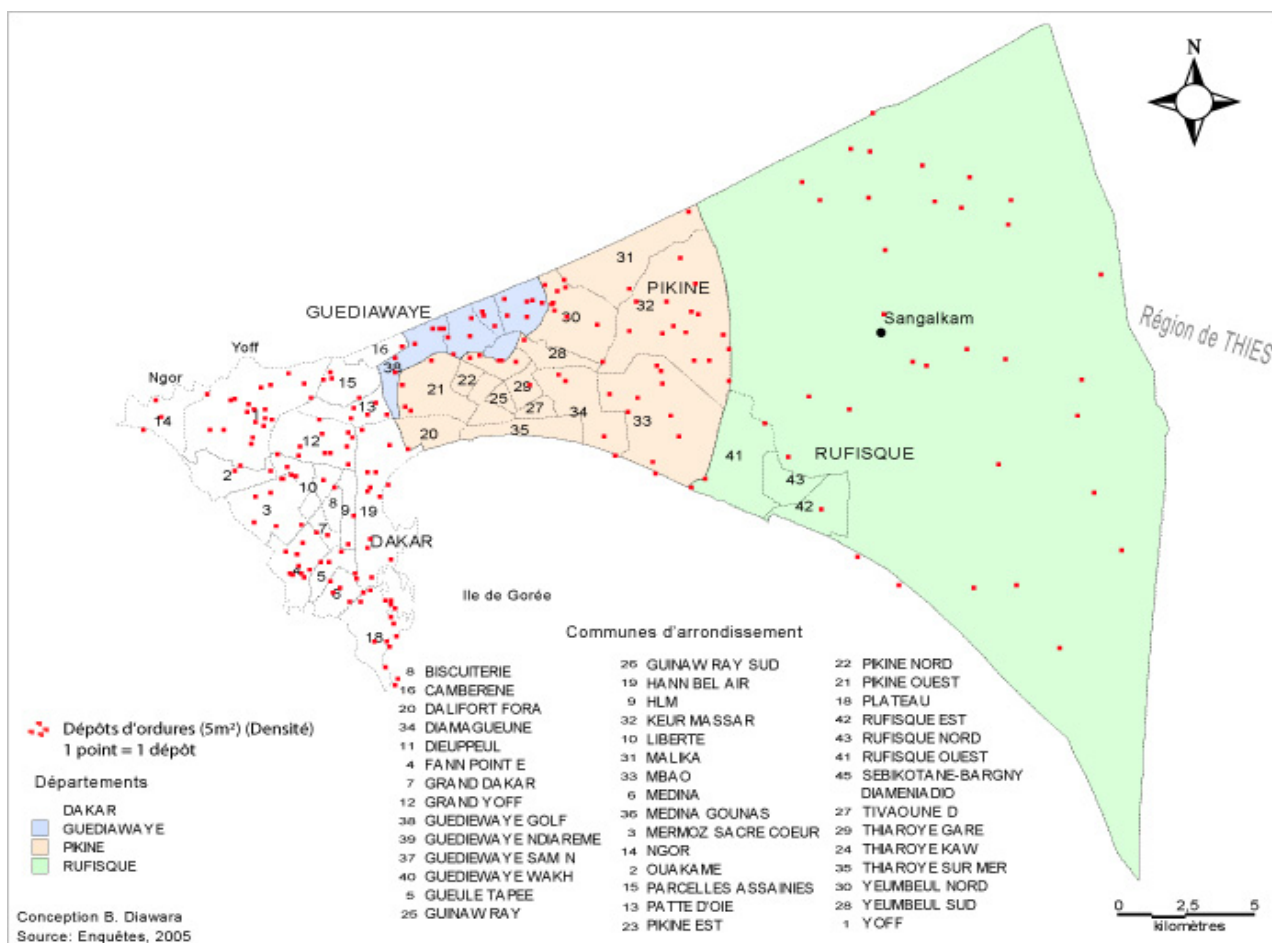
Si dans leur croisade contre les déchets, la balance n'a jamais penché en faveur des populations, l'issue actuelle semble même leur être encore plus défavorable. Du fait de la dégradation continue des conditions de prise en charge, la pratique du rejet des déchets dans les dépôts anarchiques s'est accentué, avec une variante particulièrement révélatrice du malaise déchet : l'utilisation des ordures comme matériau de remblai dans les zones dépressionnaires habitées.

On constate une progression volumique et quantitative de ces dépôts qui s'opère selon un axe Ouest, Nord-est avec une montée en puissance des MD<sub>2</sub> et surtout MD<sub>3</sub>. La carte de la localisation des dépôts anarchiques de déchets fait apparaître de plus fortes concentrations dans la banlieue, avec 67 % de l'ensemble des dépôts anarchiques et la totalité des maxi dépôts. Cette carte se calque aussi et accompagne autant l'indice socio-économique que les modalités d'implantation de l'habitat. En effet, la corrélation de la variable dépôts anarchiques (notamment ceux permanents) avec certains paramètres économiques tels que le revenu par habitant et la densité de la population puis leur combinaison avec des facteurs spatiaux peut aussi permettre d'expliquer certains niveaux de pollution. Pour la zone de Pikine on note une moyenne raisonnable d'un dépôt pour 5000 habitants ou 700 ménages, cette zone présente en revanche le plus fort pourcentage de dépôts anarchiques permanents et de taille maximale très difficiles à éradiquer. L'âge de certains dépôts qui constitue un excellent indicateur de la présence et de l'ancrage de telles méthodes d'élimination des déchets, indique que cette zone abrite les décharges les plus durables mais aussi les plus anciennes, avec parfois une existence supérieure à 15 ans. Mais, si l'ancienne ville-dortoir présente quasiment les mêmes particularités humaines que Rufisque, ou Guédiawaye notamment en terme de production par habitant n'excédant pas 0,79 kg/ jour, et étant à près de 38 % constituée de matières fines, sa situation est davantage aggravée par quelques contraintes physiques. Du fait de sa constitution topographique, l'une des plus basses de la région, cette zone qui recoupe une bande dépressionnaire avec par endroits des niveaux inférieurs à celui de la mer est traditionnellement le lieu de prédilection des inondations (voir assainissement liquide) notamment durant la saison des pluies. Cette situation est favorisée par la texture sablonneuse du sol, l'absence de nivellement mais aussi et surtout d'équipements de drainage. Le triangle Pikine-Guédiawaye- Rufisque présente ainsi des points bas constituant des exutoires naturels pour le déversement des déchets solides.

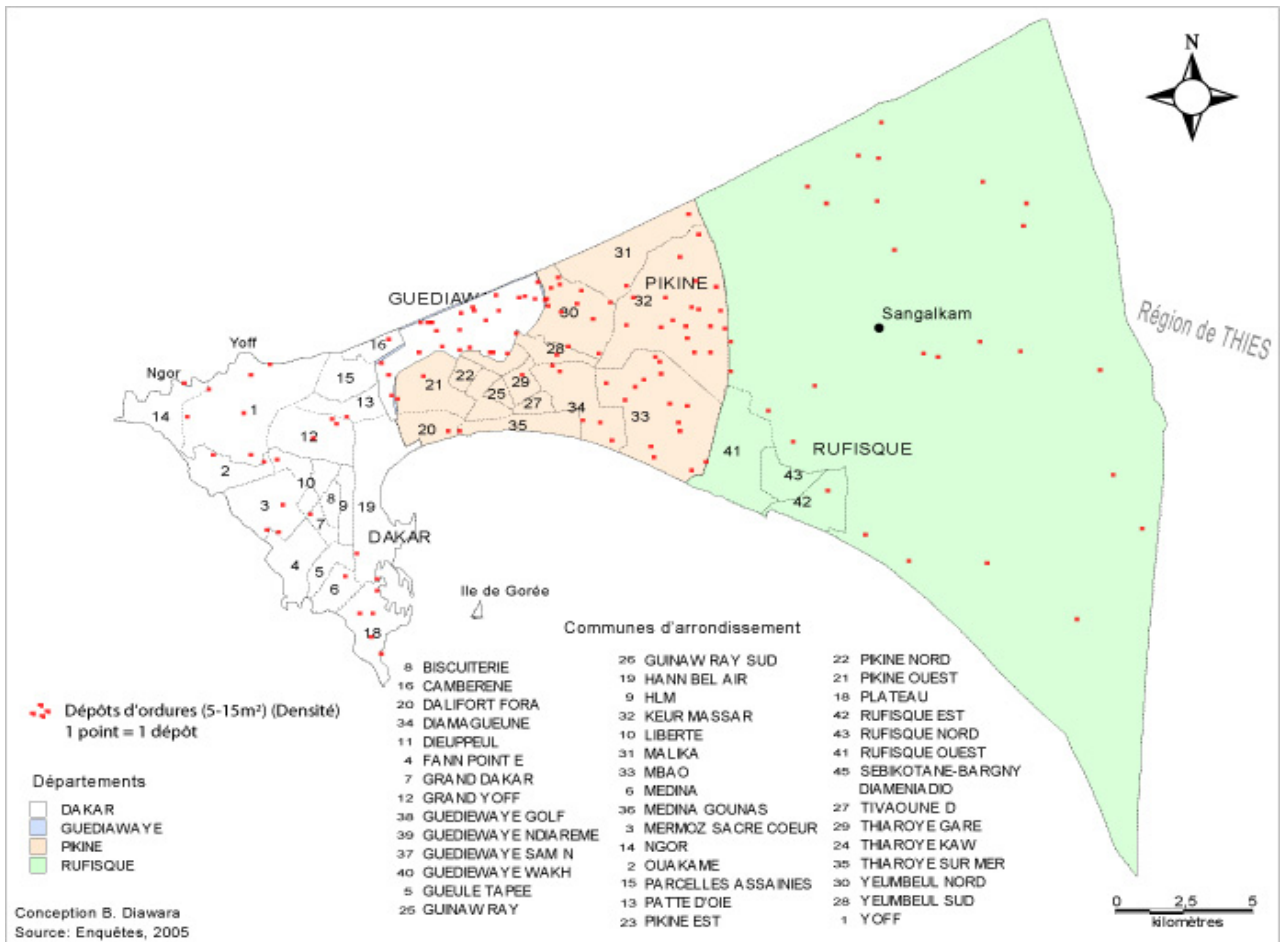


<sup>1</sup> Selon la formule de MBOW L-S, *Pikine irrégulier est une ville de gagne-petit*. MBOW L-S. 1998, 5

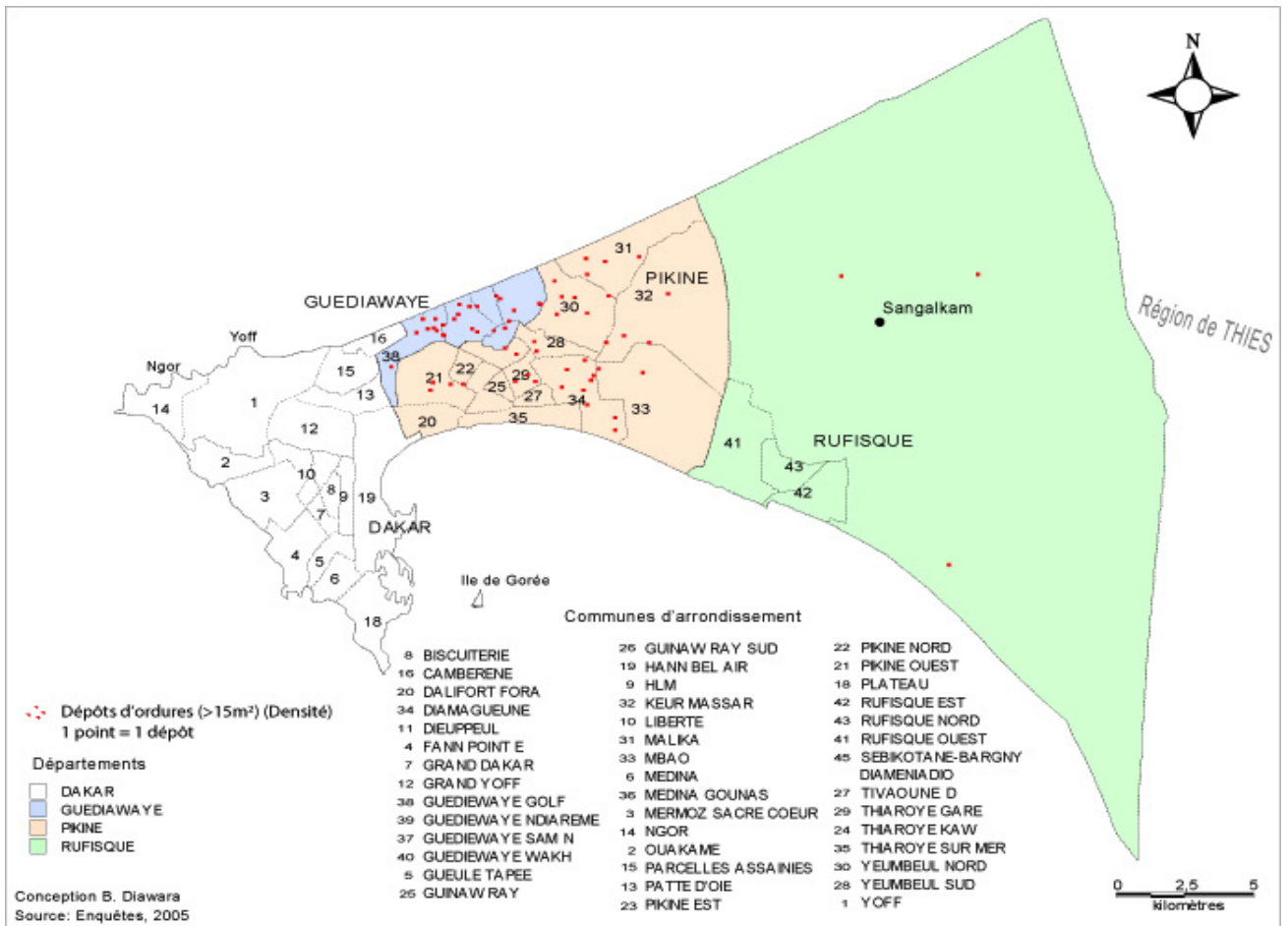
Cette carte fait largement apparaître une forte concentration géographique dans la zone de Pikine où l'on retrouve près de 60 % (59,37 %) des maxi-dépôts dits « permanents ». Sur près de cent quarante et un (141) dépôts recensés, trente-huit étaient des maxi dépôts permanents : des spécimens allant de quelques m<sup>2</sup> à de véritables îlots parfois de la taille d'un terrain de foot. Entre l'élimination par rejet dans les dépôts anarchiques, la pratique de l'enfouissement et du brûlage artisanaux, 41% de la population, a recours à des méthodes d'élimination non conventionnelles. Cet axe apparaîtra ainsi comme le « bassin rudologique » de la région dakaroise avec les plus faibles taux de couverture pour la collecte avec 43 % juste devant Rufisque, mais aussi avec la plus forte proportion de populations pratiquant l'élimination parallèle non officielle.



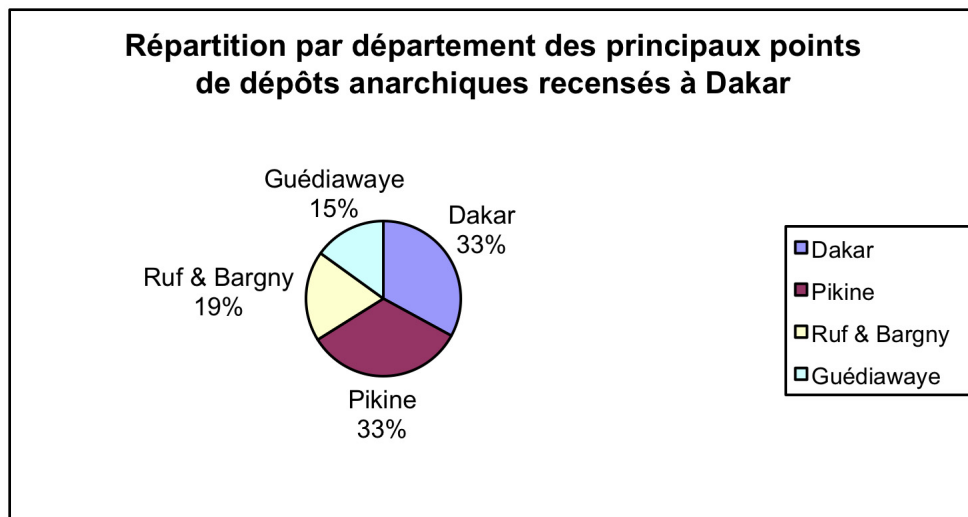
**Carte 20.** Distribution des dépôts anarchiques continentaux de moins de 5 m<sup>2</sup> dans la région de Dakar.



**Carte 21.** Distribution des dégôts anarchiques continentaux de moins de taille 5-15m<sup>2</sup> dans la région de Dakar.



**Carte 22.** Distribution des dépôts anarchiques de taille supérieure à 15m<sup>2</sup> dans la région de Dakar.



**Figure 4.** Répartition par département des principaux points de dépôts anarchiques recensés dans la région de Dakar. (Enquêtes DIAWARA 2004).

Tel qu'on l'a vu dans la première partie, les deux îles habitées de la région dakaroise ne

Tel qu'on l'a vu dans la première partie, les deux îles habités de la région dakaroise ne sont guère mieux lotis en matière de prise en charge de leurs déchets. Généralement oubliées dans les stratégies officielles, elles ne doivent leur salut qu'à une implication citoyenne de leurs habitants de *souche et de cœur*, qui s'emploient à préserver leur île de ces nuisances. Toutefois, la difficulté technique est bien présente, d'où l'incapacité d'assurer d'amont en aval les procédés de prise en charge. Pour des espaces insulaires de plus en plus gagnés par le tourisme et ses visiteurs, ces carences expliquent la persistance, des méthodes alternatives d'élimination observées sur le continent. En tête et en toute logique, le rejet sur le littoral y constitue la pratique la plus plébiscitée.

### 2.2.3 La spécificité du « Plateau ».

Le « Plateau » constitue un microcosme dans l'espace dakarois ; il reflète aussi toute la complexité à mettre en œuvre une gestion cohérente des déchets dans la ville.

Centre de la capitale et point de départ du développement de la ville, il a longtemps concentré toutes les attentions des autorités y compris sur le plan de la salubrité publique. Toutefois, l'ensemble des réalisations et mesures dont il a pu bénéficier en matière de prise en charge des déchets, n'ont ciblé dans un premier temps qu'une partie de la population : la frange européenne et assimilée. Bâtiments administratifs, habitations, et commerces ont ainsi bénéficié du premier service de collecte, mis en place dès les années 1910.

Pour ce secteur anciennement vitrine coloniale, le maintien d'une telle approche passerait par un total cloisonnement ou isolement des quartiers excluant toute imbrication entre l'habitat régulier (qu'il soit vertical ou horizontal) avec des implantations spontanées tel qu'on le voit actuellement. C'est la méthode que tentèrent d'appliquer sans grand succès les services municipaux de la ville, au moment de la mise en œuvre du premier service de collecte des déchets dans la ville au début du 20<sup>e</sup> siècle. On a même vu l'administration coloniale s'arc-bouter et refuser que les îlots indigènes logés dans les quartiers européens bénéficient d'un tel service, jusqu'à ce que la prolifération des rejets anarchiques infléchisse leur approche officielle.

Dans un schéma d'augmentation continue de la production, les actions de prise en charge des déchets, cibleraient un calibrage des moyens d'intervention des structures de collecte, ainsi que la réalisation d'un ensemble d'équipements participant à leur captage. C'est le dimensionnement, ou l'adéquation des moyens à la production réelle. Hormis une flotte de véhicules divers pour assurer cette phase de la prise en charge de la production domestique, ces équipements mobiles déployés par l'organisme de collecte auraient trait à des équipes suffisamment dotées en matériel. L'installation de déchèteries compléterait les dispositifs de collecte en PAP complétées par un service de ramassage spécial pour la collecte des déchets ménagers volumineux. mise en place pour la production d'OM et assimilés non domestique.

La forte présence des activités commerciales aussi, fait de ce centre le lieu privilégié des activités commerciales. En s'attaquant à l'identification des « niches » de production de déchets, la réglementation permettrait une collecte spéciale pour les secteurs secondaires et tertiaires gros producteurs de déchets assimilés ménagers. On a vu dans la première partie que les apports de ces domaines en déchets banals sont non négligeables. On a vu comment les activités du secteur informel occupent de manière anarchique la voirie publique, et sont aussi responsables dans leur dialectique vendeur-acquéreur, d'une production conséquente de déchets commerciaux, qui a jusque là échappé à toute quantification. Présentes dans quasi-totalité des zones de l'agglomération, elles ont pour point névralgique le centre-ville.

En restant sur le cas du Plateau à Dakar, on peut rapidement mesurer quelques unes des conséquences les plus visibles de cette absence de conditions préalables. La forte imbrication dans le centre entre habitat moderne (vertical et horizontal) et îlots irréguliers, entre activités tertiaires structurées et celles informelles, rend quasi impossible une harmonisation des modalités de prise en charge, du fait exigences spécifiques de chacune. Au plan des équipements mobiles, les moyens de collecte limités de l'actuelle société de nettoyage, n'auraient de toutes façons pas permis une prise en charge efficiente pour l'habitat régulier et l'ensemble des activités formelles de production et de service. On a vu précédemment les complications techniques qu'induisent la collecte ne serait-ce pour les îlots mixtes du centre aux moyens de conditionnement très sommaires. Etendue aux activités, ces limites viennent s'ajouter à la double contrainte

- de la prolifération des niches rudologiques non prises en compte dans l'identification des producteurs. Ce facteur rappelons-le contribuant à biaiser les statistiques notamment projectives en la matière.
- et de la forte contiguïté entre activités informelles omniprésentes (notamment des secteurs à forte exigence d'hygiène tels que la restauration informelle rapide), et certains vecteurs de contamination tels que les points de rejet d'ordures ou d'eaux résiduaires.

Quant au mobilier urbain pour petits déchets *anonymes*, la quasi absence de poubelles et corbeilles excuserait presque les propos de ces vendeurs ambulants évoluant sur l'Avenue Lamine Guèye au Plateau : « *Et puis on nous demande toujours de ne pas jeter par terre les petits déchets, mais dans ce cas, où sont les corbeilles ; tu crois que ça m'intéresse de faire un 500 m pour trouver une poubelle, c'est la croix et la bannière pour en trouver. Ils ont qu'à en mettre partout et puis les gens les utiliseront*<sup>1</sup> ».

Enfin, sur le plan préventif, apparaît la nécessité d'une plus grande présence dissuasive de l'autorité publique (Service d'Hygiène ou agents municipaux) pour lutter contre les auteurs d'infractions en matière de rejet anarchique de déchets.

Rappelons enfin qu'au-delà d'un ressentiment de la part de certains groupes, cette impression qu'on va en ville « *dans un endroit qu'on habite pas pour un besoin précis* », accroît la distanciation avec le lieu de résidence, qui même moins harmonieux, est plus épargné par les rejets. On avait évoqué la surproduction rudologique d'un secteur comme le Plateau confronté à une fréquentation élevée, due aux activités diverses qu'elle concentre et qui sont à la fois source de son dynamisme mais aussi de ses pics de production de déchets. L'inadéquation entre les moyens dédiés à la prise en charge des déchets du centre-ville et les quantités produites est là aussi perceptible. Hormis la production des ménages, on a une forte production issue des activités et de la présence humaine en journée. Cet aspect est d'ailleurs totalement occulté par les tenants d'une théorie de l'allochtone fautif, lorsqu'ils évoquent la propreté de la ville durant les jours de *calme*.

<sup>1</sup> Interviews du 12-06-04 auprès de A.D & M.B. exerçant une activité commerçante au Plateau.

## 2.3 Des mécanismes de « survie hygiénique ».

### 2.3.1 Elimination parallèle des déchets assimilés ménagers.

Jusque là ressenties dans les seuls quartiers populaires négligés, les conséquences des faibles taux de collecte enregistrés dans l'agglomération dakaroise, ont progressivement gagné les zones résidentielles et les centres. Naguère considérées comme des bastions en matière de salubrité publique, ces zones urbanisées anciennement privilégiées subissent aujourd'hui cette déperdition qualitative dans la prise en charge.

Ces faibles taux de collecte officiels favorisent le développement des méthodes alternatives d'élimination des déchets. L'analyse des différents modes d'élimination pratiqués dans l'agglomération dakaroise montre que près de 53 % de la population, a recours à des méthodes alternatives non officielles pour éliminer ses déchets alors que seuls 47 % bénéficient d'une collecte officielle. Ces dernières, outre la dégradation des écosystèmes et la pollution des milieux, causent des dommages majeurs sur la santé des couches populaires les plus fragiles.

Mais en matière de pollutions liées aux rejets domestiques l'ensemble des populations et des espaces de l'agglomération ne sont pas logés à la même enseigne. Les quartiers centraux sièges des administrations et des milieux d'affaires, connaissent toujours moins de difficultés liées nuisances des points de rejets anarchiques. Les dépôts sauvages moins étendus et moins agressifs sont plus rapidement pris en charge par les organismes de collecte, les pouvoirs publics ou les collectivités disposant encore d'unités techniques opérationnelles.

La situation est plus délicate dans les banlieues populaires démunies. La trame urbaine irrégulière, et les carences diverses en équipements sociaux (écoles, marchés, lieux de loisirs et de divertissement) mais aussi en infrastructures comme les voiries structurantes stabilisées, contribuent à y aggraver les problèmes de prise en charge des matières résiduelles. Elles y font des mécanismes d'élimination alternatifs des déchets, des pratiques constantes, et même parfois de survie hygiénique, comme dans le cas des populations de Yeumbeul, recourant à des chargements de déchets pour remblayer leurs maisons situées en zone inondable.

C'est dire que si les pratiques déchets alternatives mises en place par les populations et ayant pour cadre le domaine public présentent souvent des risques certains, notamment sur le plan sanitaires, elles ne sont jamais « gratuites ». Hormis les rares cas de rejets contestataires ou instrumentalisés, les mécanismes parallèles d'élimination des ordures (rejets continentaux ou littoraux, enfouissement sommaire, ou encore incinération) découlent davantage d'une absence d'alternative que d'une réelle volonté de « punir » l'espace public. Loin de refléter un acte de défiance vis-à-vis de l'autorité publique, ou de dévoiler quelque habitude insalubre, ces dépôts, manifestations spatiales des lacunes officielles dans la prise en charge, constituent une illustration des stratégies mise en œuvre par les populations pour pallier la faiblesse de l'offre publique pour ce service urbain.

On retrouve d'ailleurs ces phénomènes déchets en progression dans la plupart des villes *débridées* des pays en voie de développement ; en Afrique, ils ont accompagné l'urbanisation galopante et viciée que connaît le continent depuis la seconde moitié du 21<sup>e</sup> siècle. FRANQUEVILLE<sup>1</sup> en faisait état lorsqu'il écrivait dans son ouvrage consacré à Yaoundé :

<sup>1</sup> FRANQUEVILLE A, (1984). Yaoundé. Construire une capitale. Ed ORSTOM 192 Pages. P 145

*Le ramassage des ordures ménagères, est en principe assuré par la société HYSACAM qui place en ville des bacs, généralement de 3m3, et en exécute la vidange sur un terrain vague au nord de la ville. Même s'ils ne reçoivent que moins de la moitié de la production d'ordures urbaines (49 % selon le PDU), ces bacs ne sont pas enlevés à une cadence assez rapide et les immondices qu'ils devraient contenir débordent largement aux alentours. Leur nombre, notamment dans les quartiers populaires devrait être multiplié, si l'on veut qu'ils ne soient pas distants de 135 m l'un de l'autre, selon les normes indiquées par les urbanistes.*

*Cette insuffisance explique que, pour le cinquième des habitations, les ordures soient simplement déposées dans le ravin le plus proche et aboutissent tôt ou tard, au gré des pluies, dans le lit du Mfoundi. Une telle situation prévaut non seulement dans les quartiers denses anciens, mais aussi dans les nouveaux lotissements (36 % des habitations) : Essos, Nkondongo..., au point d'interdire parfois le passage dans certaines ruelles. Les fosses à ordures n'existent de façon (146) fréquente que dans les zones semi-rurales, qui ont gardé là une pratique villageoise, tandis que dans les quartiers chics, les poubelles placées près des portails sont vidées chaque jour. La part importante prise par les végétaux dans les ordures que rejettent la ville, donne à penser qu'il devrait être possible et relativement simple d'en transformer une partie en compost utilisable par l'agriculture intra-urbaine ou même rurale*

Bien qu'ayant développé une approche très caricaturale dans son étude de la situation à pour la même ville, ZOA finira par admettre que les méthodes de rejets des ordures ménagères des citadins pauvres participent du système de débrouille accompagnant l'ensemble de leurs activités quotidiennes. Elle rejoint à demi-mots l'analyse plus *neutre* de FRANQUVILLE.

En réalité, on retrouve dans les écrits de ZOA les traces de discours cherchant à attribuer une origine anthropologique et culturelle, à la prolifération des rejets anarchiques de déchets dans les villes africaines. On verra d'ailleurs dans la troisième partie de l'étude que les initiateurs de cette *tendance*, partisans d'une approche de stratification raciale, ont très tôt instrumentalisé l'hygiène et les déchets pour justifier de l'infériorité des populations d'Afrique noire. Certaines de leurs théories serviront à justifier une mission coloniale, œuvre civilisatrice et porteuse d'hygiène et de propreté, qui accouchera finalement d'une discrimination hygiénique à finalité régressive pour les populations noires.

Souvent orientées vers le sensationnel, des faits déchets impliquant des politiques urbaines et notamment l'aménagement et la gestion de l'espace public font même parfois l'objet d'approches « mythologiques ». C'est le cas des *tampoures* en pays Mossi (actuel Burkina Faso), tas d'ordures qui constitueraient selon BERNASCONI<sup>1</sup> *une marque de fertilité et de pouvoir pour les chefs traditionnels milieu rural...* Selon l'auteur, ces *tampoures* se sont reproduit un peu partout dans la ville de Ouagadougou sans que les habitants n'en soient gênés. Il ajoute « *le tampoure urbain reste fréquenté par les génies et donc marqué par le respect et la crainte, régit par un ensemble de précautions et d'interdits. Il ne faut donc pas voir seulement le tampoure comme un tas d'ordures mais comme un lieu public (sic.) donc intrinsèquement dangereux. Tout lieu public est le point de rencontre d'inconnus donc potentiellement de sorciers qui se nourrissent de l'âme des promeneurs. Il n'est donc guère étonnant de continuer de trouver des tas d'ordures un peu partout dans la ville de Ouagadougou.* » Pourtant plus loin, l'auteur DEVERIN-KOUANDA que cite BERNASCONI balayera sa propre construction d'une phrase laconique mais qui en dit long : *ces populations constituent les oubliées de la collecte officielle...*

<sup>1</sup> BERNASCONI Op cité P. 44

Bien qu'il ne l'ait pas évoqué, une adaptation urbaine des pratiques de constitution de *coins fumure*, semble plus crédible que l'hypothèse sous jacente de sociétés vénérant le déchet *tampuure*. Cette théorie n'aurait de toutes façons pu être validée, dans un contexte où le système de référence de collecte et d'évacuation des déchets est carencé. Il est en effet peu probable qu'au pays des *hommes intègres*, autorités et populations partagent une telle « perception culturelle » aux antipodes de la relative bonne tenue de la capitale et ses environs. Dans le cas de Ouagadougou comme ailleurs, l'existence ou la persistance de dépôts anarchiques de déchets sur le domaine public, (qu'ils se nomment *tampuure* ou *Mbalit*), reste hors cas d'actes d'incivismes, liée à une prise en charge officielle lacunaire.

En tout état de cause certains auteurs s'insurgent contre de telles dérives ethnosociologiques, notamment DESCHAMPS qui dans les années soixante-dix dénonçait déjà cet *Exotisme romancé*<sup>1</sup>. Même tonalité chez NIANE DT, qui fustige cette *littérature essentiellement destinée au public mondain qui sacrifie beaucoup à l'exotisme quand l'ignorance de l'auteur ne se masque pas derrière des contes fabuleux*<sup>2</sup>. Plus récemment et de manière plus spécifique aux questions déchets, KIRONDE<sup>3</sup> précise : *les observateurs du développement urbain dans les villes d'Afrique soutiennent que beaucoup d'africains qui migrent dans les villes apportent avec eux leurs habitudes rurales. Ainsi certaines personnes ne seraient peut-être pas conscientes de la nécessité de garder leur environnement propre. Ce point de vue est douteux. Presque tous les répondants disent que les déchets constituent une nuisance importante, l'enquête n'a donc pas révélé l'existence d'une « culture des déchets ».*

Dans le cas dakarais aussi, l'omniprésence des Points de Rejets Anarchiques de déchets, loin d'y constituer une perpétuation de pratiques sordides, reflète les défaillances du système de collecte officiel en place dans l'agglomération. Sans aller jusqu'à parler d'approches officielles discriminantes de la part des pouvoirs publics indépendants, une hypothèse valable reste une hiérarchisation socioéconomique de l'offre en fonction des ressources financières, et une tentative de maintenir à tout prix des privilèges pour une frange occidentalisée habituée à ses privilèges y compris en matière de salubrité.

La constitution de ces dépôts anarchiques apparaît ainsi comme la réponse des populations devant l'absence de prise en charge officielle ; hormis quelques cas, la quasi-totalité des dépôts rencontrés sont de la famille des *utilitaires*. WONE le soulignait déjà en 1980 : *« l'espace déchet serait ainsi moins le fait de comportements traditionnels que le reflet des disparités dans les pratiques d'assainissement découlant de ségrégation dans l'usage et l'appropriation des moyens de consommation socialisés que st les équipements collectifs (stockages) et des services publics (collecte et élimination)*<sup>4</sup> ».

Il apparaît donc irréfutable que toute forme de « cohabitation indécente » des populations avec les ordures ne se retrouve que dans des cas bien précis et toujours en rapport avec des phénomènes de survie hygiénique ou socioéconomique.

<sup>1</sup> DESCHAMPS Hubert (1970) « Histoire Générale de L'Afrique Noire de Madagascar et des Archipels ». Tome I. Des origines à 1800. PUF 1970. 572 pages + annexes. P126

<sup>2</sup> L'auteur tenait ces propos à l'endroit d'explorateurs européens et de voyageurs arabes découvrant le Soudan occidental à l'aube du moyen-âge. NIANE Djibril Tamsir, 1975. Le Soudan Occidental au temps des grands empires (XI-XVIe siècle), Présence Africaine, Paris, 271p. P13

<sup>3</sup> KIRONDE op cité, P139

<sup>4</sup> WANE. O op cité (1980, 8)



Comme on l'a souligné plus haut, le dépôt d'ordures dans des endroits déterminés comme les concessions ou les ruelles dans certains quartiers pauvres de la banlieue permet aux populations de « faire d'une pierre deux coups ». L'accumulation ciblée des ordures dans la rue en saison des pluies, participe à faciliter la mobilité dans l'îlot, pour les quartiers irréguliers situés dans des zones inondable. Elle soulage aussi certains producteurs contraint de se débarrasser de leurs déchets devant l'absence de collecte officielle. L'autre exemple de populations ayant fait le « choix » de cohabiter avec les ordures est illustré par les « damnés » de Mbeubeuss ; économiquement démunis, ils sont dépendants des miasmes de la ville.

Globalement, les postures rudologiques des populations de la ville, mettent plus à jour des effets pervers d'une urbanisation incontrôlée, et de manquements structurels, qu'elles ne trahissent des attitudes populaires aux antipodes de l'hygiène. Représentations collectives et choc des cultures ont en effet des incidences marginales dans la persistance des questions de salubrité dans l'espace dakarais. Selon nos enquêtes, ce relâchement des populations sur le domaine public tient pour 62 % à l'absence de prise en charge officielle des déchets assimilés ménagers du fait d'un déficit d'équipements de prise en charge fixes ou mobiles et pour seulement 15 % à des contestations et actes d'incivismes divers.

S'il existe une hypothèse qui entrevoit une perception néo urbaine du déchet de surcroît d'origine rurale, et qui se positionnerait en contradiction avec le mode de vie citadin, il reste indéniable que le niveau domestique n'a à aucun moment souffert de quelque manque de considération. De même, on verra amplement dans la troisième partie qu'après un absurde entêtement à ne faire bénéficier aux indigènes d'aucune mesure d'hygiène publique, l'autorité coloniale du néanmois se résoudre pour ne pas être débordée, de décliner une version urbaine du point de rejet villageois. C'est à se demander alors qui de la ville ou de la campagne s'adapta alors à l'autre<sup>1</sup>, les populations ne faisant que reproduire des mécanismes hérités et dont l'administration leur avait permit une survivance à travers ces PAV dont le fonctionnement se détériora progressivement. En d'autres termes, c'est moins l'idée en elle-même qui est condamnable que la mise en pratique, tel que l'ont souligné certains auteurs qui estiment que « dans tous les pays du monde, à l'inverse du paysan qui est habitué à compter surtout sur lui-même, le citadin acquiert rapidement une « mentalité d'assisté<sup>2</sup> ».

Les populations d'origine néo-rurale ne sont donc pas forcément les moins impliquées dans la question hygiène notamment sur le domaine public : elles ont encore ce réflexe villageois d'auto-prise en charge de leurs rejets, alors que nombre de citadins vont se désresponsabiliser en la matière. Comme le soulignait FRANQUEVILLE :

*« Monde rural et monde urbain ne sont pas opposés, « tradition » et « modernisme », ne sont pas deux pôles antagoniques entre lesquels l'individu est seulement tiraillé, mais plutôt deux références dans lesquelles, il puise en réponse aux besoins du moment, et à partir desquels il tente d'élaborer un comportement cohérent, en les adaptant et en leur donnant un nouveau visage original<sup>3</sup> ».*

<sup>1</sup> Pourtant, cette approche rurale de l'élimination parallèle des déchets en M.U présente des connotations nobles bien insoupçonnées, faites de volontarisme mais aussi selon le respect de certaines règles tacites telles la non nuisance au prochain, indépendamment de nature originelle de la méthode.

<sup>2</sup> SANKALE M, THOMAS L.V, FOUGEYROLLAS P (1968). *Dakar en devenir*. Editions Présence Africaine 1968. 517 pages. P 512

<sup>3</sup> FRANQUEVILLE A (1984). *Yaoundé. Construire une capitale*. Ed ORSTOM 192 Pages. P 162

Que ce soit sous la période coloniale, ayant décliné une politique de salubrité discriminatoire à l'égard des populations noires, ou par le biais des mécanismes de prestation de service déchet socio différenciés mis en place depuis l'indépendance, les pratiques de rejet de déchets sur le domaine public, ont généralement toujours été motivées par des instincts de survie hygiéniques.

### 2.3.2 *Autres pratiques à risque sur le domaine public : facteurs additionnels dans la dégradation de l'hygiène.*

#### 2.3.2.1 *Commerce et consommation alimentaire de rue.*

Hormis la prolifération de points de rejets anarchiques mettant en cause la gestion des déchets solides, la situation sanitaire préoccupante de l'agglomération de Dakar, soulève des questions plus globales. Ces questions impliquent des comportements à risque en matière d'hygiène, et qui ont principalement pour cadre le domaine public. La plus flagrante concerne les commerces à vocation alimentaire et plus précisément la *restauration rapide informelle*.

La vente alimentaire à même les artères urbaines, peut constituer un réel danger pour la santé publique, notamment lorsqu'elle ne respecte pas une certaine *distance* avec les sources de pollution. On sait qu'à Dakar, ce commerce s'effectue souvent dans un environnement en proie à une pollution intense : fumées, gaz et poussières atmosphériques diverses provenant des activités industrielles, et du secteur du transport. Avec les menaces bactériennes constituées par la proximité des dépôts d'ordures ou celles des flaques d'eau résiduaire, toutes les conditions sont réunies pour favoriser la montée en puissance des périls sanitaires.

Ce qui fait encore défaut pour nombre de ces commerces alimentaires « sensibles », c'est l'utilisation de matériels d'hygiène modernes normés (poubelles au normes, utilisation de gants fins pour la manipulation des vivres frais et denrées nues. C'est le cas notamment pour les restaurants traditionnels (gargotes, dibiteries etc.), même si la remarque est aussi valable pour les boucheries et les poissonniers, qui d'ailleurs disposent pas systématiquement d'équipements de réfrigération communément désignés sous le terme de froid alimentaire (chambres froides, ou glacières dimensionnées et même en amont, véhicules de transport isothermes, étals de marché réfrigérés compte tenu de la chaleur ). Pour limiter la vitesse de putréfaction de leurs produits, les poissonniers se contentent souvent de caissons en polyester alimentaire, en recouvrant les produits de glace industrielle concassée. Quels que soient les secteurs alimentaires, seules les unités modernes ainsi que la grande restauration disposent de ces équipements notamment, des étals réfrigérés pour la pâtisserie. Toutefois, l'amalgame encore largement présente entre pratiques d'hygiène au quotidien et la faible vulgarisation des outils et équipements modernes d'hygiène, est encore plus ressentie dans ce secteur du commerce.

Ce différentiel d'équipement peut être à la base d'intoxications alimentaires diverses ; des procédés ou conditions douteux lors de la préparation d'aliments à consommation directe, peuvent causer des intoxications alimentaires. Mais la vente de tels produits -même élaborés selon une hygiène convenable-, à proximité de point de rejets anarchiques ou de conteneurs à ordures débordants et attirant des vecteurs de transmission à l'exemple des mouches, constitue aussi un risque sanitaire avéré.

En complément de bonnes conditions de préparation des nourritures, quelques mesures de base doivent donc être appliquées. L'utilisation de gants alimentaires lors des transactions de consommations directes (sandwichs, friandises etc.) devrait même être systématique et soumis à un contrôle strict des autorités sanitaires.

De même, la préférence devrait être donnée aux friandises et sandwichs enveloppés. Pour les vendeurs, il y va de la sécurité sanitaire de leurs clients, déjà économiquement éprouvés : qu'on se le dise, ce sont généralement les couches populaires ou « *Googoorlu* », qui font prospérer ces commerces.

Mais quelque soit l'environnement considéré, (public, privé), les effets induits par la rusticité des méthodes ou mécanismes de gestion de l'hygiène, est largement atténuée dès lors que les modalités de la prise en charge des matières résiduelles (liquides et solides) restent convenables (pas trop de dépôts anarchiques, ou de fluides déchus stagnants). En revanche, la combinaison d'une hygiène rustique et d'une gestion défailante des résidus, conduit fatalement dans la sphère privée et domestique comme sur le domaine public, à des conséquences catastrophiques. Les épidémies de choléra qui touchent cycliquement la ville en sont l'illustration : elles partent généralement de zones largement touchées par les défaillances de mécanismes de gestion des matières résiduelles liquides et solides sur le domaine public. Toutefois, le *péril fécal* et la consommation d'eau parasitée, contribuent encore pour beaucoup à la déclaration des ces maladies hygiéniques dans la ville, de même d'ailleurs que certaines périodes d'*orgie* en matière de production de déchets domestiques « sensibles ».

### 1.3.2.2 *Apports saisonniers : le cas particulier de l'Aid-El KEBIR.*

Ce n'est pas tout à fait par hasard que cette fête religieuse, qui compte parmi la dizaine de fêtes musulmanes célébrées officiellement tous les ans au Sénégal, fait l'objet de ce passage. Communément appelée « *fête du mouton* », sa célébration illustre la nécessité d'intégrer dans le système de collecte des déchets ménagers de chaque pays, certains événements saisonniers ou ponctuels impliquant en un temps *t* une forte population. Ici en l'occurrence, il s'agit d'un événement religieux durant lequel, les musulmans procèdent à un sacrifice rituel, par abattage en masse y compris à domicile, d'animaux élevés dans cette optique.

Les sénégalais, ainsi que ceux qui ont eu l'opportunité de partager avec eux cette fête *au pays* s'en sont aperçus : la dévotion, la gaieté, la joie et les réjouissances de la *Tabaski*, laissent vite place les lendemains de célébration, à une autre préoccupation qui éclipse presque la mine attristée de la fin des festivités : l'état d'insalubrité des rues et ruelles, coins et recoins de l'agglomération, envahis par des déchets très spéciaux. Avec la chaleur, et du fait d'une absence de prise en charge pour cause d'éboueurs en congés, la ville se retrouve dans un état d'insalubrité et de pestilence préoccupante, situation qui va durer le temps des célébrations pouvant parfois s'étaler sur plusieurs jours, du fait de divergences confrériques sur sa date exacte. La quasi-totalité des ménages de l'agglomération dakaroise (près de 305 000) « sacrifiant » son mouton à domicile, une hypothèse basse considérant seulement 50% de foyers concernés, entraînerait une production d'au moins 1500 tonnes supplémentaires de déchets d'animaux à prendre en charge, à raison d'environ 10 kg de déchets produits, pour chaque carcasse prête-à-consommer. L'absence d'une organisation spéciale, et tout simplement de collecte officielle durant ces jours particuliers, oblige les populations à se débrouiller par elles-mêmes pour en assurer l'élimination. Pourtant il s'agit là de détritiques saisonniers (abats et viscères d'animaux), devant bénéficier d'une prise en charge plus systématique du fait d'une forte teneur en éléments à putréfaction rapide source potentielle de développement microbienne et parasitaire.

En général, dans les foyers des classes moyennes à aisées, l'opération d'abattage et de préparation du mouton est effectuée dans la cour intérieure, ou sur les fameuses terrasses des maisons, qui rappelons le, constituent en même temps lieux de stockage des poubelles. Mais, étant très putrescibles, les déchets de préparation des animaux sont généralement évacués le jour même, notamment dans des dépôts anarchiques, y compris pour ces résidents modèles qui généralement parvenaient à garder leurs ordures jusqu'au passage des véhicules de collecte.

Pour les ménages habitant des quartiers à trame urbaine irrégulière, à ruelle sablonneuse, ou disposant de terrains vagues (pouvant aussi habituellement être utilisés comme aire de jeu), les déchets et autres résidus de dépeçage des carcasses sont enterrés dans des trous préalablement creusés parfois devant chaque concession. Ces trous seront rebouchés une fois remplis des déchets divers issus de cette période de festivité. Dans les zones ne disposant que de peu d'accès au substrat sablonneux, les résidus sont abandonnés dans divers endroits (dépôts anarchiques littoraux ou continentaux) ou jetés dans les rares containers de collecte publique. Dans tous les cas, ces matières attirent plus que d'habitude, rapaces, animaux errants et nuisibles.

La période de festivité étant « fériée, chômée et payée », aucun service ne fonctionne durant ces jours « off », y compris celui de prise en charge des déchets. Et si la situation revient progressivement à la normale avec les « retour de vacances » des agents de collecte, le service, mais aussi *dame nature*, mettront encore plusieurs jours à absorber cette avalanche de rejets avec des risques sanitaires démultipliés.

Même si les matières concernées sont loin d'être aussi sensibles, c'est cette nécessité de prendre en considération certaines productions saisonnières supplémentaires qui explique par exemple que pour le cas précis des sapins de Noël, les municipalités de beaucoup de villes européennes aient mis en place des points de collecte spécifiques qui leur sont destinés. L'objectif de départ qui est d'éviter que ces sapins au sortir des fêtes ne finissent dans les bennes à ordures ou abandonnés dans la nature ou à divers endroits de la ville, permet aussi de faciliter le recyclage de ces conifères par les filières de compostage intéressées par la matière.

Pour Dakar et parallèlement à une collecte spéciale massive, l'acceptation de ces déchets dans les PAV dont on préconise l'implantation (voir Partie IV), pourrait constituer une alternative, à ces pratiques d'élimination alternatives qui affligent le domaine public et constituent des facteurs de risque pour les populations.

### 2.3.2.3 *Espace public, espace de soulagement.*

Hormis les rejets anarchiques de déchets, et les points évoqués plus haut, d'autres pratiques contribuent à accentuer l'image sanitaire préoccupante que dégage la ville. C'est le cas de l'utilisation du domaine public comme lieu de soulagement, pour les piétons, passants, et actifs informels évoluant *dehors* : c'est une des conséquences de la faiblesse et/ou l'absence d'équipements publics d'hygiène individuels tels que les W-C publics.

Ces pratiques observées dans l'ensemble de l'agglomération, sont encore plus accentuées dans les quartiers populaires. Dans les maisons non raccordées au tout-à-l'égout, ainsi que dans celles disposant de fosses septiques, certaines populations ont recours aux équipements publics, alors que d'autres sollicitent le domaine public : coins de rues, poteaux et arbres, murs de clôture des édifices publics, terrains vagues etc., servent de points de soulagement.

Dans ces zones la pratique du vidage du contenu des fosses septiques domestique sur des terrains vagues du domaine public, est aussi fréquente. On abordera en détail ces aspects dans la partie quatre à venir intitulée *Effets sur la question déchets, d'un assainissement liquide lacunaire.* (P 349)

Au-delà de l'encombrement matériel, le déversement populaire sur la voie publique accroît ce tableau d'un environnement chargé, et étouffant. Cet encombrement des artères de la ville en journée, aussi bien perceptible dans les quartiers économiques comme le Plateau que dans les ruches populaires comme la Médina ou Pikine, est généralement le fait d'honnêtes *gens*, travailleurs ou passants, qui vaquent à leurs occupations. Mais à la fois *terrasse* et aire de jeu, jardin privé et public, la rue fixe aussi promeneurs et gamins désœuvrés, badauds et pickpockets flâneurs devant l'éternel, *tapis dans l'ombre* en quête de la bonne opportunité.

L'omniprésence des mendiants et talibés (valides ou invalides), handicapés physiques ou déficients mentaux, ces groupes humains « *déchus* », ne passe pas inaperçue. Du fait d'un contexte socio- religieux incitant à une compassion envers les nécessiteux, ce groupe ne cesse de progresser et de verser à cette représentation hygiénique négative des villes d'Afrique de l'ouest. Ces *ombres d'hommes* dont quelques péripéties sont relatées par SOW-FALL dans son roman *La Grève des Battù* 1979<sup>1</sup> rallient le centre avant même son réveil, alors que d'autres ont élu domicile dans ses artères. Périodiquement ciblés car nuisant au prestige de la capitale, ces SDF version villes du sud, font pourtant désormais partie de l'organisme urbain par le biais d'un ensemble de mécanismes socio-économiques bien huilés<sup>2</sup>. Ils confèrent au vaste contenu anthropologique des *déchets* de l'agglomération dakaroise, une dimension humaine parfois dramatique.

<sup>1</sup> FALL A-S,(1979). *La grève des battus*. NEA. 1979. 167 pages

<sup>2</sup> Cette frange fait presque partie intégrante du paysage urbain et s'appuie parfois sur des rouages bien affinés pour y survivre A l'image des réseaux de mendicité en Europe aux mains de quelques maffieux locaux ou en provenance des anciens pays de l'Est, les « quémanteurs » de la capitale, pour la plupart jeunes « talibés » sont contrôlés par de prétendus maîtres d'enseignement coranique perpétuant cette pratique au nom de l'aguerrissement spirituel de leurs petits protégés. En réalité, nombre d'entre eux, par le biais des produits que récoltent leurs *élèves* (argent, sucre, riz, mil, bougies, biscuits poulets...étant les plus fréquemment donnés) se livrent tout bonnement à l'exploitation de mineurs à travers la mendicité, exigeant parfois de ces derniers un chiffre d'affaire quotidien minimal sous peine de brimades et répressions. L'argent de l'aumône recueilli, les *maîtres* font procéder au tri des offrandes, ce qui leur permet de revendre certains produits parfois à moitié prix auprès d'acheteurs spécialisés (en général tenanciers de petites échoppes en banlieue), ou de familles démunies.

### *3. Les équipements sociaux dans les questions déchets.*

En dehors d'une origine domestique, industrielle, ou professionnelle, les déchets solides proviennent aussi des équipements publics dits sociaux, qu'ils soient « marchands » ou non. Certains de ces équipements déjà présents dans la ville, appellent une amélioration des mécanismes de prise en charge des matières résiduelles qui y sont produites ou qu'ils recueillent, alors que d'autres encore inexistantes s'avèrent nécessaires dans l'optique d'une meilleure gestion de ce secteur des rejets. Là aussi, ce sont essentiellement les usagers (professionnels ou clients), qui font les frais des griefs alimentés par les lacunes des stratégies officielles de prise en charge.

#### *3.1 Voirie et trottoirs : implications dans la question déchets.*

##### *3.1.1 Dotation des quartiers et stabilisation des artères pour une meilleure collecte des déchets.*

Le réseau routier bitumé de la région de Dakar atteint 291 km sur un total de 305 répartis entre les deux routes nationales : la RN1 qui va en direction du Nord et Nord-est via Bargny-Sébikotane-Thiès, et la RN 2 qui à l'embranchement de Bargny va vers le sud et le sud-est. Ce réseau intègre aussi les routes régionales et départementales, et les voiries urbaines. Quant au parc automobile dakarais, il atteint 161 600 unités sur les 218 404 véhicules immatriculés en janvier 2004 au Sénégal soit près de 74 % des véhicules du pays<sup>1</sup>.

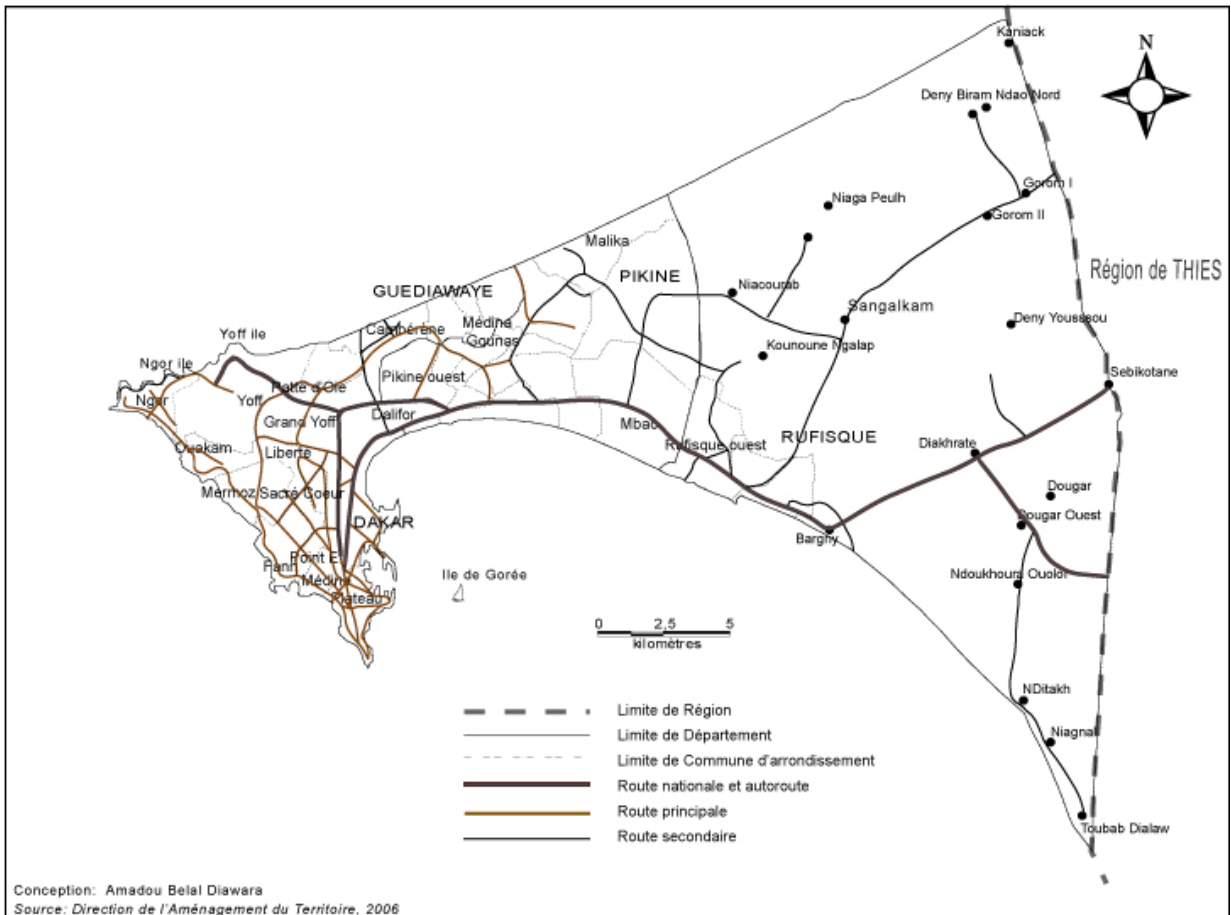
Pour le transport urbain, l'augmentation constante de ce parc automobile, malgré un prix des carburants toujours en hausse<sup>2</sup>, est à la base de nombreuses difficultés liées à la fluidité notamment durant les heures de pointes, avec des flux essentiellement unidirectionnels, tel qu'on l'a vu dans la première partie. C'est d'ailleurs dans ce sens que le Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU) lancé en 2000 pour l'agglomération dakaraise, s'est orienté vers l'aménagement de carrefours et de mini-tunnels routiers pour la fluidité du trafic et l'élimination des points noirs de la circulation urbaine.

Cet aspect entre en compte dans la réduction des dommages écologiques que subit la région à travers les effets liés à la pollution automobile avec les gaz d'échappement. Ces gaz représentent 32 % des gaz nocifs émis dans la capitale. Mais dans les objectifs du PAMU, le point qui va le plus intéresser la question de la prise en charge des déchets sera certainement la stabilisation de la quasi-totalité des voies de circulation et des accotements.

L'absence d'un réseau routier bitumé et des voies praticables constitue une bonne part des externalités négatives pour ce secteur. C'est un critère qui handicape les sociétés de collecte autant qu'elle met à mal leurs dispositifs. Elle influe notablement sur la fréquentation par les véhicules de collecte officiels des quartiers desservis, car limitant en effet la capacité de pénétration de leurs engins de collecte motorisés dans nombre de quartiers de l'agglomération qui se transforment ainsi en îlots claustrés. On est ainsi en face à des phénomènes d'inaccessibilité desdits quartiers. DIOP O (1987, 54) définissait l'accessibilité comme étant le rapport entre le nombre d'habitations atteignables à pied depuis un véhicule de collecte à 100 m au plus et le nombre total d'habitations dans une unité territoriale.

<sup>1</sup> Situation économique et sociale du Sénégal Ed 2004 Ministère de l'Economie et des Finances. DPS 194 p.

<sup>2</sup> Cette hausse contraint certains propriétaires à n'utiliser leur véhicule qu'en fin de mois. C'est en effet à la période de la paie qu'ils disposent de plus de ressources financières pour l'achat de carburant.



**Carte 23.** Réseau routier et voirie urbaine de la région dakaraise.

La construction de routes et d'accotements stabilisés influe donc automatiquement sur les modalités de prise en charge des rejets notamment domestiques, jusqu'ici globalement indexées sur le niveau social des populations. Elle permet une meilleure couverture des quartiers en collecte domiciliaire, et règle la question de la prise en charge des sables intrusifs, dont les sociétés de nettoyage ont aussi la charge.

En la matière et pour la capitale sénégalaise, c'est Dakar qui était le mieux servi en tant que département le plus urbanisé et le mieux doté en équipements routiers bitumés y compris pour les dessertes locales, suivie de Rufisque, alors que Guédiawaye et Pikine arrivent en queue de peloton. Privilégié dans les schémas de collecte, et directement gérée par la structure officielle de nettoyage AMA<sup>1</sup>, c'est alors en toute logique que l'analyse des taux de collecte<sup>2</sup> voit Dakar se démarquer des quatre autres départements de l'agglomération.

<sup>1</sup> Qui rappelons-le a confié en sous-traitance la quasi-totalité du service dans les autres départements, à des entreprises nationales.

<sup>2</sup> Nombre d'auteurs ont insisté sur les conséquences sur la santé des populations et sur l'économie urbaine de faibles taux de collecte faible inférieurs à 75% de la production rudologique. Actuellement, ce chiffre reste un mirage dans les villes africaines même pour les « îlots » privilégiés de l'assainissement.

On peut donc à leur décharge reconnaître que l'opérateur actuel, tout comme ses prédécesseurs et ses successeurs, ne peuvent assumer les charges inhérentes à une bonne prise en charge de la production de l'ensemble de la population notamment celle pauvre des banlieues qui pourrait être un peu plus chère à desservir. Ce risque commercial inhérent à une facturation dépassant les revenus des ménages est accentué par la localisation d'une bonne partie de cette population cible, dans des zones à topographie ou à morphologie ingrate ou défavorable. *Lorsqu'un chef d'entreprise doit choisir la localisation d'une nouvelle unité de production, il ne tient compte que de ses propres charges d'investissement, sans se soucier des équipements collectifs qu'exigera son implantation : voirie, adduction d'eau, assainissement, hôpitaux, écoles...puisse que leur montant sera réparti entre l'ensemble des contribuables*<sup>1</sup>.

Si dans certains cas cet écrémage discriminant de la clientèle à desservir est compensé par les pouvoirs publics par l'entremise de subventions accordées aux opérateurs privés, dans le cas du service de nettoyage comme à l'image de quelque industriel désireux de s'implanter dans une zone « dépourvue » et devant supporter ces charges exogènes, ce coup de pouce ne peut revêtir que la forme d'un déploiement des réseaux ou équipements structurants (adduction d'eau, construction de routes...), voire d'une régularisation spatiale. En admettant que le déchet soit une pollution dont le traitement est lui-même facteur d'externalités, les sociétés n'ont trouvé

- ni cet indispensable préalable qu'est l'équipement en infrastructures exogènes (routes bitumées, points de captage)
- ni un cadre législatif pertinent ayant bien résolu le casse-tête des sables,
- ni des mécanismes tels l'identification effective des différentes sources de production, ainsi que la quantification régulière de cette dernière variable.

### 3.1.2 *Prise en charge des sables « intrusifs ».*

Le « *balayage des rues et le désensablement des chaussées* » à laquelle sont astreintes les sociétés de nettoyage, constituent à Dakar une contrainte de taille dans la question des déchets solides ; leur complexité a d'ailleurs été identifiée depuis longtemps.

Dés les années 1860 et jusque vers 1910-1920, des arrosages fréquents à l'eau de mer permettaient aux autorités de la ville chargées de cette question de stabiliser les rues sablonneuses et latéritiques. L'opération permettait ainsi de réduire (tout au moins provisoirement) les nuisances liées à la formation de poussières consécutive à la fréquentation des voies non stabilisées par les chevaux, calèches et véhicules hippomobiles. Toutefois dès 1906, un rapport du Gouvernement général de l'AOF au chapitre *Matériel de l'Assistance Publique et du Service Sanitaire* mentionnait déjà la nécessité d'achever les travaux entrepris, de construire des trottoirs et des caniveaux, de refaire des rues cylindrées ou macadamisées pour supprimer la poussière tout en réduisant la nécessité des arrosages<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> MONOD & CASTELBAJAC Op cités, 1980.

<sup>2</sup> Gouvernement Général de l'AOF. Colonie du Sénégal. Rapport d'ensemble de la situation politique, administrative financière et économique et sur le fonctionnement des divers services pendant l'année 1905. Saint-Louis, imprimerie du Gouvernement 1906.



Au moment de la mise en œuvre officielle du service, la question de la collecte des ordures ménagères a toujours été associée au balayage des artères<sup>1</sup> selon les modalités du contrat (notamment dans le département de Dakar). Toutefois, la prise en charge de ces sables, a constitué un casse-tête qui a toujours dépassé les compétences des sociétés de collecte intervenues durant la période post indépendance. Elle posa aussi de sérieuses difficultés aux Services de la Municipalité à l'époque où cette dernière avait en charge la question de la propreté de la ville.

En réalité, ce problème des sables intrusifs implique deux faits :

- la collecte des sables dans les zones fortement urbanisées, à trame bitumée (Plateau, Médina etc.)
- et le désensablement des voies principales bitumées dans les zones faiblement urbanisées.

La collecte des sables intrusifs dans les zones bitumées obéissait à un souci de bonne gestion de l'infrastructure routière urbaine. Elle était antérieurement menée par les services de la municipalité de Dakar suite aux premières campagnes de stabilisation des voies entamées dès les années 1915. Cette charge ne fut basculée aux sociétés de collecte que lors de la seconde privatisation du service intervenue en 1971 et qui vit l'intervention de la SOADIP. L'Etat, puis les municipalités qui devaient s'occuper de ce service léguèrent le fardeau à une simple société de gestion. Pire encore, elle se vit confiée la gestion de cette question dans les nouveaux quartiers à forte prédominance de voies sablonneuses, mission qu'elle ne pu jamais assurer. Si depuis lors il a été noté de grandes améliorations, beaucoup reste à faire en matière de stabilisation des voies structurantes.

Ce handicap n'a pas empêché les pouvoirs publics (dans ce jeu de dupes) de reconduire les contrats de nettoyage avec inclusion systématique de clauses stipulant *le désensablement des artères* pour l'ensemble de l'agglomération. Il est vrai que de leur côté, les sociétés adjudicataires aussi ont toujours « *accepté* » ces conditions, tout en étant conscientes de leur incapacité à honorer ladite tâche<sup>2</sup>. Dans les artères du Plateau et des quartiers urbanisés<sup>3</sup> par exemple, l'opération parvient à être partiellement réalisée au pris de d'énormes efforts de la part des balayeurs. Ces derniers sont en effet très souvent gênés par la circulation automobile et piétonnière, mais aussi par le *déversement* des activités sur l'espace public. Par contre dans les quartiers péri-urbains, la mission s'avère quasi-impossible. Elle est techniquement irréalisable sur de telles artères sablonneuses ou latéritiques, notamment sur des routes tracées sur une zone sableuse dégagée et sans accotements stabilisés, ce qui est le cas dans la quasi-totalité des communes, exceptée celle de Dakar.

<sup>1</sup> En définissant les services à assumer, la Convention pour le Balayage des Voies, et de la collecte des ordures ménagères de Dakar de juin 1967 dans son article 1<sup>er</sup> stipulait : *l'entreprise régie par le présent Cahier de Charges a pour objet : le balayage et le nettoyage des rues, places emplacements de foires, lieux de fêtes, extérieurs des marchés et autres lieux publics découverts (...)*. Toutefois, il ne précisait pas si le sable qui envahi la chaussée devait être considéré au chapitre des ordures à balayer, et si tel était le cas il appartenait à l'entreprise de nettoyage d'en assurer la collecte et l'évacuation. Il en est de même du décret n° 74-338 du 10 avril 1974 réglementant l'évacuation et le dépôt des ordures ménagères, sans là aussi évoquer le devenir des sables.

<sup>2</sup> Prouvant d'ailleurs tel qu'on l'a souligné précédemment, la nécessité de revoir les termes des contrats de délégation du service. On voit en effet que pour ce point précis, sa mise en œuvre sur toute l'étendue de l'agglomération relève presque de l'aberration.

<sup>3</sup> Le Département de Dakar le mieux doté en voirie revêtue totalise une moyenne de 0,56ml / habitant, avec un dotation jugée correcte pour les seuls communes d'arrondissement du Plateau (1,34ml/ hab), Fann, Point E-Sicap (2,26 ml/hab) et Mermoz, Sacré-Cœur (1,61 ml/ Hab). Source Marché Tropicaux : Spécial Dakar. Une métropole en croissance rapide Numéro du 8 septembre 2000. P1725-1759. 34 p.

Pour les sociétés de nettoyage, chargées de ces questions, deux solutions-hypothèses se présentent pour remédier à ce problème, solutions qui d'ailleurs paradoxalement sont quasi-exclusivement du ressort des pouvoirs publics :

- Extraire la prérogative *balayage et désensablement des chaussées* dans les missions de collecte de d'évacuation des ordures confiées aux sociétés de collecte,
- ou à défaut, parvenir à des taux de bitumage plus élevés concernant les voiries primaires mais surtout celles secondaires, tout en procédant à la fixation de leurs accotements afin de réduire les volumes d'ensablement.

Dans l'état actuel, le premier point semble de loin le plus plausible et rapidement réalisable. En effet concernant les voies structurantes, si une partie de la Voirie Urbaine (VU), notamment le réseau classé gérée par le ministère de l'Équipement bénéficie de programmes de stabilisation, le réseau non classé à la charge structures décentralisées est très peu touché par de telles réalisations. L'ampleur de ces missions-réalisations dépassait en effet largement les moyens des communes qui parvenaient déjà difficilement à entretenir leur patrimoine routier bitumé, encore moins à l'agrandir. Passées Communes d'Arrondissement avec la décentralisation de 1996, les mairies *autonomes* se sont retrouvées dans l'incapacité totale faute de moyens financiers d'assumer ces missions. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles l'un des axes du PAMU est orienté vers la construction de voirie pour le désenclavement de certains quartiers. Le bitumage des voiries primaires et secondaires, ainsi que la réalisation d'infrastructures routières apparaissent donc comme les réponses les plus recommandables. En plus de permettre une meilleure structuration urbaine, elles participent de façon plus durable à l'amélioration des conditions d'accès au service de prise en charge des déchets pour les populations.



**Photo 57.** Grilles avaloirs du réseau pluvial progressivement ensablées sur la VDN à hauteur de Mermoz. (Cliché DIAWARA A-B 2007)

Toutefois, la réalisation de ces équipements qui devra être effectuée dans un meilleur respect des normes et exigences de qualité, devra aussi s'accompagner d'une préservation de l'*existant*, tel qu'on l'a souligné plus haut. Indépendamment d'une construction parfois au rabais<sup>1</sup>, ces infrastructures routières subissent en effet toute une série d'agressions impliquant directement quelque stade de la chaîne de prise en charge des matières résiduelles domestiques, qu'elles soient liquides ou solides.

L'une des agressions les plus fréquentes est liée à l'utilisation par les populations, du réseau d'évacuation des eaux pluviales (collecteurs d'eaux pluviales et grilles avaloirs) ainsi que des bouches d'égouts, comme exutoire pour les eaux vannes et autres matières résiduelles domestiques liquides ou mélangées. Au chapitre des conséquences les plus néfastes qu'induit l'obstruction de ces éléments incorporés à l'infrastructure, on retrouve la stagnation de l'eau sur la chaussée et ses dépendances (infiltrations latérales). Mise à part l'usure naturelle du revêtement du fait du trafic (notamment des poids lourds), elle constitue en effet le plus gros facteur de dégradation<sup>2</sup>, que ce soit dans les zones bénéficiant de routes primaires et secondaires stabilisées, ou dans les quartiers populaires aux seuls axes primaires revêtus.

Dans le cas des quartiers aux réseaux routiers secondaires bitumés, à l'image de la Médina, cette stagnation de l'eau sur la chaussée provoquant par la suite son décapement, peut par endroits s'expliquer aussi par les mêmes phénomènes de colmatage des grilles avaloirs et des bouches d'égout, décrits plus haut. Ces agissements sont souvent le fait de populations ne disposant pas d'un raccordement au réseau d'évacuation des matières résiduelles domestiques. Par contre dans les zones aux axes routiers secondaires non bitumés (Parcelles-Assainies, Pikine, Guédiawaye...), ce colmatage est souvent imputable au sable intrusif omniprésent. En général, les principaux axes bitumés ne disposant pas de trottoirs stabilisés subissent un envahissement quasi automatique par le matériel sableux, ce dernier y étant déposé par le vent ainsi que la circulation des piétons et des automobiles. Bien que quelques riverains des principales routes bitumées déversent aussi leurs eaux vannes sur la chaussée, cette action favorisant à la longue la constitution de crevasses n'est toutefois pas la plus décisive dans le processus de dégradation de la route. Ici ce sont la topographie du site, la morphologie des sols et l'absence de stabilisation artificielle qui sont les facteurs les plus à incriminer. On voit d'ailleurs dans la carte géologique de la presqu'île du Cap-Vert, la faiblesse des reliefs dans cette zone basse où sont nichées la plupart des quartiers de l'agglomération de Pikine (jusqu'à Sangalkam).

On l'a dit, ces situations peuvent aussi parfois se combiner à la qualité médiocre de la réalisation des ouvrages d'art et aménagements (pas assez surélevés et/ou parfois réalisés avec des matériaux au rabais). Dans une zone où la nappe est quasi affleurante, les routes même celles qui ne sont que très légèrement en contrebas, recueillent parfois par capillarité, les eaux qui remontent à la surface lors des périodes de pluie, ainsi que celles provenant de part et d'autre des *talus* environnants. Ces eaux y stagneront ainsi durant quasiment toute la saison provoquant d'énormes dégâts sur l'infrastructure.

<sup>1</sup> Parfois, des nids de poule qui apparaissent en effet quelques semaines seulement après la mise en service de la route, témoignant ainsi d'une réalisation pour le moins approximative.

<sup>2</sup> Les principaux facteurs qui influent sur le comportement des routes étant le dimensionnement du corps de la chaussée et la qualité des matériaux lors de leur mise en œuvre.

Il faut en effet rappeler sur le plan de la topographie, que la région de Dakar est peu élevée : seul le Sud-Est présente une élévation conséquente avec le massif de Ndiass qui correspond au horst de grès Maestrichiens. Il s'agit d'un relief de collines et de plateaux souvent cuirassés, couvert de sols caillouteux et de sols ferrugineux qui embrassent une partie de la zone de Rufisque, permettant un écoulement gravitaire vers l'océan. Dans la région de Rufisque - Bargny s'étendent des *bas - plateaux* dont la surface recoupe les calcaires et les marnes éocènes. Sur ces terrains, des sols calcaires bruns alternent avec des vertisols gris-noir. Cette zone partage cet « avantage » avec la pointe du Cap Manuel et l'ensemble volcanique Mamelles-Ngor domaine des vertisols : ce sont des zones qui avec quelques aménagements peuvent voir la question de l'évacuation des eaux pluviales durablement résolue.

D'autres interventions approximatives (et parfois spontanées) sur l'ouvrage routier sont aussi à déplorer. C'est le cas de la construction de dos d'ânes et autres ralentisseurs parfois mal conçus car souvent érigés (dressés) par les populations elles mêmes<sup>1</sup>, sans respect des normes techniques requises.



**Photo 58.** Axes routiers et trottoirs non stabilisés dans la zone sablonneuse des Parcelles Assainies. L'infrastructure ainsi que les ouvrages de drainage des eaux pluviales sont en permanence envahies par le sable. (Cliché DIAWARA A-B 2006)

<sup>1</sup> Certaines populations en bordure des grands axes, exaspérées par les accidents spectaculaires et meurtriers causés par certains véhicules, notamment les « cerceaux roulants » que constituent les cars rapides, décident inopinément de limiter leur vitesse en érigeant des ralentisseurs qui s'apparentent plus à des « casse-amortisseurs » ou « casse-reins ». Quelques passagers de ces cars rapides choisissent à l'approche de ces barrières de se mettre debout le temps du « franchissement », afin d'éviter un supplément de courbatures, ayant déjà voyagé dans un pour le moins confort spartiate.

Toutefois, le comportement et de l'action des populations, la qualité médiocre de l'ouvrage, de même que la morphologie du sol, n'expliquent pas toujours la dégradation des ouvrages routiers que ce soit dans les zones bitumées ou dans les zones sablonneuses. En effet, la question du rebouchage des trous, tranchées et traversées exécutées sur le réseau routier par certains intervenants officiels, s'invite aussi dans cette problématique de la préservation de l'équipement routier, indispensable à une bonne offre de service de collecte des déchets.

Parmi les officiels intervenant périodiquement sur les ouvrages routiers, on retrouve les agents du Ministère de l'Équipement (Les Travaux Publics) pour l'entretien du réseau routier classé, ainsi que leurs collègues des services techniques de la CUD impliqués dans la gestion de la voirie communautaire. Mais, ces derniers procèdent généralement à des simples actions désensablement des routes et à l'entretien du réseau d'assainissement à ciel ouvert. Ce sont donc davantage les services de la SDE, de la SONEES et/ou l'ONAS qui en réalisant des interventions sur les réseaux d'adduction d'eau et /ou d'assainissement, ont recours à des traversées de chaussée. Ces tranchées souvent refermées à la hâte et de manière très sommaire, modifient le plan horizontal de la chaussée, en y constituant des crevasses qui seront agrandies et approfondies par le passage de véhicules ou par les eaux de ruissellement durant la saison des pluies, ou en y formant de petits monticules de terre. Dans les deux cas, ces dégradations participent de *l'aliénation* de l'infrastructure qui peut aussi se traduire par un rejet d'ordures en ses parties dégradées.

### 3.1.3 *Entretien et préservation des ouvrages : la prise en charge des ordures anonymes.*

Pour finir sur ce chapitre, signalons que la prise en charge de certaines catégories de déchets présentes sur la voirie, semble aussi assez peu préoccuper les organismes en charge du nettoyage de la ville et leurs agents affectés au balayage des artères. Durant nos enquêtes, on a en effet recensé près d'une centaine de cadavres d'animaux gisant sur la voirie urbaine. Il s'agit en général de carcasses d'animaux errants écrasés par des véhicules ou morts naturellement et qui parfois restent en l'état pendant plusieurs jours sur la chaussée. Pourtant, la législation sénégalaise définissant des ordures ménagères précise à leur sujet (...) *tous les objets abandonnés sur la voie publique ainsi que les cadavres des petits animaux doivent être ramassés et collectés par l'organisme en charge de la propreté de la ville*<sup>1</sup>. Parmi ces animaux, on retrouve des chats (53 %), chiens (8 %), moutons, chèvres et bœufs (2 %), et le reste (37 %) étant représentés par d'autres petits animaux tels que oiseaux, (généralement pigeons et colibri), rats...

Si les cadavres des petits animaux de même que crottins et déjections d'animaux divers restent peu prépondérants, c'est qu'au fil du temps et avec leur piétinement par les véhicules ils parviennent à se décomposer assez rapidement, s'assécher puis se disperser au gré du vent. Par contre, les carcasses des moutons, chiens et chats non enlevées par les agents du service de nettoyage ou par les populations riveraines incommodées par les odeurs, mettront plus de temps à disparaître, attirant plus longtemps rongeurs et rapaces (vautours). C'était notamment le cas de deux cadavres de vaches comptabilisés durant les enquêtes, et qui se trouvaient à Sébikotane et Sangalkam, sur le bas côté de la route. Cette situation résulte aussi bien de l'absence dans la ville d'entreprises d'équarrissage, que du refus catégorique des organismes en charge du nettoyage, d'assurer le ramassage de tels déchets gisant sur la voie publique.

<sup>1</sup> Voir annexes III.

Signalons aussi au chapitre des déjections, celle des oiseaux que l'on retrouve dans certains quartiers comme au Plateau. Elles s'ajoutent à celles des animaux domestiques errants (moutons, bœufs et chèvres...) et à celles des calèches à traction animale. Même si elles ne sont pas quantifiées, ces déjections posent tout de même quelques désagréments tels que les salissures sur les façades des bâtiments et sur les véhicules en stationnement.

Quoiqu'il en soit, ces dégradations combinées à d'autres plus subtiles<sup>1</sup> participent de la détérioration de la chaussée et semblent constituer un feu vert pour les populations promptes à se servir d'une portion de la chaussée comme exutoire pour les déchets liquides et solides. Le jeu de « *l'appel de la saleté* » favorise en effet une sorte d'effet de contagion qui transforme des lieux souillés et dégradés, en exutoires d'appoint pour les rejets domestiques.

### **3.2 Gestion « déchets » des équipements socioéducatifs divers.**

#### *3.2.1 Équipements sociaux ouverts ou aérés et lieux publics de loisir, de divertissement, de récréation et de culte :*

Il s'agit généralement des parcs, promenades et jardins publics, mais aussi des plages ouvertes au public.

##### *3.2.1.1 Le plein-air : un palliatif à l'absence de salles polyvalentes publiques.*

On a vu précédemment les implications des activités commerciales, ayant pour cadre le domaine public, sur la prolifération de certains déchets anonymes, avec notamment celles alimentaires sensibles, qui entretiennent, et parfois à tort, de profonds préjugés de malpropreté. Mais ces activités ne sont pas les seules à rejaillir sur la question de la propreté des endroits publics.

A Dakar, le déficit criard en salles polyvalentes publiques, ouvertes aux particuliers et associations (socioculturelles, sportives etc.), explique aussi cette *confiscation* de l'espace public par les populations, occupation a des conséquences sur la salubrité des endroits concernés.

Manifestations religieuses (commémorations) mariages, baptêmes, et autres cérémonies de deuil prennent pour cadre le domaine public, avec généralement des ruelles occupées et encombrées, gênant parfois considérablement la circulation automobile, piétonnière et celle des biens. Lors de tels rassemblements en plein air, comme pour les manifestations culturelles (concerts, matchs de foot), la collecte des déchets divers (déchets d'emballage, papiers reste alimentaires etc.) n'est effectuée que lorsque l'on connaît pour les endroits choisis un propriétaire identifié. Quand tentes et podiums sont installés sur des terrains publics *neutres*, aucune collecte des petits déchets n'est prévue et réalisée après déroulement des activités. Ces espaces peuvent néanmoins être ciblés lors de journées d'*investissement humain*, où les populations sont conviées à nettoyer les artères ainsi que les places publiques de leurs quartiers.

<sup>1</sup> Si les animaux en divagations ne contribuent pas de manière directe au processus de dégradation de la chaussée, ils y participent néanmoins à titre esthétique de par les déjections qu'elles y laissent en permanence, accentuant ainsi la méprise dont elles font l'objet. Le constat est le même pour les chevaux de calèches qui arpentent les artères de la ville mais dont les déjections outre un volume plus important, ont une dimension olfactive plus inconfortable, malgré l'indifférence totale du cocher.

Mais en général, ce n'est que lors de rassemblements religieux collectifs et d'envergure, tels que les prières de l'Aïd, se déroulant au même moment partout, qu'un effort de nettoyage est effectué pour les lieux publics neutres, notamment ceux *dégagés*, devant accueillir les fidèles. A l'exception de la Grande Mosquée de Dakar, l'ensemble des autres mosquées ne disposent pas d'une capacité conséquente pour accueillir un grand nombre de fidèles : une fois réquisitionnés, les espaces publics ciblés sont alors et nettoyés pour servir de lieu de prière ponctuel, ce qui n'empêche pas toutefois pas les fidèles de venir le jour *j* avec leurs tapis de prière. Ce nettoyage, effectué pour la circonstance, a généralement lieu la veille, toujours en rapport avec cette dimension sacrée des endroits de dévotion, le lieu retrouvant sa banalité habituelle, dès la fin des dites cérémonies.

### 3.2.1.2 *Les parcs, promenades et jardins publics.*

Les parcs, promenades et jardins ouverts au public, doivent aussi bénéficier d'une prise en charge des déchets verts, ainsi que de ceux qui y sont produits par les visiteurs. A Dakar, on note la présence de deux parcs : celui des îles de la Madeleine, réserve naturelle, peu fréquenté car aussi moins accessible, et celui de Hann qui ne désemplit presque jamais notamment durant l'été. Hann a un statut particulier, logé en plein cœur de la ville, il constitue un havre de verdure géré par les Services des Eaux et Forêts. Disposant d'un zoo animalier, il produit donc hormis les déchets verts (élagage des arbres et entretien des espaces), des matières organiques (entretien des cages et habitats animaliers). L'ensemble de ces déchets est généralement confiné dans un coin du parc, et fait l'objet d'une incinération qu'on a vu artisanale.

En guise de promenade Dakar ne propose que la corniche ouest dernièrement réaménagée. Les jardins publics, introduits durant colonisation (Jardin de Verdure Protêt), étaient plus ou moins bien tenus jusqu'à récemment. De telles aménagements étaient même intégrés dans les programmes d'habitat officiels (SICAP, HAMO, Parcelles etc.), avant que la frénésie immobilière de ces dernières années les omette des fronts de peuplement et procède à leur démantèlement dans les quartiers où ils *figuraient*. Toujours est-il que la charge de l'entretien des jardins publics et promenades revient aux collectivités qui peuvent aussi la déléguer à des organismes privés. Mais l'absence d'équipements de collecte des petits déchets, ainsi que l'inexistence de bacs à ordures traduit le peu d'intérêt accordé à la salubrité de ces espaces, généralement peu aménagés. Quasiment laissés à l'abandon, certains jardins publics deviennent même des lieux privilégiés de rejet de déchets ménagers et de gravats, notamment dans les quartiers faiblement urbanisés de la ville.

### 3.2.1.3 *Les plages.*

Elles constituent les lieux de divertissement publics les plus fréquentés par la jeunesse dakaroise, notamment durant les vacances scolaires (juillet-octobre). En dehors de la baignade, les plages sablonneuses dakaroises sont souvent lieux d'activités sportives : jogging, training, musculation, Beach-foot etc.

Une bonne partie du littoral reste ouverte au public, que ce soit la portion sablonneuse de la crique de l'Anse Bernard, l'axe Soumbédioune→Pointe des Almadies avec Fann et les Mamelles, le littoral nord allant de Yoff à Malika avec Diamalaye, Cambérène ou encore les plages de la zone sud allant de la Pointe de Bel-Air à Bargny en passant par Hann. De même, on a les plages à majorité rocheuses de Ngor continent, Ngor-île ou encore celles de Gorée qui disposent d'une petite ouverture sablonneuse. Même si l'on assiste de plus en plus à une privatisation déguisée de certaines portions, les franges arraisonnées par les hôtels, clubs et autres restaurants privés sont généralement implantés sur la côte rocheuse, moins concernées par la baignade de masse.

D'ailleurs, hormis l'aménagement de dépendances d'hôtels (restaurants « les pieds dans l'eau ») justifiant leur entretien, c'est en raison de ces facteurs physiques que les plages rocheuses sont moins touchées par les rejets de déchets d'origine diverse. Toutefois, certains hôtels n'ont pas hésité à aménager leur portion rocheuse, les transformant à grands renforts de tonnes de sable fin en plage sablonneuse.

Les zones accessibles au grand public sont très souvent touchées par de multiples rejets, avec notamment des plages de débarquement de poisson, traditionnellement souillées par les déchets liées aux activités de pêche et ou de transformation de produits halieutiques qui y sont menées. Ces plages sont aussi salies par les rejets d'autres usagers, dont les baigneurs et promeneurs qui les fréquentent.

Une partie des plages de Yoff, Soumbédioune, sont dans ce cas de figure, de même que Hann et Yarakh qui présentent la particularité supplémentaire d'être touchées par les rejets industriels, et domestiques avec aussi bien des matières liquides que solides. Là aussi, hormis les journées d'*investissement populaire*, ces plages ne sont généralement nettoyées, que lors de circonstances particulières telles que les régates, les compétitions de natation (traversée Dakar-Ile de Gorée, Ngor-Ile de Ngor etc.). Un ratissage sommaire est aussi effectué en prévision de l'ouverture médiatisée de la saison, pour certaines activités sportives ayant pour cadre la plage. Rappelons que le dernier organisme de nettoyage à avoir fait usage d'une cribleuse pour l'entretien des plages sablonneuses fut la Municipalité de la ville en... 1971 ; c'est à cette date que la cribleuse en service, tomba en panne et ne fut jamais remplacée.

#### 3.2.1.4 Les cimetières

Théoriquement, l'entretien de ces espaces est assuré par les services des municipalités où ils sont implantés, les édiles pouvant les faire gérer directement par les services communaux ou confier la mission à une société délégataire. A leur charge aussi, la collecte, le transport et l'élimination des déchets produits dans ces endroits vers les lieux de traitement et ou d'élimination. Mais, les cimetières aussi font aussi les frais de cette négligence hygiénique qui touche l'ensemble de la ville, y compris pour les plus grands et les plus connus. A l'image de Yoff, Soumbédioune, Bel-Air ou encore du cimetière de Saint-Lazare sur la VDN, inauguré en dernier, l'illustration en est l'inexistence de bacs à ordures dans ces lieux.

Du fait de l'absence de corbeilles de captage, divers petits déchets sont abandonnés à même le sol par les visiteurs, alors qu'on retrouve aussi dans les parties encore *non occupées* quelques tas de gravats provenant de l'aménagement des caveaux et tombes. Ils sont généralement le fait de maçons et carreleurs indépendants ayant embrassé cette filière, et qui proposent leurs services dans les cimetières. Les déchets verts provenant des arbres n'y sont généralement pas collectés ; de temps à autre, les vigiles et autres prestataires de services funéraires ou funèbres établis sur site (maçons, carreleurs, creuseurs de tombes et fossoyeurs), procèdent à leur incinération artisanale avec quelques déchets banals ramassés çà et là. L'impression d'une absence d'entretien des cimetières, trahit en réalité et de manière plus globale une gestion désordonnée et peu rigoureuse des lieux. Si au départ la trame d'occupation du sol s'est voulue régulière, du fait d'une mauvaise gestion, les carrés surchargés se sont vite retrouvés débordants sur les voies de passage. L'absence de nivellement du terrain, la non stabilisation des voies de passage, ainsi que l'inexistence de réseaux de captage des eaux de pluie, rendent difficile l'entretien des lieux.



### 3.2.2 Lieux d'activités commerciales.

Cette rubrique comprend les marchés traditionnels (urbains et hebdomadaires), les centres commerciaux « modernes », les rues et avenues commerçantes, les commerces de proximité, et les stations de vente de carburant automobile, disposant de boutiques intégrées. On peut aussi y inclure les foirails, et enfin de façon plus prosaïque, les Paaks, lieux de transaction achat, stockage et revente de matériaux *déchets*.

#### 3.2.2.1 Le cas des marchés traditionnels urbains de Dakar.

Dans le cas de la ville de Dakar, on a recensé pas moins de 150 marchés dont seulement une dizaine de taille sensiblement importante (Tilène, Ngélaw I, Sandaga, Thiaroye). La centaine d'autres est constituée de Marchés moyens à l'exemple de Fass, Kermel-Pikine, et de petits marchés de quartier, comme ceux de Rebeuss, de Grand-Médine etc<sup>1</sup>. Les marchés de grande envergure sont constitués des Marchés Centraux à vocation nationale mais aussi sous régionale, et dont les échanges impliquent le Mali, la Mauritanie, les Guinées Conakry et Bissau, le Bénin, le Togo, la Côte-d'Ivoire etc. On retrouve parmi ces plateformes d'approvisionnement et de redistribution les marchés Centraux de Syndicat et Thiaroye pour les fruits et légumes, le marché Central au poisson de Yaraakh (situé au km 9,5 Route de Rufisque), et celui de Soumbédioune pour le poisson. Avec la SERAS et les abattoirs pour la viande, ils constituent le *ventre*<sup>2</sup> de la ville pour reprendre l'expression de BARLES. Ce sont en effet ces trois principaux pôles qui assurent à la capitale son alimentation vivres frais. Ils sont complétés par Sandaga et le marché HLM.

Au chapitre des marchés régionaux, on a la SERAS, MCP, Colobane. Kermel Tilène, le marché de la Gare (dit marché Lamine DIACK qui donné l'autorisation de s'y installer), et Castors pour Dakar, Zinc, Yaraakh pour Pikine, « Central » pour Rufisque.

Bien que figurant parmi les équipements commerciaux publics les plus pris en compte dans les stratégies de collecte des déchets, ces marchés connaissent pourtant et de manière quasi continue, de gros problème d'insalubrité. Les différentes structures de gestion se sont toujours heurté à la délicate question de la prise en charge des déchets produits dans ces pôles commerciaux de la ville. Souvent présentés comme vecteurs de « points noirs » c'est-à-dire d'endroits en permanence insalubres, ils ont fini par constituer la hantise des acteurs du nettoyage. Mais cette situation n'est pas réellement surprenante. En cause :

- l'explosion du nombre des populaires marchés urbains et hebdomadaires dans la région de Dakar, souvent accompagnée d'un développement concomitant d'avenues et rues commerçantes. Cette principale conséquence de l'excroissance des marchés se traduit par le débordement des cantines et le déversement des activités sur la voie publique.
- l'absence dans la plupart des marchés traditionnels d'équipements connexes : sanitaires (édicules, points d'eau, réseaux d'égouts) ou autres (toits couvrants, dédales stabilisées).
- la ségrégation dans la dotation des marchés en services et équipements de prise en charge des déchets solides,
- et enfin, le sous dimensionnement des équipements de collecte pour les marchés, pour ceux équipés, aggravé par la fréquentation des équipements par les populations riveraines.

<sup>1</sup> La liste n'est pas exhaustive, on a aussi les marchés de Bargny, Sicap-Mbao, Boubess, Sahn et Ndiarème pour Guédiawaye Tilène, Zinc, Grand-Yoff, Diamalaye, Castors, Gueule-Tapée, Grand-Dakar, Unité 14, Rebeuss, Unité 11 pour Dakar, ou encore les marchés de villages comme ceux de Ngor, Keur-Massar etc

<sup>2</sup> BARLES. S. (2005). « *L'invention des déchets urbains France 1790-1970* ». 2005 Editions. Champ Vallon 2005. 425 pages.

NDIAYE<sup>1</sup> dans son étude sur les marchés de la ville soulignait que Dakar donnait l'impression d'un immense marché où chacun était libre de s'installer selon sa volonté, pourvu qu'il ait quelque chose à vendre. C'est dire la forte implantation dans la ville de ces espaces géographiques, comportant des installations de vente, animés par des commerçants et fréquentés par une clientèle d'origine variable tel que l'auteur les définit. Naturellement, l'augmentation de leur nombre entraîne de facto une augmentation de la demande de prise en charge des matières résiduelles qui y sont produites, tâche que les communes ont le plus grand mal à assumer. Les maigres moyens affectés à ces missions se retrouvent partagés entre une multitude d'établissements, dont le système de recouvrement des taxes reste très aléatoire.

Il serait pourtant erroné de se fier à l'aspect parfois sommaire et bancal de leurs tables et étalages, pour soupçonner certains commerçants exerçant dans les marchés sans cantines ou magasins, de négligence hygiénique. En réalité et quel que soit le statut du vendeur en présence, la pratique de l'hygiène reste quasiment identique aussi bien pour les occupants de cantines et magasins que ceux ne disposant que d'un emplacement individuel.

On avait signalé les processus mis en œuvre par les occupants pour s'assurer dès l'ouverture le matin, ou à la fin de la journée, de la salubrité de leur espace de travail, notamment à travers le balayage et/ou nettoyage à l'eau du sol cimenté. Ce balayage concerne aussi les emplacements mobiles et ceux non bâtis. La démarche de salubrité qui caractérise l'intérieur des cantines ou l'espace de vente, se poursuit aussi sur les parties communes. Outre l'entretien de l'espace attenant, on note dans certains marchés un processus de stabilisation des dédales. Contrairement à un environnement sablonneux propice aux sables intrusifs, ce procédé permet d'amoindrir les contraintes liées au maintien de l'hygiène, mais aussi de favoriser un accueil plus agréable de la clientèle.

L'importance de cette stabilisation des dédales et artères pousse même les commerçants dans beaucoup de marchés, à financer eux-mêmes l'opération pour la devanture de leur cantine. En revanche seuls les commerçants occupant un emplacement fixe et matérialisé (cantine ou magasin), disposent généralement d'un récipient de collecte et de stockage de leurs productions, en fonction de leurs activités. C'est dire qu'une bonne part des déchets jonchant le sol est attribuable aux petits vendeurs, bien que les usagers et clients fréquentant ces espaces soient aussi impliqués.

Généralement, c'est la gestion des parties communes des marchés, ainsi que la prise en charge des déchets rassemblés aux lieux de collecte collectifs qui constitue le nœud de l'insalubrité des marchés urbains de la ville. Il est vrai qu'à ce niveau aussi, ils ne sont pas logés à la même enseigne : le prestige, la localisation, ainsi que le potentiel financier induit par les recettes qu'ils peuvent générer, constituent des facteurs déterminants dans la dotation ou non des marchés en équipes de balayage et en équipements de collecte. Comme pour les ménages, les marchés localisés dans les quartiers urbanisés, bénéficient de quelques avantages qui influenceront dans les modalités de gestion de la salubrité.

Pour la Ville de Dakar, c'est à la Division des Halls et Marchés que revient l'entretien de l'hygiène et la salubrité de ces espaces, gros producteurs de déchets assimilés ménagers. Cet entretien comprend le balayage des parties communes et le transfert des déchets vers le point de collecte, l'évacuation des détritiques rassemblés au dit point de collecte et son entretien (balayage, nettoyage etc.).

<sup>1</sup> NDIAYE M, (1997). « *Le marché et son espace dans l'agglomération dakaraise* ». Thèse de doctorat de troisième cycle de géographie. UCAD-Dakar 1997. 209 Pages.

Irrégulier dans les grands marchés, le balayage est totalement inexistant dans les marchés de banlieue, sauf dans le cas où les commerçants paient les services de balayeurs indépendants. Cette démarche on le verra, ne constitue pas l'unique illustration d'une sorte de volontarisme des professionnels.

Seuls les marchés plus significatifs bénéficient aussi d'un service de collecte des déchets. On l'a vu pour le cas des mythiques marchés Sandaga, Kermel la *centenaire* Kermel, plus ancien marché de Dakar, partiellement ravagé par un incendie en 1994, et qui a depuis été reconstruit selon le style architectural d'origine. La Municipalité déclare avoir augmenté les moyens logistiques et le personnel affectés à cette mission, dans les marchés disposant d'un service de collecte et d'évacuation. Mais les bacs ou bennes à ordures, largement insuffisants pour contenir la production quotidienne, sont de surcroît irrégulièrement vidés. Même pour ces marchés localisés au cœur du centre des affaires, le service est aussi très souvent déficient ou irrégulier, du fait d'un sous-dimensionnement des équipements NDIAYE (1997, 87), reprenant Dollfus O, citait « *Tout équipement et tout service ne peuvent fonctionner qu'entre deux limites : une limite inférieure au-delà de laquelle le service n'est plus rentable ; une limite supérieure au-delà de laquelle, la congestion paralyse le trafic* ». Même pour les marchés les plus prestigieux et les mieux équipés de la ville, le sous dimensionnement manifeste des bacs ou bennes amovibles de collecte, maintient une impression d'insalubrité permanente dans les points de remisage. Toutefois, ces centres ne peuvent trop longtemps, offrir le spectacle de bennes débordants d'ordures, glissant vers la constitution de dépôts anarchiques sur les rues commerçantes adjacentes. Il y va de la crédibilité des élus mis à mal par cette image d'insalubrité exposée aux touristes et visiteurs de ces monuments inscrits au patrimoine culturel de la ville.

Souvent impliquée dans les griefs formulés contre le service de nettoyage, les responsables de AMA dégagent toute responsabilité dans cette situation en réaffirmant qu'il appartient aux maires des communes d'arrondissement dans lesquelles sont implantés les marchés, en vertu de la décentralisation, de s'occuper de la collecte des ordures d'origine commerciale<sup>1</sup>. Cet aspect qui n'est qu'une illustration l'absence de clarté dans l'élaboration du cahier de charge concernant les matières résiduelles à collecter, révèle aussi de la pomme de discorde que constituent actuellement la gestion des marchés de la ville qu'ils soient réguliers ou flottants. Nombre de maires se sont en effet empressés de les incorporer à leur domaine fiscal au moment de la réforme administrative de 1996 portant création des C.A, tout en se renvoyant la « patate chaude » de leur sécurité et de leur entretien. L'autorité supra communale (CUD et plus tard CADA) souvent accusée de laxisme estime quant à elle : *qui en contrôle les ressources financières doit aussi en assurer la salubrité*.

Les responsables de la société de collecte déclarent néanmoins, qu'AMA s'est engagée à disposer des conteneurs au niveau de chacun des grands marchés que compte la ville, à hauteur de ses moyens.

<sup>1</sup> Les responsables de la société AMA estiment en effet que les syndicats (ou alors les communes) chargés de la gestion de ces marchés peuvent s'attacher leurs services contre rémunération spéciale. Ces propos seront en nette contradiction avec la législation si l'on s'en tient à la définition des ordures ménagères selon la législation sénégalaise (voir annexes III).

D'où l'explication de la présence de conteneurs dans les seuls marchés stratégiques, avec :

- 1 au marché Kermel,
- 1 à l'Embarcadère de Dakar,
- 1 au Camp Lat-Dior
- 1 au marché de Gueule-Tapée
- 2 à Colobane
- 1 à Ngor
- 1 à Yoff
- 1 à Castors
- 1 sur la Route du Front de Terre
- 1 à Hann
- 1 à Thiaroye
- 1 à Rufisque

Préoccupante pour l'ensemble des lieux commerciaux de la ville, la situation en matière de salubrité est encore plus délicate pour les marchés à vocation alimentaire : c'est le cas de Syndicat pour les fruits, de Thiaroye Gare pour les légumes. Présentant une très forte production de déchets putrescibles, ces marchés centraux sont aussi généralement moins dotés en bennes à ordures que les centres commerciaux verticaux, dont la production de déchets est pourtant moins agressive. Outre le non dégagement des voies de pénétration, et la non stabilisation des dédalles, les équipements connexes qui font le plus défaut aux marchés, sont les édicules et points d'arrivée d'eau, connectés à un réseau d'assainissement. On peut aussi y adjoindre l'absence d'un réseau de captage des eaux pluviales, et surtout celle d'un toit couvrant.

Un dôme couvrant sert à protéger les vendeurs et clients, mais aussi les marchandises contre le vent, la pluie et le soleil. Les denrées alimentaires et vivres frais sont particulièrement sensibles à une dégradation par exposition prolongée au soleil ou par contact avec l'eau. En dehors des impacts sur la gestion de l'hygiène, l'inexistence d'un tel équipement cause d'énormes pertes aux commerçants dakarois, qui tentent d'y remédier en déployant et en fixant sur leur emplacement de vente, des parasols (ou parapluies) mobiles.

Si généralement les petits tabliers rencontrés dans les marchés urbains parviennent à se protéger, avec leur marchandise sous un parasol, la tâche est plus délicate pour les semi-grossistes exposant à l'air libre et disposant de manière quasi sommaire fruits et légumes sur de grandes bâches à même le sol. Malgré un rapide déploiement sur l'ensemble, d'une autre bâche d'envergure sensiblement égale à leur emplacement, ils connaissent des taux de pourrissement élevés dus à l'eau, en saison des pluies. Les matières pourries qu'ils rejettent expliquent cette air particulièrement corrompu qu'on respire à Thiaroye ou Syndicat en période de pluies. L'absence d'un toit ou dôme couvrant, n'est pas le seul facteur de désagréments pour les vendeurs de la plupart des marchés dakarois ; elle est souvent combinée à non stabilisation des emplacements, voies et dédalles. D'ailleurs, certaines dédalles creusées par le passage des personnes, et transformées en pataugeoires durant la saison des pluies, sont nivelées à l'aide de déchets de fruits et légumes. En fonction des saisons, certains matériaux seront plus présents que d'autres, à l'image des enveloppes des épis de maïs, ou *spathes*, particulièrement prisées pour cette utilisation.

L'air est tout autant vicié dans les points occupés par les vendeurs de gallinacés : fientes animales et copeaux litière en décomposition dans les dans certaines cages, prouvent les difficultés à approvisionner convenablement les marchés en animaux sur pattes. De même, le sous dimensionnement des installations de captage des déchets (avec seulement l'équivalent de 4 bennes de 1100 L), explique l'omniprésence des déchets à tous les endroits du marché, attirant outre les mouches et moustiques, des rats et des rongeurs.

La plupart des marchés de la ville ne disposent ni de sanitaires viables, ni d'installation de captage des eaux pluviales. S'agissant des édicules et points d'arrivée d'eau dans les marchés fixes de la ville, généralement ceux matériellement délimités et équipés, disposent de sanitaires connectés à un réseau d'assainissement. Toutefois, l'entretien de ces sanitaires est si désastreux, que seuls quelques téméraires *habitués des lieux* comme les commerçants ainsi que les porteurs et les négociants divers, daignent les utiliser. Il faut dire que dans certains quartiers populaires (Pikine, Guédiawaye), les populations alentours partagent ces toilettes avec les usagers attirés, augmentant ainsi les problèmes d'hygiène. Dans les zones huppées, usagers et clients s'abstiennent de les fréquenter les toilettes de Sandaga ou de Tilène, quand ils y font leurs achats.

Le lavage à l'eau du sol, qui n'est effectué qu'épisodiquement dans les édifices comme Kermel ou Sandaga, est quasi inexistant dans la plupart des autres marchés. La faute à la non stabilisation des parties communes et à l'absence de puissantes arrivées d'eau pour certains d'entre eux, alors que pour d'autres, s'y ajoute un problème d'exiguïté et de tortuosité des allées. Signalons aussi dans la majorité des cas, l'inexistence de bouches d'incendies, indispensables aux services de secours. Ces manquements ont été à Dakar, à la base de destructions avancées et de dommages matériels considérables dans les marchés, lors de déclenchement de sinistres comme les incendies.

En dehors de cette faiblesse, on sait qu'en général ces bennes destinées pour la collecte des ordures produites dans les marchés, sont *agrémentées* de déchets de diverses provenances, « contribution » modifiant sensiblement les quantités, aussi bien à Dakar que dans la banlieue. Cette tendance est encore plus accentuée dans le cas des marchés Thiaroye ou Syndicat à Pikine ou Ndiarem à Guédiawaye, bien moins prestigieux que les très patrimoniaux et culturels Sandaga ou Kermel localisés dans le centre historique de la ville. En effet, la quasi-totalité des bennes à ordures disposées au niveau des marchés pour en recueillir la production rudologique polarisent une zone d'au moins un km<sup>2</sup>, les poubelles des ménages et même parfois les déchets collectés par agents chargés du balayage et du nettoyage des artères. Si elles sont localisées dans des quartiers populaires les populations se servent de leurs équipements que ce soit des PAV ou des containers pour se débarrasser de leurs ordures. On l'a vu pour le cas des marchés de Pikine notamment Syndicat ou Thiaroye. En outre, l'impression de pagaille et l'insalubrité permanente qui caractérise les marchés de l'agglomération accroît la sensation d'insécurité notamment dans ceux implantés dans les quartiers populaires de l'agglomération comme Thiaroye, Nietty Mbar ou encore Syndicat, du reste très fréquentés par les délinquants.

Comme le définit le décret n°74-338 du 10 avril 1974 réglementant l'évacuation et le dépôt des ordures ménagères, dans son article 2, la gestion des déchets produits dans les foirails, *lieux d'attache des bêtes de somme ou de trait, rassemblées en vue de leur évacuation*, est aussi du ressort des services communaux. Mais si la collecte des déchets qui y sont produits est du ressort de l'organisme de collecte officiel, aussi bien ceux liés à l'activité (déjections animales) que ceux découlant des activités connexes (restauration des usagers, entretien des animaux) ne sont pris en charge que de façon épisodique par l'organisme officiel. On verra dans la quatrième partie, que ces parcs à bestiaux ne bénéficient d'aucune prise en charge continue des déchets qui y sont produits, expliquant la prolifération de points de rejets anarchiques de déchets dans ces endroits aussi.

Les *Paaks* sont des lieux de collecte, de stockage et de revente de matériaux déchets ; ils ont vu le jour dans les années 70 avant de se développer à la faveur de la crise économique. Orientée au départ vers la récupération et la revente d'objets de consommation désuets ou d'occasion, la filière a vu se greffer sur son *tronc* les activités de récupération et de recyclage des matières déchets, antérieurement négligées : métaux ferreux et non ferreux, plastique, verre etc. Aujourd'hui les *Paaks* désignent aussi bien les lieux de revente de matériels d'occasion, ceux recevant des déchets propres (chutes de matière ou déchets d'emballage

provenant des usines ou des commerces), que les endroits de stockage des déchets, glanés dans les poubelles, les dépôts anarchiques ou à la décharge de Mbeubeuss.

Ces lieux de valorisation des déchets produisent aussi des déchets de fonctionnement généralement rejetés dans les bacs et bennes des commerces, ou dans les dépôts anarchiques. Parfois, les *Paaks* sont tout simplement établis dans des endroits de rejet d'ordures (PAV). Pour les premiers, et l'intérêt qu'a suscité ce secteur chez les couches défavorisées. hormis les inquiétudes d'ordre sanitaire, c'est surtout le caractère très informel et même parfois presque anarchique de leur implantation et de leur fonctionnement, qui constitue en réalité l'unique dérive impliquant la récupération. Là encore, cette implantation anarchique sur un domaine public « abandonné », incombe pour beaucoup aux pouvoirs publics.

Il convient par ailleurs de noter que quasi-totalité des marchés de l'agglomération dakaroise notamment Sandaga, Grand-Yoff, HLM IV, Colobane, Yarakh ou Ngor nécessitent en la matière une profonde réorganisation des systèmes de prise en charge de leur production rudologique. Des Marchés d'Intérêt National (MIN) comme *Syndicat* ou *Thiaroye* appelés à jouer un rôle plus élargi auront quant à eux besoin d'une totale restructuration pour pouvoir continuer à jouer leur rôle de plateforme de « dispatching » pour des denrées alimentaires de premier ordre. Signalons aussi que depuis quelques années maintenant, certains promoteurs proposent aux maires des communes d'arrondissement de mettre à disposition des commerçants des marchés hebdomadaires ou « loumas », des tentes mobiles le temps du marché, afin d'éviter les débordements sur la voie publique et les devantures des maisons riveraines. Si ces initiatives peuvent être louables, elles ne règlent cependant pas la question de l'intégration de leurs flux monétaires dans la chaîne fiscale. C'est le préalable pour que ces activités commerciales puissent amarrer leur production rudologique au circuit officiel de prise en charge, et ainsi permettre une meilleure prise en charge des déchets qui y sont produits.

### 3.2.2.2 *Les centres commerciaux « modernes ».*

Même si elles ont au passage, changé de nom et/ou de propriétaire, les grandes surfaces présentes à Dakar sont quasiment les mêmes que l'on retrouvait dans la ville jusque à la fin des années quatre-vingt dix. Actuellement, ces grandes enseignes principalement implantées dans la commune de Dakar, sont représentées par les ex *Galeries SAHM* (SCORE), devenues magasins *CASINO Supermarché*. On en retrouve sur l'Avenue Albert SARRAUT au Plateau, à la Médina (Gueule-Tapée), aux Almadies, à la SICAP-Liberté II et sur la Route de OUKAM. A ces grandes surfaces, viennent s'ajouter des centres commerciaux à emplacements fragmentés, plus orientés vers des boutiques individuelles : c'est l'adaptation récente et plus moderne des *cantines et tables* traditionnelles proposant des biens de consommation divers, alimentaires et non alimentaires.

A l'image du Complexe Commercial Touba Sandaga (CCTS), du Centre Commercial Malick Sy (CCMS), du Centre Commercial des Champs de Courses « 4 C », du Centre commercial PETERSEN, de *SICAP-Plateau* et *Touba-Khelcom* à Colobane, on assiste à un développement de nouveaux centres commerciaux *verticaux*, spécialisés dans la fourniture de biens et équipements au grand public. Leur gestion a été confiée à la Société de Gestion des Complexes Commerciaux de Dakar (SOGEDAK).

On avait précédemment signalé que l'entretien de ces lieux de commerce était assuré par un personnel spécialisé. Les déchets assimilés ménagers que produisent ces magasins et centres commerciaux sont pris en charge par des organismes de collecte avec lesquels les gérants passent directement des contrats de gestion. Dans la plupart des cas, des bennes sont mises à leur disposition par l'organisme de collecte, bennes dont le prix de la location est intégré aux prestations. Toutefois, on retrouve dans certains centres commerciaux les fameux *fûts ouverts*.

Tout nouvel équipement marchand de la gamme des infrastructures commerciales qui voit le jour, constitue une avancée dans le processus d'inscription rationnelle des activités de services dans l'espace urbain. D'ailleurs l'émergence des nouveaux centres commerciaux verticaux peut constituer un avantage certain dans le processus de *traçabilisation* de la production du tertiaire, et donc, de réduction des *niches rudologiques*. Toutefois, il constitue aussi et de facto une source supplémentaire de production de matières résiduelles à prendre en considération de manière concrète dans l'offre de service officielle.

L'avantage de cette fixation spatiale, est qu'elle contraint quasiment bénéficiaires et utilisateurs de tels équipements à une plus grande implication dans la mise en œuvre des mécanismes de gestion, y compris sur le plan de la salubrité et de l'hygiène des parties communes. Si tel qu'on l'a précédemment souligné, l'entretien des emplacements commerciaux tels que les cantines, boutiques et magasins, qui revient à l'occupant des lieux, est souvent bien effectué, il n'en est pas forcément de même pour les parties communes et installations connexes s'il en existe (sanitaires, dépendances etc.). Pourtant, cela ne signifie pas qu'il y'a absence totale d'implication des commerçants, dans la question de l'entretien et de la salubrité. Ces derniers, selon la nature de l'établissement (Centres commerciaux, marchés urbains, ou marchés hebdomadaires) versent en général une cotisation ou taxe

- soit à l'association des commerçants de la zone, qui ainsi mandatée, passe à son tour un contrat avec une structure de nettoyage,
- soit à la structure communale (Mairie de Ville ou d'Arrondissement), chargée d'assurer l'entretien et la salubrité des parties communes.

Dans le premier cas, une meilleure institutionnalisation de l'approche est à préconiser avec des procédures moins informelles. Dans le cas où l'instance communale constitue le prestataire de service, un bon dimensionnement des équipements de collecte (bennes et bacs à ordures), ainsi qu'un suivi convenable des rotations de vidage, s'avèrent nécessaires, indépendamment de la réalisation d'équipements connexes (sanitaires et égouts, stabilisation des voies et passages, réalisation de réseaux de captage des eaux de pluie).

### 3.2.2.3 Rues commerçantes et commerces de proximité.

Les rues commerçantes ont généralement été une des conséquences de l'implantation des marchés, qu'ils soient urbains ou hebdomadaires, fixes ou itinérants. Dans des pôles commerciaux traditionnels de la ville comme le secteur de Sandaga, du marché HLM V, nombre de rez-de-chaussée de bâtiments et devantures de maisons, ont été transformés en boutiques et magasins, bien que le processus d'étalement spatial des marchés se symbolise aussi par des excroissances encore plus sommaires : cantines, échoppes, tabliers vendeurs « par terre » sont partout omniprésents. De Colobane, à Marché Thiaroye, en passant par Pikine ou Guédiawaye, ces rues commerçantes sont aussi le domaine de prédilection des vendeurs ambulants, plus connus ailleurs sous l'appellation de « vendeurs à la sauvette ». Aussi à sa prise de fonction, le nouveau maire de la ville de Dakar issu de l'alternance, fixa entre autres objectifs prioritaires de mettre fin à la « *cantinisation*<sup>1</sup> » de la capitale, suggérant notamment le transfert du marché de Sandaga nœud du problème dans l'occupation anarchique de la voirie au Plateau. S'il est vrai que ce monument architectural constitue l'un des emblèmes de la ville avec la gare routière, le Palais Présidentiel...le développement en champignon des activités commerciales tout au tour du site l'a rendu très peu fonctionnel pour ne pas dire obsolète<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Formule désignant la prolifération anarchique des échoppes dans la ville. On remarquera que cette décision emboîtait la promesse du nouveau Président de « débarrasser Dakar de ses ordures ».

<sup>2</sup> En effet le marché qui s'est littéralement déversé sur les rues alentours a complètement débordé son site initial et donne l'impression d'une « ruche grouillante et débordantes d'abeilles travailleuses ». Et là c'est le cas de le dire, Sandaga n'est pas en effet un marché spécialisé comme peut l'être Kermel ou le marché de la Gare Ferroviaire, on y retrouve toute la palette de commerçants ordinaire du vendeur de légume à celui de poissons, en passant par le couturier, le bijoutier, le vendeur de textiles, les activités en appelant d'autres.

Si c'est en partie à cause du développement de Sandaga et Kermel que la quasi-totalité des artères du Plateau sont devenues commerçantes, beaucoup d'avenues et de rues des différents quartiers de la ville, ont été gagnées par les activités marchandes et commerciales, sans que l'existence d'un *foyer commercial* antérieur, c'est-à-dire l'implantation d'un équipement de type marché, n'y ait contribué.

Traversant l'ancien quartier résidentiel de Gibraltar-Centenaire, le boulevard du Général De Gaulle, sans avoir à l'origine été destiné à ce type d'activité, est aujourd'hui envahi par des magasins, boutiques, cantines et échoppes en tous genres tenus par la *Chinese connection* au grand dam des nostalgiques de l'époque prestigieuse de ce quartier naguère bourgeois. Bien que ne disposant pas d'équipements spécifiques et dimensionnés (bennes ou bacs amovibles à déchets), les rues et avenues commerçantes sans *souche marchande*, bénéficient néanmoins d'un service minimum, compte tenu des désagréments qu'une non collecte des déchets occasionnerait pour les maisons et villas attenantes. Quelquefois, les déchets sont embarqués par les camions de sociétés de collecte au même moment où les agents de collecte effectuent leur tournée en PAP ou collecte en bout de rue.

Dans l'autre cas plus répandu, où ces rues commerçantes se sont adossées ou greffées à un marché préexistant, la production rudologique individuelle des commerces fixes et vendeurs itinérants, et même parfois celle des habitations alentours, est généralement *versée* à celle dudit marché ou tout au moins dans les points de rejet situés dans son noyau initial. C'est en effet ce noyau qui concentre le plus souvent les installations de captage de déchets, les plus significatifs : bennes amovibles, bacs à ordures etc., même si cela ne signifie pas que le vidage des ordures et l'entretien des équipements devant y être associés, sont effectivement effectués par les services ou structures en charge. Cela n'empêche en tout cas pas ces points de collecte de continuer à polariser les déchets des commerces initiaux et ceux des vendeurs périphériques ainsi que ceux du voisinage.

On avait d'ailleurs signalé précédemment la pratique du rejet vers ce point central. Le même phénomène est constaté chez les commerces de proximité. Boutiques, tabliers boulangeries, superettes et mini-magasins alimentaires localisés à proximité des marchés, profitent gratuitement des équipements déchets, qui s'ils existent, sont implantés dans le lieu central d'activité marchande. Leurs poubelles de fortune, stockées sur le domaine public, peuvent aussi bénéficier gratuitement du passage des bennes de collecte, alors que le cas échéant, un point de rejet anarchique principal est généralement arrêté. A noter que quelques produits alimentaires en provenance de ces commerces peuvent se retrouver à titre de déchets dans ces poubelles. C'est le cas des invendus de pain (trop secs et rassis) des boulangeries, récupérés par les éleveurs urbains et des denrées avariées rejetées par les boutiques, échoppes et tabliers de quartier (fruits et légumes).

Si ces commerçants fréquentent aussi occasionnellement les multiples petits MD1 qui essaient à proximité des marchés, telle pratique est plus remarquée chez leurs collègues tenant les mêmes commerces de proximité, mais éparpillés dans les quartiers et îlots d'habitation. Seuls les commerces modernes (magasins et boutiques de prêt-à-porter, boulangeries et pâtisseries, librairies, papeteries et points presse), rémunèrent aux sociétés de collecte, l'enlèvement de leurs ordures. Lorsqu'ils ne peuvent (ou ne désirent) payer pour ce service, et/ou qu'il leur est impossible de bénéficier gratuitement du ramassage effectué par les BOM, ces commerces éliminent directement leurs rebuts dans les points de rejet anarchiques les plus proches. C'est aussi le cas lorsqu'ils sont tenus de différencier leur production de celle de la maison ou de l'immeuble *hôte*. Mais en fonction du niveau social du quartier, d'autres sacrifieront à la rémunération des camions, des charretiers collecteurs ou des *pousse-pousse* déchets, qui desservent les zones d'habitat et d'activité. Dans un cas comme dans l'autre, les quantités produites restent assez limitées et dépassent rarement la dizaine de kg par jour pour les commerces les plus significatifs, avec d'ailleurs une prédominance de déchets d'emballage assimilés ménagers.



#### 3.2.2.4 Les stations de vente de carburant.

Depuis quelques années, les stations-service dakaroises proposent outre le carburant et des services annexes à l'automobile et à son entretien, un accès à des boutiques intégrées. Ces petites superettes permettent aux clients et usagers de se procurer sur leur route et en s'approvisionnant en carburant, quelques uns des produits alimentaires et articles de base proposés dans les marchés et les grandes surfaces. Toutefois, les stations implantées dans les zones d'habitations sont aussi de plus en plus fréquentées par le grand public, à titre de commerce de proximité. Ces stations services produisent aussi bien des déchets banals assimilés ménagers, que des déchets liés aux activités de mécanique et d'entretien automobile en général. On avait par exemple signalé que les huiles de vidange étaient en théorie collectées et prises en charge par SRH, ou par un service relevant des maisons-mères (Shell, Total, ELF...). A l'image des nouveaux centres commerciaux, la production de déchets solides pour les boutiques des stations service (*Select* pour Shell, *Eden's* pour Elton, et « *Kheweul* » pour Touba Oil, etc.), est assimilée ménagère. Généralement composée d'emballages de produits alimentaires et de restes de repas, elle comprend aussi des emballages découlant de l'activité principale ou en rapport avec l'entretien automobile : bidons d'huile, emballages de pièces. Une autre partie provient du balayage de la plateforme avec quelques emballages plastiques ayant contenu de l'eau, des paquets de cigarette vides, des mégots, des déchets de chewing-gum, mais aussi une forte prédominance de résidus sableux. Naturellement, les quantités sont nettement moins importantes que dans les marchés urbains ou centres commerciaux, malgré les apports de particuliers : la production de chaque station dépasse rarement la contenance d'une benne à déchets de 1100 L environ, vidée lors de la tournée des équipes de collecte domiciliaire et commerciale.

Globalement, on peut retenir qu'une meilleure prise en charge des déchets des marchés, nécessite une généralisation de la dotation en bennes, une augmentation de leur nombre, ou un vidage plus régulier de celles déjà présentes. Toutefois, l'hygiène générale commande une structuration des marchés les plus significatifs par la construction d'édicules, mais aussi à l'intégration d'un réseau d'assainissement pour l'évacuation des eaux usées et pluviales. L'effort de prise en charge des matières commerciales, doit être concomitamment mené avec une amélioration du service proposé aux foyers, afin d'éviter les comportements de pique-assiette. On a en effet remarqué que les bennes de la plupart des lieux de vente commerciaux, déjà insuffisantes pour le captage de leurs productions propres, sont aussi *squattées* par les populations résidant aux alentours. Pour l'ensemble des marchés et équipements commerciaux de la ville disposant de bacs ou bennes de collecte, ces récipients de captage, sont autant utilisés par les commerçants et usagers des marchés, que par les riverains, résidant dans les quartiers qui les abritent. Certains marchands ont par endroits tenté de remédier à cette situation en affectant au point de collecte un vigile, chargé de trier les utilisateurs potentiels en fonction de leur appartenance ou non au marché, initiative vite abandonnée car souvent source de conflits avec les riverains.

La couverture en équipement de captage, faible à l'échelle de l'ensemble des marchés de la ville, est largement déficitaire pour les plus privilégiés, c'est-à-dire ceux équipés. Les enquêtes menées auprès de sites « témoins », montrent que seuls 60 % de l'ensemble des marchés et lieux commerciaux de l'agglomération, disposent d'un service de captage et d'évacuation des déchets commerciaux qui y sont produits. Et dans ce lot, le déficit en benne de collecte ou en équivalent *nombre de vidage par jour* est de l'ordre de 30 %. C'est-à-dire que près de 30 % de la production quotidienne des marchés de la ville (estimée hypothèse basse à environ 200 tonnes/ jour), n'est pas convenablement prise en charge (Voir annexes). Et cela, du fait de l'insuffisance du nombre de conteneurs ou du non vidage de ceux déjà remplis. Toutefois, 40 % des marchés de la ville ne disposent pas de service de collecte et de captage des déchets. La situation des marchés en matière de prise en charge des déchets, et notamment les taux de collecte qui y sont enregistrés, reflète assez fidèlement celle constatée pour la collecte des ordures ménagères de l'ensemble de l'agglomération.

### 3.2.3 Lieux de transit de biens et personnes.

#### 3.2.3.1 Les gares routières, ferroviaires et les terminus de véhicules de transport en commun.

L'entretien général de ces endroits stratégiques recevant du monde est quasi inexistant, malgré la forte fréquentation des lieux. Dans les garages officiels au bitume souvent très dégradé lorsqu'il existe, tout comme dans ceux informels établis sur des sites sableux, aucun balayage régulier des parkings et aires de stationnement n'est effectué. Les équipements de collecte des ordures et déchets publics (bennes ou corbeilles) se signalent par leur absence. Les seuls efforts de nettoyage dont bénéficient ces sites, interviennent de façon épisodique lors des opérations « coup de poing », qui visent à atténuer l'invasion et l'extension inquiétante de dépôts anarchiques d'ordures.

Comme dans les marchés, l'absence ou la faiblesse des dispositifs de nettoyage et de collecte des ordures, est rendue plus flagrante par les lacunes dans la gestion des eaux pluviales et vannes. Si les gares routières officielles à l'image de *POMPIERS*, jouxtant la caserne des Sapeurs Pompiers de Malick Sy ou encore Colobane, disposent de sanitaires ou d'édicules, peu entretenues, elles se retrouvent très vite transformées en poches d'insalubrité.

Là aussi, cette situation découle d'un sous dimensionnement manifeste, combiné à de flagrants défauts d'entretien : les équipements sociaux sont surchargés, vétustes et non entretenus. Généralement, plus que les usagers en transit (encore moins les femmes), ce sont les habitués des lieux chauffeurs, apprentis, et autres professions présentes sur le site, qui daignent fréquenter ces toilettes d'où se dégage souvent une forte odeur d'urines. Ailleurs, des *coins de soulagement* sauvages, sont établis de manière tacite par les parrains des lieux : responsables de groupements de chauffeurs, chauffeurs, apprentis ou rabatteurs. Parfaite illustration des pratiques décrites précédemment et qui accablent l'image hygiénique de la ville, cette situation révèle aussi une demande non pourvue. L'édification de sanitaires par la commune d'accueil ou par les associations d'usagers, n'interviendra généralement que lorsque l'endroit et l'activité auront atteint une taille et un seuils critiques.

Les activités annexes présentes dans les gares routières et terminus, constituent d'ailleurs l'autre talon d'Achille de la gestion de la salubrité dans ces endroits. Comme partout ailleurs, le secteur de la restauration, nécessairement présent dans tous les endroits publics recevant du monde en transit et en flux continu, est aussi représenté dans les gares routières dakaroises. La gamme va, des restaurants informels établis, aux vendeurs itinérants de rafraîchissement en passant par les snacks et autres échoppes de restauration rapide.

Les modalités d'implantation sont souvent anarchiques. Sans doute la faute à un aménagement des lieux n'ayant pas accordé dès le départ leur place à ces activités de restauration (peu ou pas d'emplacements d'origine). Mais, cette implantation anarchique est aussi due à un rapide développement ayant conduit à une saturation du site : plus de fréquentation avec plus de clientèle, induit une naturelle adaptation de l'offre, y compris par voie informelle. Ces activités de restauration sont depuis quelques années complétées par une profusion de boutiques, et échoppes donnant aux lieux, l'air de petits marchés. A leur tour, ils accentuent la densification spatiale et l'occupation *désordonnée*, avec même parfois une occupation des voies de passage automobiles, gênant davantage le déplacement des voitures.

L'hygiène dans ces cagibis, boutiques et restaurants de fortune n'est pas catastrophique, bien que des entorses soient souvent constatées (non utilisation de gants, de toges etc.). Mais globalement, ces professionnels notamment ceux servant des repas chauds s'appliquent quelques règles d'hygiène de base avec un balayage régulier de la pièce de restauration. Ils disposent aussi à l'entrée des lieux un contenant à ordures mis à l'écart, et qui assure le captage les déchets qui y sont produits.

La poussière et les émanations de fumées, y constituent les premiers facteurs de risque. Mais à l'image de la situation dans les foyers, c'est l'inexistence à l'extérieur d'équipements de captage des petits déchets (sachets et boissons et rafraîchissement, épluchures de fruits, sachets de friandises) qui en matière d'hygiène, pose des problèmes majeurs. L'insuffisance des bennes à ordures, mais aussi le laxisme et le fatalisme des services municipaux à assurer de manière constante le balayage et l'entretien des lieux, sont notables. On comprend alors pourquoi bouts de papiers, sachets et poches en plastique, pelures de fruits et autres restes alimentaires, jonchent progressivement les dédales et finissent par faire partie du décor.

A ces activités de restauration, il convient d'ajouter celles liées à l'entretien et la réparation automobiles qui généralement *collent* ces lieux pourvoyeurs de travail, que sont les gares routières. Peut-être aurait-il fallu au départ prendre en considération la fréquente proximité entre les deux activités : dès qu'elle en a la latitude, l'activité de réparation mécanique, suit à en effet et la trace les bassins de production de service automobiles. Comme dans les garages de réparation mécanique implantés ailleurs, on retrouve donc dans certains coins des gares routières qu'occupent les mécaniciens, des déchets liés à l'activité mécanique. Aussi bien dans les gares routières officielles où les parkings de stationnement sont généralement bitumés que dans les garages clandos plus informels, on retrouve des déchets mêlés aux tâches d'huile de vidange, alors que le foisonnement d'épaves sera témoin de l'enracinement ou non de l'activité, mais aussi de l'intervention ou non des pouvoirs publics dans les lieux..

S'agissant des gares ferroviaires destinées aux trains de voyageurs, seule celle sise au Port est actuellement en fonctionnement à Dakar. Le hall d'enregistrement et d'embarquement n'étant pas en cause, le problème majeur est là aussi lié à l'absence d'équipements de collecte des déchets, problème accentué par la présence du marché Lamine DIACK proposant des produits textiles, cosmétiques et alimentaires en provenance du Mali. Toutefois, le vaste domaine qui sert à la fois de site de triage, mais aussi de dépôt pour les locomotives et wagons, est très souvent soumis à une insalubrité notoire, avec des déchets issus aussi bien des activités de fret du rail, que des marchés et habitations alentours. Hormis les déchets anonymes qui jonchent le sol, la plupart de ces sites dédiés au transport des biens et marchandises, présentent des points de rejets anarchiques de déchets.

### 3.2.3.2 *Nécessité de mettre en place des aires de stationnement et de débarquement fonctionnels*

La récente politique d'équipement et d'aménagement urbain initiées par les pouvoirs publics ambitionne de préparer la ville aux mutations à venir. Toutefois, elle semble avoir très peu pris en compte lors de la définition des priorités, certains éléments essentiels à une bonne structuration paysage urbain. Ainsi, dans la lignée des contraintes qu'induisent les activités présentes et celles à venir dans leurs modalités d'occupation de l'espace dakarois, il apparaît urgent et nécessaire pour la ville de Dakar de disposer d'aires de stationnement pour les véhicules automobiles.

On pourrait suggérer le développement des parkings automobiles en périphérie de la ville, dans une optique de décongestion du centre. Mais, la faiblesse de l'offre pour les transports en commun, milite en faveur d'une limitation dans le court terme, de cette initiative aux seuls camions et autres gros porteurs chargés de l'approvisionnement de l'agglomération dakaroise en denrées et produits divers. Ces derniers en accédant et en stationnant au centre ville, et parfois dans des ruelles à emprise réduite obstruent considérablement la circulation automobile et piétonnière, tout en gênant l'intervention des agents chargés du nettoyage et du balayage. Avec la réalisation de *truck-centers*, un accès « limité » des poids lourds au centre ville, permettrait d'arriver à davantage de fluidité, approche qui devra être renforcée par la création d'aires de débarquement fonctionnelles.

Tel projet avait d'ailleurs été prévu dès 1989 par la Commune de Dakar avec la création d'une gare de gros porteurs à Bel-Air et qui devait être dotée d'un parking d'attente d'environ 10 hectares et d'une capacité de 150 camions de 20 tonnes et comportant tous les équipements afférents (entrepôts, annexes, bureaux...). Le maire de la ville qui est aussi à la tête de la Communauté des Communes d'Arrondissement de Dakar (CADAK) avait aussi prévu pour Dakar la construction d'un parking souterrain pouvant accueillir quelques 1500 véhicules sur trois niveaux, la rénovation de quartiers tels que Ouagou Niayes, Cité Port, Castors...

Il ressort de ce passage en revue du fonctionnement du service public déchet, qu'il présente de profondes défaillances. Malgré les réponses alternatives qu'elles tentent d'y appliquer, les populations, ne parviennent pas à reproduire sur le domaine public, les mécanismes de salubrité mises en place en milieu privé fermé : ce qui est valable pour les espaces clos, ne l'est pas pour un milieu ouvert, et pour une question déchets, exigeante d'organisation et de moyens logistiques. Souvent dépassées, elles abdiquent, et avec fatalisme acceptent ou vivent la cohabitation.

Les nuisances induites par la proximité avec les dépôts anarchiques sur le domaine public, sont accentuées par la présence d'activités à forte exigence sanitaire (restauration rapide etc.). Elles sont aussi aggravées par le fonctionnement très carencé du secteur de l'assainissement liquide officiel.

#### 4. Effets sur la question « déchets », d'un assainissement liquide lacunaire.

L'un des facteurs qui participe du fragile équilibre sanitaire sur lequel semble reposer depuis des années déjà l'espace dakarois, est sans conteste lié à l'adjonction à la délicate problématique de la gestion des matières résiduelles solides, d'un dispositif d'assainissement liquide tout aussi lacunaire. On sait d'ailleurs que les deux systèmes restent mutuellement complémentaires pour ne pas dire dépendants et nécessitent chacun autant d'*attention*. Aussi, pour cet aspect de la prise en charge des matières résiduelles liquides, les causes, les symptômes et les effets, restent quasiment identiques que pour les rejets solides. L'approche spatiale légère et parfois discriminatoire largement reste de mise.

##### 4.1 La question des boues et des déchets liquides ménagers.

Sous l'égide du Conseil Supérieur de l'Eau crée en 1998, des résultats satisfaisants ont été obtenus s'agissant de l'approvisionnement en eau potable des populations. Ces actions ont été menées par le biais du Projet Sectoriel Eau (PSE) confié à la Société Nationale des Eaux du Sénégal pour le volet rural, et à la Sénégalaise des Eaux (SDE) filiale de la SAUR pour le volet urbain. La dotation effective moyenne en eau potable est en effet passée de 20 à 30 L par jour et par personne malgré un déficit d'environ 100 000 m<sup>3</sup> / jour pour la ville de Dakar.

Ainsi, bien qu'une personne sur 100 environ *éprouve des difficultés à trouver de l'eau à moins de 30 minutes de chez elle*, près de 90 % des ménages de la ville ont néanmoins accès à l'eau potable du robinet en 2001 selon le même rapport. On notait près de 60 000 abonnés en 2000 et quelques 350 bornes fontaines fonctionnelles, même si du fait d'un déficit, nombre de quartiers des banlieues font encore les frais des délestages<sup>1</sup> menés par l'opérateur pour dispatcher le liquide précieux. Par contre, et à l'instar de nombre de villes du tiers-monde<sup>2</sup>, la capitale du pays n'a su anticiper le pendant naturel de l'approvisionnement en eau à savoir, à savoir la gestion et l'évacuation des eaux résiduelles : son réseau d'assainissement liquide ne couvre environ que 24, 5 % de la population. Selon l'ESAM II, la répartition des ménages selon le type de toilettes laisse apparaître que 79, 7 % disposent d'une chasse d'eau, 11,3 % de latrines, 6,2 % disposent d'autres moyens (édicules publiques), alors que 2,8 % ne disposent d'aucun moyen et éliminent probablement leurs fèces dans la nature.

	W-C raccordé	Fosse septique	Fosse perdue	Edicule publique	Dans la nature	Autres	Sans réponse
Région de Dakar							
Dakar	47,2	32,1	5	6,8	3	1,9	4
Pikine	4,5	72,2	10	2,6	4	3,9	4
Rufisque	4	45,5	9	7,7	25	5,4	3
Guédiawaye	-	-	-	-	-	-	-
Ensemble	24,7	50,3	7	5,1	6	3,1	4

**Tableau 12.** Répartition des ménages dakarois selon le type de d'aisance. Source : MEPN, novembre 1997 in Annuaire sur l'Environnement et les ressources naturelles du Sénégal. MEPN-CSE. Novembre 2000. 268p

<sup>1</sup> Si la banlieue en bout de chaîne subit ces désagréments, ce sont souvent les maisons à étages des banlieues qui sont les plus lésées par cette situation du fait d'un manque de pression pour faire accéder l'eau aux niveaux supérieurs.

<sup>2</sup> Selon un rapport de l'OMS, 40 % de la population mondiale n'a pas accès à des sanitaires décentes soit environ 2 milliards d'individus.

C'est pourtant à un organisme public l'ONAS (Office National de l'Assainissement) avec environ 120 personnes pour un budget annuel d'environ 1 milliard de FCFA, que l'Etat sénégalais a confié pour la ville, la charge des travaux d'assainissement liquide (eaux usées domestiques, industrielles et pluviales) ainsi que l'assainissement gazeux (fumées d'usines). Pour l'ensemble de la région dakaroise, l'établissement public à caractère commercial (créée par la Loi N° 9602 du 22/02/1996 et par Décret N° 96 662 07/08/1996) est chargé outre la planification,

- la conception et le contrôle des études et des travaux des infrastructures d'eaux usées et d'eaux pluviales
- l'exploitation et la maintenance des installations d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales
- d'assurer aussi le développement de l'assainissement autonome, et la valorisation des sous-produits des stations d'épuration.

Toutefois, malgré les 657 kms de collecteurs d'eaux usées (450 selon NDIAYE<sup>1</sup>) en partie hérités de la colonisation, près de 75,5 % de la population ne dispose pas d'un raccordement au tout à l'égout, et dans ce lot seuls 15 % disposent de fosses septiques étanches.

Selon DIAO M-B, Dakar rejeterait à la mer 66 000 m<sup>3</sup> d'eaux usées collectées par jour, alors que la ville présenterait un déficit de 8000 à 10 000 m<sup>3</sup> d'eau non traités qui sont déversés dans la nature<sup>2</sup>. NIANG. S (1995), note que plus de 50 % des populations déversent leurs eaux usées hors du réseau d'égout, soit dans la rue ou alors dans le réseau d'évacuation d'eaux pluviales hors de la maison. Mais là aussi, les disparités zonales en la matière reflètent assez fidèlement la typologie des quartiers et le niveau de vie. Ainsi

- Guédiawaye présente 90 % de sa population ne disposant pas d'égouts,
- Pikine où 95 % de la population rejette les eaux résiduaires dans la rue,
- Point E, Fann et Dieuppeul quartiers résidentiels où 100 % va dans le réseau d'égouts
- Médina où 13 % dans la rue, 55 % dans les collecteurs d'eau pluviale,
- Grand- Dakar 6 % dans la rue, 91 % collecteurs d'eaux pluviales.

Les moyens collectifs officiels d'évacuation des eaux usées sont constitués par un système séparatif. Ainsi on a

- Le réseau du Plateau ou Système Centre ville, construit de 1900 à 1930 selon le mode hiérarchisé bénéficie d'un drainage gravitaire avec une forte pente.
- Le système Médina Gueule Tapée, bien qu'ancien car construit entre 1954 et 1959 reste néanmoins assez fiable ; il dispose par ailleurs d'une station de relèvement du fait de la localisation dans une cuvette qui le prive de pente.
- Et le système Hann-Fann constitue l'artère principale du système d'évacuation des eaux de Dakar, alors que le collecteur SICAP, Hann qui longe la Route de Ouakam jusqu'à Mermoz bénéficie aussi de stations de relèvement. Mais, ce système SICAP avec l'extension des habitations sur la VDN n'est plus très fonctionnel alors que Ngor et l'île de Gorée rejettent les eaux usées directement à la mer.

<sup>1</sup> NDIAYE P, (1992). In « Sénégal : trajectoires d'un Etat ». Dakar 1992. p 137-176. p154

<sup>2</sup> Selon Mondon, repris par Wane (1981, P44), un individu produit environ 85g de produits solides et 900 grammes d'urines par jour.

Dans la proche banlieue, la station d'épuration de Patte-d'Oie Builders réalisée dans les années 60 par une ONG américaine (pour cette zone à l'époque faiblement habitée), ainsi que celle de la cité SHS destinée à la zone des Parcelles Assainies sont très rapidement tombées en panne. Quant à la station d'épuration de Cambérène actuellement sous-dimensionnée elle présente de multiples dysfonctionnements.

Actuellement, sur le plan de l'assainissement liquide, les quartiers périphériques, même densément peuplés ne bénéficient que d'une faible dotation en infrastructures notamment d'assainissement. Pourtant, les populations sont généralement disposées à payer le service, et que le rapport entre la longueur des réseaux à mettre en place et le nombre de bénéficiaires soit assez faible, d'où un coût par habitant somme toute raisonnable.

Si globalement pour les populations des quartiers réguliers de la Commune de Dakar, les eaux vannes (sanitaires : selles, urines et douches) de même que les eaux ménagères<sup>1</sup> sont évacuées par le système d'égouts, dans la quasi-totalité des autres communes de la capitale et notamment dans les banlieues, les concessions non raccordées disposent à l'intérieur d'une fosse (pas toujours étanche) qui recueille les eaux vannes des WC (souvent constituées de latrines) qu'il est en effet difficile de manutentionner vers l'extérieur, et de plus en plus les eaux de toilette. En effet jusqu'à une période récente, dans nombre de concessions disposant d'une cour intérieure en terre, seules les fèces et urines étaient destinés à la fosse, alors que par un système d'écoulement gravitaire, l'eau de la douche s'épandait sur les alentours du « coin douche » et était au fur et à mesure résorbée par le sable. Ici comme pour 57 % des populations non raccordées au réseau, l'assainissement autonome est constitué de toilettes avec des fosses qui, quand elles sont étanches es ne sont généralement pas ventilées. Une fois remplies (en général 1 à 2 fois l'année), elles sont vidées par les agents de l'ONAS (Office National de l'Assainissement) ou par des sociétés agréées. Les prestations sont généralement rémunérées 10 000 FCFA en fonction de la localisation géographique du demandeur et de l'accessibilité ou non de son habitation. En général ces populations (30 % des populations enquêtées), un peu plus aisées que la moyenne générale, habitent dans des zones plutôt urbanisées, en habitat vertical ou individuel sans proximité immédiate avec des terrains sableux vagues.

Les produits collectés sont en théorie acheminés à l'unique centre de recyclage des eaux usées dont dispose la ville. Sise à Cambérène et gérée par l'ONAS, cette station d'épuration par boues activées présente une capacité de traitement de 10 000 m<sup>3</sup> par jour et un débit moyen journalier de 9600 m<sup>3</sup>. Les boues d'épuration, matières solides issues du traitement des eaux une fois stabilisées, seraient selon les responsables de la société épandues sur des terrains situés dans l'enceinte de la station. Toutefois, pour éviter d'avoir à payer une taxe de retraitement de 5000 FCFA, ou encore en vue de réduire les coûts de transport, des camions videurs de certaines entreprises (30 %) n'hésitent pas à déverser leur contenu en toute impunité mais à l'abri des regards dans des endroits isolés (Nord Foire ou Malika...).

<sup>1</sup> Les eaux de cuisine des ménages sénégalais sont très grasses du fait de la forte consommation en huile dans la préparation des plats nationaux notamment ceux à base de riz (au poisson ou à la viande).



**Photo 59.** Station de traitement des eaux usées de Cambérène, gérée par l'ONAS.  
On aperçoit au fond à gauche les cuves d'épuration. (Cliché *DLAWARA A-B 2007*)

Plus surprenant encore ces derniers courtisés par certains maraîchers de la presqu'île passent avec eux des accords pour la fourniture de « chargements » à un tarif avoisinant 25 FCA le m<sup>3</sup>. Il est d'ailleurs fort probable que certains maraîchers de la zone s'approvisionnent aussi en boues directement à la station de traitement des eaux de l'ONAS, toujours en vue de fertiliser leurs périmètres.

Une fois la gadoue convoitée, récupérée et stockée dans des mini bassins aménagés par leur soins, ces maraîchers disposeront alors d'un mélange « fertile », en réalité très enrichi en agents pathogènes, qui viendra en complément à l'eau des puits ou des céanes qui par moments se fait rare (baisse du niveau des nappes).

Ces pratiques qui furent longtemps en vigueur dans les pays d'Europe et notamment dans la France du moyen âge, ont été bien relatées par BARLES Sabines ou encore LEVIER Pierre pour le cas des villes nord-américaines. Définitivement abandonnées, elles ont encore cours dans les pays en voie de développement malgré les risques bien identifiés. Quelques études ont bien montré les dangers, notamment liés à la consommation des fruits et légumes issus de cette agriculture qui heureusement, n'est pas le fait de l'ensemble des producteurs de la presqu'île. Cela dit les tentations sont grandes pour ces derniers de vouloir contourner les frais occasionnés par une l'adduction d'eau par le réseau officiel pour les besoins d'arrosage ou encore l'adjonction d'engrais et de fertilisants dont les prix ne cessent d'augmenter.

Pour la région dakaroise, le cas de Rufisque est particulièrement préoccupant. Si la vieille ville a participé malgré elle (notamment sur le plan financier) au développement de la capitale du pays, l'ancien port arachidier n'a cependant bénéficié d'aucun aménagement lié à son équipement en réseaux d'égouts, même dans son centre historique. L'assèchement des marigots et l'adduction d'eau potable ont certes très tôt constitué une priorité pour l'autorité coloniale. Toutefois, les populations ont pendant longtemps du se contenter de fosses septiques alors autorisées par l'administration de l'hygiène pour l'évacuation des eaux vannes, fosses qui par la suite se sont démocratisées et étendues à la quasi-totalité des zones où résidaient les indigènes.



Des ONG comme Enda interviennent dans quelques quartiers défavorisés pour aider ces populations à financer des projets d'assainissement individuels : *la construction de puisards et de vidoirs d'eaux ménagères*<sup>1</sup> de 1982 à 1986 a amélioré les conditions sanitaires de base avec une participation financière des familles concernées à concurrence du tiers des frais occasionnés<sup>2</sup>. Dans le cadre du Programme d'Amélioration Durable de l'Environnement (PADE) elle y a financé en 1991 dans certains ,quartiers un projet d'assainissement liquide avec une cinquantaine de maisons branchées à un réseau de collecte drainant les effluents vers une station de recyclage (lagunage à macrophytes). Mais hormis la faible proportion de foyers concernés, le rapide développement des quartiers irréguliers et la constitution de la ville dans une demi-cuvette ont rendu difficile la résolution de ces questions d'assainissement liquide.

D'ailleurs dans ces quartiers péri urbains comme dans ceux de Pikine ou Guédiawaye, où généralement en dehors des axes principaux, les ruelles ne sont pas goudronnées, les familles préfèrent faire appel à des vidangeurs artisanaux « baye-pelle » qui, pour moitié (2500-5000 FCFA par fosse vidée) leur remettent les niveaux des fosses à zéro...pour quelques mois. Toutefois, les méthodes sont peu recommandables. En effet, ces derniers creusent un grand trou à d'environ 1,5 m de diamètre à côté de la concession (s'il n'existe pas à proximité moins de 100 m un terrain vague) et se contentent de transborder le contenu liquide dans un premier temps puis solide des fosses avec des seaux d'environ 5 L. Une fois l'opération terminée la dalle qui recouvre la fosse est remise en place et les contours cimentés. Quant au puits de gadoue dont l'odeur fétide embaume ruelle et maisons attenantes, il ne sera rebouché que quelques heures plus tard une fois que les effets de la percolation gravitaire auront permis d'absorber le tiers voire la moitié du volume initial<sup>3</sup>.

Selon les résultats de l'enquête ESAM II, l'accès à des toilettes décentes, important facteur des conditions d'hygiène familiale est encore un problème pour de nombreux ménages, bien que l'ONAS prévoyait dès l'année 2000, la mise en place de 10 000 branchements sociaux subventionnés au profit des populations notamment les plus démunies. Mais les limites de la société apparaissent clairement notamment au travers des conflits qu'engendre le fonctionnement de certains de ses installations dont certaines saturées car non dimensionnées pour desservir autant de secteur se révèlent aujourd'hui désuets et techniquement non fiables<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Ces vidoirs publics initiés à l'époque par la Commune sont des constructions maçonnées haut de 1,20 m et large de 1m et branchés un égout. Appelés aussi puisards, ils sont munis d'une tôle perforée pour retenir les déchets et résidus solides.

<sup>2</sup> Ndiaye Paul. Op cité p 158.

<sup>3</sup> Si l'on en croit NIANE D-T reprenant MONTEIL Charles, on connaissait déjà ces pratiques dans le Djenné du moyen-âge : « quand il y'a lieu, les maçons ou *bari* pratiquent dans la rue à l'endroit convenable proche de l'immeuble un trou profond, y déversent les vidanges qu'ils recouvrent d'une quantité suffisante de terre et les cabinets se retrouvent appropriés pour longtemps ». On retrouve de telles pratiques dans nombre de pays d'Afrique, comme en Tanzanie où les « baye-pelle » se nomment « chura » et le procédé « kutapisha » (Kironde 2001). Au Canada, notamment à Toronto jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle des fosses d'aisance étaient creusées dans les arrière-cours et dans les sous-sol des maisons, fosses qui une fois remplies étaient comblées artisanalement ou vidées manuellement par des entrepreneurs agrémentés : les *night-soil collectors* qui en faisaient cadeau aux maraîchers, les abandonnaient illégalement dans des décharges non autorisées à Toronto ou même dans des lacs environnants.

<sup>4</sup> Les populations de Cambérène se sont en effet révolté contre le déversement sur la plage d'eaux usées non traitées par un émissaire qui recueille les eaux vannes des canalisations environnantes. La station de Cambérène gérée par l'ONAS et qui jusque là traitait les eaux avant de les envoyer à la mer faisait face à une panne de générateur consécutive aux délestages qu'opérait durant cette période la Société de fourniture d'électricité (SENELEC) ce qui l'obligeait à rejeter directement les eaux non traitées. Excédées par ces rejets putrides, les populations du village de Cambérène (un des plus importants sites de la confrérie des Layennes) décidèrent d'obturer cet émissaire qui pollue leur « lieu saint », entraînant du coup le refoulement sur les bouches d'égouts d'énormes volumes d'eaux usées aux alentours : Maristes, Patte-d'Oie, Parcelles Assainies. Des affrontements opposèrent les habitants du village aux forces de l'ordre dépêchées sur place donnant l'impression d'une zone de combats (voiture calcinées, barrages...), les Cambérénois ayant organisé la résistance avec leurs parents des autres villages Lébou de Yoff, Yeumbeul, Thiaroye...Des négociations avec le Ministère de l'Hydraulique dont dépend l'ONAS se soldèrent par un compromis : les populations proposèrent que l'émissaire soit prolongé d'au moins 300 m à l'intérieur de la mer pour éviter de polluer la plage. A signaler que la station était en 200 dans un état de délabrement avancé avec l'inondation par les eaux usées d'une bonne partie du site, de même que la route la desservant

Sur le plan des déchets liquides, les vidoirs installés par la Municipalité entre les années 1970-1980 constituaient l'unique procédé proposé aux populations des quartiers populaires. Mais outre leur insuffisance, se posait la question de leur entretien : les résidus enlevés sont généralement entassés autour des vidoirs, spectacle désolant qui favorise le développement d'odeurs incommodes.

Cependant, les zones péri urbaines n'ont pas l'apanage de pratiques d'assainissement liquide désastreuses, cette pratique est aussi très présente dans la banlieue, notamment dans les zones sablonneuses aux voies structurantes non stabilisées (bitumées). Dans certains quartiers populaires, dans la Médina, les *eaux usées* provenant des autres activités domestiques : eaux de cuisine, de vaisselle ..., seront en général versées à même la ruelle par les ménagères ou enfants, autant de fois que nécessaire en fonction des activités domestiques et malgré les risques de verbalisation<sup>1</sup>. Chaque concession disposant selon des règles tacites, mais bien établies et naturellement perpétuées, de la portion d'espace attenante au mur extérieur de la concession pour y verser ses eaux résiduaires, de même qu'elle y fixe son petit élevage domestique ou y dépose ses ordures en attendant le passage des camions dans les zones bénéficiant d'un système de collecte motorisé, hippomobile... Si l'implantation des populations dans les zones sablonneuses a rendu difficile l'accessibilité des quartiers aux services de collecte officiels, ce substrat permet à certaines populations et par endroits une meilleure dilution des eaux vannes, voire parfois des déchets solides. Ainsi, l'élimination des eaux vannes se répartit entre :

- la ruelle qui reçoit les eaux ménagères (l'eau de linge est généralement réutilisée pour la lessive et sera une fois non-réutilisable, tamisée pour filtrer les déchets alimentaires). Le sable s'il n'est pas saturé se chargera de l'absorber une fois que le soleil en aura fait évaporer une portion. Une fois le soir venu les ménagères balayent cet espace pour en enlever les derniers résidus jusqu'au lendemain.
- la plage pour les populations habitant la façade littorale (en général les villages lébous)
- et les trous qui recueillent tout ou une partie de ces déchets solides pour le reste.

La pratique reste donc aussi bien présente dans les quartiers populaires aux ruelles non revêtues que dans les zones au réseau routier stabilisé. C'est l'accès ou non à l'assainissement individuel par raccordement au tout-à-l'égout qui déterminera alors l'utilisation de la ruelle à titre d'exutoire. En général dans les zones anciennement sablonneuses, une fois stabilisé le trottoir sera alors épargné, la ruelle prenant alors le relais et dans une moindre mesure le bas côté de la route comportant parfois la grille avaloir d'eau pluviale « salubre » (voir eaux pluviales). Si globalement les lacunes en matière d'assainissement liquide domestique sont nombreuses, les pouvoirs publics semblent néanmoins décidés à atteindre un certain nombre d'objectifs notamment par le biais du Projet Eau Long Terme (PELT). D'un montant de 173 milliards de FCFA, il devra permettre

- la satisfaction en eau des besoins de Dakar jusqu'à l'horizon 2029
- l'amélioration des conditions sanitaires des populations urbaines surtout au niveau des zones non assainies.

<sup>1</sup> Compte tenu de l'interdiction formelle de procéder à de telles pratiques, les Services de l'Hygiène interviennent lors de flagrants délits pour verbaliser les contrevenants, ainsi pour l'année 1999 ont-ils dressé : 675 contrevenances pour des jets d'eaux usées, 604 contrevenances pour un système d'évacuation d'eaux usées non conforme. Mais si ces initiatives peuvent sur le coup freiner les pulsions des ménagères, elles ne contribueront cependant pas à éradiquer l'adoption par ces populations de méthodes d'élimination peu recommandables.

Il s'agit là, de la rénovation du réseau d'égouts de Dakar couvrira 270 km avec une première tranche de 27 km financée par l'AFD, la BAD et l'IDA et d'une extension de la station de Cambéréne (urgente, financée par l'IDA pour 3,9 millions \$) devant permettre d'améliorer la qualité des rejets. De même, L'AFD a financé l'étude de faisabilité d'un programme de rénovation du réseau d'eaux usées de Dakar avec pour objectif de l'élargir à toutes les zones d'établissement humain. Ainsi durant le second semestre de l'année 2000, l'ONAS, lançait un appel d'offres pour la fourniture et la pose de canalisations d'assainissement et la construction de « regards de visite » dans le cadre de son volet assainissement du Programme Sectoriel Eau<sup>1</sup> (PSE). Toutefois, les impacts de telles initiatives restent limitées par la faiblesse des revenus financiers des populations qui ne peuvent accorder une part substantielle à leur assainissement même par le biais des branchements sociaux au tout-à-l'égout qui restent pour nombre d'entre elles au dessus de leurs moyens.

#### *4.2 Commodités et servitudes urbaines d'hygiène publique.*

Les servitudes hygiéniques évoquées plus tôt pour la prise en charge des matières résiduelles solides en milieu urbain s'appliquent aussi pour les déchets et matières liquides résiduelles domestiques. Dans les maisons, immeubles<sup>2</sup>, équipements publics très fréquentés, ces matières liquides sont soumises à une captation systématique depuis les pièces d'aisance par le biais de systèmes ou réalisations désormais imposées. Elles permettent leur confinement et leur évacuation convenables que ce soit par le tout-à-l'égout ou par l'intermédiaire de fosses étanches à vidanger. A Dakar, c'est le Code de l'Urbanisme qui dans son article 72, fixe qui les règles et servitudes visant la sécurité, la santé, l'hygiène et l'environnement. Au niveau public, ces dispositions législatives et réglementaires interviennent à deux échelles :

- doter les établissements recevant du public (gares, écoles, administrations, équipements socio-culturels...), de pièces d'aisance sanitaires W-C,
- et implanter dans la ville pareils points d'aisance, le but est de permettre aux populations en mouvement (activités diverses) de disposer sur l'espace public, d'endroits où se soulager pour ne pas avoir à solliciter des particuliers ou le faire dans la nature<sup>3</sup>.

Les pouvoirs publics de la ville, notamment la Municipalité avaient en outre mis en place avant durant la colonisation des édicules<sup>4</sup>, toilettes et douches publiques généralement implantées près des marchés (10 %), écoles (28 %), mosquées (15 %), structures sanitaires (2 %), et autres lieux de grande fréquentation pour 45 %. Leur implantation se poursuit après l'indépendance ; SECK A précise en effet qu'il en existait une centaine en 1966, alors que WANE avance le chiffre de 267 dans les années 1980.

<sup>1</sup> Le Projet Sectoriel Eau (PSE) 1995-2000 qui a représenté un investissement de 240 millions de \$ , financé par des bailleurs de fonds tels que l'IDA, l'AFD...

<sup>2</sup> Qu'il s'agisse d'immeubles d'habitation, administratifs ou à vocation commerciale.

<sup>3</sup> Ceci découle de la survivance de cette hospitalité que relatait déjà Mollien dans son récit de voyage en Afrique Occidentale en 1818. Jusqu'à un passé récent, les populations ne refusaient jamais de laisser des personnes étrangères à la famille accéder à leurs lieux d'aisance personnels, en cas de besoin naturel urgent lors de leurs migrations pendulaires, de même qu'elles donnaient gratuitement de l'eau au voyageur assoiffé qui en faisait la demande. Des comportements dictées par les règles de bienséance, et confortées par les religions dont celle musulmane la plus pratiquée au Sénégal. Longtemps perpétuées par les populations, surtout celles de la banlieue mais originaire des zones rurales, ces pratiques tendent de plus en plus à disparaître du fait principalement de l'insécurité ambiante dans les villes y comprises celles des pays du tiers-monde.

<sup>4</sup> L'édicule est une construction édifée sur une voie ou une place publique contenant deux à 20 box de W-C ou douches publiques peu avec deux sections une pour les dames et une pour les hommes disposant d'eau courante. Dans la région de Dakar on retrouvait plus fréquemment des édicules de 10 box de 1,50 x 0,80 x 2,40 m chacun.

Ce *service public* à caractère social fonctionnait un peu dans la même optique que les borne- fontaines et permettait ainsi aux populations momentanément hors de chez elles ou ne disposant pas de W-C conformes de se soulager gratuitement. Un gardien était préposé à leur surveillance avec des horaires de fonctionnement allant de 6 h à 20h. Au départ, c'est aussi bien l'exclusion de certaines populations des schémas d'assainissement liquide domestique que le développement des activités économiques et la forte présence humaine, qui ont présidé à la construction de ces points d'aisance dans la capitale. Elles obéissaient à des considérations évidentes d'hygiène et de salubrité publiques. Toutefois, les modalités de leur implantation ont en revanche principalement tenu compte de l'importance économique ou non des quartiers. Dans les années 80, près de 2/3 des édicules étaient en effet situés dans la première circonscription de Dakar-Ville contre 1/3 dans les circonscriptions qui ne disposant d'aucun système d'égout, en l'occurrence la seconde Dagoudane-Pikine et la troisième Rufisque-Bargny.

Dans le Plateau au centre ville, leur présence tenait principalement à l'importance de l'afflux humain enregistré du fait notamment de la concentration des activités socio-économiques s'étalant généralement en journée de 5 h à 21 h, excepté le dimanche où c'est à l'inverse le calme plat. En revanche dans les quartiers populaires et notamment les banlieues peu couvertes par le réseau d'égouts, au-delà de leur fonction de lieux d'aisance pour les populations en transit, les édicules implantés généralement près des marchés et dans les établissements scolaires étaient aussi régulièrement fréquentés par les populations en semaine que le week-end. Ils constituent pour 5,1 % des populations ne disposant pas d'une connexion au réseau d'assainissement liquide, le moyen utilisé.

Indépendamment du fait que les activités économiques dans la banlieue ne connaissent pas de répit en week-end, nombre de ménages environnants ne disposant pas de sanitaires convenables à domicile utilisaient ces W-C publics. En outre, dans certaines concessions les parents préféreraient que les enfants *aillent aux toilettes publiques* quand il y'en a à proximité, évitant le plus possible de remplir leurs fosses<sup>1</sup>. Cette situation entraîna très vite une rapide dégradation de ces installations avec des chasses d'eau non fonctionnelle, absence de portes et d'éclairage, alors que les fosses en principe vidangées une fois par semaine, se retrouvaient très souvent saturées et débordantes.

C'est sans doute cette mauvaise gestion donnant une impression de gaspillage qui a conduit les autorités sous la pression des bailleurs de fonds à privatiser ce service de proximité au même titre que celui des bornes –fontaines et des édicules publics. Sous la pression des bailleurs de fonds et des institutions financières internationales, ce service fera lui aussi fait les frais de la vague de privatisation du début des années quatre vingt dix au même titre que la gratuité de l'eau des bornes fontaines publiques. Les populations se sont alors retrouvées dans l'obligation nouvelle et psychologiquement choquante de *payer pour uriner* à raison de 25 Fcfa par passage. La mesure sera reconduite successivement par les différents gouvernements socialistes qui se sont succédé, mais aussi par les services de l'APRODAK, organe chargé de la propreté de la ville et issu de l'alternance politique de l'année 2000 qui porta le parti de l'opposition au pouvoir. Peu de ces anciens édicules sont encore en fonctionnement ; à peine une dizaine pour l'ensemble de l'agglomération, toujours gérés par les communes. Ils ont en effet été remplacés par les nouvelles cabines-toilettes mises en service par l'APRODAK.

<sup>1</sup> Dans certains quartiers, les maisons ou édifices en construction, ceux abandonnés ou en ruine serviront aussi parfois de lieu de défécation occasionnel. Dans les zones proches du littoral, ou dans certains îlots de verdure (villages traditionnels vers Malika, Sangalkam) ces enfants seront, pour les mêmes raisons d'autant plus « orientés » vers la plage ou vers les coins inhabités, qu'ils sont susceptibles (compte tenu de leur âge notamment) de laisser nombre de « traces » après leur passage dans les W-C de la maison. Signalons enfin que la fermeture de s édicules publics privant certaines populations de W-C le soir, il n'était pas rare que l'extérieur de l'édifice fasse office de palliatif. Ce comportement illustre parfois aussi bien le désarroi de certains utilisateurs, que la colère d'exclus de l'assainissement liquide qui par ce biais protestent contre l'autorité publique à l'image des dépôts contestataires pour les rejets domestiques solides.



**Photo 60.** Cabine d'aisance (ou W-C) publique mise en place par l'APRODAK en 2003.  
(Cliché DIAWARA A-B 2007)



**Photo 61.** Intérieur des cabines avec des *toilettes turques* améliorées. Une arrivée d'eau avec pommeau au bout permet aux usagers de se laver les mains après utilisation. (Cliché DIAWARA A-B 2007)

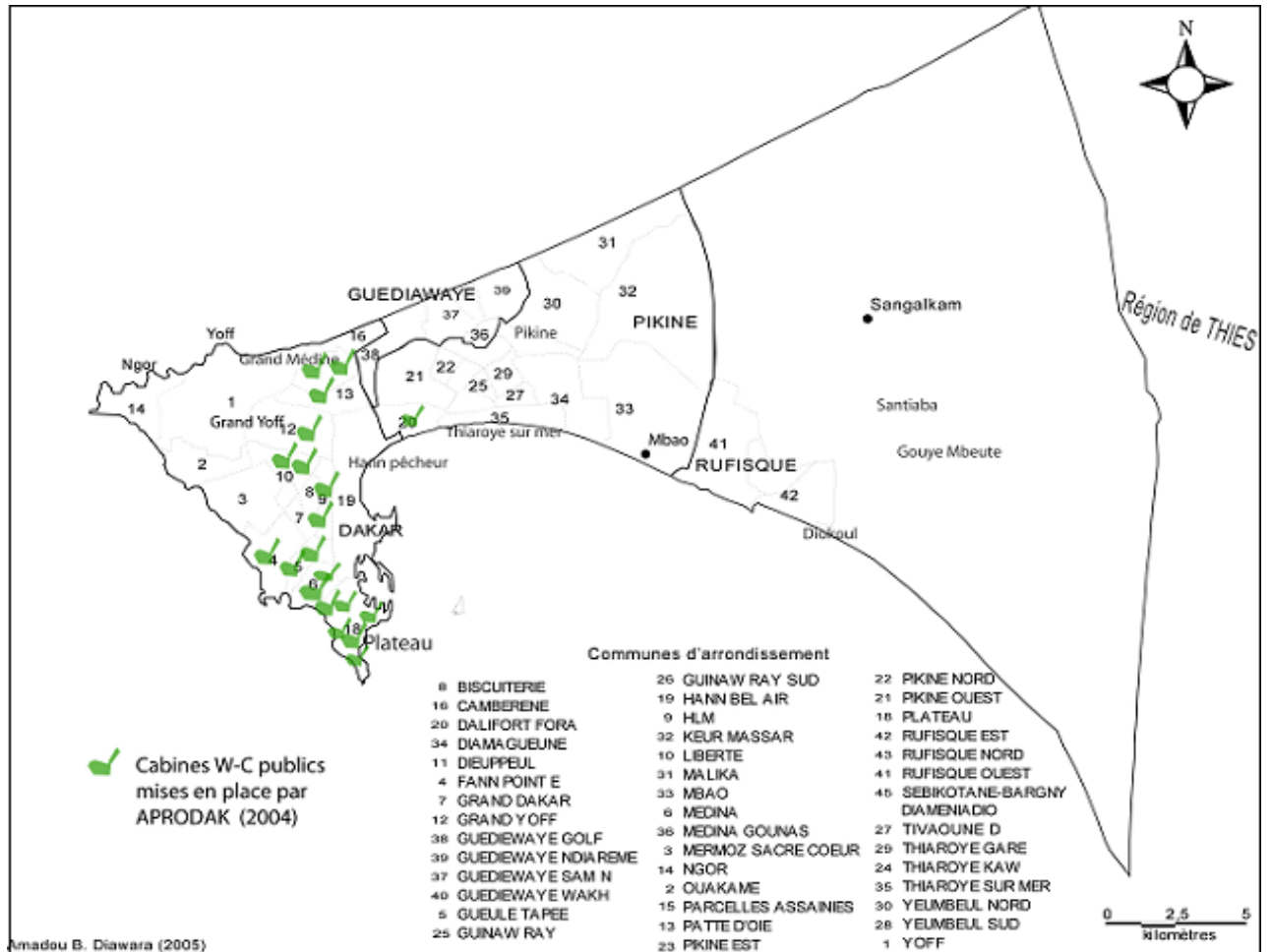
Le choix de l'installation intérieur des cabines W-C n'est pas anodin. Pour les concepteurs de l'équipement<sup>1</sup>, et contrairement à la chaise anglaise, les toilettes turques semblent plus adaptées au contexte socioculturel et religieux. Du côté des populations aussi, elles sont plébiscitées comme étant plus hygiéniques car permettant aux usagers d'éviter un contact corporel direct avec l'équipement lors de leur passage. Au-delà du fait qu'ils permettent de limiter les éventuelles contaminations dues au défaut d'entretien pouvant transmettre par contact quelques infections, leur coût nettement plus abordable et leur facilité d'entretien semblent être les raisons déterminantes quant à leur usage quasi général même dans les foyers, surtout ceux des banlieues populaires<sup>2</sup>. Dans les campagnes aussi, on retrouve ce type de toilettes dans leur version simplifiée ou « bas de gamme », les populations les utilisant pour leurs latrines domestiques.

Département	Nombre cabine	Localisation cabines réalisées
Dakar	1	UCAD
Dakar	1	Hôpital Abass NDAO
Dakar	1	Canal Gueule-Tapée
Dakar	1	Polyclinique Médina
Dakar	1	Petersen I
Dakar	1	Petersen II
Dakar	1	Petersen III
Dakar	1	Lat-Dior
Dakar	1	Hôpital Principal
Dakar	1	Place de l'Indépendance
Dakar	1	Marché Alizé
Dakar	1	Marché du Port
Dakar	1	Grands Moulins
Dakar	1	SCOA
Dakar	1	Avenue Malick SY
Dakar	1	Station Elton Colobane
Dakar	1	HLM V
Dakar	1	HLM V
Dakar	1	HLM V
Dakar	1	HLM V
Dakar	1	Garage « Coopé »
Dakar	1	Garage « Guédiawaye »
Dakar	1	Castors
Dakar	1	Castors
Dakar	1	Castors
Dakar	1	Marché Grand-Yoff
Dakar	1	Echangeur Patte d'Oie
Dakar	1	Parcelle Assainies
Dakar	1	Station Total Dior
Dakar	1	Croisement Cambérène
Dakar	30	

**Tableau 13.** Cabines WC publiques mises en place par l'APRODAK

<sup>1</sup> Comme pour les anciens édicules de la période Municipalité qui en étaient aussi équipés.

<sup>2</sup> Avec des concentrations de 20 à 25 personnes dans les concessions, la fréquence des passages est en effet assez élevée.



**Carte 29.** Implantation des cabines d'aisance mises en place par l'APRODAK.

On remarquera que depuis les années 1980, où la circonscription de Dakar-Ville concentrait 2/3 des édicules, la réalisation des édicules ne s'est pas accompagnée d'un effort d'extension de la couverture spatiale : actuellement, tous les édicules sont localisés dans le département de Dakar. Cette implantation dans le département de Dakar et plus précisément dans le secteur du Plateau, s'explique en partie par le volume des activités et services ; elle peut donc sembler logique. Toutefois, l'exclusion des autres départements dans cette politique d'équipement d'hygiène, n'est pas de nature à contribuer à la réussite d'une telle initiative<sup>1</sup>.

S'agissant de leur fonctionnement, une bonne partie de ces cabines est gérée par des jeunes femmes d'un âge moyen de 28 ans, avec des horaires d'ouverture allant de 7 h à 18 h. Le gérant est par ailleurs tenu d'assurer la vidange de sa cabine (avec une fréquence d'environ 3 à 6 fois par mois selon la fréquentation) au cas où cette dernière n'est pas connectée au réseau d'égouts. Le gérant verse aussi un forfait de 10 000 Fcfa mensuels à la structure de gestion (APRODAK), alors qu'en général recettes tournent entre 2000 et 4000 Fcfa par jour, selon la localisation des cabines. Celles situées en plein cœur du Plateau plus fréquentées font les meilleures recettes du fait de l'environnement propre et bien entretenu de cette partie de la ville et de l'absence de « coins » qui « oblige » les gens à y avoir recours, d'autant que le regard de l'autre peut s'avérer gênant. Par contre les cabines situées dans la périphérie sont moins fréquentées, les gens préférant encore se soulager dans la nature. Mais si elles ne constituent que 30 % des clients, la quasi-totalité des femmes rencontrées disent fréquenter les cabines pour tout *besoin naturel*, alors que les hommes n'y vont en général que pour la *grosse commission*<sup>2</sup>, si l'on en croit 70% d'entre eux interrogés.

Mais, si l'irruption de ces cabines dans le paysage hygiénique urbain a été globalement salué, le blocage psychologique chez les populations combiné une insuffisante et mauvaise distribution, ne permettait qu'un mince espoir de voir ces équipements juguler la prolifération de coins d'aisance sauvages<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Le département de Pikine semble ciblé avec une en face de la Mairie de la ville de Pikine deux à l'entrée Pikine (Garage clandos) et en face Eglise, une à « Khour naar », une en face des locaux de la C.A Pikine Nord Pikine et une à Tally Boumack au niveau de la Station Shell.

<sup>2</sup> Qui selon eux peut mériter les 50 Fcfa et rarement pour la « petite » qui à 25 Fcfa reste chère payée.

<sup>3</sup> A la différence des dépôts anarchiques de déchets solides, on retrouve quasiment à chaque coin de rue dans les quartiers de la ville, des coins d'aisance sauvage servant généralement d'urinoirs. En effet ici pas de matière à manutentionner et à transporter, n'importe quel endroit présentant un minimum de discrétion *fait l'affaire*. S'ils peuvent rester assez discret de par leur constitution, il suffit par contre de passer à côté d'un de ces urinoirs sauvages pour être happé par l'odeur qui s'en dégage, d'autant que dans certains cas, ils constituent aussi des foyers favorisant la constitution de dépôts anarchiques opérant ainsi la jonction liquide- solide du *cycle de la matière déchetue*, et favorisant la diffusion de celles-ci.



### 4.3 Les eaux pluviales.

A la suite de la privatisation de la SONEES intervenue en 1998, c'est à l'ONAS qu'est revenue la charge de gérer les 150 kilomètres d'égouts pluviaux et canaux qui drainent la ville et dont une partie est héritée de la colonisation<sup>1</sup>. Ce réseau de collecteurs d'eau pluvial est principalement concentré dans les quartiers du Plateau et dans les zones résidentielles de la proche banlieue, la quasi totalité du reste de l'agglomération en étant dépourvue.

On distingue les égouts et canaux couverts de Malick Sy, et le système de SICAP-Derklé qui recueillent les eaux de Dieuppeul, Derlké et une partie de la route du front de terre, eaux qui aboutissent dans la zone de captage du Point B pour la réalimentation des nappes. Dans certaines zones comme la Médina Gueule-Tapée et Fass, des canaux à ciel ouvert de plus grande dimension ont été construits pour « renforcer » le dispositif enterré de collecte et d'évacuation des eaux pluviales vers la mer. Il s'agit

- du Canal 4bis qui rejoint le Canal 4 Grand-Dakar Bène-Tally et qui fini à Soumbédioune,
- du Canal de la Gueule-Tapée qui dessert aussi Fass et une partie de la Médina,
- du Canal de L'Aéroport à Ngor,
- du canal 6 Rte de Rufisque qui suit la zone industrielle,
- du Canal à l'Avenue Malick Sy et du système SICAP-Derklé.

Ces installations devaient permettre au départ d'évacuer les eaux de ruissellement et de faire face aux risques d'inondation. Mais malgré *la surveillance 24h/24h des 38 points d'inondation dans la ville de Dakar* (selon l'office), la capitale y compris le centre ville du Plateau présentant pourtant l'aspect général d'un plan incliné du sud au nord<sup>2</sup> offrant une pente moyenne de 2 mm /m, est cycliquement en proie à des inondations. Ces intempéries causent souvent des dégâts considérables dans certains secteurs d'habitat et ralentissent pendant de nombreuses heures la vie économique du poumon du pays<sup>3</sup>. Ce fut le cas pendant la saison des pluies 2005 où la ville se retrouva « sous l'eau » pendant quelques semaines. De fortes averses remplirent en un temps record certains points bas névralgiques tels que le secteur de la Médina, la Rue 10 de Pikine et la corniche des HLM..., du fait d'une obstruction des collecteurs d'eaux pluviales. La société de collecte des déchets AMA et l'ONAS chargé de leur entretien s'étaient alors méthodiquement renvoyé la responsabilité de cette situation<sup>4</sup>. S'agissant des zones équipées, cette situation découle de la combinaison de trois principaux facteurs :

- un sous-dimensionnement du réseau devant l'extension et la densification spatiale. L'urbanisation effrénée avec le bétonnement urbain a fini d'imperméabiliser le sol qui ne parvient plus à absorber les eaux de ruissellement qui drainent ainsi vers le réseau de collecte d'eau pluviale tous les détritrus rencontrés.

<sup>1</sup> Dakar en comptait déjà 30 kilomètres en 1930.

<sup>2</sup> La Circonscription de Dakar et dépendances. Editions Géographiques, maritimes et coloniales 1931. 171 p+ annexes

<sup>3</sup> En Aout 2004 le début de l'hivernage a occasionné une inondation d'une bonne partie du Plateau, ayant causé la mort d'un enfant par noyade dans un canal et de deux autres personnes dans un accident consécutif aux flots d'eau. Une rue de la Médina s'est aussi affaissée sous la rapidité et le volume des torrents d'eau.

<sup>4</sup> Ces querelles sont révélatrices de l'absence de coordination et parfois des luttes et guéguerres souterraines auxquelles se livrent les structures en charge de l'assainissement liquide et solide à Dakar et qui même parfois opposent ministères et directions. Des agents de l'ONAS chargés de l'entretien du réseau reconnaissent se contenter de déboucher les canaux et de laisser à côté de la grille les matières retirées, arguant que ces déchets étaient à collecter par l'organisme de collecte solides et qu'eux n'avaient pas à faire les frais de l'indiscipline des populations. Cette guéguerre atteint parfois son paroxysme avec des intervenants se mettant des *bâtons dans les roues*. Lors de la période de la mise en œuvre du NSN et durant l'intervention des privés nationaux, certains acteurs et GIE n'hésitaient pas à perpétrer des délits en crevant les pneus des camions de concurrents pour les immobiliser et les empêcher d'effectuer leur tournée.

- un déversement par les populations d'eaux usées ménagères dans les grilles avaloires et canaux du réseau pluvial. Ces eaux contiennent généralement des matières solides qui contribuent à les colmater et finissent par les dégrader.
- Et enfin une absence d'anticipation des structures en charge de ce secteur dans l'entretien de ces équipements, rendant inopérante une bonne partie du réseau en période de forte sollicitation comme c'est le cas en saison des pluies<sup>1</sup>.

Fréquemment colonisés par les détritiques et les déchets liquides qu'y rejettent les populations environnantes, certains canaux de drainage des eaux pluviales ont été partiellement « couverts » par les autorités, tel celui du Boulevard de la Gueule Tapée entre Colobane et Fass. Le canal de la rocade Fann Bel-Air resté totalement ouvert subit nombre d'effractions au Code de l'Hygiène même si son fonctionnement reste globalement efficace. Toutefois, concernant les ouvrages de drainage, l'ancien Grand Dakar n'a pas l'apanage des canaux. Pour Rufisque la « coloniale », l'assainissement collectif des eaux pluviales se résume aussi exclusivement en deux canaux qui en l'absence d'équipements souterrains « assurent » péniblement l'évacuation des eaux de ruissellement. Avec leur faible niveau d'exutoire, ils sont font l'objet de rejet de déchets et d'ensablement notamment en saison sèche limitant leur efficacité déjà bien faible.



**Photo 62.** Collecteur d'eaux pluviales de Grand-Yoff. Réalisé récemment, l'ouvrage est régulièrement colmaté par une végétation « colonisante », des eaux usées domestiques et des déchets solides qui y sont déversés illégalement. (Cliché DIAWARA A-B 2007)

<sup>1</sup> L'ONAS affirme pourtant procéder chaque année lors de ses campagnes pré-hivernales et hivernales, au curage de 265 kilomètres de collecteur d'eaux usées, de 30 kilomètres de collecteurs d'eaux pluviales, ainsi qu'au nettoyage de 1500 grilles avaloires et des stations de pompage.

Quant aux grilles avaloirs du réseau pluvial, ils se retrouvent aussi très vite *gavés* de déchets de toute sorte rendant son colmatage inévitable. En effet, en plus des matières solides issues des eaux vannes domestiques fraîchement jetés, elles sont aussi envahies par les boues de curage des égouts<sup>1</sup>. Ces boues pâteuses au départ, s'assècheront sur place pour ensuite se disperser au gré du vent et des piétinements des piétons ou finissent par y retourner dans les égouts, l'ensemble provoquant souvent le colmatage des bouches qui finissent par refouler un ensemble constitué de déchets mêlés aux eaux résiduaires. Parfois, ils favorisent même la transformation de ces derniers en points de rejet pour eaux usées ménagères et déchets solides.



**Photo 63.** Boues de curage d'égouts, abandonnées *in situ* vers Grand-Yoff. Même si des agents de l'office National de l'Assainissement sont parfois impliqués, cette pratique est généralement l'œuvre des entreprises, à qui l'organisme officiel, sous-traite le service d'entretien des équipements dans certains quartiers. (Cliché DIAWARA A-B 2007)

<sup>1</sup> Pour les responsables de société de nettoyage AMA, c'est à l'ONAS que revient la charge de s'occuper de l'élimination des déchets issus du curage des collecteurs, alors que cette dernière estime au vu du type de déchets qu'elle en retire (plus d'ordures ménagères ou assimilés et que de boues issues de l'assainissement liquide) que c'est aux agents de AMA de les collecter lors de leurs tournées.



**Photo 64.** Grille avaloir destinée à l'évacuation des eaux pluviales à la Médina et colmatée par les débris et les fluides résiduels d'origine ménagère. On remarque un début de dégradation de la chaussée sur le pourtour de la grille. (Cliché DIAWARA A-B 2007)

C'est surtout dans les zones couvertes par un réseau routier secondaire bitumé (donc disposant aussi de réseaux de collecte des eaux de pluies) que la persistance de telles pratiques cause le plus de dommages à l'équipement routier. En effet, le revêtement des voies carrossables ne suffit pas toujours à libérer certains quartiers des contraintes d'une absence de prise en charge officielle. Les pratiques alternatives vont ainsi accélérer le processus de dégradation de l'ouvrage :

- par colmatage par les résidus puis érosion progressive par l'eau du pourtour des grilles avaloirs,
- ou par déversement des eaux usées au milieu de la chaussée et dont la stagnation prolongée provoque sa destruction progressive par attaque des matériaux.

Les agents de l'ONAS rencontrés en action (et qui nous prenaient pour des contrôleurs mandatés par le pouvoir) déplorent le comportement des populations qui selon eux, sont en majorité responsables des *4000 interventions pour débouchage dont 55 % sont consécutifs à la mauvaise utilisation des ouvrages et installations sanitaires*, désapprouvant le déversement des matières solides dans les égouts.



**Photo 65.** Eaux ménagères jetées à même la chaussée à la Médina. Le contact prolongé de l'eau avec l'infrastructure, entraîne sa dégradation progressive. (Cliché DIAWARA A-B 2007)

Les responsables de la structure chargée de l'assainissement liquide fulminent aussi contre la multiplication des branchements clandestins de certaines populations de conduites d'eaux usées sur le réseau pluvial.

L'autre principal grief a trait au vol des plaques en fonte et grilles avaloirs du réseau d'évacuation des eaux pluviales. Une fois dérobées, ces protections sont généralement revendues aux artisans forgerons de la Médina, de Pikine ou Thiaroye qui les refondent pour s'en servir comme matière première. Les rebords de certaines chaussées deviennent parsemés de multiples trous<sup>1</sup>, représentant une source de danger permanente pour les usagers de la voie publique.

Pour lutter contre de tels agissements et empêcher que les détritits pénètrent dans les égouts et les colmatent, certains responsables de l'ONAS ont ainsi suggéré de reprendre tout en l'améliorant, une idée développée dans certains quartiers. En effet, des habitants conscients que ces pratiques ne disparaîtront pas de sitôt, tentent par endroits de pallier elles mêmes à ces situations<sup>2</sup> en plaçant à la place de la grille en fonte ou en aluminium (objet des convoitises) une simple trappe en ciment pourvue d'un petit interstice qui laisse l'eau s'écouler tout en retenant les ordures. L'autre objectif de ce type de réalisation étant de dissuader les « voleurs de fonte » qui sévissent dans la ville, et qui arrachent les plaques ou les grilles du réseau, matériaux qui on l'a dit, finiront comme matière première pour certains artisans, ou iront rejoindre les stocks des vendeurs de ferraille.

<sup>1</sup> Parfois fatals à la jambe du piéton distrait ou à la roue de l'automobiliste qui s'en approchent de trop près.

<sup>2</sup> Ce pragmatisme met en exergue toute l'ambiguïté comportementale des populations. Ne se souciant que légèrement de la pérennité des équipements publics, c'est leur détérioration dont ils ressentiront en retour les effets qui les conduira à adopter des stratégies de protection de l'outil communautaire.



**Photo 66.** Ménagère jetant des eaux domestiques dans les regards de collecte des eaux pluviales sur une route de Grand-Yoff...réécemment réfectionnée. Dans certains quartiers, les populations utilisent le réseau d'évacuation des eaux pluviales pour l'élimination « sauvage » des eaux résiduaires ménagères. Souvent la fraction grasse accompagnée de débris organiques provoque le colmatage des grilles avaloirs, situation qui nécessitera alors l'intervention du service des eaux. (Cliché DIAWARA A-B 2007)



**Photo 67.** Trappe cimentée mise en place par les populations pour pallier le vol des grilles avaloirs. De petits interstices sur les côtés permettent de laisser passer les eaux de ruissellement tout en retenant les débris solides contenus dans les fluides résiduaires rejetés par les populations. (Cliché DIAWARA A-B 2007).

Cette question de l'utilisation du réseau d'évacuation des eaux pluviales à titre d'exutoire par les populations des quartiers populaires du département de Dakar n'est toutefois pas nouvelle. En se greffant sur la question de la collecte des matières résiduelles domestiques, elle a toujours contribué avec celle des artères non stabilisées, à envenimer les rapports déjà tendus entre les différents démembrements impliqués, les rendant même parfois conflictuels. Ce courrier n° 01442 datant de juin 1983 dans lequel le ministre de l'Hydraulique (ministère de tutelle de la Direction de l'Assainissement) de l'époque Samba Yéla DIOP adressait à son collègue de l'équipement Robert SAGNA est évocateur :

*Monsieur le Ministre,*

*Comme vous le savez, la constitution pendant l'hivernage de flaques d'eau dans la ville de Dakar n'est pas le fait du mauvais fonctionnement du réseau d'assainissement mis en place. Cette situation désagréable pour tous et nuisible à la santé de la population résulte en grande partie du bouchage des grilles et des canaux à ciel ouvert par l'ensablement (obstacle à l'écoulement normal des eaux de ruissellement), et le dépôt d'ordures de toutes sortes (ustensiles usés, débris de pneus). Aussi vous saurai-je gré compte tenu de l'importance que le chef de l'Etat accorde à l'assainissement de notre capitale, des mesures à faire prendre par vos services compétents pour dans les meilleurs délais procéder au désensablement des artères et au nettoyage relevant de leur compétence (Samba Yéla DIOP Ministre de l'Hydraulique à son collègue de l'Equipement Robert SAGNA).*

Le mois suivant, le 07 juillet, lors d'une rencontre réunissant le Directeur général des Travaux Publics Moussa Tambédou, les T.P du Cap-Vert Yaya Diatta, et la DGTP (Direction Générale des Travaux Publics) Cultrera, tous appartenant au Ministère de l'Equipement, Mr Fall de la Direction de l'Assainissement et Mr Ndiaye l'agent voyer de la Commune de Dakar, ce dernier s'est vu « remonter les bretelles » du fait des actions non réalisées par les STC et qui seraient pourtant de son ressort (stabilisation des trottoirs et accotements, détermination des points noirs en matière de collecte des déchets, et curage de la partie à ciel ouvert des ouvrages d'évacuation des eaux). En l'absence de réaction, le DGTP du Ministère de l'Equipement (Tambédou) adressera une autre lettre datant du 1<sup>er</sup> août 1983 au DG des STC :

*« Lors de la réunion du 7 juillet 1983, tenue sur le problème du désensablement et du nettoyage des rues de Dakar, différentes actions avaient été arrêtées et il avait été convenu de se réunir de nouveau le 25 juillet 1983 pour faire le point de leur exécution. Les S.T.C. ne s'étant pas présentés à cette réunion dont la date a été cependant confirmée par lettre numéro 1292/DGTP du 22 juillet 1983, je vous demande de bien vouloir me faire connaître dans les plus brefs délais, l'état de l'avancement des tâches qui avaient été confiées à vos services : curage des ouvrages d'évacuation (sections ouvertes) des points névralgiques avenues Blaise Diagne, Malick Sy, Général de Gaulle, Building Communal et la mise en place d'une brigade d'intervention rapide ». (Lettre de Mr Moussa TAMBEDOU Directeur Général des Travaux Publics Lettre n° 01355 du 1<sup>er</sup> août 1983 Objet : Désensablement et nettoyage des rues de Dakar).*

Manifestement le D-G des STC n'appréciant que très peu de telles remontrances répliqua le 05 août en ces termes :

*« Par lettre visée en référence, vous demandez à la DGSTC de vous faire connaître dans les plus brefs délais l'état d'avancement des tâches qui avaient été confiées à ses services. En réponse, permettez-moi de vous faire connaître qu'il y a des organismes de coordination qui existent depuis longtemps pour assurer la coordination des problèmes d'assainissement, de désensablement et de nettoyage de la ville de Dakar. Il s'agit d'abord au niveau de la Direction de l'Assainissement du ministère de l'hydraulique, du comité de suivi des problèmes d'assainissement de la ville de Dakar pendant l'hivernage. A cet organisme, la Direction Générale des Travaux Publics est représentée par Mr Malick Diaw, Directeur de l'entretien routier et M Fall chef du S.R.T.P. du Cap Vert. La D.G.S.T.C y est représentée par moi-même. En demandant à vos collaborateurs et en examinant les procès verbaux de réunion, vous pourrez y trouver les renseignements que vous demandez concernant les problèmes de désensablement et de nettoyage de la capitale. Il y a la structure du CRD au niveau du Gouverneur qui coordonne toutes les activités relatives à ce secteur. Votre Chef de Service Régional des Travaux Publics qui en est membre fournit la liste des différents travaux qui ont été réalisés par votre Direction Générale dans la région du Cap-Vert. En vous adressant à lui, vous pouvez obtenir tous les renseignements que vous désirez sur les activités des S.T.C. En plus, le Gouverneur de la Région du Cap-Vert dirige depuis bientôt un mois une grande opération AUGIAS qui comprend aussi bien le désensablement que le nettoyage avec la participation de tous les gérants du réseau en votre Direction Générale et de tous les services concernés : SONEES, Armée Nationale, Sapeurs Pompiers, OHLM, la SOADIP et toutes les sociétés concessionnaires. En outre, je dois porter à votre connaissance qu'en matière d'assainissement des eaux pluviales, c'est la SONEES qui assure le curage des canaux couverts des ponts névralgiques dont vous parlez : Blaise Diagne, Malick Sy, boulevard Général de Gaulle, Building Communal et que la commune s'occupe par l'intermédiaire d'une société concessionnaire du curage des canaux à ciel ouvert comme le canal de la Gueule Tapée. Une bonne coordination au niveau de la Direction Générale des Travaux Publics devrait vous permettre par vos représentants de connaître les activités des autres services et faire entériner toutes les actions que vous menez dans votre réseau par les autorités supérieures. Je dois remarquer que lors votre réunion, votre Direction Générale a été représentée par Mr CULTRERA et Yaya Diatta qui sont nullement au courant des opérations d'assainissement, et AUGIAS menées dans la région du Cap-Vert. A des fins utiles, je vous communique que le programme de l'opération Augias IV qui répond à vos questions. En conclusion, je crains que vos réunions ne fassent durable emploi avec celles tenues au niveau des deux structures de coordination précitées. (Lettre de Mr l'Ingénieur des Ponts et Chaussées Directeur Général des Services Techniques Communaux à Mr le Directeur Général des Travaux Publics. Lettre n° 874/SGC/STC du 5 août 1983. Objet : Désensablement et nettoyage des rues de Dakar. Amadou Lamine BA).*

Ces échanges de courrier témoignent d'une atmosphère houleuse entre les différentes structures et découlant en réalité des luttes de positionnement politiques, qui instrumentalisent l'appareil étatique. Ils dénotent aussi la complexité d'une question touchant plusieurs secteurs, notamment le désensablement des artères de la capitale.



Par lettre n° 02278 du 09 juillet 1983 Mr Robert Sagna Ministre de l'Équipement répondait au courrier de son collègue de l'Hydraulique...

*La lecture de votre lettre citée en référence a particulièrement attiré mon attention d'une part sur le problème préoccupant de la constitution des flaques d'eau pendant l'hivernage et d'autre part sur l'explication assez sommaire du reste que vos services compétents, notamment la Direction de l'Assainissement ont fournie ...Les eaux pluviales qui s'écoulent à travers des canalisations charrient inévitablement compte tenu de la situation de salubrité de leur origine, des objets solides et des matières de toute sorte. Il est donc normal que ces eaux chargées éprouvent des difficultés d'écoulement à travers le réseau d'assainissement. A cela, s'ajoute la réduction des secteurs des conduites dues aux colmatages successifs sur les parois. Le désensablement des artères de la capitale est une opération relativement faible par rapport de fond que constitue une étude de vérification des capacités de drainage des rivages qui ne semblent plus répondre aux nombreuses sollicitations. En effet, après les précipitations, on constate la stagnation ou des écoulements trop lents sur des endroits n'ayant aucun problème de désensablement. Mes services compétents, en ce qui les concerne dans le cadre de l'assainissement de la capitale et pour exaucer les vœux du Chef de l'Etat, ont entrepris des travaux de stabilisation des trottoirs permettant de résoudre à terme une partie de vos problèmes. Ces travaux qui s'intègrent dans l'exécution des directives du plan de circulation du Cap-Vert, ont pour but d'une part de permettre aux piétons d'emprunter les trottoirs et par conséquent libérer la chaussée pour lui restaurer sa pleine capacité et d'autre part d'éviter l'envahissement de la chaussée par le sable comme vous le demandez par coïncidence. Vous aurez remarqué que l'exécution de ce projet a démarré depuis 1980 et elle se poursuit présentement. C'est dire combien mes services compétents sont préoccupés par le bien-être de la population et du bon entretien du domaine public routier. La Direction Générale des Travaux Publics a toujours eu à porter assistance à des services extérieurs à mon département ; c'est les cas de l'aide apportée aux communes pour l'entretien de la petite voirie et l'assistance à la Direction de l'Assainissement pour le curage des canalisations à son réseau d'assainissement. Pour terminer, nous pensons que dans le cadre de l'exécution des instructions du Comité d'Assainissement de la ville de Dakar, la Direction de l'Assainissement ne doit pas se contenter du rôle de la coordination des actions des services techniques des autres ministères. Elle doit s'adjuger une tâche bien définie afin que les responsabilités soient bien dégagées et qu'un bilan périodique et régulier des activités du Comité mette en évidence les causes et effets chaque fois qu'un problème ponctuel se pose. Robert SAGNA  
Lettre n° 02278 du 9 juillet 1983 Objet : désensablement des artères de Dakar.*

Ces pratiques d'utilisation du réseau d'évacuation des eaux pluviales comme exutoire des matières résiduelles domestiques liquides sont moins fréquentes dans les zones dépourvues de réseaux routiers secondaires bitumés. Mais ces zones sont aussi en général les plus « *topographiquement handicapées* » pour leur assainissement liquide. Ainsi dans certains quartiers localisés dans les zones sablonneuses, les rues et les habitations sont très souvent submergées par l'eau qui par gravitation se retrouve dans les bas fonds. Comme solution, les populations mettent en place durant la saison des pluies des mécanismes de survie pour protéger leur habitat.

L'utilisation des ordures à titre de matériau de remblai chez une partie de cette population a été évoquée. De même, il n'est pas rare d'y voir de petites murettes de 20 à 50 cm érigées sur le bas des portes d'entrées des maisons afin d'empêcher l'eau stagnante de pénétrer à l'intérieur des concessions. Une fois la période cruciale dépassée, la murette sera pour certains démolie alors que d'autres excédés par les faits cycliques préféreront la conserver en l'état en prévision de la saison prochaine. C'est aussi durant cette période des pluies, et en attendant l'amélioration de la situation, que sont disposées le long des murs de clôture des briques en ciment ou des pierres distante d'un pas, sortes de passerelles qui permettent aux populations de bénéficier de rompre l'isolement. Elles constituent alors l'unique moyen pour se déplacer et vaquer à leurs occupations. L'exercice est parfois périlleux car il s'agit de traverser en

gardant l'équilibre des lacs fétides où se mélangent eaux résiduaires et eaux usées et eaux stagnantes de coloration grise tournant au vert saumon du fait de la prolifération des moisissures. A la fin de la période des pluies, la ruelle est couverte d'une croûte, mélange d'argile et de boue qui sèche sous l'action du soleil ; avec le vent et la fréquentation à nouveau possible des piétons, cette couche fini par se disperser et laisser à la ruelle son aspect d'avant jusqu'à la prochaine saison.

Dans certains cas, l'intervention des élus locaux appartenant au parti au pouvoir a pu être décisive dans l'attribution d'un équipement d'assainissement collectif les quartiers suburbains lésés en installations de prise en charge. C'est le cas des populations de la « cuvette » de Grand-Yoff ayant pendant de nombreuses années vécu le calvaire des inondations à répétition dues notamment à un mauvais drainage de la zone. A travers un collectif de « travailleurs et habitants de Grand-Yoff », ils mandatèrent leur élu qui fort de sa base politique envoya une correspondance au ministre de l'Equipement de l'époque Alassane Dialy Ndiaye. Dans une lettre datée du 06 juillet 1989, ce collectif attirait l'attention du ministre sur la difficile situation que vivent les populations de Grand-Yoff du fait de la détérioration de leurs routes suite aux pluies, en des termes suivants :

*« Nous ne sommes plus desservis par la SOTRAC et même les cars rapides ont des problèmes pour accéder à notre zone où pourtant se trouvent d'importantes infrastructures sanitaires et économiques. Nous espérons obtenir un engagement effectif pour une solution rapide et appropriée ».*

La sensibilité de la question de la frustration des populations des banlieues populaires était telle qu'avant même que le courrier n'arrive officiellement le 26 juillet au dit ministre, les services de la présidence de la république dirigés alors par un certain Jean Collin leur avaient déjà adressé une correspondance (n° 1283. PR / SG / BAO) datée du 07 juillet 1989 dans lequel il était mentionné comme objet : les problèmes de transport et d'Assainissement au quartier de Grand-Yoff :

*« La suspension cette année encore de la desserte de Grand- Yoff par la SOTRAC en raison de l'état défectueux de la chaussée suscite une vive indignation dans ce quartier où les partis d'opposition déjà bien implantés tentent de mettre à profit cette situation en mettant l'accent sur les difficultés de transport et les problèmes d'assainissement que les habitants vont rencontrer durant toute la période d'hivernage. Le président de la République vous demande de prendre en liaison avec le ministre de l'Hydraulique les mesures nécessaires pour apporter une solution à ce problème ».*

En réponse, le 21 juillet 1989, dans la lettre n°89-376, Mr Souty Touré, représentant par délégation le ministre de l'Equipement Alassane Dialy Ndiaye envoie un courrier au Directeur Général des T.P afin « de demander au chef du service régional des T.P, avec la Commune les dispositions nécessaires pour réparer la route d'accès dans ce quartier et par ailleurs de saisir la Direction de l'Assainissement ou la SONES en vue d'obtenir l'appui et les mesures nécessaires à leur niveau pour trouver une solution diligente aux problèmes précités » (avec en pièce jointe une copie de la lettre n° 1283 / PR/ SG/ BAO du 01/07/89 émanant de la présidence de Jean Collin. Par répercussion, le Directeur Général des Travaux Publics de l'époque (Pape Souleymane Mangane) enverra une lettre (n° 106) le 07 août 1989 au chef du service régional des T.P en lui enjoignant « de prendre immédiatement en relation avec la CUD les dispositions nécessaires en vue de procéder à la réparation de la route d'accès à ce quartier », avec là aussi en pièce jointe le même courrier en provenance de la présidence, une copie de la lettre n° 1283 / PR/ SG/ BAO du 01/07/89 émanant de la présidence de Jean Collin. Le 23 août 1989 par correspondance n° 0003 /ME/ DGTP/SRTPD, le chef du service régional des T.P (Doudou Thiam) rendait compte au DG des TP des dispositions prises avec objet : Problèmes de transport et d'assainissement du quartier de Grand- Yoff.

*« Ces dispositions, il faut le souligner sont issues de la visite du site que nous avons effectuée le lundi 31 juillet 1989 à 15 heures en compagnie du Directeur des STC (la voirie concernée relevant de son réseau de compétence) et du responsable politique de Grand-Yoff était relativement encaissée et le réseau d'assainissement inexistant, nous avons aussi convenu de relever le niveau de la route pour la mettre hors d'eau en cas de fortes pluies (remblais en sable de dune et couche de base en latérite), de drainer les eaux de ruissellement vers les rues sablonneuses transversales et le jardin considérés comme exutoire naturel.*

*Concernant l'exécution des travaux, la CUD a engagé un transporteur pour le transport à pied d'œuvre de matériaux (sable et latérite). La mise en œuvre devant se faire en régie (TP-CUD), notre assistance consiste à mettre en place une pelle mécanique, une niveleuse, et un rouleau à pneu tracté, la CUD prend en charge le fonctionnement du matériel (gasoil, lubrifiants et heures supplémentaires du personnel). L'état d'exécution des travaux est estimé à 30 %. Toutefois, dans la perspective d'une solution durable et compte tenu de l'importance en termes structurels des problèmes de l'assainissement du quartier de Grand-Yoff, il convient de convoquer une réunion à laquelle participeront le Directeur de l'Hydraulique urbaine et de l'Assainissement, le Directeur des Services Techniques Communautaires et le chef du Service Régional des T.P de Dakar ».*

Avec en référence la fameuse lettre de Jean Collin, le dossier suivi son cours, l'étude fut confiée à la SONED-Afrique.

Bien que l'ouvrage ne fut réalisé que quelques années plus tard, cette intervention a sans doute beaucoup pesé dans la dotation de cette zone carrefour (Grand-Médine, Liberté 6, Castors, Patte-d'Oie) d'un collecteur d'eaux pluviales dimensionné et combiné à une sorte de route-radier qui surplombe l'installation. Elle montre l'omniprésence des variables politiques dans la mise en œuvre rapide ou non de réponses touchant à l'assainissement liquide et solide dans la ville.

Cela dit, si dans le cadre du Programme Sectoriel Eau (PSE), des zones comme Guédiawaye ont bénéficié d'un programme de drainage avec la station de relèvement des eaux sis à HLM-Guédiawaye et qui permet de capter puis « relever » les eaux de pluie en provenance des égouts pour faciliter leur évacuation vers la mer, la mise en place de réseau de collecteurs pour les eaux usées permettrait une complémentarité, afin d'éviter les « branchements clandestins » sur le réseau d'eaux pluviales. Tout comme de manière générale des réalisations d'ensemble combinant évacuation des eaux pluviales, des eaux usées domestiques permettraient d'éviter le déversement illégal d'eaux grasses ménagères dans ces installations, entraînant progressivement leur colmatage et leur détérioration.

#### 4.4 *Boues et rejets industriels liquides*

La ville concentrant la quasi-totalité des activités industrielles du pays, doit supporter en amont l'accroissement des volumes d'eau consommés pour les besoins de la production. Mais se pose aussi en aval la question des volumes rejetés au terme des process de fabrication.

Cette situation explique d'ailleurs l'implantation quasi systématique de ces unités de production sur la façade littorale ; dans la région dakaroise, le plus gros du tissu industriel suit un axe allant de Bel-Air à Mbao. Dans ces points du littoral comme à Hann, les émissaires des grosses entreprises de Chimie ou d'agro-alimentaire, déversent sur la plage des eaux usées parfois chaudes en provenance de leurs usines. Ces eaux fortement chargées causent d'énormes dommages sur les écosystèmes marins, avec des effluents qui comportent souvent des produits toxiques tels les métaux lourds (plomb, mercure...).

Pour les activités tertiaires utilisant des produits dangereux en quantités limitées (laboratoires photos, pressing etc.), les eaux chargées sont éliminées par les conduits d'évacuation des eaux usées. Pour les industriels en produisant des quantités moyennes, les déchets « spéciaux » sont font l'objet d'un stockage banalisé dans des fûts ; toutefois, aucune traçabilité n'étant établie les fûts arrivent généralement à la décharge de Mbeubeuss, se perdent dans des dépôts anarchiques ou sont vidés sur les plages, par les producteurs ou des particuliers rémunérés pour ces pratiques. Certains de ces aspects seront abordés dans la Quatrième Partie.



**Photo 68.** Eaux usées industrielles (chimie et pétrochimie) se déversant dans la baie de Hann.  
*Cliché DIAWARA A-B 2007)*



**Photo 69.** Déchets domestiques et polluants industriels sur la plage de Hann.  
(Cliché DIAWARA A-B 2007).



**Photo 70.** Eaux usées, détritiques et déchets liquides industriels. Ce canal d'évacuation des eaux de pluie se déverse dans la baie de Hann. (Cliché DIAWARA A-B 2007).

### ***Conclusion Partielle. Une gestion légère des matières résiduelles.***

Si la responsabilité de l'autorité coloniale dans la situation actuelle de l'espace dakarois est indéniable, l'avènement de l'indépendance constituait sans nul doute l'opportunité pour les nouvelles autorités de procéder à une réorientation des politiques d'aménagement territoriale plus autocentrées. Et dans le cas des villes, le legs colonial ambigu n'exonère pas les gouvernements indépendants d'une réorientation des politiques que ce soit dans les domaines de la santé, des infrastructures urbaines de base, de l'éducation, de l'emploi et du logement. Dans leur volet urbain, ces nouvelles mesures mises en œuvre par des administrateurs nationaux désormais indépendants et dont les objectifs ne sont plus définis depuis la Métropole, devaient marquer la césure d'avec celles élitistes appliquées durant toute la colonisation

On ne peut dans le cas dakarois et sénégalais en général parler d'une discrimination dans la mise en œuvre des politiques sociales. Mais sur le plan de l'hygiène et de la salubrité publiques, la situation n'a pas favorablement évolué malgré les prises de position affichées par les nouveaux pouvoirs publics de réduire au mieux les disparités en la matière. Il est vrai que la poussée démographique combinée à l'extension spatiale de la ville ont beaucoup complexifié la question de la prise en charge des déchets à Dakar.

Mais pour la ville, hormis ces aspects, l'efficacité d'une question comme celle du nettoyage et de la gestion des matières résiduelles solides, s'est souvent heurtée à des choix pas toujours pertinents, selon une politique du « *moins cher* » adoptée dans l'organisation et la prestation de service. Elle s'est traduite par l'absence d'une volonté de structuration de la filière déchets solides avec notamment l'inexistence d'équipements de prise en charge spécifiques au secteur. Certaines actions *spécifiques* ont aussi été antagonistes à sa bonne réussite :

- une gestion « dans l'urgence » qui a consisté à privilégier en aval une option de collecte différenciée, et qui a maintenu de profondes discriminations dans l'accès à ce service.
- la délégation aux organismes en charge de la collecte et du nettoyage au titre de la gestion des déchets, de questions dépassant largement leurs compétences car découlant souvent de l'aménagement du territoire. On l'a vu avec les délicates questions connexes des sables intrusifs ou des effets de l'assainissement liquide,
- l'omniprésence pas toujours pragmatique du politique dans la conduite de questions nécessitant une expertise prouvée. Elle a même parfois conduit à une instrumentalisation de l'outil de gestion.

La gestion légère et socio-différenciée de ce service public à caractère social et sanitaire, a eu des retombées sanitaires désastreuses chez une bonne frange de la population<sup>1</sup>. De même ses préjudices sur le cadre de vie sont colossaux avec notamment une progression de la dégradation des écosystèmes urbains déjà bien fragiles.

<sup>1</sup> Qui par son statut de contribuable en supporte aussi les pesanteurs financières.

Les responsabilités dans ce tableau sont donc partagées. Aussi, au-delà des considérations socio-économiques qui poussent les populations à adopter des pratiques d'élimination peu recommandables, il apparaît difficile de faire abstraction des coupables approximations des décideurs en la matière. On a pu voir que globalement, les difficultés actuelles dans la prise en charge des matières résiduelles solides de la ville sont pour une large part imputables au sous-dimensionnement des outils de prise en charge sur le domaine public, en rapport avec le surpeuplement démographique de la capitale et les insuffisances urbanistiques de la ville.

Mais, le véritable problème d'aménagement urbain que pose cette question comporte aussi une dimension historique plus profonde. Ses origines remontent à presque un siècle en arrière, lorsque le territoire de Daccar après moult péripéties et instabilités politico sociales, passa de village « Lébou » émancipé du Cayor, à ville phare de la colonisation française. Les politiques de salubrité aussi déficientes que différentielles alors initiées par les autorités coloniales, vont pour une large part introduire ces profondes inégalités et dégradations que connaît aujourd'hui la ville en matière d'hygiène.

## TROISIEME PARTIE CAUSES HISTORIQUES ANCIENNES : GENESE, ENJEUX, ET EVOLUTION DE LA QUESTION « DECHETS » A DAKAR

Peu importe les périodes, les villes du monde quelles que soient leurs localisation et taille, leurs morphologie et physionomie, ont pour dénominateur commun d'être des « creusets de civilisations ». Mais, hormis ces caractéristiques communes qu'on peut qualifier d'*universelles*, celles d'Afrique Noire semblent avoir du mal à se défaire d'une identité qui leur serait propre, et qui à travers une image stéréotypée, en fait des entités grouillantes et désordonnées, suantes et sales en permanence. Tels sont en effet les attributs complémentaires qui leur sont associées. *A populations sales, espaces sales*, soutiennent lesdites logiques, pour une malpropreté, individuelle au niveau domestique et collective sur le *domaine public*.

Les fondements historiques de cette vision qui s'applique en général au cadre subsaharien, doivent pour beaucoup aux récits<sup>1</sup> des colons, explorateurs ou missionnaires occidentaux qui pour des raisons diverses, séjournèrent dans le continent durant l'ère moderne. Dans nombre de cas, leurs dires semblaient, traduire chez certains d'entre eux un syndrome de *déni psychologique de leurs limites biologiques* dans le nouveau contexte africain.

On peut en effet supposer que le moral sapé par les conditions d'un contact souvent difficile avec le continent, leur objectivité aliénée, certains explorateurs-colons dans leur caractérisation des éléments naturels (physique, climatique...) du milieu, en sont presque arrivés à reprocher au continent son appartenance aux tropiques. Cette appréciation est une manifestation de la réaction récurrente l'homme-acteur qui, face à des situations devant lesquelles il éprouve des difficultés à asseoir sa maîtrise, son contrôle, procède parfois à un transfert négatif sur l'espace matériel (hommes, environnement) et immatériel (esprits). Toutefois, une possible origine idéologique n'est pas à écarter, pour expliquer cette posture, qui a poussé l'explorateur-aventurier, le colon, ou encore plus tard l'administrateur européen, à décréter le continent africain comme hostile et attardé à tous points de vue. On sait en effet que la mission colonisatrice avait besoin d'une caution morale *civilisatrice*, théorisée par ses plus brillantes élites intellectuelles et militaires.

Que ce soit en réaction d'un milieu jugé hostile, ou par stratégie idéologique, l'hygiène des populations africaines a aussi très tôt été instrumentalisée par l'administration française. Certains de ses officiers présents en Afrique de l'Ouest dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, ont très vite alimenté cette chronique qui assimilait peuple négroïde du continent Africain à « saleté et puanteur », d'ailleurs souvent en opposition au blanc, signe d'immaculé et de propreté.

Ces propos dérivait d'ailleurs d'une caractérisation générale du noir, évoquant *une paresse et une insouciance séculaires*, et qui lui seraient congénitales. C'est presque en ces termes que GALLIENI<sup>1</sup>, dans ses récits de missions pour le compte du Gouvernement Français, dépeignit les populations noires, dénonçant par ailleurs « *leur préférence pour une agriculture de subsistance, consécration de cette paresse* »<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Pourtant l'un des fervents partisans d'une pénétration pacifique en Afrique, contrairement à une « aile dure » symbolisée par Archinard. GALLIENI s'était notamment illustré en entamant des négociations avec le résistant Ahmadou lors de la campagne du Niger vers 1880.

<sup>2</sup> KANE.M.M « *Le discours des officiers soudanais sur les peuples du Soudan occidental de 1850 aux années 1900 : l'africanisme français à l'époque de l'expansion militaire* in Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines n°23. 1993 p 53-78. KANE cite Edmond Ferry qui parlant des noirs, estimait « *ils usent sans retenue de ce que leur donne le sol, mais ne pensent pas à conserver la moindre réserve pour les mauvaises années* » ou encore, « *qu'ils aiment quand leurs préoccupations ne les appellent pas au dehors, s'accroupir sur le pas des portes à fumer ou à se polir les dents avec un morceau de bois tendre ou encore à palabrer : le repos est selon l'auteur « leur bonheur suprême et ils en usent en bons philosophes* ». Il reprend aussi Péroz Etienne qui explique le phénomène par le manque d'ambition caractéristique du Noir « *qui n'a plus rien à désirer s'il possède une case, une ou deux femmes, un fusil, quelques captifs, une vache, de rares moutons et assez de mil dans les greniers pour préparer le couscous quotidien...* ».



MAGE parlera de leur *goût immodéré pour le désordre*<sup>1</sup> ; l'officier français décrira aussi leurs habitations comme « misérables », leurs ustensiles comme « grossiers » et leurs arts les plus avancés –la métallurgie et le tissage-, *comme étant encore dans l'enfance*. Près d'un siècle plus tard, l'actualisation de cette image se fait par le biais de descriptions sordides qui aujourd'hui touchent peu les espaces ruraux, mais accablent les villes d'Afrique.

En matière d'hygiène, ces « clichés » évoquant des populations, adeptes d'une approche à la fois « sommaire » et désastreuse dans la gestion de leur environnement et de leurs rejets, sont encore de légion. Au-delà de l'espace extérieur, même le cercle intime intérieur serait totalement *contaminé*<sup>2</sup>. Ces stigmatisations et accusations de malpropreté dont est souvent sujette une frange des résidents de la ville africaine, largement décortiquées dans les premières et secondes parties de cette étude, ont révélé pour Dakar quelques nuances. Souvent et abusivement *pointées du doigt*, populations et espaces, marginalisés et dégradés sont pourtant plus victimes que coupables.

Mais que l'on soit clair, ont souvent été exclues de cette caractérisation - malgré la géographie -, les contrées, cités et peuples du Maghreb. Progressivement dépouillée de son « africanité », l'Afrique du Nord a en effet très vite figuré parmi les joyaux d'un orient magnifié. GOUREVITCH de rappeler dans son ouvrage « *La France en Afrique*<sup>3</sup> », que l'évolution du terme « africain » désigne aujourd'hui la population subsaharienne par rapport à celle maghrébine.

Pourtant, si leur histoire est loin d'être commune, les points de convergence étaient nombreux. NIANE D.T précise : *les villes du Soudan comme leurs homologues du Maghreb (...) avaient toutes un air de famille*. Pour l'auteur, *rarement les rues se coupaient à angle droit, elles serpentaient au milieu des constructions pour aboutir soit au marché, soit à la mosquée les deux grandes places essentielles de la vie citadine*.

Partageant aussi naguère un même passé hygiénique, ces villes vont dans leur évolution contemporaine, être confrontées à des questions de gestion urbaine, problèmes pour lesquels les réponses des administrateurs s'avéreront peu satisfaisantes notamment pour les populations démunies. En matière de gestion des déchets, les réalités actuelles, des « zabbalines<sup>4</sup> » au Caire, aux « Buuju mens » de Mbeubeuss, à Dakar en passant par les récupérateurs de déchets de Casablanca, ne sont pas fondamentalement distantes, même si les villes ont toutes eu une trajectoire singulière.

<sup>1</sup> MAGE E-A "Relation d'un voyage d'exploration au Soudan (1863-1866)". In *Revue Maritime et Coloniale*, 1867, XX (mai), p. 26-88. A propos de ce voyage, Assane SECK –Op cité p 300- nous apprendra que c'était en vue de l'établissement d'une liaison ferroviaire entre Saint-Louis et les pays du Moyen-Niger (notamment pour les besoins de la pacification militaire puis de l'exploitation économique de la zone), que MAGE fut envoyé en mission en 1864 reconnaître ces territoires.

<sup>2</sup> Voir BERNASCONI D, (2000). *Eléments de réflexion sur le problème des déchets dans les grands centres urbains d'Afrique de l'Ouest*. Mémoire de DEA. UFR de Géographie et d'Aménagement. Université Michel de Montaigne Bordeaux 3. Septembre 2000. 86 pages

<sup>3</sup> GOUREVITCH J-P, (2006). « *La France en Afrique : cinq siècles de présence : vérités et mensonges* ». 2006 Ed Acropole 451 p.

<sup>4</sup> Communauté ethnique de chrétiens coptes qui s'adonnent au ramassage et au triage des déchets au Caire. La fraction organique récupérée est principalement destinée aux élevages de porcs.

« Discuter » cette image qui attribue une connotation culturelle aux difficultés actuelles de la gestion de la salubrité, nécessite donc inévitablement un retour dans le temps, tout au moins jusqu'à la période « tampon » de la colonisation du continent ; elle a justifié l'analyse de la question déchet à Dakar, sous le prisme colonial. Mais, l'étude des origines historiques de l'*immondice*, autrement dit sa « naissance » dans cet espace, suggère de remonter plus loin, et de revisiter les épisodes de la création des villes africaines, pour lesquelles le débat reste d'ailleurs toujours d'actualité.

C'est dire qu'aborder la question historique des déchets dans une entité aujourd'hui urbaine comme Dakar, appelle forcément en vue d'une meilleure compréhension de la situation actuelle, une étude de la situation, avant l'avènement des mutations politiques et spatiales décisives. Ici en l'occurrence, celles ayant conduit à son érection « officielle » en ville sous domination française au 19<sup>e</sup> siècle.

L'analyse *déchet* dans le Dakar contemporain, a par souci de clarté et de cohérence méthodologique, ratissé large et élargi la question de manière plus globale aux pratiques d'hygiène. Pour cette partie historique, cette extension s'imposait d'elle-même : concernant la plus reculée des périodes embrassées, la question déchet pas encore différenciée, ne pouvait en effet être dissociée de l'hygiène.

Ce survol historique met en scène deux principaux faits. Un premier qui a trait à la persistance de préjugés et théories de malpropreté évoqués plus tôt, et qui accompagnent généralement les peuples d'Afrique au Sud du Sahara. Ces théories ont été développées par les tenants d'un fondement socio-anthropologique de ce prétendu défaut d'hygiène des populations, notamment sur le domaine public, défaut d'hygiène qui aurait conduit à la détérioration des conditions de salubrité des populations. Alimentés par des notes d'auteurs qui nous ont semblé partiels, ces positions ont pu traverser les âges du fait de la faiblesse des écrits scientifiques concernant les modalités de prise en charge des déchets dans cet espace et durant les périodes reculées. Il s'agira alors, tout en étudiant de manière transversale la question déchets solides dans ces territoires, d'y vérifier la pertinence de cette étiquette de peuple « sales » dont sont affublés les autochtones occupant cet espace sus mentionné, victimes on l'a dit d'une caractérisation historique aux fondements bien discutables.

Le second fait a trait au rôle de l'aménagement territorial, dans les politiques de santé et d'hygiène coloniales. On y analysera pour cette période, les impacts d'un ensemble de manquements et carences techniques et administratifs, qui ont pu être décisifs dans la dégradation des conditions d'hygiène des populations autochtones, y compris sur le plan des déchets. Ces manquements découlaient d'ailleurs eux-mêmes très souvent, de mesures politiques officielles.

Sans aller jusqu'à énoncer une théorie sur la pratique hygiénique traditionnelle de ces populations noires, l'un de nos buts sera alors d'apporter un éclairage nouveau sur un aspect particulier de l'hygiène : celui de la prise en charge traditionnelle de ces résidus dans les entités africaines d'alors. Car, qu'elles aient été considérées comme villages, localités proto ou semi-urbaines<sup>1</sup> ou encore villes, les préjugés caractérisant ces espaces de vie et leurs occupants sont restés tenaces.

<sup>1</sup> ONIBOKUN A.G & KUMUYI A.J. In « La gestion des déchets urbains. Des solutions pour l'Afrique ». Edition CRDI-Khartala 2001. 250 pages.

## **CHAPITRE I D'un « socle » commun, à des mutations décisives :**

### **1. Faits sociaux majeurs et évolution de la pratique rudologique en Afrique.**

Inutile néanmoins en y abordant cette rétrospective historique des déchets, de revenir en détails sur les modalités du peuplement du continent africain ; le sujet on l'aura compris, a déjà fait l'objet d'une pléthore d'études, qui d'ailleurs suscitent toujours autant de controverse. On se limitera à rappeler le consensus scientifique qui s'est finalement dégagé, celui qui admet globalement que le processus d'occupation spatiale qui aboutit à la naissance des principales sociétés et civilisations, s'est mit en marche par le biais d'un peuplement Australopithèque et Homo habilis d'Oldoway.

Ce peuplement serait parti de la région des Grands Lacs ou de la pointe Sud du continent, dès la fin des dernières glaciations marquant le début du Paléolithique Inférieur vers 5 millions d'années avant Jésus-Christ. Il suivra le cours du Nil et de ses vallées fertiles jusqu'à son embouchure. Puis, il se serait ultérieurement (c'est-à-dire vers 2 millions d'années avant J-C, et sans doute simultanément) diffusé en Asie via l'actuel Moyen-Orient, mais aussi en Europe.

L'étude du mode de vie de ces populations apparues dès l'époque paléolithique a établi au chapitre des activités quotidiennes des pratiques connues de cueillette, de chasse (petit gibier), de pêche ou encore de végéculture<sup>1</sup> pour l'alimentation. On a même relevé l'usage au besoin, de galets aménagés puis de bifaces (outils en pierre taillée) dès 300 000 avant J-C.

Cette période des grandes migrations humaines n'excluait pas une production de *rejets*, le déchet ayant de tout temps accompagné la vie de l'homme, *le suivant comme l'ombre de sa présence*<sup>2</sup>. Toutefois, la mobilité des populations ainsi que les faibles capacités de stockage et d'accumulation -vie au jour le jour-, expliquent sans doute que ces rejets, principalement alimentaires (carcasses et déchets de consommation du gibier dont les ossements et les peaux), de même que les résidus des procédés de production, aient pu sans grand mal se diluer dans l'environnement. A ce titre, GOUHIER souligne : *ces résidus sont accumulés localement, mais en fait répartis de façon très dispersée dans un espace occupé de façon lâche et relativement mobile*<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Selon DESCHAMPS (1970, 126), cette pratique se situerait à cheval entre la cueillette et l'agriculture.

<sup>2</sup> GOUHIER J, (2000). « *Au delà du déchet, le territoire de qualité* ». Manuel de rudologie. Presse Universitaire de Rouen et du Havre. 240 pages. P 102.

<sup>3</sup> GOUHIER J. Op cité p 103.

L'amélioration et le perfectionnement des techniques de chasse et de pêche, par transformation des ossements d'animaux en outils divers (poinçons, haches, hachereaux...), introduiront dès la fin du paléolithique, une diversification de la production de déchets. La pratique d'activités non primaires (non liées à l'alimentation), laissera aussi quelques sites de transformation, notamment de blocs de pierres, en outils rudimentaires.

Déjà outillé, disposant du langage et maîtrisant le feu, l'ancêtre de l'homme actuel illustre son quotidien avec des gravures et peintures rupestres dans les habitats (grottes). Il pratiquait aussi la pensée magico-religieuse, ainsi que quelques rites tels que l'enterrement des morts, et se berçait même par la musique.

Parures, sculptures et ornements à base d'ossements, constitueront aussi une des premières manifestations de l'avènement de cette facette culturelle (culture associée) d'homo sapiens-sapiens, qui marquait l'évolution d'hominidé. Leur dégradation naturelle de même que celle des peaux de bête à usage d'habits, va étoffer la production rudologique et laisser en la matière des témoignages essentiels. Nombre de ces déchets vont en effet livrer quelques *secrets* et fournir des indications clés à l'archéologie préhistorique ; on reviendra d'ailleurs plus en détail sur les apports de cette discipline pour le cas de Dakar.

Sur le continent et dans la plaine soudano sahélienne, la poursuite des migrations internes *de survie*, combinée aux mutations spatiales et aux invasions, a abouti au déclin de certains pôles de civilisation. Elle a aussi permis un essaimage humain sur la partie occidentale jusque là quasi inhabitée, même si cette progression vers le sud-ouest s'explique aussi par les changements climatiques régionaux majeurs, notamment l'assèchement du Sahara intervenu vers 4000 ans avant notre ère. Sur ces vastes territoires nouvellement occupés et qui accueillaient peuples opprimés, défaits ou chassés (dans tous les cas contraints à l'exode), vont très vite se développer des réseaux d'échange et ce brassage culturel amorcés dès le néolithique<sup>1</sup> c'est-à-dire vers -7000 ans avant J-C, et à l'Age du fer.

La fixation des populations intervenue en même que la sédentarité et la domestication des espèces animales et végétales, contribua à la formation de cités étroitement liées aux campagnes, qui d'ailleurs les approvisionnaient largement en productions agricoles. La vie socio-économique de l'Afrique subsaharienne qui reposait depuis l'époque de la pierre sur la chasse et la cueillette s'orientait ainsi progressivement vers l'agriculture et l'élevage, même si la production précoloniale est longtemps restée fondée sur la culture du sol à la houe (la daba) après un défrichage par brûlis. Pas d'araire ni d'énergie animale exploitant la roue, seule comptait la force humaine, alors que sur le plan des *industries*, les forgerons travaillaient déjà dès le néolithique le fer, le bronze, le cuivre (qui détrônent le silex) mais aussi l'or. Selon GOUREVITCH<sup>2</sup>, le fonctionnement de cette société était aussi caractérisé par l'absence de propriété foncière, l'importance du nomadisme, la faiblesse de la productivité, la thésaurisation par l'objet (bijoux, or), le nombre de têtes de bétail et la possession d'esclaves.

Cette effervescente période du néolithique marquait donc la naissance d'un mode de vie nouveau basé, outre l'amélioration des organisations socio-politiques et militaires, sur le développement de techniques accroissant la production-consommation mais aussi le commerce.

<sup>1</sup> C'est cette période qui nous servira d'ailleurs de limite inférieure car correspondant réellement aux débuts véritables de la production rudologique pour différents groupes dans des espaces déterminés.

<sup>2</sup> Op cité p 42.

Si la sédentarisation a quasi-automatiquement conduit à la mise en place des premiers procédés de gestion des matières résiduelles, la pré-densification des établissements humains, ainsi que le développement des activités de production et de la consommation qui vont en découler, accentueront cette tendance et influenceront directement sur l'évolution physique et quantitative des productions rudologiques. Les quantités vont augmenter, et les sources de production, se diversifier.

Sur ce plan, bien qu'il exista quelques particularités liées aux conditions climatiques et géographiques générales de l'époque, ainsi qu'aux densités de populations (variables selon les continents), le survol préhistorique de la production de déchets solides ne révèle guère de grandes variations au niveau domestique, y compris pour l'élimination extérieure des résidus, pratiquée pour des raisons essentiellement hygiéniques. Selon GOUHIER, la décharge collective serait le premier mode d'élimination des déchets, qui par ailleurs, étaient à majorité alimentaire. *Beaucoup plus collectives, plus durables, probablement moins expressives*<sup>1</sup>, ces décharges collectives présenteraient d'après son analyse, les mêmes modalités sur tous les continents. Notons toutefois que la partie organique des déchets, était déjà destinée aux animaux domestiqués (chiens, moutons, chèvres etc.), reflétant une dimension quasi innée des procédés de valorisation.

Comme partout ailleurs, l'habitat africain lieu principal de production des déchets, se singularisait et s'affirmait ; en plus des décorations rupestres, la sphère domestique s'était entre temps notablement sophistiquée, avec l'apparition d'ornements et de meubles et outils d'usage quotidien. Parmi les ustensiles on retrouvait des haches, pilons, meules, mais aussi de la poterie en argile avec des récipients à eau ou à grains, des écuelles etc. Leur usure formera avec les restes alimentaires, les déchets de production (éclats divers), et les résidus de quelques objets culturels (parures...) devenus désuets, la base de la production rudologique en évolution. L'introduction de l'hygiène primaire au niveau domestique dès les premières périodes de notre ère, produira quant à elle les eaux sales qui formeront les premiers rejets liquides à gérer dans ces cités.

Toutefois, il est avéré que ces entités naissantes constituèrent le siège d'intenses activités économiques et culturelles, et d'où partira un rayonnement qui donnera plus tard naissance aux civilisations négro-africaines. Sur le continent, parmi la multitude d'établissements humains en place à la fin de la préhistoire, quelques grands foyers de peuplement bourgeonneront à la faveur des mutations sociopolitiques et des recompositions diverses. Dans l'ouest, ils accoucheront des empires néo soudanais, dont le plus prestigieux fut sans doute celui du Gana qui dès l'an 300 de notre ère, constituait un point de rencontre des caravanes commerciales venues de Méditerranée par le biais du commerce caravanier transsaharien<sup>2</sup>. Il laissera place au Mali et plus tard à l'empire Songhay, alors que plus au centre, s'étaient déjà établis les royaumes Yorouba d'Ifé et du Bénin du Golfe de Guinée, les dynasties du Kongo. Le Zimbabwe et le Zambèze (Monomotapa) à l'Est verront le jour entre les 14<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> siècle, coïncidant avec l'abordage des terres africaines par voie atlantique par les Portugais en 1445 dès la seconde moitié du 15<sup>e</sup> siècle. Plus tard émergeront les royaumes Haoussa et une Éthiopie qui reviendra sur le devant de la scène au 19<sup>e</sup> siècle avec la création de Addis-Abeba future capitale de l'Afrique indépendante. La population s'accroît notablement et atteignait environ 10 millions d'habitants vers l'an 1000. L'extension des cités puis leur *ouverture* au reste du monde dès l'ère moderne, ont constitué les conditions favorables à un accroissement démographique.

<sup>1</sup> GOUHIER J. op cité p 103

<sup>2</sup> Cependant selon COQUERY-VIDROVITCH, la découverte de l'Afrique de l'ouest par les Arabes est plus tardive. Selon l'auteure, elle démarre véritablement, au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, avec la fondation au Maghreb de Sijilmassa, étape caravanrière importante qui ouvrait la route du Soudan et de son or.

Qui dit concentrations humaines, dit augmentation des productions résiduelles. Jusque là d'origine domestique, elles proviennent aussi désormais du développement de l'artisanat et de la proto-industrie, qui contribueront à étoffer la palette de déchets de production (cuir, fer, bois d'œuvre...). Ces déchets viendront s'ajouter aux résidus organiques issus de la production agricole et de la consommation alimentaire, sans toutefois constituer une contrainte majeure dans leur gestion selon le processus d'hygiène individuelle et collective. Peu nombreux et encore largement inoffensifs, ces déchets bénéficiaient généralement d'une gestion communautaire partagée.

Cette précision nous semble essentielle. Car si le fil conducteur a probablement du être le même en matière de production et d'élimination des déchets ménagers, (tout au moins jusqu'au Néolithique), dès les premiers siècles de l'ère moderne, se profilaient en Europe des changements qui on le verra, ne cesseront dès lors de s'accroître et finir par établir des particularités en la matière. Avec la densification de l'espace urbain en occident, certaines mutations comme l'avènement de la production industrielle, feront plus tard des déchets, des matières suspectées de porter atteinte à la santé des populations. La théorie des hygiénistes désignera les miasmes, comme étant les principaux facteurs de déclaration et de propagation des maladies et épidémies.

En Afrique, l'instabilité et le morcellement politiques avaient pris de l'ampleur avec les guerres et conflits locaux. Ce climat de belligérances *intestines* (pillages et razzias), en favorisant la mise en dépendance de l'espace soudanien, avait aussi fortement dégradé les conditions de vie des populations notamment les plus faibles. Il a largement facilité la perpétuation des exactions et favorisera aussi la mise en œuvre massive de la traite négrière à travers le commerce transatlantique.

Il est donc probable que le maintien des habitudes hygiéniques quotidiennes, ne devait dans durant ces périodes troubles, constituer une priorité chez les populations civiles opprimées. Pourtant, ces conditions très particulières n'ont pas semblé avoir modifié la pratique rudologique des résidents, qu'ils aient été en mouvement (exode), en captivité, ou subissant *in situ* la loi de tyrans.. Tout laisse penser que les ravages de l'esclavage féodal, de celui dit *arabo-musulman*, ou même les méfaits de la traite atlantique n'ont pas notablement affecté l'hygiène et les dispositifs de prise en charge des déchets chez les populations (du moins dans leur aspect individuel et domestique). Ils n'ont que peu déteint sur l'*approche déchet* des populations, ainsi que sur les mécanismes traditionnels de prise en charge, y compris ceux développés dans les entités urbaines.

## 2. Approche traditionnelle de la salubrité. Prise en charge dans des entités déjà urbaines.

Il ne s'agit pas ici de rediscuter la question du positionnement des sociétés négro africaines précoloniales sur le baromètre civilisationnel, encore moins de faire un procès (de plus) de la présence coloniale européenne en Afrique. Notre objectif est plutôt de tenter d'isoler du processus général qui conduisit à la déstabilisation des entités socio- économiques et politiques du continent, le rôle de la colonisation dans la désorganisation de l'approche traditionnelle et locale de la salubrité dans l'espace ouest-africain, au moment où la différenciation des pratiques rudologiques intervenait à l'échelle mondiale<sup>1</sup>. Quelle pouvait être en matière d'hygiène, la situation dans les espaces ruraux, les *villes* précoloniales ou centres désormais urbains<sup>2</sup>, durant cette période *tampon* de transition des entités indépendantes d'Afrique vers des propriétés coloniales.

En employant le terme ville pour désigner de ces entités, il a semblé tout aussi essentiel de s'arrêter sur son concept même, ou sur la base de quels critères un espace peut être dénommé comme tel, et quid de la « rétro-validité » ou pas de cette notion ?

Pour les tenants d'une approche démographique, la question reste encore en suspens y compris au Sénégal. Selon DIOP<sup>3</sup>, la Direction de la Prévision et de la Statistique reconnaît comme ville, tout centre de plus de 10 000 habitants, alors que service de l'urbanisme fixe à 5000 habitants au moins, la population des localités où est exigé un permis de construire, et qu'enfin, le seuil choisi par la Direction de l'Aménagement du Territoire est de 2500 habitants.

Dans « *Afrique contemporaine* », COQUERY –VIDROVITCH<sup>4</sup> définit quatre principales phases dans la périodisation urbaine du continent noir :

- Les villes anciennes dont l'émergence selon les lieux correspond à l'expansion de l'agriculture qui a permis l'approvisionnement de groupes dirigeants non-productifs,
- Les villes nées des contacts avec l'islam et le monde arabe, dont la fonction de relais culturel et marchand devint évidente,
- Puis ce seront les forts côtiers Portugais introduits dès la seconde moitié du XV siècle,
- Enfin la phase coloniale qui imposera une rupture, utilisant ou concurrençant les réseaux antérieurs.

<sup>1</sup> Le cadre géographique campé précédemment et la fourchette historique partant de la naissance des grandes entités socio politiques de l'ouest africain (vers 300 après J-C) ont permis d'intégrer cette période charnière dans la problématique.

<sup>2</sup> Et découlant de l'installation européenne issue de la politique coloniale officielle visant l'annexion du continent.

<sup>3</sup> DIOP A (2004). *Villes et aménagement du territoire au Sénégal*. Thèse de doctorat d'Etat. UCAD-DAKAR. 404 pages. P 157

<sup>4</sup> COQUERY –VIDROVITCH C. op cité

Cette approche qui rejoint l'analyse de l'évolution des peuples d'Afrique telle qu'énoncée par le Professeur Cheikh Anta DIOP<sup>1</sup>, introduit donc la notion d'urbanité, faisant référence à la ville. Cette notion ne peut selon l'auteur, être validée qu'après l'association d'au moins trois critères:

- *la possibilité d'un surplus agricole* susceptible de nourrir les non-producteurs
- *la présence d'activités commerciales* : présence d'une *classe de marchands* spécialisés dans la collecte et la redistribution des vivres.
- *la présence d'un pouvoir politique* : classe de dirigeants capables d'organiser l'utilisation du surplus par les non-productifs. Il ne saurait donc être question de taille ; il peut y avoir des villes de 2000 habitants et des villages de 50.000 selon l'auteur.

L'organisation sociale et territoriale élaborée, témoigne du dynamisme de ces entités africaines en question, dont certaines outre leur fonction de capitale et siège central du pouvoir politique, constituaient en leur temps un point de convergence des activités économiques.

Capitales, mais non moins villes selon le Professeur KAKE I-B dans le préambule de son ouvrage « *Les villes historiques* ». L'auteur reprenait aussi le géographe Richard Mollard pour qui la ville n'est pas une simple agglomération de matériel humain : « *cent mille paysans rassemblés dans la puszta hongroise sur une butte qui échappe à l'inondation restent des paysans, et leur regroupement un village. La ville est un organisme cohérent et vit des échanges, de la politique, de la pensée* »<sup>2</sup>. C'est d'ailleurs l'avis de MUMFORD pour qui « *le village avec ses rites et ses objectifs limités, n'aurait pu se transformer en cité, du seul fait de l'accroissement de sa population* »<sup>3</sup>.

On renverra aussi à l'excellente définition d'Abdoulaye BATHILY qui insiste sur l'impossibilité d'une définition de la ville qui soit opératoire pour toutes les sciences sociales pour tous les pays et à toutes les époques. Il donne le nom de « ville » à toute agglomération présentant des activités professionnelles suffisamment diversifiées incorporant l'ensemble de la communauté dans un réseau d'échanges avec d'autres communautés. Selon lui, « *L'apparition de la ville serait le signe qu'une agglomération donnée a développé ses forces productives matérielles et/ou spirituelles à un niveau qui l'incite à dépasser le cadre de l'auto subsistance pour entrer en rapports d'échanges avec d'autres communautés plus ou moins éloignées (le voisinage rural immédiat ayant ou d'autres communautés ayant des productions complémentaires). En plus de ces critères socio-économiques, la ville que les Soninke désignent par le mot composé *debi xoore* (« grande agglomération »), peut être repérée à partir d'un critère culturel. C'est le lieu où l'individu peut vivre inconnu d'une partie de la population* »<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> DIOP C-A, (1954). « *L'Afrique Noire Précoloniale* ». Editions Présence Africaine. Edition Revue 1987. 278 pages

<sup>2</sup> KAKE BABA I, (1976). « *Les villes historiques* ». Collection Mémoire de l'Afrique. Edition NEA. 1976. 30 pages. Rien ne dit par contre qu'un village ne puisse être lui aussi un organisme cohérent et vit des échanges, de la politique, de la pensée.

<sup>3</sup> MUMFORD L (1964). « *La cité à travers l'histoire* ». Editions du Seuil 776 pages. P 41

<sup>4</sup> BATHILY A (1989). « *Les Portes de l'or* ». Le Royaume de Ngalam (Sénégal) de l'ère musulmane au temps des négriers (VIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle). Editions L'Harmattan. 379 pages. P 56-57



Nombre d'auteurs partagent donc les thèses du Professeur KAKE qui en retraçant l'histoire du passé africain, réfute l'assertion selon laquelle la ville serait une création de la colonisation, même si nombre d'entre elles furent le fruit de l'implantation des colons européens sur le littoral. Ainsi, en dehors du foyer soudanais, les cités intérieures de Bénin-City, Ibadan, , Zimbabwe (14-15<sup>e</sup> siècles), Kano, Mbanza-Kongo, Kong, Timbo, Sokoto ou Addis-Abéba constitueraient donc autant de villes historiques qu'elles ont partagé la particularité d'avoir constitué des creusets d'activités économiques, d'échanges commerciaux, de rencontres et brassages socioculturels divers.

Cet espace soudanais et plus tard sénégalien englobant le territoire de l'actuel Sénégal, est occupé par les peuples noirs d'Afrique de l'Ouest (sémites). Ce territoire fut on l'a dit sous contrôle de l'Empire du Gana, dont la ville la plus connue reste Koumbi-Saleh capitale de l'empire (8-11<sup>e</sup> siècles). A son déclin, l'empire du Mali prendra le relais avec Djénné dite la « Venise africaine » au 11<sup>e</sup> siècle (qui avait à l'époque sa population dépassant 20 000 habitants), Tombouctou « perle du Soudan » au 12<sup>e</sup> siècle, avant l'émergence des royaumes du Tékrou ou d'Aoudaghost, après la dislocation des grands empires. D'une urbanité remarquable, elles furent pendant longtemps des destinations prisées par les milieux commerciaux et intellectuels du monde entier, tout comme elles suscitaient nombre de convoitises. Cette lecture tend à démontrer que la ville ne serait donc pas une invention de la colonisation, même si le contenu et les représentations ont pu différer en fonction des cultures et des sociétés, de l'évolution historique, mais aussi et surtout des orientations stratégiques induites par ceux ayant rédigé cette *histoire*.

Evoquer la question des déchets dans quelque entité d'Afrique de la fin du moyen âge, revient aussi nécessairement à s'orienter vers une appréciation des modalités de production de ce qu'il est convenu de nommer comme tel, de même que leur prise en charge individuelle et/ou collective. Mais, on savait déjà que peu d'informations renseignaient sur le passé du soudan occidental entre la fin de la préhistoire et les IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles. Si comme l'a rappelé DESCHAMPS. H<sup>1</sup> : « *Nous ne savons pratiquement rien de ce que fut le passé du soudan occidental entre la fin de la préhistoire et les IX<sup>e</sup> X<sup>e</sup> siècles, ce constat est encore plus accentué pour ce point relatif à la salubrité de ces espaces, tant sont furtives et microscopiques ses apparitions dans les textes et récits.*

Les rares informations en la matière ont été celles isolées parmi les indications d'ordre général, contenues dans les textes anciens décrivant les scènes quotidiennes de la vie social, professionnelle, de relation, mais aussi dans les témoignages écrits ou oraux divers. Adjointes aux renseignements fournies par les sources archéologiques, ces indications ont ensuite fait l'objet de recoupements avec d'éventuels paramètres sanitaires ou épidémiologiques de l'époque en vue d'une meilleure fiabilité. Un petit rappel du fonctionnement économique et de l'organisation politico-sociale dans ces entités permettra de situer le contexte.

<sup>1</sup> DESCHAMPS H, (1970). « *Histoire Générale de L'Afrique Noire de Madagascar et des Archipels* ». Tome I. Des origines à 1800. PUF 1970. 572 pages + annexes. P 185 .

## 2.1 Organisation politique, militaire et sociale :

Il est probable que dès les premières périodes de notre ère, une bonne partie du continent africain dont notamment l'ouest, fut organisée en une multitude d'Etats indépendants ou vassaux, mais d'envergure variable. La stratification des sociétés en castes, qui découlait de la division du travail, l'entretenait aussi et perpétuait l'hérédité des charges et des fonctions.

Encore largement présente jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle, cette société clanique et tribale dont parlait NIANE<sup>1</sup>, comportait une aristocratie (hautes classes), longtemps dominée par les chefs de grandes familles guerrières, les fonctionnaires civils : ministres, gouverneurs, juges, notaires, secrétaires..., et les classes de l'armée. On distinguait ainsi d'un côté les hommes libres (qui selon PARK étaient nommés *slatés* en Afrique de l'Ouest) et de l'autre les esclaves, qui tout en constituant le dernier niveau de la hiérarchie, occupaient aussi des fonctions stratégiques comme celles militaires. Ces derniers constituaient le gros des armées, et parfois même une élite guerrière très respectée avec l'exemple des guerriers Tiédos au Sénégal, autant bon combattants que pilleurs-nés, et éternels adeptes de beuverie.

Parmi la classe des hommes libres, les paysans et les artisans avaient une fonction de production essentielle à la vie économique de ces entités. Les premiers assuraient une partie du ravitaillement des villes alors que les seconds, forgerons, bâtisseurs, couturiers, tisserands, teinturiers, cordonniers, armuriers, potiers (présents depuis la civilisation *Nok*), vanniers..., proposaient toute une gamme de services, et à travers l'artisanat, multitude d'objets d'usage courant. Les cordonniers fabriquaient selles de chevaux, sandales, gaines de couteaux, fourreaux d'épées, poches..., les tisserands, des pagnes et étoffes, les boisseliers et bûcherons (appelés *Laobés* au Sénégal) des mortiers, pilons, récipients etc. Formant des castes méprisées mais souvent redoutées pour leurs « *pouvoirs magiques* »<sup>2</sup>, les *tegg* par exemple descendants des producteurs de la métallurgie du fer, étaient souvent considérés comme les maîtres des éléments essentiels à la vie que sont *l'air, l'eau, la terre et le feu*. Les forgerons fabriquaient les instruments aratoires, ainsi que les ustensiles de cuisine, alors que les bijoutiers se spécialisaient dans la fabrication de bijoux et autres objets d'art.

Une partie de la production de ces artisans avait une vocation artistique et culturelle, avec des réalisations souvent d'origine rituelle (masques ou réalisations en rapport avec les croyances traditionnelles et le monde surnaturel), ou profane ; sculptures et décorations. Leurs créations seront très vite rejointes par les apports d'autres spécialités telles que les tapisseries, les maroquinerie... fruits des contacts avec l'Afrique du Nord et l'Orient. Dédiées d'abord aux rois et à l'élite politique, les productions artistiques vont plus tard se démocratiser et connaître un grand essor, avant subir quelques contingences religieuses à la faveur notamment de l'islamisation des souverains. Cela dit, les lois et règlements restaient généralement très souples à l'égard des autres pratiques religieuses, et la nouvelle culture négro musulmane de parvenir à garder quelques reliques de ces arts païens par l'intermédiaire de la caste des griots, et des groupes ethniques attachés aux valeurs et représentations profanes encore présents en Afrique. Sur le plan intellectuel, ces villes de l'ouest africain ont vu se constituer dès le 7<sup>e</sup> siècle nombre d'écoles ou d'Instituts d'enseignement et de mosquées-universités notamment islamiques avec les commentateurs, imams lecteurs et prédicateurs d'origine arabe, démontrant l'étendue du brassage culturel.

<sup>1</sup> NIANE D-T, (1975). « *Le Soudan Occidental au temps des grands empires (XI-XVIIe siècle)* ». Présence Africaine, Paris, 271 pages. P 100.

<sup>2</sup> SAINT-MARTIN Y-J, (1989). « *Le Sénégal sous le second empire 1850-1871* ». Edition Khartala 1989. 671 pages. P 33. L'auteur reprend Pélissier.

L'activité dominante dans ces villes était le commerce. Le réseau transsaharien par un trafic caravanier, permettait l'exportation vers les régions occidentales mais aussi au Sahara de produits tels que les tissus, le fer et l'or, et dans l'autre sens, y arrivaient des céréales, du poisson, du sel... Sel, fer, tissus prenaient aussi la destination des pays de Rivières du Sud avec comme principaux détenteurs de cette filière d'échange sud, les commerçants *dyula* qui ramenaient esclaves, kola, karité... BERTAUX a même évoqué l'existence à cette époque et pour cette zone, d'un troc muet<sup>1</sup>.

Les commerçants arabes venaient échanger épices, tapisseries et soierie d'orient, chevaux, contre de l'or et du cuivre, du sel provenant des mines de la région, de la gomme, de l'ivoire, de la cola, des tissus (colorés à l'indigo ou tissés) ainsi que des esclaves. Plus tard avec le commerce transatlantique, d'autres « marchandises fines » : argent monnayé et ouvragé, armes à feu, cornalines, ambre, cristaux fins, cuivre, poudre..., et de « marchandises basses » (fer ouvragé, tissus, quincaillerie, alcools...), étaient échangées contre les esclaves (BATHILY 1989, 273).

Mais on y retrouvait aussi dans les marchés de taille variable, qu'ils soient fixes ou itinérants, avec des produits provenant des campagnes environnantes. L'agriculture périurbaine approvisionnait l'économie marchande des villes.

Le réseau intérieur proposait alors essentiellement des produits d'exploitation familiale notamment lors des grandes récoltes (coton, légumes et fruits dont les oignons, le melon, les dattes...).

## 2.2 Activités économiques :

Ces relations commerciales florissantes et très développées avec les pays de la bordure sud de la méditerranée (Maghreb, Egypte, Tripoli...), ainsi que leur statut de zone tampon avec les pays forestiers du sud, permettaient aux entités soudaniennes de jouer un rôle de villes intermédiaires. BERTAUX<sup>2</sup> rapporte que les itinéraires les plus fréquentés aux siècles précédant l'ère chrétienne étaient la route allant de Tripoli à Gao sur le Niger, et celle ralliant le sud marocain à la zone sahélienne qui s'étendait de Tegdaoust à Tombouctou.

Cette position géographique se reflétait même sur la typologie des métiers avec une floraison de professions connexes au commerce. En dehors des métiers traditionnels précités, on retrouvait des courtiers, des porteurs, des personnels subalternes, mais aussi scribes, interprètes et traducteurs. Ces deniers permettaient la communication commerciale entre les commerçants ou négociants d'origine arabe et les populations africaines parlant certaines des nombreuses langues régionales telles que le bantou, le songhaï ou encore d'autres plus locales telles que le manding.

<sup>1</sup> Selon l'auteur, les marchands plaçaient en un endroit donné des barres de sel puis se retiraient. En leur absence, les producteurs d'or déposaient à côté du sel la quantité d'or qu'ils offraient en contrepartie et se retiraient à leur tour. Le marchand revenu, s'il acceptait le troc, prenait l'or et s'en allait. Sinon, il se retirait à nouveau, dans l'attente que le vendeur d'or augmente son offre. BERTAUX P. Op cité 1966, 48.

<sup>2</sup> BERTAUX P (1966). « *L'Afrique de la préhistoire à l'époque contemporaine* ». Edition Bordas Collection Histoire Universelle. 1966. 349 pages. P 11

Ce dynamisme commercial profitait amplement aux monarques ou potentats locaux, qui prélevaient à titre de redevance une part de la production agricole et artisanale<sup>1</sup>. Quoiqu'il n'existait pas de monnaie étalon fixe, ce qui explique que selon les régions on pouvait retrouver des cauris (petites coquilles), des barres de fer, des barres de sel etc., l'impôt était levé sur les marchandises locales ou en transit.

Selon Djibril Tamsir NIANE, le roi avait un droit exclusif sur les pépites d'or et imposait une taxe aux différents négociants. Aussi bien à l'époque de Gana<sup>2</sup> « *pays de l'or* » avec ses prestigieuses villes que furent Aoudaghost et Kumbi Saleh, que durant la période de rayonnement du Mali avec Tombouctou et Djenné, le berceau de l'or en Afrique occidentale restait cette zone aurifère du Bouré, Bambouk, Ngalam<sup>3</sup> qui si l'on en croit DESCHAMPS<sup>4</sup>, s'étale sur un socle birrimien favorable.

Une bonne partie des échanges et du transport des marchandises se faisait à dos de bête de somme. Dromadaires, mais surtout ânes et bœufs porteurs constituaient les animaux plus fréquemment utilisés y compris pour le grand commerce transsaharien. La navigation fluviale était pratiquée sur le Niger, le Sénégal, et la Gambie, alors que le cabotage était pratiqué sur la côte par les peuples installés sur le littoral atlantique. Des canots permettaient aussi de circuler dans les ruisseaux et marais, notamment en saison des pluies. L'ensemble de ces moyens de transport servaient aussi au commerce intérieur.

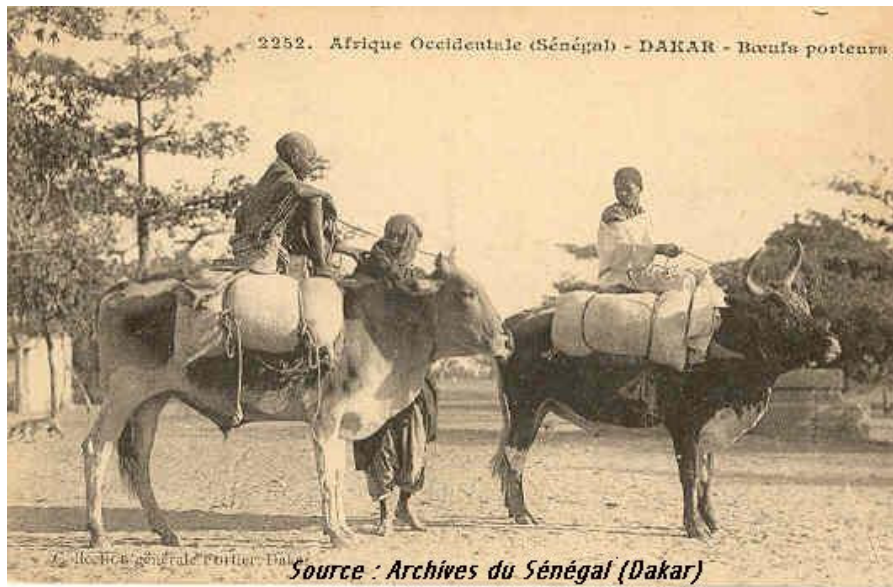
Quant aux chevaux, en dehors de leur utilisation dans les cavaleries des armées et par quelques autres brigands razzieurs, ils étaient réservés aux élites sociales, dont les chefs et personnages importants. On les retrouvait aussi des montures de race dans les cours royales où les chevaux servaient à l'apparat et aux courses sportives.

<sup>1</sup> Selon NIANE D-T, l'impôt des hommes libres était au soudan occidental, fixé au dixième de la récolte.

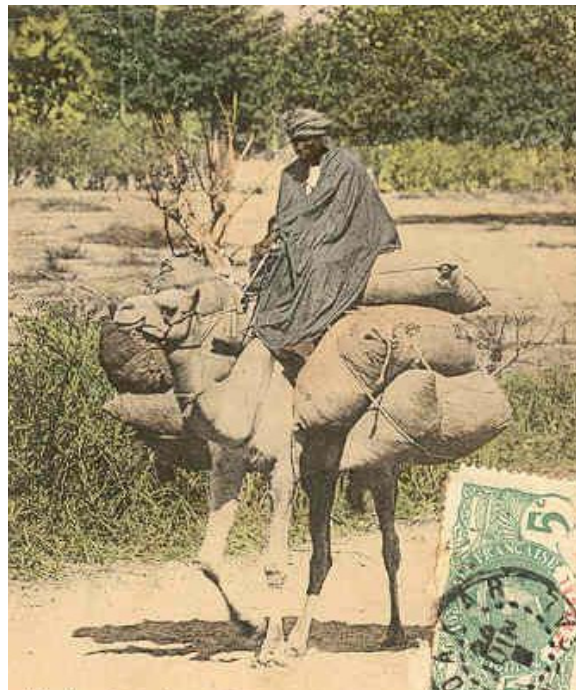
<sup>2</sup> Nous avons opté pour l'orthographe retenue par BERTAUX pour faire la différenciation entre le Gana Antique et le Ghana moderne antérieurement appelé Gold Coast. BERTAUX op cité P 48.

<sup>3</sup> DESCHAMPS Hubert (1970) « Histoire Générale de L'Afrique Noire de Madagascar et des Archipels ». Tome I. Des origines à 1800. PUF 1970. 572 pages + annexes. P186.

<sup>4</sup> Pour cette zone du Ngalam, consulter l'excellent ouvrage de BATHILY Abdoulaye (1989). Les Portes de l'or. Le Royaume de Ngalam (Sénégal) de l'ère musulman au temps des négriers (VIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle). Editions L'Harmattan. 379 pages.



**Photo 71.** Bœufs porteurs utilisés pour le transport des marchandises au début du XX<sup>e</sup> siècle. Source Archives Nationales.



**Photo 72.** Transport à dos de chameau au début du XX<sup>e</sup> siècle. Source Archives nationales.

Globalement, les situations sociopolitiques à trajectoire variable dans ces espaces, n'enfreignent pas la tenue des activités commerciales ; les populations demeuraient à quelques exceptions près assez tolérantes, voir accueillantes. D'ailleurs en les relatant, Théodore MONOD semble peu convaincu par les propos de Ibn BATTOUTA regrettant

*d'être venu au pays des noirs, à cause de leur manque d'éducation et du peu d'égards qu'ils ont pour les hommes blancs*<sup>1</sup>.

En réalité, hormis l'épisode de l'assassinat de l'explorateur de la Compagnie du Sénégal PELAYS dans les gisements aurifères du Galam en 1732, fait rapporté par BATHILY (1989, 337), peu parmi les premiers colons et explorateurs occidentaux eurent en effet à faire face à une méfiance ou une menace-hostilité de la part des populations autochtones. Dans l'espace soudanais et plus tard sénégalais, la plupart des explorateurs furent bien reçus ; les élites locales accueillaient en effet volontiers les premiers voyageurs, dont elles attendaient un renouveau prometteur et parfois aussi une aide militaire et technique. SAINT-MARTIN nous rapportera même qu'au 19<sup>e</sup> siècle, l'explorateur DURANTON épousa une nommée Awa Sambala qui n'était autre que la fille du roi du Khasso<sup>2</sup>, royaume de peuls et de malinkés sur le haut-Sénégal, et plus tard intégré au Soudan français.

Il semble donc que l'instabilité politique ne gommait pas certains référents sociaux tels que l'hospitalité. Mungo PARK<sup>3</sup> dans les récits de son *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique*, qu'il effectua dans l'ouest du continent entre 1795 et 1797, souligna à plusieurs reprises ce constat. Il évoqua notamment les *bentangs*, ces places publiques qui, en l'absence d'auberges payantes, servaient aussi de point de chute et d'accueil à l'étranger de passage, le temps que quelque habitant lui propose le gîte et le couvert gratuits. L'auteur insistera aussi dans de nombreux passages de son récit, sur une particulière gentillesse qu'il remarqua chez les femmes *nègres* (P 264). Quelques années plus tard, MOLLIEN<sup>4</sup> -un des survivants du radeau de la Méduse-, parlant du Sénégal qu'il avait traversé, écrira à ce sujet :

*« Quel pays civilisé (occidental) offrirait un tel exemple d'hospitalité. Sans argent, sans ordre du souverain, sans recommandation on est toujours sûr en Afrique de trouver une hôtellerie. D'ailleurs, ce n'est pas un gîte qu'on accorde par commisération au voyageur inconnu et pauvre, comme il arrive très souvent en Europe ; ce n'est pas une botte de paille dont une avare pitié le gratifie ; si on lui donne à manger, on ne lui présente pas avec une dédaigneuse liberté les restes de la table où l'on est assis ; au contraire on le traite comme un ami ; pendant une demi-heure au moins on s'informe, avec une attention particulière de l'état de sa santé ; on le place à côté de soi ; on s'excuse de la médiocrité du repas qu'on lui offre ; on lui prodigue enfin toutes les marques de cette urbanité qui semble appartenir à une civilisation déjà bien avancée ».*

S'il existait des foyers d'instabilité dus aux permanents conflits entre royaumes, ces belligérences ne constituaient nullement la préoccupation des traitants européens généralement installés sur la côte atlantique et plutôt bien accueillis. De plus, marins négociants et autres commerçants se contentaient de mener à bien leurs transactions commerciales durant la saison avant de « lever le camp ».

<sup>1</sup> MONOD T, (1937). Méharées, explorations au vrai Sahara. Réédition Editions Actes Sud. 1989 331 pages. P 225

<sup>2</sup> SAINT-MARTIN Y-J. (1989). Le Sénégal sous les second empire 1850-1871. Edition Khartala 1989. 671 pages. Abdoulaye BATHILY a dans son ouvrage consacré au Galam, cité aussi Duranton qui faisait état d'expéditions menées à l'encontre de certaines populations du Haut-Galam par un certain Awa Demba du Xasso (1989, 55). Compte tenu du caractère peu vraisemblable qu'il s'agisse de Awa Sambala en question, nous pensons que ces faits devaient être l'œuvre du père ou d'un proche parent de ladite fille.

<sup>3</sup> PARK M. (1799). *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique*. Réédition Editions La Découverte Paris 1996. 354 pages. P 77

<sup>4</sup> In DESCHAMPS H, (1967). « L'Afrique Occidentale en 1818 vue par un explorateur français GASPARD THEODORE MOLLIEN ». Editions Calmann-Lévy. Paris 1967. 296 pages. Op cité P136.

### 2.3 Etat sanitaire et hygiène générale :

Rappelons que pour le cas des entités d'Afrique à la veille de la colonisation, comme pour l'ensemble des régions du monde<sup>1</sup> d'ailleurs, l'analyse « *déchet* » n'a pu se faire que sous un angle sanitaire et / ou hygiénique, la question n'étant pas encore à cette époque différenciée.

Il s'agissait alors pour cette étude, de mesurer l'état sanitaire global, y compris à travers un facteur humain qui comporte certains indicateurs de santé individuelle et collective. Indépendamment des indicateurs d'éventuelles menaces d'ordre hygiénique ou sanitaires, on a tenté de comprendre les manifestations de la question relative aux matières résiduelles dans ces villes, à travers la production domestique, y compris artisanale.

On a toutefois distingué deux niveaux. Un premier participant de l'action individuelle des populations en la matière, dans le sillage de leur hygiène dite personnelle et / ou « intérieure », et un second relevant de l'entité politique ou étatique dans la gestion des résidus dans l'espace public en tant que question commune à la cité.

Mais s'il est assez aisé de recueillir des informations sur l'organisation politique, militaire dans ces entités, comme l'a bien souligné BATHILY, *les sources sont beaucoup moins explicites sur les faits économiques et sociaux*<sup>2</sup>. Il est en effet laborieux d'arriver à apprécier certains aspects moins prestigieux et moins *intéressants* de la vie quotidienne tels que la propreté ou l'hygiène dans ces cités ou entités ouest africaines du début de notre ère. Sans être prolifiques, certains auteurs ont pu donner des indications essentielles : il s'agit d'appréciations visuelles fournies par les voyageurs, les explorateurs, les colons-commerçants, les missionnaires, ou encore officiers, lors de leur caractérisation des milieux (ici l'espace urbain).

Des analyses croisées avec confrontation des données *éparses*, des notes sur la descriptions de l'état général des villes, de leurs artères, des coins et dédales, des habitations et lieux de rencontre commerciaux (marchés) ou sociaux (places publiques, lieux de culte...), ont permis d'avoir une idée générale sur ces aspects sanitaires. Pour la prise en charge domestique des rejets, de précieux témoignages généraux ont permis d'isoler quelques remarques (souvent implicites) en la matière. Ces contemporains de ces différentes époques ont pour nom BATOUTA, KALDUN pour la période pré moyen âge, celle médiévale KATI, SA'ADI avec leurs fameux récits, ou encore les missionnaires et explorateurs occidentaux tels que DAPPER, ou encore René CAILLE.

**1**

Concernant la « séparation », MUMFORD (1964, 371) note que dès 1496, Alberti établissait déjà dans son étude sur « *Les égouts et les conduits d'assainissement* », une distinction entre les « conduits qui entraînent les déchets dans une rivière, un lac ou dans la mer », et ceux qui les « amènent à une fosse creusée profondément dans le sol ». Mais il semble qu'il ne s'agisse là que des résidus que l'on considère aujourd'hui comme affiliés aux eaux et boues usées *liquides* ou *fluides*. Même en considérant qu'on assistait là à un début de séparation entre gestion des eaux usées et gestion des déchets solides, MUMFORD dans ses excellentes analyses démontre clairement la régression dans la prise en charge. Ayant connu une amélioration du début de l'ère moderne, jusqu'à la fin du moyen-âge, la question de la prise en charge avait selon lui, subi une profonde détérioration à l'époque industrielle, rendant presque caducs les progrès jusqu'alors engrangés en matière d'hygiène. Cette détérioration était pour beaucoup due à l'accumulation de populations dans des espaces réduits, et à la multiplication des foyers de pollution... C'est en partie de qui explique que la rupture effective n'interviendra que vers le 20<sup>e</sup> siècle et sera marquée par la naissance de l'assainissement consacrant la gestion des eaux et boues résiduelles. La séparation donna naissance aux méthodes et techniques de gestion des déchets solides, permettant plus tard des analyses et des procédés de gestion plus spécifiques.

**2**

BATHILY A, (1989). « *Les Portes de l'or. Le Royaume de Ngalam (Sénégal) de l'ère musulman au temps des négriers (VIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*. » Editions L'Harmattan. 379 pages. P 167.

Enfin pour la période post révolution industrielle en Europe on s'appuiera sur les notes de la seconde vague d'explorateurs indépendants tels PARK ou MOLLIEN, aux épopées bien nourries, ainsi que sur les écrits de ceux mandatés par les gouvernements impérialistes, à l'image des missions militaires de GALLIENI, MAGE ou KOEBB, qui investirent le continent africain pour des raisons plus stratégiques.

### 2.3.1 L'hygiène individuelle et domestique.

Le soudanais attachait beaucoup d'importance à son hygiène corporelle relate NIANE D-T, nous renseignant sur les habitudes et pratiques de ces populations au moyen-âge. Ce comportement dit-il, était davantage renforcé par l'influence de la nouvelle religion musulmane. Tel que le décrit l'auteur, *les habitants de villes soudaniennes sont propres, l'islam a mis à la mode les beaux boubous blancs immaculés (...). Sur l'Atlantique, Ouolofs, Sérères et Balantes aimaient beaucoup les bains à en croire les navigateurs portugais (...). Été comme hiver, le soudanais prend son bain de préférence à l'eau chaude, et dans le sahel où manque l'eau, les berbères (touaregs ?) en guise de bain se frottaient avec du sable pour enlever la crasse*<sup>1</sup>.

Nous trouvons aussi chez NIANE, à côté de descriptions sociologiques générales, l'évocation de l'utilisation quasi généralisée de petits morceaux de branche ou autres plantes à fibres souples et à la sève dissolvante qui faisaient office de brosse à dents. Il s'agit du *Sotio*, sorte de bâtonnet en bois coupé d'une branche ou d'une tige de plante, et dont l'extrémité remâchée sert de brosse à dents. L'auteur ajoutait : *chez les Mandingues et les Ouolofs, la propreté de la bouche demeure essentielle ; le matin on ne doit en principe dire bonjour à qui que ce soit qu'après les soins de la bouche.* Aujourd'hui encore le nettoyage buccal du matin, effectué à l'aide d'une brosse à dents et de dentifrice moderne, s'associe à une toilette corporelle. Souvent complète, cette toilette peut aussi être partielle et se limiter à un lavage du visage, ou à une séance de purification par ablutions, chez les populations musulmanes.

S'agissant des habitations, leurs modalités d'hygiène et d'entretien variaient peu, que l'on se trouva dans une modeste demeure, case-habitation à toit de chaume de plein pied et *spartiate*, caractéristique de la bordure atlantique, ou dans une des maisons en banco et toit en à étage ou terrasse, nettement plus élaborée des villes soudaniennes de l'époque telles Djenné ou Tombouctou, alors capitales commerciales du Sahel. Différents auteurs dans la description du mobilier dans les cases des *noirs modestes* ont avancé qu'il consistait en quelques nattes, des peaux de bœufs ou de petits ruminants (chèvres, moutons), des tabourets, ainsi que des lits forts sommaires. Quant aux ustensiles de cuisine, ils étaient *composés d'une chaudière en fer ou en terre cuite, d'un mortier en bois pour piler le mil, de plusieurs calebasses*<sup>2</sup>, ou encore de gamelles et de vases en argile pour la cuisson des aliments. Pourtant, cette *austérité* des lieux n'était guère prétexte à un quelconque laisser-aller hygiénique. Ces cases, généralement en banco avec toit en paille et sol en terre mêlée à du sable, étaient au demeurant bien entretenues : *...les femmes (...) ont soin de tenir la case propre et d'aller puiser de l'eau* précise Mollien. L'auteur poursuit : *« chaque jour on lave la case, on la balaie, et pour y maintenir la propreté, il est défendu d'y cracher. Avant d'y entrer on ôte ses sandales, qu'on laisse à la porte (...), la propreté règne à l'intérieur*<sup>3</sup>». Dans la gestion de l'espace domestique, séparation était faite entre les pièces d'habitation, et le grenier ou l'étable dans lequel étaient parqués les animaux le soir. Cela limitait la prolifération de maladies et leur transmission *homme à animaux* ou vice-versa.

<sup>1</sup> NIANE Op cité 1975, 146.

<sup>2</sup> DESCHAMPS H. (1967). L'Afrique Occidentale en 1818 vue par un explorateur français GASPARD THEODORE MOLLIEN. Editions Calmann-Lévy. Paris 1967. 296 pages. P80.

<sup>3</sup> DESCHAMPS H. (op cité, 1967, 274).



### 2.3.1.1 Déchets solides : production et essai de typologie.

Le principal facteur de production de déchets était lié à l'alimentation humaine, principalement (et en fonction des régions) à base de farine (de blé ou de tubercules broyées), de riz, maïs, fonio, mil ou autres céréales, cultivés localement et proposés dans les marchés. Le régime alimentaire au Sahel déclinait couscous, riz, galettes et bouillies diverses, boulettes et pâtes, plats de sauce, alors qu'œufs, beignets ou encore maïs, arachides et tubercules grillés ou bouillies à l'eau, constituaient quelques entremets. Les dattes et le miel, faisaient aussi office de friandise, alors que l'arachide broyée et le beurre de karité, donnaient huiles et extraits *qui servaient à la cuisine, à l'éclairage, à la toilette, et à badigeonner les maisons*<sup>1</sup>. Le lait caillé des troupeaux, ainsi que le lait des cocotiers, le jus des palmiers, et les infusions diverses notamment de Kinkélibah et de tamarin<sup>2</sup> (dont le jus est réputé soulager des fièvres), constituaient avec les bières de maïs, de riz, et le vin de palme, les boissons courantes. Les viandes nobles fraîches, étaient servies lors des grandes occasions, mais aussi en grillades et de brochettes dans les marchés. Selon les régions variaient la disponibilité en viande de gibier qu'il soit petit : lièvre, perdrix, pintade, écureuil, taupe, ou plus gros : antilope, gazelle, phacochère. L'éléphant était chassé pour sa viande, de même que l'autruche parfois domestiquée pour ses œufs et sa chair. Le petit jardin potager qui fournissait condiments, oignons, patates, ignames, citrouilles, pastèques..., abritait aussi une basse cour, petit élevage permettant de disposer en réserve de viande *sur patte* notamment pour les imprévus et les réceptions d'hôtes. Colonisant quelques oasis sur la bordure saharienne les vergers produisaient blé, dattes et fruits divers.

Le poisson frais, séché ou fumé, était très présent dans les marchés, grâce à la pêche fluviale (au filet, à la nasse ou au hameçon), sur le Sénégal, le Niger. L'activité était aussi menée dans les différents lacs de l'ouest (*Tchad, Débo* etc.), ainsi que dans la multitude d'autres cours et retenues naturelles d'eau (rivières, ruisseaux, marigots ou étangs etc.), généralement bien alimentés en saison pluvieuse. Les populations installées sur le littoral de l'Atlantique et dans les zones à mangrove, profitaient en plus du poisson, des coquillages, huitres, crevettes, mollusques et crustacés dont une partie était consommée fraîche et l'autre séchée. Au Sénégal, des Communautés rurales comme Palmarin ou les îles (Niodior, Dionewar) dans la région de Fatick ou Joal et Fadiouth dans la région de Thiès, présentent même des artères revêtues de fins fragments de coquillages qui proviendraient de monticules où étaient entassés les déchets de la consommation des huîtres. La technique ancestrale du salage-séchage (avec parfois badigeonnage de beurre de karité), permettait une plus longue conservation de denrées comme la viande et le poisson. Mais généralement, les vivres frais étaient consommés le jour même, bien que dans certaines régions des puits pouvaient servir de garde-fraîcheur. Il arriva en effet que les aliments périssables, fussent disposés dans un seau ou récipient, à son tour accroché par l'intermédiaire de la potence à l'intérieur de quelque puits encore fonctionnel. Ainsi suspendus, les aliments pouvaient garder leur fraîcheur pendant quelques jours, même procédé qui permettait ailleurs aux populations de disposer d'une eau de boisson fraîche. La quasi-totalité des produits alimentaires consommés, qu'ils soient transformés ou non ne bénéficiait pas d'équivalent-emballages. Pour l'approvisionnement et les échanges en denrées alimentaires de base, les populations utilisaient souvent un morceau de linge (*eumb*) ou une calebasse<sup>3</sup> pour transporter leurs achats.

<sup>1</sup> BERTAUX P (1966). *L'Afrique de la préhistoire à l'époque contemporaine*. Edition Bordas Collection Histoire Universelle. 1966. 349 pages. P 60

<sup>2</sup> MOLLIEU raconte un épisode de son voyage où pris de ces violentes fièvres du Sénégal que décrira plus tard Galliéni, il recouvra la santé grâce au tamarin qu'il buvait en grande quantité. « *La nature bienfaisante a eu soin de multiplier à l'infini cet arbre dans les régions chaudes de l'Afrique ; c'est la panacée du nègre, c'était aussi la mienne ; par l'effet de ce remède simple et agréable, je me vis délivré d'une fièvre qui semblait d'abord devoir abrégé la durée de mon voyage. Me sentant rétabli comme par enchantement (...)* » P147, ou encore « (...) *J'eus recours au remède dont j'avais éprouvé les effets salutaires ; je pris une forte dose d'infusion de tamarin...* ». Page 259

<sup>3</sup> Fruit provenant du calebassier et qui une fois vidé et séché servait de récipient. Aujourd'hui, on en retrouve guère plus dans les campagnes.

Plus au nord aussi, dans les bordures sahariennes, on retrouvait une variante de ces pratiques avec le morceau de linge appelé ici *assani*, alors que les paniers en osier (*kufa*) et les sacoches tressées (*shwari*) y remplaçaient la calebasse. Plus tard, ce sont des sacs tressés contenant antérieurement du sucre en poudre qui une fois découpés et réassemblés serviront à transporter les aliments notamment à dos de bête.

Les déchets solides domestiques étaient pour leur majorité, issus de la consommation alimentaire, même si on retrouvait déjà à cette époque des déchets d'activités extra-agricoles. Parmi les déchets non comestibles y compris pour les animaux, les cendres, résidus de tannerie et ossements animaux qui d'ailleurs étaient parfois réutilisés et transformés en parures. Quant à la cendre, mélangée à de la terre, elle servait autant à récurer les ustensiles en aluminium, fonte ou fer, qu'à combler les encensoirs. La fonction de nivellement et de ralentisseur de combustion qu'a la cendre pour les encensoirs, demeure d'ailleurs encore largement présente dans la société sénégalaise. De même, si l'usage de la cendre à titre de poudre de récurage des ustensiles est devenu moins fréquent, la pratique reste encore présente dans certains quartiers populaires africains. L'équivalent de déchets de consommation était constitué d'ustensiles ou outils de *l'industrie du fer*, ayant servis au quotidien et devenus usagés. Telle production de déchets non alimentaires était d'ailleurs constatée depuis l'âge de la pierre taillée avec des hachereaux, de la pierre polie avec des pilons, meules, outils en os... On note aussi quelques déchets de textiles provenant principalement de l'habillement : *caleçons qui descendent jusqu'à mi-jambe et tunique flottante pour les hommes, et deux pièces pagne-tunique pour les femmes*, d'après PARK<sup>1</sup>. BATHILY (1989, 214) rapporte des témoignages d'auteurs ayant séjourné dans le Haut-Sénégal siècles, et faisant état dès les 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles, de *gens aisés s'habillant avec des vêtements en coton alors que certains se contentaient d'habits en laine grossier et que d'autres allaient nus* ».

Ce sont donc des déchets végétaux feuilles, coques, herbes, infusions, tisanes de même que les résidus de battage des épi de grains (mil, maïs, riz, blé), que l'on retrouvait en plus grande quantité dans les rejets solides. Et cela, bien que dans certaines zones rurales, légumes, tubercules ou fruits (carottes, pommes de terre, navets, tomates, patate douce...) n'étaient pas épluchés lors de la cuisson, pour en optimiser la consommation. Ces résidus de cuisine<sup>2</sup> et restes alimentaires fermentescibles pouvaient être destinés aux esclaves pour les familles moyennes en disposant, ou aux animaux de case (basse cour). Le petit élevage domestique était en effet très présent dans l'environnement des populations, même celles citadines. Le cas échéant, avec les résidus de balayage des concessions comportant aussi des feuilles et branchettes d'arbres, ils alimentaient la fosse ou tas à fumier destiné à fertiliser les champs de culture notamment dans les campagnes. On a d'ailleurs vu précédemment que les populations de l'ancienne Haute-Volta connaissaient cette pratique sous le nom de *tampuure*. Les déchets de la production végétale agricole (feuilles d'arbres et de plants, écorces...) de même que certaines plantes pouvaient aussi affectés au bétail. Si durant les périodes de famine ou de disette, les populations ne dédaignaient point les rats, les serpents ou encore les insectes comme les sauterelles, elles s'accommodaient aussi de feuilles, fleurs ou anthères, transformées en poudre par séchage et broyage, puis servies en bouillie. Selon NIANE (1975, 168), *les touaregs du sud du Sahara recueillaient les grains de cram-cram pour se nourrir quand sévissait la disette, et mangeaient aussi d'autres plantes : fruits de jujubier, gousses d'acacia et graines de coloquinte*. En fonction des régions variait la disponibilité en fruits : amers et/ou sauvages dans le sahel avec des jujubes, kapoks ou encore ces *baies jaunes et douceâtres qu'on mange sur les pistes* (MONOD 1937,93), ils étaient plus doux vers le sud avec oranges, papayes, bananes, dont les épluchures y enrichissent la production de déchets.

<sup>1</sup> PARK M. (1799). *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique*. Réédition Editions La Découverte Paris 1996. 354 pages.

<sup>2</sup> En général, la préparation se déroulait en plein air même si dans des villes soudaniennes le vestibule ou *bolon* servait aussi de pièce de cuisine.

Les déjections animales, y compris celles provenant des *stations* ou *gares* caravanières et des emplacements de vente de bétail, servaient avec le bois sec et la paille de mil, de combustible pour la cuisson alimentaire, ou pour le chauffage. Parlant d'une communauté Wolof (les *Laaubés*), MOLLIEEN affirmait à ce sujet : *c'est avec le fumier des troupeaux qu'ils préfèrent se chauffer*<sup>1</sup>. Le fumier servait aussi souvent, de fertilisant pour les champs : la pratique déjà connue dans l'Égypte antique s'était exportée lors des migrations post-néolithique.

Il n'était pas rare que les concessions abritassent une ligne de tissage, des ateliers de forge ou quelque autre activité proto industrielle ; BATHILY évoquera l'existence d'une *industrie domestique*<sup>2</sup>. Le fer, le cuivre et la fonte, extraits des mines du Haut Sénégal par des guildes spécialisées dans cette filière, étaient transformés dans des fourneaux traditionnels en argile, en divers ustensiles, outils agricoles, armes de guerre. Ces matériaux étaient aussi *débités* en anneaux ou en barres destinés au commerce et à l'exportation. Les artisans travaillant à domicile (la forge ou l'atelier n'était qu'à quelques encablures de la maison) n'avaient pratiquement pas une production conséquente de déchets liés à leurs activités. Les pièces, cours intérieures ou devantures d'habitations qui servaient aussi de lieu de travail, de point de commerce ou encore de magasin, produisaient alors outre des déchets ménagers, une petite fraction de résidus de *production* éliminée selon les mêmes modalités. Quant à l'orpillage alluvionnaire et minier (dans les puits) qui a fait la réputation de cette zone du Bambouk, il serait apparu depuis la haute antiquité. Tout en révélant au prix de sacrés efforts pépites, paillettes et poudre d'or selon des rituels bien codifiés<sup>3</sup>, les placers et mines exploités par des corporations familiales ou commerciales, ne produisaient que des terrils à titre de déchets. Une partie de l'or extrait était transformé en bijoux, mais aussi en lingots pour les échanges extérieurs, alors que poudre, grains et petites pépites pouvaient servir de *monnaie* pour le troc et les échanges commerciaux.

### 2.3.1.2 Déchets liquides

S'agissant des eaux corrompues et/ ou résiduaires, leur itinéraire obéissait au mode d'implantation et d'habitat concernés. Les populations logeant dans des cases en zones rurales, aménageaient à l'écart un coin entouré servant de lieu d'urinoir à côté d'une pièce d'eau composée de quelques moellons ou pierres disposés sur le sol, afin de ne pas être en contact avec la terre (sable). Les besoins naturels se faisaient dans la nature (« Guinaaw Keur » au Sénégal), les populations prenant tout de même le soin d'éviter de souiller les endroits fréquentés et les lieux de passage. WANE note que dans certains villages Sérers du Sénégal, existaient des lieux publics d'aisance cernés d'épineux et non cultivés pour lesquels les populations employaient des expressions comme « *Aller en brousse* », « *Faire le tour de la concession* » signifiant en gros « *Aller à la selle* ». Cependant et en tenant compte des incertitudes historiques en la matière, on peut avancer que l'utilisation du « Ganouwaaye » (ancêtre des lieux d'aisance domestiques) est apparue assez tôt. Au Sénégal dès la fin du 17<sup>e</sup> siècle, les populations *rentrèrent* progressivement les WC dans la concession avec l'utilisation de vieux puits asséchés sommairement recouverts avec des branchages et de la paille (puis dallés par la suite). Dans les grands centres ou les villes, des pièces d'eau avec sol étanche et incliné pour l'écoulement de l'eau étaient aménagées, et des latrines voyaient déjà le jour dans des villes comme Djenné ou Tombouctou. Dans des petits cabinets appelés « *soutoura* » en malinké, et qui formaient une saillie sur le mur extérieur, des vases en terre contenant de l'eau étaient à disposition de l'utilisateur pour sa toilette intime après chaque passage.

<sup>1</sup> MOLLIEEN op cité in DESCHAMPS H. p 106.

<sup>2</sup> BATHILY A (1989). *Les Portes de l'or. Le Royaume de Galam (Sénégal) de l'ère musulman au temps des négriers (VIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*. Editions L'Harmattan. 379 pages. P 170.

<sup>3</sup> Pour ce sujet, voir BATHILY ibid.

Pour les maisons à étage, des gargouilles mises bout à bout constituaient le tuyau de descente de ces latrines, dont la fosse était un simple trou dans la terre, selon NIANE (1975, 132).

Ces installations domestiques semblent avoir été connues chez beaucoup d'autres peuples de l'ouest-africain. MONOD (1937, 95), faisant remarquer que chaque peuple de l'ouest africain possédait son modèle particulier de case, semblait fasciné par celle des Kotokos (...), *avec commodités au premier*. NIANE nota aussi qu'à l'usage des enfants et des domestiques, on aménageait une salle d'eau et des cabinets au rez-de-chaussée. Un système de percolation dans le sol ou d'épandage-diffusion progressive, devait probablement compléter le dispositif si l'on en croit l'auteur qui précise : *ceux qui laissaient couler des eaux sales dans les rues étaient frappés d'amende par l'assara-moudio ou commissaire de la ville, car chacun étant tenu responsable de la propreté de la portion de rue qui passait devant sa maison*.

L'eau issue de la préparation alimentaire était destinée au petit élevage notamment pour l'abreuvoir des ruminants ou à la volaille quand elle était encore utilisable, ou jetée dans un coin de la concession le cas échéant. Cette pratique était d'autant plus présente en zone rurale, qu'en campagne les villageois assumaient eux-mêmes, l'élimination de leurs rejets. On retrouvait les mêmes pratiques dans la limite septentrionale du sahel en remontant vers le nord.

### 2.3.2 Les déchets dans l'espace communautaire : l'état de propreté de la cité.

#### 2.3.2.1 Villes d'Afrique occidentale...

Dans l'espace soudanais, le terme « déchet » lui-même sous des appellations variables y serait probablement utilisé dès le 10<sup>e</sup> siècle. Selon, NIANE D-T (1975, 163) la femme qui perdait ses enfants en bas âge cherchait à conjurer le sort en leur donnant le nom *Nymakoron* signifiant « ordures-saleté », ou alors *Sounoukoun* (lieu où l'on jette les ordures). L'auteur nous apprendra que Tombouctou durant son apogée pendant le moyen-âge africain (11- 16<sup>e</sup> siècles) se débarrassait de ses déchets à la périphérie de la ville où les détritiques formaient de véritables monticules. La décharge collective<sup>1</sup> y sera encore en vigueur jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle. Ces mêmes procédés antérieurement en vigueur à Kumbi Saleh capitale de l'empire du Gana, seront aussi repris plus tard à Gao, centre politique et économique de l'empire Songhay qui succédera au Mali.

On peut néanmoins distinguer quelques variantes locales pour ce type de procédé, avec dans certains villages, des points de rejet individuels à proximité des habitations ou dans l'arrière-cour. Ces trous entourés de palissades, qui constituaient des points de compostage, ne recevaient que les déchets organiques. Le fumier naturel ainsi produit au bout de quelques mois était récupéré et servait à la fertilisation des champs, l'opération permettant aussi de le vider de manière cyclique.

Les déchets non-organiques étaient déposés dans une autre décharge de *tout-venant* ouverte à tous. A Djenné, les ordures étaient jetées dans de grands trous creusés au milieu des places de la ville, et quand le tas devenait important, le service public ou les esclaves du roi ou du gouverneur se chargeaient de les nettoyer<sup>1</sup>.

L'autre élément essentiel ayant impacté sur le traitement de ces matières était lié à la notion « d'espace public », apparue tardivement dans l'univers africain, et vraisemblablement avec la colonisation occidentale du 19<sup>e</sup> siècle.

<sup>1</sup> NIANE D.T reprenant le Tarikh es Soudan de Abderrahman SA'ADI nous apprend en effet que Askia Ishaq I<sup>er</sup> lors d'un voyage à Djenné remarqua le tas d'immondices qui s'élevait non loin de la grande mosquée ; aussitôt il donna l'ordre de nettoyer la place. Et la prière du

vendredi ne fut faite pas avant que ses serviteurs n'eussent enlevé toutes ces immondices ; il sembla ensuite qu'il n'y eu jamais eu la moindre trace tant on redoutait sa sévérité quand il avait donné des ordres. NIANE D.T op cité 1975, 74.

Durant toute la période précédente, la quasi-totalité des terres, bien qu'étant d'un enjeu primordial dans les rapports sociaux, et souvent confiée à une classe dirigeante, était en effet considérée comme appartenant à la communauté<sup>1</sup>.

S'agissant de la prise en charge des déchets dans cet espace communautaire, si l'on peut objecter que des nuisances pouvaient intervenir, la lecture des témoignages historiques décrivant ces villes anciennes, notamment celles de Djénné, Bénin-City ou Kano, ou l'absence d'écrits ou récits particuliers, relatant des problèmes de cette nature, peut signifier qu'ils n'étaient guère retentissants dès lors qu'ils n'attiraient pas l'attention d'auteurs témoins dont la curiosité était légendaire. « *Le confort, l'élégance et le sentiment de sécurité qui caractérisait des villes très accueillantes* » sont autant d'arguments qui rédigés de leur plume par ces témoins, permettent de présumer d'un environnement globalement satisfaisant y compris sur le plan de l'hygiène dans des artères urbaines qui pourtant n'étaient guère revêtues ou pavées.

Nul auteur n'a mentionné d'aspects répulsifs à ce sujet. Les contemporains de ces entités à leur apogée, ont d'ailleurs plutôt décrit ou évoqué de villes et campagnes...d'une beauté et d'une tenue remarquables. Certaines villes comme Djénné, ont particulièrement enchanté nombre de voyageurs et explorateurs européens ou arabes y ayant séjourné, comme Archinard et René Caillé ou encore Mahmoud KATI (auteur entre autres du célèbre Tarikh el-Fettach). Félix Dubois charmé par le « joyau de la vallée du Niger » dira même qu'elle était « *une ville au sens Européen du mot* » de par ses rues parfaitement alignées, ses maisons à plusieurs étages. L'auteur poursuivait : (...) *les rues sont très propres et balayées tous les jours*<sup>2</sup>.

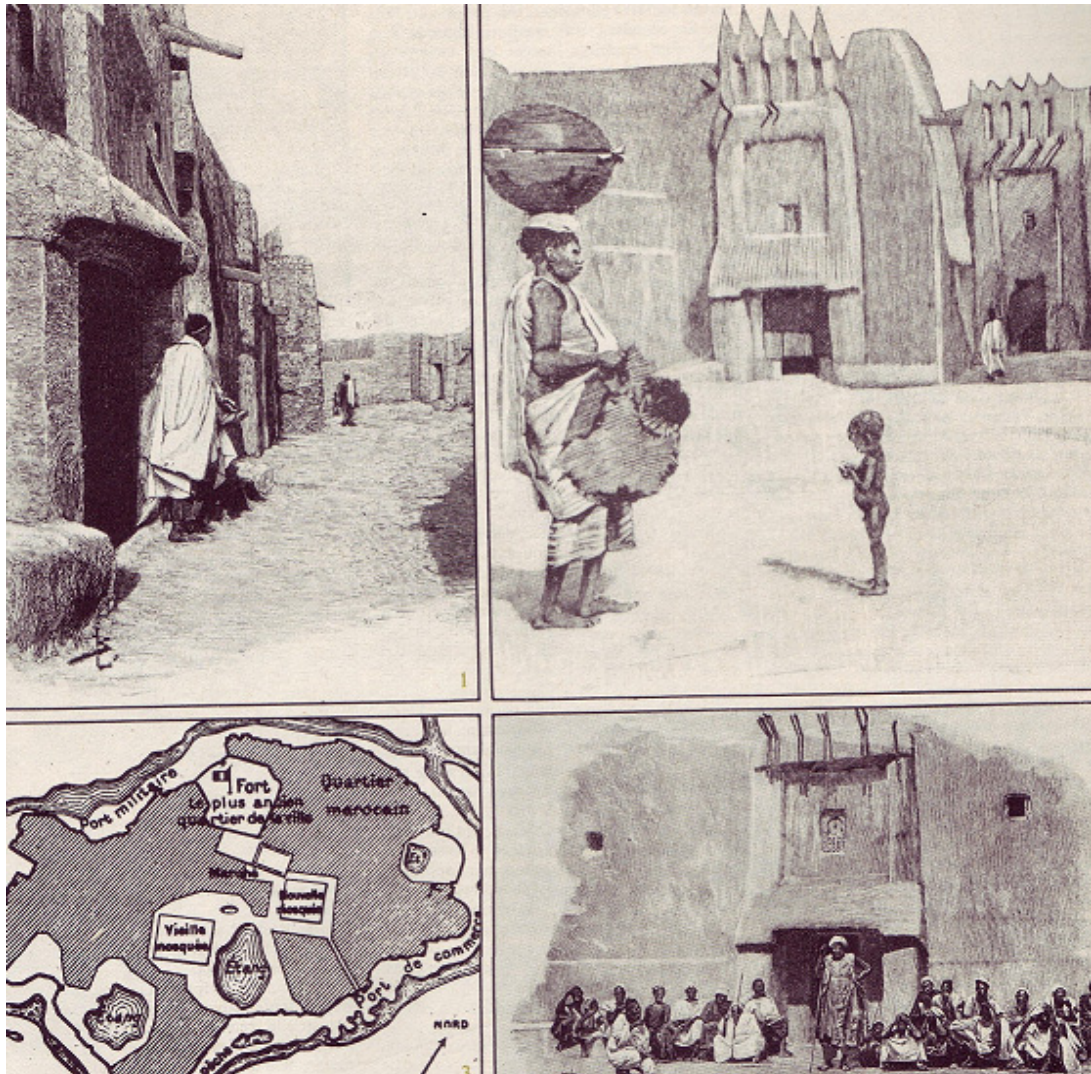
Bien que comportant paillotes, cabanes et huttes de fortune, la prestigieuse et *mystérieuse* Tombouctou avec son architecture singulière (typiquement soudanaise) n'était en proie à aucune insalubrité manifeste. Il est d'ailleurs probable que même ses rues étroites et tortueuses n'aient pas réellement constitué un facteur s'opposant à la propreté : la proximité des maisons ainsi que leur ouverture sur la ruelle favorisaient leur bon entretien. Plus tard BOWDICH décrivant en 1817 la ville Ghanéenne de Kumasi qui devait vraisemblablement compter avec son agglomération environ 100 000 habitants, était frappé par sa propreté :

*La majesté des larges rues ombragées d'arbres, par la beauté des maisons à étage (dotées à chaque niveau de latrines, assainies tous les jours à l'eau bouillante [...], bref par la qualité urbaine du centre de « Coomassie, si différente du désordre et de la saleté des villes côtières : quatre des principales avenues ont un demi mile de longueur et cinquante à cent pieds de largeur (= 800 m x 15 à 30 m). Je les ai regardé en construire une : on avait tracé une ligne de chaque côté pour faire la régulière. Les rues ont toutes un nom et un haut dignitaire a la responsabilité de chacune.... La propreté de la ville n'est pas moins remarquable : « chaque maisonnée brûle ses ordures tous les matins au bout de la rue, et les gens sont aussi propres et soignés de leur maison que de leur personne*<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Selon NIANE D-T, les éléments originaux de la civilisation nègre demeurent : L'oralité, l'initiation ou l'acquisition de la connaissance par degré d'âge, l'Esprit communautaire (conception de la propriété communautaire reconnaissant la terre comme étant une chose qu'on ne peut s'approprier) la sensibilité et la créativité en matière d'art (musique, sculpture, peinture), un sens aigu de l'hospitalité qui fait que l'étranger est chez lui au pays des Noirs, au plan spirituel, c'est l'attachement au Noir aux valeurs ancestrales, sa capacité de digérer les apports extérieurs sans être dénaturé, etc. Djibril Tamsir Niane. Vitalité de la civilisation noire in Ethiopiques numéro 9. Revue socialiste de culture négro-africaine, 1977.

<sup>2</sup> DUBOIS repris par NIANE 1975, 79.

<sup>3</sup> ONIBOKUN A-G, Op cité p 60. Selon l'auteur, ces régions ou localités semi urbaines présentaient d'importantes populations gouvernées par une hiérarchie composée d'émirs ou Oba, chefs communautaires. ONIBOKUN Adepoju. G, et al (2001) La gestion des déchets urbains. Des solutions pour l'Afrique. Edition CRDI-Khartala 2001. 250 pages.



**Figure 5.** Une vue du Djenné de l'époque (Soudan Occidental Français).  
 Source **KAKE BABA Ibrahim**.

Selon ONIBOKUN<sup>1</sup>, *durant toute la période précoloniale dans les régions du Nord et de l'Est du Nigéria, le balayage des places publiques était effectué par des groupes de femmes qui se relayaient, les ordures ménagères étaient déposées dans les buissons environnants où elles se décomposaient.*

MOLLIEN de son côté, soutient avoir parcouru lors de son périple au Soudan et dans le Fouta-Djalon, des villages de l'intérieur de l'Afrique, où il ne soupçonnait pas rencontrer *autant d'urbanité et de politesse*<sup>2</sup>. Seule Timbo (dans l'actuelle Guinée), paraît avoir échappé à cette règle hygiénique qui semblait caractériser les villes soudaniennes de l'époque.

<sup>1</sup> DESCHAMPS H, op cité (1967, 235)

<sup>2</sup> MARGUERAT Y, (1988). «Kumasi, l'espace et le temps. Trois siècles d'évolution d'une grande ville africaine». In Processus d'urbanisation en Afrique. Tome 2. 1988. 168 p.

En visitant la ville, MOLLIEN remarquait en effet : *toutes les cases sont construites intérieurement avec goût ; et les cours sont plantées de papayers et de bananiers*. Mais regrettait l'auteur-voyageur, *les rues mal alignées, sont en outre extrêmement étroites, et chaque carrefour forme un cloaque d'immondices*.

S'agissant des déchets dans la question de l'hygiène générale, on retiendra donc que leur gestion incombait généralement aux producteurs et selon des mécanismes mentalement codifiés dans la conscience des populations. Aussi, chacun contribuait-il à assurer la continuité sur l'espace communautaire de la propreté à l'intérieur des concessions<sup>1</sup>. D'ailleurs, on retrouvait déjà à cette époque chez les populations la pratique du balayage de l'espace attenant à la concession, sans que l'autorité locale l'ait exigé. Une fois dehors, les déchets n'étaient pas abandonnés de façon anarchique dans les rues : ils étaient éliminés selon les modalités que l'on a évoqué précédemment, c'est-à-dire en mode mise en décharge, indépendamment de la récupération de la précieuse fraction organique qui dans les zones rurales servait de fumure. Autant dire que même en l'absence d'une réglementation officielle en la matière émanant de l'autorité en place, ces espaces étaient en général propres et bien entretenus.

L'historien Thucydide concevait la ville « *comme le symbole et l'expression d'une civilisation supérieure, le creuset ou fusionnent les apports les plus divers ou s'éjecte sans doute un flot pestilentiel de déchets, mais d'où jaillissent les lumières*<sup>2</sup> ». Celles d'Afrique noire semblaient bien échapper à la première caractérisation, tout au moins jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.

### 2.3.2.2 Villes d'ailleurs.

Sans se lancer dans une étude comparative pour cette question, un survol des réalités concomitantes dans l'espace européen, permet de fournir quelques éléments d'appréciation à une échelle mondiale. Le choix du continent européen tient principalement à deux faits : c'est le continent qui recueille les écrits les plus abondants en la matière, de même que ce sont des auteurs occidentaux qui les premiers, ont émis des théories sur les pratiques des populations d'Afrique noire en matière d'hygiène, en concluant d'ailleurs à leur « *malpropreté historiquement ancrée* ».

Pourtant, on remarquera très vite qu'à l'opposé de la situation somme toute peu préoccupante constatée dans les villes africaines précitées, se profilait en Europe à la même période, une institutionnalisation de la prise en charge des matières résiduelles sur le domaine public, du fait principalement des habitudes et abus des populations en la matière. Leurs pratiques commençaient à porter atteinte à la santé publique.

Il est d'ailleurs probable que Bruni repris par MUMFORD<sup>3</sup>, parla des cités occidentales de l'époque, lorsqu'il s'indignait : « *il existe des villes qui exposent au matin les ordures nocturnes pour que les passants les piétinent. On a peine à concevoir une telle malpropreté (...)* ».

<sup>1</sup> Ces propos nous ont été confirmés par le patriarche DIONGUE Issa âgé de 103 ans, résident à la Médina et originaire du village de Mbotil, dans le Département de Fatick (Arrondissement de Diakhao). Interview du 24-08-2004.

<sup>2</sup> KAKE BABA I, (1976). Les villes historiques. Collection Mémoire de l'Afrique. Edition NEA. 1976. 30 pages. P 3.

<sup>3</sup> MUMFORD L, (1964). *La cité à travers l'histoire*. Editions du Seuil 776 pages. P 372

Cette situation n'était pas nouvelle. Dans certaines villes d'occident, les édiles s'étaient depuis quelques siècles déjà, vus contraints de s'impliquer dans cette question de la salubrité urbaine. C'était le cas dans les grands berceaux de l'urbanisme moderne, telles que Pergame, Antioche etc., qui commençaient déjà à se démarquer en matière de gestion des rejets.

Ces villes offraient des commodités jusque là inconnues : réseaux d'égouts, nombreuses fontaines, rues pavées, latrines publiques. MUMFORD (1964, 161) rapporte que le palais de Phaestos à Cnossos dans la Cité crétoise était pourvu d'un grand conduit d'évacuation des déchets (liquides ?), et de tuyaux d'arrivée d'eau en poterie d'argile. Une organisation de la collecte des ordures était même connue pour quelques cités antiques, à l'image d'Athènes. Etait-ce parce que ces équipements furent réservés à une élite, ou que ces installations étaient insuffisamment calibrés pour la cité que les effets bénéfiques étaient limités. Toujours est-il que les résultats en matière d'hygiène publique restaient très peu probants, si l'on en croit les récits de certains auteurs.

Pour Athènes, FLACELIERE R nous apprend que vers 500 avant J-C, le Conseil des Cinq Cents ayant les tâches de police des mœurs, veillait parallèlement à ce que les éboueurs aussi appelés « coprologues » (car évacuant les fèces des ménages), ne déchargent leurs ordures à moins de dix stades de l'enceinte. Mais, l'auteur de noter

*« les maisons sont mal alignées, tantôt en retrait, tantôt en saillie. Les eaux de pluie, et les eaux usagées sont évacuées dans la rue, où elles sont versées par les fenêtres ou par les portes (...). Les rues ne sont pas dallées ; ravinées par les eaux d'écoulement et couvertes de boues, elles se transforment vite en cloaques dès qu'il fait mauvais temps (...). Beaucoup (de maisons) ressemblaient à des taudis et la plupart étaient trop exigües pour permettre le luxe d'installations sanitaires. Ainsi l'usage de l'amis (pot de chambre) était-il courant (...) L'hygiène dans de telles conditions d'habitat restait forcément rudimentaire. Rats mouches et moustiques répandaient toutes sortes de maladies, et les épidémies n'étaient pas rares. La saleté et les mauvaises odeurs qui règnent aujourd'hui encore dans beaucoup de villes d'Orient n'étaient certainement pas absentes de l'Athènes classique<sup>1</sup> ».*

MUMFORD abonde dans le même sens lorsqu'il écrit :

*« C'est dans ces conditions d'habitat et d'hygiène des plus primitives que la culture athénienne, si remarquable dans le monde antique, allait se développer. Les installations sanitaires dont deux mille ans auparavant Our et Harappa pouvaient se montrer fières, étaient à peu près totalement inconnues à Athènes. Les rues d'une cité grecque ressemblaient à d'étroits passages, où dans la plupart, deux personnes avaient peine à marcher de front. Des détritits s'accumulaient dans les faubourgs où la peste faisait de nombreuses victimes. Dans les petites cités, la persistance des habitudes villageoises n'entretenait pas forcément une atmosphère d'insalubrité ; le soleil est un grand hygiéniste, la terre absorbe les détritits, et le chien et le porc peuvent parer à l'inexistence d'un service d'ébouage. Mais il est certain qu'aux abords des cités s'accumulaient des monceaux de déchets, et sur ces malodorants monticules, des parents athéniens allaient déposer des enfants qu'ils se refusaient à nourrir, les vouant ainsi à la mort<sup>2</sup> ».*

<sup>1</sup> FLACELIERE R, (1959). *La vie quotidienne en Grèce au siècle de Périclès*. Edition Hachette 1959. 414 pages. P26.

<sup>2</sup> MUMFORD L, (1964). *La cité à travers l'histoire*. Editions du Seuil 776 pages. P 161



Pour l'auteur, l'école d'Hippocrate qui insistait tant sur la vertu curative des éléments naturels, (air pur, verdure etc.), ne mentionnait pourtant pas les inconvénients de l'accumulation d'excréments, ni de la nécessité d'installer des égouts collecteurs.

Il faut dire que la ville grecque en général avec sa décharge intra-urbaine, accordait peu d'importance à la prise en charge de ses détritrus. *Les dépotoirs de proximité accueillent les rejets variés de la vie domestique et de l'activité artisanale. Sur ces entassements putrides et fréquentés, on expose à proximité du fumier et des rejets divers, ces indésirables, les marginaux méprisés et on y abandonne les nouveau-nés non souhaités pour une adoption anonyme*<sup>1</sup>.

Barbara HABEINSTREIT<sup>2</sup> partage les mêmes conclusions :

*« La cité de l'Antiquité la plus avancée culturellement présentait un niveau sanitaire déplorable. (...) Jusqu'à une période aussi tardive que le V<sup>e</sup> siècle avant J-C, Athènes n'avait trouvé aucune solution pour se débarrasser des ordures et des déchets humains A Athènes, les ordures et les déchets s'accumulaient dans les rues et en gros tas dans les faubourgs de la ville. La puanteur et l'infection de ces dépotoirs municipaux étaient indescriptibles car on y laissait pourrir toutes sortes de détritrus, y compris les bébés non désirés. Le sous-développement d'Athènes du point de vue de l'hygiène urbaine, contrastait singulièrement avec son développement culturel et intellectuel avancé. L'habitant des villes du Moyen-âge se débarrasse des déchets qui ne peuvent être donnés aux animaux, des ossements, des tessons, des restes de son activité professionnelle, en les jetant directement devant sa porte. On a tendance à se rabattre vers n'importe quel espace libre, qu'il s'agisse de la rue, des terrains vagues ou des cours d'eau. Ces espaces accueillent de tout : épluchures, excréments, eaux usées, tripes abandonnées par les bouchers, cadavres de chiens, chats, chevaux, et même hommes victimes d'agressions. Toutes ces matières sont constamment remuées et mélangées à la fange par le passage incessant de chevaux, chars et chariots. Les vapeurs exhalées en été par ces rues étaient décrites comme abominables ». (1996, 44).*

L'auteur donne aussi quelques précisions sur la Berlin la ville allemande :

*« Les berlinois déversent les immondices juste devant les portes de la ville... Tout un chacun peut imaginer ce que représente le mélange de l'odeur des excréments de Berlin, et celle de la putréfaction des cadavres d'animaux domestiques...des caniveaux sales et puants. C'est une honte de constater à quel point le travail de police est négligé dans cette ville. Dans les caniveaux, on vide le contenu des pots de chambre, les restes de cuisine, et les cadavres d'animaux domestiques. On s'occupe peu d'évacuer les cadavres de chats et de chiens » (1996, 45)*

Même des entités superbement aménagées telles que Babylone<sup>3</sup>, capitale de la Mésopotamie (actuelle Irak), et célèbre pour ses « jardins suspendus » œuvres du Roi de l'époque Nabuchodonosor, les cités crétoises, *merveilleusement bien bâties*, auraient elles-aussi présenté une situation hygiénique déplorable. Du moins, aussi longtemps que la question n'y fut pas institutionnalisée.

<sup>1</sup> GOUHIER J op cité (2000, 107).

<sup>2</sup> Rapportée par ZOA A-S op citée (1996, 44-45).

<sup>3</sup> Les ruines de l'ancienne ville figurent avec le Temple d'Artémis à Ephèse, les Pyramides d'Égypte, le Mausolée d'Halicarnasse, le Phare d'Alexandrie, le Colosse de Rhodes et la statue de Zeus à Olympie parmi les sept merveilles du monde.

Selon MEULEAU M, toutes ces villes, grandes ou petites se ressemblaient par la pauvreté de leurs installations : *les rues ne sont pas pavées, les ordures s'y entassent et les eaux usées entretiennent un sol boueux et nauséabond : il n'y a pas d'égouts ou d'installations sanitaires, de salles de bain ou latrines à l'exception des villes de la Crète et de l'Indus*<sup>1</sup>. En admettant que l'auteur se soit laissé aller à une coupable exagération, il n'en demeure pas moins que le phénomène était loin d'être isolé. GOUHIER J abonde dans le même sens : (...) *la ville mésopotamienne entasse ses déchets faute de moyens et d'organisation pour l'évacuation et l'élimination « assistée »*<sup>2</sup>.

De son côté, MUMFORD rapporte une ancienne habitude villageoise dans la cité en formation :

*« Cette pratique dicit l'auteur allait s'avérer fâcheuse pour l'existence citadin : l'accumulation des débris et des excréments ; et pendant fort longtemps, les habitants des villes ont fait bien peu de choses pour y remédier. Ainsi Wolley remarque t-il ; « que les boîtes à ordures, comme de nos jours encore en Afrique étaient simplement vidées sur la chaussée ». Cette pratique, constante dans les anciennes cités, y provoquait à la longue une surélévation du niveau des rues, de sorte que l'entrée des plus anciennes maisons se situait en contrebas et que les nouvelles demeures, étaient par rapport à celles-ci en surplomb. Pendant des milliers d'années, les citadins se sont accommodés de conditions sanitaires déficientes, vivant à proximité des déchets (100)/ malpropres dont ils paraissaient assez peu soucieux de se débarrasser. Le travail indispensable n'aurait pas été plus rebutant que cette nécessité où ils trouvaient de piétiner l'ordure et de respirer un air malsain. Comment expliquer que les déchets et les odeurs aient pu être tolérés si longtemps quand les animaux eux-mêmes les supportent mal*<sup>3</sup> ».

Plus loin, il note à propos de Rome :

*Les déchets domestiques devaient être déposés dans des récipients de pierre, placés au bas des escaliers des immeubles surpeuplés ; et des boueux ou des utilisateurs d'ordures venaient périodiquement les vidanger. Même si les vidanges étaient fréquentes, elles ne pouvaient éviter les odeurs fétides (...). En dépit de la compétence de ses architectes et de son opulente richesse, Rome ne posséda jamais que des installations d'hygiène collectives notoirement insuffisantes. Une autre singularité nous prouve que les services municipaux ignoraient tout des règles de la plus élémentaire hygiène : dans la Rome impériale, alors que la population totale pouvait atteindre voire dépasser un million, le dépôt de toutes les espèces de déchets urbains n'était pas réglementé. On imagine les dangers d'accumulation de ces dépôts, soit dans des tranchées ouvertes, soit en d'innombrables amoncellements. On y jetait jusqu'à des cadavres humains, dans des silos nauséabonds, formant autour de la ville, un triste « cordon antisanitaire ». C'était là d'excellents foyers de propagation pour le typhus, la typhoïde ou le choléra. L'existence de la malaria dans toute la campagne romaine en a fait jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une des régions les plus insalubres du monde, comme l'ont appris les lecteurs de la Daisy Miller d'Henry James. (...) Comment s'étonnerait-on que Rome, aux plus beaux jours de sa gloire impériale, ait été atteinte par une série de ces virulentes épidémies : en 23 avant notre ère, en 79 et en 162. (...). La nécessité d'inhumier rapidement les victimes des pestes, pouvait justifier l'usage exceptionnel des fosses communes, mais ce procédé quotidiennement employé, témoigne du peu de respect que les Romains avaient pour l'existence humaine. D'autre part, dans la période des grands combats de gladiateurs, cinq mille animaux pouvaient périr dans les arènes en un seul jour et certains de la taille des éléphants ou des buffles, -il fallait ajouter à ce carnage quelques centaines d'êtres humains,- le tout pêle-mêle rejeté dans les fosses.*

<sup>1</sup> MEULEAU M, (1998). *La vie urbaine dans l'antiquité*. In Ma Planète N° 22. Dossier « Les villes / les réseaux ». 1998

<sup>2</sup> GOUHIER J op cité (2000, 107).

<sup>3</sup> MUMFORD L, op cité (1964, 101).

*La chose paraît si incroyable qu'il me paraît utile d'invoquer le témoignage de l'archéologue Rodolfo Lanciani qui fut un des premiers à découvrir de tels vestiges. « On a peine à imaginer nous dit Lanciani, que les Romains utilisaient ces puisards à charogne ; des séries d'excavations profondes où ils jetaient les hommes et les bêtes, les cadavres et les carcasses, mêlés aux plus invraisemblables déchets. En période d'épidémie, quelles pouvaient être les conditions d'existence des habitants des quartiers proches de ces fosses qui demeuraient ouvertes ? et quand les puisards furent comblés jusqu'au bord, les cadavres furent jetés comme des détritiques, sur le remblai en avancée du mur de Servus Tullius, entre le mont Esquilin et la porte qui lui fait face, jusqu'à atteindre le niveau des rues adjacentes ». Au cours des fouilles, Lanciani devait découvrir soixante quinze de ces puisards profonds de dix mètres avec 4m<sup>2</sup> d'ouverture ; et le jour où il découvrit la troisième fosse, « j'étais obligé nous dit-il de retirer fréquemment mon équipe de travailleurs, car les relents qui montaient de cet amoncellement putride, ouvert à l'air libre après vingt siècles, étaient réellement intolérables, même pour des hommes comme mes terrassiers, habitués aux plus durs travaux ». Au début de l'empire, sous le gouvernement d'Auguste, (...) la crémation des corps allait peu à peu mettre fin à ces méthodes d'inhumation sommaires. Mais demeurait entier et irrésolu le problème de l'élimination des déchets quotidiens<sup>1</sup>.*

CARCOPINO J<sup>2</sup>, décrivant la ville romaine à son apogée vers le V<sup>e</sup> siècle, notait aussi l'insalubrité de la ville ancienne qui pourtant, était déjà doté d'un service chargé de collecter les ordures des rez-de-chaussée et celles des latrines publiques installées directement sur son parcours. Disposant de peu de rues régulièrement tracées, ces dernières enchevêtrées se signalaient par leur malpropreté car les égouts servaient surtout au drainage des eaux de pluie, alors que les ordures accumulées dans les rues n'étaient enlevées qu'aux jours de fête<sup>3</sup>. L'auteur d'ajouter :

*« Leur étroitesse était d'autant plus gênante qu'elles décrivaient plus de zigzags que, sur les « sept collines », elles avaient à gravir ou descendre de plus fortes pentes (...), et qu'enfin, souillées quotidiennement par les déchets des maisons voisines, elles n'étaient ni aussi bien entretenues que César l'avait prescrit dans sa loi posthume<sup>4</sup> ...L'importante population de Rome s'entassait dans des insula, immeubles de 3 à 5 étages avec des logements insalubres ne disposant ni cuisines, ni latrines, ni salles de bain, ni chauffage... ».*

*« A Rome aussi, l'évacuation des déchets est une question de niveau social. Les palais luxueux de cette ville, peuplée à l'apogée de l'empire d'un million d'individus, étaient en effet entourés d'innombrables taudis, et de ruelles étroites et sinueuses, où les déchets ménagers et humains s'entassaient. La majorité des habitants de Rome vivaient dans des immeubles élevés inconfortables, de construction peu solide et mal entretenus (...). L'abandon et le manque d'entretien produisent leurs effets : les cloaques se bouchent, débordent, et leur contenu envahit les rues de l'ancien nombril du monde. En 590, St-Grégoire rapporte que l'air de Rome est bestial, et que les relents avaient attiré la peste dans la ville ».*

<sup>1</sup> MUMFORD op cité (1964, 279-289).

<sup>2</sup> CARCOPINO J, (1939). *Rome à l'apogée de l'empire, la vie quotidienne*. Editions HACHETTE 1939. 347 pages.

<sup>3</sup> Quelques siècles plus tard, Rome semble avoir transmis le flambeau à sa voisine Naples.

<sup>4</sup> Reprenant un texte gravé sur le bronze de la table d'Héraclée, CARCOPINO relate « Sur un ton combinatoire, César intime aux propriétaires fonciers dont les bâtiments bordent une voie publique l'ordre de nettoyer devant leurs portes et leurs murs, et à l'édile à qui ressortit le quartier de pallier leur carence éventuelle en faisant exécuter par un soumissionnaire désigné par les formes habituelles au marché d'Etat, des corvées obligatoires pour un prix qui aurait été fixé d'avance aux enchères et que les délinquants seront tenus de verser, majoré de moitié au moindre retard de paiement. Le commandement est impératif, la sanction impitoyable. Mais si ingénieusement qu'en soit monté le mécanisme, toute cette procédure entraîne des délais qui ont dû, la plupart du temps la rendre inefficace, et l'on conviendra que de robustes équipes de balayeurs et de boueux, directement recrutés et employés par les édiles, auraient plus vite et mieux enlevé l'affaire. Seulement, nous n'avons aucun indice de leur existence, et l'idée que l'Etat aurait dû, en la circonstance substituer son autorité et sa responsabilité à celle des particuliers, ne pouvait venir à un romain fût-il doué du génie de Jules César » CARCOPINO op cité page 65.

Il n'est pas question ici d'énumérer les *insuffisances* dans l'aménagement de la prestigieuse ville impériale qui à maints égards, a contribué au développement de l'urbanisme moderne avec ses jardins et zones vertes, aqueducs et thermes, *via* et ponts. La Cloaca maxima, le grand égout de la cité romaine du VI<sup>e</sup> siècle avant J-C, (P279) ainsi que la Via appia, route pavée romaine vers 312 avant J-C sont décrits comme des merveilles urbanistiques pour l'époque. Mais si à Rome, fleuron de la civilisation occidentale, la situation hygiénique n'y était pas des plus reluisantes durant cette période, on peut aisément imaginer que l'état sanitaire dans les autres villes était encore plus préoccupante.

On peut admettre que jusqu'à la fin du néolithique (âge du fer), les conditions en matière de prise en charge des rejets aient été sensiblement les mêmes à l'échelle de l'ensemble des continents. Ce seraient donc l'accumulation humaine, ainsi que le développement des activités de production, qui, dans un contexte de relâchement dans l'hygiène extérieure, auraient considérablement modifié la donne, en dépit d'un sursaut observé à l'aube du moyen-âge. A en croire MUMFORD, les conditions de salubrité dans la cité médiévale des origines encore campagnarde (car disposant d'étendues de verdure), furent plus satisfaisantes que celles qui existèrent à diverses autres périodes, y compris celle des faubourgs romantiques du XIX<sup>e</sup> siècle. *En dépit de l'insuffisance de leurs installations, les habitants des villages et des premières villes de la période médiévale vivaient peut être dans de meilleures conditions de salubrité que leurs héritiers de la florissante période du VXI<sup>e</sup>.*

La concentration humaine a été d'une importance décisive dans l'évolution de l'humanité. Elle a présidé à la création des cités, ces lieux d'émergence socioculturelle et économique des civilisations. Mais, cette densification humaine est aussi impliquée dans la dégradation des conditions d'hygiène des populations, dégradation amorcée dès les premiers siècles de notre ère, et qui s'est précisée durant le Moyen-âge occidental. Si en matière de déchets, les populations de nombreuses villes d'Europe, spatialement contraintes, commencèrent très tôt à pratiquer le rejet de leurs ordures dans la rue(ille) proche, c'est véritablement le développement urbain médiéval (démographique et activités) qui accentua ces comportements. L'agglutinement humain dans les cités s'est accompagnée d'un traitement anarchique des rejets : *avec le développement progressif des villes, l'habitat se resserre et l'expulsion individuelle se retrouve à la rue*<sup>1</sup>. La densification spatiale les privant de terrains situés à proximité pour se débarrasser de leurs ordures, les résidents se contenteront alors de la plus simple solution consistant à les abandonner dans les rues.

La rue médiévale européenne récoltait aussi bien les ordures, les balayures, que les urines, excréments, et eaux ménagères<sup>2</sup>. La pratique devenue systématique, la représentation mentale collective finit par s'accommoder de cet espace public encombré et enlaidi, alors que l'autorité urbaine peu prévoyante, tentait de limiter les dégâts.

<sup>1</sup> GOUHIER J, op cité (2000, 37).

<sup>2</sup> GOUHIER J, op cité (2000, 108).

Même s'il est regrettable que l'auteur n'ait pas élargi son analyse aux villes d'Asie et d'Afrique, les conclusions de MUMFORD<sup>1</sup> sont à ce titre sans équivoque. Dans son ouvrage référence sur l'évolution de la ville, il précisait pour le cas anglais :

« Les conditions qui peuvent paraître adéquates dans le cas d'une agglomération disposant d'un territoire étendu, deviennent proprement intolérables lorsqu'un même nombre de personnes s'entasse dans un espace réduit à celui de la surface des immeubles longeant une rue. Nous pensons par exemple aux rues de Cambridge, où, selon Coulton, les ordures s'accumulaient et n'étaient évacuées qu'une fois par semaine ».

Cité carbonifère, Londres durant la période Victorienne et jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, étalait ses rues mal famées où se succédaient bars, tavernes et maisons closes. Sordides et lugubres le soir, en dépit d'un éclairage avec des lampadaires à pétrole, ses veines tranchaient avec la somptuosité de Buckingham, le domaine royal. Insécurité, prostitution et crimes crapuleux en tout genre étaient le lot des bas quartiers, où sévissaient malfrats, voleurs et criminels<sup>2</sup>, qui faisaient régner l'insécurité, malgré la présence d'une police officielle.

Si l'on doit en référer aux tenants de la triade ordre-beauté-propreté, la ville londonienne ne devait guère se signaler par sa propreté, même si en la matière quelques mesures étaient déjà en vigueur. MUMFORD (1964, 370) reprenant STOW, nous cite un extrait de la Réglementation du Parlement anglais datant de 1388 et interdisant de déverser « *ordures et déchets dans les canaux, les rivières et les étangs* » (...). Un autre règlement de la municipalité de Londres défendait aussi d'enfouir toute espèce de déchets et d'ordures dans les limites de la cité, ou d'en effectuer le transport, « *sauf passée la neuvième heure après midi* », c'est-à-dire après l'heure habituelle du coucher.

La cité occidentale du moyen-âge présentait un ensemble de tares d'ordre organisationnel et urbanistique, qui venaient aggraver la question de la prise en charge des résidus urbains, domestiques ou professionnels. *Les rues n'étaient pas pavées, boueuses en hiver, poussiéreuses en été. La rareté ou l'absence totale d'installations sanitaires dans les grandes villes du V<sup>e</sup> siècle pouvaient avoir des résultats désastreux sur la santé de leurs habitants. Il n'est pas sûr qu'il ait eu dans les grandes cités de latrines publiques ou privées, si l'on en croit MUMFORD (1968, 213). L'auteur a démontré l'absence jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle dans les grandes cités du monde occidental, de réalisations techniques apparues dans les quartiers résidentiels des premières cités : salles de bain, commodités d'appartement<sup>3</sup>. Seule la bourgeoisie installée dans les beaux quartiers bénéficiait de toutes les commodités d'hygiène alors que pour leur toilette, des baignoires publiques comme à l'époque romaine servaient de douches aux populations démunies. Pourtant s'agissant des eaux usées domestiques, on a vu que les couches populaires des villes de l'ouest africain avaient depuis le moyen-âge adopté des sanitaires à domicile, avec notamment le cas des *soutoura* et des « *gaanouwaye* » pour les maisons et concessions dans le soudan.*

<sup>1</sup> MUMFORD L, op cité (1964, 367).

<sup>2</sup> Dont le plus célèbre fut sans doute Jack « l'éventreur », tueur en série qui terrorisa la ville durant l'année 1888 en y commettant au moins 5 meurtres avérés de femmes prostituées du quartier de Whitechapel.

<sup>3</sup> MUMFORD L, op cité (1964, 98).

C'est l'une des raisons qui conduisirent en occident, à l'édiction progressive des premières mesures officielles à but de salubrité. Leur application fut une suite de tâtonnements (légitimes), entre volonté d'impliquer davantage les populations, et celle républicaine, de les dessaisir de la question des déchets une fois sur le domaine public. En France, après le pavage des rues et voies de la cité sous Philippe Auguste 1184, Louis IX finira par imposer aux habitants de nettoyer les voies et les devantures de leurs maisons lorsque le voyer faisait *crier le ban*, ou alors de payer quelqu'un pour le faire. C'est ce dernier choix que feront d'ailleurs la plupart des classes aisées, même phénomène qu'on retrouvait aux Etats-Unis et au Canada, et qui sanctionnait déjà à cette époque, un début de ségrégation sociale dans l'accès à la propreté. L'usage chez les populations de jeter les ordures dans les rues, constituait une *aubaine* alimentaire pour les porcs et les animaux en divagation. Il permettait aussi aux chiffonniers et aux agriculteurs d'y récupérer diverses matières : textiles, métaux et bric et broc pour les uns, restes alimentaires, matières organiques utiles à la fumure des champs pour les autres. Cette situation maintenant une impression d'insalubrité permanente, François I<sup>er</sup> imposera l'utilisation de paniers à ordures et interdit leur entassement sur la voie publique. La création de décharges publiques par Charles VI en 1404, ou encore la mise en place par Louis XII en 1506 du premier service public d'enlèvement des ordures financé par un impôt spécial, anticiperont les actions en la matière, des futurs administrateurs des villes, de plus en plus interpellés par ces questions d'hygiène. Plus tard, Henry IV initiera la taxe d'enlèvement pour les populations, afin de financer le tout nouveau service public.

Globalement, ce fut au prix d'un reformatage en règle des mentalités et d'une forte implication administrative que dans le courant du XVII<sup>e</sup> siècle, Paris *devint suffisamment propre pour qu'on puisse y circuler à pied, avec des bottes*<sup>1</sup>. Désormais dès le 19<sup>e</sup> siècle, le riverain n'est plus astreint à nettoyer devant sa porte, dessaisi de la question par l'interventionnisme public. L'ensemble des tâches de nettoyage et de collecte échoit définitivement aux Services Municipaux, option qui, réaffirmée et poursuivie jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle fera jonction avec les débuts de l'hygiénisme en Europe. Mais, la ville européenne n'était pas encore débarrassée de ses vieux démons, loin s'en faut : à la difficile application aux masses des procédés hygiénistes, venait s'ajouter les effets du tandem urbanisation-industrialisation, aux procédés destructeurs.

*Le cours d'eau se transformait en égout, mais tout espace disponible était peu à peu encombré de cendres, de scories, de ferraille : montagnes de déchets indestructibles (...). Il devint de pratique courante, dans les villes industrielles, de se débarrasser des déchets domestiques en les jetant à la rue, alors qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, un tel procédé était considéré comme un délit dans la plupart des villes anglaises. Quelle qu'en fut la nature, ces déchets demeuraient sur place jusqu'à ce que quelqu'un pense qu'il serait avantageux de les employer à fumer une terre. Les lieux d'aisance, véritables sentines, se trouvaient d'ordinaire au sous-sol. Il était assez fréquent de voir aménagés dans ces mêmes sous-sols une étable à porcs ; et ce spectacle que les grandes villes ne connaissaient plus depuis des siècles s'offrait à nouveau au regard : des porcs errant dans les rues parmi les immondices. Les commodités d'aisance étaient en nombre restreint. Un rapport sur la situation des grandes villes et des districts peuplés, qui date de 1845 note que dans un district de Manchester, « il n'existe pas plus de 33 commodités pour un groupe de 700 habitants, soit à peine une proportion d'une pour 21 ». (...) Au manque d'hygiène et au manque de place, venaient s'ajouter d'autres plaies : les rats porteurs de choléra, les punaises qui infestaient les lits, les poux qui répandaient le typhus, les mouches qu'attiraient les garde-manger et le lait des nourrissons. Les pièces sombres, aux murs suintant d'humidité, constituaient un milieu idéal pour la prolifération des bactéries microbiennes que de trop nombreux habitants se transmettaient avec la plus grande facilité*<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> BERTOLINI G, (1990). *Le marché des ordures : économie et gestion des déchets ménagers*. Paris. Edition L'Harmattan. 1990. 205 pages

<sup>2</sup> MUMFORD L, op cité (1964, 574-579).

*Dans la plupart des villes françaises, règne jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle le « tout-à-l'égout » : on y trouve donc aussi nos ordures ménagères alors peu abondantes, les eaux ménagères qu'aucun égout ne saurait récolter soulignait BARLES<sup>1</sup>, alors même que l'autorité publique de l'Ancien Régime avait déjà mis en place un système de nettoyage. Le casse-tête de la boue<sup>2</sup> était relaté par des contemporains qui dénonçaient de plus en plus fréquemment la présence de cette matière infecte et salissante dans les rues de Paris : mauvaise volonté des riverains qui sont théoriquement tenus de balayer devant leur porte jusqu'à l'axe de la chaussée (obligation qui demeure jusqu'en 1873, ou elle est remplacée par une taxe) ; inefficacité du ramassage par les entrepreneurs ; défaut de pavage des rues, intensification des activités urbaines.*

La situation qui perdurera même durant les premières décennies du 20<sup>e</sup> siècle, était aussi bien perceptible en Europe qu'en Amérique du Nord. LEVIER note que jusqu'en 1899, les autorités de Toronto reconnaissent leur impuissance à empêcher leurs concitoyens de jeter leurs ordures dans les ruelles et les contre-allées. Pourtant dès 1888 un ramassage hebdomadaire des ordures des cendres de cheminées, poêles et fourneaux de chauffage était assuré toute l'année par les *scavengers*. *Durant les années 1880, la saleté des rues torontoises avait été assez préoccupante pour que les maires de villes eux-mêmes concédassent qu'il y'avait lieu de s'en plaindre. Sans doute l'état de la voirie laissait-il moins à désirer au début du XX<sup>e</sup> siècle que celui des lanes, rues et ruelles de la voie publique plus étroites et qui étaient les réceptacles des immondices des habitants. Mais, une partie au moins des ordures que les torontois jetaient sur la voie publique devait s'y mêler à la boue, à la poussière et au crottin (...). Les balayures de rue collectées à Toronto contenaient donc certainement beaucoup d'ordures<sup>3</sup>.*

Ces difficultés liées à la gestion des rejets ont été pour beaucoup, dans la montée en puissance en occident, des théories de l'hygiénisme, en vertu de ses implications dans les questions sanitaires. Elles y seront d'ailleurs à l'origine d'une polémique entre thèses contagionnistes (bactérielle) et anticontagionnistes sur l'avènement et la prolifération de certaines épidémies telles la variole, mais surtout le choléra.

Un « compromis médical » entre les deux positions permettra d'inscrire les mesures d'hygiène publique, le nettoyage des voiries, l'élimination des ordures en décomposition comme facteurs pouvant réduire leur déclenchement : l'objectif clairement poursuivi par les autorités d'une hygiénisation de certaines maladies afin de davantage conscientiser les populations prenait forme. Mais hormis ces facteurs, la dernière rupture serait véritablement intervenue en Europe au moment de l'industrialisation qui s'est accompagnée de la constitution et de la concentration des établissements humains et de la diversification des sources de pollution avec l'entrée en scène de matières plus nocives pour l'environnement.

<sup>1</sup> BARLES, S op citée (2005, 89).

<sup>2</sup> Reprenant P. Chauvet dans *Essai sur le Propreté de Paris. Paris 1797* p25-26. qui note que *la boue est produite par la terre, le sable qu'on laisse entre les pavés, les ordures, les immondices qu'on jette, qu'on dépose, et qu'on laisse si mal-à-propos séjourner dans les rues ; par les eaux croupies, par les voitures mêmes qui sont employées à enlever ces immondices et qui les éparpillent de tous côtés, ainsi que chacun en est journellement témoin ; elle est produite aussi par la fiente des chevaux et des autres animaux.*

<sup>3</sup> LEVIER P, (1996). De l'Hygiénisme à l'Ecologie urbaine. Environnement, santé publique et urbanisme à Toronto du XIX siècle à nos jours. Thèse de Doctorat d'Histoire Contemporaine. Université Bordeaux III, 1996 . 611 pages.

Si jusqu'en 1800, en dépit de trois siècles d'échanges, les relations entre l'Afrique et l'Europe étaient en principe basées sur un pied d'égalité<sup>1</sup>, l'appréciation des conditions sanitaires, notamment des questions d'hygiène impliquant les déchets, montre cependant un décalage, ainsi que des différences notables. Tout concourait à la malpropreté et à l'émergence de la grande question du nettoyage urbain dans une Europe pré-industrielle marquée durant cette période par la promulgation des premiers édits concernant l'hygiène publique, et plus précisément la gestion des ordures en vue de mieux lutter contre l'insalubrité dans les villes.

S'agissant de la même période, le contraste était saisissant avec des villes africaines où n'était signalée aucune difficulté particulière en la matière, aussi bien du point de vue institutionnel que populaire : aucun édit, aucune loi écrite ou orale ne contraignait les populations à appliquer à l'espace extérieur les règles qu'elles s'appliquaient pour leur hygiène domestique. Les habitants disposaient d'endroits où déposer leurs ordures, et en assuraient l'entretien. En matière de gestion des déchets, il semblait y avoir plus de sérénité dans les entités urbaines d'Afrique que dans la plupart des villes européennes de l'époque : cette question ne semblait pas constituer une grosse préoccupation, pour la quasi-totalité des souverains et populations des villes africaines.

### 2.3.3 « Insalubrité » d'origine hygiénique ou découlant de contraintes climatiques...

La question mérite d'être posée, eu égard à l'utilisation fréquente du terme *insalubre* dans les écrits d'occidentaux de l'époque, fréquentant le continent ou traitant de certains de ses aspects. Cette sémantique devait-elle caractériser le mode de vie au quotidien des populations, leur milieu d'évolution, ou une combinaison de ces deux éléments.

A ce sujet, un certain nombre d'ambiguïtés demeurent. Mais on peut difficilement envisager qu'explorateurs et les colons de la première heure qui, dans les rapports à leurs mandataires iront jusqu'à stigmatiser la chaleur, l'humidité et les maladies liées à ce climat tropical, aient pu *omettre* de signaler expressément quelque situation d'insalubrité (dans le sens rudologique) ou d'hygiène repoussante qu'ils auraient constatée en Afrique de l'ouest.

En effet, bien que parfois envoyés par des mécènes et maisons de commerce pour évaluer les potentialités économiques des régions visitées, ils devaient aussi ramener aux dirigeants des puissances impérialistes, la caution concrète d'une future mission civilisatrice. Au tableau des justifications à brandir, devait naturellement figurer (et en bonne place), l'image d'un continent à dompter car doublement sauvage, de par la rudesse de sa géographie et de son climat, mais aussi de par le caractère « sale et arriéré » que doivent inévitablement dégager les territoires et leurs habitants.

Ainsi, bien qu'ils s'eussent préparés à affronter différences-contraintes climatiques (liées à la localisation en zone tropicale et subtropicale de ces territoires), à faire face à l'éloignement, à supporter l'absence de certaines commodités jusque là partie intégrante de leur quotidien (du moins pour le colon de condition sociale allant de moyen à aisé) on sait que les premiers explorateurs durent cependant « reconnaître » une certaine inadaptation biologique (momentanée !!) à ce nouvel environnement tropical caractérisé par les grandes chaleurs, l'humidité et les moustiques. *La dangerosité du continent était liée de manière magique, à la nature du continent, situé hors du royaume de Dieu*<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> COQUERY-VIDROVITCH Op citée P 51.

<sup>2</sup> SINOU A, (1993). *Comptoirs et villes du Sénégal*. Ed Khartala & ORSTOM 361 pages. P 94



On peut objecter que leur acclimatation<sup>1</sup> à ce nouvel environnement n'a pas été de tout repos. En témoigne le taux élevé de décès chez ces populations avant qu'elles ne puissent parvenir à plus ou moins bien maîtriser ces facteurs sanitaires ou à s'y adapter, à l'exemple de la côte de Guinée où *la pénétration fut longtemps entravée par un climat meurtrier..., mais où l'entreprise réussit néanmoins en 1851 grâce à l'utilisation révolutionnaire de la quinine à titre préventif*<sup>2</sup>. Toutefois, rien ne semble indiquer que lors de leurs premiers contacts avec les terres d'Afrique, les explorateurs et autres marchands européens aient été confrontés à des menaces-contraintes d'ordre sanitaire et ou hygiénique, découlant du mode de vie de populations autochtones, et devant justifier des mesures particulières.

STANLEY<sup>3</sup>, admiratif de la propreté des villages et bourgs traversés durant son exploration de l'Afrique déclarait : « *l'insalubrité des villes découvertes est due, aux seules rigueurs d'un climat malsain dont on peut éviter les conséquences par des mesures d'hygiène et d'alimentation* ». Même si ses campagnes d'exploration eurent lieu sur des territoires situés un plus vers l'est du continent, son constat était généralement partagé par la plupart des voyageurs et explorateurs qui parcouraient l'Afrique noire. C'est notamment le cas de Mungo PARK, lorsqu'il évoque les bords marécageux des fleuves Gambie, Sénégal et des autres rivières de la côte, dont *l'insalubrité* (sans doute physico-climatique), était disait-il, *défavorable à la population locale*<sup>4</sup>.

L'Afrique connaissait ses fièvres légendaires et parfois meurtrières. Même si tel qu'on l'a évoqué, les populations tentaient d'y remédier avec la médecine traditionnelle et ses remèdes à base de plantes et d'infusions, des écrits ont rapporté qu'elles décimaient des populations entières. A l'opposé, peu de récits ont mentionné la présence d'épidémies à caractère et substrat hygiéniques touchant un grand nombre de populations. Même présentes sur le continent, certaines maladies ou épidémies à soubassement hygiénique ne l'étaient pas dans des proportions comparables à la peste noire ou à la fièvre jaune<sup>5</sup> qui sévirent en occident durant la période médiévale. Durant les siècles ayant précédé la colonisation européenne, aucune d'entre ces maladies n'avait en Afrique, causé autant de ravages qu'en Europe. DESCHAMPS dira à ce sujet : « *A la différence de l'Europe où les maladies dévastatrices résultaient d'une contagion d'homme à homme et n'étaient pas liées à un environnement particulier, dans le monde tropical, où les affections enracinées dans le milieu jouent un rôle essentiel, les fortes densités, allant de pair avec la domestication du paysage, ont eu souvent pour effet de diminuer l'insalubrité : ainsi devenait possible un nouvel accroissement de la population*<sup>6</sup> ».

<sup>1</sup> L'acclimatation est le processus d'adaptation de populations ou d'organismes aux changements d'environnement naturel à long terme imposés par l'homme. Le Dr JOYEUX parle « *d'une sorte accoutumance de l'organisme qui s'adapte au nouveau milieu biologique dans lequel il est appelé à vivre* ». (p51)

<sup>2</sup> COQUERY-VIDROVITCH, C. & MONIOT H. (2005). *L'Afrique Noire de 1800 à nos jours*. Edition Nouvelle Clio. PUF. Paris 2005. 391 pages. P 52

<sup>3</sup> STANLEY H, M (1886) « *Cinq années au Congo 1879-1884, Voyage-Explorations, fondation de l'Etat libre du Congo* ». Ed Maurice Dreyfous. Paris 561 p. P 544-545.

<sup>4</sup> Mungo PARK, op cité P 263.

<sup>5</sup> En effet aucun parmi eux n'a depuis les débuts des missions jusqu'aux dernières percées du 19<sup>e</sup>, mentionné, encore moins relaté d'épidémie dans les régions visitées, alors qu'en Europe cette même maladie favorisée par des conditions d'hygiène désastreuses y faisait des ravages notamment en Espagne des 1806 (Morillon : *La fièvre jaune en Espagne et en Europe au 19<sup>e</sup> siècle*). Même la fameuse fièvre jaune longtemps attribuée au continent pourrait y avoir été introduite par le biais des contacts commerciaux au 18<sup>e</sup> siècle (commerce triangulaire), F. BALDACCHINO et S. BERTAGNOLI dans Histoire de l'épidémiologie de la fièvre jaune 2002. Tome 153. Vol 12. p 779-784 nous apprend que la fièvre jaune est décrite dès 1648 au Yucatan (Mexique), alors que Chastel C maintient qu'elle serait probablement originaire d'Afrique (in santé et Urbanisation en Afrique 2001).

<sup>6</sup> DESCHAMPS H, (1970). « *Histoire Générale de L'Afrique Noire de Madagascar et des Archipels* ». Tome I. Des origines à 1800. PUF 1970. 572 pages + annexes. P 25

Tout comme leurs prédécesseurs de la première *campagne africaine*, la grande vague des explorateurs du 19<sup>e</sup> siècle n'a pas non plus laissé de témoignages accablants en matière d'insalubrité dans les cités ou villes africaines, donnant même parfois la preuve que le continent disposait d'une bonne situation en la matière. Officiers et explorateurs présents sur le continent ont semblé déconcertés par « *l'immobilisme et la passivité des peuples noirs devant la nature et le climat* », arguant que ces derniers se contentent en effet de le subir et non de l'adapter<sup>1</sup>. Mais, ils ne déploraient pas réellement une absence d'hygiène chez ces populations.

Tout concourt donc à supposer qu'en dépit d'une situation politique des plus agitées dans l'espace sénégalais ou soudanais, l'état sanitaire général ne suscitait pas d'inquiétudes particulières, tordant le coup à une image historique fabriquée puis transmise par la littérature, l'histoire etc. Une vulgarisation parfois œuvre de « géographes<sup>2</sup> », caution tangible du dessein colonial car *apportant de l'eau à son moulin* et procurant accessoirement matière à sa base théorique, à l'image d'un Hardy défenseur d'un fondement civilisationnel de l'action coloniale, et qui un moment présida même aux destinées de l'ENFOM.

### **3. Le cas de Daccar (Sénégal)...**

On pourrait, en faisant abstraction de l'analyse de COQUERY-VIDROVITCH sur ce point, abonder dans le même sens que PASQUIER<sup>1</sup> pour qui, *le territoire sénégalais n'a pas connu d'entités urbaines avant l'avènement de la colonisation*. Autrement dit, dénier le statut de ville à des entités pouvant être considérées comme semi urbaines, telles que les capitales des royaumes qui composèrent le Sénégal durant la période précoloniale récente (moyen âge). Mais il n'en demeure pas moins que les territoires en question connaissaient un peuplement traditionnel, préexistant et conséquent, à la différence de certains foyers de colonisation européenne, qui ont présenté une population autochtone plutôt faible. Dans tous les cas, rien n'empêche de s'intéresser à la manière dont les populations occupant cet ancien *espace rural*<sup>2</sup>, pratiquaient l'hygiène et précisément leur rapport au déchet, y compris durant l'évolution des établissements humains en entités plus ou moins homogènes.

<sup>1</sup> Approche qui sera pourtant plébiscitée moins d'un siècle plus tard sous le sceau du développement durable et de la gestion intégrée des ressources, à la faveur d'une prise de conscience de la dégradation de l'environnement.

<sup>2</sup> Une géographie qui se devait de *fournir des documents et des informations sur «la situation respective des lieux, leur position topographique et leurs distances relatives, ou sur les productions naturelles et la géographie physique des pays ; soit sur la population, le commerce, la navigation intérieure, l'industrie et l'agriculture ; soit encore sur les mœurs, les coutumes, le culte, les superstitions et le langage des peuples, ou enfin sur la conformation physique des habitants ; en un mot [...] qu'elle intéresse le géographe et le naturaliste, l'historien ou l'homme livré au commerce et à l'industrie. C'est en effet dans ces résultats positifs que consistent le mérite et l'utilité d'une relation de voyage»* (Institut International d'Anthropologie VIII<sup>e</sup> COLLOQUE DU C.I.R.S.S. Tombouctou Nov. 2000).

### 3.1 Evolution sociopolitique.

Concernant l'occupation humaine, l'inventaire des sites préhistoriques, et les données fournies par la tradition orale, tendent à confirmer que le peuplement du Sénégal à ses origines s'est effectué à partir du Nord et l'Est du continent avec l'arrivée de plusieurs vagues migratoires. Selon le Professeur Cheikh Anta DIOP dans « *Nations Nègres et Culture* », la dernière en date serait celle des Wolof, des Peuls et des Séereers. Ce peuplement coïncidant avec l'émergence du travail du fer, aurait été rejoint par une vague d'immigrants toucouleurs et sarakollés venus de l'est, et donna naissance vers le III<sup>e</sup> siècle, au Royaume du Tékroum bien organisé et bien hiérarchisé. Ce dernier fut cependant tour à tour incorporé à l'empire du Gana, du Mali, puis celui Songhay après un second et court épisode d'indépendance au XV<sup>e</sup> siècle subséquent à la décadence de l'empire du Mali.

L'autre foyer de peuplement Ouolof établi sur la côte atlantique, entra en dissidence avec le royaume du Djoloff, royaume. A l'image des Séereers du Sine et du Saloum, les lébous du Cap-Vert mirent en place une monarchie côtière, sorte de réplique des Etats que dirigeaient les souverains de Koumbi, Djenné, ou Gao, dont ils sont d'ailleurs les vassaux. Mais les témoignages et écrits à leur sujet restent contrastés, du moins pour certains points : en effet, d'après NIANE (1975, 47 reprenant CADA MOSTO), ils –ces royaumes côtiers du Sénégal– ne percevaient pas l'impôt, se contentant pour leurs dépenses de présents offerts par les grands souverains et de butins d'expéditions heureuses, alors que pour DAPPER et DE BENOIST aussi bien le Djoloff que les royaumes issus de sa dislocation (Kayor) faisaient prélever des droits de douane<sup>3</sup>.

Toujours est-il qu'à la fin des grands empires notamment celui Songhay du XV<sup>e</sup> siècle, l'histoire du Sénégal se confondra avec celle de deux grands royaumes ou Etats :

- le royaume du Djoloff dont la formation est contemporaine à l'expansion Almoravide et serait l'œuvre de Ndiadiane Ndiaye (fils probable du chef Almoravide Aboubacar Ben Omar et de Fatoumata Sall) qui au XV<sup>e</sup> siècle couvrait l'espace compris entre les fleuves Sénégal et Gambie.
- Et au Sud de la Gambie, c'est l'empire du Gabou qui constitue l'entité politique la plus importante.

C'est en effet au XVI<sup>e</sup> siècle que le Djoloff, anciennement puissant royaume vassal du Mali pris son indépendance et unifia les peuples entre les fleuves Sénégal et Gambie à la faveur de la dislocation de l'empire Songhay dernier empire de l'ouest soudanais ou Sénagambien. S'engouffrant dans la brèche, le Cayor, le Baol, le Sine et le Saloum proclameront à leur tour leur indépendance, le réduisant ainsi aux limites d'un royaume très modeste.

<sup>1</sup> Pour éviter un débat qui s'avérerait long et fastidieux dans le cadre de cette étude.

<sup>2</sup> Selon Pasquier, le territoire sénégalais « est à l'écart des grands courants commerciaux sahariens était incapable de donner naissance à un organisme urbain tels que les cités caravanières de Kano, Gao ou Djenné ». Pasquier repris par LOMBARD in Etudes sénégalaises n°9. 1963 p 135.

<sup>3</sup> THILMANS 1971, reprenant O DAPPER nous apprend néanmoins que dès le XVI<sup>e</sup> siècle, le Roi du Kayor faisait percevoir des droits de douane sur les échanges dans la zone du Baol notamment seize pour cent sur les peaux. Pour De BENOIST les populations du Sine, du Baol et du Saloum payaient un tribut à leur chef, le roi du Djoloff. DE BENOIST J-R dans *les Populations sénégalaises vues par les Européens aux XV-XVII siècles*. In *Sénégalia, Hommage à Guy ThilmanS*. Editions SEPIA. 2006. 335 pages. Pages 37-43



**Carte 24.** Le Sénégal à la fin du moyen-âge. *In Atlas de l'Afrique-Sénégal 2000.*

Ces royaumes qui ont connu des rayonnements variables, ont en commun d'avoir été progressivement morcelés, du fait d'une combinaison de leurs dissidences et plus tard de la poussée coloniale. Après la phase de péjoration climatique (transformation du climat soudanien en sahélien entre le 10<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup> siècle) et les guerres de conquête territoriale qui la recomposaient en permanence, la région a vu ses entités se fragiliser.

La transition- évolution des entités africaines du Moyen-âge (villes et royaumes) vers l'époque contemporaine s'est effectuée de manière plutôt douloureuse, tout au moins dans l'ouest africain. Mais, c'est véritablement l'avènement de la traite massive d'esclaves avec ses méfaits qui va asseoir l'émiettement politique et favoriser l'implantation impériale notamment à partir du 19<sup>e</sup> siècle. Ainsi, furent tour à tour amorcées les phases de contact avec l'implantation de points d'échange, de négociation ou de connivence : cession ou achat de comptoirs, avant l'offensive impériale ouverte du 17<sup>e</sup> siècle, qui annonça le début de l'annexion du pays par la France.

On les a déjà évoqué ces motivations politico-économiques, qui conduisirent aussi la France à changer sa politique coloniale : elles marquaient le début des stratégies d'occupation et d'exploitation des anciens comptoirs. Et cela, même si le redéploiement en Afrique sera justifié par une volonté de mettre fin aux instabilités et à l'extension à grande échelle de la traite des esclaves. Avec en toile de fond une mission civilisatrice, fut alors élaborée une doctrine coloniale expansionniste principalement basée sur l'exploitation des richesses des pays, avec les indigènes comme main-d'œuvre servile exécutante.

Antérieurement à la période de la traite, le fleuve Sénégal a été on le sait un axe de circulation majeur ; il fut la voie de pénétration du commerce européen vers le Soudan (stratégie de pénétration du continent africain par un grand fleuve). Mais même le fort édifié sur l'île de Ndar par les Français en 1659 pour défendre le commerce et officiellement les populations locales contre les Maures pendant la période saisonnière de la traite, ni l'escale-abri ou le port commercial ne modifièrent radicalement la fonction de comptoir que jouait Saint-Louis, centre qui a pendant longtemps servi au même titre que Rufisque et Gorée de simple point de commerce : avant 1780, Saint-Louis était encore une modeste localité, les établissements encore étant précaires, peu d'actions de travaux publics ayant été effectués. D'ailleurs globalement jusqu'au début du XIX siècle, les possessions françaises au Sénégal étaient peu nombreuses, dispersées et de faible étendue : les ports de Saint-Louis, Rufisque, Gorée ou Joal anciens comptoirs de traite esclavagiste constituent les points de rencontre du commerce maritime et continental, et jusqu'à l'arrivée de Faidherbe et la diffusion de l'arachide comme culture commerciale, les progrès de l'impérialisme étaient limités.

La rapidité de la conquête sera alors favorisée par l'ampleur de la tyrannie dans le fonctionnement même des royaumes : la hiérarchisation sociale maintenait en effet un rapport de servitude entre une classe sociale dominante, celle des libres et celle opprimée.

Les exactions commises par les suppôts des monarques, avec leurs fameuses troupes constituées des *esclaves de la couronne*, et les razzias opérées simultanément avec les maures venant des Emirats du Traza et du Brakna (qui se constituaient une réserve d'esclaves destinée à la vente mais aussi la cueillette de la gomme), ont largement contribué à installer la famine et fait naître chez les populations un sentiment d'injustice. Elles ont aussi provoqué la multiplication de *Rundé* ou villages d'esclaves fuyards.

CHAMBONNEAU directeur de la Compagnie du Sénégal, relatant les conséquences de la guerre des marabouts dans la vallée du Fleuve décrit des habitants obligés de se constituer comme esclaves pour sauver leur vie. L'auteur de poursuivre : *pendant toute l'année 1676 le roi du Walo n'a fait que tuer, prendre captifs, piller et brûler le pays Tuubnane...les gens sont contraints de manger de l'herbe bouillie, des charognes ou de s'offrir comme esclaves* »<sup>1</sup>. Le climat social chaotique était renforcé par des péjorations climatiques persistantes. Van Der Broeke signale que l'invasion de sauterelles à Portudal obligeait les parents à *vendre leurs enfants pour subsister et subvenir à leurs besoins*.

Ainsi, Faidherbe chargé par l'administration française de procéder à la pacification du Sénégal tout en annexant placers et gisements aurifères du Haut-Sénégal, disposait des pleins pouvoirs politiques et militaires pour mener à bien ses missions.

<sup>1</sup> BARRY B, (1971). *La guerre des marabouts dans la région du fleuve Sénégal de 1673 à 1677*. In Bulletin de l'IFAN. Tome 33. Série B n°3. 1971. p 564-589.

Les résistances militaires opposées par les chefs locaux parfois par le biais d'alliances, ne firent guère long feu face à l'armada militaire de l'armée coloniale avec à sa tête des chefs développant au besoin des stratégies bien habiles<sup>1</sup>. Devant d'abord servir de têtes de pont pour le regroupement, puis l'acheminement vers la métropole des ressources provenant des régions conquises, ces points-forts furent soumis à une occupation militaro-administrative qui devait aussi totalement bouleverser et réorganiser leurs régions d'influence. D'où la mise en place rapide d'un pouvoir administratif (au demeurant très militaire) capable de fixer, d'imposer et de contrôler les règles de la circulation des biens, des vivres et des personnes.

Cette histoire du peuplement du Sénégal permet aussi de retrouver les origines urbaines de Dakar. Chronologiquement à l'arrivée des lébous vers le 15<sup>e</sup> siècle, suivra la sécession du Cayor, puis le détournement du commerce transsaharien au profit du commerce atlantique qui fit les affaires des royaumes côtiers dont le Cap-Vert. En face de l'île de Gorée aux affaires florissantes, la presqu'île abritait déjà le comptoir de traite de Rufisque assez prospère ainsi que le point de traite de *Daccar* situé trente kilomètres plus à l'ouest. Ces comptoirs ont émergé à la faveur de la nouvelle politique colonialiste enclenchée vers 1850, bien que l'activité commerciale fut mise en œuvre avec vers 1740. Mais c'est véritablement après l'occupation définitive de *Daccar* en 1857 par les autorités françaises, puis sa transformation en ville, que la presqu'île connaîtra un développement fulgurant. Elle atteindra son apogée lors de son érection au rang de capitale du Sénégal et de l'AOF en 1902, et l'ampleur des aménagements d'y prendre une nouvelle dimension.

### 3.2 La question de la salubrité et des déchets.

Il ne fait aucun doute que jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les *villes-cités* du soudan occidental s'égrenaient pour l'essentiel le long du Niger, Tombouctou étant la plus importante comme le rappelle d'ailleurs NIANE D-T. Néanmoins, Yang-Yang capitale du puissant Djoloff ou encore Mboul capitale du futur Cayor, « *petites villes* » de l'ouest soudanais<sup>2</sup> connaissaient tout de même un foyer de peuplement assez conséquent, des activités (agricoles et commerciales) importantes, et donc une production de rejets pouvant poser des problèmes de salubrité urbaine<sup>3</sup>.

Mais, davantage que pour les villes historiques du soudan, peu d'informations, de témoignages écrits ou oraux renseignent sur la vie quotidienne des habitants. Pas non plus d'écrits qui permettent de mesurer le niveau d'hygiène ou de propreté, dans les royaumes occupant les contours de ce qui formera plus tard le Sénégal (précolonial).

<sup>1</sup> Cheikh Anta DIOP nous apprend en effet que Faidherbe avait su exploiter le sentiment de révolte chez les esclaves fuyards qui venaient se réfugier à Saint-Louis et qu'il n'hésita pas à utiliser en partie pour constituer l'armée qui lui permit de conquérir le pays. Rusé et fin stratège maîtrisant l'arabe, le wolof et le puular (pour les besoins de ses missions en Afrique du Nord et dans le soudan français), le lieutenant-colonel du Génie était également décrit comme un chef *sachant manier les hommes rudes et tirer parti de tout, choses et hommes*. Saint-Martin qui en parlait en de tels termes citera aussi dans son ouvrage le Général Dalesme : « *Il (Faidherbe) a du reste l'avantage de s'accommoder des climats chauds* ». Saint-Martin op cité p 239.

<sup>2</sup> NIANE relate tout de même que dès le VI<sup>e</sup> siècle, les explorateurs portugais mentionnant que les rives de l'Atlantique connaissaient un tel grouillement avec « beaucoup de lieux habités » par 5000, 10 000 habitants ou plus. NIANE 1975, P57.

<sup>3</sup> On sait que c'est par le biais de la sédentarisation avec les premiers foyers de peuplement qu'on assiste au développement de l'agriculture avec des techniques et outils de production plus élaborés. A travers les échanges les échanges, les populations découvrent et adoptent aussi de nouveaux produits.

On s'est donc référé aux rares descriptions de DAPPER O des royaumes de Zénéga (Sénégal) vers le XVI<sup>e</sup> siècle, période d'émancipation du Djoloff des empires du Mali et Songhay.

Pour la variante individuelle et intérieure de l'hygiène chez les populations, la propension naturelle d'éloigner toute source de nuisance et qui explique la survivance quasi générale de la propreté domestique chez presque tous les peuples<sup>1</sup>, peut aussi s'appliquer à ces espaces. Quant au domaine royal *mbéd buur*, (équivalent du domaine public dans l'Europe de cette époque), ni les bourgs ou villages<sup>2</sup> de *Refrisko* (Rufisque), ou encore Lambaye capitale du Royaume du Baol ni Magar (Macaye selon THILMANS) au Kayor n'ont fait l'objet de descriptions insalubres et/ou sordides, bien que ces centres régionaux n'aient pas été pourvus de rues et ruelles quadrillées et stabilisées. L'architecture y était en effet des plus modestes en comparaison aux villes-joyaux situées un peu plus à l'est.

Dans sa description du Kaep de Verde, pays peu élevé qui s'étend entre les rivières Zénéga et Gambea, l'auteur mentionne plutôt de nombreux villages et hameaux très peuplés *situés-à-la-mer*, et pouvant être aperçus lorsqu'on navigue devant<sup>3</sup>. *A une lieue de là (Endir), vers le nord-est se trouve une ville ou bourg appelé Magar, où le Roi de Kayor a souvent son lieu-de-résidence ; et sept lieues plus loin vers l'est une autre ville ou village nommé Emboul, où est la cour du Roi qui est séparée de la ville, et enceinte de palissades, entrelacées de rotin et de branches-de-palmiers et se trouve plantée de beaucoup de beaux arbres. Devant la cour, se trouve une belle grande place sur laquelle les chevaux sont dressés et exercés, plantée et entourée d'arbres elle aussi. Cette cour, (aux environs de laquelle personne ne peut venir, que celui qui y est autorisé), comprend les demeures principales de femmes du Roi, qui sont toutes désignées du nom général de Sogona<sup>4</sup>, ayant toutefois en outre un nom propre ou particulier.*

BATHILY(1989, 340) reprend une observation très intéressante de Saunier qui avait mené des opérations de traite au Galam en 1789 : « *ces peuples sont laborieux, ils cultivent la terre avec soin, ils ont tout ce qui est nécessaire à la vie, habitent de beaux villages bien bâtis dont les cases en rond sont pour la plupart couvertes de terrasses ; les autres le sont en joncs comme celles du Sénégal. Ce qui entoure leurs cases est en terre d'un pied d'épaisseur. Les villages sont environnés d'un bon mur de terre et de pierres de deux pieds d'épaisseur* ».

<sup>1</sup> Certains auteurs parlent d'une habitude pour le moins atypique de cohabitation avec les déchets et détritiques que l'on retrouve chez certaines populations. Un reportage d'Envoyé Spécial sur la chaîne France 2 (diffusé en Février 2008) traitant de la situation déplorable des peuples aborigènes d'Australie refusant l'assimilation, insistait sur le fait qu'après avoir été forcés à aménager dans des habitations modernes mis à leur disposition dans leurs réserves par l'administration de Canberra, ces derniers habitués à vivre en plein air ne s'en occupaient guère et vivaient au milieu des immondices qu'ils produisaient. Ces cas relevant de déstabilisation psychosociale restent exceptionnels, comme celui de ce résident en HLM en France, qui à la suite d'un événement tragique (décès de sa compagne) s'abandonna à un laisser-aller hygiénique au point de se retrouver à baigner dans ses immondices.

<sup>2</sup> DAPPER décrit en effet : *dans tout le royaume de Zénéga et dans les autres royaumes subordonnés, il n'y a ni villes fortes ni emmurillées, mais uniquement de piètres villages ou bourgs, aussi bien ceux qui se trouvent à la mer qu'à l'intérieur.*

<sup>3</sup> THILMANS G, (1971). Le Sénégal dans l'œuvre de Olivier Dapper. In Bulletin de l'IFAN. Tome 33. Série B n°3. 1971. p 508-563. P521.

<sup>4</sup> THILMANS de préciser que ce mot transcrit donne « Sohna ». Selon l'auteur, il est traditionnellement donné aux femmes de qualité, non seulement aux femmes royales, mais à celles de grands chefs dignes d'être épouses royales. On les appelle familièrement Sohna-ci, ce qui ne les empêche pas d'avoir un prénom et un nom normal, puisqu'il ne s'agit que d'un surnom. THILMANS citant DAPPER p 524.

En s'appuyant sur les écrits concernant les villes et les campagnes des derniers grands empires, deux hypothèses se dégagent. On peut en effet admettre que les capitales des royaumes sénégalais d'alors puissent être considérées comme des entités urbaines ; d'ailleurs en se fiant MUMFORD (1964, 171), rien n'empêche une telle comparaison. En effet selon l'auteur, « *le caractère très primitif des habitations grecques, dépourvues d'installations sanitaires jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle, et peut-être plus tard, peut être attribué sans doute à cette persistance des habitudes campagnardes. Les maisons étaient faites de bois ou de brique séchée, et les murs étaient si peu résistants que le plus commode pour un voleur est d'y pratiquer une ouverture. Les métropoles ressemblaient à de grands villages, mais du fait de la densité de l'habitat, les conditions d'existence étaient loin d'être aussi saines que dans des fermes entourées de l'espace libre des terrains de culture* ».

En objectant que les conditions du traitement de la question de la salubrité aient sensiblement été les mêmes, on peut considérer que l'organisation en matière de déchets à *Daccar* ne devait guère se différencier de celle en vigueur dans les grandes villes comme Djenné, ou Tombouctou même si le volume des activités, mais surtout l'aménagement et l'architecture (notamment le type d'habitat), variait profondément entre les deux zones. On a vu en effet que les maisons de ces villes soudaniennes étaient généralement construites sur deux niveaux (rez-de-chaussée + étage) alors que dans les zones de la côte atlantique on ne retrouvait que des habitations de plein pied, généralement des cases, huttes ou tapades (avec souvent un toit en paille, puis base et parois en banco ou en brique cuite au soleil), appelées *tatas* plus vers le sud-est. D'ailleurs, il semble qu'il ait eu par la suite une généralisation des maisons à terrasse au sudan. Mais dans les deux cas, les ruelles n'étaient pas revêtues de dalles, ou autre matière stabilisante et les populations pratiquaient globalement la mise en décharge communautaire d'une production rudologique encore traditionnelle et *inoffensive*.

Dans une seconde hypothèse qui considérerait ces entités littorales comme semi-urbaines à rurales, on serait alors plus devant un mode de production encore plus *rustique*, avec cependant la pratique de la décharge communautaire comme pour les périodes plus reculées et comme constaté dans les campagnes des villes soudaniennes précitées.

Les populations habitant l'espace du futur Sénégal, ont donc longtemps continué à gérer leurs déchets de manière communautaire sur le domaine extérieur par l'entremise des décharges communes. Et ce, aussi bien dans les capitales des grands royaumes comme le Djoloff, que dans les royaumes dissidents du XVI<sup>e</sup> siècle que furent le Cayor, le Baol, le Walo, le Sine, le Saloum ou encore plus tard le royaume lébou de Dakar. DIOP C-A<sup>1</sup> estime en effet que ce qui est valable pour l'espace sénégalais pouvant être étendu à l'ensemble du cadre africain, à quelques détails près, aussi bien du point de vue des pratiques intérieures qu'extérieures.

<sup>1</sup> DIOP C-A, (1954). *L'Afrique Noire Précoloniale*. Editions Présence Africaine. Edition Revue 1987. 278 pages



### 3.3 Apport de l'archéologie

Des branches spécialisées de l'archéologie permettent de reconstituer partiellement les origines, la dynamique d'implantation, le mode d'habitat, ainsi que diverses mutations qu'ont connues des sociétés passées. Les fouilles, véritables procédés à *remonter le temps* participent en par la « chasse » et l'exhumation des *restes*, à mettre à jour quantité de témoignages sur la vie de la branche hominidé des êtres vivants qui s'est depuis et progressivement organisée en clans, tribus, sociétés, peuples et plus récemment Etats et/ou nations.

Pour le cas de notre zone ciblée, l'étude de la pré et protohistoire de l'ensemble Sénégalien tend à prouver selon les professeurs THIAM I-D et GUEYE M<sup>2</sup>, que l'installation humaine avec probablement homo-erectus remonterait au paléolithique supérieur (aux environ de -150.000 ans avant J-C). Plus tard cet espace constituera une zone carrefour entre l'Atlantique à l'ouest, la boucle du Niger à l'est, la vallée du fleuve Sénégal au Nord et les royaumes forestiers au Sud.

Au Sénégal, les vestiges protohistoriques tels que les tumulus, tout en contribuant à façonner accidentellement le paysage, ont permis d'avoir quelques informations sur la vie quotidienne des habitants de cette zone notamment durant les périodes antiques et médiévales. L'analyse de leur contenu outre des restes humains, a permis de mettre en évidence parmi les cultures matérielles *des déchets* dont la constitution se limiterait majoritairement à de la matière organique issue de la consommation alimentaire.

On retrouvait aussi peu résidus de cuir ainsi que de textile, malgré la culture locale du coton et la pratique du tissage par les artisans. Sans doute, seule une partie de la population en l'occurrence les nobles devait pouvoir en disposer en permanence. Parmi les autres résidus divers, des reliques d'ustensiles de cuisine ou du foyer, dont des débris de vaisselle ou poterie en argile, et des fragments de calèche que plus tard Eugène MAGE<sup>2</sup> décrira comme *grossiers*, mais dont le contenu anthropologique fut pourtant mis en lumière quelques décennies plus tard<sup>3</sup>. Ces objets font en effet aujourd'hui le bonheur de quelque collectionneur d'art exotique, mais aussi de musées de renom, comme celui des *Arts Premiers* de Branly à Paris.

Cyr DESCAMPS<sup>4</sup> dans *Sites protohistoriques de la Sénégambie* montre en effet que la presqu'île du Cap-Vert aurait été habitée dans les zones occidentales, dès les temps paléolithiques, soit près de 100 000 ans avant Jésus-Christ. Elle sera occupée dans son entier aux temps néolithiques c'est-à-dire vers – 7000 ans av. J-C, correspondant à l'âge de la pierre polie.

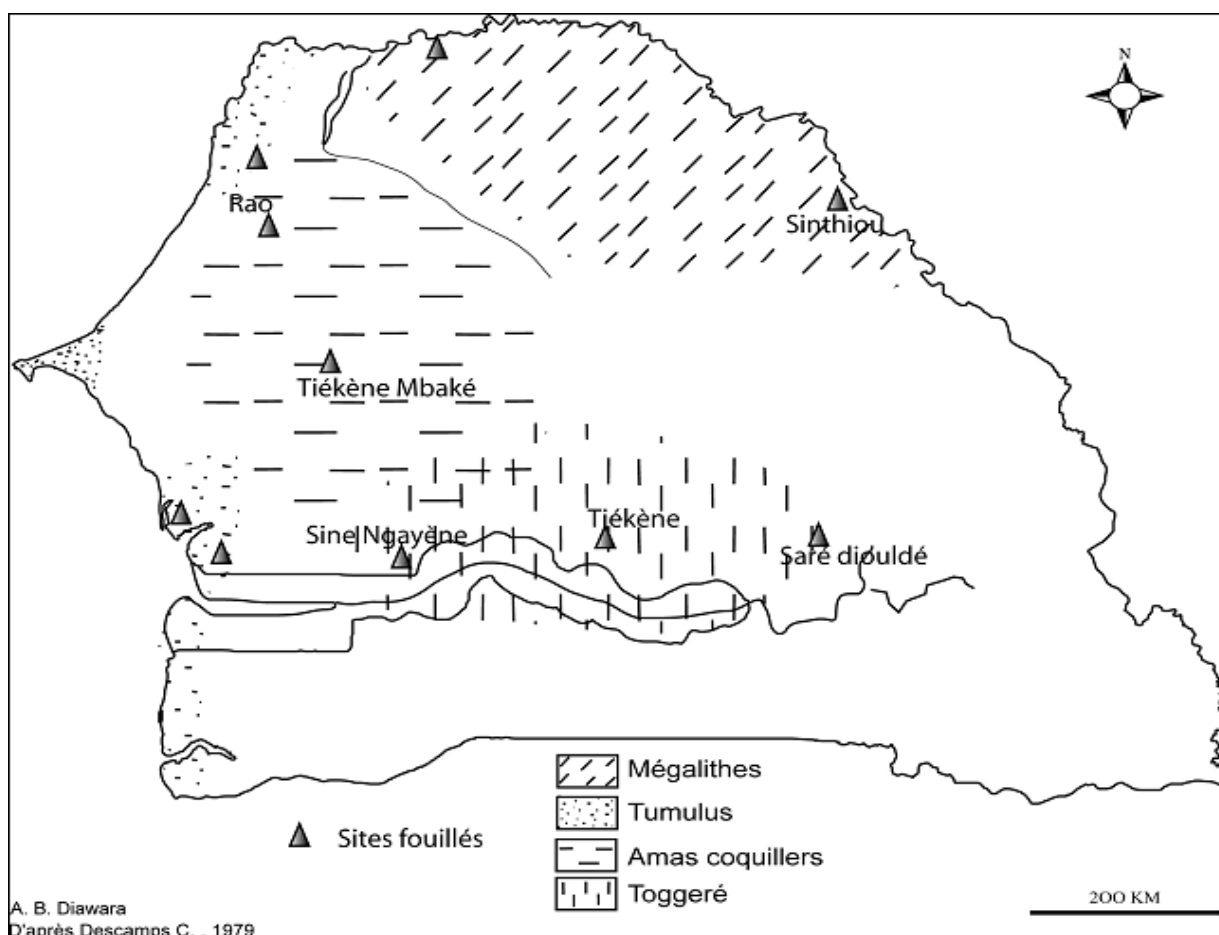
<sup>1</sup> Atlas de l'Afrique, 2000. Le Sénégal. Editions Jeune Afrique. 84 p

<sup>2</sup> E. Mage "Relation d'un voyage d'exploration au Soudan (1863-1866)" *Revue Maritime et Coloniale*, 1867, XX (mai), p. 26-88.

<sup>3</sup> L'ethnologue allemand Léo Frobenius (1873-1938) qui s'essaya à une connaissance plus objective des cultures africaines fut un des artisans de leur *réhabilitation*. Signalons par ailleurs, qu'on retrouvait des objets et autres ustensiles confectionnés dans la même matière dans les Insula romaines tel que le décrit CARCOPINO dans son ouvrage paru en 1939 : Rome à l'apogée de l'empire, la vie quotidienne. Editions HACHETTE 1939. 347 pages.

<sup>4</sup> Selon l'auteur, l'identification des sites d'habitats « Gent » en pays séreer est très difficile car ne présentant pas en dehors du Fouta-Toro, d'accumulation stratigraphique. La nature des sites d'habitat en brousse ne se prête pas à une accumulation stratigraphique : un village ne reste jamais plus de 50-100 ans au même endroit : les ordures formées par un village servent d'engrais pour les cultures. Le village se déplace et les vestiges de l'ancien habitat sont rapidement détruits par les labours. La présence de baobabs peut permettre de repérer de loin les sites d'habitats subactuels ou récents. En effet, les cours et places des villages étaient et sont toujours occupées par ce type d'arbre qui procure ombre et fraîcheur. DESCAMPS C : *Sites protohistoriques de la Sénégambie*. In Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines n° 9 1979. 425p. p 303-313.

L'archéologue s'appuie sur l'origine artificielle des amas retrouvés dans la zone. Cette origine est attestée par des tessons de poterie, ainsi que par les résidus de foyers et les déchets divers qu'ils contiennent tantôt en abondance (Saloum), tantôt très disséminés (Lac Retba). L'auteur pour qui, *il s'agit souvent d'amas de déchets culinaires ou de sites d'habitat marqués par des tessons de poterie, des perles, des résidus du travail du fer...*, de préciser : « Joire en 1947 fit l'inventaire et suivit l'exploitation des amas de coquillage des environs de Saint-Louis et prouva que la grande majorité sont des *kjökkenmöddings* (déchets de consommation) ou mieux, des *sambaquis*, terme d'origine brésilienne désignant des amas de coquillage consommés<sup>1</sup> ».



**Carte 25.** Localisation des principaux sites archéologiques au Sénégal. D'après Cyr DESCAMPS (1979).

Il semble alors qu'on soit devant le même type de production que MONOD. T<sup>2</sup> en 1937 dans sa randonnée au sud du Sahara, avait remarqué à proximité des tessons de poterie. Des surfaces à broyer le grain et des résidus de cuisine, *des traces de ce que les archéologues appellent les *kjökkenmöddings* et les êtres ordinaires des fonds de poubelles*. Il précisait plus loin : *les fonds de poubelles à aucune époque ne sont d'ailleurs dépourvus d'intérêt, et les nôtres dans 100 000 ans feront à leur tour le bonheur des savants et l'orgueil des musées. Ici, la récolte est maigre mais instructive : fragments de poissons, de tortues, de crocodiles.*

<sup>1</sup> THILMANS po cité . P 310

<sup>2</sup> MONOD T, (1937). *Méharées, explorations au vrai Sahara*. Réédition Editions Actes Sud. 1989 331 pages (p 118).

En outre, les vestiges découverts à Hann, BEL AIR (côte orientale), ALMADIES et OUKAM (côte occidentale) : bifaces, grattoirs, disques, poinçons, haches de pierres, colliers de coquillage, bracelets de fer, résidus de céramique et autres débris imputrescibles comme les os, témoignent du mode de vie passé et montrent que la mise en décharge constituait la pratique communautaire.

Si ces éléments ne renseignent pas en détail sur le niveau hygiénique de l'espace domestique à cette époque, ils permettent néanmoins d'avoir globalement une idée sur la composition des rejets solides des populations. Pour l'essentiel, ils étaient constitués outre des éléments précités, de matières déchets organiques et résidus du travail artisanal (fer, bois...). Toutefois, par le biais du commerce et des transactions, allaient naître de nouveaux modes de consommation. Des échanges avec les marins et négociants européens se développeront l'usage de bouteilles (alcools et boissons diverses), et d'aliments en conserve (sardines, corned-beef, légumes et fruits). Avec les reliques de pacotilles usées ou cassées, les débris de verre étofferont la palette rudologique des populations de la presqu'île qui ne cessera de se développer.

Globalement, l'archéologie historique tend à démontrer qu'à *Daccar*<sup>1</sup>, le mode production et d'élimination des déchets ne semble pas y avoir différé depuis le néolithique. Les populations riveraines de l'océan de même que les insulaires rejetaient leurs ordures dans un coin de la plage (du rivage), alors que pour les établissements humains situés à quelques kilomètres sur les terres, la pratique ancienne de la décharge était en vigueur. L'ensemble des bourgs et villages disposaient d'un « coin communautaire » à l'écart des habitations pour se débarrasser des détritiques, pratique que l'on retrouve aujourd'hui encore dans nombre de zones rurales du pays (voir Première Partie). Ces pratiques ancestrales parfois combinées avec l'incinération-fertilisation se perpétuèrent longtemps dans cet espace, tout au moins jusqu'à l'annexion de la ville, alors que la récupération très présente au quotidien dans quasiment tous les foyers populaires, débordera plus tard du cadre domestique. Elle *mutera* vers une activité lucrative apanage des récupérateurs et autres *Buuju-mens*, qui désormais se spécialiseront en la matière.

Il semble donc plausible que la relative faiblesse de la population, et l'absence d'activités de production polluantes, aient pu constituer les principaux facteurs ayant permis dans le contexte local le maintien de cette approche communautaire d'élimination de la production rudologique. Comme partout ailleurs, c'est l'agrégation humaine avec le resserrement de l'habitat, et l'industrialisation qui, tout en engendrant le développement de nouveaux modes de consommations, y donneront naissance aux déchets<sup>2</sup> en tant que nuisance. Leurs volumes sans cesse croissants appelleront une intervention officielle pour leur prise en charge. L'ensemble de ces aspects de l'histoire contemporaine des déchets à Dakar sera longuement abordé dans la suite de cette partie.

<sup>1</sup> L'utilisation de cet orthographe fera référence à l'espace de la presqu'île du Cap-Vert avant l'occupation officielle française en 1857

<sup>2</sup> Même si le terme lui n'est apparu en Afrique que vers le 17<sup>e</sup> siècle.

#### 4. Colonisation occidentale, et prémisses des mutations « déchets » en Afrique.

La relative propreté des cités africaines jusqu'à l'entrée en scène de la grande offensive coloniale occidentale du 18<sup>e</sup> siècle, était sans doute l'illustration d'un comportement hygiénique individuel et domestique que l'on peut qualifier de naturel. Son extension au dehors par les populations africaines était jusque là régi par la survivance dans les campagnes, villes ou entités qui en ont joué le rôle, d'un mode primaire de préservation de l'espace communautaire, sans que la puissance publique ait eu beaucoup à intervenir<sup>1</sup>. Autrement difficile d'expliquer outre la bonne tenue des demeures, la salubrité des artères des cités et villages, alors que souvent nulle mesure n'y contraignait les populations. On retrouvait d'ailleurs ce phénomène dans d'autres aspects de la vie tels que la coutume policière individuelle, ou encore s'agissant *du respect pour autrui et ses biens*, point sur lequel s'est particulièrement appesanti MOLLIEN<sup>2</sup> lors de ces visites dans les différentes Médina du continent, et qui n'est pas sans conséquence sur le traitement des espaces.

Cette approche de la salubrité n'était nous semble t-il, que le prolongement sur l'espace communautaire d'une propreté intérieure bien ancrée n'en déplaise à quelques « partiaux » officiers français au Soudan<sup>3</sup>. Ces derniers, à la poursuite sur le territoire africain de cette légitimité matérielle tangible et nécessaire aux desseins colonialistes de l'administration française, n'ont certes pas manqué tel qu'on l'a vu, de décrire chez les noirs (ou nègres) quelque infériorité raciale et/ ou mentale. Maures de la rive droite du fleuve Sénégal *d'un sale blanc* pour Klobb,  *paresseux et ayant goût pour le désordre* pour Gallieni, avec un mode de vie rudimentaire pour le Lieutenant de Vaisseau MAGE qui précisera que *leurs habitations sont misérables et leurs ustensiles grossiers*. Toutefois, aucun d'entre eux n'a dénoté chez ces populations un manque d'hygiène ou une insalubrité manifeste, dans la sphère domestique ou à l'extérieur. Bien qu'ayant *ouvert la brèche*, dans le processus de *déclassement* des peuples et territoires ciblés, rien ne laisse penser qu'à un moment pour ces officiers, *misère ou mode de vie rustique* pouvait rimer avec saleté ; cela trahirait de facto de profonds amalgames entre conditions sociales, et hygiène.

<sup>1</sup> On a vu comment à Naples, l'autorité publique a indirectement « déresponsabilisé » les citoyens en palliant les carences et les manquements des populations et des propriétaires d'insulas. Quant à Athènes, malgré l'intervention d'un service public de collecte et d'enlèvement des ordures, les rues étaient en permanence jonchées d'immondices.

<sup>2</sup> L'auteur dans son exploration de l'ouest du continent en 1816 ( probablement la même mission dont SAINT-MARTIN dit qu'elle le conduisit en 1818 au Fouta Dyalon pour le compte du gouverneur de Fleuriau), l'auteur pour qui Médina signifie ville, constate qu'il n'existait dans aucun des pays de l'Afrique de l'intérieur une police organisée, chaque particulier l'exerce, dit-il « *partout on demande au voyageur son nom, celui de sa famille et le lieu de naissance : c'est le salut d'usage ; n'y point répondre c'est s'exposer à des soupçons qui pourraient compromettre la liberté* » ajoute-il p 90. Page 80 il disait déjà : *qu'hors de l'enceinte de leur village, les nègres élèvent, sur des pieux, de grands paniers de jones où ils renferment leurs grains ; et le respect pour les propriétés est tel que jamais on ne vole aucun de ces dépôts*. In l'Afrique occidentale en 1818 vue par un explorateur français Gaspard Théodore Mollien. Hubert Deschamps 294p Ed Calman-Lévy. Paris 1967. De même, soupçonné de collusion avec l'ennemi dans un village il fut si bien traité par les attentions du chef que *dans sa disgrâce, il fut d'autant plus touché par un chef de village lui apportant lui-même son souper faisait le parallèle avec un maire de France qui ne s'occuperait certainement pas de donner à manger aux voyageurs qu'il arrête pour défaut de papiers en règle*. Et l'auteur d'ajouter « *le chef du village africain beaucoup moins civilisé, mais plus humain fit servir à son prisonnier un excellent repas à la mode du pays ; enfin il poussa l'obligeance jusqu'à aller lui-même coupe de la paille pour mon âne. C'était, il faut en convenir, pousser la bienfaisance au plus haut degré. « Quelle leçon me disais-je, pour tant de blancs, chargés de l'exécution des lois et qui ont tant de peine à montrer de la bienveillance lorsqu'elles ne la leur prescrivent pas. (P 139). P 141 « La sagesse naturelle des africains leur a donné des institutions que la science de la politique, après des siècles de systèmes et d'essais, leur procurerait difficilement.*

<sup>3</sup> Dont GALLIENI ou MAGE furent parmi les plus illustres ; ils furent notamment décorés à plusieurs reprises par les autorités françaises et même par les dirigeants de la très sérieuse Société de Géographie.

On peut aussi objecter que le caractère encore préindustriel des modes de production dans les sociétés africaines, et qui a prévalu jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle y a fortement contribué au maintien d'un certain degré de propreté. A la même époque, se manifestaient déjà en Europe les effets pervers de la révolution industrielle : exigences de productivité chez les ouvriers conduisant à leur paupérisation alors que sur le plan de l'environnement s'amorçait la surexploitation des ressources naturelles et la dégradation des milieux. Outre les fortes concentrations humaines responsables de la production de déchets urbains qui envahissent et enlaidissent les villes, l'une des autres variantes du « rouleau compresseur » industriel sera la contamination des cours d'eau : « *la Seine, longtemps louée pour sa pureté n'y échappe pas* », dira BARLES en parlant du cas français. L'auteur cite le chimiste Eugène Pelligot qui s'inquiétait : « *les industries les plus gênantes au point de vue de l'hygiène publique sont assurément celles qui sont fondées sur le traitement des produits dérivés des animaux<sup>1</sup> : comme elles ne peuvent exister qu'en raison d'une grande agglomération d'individus, on ne peut pas songer à les déplacer ; il faut donc se résigner à leur sacrifier la rivière dans laquelle on les contraint à envoyer par la voie la plus sûre et la plus courte tous les débris de leur fabrications.*

Le rôle des fumées et rejets industriels<sup>2</sup> des villes d'Europe et d'Amérique du Nord dans les problèmes d'hygiène publique a été bien démontré ; la pollution des égouts et cours d'eau par les rejets industriels, rejoignait les nuisances liées à l'abandon sauvage et généralisé des déchets domestiques dans la nature. Une situation qui préfigurait la pollution industrielle, dont les conséquences vont aller crescendo avec la productivité et le développement des agglomérations.

LEVIER a décrit l'insalubrité et les problèmes d'assainissement de Toronto. Persistants jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>, ils influèrent notablement sur le taux de mortalité ; en 1881 l'âge moyen de décès dans la ville plafonnait à 25 ans pour les hommes et 27 pour les femmes. MUMFORD<sup>4</sup> précise que « *D'une façon générale, l'afflux de populations dans les cités industrielles faisait empirer les conditions d'habitat et accroissait les difficultés que présentait la solution de ce problème. La malpropreté et le sombre aspect de la cité industrielle, dont ses habitants s'accommodaient trop aisément, étaient enfin dénoncés comme une monstrueuse régression* ».

C'est à ce titre d'ailleurs que sur le plan de la gestion des résidus urbains les pays d'Europe mettront en place dès les années 1880 des codes de santé publique obligeant les municipalités à davantage d'améliorations. Il s'agissait entre autres d'assurer la salubrité publique, les commodités de passage dans les rues et à garantir aux passants qu'ils ne puissent être victimes de jets divers en provenance des fenêtres et ou des édifices, phénomènes encore inconnus en Afrique, du moins dans les territoires étudiés.

<sup>1</sup>

Selon Jules Arnould (médecin hygiéniste en 1889) : « les industries les plus redoutables à cet égard sont les tanneries, les papeteries, les amidonneries et féculeries, les sucreries, les distilleries, l'industrie des tissus (laine, rouissage, teintureries), les usines à engrais.

<sup>2</sup>

Le terme *Smog* a été employé pour désigner la pollution atmosphérique due aux cheminées industrielles, à celle des locomotives et au chauffage urbain dans les villes industrialisées d'Europe et d'Amérique. Ce *smog* rejette gazeux y aurait ainsi été responsable de nombreuses maladies industrielles, intoxications et autres empoisonnements, alors que se posaient en même temps la question de la gestion des rejets de production industrielles, qu'ils aient été liquides ou solides entraînant pollution des rivières, lacs et fleuves.

<sup>3</sup>

LEVIER P, (1996). *De l'Hygiénisme à l'Ecologie urbaine. Environnement, santé publique et urbanisme à Toronto du XIX siècle à nos jours*. Thèse de Doctorat d'Histoire Contemporaine. Université Bordeaux III. 1996 . 611 pages.

<sup>4</sup>

MUMFORD L op cité (1964, P 584-595).

Dans la question des comportements sociaux permanents dans ces espaces, les rapports avec l'indicateur déchet y révèlent une attitude généralement hygiénique auto-perpétuée. Cette dernière était régie par une implication individuelle positive des habitants de par leur perception et leur rapport intime à l'environnement, considérations entretenues par cette *âme primitive* qui stupéfait BRHUL L<sup>1</sup>. Celle-là même qui selon NIANE D-T, perpétuait entre autre l'esprit communautaire, conception reconnaissant la « Terre des Ancêtres » comme étant une chose qu'on ne peut s'approprier, aliéner, encore moins dégrader ou mettre en péril, en dépit des sociales qu'impliquent parfois sa mise en valeur. En tout état de cause, si la généalogie urbaine situe grosso modo l'irruption de ce fléau « absence d'hygiène » du continent noir à des temps *immémoriaux*, les villes africaines malgré quelques « handicaps climatiques » ne semblaient pourtant guère présenter de conditions favorables à l'éclosion de l'insalubrité telle que constatée dans les pays européens avec notamment de fortes concentrations humaines<sup>2</sup>.

La Conférence internationale de Géographie organisée en 1876 par le roi belge Léopold II, qui marqua l'avènement officiel des velléités impérialistes du début du 19<sup>e</sup> siècle en Europe constituera aussi un tournant pour ces questions d'hygiène en Afrique. BRUNSCHWIG (1971, 45) soulignera que l'objectif officiel était « *d'ouvrir à la civilisation la seule partie de notre globe où elle n'ait point encore pénétré...de conférer en vue de régler la marche, de combiner les efforts, de tirer partie de toutes les ressources...* ». Cette rencontre devait en réalité constituer un prémisses à la conférence de Berlin (Novembre 1884-Février 1885) qui allait réglementer les conditions du partage du continent sous la houlette de Bismarck. Parallèlement à cet évènement, la mise en pratique quasi simultanée de l'hygiénisme va profondément et favorablement révolutionner la question déchet sur le vieux continent. Elle va aussi considérablement bouleverser la donne hygiène à l'autre bout du globe, c'est-à-dire en Afrique, mais dans un sens nettement moins positif.

Dans les pays et villes d'Europe, cette pratique nouvelle de l'hygiénisme entendait en amont de la classique médecine préventive et curative, barrer la route à la tuberculose, la peste, le choléra et aux autres maladies meurtrières et indicatrices d'insalubrité - telle la typhoïde-. La mise en place de ses règles allait évoluer crescendo avec :

- une législation sanitaire plus contraignante, notamment pour les process de production industrielle. L'objectif était de réduire la pollution des sources d'eau potable et des milieux divers,
- une modification des pratiques urbaines et sociales. La structuration des quartiers, la sensibilisation de masse et l'imposition d'obligations diverses aux populations et industriels en matière de propreté et d'assainissement liquide, posaient les jalons d'une veille sanitaire publique.
- une mise en œuvre d'aménagements spécifiques. On note la construction d'équipements d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement liquide (canalisations et stations de pompage), mais aussi, la prise en charge officielle et de manière plus démocratisée de la production de déchets des populations. Cette période a d'ailleurs vu, l'élaboration des premières méthodes modernes de collecte et d'élimination des déchets, avec des tombereaux spécialement conçus et la mise en place d'incinérateurs industriels.

<sup>1</sup> BRHUL L-L, (1927). *L'âme primitive*. PUF. Nouvelle Edition 1963. 451 pages.

<sup>2</sup> Une omniprésence d'activités industrielles générant une grosse production de déchets et de la pollution (smog et rejets divers dans les cours d'eau), alors qu'au niveau domestique on notait déjà un abandon des pratiques d'hygiène communautaire en matière d'élimination des ordures domestiques et de gestion de l'espace extérieur du fait de la délégation et d'un transfert de toute responsabilité en la matière sur l'autorité publique à la faveur des taxes qu'elle percevait.

A contrario, dans une Afrique progressivement sous sujétion coloniale, cette tendance va parallèlement s'inverser avec notamment, l'amorce d'une distanciation-régression en la matière qui revêtra principalement deux formes :

- une mise en déliquescence (délibérée) par le *néo pouvoir* des pratiques traditionnelles de santé, d'hygiène et de gestion des déchets, sur fond d'infériorisation psycho- raciale
- une approche discriminatoire dans la mise en œuvre de l'outil « santé-hygiène » combinée à des méthodes d'aménagement des territoires indigènes *inadaptées à leur envergure et au rythme de développement futur et ayant donc contribué au chaos qui s'est produit plus tard*<sup>1</sup>.

Si cette combinaison n'a que peu altéré l'approche domestique de la propreté qui est restée quasiment identique chez tous les peuples y compris ceux du continent africain, elle semble avoir été plus que déterminante dans l'avènement de la déstructuration des mécanismes traditionnels d'hygiène communautaire. En d'autres termes, elle va être décisive dans la remise en cause quasi-irréversible de la pratique *du dehors* qui va désormais se matérialiser par un relâchement des populations dans un espace extérieur, qui leur est désormais devenu *étranger*.

AMINE S citant BRUNSSCHWIG H<sup>2</sup> notait :

*« L'Afrique noire s'ébranlait et se modifiait tout comme l'Europe à partir des inventions et des découvertes qui la sortirent du Moyen Age. (...) Le rythme de l'évolution fut à la mesure du Noir, libre d'accepter ou de refuser les nouveautés : l'africain n'eût pas le sentiment d'être contraint et dominé. Il traita en général d'égal à égal avec l'étranger et ne se sentit pas malgré lui entraîné sur une voie qui ne lui convenait pas. Cette évolution aurait pu continuer. Elle fut interrompue dans le dernier quart du 19<sup>e</sup> siècle. La conquête européenne n'infléchit pas la voie dans laquelle l'Afrique s'était engagée. La rupture ne vint pas d'un changement de direction, mais d'une poussée brutale, qui retira aux Africains le contrôle de leur marche. »*

<sup>1</sup> ONIBOKUN & KUYUMI op cités (2001, 123).

<sup>2</sup> AMINE S, (1971). « L'Afrique de l'Ouest bloquée : l'économie politique de la colonisation » Ed de Minuit 1971 322 p

## **Chapitre II Aménagement et questions d'hygiène, dans la politique coloniale mise en œuvre pour Dakar.**

### **1. Sous la première phase : l'exploitation de la colonie.**

En Afrique, l'ébauche des empires coloniaux fut bien antérieure à la période dite impérialiste : *le processus fut partout analogue : tôt ou tard, les négociants se heurtaient aux structures préexistantes. Ils appelaient à la rescousse les forces de l'Etat, qui finissaient par s'emparer des points stratégiques nécessaires à la protection des intérêts locaux* (COQUERY-VIDROVITCH P55). D'abord œuvre privée, commerciale ou religieuse, la colonie en Afrique noire est vite devenue un comptoir ou plutôt « *un agrégat de comptoirs commerciaux destinés à fournir aux industriels et négociants l'approvisionnement de denrées naturelles destinées à être transformées dans la métropole et l'écoulement d'un certain nombre de nos produits manufacturés* », pour reprendre l'Amiral Fourichon<sup>1</sup>. Selon lui, la politique à suivre découlait de ces conditions, « *elle doit être essentiellement pacifique et ne viser à aucune extension de territoire qui entretiendrait l'agitation dans la zone où s'approvisionnent nos marchés et nous obligerait à des sacrifices d'hommes et d'argent* ». Telle était la règle appliquée dans les comptoirs, au moment du lancement de la politique coloniale officielle française.

Une fois annexés, ces comptoirs subissaient le processus de remodelage, en fonction des potentialités attendues de l'espace intérieur. Après l'implantation de la garnison militaire, intervenait l'édification de locaux et habitations administratifs (ou des locations privées) pour le logement des colons. Puis, se profilait la nécessaire connexion avec les campagnes, par le biais de *drains* devant faciliter l'acheminement des produits agricoles ou miniers, d'où l'aménagement d'une infrastructure portuaire de base..

Les réalisations consentis dans les colonies devaient donc être rentables à la métropole : « *C'est la doctrine du Oui à l'acquisition de la colonie, mais y investir, c'était une autre affaire. Pour les hommes politiques, leur premier souci était de ménager les deniers de l'Etat... C'est que tous se réclamaient du même axiome fondamental : les colonies ne devaient rien coûter à la métropole. Au contraire, leur bien fondé était précisément d'être une source de profit* »<sup>2</sup>. Rappelons que pour les puissances tutélaire, les territoires coloniaux étaient répartis en deux groupes : ceux de peuplement où l'Européen s'installe définitivement avec sa famille et fait souche, et ceux d'exploitation devant être économiquement rentables. Tel que le rappelait JOYEUX<sup>3</sup> « *Notre Afrique du Nord jusqu'à la zone sahélienne, la Nouvelle Calédonie, les Hauts-Plateaux de Madagascar, nos vieilles possessions de la Réunion, des Antilles entrent à divers degrés dans cette catégorie. Les autres colonies sont dites d'exploitation : l'Européen y séjourne en un temps plus ou moins long, souvent entrecoupé de congés en France, soit seul, soit en famille, mais ne s'y fixe pas* ».

<sup>1</sup> DIOUF M, (1981). « Instructions données en 1876 par l'Amiral Fourichon au Colonel Brière de Lisle » p 348

<sup>2</sup> COQUERY-VIDROVITCH Op citée P 61.

<sup>3</sup> JOYEUX C, (1929). Hygiène de l'européen aux colonies. 2° édition 1948. Editions Armand Colin 213 pages. P 36



Le théoricien de la colonisation HARDY<sup>1</sup>, abondait aussi dans le même sens :

*Le peuplement européen varie sensiblement avec la nature des régions coloniales. Dans l'Afrique du Nord par exemple, qui est toute proche de l'Europe, et dont les conditions naturelles rappellent pour une bonne part celles de nos régions tempérées, le colon peut s'installer à demeure et fournir personnellement un vif effort physique (...). Dans les colonies intertropicales, le problème est tout différent : le petit exploitant européen n'a rien à faire dans ces pays où le moindre excès d'effort physique est mortel ; le colon, ici, ne peut être qu'un chef d'entreprise pour son compte ou celui d'une société.*

Pour ce fervent tenant de la doctrine coloniale « *ce qui domine, c'est l'impression de grandeur et même d'infini. Il semble que l'on ait affaire à une nature moins amenuisée, moins polie, moins figolée que la nôtre, échafaudée par masses, travaillée à grands coups par des titans. [...]. A côté de ces blocs continentaux, nos pays apparaissent comme des bijoux de filigrane* ». Cette impression se combinera avec celle de territoires intrinsèquement hostiles et « possédés » par le mal.

Le sentiment était le même chez les administrateurs coloniaux, ainsi que pour le commun des français : les territoires coloniaux d'Afrique du Nord étaient représentés comme le prolongement outre rivage des villes hexagonales du sud méditerranéen, et donc psychologiquement intégrés à leur espace. L'Afrique du Nord c'était déjà la France pour certains administrateurs<sup>2</sup>. La perception était toute autre pour l'exotique et lointaine zone au sud du Sahel.

Contrairement à ses Protectorats marocain, tunisien, de l'Indochine, ou encore du département algérien, la vision que la Direction des Colonies du Ministère de la Marine et des Colonies avait sur les possessions d'Afrique au sud du Sahara ne semblait guère laisser entrevoir avec ces territoires, de *destins communs* étroitement et durablement liés. Il s'agissait d'extirper les richesses de ces *mines profondes* et hostiles : *cette nature est en général riche et elle le prouve une fois domestiquée mais, c'est une sorte de fauve, elle ne se rend qu'au dompteur dont elle a reconnu l'implacable volonté*<sup>3</sup>. L'Afrique noire, c'était un terrain ou tout restait à faire, ou tout était à construire et qui évoquait la mémoire d'un espace professionnel ouvert et affranchi, (...) libéré des contraintes inhérentes aux champs d'intervention dans lesquels les professionnels s'inscrivent.

Dans un territoire dépeint comme *inachevé, mal dégrossi, pouvant supporter et absorber ainsi les essais et les ratés des jeunes professionnels*, la mise en place par l'administration coloniale française d'un schéma d'exploitation maximale des ressources notamment naturelles et humaines, s'effectuait sur un espace à la fois *sauvage et de faible densité*. Les occupants insaisissables et quelque fois reclus dans des profondeurs seront affublés de termes massifiant : « *les africains* », « *les administrés* », « *les noirs* », « *les paysans* » : une abstraction pour agir, doublée d'une négation des peuples. On se souvient d'ailleurs des propos similaires qu'avaient tenu leurs officiers, avec notamment MAGE et GALLIENI décrivant les noirs comme étant encore dans les *ténèbres*.

<sup>1</sup> HARDY G, (1933). *Géographie et colonisation*. Ed Gallimard . 1933. 207 pages. P 176

<sup>2</sup> FREDENUCCI Op cité p.32

<sup>3</sup> HARDY G, (1921). *La mise en valeur du Sénégal de 1817 à 1854*. Paris, Larose, 1921, XXXIV + 376 pages. (Thèse de Lettres).

Quant à JOYEUX<sup>1</sup>, il soulignera : « *On a maintes fois observé que, dans les pays chauds, l'Européen ne peut se livrer à aucune besogne manuelle ; il doit être suivant la comparaison classique, le cerveau qui commande. Reste à savoir qui exécutera les ordres. Ce sont évidemment les indigènes ; toutefois, il s'agit de les trouver et le problème de la main-d'œuvre se pose d'une façon assez inquiétante dans plusieurs colonies, surtout en Afrique où la faible densité de la population permet difficilement de trouver le contingent nécessaire à l'exploitation du pays* ».

Tout comme le territoire, les *indigènes* avec leurs villages et leurs modes de vie jugés archaïques, ne rencontrèrent guère plus de succès<sup>2</sup>, de considération ou de sympathie de la part des colons : pas de contenu historico-culturel, comme celui attribué aux Médina et casbah des territoires du Maghreb. Relativement épargnées par le dédain de l'aménagement colonial, elles constituent même aujourd'hui, l'attraction principale dans nombre de séjours touristiques en Afrique du Nord. FREDENUCCI rapportera des propos révélateurs d'administrateurs coloniaux : « *L'artisanat, c'était de la merde vraiment dégueulasse (...). Non pas de civilisation africaine. Il y avait une certaine culture, pas une civilisation. Il y avait beaucoup de syncrétisme, c'était pétri de culture française du 17<sup>e</sup> siècle, quand je suis allé en Asie, j'ai vu des choses fabuleuses que je n'ai jamais vu en Afrique. Non pas grand-chose à dire là-dessus* »<sup>3</sup>.

Dans son œuvre gigantesque, la colonisation pris donc principalement en compte la dimension économique et stratégique qui justifia la réalisation de certains équipements inhérents à cette politique ; l'ensemble des aménagements mis en place seront donc fonction des potentialités du *gisement*, et prendront très peu en compte l'après exploitation.

L'analyse du mode de fonctionnement de l'économie ou de la politique coloniales dans les territoires d'exploitation, ont aidé à mieux comprendre la situation des dominants (colons), et la posture des dominés (populations autochtones) durant cette période. Nombre d'études ont mis en lumière les processus d'aliénation des peuples évoluant sur ces territoires, processus qui se sont beaucoup appuyés sur des mécanismes économiques. VIDROVITCH C-C<sup>4</sup> dira à ce titre : « *Les métropoles se contentèrent d'assurer l'ouverture progressive du pays par des voies ferrées, des pistes et des ports afin d'évacuer les ressources minérales ou, à défaut les produits tropicaux fournis par des populations clairsemées, affaiblies par les endémies et désorientées par le bouleversement de leurs structures sociales* ». L'auteure parlera d'une véritable *économie de pillage* durant la première phase coloniale.

Toutefois, l'analyse de certains indicateurs « sociaux » permet aussi d'apporter quelques éclairages sur des traitements différenciés mis en place pour les besoins de cette politique coloniale. C'est le cas des domaines de l'habitat, de la sécurité, de la santé ou encore de l'hygiène, qui ont souvent fait l'objet de manquements programmés. Les mêmes processus d'aliénation et d'extraversion de l'appareil de production, ont aussi touché les pratiques d'hygiène sociale. Ils vont avoir des répercussions sur les modes traditionnels de prise en charge de la salubrité et des déchets.

<sup>1</sup> JOYEUX C op cité (1929). P 181

<sup>2</sup> Sauf durant les différentes expositions coloniales organisées entre 1880 et 1920 où les expositions mais surtout les stands « d'exposés » rencontrèrent un vif succès. Elles permettaient au français de la métropole d'apprécier l'étendue et toute la palette d'exotisme de l'empire colonial d'une France majestueuse avec près de 70 millions de sujets africains répartis sur environ 10 millions de km<sup>2</sup>.

<sup>3</sup> FREDENUCCI J-C, (2005). Aux origines des pratiques de mission de l'administration de l'urbanisme de la V république : l'Afrique noire. Approche historique d'une expérience de formation d'ingénieurs des Ponts et Chaussées coloniaux et d'administrateurs de la France d'Outre-mer. Université Paris XII Val de Marne. Institut d'Urbanisme de paris. 2005. 59 pages. P 19.

<sup>4</sup> COQUERY-VIDROVITCH Op citée. P 87

L'aménagement sous le prisme colonial : si la politique coloniale a privilégié l'outil économique pour asseoir sa domination sur les peuples assujettis, les procédés de sa mise en œuvre se sont amplement appuyés sur l'outil aménagement spatial. « *Le site constitue un premier critère de différenciation* », souligne d'ailleurs LOMBARD<sup>1</sup>.

L'espace aura donc été un support privilégié de mise en œuvre de la domination, à travers les découpages spatiaux et spécialisations zonales, en fonction des potentialités économiques des régions. L'aménagement du territoire intervenait non comme élément nouveau dans la pratique et la production urbaines, mais en tant qu'outil de discrimination socio-spatiale, dans la politique coloniale en Afrique. En rapport avec les questions de salubrité, il interviendra à trois niveaux principaux :

- l'offre en services urbains de base par petites touches et pour son « confort », proposée par l'administration coloniale à son élite.
- la réalisation d'équipements spécifiques (pour l'exploitation des colonies) intervenue lors de la première phase,
- et les politiques officielles d'équipement « tardif » des colonies durant la seconde phase coloniale, dont on verra plus loin les réelles motivations.

Dans les zones urbaines, s'affichait dès le départ le paradoxe de *ne pas céder à aménagement coordonné et harmonieux qui profiterait à tous* au moment du développement des sites initiaux ; l'instruction sera appliquée avec zèle par des professionnels pourtant rompus à la gestion des espaces. Indépendamment du choix de création des villes, l'implantation des quartiers et plus tard des lotissements, de même que leur équipement ou non en réseaux divers, constituent quelques exemples de l'implication directe de l'outil aménagement dans la discrimination des populations. Mais dans la problématique de la gestion des matières résiduelles, on retrouvera d'autres processus qui ont autant contribué à modifier les équilibres et accentuer les disparités sur le plan de l'hygiène. C'est le cas de l'attraction des centres urbains sur les populations rurales qui, en créant un surplus démographique, a de facto entraîné une augmentation plus rapide des rejets à gérer. Peu désireuses de voir les populations indigènes en jouir indirectement, les autorités coloniales de l'époque se refuseront à une prise en charge administrative et démocratique de ces matières,.

L'aménagement sera aussi déterminant dans la mise en œuvre de la politique de discrimination hygiénique. Ciblant les noirs, sa pratique devait conforter les théories d'infériorité et de susceptibilité raciale établies par les penseurs coloniaux.

Les politiques officielles de santé et d'hygiène. Hormis la rupture induite par la modification des établissements humains (campagnes et villes), l'étude des modalités de gestion des déchets dans ces entités sous domination, ne saurait être dissociée de la pratique sanitaire et médicale en vigueur dans les entités étudiées, qu'elle soit locale et traditionnelle, ou occidentale et moderne. La non différenciation entre hygiène, santé et salubrité, jusqu'aux premières heures de la colonisation, a rendue obligatoire l'analyse de la question des déchets sous ce angle. Coïncidant avec l'époque de la « pré séparation », l'analyse sera principalement effectuée à travers le prisme singulier des politiques coloniales médicales, sanitaires puis hygiénistes. L'irruption et la poussée coloniales déclineront aussi une discrimination dans l'accès à la santé et à l'hygiène ; aussi bien dans les campagnes que dans les villes l'approche traditionnelle de la salubrité sera instrumentalisée pour stigmatiser les populations autochtones.

<sup>1</sup> LOMBARD-J, (1963). « *Connaissance du Sénégal* » in Etudes Sénégalaises n°9. République du Sénégal- Ministère de l'Education Nationale. CRDS Sénégal. Saint-Louis 1963. 183 pages. P135

### 1.1 Questions d'hygiène et de salubrité dans les villes côtières.

La présence « coloniale » européenne en Afrique au 19<sup>e</sup> siècle allait fortement modifier et façonner les paysages ruraux et urbains. Aux zones rurales défigurées, viendront se greffer des villes façonnées sans grande conviction, car considérées comme de simples relais économiques (zones de captage, de dépôt et de fret de la production) entre les zones de production et métropoles.

Contrairement aux villes africaines médiévales, la quasi-totalité des villes coloniales françaises implantées sur le littoral atlantique obéissaient à la réalité économique du transport intercontinental et maritime des biens (marchandises) et personnes. Plaisantes à vivre pour les européens le temps de l'exploitation des ressources, leur évolution accordait peu de considération aux autochtones, en vertu du dépouillement de *l'espace social et culturel, débarrassé de tous ses ingrédients anthropologiques pour être arraisonné dans le cadre des normes et des projections mentales des promoteurs*<sup>1</sup>.

Les premiers pas ou essais urbains ont été caractérisés par la propension défensive des forts et autres bâtisses : « *la nécessité de protéger les marchandises notamment contre les pillards suscitera les premiers investissements matériels, après le choix d'implantation sur des sites présentant certaines morphologies plus facilement défendables que d'autres (monticules, îles...)* »<sup>2</sup>. A cette phase, succédera une gestion spatiale dichotomique, avec des zones européennes et des quartiers indigènes, gestion qui a aussi introduit un soupçon de légèreté, dans ces oasis urbains présentant certaines commodités réservées à l'élite coloniale.

Les premiers négociants européens établis dans les colonies ne cherchaient pas à reproduire les signes de leur société. Voulant avant tout s'enrichir, *ils n'avaient que faire de respecter les règles d'une société qui les a souvent rejeté*<sup>3</sup>. Mais pour le colon de la seconde heure et/ou de la période d'administration directe, il s'agissait aussi de disposer *loin de ses terres* d'îlots de résidence reposants, aux antipodes de la rigueur d'un continent rude et épuisant. Afin de ne pas être en contradiction avec la doctrine officielle, leur mise en place écartait tout accès aux *indigènes*.

<sup>1</sup> FREDENUCCI Op cité p.19

<sup>2</sup> SINOUE A, (1993). Comptoirs et villes du Sénégal. Ed Khartala & ORSTOM 361 pages. P 21

<sup>3</sup> DIOP P-S, (2001). L'auteur cite Boilat dans « Comptoirs, villes coloniales, capitales culturelles : l'évolution de deux villes africaines : Saint-Louis et Dakar » 20 P. 2001

### 1.1.1 La situation à Gorée et Saint-Louis. Organisation, aménagement et hygiène générale..

Les anciens comptoirs côtiers comme Gorée, Saint-Louis (et plus tard Rufisque et Dakar), ont très tôt été identifiés comme points d'ancrage naturels<sup>1</sup> pour navires. Ils sont ainsi d'abord servis de « pied à terre » aux marchands et négociants, à leur prise de contact avec les côtes africaines et sénégalaises dès le 15<sup>e</sup> siècle. Il s'agissait à cette époque pour les navigants et aventuriers, de troquer dans ces relais économiques stratégiques, pacotilles, tissus, verroterie, épices et ambre, armes à feu et spiritueux contre de l'or, de l'ivoire, de l'huile de palme, de la gomme arabique, des peaux et cuirs, de la cire, le miel, mais aussi et surtout des esclaves. De points privilégiés de la « traite »<sup>2</sup>, ces entrepôts privés et lieux de commerce seront progressivement accaparés par la minorité occidentale<sup>3</sup>, ou « assimilée » qui occupe stratégiquement les points centraux. Petite amélioration de l'habitat aussi bien à Gorée que Saint-Louis à l'intention des commerçants européens et des administratifs de la métropole.

Héritant de ces comptoirs à la suite des guerres impérialistes et expansionnistes de conquête contre les hollandais anglais et ou portugais, la France y fixera ses droits et prétentions coloniales. Constituant une zone tampon, une interface dans la mission double de pénétration de l'arrière-pays et d'exfiltration des matières premières, l'attractivité d'une zone côtière était pour les colons, fonction des potentialités économiques qu'elle offrait. Cette attractivité justifiait aussi sa promotion : forte présence militaire et consolidation de la position stratégique, avec l'édification des premières habitations pour les administrateurs. Le rayonnement et la prospérité de ces comptoirs du fait des activités commerciales n'auraient certainement pas pris un tel essor et dans une échelle temporelle si réduite s'il n'y avait eu en filigrane de nombreuses opportunités économiques à saisir mais surtout de ressources à évacuer.

Par souci de sécurité, les premières bâtisses notamment commerciales (dont celles de la Compagnie des Indes Occidentales à Saint-Louis) étaient construites à proximité du fort, alors que s'édifiaient déjà quelques maisons ou encore une église. Puis généralement, à la suite de l'établissement des maisons de commerce elle bénéficie d'un aménagement sommaire : construction petit port de débarquement ou aménagement de celui y existant déjà à l'état naturel. Bientôt, les navires de transport telles que la caravelle, les bateaux à voile et plus tard à vapeur y disposèrent d'un mouillage indispensable à leurs activités.

Suivront ensuite, le tracé de quelques pistes praticables, et la réalisation d'équipements divers pour le confort des européens : « *dès le 19<sup>e</sup> siècle, la nouvelle bourgeoisie qui s'installe dans les comptoirs est désireuse de confort comme en métropole* ».

<sup>1</sup>

A cette époque, les bateaux se contentaient juste un port de mouillage naturel, la manutention des marchandises et la liaison avec la terre ferme étant assurée par de petites barques.

<sup>2</sup>

Avec les activités centrées sur le commerce des esclaves, des oléagineux de la gomme arabique ou encore de l'or dans un sens, des armes, pacotilles et spiritueux dans l'autre.

<sup>3</sup>

On rencontre assez peu d'européens une centaine environ, sans compter les militaires et les marins. Les « gourmets », noirs libres avant 1848 et leurs familles sont évalués à 1500 ou un peu plus ; les anciens captifs entre 2500 et 3000. La mobilité saisonnière de la population rend tout dénombrement malaisé et les épidémies périodiques provoquent de brusques émigrations. Yves Jean Saint Martin : *Le Sénégal sous le second empire 1850-1871*. Khartala 1989. 671 p p106-113 P123

Progressivement, les comptoirs établis sur le littoral se transforment avec quelques réseaux structurants, puis vont évoluer en bourg sans véritable organisation spatiale. Voies ferrées, routes « *au service d'une économie dominante*<sup>1</sup> », participent à leur rapide croissance.

Toutefois, la relative meilleure dotation de ces villes côtières en infrastructures par rapport à celles de l'intérieur, mais aussi et surtout aux profondes terroirs, n'était qu'apparente. L'approche de gestion initiale était identique à celle appliquée aux campagnes : tous ces espaces étaient tournés vers les métropoles occidentales. Même si les comptoirs devenues plus tard villes coloniales ont vu se greffer sur leurs fonctions traditionnelles (stratégique, commerciales) des nouvelles qui appâteront nombre de ruraux en quête d'un travail salarié et des conditions de vie moins âpres<sup>2</sup>, elles n'ont à aucun moment bénéficié de perspectives de développement autocentré. *Jusqu'à la reprise par la France de comptoirs de Saint-Louis et Gorée en 1817, c'est-à-dire pendant presque deux siècles, l'autorité royale n'est présente qu'indirectement à travers les directeurs de compagnies et personne en France ne s'intéresse à ces places. Il n'est donc pas surprenant que peu d'actions soient menées sur les modes de peuplement et d'établissement, déterminées par les riches familles de traitants*<sup>3</sup>.

De caractère ouvert et à gestion souple pour cause d'activités commerciales, leur transition vers des entités urbaines via la colonisation s'est là aussi opérée par arraisonnement du noyau initial pour les besoins de l'implantation de la « ville blanche », celle de l'administration, de l'habitat européen, ainsi que des services et activités économiques. En réalité, le procédé de déstructuration des espaces en lui-même, n'est pas nouveau.

On sait par exemple que pour le Gorée d'avant la conquête, des contacts entre les autochtones de l'île (anciennement appelée Ber) et ceux sur le continent étaient probables. Quant aux relations avec les colons Portugais, elles passèrent par les phases de méfiance, d'échanges, pour ensuite se résumer durant toute la période allant du 15<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècle à la pratique esclavagiste.

Peuple de pêcheurs, la population de l'île comportait néanmoins des artisans, des paysans pratiquant l'agriculture de subsistance sur quelques lopins de terre. On y retrouvera aussi plus tard d'anciens esclaves libérés, devenus cultivateurs ou laptots (piroguiers, matelots indigènes ou encore porteurs). Surnommés *Libertés*, ils continueront des activités de productions essentiellement orientée vers l'agriculture et la pêche.

D'autres, en se lançant dans le commerce très prospère dans l'île rejoindront la nouvelle bourgeoisie : sous-traitants et propriétaires de petites embarcations, ils pouvaient désormais s'adonner au commerce par cabotage avec les populations de la presqu'île et même avec celles situées plus au sud, vers le Sine et le Saloum.

<sup>1</sup> LOMBARD-J, (1963). « Connaissance du Sénégal » in Etudes Sénégalaises n°9. République du Sénégal- Ministère de l'Education Nationale. CRDS Sénégal. Saint-Louis 1963. 183 pages. P

<sup>2</sup> Ils grossiront ainsi les rangs des indigènes et autres autochtones main-d'œuvre essentielle à leur expansion, mais maintenus à la lisière ou refoulés dans les marges par le biais d'une discrimination agissant au nom de principes d'hygiène et de précaution sanitaires.

<sup>3</sup> SINOUE A op cité (1993, 46).

<sup>4</sup> FREDENUCCI nous donne l'exemple de H-J ingénieur des ponts et chaussées coloniaux de 25 ans, nommé directeur du port de Conakry comme premier poste à la différence de son homologue resté en métropole qui à la même période sert dans un arrondissement de la capitale P.50

C'est d'ailleurs grâce à son mouillage exceptionnel pour les gros navires, que l'île et sa *Good Rade* avaient antérieurement pu profiter d'un rapide développement de l'activité

maritime marchande, principalement orientée vers le commerce des esclaves. Toutefois, cette prospérité commerciale n'en a jamais fait une ville *crédible*, durant tout son processus d'évolution : Gorée n'a jamais bénéficié du processus d'aménagement et de réalisations visant le moyen ou le long terme. Sans doute le handicap naturel de l'insularité d'une île tributaire du continent pour son approvisionnement en vivres, et ne présentant pas de potentialités naturelles (eau potable, espace cultivable et habitable) permettant une implantation durable. L'exemple de l'approvisionnement des populations en eau potable, longtemps resté individuel et fastidieux du fait des faibles gisements, est révélateur.

Mais pour une île caractérisée par l'instabilité, il paraissait aussi peu opportun pour les administrations de réaliser des investissements colossaux qui profiteraient à une puissance tierce : Gorée comme Saint-Louis ont changé dix-sept fois de maître en deux siècles.

L'île connaîtra une évolution démographique rapide. Mais bien qu'atteignant en 1832 près de 5000 habitants, sa population était principalement constituée de colons européens attirés par l'exotisme des lieux et le caractère lucratif du commerce d'esclaves. En dehors des établissements d'affaires que constituaient les esclaveries, ils y édifièrent dans l'île les premières résidences d'architecture méditerranéenne, avec généralement des maisons à étages, et ferronneries aux balcons.

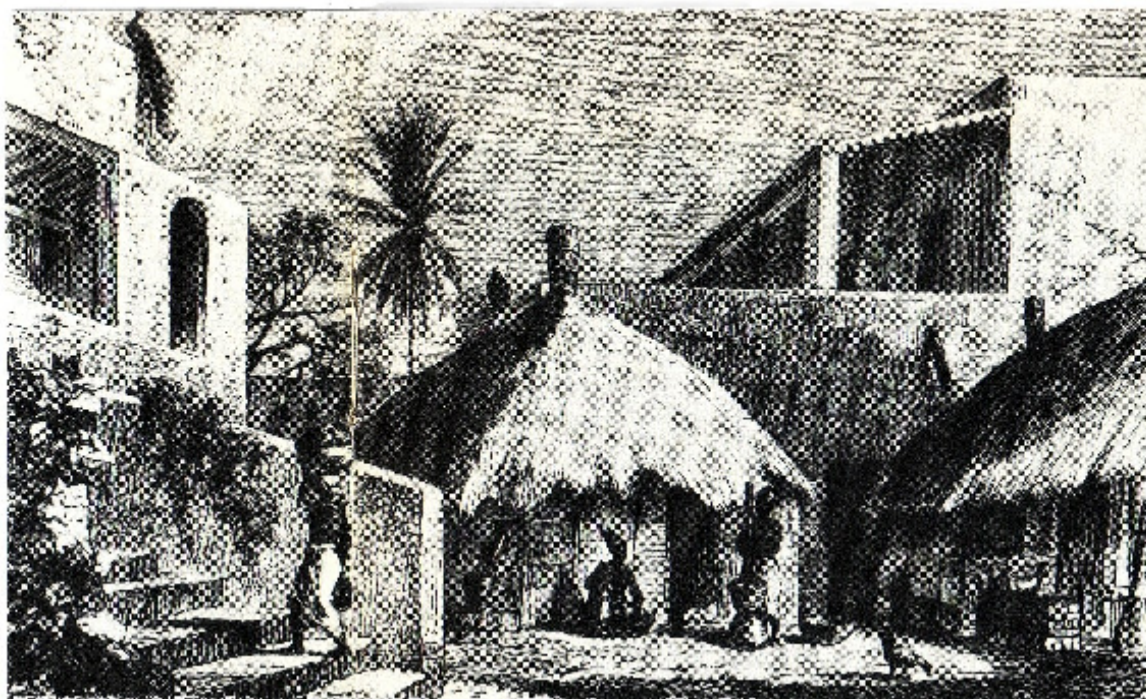
L'absence d'une municipalité, expliquait la non production de services urbains de base. En dépit d'une esquisse de quadrillage linéaire, aucune rue ou ruelle n'était stabilisée ou pavée. L'approvisionnement en eau potable était, on l'a dit, assuré individuellement par les populations : la technique était celle des captages souterrains et des systèmes de gouttières pour recueillir l'eau de pluie. Pour l'assainissement liquide, le rejet des eaux usées se faisait dans la rue par le biais de gargouilles saillantes. Du fait de l'absence notoire d'espace, les déchets ménagers ne pouvaient être disposés dans des terrains vagues. D'ailleurs l'exiguïté de l'île et le manque d'espace, obligeaient souvent les habitants à enterrer à l'intérieur des maisons souligne FAURE : « *En 1832 le chef de Dakar autorisa moyennant la somme de 300 francs l'ouverture d'un cimetière sur la pointe de Bel-Air*<sup>1</sup>. Comme dans la plupart des espaces insulaires, les déchets solides avaient donc pour principal exutoire l'océan.

Les rapports intercommunautaires et unions matrimoniales, en favorisant les naissances d'enfants issus de rapports mixtes, atténueront plus tard le cloisonnement social déjà ébréché par des raisons de servilité (domestiques ou esclaves de maison). L'abolition de l'esclavage et le métissage de la ville incarné par les mulâtresses *libres* (issues de rapports entre négriers et esclaves et plus tard d'unions mixtes), y permirent une petite émancipation chez les autochtones.

Pour certains noirs, ces changements étaient perceptibles par l'accès à des emplois salariés, ou la possibilité de se lancer dans le commerce ; quelques uns avaient même pu acquérir des constructions individuelles modernes. Généralement spoliée de ses terres, la majorité de la population autochtone léboue était reléguée dans un coin l'île, à défaut de ne pouvoir être expulsée comme ce fut plus tard le cas à Dakar ou Saint-Louis. Elle tentera de conserver un mode de vie traditionnel malgré la politique assimilationniste qui consistait essentiellement *en la profession de la foi catholique, l'introduction dans la communauté sénégalaise d'institutions de type européen, et d'adoption consciente des valeurs et des normes inspirées par l'occupant français.*

<sup>1</sup> FAURE C, (1914). *Histoire de la Presqu'île du Cap-Vert et des Origines de Dakar*. Paris, Editions LAROSE. 1914. 163 pages. P 69-70.

La dimension pédagogique de l'œuvre assimilationniste y sera aussi symbolisée par la création de l'*Ecole des Otages*, institution devant contribuer à former une élite locale convertie aux valeurs européennes. Une bonne partie de cette élite sera d'ailleurs issue des rapports et liaisons matrimoniales entre anciennes esclaves devenues *Signares*<sup>1</sup>.



**Figure 6.** Maison à Gorée au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. D'après DESCHAMPS Hubert, 1967. In *L'Afrique Occidentale en 1818 vue par un explorateur français* GASPARD THEODORE MOLLIEN

Quand l'île devint en 1887 commune de plein exercice, avec citoyenneté accordée aux habitants (au même titre que Dakar, Rufisque et Saint-Louis), la mixité raciale est désormais étendue au territoire. Toutefois, les tares en matière d'aménagement ne furent pas véritablement résorbées malgré la construction de quelques infrastructures publiques notamment éducatives (école) et l'édification d'une poste. La question de l'assainissement et de la gestion des rejets restera encore longtemps ignorée ; sans doute parce qu'à l'exemple de nombre de villes occidentales de l'époque, elle était considérée comme subsidiaire. La pratique du rejet des déchets sur le littoral sera maintenue. Toutefois, l'absence d'industrie a néanmoins contribué à limiter dans l'île dédiée au commerce, le développement parallèle des rejets d'origine industrielle, comme ce sera le cas pour Dakar.

Si elle continua à jouer un rôle colonial important, le déclin de l'activité esclavagiste combiné à ses faibles potentialités physiques, conduisirent au rattachement de l'île à la capitale en 1929 avec un gros handicap en matière d'aménagement. Mais ce n'est pas la seule similitude que l'île partagea avec Saint-Louis.

<sup>1</sup> KANE.M.M, (1993). « *Le discours des officiers soudanais sur les peuples du Soudan occidental de 1850 aux années 1900 :l'africanisme français à l'époque de l'expansion militaire* in *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines* n°23. 1993 p 53-78



Après un essai infructueux de colonisation agricole, Saint-Louis s'était aussi orienté vers le commerce conformément à son passé de comptoir où *tout acte d'autorité ou d'administration n'y trouve sa justification que dans le soutien et la protection, le bon exercice et le contrôle de l'activité d'échange (...), si les populations indigènes adoptent nos mœurs, nos usages – et pourquoi pas notre religion-, elles adopteront aussi nos produits et travailleront pour en obtenir davantage*<sup>1</sup>. Mais, redevenue française après l'épisode britannique, l'île avec ses magasins, esclaveries, cimetières et jardins potagers n'allait plus se contenter *d'être une position où la France n'est que locataire du terrain qu'elle occupe*<sup>2</sup>.

Une fois transformée en comptoir colonial fortifié comprenant poste militaire et casernements, la très stratégique ville du Nord devait outre ses fonctions commerciales, permettre aussi de sécuriser le commerce intérieur de la région est, du moins officiellement. En réalité, il s'agissait d'opérer une mainmise sur ce commerce, tout en mettant fin aux velléités de résistance de certains chefs, à l'image de El Hadj Omar, à la tête d'une rébellion toucouleur dans le Fouta-Toro. Toutefois, selon les mêmes processus en vigueur ailleurs, l'île bénéficia d'un aménagement sommaire : un petit port de débarquement fera suite à l'établissement des maisons de commerce, alors que le tracé de quelques pistes praticables sur l'île, facilitera la communication routière. Les autochtones de l'île seront progressivement refoulés vers la Langue de Barbarie, et dans les anciens villages situés rive gauche du fleuve sur le continent. SAINT-MARTIN note à ce sujet :

*Un plan de la ville adoptée et appliqué depuis 1830 permettait des progrès dans l'alignement des rues, la multiplication des constructions privées en pierre et en brique à couverture de tuile ; simultanément, paillotes et baraques étaient repoussées vers les extrémités nord ou sud de l'île, ou se dissimulaient au cœur des enclos du centre de la ville (...). En 1849, les esclaves bambaras libérés y seront installés (...). Du côté de la langue de Barbarie, c'est le village Wolof et Lébou de Guet-Ndar (...) ils y constituent rapidement une main d'œuvre salariée pour le port, les entrepôts et les magasins. Ainsi, une double banlieue s'est implantée, il faudra bien un jour la relier plus commodément que par des pirogues à la ville dont elle dépend, et qui a besoin d'elle*<sup>3</sup>.

La ville qui à l'image de Gorée connu un rayonnement économique avec la traite atlantique, accumula aussi les titres administratifs. Elle fut tour à tour capitale politique de la Colonie du Sénégal et Dépendances dès 1828, commune de plein exercice en 1872, et enfin en 1895, capitale de l'Afrique Occidentale Française. Siège du premier gouverneur en titre du Sénégal, elle polarisait quatre territoires : le Sénégal, le Soudan (Mali), la Guinée et la Côte d'Ivoire.

Tête de pont de la pénétration coloniale, Saint-Louis ne pouvait pourtant pas se targuer d'un aménagement à la mesure de son rang : le confort de l'élite locale blanche semblait encore primer encore sur les desseins de rayonnement à l'échelle de la colonie. Paradoxalement, au moment où, dans les secteurs ou îlots « blancs » abritant les résidents européens, étaient édifiés écoles, tribunaux et... musée, les réalisations de base étaient inexistantes. Sur le plan de l'hygiène domestique, la première vague de colons européens usait déjà du « pot de chambre » et des tinettes importées d'Europe. Les humeurs (urines et excréments) recueillis étaient vidés sur les berges du fleuve par le personnel domestique servile, chargé aussi de l'évacuation des déchets solides sur les berges du fleuve.

<sup>1</sup> SAINT-MARTIN op cité P 113

<sup>2</sup> SAINT-MARTIN op cité P 105

<sup>3</sup> SAINT-MARTIN op cité P 107

Ces endroits étaient aussi traditionnellement fréquentés par les habitants des quartiers lébous traditionnels de Guet-Ndar et Goxumbacc..., y compris pour leurs besoins naturels.

L'absence de canalisation pour les eaux de pluie et les liquides résiduaire, mais aussi l'inexistence d'une digue pour limiter le débordement du fleuve, contribuaient à rendre délicate cette question, dans une ville souvent inondée. « *Jusque dans les années 1820, à la saison des pluies, lors des crues du fleuve, certaines parties habitées de l'île sont recouvertes d'eau pendant plusieurs semaines : les immondices flottent dans les rues, les fondations des maisons en briques s'écroulent*<sup>1</sup>. Les conditions d'hygiène déjà pas très reluisantes dans la cité, commençaient à se dégrader très sérieusement.

Les efforts de transformation découlant du plan d'urbanisme qui avait dès 1828 donné un alignement rigoureux à la ville, n'eurent que des effets timides et sans impact réel sur la situation sociale dans la ville. Au niveau de l'habitat par exemple, on notait à cette époque, le développement des maisons européennes bâties en briques et recrépies de chaux<sup>2</sup> ; les pierres pour les habitations des riches commerçants étaient même importées par bateaux depuis les Canaries. Pourtant, c'est l'habitat autochtone, encore bien présent dans les zones européennes (en 1835, l'île comptait plus de 10 000 habitants dont une majorité de noirs logeant dans des habitations de fortune), qui connaîtra un rapide développement, avec de plus en plus de baraques précaires. C'était la conséquence de l'afflux massif de populations indigènes vers ces nouveaux centres urbains (peu préparés à cet exode accéléré). Au service des négociants et traitants, les nouveaux arrivants qui travaillaient comme gourmets, laptots, ou encore matelots, logeaient dans des bidonvilles où régnait la promiscuité, avec une absence d'eau potable et de sanitaires décentes.

Ces facteurs ont probablement contribué à y accentuer les risques de maladie qui menaçaient de s'étendre à l'ensemble de la ville. Le prétexte était dès lors tout trouvé pour l'autorité coloniale, d'appliquer des mesures discriminatoires longtemps envisagées : le déguerpissement des populations noires. ROUSSEAU (1925), cité par DIAKHATE<sup>3</sup> écrivait à ce sujet : « *cet entassement de population dans un espace aussi restreint que l'île de Saint-Louis (qui représentait à cette époque une surface beaucoup plus petite qu'aujourd'hui), les craintes d'une telle agglomération de Noirs, sans le moindre souci de précautions hygiéniques, ni même de simple propreté (...), ont fait très vite de penser à transporter une partie de la population au dehors* ».

Refoulée dans les zones inondables, la majorité des indigènes, autochtones ou migrants saisonniers (*navétanes*) y construisait des habitations en paillotes, souvent la proie d'incendies. Ces établissements « précaires », seront encore visés, quand FAIDHERBE lancera en 1855 une croisade dite « bataille de la paillote », en réalité, opportunité masquée de délocaliser l'habitat indigène, souvent jugé comme insalubre. Pourtant cette accusation était discutable. Adanson cité par SINOÛ parlait des cases des indigènes de Saint-Louis en de tels termes : « *leur intérieurs sablonneux sont d'une grande propreté, même après les grandes pluies, parce qu'il imbibe l'eau facilement et qu'il faut une heure de beau temps pour le sécher* ».

<sup>1</sup> SINOÛ A, (1993). « *Comptoirs et villes du Sénégal* ». Ed Khartala & ORSTOM 361 pages.

<sup>2</sup> MAINET G, (1998). « *Gorée et l'île de Saint-Louis au Sénégal : de l'insularité à l'urbanité* ». In Revue de Géographie du Cameroun. Volume XIII n°2. 1998. Pages 51-64.

<sup>3</sup> In PIERMAY J-L & SARR C, (2007). « *La ville sénégalaise. Une invention aux frontières du monde* ». Paris Edition Khartala. 2007. 242 pages.

D'autres auteurs coloniaux à l'exemple de l'hygiéniste JOYEUX<sup>1</sup>, vanteront même plus tard les avantages de cet habitat :

*« La paillotte dit-on est malsaine et doit être abandonnée. Conseil judicieux, mais plus facile à donner qu'à suivre. La paillotte disparaît de tous les endroits où il est possible de faire venir des matériaux de construction, à mesure que les agglomération s'euro-péanisent ; mais il est probable qu'elle subsistera longtemps encore dans les petits postes. Elle se bâtie avec les matériaux qu'on peut trouver sur place ; le plus simple est de se servir de brique crue. Une case bien construite doit être suffisamment confortable pour qu'on puisse l'habiter avec plaisir ; nous avons vu des ménages européens y être logés et même y avoir des enfants. Convenablement entretenue, elle dure facilement plusieurs années ».*

En réalité, les quartiers européens se retrouvaient progressivement à l'étroit dans une île « en voie d'urbanisation » et devenue un carrefour où se rencontraient commerçants soldats et fonctionnaires. La population était vite passée de 7000 habitants en 1780 (avec 660 européens et 2400 mulâtres) à environ 10.000 habitants en 1825, sans que les services de base en matière d'hygiène et de salubrité n'ait été mis en place. La collecte des déchets n'était pas encore assurée dans la ville : les populations s'occupaient elles-mêmes de l'élimination de leurs ordures et humeurs, toujours rejetées sur les berges du fleuve. L'image apparente de Saint-Louis, « plus belle ville de toute la côte occidentale d'Afrique, la plus peuplée - avec 15.000 habitants environ-, et mûre pour devenir une capitale » pour reprendre MAINET, était donc à bien des égards circonscrite, voire trompeuse.



**Photo 73.** Le quartier de Guet-Ndar à Saint-Louis après un raz-de-marée vers la moitié du 20<sup>e</sup> siècle.  
Source ANS.

<sup>1</sup> Dr JOYEUX C, (1929). « Hygiène de l'euro-péen aux colonies ». 2<sup>e</sup> édition 1948. Editions Armand Colin 213 pages. P 63.

Les premiers équipements d'envergure réalisés à Saint-Louis, devaient avoir une vocation économique mais aussi stratégique : ce fut le cas de la construction de la « rocade » autour de l'île, de même que les ponts « Guet-Ndar » (1856) et « Sor » (1865). Routes et ponts qui contribuèrent à relier les différentes entités de la ville (la Langue de Barbarie, l'île de Ndar et les quartiers de Sor etc., ), permettront surtout d'établir une continuité avec les zones de production intérieures, notamment arachidières. Dans cette lignée, la construction de quais en eau profonde de même que le remblais dans la ville blanche, facilitaient l'activité maritime et fluviale tout en limitant les risques inondations consécutives aux crues du fleuve : ses débordements saisonniers portaient un préjudice considérable à l'activité économique. L'inauguration du chemin de fer Dakar-Saint-Louis en 1885, améliorera encore les conditions de desserte des zones de production, et la sécurisation militaire des territoires encore agités. Ces équipements allaient aussi faire de Saint-Louis le principal pôle économique-administratif de l'AOF

Le glissement politique opéré par l'administration coloniale prenait progressivement le pas sur l'approche des premiers colons. Les autorités prendront aussi le relais dans les réalisations urbaines publiques, qui s'étendront naturellement au domaine de l'hygiène : on passait d'une gestion isolée, à une action d'envergure de type administrative. Le Plan Directeur élaboré pour Saint-Louis en 1860 marquait déjà l'entrée en scène de l'administration dans les questions d'assainissement liquide et solide jusque là traitées de manière individuelle. Rendus nécessaires par la croissance urbaine, les aménagements qu'il permit, envelopperont le terme générique de *travaux de salubrité*. S'ils étaient orientés vers la sécurisation du futur site politique et économique que la ville allait devenir pour l'administration coloniale, ces réalisations devaient aussi exclusivement servir à la population européenne. L'adduction d'eau, réalisée sous Brière de l'île de l'Isle en 1886, la construction d'un pont métallique achevée en 1897, le pavage des rues, la construction de trottoirs et l'éclairage public, répondaient à un souci de confort pour la population occidentale. Pourtant, l'accession à la citoyenneté française qui intervint en 1887 mettait les autochtones comme les goréens, rufisquois et dakarois au même rang que les français de la métropole.

Sur le plan de l'assainissement liquide, les maisons européennes de l'île notamment du quartier Sud commencèrent à cette époque à être dotées de fosses d'aisance avec latrines plongeant dans la nappe ; ca n'est que bien plus tard que sera mis en œuvre un réseau d'assainissement par égouts collecteurs. Bien que profitant de quelques avantages avec des habitations protégées des inondations, et jouissant des rues bitumées, les populations noires habitant les contours de la ville européenne, *celle où la construction de maisons en paille était formellement interdite* (Diakhaté 2007,107), restaient discriminées dans les pratiques officielles de prise en charge des matières résiduelles.

Les habitants des quartiers lébous traditionnels de Guet-Ndar et Goxumbacc étaient moins chanceux, devant encore se contenter toujours des abords du fleuve pour l'évacuation des eaux vannes et pour satisfaire quelque besoin naturel. *Faute de pouvoir obliger les habitants à installer des toilettes dans leurs habitations, et à les forcer à se rendre dans les toilettes publiques installées sur les pontons, les brigades sanitaires poussent à l'usage pour les besoins, de tinettes mobiles, qui doivent ensuite être vidées dans le fleuve*<sup>1</sup>. Le cours d'eau recueillait aussi, les déchets générés par les activités de transformation des produits de la pêche, très peu prises en compte dans l'élaboration des schémas de salubrité de cette ville de pêcheurs.

<sup>1</sup> SINOU op cité 1993, 67.

Dans un contexte d'afflux démographique, la discrimination socio hygiénique créait les conditions de la déclaration de maladies et infections de masse. Les épidémies, notamment celle de fièvre jaune de 1881, seront pourtant mises à profit pour édicter des mesures sanitaires autorisant l'éloignement des populations indigènes. Comme lors de la bataille de la paillotte menée par Faidherbe, c'est la destruction des logements dits insalubres des indigènes implantés dans les quartiers centraux européens et « évolués » qui sera appliquée comme solution ultime. Ce n'est qu'après l'épidémie de 1914 que le gouverneur général COZEL (Gouverneur Général de l'AOF), approuvait par arrêté du 17 août 1915 « qu'aucune précaution ne doit être négligée pour prévenir un retour d'épidémie comme celle ayant sévi en 1914 » précise dans son article 16 intitulé Evacuation des eaux et matières usées : « *Dans les agglomérations pourvues d'un réseau d'égouts susceptibles de recevoir des matières de vidange, les habitations des rues desservies par ce réseau y seront reliées par des conduites convenablement établies. Tous ouvrages appelés à recevoir des matières usées avec ou sans mélange d'eaux ménagères ou de tous autres liquides tels qu'égouts, conduites, tinettes, fosses, puisards, etc., auront leurs revêtements intérieurs lisses et imperméables. Les puits et puisards absorbants seront interdits* »

L'application de la logique discriminatoire, exclura encore longtemps les populations autochtones de l'assainissement liquide moderne en marche : peu de foyers noirs logés dans la ville européenne déjà dotée d'un réseau d'assainissement et d'égouts, bénéficieront de ces aménagements. Les services municipaux tenteront d'ailleurs jusqu'au bout, de les en exclure en construisant sur la pointe Nord (« Boppu Ndar ») des W-C publiques établis le long des pontons avec des latrines versant sur le fleuve. En réalité, si ces équipements pouvaient être fréquentés par les individus valides pouvant s'y rendre à tout moment de la journée, l'exercice était plus délicat pour les personnes âgées et les enfants. Ne pouvant faire la *navette*, ils auront recours aux « *pots de chambre* » grande taille, ceux la même qu'utilisaient les familles et qui étaient vidés le lendemain en toute discrétion dans le fleuve. Sur ce plan, leur sort était à maints égards, similaire à celui des populations habitant la langue de Barbarie Goxubmacc, Ndar Toute, Guet-Ndar, dans des cases de chaume et huttes aux toits pointus.

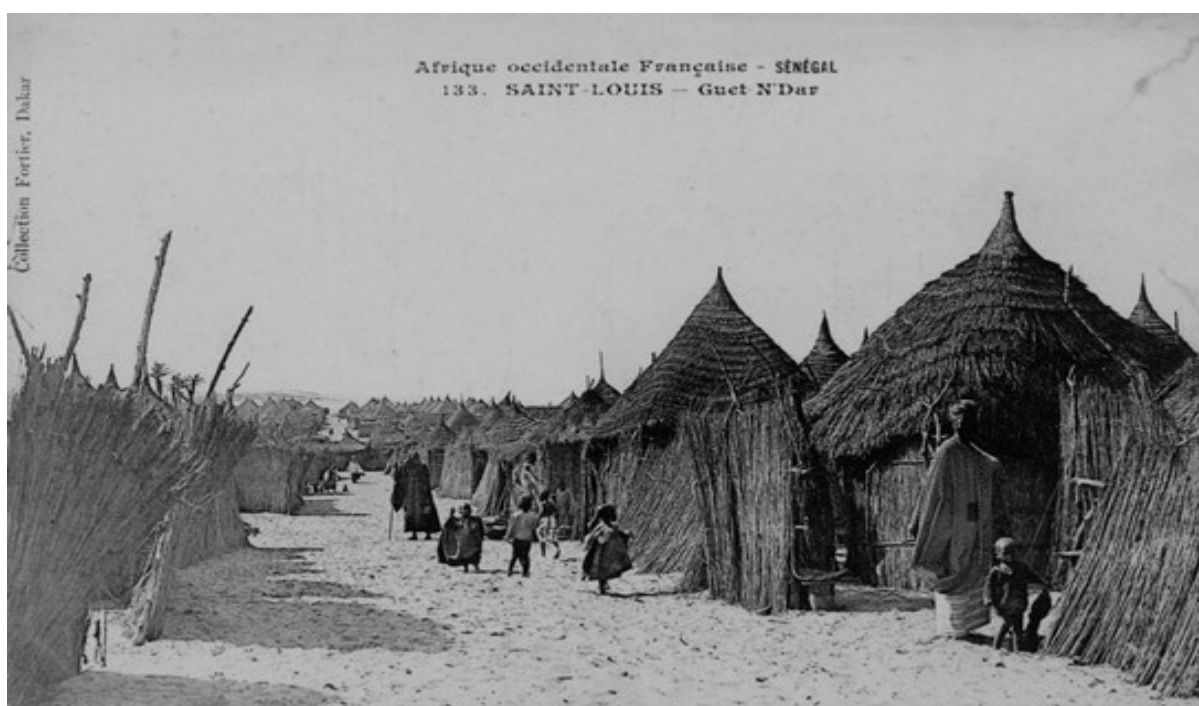
Les premières mesures de gestion des déchets urbains initiées pour la ville proposeront un service de collecte à domicile pour les occidentaux privilégiés de l'île de Ndar ; les déchets collectés étaient transférés dans les faubourgs de la ville qui abritent aujourd'hui les quartiers de Ndioloffène, Diawling etc. L'installation de containers sur les berges du fleuve qui devait permettre aux populations noires des quartiers urbanisés, d'éliminer « proprement » leurs déchets solides, maintenait en réalité un écart dans l'offre de service. L'effort de se déplacer vers les points de rejets officiels, était doublé d'un vidage irrégulier des containers à ordures, maintenant une insalubrité quasi permanente.

La faiblesse du tissu industrie avait contribué à limiter dans une ville dédiée au commerce, le développement parallèle des rejets d'origine industrielle. Mais la principale activité de production c'est-à-dire la pêche, ainsi que les petites unités de transformation des produits halieutiques ne bénéficieront d'aucun schéma de prise en charge de leurs déchets. Comme pour les déchets domestiques, leurs rejets seront évacués sur la plage.

La situation était encore plus déplorable pour les populations des zones qui formeront plus tard les quartiers d'extension populaires Diamegueune, Léona, Pikine etc. Exclues des

politiques officielles d'assainissement liquide et marginalisées dans la prise en charge de leurs déchets solides, elles continueront elles aussi à éliminer leurs détritiques sur les berges du fleuve et à y faire leurs besoins. Certains de ces quartiers de pêcheurs conservent aujourd'hui encore les stigmates de leur exclusion passée dans les méthodes d'élimination des résidus. Elle est loin d'être désuète, cette image du débarquement des pirogues revenant de la pêche dans une atmosphère bruyante d'une foule de mareyeurs, de badauds et d'enfant, et de ménagères venant faire leur marché, en essayant d'éviter les détritiques de toute sorte qui jonchent la plage.

On comprend d'ailleurs mieux pourquoi MONOD l'*africain*, amoureux (transi ?) de l'emblématique île, regrette qu'une fois à Saint-Louis, le mythique fleuve Sénégal qui longe et borde l'île, ne soit plus qu'un cours d'eau *immobile et sale, grouillant de silures et d'immondices*<sup>1</sup>. Mais en la matière, au-delà de ces particularités locales, les cas de Saint-Louis et Gorée n'auront pas vraiment été isolés.



**Photo 74.** Le quartier de Guet-Ndar à Saint-Louis, au début du siècle. Source ANS.

<sup>1</sup> MONOD T, (1937). « Méharées, explorations au vrai Sahara ». Réédition Editions Actes Sud. 1989 331 pages.

### 1.1.2 Les cadettes : Dakar et Rufisque...

Parallèlement au développement de Saint-Louis ou Gorée, allaient naître d'autres centres urbains coloniaux pour les besoins du maillage territorial. Quant aux villes déjà existantes, elles étaient inévitablement amenées à déborder de leur site initial pour suivre la cadence de la politique économique.

C'est le cas de Rufisque ou « Tangueguéth », auquel les Portugais donnèrent le nom de Rio Fresco, mais surtout de Dakar futur centre urbain, dont la particularité aura sans doute été son annexion pacifique.

D'installation plus ancienne que *Daccar*<sup>2</sup>, l'escale de Rufisque (300 âmes) passa ville sous le contrôle français en 1679, par le biais des Traités de Ducasse qui marquèrent sa cession à la Compagnie Française du Sénégal et du Cap-Vert<sup>1</sup>. Antérieurement, elle constitua dès le 17<sup>e</sup> siècle une plaque tournante dans les échanges entre lébous et habitants du Cayor ou encore des pays séréres du Sine et du Saloum, mais aussi par la suite entre lébous et commerçants et négociants Européens.

Rufisque allait être officiellement annexée sur le Baol en 1859 par FAIDHERBE, à la faveur de la fusion administrative intervenue la même année et qui rattachait Gorée à la colonie du Sénégal. Disposant même de quelques factoreries européennes, la ville qui se trouvait à la croisée des caravanes et des maisons de commerce, fut vite équipée d'un wharf pour les transbordements maritimes. Rufisque aurait compté près de 10 000 habitants au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, ce qui attestait de son rapide développement, au moment où Dakar venait à peine d'être créée par Pinet Laprade en 1857.

Pourtant, l'aménagement de la ville restait là aussi modeste : « *des cubes et des rectangles, aveugles ou percés de fenêtres, magasins de vente ou entrepôts d'arachides, le tout couvert de tuiles rouges de Marseille, privées de patine dans un pays sans froidure : telle était Rufisque, capitale des arachides, bâtie sur le sable à l'endroit où la voie ferrée se rapprochait le plus de la mer et dont la prospérité tenait non à sa rade foraine dangereuse en hivernage* » note DEMAISON (1949,187).

La carte maîtresse de Rufisque, résidait dans l'économie de vingt-trois kilomètres de chemin de fer que l'on faisait alors sur le trajet de Dakar. Longeant la côte des Niayes, quelques pistes partaient même de Rufisque en direction du Baol pour les besoins de ces échanges ; elles furent réalisées sous l'insistante demande des huiliers et autres commerçants de la ville. Mais, ces atouts ne feront pas le poids devant les potentialités que semblaient offrir la pointe de *Daccar*.

L'objectif premier de la fondation de Dakar était lié à la recherche d'un point d'avitaillement, et d'affranchir l'île de Gorée du diktat des lébous notamment pour l'approvisionnement en eau potable. Mais dans la lignée des positionnements stratégiques, l'implantation en hauteur à la pointe Nord présenta très vite nombre d'avantages. Elle garantissait une double sécurité avec une réduction des risques d'attaques hostiles, tout en permettant de repousser les éventuels assauts avec en prime et à quelques encablures, le large. L'Atlantique véritable porte de sortie, constituait en effet une ultime échappatoire devant toute menace.

<sup>1</sup> SAINT-MARTIN Y-J, (1989). « *Le Sénégal sous le second empire 1850-1871* ». Edition Khartala 1989. 671 pages. Page 99

<sup>2</sup> Rappelons que le choix de l'orthographe *Daccar*, permet de différencier au besoin, le territoire avant et après l'annexion officielle en 1857.

FAIDHERBE gouverneur du Sénégal et Dépendances en 1854 se laissera même « séduire » par la Mamelle occidentale de Ouakam avec son excellente visibilité nautique : « *dominant les villages lébous, il nous rendrait maîtres de la presque île* » pensa t-il avant de se raviser<sup>1</sup>. L'officier craignait sans doute que le futur développement notamment portuaire de la ville ne vienne ultérieurement faire ombre à la suprématie de son chef-lieu et ville de cœur : Saint-Louis.

Sa situation privilégiée, sa superficie non négligeable, sa position en hauteur, ses ressources en eau etc., permettront néanmoins à Dakar un rapide déploiement. Sa rade aménagée par la réalisation d'un port commercial, la nouvelle ville finira par détrôner Saint-Louis et Rufisque jusque là, les mieux positionnés dans les échanges maritimes. Dès lors, l'expansion et la croissance de la future capitale seront sans commune mesure avec l'évolution des autres concurrents (Gorée, Saint-Louis, Rufisque). D'ailleurs quelques hommes d'affaires avertis avaient déjà pris la mesure des mutations ; DEMAISON<sup>2</sup> nous rapporte les péripéties d'un entrepreneur colonial Antoine CORVIN parti monter une affaire dans le Dakar en devenir en 1913 :

*« Eh oui, je m'installe à Dakar (...) J'en avais assez de la pacotille à laquelle on est réduits chez nous là-bas. J'ai pensé qu'il y'avait mieux à faire ici. Saint-Louis va dépérir à cause de la barre du fleuve qui englouti trop de navires. Rufisque ne peut s'agrandir et ne pourra vivre à cause de la proximité de Dakar dont le port sera autrement commode pour toutes les opérations de commerce. Une seule escale pourrait faire concurrence à Dakar, Kaolack. Le climat y est trop dur et il faut attendre que la nouvelle voie ferrée de Thiès au Soudan soit achevée. Or il s'en faut beaucoup de traverses. Et encore, c'est à Dakar qu'elle aboutira. Alors vous comprenez, Dakar c'est l'avenir. Jusqu'ici, il n'y avait pas de chantier sérieux sur toute la côte. A Rufisque, les charpentiers noirs ne font que le petit travail du bois, et les maisons de commerce sont obligées de faire venir leurs chaloupes et leurs goélettes de Bordeaux, ou de Nantes, ou de Marseille. Bien davantage, leurs chalands de fer comme leurs remorqueurs ».*

<sup>1</sup> SAINT MARTIN op cité (1989, 391)

<sup>2</sup> DEMAISON A, (1948). « *L'Etoile de Dakar* ». Edition Les Presses de la cité. Paris 1948. 408 pages.





**Photo 75.** Le littoral de Dakar au niveau de la Pointe Lazaret (Anse Bernard). Source ANS.

Rappelons que c'est en 1854 que fut créée la colonie de Gorée et Dépendances, dont la charge administrative revenait au capitaine de Vaisseau Jérôme Félix De MONLEON<sup>1</sup> jusqu'en 1856. Elle était séparée de la colonie du Sénégal et Dépendances qui ne comptait plus que Saint-Louis et tous les établissements situés sur le fleuve et ses affluents. Parmi les Dépendances de Gorée, figuraient Rufisque, mais aussi *Daccar*, dont De MONLEON parlait déjà en 1856 comme de

*« la ville de la rénovation qui doit devenir un jour de par sa position militaire et maritime la meilleure sans contredit de toute la côte par la facilité de sa rade sûre et d'une défense assez facile, la capitale, la grande ville commerciale et le siège du gouvernement général de tous nos établissements de la côte occidentale d'Afrique y compris le Sénégal même, qui n'est pas à beaucoup de choses près, dans une position aussi centrale, aussi convenable que Dakar, placé sur le bord de la mer, avec une belle plage sans barre et d'un accès facile en tous temps et en toutes saisons, et bien mieux à portée de ces riches et belles rivières où le commerce doit affluer avec le temps. Dakar est en communication facile avec la France, la côte d'Afrique et le monde entier, et tous ces avantages réunis doivent en faire naturellement notre principal établissement, notre centre d'opérations militaires et maritimes, en un mot la capitale de toutes nos possessions africaines »<sup>2</sup>.*

<sup>1</sup> On peut noter que l'orthographe du nom du capitaine de vaisseau adopté par SAINT-MARTIN diffère de celui de SECK A, qui écrit De MAULEON.

<sup>2</sup> SAINT-MARTIN Op cité P 390.

À la mort de De MONLEON la même année, PINET LAPRADE relança l'idée qui militait pour une installation à *Daccard* : espace, défense, commodités, meilleures liaisons avec Saint-Louis, les arguments il est vrai ne manquaient pas. La décision d'occuper l'ensemble de la presqu'île était aussi motivée par la volonté de mettre fin aux pillages de navires échoués, même si en réalité, de tels actes n'ont jamais cessé : les accords jusque là jusque là passés par les officiels français avec quelques chefs locaux, ne couvraient pas la totalité du littoral de la presqu'île, dont certaines portions relevaient de territoires administrés par des notables peu conciliants. L'occupation de la presqu'île devait aussi mettre fin à l'établissement abusive de taxes, imposées aux négociants et traitants européens par une bonne partie des dignitaires autochtones. La disponibilité en terre de *Daccar*, comparativement à Gorée, constituait aussi un argument de poids, en plus d'une bonne situation stratégique. D'ailleurs, l'île dépendait quasi intégralement de son vis-à-vis continental, pour son approvisionnement en eau et en denrées alimentaires diverses. Pour faciliter la mise en œuvre de son occupation Gorée dont dépendait *Daccard*, fut administrativement détachée du Gouvernement du Sénégal dès 1854, avant d'être à nouveau replacée sous ladite autorité en 1859, soit deux ans après l'occupation officielle en 1857.

Le souhait de Pinet LAPRADE sera donc concrétisé en 1857 par le débarquement d'un corps expéditionnaire dirigé par le capitaine de Vaisseau PROTET qui permit de reprendre<sup>1</sup> possession de Dakar au nom de la France et en douceur. Les dignitaires lébous quasi-consentants furent gratifiés de quelques présents (rations de pain, sucre..) : *il n'y eu aucune opposition armée, au contraire les indigènes parurent satisfaits de devenir français*<sup>2</sup>. PROTET ne fit qu'achever officiellement l'occupation jusque là partielle de la presqu'île par les français. Car à cette époque, le territoire avait déjà accueilli différents groupes sociaux dont les populations indigènes, les missionnaires du Saint-Cœur de Marie depuis 1845 et quelques traitants de Gorée et Saint-Louis qui pouvaient être Européens, métis ou noirs. D'ailleurs si l'on en croit CHARPY-J, ce sont ces Missionnaires du Saint-Louis de Marie qui ont érigé la mission de Dakar en 1845-1846 auraient fondé la ville.

Toujours est-il qu'à l'époque de sa fondation en Etat indépendant, la communauté léboue qui occupait la presqu'île du Cap-Vert était forte de quelques milliers d'habitants dont une grande partie regroupée dans les villages de Yoff, Ouakam, Ngor et Hann. *Daccar, petit village de pêcheurs* comme le désignent certains historiens, serait à cette époque (vers 1810) composé d'environ 11 villages ayant chacun au moins 150 à 200 habitants avec à leur tête le Sérigne Ndakarou qui groupait autrefois les pouvoirs de chef religieux et de chef de guerre (généralissime).

Cette hypothèse est aussi celle de SADJI M<sup>3</sup>, pour qui différents documents attestent que les habitants de la presqu'île du Cap-Vert se regroupaient. Il est vrai que MOLLINEN aussi avance que « *les nègres de la presqu'île du Cap-Vert forment une république fédérative de treize (13) villages à la tête de laquelle est placée le chef de Dakar* ». Néanmoins, concernant le peuplement ANGRAND P souligne dans « *Les Lébous de la presqu'île du Cap-Vert* » que ces populations seraient venues du Fouta-Toro<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> L'historien SAINT-MARTIN (op cité p 98) souligne en effet que des traités passés en 1764 par le Gouverneur de Gorée de l'époque (Poncet de la Rivière), avec le Damel du Cayor avaient déjà permis la cession à la France des pointes de *Daccar* et de Bin (Cap Manuel et cap Bernard), traités qui n'auraient d'ailleurs jamais été approuvés par la République Lébou.

<sup>2</sup> SAINT-MARTIN op cité p 393.

<sup>3</sup> SADJ M, (1978). *Le Cap-Vert du 15° au 19° siècle*. Université Paris I Panthéon Sorbonne. UER Histoire. Mémoire de Maîtrise. 1978. 75 pages.

<sup>4</sup> ANGRAND A, (1946). *Les lébous de la presqu'île du Cap-Vert*. Dakar 1946, 144 pages. (P21)

S'agissant de la vie sociale des autochtones, Pinet LAPRADE qui a bien étudié la zone, relève dans *Notes sur la presqu'île du Cap-Vert en 1862*, que la population est constituée de «Lébous», peuple de pêcheurs qui dans leur mouvement de migration ont certainement recherché les zones adéquates à leurs activités. C'est ainsi que l'auteur explique leur établissement au bord de la mer et à proximité des rades du Cap-Vert.

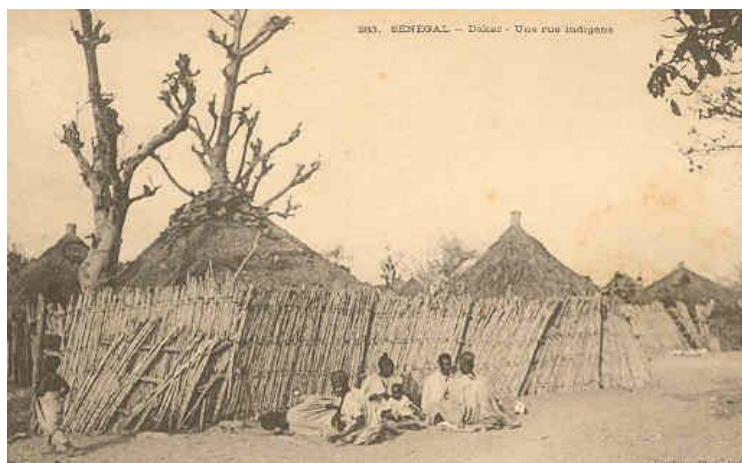
Dans les pages du « *Moniteur du Sénégal* », on note que la principale industrie de *l'habitant de Dakar* était la pêche, soit à la ligne, soit au filet et à l'épervier dans les criques poissonneuses de la baie de Gorée. Le poisson en quantités énormes, fumé sur la plage même ou seulement séché au soleil, était alors expédié à dos de chameaux dans les pays voisins. Bien que peuple de pêcheurs, ils pratiquaient aussi une agriculture de subsistance (ou de case) avec des champs de mil, riz, sorgho, maïs, ainsi que des parcelles de légumes et fruits et condiments principalement pour leur consommation propre. Les lébous élevaient aussi quelques troupeaux dans des parcelles en jachère dans la brousse et disposent de nombreuses volailles dans leur basse-cour et s'adonnaient aussi au tissage du coton pour les besoins de leur habillement. Par ailleurs, même si certains auteurs de l'époque (souvent membres de missions, militaires ou fonctionnaires détachés par la métropole), décrivaient en général les populations indigènes autochtones comme primitives ou arriérées, leur mode de vie traditionnel ne s'opposait pas forcément au raffinement. SADJI M (Op citée) rapportant BOULEGUE note : « *Les habitants de Daccar sont les plus civilisés de la côte, ils aiment beaucoup les français et commencent à prendre les manières et les habitudes des Européens*<sup>1</sup> ».

Toujours est-il qu'officiellement annexée, le territoire pouvait désormais subir ses premiers remodelages : appointements, quais du port, phares du Cap Manuel figureront parmi ses primes réalisations. Mais il est clair que le statut du Dakar de cette époque, havre léboue verdoyante, et ne comptant guère que quelques villages de pêcheurs ne souffre d'aucune ambigüité. Ne comptant encore à cette époque que deux ou trois habitations européennes, c'était bel et bien un gros bourg, les auteurs parlant de « *villages malpropres* », faisant sans doute allusion à l'aspect général « rustique » de cet habitat rural.

Globalement, les rapports avec les populations lébous n'étaient pas belliqueux ; des contacts existaient déjà d'ailleurs avec les colons blancs notamment par l'achat de marchandises manufacturées venues d'Europe. Néanmoins on l'a dit, tels contacts n'empêchaient guère le pillage par les habitants de Ngor, Yoff, Ouakam...des navires infortunés échouant sur la côte ouest, qui rappelons-le est rocheuse entre les secteurs de Yoff et de l'Anse Bernard. *Les naufrages étaient fréquents sur les rochers de la presqu'île ; les indigènes regardaient les navires naufragés comme leur propriété, ils pillaient la cargaison, faisaient prisonniers les marins et ne les rendaient que contre rançon.* (FAURE 1914, 54).

Le Traité signé en 1826 entre le Baron Roger, alors gouverneur du Sénégal et Moktar chef des lébous de la presqu'île, n'avait pas permis de mettre fin à de telles pratiques. Confirmés plus tard par le Gouverneur Hesse, le nouveau traité de 1830 signé avec des dissidents chef lébou, aboli tous les droits sur les navires moyennant le paiement d'une *ration*, sous forme de récompense pécuniaire et quelques droits d'ancrage.

<sup>1</sup> SADJI M. Op citée 1978, 53.



**Photos 76 & 77.** Villages traditionnels dans la  
presqu'île  
de Dakar. Source ANS.

Au point de vue administratif si Gorée disposait déjà depuis longtemps d'une équipe municipale, il a fallu pour Dakar attendre 1872 (et 1880 pour Rufisque) pour que ces territoires, érigés en communes disposent chacun d'une Municipalité. Dès lors, la croissance de Dakar sera extrêmement rapide et la ville s'étendit largement hors des limites du plan tracé par Pinet LAPRADE et la population monta de 8700 habitants en 1890 à 18.447 en 1904. Le recensement effectué en mars 1914 donna une population totale de 23.883 habitants dont 4014 (2772 civils et 1212 militaires). La progression continue du nombre d'indigènes au sein de la population sera d'ailleurs décisive<sup>1</sup>, pour comprendre l'attitude du Gouvernement Général, lorsque devenus citoyens électeurs<sup>1</sup>, ils pouvaient menacer sa politique en soutenant des candidats autochtones .

<sup>1</sup> Il faut rappeler que Dakar est devenue Commune de plein exercice dès 1887, après Gorée et Saint-Louis (1872), puis Rufisque en 1880, et que les ressortissants des dites communes considérés comme Français disposaient de facto du droit de Vote.

Bien que disposant de facteurs naturels favorables dont sa position à l'extrémité occidentale du continent, à mi-chemin entre l'Europe et l'Amérique, la ville a cependant du

subir un ensemble d'aménagements pour être en mesure de jouer le rôle de plate-forme portuaire stratégique. Pour la cas de la fondation de Dakar, l'optique de mise en valeur de l'hinterland ouest-africain a été très vite arrêté et intégré aux objectifs. Selon DIOUF.N, il a fallu de vastes programmes d'aménagement et de modernisation dont les devis se chiffraient à des millions de Francs, pour que la ville se libérât définitivement de Gorée qui y avait établi les premières factoreries. Subordonnée à Saint-Louis, siège du Gouvernement, Dakar subit des mutations telles qu'elle prendra une brillante revanche en devenant une cité fédérale en 1902.

De la mise sur pied du premier gouvernement général, premier essai d'intégration économique et politique coloniale en Afrique de l'Ouest, à la création en 1924 de la « Circonscription de Dakar et Dépendances », entité autonome, la ville connaîtra un développement continu. La multiplication de ses fonctions et la modification de son statut avaient entraîné de profondes transformations complétées par des retouches régulières. Toutefois, à mesure qu'elle se développait et que ses charges croissaient, la ville devait aussi faire face à un fort afflux démographique et aux attentes de populations autochtones en quête de meilleures conditions de vie sociale. C'est d'ailleurs sous cet angle qu'on tentera de voir comment étaient intégrées dans l'aménagement et de la mise en œuvre des politiques sociales et urbaines coloniales, les questions d'hygiène et de salubrité.

### *1.1.2.1 Organisation, aménagement et aspects sanitaires.*

#### *1.1.2.1.1 Organisation et aménagement.*

On a vu que dès 1854 se dessinaient les premiers projets sur Dakar à travers des rapports d'officiers adressés à la métropole. Ainsi, se profilait déjà un Plateau, futur centre de l'administration et des activités commerciales implanté en hauteur *sur les coulées volcaniques et sur des roches sédimentaires cuirassées et dont la position surélevée à 20-30 m assure une bonne ventilation.*

A la suite de son annexion en 1857 et conformément à la désormais *classique* stratégie d'occupation des espaces, la présence militaire française à Dakar, s'est vite renforcée, permettant d'étendre progressivement le contrôle sur la presque-île. Outre l'implantation au Cap Manuel, il fut installé un campement à Ouakam et autre à proximité des lieux d'établissement des villages autochtones. Dans le noyau historique de Dakar, les anciens villages lébous progressivement colonisés cèderont la place aux premières bâtisses *modernes* : habitations des colons européens, commerces et entrepôts, généralement filiales de sociétés-mères implantées en France.

Mais en 1857, Dakar n'est encore qu'un village indigène construit en paillotes avec quelques rares confortables maisons européennes. Sans doute la priorité était-elle encore à l'expansion territoriale et à la sécurisation du Fouta-Toro, du walo, du Cayor et des Rivières du Sud Casamance, territoires encore très agités. La ville sera très vite quadrillée en damier sous les ordres du colonel Pinet LAPDRADE ; dès 1862 une trame orthogonale lui permettait une meilleure lisibilité et une bonne aération. Mais, l'aspect général restait encore mitigé.

Dans le centre-ville se côtoyaient encore des cases de pêcheurs, des villas de plain-pied appartenant à de riches négociants, ou encore quelques modestes demeures de commerçants Goréens *bâties sans alignement*<sup>1</sup>. Les bâtisses et maisons coloniales à *l'occidental* avec des volets en bois au premier étage, étaient très peu nombreux : la majorité des officiers et fonctionnaires en poste dans la ville résidaient encore *dans de mauvaises baraques qu'ils paient fort cher*<sup>2</sup>. L'habitat européen s'inspirait alors de l'architecture coloniale française

typique des colonies d'Afrique noire, mais aussi, de celle mauresque avec principalement des *villas sans étage ou des villas ou immeubles à un ou deux étages comportant des galeries largement ouvertes*<sup>3</sup>. Les intérieurs étaient tenus par des domestiques, habitant dans les villages indigènes proches et qui découvraient le mode de vie « métropolitain »<sup>4</sup>.

Les travaux du chemin de fer dont CANARD espérait qu'ils allaient enfin sortir Dakar de sa torpeur, n'ont en réalité pas produit les effets escomptés. Jusqu'en 1875 et avant l'implantation des grandes maisons comme MAUREL & PROM, l'activité de la ville ne reposait que sur le commerce de bazar. Le commandant de l'Arrondissement de Gorée, ne manquant pas de dénoncer la *paresse* des populations indigènes (*d'une paresse rare et difficiles à faire travailler*) mentionnait dans ses rapports au Gouverneur du Sénégal : *il n'y a ni bottier, ni tailleur, ni perruquier, à peine peut-on trouver une blanchisseuse, mais en revanche, nous avons une grande quantité de marchands de gouttes.*

C'est la municipalité régie par la loi de 1872 qui, après avoir organisé ses services et arrêté son premier budget (54.434 FRS), initiera réellement les *chantiers* de la ville. Sa première tâche fût de travailler à l' « *assainissement* », en comblant les marigots et en engageant la lutte contre les dunes de sable, le gouverneur général de l'époque s'intéressant personnellement de l'exécution par la Municipalité de ces travaux publics et sanitaires. Mais les changements n'étaient pas spectaculaires.

BERANGER-FERAUD (*In FAURE 1914, 154*) faisait état en 1873 d'une ville encore à l' « état embryonnaire » : « *les rues sont indiquées à peine, et quelques maisons civiles sont là groupées sans ordre, mais aussi sans élégance autour de la caserne, du Port et de l'Agence des Messageries et sur un espace assez étendu de terrain* ». Pierre Loti cité par VANLANDE<sup>5</sup> notait, « *Dakar, une sorte de ville coloniale ébauchée sur du sable et des rotins rouges, un point de relâche improvisé pour les paquebots de cette pointe occidentale de l'Afrique qui s'appelle Cap-Verd. De grands baobabs plantés çà et là sur des dunes désolées. Des nuées d'aigles pêcheurs et de vautours planent sur le pays (...).*

<sup>1</sup> SAINT-MARTIN op cité p 391.

<sup>2</sup> FAURE C, (1914). *Histoire de la Presqu'île du Cap-Vert et des Origines de Dakar*. Paris, Editions LAROSE. 1914.163 pages. P 161

<sup>3</sup> LOMBARD-J, (1963). « *Connaissance du Sénégal* » in *Etudes Sénégalaises* n°9. République du Sénégal- Ministère de l'Education Nationale. CRDS Sénégal. Saint-Louis 1963. 183 pages. P 153

<sup>4</sup> S'accoutumant petit à petit aux pratiques sociales -vestimentaires, culinaires- occidentales, ils semblaient alors bénéficier d'une sorte d'évolution sociale. Dans l'autre sens, ce recours au travailleur domestique tout en traduisant une aisance matérielle et financière, mettait en évidence chez le colon le besoin de conforter le bien être familial, tout en lui donnant dans le même temps l'impression d'endosser par procuration l'habit nanti d'une aristocratie française sonnée par la défaite de 1871 contre le voisin Prusse.

<sup>5</sup> VANLANDE R, (1942). « *Dakar* ». Paris Edition J-Peyronnet & Cie 191 pages.



**Photo 78.** Le centre-ville de Dakar au début du 20<sup>e</sup> siècle. Source ANS

En dépit des travaux du chemin de fer la reliant à Saint-Louis ou encore l'édification de l'embryon portuaire, la presqu'île n'avait donc pas encore la configuration d'une ville<sup>1</sup> en 1885. Hormis la modification administrative, le décret du 17 juin 1887, qui séparait Dakar de Gorée et en faisait une commune spéciale ne se ressentit pas sur la physionomie de la ville. *En 1897, Dakar n'était encore qu'une grosse agglomération rurale (...). En même temps, on travaille à l'assainissement de la ville : on comble les ravins, on amène l'eau potable, on construit les égouts*<sup>2</sup>. Comptant encore très peu d'établissements commerciaux et de constructions en dur, elle était restée en somme un gros bourg, en dépit la présence de quelques aménagements de confort tels des jardins publics, dont celui de l'actuelle Place de l'Indépendance.

On notait aussi l'existence depuis 1870 d'un lazaret (léproserie) : le futur hôpital Le DANTEC servait alors à isoler les immigrants en provenance de pays ou territoires touchés par des maladies contagieuses. Outre ces installations, des garnisons de troupes installées à Dakar et Ouakam comprenaient aussi généralement un service médical étendu aux résidents aisés et à la bourgeoisie locale. L'heure était encore à une administration de type *militaire*, alors que la population se chiffrait à environ 6000 habitants, dont une centaine de Goréens et Européens. Les Lébous refoulés au delà de la Rue Vincens, étaient toujours groupés dans leurs onze (11) villages dispersés entre les dunes de sable.

<sup>1</sup> Les parties de la ville situées en bordure de l'Atlantique sont décrétées comme zones foncières où ne doivent pas subsister de constructions en paille. Quant aux périmètres de l'intérieur, leur aménagement est moins contraignant, même s'ils doivent être disposés en fonction des vents dominants afin que la circulation de l'air puisse être continue. Pinet-Laprade, soucieux de la santé de ses agents militaires (...) suggère entre autres que les casernes soient implantées dans les parties hautes de la ville : une meilleure surveillance de l'espace urbain colonial en résulterait. **DIOP Pape Samba** : Comptoirs, villes coloniales, capitales culturelles : l'évolution de deux villes africaines : Saint-Louis et Dakar 20 P. 2001 P8

<sup>2</sup> **FAURE C**, op cité (1914, 163).

Le site de Dakar était apparu stratégiquement plus viable que Gorée, du fait notamment de plus grandes et plus favorables possibilités d'extension. L'emprise directe sur le continent offrait aussi plus d'opportunités et moins de charges pour le ravitaillement. Il restait à donner à cet ensemble, l'aspect d'une grande escale grâce notamment à la constructions d'habitats modernes et d'infrastructures plus opérationnelles. La séparation d'avec Gorée et plus tard Rufisque devenait ainsi inéluctable d'où son érection en « Commune de plein exercice » en 1887, à l'image de Saint-Louis, Rufisque et Gorée. Cette décision marqua un tournant décisif pour la ville qui connaîtra en effet une série de transformations jusqu'à ravier à Saint-Louis la fonction de capitale fédérale.

Conformément à la doctrine coloniale, le plus gros des efforts d'aménagement urbains devait rester centré sur les points saillants en rapport direct avec l'exploitation des matières premières. Mais la structuration du réseau urbain avec la construction de routes et d'équipements de drainage, pouvait cependant s'effectuer parallèlement à la mise en place de quelques commodités pour la population blanche.

Lorsqu'elle fut promue capitale de l'AOF, la ville bénéficia d'un nouveau programme d'urbanisation, à la suite de celui entamé en 1902. C'est Ernest ROUME, alors Gouverneur Général de l'AOF (jusqu'en 1908), qui sera à l'origine de la rapide croissance que connaîtra la ville avec l'implantation de nouveaux immeubles privés mais aussi de bâtiments administratifs. *Des arrêtés du 22 Août 1904 approuvent un nouveau plan d'alignement et déclarent d'utilité publique l'ouverture et l'élargissement des rues de Dakar (...). Les maisons particulières se multiplient avec une grande rapidité (...) avec l'implantation de corps de métier du bâtiment* (FAURE, 1914, 167). Son nouveau rang stratégique de capitale fédérale ainsi que la frénésie commerciale seront pour beaucoup dans la décision de l'aménagement du site du Port de Dakar (1904-1910), pièce maîtresse pour l'évacuation des matières premières qui devait compléter le processus de maillage économique du pays. Parmi les autres services et équipements, l'éclairage public et l'aménagement des trottoirs interviendront vers 1913, réalisations réservées aux quartiers européens. Cette année verra aussi la construction de la Mairie, la création des services des Douanes, des Domaines, du Cadastre.

S'agissant du logement, en dehors des bâtiments militaires et administratifs, on comptait quelques villas individuelles en dur occupées principalement par des européens et des riches commerçants libano-syriens. La fraction lébou interstitielle déjà présente au centre ville, occupait le secteur de l'actuel Sandaga, ou se côtoyaient marché traditionnel et habitations.

L'habitat était de type rural à traditionnel, avec aussi bien des cases que des baraques. Ce sont toutefois les migrants ruraux attirés par la ville, qui louaient le plus souvent ces paillotes à des propriétaires sans scrupules, et qui à cette époque déjà, tiraient profit de l'exode rural à travers la spéculation immobilière. Ceux d'entre les migrants ne pouvant pas s'acquitter d'un loyer au cœur du Plateau s'installaient dans des zones insalubres en proche périphérie et dans des conditions d'hygiène de plus en plus précaires. Néo citadins pauvres, ils se contentaient d'habitats de fortune faits de planches de caisses vides récupérées ou de cartons, avec un toit en zinc, tôles ou carton imperméabilisé : *les Africains ne pouvant se fixer dans les quartiers habités par les européens ou bénéficier des privilèges de la ville, ils s'établissent à leurs pourtours et assurent l'enrichissement des colons, pratique est déjà remarquable dans les premiers comptoirs côtiers du 17<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.*

<sup>1</sup> SINOU op cité p.26.



Du fait du développement de la fonction commerciale de la ville, ainsi que de son aménagement, peu parmi les populations autochtones, purent maintenir leurs activités traditionnelles agricoles, à l'exception des pêcheurs. A la pression spatiale qui les poussait de plus en plus vers la périphérie, s'ajoutait une pression socioéconomique qui les orientait vers les nouveaux petits métiers de service urbain induits par l'implantation coloniale. Nombre de lébous rejoindront ainsi le flux de migrants candidats venus des campagnes, et embrasseront de petits services urbains, plus tard englobés sous le vocable d'activités informelles. On y retrouvait les vendeurs ambulants de bonbons, de journaux, cireurs de chaussures..., alors que les femmes se convertirent blanchisseuses (pour les foyers européens) ou pileuses de céréales (mil) pour les ménages africains gagnés par le rythme de la ville et son mode de fonctionnement (consommation, gain de temps...).

Les plus chanceux parmi cette population indigène vont occuper des postes de commis de bureau, ou de domestiques au service de la population blanche de la ville : officiers et personnels administratifs, dont les cantonnements et bureaux précédemment situés sur l'île de Gorée furent transférés sur la presqu'île dès 1857. Pour le reste, ce seront des emplois de dockers au port ou de *boy* pour le compte de commerçants libano-syriens et européens très actifs dans le domaine de l'import-export. Certains adolescents d'origine captive seront aussi *mis en tutelle chez des particuliers qui sont sensés œuvrer dans le sens de leur insertion social*<sup>2</sup>. JOYEUX (1929, 75) parlait de cette domesticité indigène :

*« Aux colonies, l'Européen a un train de maison plus considérable qu'en Europe. Il n'existe pas d'équivalent à la bonne à tout faire de nos ménages modestes. Tout un personnel à divers degrés de hiérarchie, gravite autour du colonial ; cuisinier aidé d'un ou de plusieurs marmitons, boy (garçon en anglais sorte de valet de chambre), palefrenier si l'on possède un cheval et ses aides... Suivant les colonies, cette domesticité indigène est susceptible de rendre des services plus ou moins appréciables. Les Annamites (vietnamiens) sont très soigneux, les Noirs d'intelligence plus lente ; d'une façon générale, ils ont les qualités et les défauts des valets de tous les temps et de toutes les races. Il ne faut pas exiger d'eux plus qu'il ne peuvent en donner, et bien se rendre compte que nos habitudes leur semblent inexplicables et incompréhensibles : « les blancs sont tous fous » disent-ils entre eux. Il faudra souvent excuser les énormes bévues qu'ils commettent et les réprimander sans s'impatienter ni crier. On évitera de se moquer de leurs coutumes ou de leurs croyances et de leur parler sur un ton trop familier ; l'Européen doit toujours garder sa dignité au milieu des indigènes qui l'observent. Si on leur demande un travail auquel ils ne sont pas habitués, au lieu de les accabler d'explications qu'ils comprennent mal, on leur montrera la façon de s'y prendre en exécutant soit même la besogne au moins une fois devant eux. On leur confiera rarement les objets fragiles. Enfin, on les mettra à l'abri de la tentation en ne laissant jamais traîner d'argent sur les tables, ni dans les poches... (...) Il sera prudent de mettre aussi sous clé ce qui peut exciter la gourmandise : sucre, liqueurs, friandises... ».*

L'essor de ce nouveau salariat masquait mal l'intensité des rapports de domination et de soumission, chez des néo-migrants et des néo-citadins aux conditions de vie fragilisées. Leur situation ne semblait cependant guère émouvoir les pouvoirs coloniaux : constituant une main d'œuvre bon marché pour l'économie, leur force de travail justifiait en effet qu'ils soient tolérés à moindre frais (sans logements ni équipements) dans les faubourgs de la ville, à proximité (et à disposition) des pôles économiques. Le phénomène des navétanes voyait le jour à Dakar avec les manœuvres qui retournaient cultiver la terre durant la saison des pluies.

<sup>1</sup> FAYE O, (1993). *Un aspect négligé de l'histoire sociale de la colonisation : les domestiques dans la vie de relations à Dakar de 1885 à 1940. Etude d'un salariat urbain à la périphérie du monde du travail*. In « Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines », Numéro 23 (1993) Université Cheikh Anta DIOP UCAD. Juin 1993. PUD. 249 pages. P81

1.1.2.1.2. *Situation hygiénique générale, et naissance d'une politique officielle de prise en charge des « déchets domestiques ».*

En parlant de la presqu'île du Cap-Vert, NDIAYE. F faisait remarquer que l'état sanitaire de cette population n'était pas bon :

*« Pendant la période hivernage (de juillet à octobre), les Européens sont généralement tous indisponibles, même à Gorée, sans doute atteints de paludisme que l'on ne sait pas encore bien soigner d'autant plus qu'on le confond souvent avec la fièvre jaune. La variole sévit à l'état endémique. Mais la maladie que l'on craint le plus parce que terriblement contagieuse reste la fièvre jaune. L'épidémie qui commença en août 1878 fut la plus terrible de toutes celles que la colonie avait connues depuis une vingtaine d'années, et tout d'abord par sa durée (...). Cette expérience douloureuse fit prendre conscience des insuffisances du service médical dont le personnel en 1878 (quinze médecins, cinq aides -médecins auxiliaires, trois pharmaciens assistés de dix-huit religieuses à Saint-Louis et de onze à Gorée, les bâtiments (un hôpital à Saint-Louis, un à Gorée avec annexe à Dakar) sont entièrement à la charge du budget colonial<sup>1</sup>.*

Reste à voir si cette mauvaise situation sanitaire était imputable à un environnement hostile, à des pratiques d'hygiène désastreuses de la part des populations ou à une combinaison de ces facteurs.

Concernant les propos de l'auteur sur la fièvre jaune, les positions restent assez partagées. F. BALDACCHINO et S. BERTAGNOLI, dans *Histoire de l'épidémiologie de la fièvre jaune*, rappellent que la maladie est décrite dès 1648 au Yucatan (Mexique). De même, l'ouvrage « Pathologie de la Presqu'île du Cap-Vert (1949), de l'inspecteur Pelletier alors Directeur Général de la Santé Publique signalait bien à la page 278 : *en 1878, une nouvelle et terrible épidémie frappe le Sénégal. La voie d'introduction est toujours maritime : c'est un vapeur venant de Gambie qui apporte le virus Amaril (...).* Ils semblent répondre ainsi à la question de savoir si cette maladie était propre au continent.

JOYEUX parlera d'une origine africaine de la maladie, même s'il reconnaît plus loin dans son traité d'hygiène, que la fièvre jaune sévit en Amérique et en Afrique Tropicale. L'auteur y affirmait à la suite des récentes découvertes épidémiologiques, *on admet qu'elle est originaire du continent africain. Le virus existe en temps normal chez l'indigène, ne lui causant que de légères affections qui passent inaperçues. Sous des influences mal connues, ce virus s'exalte, devient plus nocif et atteint l'européen en lui donnant une maladie extrêmement grave. La fièvre jaune a probablement été transportée en Amérique dès le début de la traite des esclaves, c'est-à-dire au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. (...)*

Si l'on se réfère aux termes évoqués par NDIAYE. F, les endémo-épidémies dont ces territoires étaient en proie, n'étaient pas systématiquement liées à une absence ou un défaut d'hygiène chez les populations. La prolifération des gîtes à larves dans un milieu naturel fait de mares, marigots et marécages, ne pouvait en effet être mise sur le compte des pratiques hygiéniques des populations autochtones.

<sup>1</sup> NDIAYE F, (1968). *La colonie du Sénégal au temps de Brière de l'Isle (1876-1881)*. In bulletin de l'IFAN, tome 30. Série B n°2. 1968. p 463-512.

SAINT-MARTIN rapporte à ce propos que le Service de Santé Publique, service administratif le plus étoffé dans la colonie en arrivait aussi à des déductions pour le moins simplistes. *On sait reconnaître mais on attribue aux « miasmes pestilentiels » les diverses maladies épidémiques devant lesquelles le service de santé se trouve aussi désarmé que les mires du moyen-âge<sup>1</sup>*. L'auteur souligne que ce service donnait l'impression de gérer les maladies plutôt que de les guérir.

Quoiqu'il en soit, les éléments ayant pu intervenir sur la situation hygiénique générale, hormis des faits climatiques et médicaux, étaient relatifs à la gestion de la salubrité au niveau domestique et sur le domaine public. On peut donc tenter de voir quels étaient dans la ville, les procédés en vigueur à l'époque dans la gestion des rejets, chez les européens et/ou assimilés implantés la ville coloniale, et chez les autochtones et/ou assimilés indigènes.

Près de 50 ans après son annexion officielle, la ville ne disposait pas encore de système d'assainissement et de salubrité collectifs ; les résidents devaient prendre en charge individuellement la gestion de leurs déchets aussi bien liquides que solides. Cependant, à la différence leurs concitoyens de la métropole et contrairement aux populations indigènes, les colons implantés à Dakar bénéficiaient de deux *avantages*.

Le premier était lié au fait qu'ils occupaient une « ville nouvelle », qui anciennement n'était qu'un modeste bourg ou village, et dont le noyau a été vidé de sa population originelle. Dakar présentait encore à cette époque une bonne disponibilité en espace pouvant supporter la création de multiples points de rejets *au-delà des bas de porte*. Cet espace permettait une plus rapide dilution des matières résiduelles et moins de nuisances esthétiques et olfactives pour les producteurs, ce qui n'était plus le cas en Europe.

Le second élément ayant *facilité* l'élimination des rejets solides pour les populations européennes avait trait à la main-d'œuvre servile (domestiques ou bonnes) dont elles disposaient. Puisée dans la masse indigène, elle était en effet chargée de ces tâches *ingrates* : vider les poubelles et excréta des latrines et autres pots de chambre que ce soit à des endroits déterminés<sup>1</sup> (jetées à la mer depuis les hauteurs des falaises, à l'écart des habitations sur les talus, plus rare) ou juste à proximité. Dans les deux cas, les *producteurs* qui ne se chargeaient pas eux-mêmes de l'élimination de leurs miasmes et autres humeurs n'avaient généralement pas de contact direct postproduction avec ces matières.

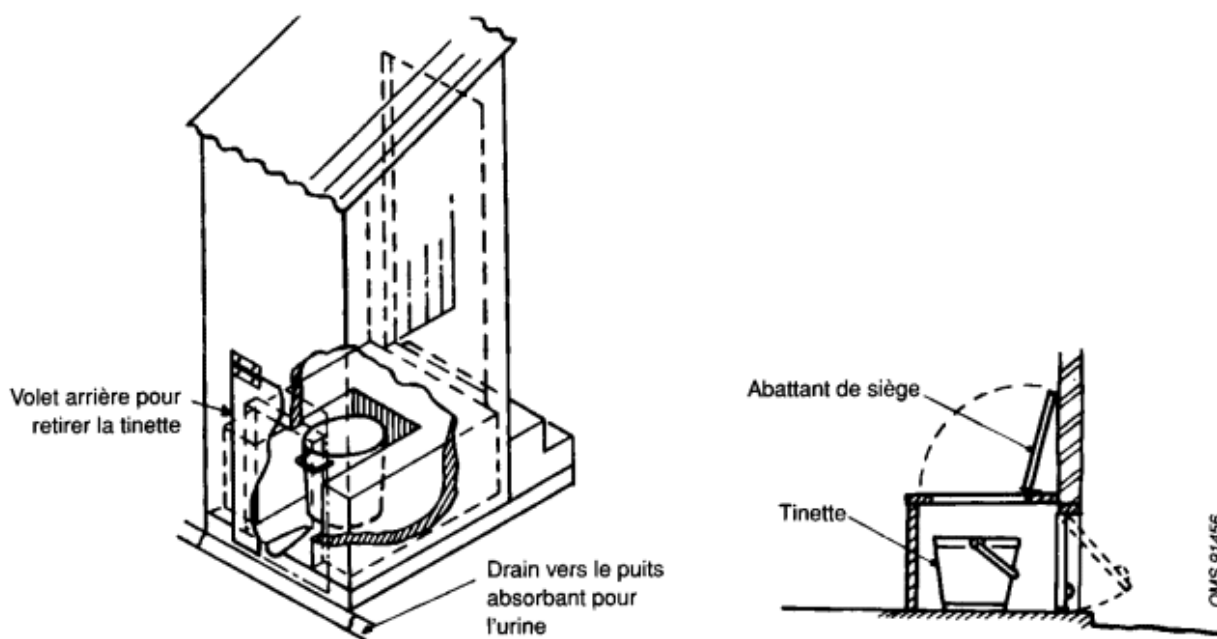
S'agissant de l'assainissement liquide officiel, il s'avère que les choix d'implantation précédemment évoqués n'y ont pas été étrangers. Les falaises du Plateau avoisinant 40m de hauteur et présentant l'aspect général d'un plan incliné du sud au nord, offraient une pente moyenne horizontale de 2 mm /m. Entouré par l'océan apportant sa fraîcheur, le site était aéré et bien ventilé. Cette situation privilégiée préservait donc ses occupants européens de la chaleur et des éventuelles inondations en saison de pluies, dont étaient victimes les populations lébous, reléguées dans les zones basses et marécageuses. L'évacuation des eaux domestiques croupies en provenance des maisons occidentales, se faisait par le biais de tinettes et de pots de chambre vidés par les domestiques dans les espaces alentours.

<sup>1</sup> SAINT-MARTIN op cité p 141.

C'est sans doute en anticipation de la croissance de la ville, mais aussi du fait du développement en Europe des techniques hygiénistes de collecte des eaux résiduaires, que la Municipalité a décidé en 1905 de procéder à une modernisation de l'assainissement liquide domestique des populations européennes, par la construction d'un réseau d'égouts. Mais, l'argument de confort n'y était pas étranger ; cet équipement devait remplacer les latrines à tinette dont la manipulation induisait quelques désagréments, que subissaient même parfois directement les propriétaires-usagers (odeurs, risques microbiens...).

Dakar ne semble ainsi pas avoir suivi le même schéma que les villes européennes. Avant l'invention du tout à l'égout, les politiques d'hygiène publique y avaient conduit à collecter les déjections humaines par le biais de *camions citernes munies d'une pompe*, qui permettaient de vider les fosses d'aisance plutôt que d'en répandre le contenu dans les jardins. Sans doute à cause du substrat, les administrateurs de la ville de Dakar ont-ils préféré cette option plutôt que voir des fosses d'aisance non vidées noyer dans la nappe et polluer l'eau de consommation.

Les quartiers européens sont alors directement passés des latrines à tinettes à un système d'égouts. L'implantation en hauteur, en procurant une gravité, facilitera le fonctionnement des réseaux souterrains d'égouts d'évacuation des eaux usées. Confortablement installés, les colons bénéficieront en y excluant les populations autochtones, de méthodes d'assainissement individuel encore peu répandues même dans les villes de françaises.



**Figure 7.** Modèle de tinette probablement utilisé dans les quartiers européens du Plateau au début du siècle. (Source OMS).

<sup>1</sup> Dans le procès verbal n°12436 de la réunion de la commission d'Hygiène tenue dans la mairie de la Commune Mixte de Ziguinchor en 1933, le Docteur Maumus, Médecin principal de l'AMI préconisait tant dans la ville européenne que dans le lotissement indigène, l'emploi de tinettes mobiles de vases en terre cuite dits « marseillais » ou d'estagnons. Ces récipients seraient pendant la journée munis d'un couvercle mobile, afin d'éviter les mauvaises odeurs et des possibilités de contamination par les diptères et seraient vidés chaque soir dans la Casamance, vers 22 h, ou avant le lever du soleil, afin de ne pas incommoder les passants pendant le transport au fleuve, ces récipients devraient être clos le plus hermétiquement possible.

Dans l'Hexagone, il existait déjà un système d'approvisionnement en eau potable. De même depuis 1830, les boues étaient ramassées et commercialisées pour l'agriculture. Toutefois, l'heure n'y était pas encore à la réalisation d'égouts, malgré la publication dès 1870 de précis en la matière, avec notamment *Assainissement des villes* de Charles de Freycinet. Jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, dans la plupart des villes françaises régnait le tout à la rue, qui causait l'amoncellement dans les artères de Paris, Grenoble ou Lyon, aussi bien d'ordures que d'eaux croupies provenant ménages. Cette pratique du tout à la rue en milieu urbain résultait en réalité du surpeuplement démographique de ces espaces qui devenus densément occupés voyaient leur capacité de dilution des déchets et excréta, de même que pour les eaux résiduaires notablement diminuer. Ainsi, c'est la pression démographique et de l'habitat qui posaient le plus problème aux services de collecte des déchets dans les villes occidentales comme Paris<sup>1</sup>, la promiscuité constituant un frein à la dilution des matières. *L'évacuation des déchets demeurait un problème difficile et qui n'a pu être convenablement résolu que pour de petites villes disposant de champs d'épandage qui permettaient d'assurer leur utilisation*<sup>2</sup>. Les habitants ne disposant plus de *coins* à proximité ou disposer leurs déchets et peu enclins à aller de plus en plus loin et par leurs propres moyens pour éliminer leurs déchets feront progressivement le choix de gagner en temps et en distance à parcourir, en cohabitant avec leurs rejets. Avec la rue et le domaine public comme exutoire, s'installait l'habitude de vivre sur les immondices et à s'incommoder mutuellement, d'autant qu'il n'y avait pas de prise en charge officielle des déchets une fois sur l'espace public. La situation qui ne s'améliorera qu'une fois que les pouvoirs publics prirent la décision de prendre en charge cette question, vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

A Dakar, parallèlement aux améliorations dans les quartiers *blancs* (stabilisation des rues, adduction d'eau etc.), les indigènes étaient refoulés ou maintenus à la périphérie dans des zones peu propices à l'habitat. Ils devaient outre les contraintes de l'environnement naturel (marécages, moustiques), y faire face par leurs propres moyens à l'avènement cyclique des maladies tropicales propres au milieu tels que le paludisme, ou encore les parasitoses diverses omniprésents en saison des pluies. L'administration coloniale n'était en rien garante de leur santé et de leur hygiène, en vertu de la « susceptibilité raciale » que souligne GAYE<sup>3</sup>. Ce dernier note que la mission sanitaire du Sénégal préconisait de proclamer « *que les races indigènes et celles qui s'en rapprochent sont les plus dangereuses (...)* ». Pourtant, malgré les nouvelles et draconiennes conditions d'habitat, les populations africaines arrivaient tant bien que mal à maintenir un niveau d'hygiène satisfaisant notamment au sein de leurs concessions.

On sait qu'en effet que la vie s'organisait autour de l'espace central du village en l'occurrence le *Pinthie*<sup>4</sup> et des activités champêtres et de pêche, l'approvisionnement en eau potable étant assuré par des puits creusés sur une nappe quasi affleurante. L'espace domestique révélait un environnement sain avec des cases et lieux de vie, ainsi que des enclos bien tenus.

<sup>1</sup> Ronesse repris par BARLES écrivait déjà en 1779 « (...) c'est lorsque la capitale a pris en moins de dix années un accroissement étonnant, par les constructions sans nombre faites hors des boulevards et par la quantité de rues nouvellement percées dans les quartiers déjà subsistants ; c'est lorsque l'on bâtit de tous côtés, et tout le monde fait que rien ne contribue tant à la mal-propreté des rues que la multiplicité des batimens, la fouille et le transport des terres, qui se tamisent à travers les tombereaux, l'apport du plâtre, celui des pierres & moellons, le recoupe des pierres, le séjour des boues dans les ateliers, où il est impossible de balayer : c'est lorsque le pavé dont la solidité contribue si essentiellement à la propreté est bien plus fatigué qu'autrefois, par le nombre prodigieux de charrois & par les fardeaux énormes que l'on transporte d'un bout de la ville à l'autre : c'est lorsque le volume des immondices est si considérablement augmenté par la quantité incroyable de chevaux & de voitures de toute espèce, é par l'accroissement prodigieux du luxe ; c'est enfin lorsque pour la salubrité de la ville, on a reculé les voieries de façon qu'un tombereau qui pouvoit, il y'a vingt ans faire six voyages, dans la matinée, n'en fait maintenant que trois ou quatre au plus en hiver & qu'il est nécessairement attelé de trois chevaux au lieu de deux ».

<sup>2</sup> MUMFORD Op cité P 596.

<sup>3</sup> GAYE P-A, (1992). *Discours sur le microbe et la santé publique en AOF : le cas du Sénégal*. REHSEIS, Université Paris VII P1164- 1174

<sup>4</sup> Place centrale dans l'habitat traditionnel groupé lébou. Il comprend en général l'arbre à palabres, la mosquée ou espace réservé aux prières et accessoirement une aire de jeu pour les enfants.

L'organisation des concessions à l'intérieur des clôtures (avec comme matériaux du bambou, du bois de rônier et de la paille), faisait déjà apparaître la différenciation entre les pièces de vie, en général case avec toit curviligne comprenant en général un mobilier sommaire (quelques lits autour du feu de cuisson) et les coins de commodité. Parmi ces commodités séparées, on retrouvait ainsi l'enclos-douche, l'urinoir nommé *Ganouwaaye* constitué en fait d'un coin clos avec deux moellons posés par terre et complétés par un système sommaire de drainage du liquide vers l'extérieur pour les urines. Les populations faisaient encore leurs *besoins* dans les champs pâturages aux alentours, d'où d'ailleurs l'expression « *Guinaaw keur* » (littéralement *derrière la maison* ou *dans les bois*). Les ruelles étaient encore préservées de rejets solides du fait de l'existence de la décharge collective ; implantée à l'orée des concessions, elle recevait les débris d'ustensiles domestiques et autres déchets, bien que la ferraille, les débris de verre et bouteilles, ainsi que les déchets de cartons et papiers étaient rares. En vertu d'une habitude typiquement villageoise, la matière organique (restes de cuisine, épluchures et déchets de poissons), qui constituait la plus grande partie des résidus des ménages, était réutilisée ; en se décomposant, et en se mélangeant à l'humus, elle servait à la fumure des champs. Quant aux rejets liquides, l'eau de préparation des repas était destinée aux animaux et les eaux résiduaires (de lessive, de vaisselle) était jetée dans la cour.

Sur un plan médical, pour parer aux pathologies, infections diverses dues aux aléas naturels (maladies tropicales), aux accidents (brûlures, morsures), et aux blessures du fait de guerres et tensions sociales (plaies ouvertes, fractures etc.), les populations avaient recours aux pratiques médicales traditionnelles exercées héréditairement par famille. Cheikh-Anta DIOP rapporte: « *la médecine empirique était relativement développée en Afrique. On soignait les blessures de guerre au Sénégal en particulier en extrayant les balles ou les éclats puis en cautérisant la plaie par un mélange d'huile bouillante et de sable propre avant de la recoudre (...), procédé qui s'appelle Roukâb en valaf* »<sup>1</sup>. PARK (1799, 275), détaille quelques procédés simples mais efficaces par lesquels étaient soignés abcès, fractures et dislocations, fièvres et dysenteries etc. Notons que les populations connaissaient déjà l'usage d'un savon de fabrication locale qui selon Cheikh Anta DIOP, était « *lié au développement de l'urbanisme et assurait une hygiène notable pour l'époque* ». PARK de préciser la technique de fabrication : *ils font du bon savon en faisant bouillir de l'eau dans des pistaches (arachides), auxquelles ils ajoutent une lessive de cendre de bois*<sup>2</sup>. Certains habitants bénéficiaient aussi de soins délivrés dans les missions catholiques, alors que quelques notables indigènes pouvaient jouer de leur statut pour avoir accès aux infirmeries militaires. Pour Dakar, DEMAISON dans son roman note : « *Le Docteur Settalaire était alors un des deux seuls médecins civils de Dakar. Ceux qui avaient besoin de consultations gratuites, Européens ou indigènes allaient à l'hôpital sur le plateau après avoir dépassé le palais du gouvernement* »<sup>3</sup>. Mais globalement, à l'exception des maladies endémiques les plus présentes sur le territoire comme la maladie du sommeil (*nelawane*)<sup>4</sup>, de maladies vénériennes, du tétanos ou encore des fièvres, les conditions sanitaires de ces populations semblaient être tout à fait satisfaisantes. Il y n'était en effet guère question de typhoïde dont la mortalité *était considérée par les hygiénistes nord-américains comme l'un des indicateurs les plus fiables du degré de salubrité –ou d'insalubrité– d'une localité*<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> DIOP C-A, (1960). *L'Afrique noire précoloniale*. 1960 213 p. p153.

<sup>2</sup> Mungo PARK op cité P 329.

<sup>3</sup> DEMAISON A, (1948). « *L'Etoile de Dakar* ». Edition Les Presses de la cité. Paris 1948. 408 pages. P 139

<sup>4</sup> SAINT-MARTIN. J-Y, (1989). *Le Sénégal sous le second empire 1850-1871*. Khartala 1989. 671 p

<sup>5</sup> LEVIER P, (1996). *De l'Hygiénisme à l'Ecologie urbaine. Environnement, santé publique et urbanisme à Toronto du XIX siècle à nos jours*. Thèse de Doctorat d'Histoire Contemporaine. Université Bordeaux III. 1996. 611 pages.

Plus tard, VANLANDE citant Robert Gaffiot<sup>1</sup> notait : « *il y avait peu de maisons, peu de commerces, peu d'habitants et pas d'industries* », principaux facteurs de pollution des espaces.

La pratique du rejet massif de matières liquides et solides dans les rues de la ville, était donc apparue à la faveur de la nouvelle implantation ; ces rejets étaient orchestrés par les populations occidentales mais aussi par les foyers d'indigènes néo-urbains. Toutefois, on était encore loin de la *cohabitation* en vigueur en Europe et en Amérique du Nord, où excréta et déchets y étaient en effet systématiquement abandonnés dans les rues, devant les portes et sous les fenêtres, transformant les rues et ruelles en véritables dépotoirs boueux et en bourbiers infectes. C'est d'ailleurs ce qui permet d'objecter qu'une situation peu préoccupante s'est maintenue jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle dans la presque île léboue.

Ce serait donc l'installation massive dans la ville des nouveaux arrivants, qui semble y avoir notablement modifié certains aspects liés à l'hygiène et à la salubrité. Une description du Dakar de cette époque fournit à cet égard quelques renseignements de première main. Elle dépeint en effet la future capitale du pays :

*« une ville qui sent si mauvais, et où il n'y a même pas d'eau (...). Des étangs de sable s'allongeaient entre les villas, une végétation recroquevillée, poudreuse de daturas, d'euphorbes de jujubiers rampant au pied des dunes où étincelaient des verreries brisées, des tessons d'assiettes, des boîtes de conserves vides, des déchets de popote locale (...). Le long des rues de sable mouvant, la hutte du lébou juchée sur une dune croulante voisinait avec la cabane du guingois –oblique- du traitant wolof, la case du laborieux journalier toucouleur s'accostant à la maisonnette sordide d'un métis du Cap-Vert ; le hangar du Syrien ombrageant la tente ocreuse du maure. Les races n'avaient aucune sympathie l'une pour l'autre ; chaque famille n'était en relation qu'avec son clan et au plus avec les gens de sa religion. Les enfants seuls s'assemblaient sur les placettes, réunis dans un goût commun du vice »<sup>2</sup>.*

Cette peinture peu glorieuse et aux accents dédaigneux prononcés, reste néanmoins précieuse et intéressante, car renseignant sur un aspect de la vie quotidienne des populations : celui des déchets. On est d'ailleurs tentés au vu des matières décrites, de déduire que le niveau de vie ou les habitudes de consommation des populations locales, avait connu une petite évolution. L'introduction dans quelques foyers indigènes de denrées telles que les légumes, viandes et poissons en boîtes de conserve venant d'occident, en était une illustration, bien que tels produits soient encore longtemps restés un luxe réservé aux européens et mulâtres aisés. Quant aux tessons d'assiettes, et autres débris de verre, l'absence d'une industrie de fabrication locale suggère qu'ils provenaient de l'usure d'ustensiles ménagers, articles achetés auprès des commerces et magasins d'import export, tenus par la bourgeoisie commerçante. Ces débris pouvaient aussi provenir de bouteilles de boissons ou autres liqueurs, obtenues lors des échanges qu'entretenaient les populations autochtones avec les marins qui accostaient dans la rade de Dakar. Mais il apparaît plus probable que ces déchets aient été le fait de populations européennes évoluées ou « assimilés européens » aisés : libano-syriens ou commerçants métis avec un mode de vie et de consommation quasi occidental. D'ailleurs plus loin l'auteur parlant de villas décrivait sans aucun doute l'habitant européen qui devait en être le producteur. De toute évidence, l'acquisition d'assiettes et de tout autre article en verre ou céramique ne devait guère à cette époque, être à la portée des populations noires. Si dans la majorité des chaumières occidentales les plats en étain étaient encore de rigueur pour déguster les repas, l'usage de bols en fer, ainsi que contenants traditionnels (écuelles,alebasses) en bois était plus répandu, chez les *natifs*, pour les mêmes besoins.

<sup>1</sup> Dans « *Gorée, capitale déchue* », il reprenait les avis du père Canard décrivant Dakar au à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, en 1878.

<sup>2</sup> VANLANDE René. (1942). « *Dakar* ». Paris Edition J-Peyronnet & Cie 191 pages. Dans ce passage l'auteur cite un certain Randeau.

L'élimination des résidus des populations occidentales, était assurée par les domestiques indigènes qui étaient à leur service ; ces derniers se contentaient souvent d'abandonner les déchets à la lisière des îlots européens, et dans les zones marécageuses où l'on retrouvait quelques groupes lébous ayant été refoulés des zones centrales.

Cette pratique nouvelle de l'abandon sauvage des déchets, déjà banalisée en Europe venait ainsi de se substituer à la traditionnelle méthode d'élimination des déchets jusque là en vigueur : le dépôt dans des décharges communautaires implantées à l'écart des habitations, pratique rurale longtemps perpétuée par les populations.

Pourtant, quelques réalisations publiques diverses, étaient à mettre sur le compte de la municipalité : la construction de trottoirs avait déjà été entamée, alors que l'éclairage des rues au pétrole était confié au service de la voirie. *On élargi le domaine de l'électricité à Dakar et l'on y multiplie les lampes ; pendant ce temps, des peuples entiers ne se servent même pas de la lampe à huile et ne connaissent que l'éclairage des singes, la lune. Les voitures automobiles vont bientôt rouler à Dakar, et certaines tribus qui n'en sont pas encore au fusil à pierre lancent des sagaies sur les premières locomotives qui traversent leur pays*<sup>1</sup>. Mais, concernant les équipements d'hygiène publique, il a fallu pour Dakar, attendre le début du 20<sup>e</sup> siècle pour voir les premières mesures d'envergure mises en place. Même à la faveur de sa séparation d'avec l'île de Gorée, préfigurant son futur rôle de capitale de l'AOF, la ville ne disposa pas encore de système d'assainissement liquide.

Entamés dès 1889, les premiers creusements d'égouts ne furent pas encore achevés en 1913 si l'on en croit DEMAISON (1948, 39) : « *A certains moments, le vent du Nord apportait les pestilences issues de la ville indigène, car le tout-à-l'égout n'était pas encore achevé. Cela tenait des odeurs humaines et de la tête de poisson pourri* ». Dans ce domaine, la ville était au même niveau que Rufisque, où les principales réalisations en la matière visaient uniquement à combler les marigots et à drainer vers l'océan et en surface les eaux pluviales. D'un point de vue plus sanitaire, les municipalités des communes étaient déjà chacune dotée à cette époque outre la voirie, d'un service d'hygiène.

Concernant la gestion des ordures ménagères, c'est donc probablement entre 1890 et 1900, que les Municipalités furent chargées à Dakar, de se substituer officiellement à la gestion individuelle des déchets domestiques solides, une fois à l'extérieur sur le domaine public. Désormais, elles prenaient le relais des populations et mettaient en place un service de collecte (enlèvement) et d'élimination des ordures : on est près de deux siècles et demi après l'application d'une telle mesure à une ville comme Paris.

Rappelons que même si Dakar ne constituait encore qu'une extension de Gorée, le décret de 1878 permettait déjà aux maires de disposer des pouvoirs d'hygiène et de voirie municipale. C'est d'ailleurs à cette intervention municipale que la future capitale dut son salut, l'ébauche de ville qu'elle constituait étant déjà en matière de salubrité, confrontée à un phénomène nouveau lié au rejet des déchets dans la rue. Cette pratique qui tel qu'on l'a vu plus haut constituait la hantise administrateurs des villes occidentales de l'époque, était encore nouvelle dans la zone, même si avec parallèlement à son augmentation, la population européenne transférait (naturellement) sur le nouvel espace urbain en formation, des comportements jusque là inconnus.

<sup>1</sup> DEMAISON op cité (1948, 61).



La loi de 1901 sur l'autonomie financière des colonies, prévoyait que *chaque territoire doive vivre sur ses propres moyens*. Profitant encore de crédits de la métropole avant que son application n'intervienne, les municipalités choisirent à leur tour de confier ce premier service de nettoyage et de collecte des déchets, par adjudication à un entrepreneur indigène, qui procédait à l'enlèvement des déchets des concessions, maisons et commerces de la ville.

Le ramassage des ordures était toutefois localisé dans le centre historique. Il se faisait à l'aide de véhicules hippomobiles, appelés charrettes-tombereaux<sup>1</sup>, qui arpentaient des rues qui à cette époque n'étaient pas entièrement stabilisées. On sait en effet qu'à la différence des villes européennes et notamment françaises, aucune rue à Dakar n'était encore à cette période, bitumée. D'après DEMAISON (1948, 35), « *même la rue qui reliait le Boulevard Pinet-Laprade au Boulevard National, ces deux boulevards mêmes, étaient rouges de poussière, comme toute la ville ; et cette poussière de latérite lorsqu'elle n'était pas arrosée d'eau de mer se répandait dans les boutiques, sur les façades, sur les complets blancs des gens de Dakar. Aussi, beaucoup d'entre ces derniers adoptaient-ils la toile kaki* ». Aussi, ce sont essentiellement des voitures à traction animale qui circulaient dans la ville ; l'auteur (1948,122) évoque le héros du roman Corvin ayant fait l'acquisition d'une voiture toute neuve, *un de ces légers véhicules à deux immenses roues qu'un homme pouvait soulever sans peine et que l'on employait beaucoup à cette époque dans les sables de l'Arizona et du New-Mexico*.

Le service de salubrité collectait les déchets commerciaux des boutiques, cafés, brasseries, et cinémas s'égrenant sur le boulevard Pinet-Laprade. Il vidait aussi les poubelles des demeures européennes, dont les domestiques, employés comme « *bonnes à tout faire* », ou « *boy* » s'occupaient de l'hygiène intérieure et de l'évacuation des déchets. De manière volontaire, il desservait aussi très négligemment les quartiers ou îlots indigènes : pour ces derniers, les poubelles devaient être déposées au pied de poteaux marqués « *dépôts d'ordures* », installés par l'entrepreneur. « *Oubliés* » durant les tournées de collecte, les récipients remplis d'ordures pourrissaient au soleil pendant de nombreux jours.

L'entreprise de collecte privilégiait les quartiers blancs au détriment de ceux *indigènes*<sup>2</sup>, en vertu des incontournables orientations politiques discriminatoires. Mais, elle n'était de toutes façons pas en mesure de couvrir la totalité des zones habitées de la ville, dans le cas où le contexte aurait permis d'accomplir cette tâche de façon démocratique. Disposant de tombereaux en nombre réduit, le service souffrait déjà d'une irrégularité dans ses passages même dans les quartiers européens, pourtant principaux bénéficiaires. Une fois collectés, les déchets étaient portés hors de la ville et épanchés sur un grand espace au soleil puis, brûlés, sauf à Gorée, où les services de la Municipalité, après avoir ramassé les ordures avec des charrettes hippomobiles, les jetaient ensuite à la mer<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Ces premiers équipements utilisés pour la collecte des déchets et qui succédaient aux pousse-pousse à ordures n'étaient d'ailleurs pas spécifiques à l'enlèvement des ordures ménagères.

<sup>2</sup> Terme péjoratif qui dans la lignée des propos de Delafosse estime aussi que les africains sont des ruraux et qu'une fois en ville ils reproduisent leurs habitudes rurales. (Sinou Op cité p 26) précise bien que *contrairement à leur mode de production rural, leur économie en ville est liée aux activités des colons : soit ils les approvisionnent, soit ils servent de main d'œuvre, notamment pour les travaux utilitaires.*

<sup>3</sup> **Gouvernement Général de l'AOF. Colonie du Sénégal.** Rapport d'ensemble de la situation politique, administrative financière et économique et sur le fonctionnement des divers services pendant l'année 1905. Saint-Louis, imprimerie du Gouvernement 1906. P 145

Le schéma était quasi identique pour Rufisque, qui malgré le développement et la rapide croissance de Dakar, conservait encore à cette époque son rôle stratégique de centre du commerce et des activités économiques du Sénégal méridional. La ville jouissait encore de sa position de centre de captage de la production arachidière.

D'ailleurs, ce point de triage de la production de l'oléagineux ruinerait tour à tour la prospérité de l'île de Gorée et plus tard de Saint-Louis<sup>1</sup> : la ville qui comptait 4500 habitants en 1866, exportait 25 000 tonnes sur les 70 000 commercialisées vers l'Europe<sup>2</sup>, alors que Saint-Louis en captait à peine 5000. Si depuis près d'un siècle son port artisanal permit le développement des échanges avec des navires occidentaux (bois, ivoire, or, esclaves...), ses installations portuaires wharf, pontons et quais réalisés par la suite lui ont permis d'optimiser sa capacité d'accueil et de chargement des navires et bateaux notamment pour l'arachide venant du centre du pays.



**Photo 79.** Secco d'arachides à Rufisque. Source ANS.

<sup>1</sup> Il est vrai que Gorée ne pouvait tenir la concurrence à Rufisque dans le désormais florissant commerce de l'arachide qui remplaça « au pied levé » celui des esclaves. Quant à Saint-Louis, si elle pouvait un temps dans la *lutte pour le drainage de l'arachide*, lui tenir la dragée haute avec ses équipements (port et chemin de fer), la ville du nord ne captait cependant qu'une faible production issue d'une partie du Walo (peu adapté à cette culture), pendant que Rufisque polarisait l'essentiel du Cayor (arachidier), tout en bénéficiant aussi du rail et d'une infrastructure portuaire. Kaolack qui s'était positionné à un moment donné en pouvant potentiellement drainer la production du Saloum, d'une partie du Sénégal Oriental et de la Casamance sera elle desservie par un fleuve peu praticable offrant peu de possibilités de navigabilité.

<sup>2</sup> LOMBARD op cité p 137.

La ville connaissait un rayonnement économique, avec toutefois un traitement différencié des couches sociales et raciales, qui s'illustrait par l'occupation spatiale discriminatoire dans l'habitat et dans l'affectation des activités. Le poumon de l'activité économique qu'était le négoce de l'arachide, était tenu par les commerçants européens, libano-syriens et créoles concentrés dans le quartier européen de l'Escale ou Keury-Kao situé en hauteur. L'habitat aussi connaissait une évolution dans cette zone qui regroupait les commerces et équipements les plus significatifs, ainsi que les maisons en dur des colons occidentaux. Il est loin le temps où le Damel du Cayor exigeait aux premiers traitants établis à Rufisque, de se contenter pour leur habitations de *cases que les balles de ses fusils pourraient traverser*<sup>1</sup> : seules les populations autochtones pauvres, reléguées dans les quartiers de Mérina, Thiawlène ou encore Diokoul près des marécages logeaient encore dans ce type d'habitat. Bien que dépositaires d'une ancienne et longue tradition de transactions et échanges traditionnels de céréales, de peaux et cuirs avec les premiers explorateurs, les indigènes furent progressivement mis à l'écart des circuits du commerce concernant l'oléagineux dans lesquels ils n'interviennent plus qu'à titre de *laptots* (porteurs ou pousseurs de chariots). A l'exception de quelques négociants noirs qui tentèrent tant bien que mal de tenir tête à la concurrence des marchands européens, les indigènes ne constituaient qu'une main-d'œuvre privilégiée et à portée de main de cette élite commerçante Rufisquoise aux affaires florissantes. Toutefois, la bourgeoisie commerçante allait vite déchanter...

En vertu de la loi coloniale qui imposait aux colonies de fonctionner sur fonds propres, Pinet LAPRADE établi par arrêté du 8 mars 1862 un droit annuel de patente pour les commerçants de la ville. Assane SECK nous apprend que dès juillet 1862 les débitants de boissons payaient à Dakar et Joal 300 FRS, et 600 Francs à Rufisque. Ses habitants pestant contre « l'extorsion de fonds déguisée » dont ils se sentaient victimes de la part de la Municipalité (en place depuis 1880 à la faveur de son érection en commune française), se plaindront après moult protestations, auprès du nouveau gouverneur de l'action de son prédécesseur en faveur de Dakar et au détriment de Rufisque : « *qu'à t-on fait jusqu'ici en faveur de l'importante ville de Rufisque se demandaient-ils alors ?... Hélas, monsieur le Gouverneur, on a pris tous les ans nos beaux revenus, notre argent et, en amélioration, en assainissements, on ne nous a jamais rendu un denier (...)* L'administration qui vous a précédé nous refusait systématiquement toute assistance, et nos revenus s'engloutissaient dans ce grand gouffre de Dakar création autant fastidieuse qu'inutile (...)

Rufisque faisait inexorablement les frais du développement de Dakar. Le vœu de Pinet-Laprade de voir Dakar supplanter, voire éteindre Rufisque, devenait par la force des choses réalité. De toutes façons, rien ne semblait pouvoir freiner l'ascension de Dakar, qui bénéficiait de l'appui de Van Vollenhoven secrétaire général de la colonie en 1913. L'une des héroïnes du roman de DEMAISON, Eva parlait ainsi de la ville en 1913 dans son combat contre Rufisque : *C'est Dakar qui gagnera !* affirmait-elle. *Mais que de travail encore pour en faire une capitale. (...) Et ces baraques de nègres, en douves de barriques, en tôles ondulées, en bidons de pétrole. Elles devraient disparaître. Il y'a vraiment beaucoup à faire...* (1949, 77). C'était d'ailleurs l'opinion de Faure (1914, 164) qui en 1914, estimait *qu'il restait encore à Dakar trop de trottoirs non cimentés, trop de terrains vagues entourés d'affreuses clôtures, trop d'habitations indigènes au milieu des maisons européennes*. Mais en délaissant Rufisque pour aller s'installer à Dakar, les magasins de la Compagnie Française (comptoir de négoce), de VEZIA (les Galeries de Dakar), les Etablissements Maurel, Buhan & Tesseire, NOSOCO, Assemat, Peyrissac (outillage), Delmas..., sentaient déjà *le vent tourner*.

<sup>1</sup> SECK A. Op cité page 356.

L'irruption et la floraison à Dakar des petits services urbains entre 1915 et 1927 était aussi révélatrice de la future promotion de la cité. *Des artisans venus de la métropole, s'installent, dans l'espoir d'une réussite. Alors qu'en France les grands magasins sont en train de mettre à mal les boutiques de détail, à Dakar, on voit s'établir des horlogers, la loupe à l'œil, penchés sur des rouages minuscules et s'épongeant le front. Des bottiers, des mécaniciens vont et viennent en bleu dans des ateliers encombrés de bicyclettes, de motos, de ferrailles. Un menuisier bordelais fait concurrence à Per Guèye et à Cupidon. Pour suivre le mouvement, Viale se prépare à ouvrir un vaste magasin de librairie. Un cordonnier tient boutique dans la rue Vincent ; un autre dans la rue Blanchot. Des lingères, des magasins de mode disposent leur étalage de luxe autour du marché couvert<sup>1</sup>.*

S'il est vrai que par la suite, les communes de Dakar, Gorée, Rufisque et Saint-Louis devaient fonctionner en autonomie, le Gouvernement général en prévision du futur rôle de Dakar n'hésitera cependant pas à ponctionner dans les recettes et taxes prélevées dans d'autres communes. Devant servir à la construction d'infrastructures et équipements publics, elles seront réaffectées à l'œuvre de développement de la future capitale émergente qui raflait ainsi la mise. Les quelques miettes restantes serviront à réaliser des mesures sanitaires visant principalement l'assainissement de marigots, le creusement de canaux pour évacuer les eaux pluviales devant permettre une petite amélioration de la situation sanitaire générale.

Au niveau communal, le quartier européen de l'Escale disposait déjà d'une bonne longueur d'avance s'agissant des équipements. Déjà loti dès 1862, elle bénéficia de rues empierrées (macadamisées) d'une adduction d'eau, de trottoirs et de caniveaux. Mais comme à Dakar, un système d'égouts n'y était pas encore mis en place, les maisons des commerçants et de l'élite bourgeoise y étaient dotées de W-C avec des latrines à tinette ou récipients mobiles vidés à la mer. Un projet de construction d'égouts était toutefois à l'étude pour l'agglomération qui connut une forte poussée démographique et passa de 8000 habitants en 1890, pour atteindre 15 000 en 1914.

S'agissant de l'enlèvement des ordures, les Services Municipaux de la ville de Rufisque disposaient déjà de wagonnets DECAUVILLE étanches. Poussés à bout de bras, ils circulaient principalement à travers les rues des quartiers privilégiés de l'Escale. Les immondices collectées étaient brûlées dans un four incinérateur existant déjà depuis quelques années.

Ces wagonnets empruntaient en réalité un réseau de voies ferrées long de 14 km, implanté à Rufisque pour les besoins de l'activité commerciale. Installé depuis 1889 par la chambre de commerce et la municipalité, ce réseau desservant 15 ha d'entrepôts, sillonnait la ville et permettait une manutention des marchandises, et notamment l'arachide, entre la gare et le port. Ce sont donc ces réseaux qui furent sollicités lors de la mise en place du premier service officiel de collecte des déchets de la ville, mais pour un service destiné aux seules populations des quartiers modernes. BENGA (1995, 72) souligne à ce propos : *la situation de la ville de Rufisque au point de vue de l'hygiène publique était peu satisfaisante au milieu des années 20 : la banlieue était traversée par une route rétrécie, et l'accès dans la ville devait se faire par un quartier non classé dans la zone urbaine (Tiokho). On y retrouvait des tas d'ordures, des caniveaux d'eau stagnantes...* En réalité, ce sont ces marges de la ville qui servaient aussi de lieu de rejet des immondices collectées dans la ville.

<sup>1</sup> DEMAISON op cité, 1948, 321.

Longtemps favorisée, l'Escale bastion de l'élite commerçante (Rouennais, Dieppois, Marseillais, Bordelais) subissait on l'a dit, un recul progressif des activités. Abrutant les succursales de Vézia, de la Compagnie Française, de NOSOCO, grandes maisons de commerce dont les sièges étaient implantés en métropole, ce pôle commercial va avec le glissement vers Dakar des activités de négoce, des usines de décorticage d'arachide, des sociétés de chaux et ciments etc., perdre de sa superbe et accélérer du coup le déclin de l'ensemble de la ville. Même si elle restée pendant encore quelques années un grand centre de collecte des produits arachidières, avec en Juillet 1879, 20 000 tonnes d'arachide traitées<sup>1</sup>, la ville de Rufisque faisait les frais de la croissance de Dakar touchant inévitablement les projets que nourrissait la Municipalité. En l'occurrence, les mesures d'assainissement des quartiers périphériques qui ne verront jamais le jour du fait d'une baisse de rentrées de fonds. La baisse des recettes qui en découlait induisait des effets néfastes notamment pour la prise en charge des questions d'hygiène et de salubrité.

Les maigres budgets alloués aux volets hygiène et assainissement, seront consacrés aux quartiers centraux européens qui bénéficiaient de quelques commodités. Comme à Saint-Louis, les places publiques du centre des affaires étaient dotées de cabinets pour les populations venant dans le centre-ville, alors qu'une fois dans leurs quartiers les populations autochtones n'ayant pas accès à des sanitaires et à un système d'assainissement modernes continueront à recourir à des pratiques traditionnelles.



**Photo 80.** Rufisque au début du siècle. Maisons Indigènes au premier plan. Mbao qui n'était encore qu'un no mens land, fournissait en eau potable une partie de Dakar et de la ville de Rufisque. Source ANS.

<sup>1</sup> **NDIAYE F, (1968).** *La colonie du Sénégal au temps de Brière de l'Isle (1876-1881).* In bulletin de l'IFAN, tome 30. Série B n°2. 1968. p 463-512

De même, à l'image de Dakar et du Plateau, l'accès strictement réservé des Services médicaux officiels aux seules populations blanches, créoles ou arabes implantées dans les quartiers du l'Escale à Rufisque, témoignait de la persistance des pratiques discriminatoires. Ces pratiques furent étendues à la circulation des biens et personnes : les populations blanches se voyaient en effet déconseillées par mesure de précaution et pour des raisons sanitaires, de fréquenter les quartiers indigènes lors de leurs déplacements et migrations divers. Rappelons que les indigènes étaient déjà refoulés à l'extérieur de la ville dans des villages bien spacieux et bien délimités<sup>1</sup>. Le cloisonnement entre les différentes communautés devait permettre de limiter les risques d'extension aux populations civilisées des pathologies attribuées aux indigènes et à leur mode de vie.

L'existence d'un système de collecte des déchets, n'avait cependant pas réglé le problème de l'insalubrité dans les villes de Dakar et de Rufisque. L'autorité publique attribuait cette situation à trois principales raisons : le manque de rues carrossables dans les agglomérations indigènes, la défectuosité et l'insuffisance du service d'enlèvement des ordures, et le manque absolu de services de vidange et de cabinets publics. En réalité, l'exclusion des populations noires des schémas de gestion officiels y était aussi pour beaucoup.

Pourtant, les populations indigènes de Dakar et Rufisque, avaient pu jusque là conserver des habitudes d'hygiène intérieure, sommaires mais encore convenables. La pratique de la décharge pour les déchets solides et de la séparation des eaux croupies pour les déchets liquides était encore appliquée : dans les concessions, les *Ganouwaaye* servaient d'urinoir alors que les besoins naturels se faisaient dans la nature par le biais du *Guinaaw Keur*. D'ailleurs progressivement nombre de familles africaines de Rufisque et Dakar (comme à Saint-Louis et Gorée) adoptaient les « pots de chambre » familiales, avec des fèces étaient vidés à la mer ou dans les coins vagues alentours. Suppléant à la prise en charge officielle, ces pratiques aidaient à maintenir les intérieurs propres, en témoigne le peu d'amendes dressées aux par les agents du service d'hygiène pour défaut de balayage, dépôt d'ordures, et cabinets mal tenus ou absents dans les maisons.

C'est la coercition réglementaire qui, en modifiant l'approche extérieure des populations, d'élimination de leurs déchets notamment ceux domestiques solides, va favoriser la prolifération de points de rejets anarchiques. Tenues entre le marteau (tradition de tenir leur environnement propre) et l'enclume (absence de prise en charge extérieure), elles adopteront des pratiques de survie hygiénique en s'adonnant à l'élimination sauvage qui fini par mettre l'autorité municipale devant ses responsabilités. Un extrait du rapport de 1906 du Service de l'Assistance Publique et Sanitaire notait :

*« Les indigènes se sachant surveillés chez eux se débarrassent un peu partout de toutes les saletés et ordures qui encombrent leurs cours et vont les jeter dans tous les terrains non clos et sur les dunes. Ils procèdent aussi la nuit ou de bon matin, à des heures où ils savent ne pas rencontrer les agents de l'hygiène<sup>2</sup> ».*

<sup>1</sup> **Gouvernement Général de l'AOF. Colonie du Sénégal.** Rapport d'ensemble de la situation politique, administrative financière et économique et sur le fonctionnement des divers services pendant l'année 1905. Saint-Louis, imprimerie du Gouvernement 1906. p 153

<sup>2</sup> **Gouvernement Général de l'AOF. Colonie du Sénégal.** Rapport d'ensemble de la situation politique, administrative financière et économique et sur le fonctionnement des divers services pendant l'année 1905. Saint-Louis, imprimerie du Gouvernement 1906. 153

L'administration coloniale qui a longtemps cherché à exclure les populations africaines des schémas de prise en charge officiels, reconnaissait sa responsabilité dans la prolifération de ces dépôts anarchiques à de nombreux endroits des villes et *d'où se dégageaient des odeurs infectes*. Les aveux de l'auteur du rapport sont sans équivoque quand il poursuit : *« les indigènes transférés à une grande distance de la mer ne peuvent y porter les ordures. Les rares voitures de l'entrepreneur ne peuvent desservir des agglomérations situées...sur les dunes »*, avant de conclure *« la paresse des indigènes devient presque légitime, et ils se débarrassent au petit bonheur dans tous les terrains inoccupés<sup>1</sup> »*.

Le compromis sera de rapprocher les points de dépôts des quartiers indigènes des principales voies carrossables et de masquer les odeurs émanant des bennes non collectées par épandage de pétrole, chlore ou crésyl, ou encore. Pas de collecte à domicile pour les indigènes, astreints à faire le trajet jusqu'aux points de dépôt.



**Photo 81.** Une rue de Dakar vers 1910. Source ANS.

<sup>1</sup> Ibidem. P 153

La ligne de conduite du pouvoir colonial en matière d'hygiène durant la première phase coloniale a été de chercher à assurer la santé des résidents européens sans y associer les populations autochtones. Ces principes étaient aussi bien appliqués par les instances gouvernementales (Gouvernement Général de l'AOF) que par les municipalités. Deux éléments allaient pourtant obliger le pouvoir colonial à un élargissement des mesures sanitaires aux populations noires.

D'abord, la dangereuse stagnation des eaux de pluie en contrebas « chez les indigènes », qui fera prendre conscience aux pouvoirs publics de la nécessité dans le cadre d'une lutte contre des mares et point d'eau gîtes à larves (anophèles) de disposer la ville de collecteurs d'eau pluviale. Bien que protégées des inondations par leur localisation en hauteur, le développement de gîtes à moustiques et des mares insalubres allait indirectement accélérer la propagation des épidémies. Ce fut d'ailleurs le cas lors de l'épidémie de fièvre jaune de 1900 qui traumatisa la population blanche avec 73 décès sur 135 personnes atteintes, et ce malgré toutes les précautions prises. C'est alors à reculons et principalement pour protéger ses ressortissants que l'administration se résolu une fois de plus à prendre des mesures qui indirectement profiteront aux indigènes refoulés dans les bas fonds inondables. Il s'agit ici de la mise en place d'un réseau de collecte des eaux de pluie à l'aide de collecteurs généraux capables d'absorber de grands débits. L'ensemble était couplé d'une adduction d'eau de mer afin d'effectuer des « chasses d'eau » quotidiennes dans les réseaux d'égouts, et en particulier dans les collecteurs d'eau pluviale où ces chasses entraînent les détritiques qui s'y accumulent en saison sèche et pouvant ainsi les obstruer en saison des pluies. La propagande justifiera ces réalisations par des motifs de prévention sanitaire, mais aussi d'aménagement de la ville-phare de la colonie française. En réalité la hantise des autorités était alimentée par l'existence de tout foyer pouvant permettre la constitution de gîtes à larves : trous, dépressions naturelles ou excavations découlant de travaux pouvant constituer en période de pluies des flaques d'eau, de même que les récipients non couverts dans les habitations étaient traqués.

L'autre élément décisif sera la création du port de Dakar. Si sa construction a accompagné le développement de la ville, permit son ouverture au monde et favorisé la circulation des biens et personnes, le port a aussi été à l'origine de la migration de certains virus et maladies. Ces brassages furent à l'origine de l'importation par voie maritime puis du développement à Dakar de l'épidémie de fièvre jaune de 1902 qui fit parmi la population européenne 24,4 % de malades et 12,9 % de décès. Devant ces ravages n'épargnant pas ses ressortissants, le pouvoir colonial dut une fois de plus surseoir à ses desseins ségrégationnistes inavoués en renforçant une partie des mesures sanitaires, mais aussi en la généralisant aux populations noires.

En 1905, fut constitué le Code sanitaire, énonçant les principes de *la défense de la santé publique sur cette terre d'Afrique où les actions d'ensemble avaient jusque là fait défaut*<sup>1</sup>. L'administration coloniale créera aussi le service de l'Assistance Médicale Indigène (AMI) lui conférant la charge de dispenser à titre gratuit les soins médicaux aux populations africaines, de véhiculer des conseils d'hygiène, de rendre obligatoires la vaccination et la revaccination anti-variole et de promouvoir la protection maternelle et infantile. Cette marqua aussi la naissance des Services Municipaux d'Hygiène, suivis tour à tour d'une promulgation de la réglementation au sujet des eaux stagnantes dans l'intérieur des villes, des mesures antiépidémiques, de celles ayant trait à la construction et la salubrité des maisons.

Les Services Municipaux d'Hygiène qui fonctionnaient à Dakar, Rufisque et Gorée sous l'autorité des maires et la surveillance technique de l'autorité sanitaire, veillaient aussi à l'application des arrêtés municipaux sur l'hygiène et la salubrité publiques, sur la désinfection



préventive des décombres et matériaux de démolition. Ces services se composaient d'un médecin pour les trois villes, d'un agent européen ou un commissaire de police pour chaque localité, de 6 manœuvres indigènes à Dakar, 4 à Rufisque et 3 à Gorée.

En réalité, la crainte principale telle qu'énoncée par les hygiénistes de l'époque était alimentée par l'existence de gîtes à larves de *Stegomyia* favorisant le développement de la fièvre jaune. La maladie faisait beaucoup de victimes chez les populations européennes enterrées au cimetière européen localisé sur la pointe de Bel-Air à côté de la centrale électrique. On savait que pour *Stegomyia* la femelle fécondée pondait ses œufs, non pas dans l'eau comme celle de beaucoup d'autres moustiques, mais à sec, sur les bords des récipients domestiques : Calebasses, cruches, vases, citernes, etc. JOYEUX (1929,169) rappelait

*« En diverses régions d'Amérique tropicale, notamment à Cuba, à Rio de Janeiro, des mesures énergiques ont fait considérablement reculer cette maladie. En Afrique, il n'est pas possible d'atteindre un aussi beau résultat, vu l'état de civilisation moins avancé et la difficulté de supprimer le réservoir de virus formé par les indigènes. Il faut dès maintenant, organiser la lutte contre les larves de Stegomyia qui se trouvent dans les récipients domestiques. On ne veillera à ne laisser traîner dans sa case et surtout dans la cour de sa concession, aux alentours de la cuisine, aucun objet pouvant servir de récipient à l'eau de pluie. Pendant l'hivernage, on s'astreindra à faire tous les deux ou trois jours, au minimum une fois par semaine, la tournée complète de l'habitation et de ses dépendances. Tous les tessons de bouteilles, boîtes de conserves vides, débris de Calebasses seront enfouis, jetés à la mer si l'on est sur le littoral, brûlés s'ils sont combustibles. Les vases dans lesquelles on puise et conserve de l'eau, les citernes devront être bouchés. Les troncs d'arbres creux, l'insertion des feuilles de certaines plantes sur la tige, forment aussi des récipients qu'il faudra supprimer, obturer. »*

Dans la ville, tout objet pouvant collecter de l'eau des pluies, boîtes de conserves vides, tesson de bouteille, débris de poterie, etc., pouvant recevoir un dépôt de *Stegomyia* était traqué. Chargés de la destruction des gîtes de larves du moustique notamment dans les endroits de stagnation d'eau (dans les rues et près des bornes fontaines) à l'aide d'arrosage de pétrole, les agents avaient aussi pour mission d'inspecter des voies et immeubles publics, alors que seul le médecin étant habilité à pénétrer dans les immeubles privés.

Devant l'accroissement de la population et l'absence de conditions sanitaires minimales, des programmes d'assainissement furent décidés et confiés à une Commission Sanitaire et un Conseil d'Hygiène et de Salubrité Public qui avait désormais en charge la police sanitaire maritime, l'hygiène et la salubrité des agglomérations et des groupes, et la lutte contre les maladies et les épidémies. IL faut dire qu'indépendamment de la fièvre jaune, les populations étaient aussi en proie au paludisme transmis par les moustiques anophèles femelles adultes qui après s'être gorgées de sang dans les habitations, retournent dans les mares ou points d'eau clairs mais sans écoulement pondre leurs œufs. La prophylaxie de facto différente de celle de la fièvre jaune, impliquait davantage l'administration sanitaire qui prendra des mesures pour drainer les mares, pour faucarder et faire tailler à pic les bords des cours d'eau.

<sup>1</sup> **Gouvernement Général de l'AOF. Colonie du Sénégal** Rapport d'ensemble de la situation politique, administrative, financière et économique, et sur le fonctionnement des divers services pendant l'année 1905. Gouvernement général de l'AOF. Imprimerie du Gouvernement 1906.

JOYEUX (1929, 171) précisait à ce sujet

*« les larves se trouvent rarement dans les récipients domestiques, mais plutôt dans les cours d'eau à bords irréguliers, formant des méandres sur les bords des mares, dans les minuscules collections d'eau des prairies humides où les trous creusés par les sabots d'un cheval, d'un bœuf suffisent à créer un gîte larvaire ».*

Présidée par le Médecin Chef du Service de Santé et composée de plusieurs membres désignés parmi les fonctionnaires de l'administration de l'Intérieur, des T.P, le Maire de Dakar et son Agent Voyer elle dressera pendant plusieurs jours un minutieux inventaire des habitations de la ville. Après avoir parcouru les rues de l'ensemble des quartiers, elle signalera 1061 habitations comprenant 280 cases en paille, 738 baraques et 43 maisons en briques. Les cases, baraques et autres habitations suspectes furent détruites ou déplacées et les propriétaires en général des lébous se virent indemnisés et une fois de plus encore repoussés hors de la ville. Ce n'est d'ailleurs pas un fait nouveau, on verra que ce sont toujours les calamités et épidémies qui serviront de prétexte pour refouler les indigènes de Dakar vers la banlieue. Quant aux dispositions d'assainissement, elles consistaient outre le comblement des marigots, excavations et terrains servant à l'exploitation des carrières (corvées confiées plus tard aux détenus), à l'aménagement du parc à bestiaux.

Sur le *front* des ordures hormis la construction d'un four crématoire<sup>1</sup>, l'administration procéda à l'extension du service d'enlèvement des déchets. Le Gouvernement général ordonna aussi la mise en régie sur de nouvelles bases de l'enlèvement des ordures dans des récipients métalliques, étanches, couverts et faciles à vider, ou encore mieux, à placer dans les voitures d'enlèvement. Le procédé de choix était celui de « *Koprophor* » système avec récipients et véhicule standardisé utilisé aussi en Italie : la boîte est munie d'un couvercle bien adapté, mobile et se place dans la voiture d'enlèvement. Chaque voiture d'enlèvement transporte ainsi 30 ou 40 boîtes, au lieu désigné pour le déversement et les rapporte stérilisées. L'obsession de la contamination apparaît quand le rapport conclut : « *on comprend l'avantage de la méthode en cas d'épidémie. Un double jeu de boîtes permet d'assurer chaque jour le service sans interruption. La seule critique réside dans le poids mort des boîtes, en tous cas, les règles d'hygiène sont observées*<sup>2</sup> »

En 1909, l'Inspection des Services Sanitaires et Civils, créée en 1908 pour la prise en charge des épidémies et de la vaccine, voit ses attributs s'élargir à l'hygiène et à la salubrité avant de prendre l'appellation d'*Inspection des Services Sanitaires et Médicaux* en 1913.

Mais si l'irruption de l'épidémie de peste de 1902 décida les autorités à mettre en place les premières mesures d'hygiène, elles profitèrent de l'extension de la ville pour refouler le peuplement indigène au delà de Dakar afin de dresser un « cordon sanitaire », ultime parade face aux éventuelles et très probables épidémies.

<sup>1</sup> MOZARE C, (1936). *Dakar*. In Annales de la Géographie. Vol 45. N° 258. 631 Pages. P 629

<sup>2</sup> Gouvernement Général de l'AOF. *Colonie du Sénégal*. Rapport d'ensemble de la situation politique, administrative financière et économique et sur le fonctionnement des divers services pendant l'année 1905. Saint-Louis, imprimerie du Gouvernement 1906.

Il faut dire que l'heure était au développement des théories d'hygiénisme racial associant insalubrité et pauvreté même si à contrario certains théoriciens- hygiénistes comme l'américain Georges Whipple défendaient déjà en 1908 le bien fondé d'une bonne politique de salubrité : "*porter remède à l'insalubrité de nos villes coûtera de l'argent (...), mais cela rapportera aussi en espèces sonnantes*"<sup>1</sup>. On assiste à l'ébauche des premières mesures ayant directement trait à l'amélioration du cadre de vie, mesures qui allaient profiter *bon gré mal gré* aux populations indigènes qui n'étaient pas les bénéficiaires ciblés.

Au sortir de cette épidémie (dont Pelletier dit qu'elle fut importée et pas forcément due à des mauvaises conditions d'hygiène des populations), et en dépit des mesures prises pour protéger la ville européenne, une nouvelle épidémie de peste éclata à Dakar au mois de mai 1914. Elle fit des ravages considérables chez les notamment chez Lébous et poussa les autorités à prendre en toute hâte des mesures pour enrayer le fléau. Si la prévalence de la maladie chez les populations indigène a pu laisser croire qu'elle y est originaire, pour le docteur Marcel Léger, la peste serait importée semble t-il du Maroc par les tirailleurs sénégalais regagnant leur contrée d'origine. Selon l'auteur il n'y avait encore jusque là sur la côte ouest-africaine qu'une épidémie circonscrite à Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire) en 1899, quatre (4) cas à Ziguinchor en 1912 et vraisemblablement quoique jamais déclarés officiellement vers les mêmes époques, plusieurs petits foyers en Gold-Coast.

L'épidémie de Dakar fut diagnostiquée en Avril alors que depuis plus d'un mois, il y'avait parmi les noirs un nombre excessif de décès par pneumonie. Le foyer initial de Dakar s'inscrit avec 1391 décès pour la population indigène de 26.000 personnes soit une mortalité de 5,35 % toucha néanmoins la population non autochtone malgré la barrière sanitaire élevée pour circonscrire le fléau. La peste fuse hors de la capitale et fait son apparition dans un certain nombre de points au Sénégal et très rapidement, une commission d'Hygiène Municipale fut constituée par arrêté du Gouverneur du Sénégal en date du 28 juillet 1914, en application de l'arrêté du Gouverneur Général du 24 juillet précédent. Ses recommandations ayant pour objet notamment d'établir le lotissement de terrains insalubres, la création de voies de dégagement et de proposer tous travaux nécessaires pour les rendre habitables dans des conditions d'hygiène et de salubrité aussi grande que possible..., sont approuvées par le gouvernement général qui édicte un décret. L'objectif de ce service de s'attaquer à la mortalité due aux épidémies (peste, fièvre jaune), aux endémo-épidémies telles que le paludisme, la maladie du sommeil, les maladies liées à la sous alimentation (béribéri ancienne appellation du Kwashiorkor ou avitaminose), la variole..., était justifié. Mais ses conclusions concernant des maladies découlant d'une *mauvaise hygiène et de l'absence de salubrité* (tuberculose, syphilis, alcoolisme) servirent de prétexte à l'autorité coloniale pour mettre en pratique des mesures de ségrégation spatiale alors qu'ailleurs, l'indicateur le plus fiable de l'insalubrité était la typhoïde.

En réalité ce projet de ségrégation envisagé dès les premières heures de la colonisation voulait se garder d'une application abrupte des théories d'infériorité raciale des noirs. Elle désavouerait le concept français d'une l'administration non discriminatoire, qui s'opposait à celle belge au Congo, anglaise dans la Gold Coast ou encore celle ouvertement raciale des *Boers* en Afrique du sud.

<sup>1</sup>

Les immigrants européens notamment italiens s'installant dans les quartiers pauvres des villes étasuniennes mais aussi canadiennes, souvent décrits et dépeints comme *ignorants, et insoucieux des principes élémentaires d'hygiène* étaient alors stigmatisés comme étant responsables de l'insalubrité régnant dans la ville de Toronto de l'époque. Quant à certaines théories développées par des responsables administratifs, elles relevaient littéralement de l'eugénisme : "*il est douteux qu'il suffise de placer ces gens (habitants des bidonvilles torontoises) dans des maisons neuves et propres pour que nos taux de mortalité baissent, car je ne crains que la truie une fois lavée ait tôt fait de se vautrer à nouveau dans la fange*" déclarait Hastings Charles, chef du département de santé Publique de la municipalité torontoise en 1910. In Levier P 227.

Dans la presqu'île du Cap-Vert, cette volonté de séparation spatiale entre les quartiers européens du Plateau et de l'Escale pour les villes de Dakar et Rufisque et les quartiers indigènes localisés dans les périphéries (et devant accueillir le reflux de la population originelle mais aussi l'afflux de la masse rurale du fait de l'appel d'air), a reçu un souffle nouveau avec les différentes épidémies qui s'y sont déclarées.

A Rufisque, si l'élection de Galandou Diouf en 1909 en tant que représentant de la Commune de Rufisque au Conseil Général (dont les locaux sont sis à Saint-Louis) constituait une première, sa marge de manœuvre restait néanmoins assez réduite pour rééquilibrer les approches discriminatoires. En effet mis en minorité, il ne pouvait faire voter l'extension du service de l'assainissement et des services de la collecte des déchets au quartier autre que l'Escale bitumé alors qu'à Dakar malgré la présence du leader et député indigène Blaise DIAGNE se profilait la création du quartier « ghetto » de la Médina.

#### 1.1.2.2. *La création de la Médina : l'aménagement outil de discrimination... hygiénique.*

A Dakar aussi, l'idée de déplacer les établissements des Africains n'était pas nouvelle ; elle était apparue dès la fondation de la ville. Comme ce fut le cas précédemment à Gorée ou Saint-Louis, certains villages lébous seront évacués dès l'année suivant l'annexion, c'est-à-dire en 1858, pour que les européens puissent s'installer. Cela se reproduit à plusieurs reprises au cours du 19<sup>e</sup> siècle et sans heurts dans un premier temps : les autorités coloniales rachètent les terrains ou indemnisent les Africains<sup>1</sup>.

Ces prémisses d'une politique de confinement racial se poursuivront, avec notamment en 1869 une lettre du Commandant de l'île de Gorée MAILHETARD, adressée au commandant de Dakar Pinet LAPRADE. Il recommandait aux disciplinaires (soldats) de Hann *d'éviter de fréquenter les noirs, tout en donnant des instructions pour prévenir l'invasion des étrangers (les autochtones) ou à défaut les chasser*<sup>2</sup>». En réalité, les officiers et les administrateurs reprenaient et appliquaient à la lettre, les avis à ce sujet des hommes de la santé et de l'hygiène, convertis à l'hygiénisme, et qui ont beaucoup contribué à l'élaboration de ces mesures, devenues par la suite officielles. Dans les îlots européens des villes comme dans les demeures des colons *en brousse*, il était préconisé une *distance de sécurité* à l'égard des *menaces hygiéniques* que constituaient les noirs. Le Dr JOYEUX<sup>3</sup> dans son traité d'hygiène colonial destiné au futur colon européen s'efforça de conseiller d'éviter toute proximité avec les indigènes :

*« Si l'on doit être en contact avec les indigènes pour des raisons de métier, il est bon d'avoir deux cases un peu éloignées l'une de l'autre ; la première est un local professionnel, la seconde l'habitation particulière où ne pénètrent que les serviteurs. Faute de cette précaution, on s'expose à voir sa demeure envahie par une foule de nègres et négillons. Eviter de loger les indigènes près de l'habitation... »*

<sup>1</sup> SINOU A, (1988). *La production de la ville Indigène au Sénégal au Début du 20<sup>e</sup> siècle*. Urbanisme et colonialisme in Processus d'Urbanisation en Afrique Tome 2. P25-37. 167 p 1988.

<sup>2</sup> CHARPY J, (1958). *La fondation de Dakar*. ANS. 589 P + annexes 1958. P 510

<sup>3</sup> Dr JOYEUX C, (1929). *Hygiène de l'européen aux colonies*. 2<sup>e</sup> édition 1948. Editions Armand Colin 213 pages. P 68-70.

Mais, l'exemple le plus achevé de cette politique de relégation des populations autochtones sera sans doute constituée par la création en 1914<sup>1</sup> par William PONTY, alors Gouverneur Général de l'AOF, de la Médina. Ce cas présente l'originalité d'avoir constitué une flagrante illustration à Dakar de mise en œuvre officielle d'une mesure de discrimination socioculturelle et raciale, combinée à une ségrégation sanitaire.

Pour les autorités, ce sont leurs habitats insalubres (baraques, taudis...) et le mode de vie peu hygiénique des noirs, qui constituaient les principaux foyers de propagation de la peste ou de la fièvre jaune. Rappelons que Dakar avait déjà connu par le passé des épidémies de fièvre jaune : celle de 1881 où 750 blancs sur 1400 que comptait la ville furent emportés, celle de 1900 fit 400 morts etc. Au banc des communautés accusées de la propagation de la maladie, figuraient outre les populations noires, les ressortissants Syriens dont HARDY (1929, 35), stigmatisait *le manque d'hygiène élémentaire*. DEMAISON (1949,340) partageait l'accusation : « *ce ne sont pas les Syriens qui pouvaient apporter aux coloniaux un exemple de confort et de propreté* ». Toutefois, seules les populations noires, feront les frais de cette mesure qui marquait la volonté de l'administration de limiter partout la cohabitation entre populations européennes et populations autochtones à *risque*. Ainsi, devenait-il urgent pour l'administration d'isoler une ville indigène, afin d'une part de bien différencier les zones d'habitat européen des zones occupées par les populations noires.

Après les épisodes *achat de terrains* pour les premiers colons, de *déplacement indemnisé* lors de la prise de possession du territoire, l'heure était maintenant au *coup de force administratif*, avec déguerpissement massif de groupes de populations, pour des raisons sanitaires. Cette mesure provoqua une levée de boucliers de la part des autochtones lébous, premiers occupants de la presqu'île du Cap-Vert et détenteurs traditionnels de la terre dans la presqu'île ; ils étaient majoritairement opposés à ce recasement forcé, qui de surcroît, allait les priver de sources de revenus assez conséquents. Une bonne partie de leurs baraquements servaient aussi à loger au prix fort les populations rurales ayant rallié la nouvelle ville : Dakar subissait un fort exode de populations de l'intérieur, mises au parfum par l'opulence de la nouvelle ville.

A l'époque, la violence des protestations des dignitaires lébous amenèrent le Gouverneur Général à revenir sur certaines mesures : les noirs pouvaient demeurer dans la ville à condition de reconstruire en matériaux durables. L'administration décida en effet de leur imposer un mode de construction et un comportement sanitaire *conformes à ses exigences*, et s'engageait à les y aider. Après tout, *les indigènes évolués* pouvaient être tolérés dans les quartiers dits « européens » ; en outre, ils constituaient une main d'œuvre privilégiée pour les élites et pour l'activité économique. Il faut dire que ces derniers étaient appuyés par le tout fraîchement premier député noir élu de la colonie Blaise DIAGNE, plus tard nommé par Clémenceau Commissaire de la République en AOF et qui parviendra à convaincre les indigènes de se battre aux côtés des français durant la Grande Guerre<sup>2</sup>. Les populations lébous *récalcitrantes* du Plateau furent donc sommées de se conformer à de nouvelles règles de construction et d'implantation : les maisons en dur sont désinfectées, les maisons en matériaux précaires –bois, paille, carton-, détruites alors que toute reconstruction était assujettie à l'utilisation de matériaux durables (ciment).

<sup>1</sup> C'est l'arrêté du 24 juillet qui stipule la vaccination puis le déménagement des populations lébous vers la Médina. Mais du fait de l'opposition des lébous et de la crise qui s'en suivit le déménagement ne sera effectif que vers la fin de l'année 1914 (affrontements le 9 octobre entre populations lébous et compagnie d'infanterie dans le secteur de Gambetta selon Gaye op cité.

<sup>2</sup> Il s'estimait sensible à leurs revendications et qui considérait cette expulsion comme une tentative de représailles de la municipalité dominée par les commerçants européens et les créoles contre le vote qui lui a permis de devenir député.

On assista donc à une sévère réglementation de la cohabitation entre la frange blanche, métis et maghrébine d'une part, et les populations lébous du centre ville d'autre part, généralement propriétaires terriens ayant eu l'audace de s'opposer à leur déguerpissement. Mais, le nouvel ordre imposé aux indigènes par les élites et relayé par une administration municipale tout aussi convaincue ne remettait guère en cause l'assertion bien en vogue à l'époque : classes malpropres, classes dangereuses. De leur côté, les services officiels continueront à pratiquer à leur encontre un isolement hygiénique, et/ou tentera de les exclure de la prise en charge des questions de salubrité. Ces populations en plus de ne pas bénéficier du raccordement l'égout, de la collecte domiciliaire des déchets et des services sanitaires se verront ainsi appliquées des mesures d'hygiène drastiques : contrôles inopinés et verbalisations fréquentes menées par des agents de l'Hygiène assermentés et instrumentalisés.

La création d'une zone indigène fut toutefois maintenue. La relégation du plus grand nombre d'autochtones dans des quartiers<sup>1</sup> où ils pourront mener leur mode d'existence traditionnel, fait de promiscuité, et de proximité avec les miasmes, restait à l'ordre du jour. L'objectif semblait d'autant plus important pour l'administration, que le procédé devait aussi permettre une rapide mise en quarantaine lors de la survenue d'épidémie, sans toutefois que les activités économiques concentrées dans la ville blanche soient contrariées.

Même si l'administrateur réfute toute idée politique d'opposition de races, et se défend d'adopter une tendance restrictive des droits de la population *indigène*, le Gouverneur Général MERLIN dans son rapport au ministre des colonies, datant de février 1919, dissipe toute ambiguïté sur les véritables motivations de la création de la Médina, :

*« Avant d'aborder l'étude de cette question, il me paraît utile de la bien placer tout d'abord sur son véritable et exclusif terrain qui est celui de l'hygiène publique. Les habitudes de vie, les conditions d'habitation des Européens diffèrent profondément, en général, de celles des Indigènes. Or les règlements d'hygiène publique que nous nous attachons à faire strictement observer pour améliorer chaque jour la situation sanitaire de notre grand port colonial, sont le plus généralement incompatibles avec les habitudes de vie des Indigènes qui en comprennent mal la nécessité et en acceptent difficilement la rigoureuse application.*

*D'autre part, les susceptibilités morbides des Européens et celle des Indigènes diffèrent sensiblement, et telle affection bénigne pour l'une des deux catégories, peut exercer des ravages épidémiques dans l'autre milieu. Il va donc de l'intérêt général en même temps que de l'intérêt respectif et de la commodité des deux groupements qu'ils soient constitués chacun en ville indépendante. Ces deux agglomérations auront des règlements distincts, règlements beaucoup plus stricts et rigoureux dans la ville Européenne, d'ores et déjà préparée à en comprendre et à en accepter la nécessité. Le mot « ville européenne » doit s'entendre dans le sens « ville de gens qui acceptent l'assujettissement aux règlements sanitaires applicables aux européens » et tout indigène qui voudra se soumettre strictement à cette réglementation doit pouvoir habiter la ville européenne au même titre que n'importe quel Européen.»<sup>2</sup>*

<sup>1</sup> Les villages traditionnels de Yoff, Cambéréne... qui semblaient ne pas trop préoccuper les autorités de l'époque.

<sup>2</sup> Lettre rapport du gouverneur général au Ministre des colonies, 15 Février 1919. Archives du Gouvernement Général, dossier 3G2 / 160 pièce 7, cité par SECK, repris par Sinou *op cité* p. 30.

La réalité d'une ségrégation urbaine horizontale justifiait donc amplement le choix de l'emplacement actuel du village de Médina devenu aujourd'hui un arrondissement de Dakar. L'idée de *boulevards d'isolation* justifia la constitution tout autour du village, d'une zone non aëficiandi de 100 m de large et qui fut entièrement plantée de filaos. En outre, afin de rendre plus complète la protection du Plateau au point de vue sanitaire, il fut créé en 1918 entre la ville et le second village indigène une seconde zone non aëficiandi de 800 m de large. Les deux servitudes seront finalement respectivement en 1930 et en 1926, les quartiers de l'Abattoir et du Champs de Courses furent lotissés et les nouveaux propriétaires bénéficiaires tenus d'avoir des constructions répondants à des règles d'hygiène imposées. Les services chargés de mener « à bien » cette opération n'ignoraient certainement pas que les populations allaient être recasées dans une zone insalubre et sablonneuse et qui durant la saison des pluies devenait boueuse, contredisant d'emblée toute volonté réelle d'aménagement. SINOU<sup>1</sup> signalait : « *Ce site ne facilite pas la réalisation de l'opération : les Africains sont expulsés dans un terrain particulièrement inhospitalier et éloigné du centre économique* ».

Toujours est que *par la persuasion un peu appuyée si besoin, beaucoup d'habitants du village nègre se sont également résigné à transporter leurs pénates dans les agglomérations extérieures créées à leur intention. Aussi, tout ce quartier d'ordures et de vermines, de mares et de poussière, de charogne et de vautours se dégorge. Il fait place à de larges faubourgs. Ce sera moins amusant pour les touristes, mais les ménages noirs pourront y vivre décemment. Leurs gosses pousseront et mourront moins* ».

L'ambivalence et la symbolique méprisante des pouvoirs coloniaux de l'époque, se retrouvent dans les propos de VANLANDE. L'auteur parodiant l'attitude d'opposants à l'« Hygiène Pour Tous », parlera d'eux comme ces grincheux cyniques qui disent : « *mais alors, il y'en aura trop (de noirs) et le pays ne pourra plus les nourrir*<sup>2</sup> ». Telles pensées probablement partagées par une certaine élite occidentale implantée à Dakar -et tenante d'une approche sélective-, étaient bien répandues. Plus récemment, ce Darwinisme démographique a été remis au goût du jour avec certains auteurs évoquant le *Coup de main du SIDA* pour maîtriser voire annuler la croissance démographique de l'Afrique. LUGAND<sup>3</sup> citant Jacques Vallin : « *il faudrait que 50 % des adultes africains soient séropositifs pour simplement annuler la croissance démographique africaine. Or les pays les plus touchés en sont à 10-12 %* ».

<sup>1</sup> SINOU op cité p 27.

<sup>2</sup> VANLANDE R, (1940). « *Dakar* ». 191p p.153. 1940 Ed J Peyronnet & Cie.

<sup>3</sup> LUGAN, citant Jacques Vallin, in Jeune Afrique, 22 décembre 1994.

Il apparaît d'ailleurs dans les conditions qui furent celles du déguerpissement des populations du centre ville et de leur recasement dans la Médina, qu'un compromis ait pu se dégager dans la série de frictions qui ont pu émailler pendant toute la durée de leur coexistence une administration centrale (GGAOF) et locale (Municipalité) dans la gestion en parallèle des villes coloniales. En effet, l'absence de tout aménagement structurant (route bitumées, trottoirs), de toute commodité (commerces...), services (administration) et de tout service d'assainissement liquide et solide, aussi bien pour la Médina que pour l'ensemble des quartiers noirs ne pouvait que calmer les partisans d'une poursuite de la paupérisation indigène. Il s'agit en l'occurrence de l'oligarchie bordelaise et de l'élite métisse, déjà échaudées et très remontées par l'élection de Blaise Diagne au Palais Bourbon en 1914.

Toutefois dans le cas de la Médina, ce sont principalement les populations payant un loyer dans des taudis et ne pouvant satisfaire aux nouvelles règles coloniales, qui vont accepter de s'éloigner du centre-ville. Nombre d'entre eux, migrants économiques, ont pu ainsi saisir l'opportunité de disposer d'un titre foncier et s'installer régulièrement. Il était en effet plus avantageux de devenir propriétaire à la périphérie de la ville, plutôt que rester locataire de baraques, dépendant de propriétaires lébous du centre ville, devenus déjà à cette époque *marchands de sommeil*.

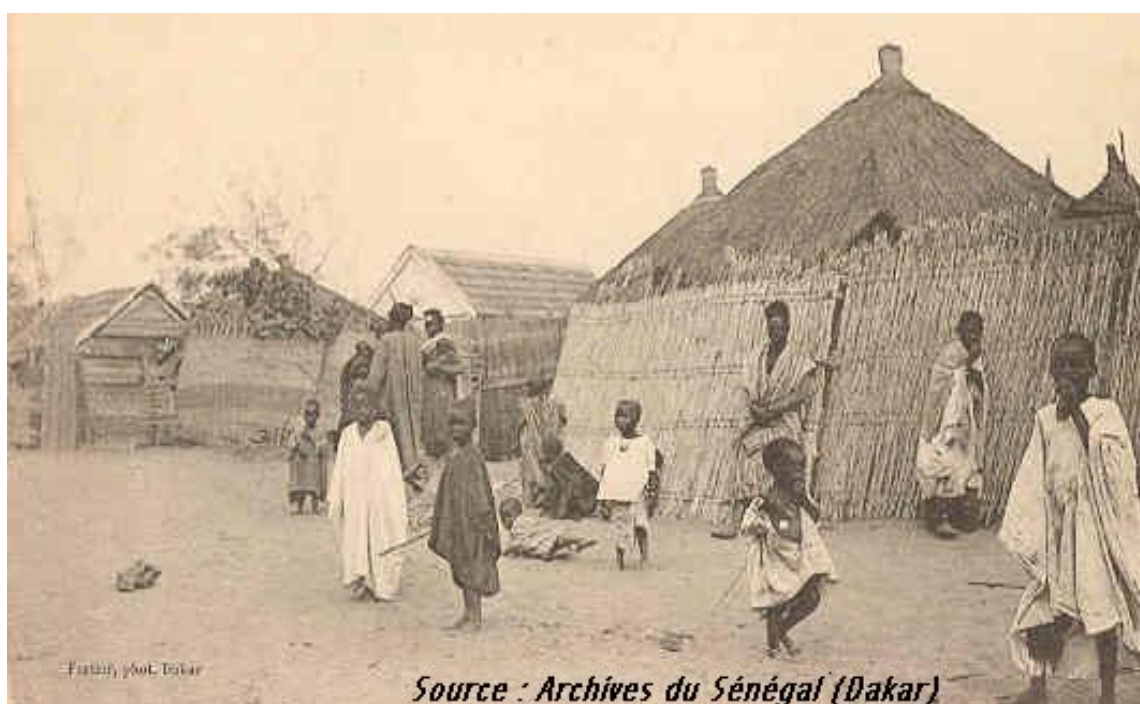
Les acquéreurs de lotissements à la Médina devaient se charger eux-mêmes de la construction en dur de leur habitat. Deux cents baraques provisoires en planches furent construites par le gouverneur général PONTY pour appâter les premiers occupants. Satellite du Plateau, la Médina constituera pendant longtemps, le quartier indigène, fait principalement d'habitations en baraques précaires ; une sorte de cité dortoir pour la main d'œuvre noire travaillant à l'essor du Plateau. Les services de base y étaient quasi-inexistants, hormis des bornes-fontaines pour l'approvisionnement en eau potable, alors que pour l'assainissement public, on notait l'absence de collecteurs d'eau pluviale, de système d'égouts pour l'évacuation des eaux vannes de surcroît dans une zone dépressionnaire. Pour la majorité des populations majoritairement issue des campagnes la seule alternative pour l'assainissement domestique consista en la mise en place comme en zone rurale de « Ganouwaaye » coin sanitaire fait d'un trou préservé entouré d'un *mur* en paille pour protéger du regard et séparé d'un coin toilette identiquement conçu. En effet peu d'entre eux avaient recours à des fosses d'aisance perdues pour l'élimination des eaux vannes ou étaient raccordés au réseau du tout-à-l'égout dont disposait déjà le Plateau.

Aussi, s'agissant des eaux usées ménagères, sortant du cadre domestique, elles étaient désormais dévolues à la rue (elle) non revêtue, du moins pour la part non consommée par les animaux d'élevage domestiques et en vertu de la méthode rurale. Si à l'époque les rues sablonneuses et non revêtues, en parfaits exutoires s'y prêtaient à merveille, la pratique qui se maintiendra même bien après le goudronnage des rues et l'installation d'édicules intervenue plus tard, participe aujourd'hui encore de la dégradation de la chaussée, tel qu'on l'a vu dans la seconde partie de l'étude.



Seule une petite amélioration sera constatée pour la prise en charge des déchets ménagers : les populations disposaient désormais de points de collecte officiels où elles avaient l'obligation de ramener leurs ordures. Situés sur les grands axes de communication qui traversaient le quartier, notamment la Route de Ouakam, les populations devaient y ramener leurs poubelles d'où les voitures de collecte des Service d'Hygiène Municipale les récupéraient. MOZARE<sup>1</sup> note a ce titre : *des bennes automobiles enlèvent deux fois par jour les déchets*. Mais devant une telle contrainte, certaines populations préféraient jeter nuitamment leurs ordures depuis les hauteurs de la corniche ou les abandonner dans des dépôts sauvages.

De son côté le pouvoir administratif était conscient que la situation sanitaire de ces populations allait rapidement se détériorer. Mais, officiellement, cette mesure constituait un succès et l'administration coloniale de se targuer auprès de l'opinion internationale, de résoudre le problème de l'habitat indigène *en y faisant de larges coupes*<sup>2</sup>.



**Photo 82.** Une rue dans le village de Hock (actuelle Fann) au début du siècle. Source ANS.

<sup>1</sup> MOZARE C. (1936). Dakar. In Annales de la Géographie. Vol 45. N° 258. 631 Pages. P 630

<sup>2</sup> VANLANDE. R op cité . P15.

Paradoxalement, l'œuvre sanitaire avait pourtant reçu après la Grande Guerre une nouvelle impulsion avec la création en 1918 à Dakar, d'une Ecole de Médecine. Sa vocation première fut d'offrir un cadre à l'instruction des médecins, pharmaciens, infirmiers et sages-femmes destinés à servir comme auxiliaires dans le cadre de l'AMI en AOF. A cette époque, la Circonscription de Dakar et dépendances avait aussi mis en œuvre les volets nettoyage des voies publiques et évacuation des eaux usées qui dans un premier temps ne concerneront que les quartiers occidentaux.

C'est aussi à cette période qu'est intervenue la dissociation entre assainissement/gestion des déchets et services médicaux/sanitaires qui jusque là étaient du ressort des Services médicaux de l'AOF. En rapport avec les instances hygiéniques, fut promulgué le premier décret sur les déchets stipulant aux populations de mettre leurs déchets dans des poubelles réglementaires : cette ébauche de la future loi sur les déchets marquait la transition officielle d'une séparation entre les secteurs santé, assainissement (liquide et solide) et salubrité publique. Cette mesure ne modifiera pas la situation des populations africaines dans l'accès aux services officiels d'hygiène et de salubrité publics.

### ***1.2 Espaces tournés vers la métropole : une extraversion ...aussi sanitaire.***

Le terme exploitation longtemps associé aux pays colonisés, avant son glissement vers une *mise en valeur* politiquement plus correct, démontrait assez fidèlement la teneur et l'évolution des attentes de la métropole à l'égard de ses colonies. Faut-il rappeler que c'est sur la base de l'enrichissement économique que le pouvoir colonial français développa des politiques axées sur une exploitation systématique des ressources naturelles et humaines<sup>1</sup>.

Aussi, la quasi-totalité des administrateurs militaires et/ou civils ayant été affectés à la tête des colonies restèrent fidèles à cette ligne de conduite, même si certains tentèrent, sans grand succès d'ailleurs, d'apporter une touche d'humanisme dans le fonctionnement du système colonial. C'est le cas de l'éphémère Gouverneur Général de l'AOF Joost ( ou Just...) Van VANDOLLENHOVEN (1917-1918) qui devant la mobilisation forcée de tirailleurs pour le compte de la métropole, prônera en vain une approche moins brutale de la participation des colonies à l'effort de guerre. Il entendait privilégier à l'enrôlement forcé, un investissement humain plus souple mais plus durable permettant le ravitaillement en denrées et matières premières de la métropole pendant et pour l'après guerre : échec et mat, l'heure n'était pas à la réforme du système colonial.

Cela dit, de par leur participation à la grande guerre les sociétés africaines prenaient de plus en plus conscience de leur personnalité et tendaient à remettre en cause la sujétion dont ils ont été jusque là l'objet. Et cela, d'autant que la reconnaissance promise par la métropole ne se manifesta que sous forme d'hommages et de stèles pour des populations dont la condition sociale n'allait guère évoluer.

<sup>1</sup> Dans le cas du Sénégal aussi, il a donc été très vite été objecté la possibilité après occupation du littoral de faire de l'hinterland des zones à production agricole fortement intensive (agriculture spéculative). Vers 1850 la colonisation engage un vaste projet de conquête d'un territoire pour son exploitation, culture d'oléagineux, notamment d'arachide dont la transformation (huile, tourteaux, lubrifiant pour l'industrie) permettrait à la France dans le contexte de l'époque de disposer d'une matière première de choix, et d'une source de revenu conséquente. Il était donc moins question de mise en valeur des régions conquises ou encore de développement devant participer à l'épanouissement des populations autochtones tel que prôné par les missionnaires.

La mise en dépendance économique affectait aussi bien les espaces que l'ensemble de leur contenu. Dans les campagnes, les modes de production modifiés étaient désormais voués aux besoins de la métropole française. Pour les villes comme Dakar, l'extraversion s'est symbolisée par la poursuite d'un aménagement traduisant une réelle ambivalence entre la réalisation des indispensables outils d'exfiltration des ressources, et des non-réalisations tout aussi volontaristes. Visant à exclure les indigènes de tout bien-être (quartiers bien aménagés, assainissement...), l'ensemble de ces mesures participant de stratégies préalablement définies dans les hautes sphères coloniales. L'outillage économique (routes, chemins de fer, transports fluviaux, ports, hydraulique agricole et industrielle) devait exclusivement servir la métropole.

C'est sous l'impulsion du Gouverneur Général de l'AOF Jules CARDE (1923-1930), que Dakar connu un grand boom démographique. Sa population passant de 17 000 habitants en 1910 à 36 000 en 1926, a aussi assisté à de profondes transformations. Mais comme le rappelle si bien SECK A dans son ouvrage consacré à la capitale du Sénégal, les réalisations prioritaires du Gouverneur étaient orientées vers l'augmentation des performances des principaux outils économiques. D'où les mesures d'agrandissement du port et d'extension du réseau ferroviaire confiés aux Travaux Publics.



**Photo 83.** Le Port de Dakar au début du siècle : sa construction s'est déroulée entre 1904 et 1910.

Source ANS.

Le port de Dakar, tout comme de ceux d'Abidjan ou de Conakry, incarnait en effet la mise en dépendance de l'Afrique : il avait une vocation de plateforme d'exportation (exfiltration) des matières premières du continent dans un sens, et de réception des produits transformés métropolitains dans l'autre sens. Et comme pour Saint-Louis en son temps, *c'est la qualité de*

*l'équipement portuaire qui a du être la raison essentielle de la suprématie Dakaroise, suprématie qui s'était affirmée également grâce au rail, qui faisait de Dakar le débouché naturel de ses anciennes rivales*<sup>1</sup>.

Ainsi, entre sa fondation en 1857 et sa promotion comme capitale de l'AOF en 1902, Dakar est très vite devenue une ville-carrefour dotée d'une multitude d'équipements d'envergure internationale. Mais chemin de fer, port, hydrobase puis aéroport, ont été des infrastructures stratégiques, tant militairement<sup>2</sup>, qu'économiquement : ils éliminaient les « goulots d'étranglement », et ouvraient les voies d'accès afin d'assurer l'exploitation des ressources (notamment de l'arachide) pour les besoins de la métropole. A l'opposé peu d'intérêt était accordé aux volets sociaux notamment ceux ciblant les populations. Même les figures comme le gouverneur général CARDE, considéré aujourd'hui encore comme l'un des grands « bâtisseurs » de la ville, gardèrent néanmoins le *cap officiel* avec une ligne directrice suivant fidèlement les orientations définies par la métropole. Ce n'est qu'à la suite de Van VOLLENHOVEN, que d'autres voix prônèrent un changement de vision :

*« Il est à peine besoin d'affirmer que l'amélioration de la situation des indigènes tant administrative que sociale est une nécessité tellement la chose est évidente. C'est une nécessité pour les nations suzeraines des indigènes, au triple point de vue moral, politique et économique : moral, parce que ces nations, en s'attribuant ou en acceptant les charges de suzeraineté qu'elles tiennent actuellement, ont contracté vis-à-vis des indigènes des devoirs qu'elles ne peuvent se dérober ; politique, parce que ce maintien de l'autorité suzeraine et le bon fonctionnement des possessions ou dépendances coloniales sont subordonnés à la satisfaction des besoins des indigènes et à la réalisation de leurs légitimes aspirations ; économique, parce que la mise en valeur de l'Afrique occidentale ne pouvant être obtenue qu'avec le concours des indigènes, qui sont le nombre et qui seuls sont adaptés au climat, le développement matériel des colonies est en étroite corrélation avec le développement social de la population autochtone, dont les intérêts ne sauraient être dissociés des intérêts de leurs suzerains »*<sup>3</sup>.

On pourrait penser que le Gouvernement Général de l'AOF en place au début du 20<sup>e</sup> siècle, semblait plus disposé à prendre en considération les attentes sociales des populations ; un de ses objectifs déclarés était d'ailleurs de parvenir à recréer un état d'équilibre sanitaire satisfaisant. Mais cet équilibre qu'on verra optimal pour les européens et relatif pour les autochtones, avait aussi des visées principalement économiques.

<sup>1</sup> LOMBARD-J. (1963). « Connaissance du Sénégal ». In Etudes Sénégalaises n°9. République du Sénégal- Ministère de l'Education Nationale. CRDS Sénégal. Saint-Louis 1963. 183 pages

<sup>2</sup> SECK. A nous apprend en effet que le futur aéroport de Yoff était au départ créé pour les besoins du débarquement des forces alliées lors de la seconde guerre mondiale. Le Gouvernement Général français avait en effet passé un accord avec les forces américaines pour sa construction mit à disposition la main d'œuvre indigène de même que les ingénieurs français alors que l'armée américaine fournit le gros matériel pour le terrassement. Une fois réalisé, cet aéroport devait être gratuitement cédé au commandement américain le temps de la guerre pour ensuite ne revenir aux autorités françaises qu'en 1947, qui à leur tour l'inaugureront en 1949 pour une vocation commerciale.

<sup>3</sup> DELAFOSSE, M (1919). Etude préparatoire d'un programme de mesures à prendre en vue d'améliorer la situation indigène au double point de vue administratif et social (mai 1919). *Rapport de Maurice DELAFOSSE gouverneur des Colonies professeur des langues et coutumes de l'Afrique occidentale à l'Ecole coloniale et à l'Ecole des Langues orientales, préparé pour la Conférence franco-anglaise de l'Afrique occidentale préparée par l'Union coloniale française (mai 1919)*

La *main tendue* aux populations indigènes, représentée par la promesse d'un meilleur traitement en guise de reconnaissance pour leur présence aux différents fronts lors de la première guerre mondiale, cachait en réalité quelques *craintes* économiques. Elles s'inquiétaient des restrictions socio-sanitaires sévères imposées alors aux populations noires dans la planification démographique coloniale : non accès aux soins de base, à un habitat décent, méfaits du travail forcé etc. De plus, les administrateurs craignaient de voir les colonies subir un ralentissement économique du fait d'une pénurie en main-d'œuvre locale chargée de faire tourner le dispositif d'exploitation ou de mise en valeur. Il y' a eu durant la grande guerre une forte la saignée parmi la population indigène, moteur du fonctionnement économique des colonies.

En 1920, Albert SARRAUT, Ministre des Colonies mettra donc l'accent sur la nécessité d'une mise en valeur des colonies françaises, qui devait s'accompagner de l'amélioration sanitaire et d'une meilleure formation des populations. Il exprimait ainsi la prise de conscience métropolitaine face aux risques économiques d'un effondrement démographique du à l'état sanitaire préoccupant des Africains. C'est la politique indigène « *de la conservation des races* » qui devait disoit-il, *s'appuyer d'une politique sanitaire, parallèlement à un programme d'investissement métropolitain de grande envergure, pour impulser une véritable politique d'équipement.*

Ces mesures ambiguës intervenaient alors même que les populations indigènes venaient de *secourir* une Europe qui alors, *évoquait* au lendemain de la première guerre mondiale *la fraternité d'armes, le sang mêlé sur les champs de bataille*<sup>1</sup>. Le discours passait sur les conditions dans lesquelles fut consenti l'effort de guerre : enrôlement forcé dans les troupes, main-d'œuvre servile dans les usines, les ports français, participation active et quasi exclusive de l'agriculture au ravitaillement de l'Europe etc.

Logiquement, la nouvelle orientation appliquée aux colonies d'Afrique noire par CARDE entre 1923-1930, chercha par la prophylaxie, à favoriser la généralisation chez le *bras économique noir*, d'une situation sanitaire décente. Pour le Gouverneur Général de l'AOF, « l'assistance médicale curative devait céder le pas à la médecine préventive sociale » (Circulaire ministérielle du 10 décembre 1924). Toutefois, aucune remise en cause des verrous *cloisonnement communautaire*, gage de confinement des porteurs de germes. « *Il a été constaté depuis longtemps que les cas de fièvre jaune au Sénégal sont particulièrement fréquents chez les ressortissants libano-syriens installés dans la colonie. Cette constatation résulte de plusieurs causes dont les principales sont d'une part la précarité de l'installation des syriens et d'autre part la promiscuité avec les indigènes au milieu desquels ils vivent*<sup>2</sup> ». En la matière, la création en 1921 de l'Institut d'Hygiène Sociale (circulaire du 12 avril 1921) sous la direction du Gouverneur Général Merlin (1918-1923) marquait le volonté de l'administration de concert avec des agents assermentés du Service d'hygiène de renforcer à l'encontre des populations indigènes, la politique d'hygiène répressive en vigueur. Ne pouvant les verbaliser sur la tenue de l'espace domestique généralement irréprochable, les agents traquaient les familles indigènes pour des faits de corruption du domaine public.

<sup>1</sup> HARDY Georges. (1937). Vue générale de l'histoire d'Afrique. Collection Armand Collin n°23. 3° Edition 1937. 200 pages

<sup>2</sup> Gouvernement du Sénégal. Note n° 1143 du 30 septembre 1937 du Médecin-Lieutenant- colonel ROBINEAU, Chef du Service de Santé du Sénégal à Monsieur le Chef du Bureau de l'Administration Générale. Objet. Ressortissants Libano-syriens.

Capitale de l'AOF depuis 1904, le décret du 24 novembre 1924 créant la Circonscription de Dakar et dépendances rattacha directement la ville au Gouvernement Général, qui en se substituant au Gouvernement du Sénégal disposera ainsi plus de marge de manœuvre pour sa transformation. Ce réaménagement qui permet alors à la ville de ne dépendre d'aucune administration locale parfois taxée de proximité ou de complaisance avec les indigènes<sup>1</sup>, servira en outre à pouvoir mieux l'isoler en cas de péril sanitaire : « *en protégeant Dakar, on préserve l'unique port de la côte atlantique à partir duquel toutes les transactions commerciales s'effectuent avec le reste du monde ainsi que le nouvel aéroport* »<sup>2</sup>.

Avec la promulgation en 1925 au Sénégal de la législation urbaine, on assiste l'entrée en scène du volet nettoyage des voies publiques et évacuation par égouts des eaux usées dans les politiques d'aménagement de la ville. Naturellement, la Circonscription de Dakar et Dépendances qui s'appliquera à sa mise en œuvre dès 1930 ne chercha guère à gommer leur caractère discriminatoire caractérisé, position qui semblait parfaitement recouper l'opinion des élus locaux des différentes municipalités et s'imbriquait dans leurs actions. Ces derniers restaient en effet plus que jamais hostiles à toute tentative d'amélioration des conditions de vie des autochtones<sup>3</sup>, même dans une perspective macro-économique comme celle ébauchée par la métropole en ce qui concerne les mesures sanitaires. En effet, à la différence des administrateurs métropolitains affectés dans les colonies et pouvant au gré de l'évolution de la situation et des mutations se retrouver en Hexagone, les élus locaux partie intégrante de la classe commerçante et des milieux d'affaires et de négociants notamment bordelais ressentait davantage les craintes de se voir dépouillés de leurs privilèges sur leur chasse-gardée. Même touchés par l'augmentation des impôts, les colons réfractaires à toute réforme n'auront de cesse de la combattre : « *la vie coloniale qui pousse à la facilité (salaires élevés, domesticité nombreuse), et au rêve des grands espaces accentue les déséquilibres et les perversions, transportant le colonial hors de son temps* »<sup>4</sup>.

Bien que très influents conseillers municipaux, Galandou et Blaise Diagne ne purent néanmoins faire voter l'augmentation des budgets et l'extension des programmes d'assainissement. Ils étaient tout aussi impuissants à faire accéder la collecte officielle des déchets à la Médina et aux faubourgs de Rufisque occupés par les populations indigènes. Le service devait rester aux quartiers bitumés du Plateau à Dakar et de l'Escale à Rufisque, fiefs des commerçants européens et créoles, mais aussi des auxiliaires coloniaux très jaloux de leurs privilèges. En réalité si les tâches du nettoyage étaient depuis la première décennie du 20<sup>e</sup> siècle confiées aux Services des voiries Municipales qui géraient aussi le volet assainissement (comme dans la plupart des villes occidentales), ces derniers étaient encore coiffés par l'administration sanitaire constituée de médecins et officiers de santé ayant aussi la casquette de *courroies de transmission* de la politique officielle.

<sup>1</sup> Blaise Diagne était alors maire de la ville de 1920 à 1934.

<sup>2</sup> PAM Adama Aly (2006). Fièvre jaune et ordre colonial au Sénégal (1850-1960). Résumé Thèse soutenue en 2000. 12 pages

<sup>3</sup> A la fois juges et partis, en tant qu'acteurs permanents de par leur statut et leurs fonctions dans la société de l'époque (commerciales principalement). Concernant l'accès à la citoyenneté à l'ensemble des habitants des quatre communes, DIOP P-S nous apprend que certains métropolitains considéraient cette mesure trop libérale pouvant donner aux africains les mêmes privilèges qu'eux. Selon l'auteur, c'est ainsi qu'un décret du 4 décembre 1920 tentera de réduire leur champs d'application notamment avec la nomination du maire par le Gouverneur, et surtout la notion de « commune de plein exercice » uniquement limitée à Saint-Louis, Dakar, Rufisque et Gorée dont les ressortissants seront citoyens alors que pour le reste ils seront considérés comme sujets, rang inférieur.

<sup>4</sup> GOUREVITCH Op cité . P 195.

Et comme ce fut le cas pour les questions sanitaires, leur mise en œuvre obéira à la doctrine officielle discriminatoire. Dans les zones rurales, quelques recommandations étaient formulées à l'endroit des administrateurs blancs devant côtoyer les populations indigènes. S'agissant de l'évacuation des immondices, JOYEUX (1929,186) encourageait la construction de fosses recueillant les matières fécales à l'aide de tinettes, fosses comblées par de la terre, une fois remplies à moitié. Selon l'auteur, ces *fosses fumantes aérées*, devaient être curées de temps en temps ; *les matières extraites seront enfouies, ou incinérées ou jetées à la mer suivant les pays, alors que l'enfouissage devra être fait de façon à ne pas contaminer les puits ou les sources d'eau potable...*

A Dakar, le centre-ville présentait ce qu'on pourrait appeler une ébauche de système d'assainissement liquide. Les travaux ayant été entamés en 1903, le Plateau disposait déjà de 30 kilomètres de réseaux d'égouts collecteurs, qui devaient assurer l'écoulement des eaux usées et des matières fécales, et qui couvraient toutes les rues bitumées du centre. Quant aux collecteurs d'eaux pluviales dont la mise en place débuta dès 1900, ils comprenaient un peu moins d'une dizaine de kilomètres. L'ensemble était couplé à un réseau d'approvisionnement en eau de mer, comportant 5 kilomètres de canalisations permettant outre l'alimentation des bouches d'incendie, des chasses d'eau puissantes dans les égouts. Ces équipements permettaient aussi d'assurer des arrosages fréquents à l'eau de mer, des marchés et des lieux de réunion publics<sup>1</sup> ; étaient aussi concernés par cet arrosage de *stabilisation des poussières* les rues non bitumées et des trottoirs non encore définitivement construits.

Si les quartiers européens disposaient d'un approvisionnement en eau potable, d'égouts pour les eaux vannes, de collecteurs pour les eaux pluviales, et même d'une adduction d'eau de mer en vue de nettoyer les égouts, l'autorité encourageait les populations autochtones à évacuer les matières usées avec des méthodes pour le moins dérisoires. La volonté politique de priver les populations noires de ces avancées sanitaires, sera alors parfois poussée à son acmé. Elle frisera parfois l'absurdité avec des décisions de discrimination à l'encontre des populations indigènes habitants les quartiers dits *africains*, localisés au sein même de la ville dite *européenne*. Aux noirs résidant dans les zones pourvus de réseaux d'eau potable et d'égouts, il était conseillé de continuer à utiliser l'eau des puits mais en veillant progressivement à les protéger par des margelles et à les équiper ultérieurement de pompes. S'agissant de l'assainissement liquide, il était préconisé l'usage généralisé de fosses septiques. Enfin, pour les zones ne disposant ni d'eau courante la fosse fixe étanche devait avoir la préférence à condition *qu'elle fut parfaitement isolée et régulièrement évacuée par les précautions d'usage*.

L'autre nouveauté qui allait intervenir dans le domaine de la salubrité publique concerne le volet prise en charge des déchets ménagers. Malgré les restrictions budgétaires décidées en Métropole, le service de nettoyage intervenant à Dakar se verra en effet doté d'une logistique de collecte mécanisée. Aux charrettes à traction humaine ou animale (sur deux ou quatre roues), ainsi qu'aux auto-tombereaux ouverts du début du XX<sup>e</sup> siècle, succédèrent des bennes fermées avec dispositif de compression des ordures pour optimiser la collecte ; la ville jouait dans la même cour que les grandes villes occidentales comme Paris ou New-York.

<sup>1</sup> MOZARE C, (1936). Dakar. In Annales de la Géographie. Vol 45. N° 258. 631 Pages. P629

On ne dispose pas pour Dakar de chiffres précis concernant *la flotte*. Mais il est probable que l'émergente capitale de l'AOF bénéficia dès les années 1920 d'au moins une quinzaine de ces véhicules pour la collecte des déchets domestiques<sup>1</sup>, indépendamment d'autres modèles spécifiques de camions destinés à l'entretien de l'espace public municipal. BENGA<sup>2</sup> relevait : *la ville de Dakar dont le maire était Jules SERGENT fit en 1920 l'acquisition en gré à gré de deux camions automobiles, suivis en 1921 par d'autres véhicules dont 4 camions automobiles et 3 arroseuses-balayeuses*. Il faut dire que la voiture avec roues caoutchoutées et moteur à explosion avait déjà fait son apparition dans la ville dès 1916 : « *Ce qui va révolutionner le massif continent noir (...) c'est la voiture de Mr Limont, maintenant suivie de plusieurs autres, bientôt dépassées par des milliers d'autres*<sup>3</sup> ».

Rufisque en plein rayonnement avec à sa tête GALANDOU (depuis 1909), devra attendre 1926 pour se voir doté d'un camion-benne ; elle disposait depuis quelques années déjà, d'une voirie stabilisée avec une trame en damier dans le quartier de l'Escale. Sur-utilisé, l'unique benne à ordures tombait souvent en panne et nécessitait d'importantes réparations, avant que la ville ne fit l'acquisition par la suite de cinq autres camions de collecte<sup>4</sup>.

Au sein des Services de la Voirie de chaque municipalité, des équipes procédaient au balayage et au nettoyage des voies publiques bitumées. Entretemps, les Travaux Publics dont les locaux opérationnels se situaient à la croisée de Hann et Bel-Air, avaient stabilisé et goudronné une grande partie des axes routiers du centre ancien de Dakar, notamment les grandes avenues bordées de villas et jardins.

L'enlèvement des ordures ménagères était là aussi assuré par des bennes qui tous les matins, effectuaient la collecte des ordures contenues dans les poubelles métalliques habitations européennes. DEMAISON<sup>5</sup> dans son roman ayant pour cadre Dakar au début du 20<sup>e</sup> siècle notait dans un de ses récits daté en 1927 : *dehors les cris de la ville reprenaient en toutes langues indigènes (...); tandis que les camions des ordures ménagères ronronnaient, démarraient, s'arrêtaient sur des coups de freins brutaux et que les caisses étaient rejetées sans précaution sur les trottoirs*. Plus loin, l'auteur poursuivait : *l'autorité sanitaire faisait enfumer et souffrir les hangars, les maisons, assécher les gouttières, les chenaux, cimenter les creux des arbres, enterrer les boîtes de conserve et les culs des bouteilles, brûler toutes les saletés. Enfin Dakar est propre, digne de la capitale du pays...*, concluait l'auteur, qui sans doute, évoquait là, le noyau occidental de la ville.

<sup>1</sup> BERTOLINI note qu'en 1920, les auto-tombereaux à Paris étaient au nombre d'environ 900.

<sup>2</sup> BENGA N, L-A(1995). *Pouvoir central et pouvoir local. La gestion municipale à l'épreuve. Rufisque, Sénégal (1924-1964)*. Université Paris VII Denis Diderot. Thèse de Doctorat d'Histoire. 425 P + annexes. P 111.

<sup>3</sup> DEMAISON.A. Op cité P 318. L'auteur précise que c'était une voiture de marque *Darracq*

<sup>4</sup> BENGA op cité, p 73.

<sup>5</sup> ANDRE DEMAISON (1948). « L'Etoile de Dakar ». Edition Les Presses de la cité. Paris 1948. 408 pages. P 393



En 1929, la Municipalité de Rufisque fit construire, 8 fours de capacité moyenne pour l'incinération des ordures<sup>1</sup>. Idem pour Dakar, où la destruction des ordures ménagères provenant de la collecte des quartiers européens se faisait principalement par incinération dans un grand four situé sur une falaise de la côte ouest de la ville. Mais la capacité du four s'avérant souvent insuffisante, les ordures étaient déversées sur le talus de la falaise, arrosées de pétrole et brûlées.

Ces excédents en déchets provenaient aussi bien des apports ponctuels (campagnes de nettoyage ciblant aussi les zones indigènes...), que de ceux plus diffus dus à étalement spatial de la ville et sa croissance démographique. D'ailleurs un rapport concernant l'élimination des ordures précisait :

*« Ce n'est encore qu'un minimum, un moyen de fortune et d'attente. Le progrès véritable de la voie de l'hygiène générale ne sera réalisé que du jour où, peu à peu partout il sera procédé à l'incinération quotidienne des ordures ménagères. La portée de cette mesure sera considérable et sa mise en action élèvera du premier coup nos villages indigènes à un degré d'hygiène inconnu dans beaucoup de nos villages de France (...). Au cours de la guerre deux de ces modèles (de fours) ont fait preuve et rendu d'inappréciables services sur le front. Une grosse agglomération même de la banlieue de Paris (Clichy) se sert encore du four qui d'ailleurs porte son nom pour la combustion aussi parfaite qu'économique de la totalité de ses ordures ménagères. Les fours une fois construits dans les villages, le chef sous sa responsabilité désignera un ou deux hommes pour l'allumage, l'alimentation et le nettoyage réguliers. Dans les centres où se trouve un Service d'Hygiène, c'est naturellement à ce dernier qu'incombera la surveillance et l'entretien du four à incinérer<sup>2</sup> ».*

Le sous dimensionnement déjà perceptible des outils d'élimination des déchets, motiva d'ailleurs l'administration à encourager le développement de projets alternatifs. Il fut ainsi question à un moment, de la construction d'un four à incinérer à puissant rendement avec ventilateur, de même qu'on envisagea une expérience d'immersion des ordures ménagères dans la zone maritime du port. Les deux initiatives ne connurent pas de suite favorable.

Pourtant à l'heure où l'on songeait à une amélioration des mécanismes de traitement, les quartiers populaires dits « indigènes » de même que les zones rurales de la presqu'île, étaient très peu pris en compte dans les stratégies déchets. La démocratisation du service n'étant pas encore à l'ordre du jour, ils devaient se contenter de vidoirs à ordures, alors que leurs populations étaient régulièrement harcelées par les agents du service d'Hygiène<sup>1</sup>. Si officiellement l'ensemble des populations était sous la coupe des pénalités d'amende en cas du non respect du règlement sanitaire, seules les populations noires étaient harcelées par les agents du Service d'Hygiène. BENGA (1995, 73) cite une lettre datant du 18 mars 1926 et adressée par le médecin-major Huot, chargé du Service d'Hygiène de la ville de Rufisque, au médecin-inspecteur général des services sanitaires et médicaux de l'AOF, lettre dans laquelle, il se plaignait d' « un certain relâchement de la population européenne à qui il était difficile de réserver l'application de sanctions effectives ».

<sup>1</sup> BENGA op cité, p 223.

<sup>2</sup> Gouvernement du Sénégal. Les Services Assistance Médicale Indigène en AOF. 1931, 20 pages

<sup>3</sup> Malgré leurs protestations auprès de Blaise Diagne, alors maire de la Commune de Dakar de 1924 à 1934.

Confrontés déjà à cette époque à des difficultés pour assurer la propreté de l'ensemble de la ville, les Services Municipaux prétextaient de son extension spatiale trop rapide, et notamment du développement des quartiers sans voirie. A en croire BENGA (1995, 223), l'argument n'était pas complètement faux : « *l'effort municipal de l'entre-deux guerres, porta en partie sur l'Escale, la ville lotie notamment en matière de construction ou de réfection des édifices, en raison de son caractère administratif et commercial* », constat aussi valable pour Dakar. Toutefois, les équipes de nettoyage déploraient aussi d'un manque de moyens logistique (insuffisance des bennes), pour expliquer l'exclusion de ces zones indigènes des circuits de collecte domiciliaire. Mais, il apparaissait évident que la solution des *points de collecte groupés* dont la fréquentation par les agents du STC n'était d'ailleurs pas des plus régulières, ne résolvait nullement le problème de la prise en charge des déchets des quartiers africains.

S'il était vrai que l'argument de l'inaccessibilité de ces ruelles sablonneuses aux véhicules de collecte était valable, et constituera (même longtemps après l'indépendance...) un handicap pour la prise en charge officielle des déchets, le fonctionnement de ces points de collecte mis en place par les autorités municipales à l'attention des populations indigènes, laissait à désirer. Outre leur nombre insuffisant, le mécanisme était volontairement saboté par les agents de STC pour maintenir l'image de populations *génétiquement prédisposées à l'insalubrité quelles que soient les efforts pour les en départir*<sup>1</sup>. Logiquement, l'exclusion d'une partie de la population de ces mécanismes officiels de collecte des déchets entraînait la multiplication des rejets sauvages. Craintifs de la déclaration de nouvelles épidémies, les pouvoirs publics décidaient de mesures ponctuelles, lançant les premières opérations de nettoyage de la ville à grande échelle<sup>2</sup>.

Parallèlement, ils recommandaient aux populations indigènes l'utilisation de fours à incinérer pour l'élimination de leurs ordures ménagères et des débris végétaux comme c'était le cas à Bamako. Une circulaire précisait :

*« Privés de nourriture qu'ils trouvent dans les cases ou dans les greniers, il restera encore à la portée des rats un autre abondant réservoir de nourriture : ce sont les déchets ménagers, et cela seul, à défaut de toute autre raison sanitaire entraîne l'obligation de faire respecter partout l'esprit sinon, la lettre absolue des arrêtés réglementant la propreté des centres. Et ce n'est véritablement pas trop demander aux chefs de villages d'imposer à leurs ressortissants de collecter dans un récipient quelconque les débris alimentaires des repas de la journée et de les porter à la tombée du jour dans un endroit fixé à 200-205 m au moins des maisons dans une fosse creusée qui chaque semaine pourrait être recouverte de terre alors qu'une autre serait de service. Sur ces déchets d'ailleurs, serait projeté du Crézyl ou du pétrole qui en écarterait les rats*<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> LEVIER op cité P 181. L'auteur note par ailleurs que pour Toronto, la commission sanitaire devait faire inspecter les bâtiments et lieux soupçonnés d'être sales ou humides. Elle avait aussi la tâche de veiller à obtenir que les eaux stagnantes fussent drainées, les ordures ramassées et les cadavres des animaux éliminés de la voie publique et des terrains privés (P 181).

<sup>2</sup> Ainsi, en 1928 le Service d'Hygiène comprenant : 1 médecin chef, trois médecins pharmaciens, huit gendarmes européens, un chef de brigade 17 gendarmes indigènes, 90 agents indigènes et 30 dératiseurs renforcés de trois cent militaires procéda au nettoyage de la ville, de ses environs et de l'île de Gorée. Dans le souci constant d'éliminer les gîtes à larves, les terrains vagues furent désherbés, les dépressions, les anciennes carrières de pierre comblées, les abords de la ville débarrassés des figuiers à Barbarie, refuges à rats et dépotoirs de toute sorte et les concessions aussi bien indigènes qu'européennes furent appropriées. Cette opération permit l'enlèvement de plus de 6000 m<sup>3</sup> de déchets enterrés dans des dépressions et puis recouverts d'une épaisse couche de sable.

<sup>3</sup> **Gouvernement du Sénégal.** Les Services Assistance Médicale Indigène en AOF. 1931, 20 pages

L'administration tentait ainsi de recourir à nouveau à l'implication populaire à dans ces questions de salubrité sur le domaine public, après en avoir dessaisi les populations au lendemain de l'annexion de la ville. Ce sont en effet les mesures restrictives coloniales qui en brisant les initiatives spontanées (individuelles ou communautaires), ont favorisé un subtil glissement des populations vers une application intégrale et parfois néfaste du principe de l'Etat-Providence :

« Nous, on était conscients que l'administration voulait qu'on étouffe avec les puanteurs, c'est pour ça qu'on était laissés pour compte. De plus elle voulait tout gérer, alors on a dit qu'elle le fasse, on s'est donc contenté de nous occuper de nos maisons et on disait on va voir si c'est nous qui sommes sales ou eux (...) après tout « *mbèd bi, mbèd buur la* » (la rue est à l'administration), de toutes façons nous on avait déjà fort à faire<sup>1</sup> ».

L'aliénation et la discrimination hygiénique, avaient mis un terme à près de vingt siècles d'une gestion commune et *participative* avant l'heure en matière de déchets<sup>2</sup>. Les manifestations de cette rupture se ressentent encore aujourd'hui dans la société notamment par le dénigrement du déchet une fois dans la sphère publique. Cette « castration » populaire dans la question extérieure du déchet va accompagner l'installation des ruraux néo urbains qui dès leur arrivée reconduiront en effet les mêmes pratiques que ce soit pour les rejets solides que liquides (eaux usées).

Cette impérieuse nécessité de gestion participative s'est progressivement effritée en Europe au moment de la naissance des structures étatiques. Le développement économique mais surtout de l'individualisation, vont conduire à des changements qui en matière de déchets, se sont illustrés par un transfert de responsabilité sur l'autorité publique. En Afrique c'est la colonisation de par son volontarisme (accaparement et exclusivité sur l'espace public) et sa négation des modes de fonctionnements traditionnels (respect des lieux) qui y a conduit à un rejet nouveau de l'implication *citoyenne* dans la pratique de la salubrité sur l'espace public. Ni l'administration de l'époque, ni celles ultérieures ne sont parvenus à inverser la tendance. Toutefois, les conséquences négatives d'une telle politique n'ont en rien conduit les populations à renier leur pratique d'hygiène domestique. Les approches traditionnelles ont été perpétuées, avec parfois quelques améliorations<sup>3</sup> pouvant même permettre même d'un *assainissement traditionnel évolutif*.

A l'inverse, ayant pris conscience d'être les victimes d'une politique de salubrité officielle à deux vitesses, elles se *laveront les mains* de la variante externe en mettant progressivement terme à la prise en charge hygiénique de l'espace extérieur anciennement collectif et désormais propriété d'une administration accaparante. BOUJU<sup>4</sup> abonde dans le même sens évoquant le cas du Burkina-faso où les populations sont restées marquées par le souvenir *qu'à l'époque coloniale, les mesures d'hygiène publique étaient le symbole de la toute-puissance politique du pouvoir des 'blancs' dans la ville*».

<sup>1</sup>

Interview du 17-08-2000 réalisé auprès du quadragénaire SAMB Ibrahim domicilié à la Médina.

<sup>2</sup>

On ne retrouvera des résidus de cette approche que des décennies plus tard au sein des ASC de quartier (avec des fortunes diverses) militants pour l'assainissement et la propreté de l'environnement. Mais ces associations dont les motivations ne sont pas toujours mues par l'intérêt commun tranchent nettement d'avec leurs aïeux dont l'action particulièrement spontanée, ciblait l'intérêt de la communauté.

<sup>3</sup>

C'est la mise en place au sein de la concession des toilettes, marquant l'irruption au sein de l'espace clos de l'aire de la concession des « Gaanouwaaye » (lieu de défécation) dans l'aire domestique, de même que l'utilisation de fosses d'aisance, alors que la mer et les dépôts désormais sauvages servent d'exutoire pour l'élimination des déchets ménagers.

<sup>4</sup>

BOUJU J. & OUATTARA F. (2002). *Une anthropologie politique de la fange: conceptions culturelles, pratiques sociales et enjeux institutionnels de la propreté urbaine*. Marseille, Ouagadougou: groupe SHADYC, GRILL, 223 p

Désormais dans le meilleur des cas, le citoyen aux revenus déclarés, va se contenter de payer la taxe déchet, avant de dégager ses responsabilités, rejoignant la majorité des populations qui développera une tendance à se désolidariser du détritisme une fois sur l'espace public

Si globalement la séparation a permis une meilleure lisibilité dans la prise en charge des différents facteurs de dégradation du climat sanitaire, les modalités de sa conception puis de son application se sont aussi opérées dans une optique d'exclusion des groupes indigènes. Dans la ville plus que jamais marquée par le maintien voire le renforcement de la dualité à dans la séparation des fonctions de l'espace, le processus d'assainissement ne concernera que le Plateau. VANLANDE René (1940) dans sa description de la ville en écrivait très nettement et de manière pour le moins cynique les disparités « *en contrebas du quartier des villas, le Dakar des premiers temps, celui des trafiquants, des compagnies, des missions, des hôtels sans confort et de la fièvre jaune resserre ses demeures et ses rues (...). Longtemps, les quartiers indigènes furent le pittoresque et un peu la lèpre aussi de la « ville impériale » : baraques informes, tordues de chaleur, paillotes humides parmi les sables salés. Là vivait et grouillait une population noire très mêlée (...), leur pouilleuse proximité s'étalait au grand éclat du soleil qui heureusement purifie tout ou presque* ». L'auteur de poursuivre « *ce faubourg de médina, ce village nègre n'est pas encore complètement résorbé*<sup>1</sup> ».

Sur le plan sanitaire, la restriction spatiale mise en œuvre dans le passé à l'endroit des autochtones a montré ses limites avec les différentes épidémies ; elle n'était en rien garante d'une quelconque étanchéité sanitaire ou épidémiologique. Toutefois, la pratique sera reconduite dans le cas de la Médina, en vertu du principe de séparation des communautés, s'appuyant sur un discours de l'autorité coloniale désignant explicitement des populations indigènes comme peu disposées à la propreté et l'hygiène, garantes d'une bonne situation sanitaire. Elle justifiera la décision de les confiner *avec leurs miasmes et maladies* dans des endroits étanches, où aucun risque de contamination ou d'extension à la population blanche ne pourrait se produire<sup>2</sup>. Cette approche se perpétuera même bien plus tard, si l'on en croit le rapport des Services de l'Assistance Médicale en AOF<sup>3</sup> qui donnait un satisfecit à cette politique initiée depuis quelques décennies déjà :

*« La ségrégation des indigènes dont les habitations n'offrent pas les garanties d'hygiène est pratiquée partout où elle est possible. Mais dans les quatre communes du Sénégal, où la législation métropolitaine est en vigueur et où les indigènes du sol ont des droits indiscutables, le problème est singulièrement plus complexe (...). Actuellement, la ville de Médina percée de larges avenues, éclairée à l'électricité, pourvue d'eau potable compte 8000 habitants. Mais, il reste encore à Dakar plus de 20 000 indigènes pour la plupart des lébous propriétaires de terrains qu'ils ne tiennent pas à vendre et de mauvaises baraques qu'ils habitent ou louent aux indigènes de la population locale (rurale) dont le nombre atteint 5000 à 6000 individus ».*

<sup>1</sup> VANLANDE R. (1942). « Dakar ». Paris Edition J-Peyronnet & Cie 191 pages.

<sup>2</sup> Il est généralement admis que ce sont les épidémies qui ont servi d'électrochoc à la mise en place des mesures pour éradiquer les foyers de peste, paludisme, malaria etc. Toutefois, il semble contradictoire pour des raisons sanitaires des populations soient mises en quarantaine et laissées dépourvues de toute mesure d'assainissement ou d'hygiène appliquée ailleurs, alors que la logique même de prévention sanitaire aurait commandé qu'elles soient privilégiées dans ces actions. De toute évidence, l'administration tenait à maintenir dans ces zones et de préférence loin des regards, des niveaux d'hygiène relativement bas, sans toutefois valider une hécatombe sanitaire désastreuse pour son image : c'est sans doute ce qui explique que dans son processus d'exclusion des indigènes, le pouvoir colonial gardait quand même l'œil ouvert pour ne pas se laisser déborder.

<sup>3</sup> Gouvernement du Sénégal. Service Assistance Médicale Indigène en AOF. 1931, 20 pages. P14

Même si l'on est loin de l'interdiction faite aux noirs de Saint-Louis de fréquenter durant les heures de sieste certaines rues situées à proximité des demeures européennes<sup>1</sup>, la cohabitation et la promiscuité constituaient véritablement la hantise des autorités qui voient en la hiérarchisation de l'espace et en sa ségrégation la solution contre le « brassage », pratique trop risquée. Ainsi jusque vers 1930, les villes indigènes et européennes sont séparées par des zones inhabitées, des jardins, des fleuves et le centre indigène devant se trouver sous le vent du centre européen. Les quartiers indigènes, souvent implantés sur des terrains à peine viabilisés et éloignés des centres administratifs et commerciaux devaient contenir d'une population pauvre, confinée et affublée d'un manque notable d'hygiène<sup>2</sup>. On peut d'ailleurs penser que Pelletier à demi-mots, abondait dans ce sens lorsqu'il soutenait en 1949 :

*« C'est surtout grâce aux impérieuses exigences des lois internationales que nous nous devons d'avoir dans la Délégation de Dakar un Service d'Hygiène bien organisé (...). Nous disposons actuellement de moyens efficaces permettant d'empêcher le développement d'une grosse épidémie : vaccinations massives, désinsectisation par pulvérisation de DDT dans les cases indigènes ; surveillance stricte de la population des quartiers suspects. En réalité, ce sont surtout des mesures d'urbanisme de grande envergure qui doivent permettre de mettre Dakar à l'abri de la peste. C'est pour éviter la menace du fléau que l'on a entrepris dès 1921 de transporter loin du port dans la Médina les cases indigènes qui jusque alors encombraient la ville et dont la surveillance était extrêmement difficile. L'éloignement de la Médina a permis d'autre part cette subtilité de séparer au point de vue patente de santé l'agglomération indigène et le port indemne même quand la Médina était infestée. Mais cela ne peut être admis que si le port est réellement mis à l'écart de l'infection par la protection de toutes les marchandises stockées sur les quais et pouvant servir de nourriture aux rats. Parmi les mesures d'urbanisme qui ont aussi grandement contribué à écarter la menace pesteuse, citons la création déjà ancienne d'un système d'égouts qui malheureusement est loin d'être complet et n'a pas fait de grands progrès depuis lors. Il n'a pas été étendu à la Médina où l'on construit avant de lotir. L'étude d'un bon réseau d'égouts à la fois « rat proof » et « mosquito proof » est absolument essentielle pour l'établissement de la future grande cité impériale dont nous rêvons toujours. Il ne sera pas moins important d'étendre à toute la Médina le goudronnage des rues et des avenues. Le macadam sur les voies publiques comme le ciment sur le sol des cases permettent de fréquents lavages (...).*

A Dakar, devant la saturation au centre-ville consécutive à la forte poussée démographique, les pouvoirs publics se virent dans l'obligation de lever les servitudes séparant la Médina du Plateau qui une fois lotissées permettront la jonction entre les deux entités. Le no men's land situé derrière la Médina, constituée à l'époque de vastes champs d'arachides à proximité du camp militaire « Claudel », sera aussi assaini. Il permettra la construction des quartiers de Fann et de la Gueule-Tapée, sites dédiés aux populations noires déguerpies du Plateau<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Selon **DIOP P-S**, telle interdiction était en vigueur sous Brière de l'Isle qui administra l'île de 1877 à 1883. **DIOP Pape Samba** : « Comptoirs, villes coloniales, capitales culturelles : l'évolution de deux villes africaines : Saint-Louis et Dakar ». 20 P. 2001. P6

<sup>2</sup> Quelques réalisations permettaient au Gouvernement Général de masquer sa politique sociale discriminatoire. C'était le cas notamment des timides programmes de logement *décents* à destination des africains, mais qui très symboliques avaient une signification plus politique que sociale. Selon SECK Assane, ils étaient en rapport avec l'accession au pouvoir d'une coalition de partis de gauche sous la bannière du Front Populaire qui dirigea la France de 1936 à 1938

<sup>3</sup> Interviewé, le quadragénaire Mass Ndoye (91 ans) nous relate l'épisode de ces déguerpissements durant lesquels les plus jeunes portaient sur la tête les planches et tôles formant leurs baraques, alors que les femmes les accompagnaient en chantant leurs louanges « *histoire de les encourager* ».

Pour assainir cette zone, l'administration entrepris la construction d'un canal pour assurer le drainage des eaux de ruissellement vers la mer ; les travaux qui débutèrent en 1934 ne s'achèveront que près de 15 ans plus tard<sup>1</sup>. Ces premières grandes mesures en matière d'assainissement bénéficièrent aussi de manière collatérale aux indigènes, bien que les quartiers populaires de la ville étaient toujours livrés à eux-mêmes pour leur assainissement domestique liquide et solide. Dans la lignée des administrateurs précédents, le gouverneur CAYLA<sup>2</sup>, en débarquant à Dakar le 10 août 1939 fit vœu de voir la ville rayonner sur le plan international et donna un total satisfecit à ses prédécesseurs :

*« Je sais que sur le Plateau, une ville moderne s'est construite et je rends hommage à tous ceux qui l'ont voulu digne du troisième port français devenu l'une des plaques tournantes de l'Atlantique. Devant la croissance rapide de la capitale fédérale, nous poursuivrons sans arrêt cette œuvre édilitaire. Non contents de veiller à l'extension des quartiers résidentiels, nous embellirons en les assainissant, les vieilles rues qui masquent encore le Grand-Dakar ».*

Mais ce pari ambitieux qui cachait le dessein de limiter tout développement endogène, se traduira par le choix politique de ne doter la ville d'aucun élément pouvant à terme permettre un développement autocentré. Le modèle urbain colonial était fondé sur un monopole par l'administration publique du foncier, mais aussi des outils de production physique de l'espace urbanisé. Cet espace, qui était inégalement équipé en réseaux et en services selon les catégories sociales et raciales concernées, fut un puissant instrument d'agencement socio-spatial. Toute perspective de développement autocentré était exclue d'emblée, malgré une stricte division fonctionnelle de l'espace programmée par un urbanisme de Plan reposant sur une multitude de schémas directeurs et de règlements sensés assurer le contrôle des extensions urbaines et de la localisation des activités.

C'est d'ailleurs ce même schéma d'extraversion d'espaces traditionnels modifiés et transformés, qui présidera à la création de ces villes, les deux entités traditionnellement complémentaires, ayant eu en commun d'avoir fait les frais d'une politique d'exploitation systématique habilement masquée pendant des décennies sous diverses formes (civilisation, développement...).

De la position militaire et administrative du début, à la métropole économique et politique qu'elle est devenue, l'ensemble du processus de développement de la ville était dédié à la métropole. L'absence d'infrastructures urbaines et des incontournables unités industrielles devant soutenir la croissance semblait alors trahir l'idée de *provisoire* dans la présence française ; sans doute certains administrateurs avaient-ils déjà pris conscience que les populations finiraient un jour par *ouvrir les yeux*. Une explication possible de cette totale extraversion dans sa gestion, même s'il est traditionnellement admis que l'arrière-pays du continent, a le plus fait les frais de cette orientation économique imposée par la colonisation.

<sup>1</sup> Selon WANO. O le Canal Gueule Tapée fut achevé en 1928.

<sup>2</sup> Gouverneur Général de L' AOF de 1939 à 1940 en remplacement de Marcel de Coppet (1936-1938).

En réalité, une partie des objectifs poursuivis durant toute la période du début de la colonisation en Afrique, aura été de recréer dans les villes africaines mais au seul profit des européens, des conditions sinon plus performantes, au moins égales à celles en vigueur en métropole. Une ville moderne et blanche qui excluait la majorité noire et où *l'infrastructure et les services étaient concentrés dans les secteurs destinés aux personnes de race non africaine* tel que le souligne KIRONDE<sup>1</sup>. Les quartiers réservés aux colons étaient bien aménagés et dotés d'infrastructures de base dont l'utilisation était gratuite ou fortement subventionnée alors que les zones indigènes étaient plus ou moins laissées à elles-mêmes. Egouts, canalisations, chasses d'eau pour l'assainissement liquide, camions tombereaux circulant sur des rues pavées pour collecter leurs déchets, la Municipalité mettait tout en œuvre pour assurer la bonne prise en charge des matières résiduelles pour cette frange de la population. L'appréciation est d'ailleurs la même chez SWILLING & HUTT qui notent : *malgré la politique d'assimilation que la France appliquait dans ses colonies, on pouvait constater quand même dans celles-ci une ségrégation entre les colons et les indigènes ainsi que des différences dans au plan de la qualité des infrastructures*<sup>2</sup>.

Ainsi, au-delà de ses canevas classiques de domination liés à l'économie et aux traditions sociales, le bousculement et la modification imposée des habitudes et pratiques sanitaires a aussi profondément participé à la *capitulation culturelle*<sup>3</sup> des peuples africains. L'extraversion économique et sociale à travers la transformation des espaces, et la mise en dépendance des mentalités, s'est aussi voulue aussi hygiénique par le cloisonnement salubritaire de populations *locales*.

Exclusivement tournée vers la métropole, Dakar, tout comme la ville africaine en gagnant en pseudo modernité, perdait en équilibre hygiénique général. Chez les populations autochtones désormais exclues des méthodes officielles, elle s'était jusque là maintenu grâce à des pratiques sociétales à forte dimension inclusive et laissant une large part à la responsabilité et à une certaine discipline individuelle, tout au moins pour ce qui relève des déchets solides. Quant à la pratique de l'hygiène domestique, elle n'a quasiment guère varié depuis la nuit des temps, caractérisée par une bonne tenue de l'intérieur des habitats que ce soient des cases, des concessions, des maisons et qui durant toute la période pré coloniale était couplée à une hygiène de l'espace extérieur pendant longtemps considéré comme propriété de communautés matérielles (sociétés) ou immatérielles (esprits) respectées. Elle participait encore de l'approche primaire qui conduisit les hommes préhistoriques à adopter une organisation commune face à leurs premières productions de déchets s faisant suite à leur sédentarisation et révélait déjà à une échelle domestique le caractère incontournable d'une bonne affectation spatiale.

<sup>1</sup> In ONIBOKUN A-G. *et al* (2001) La gestion des déchets urbains. Des solutions pour l'Afrique. Edition CRDI-Khartala 2001. 250 pages.

<sup>2</sup> In ONIBOKUN A-G. *et al* . Op cités P 218. L'extraversion économique complétera alors le dispositif ; car s'ils ont un moment semblé favorisés par rapport aux campagnes notamment en équipements, les centres urbains ont davantage bénéficié de qui par la suite se sont plus avérées comme des *mirages urbanistiques*.

<sup>3</sup> DIOP C-A. 1960 « Les fondements économiques et culturels d'un Etat fédéral d'Afrique Noire ». Ed. Présence Africaine 1960. 124 p

## 2. *La seconde phase coloniale : la « mise en valeur » ou les effets de la seconde guerre mondiale.*

Quelques courants préconisaient déjà au sortir de la première guerre mondiale une réforme coloniale. VANVOLLENHOVEN ou encore DELAFOSSE tentèrent sans grand succès de réorienter cette administration, vers une approche à caractère plus philanthropique. Ils seront rejoints plus tard par d'autres personnalités, tel Robert DELAVIGNETTE, devenu en 1936 Chef de Cabinet de Moutet<sup>1</sup>. Les péripéties de la seconde guerre mondiale renverront *au placard* la réflexion sur la question, du moins momentanément : le temps était à l'union sacrée de la France et de ses « sujets » coloniaux contre le nazisme expansionniste du III<sup>e</sup> Reich allemand, de son avatar italien, ou encore de l'impérialisme japonais.

Pour FREDENUCCI, ce n'est qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale que s'opèrera alors le passage du discours à la pratique, en matière de mise en valeur des colonies d'Afrique Noire. Selon l'auteur, il aura fallu attendre le lendemain de la deuxième guerre mondiale pour que le Ministère des Colonies devenu Ministère de la FOM passe *de la gestion de l'empire en bon père de famille, à une politique active de transformation des territoires*<sup>2</sup>..., avec à la clé des promesses de meilleure prise en compte des aspirations notamment sociales des colonisés. Cette seconde période coloniale, marquée par un changement d'orientation appuiera et revendiquera ce discours plus philanthropique à l'endroit des peuples sous sujétion. Ce changement d'orientation fut annoncé lors de la Conférence Africaine- Française de Brazzaville en février 1944 au cours de laquelle le Général de Gaulle, alors Chef du Comité Français de la Libération Nationale redéfinit les principes de la colonisation française à la sortie de la guerre. Il proposera une politique de développement et de participation des indigènes à la gestion des territoires, en excluant toute perspective d'autonomie et d'émancipation.

### 2.1 *Changement (officiel) d'orientation...*

C'est dans cette optique de recadrage que la fin de la seconde guerre mondiale vit le glissement de la dénomination *Ministère des colonies* jugé condescendant, vers un *Ministère de la France d'Outre-mer* (FOM). L'appellation était sans doute plus appropriée dans un contexte mondial où l'ONU créée en 1945 et ses leaders anti-coloniaux<sup>3</sup> (USA et URSS), souhaitaient faire évoluer le principe des mandats tutélaire vers un accompagnement visant à favoriser l'évolution progressive des Etats vers la capacité de s'administrer eux-mêmes, autrement dit, vers l'indépendance. Plus qu'un gage de puissance sur la scène internationale, l'Outre-mer était devenue pour la France une charge qu'il fallait sans cesse justifier. Mais, *en sa qualité de pays avancé et universaliste, la France devait permettre aux populations africaines de se libérer des souffrances et des pesanteurs d'un passé archaisant (malnutrition, maladie...) et ainsi rattraper le retard d'un sous-développement*<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Moutet était à la fois chef des Colonies et dirigeant du Front Populaire.

<sup>2</sup> Il faut dire que l'Allemagne défaite, la SDN avait en effet confié à la France et à la Grande Bretagne un mandat pour la gestion de ses anciennes colonies d'Afrique : le Togo et le Cameroun avec l'obligation de se conformer à l'article 22 du Pacte de la Société des nations : « assurer le bien-être et le développement des peuples non encore capables de se diriger eux-mêmes dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne ».

<sup>3</sup> Précisons cependant qu'il n'est ici question que du colonialisme dans son acception classique renvoyant à l'idée d'occupation forcée d'un territoire et d'une exploitation de ses ressources ne tenant guère compte des aspirations des peuples opprimés. Car vu sous un autre angle, ces deux puissances furent par la suite bels et bien initiateurs d'une nouvelle forme de colonisation idéologique, culturelle et économique, néo colonisation qui pris d'ailleurs sur le continent les contours de la guerre froide entre ces deux blocs, par dirigeants (souvent dictateurs) et opposants (généralement rebelles instrumentalisés) interposés.

<sup>4</sup> FREDENUCCI op cité P 6.



Le continent passait ainsi en l'espace de quelques années, d'une terre vierge où l'on pourrait bâtir sans démolir, à un monde juste *attardé* qu'il fallait convertir à la modernité en y faisant surgir une société nouvelle.

La création de l'Union Française en 1946 permis alors quelques *avancées*. L'abolition du travail forcé, et promulgation de la loi Lamine Guèye, qui étendait la citoyenneté française à tous les sujets coloniaux, furent votées comme le souhaitaient les tenants d'un humanisme colonial parmi lesquels Félix Eboué, Robert Delavignette, Marcel Griaule. Ils remettaient en cause la hiérarchie raciale jusque là sève du discours colonial, au profit d'une approche civilisationnelle.

Le soutien politique du Parlement, qui manquait aux plans de mise en valeur de l'entre deux guerre, est acquis en 1945. Le nouveau ministère de la France d'Outre-mer<sup>1</sup> (FOM) se dote d'un service du plan pour les colonies, tout en maintenant sa politique assimilationniste contrairement à l'« indirect rule » développée par la grande Bretagne.

Au Sénégal, la tendance de l'indigénisation dans la gestion des affaires locales amorcée avec Blaise Diagne depuis 1914, se poursuit avec Lamine Guèye, élu maire de Dakar dès la fin de la seconde guerre mondiale. Paradoxalement, ces élus locaux seront pendant longtemps soupçonnés par les masses, de ne constituer que de vulgaires relais de l'idéologie coloniale. Mais, en admettant qu'ils fussent au dessus de tout soupçon, et plus à même de défendre les intérêts des nationaux, encore aurait-il fallu qu'ils détiennent les instruments de financement des politiques pour mettre en œuvre celles favorables aux populations indigènes. En cela, difficile de s'affranchir de l'obstacle que constituait le Gouvernement Général qui par l'entremise du FIDES<sup>2</sup>, principal organe de financement et d'exécution des programmes d'équipement en Afrique noire veillait au grain. Le Parlement français lui votait en bloc les crédits et approuvait la doctrine et les projets urbanistiques qu'il définissait pour les territoires d'Outre-mer, bien que ces dernières participaient à son financement à hauteur de 45 %, la dotation de la métropole étant elle de 55 %. Orientée vers des gros programmes coûteux qu'ils soient agricoles (riziculture à Richard-Toll, arachides en Casamance) ou infrastructurels, ses réalisations se sont souvent révélées inadaptées. Pourtant, la Municipalité lui emboîtera le pas dans la ville par des « réalisations de prestige » avec la construction d'immeubles : Repos Mandel (sorte de résidence pour personnes âgées), les écoles de Médina et Malick Sy, les logements du Champs des Courses<sup>3</sup> etc.

Cette période marquait aussi le début de la mise en œuvre des promesses infrastructurelles marquées par le sceau du « rattrapage » : il était question de la réalisation accélérée d'équipeme

nts au profit des colonies qui n'en n'avaient jusque là que peu ou prou bénéficié.

<sup>1</sup> Cette « Institution » qui existait depuis 1889, avait mis sur pied dès 1934 une école d'Administration (Ecole Coloniale) qui deviendra plus tard l'Ecole Nationale de la France d'Outre-mer (ENFOM). Destinée à gérer les colonies, elle formait les cadres et administrateurs devant établir la doctrine coloniale française mais surtout son application. Elle connu ses heures de gloire durant l'entre deux guerres où la colonie faisait « fantasmer » nombre de jeunes métropolitains. Mais sous Vichy aussi, beaucoup d'administrateurs ont préféré fuir la grisaille et la rigidité de la vie en métropole (sous occupation allemande), pour l'exotisme de ces contrées lointaines ou « tout était à faire ».

<sup>2</sup> FIDES : Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social, devenu après l'indépendance FAC (Fonds d'Aide et de Coopération).

<sup>3</sup> SECK A. Op cité p115.

L'une des premières matérialisations hormis le glissement progressif d'une administration militaire (80 % du budget du Ministère des Colonies jusqu'en 1913) à une administration faite de professionnels, architectes, urbanistes..., sera l'adaptation à l'Outre-mer en 1946 du Code de l'Urbanisme français de 1943. L'approche de rectification rencontrera tout de même la réticence des administrateurs locaux, souvent en opposition idéologique avec les élus nationaux.

Ce plan approuvé par l'arrêté n°5485 du 20 décembre 1946, a servi de base à un vaste programme d'équipement relatif à l'aménagement du Cap Vert, et qui était placé sous la houlette du Service Temporaire d'Aménagement du Grand Dakar (STAGD), doté de structures nécessaires pour l'étude et l'aménagement des infrastructures urbaines. L'équipement urbain tel qu'il était pensé au sein de la direction générale des Travaux-Publics du Ministère de la FOM comprenait certaines réalisations sociales : ouvrages d'adductions d'eau, l'électrification, *l'assainissement*, les équipements d'enseignement et de santé. Mais la priorité revenait en réalité à la construction et à l'aménagement des grandes infrastructures aéroportuaires, portuaires, routières, ferroviaires pour une ville encore militairement stratégique, alors que les équipements sociaux demeuraient le « *parent pauvre* ». A ce titre, la conclusion de FREDENUCCI est sans équivoque :

*Les rythmes d'accroissement démographique urbain avoisinent les 6 à 10 % par an au cours de la période 1945-1955, ce sont les villes-ports qui sont les premières concernées par cet emballement. Ainsi Dakar voit sa population doubler en neuf ans passant de 132 000 habitants en 1945 à 250 000 en 1954. De même, face à l'afflux dans les villes de populations rurales, le FIDES est resté muet en matière de politique de l'habitat, s'en remettant aux sociétés d'économie mixte. Le financement de la construction de logements pour les Africains ne fait en effet pas partie des compétences du Plan et relève d'initiatives privées, l'Etat ignorant ce qui peut être considéré comme la question sociale africaine au cours des années cinquante. L'auteur poursuit : les objectifs du Commissariat Général au Plan rentrent ici en contradiction avec les objectifs d'émancipation inscrits dans la politique de développement et d'autonomisation. Les investissements dans les colonies sont pensées en fonction des besoins de la métropole et interdisent ainsi l'émergence de marchés autocentrés<sup>1</sup>.*

Dans la même optique, la Commission de Modernisation des territoires d'Outre-mer installa le Comité de l'Urbanisme et de l'Habitation aux Colonies<sup>2</sup> qui mit en œuvre trente trois Plans ciblant les villes, futures capitales des Etats en formation. Cette commission fixera pour les territoires d'Afrique noire deux plans de modernisation et d'équipement durant chacun cinq ans : un premier allant de 1947-1953, un second couvrant la période 1953-1958 et le dernier intervenu au lendemain de la Loi cadre Deffère en 1957. Sur le plan économique, le redéploiement se traduisit aussi par la mise sur pied en 1948 d'une devise commune le Franc CFA (pour Colonies Françaises d'Afrique) pour ses colonies de l'Afrique de l'Ouest.

Ville phare de la présence française en Afrique occidentale, Dakar rafla une bonne partie de cette

manne financière.

<sup>1</sup> FREDENUCCI op cité P 6.

<sup>2</sup> Cette commission était chargée d'élaborer la doctrine du ministère de la FOM en matière d'habitation et d'Urbanisme et qui chargé de désigner les localités concernées par les plans d'urbanisme, les modalités d'établissement etc.

La future capitale du pays aurait bénéficié entre 1945 et 1960 pour plus d'un milliard de FF (de 1987) réparti entre la dotation en logements, écoles, lycées, d'hôpitaux, facultés, abattoirs etc. Mais ces fonds servirent surtout à la réalisation de grands bâtiments publics comme le Palais du grand Conseil (futur palais de l'Assemblée nationale), le palais de justice, le building administratif abritant les services du Gouvernement Général<sup>1</sup>. D'ailleurs au sujet de ces investissements, FREDENUCCI précisera que *la politique d'équipement du FIDES après la guerre par ses choix sectoriels (projets d'industrialisation tardifs, équipements urbains ...), et géographiques (primauté aux territoires de la côte atlantique) d'investissements aurait contribué à accentuer les phénomènes d'exode rural et de croissance urbaine initiés au cours des années trente*<sup>2</sup>.

Le changement d'orientation politique prôné par la métropole à l'égard des colonies au lendemain de la seconde guerre mondiale, sera concrétisé par des plans d'équipement et de modernisation menés par l'administration de la France d'Outre-Mer<sup>3</sup>. Malgré l'incorporation d'un volet social dans le plan, l'une des priorités du FIDES par l'entremise du STAGD demeurait la réalisation de vastes programmes de bâtiments publics pour la capitale, équipements de prestiges au détriment des mesures d'urbanisme opérationnel telles que les politiques d'habitat ou encore la réalisation d'équipements d'assainissement. Outre l'agrandissement et le dragage du port pour permettre l'accès des navires à grands tirants, l'autre axe des mesures d'équipement était orienté vers le développement de l'infrastructure aéroportuaire de la ville.

Ces services intervenus au lendemain de la seconde guerre mondiale voyaient pourtant Dakar accueillir et à nouveau par le biais de l'exode rural, le flot d'immigrés que la guerre avait ralenti (enrôlement, travail indigène...). Mais autant des objectifs précis ont été clairement énoncés pour des services tels que la topographie, l'urbanisme, la section domaniale, le département routes et dans une moindre mesure l'assainissement (mené de concert avec les politiques sanitaires de lutte contre les grandes endémies) qui ont pu ainsi bénéficier de nombreuses réalisations, autant la gestion des déchets solides n'a fait l'objet d'aucun programme particulier inscrit dans la cohérence et la durée.

<sup>1</sup> **Jeune Afrique Economie n°153**, Dossier « Dakar, l'océane ». pages 42-101. L'auteur de l'article précisant même que les neuf étages du building représentaient les huit territoires de l'AOF en 1945 (Sénégal, Mauritanie, Soudan, Haute-Volta, Niger, Guinée Française, Côte-d'Ivoire, Dahomey).

<sup>2</sup> FREDENUCCI op cité P 25.

<sup>3</sup> Dans le cadre du FIDES (Fonds d'Investissement et de Développement Economique et Social) ou de la Délégation Générale à l'Aménagement du Cap-vert (DGACV) avec son organe exécutif le STAGD (Société Temporaire d'Aménagement du Grand Dakar), outils clé en matière d'aménagement et de planification urbaine, ont-elles eu au moins le mérite d'initier les Premiers Plans Directeurs pour la Région de Dakar.



**Photo 84.** Avenue Maginot à Dakar vers 1945. Photo ANS

Même l'adaptation à l'Outre-mer du Code de l'Urbanisme en 1943, un temps interprété comme le signe d'un regain d'intérêt de la métropole à l'endroit des territoires africains, n'y changera pas grand-chose. Pourtant l'administration coloniale disait cibler une meilleure gestion des problématiques locales et spécifiques.

S'il est traditionnellement admis que l'afflux massif de populations dans un espace restreint et en un temps record tend à y rompre les équilibres et accroître la demande en services divers (emploi, santé, transport, alimentation...), l'un des aspects les plus saillants d'un tel *déversement* demeure sans conteste lié au développement de l'habitat précaire (spontané), dans le lot des pratiques d'*occupation anarchique de l'espace*. Ca n'est pas une nouveauté que l'administration n'a jusque là jamais été comptable de l'accès du migrant (ou néo-citadin) à l'emploi ou aux services, du fait notamment de la politique de discrimination devant écarter les indigènes de l'accès au bien-être. Néanmoins, ces derniers ont par le biais des petites activités non salariées émergents à la faveur de la dynamique économique, mais aussi grâce aux réseaux de solidarité d'origine rurale implantés en ville, développé des méthodes (légales) dites *informelles* d'accès à des revenus monétaires que ce soit par l'intermédiaire du commerce (vendeurs ambulants), ou de l'artisanat (tailleurs...). Cette marginalisation était encore plus accentuée sur le plan de l'habitat : les programmes officiels de construction de logement étaient clairement destinés aux officiers et fonctionnaires de la métropole ou à défaut aux colons européens ne pouvant adopter les baraques et cases du mode de vie indigène. Le Gouvernement général n'entendait pas non plus rester sous le joug de l'offre immobilière privée que proposaient principalement et au prix fort des Libano-Syrien ou encore quelques africains propriétaires d'immeubles.

Cette situation s'est davantage accentuée au sortir de la première guerre mondiale avec l'afflux de fonctionnaires métropolitains devant accompagner la nouvelle politique coloniale qui s'amorçait. Ainsi si le Gouvernement Général estima plus judicieux de construire quelques immeubles et villas destinés à loger ses expatriés, en lieu et place des locations privés jusque là de mise, pour les ruraux désireux de s'installer dans la nouvelle cité par contre, de même que les populations africaines en général peu de réalisations étaient prévues.

L'espace périphérique à la ville européenne constituait alors pour ces derniers un « point de chute » privilégié, depuis que vers 1915, ils devinrent avec les indigènes lébous *Persona*

*non grata* dans le Plateau *européen*. Leur présence y était en effet juste tolérée pour les besoins en main-d'œuvre des activités économiques. On se souvient d'ailleurs que ce sont principalement ces ruraux qui bénéficièrent de ces mesures de relogement dans la Médina alors que les autochtones lébous se maintiendront tant bien que mal dans le centre historique et dans leurs villages traditionnels, d'où ils entretiennent des rapports commerciaux (pêche et agriculture) avec le centre urbain.

Si les déclarations d'intention ont donc semblé déboucher sur des réalisations concrètes et cohérentes, grâce notamment à la compétence des ingénieurs mais surtout de l'autonomie du FIDES et du Ministère de la FOM, la quasi-totalité des réalisations du FIDES en matière de logement était destinée aux cadres et personnels de l'administration coloniale. Ainsi au chapitre des réalisations « sociales » du STAGD, on note la création dès 1946 de quartiers résidentiels fonctionnels comme le Point E, de cinquante villas sur le lotissement de Fann, la cité Mermoz, de nombreuses maisons préfabriquées au Point E, le Bloc des fonctionnaires n°2. Les fonctionnaires africains bénéficieront de quelques réalisations avec notamment des logements pour gendarmes dans les casernements de la Médina, pour les douaniers (Cité Douanes), pour les forces de police (Cité Police) ou encore des logements des Zones A et B<sup>1</sup>.



**Photo 85.** Le quartier de Fann vers 1945. Source Archives Nationales du Sénégal.

<sup>1</sup> SECK A. Op cité P116.

La quasi-totalité de ces logements réservée aux fonctionnaires Européens et secondairement africains (pour ainsi dire à une élite), traduisait là encore le maintien de la hiérarchisation des cadres de vie. *L'habitat aisé se retrouve dans la réglementation rigoureuse de l'occupation du sol et de l'architecture ainsi que dans la définition des groupes sociaux ciblés*<sup>1</sup>, d'autant que dans la ville, ce sont ces mêmes quartiers des affaires du Plateau, résidentiels de Fann, Point E, et des Almadies qui furent prioritairement équipés en réseau principal d'assainissement (pluvial et eaux usées).

Si la dimension sociale des nouvelles orientations du FIDES a été sciemment confinée, la grande nouveauté se situait néanmoins dans le pragmatisme de certaines réalisations d'hygiène qui dévoyaient ouvertement certaines « désastreuses » de leurs prédécesseurs et que quelques rapports avaient déjà critiqué *in fine*. C'est le cas notamment de la Médina pour laquelle Pelletier recommandait déjà : *l'étude d'un bon réseau d'égouts à la fois « rat proof » et « mosquito proof » est absolument essentielle pour l'établissement de la future grande cité impériale dont nous rêvons toujours. Il ne sera pas moins important d'étendre à toute la Médina le goudronnage des rues et des avenues. Le macadam sur les voies publiques comme le ciment sur le sol des cases permettent de fréquents lavages (...). Bref la lutte contre la peste est intimement liée aux grands problèmes d'urbanisme. La commission d'architectes urbanistes l'a parfaitement compris (...)*<sup>2</sup>.

On voit donc que l'hygiène, l'un des tendons d'Achille des politiques coloniales figurait en bonne place des nouvelles obligations du pouvoir colonial lors de cette seconde phase, dans une optique de *rectification* des fâcheux antécédents dont le tristement célèbre programme de confinement ayant présidé à la création de la Médina. Car en définitive pour les néo-citadins, et contrairement à ce que l'administration a pendant longtemps fait croire, le risque résidait moins dans un rapport à l'hygiène qualifié de *rural* qu'en une absence totale d'alternative dans un cadre nouveau et de surcroît densément peuplé.

Ainsi, parallèlement à la réorganisation dès 1942 des services de santé de l'AOF désormais centralisés à Dakar pour les besoins des dites causes sanitaires<sup>3</sup>, il s'agissait pour la nouvelle administration consciente de l'absurdité des *cordons sanitaires* de l'époque de promouvoir l'hygiène et l'assainissement. Ces volets hygiène et santé qui allaient pour la première fois intégrer les populations indigènes, seront sans doute à l'origine de l'installation d'un système d'égouts pour une partie de la Médina. Si la mise en œuvre quasi parallèle de la restructuration de la Médina (assainissement, goudronnage...) devait démontrer la bonne foi et la sincérité de la repentance du pouvoir colonial, la mesure ne fut pas généralisée et les réalisations loin d'être systématiques. En effet beaucoup de quartiers de la Médina demeuraient encore en marge de l'assainissement, et malgré le raccordement à l'égout, nombre de populations bénéficiaires devaient se contenter de bornes fontaines et de vidoirs publics pour l'approvisionnement en eau potable et l'élimination des eaux ménagères, perpétuant toujours cette *supériorité hygiénique*.

<sup>1</sup> SAKHO P. (2007). Renouveau urbain à Dakar : vers l'émergence d'une nouvelle centralité dans un quartier d'habitat planifié, le Point E. In PIERMAY J-L & SARR C. (2007). La ville sénégalaise. Une invention aux frontières du monde. Paris Edition Khartala. 2007. 242 pages.

<sup>2</sup> PELLETIER. (1949). La pathologie de la presqu'île du Cap-Vert. Par le Médecin Général Inspecteur Pelletier, Directeur général de la santé publique en AOF. In Etudes Sénégalaises IFAN Dakar 1949. 316 pages

<sup>3</sup> La Direction de la Santé Publique s'occuperait ainsi des campagnes de vaccinations de masse, lutte contre la malnutrition et les maladies infantiles notamment la rougeole et la coqueluche) définies sous la pression d'une opinion internationale de plus en plus sensible au sort des populations des colonies et remettant systématiquement en cause la politique coloniale en matière de santé.

Le caractère *démocratique et socialement humain* de la nouvelle démarche du pouvoir colonial cachait mal la volonté de maintenir cette « distance », logique s'illustrant même dans les modalités et la mise en œuvre des actions dites de « rattrapage ». Jusque là menées sous le sceau d'une oppression sociale et infrastructurelle ouverte comme ce fut le cas pour la Médina en 1914, elle s'assouplissait par des actions de retouche bien ciblées et très limitées. L'une des opérations majeures de désengorgement de la future capitale sera concrétisée par la création de l'*exutoire modèle* que fut le Grand-Dakar, quartier populaire destiné à soulager le noyau ancien mais cette fois-ci structuré, disposant de rues goudronnées et d'un système d'assainissement. A la différence de la Médina hâtivement déblayé pour recevoir les lébous déguerpis du centre-ville, le Grand- Dakar était principalement destiné à résorber les bidonvilles, habitats spontanés implantés par les ruraux dans les faubourgs de la ville qui comptait alors quelques 175 000 habitants.

L'assainissement et l'aménagement de la zone marécageuse Nord donnera naissance aux premiers quartiers structurés du Grand-Dakar et de Bopp, comprenant généralement des lotissements avec des maisons d'un seul niveau. Cette « volonté » des pouvoirs publics notamment du Gouvernement Général, de réaliser des logements populaires adéquats, fut à la base de la création de structures de promotion immobilières telles que la Société Immobilière du Cap-Vert (SICAP), chargée de mener « *des opérations tendant à supprimer la crise du logement et à améliorer les conditions de l'habitat en Afrique Occidentale Française* »<sup>1</sup>.

Créée en 1949 et commençant à fonctionner dès l'année suivante, la SICAP était presque totalement contrôlée par le Gouvernement Général qui à travers la Caisse Centrale de la FOM (devenue Caisse Centrale de Coopération Economique) détenait près de 95 % des actions. Si sa mission première a été de gérer le parc immobilier légué par l'administration coloniale (immeubles bâtis ou non bâtis), l'autre axe de la société se tournait vers la réalisation de logements et lotissements aux normes (avec centres commerciaux, écoles, dispensaires, parcs pour les enfants...), ces derniers étaient *principalement destinés aux agents de l'Etat* rapporte SECK.

Cette politique de l'habitat qui semblait accompagner cette effervescente de rattrapage infrastructurelle par petites touches, ne masquait guère la nette opposition entre ces quartiers privilégiés d'une part, les villages traditionnels et les nouveaux fronts d'habitat spontanés qui s'ouvraient vers le nord est de la presqu'île d'autre part<sup>2</sup>. Si l'année suivante (1947) verra le rattachement de la commune de Rufisque à Dakar, la ville qui sembla un moment renaître de ses cendres en conservant un statut de grand centre industriel dut se contenter en matière d'assainissement même pour sa prestigieuse Escale, de canaux à ciel ouvert pour le drainage des eaux pluviales, de fosses septiques pour les eaux vannes.

<sup>1</sup> SECK A Op cité p27.

<sup>2</sup> Ces derniers, en même temps qu'ils étendent les limites administratives de la ville autant, présidaient à son redécoupage au fur et à mesure de leur progression malgré la forte proportion de l'habitat spontané et l'absence remarquée d'équipements urbains d'assainissement. C'était une illustration parmi tant d'autres, de la non prise en compte des aspirations des petites gens au lendemain de la seconde guerre mondiale et dont le summum sera atteint avec la répression des tirailleurs du camp de Thiaroye dans la banlieue de Dakar. Ces tirailleurs (environ 1300) qui réclamaient l'application des promesses de revalorisation de leurs paie furent sévèrement réprimés par les troupes françaises avec un bilan de près de 35 tués et autant de blessés.

Ce type d'installation était uniquement autorisé à Rufisque par l'administration du fait d'une configuration géologique marneuse et de sols calcaires ne présentant aucun risque. Il va pourtant s'étendre à la quasi-totalité des espace urbains traditionnels (villages) ou illégaux quartiers spontanés. L'inégalité dans le traitement de la salubrité publique se retrouvait aussi dans le nettoyage et l'enlèvement des déchets des quartiers, même si la pression démographique n'était pas encore débridée : la ville avec ses faubourgs ne comptait à cette époque que 175 000 habitants<sup>1</sup> environ.

Toujours géré par les services Municipaux (STC), la mise en œuvre du service était caractérisé par une perpétuation du traditionnel dualisme zones urbanisées / zones non urbanisées. Seuls les quartiers couverts par un réseau bitumé pouvaient bénéficier de la collecte domiciliaire, quartiers occupant la bande littorale la plus à l'ouest de la presqu'île. Hormis le Plateau, la collecte s'était en effet étendue à la Médina et au Grand-Dakar nouvellement goudronnés, au secteur du Point E, alors que plus à l'est ce sont les traditionnels vieux quartiers rufisquois de l'Escale et Keury- Kaw qui en bénéficiaient principalement. Toutefois, nombre de rues bitumées des quartiers populaires de la Médina et du Grand Dakar, restaient négligées, ne disposant que de points de collecte en apport volontaire. C'était le signe de la subsistance des inégalités en la matière, même si l'administration semblait soucieuse de davantage maîtriser ce secteur des déchets en confiant au BCEOM la production des premières données statistiques.

Déjà privilégié, le Plateau se voyait même proposer une collecte spéciale des déchets commerciaux. Mais l'initiative ne suscita guère l'adhésion populaire, prouvant une efficacité bien limitée : « *trop de petits commerçants à l'issue de la journée se bornent à déverser leurs ordures, produits du balayage et emballages vides sur la chaussée* » fulminaient déjà à cette époque les agents chargés de cette tâche.

Ce service spécial s'occupait aussi de la collecte des déchets verts provenant essentiellement de l'élagage des arbres du domaine public, de la tonte des jardins dans les villas des zones résidentielles, et de l'entretien des rares parcs et espaces verts publics implantés dans la ville. L'essentiel des jardins publics étaient en effet localisés à cette époque dans le Plateau, alors qu'à la périphérie, seule Hann disposait d'un jardin botanique le Jardin d'Essai qui accueillera aussi le futur parc zoologique.

C'est cette zone de Hann qui était d'ailleurs la destination des déchets collectés dans la ville. En effet, entre le rejet en mer (allusion probable au projet d'enfouissement sous marin évoqué en 1931 par les services de l'hygiène d'AOF), l'incinération et le compostage, c'est l'option mise en décharge qui fut retenu. Le choix de Hann s'expliquait par l'opportunité de combler les marigots situés entre la plage et la Route de Rufisque entre les kilomètres 9 et 11 par le déversement des déchets. Pourtant, cette zone fut pendant longtemps le point d'avitaillement en eau pour les locomotives de la ligne du chemin de fer. Cette décision allait fortement contribuer à modifier l'environnement de ce milieu, qui outre la présence d'écosystèmes marécageux intermédiaire autorisait des baignades, des activités de plaisance, ou sportives avec la pêche, la planche à voile et le ski nautique. La décharge était d'ailleurs devenue le lieu de ralliement d'une nouvelle classe d'acteurs : les récupérateurs de déchets publics. La pratique jusque-là présente dans les foyers ou de manière isolée et discrète à l'extérieur commençait à se développer.

<sup>1</sup> GALLAIS J. (1942). Dans la grande banlieue de Dakar : les villages lébous de la presqu'île du Cap-Vert. Institut des Hautes Etudes de Dakar. Travaux du département de Géographie n°2.





**Photo 86.** Paysage bucolique et luxuriante végétation de marécages et marigots côtiers. Hann avant son comblement... par les ordures. *Source ANS*

Cette période a aussi vu le renforcement des prérogatives du Service d'Hygiène qui rappelons-le fut créée en 1902, et dont l'un des axes de la mission consistait en la prévention des épidémies notamment par des campagnes de pulvérisation. L'administration semblait tirer les conséquences de l'échec des politiques de confinement des foyers pratiquées sans succès lors des décennies précédentes en vue protéger *la frange européenne* : la sécurité sanitaire des européens (du moins dans ses aspects épidémiologiques) passait inévitablement par celle des populations africaines.

Cette conception expliquait la mise en œuvre d'actions de répression ciblant davantage les populations noires dites « à risque ». Autant les habitants des quartiers restructurés bénéficiant du service, que ceux jusque là dépourvus de tout système de prise en charge des déchets et d'assainissement, subissaient le harcèlement soutenu des agents du Service d'Hygiène. Cela rappelle LEVIER parlant des classes populaires du Toronto du début du XX<sup>e</sup> qui avaient souvent le sentiment que les autorités sanitaires leur créaient plus de tracas qu'elles ne leur apportaient assistance : *c'était ni plus ni moins qu'un harcèlement des pauvres par les pouvoirs publics*<sup>1</sup>.

Sans être justifiée, cette *bonne tenue* imposée aux populations dans la Médina, constituait la contrepartie d'une dotation (partielle) en réseau d'assainissement et d'un passage des bennes à ordures. Par contre verbalisations et amendes infligées aux populations des zones *indigènes* exclues revenait presque à exiger de couches dépourvues de méthodes d'assainissement et de système de prise en charge officielle de leurs déchets ..., *un comportement hygiénique exemplaire*.

<sup>1</sup> LEVIER P, (1996). De l'Hygiénisme à l'Ecologie urbaine. Environnement, santé publique et urbanisme à Toronto du XIX siècle à nos jours. Thèse de Doctorat d'Histoire Contemporaine. Université Bordeaux III. 1996. 611 pages. P 245.

Pourtant, c'est à cette période coloniale que font allusion les populations quand elles évoquent avec nostalgie l'époque où le Service d'Hygiène faisait régner « *la terreur de la propreté* » notamment les jeudis jour de contrôle. Les femmes procédaient la veille à un nettoyage *en profondeur* de leurs maisons pour ne pas être épinglées pour défaut d'hygiène et devenir la risée des voisins.

Sur un plan plus général, on a vu compte tenu de la forte interconnexion entre termes de l'habitat et couverture hygiénique, que l'une des priorités des autorités s'orientait vers la satisfaction de la demande en logements décentes et la résorption de l'habitat précaire. Mais, la faiblesse du volet jusque là consacré au logement dans les politiques du FIDES se fera vite ressentir notamment devant la crise engendrée par l'afflux massif de populations signe de la croissance urbaine<sup>1</sup>. Le caractère élitiste des réalisations des pouvoirs publics (SICAP) ainsi que le détournement au profit des classes moyennes et des fonctionnaires de l'Etat des logements sociaux du Grand- Dakar (loyers élevés) pousseront aussi les résidents à migrer vers la périphérie où l'Etat a entrepris de planifier l'extension urbaine en viabilisant des lots et en construisant des lotissements.

Pour Dakar, un vaste projet visait à établir une ville nouvelle au Nord est de la presqu'île. Sorte de front pionnier de peuplement, ce projet devait permettre de déconcentrer durablement le centre-ville, d'éradiquer l'habitat spontané qui champignonait sur son corps, de décongestionner les quartiers populaires de la capitale et enfin contenir les migrants ruraux dans leur progression vers la périphérie de la capitale. C'est le projet Pikine Dagoudane, banlieue située à 13 km au nord-est de Dakar, aménagée à partir de 1952 sur les terres de deux villages de pêcheurs lébou (Thiaroye et Yembeul).

Dans sa conception il n'y était plus question de *populations à risque* à éloigner des quartiers blancs. Mais, les modalités de création de ces nouveaux ensembles rappelaient étrangement l'épisode Médina de 1914. Pikine aussi sera caractérisé par une quasi-absence d'équipements, rendant l'offre en service (transports, commerces, administrations...) presque nulle, alors que l'un des aspects les plus primordiaux liés à l'assainissement et la salubrité dans cette ville-dortoir en gestation, furent tout aussi ignorés. Indépendamment de l'étonnante similarité dans le choix contestable d'un site peu adapté (sables quaternaires), les terrains lotis de Pikine aussi ne bénéficièrent pas de systèmes d'assainissement, posant ainsi les jalons d'une future situation hygiénique compromettante. La réponse a été en effet l'utilisation quasi généralisée dans les concessions de fosses perdues dans une zone des sables quaternaires où la nappe phréatique quasi affleurante alors que l'hivernage une bonne partie de la ville de Pikine se retrouve sous l'eau du fait de l'inexistence de collecteurs d'eau de pluie. La faiblesse du réseau viaire bitumé sera aussi un facteur handicapant dans la prise en charge des déchets ménagers. Les services de la Municipalité prétexteront longtemps de l'absence de voirie stabilisée et de système d'assainissement (même dans le Pikine régulier) pour justifier la faiblesse du service de collecte des déchets dans ces nouveaux quartiers. Ces lacunes y favoriseront très vite un rapide développement de la pratique des rejets anarchiques massifs (bassins de déchets).

<sup>1</sup>

La croissance urbaine résulte de la conjugaison de la croissance démographique (naturelle adjointe de l'immigration) et de l'urbanisation notamment des anciens espaces ruraux.

Le cas de Pikine montre l'ampleur des lacunes dans la mise en œuvre des politiques de gestion des établissements humains durant la colonisation. Peu spectaculaires au départ, les tares ont des manifestations diffuses lourdes conséquences diffuses sur le long terme.

Si les équipements de prestige ont constitué une illustration fidèle du génie technique français, la question des réalisations sociales a été une opportunité d'une mise en œuvre souterraine d'une planification d'un futur échec urbain certain notamment à travers l'axiome démographique. La perspective d'équipement devait en effet prouver la sincérité de la démarche de la métropole à accompagner ces pays vers leur autogestion, posait en réalité les jalons supplémentaires d'une disharmonie territoriale. Si le discours officiel devant la tribune mondiale prônait un assouplissement des modalités de gestion des colonies par un accompagnement à leur profit en vue d'une future autonomie, l'extraversion des réseaux et la dégradation des équilibres, prouvent que les pratiques réelles ne se sont en rien distingués des objectifs d'exploitation clairement énoncés durant la première phase coloniale. Telle est d'ailleurs la conclusion que tire DUBOIS C lorsqu'elle estime :

*« Par rapport à l'héritage précolonial et compte tenu des promesses de modernisation contenues dans les programmes de développement annoncés, ces résultats paraissent très limités. La révolution économique ne provoque pas l'industrialisation et sauf dans quelques pôles urbains où existent des industries de substitutions (Dakar), l'économie reste agricole avec des disparités criantes entre villes et campagnes, entre pays forestiers et pays de savane. Les effets néfastes du commerce d'import-export sur la production agricole, la non-priorité donnée à l'agriculture vivrière conduisent à la dégradation de l'autosuffisance. La colonisation postule la transformation de la société, mais ne l'accomplit pas : si l'Etat colonial a libéré les esclaves, si les cadets sociaux se dégagent des liens lignagers grâce à la scolarisation et surtout l'urbanisation, il reste que la condition des femmes s'aggrave, à la campagne comme à la ville, par suite d'une double subordination au hommes, maîtres de l'économie de plantation et des revenus issus du travail salarié »<sup>1</sup>.*

<sup>1</sup> DUBOIS Colette 2005). Quelles politiques de développement pour l'Afrique subsaharienne durant la colonisation ? Université de Provence 01/03/2005.

## 2.2 ...Et poursuite « grimée » des politiques antérieures : Dakar la vitrine au lendemain de la « Loi Cadre ».

Au sortir de la seconde guerre mondiale, les colonies africaines s'étaient déjà vues récompensées pour leur effort de guerre et leur participation à la libération de l'Europe. L'adoption de la loi cadre accordait la citoyenneté française à tous les ressortissants des territoires français d'Outre-mer<sup>1</sup>. Mais, malgré ces *faveurs* consenties, la France devra et jusqu'au moment où elle leur « lâcha » l'indépendance, jongler entre la volonté des pays africains d'accéder à leur auto détermination et son souhait de les voir rester sous le giron hexagonal. L'une des formules retenues fut alors la constitution de républiques indépendantes restant malgré tout Etats-membres de la communauté française.

*La Constitution française de 1946 favorisait cette vie politique, puisqu'elle instaurait au sein de chaque territoire une Assemblée élue dotée de pouvoirs financiers et créait à côté du Gouverneur Général de la fédération de L'Afrique Occidentale et Centrale un Grand Conseil élu. Cependant, cette organisation était loin d'être totalement démocratique et les élections se faisaient selon deux collèges, l'un de statut métropolitain et l'autre de statut local ou indigène. Tout de même, il y avait déjà là les prémises d'une démocratie. Ce n'est qu'en 1956 que fut instauré le suffrage universel avec la loi-cadre Gaston Defferre. Cette loi visait "l'union entre la France métropolitaine et les peuples des territoires d'outre-mer". Elle donnait à chaque colonie un Conseil de gouvernement émanant de l'Assemblée territoriale, mais elle privait la fédération d'un pouvoir exécutif. En revenant au pouvoir en 1958, le Général de Gaulle relança le débat sur l'indépendance et donna ainsi matière à une expression plurielle des opinions politiques<sup>2</sup>.*

Le désir d'émancipation des peuples colonisés se faisant plus pressant, atteignit son apogée lors de la conférence Afro-asiatique qui s'est tenue à Bandoeng en 1955. Au Sénégal, l'administration française proposa le compromis de la Loi-Cadre Defferre qui autorisait plus de souplesse dans la gestion des affaires du pays. Mamadou DIA présidera le premier Président du Conseil de Gouvernement du Sénégal issu de la Loi-cadre Defferre (adoptée le 23 juin 1956), avant de passer chef du gouvernement (premier ministre) de la République sénégalaise après l'indépendance en 1960. Mais déjà à cette époque, même la tenue du mythique Festival des Arts Nègre cachait mal l'atmosphère électrique de la scène politique.

Dés la période 1914-1918, la jeune classe politique sénégalaise avait commencé à défier ouvertement l'autorité coloniale ; on se souvient des positions défendues par Blaise DIAGNE notamment lors de l'épisode de la Médina. Cette tendance se poursuivit après la seconde guerre mondiale. Il faut dire qu'en dépit des promesses d'assistance et de soutien affichées par De Gaulle aux nouveaux pays de la communauté Franco-africaine, (...) *la période 1945-1955 fût une phase de tâtonnements difficiles. Les déclarations d'intention ne furent guère ou pas suivies de réalisations concrètes. Quand elle eut lieu, l'évolution prudente vers le self-gouvernement impatienta les élites auxquelles elle donna seulement l'occasion d'accélérer le mouvement. Le peu d'empressement des autorités coloniales à inscrire les intentions dans les faits, développa surtout un sentiment de méfiance et de désillusion : les Africains doutèrent de la bonne foi d'une politique orientée concrètement vers le maintien de la domination blanche...*<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Nouvelle dénomination des anciennes colonies.

<sup>2</sup> TINE A, (1996). *Du Multiple à l'un et vice versa : essai sur le multipartisme au Sénégal 1974-1996*. Institut d'Etudes Politiques de Paris France.

<sup>3</sup> FREDENUCCI Op cité p 36

Toutefois, de profonds antagonismes apparaissaient aussi au sein de la jeune classe politique locale. Leurs dissensions s'afficheront au grand jour dans la conduite des affaires du pays, et dans la mise en œuvre des grandes orientations socioéconomiques.

### 2.2.1 Situation sociale.

On a vu que la Loi Cadre Defferre de 1957, assouplissait davantage les rapports entre la métropole et les colonies d'Afrique noire, en accordant plus d'autonomie (semi-autonomie) aux assemblées et gouvernements locaux. Néanmoins, elle ne persuada pas les territoires d'Afrique noire de devenir des républiques autonomes au sein de la communauté française. Ce « *oui, mais* » des pays d'Afrique installa un climat de méfiance qui se solda par un détournement de la France de ses territoires d'Outre-mer, aspirant désormais à l'indépendance. L'avenir de la France était désormais tourné vers une Europe en reconstruction, tremplin vers une future union :

*« La perspective de l'indépendance introduite au début des années cinquante par les administrateurs indochinois et formalisée par la loi Cadre Defferre (1957) donne un horizon nouveau à la doctrine du Plan et à l'action des professionnels. Les termes de l'anticipation sont politiques : faire passer sur une période courte les territoires d'Afrique noire au stade d'Etats indépendants. C'est la mise en œuvre du troisième plan d'équipement et une seconde vague de plans d'urbanisme des villes destinées à devenir capitales de futurs Etats. On assiste à l'emballlement général de l'activité des directions des Travaux Publics qui se poursuit encore quelques années après les indépendances. C'est l'heure des investissements de prestige, des grands chantiers des capitales, qui viennent nourrir la soif d'affirmation de souveraineté naissante des jeunes Etats africains sur le modèle républicain français »<sup>1</sup>.*

De même, si elle donnait davantage de pouvoir aux populations autochtones, *promues* par l'entremise des élus indigènes des communes, la mise en œuvre des politiques en général restait exclusivement du ressort des organismes métropolitains, bien que la perspective de l'indépendance se profilait. L'émergence et l'intrusion d'une élite politique locale dans le sacro-saint espace privilégié de décision, étaient en effet très mal perçues par des administrateurs jusqu'ici tout-puissants car concentrant les pleins pouvoirs. Dégradés par le contexte en simples conseillers des administrations nouvelles, ils nourrissaient une crainte profonde de se retrouver *colonisés des colonisés* selon l'expression de FREDENUCCI.

Sur le plan local, si à cette date la Circonscription de Dakar et Dépendances était désormais rattachée au Sénégal scellant ainsi l'unité territoriale, la ville phare du pays Dakar, capitale de l'ancienne AOF puis de la Fédération du Mali (en 1957), de par l'attractivité qu'elle exerçait déjà sur l'intérieur et l'arrière pays accueillait de plus en plus de migrants et finissait de dévorer les maigres potentialités économiques de ses consœurs. Promue capitale du pays l'année suivante en 1958, la ville vit alors sa population augmenter considérablement du fait notamment de l'exode rural, migrants qui induisent une forte demande en logements, emplois, services que la cité n'était pas en mesure de leur procurer malgré les aménagements de dernière heure dont elle a bénéficié. L'objectif dissimulé d'effectuer un retrait honorable et de sauver la face visé par les uns ne semblait pas avoir été compris des autres en l'occurrence les leaders des pays sur la voie de l'indépendance.

<sup>1</sup> FREDENUCCI, Op cité p 34.

L'application du PDU de 1946 avait on le sait, occasionné de grands travaux et entraîné une forte immigration vers le Cap Vert. La banlieue subissait alors la double pression des nouveaux arrivants et des expulsés des anciens bidonvilles de la capitale, cherchant à s'installer *de façon pérenne*. De leur côté, les pouvoirs publics malgré leur volonté de mieux encadrer les établissements humains, ne parvenaient pas à juguler et enrayer le développement de l'habitat irrégulier.

Cette progression de l'habitat spontané se traduisait par la création de nouveaux quartiers au caractère semi rural et souvent implantés sur des terrains appartenant à l'Etat ou à des particuliers. Ces quartiers étaient tolérés par l'administration tant qu'aucun aménagement n'y était envisagé. Quant aux nouveaux logements produits par les programmes officiels, généralement récupérés par une classe plus aisée, ils échappaient presque systématiquement aux populations démunies pourtant antérieurement ciblées. Expulsées des taudis logés dans les quartiers centraux désormais gagnés par le boom de l'immobilier, elles n'auront d'autre alternative que de se replier vers la périphérie : *les bidonvilles déplacés sont allés tout simplement se replanter plus loin, il en existe ainsi sur le Route du Front de Terre et sur la Route de Rufisque vers le kilomètre quatorze*<sup>1</sup>.

L'ENFOM était chargée par la métropole de procéder à la hâte à un *rattrapage* de la politique d'équipement désastreuse ; elle devait piloter une sorte de colmatage social pour sauver l'honneur d'une colonisation désavouée. Ses spécialistes partagés entre la contrainte du temps colonial, la ligne politique officielle et les *exigences* de leur profession, finiront par céder aux réalisations de grande envergure, tout en essayant d'assurer une transition au niveau des équipements sociaux.

Des essais de zoning permettaient le déguerpissement et accessoirement, le recasement des populations selon la doctrine haussmannienne. Mais il restait étrange que pour l'hygiène et la salubrité des villes, les planificateurs du FIDES<sup>2</sup>, les ingénieurs du STAGD, les diplômés de l'ENFOM pour la plupart, hommes de l'art et chevronnés urbanistes, aient pu ignorer les règles primaires d'aménagement des établissements humains nécessitant des équipements d'assainissement. Sans doute, Paris en avalisant les agissements parfois hasardeux de ses techniciens, avait en ligne de mire l'inéluctable divorce d'avec ses anciens territoires.

C'est en effet sous leur houlette des ingénieurs qu'a été mise en œuvre la création vers les années 1952, de la localité de Dagoudane-Pikine devant décongestionner Dakar, mais qui s'est retrouvée totalement dénuée de réalisations et équipements afférents. Pour la question de l'habitat et des équipements collectifs, la solution retenue était de mettre à disposition des populations un « support spatial nu » ; à charge pour elles d'y édifier logements et commodités diverses. Aux portes de Dakar, se développait ainsi une ville parallèle qui rapidement comptera autant d'habitants que la capitale : 30 000 en 1960, 210 000 en 1976, 650 000 en 1987, 1 045 000 en 1998 avec son excroissance Guédiawaye.

<sup>1</sup> SECK .A Op cité p 109.

<sup>2</sup> Responsables entre autres des grands travaux d'aménagement en milieu urbain (extension du port de Dakar, construction de routes bitumées...) et rural (périmètres de mise en valeur agricole, casiers rizicoles du Sénégal –futur SAED-)

L'avènement de Pikine traduisait l'autre axe de cette politique par la mise en place de *bassins de déversement* du trop plein démographique que connaissait la ville. Comme nombre de réalisations de la dernière heure, elle avait en effet pour but de contribuer à léguer une situation urbanistique en apparence convenable mais dont les tares et les lacunes notamment en matière d'équipement ont été à l'origine de l'échec des politiques urbaines et notamment de secteurs comme l'assainissement. Leur dénuement infrastructurel, tel l'absence d'artères bitumées va constituer une des difficultés majeures auxquelles seront confrontés les STC notamment pour les questions de propreté.

Absente aussi de la planification, la question de la prise en charge des déchets solides urbains et principalement ménagers. Dans la plupart des quartiers et les localités, seuls les habitants résidant à proximité des grands axes de communication bitumés bénéficient d'un service de collecte. Les points de collecte groupés constituent la résurgence d'une pratique instituée par l'administration coloniale à Dakar dans les années 1905 (Points de Dépôts proches des routes bitumées)..

Le transfert de la capitale du Sénégal de Saint-Louis à Dakar en 1958 n'était alors que la suite logique dans l'ascension de la ville du Cap-Vert, d'autant que la fin de la fédération de l'AOF interviendra un an plus tard (1959). Dans la continuité de la loi du 17 janvier créant un Domaine National et sanctionnant la nationalisation<sup>1</sup> de *toutes les terres non immatriculées et sur lesquelles n'existe aucune mise en valeur évidente*, se profilait un processus de redéfinition qui s'est accompagnée d'un redécoupage territorial et administratif jugé stratégique car sur fond de « batailles souterraines ». La Commune de Dakar comprenait alors comme principales zones de peuplement Dakar-ville (le Plateau), Gorée, Médina, Grand-Dakar, Dagoudane- Pikine. Rufisque en perte d'autonomie (malgré le poids économique de sa cimenterie SOCOCIM créée vers 1950), voyait aussi son économie décliner inexorablement au profit de Dakar. Elle finie par être définitivement intégrée à sa cadette en dépit du Plan Directeur d'Urbanisme (PDU), réalisé dès 1946 par la mission d'architectes-urbanistes Guitton, Lambert et Lopez qui devait permettre une meilleure réaffectation des fonctions.

Cela dit, l'un des éléments déterminants dans la conduite des réalisations et des aménagements dans le Dakar de cette époque fut sans doute la nature des relations et des interventions entre les deux principales structures coloniales : l'ENFOM et la Municipalité. Si la première avait l'exclusivité de la conception et de la réalisation des grands projets d'équipement de la ville décidés après la seconde Guerre Mondiale par la Métropole, la seconde devait en principe détenir sur le terrain les instruments de leur pérennisation. En dehors de ses réalisations « sociales » propres », la Municipalité avait compétence en matière de gestion de l'espace urbain. Mais à ce niveau, transparaissent les handicaps d'une municipalité de Dakar, qui malgré la présence d'élus et de conseillers africains dont Lamine Guèye (jusqu'en 1961), était encore profondément muselée par le poids des conseillers européens qui se considéraient en terrain privé. Les barons de la structure (commerçants et autres affairistes blancs, métis ou libano-syriens) iront même jusqu'à fustiger l'excès de zèle des ingénieurs dits *métropolitains*, qui suscitaient leur colère. Nouveaux partisans d'une approche *développementiste* leur action, placée sous la direction du directeur général des Travaux-Publics de la fédération de l'AOF, relevait directement du pouvoir exécutif colonial.

<sup>1</sup> On peut souligner qu'une première tentative de nationalisation des terres de la presqu'île du Cap-Vert par le pouvoir colonial intervint dès 1905, pour les besoins du développement de la ville, terres qui jusque là relevaient du droit coutumier lébou selon lequel d'ailleurs *la terre appartient à la communauté*. Finalement, il sursit à cette annexion et se résolu durant les premières décennies de son implantation à faire l'acquisition de terres par achat auprès des autochtones, sauf cas d'utilité publique.

## 2.2.2 Hygiène, assainissement et salubrité publics.

Les problèmes de prise en charge des rejets urbains touchaient aussi bien les déchets liquides que solides de la ville : le très marxiste DIA y adjoindra même les déchets sociaux que visera plus tard sa politique globale d'hygiène sociale. Pour l'instant, le ressentiment des nouvelles autorités se focalisait sur le fonctionnement des Services de la Municipalité qui géraient la question du nettoyage de l'agglomération. Grosse machine employant à l'époque près de 3500 agents, elle se composait principalement des Services de la Voirie et du Patrimoine et disposait de biens immobiliers, d'installations sanitaires édicules, et d'une conséquente logistique de nettoyage. Les services techniques, avec leur matériel propre et leurs employés assuraient la collecte d'environ 45 tonnes de déchets produites par l'agglomération. Ces déchets étaient éliminés à la décharge de Hann située à environ 7 km de Dakar ; par la suite assaini et reboisé, le site transformé en parc forestier d'ailleurs classé depuis 1935. Actuellement, il s'étend sur environ 80 ha avec à l'intérieur un jardin botanique ainsi qu'un zoo alors que l'administration des Eaux et Forêts y installait aussi ses locaux.

S'agissant de la gestion administrative de la question, on sait que le climat de méfiance et de suspicion politique qui touchait à cette époque l'ensemble des secteurs corporatistes n'épargnait pas non plus celui de l'assainissement et de la propreté. C'est justement par l'entremise de ce service que le gouvernement fit comprendre ses remontrances aux structures en charge, en l'occurrence la Municipalité. Il ira même jusqu'à accuser ce service de constituer *un paravent permettant de rémunérer des agents électoraux*<sup>1</sup>. Mais aucune loi ne lui permettant de se substituer à la municipalité selon SECK, le pouvoir de DIA décidait de la mise en place parallèlement au fonctionnement des STC d'opérations de nettoyage de grande envergure. Ces opérations AUGIAS, débarrassaient (momentanément) la ville de ses ordures, y compris les quartiers ne disposant pas de voies de desserte accessibles aux véhicules de collecte car trop étroites ou non bitumées.

On sait que pour Dakar, la Municipalité détenait encore des prérogatives de gestion de l'espace urbain ; elle était aussi exclusivement chargée de la question du nettoyage. Toutefois, la ville présentait de multiples poches de rejets anarchiques ; rien d'étonnant sachant que l'approche discriminatoire introduite par le pouvoir colonial était maintenue. Mais la Municipalité fut même accusée en matière de propreté, d'avoir trop facilement choisi de limiter ses actions et réalisations aux zones de son choix. Toujours est-il que Lamine GUEYE, fervent partisan des citoyens de souche et soucieux de son électorat *bourgeois*, s'en était fait le défenseur : les quartiers historiques de la ville restaient propres, alors que des pans entiers des nouveaux foyers de peuplement étaient exclus du service.

<sup>1</sup> L'analyse de Assane SECK est intéressante, car si Mamadou Dia premier ministre de Senghor a voulu réduire les pouvoirs de la Municipalité qui en l'occurrence était dirigée par Lamine Guèye (SFIO) c'est parce que ce dernier était devenu l'ennemi politique du couple Dia-Senghor (BPS) qui par la suite se brouilla d'ailleurs du fait d'une absence de convergence sur l'orientation politique que doit suivre le jeune Etat indépendant. Dia avec son « socialisme africain » était considéré comme un adepte du marxisme version Modibo Keita c'est-à-dire anti confrérique et partisan de la décentralisation, alors que Senghor militait pour un Etat fort monopartite soutenu par les lobbies religieux. Aussi, est-il probable que l'analyse de SECK sur cette question quoique fondée, ait été certainement entachée par ses convictions politiques de l'époque. En effet troublante coïncidence, Assane SECK lui-même fondateur en 1957 du Mouvement Autonome de la Casamance (MAC) d'où il était originaire créa en 1966 le PRA avec Amadou Moctar MBOW et Abdoulaye LY. Ce parti se rallia par la suite à la grande formation du couple Senghor-Dia le Bloc Populaire Sénégalais (UPS) et SECK Assane d'occuper par la suite nombre portefeuilles ministériels dans différents gouvernements de Senghor dont celui de Ministre de la Culture. Nul doute que sa posture politique justifia alors cette sévérité dans le jugement à l'égard des Services Municipaux.



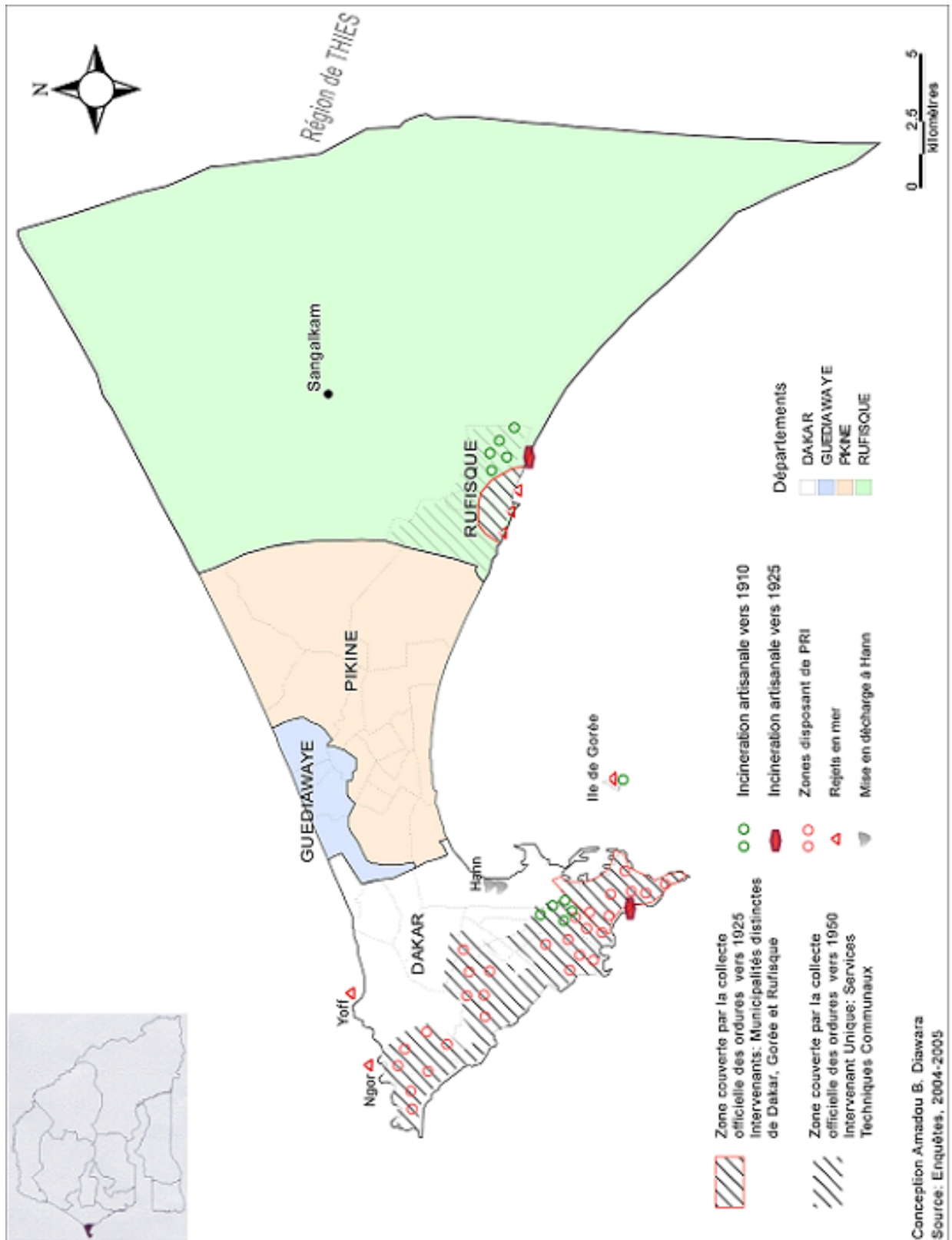
A l'image de Rufisque où GALANDOU constamment sur le qui-vive, savait le programme du gouverneur général obligeant les partisans de l'approche sociale à revoir leurs ambitions, le blocage institutionnel était visible dans le fonctionnement des services de la ville : *l'hostilité entre les pouvoirs politique et administratif ne put créer les conditions les meilleures pour transformer les communes sénégalaises*<sup>1</sup>.

L'extension urbaine de la ville était en partie responsable de l'essoufflement des STC. Et à la faveur de la gémellité presque siamoise entre assainissement et gestion des déchets, la Municipalité pouvait ainsi aisément se décharger sur les tares de l'aménagement des nouveaux quartiers et l'absence de base structurante (rues bitumées, assainissement...) pour justifier les limites de son action. L'équipe municipale déplorera aussi la faiblesse des moyens financiers mis à sa disposition pour mener des politiques sociale. Mais, la léthargie orientée des autorités municipales en la matière ne pouvait pas être ignorée ; et cela, le président du Conseil Mamadou DIA l'avait bien compris.

Soupçonnant son ancien comparse, il n'hésitera pas à accuser les Services Techniques Communaux, abritant la division nettoyage, de ne servir que de base politique au maire d'alors Lamine GUEYE. Mamadou DIA reprochait le laxisme stratégique (délibéré) qui entourait son fonctionnement, pour expliquer l'état d'insalubrité déplorable de la ville vitrine du pays. Pour lui, la structure faisait les frais la forte politisation de ses organes, notamment des fameux Services Techniques Communaux ayant en charge la question de la propreté de la région.

La situation ne cessera d'ailleurs de provoquer l'ire du chef du gouvernement, très remonté contre le mauvais fonctionnement des services de la Municipalité dirigée par un certain Lamine GUEYE, désormais adversaire politique. Faut-il rappeler qu'en 1951, le BDS de Senghor (qui avait pour second Mamadou Dia) se présentant comme le candidat de la paysannerie (disposant désormais du droit de vote) battait son ex mentor du SFIO Lamine Guèye dont le bastion électoral de citoyens se trouvait dans les villes. La guerre larvée entre les deux entités compromettait le devenir urbain cohérent de la ville, déjà bien compromis.

<sup>1</sup> BENGA op cité 1995, 161.



**Carte 26.** Situation de la collecte des O.M et du nettoyage dans la région de Dakar vers les années 1910, 1925 et 1945. Organismes Intervenant, Zones de collecte officielle et lieu d'élimination.

Ces querelles mêlant idéologie et ambition politique, déteignaient sur la gestion administrative de la ville ; elles avaient pour principale conséquence, la multiplication des

dysfonctionnement dans la fourniture des services urbains de base aux populations. En matière d'hygiène, de salubrité et d'assainissement, l'ensemble des résidents de la ville de Dakar n'étaient pas traités sur le même pied d'égalité durant la première phase coloniale : les populations indigènes furent sévèrement discriminées dans l'accès à ces services. Cette oppression hygiénique due à des motivations politiques, qui accompagnera la gestion officielle des déchets depuis l'avènement du service dans la ville, sera maintenue durant la seconde phase coloniale, dans la marche du pays vers l'indépendance. En privilégiant les quartiers disposant de voies goudronnées, le fonctionnement discriminant, excluait d'emblée des pans entiers de la ville de la collecte, situation qui allait en s'aggravant avec notamment la pression démographique et l'étalement de la ville.

Un exemple manifeste en a été donné avec la création de Pikine en 1952. Le pouvoir politique colonial entendait résorber quelques « points noirs » de la politique de logement, avant de passer le témoin aux futurs administrateurs d'un pays lancé sur la voie de l'indépendance. Mais dépourvue de fonctionnalités, la ville nouvelle s'est trouvée dès le départ, privée d'organes vitaux tels que les équipements liés à l'assainissement liquide et solide. Avec l'absence de revêtement des réseaux structurants, ces tares allaient avoir de fâcheuses conséquences sur son devenir hygiénique notamment sur le plan de la prise en charge des déchets. La pratique des populations pour leur assainissement liquide restait très traditionnelle alors que les services de la Municipalité ne procédaient à une collecte que sur les grands axes de pénétration Tally Boubess, Boumack, ICOTAF et Route des Niayes.

**Conclusion Partielle. Une transition urbanistique mais aussi hygiénique délibérément ratée.**

L'un des *mérites* de la présence puis la pénétration française dans le Soudan du XIX<sup>e</sup> siècle fut sans doute d'avoir parallèlement à ses desseins expansionnistes, « pacifié » la zone sénégalaise en s'employant à mettre un terme aux razzias, pillages qui accompagnaient les guerres féodales, facteurs d'instabilités chroniques. Tout en s'opposant aux pouvoirs politiques locaux et en combattant les exactions notamment des esclaves de la couronne, l'administration coloniale française favorisera l'accueil des populations civiles opprimées dans ce que furent ses comptoirs, protectorats ou plus tard entités urbaines de sa création. Ainsi, que ce fut à Saint-Louis, Rufisque ou encore Dakar, partout où flotta le drapeau français, même les esclaves fugitifs étaient promis à de meilleurs lendemains, en vertu du principe du sol libérateur qu'évoque SAINT-MARTIN.

Mais à en croire l'auteur qui s'appuie sur la pensée de Faidherbe, cet humanisme n'était pas désintéressé :

*« (...) en défendant les noirs du Wâlo, du Dimar et du Kayor contre les raptés esclavagistes des Trarzas ou des Braknas, on maintient dans les territoires de la rive gauche la main-d'œuvre indispensable –d'ailleurs principalement servile. Et en fermant les yeux comme ce sera longtemps le cas, sur les razzias de nos alliés du Haut-Fleuve, Boubacar Saada et Sambala, on les laisse se procurer à bon compte ailleurs que dans notre zone d'influence économique, les travailleurs nécessaires à une production accrue. Les maisons de commerce représentées à Bakel et à Médine doivent en bénéficier, les huileries bordelaises aussi ». Le Lieutenant-Colonel du Génie poursuit : « la France fermera les yeux sur les exactions des Maures au Ndiambour , au Cayor, au Dyolof, à condition qu'ils évitent le Wâlo, définitivement les territoires français<sup>1</sup> ».*

Plus que des arguments humanitaires, c'est la domination économique qui a motivé toute l'approche politique et économique appliquée par les nations impérialistes, dans les territoires d'Afrique. Elle a présidé à travers la triptyque conquête, dépossession, sujétion, ainsi qu'à la prise de contrôle et à la modification des espaces. Certains dans leur transition en entités urbaines (sous l'angle occidental), subiront un aménagement différencié à la faveur de la politique d'exploitation coloniale sur fond de discrimination ethno- raciale.

De manière générale et sur le plan de l'aménagement, aucun secteur important du littoral n'a été durablement incorporé aux espaces intérieurs. Mais l'emprise coloniale s'étendra aussi aux questions d'hygiène et d'assainissement, se traduisant alors par un accaparement exclusif du secteur par des pouvoirs publics, qui à travers les mesures d'équipement et avec la complicité des municipalités, imprimeront la politique ségrégative en la matière. Ainsi à Dakar, l'implantation puis la poussée coloniale par la transformation des terroirs et des modes de vies sociétaux a contribué à poser les conditions d'une modification de la question déchets. Il s'agit là de transformations opérées sur l'espace, par la création de villes nouvelles bâtis et « aménagés » parfois à la hâte mais souvent selon des objectifs économiques déterminés. Spécialisation des terroirs, et spoliation économique des populations étaient complétées par un façonnement des mœurs et des modes de vie des autochtones.

<sup>1</sup> SAINT-MARTIN Y.-J. (1989). Le Sénégal sous le second empire 1850-1871. Edition Khartala 1989. 671 pages.

L'argument du *chaos politique ambiant* qui y régnait à cette époque, et qui a quasiment légitimé ce coup de force, a aussi validé le prétexte sanitaire développé en parallèle pour y initier des mesures discriminatoires à l'encontre des populations autochtones. Pourtant tel qu'on l'a vu, les populations de la presqu'île (et de la Sénégalie en général) ne connurent pas d'inquiétudes majeures quant à la « gestion » de leurs productions de déchets, durant la période précoloniale.

Que ce soit dans les vieux centres comme Gorée, Saint-Louis ou encore à Rufisque à proximité du pays lébou de « Daccar » désormais émancipé du Cayor, le mode de vie traditionnel et parfois quasi-rural que menaient les populations autochtones dans ces entités semi-urbaines, a été relaté par différents auteurs comme ne s'étant prêté à aucune dérive sanitaire majeure. Les questions de salubrité ne se posaient guère avec acuité du fait d'une organisation sociale appropriée et de taille humaine. Favorisée par un mode de vie quasi « rural », et une faiblesse démographique, la production de déchets d'alors, longtemps restée faible et homogène, bénéficiait d'une élimination non polluante principalement par le biais des décharges à vocation communautaire.

Les territoires formant les contours des futurs premiers espaces urbains du Sénégal ne présentaient donc aucune situation sanitaire désastreuse ou préoccupante jusqu'à leur occupation par les colons suivie de leur transformation en ville. Jusqu'à ce que la propagande coloniale pour atteindre ses objectifs économiques et politiques, n'évoqua de prétendus soubassements ou hygiéniques pour rompre cet équilibre et modifier cette situation en sa faveur. Décrétées de rang inférieur avec un mode de vie des plus primaires, et stigmatisés comme étant vecteurs de l'insalubrité et des maladies, les populations locales virent alors dans l'évolution de cette ville, la création parallèle des conditions de leur marginalisation y compris sur le plan hygiénique.

À Dakar, c'est toute l'organisation géographique de la capitale à travers l'outil aménagement, qui reflétera les politiques ségrégationnistes de l'administration coloniale d'avant 1945. De cette approche, a en effet découlé une politique de séparation des fonctions de l'espace, un choix du système colonial dual opposant le Plateau et l'Escale « villes du commerce et des européens », aux paillotes des quartiers indigènes plus tard symbolisée par la Médina « *lèpre de la cité impériale* », selon VANLANDE. Le centre ancien situé sur une falaise de 20 à 30 m de hauteur était en effet destiné à la population blanche et ses activités. Quant à la Médina et les quartiers indigènes composés en général d'un habitat rural avec une géométrie linéaire (plan quadrillé) mais aussi zones dépressionnaires pour les indigènes avec tout ce que cela comporte comme référents géographiques (gravité, écoulement depuis les points de sécurité situés en hauteur).

On s'aperçoit alors qu'à plus d'un titre, le rôle des politiques coloniales aura été déterminant dans la prise d'envergure de cette problématique, eu égard aux mécanismes de gestion urbaine mis en place (planification, offre en services urbains) à destination ou pas de la totalité de la population résidente. Ce « pot pourri » à base de quarantaine dite *sanitaire* (ancêtre du confinement), matérialisée par une discrimination socio-spatiale maintenue avec assiduité, cachait mal en réalité une volonté manifeste de perpétuer par ce biais une hiérarchisation socio- raciale bien ancrée dans la mentalité coloniale de l'époque. SWILLING & HULT<sup>1</sup> ont bien démontré pour le cas de l'Afrique du Sud le caractère parfois fallacieux des prétextes avancés par le pouvoir raciste Boer pour justifier l'instauration de la ségrégation raciale comme politique de gouvernement.

<sup>1</sup> SWILLING & HULT, (2001). In *La gestion des déchets urbains. Des solutions pour l'Afrique*. Edition CRDI-Khartala 2001. 250 pages.

Cette question durant la colonisation occidentale s'est en effet jouée autour d'une approche ethno-raciale de la propreté et de l'hygiène, renforcée par une emprise spatiale réservant aux occidentaux *propres et civilisés* les quartiers centraux chronologiquement bitumés en premier, assainis et dotés d'un service de collecte des déchets. Catalogués *peu hygiéniques, inférieurs et vecteurs d'épidémies*, les indigènes étaient refoulés dans des zones insalubres et dans des villages isolés, où ils vivaient *leur pouilleuse promiscuité*.

Plus tard, bien que concernées par des mesures dites sanitaires de la seconde phase coloniale visant à éliminer les vecteurs d'épidémie, les populations autochtones déplacées dans des sites insalubres n'eurent quasiment accès ni à un assainissement liquide, ni au service de prise en charge des déchets, composante essentielle des facteurs de risque hygiénique. L'approche sera même maintenue plus tard par le biais des STC même après l'avènement de la séparation entre assainissement et nettoyage. Toujours considéré comme un privilège, ce service fut pendant longtemps réservé aux européens en vertu du confort minimal que requérait leur implantation *loin des terres d'origine*. Ni les discours officiels, ni les politiques de réalisation d'équipements tardifs de la seconde phase coloniale (1945-1960) ne changeront fondamentalement cette donne.

Au service du négociant avant le 18<sup>e</sup> siècle, puis de la métropole à partir de la colonisation, la ville fera les frais du colmatage et de la précipitation au moment des indépendances sans qu'à aucun des stades de son évolution, son devenir et celui de ses résidents d'origine n'aient été pris favorablement en compte. Les réalisations de rattrapage de la seconde phase coloniale n'ont pas dérogé à cette orientation. Et si la capitale de l'Afrique Occidentale Française disposa au moment des indépendances d'un héritage infrastructurel non négligeable, nombre d'axes sociaux tels que l'hygiène et l'assainissement destinés au plus grand nombre, auront cependant été délibérément biaisés voire occultés tout au long sa transformation. En réalité la planification urbaine coloniale devait scrupuleusement appliquer les principes d'exploitation économique édictés par la métropole pour ses territoires d'outre-mer.

Il semble bien imprudent de faire porter à l'administration coloniale la responsabilité de la survenue d'épidémies tropicales chez les populations autochtones, ou même l'irruption par le biais des échanges et des migrations internationales (favorisés par les installations portuaires, principaux points de contact avec l'étranger) de fléaux nouveaux comme la fièvre jaune ou la peste. En revanche, elle ne peut se dédouaner d'avoir joué de la situation pour articuler des décisions politiques ; elle s'est positionnée comme l'artisan d'une mise en échec délibérée des pratiques traditionnelles de propreté. Le pouvoir colonial n'hésita pas en effet dans certains cas à favoriser le développement d'une situation salubre catastrophique, en alliant au processus d'accaparement territorial puis économique, un délitement programmé de *l'équilibre hygiénique* des populations autochtones. Hormis la discrimination médicale, il s'illustrera dans le choix de sites insalubres pour le relogement des populations et leur non dotation en équipements de base et de prise en charge, concernant notamment les déchets solides et l'assainissement liquide.

Sur la question déchets, hormis les errements des autorités indépendantes, une bonne partie des profondes lacunes que connaît actuellement Dakar semble ainsi découler de processus très anciens orchestrés à une époque où les administrateurs la ville n'étaient pas animés par la volonté de procéder aux actions et aménagements les plus propices et utiles pour la ville et ses habitants.

Ainsi, si l'irruption de la colonisation et son évolution par paliers ont permis l'unification du pays en une entité unique avant 1900, les villes, dites *européennes* qui en furent issues, modifièrent considérablement les conditions de vie des ex-autochtones passés néo citadins. Pourtant privées de leurs méthodes de salubrité traditionnelle et de leur pratique de l'hygiène, contraints à l'isolement et à la privation hygiénique au nom d'une incompatibilité des modes de vie, les populations parviendront néanmoins sous la domination coloniale à conserver des réflexes de propreté intérieure ou domestique.

C'est donc en matière de politique d'hygiène et de salubrité publiques, que la reconstruction initiée par les pouvoirs publics indépendants, devait raser les ruines de l'extraversion économique et débarrasser la question déchets de ces entraves idéologiques. Aucun des différents gouvernements qui se sont succédé n'ayant mené à bien ces missions, il y'a urgence à inverser cette tendance en inscrivant la question des déchets dans une optique de planification urbaine durable, initiative qui nécessite le recours à des mécanismes d'anticipation et de prévision intégrés dans une approche globale.

#### **PARTIE IV. POUR UNE GESTION DURABLE ET INTEGREE DES DECHETS : AMELIORER LA CONNAISSANCE DU GISEMENT ET LES MOYENS DE SA GESTION.**

L'agglomération dakaroise n'est pas confrontée aux seuls défis urbains liés à la production d'emplois salariés, de logements, ou encore de services ; elle a progressivement monopolisé les principales activités économiques du pays, et regroupe actuellement plus de 90 % des entreprises industrielles et services du tertiaire, que compte le Sénégal. Les mêmes processus sont observés sur le plan démographique, avec une agglomération qui concentre plus de 30 % de la population du pays, dont un nombre de plus en plus croissant de migrants économiques. Les problèmes que pose cette situation sont nombreux, du fait des exigences de chacun de ces secteurs.

Coincée par la constitution de son site, la ville littorale subit le boom de l'urbanisation<sup>1</sup> ; la densification spatiale à Dakar qui résulte principalement de l'accroissement de l'espace bâti pour le logement, est aussi accentuée par le développement des activités de production et des services divers.

Parmi ces activités, on retrouve le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche), qui pourvoit en partie la ville en denrées et vivres frais, l'industrie, qui *dicte aux hommes la nécessité de s'assembler*<sup>2</sup>, et leur fournit emplois salariés et biens de consommation, mais aussi les services divers, recensés ou informels qui participent de la satisfaction des besoins des citoyens : santé, logement, transport, équipements.

La combinaison de la pression démographique et du fonctionnement de ces secteurs d'activité, détermine en grande partie la production des matières résiduelles. Elle induit leur rapide accroissement et leur diversification, dans cet espace dakarois réduit, mais qui connaît une rapide croissance démographique et de celui des activités. Quant au processus de prise en charge des déchets, il est rendu plus délicat par un certain nombre de lacunes qui accompagnent la politique de la ville en la matière.

<sup>1</sup> MEF. Direction de la Statistique, (2005). Situation Economique et Sociale 2004. Région de Dakar. Octobre 2005. 238 pages De même, compte tenu des modalités historiques d'implantation, puis de progression des ensembles industriels dans la ville ancienne, la technique du zonage permettant d'éviter les intrusions disgracieuses d'une usine ou d'un grand immeuble au milieu des zones d'habitation a été très peu appliquée.

<sup>2</sup> LEVIER P, (1996). *De l'Hygiénisme à l'Ecologie urbaine. Environnement, santé publique et urbanisme à Toronto du XIX siècle à nos jours*. Thèse de Doctorat d'Histoire Contemporaine. Université Bordeaux III. 1996 . 611 pages.



## **Chapitre I Identification et caractérisation du gisement « déchets » à Dakar.**

### **1. Les grandes classes de déchets à Dakar.**

Dans les centres urbains des pays en développement, la prise en charge des déchets solides pose un double défi hygiénique et environnemental. Elle constitue un casse-tête pour les pouvoirs publics qui n'arrivent pas à lui trouver une solution pérenne. Les déclarations d'intention publiques en la matière correspondent le plus souvent à des effets d'annonce ; elles cachent mal l'absence d'une véritable volonté politique de parvenir à des résultats probants et durables. Malgré l'existence de textes sanitaires et environnementaux accordant la part belle à une meilleure gestion des déchets, les initiatives restent en effet superficielles, peu suivies d'une matérialisation et même parfois tronquées dès le départ par des manquements d'ordre... logique.

L'obsolescence et les lacunes des systèmes officiels de gestion des déchets solides en place, se répercutent négativement sur le quotidien des populations les plus démunies. Elles induisent inévitablement des effets désastreux sur leur cadre de vie, et mettent même parfois en péril leur santé. La question franchit un pallier supérieur et plus préoccupant lorsqu'elle intègre les déchets dangereux qui y sont produits.

L'absence de méthodes d'élimination spécifique pour cette catégorie de déchets à risque constitue en effet une raison supplémentaire militant en faveur de politiques plus strictes notamment de confinement mais aussi et donc d'identification en amont des principaux foyers producteurs.

De manière générale, pour l'ensemble de ces matières liées à la vie biologique de l'homme et à ses activités, il convient de sérier les principales classes présentes, en identifiant parallèlement les principaux producteurs, classification pouvant être affinée en fonction d'objectifs déterminés. Cette identification se pose comme un préalable avant de préconiser et faire appliquer quelque méthode de prise en charge et de traitement convenable.

A Dakar, les sources de production de déchets urbains sont multiples. Mais comme partout ailleurs, deux grandes familles se distinguent globalement : la famille des déchets banals, et celle des déchets dangereux.

#### **1.1 Les déchets urbains dits « banals ».**

##### *1.1.1 Les déchets ménagers et assimilés*

On ne reviendra pas dans ce chapitre sur ces déchets dits *ménagers* de l'agglomération dakaroise qui ont déjà fait l'objet d'une analyse dans la première partie de cette étude. Généralement inclus dans la grande famille des déchets urbains, ils comprennent les déchets municipaux : ordures ménagères, déchets de nettoyage, mais aussi les *assimilés* tels que les déchets commerciaux, ceux courants et considérés comme « *banals* ». On y retrouve aussi les volumineux ou déchets encombrants des ménages (incluant mobiliers et appareils divers), ou encore les déchets verts<sup>1</sup>, abordés plus amplement dans cette partie. L'ensemble de ces déchets ménagers et assimilés feront l'objet de recommandations, formulées dans le chapitre deuxième de cette partie. Elles s'orienteront vers l'élaboration d'une série de mesures réglementaires et techniques en vue d'une meilleure gestion de ces matières.

<sup>1</sup> Certains auteurs y incluent aussi les déchets de l'assainissement collectif (boues des stations d'épuration) de même que les déchets verts des collectivités locales.

### 1.1.2 Autres déchets dits « banals ».

Il s'agit des déchets des secteurs primaire (agriculture, pêche élevage) et secondaire (industrie), mais aussi de ceux du tertiaire (commerce et services). On verra à Dakar

- leur provenance,
- leur prise en charge (officielle ou informelle),
- les principaux usages qui sont faits de ces déchets notamment à travers la récupération et/ou le recyclage,
- et enfin, les modalités de leur élimination.

#### 1.1.2.1 Secteur Primaire de production

##### 1.1.2.1.1 Déchets verts agricoles.

Même si elle peut revendiquer la présence historique de ce peuple de cultivateurs-pêcheurs que sont les lébous, Dakar ne dispose pas à proprement parler des terroirs à forte productivité agricole<sup>1</sup>, hormis sa zone péri urbaine des Niayes qui dispose de paysages ruraux les plus conséquents de la presqu'île. Ces espaces qui permettent encore la pratique du maraîchage traditionnel, avec une production essentiellement orientée vers les fruits et légumes, ou encore l'horticulture, ont très tôt été convoités pour de telles activités. Dès 1836, un officier français en poste à Gorée estimait : « toute la partie de la côte depuis la pointe de Bel-Air jusqu'au village de Hann pourrait être cultivée avec avantage par les habitants du pays (...) »<sup>2</sup>. Béranger-Féraud réactualisera ce constat en 1873 en préconisant ardemment le développement des cultures maraîchères le long de l'axe allant de Dakar à Hann.

Cette pratique du maraîchage aurait fait irruption dans la ville à la veille de la Grande Guerre. DEMAISON évoque l'histoire d'un restaurateur qui se mit en tête dès 1915 de faire pousser des légumes autour de Dakar, comme en France, et à Saint-Louis. Il avait remarqué que dans les bas-fonds de la presqu'île, la terre était d'un noir sale et l'herbe restait verte toute l'année. *Il achète un champ, l'entoure de fils de fer, et va tous les soirs y diriger ses travaux. (...) Peu à peu les rieurs et les moqueurs se taisent, réduits au silence : le restaurant donne à ses clients des légumes frais, plus tendres que ceux de France, d'Argentine et du Maroc. A la manière de tous les paysans, les noirs d'abord réticents sont entraînés par l'exemple. Le marché bientôt déborde de légumes ; Dakar arrivera à fournir des milliers de tonnes de légumes frais aux navires qui se plaignaient jusqu'ici de l'aridité sénégalaise*<sup>3</sup>.

La prévisions n'étaient pas fausses. Toutefois, si l'activité s'est largement étendue depuis les années 1920-1930, on est encore très loin des grandes exploitations de fruits et légumes de la côte californienne ou encore des pays du bassin méditerranéen à la production hyper intensive. Actuellement, les rares zones d'agriculture semi intensive dans cette zone des Niayes sont localisées vers Sébikotane qui abrite le plus gros des unités de production agroalimentaire, d'ailleurs principalement en rapport avec ces productions maraîchères.

<sup>1</sup> La ville qui « concentre tout » aurait sans doute cumulée ses fonctions actuelles avec un rôle agricole plus conséquent si ce n'étaient sa géomorphologie particulière peu favorable, mais surtout son espace réduit.

<sup>2</sup> FAURE C, (1914). « Histoire de la Presqu'île du Cap-Vert et des Origines de Dakar ». Paris, Editions LAROSE. 1914.163 pages. P 102

<sup>3</sup> DEMAISON, A (1948). « L'Etoile de Dakar ». Edition Les Presses de la cité. Paris 1948. 408 pages. P 325.

Le lait produit par les bovidés dans quelques fermes y est ainsi conditionné de même que les œufs de la volaille, alors que sur quelques hectares s'étendent des champs d'oignons, de tomates, de haricots, et autres fruits et légumes revendus en vrac, conditionnées et parfois en conserves par les PME et PMI qui les exploitent.

Bien que résolument portées vers l'intensification (adjonction d'engrais, de pesticides divers et mécanisation), ces unités de production restent encore semi-traditionnelles. En attendant une probable évolution vers ce un stade de productivité plus élevé, c'est leur taille raisonnable qui explique que globalement, dans cette zone « verte » de la région qui concentre aussi l'essentiel des vergers et pépinières (encore largement traditionnels aussi), la production de déchets agricoles reste assez faible.

Il en est de même des principaux périmètres classés que compte la région, que ce soit pour des besoins de reboisement (Niayes), de la stabilisation côtière (corniches Est et Ouest), de la préservation des écosystèmes fragiles. Les ensembles du Parc des Iles de la Madeleine ou des forêts périurbaines (forêt classée de Mbao, Sébikotane) absorbent en effet la une bonne partie de leur production de déchets. Avec l'enfouissement mais surtout l'incinération des déchets, les agents en charge de leur suivi assurent *in situ* le traitement et l'élimination des déchets verts produits de même que les déchets divers produits par les visiteurs. Mais la méthode d'incinération artisanale étant très informelle, la combustion des déchets est généralement inachevée, expliquant la présence dans certains recoins de tas insalubres, recueillant aussi quelques déchets de consommation . Même schéma pour les jardins botaniques et/ou d'acclimatation de Hann, du parc forestier de Noflaye ou encore de la ceinture périphérique forestière de Deny-Youssouf (400 hectares) et des collines de Dialao etc. On retrouve ainsi très souvent des points de rejet à l'intérieur même de ces périmètres du fait de l'absence de procédés d'évacuation vers des lieux de traitement appropriés des déchets verts produits en quantité.

En réalité, les déchets verts les plus remarquables, sont liés à l'activité de production maraîchère ; ils proviennent le plus souvent des lieux de groupage et /ou d'écoulement des productions agricoles. Dans tous les points de transaction de la région que ce soit à Rufisque, Kayar ou encore Thiaroye et Pikine, les emplacements des marchés traditionnels de vente en gros, demi-gros ou en détail de fruits et légumes, présentent des dépôts anarchiques liés à l'activité principale de commerce de produits agricoles. L'absence d'infrastructure et captage et de collecte (bennes), ainsi que la non intégration de ces sites dans les schémas de collecte, explique généralement l'existence de ces dépôts de déchets agricoles que l'on peut pourrait presque qualifier de commerciaux. Ces dépôts sont agrémentés par la production de déchets issue des activités connexes (restauration rapide), et par les apports domestiques provenant des habitations alentours. L'inexistence de sanitaires en fait aussi, des lieux de soulagement pour les usagers (humeurs liquides et parfois fèces).

### 1.1.2.1.2 Déchets des activités d'élevage.

A l'image de sa production agricole, Dakar n'a pas non plus une vocation d'élevage intensif, bien que l'on retrouve quelques unités de production animale. Ces établissements sont localisés dans la zone rurale de Sébikotane le long de la Route Nationale menant à Thiès, ainsi qu'au Nord-est de Rufisque de Ngalap à Déni Biram Ndao, en passant par Bayakh. La pratique du maraîchage traditionnel est présente dans cette zone depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle ; elle y côtoie désormais une mise en valeur plus moderne de parcelles de culture. L'activité agricole s'accompagne généralement d'un élevage qui depuis quelques années, s'est aussi lancé sur la voie de l'intensification pour de meilleurs rendements<sup>1</sup>, phénomène d'ailleurs particulièrement perceptible pour le secteur avicole.

Pour les animaux de *basse-cour*, hormis le Complexe Avicole de Mbao (CAM) représentant d'une filière industrielle qui assure 40 % de la production nationale de volaille<sup>2</sup>, on trouve en général des installations à mi-chemin entre le « poulailler » traditionnel amélioré, et la PME moderne de production avicole. Ensemble, les deux systèmes approvisionnent en gallinacées quelques unités de transformation ciblant le marché régional et sous régional. Ils pourvoient aussi le marché local y compris pour la commercialisation d'œufs et de laits, alors que la demande en pigeons, canards, dindes et autres catégories de volatiles reste somme toute limitée. Parmi la gamme d'animaux de la basse cour proposés, c'est en effet le poulet qui rencontre le plus de succès auprès du consommateur dakarais (et sénégalais) qui généralement, choisi au marché sa pièce « sur patte » avant de la faire préparer ou de s'en occuper lui-même. Certains en disposent d'ailleurs dans leur petit élevage domestique. A titre de déchets, les batteries produisent fumiers, lisiers et fientes de volaille, utilisés par les maraîchers dans leurs parcelles. En l'absence mécanismes d'abattage et de conditionnement de masse, ces unités ne causent pas pour le moment de véritables dommages pour l'environnement, bien que quelques améliorations doivent être apportées dans la tenue des batteries.

Cette zone des Niayes est aussi pourvoyeuse en viandes, et plus généralement celles de bovins et d'ovins, grâce à l'existence de parcours de pâturages notamment aux alentours de Niakoul Rap et sur toute la zone qui s'étire jusqu'au lac Retba (Lac Rose). Au chapitre des déchets produits, on retrouve des déjections des animaux d'élevage. Celles des vaches plus compactes après avoir séché au soleil, sont parfois utilisées comme combustible pour le chauffage ou la cuisson alimentaire. Ces pratiques sont depuis longtemps connues, notamment des éleveurs transhumants peuls qui disposent encore de parcours de pâturage pour leur bétail, dans la zone N-O des Niayes jusqu'à Sangalkam etc.

Mais les productions de déchets d'élevage les plus remarquables proviennent des foirails ou parcs de vente recevant les bovidés ; cette situation est la conséquence de la prolifération dans ces lieux de déjections de bétail non ramassées et collectées. Pourtant, la collecte des produits issus du nettoyage *des lieux d'attache de bêtes de somme ou de trait, rassemblées en vue de leur évacuation*, est du ressort de l'organisme officiel. Les zones touchées sont le foirail de Thiaroye, le parc des petits ruminants à Rufisque, ou encore le marché à bestiaux sis à côté des abattoirs gérés par la SOGES..

Comme pour les lieux de commercialisation des produits maraîchers, le développement d'activités connexes à l'activité principale (vente de foin et d'aliments pour bétail), ainsi que la production de déchets de consommation (déchets alimentaires, déchets d'emballage divers), accentue la prolifération de dépôts mixtes. Ces dépôts comportent aussi bien des déchets liés à l'activité d'élevage, que des déchets assimilés ménagers.

<sup>1</sup> Ces élevages restent néanmoins concurrencés par la production provenant des zones rurales de l'intérieur du pays et dans une moindre mesure par l'élevage domestique.

<sup>2</sup> MEF. Direction de la Statistique, (2005). Situation Economique et Sociale 2004. Région de Dakar. Octobre 2005. 238 pages.

Ces activités étant généralement implantées sur des sites non aménagés et non équipés, l'absence de sanitaires, de réseaux d'évacuation des eaux vannes et des eaux pluviales y démultiplie l'insalubrité. Eaux stagnantes et cloaques boueux se mêlent en saison pluvieuse aux immondices de toute sorte, rendant ces lieux difficilement praticables.

On retrouve donc peu de déchets issus des unités d'élevage et d'engraissement de bovins, d'ovins mais aussi d'équins<sup>1</sup> implantées dans la zone, compte tenu de la quasi-absence de transformation *in situ*. La quasi-totalité des animaux sur pied destinés au marché national et frontalier, sont en effet acheminés vers les abattoirs Municipaux sis au km 26 sur la Route de Rufisque et disposant d'une capacité d'abattage industrielle d'environ 1000 têtes d'animaux (bovins, ovins et porcins) par jour. Toutefois, quelques troupeaux d'éleveurs peuls ou de particuliers qui approvisionnent aussi directement certains marchés de quartiers, où les réseaux parallèles de boucherie implantés le long des grands axes de communication à Rufisque, Siendou, ou Sébikotane<sup>2</sup>, procèdent à des abattages traditionnels encore tolérés par l'administration sanitaire. Du fait de la crise économique, nombre de ces boucheries clandestines alimentées par cette filière, n'hésitent plus à s'implanter en pleine agglomération et même à proximité du complexe de la Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal (SOGAS ex SERAS). Elles parviennent ainsi à capter une partie de la clientèle de particulier venant s'approvisionner chez le seul organisme officiel de la région.

Revendus à des professionnels et notamment aux tanneries, les peaux d'animaux issues de la filière officielle d'abattage ne sont pas véritablement considérées comme des rebuts. De même, les déchets d'abattoir, viscères et déchets organiques sont récupérés et destinés à l'alimentation des porcs.

Globalement, à Dakar comme pour le cas de nombre de villes de pays en développement, l'agriculture *interstitielle* est depuis longtemps pratiquée dans les environnements urbains et périurbains, notamment par de petits producteurs. Leurs résidus de production animale ou végétale ne présentaient jusqu'ici qu'un faible risque de pollution de l'environnement ; le caractère extensif des activités, favorisait une rapide dilution.

Si les mécanismes de production étaient encore traditionnels, la transition vers des unités semi intensives, dans l'antichambre d'un productivisme aux exigences de rentabilité rapide, a induit des procédés parfois vecteurs de pollution des écosystèmes. En amont on retrouve de plus en plus l'usage d'engrais et de pesticides, dont les rejets provoquent des effets nocifs sur le milieu récepteur ou exutoire. Tout l'intérêt de mettre d'ores et déjà en place une série de mesures réglementaires et de contrôle idoines, pour anticiper d'éventuelles dérives et abus à l'image de celles qui touchent le secteur industriel.

<sup>1</sup> La filière d'élevage d'équins approvisionne le secteur du transport hippomobile en animaux de traie, mais aussi celui des courses hippiques en chevaux de compétition. Ces animaux ne sont généralement pas concernés par l'abattage à des fins alimentaires, d'autant que rares sont les sénégalais à consommer de la viande chevaline. Cela dit, il est probable qu'après abattage clandestin de quelques animaux (souvent des chevaux volés, en fin de vie, ou physiquement diminués), une partie de cette viande se retrouve sur les étals de vente illégaux et proposée frauduleusement aux consommateurs, même si beaucoup parviennent à la distinguer des viandes communément achetées. Malgré la répression des autorités qui procèdent épisodiquement à des contrôles inopinés, tels phénomènes risquent néanmoins de se développer du fait de la crise économique et de la baisse du pouvoir d'achat des populations.

<sup>2</sup> Ces boucheries qui parfois constituent en même temps des points d'abattage clandestins sont généralement localisées hors des grandes agglomérations et proposent des tarifs parfois 20 à 30 % moins que le prix du marché (dans les marchés). Mais si leur fonctionnement qui s'inscrit dans la lignée des activités informelles présentes dans la ville est toléré car globalement « honnête », il arrive parfois que ces boucheries (parfois saisonnières) proposent de la viande d'origine douteuse provenant de vols de bétail ou même de la chair de charognes d'où la nécessité pour les consommateurs d'observer la plus grande prudence en la matière.

### 1.1.2.1.3 Déchets des activités de pêche.

La pêche constitue aussi l'un des secteurs d'activité les plus en verve de l'économie sénégalaise, que ce soit pour l'exportation ou pour la consommation intérieure. Elle occupe en effet le premier rang en terme de pourvoie de devises pour l'économie nationale, alors que le poisson reste la principale source de protéine dans l'alimentation des populations du Sénégal, avec une consommation moyenne d'environ 40 kg/an/habitant.

Avec une production de plus de 150 000 tonnes par an, la pêche concerne près de 70 000 actifs (en emplois directs) et se développe le long du littoral allant de Saint-Louis au Cap-Skiring que ce soit en haute mer, dans les fleuves, rivières, estuaires et marigots. Pratiquée sur l'ensemble du territoire national par diverses communautés dont celle des *Niominka* appartenant au groupe des Rivières du sud, l'activité reste néanmoins quasi apanage des lébous, peuple de paysans-pêcheurs installés sur la côte atlantique. LOMBARD (1963,116) distingue ainsi ce groupe des *Niominka*, pêcheurs intervenant dans les estuaires des fleuves Saloum et Casamance, des lébous présents à Saint-Louis, sur la presqu'île du Cap-Vert et sur la Petite-Côte (Mbour, Joal, Fadiouth). On peut aussi ajouter les Gandiol-Gandiol pratiquant cette activités sur les marigots côtiers aux abords de Saint-Louis. Selon GAMELIN<sup>1</sup> reprenant BONNARDEL VAN CHI, les cultivateurs lébous sont en général d'anciens piroguiers qui passée la quarantaine ne vont plus en mer. Toutefois, le glissement vers les activités agricoles semble s'être déjà opéré chez certaines de ces populations depuis quelques générations, lorsque notamment l'ancien royaume lébou est passé centre névralgique depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle.

A Dakar, l'essentiel des activités du secteur de la pêche se concentre au niveau des principaux ports et quais en prise avec l'océan atlantique que sont Hann, Yoff, Thiaroye, Soumbédioune. Anciennes plages de débarquement traditionnel, elles ont progressivement et en partie été transformées et aménagées pour les besoins d'une modernisation de la filière avec notamment les apports de la branche industrielle (chalutiers, thoniers, sardiniers...). Nonobstant l'utilisation de plus en plus généralisée de pirogues motorisées et le regroupement de nombreux pêcheurs et « transformateurs » en GIE, le secteur tout en gagnant en dynamisme reste encore largement artisanal, de même que la foule de métiers qui lui sont connexes : manutention pour le débarquement des prises, petite transformation (séchage, grillage...) se déroulant aux abords des quais. L'ensemble de ces activités fournissent près de 150 000 emplois indirects. Au chapitre des produits obtenus par transformation des prises halieutiques, on a le poisson séché en « *Guédj* » ou fumé « *Kétiakh* », produits entrant dans la préparation du plat national, le riz, de même que le fameux *Yët* ou *Cymbium* dont la chaire est très apprécié populations. VIDAL Yolande dans son roman *Escale à Dakar* nous dit que les Européens font avec la coque des *cymbium*, des cendriers, des coupes à fleurs et même des lampes<sup>2</sup>.

C'est d'ailleurs ce qui explique que pour ce secteur, ces activités soient les principales productrices de déchets tels que les viscères, écailles, nageoires et têtes provenant de la transformation du poisson, ainsi que les résidus de décorticage des crevettes et autres crustacés. Bien que sur quelques sites de débarquement, des bennes soient mises à la disposition des transformateurs, une bonne partie des déchets se retrouve généralement sur la plage, alors qu'une faible portion est éliminée au même titre que les ordures ménagères dans les bennes de collecte. Des fabricants d'aliments pour volaille (AVISEN), utilisent ces déchets dans leurs process de production. Quelques agriculteurs sont aussi demandeurs de ces déchets qu'ils récupèrent pour les besoins de la fabrication de compost artisanal, de même que certains éleveurs de porcs s'en servent aussi pour engraisser leurs animaux.

<sup>1</sup> GAMELIN, (1998). In Collectif « *Les littoraux espaces de vie* ». SEDES 1998. 365 pages.

<sup>2</sup> VIDAL Y, (1966). « *Escale à Dakar* ». Paris Edition ALE. 283 pages.

#### 1.1.2.1.4 Déchets des activités de Foresterie et transformation du bois.

L'agglomération dakaroise ne compte pas non plus de véritables unités d'exploitation forestière, ce qui est somme toute logique d'ailleurs. En effet, il n'existe pas dans la région d'espaces arborés conséquents, pouvant produire les essences destinés à cette activité.

On peut juste noter la présence d'une petite production sylvicole locale, gérée par quelques scieries et GIE pour les besoins en bois d'œuvre et en bois d'artisanat. Parfois cette sylviculture qui assure aussi une petite partie de l'approvisionnement urbain en bois de feu, est réalisée en association avec la culture de certaines espèces d'arbres. Gousses, feuilles, fruits, noix, racines, bois, écorces, racines, résines, ainsi que les fruits (gingembre, jujube, pain de singe, soump...), font ainsi l'objet une cueillette commerciale.

Parmi les industries de première transformation de la matière brute bois, on retrouve essentiellement des scieries. Les plus grandes entreprises de sciage-rabotage sont *Le Bois*, la *Société Forestière du Maine Sénégal*, implantées dans la zone industrielle de Bel-Air. Ces sociétés ont à Dakar le statut de grossistes dans la fourniture de bois, même si *SAO* et *CSE* constituent aussi de gros importateurs, avec 95 % des besoins intérieurs provenant de Côte-d'Ivoire, du Cameroun et du Gabon.

En débitant le bois, ces entreprises produisent comme déchets des copeaux, écorces et autres chutes, alors que les industries de deuxième transformation du bois accumulent sciure, copeaux d'usinage et des chutes de déchets cellulosiques. Quant aux menuiseries industrielles, on en compte une dizaine à Dakar dont *Sénégal Bois*, la *Société Africaine de Bois*, ou encore *MKR* qui débitent les essences importées, et produisent aussi du bois d'œuvre.

Les menuiseries et ébénisterie d'art de confort (mobilier), de confection de boiserie officielles s'adonnent à la seconde transformation des essences en produits « prêts à utiliser ». Si leur nombre officiel tourne autour d'une vingtaine d'entreprises, on peut estimer qu'il y'en a probablement plus d'une centaine, de taille variable. Ces menuiseries fabriquent aussi bien des meubles, du parquet, des charpentes, des palettes (pour le stockage et le convoyage de marchandises diverses)...

La récupération matière en interne est bien présente à presque tous les niveaux de la filière bois. Certaines industries de première transformation, agglomèrent les broyats et particules en panneaux, alors que chez *CAFAL* (fabrique d'allumettes), dans les papeteries et dans les fabriques de cartons comme à *La ROCHETTE*, les déchets de fabrication sont réutilisés, et les copeaux de bois retransformés en plaques agglomérées.

Chez l'ensemble des industriels -tous secteurs confondus-, les palettes en bois ayant accompagné le convoyage et la livraison des marchandises sont récupérées. Après livraison, certains industriels, de même d'ailleurs que les gros commerces s'en servent pour stocker leurs productions ou marchandises. Quant aux particuliers, ils les cèdent en général gratuitement et le plus souvent aux livreurs, qui les revendent auprès d'ouvriers et artisans divers.

Les entreprises du bois précédemment mentionnées, ainsi que les menuisiers-ébénistes de l'artisanat de production qui confectionnent lits, armoires, meubles et équipements divers tels que portes et ouvrages en bois<sup>1</sup>, ne sont pas les seules productrices de déchets de bois. Les lieux de production d'objets d'art que ce soit à Soumbédioune ou dans les quartiers populaires, produisent aussi résidus, fragments et sciure de bois. C'est le cas des sculpteurs d'art « *Laobés* », qui fabriquent aussi quelques ustensiles utilitaires en bois tels, que les mortiers et pilons à usage ménager.

Particuliers et professionnels récupèrent copeaux et sciure de production, d'origine aussi bien industrielle qu'artisanale. La sciure est en effet souvent utilisée comme litière pour poules et poussins dans les batteries d'élevage de la filière avicole, mais aussi par les populations et commerçants pratiquant le petit élevage urbain domestique. Dans les quartiers populaires, les populations utilisent aussi ces copeaux comme activateur pour les « fourneaux » domestiques traditionnels fonctionnant au bois ou au charbon de bois. Du fait de leur faible consistance calorifique, les copeaux ne peuvent être exclusivement utilisés à titre de combustible. Ces fourneaux dits *malgaches* sont généralement réalisés en fonte. Un grand modèle est utilisé pour la cuisson des repas alors qu'un petit modèle sert à la préparation du thé ou pour la constitution de braises pour le chauffage et/ ou la consommation de l'encens. Ce même petit modèle sert aussi à faire chauffer les fers utilisés pour le repassage des habits, draps... , depuis que les fers de repassage ont remplacé les *Taparca*, ces *enclumes* de bois sur laquelle on battait le linge plié à l'aide d'une mesure, elle aussi en bois.

Les chutes de bois de l'industrie de l'ameublement et des fabriques diverses finissent dans les packs où elles sont revendues aux particuliers ; elles servent parfois dans les constructions précaires notamment dans les zones d'habitations spontanées. Ces chutes font aussi office de combustible pour la transformation locale de certains produits de la mer, cas du poisson fumé, et comme bois de chauffe pour certains ménages.

D'ailleurs à titre de procédé de valorisation, déchets de bois, copeaux et sciure agglomérés en brique pourraient d'ailleurs servir de combustible pour des populations encore fortement dépendantes du charbon pour leurs besoins en combustible domestique (cuisson, chauffage etc.)

<sup>1</sup> La qualité des réalisations des menuisiers ébénistes sénégalais est bien connue et ne date pas d'aujourd'hui. Demaison dans son roman notait à la page 74 : « *On dirait que les sénégalais sont maçons et menuisiers par prédestination, à moins que leurs lointains ancêtres ouvriers et esclaves sur les bords du Nil n'aient reçus des ingénieurs pharaoniques un dressage millénaire qu'achevèrent les navigateurs portugais et les artisans français* ». Plus loin, le héros fraîchement installé à Dakar compléta son ameublement domestique *en faisant faire par un de ses charpentiers deux tables, une toilette, une armoire, un buffet et des chaises que les charpentiers et menuisiers du Sénégal sont habitués à œuvrer depuis la venue du chevalier de Boufflers et de quelques colons célèbres et aussi industriels.* (p 85) **DEMAISON A, (1948).** « L'Etoile de Dakar ». Edition Les Presses de la cité. Paris 1948. 408 pages.



### 1.1.2.2 Déchets du secteur secondaire de production : DIB et pollutions passives.

#### 1.1.2.2.1 Production, valorisation locale, traitement et élimination.

Dakar concentre 97 % de l'infrastructure industrielle du pays, regroupée principalement dans les Zones Franches. Bien que certaines soient d'implantation ancienne, la plupart de ces entreprises ont vu le jour à la faveur de la création au début des années 1970 des domaines industriels sous impulsion de la NPI. En effet, en dehors de l'axe de la Route de Rufisque, la quasi-totalité des entrepreneurs évoluait encore dans l'informel et devait se contenter d'un fonctionnement sommaire (locaux de fortune, absence de jonction avec le système bancaire et exclusion des modalités d'attribution des marchés publics). C'est d'ailleurs pour remédier à cette situation que fut créée en 1973, la Société Nationale d'Etudes et de promotion Industrielle (SONEPI). Le Domaine Industriel dont la SONEPI était chargée de concevoir la réalisation à Dakar, verra le jour 5 ans plus tard sous le nom de SODIDA (Société du Domaine Industriel de Dakar). Son parc d'activités industrielles se logera sur la bande foncière située entre l'ensemble d'habitats sociaux dénommé *HLM I* et l'Autoroute.

Mais, le plus gros du tissu industriel de la ville est représenté par les établissements installés sur le traditionnel axe du littoral sud (Boulevard de la Commune de Dakar et Route de Rufisque), encore appelé « *vieille zone industrielle* », avec des activités essentiellement tournées vers l'industrie légère manufacturière, notamment la production de biens de consommation. Les entreprises qui s'y sont implanté entendaient ainsi profiter de quelques externalités telles que :

- la proximité de l'océan pour l'approvisionnement en eau et pour le refroidissement des installations,
- la présence des essentiels pôles d'échanges et de transaction que sont le port, la gare et les multiples services implantés à *vol d'oiseau*, dans le centre.

Que ce soient les grandes entreprises, les PME, ou même les TPE que l'on peut associer au secteur artisanal, l'ensemble de ces unités produisant des matières premières transformées ou des biens, génèrent des déchets dans leur processus de production. Le pouvoir polluant de ces déchets variera en fonction des secteurs ou sources de production, mais aussi des quantités de déchets en jeu. Mais, même pour les entreprises ne produisant que des déchets assimilés « banals », se pose inévitablement la question de la gestion de ces résidus qui ne sont pas d'origine domestique. Matériellement, on retrouve en effet ces déchets le long des chaînes de production : sous-produits de fabrication, chutes ou produits défectueux, matériaux d'emballage et de conditionnement... (MAYSTRE 1994). Généralement, ils constituent des matières industrielles à valeur de marché positive, très recherchées par les récupérateurs du fait de leur homogénéité ; ces derniers arrivent à s'en procurer même si certains producteurs les optimisent au maximum en les recyclant en interne.

Comme partout ailleurs, les premières unités industrielles implantées à Dakar ont probablement dû éliminer leurs rebuts solides de manière très informelle. Du fait de l'absence à cette époque d'une réglementation spécifique pour les déchets solides (et liquides aussi), le rejet dans des dépôts anarchiques localisés dans les marges urbaines, aux abords des sites alors jugés insalubres (dépressions et cuvettes, marécages...) semble avoir été la constante. La faiblesse du tissu urbain et la disponibilité en espace, a longtemps fait passer presque inaperçus ces déchets. Même s'il est difficile de l'affirmer, il est probable que ces dépôts dits industriels aient exclusivement été composés par des déchets des unités de production.

En général, les descriptions de points de rejets anarchiques d'ordures ménagères n'ont jamais mentionné la présence de matières industrielles (cf VANLANDE), alors qu'on sait que les populations qui connaissaient l'existence de ces points de rejets industriels, allaient parfois y récupérer quelques éléments. Il est donc pas exclu que les industriels de l'époque aient eu à Dakar, des points de rejet *spécifiques*.

Les ouvertures des décharges de Hann dans les années 1920, et plus tard celle de Mbeubeuss en 1968, ont été principalement motivées par la pression et l'augmentation du volume de déchets ménagers à éliminer. Aucune mesure n'ayant du reste été prise à l'époque pour la question spécifique des déchets industriels, la solution préconisée par les pouvoirs publics consista à exiger aux entreprises, un transfert de leurs déchets dans lesdits sites.

Cet artifice atténua la dispersion des rejets ménagers, mais avec des décharges officielles recevant aussi bien les O.M de la ville, qu'une bonne partie des déchets industriels. Si les autorités de l'époque, ont pu faire valoir le caractère non obligatoire d'une gestion séparative pour les déchets industriels assimilables aux ordures ménagères, la question aurait sans doute dû, être déjà posée pour les déchets industriels dangereux. La toxicité établie de certains rejets (soude, acide chlorhydrique), en rapport avec directives hygiénistes du début du 20<sup>e</sup> siècle, avait en Europe fait prendre des mesures, imposant aux manufactures un meilleur contrôle, tout en proposant des méthodes de confinement. Il est probable que les directives n'aient pas été systématiquement appliquées, mais les auteurs d'infractions s'exposaient à de sévères sanctions. A l'opposé et dans le même temps, les filiales de ces manufactures à Dakar comme dans la plupart des villes coloniales, jouissaient encore d'une certaine liberté de manœuvre.

Au lendemain des indépendances, les pouvoirs publics n'ont pas saisi l'opportunité de remettre *sur la table* la question de ces déchets industriels, alors que, la création des zones franches industrielles constituait une occasion pour renverser la tendance et jeter les bases d'une bonne gestion des rejets industriels, notamment ceux dangereux. Si les batteries de mesures fiscales avaient pour objectif de placer les entreprises dans des cocons favorisant leur éclosion et leur développement, l'initiative ne semblait en effet pas avoir suffisamment pris en compte le facteur *rejets* à gérer. L'identification des types et volumes matières en jeu, l'identification des producteurs, mais aussi et surtout la proposition de mécanismes d'élimination finale des résidus, notamment ceux les plus polluants, n'a pas été intégré au programme.

Il y'a eu certes la promulgation d'un Code de l'environnement en 1983, après la création d'un Ministère de l'Environnement quelques années auparavant. Mais ni les nouvelles normes environnementales, ni les risques liés à une gestion légère des déchets industriels dangereux ne pousseront à une meilleure lisibilité dans cette question des rejets industriels dangereux : pas de site d'élimination proposé (CSDD ou CSTD), peu de contrôles effectués et aucune traçabilité des flux pour les déchets en jeu.

Cette omission a pendant longtemps presque autorisé la quasi-totalité des entreprises, y comprises celles produisant des rebuts dangereux à adopter comme méthode d'élimination finale, la mise en décharge à ...Mbeubeuss. Les déchets des entreprises qui recouraient aux services des structures privées de collecte suivaient le même itinéraire : que ce soit la SOADIP ou la SIAS, ces organismes acheminaient aussi les déchets des entreprises à Mbeubeuss, tendance qui s'est poursuivie à la disparition de ces entreprises. Depuis, chaque entreprise a été tenue par l'obligation d'assurer l'élimination de sa production de déchets ; libre à elle de s'en assurer par ses propres moyens ou en faisant appel à des entreprises spécialisées. Mais aujourd'hui, si Mbeubeuss ne reçoit officiellement des industries et entreprises de la place que des déchets *assimilés ménagers*, c'est-à-dire non dangereux, certaines d'entre elles n'ont pas hésité jusqu'à un passé récent, à y déverser aussi des déchets dangereux. On abordera plus loin cette production dans la partie déchets dangereux et/ou spéciaux.

Bien que concernées par cette mesure, les TPE artisanales notamment celles non répertoriées par la Chambre de Commerce et d'Industrie ne semblent concernées. A leur décharge, leurs déchets sont peu significatifs, et peu nocifs, hormis ceux de certaines filières comme le bâtiment (solvants, déchets de chantier contenant de l'évrite etc.).

Chez les industriels, l'application effective de cette obligation d'élimination, varie donc en fonction des filières. On peut ainsi distinguer :

- celles qui produisent des rebuts qu'elles peuvent régénérer et réutiliser en interne à travers le recyclage. En général ces industriels sont aussi demandeurs outre la matière classique neuve, de matière extérieure conditionnée ou préparée. Mais, leur disposition ou non à pratiquer une telle activité de recyclage va dépendre de la rentabilité économique ou non d'une telle opération, mais aussi de la fiabilité des sources d'approvisionnement extérieures.
- celles dont les rebuts sont destinés à d'autres acteurs industriels ou artisanaux étant en mesure de les valoriser.

Dans d'autres entreprises, les matières recherchées par le secteur de la récupération et du recyclage, sont directement collectées in situ par les acquéreurs.

Pour l'ensemble de ces matières non dangereuses, on étudiera la valorisation locale à travers la récupération, le recyclage ou la revente, alors que les aspects liés à l'export seront abordés dans le dernier chapitre. Signalons toutefois que les matières collectées par les intermédiaires ou les grossistes, proviennent aussi bien des activités de production professionnelles, que des ménages.

#### *A. Les métaux : ferraille, fer, métaux non ferreux*

A Dakar, les déchets métalliques industriels, proviennent généralement des entreprises de métallurgie légère utilisant comme matière première le fer, l'acier, l'aluminium, la fonte ou le cuivre. C'est le cas de FUMOA ou encore Carnaud Métal-Box spécialisées dans la production d'emballages ou contenants, réalisés dans de telles matières. Parmi leurs déchets on retrouve de chutes neuves ou rebuts métalliques ; déchets de fer étamé, des boîtes de conserve etc. La quasi-totalité de ces déchets est généralement récupérée : certains intermédiaires ou encore des artisans (forgerons), parviennent même à passer des accords avec les industriels producteurs, afin d'avoir l'exclusivité de leurs rebuts.

Les gérants de paacks comme ceux établis à Rebeuss ou Colobane, Sites : Thiaroye, Parcelles Assainies, Grand-Yoff, Pikine (Lambaye), Liberté 6, Yarakh etc., achètent aussi bien les rebuts industriels que ceux collectés par les récupérateurs. Les déchets métaux parvenant à passer le crible des récupérateurs situés en amont (éboueurs, récupérateurs itinérants), n'échappent généralement pas aux crochets des collègues établis sur le site de la décharge à Mbeubeuss. Une fois collectés et packagés, ils refont le chemin inverse, et prennent la direction, des paacks disséminés dans la ville, des unités de transformation industrielles ou semi-industrielles, ou encore, celle des entreprises tournées vers l'exportation. Toutefois, les récupérateurs ambulants qui captent la production domestique (ustensiles usagés) et qui approvisionnent aussi bien les professionnels que les réseaux de fabricants artisanaux, dont les forgerons, n'hésitent pas à s'approvisionner en matériaux volés : plaques d'égouts et grilles avaloirs, panneaux de signalisation.

L'écoulement des matières récupérées s'effectue donc aussi bien chez des artisans, chez des industriels transformateurs locaux qu'auprès de certains industriels qui se sont spécialisés dans la revente à l'export des matières brutes collectées. Les métaux dont la production est estimée à environ 10 000 tonnes par an, sont en effet pour une bonne partie destinés à l'exportation après collecte et stockage.

TREMEX, BENEX (aux noms assez révélateurs avec *EX* pour export) ou encore RECOVER SARL, sont les leaders nationaux ; ils se sont lancés depuis quelques années déjà dans ce créneau du business de la ferraille et de métaux non ferreux. Ces sociétés achètent la matière destinée à l'exportation chez des grossistes ou des gérants de paaks, et chez des industriels et les collectivités. Ils s'approvisionnent aussi auprès du secteur des services : hôtels, grands ensembles administratifs, qui périodiquement procèdent au renouvellement de certains de leurs équipements. A noter que pour le fer, une partie est recyclée chez certains proto industriels et dans quelques fonderies industrielles privées (SOSETRA ou encore FOMSEN), spécialisées dans la fabrication de fers à béton, dont une partie est destinée à l'exportation.

### *B. Les déchets alimentaires*

La quasi-totalité des sociétés de transformation de produits alimentaires et/ou divers, présentent dans leurs process de production des déchets assimilés « banals ». Ils sont aussi bien composés de déchets de production que des résidus communs liés à leur fonctionnement (administratifs, restauration, entretien...). On verra néanmoins que bon nombre d'entre elles arborent une *double-casquette* au chapitre des rejets car produisant aussi des déchets industriels classés dangereux. Ainsi, des sociétés comme NESTLE, SAPROLAIT spécialisées dans la transformation des produits laitiers et la production de sucreries (biscuits et confiseries) seront aussi bien concernées par les déchets ou rebuts alimentaires inoffensifs que par des rejets de déchets dangereux. C'est aussi le cas des huileries LESSIEUR (qui affiche plus d'un siècle de présence au Sénégal), ou encore de la SONACOS. Même constat pour les Grands Moulins qui constituent l'une des premières minoteries de l'Ouest africain ; avec sa production phare de déchets de farine, elle parvient presque à faire *oublier* sa fraction rudologique spéciale.

On retrouve aussi dans cette zone -qui rappelons-le demeure le premier port de pêche artisanale du Sénégal-, les conserveries spécialisées dans la capture, la transformation et le conditionnement de produits halieutiques. Certains géants nationaux tels que AFRICAMER, AMERGER, SNCS, SENEPESCA etc., implantés le long du littoral sud, assument la plus grosse part de la production de résidus de transformation des produits halieutiques. Les déchets tels que les viscères seront directement éliminés à la décharge de Mbeubeuss, alors que les têtes, nageoires, peaux et écailles de poisson, sont retraités pour être transformés en aliment pour bétail ou en farine de poisson largement utilisée par la filière avicole.

### *C. Les plastiques et caoutchouc.*

Ustensiles et équipements en plastique et caoutchouc n'ont cessé de progresser dans l'usage quotidien des populations et des producteurs divers. Leur avantage principal réside dans leur résistance, contrairement à d'autres matériaux comme les verres qui cassent vite et exposent les manipulateurs à des blessures par les tessons, en cas de bris. Pour les professionnels du conditionnement, les récipients en matière plastique, présentent moins de risques de casse, de fuite, ou de déversement de leur contenu, lors des phases remplissage-préparation, mais aussi transport-acheminement.

Parmi les matières plastiques les plus présentes à Dakar, on distingue les polyéthylènes haute et basse densité PEHD/PEBD, le polypropylène (PP), les Polychlorure de Vinyle (PVC), ou encore le Polyéthylène Téréphtalate (PET). Chez les industriels, SIMPA, SIPLAST TRANSTECH, fabriquent des produits et ustensiles en PEHD/PEBD à l'image des seaux, bassines, pichets et autres accessoires de cuisine. Ces sociétés produisent aussi des matériaux de construction, de plomberie, de tuyauterie et de TP, etc. Quant aux PET, ils sont utilisés pour la fabrication des bouteilles, des emballages comme les boîtes hermétiques, les plateaux repas etc.

On peut aussi signaler l'utilisation de PVC pour la fabrication de matériaux de synthèse pour le bâtiment et les travaux publics : canalisations et tuyauteries pour l'assainissement liquide, grilles d'aération et entrées d'air, raccords-évacuation, sanitaires sont dans ce lot, même si la matière contient une importante proportion de chlore, nocif à l'environnement. Les polyéthylènes de haute densité (PEHD) servent à la fabrication de produits comme les pots de canaris, les fûts avec couvercle pour transport de matières dangereuses. Comme exemple de produit en PP, on a les sacs tissés en *toile de jute*, confectionnés par CFISAC et CSTM et utilisés pour conditionner certaines denrées, notamment le riz. Mais les plastiques les plus utilisées au Sénégal restent les PEBD ou PELD (pour *Low Density*), servant à la fabrication des matières imperméables : films plastiques d'emballage ou de conditionnement, poches et autres contenants rétractables très usités dans le commerce de détail. Le Sénégal importe chaque année près de 2000 tonnes de granulés plastiques. Ils sont utilisés par les industriels du plastique qui fabriquent des produits dérivés par la technique dite du roto moulage et d'autres procédés. L'ensemble des entreprises dans ce créneau importe sa matière première en l'occurrence le granulé de plastique pour la fabrication des biens qu'elles destinent aux consommateurs.

Pour la quarantaine d'unités industrielles de transformation de matières plastiques présente à Dakar, les déchets de production sont estimés par ENDA à environ 500-800 tonnes par an. Toutefois très peu d'entre ces entreprises pratiquent le recyclage d'une partie de la production de matières plastiques issues des OM à l'exception de certaines comme SIMPA, SIPLAST, CCIS, PLASTIDUSTRIES, NATTES INDUSTRIE, UNIPLAST, SOSENAP ou encore TRANSTECH qui régénèrent en interne une partie de leurs propres déchets et se constituent ainsi un stock de granulats. Ce sont en général des chutes de matières plastiques ou de matériaux ayant servi à leur fabrication.

Certaines entreprises comme TRANSTECH reçoivent des déchets plastiques pour recyclage : une fois broyés, fûts, chaises, seaux, bassines casiers de boissons, sont transformées en granulés de polyéthylène qui servent à produire des articles tels des seaux, cuves (poubelle ou alimentaire) ou des réservoirs à eau. Si pour les industriels, la réutilisation des matières en plastique et leur transformation en matière première secondaire, implique le recours à de grandes quantités d'eau, ce sont les investissements écologiques assez conséquents à réaliser pour la mise en place de points d'épuration qui constituent les plus gros freins.

A l'image des emballages en PELD, les bouteilles en PET ont connu une utilisation plus étendue dans les consommations quotidiennes, jusqu'à supplanter des mécanismes traditionnels plus écologiques. Aujourd'hui, la plupart des industriels notamment les conditionneurs, ont adopté ces matériaux à la place du verre : le recyclage industriel des matières plastiques étant plus délicat et quasiment aussi onéreux que l'achat de nouvelles, une bonne partie de ces emballages se retrouve disséminée dans la nature, malgré les volumes absorbés par le recyclage industriel ou informel. Fûts et autres emballages de conditionnement en plastique provenant des unités industrielles, ou bouteilles d'eau ou de boissons gazeuses sont en effet réutilisés de manière informelle pour le stockage de liquides notamment alimentaires. Ces matières en plastique étant très polluantes, une meilleure réglementation du secteur est donc nécessaire, pour limiter leur dissémination. Cette question sera plus longuement abordée dans la partie intitulée *Gestion des DIB et prise en compte des pollutions passives*.

#### *D. La filière textile.*

Les déchets textiles proviennent des usines de filature-tissage (STS), des entreprises d'impression-teinture (SOTIBA), des ateliers de confection d'habits (chutes de découpe), mais aussi des foyers (vêtements et linges usagés).

Les habits pas trop endommagés peuvent après lavage resservir, alors que les chutes de textile servent eux généralement de chiffons utilisés dans l'entretien des machines dans les entreprises, mais aussi dans l'ensemble des autres ateliers de réparation mécanique (automobile). Prisés par les industries à titre de chiffon, les ateliers mécaniques,

Si certains *tailleurs* et professionnels de l'habillement sont producteurs de ces déchets textiles, d'autres parmi leurs collègues artisans couturiers sont aussi demandeurs de ce type de déchets qui une fois assemblés, servent à confectionner habits, draps et nappes dans le style *ndiass* (mélange) très tendance. Signalons aussi que ces déchets sont récupérés par les ou les rempailleurs, pour rembourrer des matelas artisanaux souvent destinés aux populations démunies ou celles habitant les campagnes.

#### *E. Les papiers et cartons*

Papiers et cartons industriels proviennent principalement des imprimeries et des fabriques d'emballages tel que la cartonnerie La ROCHETTE. Ces entreprises produisent les sous produits de la production et de la transformation des papiers cartons (chutes de fabrication d'emballages, rognures d'imprimerie...). Les déchets papier issus du tertiaire proviennent des commerces, administrations, secteur de l'enseignement (écoles, universités, centres de formation) et des services (banques, assurances, e-boutiques, points-presse, librairies et papeteries, services informatiques etc.). Ils sont constitués d'emballages, d'exemplaires obsolètes ou d'invendus de journaux et revues, de déchets d'impression ou encore de feuilles comptables. Le papier présent dans les déchets des ménages consiste en des déchets de consommation : tablettes d'œufs, des caisses et papier d'emballages (boîtes de sucre, bout de papier pour le pain etc.). On retrouve aussi des journaux, magazines, produits de bureau ou scolaires (cahiers), même si c'est dans les établissements professionnels (imprimeries, agences de distribution de presse) que l'on retrouve davantage de matières pour ce type de déchets.

Les tablettes d'œufs et autres caisses d'emballages en carton, sont utilisées dans les batteries traditionnelles pour conditionner les œufs, confectionner des couchettes pour les poussins dans les poulaillers etc.. Ces cartons sont aussi utilisés dans la construction d'habitations en baraques (revêtement intérieur). Les papiers produits par le tertiaire sont récupérés et utilisés comme intrant dans l'alimentation du bétail : ils sont mélangés aux granulés pour bétail afin de produire une pâte destinée à l'engraissement des animaux, notamment des petits ruminants (moutons). Le procédé permet de gaver plus rapidement les animaux tout en rognant sur les quantités d'aliment présentes dans leur ration. Signalons que ces cartons et papiers servent aussi dans la vente au détail de certains produits alimentaires, notamment pour l'emballages des fruits et légumes.

#### *F. Le verre.*

Il s'agit principalement des bouteilles, flacons, bocaux, pots et terrines en verre. Les flacons et bouteilles *petit format* pour liqueurs, alcools, eau de source ou gazeuse, sont utilisés dans le reconditionnement du vernis et de la colle à bois, des parfums, alors que les bouteilles de vin et autres spiritueux servent à contenir des détergents tels que le crésyl. Les bouteilles sont aussi recherchés par certains acteurs de la médecine traditionnelle qui proposent potions, et bains divers sensés guérir maladies, infections et affections y compris para mystiques. Parfois, les particuliers ayant recours à cette médecine traditionnelle, procèdent eux-mêmes à la préparation : mélangées à de l'eau, poudres, écorces et tiges macèrent dans des bouteilles avant d'être utilisées. Les pots et bocaux servent pour le conditionnement de l'encens, mais aussi de produits alimentaires tels que la pâte d'arachide, le jus de citron, l'huile de palme, ou encore le miel chez les producteurs et chez les revendeurs.

Chez les particuliers, de tels contenants peuvent servir à conserver diverses préparations alimentaires comme la confiture de fruits mais surtout, celle de légumes. En général, les légumes préparés en confiture à l'aide de vinaigre, doivent *macérer* plus longtemps dans des récipients en verre avec fermeture étanche, avant d'être consommés.

#### G. Autres...

Hormis la filière bois évoquée plus tôt, on retrouve dans les ordures de ménages des déchets assimilés bois : corbeilles, éventails, paniers et sacs en sisal tressé, et résidus de balais en fibre de noix de coco. Les autres déchets sont les cuirs, et surtout les cailloux et inertes. Si les résidus de cuir sont parfois récupérés par les vendeurs d'amulettes et certains cireurs cordonniers, les inertes ne font l'objet d'aucune réutilisation ; ils sont généralement éliminés dans les circuits officiels ou informels.

#### 1.1.2.2.2 Gestion des DIB et prise en compte des pollutions passives...

Malgré un bon potentiel de rentabilité, le retraitement des déchets industriels banals ou assimilables aux déchets ménagers est encore faiblement pratiqué au Sénégal. Contrairement aux pays industrialisés où la gestion de leurs déchets fait partie de la stratégie d'optimisation matière des entreprises, ici la question relève encore de l'ordre du réglementaire, sans toutefois connaître une application rigoureuse.

Globalement, s'agissant de l'élimination de ces déchets (qu'ils soient ou non convoités par le secteur de la récupération artisanale), si les textes législatifs normatifs précisent bien que les entreprises doivent prendre en charge de manière satisfaisante leurs déchets de production et notamment leur transport et leur élimination ou solliciter un organisme spécialisé, peu d'entre elles respectent cette obligation plutôt interprétée comme une mesure incitative. Mais de manière générale, outre la faiblesse des dispositifs de prise en charge mis en place par l'autorité publique et les structures de collecte, ce sont principalement les grosses insuffisances dans l'identification différentes sources de production de matières résiduelles solides qui entretiennent les pollutions déchets, rencontrées dans la région.

C'est d'ailleurs ce qui explique la quasi-impossibilité d'imposer des normes strictes pour la prise en charge de ces productions rudologiques assimilées banales, mais d'origine professionnelle. Cette remarque s'applique aussi bien pour les *niches rudologiques* que constituent les activités de production et le secteur tertiaire informel, que pour les grandes unités de production présentant une double production *spéciale et banale*.

Il semble quasi-impossible d'arriver à isoler, puis supprimer les niches de déchets que générées par les activités informelles, et cela, aussi longtemps que ces dernières échapperont à la fiscalité officielle. Une alternative possible sera de redéfinir les procédés de captage des déchets, que ce soit au travers d'une augmentation de la fréquence de la collecte en PAP ou d'une réalisation des PAV, mentionnés plus tôt. Il s'agira ensuite de répercuter sur les taxes et patentes perçues au titre de leur implantation, une partie des frais inhérents au fonctionnement et à l'entretien desdits équipements.

Toutefois, la mise en place du (ou des) procédé (s), et son bon fonctionnement qui en constituera l'acte légitimant devra forcément intervenir avant la monétarisation du service, au nom du principe d'addition progressive que l'on retrouvera d'ailleurs plus tard au titre de la prise en charge des productions domestiques.

Le règlement de la question semble plus simple pour les entreprises répertoriées à la Chambre de Commerce et d'Agriculture de Dakar. Parallèlement à une démarche de traçabilité évoquée en vue de tenir une comptabilité et un flux pour les matières résiduelles industrielles spéciales (DIS), le principe du pollueur-payeur<sup>1</sup> peut s'appliquer aux industriels concernant leur production spécifique. Il peut même être sérieusement envisagé pour les entreprises produisant des biens de consommation, biens dont la prise en charge une fois usagés ou désuets, revient à la collectivité. Si généralement ces initiatives qui doivent compléter la politique officielle d'aménagement et d'équipement inhérente au fonctionnement de la chaîne de prise en charge, ne sont pas d'actualité dans les pays en voie de développement, quelques exceptions existent.

Dans le cas de Dakar par exemple, l'une des rares filières qui semble bénéficier de cette politique de récupération systématique organisée dès l'amont et à sa charge par le producteur-conditionneur, reste celle des bouteilles de boisson gazeuse en verre, généralement consignées. Pour les bouteilles non consommées *in situ* chez le détaillant (en général celle de 1 litre), le prix de la consigne (environ 15 centimes d'euros) est en effet répercuté et retenu à l'achat sous forme d'une *garantie*, le consommateur étant remboursé dès restitution en bon état de la bouteille.

Le mécanisme mis en place à l'époque par la Société des Boissons de l'Ouest Africain (SOBOA) et impliquant l'ensemble de la chaîne (y compris les distributeurs qu'ils soient grossistes ou détaillants), permettait ainsi un retour à la source c'est-à-dire chez le conditionneur, de la quasi-totalité des bouteilles après consommation. Bien qu'une partie échappait parfois du *circuit fermé* du fait notamment de bris, vols ou autres rétention volontaire, le système bien codifié et assez bien huilé, permettait néanmoins à la société d'optimiser ses coûts de production, mais aussi de capter une bonne partie des déchets potentiels que pouvaient générer ces produits une fois commercialisés et consommés. En général, les consommateurs qui emportent leur bouteilles de contenance supérieure à 1 L (celles de 33 cl étant généralement consommées sur place), s'empressent de retourner le contenant chez le détaillant afin de ne pas les abîmer. Cette situation les priverait en effet du remboursement de leur « garantie », qui on l'a dit, atteint généralement 10 à 30 % du prix effectif du contenu ou liquide.

En se souciant de son porte-monnaie, le consommateur accomplit sans forcément le savoir un geste écologique, car participant implicitement au recyclage systématique de cette matière de la filière verre. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'on retrouve très rarement des débris de bouteilles de boisson gazeuse en verre dans les poubelles des ménages, ou encore dans les points de rejet anarchiques de déchets ; les déchets de verre proviennent davantage du bris de verres à boire, tasses de thé et bocaux divers, que des bouteilles de boisson gazeuse. Toutefois aussi bien pour la mythique brasserie sénégalaise (SOBOA) que pour AFRICA FUN de présence plus récente, la tendance est au conditionnement des boissons dans des bouteilles en plastique.

Si pour les brasseries la récupération de ces bouteilles selon le principe de la consigne n'est pas encore de mise, c'est aussi qu'en partie les procédés de recyclage avec transformation de matière s'avèrent largement plus coûteux que pour les bouteilles en verre. Naturellement, la non récupération de ces bouteilles en plastique par les industriels producteurs ou conditionneurs, rend aussi leur captage moins systématique, et explique leur plus importante dissémination dans la nature. Et cela, malgré la réutilisation opérée par quelques filières traditionnelles de vente d'huile de palme, de jus locaux, mais aussi et de plus en plus celles de vente d'eau de boisson.

<sup>1</sup> Un pollueur responsable est identifié puis transformé en premier payeur des charges cachées induites par son activité. Libre à lui si le marché le permet d'intégrer ou de répercuter ensuite ce coût supplémentaire dans ses prix.



Ces filières sont approvisionnées par les récupérateurs ambulants, et même parfois par des particuliers qui revendent les bouteilles vides aux grossistes et gérants de *paacks*. Pour la filière eau et boissons locales, ce sont aussi bien les bouteilles de 1L que celles de 33 cl qui sont concernées ; une fois remplies, les bouteilles d'eau sont réfrigérées ou congelées, puis proposées par des vendeurs ambulants ou fixes dans les artères des centres animés et des lieux recevant du public. C'est le cas des marchés, lieux d'enseignement et administrations, mais aussi des gares ferroviaires ou routières, les terminus de taxis, bus, et autres cars de transport urbain, interurbain, régional ou sous-régional.

On retrouvait le même mécanisme de consigne, pour les bouteilles en verre d'huile végétale alimentaire, commercialisées par les huiliers LESSIEUR, SONACOS. Toutefois, l'utilisation de ces produits restait plus faible, les couches populaires, préférant s'approvisionner au détail à *la pompe* ou au pichet doseur servant d'étalon dans les commerces de proximité. Les quantités étaient alors transportées en fonction du volume, dans des récipients proposés par l'acheteur ou dans des poches plastiques transparentes proposées gratuitement par le détaillant. On a tout lieu de penser que c'est probablement ce qui a motivé les fabricants d'huile à mettre sur le marché et à destination des ménages, des dosettes déjà conditionnées dans les emballages plastiques de 100 à 250 ml, alors que pour les professionnels (restaurateurs, hôpitaux etc.) l'emballage en vrac dans des bidons et fûts reste de mise. Globalement les particuliers préféreront au bidon de 25 L, un carton contenant 100 dosettes de 250 ml, question de praticité, et en vue de limiter les éventuels gaspillages. Ces dosettes sont d'ailleurs plus prisées que les formats bouteilles en plastique d'un litre que les nouveaux raffineurs tels que SUNEOR ou NOVASEN, ont à l'image des brasseurs, largement adopté. Toutefois, bouteilles et bidons et fûts provenant aussi bien du secteur agroalimentaire que d'autres secteurs sont récupérés : après lavage, les bouteilles sont servir pour conditionner de l'huile de palme. Les bidons de 25 L, qui sont par ailleurs utilisés pour le conditionnement industriel de certaines solvants et produits chimique), serviront à stocker de l'eau. Quant aux fûts, une fois le *toit* ouvert et les rebords aplatis, ils peuvent servir de bacs à ordures alors que coupés sur la longueur et adjoints de pieds stabilisateurs, ils servent ou d'abreuvoir ou de mangeoire pour chevaux et ânes de trait ainsi qu'aux moutons, bœufs et chèvres présents dans les lieux de transaction d'animaux destinés à l'abattage.

Signalons aussi que le même procédé de captage des contenants, avait un temps connu un début d'application pour quelques autres produits à large usage. C'était notamment le cas pour les sacs de riz (en coton) de contenance de 100 kg, même si la denrée de base des populations sénégalaises n'était généralement pas conditionnée au niveau national et surtout que le prix du sac soit compris dans le tarif de vente global. Après consommation de la céréale, les populations parvenaient à les *troquer* directement au commerçant grossiste ou détaillant à un prix modique (moins de 100 FCFA) mais qui restait suffisamment attrayant. A charge alors pour ce dernier de les stocker avant le ramassage qui intervenait généralement au moment de la livraison par le grossiste ou représentant des magnats locaux de l'importation et de la distribution de la denrée. Toutefois, l'initiative ne connu pas un franc succès.

S'il est vrai que la durée de consommation qui reste plus longue pour un sac de riz acheté, ne favorisait pas son retour rapide et systématique chez le vendeur, la rétention des sacs vides chez les consommateurs s'expliquait aussi très souvent par leur réutilisation dans certains foyers. On avait en effet évoqué dans la première partie leur utilisation en tant que paillason ou tapis antisalissure sur les devantures des portes des maisons ou des pièces au sol cimenté, et même parfois comme *tapis de prière* de fortune ou occasionnel. En outre, les sacs étaient aussi convoités par les récupérateurs alimentant les filières artisanales de confection de matelas (rembourrés de paille), ainsi que celles de fabrication de sacs. Acquis au départ à titre gracieux auprès des populations, commerçants et récupérateurs ont finalement du se résoudre à leur acheter à un prix en constante évolution, mais leur permettant tout de même de dégager une marge, après revente chez les grossistes ou auprès des artisans.

Actuellement les sacs en toile de jute (ou polypropylène), dont une partie est fabriquée par deux industries locales CFISAC et CSTM, ont supplanté les sacs en fibre de sisal tressé dans le conditionnement des céréales. Ils sont aussi préférés pour le conditionnement en gros du sucre en poudre, sac qui une fois vides, sont convoités par divers secteurs allant du conditionnement en gros de produits maraîchers, aux fabricants de matelas traditionnels. Les sacs en toile de jute sont utilisés pour le conditionnement du sucre, du sel, de l'arachide et du riz etc., alors que les sacs en fibre de sisal servent principalement pour le conditionnement de quelques produits tels que les noix d'anacardier destinés à l'exportation.

Ces intéressants exemples d'internalisation des éventuelles pollutions, déclinés sous forme de surtaxations à l'encontre des producteurs locaux ou des importateurs, pourraient être adaptés à certains autres produits de grande consommation, conditionnés dans des emballages à déchéance éminemment plus polluante. C'est le cas notamment pour les bouteilles de boissons gazeuses mises sur le marché par les brasseurs industriels.

La mesure peut aussi être appliquée à l'ensemble des formats de bouteilles d'eau minérale en plastique que propose la filière de vente d'eau de boisson à destination du grand public. Bien que l'eau du réseau fourni par la SDE, reste de bonne qualité, y compris pour la consommation alimentaire (boisson et cuisson), le secteur de la commercialisation de l'eau minérale est en pleine expansion à Dakar. La marque *Mont-Rolland* devenue *Fontaine* a depuis quelques années été rejointe dans ce créneau de la mise en bouteille et de la vente d'eau de source, par une nouvelle concurrente *Kirène*. Pourtant, les points de captages des deux sociétés restent proches, étant situés dans la même zone de Thiès-Pout.

Avec d'autres sociétés tels que *Safy* qui commercialisent de l'eau du robinet « purifiée », la gamme des bouteilles d'eau conditionnées disponibles sur le marché, va des grandes fontaines de 5 à 10 L (non reprises malgré un captage pourtant plus facile), aux bouteilles de 33 cl en passant par celles de 1L et 1,5L.

Mais les glissements les plus remarquables concernent les contenants en polypropène et en plastiques pour produits et denrées de base. La distribution pyramidale traditionnelle industriels → grossistes → détaillants, obligeait jusque-là ces derniers à quasiment acheter ces produits et denrées de première nécessité en vrac, ou conditionnés industriellement dans un format professionnel (grand pots, bidons ou fûts pour les fluides, et grands sacs pour les matières solides). A charge ensuite pour le revendeur de les débiter en portions variables, à l'aide de sachets transparents de diverses tailles.

Depuis, nombre d'industriels leur ont emboîté le pas et *facilité la tâche* en pratiquant le conditionnement dès l'amont en sachets-portions, d'une partie des produits et denrées de première nécessité qu'ils produisent. D'où la forte progression sur le marché des sachets labélisés et normalisés. Hormis l'huile alimentaire à destination des ménages (sachets de 100 à 250 ml) ainsi que les lessives et détergents (30 à 250 g) qui furent les premiers produits concernés, cette standardisation s'étend maintenant aux eaux de source ou filtrées, mises sur le marché par les sociétés d'embouteillage et de commercialisation d'eau de boisson (sachets de 250 ou 500 ml). S'agissant toujours des fluides, PME et TPE du secteur agroalimentaire se sont aussi mis à la page : elles proposent diverses variétés de jus de fruits (ditakh, bouye...).

Même cas de figure chez les sucriers qui ont opté pour la vente au détail de portion de sucre en poudre (sachets de 100 à 250 g), chez les laitiers, les distributeurs d'épices (sel, moutarde, piment, concentré de tomate, vinaigre etc.), d'usage fréquent chez les ménages. Globalement, les portions proposées peuvent être très réduites et avoisiner quelques grammes ou cl en fonction des produits. Elles excèdent rarement le kilogramme pour les matières solides et le litre pour les fluides, des quantités plutôt importantes et requérant un conditionnement plus résistant : sacs, boîtes en carton, bouteilles bidons ou fûts selon les matières concernées.

Les gains en hygiène sont évidents pour les consommateurs, avec moins de manipulations à risque : mains ou objets sales en contact direct avec les aliments lors de la mise en portion informelle. De même, le bénéfice temps est non négligeable pour les commerces détaillants de par la diminution du temps consacré au conditionnement manuel des produits en petites portions. Mais, un des revers de la médaille est constitué par la prolifération des micro emballages en plastique et composés plastiques polluants, matières à dégradation lente et qui une fois déchues, essaient partout dans la ville. Logos et recommandations apposées sur les emballages et incitant à déposer ces sachets vides dans des poubelles, passent presque inaperçus aux yeux des utilisateurs. Faudrait-il le rappeler qu'à leur décharge, ces derniers ne disposent sur le domaine public d'aucun équipement de captage des petits déchets anonymes.

De même, si la tendance est à la baisse, on note toutefois un maintien dans les commerces, du type de conditionnement manuel classique qui reste de l'ordre de 20 à 30 % des petites portions commercialisées. Le double conditionnement (moderne et traditionnel) reste d'ailleurs valable dans les petites et boutiques de proximité pour l'huile, le vinaigre, certains condiments (poivre, piment), des produits locaux rentrant dans les préparations alimentaires (gingembre, tamarin, bissap, niébé) ou non (gomme arabique). Il en est de même pour la vente ambulante de boissons diverses : eau, jus de fruits.

Le constat encore plus valable dans les marchés traditionnels, où tenanciers d'échoppes et tabliers de micro détaillants proposent des micro-portions parfois même inférieures à 15 g. Avec le développement de la distribution du *sachet de courses*, ces modes de conditionnement ne sont pas de nature à favoriser une traçabilité des rejets. Tout en participant de cette même logique, la quête de l'hygiène et du modernisme explique aussi généralisation de l'utilisation du gobelet en plastique jetable dans les rassemblements (cérémonies familiales) et dans la consommation extérieure de certaines liqueurs. Café, thé et autres boissons chaudes sont aussi proposés dans les buvettes et par les vendeurs ambulants dans de gobelets en plastique. Mais ce souci hygiénique comporte les mêmes inconvénients : en l'absence de poubelles et corbeilles à petits déchets, ces gobelets fortement polluant finissent généralement par être abandonnés à même le sol. Une alternative pourrait venir du remplacement des gobelets en plastique par des modèles en matière cartonnée.

Mais à terme, une fois identifiés, ce sont les producteurs du secteur agroalimentaire local ou étranger, de même que les importateurs ou les fabricants de sachets et contenants polluants jetables, qui devront impulser la politique de meilleure gestion des flux de sachets et emballages et contenants plastiques à usage unique. Ils devront en effet s'acquitter de redevances déchets, pour les pollutions générées par ces produits après utilisation par le consommateur. Pour elles, de même que pour celles qui s'acquittent déjà desdites taxes, une meilleure transparence fiscale devra être mise en place, pour une réinjection des capitaux dégagés dans les mécanismes de régulation et de dissuasion. A titre de mesure concrète, une interdiction progressive de la distribution gratuite de ces emballages peut être envisagée chez les commerces. En cela, il est nécessaire que la législation sénégalaise définissant ordures ménagères soit réadaptée : elle considère encore comme tel les déchets provenant *des établissements industriels et commerciaux, bureaux, administrations, cours et jardins privés ou publics déposés dans des récipients individuels ou collectifs*.

### *1.1.2.3 Secteur tertiaire de production.*

#### *1.1.2.3.1 Les déchets de chantier.*

A Dakar, ils sont en général issus du secteur de la construction privée encore largement artisanale, notamment celle réalisant des habitations pour particuliers. Les grosses entreprises du BTP produisent également ce type de déchets lors de travaux de démolition, construction et /ou de transformation de bâtiments et édifices plus imposants (immeubles, buildings et infrastructures diverses). Il s'agit généralement de pierres et gravats, débris de murs, de matériaux de plomberie (PVC), de menuiserie, déchets de bois, de ferraille etc. En l'absence de points de collecte spécifiques, ces déchets parfois dirigés à Mbeubeuss sont plus généralement disséminés dans la nature bien qu'une partie soit sujette à une récupération artisanale. Le déchets de ferraille sont en effet très convoités, alors que même les pierres, débris de murs et blocs de ciment servent dans zones comme matériau de remblai.

Une tentative de recensement des principaux points de localisation Points de rejet des déchets de chantier entamée pour la région n'a pu être menée à terme du fait de contraintes budgétaires. Cela dit, elle a permis de répertorier près d'une centaine de gros points de déversement situés généralement sur le littoral, qu'il s'agisse des plages rocheuses de Anse Bernard, ou encore Soumbédioune, que celles sablonneuses allant de Yoff à Cambérène. L'intérieur des terres n'est pas épargné avec des points bien connus tel que le terre-plein central de la VDN, celui de la route la reliant aux SICAP (Liberté 6), puis à Sacré-Cœur, les allées Niary Tally, de long des abords de la Route de Rufisque jusqu'à Bargny etc. Généralement ces points de rejet de déchets de chantier sont très vite agrémentés de déchets ménagers solides mais aussi liquides, de déchets végétaux (élagation d'arbres) et de déchets volumineux divers, alors que l'inverse n'est pas systématique.

Dans certaines zones, gravats, déchets de construction et de démolition, sont aussi utilisés pour stabiliser certaines portions de routes sablonneuses, ainsi que pour niveler crevasses et trous sur des routes ou rues bitumées. C'est d'ailleurs un peu sur le même principe de l'utilisation ailleurs de déchets de BTP comme sous-couche pour la construction de routes. Servant souvent à remblayer les cuvettes dépressionnaires inondables dans les zones d'habitat, ces déchets servent aussi pour le terrassement et la surélévation dans les chantiers de construction privée notamment de maisons d'habitation chez les couches sociales moyennes à moins aisées. Les populations font alors appel aux agents des chantiers de construction aux entrepreneurs du BTP ou aux maçons dans les chantiers pour la fourniture, de camions de ou charrettes de gravats, moyennant rémunération, pratique qui a traditionnellement cours dans de nombreuses poches de la zone de Pikine et de Guédiawaye.

Mais depuis quelques années, on note une recrudescence de tels déversements ou rejets sur la voie publique dans les zones des classes moyennes (HLM, SICAP), mais aussi et surtout dans les nouvelles zones d'extension (Yoff). Sont alors prisés les bas côtés des routes, mais aussi les terre-plein séparant les voies de circulation, lorsque les bandes sont suffisamment larges pour accueillir camions, bennes ou charrettes à traction animale, transportant les déchets de chantier. Ces chargements, s'ils ne sont pas rapidement utilisés, mettent alors plus de temps à se diluer. Bien que quelques particuliers en prélèvent à titre de matériau de remblai (pour des constructions ou pour des voies de circulation), et que le vent en disperse une partie, ils demeurent généralement in situ et se voient agrémentés de déchets ménagers, aussi longtemps qu'ils ne seront pas ciblés par des opérations de propreté.



**Photo 87.** Déchets de chantier et gravats déversés dans des dépôts anarchiques. Dans le sens des aiguilles d'une montre : en haut à gauche dans le secteur de Yoff vers l'aéroport LSS, à Diamalaye près du cimetière, sur les abords de la Route reliant la VDN à Liberté 6, et enfin en bas à gauche, sur la plage à Yoff. Ces dépôts de déchets de chantier provoquent généralement un effet d'appel d'air pour les déchets ménagers, les déchets de consommation, les déchets végétaux et même les encombrants. (Cliché DIAWARA A-B 2007).

Globalement ces déchets ne génèrent pas de nuisance olfactive et sont peu nocifs. A l'opposé des déchets de démolition dans les pays à climat tempéré ou froid, situés au-delà des zones tropicales ils présentent très peu de risques de toxicité du à la présence d'amiante. Rappelons que l'amiante, largement utilisée dans les chantiers de construction civile en occident notamment sous forme d'amiante-ciment pour l'isolation des bâtiments d'habitation ou à usage professionnel, avait supplanté tous les autres isolants. Les raisons de rentabilité avaient largement motivé le recours à ce matériau en lieu et place de la laine de roche, de la laine de verre ou encore du kevlar, avant que son caractère cancérogène ne soit établi.

Toutefois, si à titre d'isolant l'amiante ne rentre pas dans les procédés de construction en vigueur dans les pays chauds, les risques de contamination ne sont pas non plus inexistantes pour les personnes manipulant les gravats à Dakar, dans le cas où ces déchets contiennent des résidus de tôle ondulée en fibrociment. Bien qu'encore largement utilisées dans l'habitat et notamment par certaines sociétés de construction immobilière pour l'habitat populaire (HAMO, HLM), ces toitures en plaque d'évrite contiennent en effet de l'amiante.

Ainsi, hormis le combat d'ordre esthétique (encombrement public), et hygiénique (insalubrité et appel d'air pour d'autres déchets), la question sanitaire des gravats et déchets de chantier reste d'actualité. A défaut d'une traçabilité, un meilleur captage de ces déchets peut être atteint à Dakar, à travers leur acceptation dans des PAV devant recevoir les déchets banals, d'où les gravats pourront être récupérés par les utilisateurs potentiels.

### 1.1.2.3.2 Les déchets de services et les déchets commerciaux.

On a vu dans la seconde partie la nature de la production des déchets commerciaux et de services. On peut rappeler qu'ils proviennent

- des marchés et lieux d'activités commerciales,
- des administrations classiques (Ministères, Directions...) et spéciales (Centre d'arrêt et maisons de justice),
- des services du tertiaire : stations services et garages d'entretien divers
- des établissements hôteliers et touristiques
- des bâtiments publics d'enseignement et de formation professionnelle (Ecoles, Instituts)
- des pôles de service tels que l'aéroport, le port,
- des enceintes culturelles et sportives recevant du public (stades, piscines, centres socioéducatifs etc.).

Leurs déchets peuvent être assimilés à la production domestique et sont généralement éliminés selon les mêmes canevas : les matières se retrouvent donc gérées par le biais de la société de collecte officielle ou éliminées par des méthodes alternatives artisanales. Même si les quantités peuvent être parfois non négligeables, rares sont en effet les structures ayant mis en place une collecte séparée..

C'est la même trajectoire que suivent les déchets des garages de mécanique automobile, dont les pneumatiques usagés ne pouvant être rechapés, bien qu'une partie de ces pneus est aussi utilisée pour délimiter aires de jeux (terrains de foot), parcs et squares publics mais aussi quelques emplacements privés, en général en emprise sur le domaine public.

Parmi les autres déchets commerciaux et du tertiaire, les déchets des ateliers de maintenance et de réparation électronique : ordinateurs, téléviseurs, petit électroménager.



**Photo 88.** Déchets d'ateliers de réparation abandonnés dans un dépôt anarchique moyen (MD<sub>2</sub>) au Plateau. (Cliché DIAWARA A-B 2007).

#### 1.1.2.4 Les déchets volumineux.

##### 1.1.2.4.1. Les déchets verts et d'élagage d'arbres.

Dans l'agglomération dakaroise, et notamment dans les grandes zones d'habitat, seuls quelques particuliers établis dans les quartiers résidentiels produisent des déchets de tonte, ainsi que des fleurs fanées, qui sont mélangés aux déchets ménagers banals. Les déchets d'entretien de jardins potagers sont inexistant du fait de l'inexistence d'une telle activité intradomiciliaire<sup>1</sup>. Même constat dans les quartiers populaires, où l'on retrouve aussi très peu de jardins de concession.

Mais à la différence des quartiers aisés où l'on a généralement des arbres, des ligneux, et des plantes à des fins d'ornementation devant les villas ou sur les terrasses intérieures, peu de familles des quartiers populaires en disposent au sein des habitations.

En réalité, beaucoup désirent en avoir dans leurs cours ou sur l'espace attenant à leurs concessions, pour profiter de l'ombre et des fruits qu'ils peuvent procurer tout en accomplissant un acte noble selon la religion musulmane<sup>2</sup>. Seulement, le peu d'espace disponible compte tenu des fortes densités intramuros (obligeant à optimiser en bâti tout l'espace habitable), constitue pour les populations l'obstacle majeur à la plantation d'arbres. Certains ne cachent pas aussi leur crainte de voir le développement ultérieur de l'arbre menacer leur habitat à travers les dégâts qu'un système racinaire tentaculaire et imposant pourrait causer, risque auquel s'exposent d'ailleurs les populations bénéficiant d'arbres préexistants à leur installation et qui arrivent à maturité. Néanmoins, en fonction des saisons on retrouvera des petits déchets verts (herbes, feuilles de thé et de kinkéliba, écorces, feuilles d'arbres) dans la quasi-totalité des déchets ménagers des foyers dakarois, même si on note une variation du pourcentage qu'en contiennent les poubelles des ménages. Cette variation est principalement due à la localisation ou non des foyers dans des zones dotées en arbres d'ornement (on en retrouve plus dans les quartiers de la médina qu'aux Parcelles Assainies), mais aussi selon le type d'habitat<sup>3</sup>. Notons aussi la présence de déchets bruns paille, bois, fumier.

Globalement et logiquement d'ailleurs, des pics sont atteints durant l'automne tropical (entre septembre et mai à Dakar), correspondant à la période post-hivernage de défeuillaison naturelle des arbres.

<sup>1</sup> Jusqu'à récemment c'est-à-dire dans les années 1970, en dehors des traditionnels propriétaires lébous, des familles généralement issues des classes moyennes pouvaient encore faire l'acquisition de petits lopins de terre notamment dans cette zone des Niayes, « terrains » une fois clôturés étaient dévolus à un jardin potager ou un verger, entretenu par un jardinier ou « sourga » qui habitait sur place ou dans les parages (fermage ou métayage). Certains propriétaires en y aménageant quelques menues dépendances (cabane ou pièce en dur ciment ou banco) et en installant certains équipements (eau courante, électricité), en jouissaient aussi à titre de lieu de détente ou de villégiature le week-end, sorte de résidence secondaire des moins nantis procurant accessoirement fruits et/ou légumes. En réalité, on retrouvait les mêmes phénomènes que décrivait MUMFORD avec ces *grands bourgeois utilitaristes cherchaient cependant, chaque fois qu'ils pouvaient en avoir la possibilité, à s'éloigner du milieu urbain ; et le seul fait de posséder les moyens de cette évasion passait pour le signe le plus tangible de la réussite*. Toutefois, pour le cas de Dakar, devant la pression immobilière qui atteint actuellement des niveaux record, nombre de ces propriétaires ont fini par vendre leurs terrains, s'ils ne les ont pas tout bonnement transformés en maison d'habitation qu'ils occupent. Certains choisissent aussi de les mettre en location, ce qui leur assure une rentrée d'argent régulière.

<sup>2</sup> Selon certains « Hadiths » (paroles, actes et approbations du prophète Mohammed (PSL) considérées comme des recommandations), trois éléments accompagneront le musulman défunt dans sa tombe : sa famille, ses bons « actes » ou œuvres et certaines réalisations utiles à l'humanité qu'il a pu accomplir durant sa vie. Au chapitre de celles-ci, la construction d'un puits pour que les populations et les animaux puissent s'abreuvoir, et la plantation d'un arbre pour procurer ombrage ou fruits aux hommes et aux animaux. En outre, ce geste reste très recommandé dans la pratique musulmane, notamment dans une optique de pérennisation des espèces végétales. Il participe ainsi du devoir de léguer aux générations futures le patrimoine transmis par les prédécesseurs : « s'ils n'avaient pas planté d'arbres, on en profiterait pas aujourd'hui, alors il est important qu'on en fasse de même pour nos enfants ». Cette vision pour le moins écologique et solidaire s'inscrit en totale phase avec la pensée actuelle du développement durable et de l'usage mesuré des ressources.

<sup>3</sup> Naturellement, les résidents en appartement par exemple, n'ayant pas la responsabilité de l'entretien de l'espace attenant à l'immeuble seront moins concernés par cette fraction que ceux habitant en rez-de-chaussée ou occupant de maisons individuelles avec des arbres à proximité.

Pour les feuilles d'arbres, ce sont alors essentiellement celles de bougainvilliers, de «Sand» (*Morus mesozigia*) mais surtout de Neëm /Nim, (*Azadirachta indica*), variétés d'arbres d'ornement<sup>1</sup> que l'on retrouve le plus dans la ville aujourd'hui, qui seront représentées dans les poubelles des ménages. Ces feuilles (généralement mortes) y *atterrissent* par le truchement du balayage de l'espace attenant à la concession où les arbres sont généralement plantés, même si on en retrouve parfois dans les cours des concessions au cas où l'habitation en dispose (d'une cour et desdits arbres).

Si ces petits déchets verts entrent dans la liste des ordures ménagères, et sont généralement éliminés comme tel, la question est toute autre pour les encombrants verts. Pourtant, aucune collecte spéciale n'est mise en place par le service de nettoyage officiel, à destination des particuliers pour la prise en charge de leurs déchets végétaux encombrants ou en gros volumes, déchets issus de l'élagage des arbres ou de l'entretien des pelouses et espaces verts.

Aussi, il est fréquent que dans les quartiers résidentiels, gardiens, vigiles ou autres jardiniers chargés de l'entretien des villas, les rassemblent et procèdent à leur incinération de manière artisanale tel qu'on l'a vu dans la première partie. Le même phénomène se retrouve aussi banlieues populaires, où ce sont des « bonnes volontés » qui se chargent de débarrasser cycliquement les endroits concernés par de tels dépôts.

Dans les parkings et espaces verts de certaines grandes entreprises, ainsi que des administrations et établissements publics (Directions, Centres de Recherche) et équipements sociaux (stades, centres culturels etc.), les déchets d'élagage et d'entretien des haies et pelouses sont parfois rassemblés dans un coin et incinérés. Le même procédé est aussi observé dans la quasi-totalité des établissements sanitaires ; dans les arrière cours, on retrouve à côté d'équipements et mobiliers désuets, déchets végétaux d'élagage ainsi que feuilles d'arbres, qui une fois rassemblés, sont artisanalement incinérés. On avait aussi signalé cette pratique dans la plupart des établissements scolaires allant du primaire au supérieur, dans les centres et instituts de recherche, ainsi que dans les grandes écoles (ENAM, ENEA, CESTI, EBAD etc.). Les grands pôles de communication et d'échange que sont le Port et l'Aéroport de Dakar connaissent aussi ces pratiques. Les casernes et camps militaires ou paramilitaires nationaux (camps de police, de gendarmerie, casernes de pompiers etc.) qui sont aussi dans cette configuration connaissent les mêmes pratiques. Seuls quelques centres de commandement prestigieux comme DIAL DIOP au Plateau ou encore les camps militaires français évacuent leurs déchets verts à destination de la décharge de Mbeubeuss, avec parfois un débitage préalable des troncs et branchages. En réalité, dans les lieux socio professionnels, cette pratique est présente dès lors que les structures ou établissements ne sont pas logées dans des ensembles verticaux, et qu'ils disposent d'une surface utile non bâtie. L'opération est rendue encore plus facile lorsqu'il existe dans ces endroits des poches sablonneuses avec peu de revêtement bitumé.

Les déchets d'élagage étant aussi très rarement débités chez les particuliers, une des techniques adoptée par les ménages ayant procédé à l'élagage de leurs arbres, consiste à stocker les branches encore pourvues de feuilles, à proximité de leur maison. En séchant au soleil et sous l'action du vent, les feuilles se détachent progressivement et s'envolent alors que les branches perdent en poids. Une fois allégés et séchés, ces déchets se prêtent plus facilement à l'incinération ou à un transfert discret (la nuit), vers des points de rejet anarchiques à proximité.

<sup>1</sup> Ses feuilles peuvent aussi servir à la démoustication des habitations par le biais des larvicides qui en sont préparés. La crème qui en est extraite constitue aussi un répulsif contre les piqûres des moustiques, alors que le sirop élaboré aussi à partir des feuilles est un remède très efficace contre les parasites intestinaux dont les ascaris (helminthes).



La taille, l'élagage et/ ou émondage des arbres du patrimoine municipal -généralement alignés de part et d'autres des principaux axes routiers- sont aussi entrepris par les services des espaces verts urbains de la municipalité pour des raisons esthétiques, et en vertu de leurs missions d'entretien. On note aussi l'intervention des services de la voirie municipale et de la direction des eaux et forêts, qui pour des raisons de sécurité, éliminent les *individus* dangereux ou menaçants ou réduisent la *voilure* trop envahissante d'autres arbres. En fonction des volumes élagués et du lieu d'intervention (zone fortement urbanisée ou pas, proximité de terrains vagues ou non), ces déchets verts seront déposés à la décharge de Mbeubeuss, ou laissés *in situ*, c'est-à-dire à proximité d'endroits publics neutres. Certains de ces organismes n'hésitent pas en effet à les abandonner sur place, arguant de la responsabilité des municipalités à surveiller l'évolution de leur parc d'arbres et assumer leur entretien. C'est le cas des agents de la Société Nationale d'Electricité (SENELEC) lorsqu'ils sont appelés pour dégager câbles, lignes suspendues et poteaux électriques, parfois encombrés ou menacés par les arbres.

Ni les professionnels intervenant sur le domaine public, ni les particuliers procédant à des élagages en privé, ne procèdent au broyage ou au déchiquetage mécanique des déchets verts encombrants. Même le débitage sommaire des branches reste très rare. Que ce soit le fait de particuliers ou d'organismes publics ou privés, les branchages sont souvent abandonnés dans des dépôts anarchiques, notamment le long de la VDN, sur les falaises des plages rocheuses comme à Anse Bernard ou sur la corniche ouest.

Toutefois, le phénomène semble avoir baissé en fréquence du fait d'une surveillance plus accrue des autorités, mais aussi de la diminution de la superficie des espaces verts et du parc arboré public, principaux producteurs. Quant aux déchets produits par l'entretien des espaces verts, ils sont là aussi quasiment limités au centre-ville ou l'on retrouve les rares squares et parcs publics que compte la ville.

La capitale voit d'ailleurs ses coins de nature se réduire comme « peau de chagrin » du fait notamment de la pression immobilière et de la faible importance accordée à ces éléments participant de l'harmonie du paysage urbain. Là aussi, le constat est aussi bien valable pour les zones résidentielles que les quartiers populaires. Ces lieux de détente et *poches à oxygène* que constituent les jardins publics et espaces verts, sont en effet de plus en plus démantelés et cédés la construction immobilière<sup>1</sup>, malgré les vœux pieux des autorités pour l'embellissement et le verdissement de la ville. Pourtant nombre d'auteurs et chercheurs urbanistes ou paysagistes, ont démontré les effets induits bénéfiques des espaces verts sur la santé des résidents. Ces espaces verts qui permettent des promenades récréatives constituent aussi des aires de jeu pour les enfants.

Toujours est-il que les quantités produites sont quasiment assimilées aux déchets ménagers et finissent généralement dans les bennes à ordures ou dans les PRA, même si certains maraichers en récupèrent chez des particuliers ou organismes disposant en privé de jardins miniature (grandes agences telles que la BCEAO...) à titre d'intrant pour leur compost.

<sup>1</sup> Ces phénomènes touchent aussi des *sanctuaires* comme la forêt classée de Mbao qui subit aujourd'hui progressivement le même sort. S'étendant 770 ha lors de son classement en 1940, elle a été amputée de 270 ha en 1970 pour les besoins de l'implantation de la zone industrielle et est aujourd'hui en proie à un démantèlement partiel.



**Photo 89.** Déchets d'élagage d'arbres abandonnés dans un dépôt anarchique moyen (MD<sub>2</sub>) dans le département de Dakar. Dans ce cas ci, les déchets pouvant être aussi bien d'origine domestique que professionnelle ont été entassés à proximité d'un canal d'évacuation des eaux pluviales près de Fass . (Cliché DIAWARA A-B 2007)



**Photo 90.** Déchets d'élagage d'arbres stockés devant la maison d'origine. Dans quelques jours, en séchant et en perdant ses feuilles, le tas s'allégera d'une bonne part de son poids et de son volume, facilitant la tâche au producteur, s'il consent à se charger de son évacuation. (Cliché DIAWARA A-B 2007)

#### 1.1.2.4.2 Les autres déchets encombrants.

On pourrait presque décerner la palme du *recycleur modèle* aux populations de la ville de Dakar, tant elles sont peu productrices de déchets volumineux d'origine domestique. Les rares objets qu'elles finissent par destiner à l'abandon (après de multiples vies) se diluent très vite à travers les différentes filières de récupération artisanale. Beaucoup de D3E *dorment* d'ailleurs dans les ateliers et boutiques de réparation d'électroménager et de (téléviseurs, radio, chaînes hi-fi, matériel informatique, réfrigérateurs), selon le même principe de thésaurisation de ces matériels dont les réparateurs informels récupèrent les composants, en fonction de leurs besoins du moment.

Néanmoins, on retrouve disséminés dans les bas fonds de la ville mais aussi sur certaines artères très fréquentées, quelques D3E<sup>1</sup> pour Déchets d'Équipement Électrique et Électronique. Il s'agit généralement d'ossatures de frigos ou de gazinières (presque complètement désossés et déjà sévèrement attaquées par la rouille), carcasses de téléviseurs *éviscérés*. Mais même certains de ces déchets *inutiles*, sont récupérés par les ferrailleurs ainsi que les garages de mécanique automobile traditionnels ; ces derniers se servent en effet des frigos comme malles à outils ou coffres pour objets utiles, alors que les modèles les plus endommagés seront débités au fur et à mesure à titre de tôle servant lors du rafistolage de pièces automobiles.

Les encombrants les plus remarquables restent sans conteste les véhicules non fonctionnels et autres carcasses d'automobiles<sup>2</sup>, catégorie la plus répandue mais aussi la plus visible parmi les volumineux laissés à l'abandon sur le domaine public. Mais, on en retrouve aussi en privé dans nombre d'établissements publics, de Directions et démembrements étatiques (Direction de la santé, de l'Équipement etc.), parmi les équipements et mobiliers désuets ou réformés, encore entreposés dans les arrières cours.

Officiellement, véhicules et automobiles hors d'usage sont en principe déposés par leur propriétaire (et le cas échéant par les services de police) à la fourrière Municipale. Jusqu'à récemment, cette dernière était localisée entre le secteur de Castors et de Grand-Yoff près de la Route du Front de Terre, avant d'être déménagée sur la VDN. Toutefois les abords de l'ancienne fourrière continuent encore recevoir clandestinement une bonne partie de ces VHU. En dehors des automobiles présents dans les centres de réparation officiels (garage présidentiel), la plupart des garages et parkings des administrations et notamment des directions comportent aussi des VHU, encombrants auxquels sont parfois adjoints du vieux mobiliers réformé et autres bric à broc (matériel informatique désuet etc.).

En l'absence de données chiffrées officielles -même auprès des services du Ministère des Transports-, il est difficile de quantifier le nombre de véhicules hors d'usage encombrant le domaine public. Durant nos enquêtes on a dénombré près de 300 automobiles définitivement hors service. Toutefois, ce chiffre n'inclue pas les véhicules hors service « stationnés » dans les garages et autres ateliers de mécanique automobile informels que compte la région, en réparation ou en attente de désossement.

<sup>1</sup> En France, ils sont avec les néons, collectés et traités séparément du fait des produits dangereux (métaux lourds, gaz) qu'ils contiennent et qui doivent être récupérés.

<sup>2</sup> Ils sont aussi appelés VHU pour Véhicules Hors d'Usage.

Les VHU, encore propriétés de l'administration, font l'objet d'une vente à des particuliers ou garages mécaniques, mais avec une procédure souvent longue. Quant aux véhicules hors d'usage abandonnés sur le domaine public, leur nombre est en baisse, tendance qui s'explique par l'achat des épaves et qui s'est confirmée avec la crise énergétique et celle des minerais en Occident.

Avec la demande en ferraille, ce secteur est en plein boom entraînant un effet de captage plus étendu des VHU. Mais, malgré la présence dans ce créneau de sociétés telles que BENEX, RECOVER ou encore TREMEX, ainsi que de quelques PME spécialisées dans le rachat de la ferraille, la filière de récupération ne parvient pas à capter systématiquement les carcasses de véhicules abandonnées dans les artères de la ville. Sans doute le résultat d'une absence d'articulation et /ou complémentarité entre la dimension économique de cette activité et les actions officielles des pouvoirs publics visant à lutter en continu contre l'encombrement du paysage urbain par ces volumineux.

De même s'agissant des déchets automobiles, des contrôles plus effectifs devront être menés notamment en remontant la trace administrative des véhicules à l'abandon. Naturellement une telle mesure impliquera en amont, un meilleur contrôle administratif des transactions concernant les automobiles et permettre l'identification du dernier propriétaire à qui revient la responsabilité de se débarrasser proprement de son véhicule une fois devenu désuet ou « déchet ».

#### 1.1.2.5 *Matières fines intrusives : le sable, un déchet ?*

Ces sables proviennent principalement de la dégradation du couvert végétal et du remaniement naturel du matériel. Quant aux sables d'origine anthropique, ils découlent de constructions publiques ou privées nécessitant le recours à du sable, des migrations lors des déplacements divers, mais aussi de l'absence d'un revêtement stabilisé des artères et places publiques de la ville.

Dés la fin du 19<sup>e</sup> siècle, calèches et chevaux des officiers militaires et civils métropolitains, montures des commerçants européens et des dignitaires autochtones, circulaient déjà sur quelques axes carrossables qu'éternua à l'époque la toute nouvelle capitale de l'AOF. Ces routes étaient entretenus par l'autorité municipale.

Lors de la délégation du premier service de nettoyage mis en place par la municipalité à un entrepreneur français vers les années 1900, le volet *enlèvement des sables* de l'entretien routier, avait été intégré dans ses missions. Désormais, dans la définition des résidus entrant dans les catégories de déchets à enlever figuraient *les sables* dits intrusifs qui envahissaient déjà les routes et voies bitumées. Mais en réalité, telle opération n'était rendue possible que par deux facteurs.

D'abord, du fait de l'existence d'un service de collecte des déchets -par tombereaux-, principalement limité aux noyaux européens des villes. Ces derniers bénéficiaient déjà de routes stabilisées généralement revêtues de macadam<sup>1</sup>, préalable qui permettait aux services municipaux de la ville de Dakar, (comme à Rufisque ou Saint-Louis d'ailleurs), d'y mener de telles opérations. Précisons tout de même que Gorée n'en a jamais profité. En effet, l'île ne disposait pas de rues et ruelles revêtues si l'on en croit le professeur Assane SECK parlant de « *Gorée aux rues étroites dont aucune n'est bitumée* »<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> A Dakar c'est le macadam (pierres concassées) qui était de vigueur pour revêtir les chaussées qui devaient être stabilisées alors que sous d'autres cieux le pavage de briques, ou l'asphalte pouvaient être utilisés. Pour limiter les désagréments liés à la dispersion des poussières les rues étaient arrosées. Ailleurs, des planches en bois pouvaient aussi être utilisés notamment en Amérique du Nord où il est vrai on retrouvait de bonnes réserves forestières en cèdre ou pin. Mais, cette technique montra très vite ses limites avec le rapide pourrissement du bois.

<sup>2</sup> SECK A. Op cité P 156

Cet artifice permettait ainsi d'en exclure d'emblée une bonne partie des localités sablonneuses de la presqu'île habitées par les *indigènes* avec un mode de vie quasi rural, d'autant que le choix du pavage ou de la stabilisation des rues revenait exclusivement à l'administration coloniale<sup>1</sup>. C'était d'ailleurs le cas des zones sableuses dunaires allant de Hann jusqu'à Cambérène, mais aussi des villages traditionnels de Yoff ou encore du secteur des Niayes à cette période quasi inhabitée.

Avec le développement de la ville, les exigences d'hygiène appelèrent une démocratisation des missions de nettoyage. Toutefois, les initiateurs du service de collecte ne cherchèrent pas à résoudre la contradiction conceptuelle liée à la question du traitement des sables dans la plus grande partie des zones habitées de la ville, sablonneuses et dépourvues de stabilisation.



**Photo 91 & 92.** Ruelles à Gorée actuellement. Bien qu'exigües, elle sont progressivement et partiellement stabilisées.

<sup>1</sup> Selon LEVIER, aux USA comme dans le Canada du début du 20<sup>e</sup>, la stabilisation par pavage ou macadamisation d'une rue dépendait de l'initiative et de la volonté des riverains qui pouvaient le réclamer par pétition d'autant qu'ils participaient à son financement en vertu des *local improvement system*. . LEVIER P, (1996). De l'Hygiénisme à l'Écologie urbaine. Environnement, santé publique et urbanisme à Toronto du XIX siècle à nos jours. Thèse de Doctorat d'Histoire Contemporaine. Université Bordeaux III. 1996 . 611 pages.



**Photo 93.** Le centre ville de Dakar vers 1910. Certaines rues sont déjà stabilisées. Source ANS.

D'ailleurs dès 1945, les services municipaux signalaient déjà à propos du nettoyage et de l'hygiène dans la capitale sénégalaise : « *La collecte des ordures ménagères d'une agglomération comme Dakar représente un travail quotidien à réaliser sur une surface analogue à celle de Paris...A quoi il faut ajouter que 2/3 des rues de l'agglomération sont en terre (...)*<sup>1</sup> ». L'attention était ainsi très subtilement<sup>2</sup> attirée sur la complexité de cette question des sables qui outre les problèmes de logistique interne et d'indiscipline de la population, savaient le plus l'efficacité du service de nettoyage.

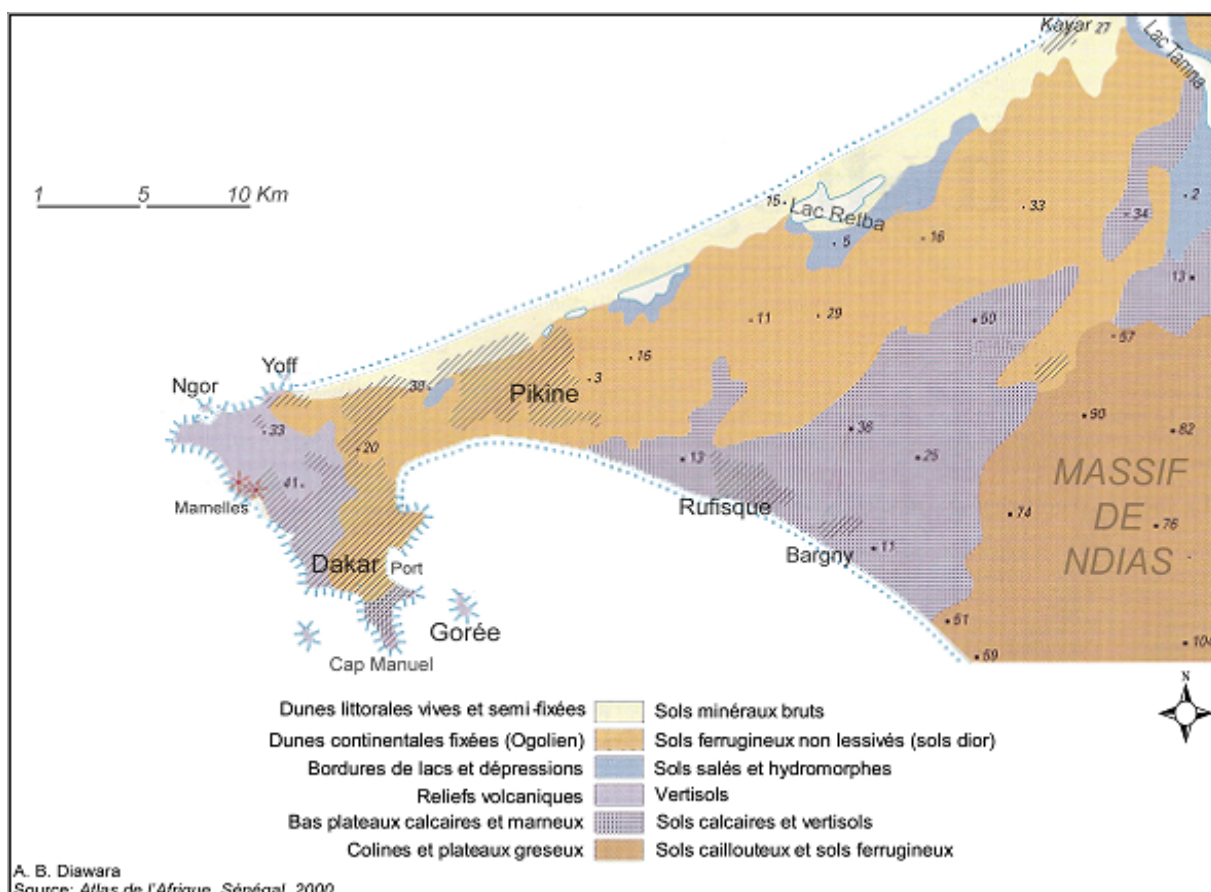
En admettant que les différents services qui se sont succédé sur le terrain du nettoyage à Dakar aient connu des fortunes diverses en terme de résultat, la constante concernant les voies non bitumées s'est elle toujours maintenue. Elle s'accroît même avec finalement une institutionnalisation en règle d'une approche différenciée entre quartiers bitumés et zones sableuses, que ce soit sous la période SOADIP ou SIAS. En général, la zone du centre ville est moins touchée par l'invasion des sables du fait de sa localisation en hauteur, de son substrat volcanique solidifié, ainsi que de son aménagement avec notamment une stabilisation de la voirie urbaine qui contribuent à réduire la production locale de *matériel*. Toutefois, elle n'est pas épargnée par le transit des particules qui dans leur migration vont se retrouver piégées et principalement par les différents établissements humains (édifices...). Il faut dire que les activités de construction, la présence de certains îlots (intérieurs) non stabilisés et les mouvements pendulaires contribuent aussi à maintenir une production de sable dans cette zone. Ainsi, pour l'ensemble du *bloc régulier* de la ville de Dakar, on atteint des valeurs de l'ordre de 21 % de sable, cette proportion augmentant au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre même si la moyenne reste la même pour quelques quartiers du *bloc régulier* de la ville de Dakar de Sacré-Cœur, à Liberté, en passant par Point E...

<sup>1</sup> Le Moniteur Africain n°90 du 22-06-1963. p 8. A titre de comparaison LEVIER nous apprend qu'en 1913, 39 % des rues et avenues de la voirie municipale de Toronto (Canada) n'étaient pas revêtues, constituant « le bourbier ».

<sup>2</sup> C'est sans doute parce que les responsables municipaux qui étaient sur le collimateur des autorités gouvernementales se devaient de garder toute mesure (voir chapitre II) en abordant des questions aussi sensibles.

Si la difficulté y est donc moindre pour les services chargés de la collecte<sup>1</sup>, de parvenir à prendre en charge ce matériel au titre des déchets à collecter, il ne peut en être de même dès que l'on s'éloigne de ces zones. En effet les villes de Pikine, Guédiawaye étant pour l'essentiel implantées sur l'aire des dunes littorales vives (semi-fixées) et des dunes continentales fixées qui sont régulièrement remaniées et transportées par les vents, cohabitent avec le sable. Cette situation a été accentuée par la destruction progressive de la Grande Niaye de Pikine, barrière verte de filaos, victime de la coupe et de l'extraction de sable, alors que dans le même temps, on y note une faiblesse de la voirie bitumée pouvant contribuer à fixer ces sables. Cette voirie est en effet seulement présente sur les grands axes routes nationales et départementales et fait d'ailleurs très souvent l'objet d'une forte dégradation due à des facteurs divers (Voir Carte Voirie Réseau Classé Partie II).

Malgré l'urbanisation, de nombreuses concessions dans cette zone présentent encore une cour intérieure en terre ; en raison du balayage quotidien, une fraction de ce sable se retrouve dans les poubelles. Même cas de figure avec l'utilisation de l'espace de la ruelle attenant à la concession comme lieu d'élimination des eaux résiduaires ménagères. Son entretien par balayage le soir à la fin des activités domestiques (lessive, vaisselle etc.), favorise l'augmentation de la proportion de sable contenue dans les poubelles. La conjonction de l'ensemble de ces paramètres explique que les valeurs concernant les parties fines des déchets (sables) atteignent en moyenne pour les deux départements de Pikine et Guédiawaye près de 39 % de la production de chaque foyer, représentant cinq points de plus que la moyenne régionale qui est de 34,0 %.



**Carte 28.** Géomorphologie de la Presqu'île de Dakar. D'après Atlas de l'Afrique-Sénégal 2000.

<sup>1</sup> Dans le cas où cet élément entrerait dans leur domaine de compétence.

Plus globalement nos enquêtes et pesées concernant les déchets domestiques et « assimilés », ont montré que facteur *sable* compte pour un taux de 15 parmi les 19 % de fines de diamètre inférieur à 2.5 mm contenues dans la quantité totale de déchets mis en poubelle. Ils restent donc encore très présents malgré un léger recul ; rappelons en effet que DIOP pour son étude en 1988 avait obtenu le chiffre de 25 %.

En outre, les prérogatives concernant les modalités de la prise en charge de ce matériel par les structures en charge de la collecte des déchets n'ont jamais été clairement définies, même si depuis l'époque coloniale les services techniques municipaux s'attelaient à débarrasser les routes bitumées du sable qui les envahissait. Cette action sera reconduite de manière presque systématique par l'ensemble des structures qui se sont succédé depuis, SOADIP, SIAS, ayant inclus les dispositions relatives au balayage des rues dans les contrats de nettoyage de la capitale sénégalaise. En dépit de leur inefficacité et de leur caractère incongru, ces initiatives ont été aussi systématiquement renouvelées par la CUD après la dissolution de la SIAS durant la période transitoire, et même reconduites lors de la mise en place du NSN (voir chapitre II). A cette époque la question avait fait couler beaucoup d'encre car étant à l'origine de nombreux litiges et conflits entre la Commune et les sociétés concessionnaires lors de leur période d'intervention.

Du fait de leur rémunération à *la tonne de déchet mis en décharge à Mbeubeuss*, sous contrôle du pont bascule, il leur était en effet reproché par appât du gain et avec certainement la complicité de quelques surveillants – pointeurs, de remplir les camions de sable (plus lourd que les ordures) afin de gonfler leurs tonnages. Pas étonnant que ces entreprises non professionnelles et très peu équipées mais étant tout de même parvenues à *investir ce créneau*, aient pu chercher à profiter de cette aubaine -faite d'une faible exigence de résultats, d'une absence de contrôles stricts-, pour juste réaliser un maximum de profits en un temps record, à *la barbe et au nez* des pouvoirs publics et donc du contribuable sénégalais.

## **1.2 Les déchets dangereux et/ou spéciaux.**

### *1.2.1 Les déchets médicaux et biomédicaux (DMB) ou DASRI.*

Encore appelés Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux ou (DASRI), ils comprennent les déchets anatomiques humains, les déchets animaux, les déchets de laboratoires de microbiologie, les déchets de sang et de liquides organiques humains, les objets acérés (piquants, tranchants). On peut aussi y inclure les emballages souillés, les déchets mercuriels de rebut, ainsi que les déchets médicaux radioactifs produits par les traitements par radiographie. La production annuelle de l'ensemble des structures sanitaires de la Région de Dakar serait de l'ordre de 1424 tonnes de déchets biomédicaux<sup>1</sup>.

Pour les déchets solides urbains dits banals, la mise en place de systèmes de gestion séparative obéit à des considérations d'ordre écologique liées à la préservation des ressources, ou encore de rentabilisation économique en fonction des filières et de la demande. En revanche, s'agissant de ces composants des déchets dangereux, une gestion stricte et complète s'inscrit dans une perspective nettement plus urgente, car impliquant des impératifs sanitaires.

En amont, l'hygiène dans les édifices des établissements hospitaliers dakarois n'est pas véritablement en cause ; hormis quelques cas elle reste globalement satisfaisante, malgré la faiblesse des moyens consacrés à ce volet. L'entretien des locaux est encore largement assuré par un personnel interne, le recours à des entreprises spécialisées ou intervenants externes restant encore limité.

<sup>1</sup> Selon le Ministre de l'Environnement de l'époque Mr Lamine Bâ. In Quotidien Le Soleil. Livraison du 3 Novembre 2000.



Dans les salles de soins, chariots sacs-poubelle et collecteurs de déchets à pied sont utilisés pour la précollecte des déchets de soins, alors que dans les salles d'attente et les chambres d'hospitalisation, la présence de corbeilles permettant de capter les petits déchets banals, est moins systématique.

C'est dans les points de remisage mis en place pour les différentes unités de soin que les méthodes de confinement et de stockage des déchets des structures sanitaires laissent à désirer. Elles consistent en de simples poubelles collecteurs et même parfois de *barils ouverts* qui en font office, en lieu et place de contenants spécifiques. Généralement de capacité allant de 60 à 1100 L, ces contenants utilisés pour le stockage des déchets de soins toxiques ou infectieux, reçoivent aussi fréquemment les déchets alimentaires des cuisines et cantines de restauration, qui servent des repas aux patients et au personnel médical. Mal entretenues et irrégulièrement vidés, les contenants logés dans les boxes deviennent ainsi accessibles aux animaux errants (chats et chiens), ainsi qu'à des récupérateurs et autres marginaux<sup>1</sup>. Outre les dangers liés à la manipulation des seringues, lames de bistouri et autre verrerie contaminée, cette proximité accentue les risques d'infections nosocomiales d'une part et de propagation de maladies, notamment celles dites exotiques d'autre part : la Fièvre de Lassa, maladies à virus Ebola et Marbourg, fièvres hémorragiques de Junin et Machupo et de Crimée Congo.

A Dakar, les déchets médicaux ont quasiment suivi la même trajectoire que les déchets industriels. Après les épisodes rejet dans les décharges (falaises du Cap Manuel pour le LAZARET, premier hôpital implanté à Dakar), un effort de dotation des structures sanitaires en incinérateurs fut lancée, avant un retour à la pratique de la mise en décharge à Mbeubeuss, du fait d'un mauvais entretien et un suivi du dimensionnement de ces équipements.

La collecte et le transport des déchets médicaux en provenance des grandes structures médicales ne disposant pas de mécanisme d'élimination *in situ*, sont effectués par des véhicules banals (avec plateforme arrière) affectés à cette mission. Dans les hôpitaux publics, privés et même ceux militaires, ce sont aussi des camionnettes souvent non équipés et conçus pour, qui les transportent jusqu'aux lieux d'élimination. Toutefois, la plupart des centres de santé et dispensaires et même parfois des hôpitaux de la banlieue, les faisaient collecter au titre des déchets banals par les sociétés de nettoyage. Actuellement aucune société ne propose un service spécialisé de collecte, d'évacuation et d'élimination des déchets médicaux.

La phase traitement-élimination montre aussi une très grande légèreté dans la prise en charge, avec pour les déchets solides seulement 16 % des établissements utilisant un incinérateur adapté pour leur élimination, 5 % procédant à leur enfouissement sur place sans traitement préalable<sup>2</sup>, 42 % les envoyant à la décharge publique de Mbeubeuss, et une bonne partie de 37 % restant, les incinérant à l'air libre dans les limites de l'établissement, mentionne KONE D<sup>3</sup>. Des substances à forte teneur en cadmium, plomb ou mercure incinérés libèrent alors des furanes toxiques.

<sup>1</sup> Toutefois, les grandes structures sanitaires ont depuis quelques années mis en place un système de barrages filtrants avant franchissement des enceintes. Que ce soit par le biais de contrats avec des agences de surveillance et de gardiennage ou par l'intermédiaire de simples vigiles faisant partie du personnel interne, les personnes chargées de ces missions se relaient et veillent à l'entrée contre les intrusions injustifiées. Il faut dire qu'outre les phénomènes de pioche dans les poubelles, ces intrusions occasionnaient de nombreux vols y compris à l'intérieur même des salles de soins et des chambres d'hospitalisation des patients.

<sup>2</sup> On peut à ce titre noter que les déchets hospitaliers de Le DANTEC étaient jusqu'à un passé encore récent, directement jetés sur les contrebas du littoral rocheux, du haut de la falaise. Rappelons que ce site a très longtemps fait l'objet de telles méthodes d'élimination des déchets, antérieures même l'installation européenne et à celle de l'hôpital.

<sup>3</sup> KONE D, (1997). Contribution à l'établissement d'un plan national de gestion des déchets dangereux au Sénégal : le cas des déchets médicaux dans la région de Dakar. UCAD Faculté des Sciences UCAD. 35 pages + annexes.

Quant aux déchets liquides biomédicaux (eaux de nettoyage usées, sang et dérivés sanguins humains, liquide organique...) l'auteur note que 85 % des structures productrices les envoient à l'égout sans traitement préalable. S'agissant des structures sanitaires ne disposant que de fosses étanches pour stocker leurs rebuts liquides, leurs contenus sont vidés par des agents non spécialisés dans certains dépôts anarchiques de la ville ou même utilisés par certains maraîchers comme terreau pour fertiliser leurs cultures. Malgré le caractère préoccupant dans la gestion des déchets de ce secteur on note encore un certain statu quo dans les initiatives.

Les pouvoirs publics sénégalais, AMA et l'IAGU<sup>1</sup>, semblaient un temps s'appuyer sur la Convention de Bâle afin de mettre en place à Dakar un système de collecte, transport et d'élimination des déchets biomédicaux et d'activités de soins, ainsi qu'une unité de traitement des déchets dangereux. Cette initiative peut constituer une approche salubre, à condition que l'organisation supra nationale (au même titre d'ailleurs que l'OMS qui s'implique dans la gestion des déchets médicaux dans les pays en voie de développement), ne soit pas limitée dans son action par des pesanteurs géopolitiques contraires (voir Chapitre IV P 694). De même, les actions et mesures envisagées dans les pays ciblés doivent s'inscrire dans la pérennité.

Une étude du MEPN sur la gestion des déchets dangereux au Sénégal a procédé à un inventaire des sources et des méthodes d'élimination.

Catégorie de structures sanitaires	Prestations fournies	Déchets générés	Quantités (t/an)	Mode d'élimination
Instituts de Recherche médicale	Analyses et recherches biomédicales. Production de vaccins	Animaux de laboratoire (souris, souris, singes)	1,04	Incinération
		Œufs infectés par un virus vivant, milieux de culture infectés, bactéries pathogènes	31,2	Incinération
		Sang	1,04	Incinération
		Objets acérés et de rebut (aiguilles, lames, tubes de prélèvement, pipettes)	2,6	Autoclave
		Eléments radioactifs, films	0,32	Stockage
Total			36, 4 tonnes	

**Tableau 14.** Données concernant les *DASRI* des Instituts Médicaux de Recherche. (Source MEPN)

<sup>1</sup> L'IAGU est une ONG internationale créée en 1975 et qui s'intéresse à la gestion urbaine des villes africaines, notamment du volet environnement. Il a participé et coordonné plusieurs études sur la gestion des déchets dangereux, notamment biomédicaux. Le Soleil Ed. 3 Novembre 2000.

Catégorie de structures sanitaires	Prestations fournies	Déchets générés	Quantités (t/an)	Mode d'élimination
Instituts de Recherches médicales	Chirurgie Gynécologie Analyse Radiologie Soins médicaux Banque de sang	Pansements souillés et poches de sang	1,087	Incinération
		Objets acérés et de rebut (aiguilles, lames, tubes de prélèvement, pipettes)	177	Autoclave
		Eléments radioactifs, films	1,87	Stockage
		Déchets anatomiques	27	Incinération
Total			385 tonnes soit 1386 m3	

**Tableau 15.** Données concernant les *DASRI* des hôpitaux. (source MEPN)

Catégorie de structures sanitaires	Prestations fournies	Déchets générés	Quantités (t/an)	Mode d'élimination
Instituts de Recherches médicales	Chirurgie Gynécologie Soins odonto-stomalogiques.	Pansements souillés et poches de sang	2,6	Incinération
		Sang	0,52	Autoclave
		Matières fécales et liquides organiques	15,6	Enfouissement
		Objets acérés et de rebut (aiguilles, lames, tubes de prélèvement, pipettes)	0,2	Incinération
Total			18, 92 tonnes soit 68 m3	

**Tableau 16.** Données concernant les *DASRI* des centres de santé et cliniques. (Source : MEPN. Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés. PNUE. Plan National de Gestion des déchets dangereux au Sénégal. Novembre 1999. 54 p

### 1.2.2 Les déchets industriels dangereux (DID)

La carte indiquant la localisation des points de production des DID à Dakar, montre une parfaite contiguïté avec les principaux espaces à vocation industrielle de la capitale. Naturellement, la zone la plus touchée par les émissions de DID demeure le littoral sud, notamment le secteur de la baie de Hann où est implantée la quasi-totalité de l'activité industrielle historique de la ville. La plupart des entreprises qui s'y sont installées ont en effet mis en place des effluents qui s'écoulent en mer grâce à un système de canaux enterrés ou à ciel ouverts. Ils leur permettent d'évacuer des fluides renfermant souvent des métaux lourds (plomb, mercure), des éléments nutritifs et des composés toxiques que l'on retrouve aussi en quantité plus importante chez les industriels du secteur non alimentaire. Parmi ces derniers, on a les Industries Chimiques du Sénégal, la Savonnerie Africaine Fakhry (SAF), la NSOA et la SOTIBA qui en dehors de ces déchets rejettent dans la baie de Hann de l'acide phosphorique et de l'ammoniac, alors que la SAR essaie fréquemment de diluer des résidus d'hydrocarbures dans l'océan. C'est aussi le cas des industries pharmaceutiques telles que SIPOA ou encre VALDA. La SERAS de même que d'autres entreprises agro alimentaires telles que la SONACOS, la SOBOA, les Grands Moulins en rejetant un temps leurs eaux usées directement sur la plage de Hann entraînaient sa pollution avec des conséquences désastreuses sur l'environnement marin.

Pour les entreprises industrielles spécialisées dans la production de biens de consommation, ce sont aussi bien les déchets solides (secs) que liquides (eaux usées) et gazeux qui présentent des risques de pollution en cas d'élimination non contrôlée. Si concernant les déchets secs l'essentiel de la production se retrouve à Mbeubeuss, certains rebuts tels que le phosphogypse ou attapulgite (déchet des industries chimiques), est réutilisé comme fertilisant agricole ou comme moyen de lutte contre la salinisation des terres à travers le phosphatage de fonds des sols.



**Photo 94.** Mare d'hydrocarbures industriels sur la plage de Hann à Dakar. (Cliché DIAWARA A-B 2007).

On peut par ailleurs souligner que la plupart de ces entreprises complètent leur dispositif d'élimination de leurs déchets liquides et solides par des systèmes d'évacuation des gaz et poussières atmosphériques très nocifs pour l'environnement. C'est le cas de la cimenterie SOCOCIM qui émet des poussières atmosphériques non soumises à une réglementation stricte. Avec sa concurrente Cimenterie du Sahel, ils assurent à eux deux la production annuelle de près de 1 500 000 tonnes (2002) de ciment avec cependant des procès de production induisant une forte pollution de la zone de Rufisque. Ces gaz et poussières de même que les fumées atmosphériques induites par les installations de chauffage des usines énergétiques et chimiques n'affectent pas seulement l'environnement immédiat : leurs effets polluants sont en effet généralisés à l'ensemble de la planète même s'ils présentent un caractère plus diffus.

L'activité de recyclage matière est généralement externe aux dites entreprises. Pour la NSOA par exemple, les déchets de savon éliminés à la décharge sont recherchés par les récupérateurs installés à Mbeubeuss. Ils vendent les rebuts à des transformatrices qui par le même procédé artisanal d'avant l'ère industrielle, produisent après cuisson, du savon de *gamme inférieure*. L'appellation n'est pas péjorative ; d'ailleurs ces marchandises trouvent facilement acquéreurs selon les producteurs rencontrés *in situ*.

Pour le secteur agro alimentaire, en dehors des déchets liés à l'alimentation et à l'entretien des installations recevant les animaux dans les sites d'élevage intensif (déjections et autres résidus de nettoyage des étables...), ce sont surtout les déchets issus de la transformation industrielle des produits « animaux » qui sont susceptible d'entraîner des dommages sur l'environnement quand ils sont concentrés et non-contrôlés. En effet, s'agissant des rejets liquides, on sait que la production d'eaux usées ne conduit pas nécessairement à des problèmes d'environnement si le traitement des produits animaux se fait à petite échelle et n'est pas concentrée dans un même endroit. Les différences d'échelles induisent donc d'énormes variations selon la taille, les process de production (quantités de matières à éliminer), et les pratiques d'entretien de chaque usine ou unité de production. Les quantités de déchets produites, leur dépollution, et les modalités de dispersion seront déterminants dans la pollution ou non des points de rejet notamment les écosystèmes aquatiques et les eaux souterraines.

L'activité-phare de ce secteur à Dakar est représentée par l'abattage industriel et la découpe d'animaux destinés à la consommation. Si une bonne partie des déchets solides générés (cuir, abats, pattes etc.) parvient à être recyclée, c'est l'usage de nouveaux intrants pour la transformation qui constitue le plus gros facteur de pollution car requérant notamment de grandes quantités d'eau chaude et de vapeur pour le nettoyage et la stérilisation. De même, en plus des particules insolubles appelées « solides en suspension », leurs eaux usées contiennent des graisses, des huiles, des protéines, des hydrates de carbone, substances organiques et d'autres composés certes biodégradables, mais dont le processus nécessite beaucoup d'oxygène.

Ces eaux usées produites constituent donc le principal élément de pollution tant la concentration en composants organiques des eaux usées accroît le demande d'oxygène, appelée généralement « demande d'oxygène biologique » (DOB). Une étude commanditée par le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature en 1999 et portant sur l'établissement d'une stratégie de gestion des déchets dangereux a permis d'identifier un certain nombre de produits concernés par la récupération de déchets à priori dangereux (voir annexes 8). Par ailleurs, pour les émissions des gaz à effet de serre liées à l'activité industrielle, le ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature les a estimé en 1995 à 345 Gg ECO<sub>2</sub> soit 3,6 % des émissions totales du Sénégal (MEPN-CSE, 2000).

Parmi les déchets spéciaux, certains sont en provenance des activités de services, à l'image des huiles de vidange des voitures produits par les garages de mécanique automobile. Une partie de ces huiles est collectée par la Société de Régénération des Huiles usagées (SRH), à hauteur de ses capacités, mais surtout en fonction de la nature officielle ou pas du professionnel de l'automobile concerné. Pour ainsi dire, l'entreprise travaille principalement avec les garages ayant pignon sur rue, ce qui explique qu'elle ne parvient pas à capter les volumes générés dans les garages mécaniques informels. Les huiles de vidange y sont au mieux, récupérées dans des bidons ouverts puis rejetés dans des dépôts anarchiques, alors que pour d'autres disposant d'un local non couvert avec sol sableux, la vidange est directement réalisée par terre, l'huile résiduelle finissant par percoler ou se mélanger au sable. Avec le temps, et l'action de l'huile de vidange, le sable se compacte et prend progressivement une coloration noirâtre .

Les déchets spéciaux produits par certains prestataires de services comme les garages et autres ateliers de réparation mécanique sont parfois récupérés ; c'est le cas des batteries de voitures usagées. Si le plomb contenu dans ces batteries est artisanalement (et dangereusement d'ailleurs), extrait par des filières de recyclage, les rebuts de cette valorisation, ainsi qu'une bonne partie de ces déchets inutilisables (pneus usagés), se retrouve à Mbeubeuss alors que l'autre fini dans la nature notamment dans les dépôts anarchiques de déchets banals (ménagers). Huiles, solvants, résidus d'hydrocarbures (hors dégazages), déchets et humeurs liquides etc., en provenance des grands pôles commerciaux et d'échange que sont le Port et l'Aéroport de Dakar, suivent aussi les mêmes itinéraires. Ces déchets issus de l'entretien mécanique des bateaux et avions, ainsi que du nettoyage hygiénique de leurs cabines et *cockpits* quittent généralement ces sites pour Mbeubeuss, en l'absence de mécanismes de prise en charge convenables.

### *1.2.3 Les déchets ménagers spéciaux (DMS) et les déchets toxiques en quantités dispersées (DTQD).*

Même s'ils n'occupent pas encore des proportions importantes dans les volumes de déchets rejetés par les ménages de la ville, les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) ainsi que les déchets toxiques en quantités dispersées (DTQD) connaissent cependant une légère augmentation.

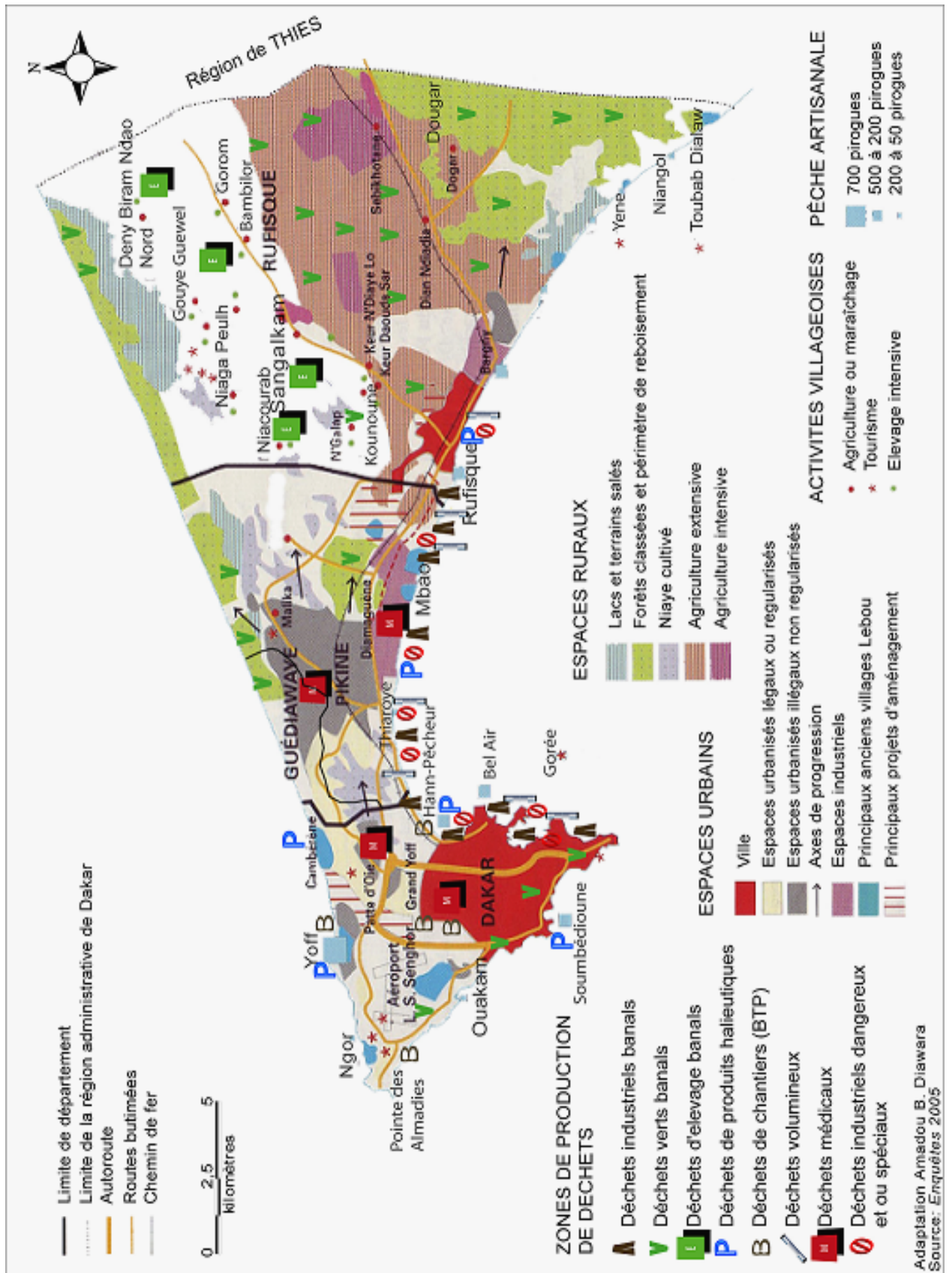
Dans ce lot, les produits phytosanitaires professionnels n'apparaissent encore qu'occasionnellement, vraisemblablement en rapport avec la faiblesse du jardinage intramuros. En revanche, les déchets d'emballages d'aérosols sont en nette progression. Du fait de leur usage quasi généralisé, les contenants de déodorants, cosmétiques, et autres insecticides, de même que les boîtes, pots et emballages de colle, peinture et produits d'entretien à usage domestique sont de plus en plus présents dans les poubelles des ménages. Mais, les proportions retrouvées dans les points de rejet de déchets sont nettement moins conséquentes : une fois vides, ces contenants sont en effet généralement prisés par les récupérateurs qui alimentent la filière artisanale de réutilisation-recyclage des emballages et contenants. D'ailleurs dans certaines familles, ces objets sont mis de côté pour être monnayés auprès des récupérateurs ambulants.

Peu de déchets de détergents sont aussi rencontrés : les ménages qui en achètent par petites doses, les utilisent en général intégralement, ce qui explique que l'on ne retrouve en réalité que des sachets vides. En revanche les piles et accumulateurs, ainsi que les batteries de téléphones portables usagés (contenant des métaux lourds comme le cadmium), les ampoules électriques cassées ou hors d'usage sont en forte progression.

Les déchets de matières hybrides telles la soude caustique, la gamme des solvants et les autres produits pâteux, incontournables pour le secteur du bâtiment se retrouvent très souvent avec les déchets de chantier abandonnés dans des dépôts anarchiques. C'est avec le développement de l'auto-construction moderne qu'on assiste à une augmentation de ce type de résidus matières généralement rejetées dans les égouts, mais aussi abandonnées en « petites » quantités dans la nature.

Parmi les autres DTQD rencontrés, les déchets de soins à domicile : produits pharmaceutiques, pansements et autres médicaments périmés sont quasi inexistantes dans les ménages, du fait de la faiblesse de l'automédication moderne, et de l'usage très rare de boîtes à pharmacie pour *premiers soins* dans les familles. Par contre on retrouve encore des écorces et autres plantes (déjà utilisées ou pas), provenant de l'automédication traditionnelle.

Signalons aussi les déchets liés aux activités et services de photographie : officines et laboratoires de traitement d'images utilisant des bains et produits chimiques pour le rinçage et le tirage des photos, rejettent dans les conduits d'eaux vannes, des fluides chargés en éléments polluants (révélateurs, fixateurs). En progression aussi, les cartouches d'imprimante vides en provenance des administrations, des services du tertiaire (banques, assurances, boutiques de services informatiques ) et des particuliers.



Carte 27. Zones de production des déchets solides urbains banals, dangereux et/ou spéciaux à Dakar.



S'agissant de la prise en charge des déchets dangereux ou toxiques produits par les industriels, de même que des déchets médicaux ou d'activités de soins, l'Etat devra exiger

- un confinement sanitaire stricte dans les sites ou établissements de production
- un traitement obéissant à des normes sanitaires contraignantes pour les structures procédant à une élimination in situ
- des mécanismes de collecte-transport respectant les mêmes normes sanitaires.
- Et une élimination viable pour les opérations de traitement hors site.

Le recours à des professionnels proposant des mécanismes convenables de confinement et de transport des déchets dangereux qu'ils soient médicaux ou industriels (toxiques) est nécessaire. Combinées à une réglementation plus contraignante, de telles mesures aideront à l'émergence de prestataires de service compétents.

Mais, s'il apparaît évident que de telles matières doivent être manutentionnées dans des containers étanches pour leur transport et l'évacuation, à charge pour les pouvoirs de proposer des solutions d'élimination finale convenables, afin de mieux établir une traçabilité-matière. On reviendra sur ces aspects dans le chapitre III de cette partie, consacré aux perspectives de gestion des déchets urbains à Dakar (Sous-chapitre *Elimination*).

## 2. *Mise à jour régulière des données concernant les OM et « assimilés ».*

Pour mener à bien les politiques, les pouvoirs publics ont besoin entre autres outils de planification, de données régulièrement mises à jour pour des raisons de fiabilité : on estime à environ dix ans la période durant laquelle des données statistiques peuvent être considérées comme fiables. L'un des éléments essentiels dans la constitution d'une base de données concernant les déchets solides urbains de l'agglomération dakaroise réside dans une identification pointue des principales familles de déchets, mais aussi dans une bonne connaissance des quantités produites. Si les objectifs poursuivis tournent autour d'une meilleure gestion, ces mesures permettent aussi d'éviter de nombreuses confusions. On d'ailleurs signalé précédemment dans le cas de notre zone d'étude, que certains aspects pourtant très rationnels de la question tels qu'une bonne appréciation quantitative des productions se retrouvent transformés en instruments ou arguments d'accusation, stigmatisant quelques groupes par le biais de représentations mentales parfois arbitraires.

Aussi comme pour tout secteur, les données déchets, ont besoin d'être régulièrement mises à jour compte tenu de la dynamique qui accompagne leur évolution. Même si la remarque est valable pour l'ensemble des familles de déchets, elle l'est encore plus pour les OM qui constituent dans la masse des rejets urbains la plus grosse préoccupation des pouvoirs publics. Ces paramètres ont trait à l'évaluation des quantités réellement produites, à l'étude de leur composition en vue d'orienter leur élimination mais aussi et surtout à l'identification des principales sources, permettant notamment de traquer la production dissimulée.

### 2.1 *Quantification et caractérisation des déchets solides ménagers à Dakar : les enseignements.*

Il est généralement admis que cette catégorie comprend outre les déchets ménagers, ceux de certaines activités industrielles et commerciales. Ces deux derniers secteurs tout comme d'ailleurs celui de l'artisanat de production ainsi que le commerce informel..., pourtant gros producteurs de déchets assimilés « banals » à Dakar semblent néanmoins très peu pris en compte dans les stratégies de prise en charge. Il en est de même des administrations, des structures éducatives et scolaires...en gros, de l'ensemble des secteurs ayant une production assimilable aux déchets ménagers qui constituent des *niches rudologiques* car jouissant d'un service destinée aux particuliers. Le manque à gagner, supporté par les pouvoirs publics est encore davantage ressenti par les sociétés de collecte. Il a sans doute a du fausser les calculs de rentabilité et les objectifs de performance de nombre de sociétés qui depuis la seconde phase de privatisation du secteur, ont voulu relever le défi du nettoyage de la ville.

D'ailleurs globalement il est probable que la société de collecte intervenant actuellement soit confrontée à un problème majeur impliquant le biais induit par la non prise en compte de cette production *fantôme* : elle gère un secteur dont elle est loin de maîtriser les paramètres statistiques de base à savoir : les quantités de déchets ménagers produites, et dont elle a la charge de la collecte.

AMA estime avoir 1200 tonnes de déchets à collecter, tout en déclarant parvenir à en collecter près de 1000. Mais si la situation sanitaire préoccupante de la ville, avec notamment la prolifération des points de rejets anarchiques, semble pointer une faiblesse logistique de la société de collecte, ainsi que des méthodes de collecte qu'elle a mis en place, une des hypothèses à prendre en considération s'oriente aussi vers une sous estimation de la production.

Indépendamment de disposer de données *fraîches*, c'est donc ce souci de vérification qui a présidé à un essai de quantification de la production de déchets dits ménagers de l'agglomération dakaroise.

### 2.2.1 Caractérisation pondérale

L'existence de données précises et actualisées sur les quantités et les caractéristiques des déchets constitue le pivot de toute politique déchet cohérente ; elle est indispensable à la sélection et au dimensionnement des options techniques de prise en charge. Nombre d'auteurs ont particulièrement insisté sur une bonne connaissance des quantités collectées et celles générées, bases de toute planification en la matière.

En vue d'actualiser les données sur les quantités produites, on a donc mené des campagnes de pesées directement auprès de 360 ménages pendant 3 jours, campagnes qui nous ont permis de dégager une estimation de la production domestique de près de 1726 tonnes/jour. Ramenée aux 2 267 356 habitants que compte la région de Dakar (RGPH décembre 2002), elle nous donne une production spécifique domestique d'environ 0,76 kg par jour et par habitant (voir méthodologie), chiffre qui n'inclue pas les 200 tonnes environ de déchets issus des marchés et autres commerces.

Nos enquêtes portant sur quatre sites ou marchés « témoins », localisés dans l'agglomération dakaroise nous ont donné une moyenne de production d'environ 200 tonnes par jour en provenance des lieux commerciaux. Ce chiffre est d'ailleurs corroboré par les données de prévision fournies par le Ministère de l'Environnement, pour l'année 1995 et selon lesquelles les déchets issus des marchés représentent près de 16 % de la production totale de la ville ou un tonnage équivalent à près de 20 % de celui des ménages (environ 300 tonnes).

Quant à la part du balayage des rues pour cette même année 1995, elle représentait selon le chiffre du Ministère de l'Environnement 4 % de la production totale de déchets. En se basant sur cette donnée on peut estimer le tonnage de déchets produits par les balayage des rues (ordures et sable) à environ 70 tonnes par jour.

On a ainsi pu estimer dans une hypothèse basse, que l'agglomération dakaroise produisait près de 2000 (1996) tonnes de déchets par jour<sup>1</sup>, hors déchets *assimilables ménagers* en provenance des administrations, des écoles, des établissements industriels. On est loin des 1200 tonnes officiels souvent avancés dans la littérature, dont d'ailleurs la société de collecte déclare parvenir à collecter environ 1020.

Avec une production de déchets largement sous estimée, et une insuffisance des moyens logistiques mis en place, on comprend mieux le déficit dans la collecte (atteignant rarement 50 %). Il y'a là une explication possible du développement des méthodes alternatives d'élimination des déchets, dont la pratique du rejet dans les dépôts anarchiques<sup>2</sup>, largement adoptée dans la ville.

<sup>1</sup> Voir dans méthodologie, Campagne de caractérisation des déchets solides de Dakar. DIAWARA 2005.

<sup>2</sup> LE BOZEC parlant de la France précise en effet que la quantité récupérée y correspond à celle officiellement collectée en mode domiciliaire, ou en PAV. Ainsi, une faible portion reste sujette à l'auto-élimination par enfouissement ou une incinération artisanale à domicile pour les résidents en pavillon avec jardin, un rejet dans les décharges sauvages et/ou dépôt dans les points de collecte des collectivités voisines. Dans le cas dakarois, ces procédés concernent près de la moitié de la production totale, vouée à l'élimination parallèle.

### 2.1.2 Caractérisation physique : étude de la composition des déchets solides dakarois.

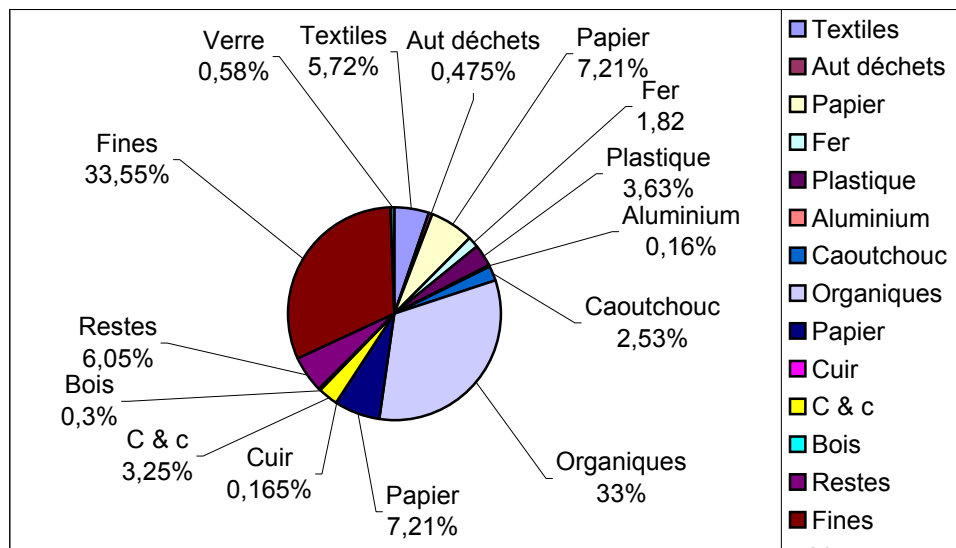
Au-delà de la phase quantification de la production, elle demeure incontournable dans une perspective de gestion complète des résidus. La connaissance de la composition physico-chimique des déchets concernés, permet en effet d'orienter le choix des mécanismes de traitement et/ou d'élimination finale. Pour le cas des déchets ménagers, elle permet aussi à travers la variation des rejets des ménages, de suivre l'évolution des modes de consommation des populations. C'est l'identification selon GOUHIER, *de la poubelle de l'indispensable (peu abondante et peu diversifiée), de la poubelle du nécessaire (familles modestes), de la poubelle du choix possible (quartiers d'habitat individuel confortable) et enfin de la poubelle de l'abondance et de la fantaisie (quartiers bourgeois et aisés).*

L'analyse en amont du contenu rudologique des poubelles sert donc prioritairement aux décideurs ; elle leur permet d'identifier la nature des gisements réels pour la récupération-recyclage, tout en aiguillonnant les méthodes d'élimination finale. Mais une fois affinées, ces analyses peuvent aussi aider à comprendre à travers les rejets, l'évolution de certaines réalités économiques telles que le niveau de vie des populations et ménages. Elles permettent de disposer d'indicateurs socioculturels, en rapport avec l'évolution des modes de consommation. Toutefois, pour rester pertinentes, les données concernant la composition des déchets produits doivent, on l'a dit être régulièrement actualisées. C'est ce qui a motivé pour Dakar la mise en place en 2004 parallèlement d'une campagne de pesée, une phase caractérisation physique des déchets solides de l'agglomération (voir méthodologie), campagne au sortir de laquelle, quelques principales tendances se dégagent.

D'abord, une forte progression par rapport à l'étude de DIOP (1988) de certains constituants des déchets dakarois : c'est le cas des piles et accus, des produits pharmaceutiques périmés, ou encore des emballages Tétrapack jusque là assez peu répandus. S'agissant des produits d'hygiène corporelle, très peu de culottes anti-fuite pour personnes âgées ont été retirées, alors qu'on note inversement une augmentation de la présence des couches jetables pour bébés, des protèges slips, tampons et autres serviettes hygiéniques pour femmes ainsi que de cotons et pansements. Cette augmentation met en exergue la démocratisation par baisse des prix, de certains produits ou articles autrefois considérés comme apanage d'une élite. Leur utilisation par les couches populaires qui a connu un bond non négligeable, indique aussi une mutation dans les habitudes de consommation. Si le reste des autres composantes des poubelles semble à peu près stable, certaines comme le plastique connaissent néanmoins une progression de 2 points, confirmant la percée de cette matière dans les rejets urbains. On a vu comment en tant que matière neuve et gratuite, les poches et emballages en PEBD avaient acquis leur légitimité dans le transport des produits de consommation courante pour les ménages. Jusque là apanage des boutiques de proximité pour l'emballage et le conditionnement en petites portions de denrées alimentaires d'usage quotidien chez les populations, les sachets en PEBD sont désormais plébiscités par le secteur industriel. Hormis la traditionnelle filière PEHD (fûts, bidons ou encore bouteilles pour détergents), et du PET (qui s'est substituée au verre), les entreprises de conditionnement des produits de base (eau minérale, huile, sucre en poudre, lessive etc.), ont succombé à l'appel du plastique pour le conditionnement en amont des portions individuelles. L'utilisation du papier à titre d'emballage alimentaire qui s'est considérablement réduite, ne concerne guère plus que l'achat au détail de pain, de beurre à tartiner, ou encore de friandises telles que les arachides grillées etc.

La percée du plastique n'est d'ailleurs pas étrangère au recul d'environ 2 % constaté pour les métaux ferreux et non ferreux, traduisant la raréfaction de ces matières dans les poubelles des ménages. En dehors des essentiels ustensiles de cuisson (marmites et casseroles en fonte, et fourneau traditionnel en fer), les ménages achètent moins d'ustensiles en aluminium, tout en monnayant leurs vieux récipients en fer ou aluminium usés, aux récupérateurs et autres collecteurs.

Si cette tendance était perceptible depuis quelques années déjà du fait de l'irruption et du développement des objets et ustensiles en plastique et caoutchouc, elle a aussi été accentuée par le rush vers ces déchets à valeur ajoutée. Jusque là récupérées pour les filières artisanales qui les recyclaient et les transformaient (matière première pour certains fondeurs d'aluminium et forgerons), ces déchets sont désormais très prisés pour l'exportation vers l'Europe ou les nouveaux pays émergents d'Asie (Chine, Inde etc.). On y reviendra plus amplement dans le dernier chapitre de cette partie.



**Figure 8.** Composition moyenne pondérée des déchets solides de l'agglomération dakaraise en 2004. (Campagne de pesée et de caractérisation DIAWARA 2004).

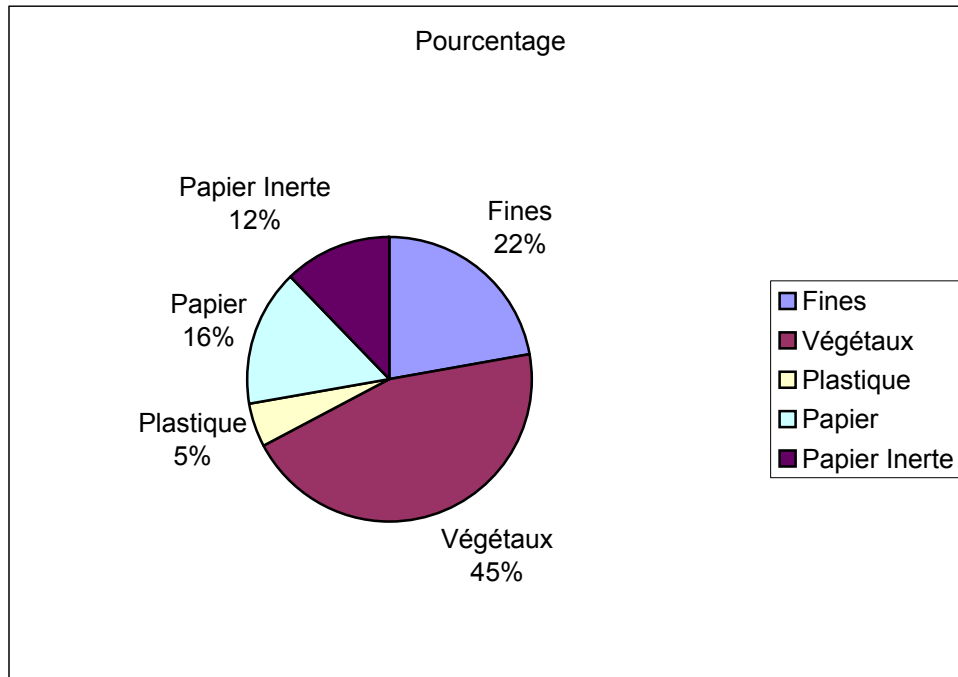
La comparaison des données de 1988 et de 2004 permet de voir un net recul de la production organique qui perd près de dix points en 15 ans (43% en 1988 contre 34 % en 2004). Ce recul des rejets organiques notamment alimentaires dans la production rudologique domestique des ménages, peut sans doute s'expliquer par une accentuation de la précarité sociale qui conduit les populations à limiter plus que dans par le passé certains gaspillages<sup>1</sup> d'ordre alimentaire. D'ailleurs tel qu'on l'a précisé plus haut, une partie de ces déchets est aussi destinée aux animaux d'élevage domestique.

Catégories	Pourcentage
Fines*	20 %
Végétaux	40,5 %
Plastique	4,5 %
Papier	14 %
Papier inerte	11 %

\* Les fines sont essentiellement constituées de sables et de particules issues de la combustion (cendres...)

**Tableau 17.** Composition des ordures ménagères de Dakar en 1980. (Source Wone .O 1980.P52)

<sup>1</sup> Concernant les principales denrées de base de l'alimentation nationale, les prix ont connu une hausse d'environ 25 % depuis 1988. Le kilo de riz tourne actuellement autour de 350 Fcfa (environ 0,5 €), le litre d'huile avoisine les 1000 Fcfa (entre 1,25 et 1,5 €), le kilo de sucre 700 Fcfa (environ 1 €). Du point de vue des revenus, le salaire moyen mensuel tourne autour de 65 000 FCfa (100€).



**Figure 9.** Composition moyenne des déchets ménagers en 1980, d'après WANE O.

De même, en se basant sur des estimations effectuées auprès des populations durant les enquêtes ménage<sup>1</sup>, on a pu aussi noter une légère variation de la composition des organiques en fonction des saisons. En saison sèche on retrouve en effet moins de matières organiques, avec un pourcentage qui passe de 34 à environ 31 % (représentant une baisse de 1/ 10<sup>o</sup> de la production réelle obtenue en Aout 2004), malgré les apports en feuilles d'arbres durant cette période. La saison des pluies reste en effet celle de forte production par excellence de fruits et légumes que l'on retrouve en plus grande quantité et à prix abordable sur les étals des marchés et commerce et aussi par conséquent dans les ménages dakarois et dans leurs poubelles (épluchures, résidus). En outre, du fait de dégradations causées par la pluie sur divers objets ou matériaux domestiques, cette saison sera davantage propice à une légère augmentation des rejets d'articles composés de papier (journaux, cartons), mais aussi d'objets divers ne pouvant systématiquement être mis à l'abri. Naturellement, les poubelles des quartiers résidentiels et d'Affaires restent largement plus hétérogènes et fantaisistes que celles austères des banlieues pauvres.

Mais la plus forte progression revient sans conteste aux matières « fines » qui font un bond de près de 8% par rapport à 1988. Dans ces banlieues populaires surtout nord-est, l'omniprésence de fines de poussières de balayage, mais aussi de sable peut laisser penser à une progression de facteurs tels que la détérioration du couvert végétal dans la presqu'île. On peut aussi signaler l'influence de facteurs morphodynamiques généraux comme la migration des particules depuis les zones intérieures ou encore l'installation de plus en plus prononcée des établissements humains dans des zones à trame non stabilisée qui semblent y participer largement.

Au chapitre des fines contenues dans les poubelles, l'augmentation des cendres résultant de la cuisson effectuée au charbon ou au bois, témoigne du fort emploi de ces combustibles malgré les incitations à l'utilisation du gaz butane (dont on note d'ailleurs de fréquentes pénuries dans l'approvisionnement).

<sup>1</sup> Pour pallier une seconde phase qui n'a pu être effectuée du fait de contraintes budgétaires.

Dans les pays occidentaux, une variation est aussi constatée avec notamment une plus forte production de cendres durant l'hiver, cendres provenant des cheminées et poêles de chauffage domestique. Cette tendance se maintient toujours en dépit de la baisse de ce mode de chauffage. Bien qu'il y'ait une baisse de l'usage de la cendre à titre de produit de récurage, la matière reste néanmoins indispensable, notamment dans le fonctionnement des encensoirs<sup>1</sup> traditionnels.

On avait aussi souligné précédemment, l'omniprésence de sables intrusifs et des poussières naturelles (litho météores) dans les poubelles de ménages, notamment ceux localisés dans les zones à substrat sableux non stabilisé. Naturellement durant la saison des pluies, l'eau au contact du sable parvient à le stabiliser tout au moins provisoirement, et ainsi, réduire le rythme de pénétration des particules de sable et de poussière qui aidées du vent, accédaient plus aisément à l'intérieur des maisons. Favorisant alors une diminution de leur proportion dans les balayures, le revers d'une telle situation sera toutefois constitué par l'intromission d'une fraction discrète de terre et poussière mouillées dans les habitations (disposant de pièces au sol revêtu) et ce malgré, quelques précautions prises par les populations. Même si cet aspect n'était au départ pas inclus dans le questionnaire, l'on a pu durant les enquêtes observer quelques tendances générales au chapitre des solutions mises en œuvre pour remédier à cette situation. Ainsi, pour les habitations bénéficiant d'un sol totalement revêtu de ciment, les occupants disposeront devant l'entrée principale de la maison un tapis antisalissure de fortune, en l'occurrence un sac de riz en coton vide, qui en général sera plié en deux et servira à dégraisser les chaussures. Pour les habitations ou concessions disposant d'une cour intérieure non revêtue, un tel tapis sera disposé à l'entrée de chaque pièce présentant un sol revêtu.

Même si on retrouve dans beaucoup de foyers aisés l'usage de tapis brosse modernes, leur présence est généralement dictée par la configuration des maisons, mais aussi par le standing social de ses occupants. Pour les maisons disposant d'une cour stabilisée donnant accès aux pièces de vie, le tapis sera comme dans les maisons pavillonnaires, généralement placé devant la porte d'entrée du bâtiment, alors qu'à Dakar, certains en associant les deux, disposeront parfois la variante *locale* devant le portail d'entrée comme premier piège à sable et fines. Chez les résidents en habitat collectif, le constat est quasiment le même : ceux des quartiers résidentiels sécurisés adopteront le modèle moderne, alors que les habitants de immeubles privés localisés dans les banlieues préféreront le sac de riz en coton vide devant leur porte. Ce dernier reste ainsi très prisée : en fonction des zones d'habitation et de la typologie de l'habitat, elle s'avèrera plus adaptée au contexte, d'autant qu'il est issu du recyclage d'un emballage qui de surcroît est peu sujet au vol.

<sup>1</sup> Les sénégalais sont généralement très friands des parfums et vapeurs embaumants que libèrent les différentes essences d'encens. Les encensoirs utilisés pour les consumer sont encore largement traditionnels, même si dans les milieux aisés la réplique électrique s'impose peu à peu. S'agissant du produit lui-même, la quasi totalité des variétés, qu'elles soient d'origine local (avec une production exclusivement détenu par les femmes), ou importées d'Orient ou d'Asie, servent à parfumer habits et pièces de vie au quotidien, ou pour les grandes occasions, (mariages, fêtes religieuses, réception d'hôtes...). D'autres par contre, en sus de ces fonctions de base, les vapeurs d'encens permettent accessoirement d'éloigner les moustiques, alors que quelques variétés (dont le fameux *Gongo*) présenteraient des vertus aphrodisiaques. Bien que cela n'ait pas été formellement prouvé, son usage quasi réservé aux adultes initiés en dit long sur les connotations qui l'entourent. A signaler tout de même que nombre de spécialistes du milieu médical tirent tout de même la sonnette d'alarme devant les conditions d'utilisation de l'encens. Ils dénoncent l'enfumage de pièces hermétiquement closes donnant lieu à une surexposition aux inhalations. Cette pratique peut être source de d'intoxication ou de complications pulmonaires chez des personnes sensibles telles que les asthmatiques ou encore les nourrissons. Il est vrai que certaines périodes semblent particulièrement propices à ces abus ; c'est le cas des fraîches nuits de l'hiver tropical durant lesquelles l'encensoir enivrant joue aussi le rôle de régulateur thermique ou chauffage dans les chambres à coucher et/ou pièces qui peuvent en faire office le soir. Le marché de la Gare à proximité du Port de Dakar, constitue le principal point d'approvisionnement des revendeurs et des particuliers en encens.

A noter que généralement, seuls les hall d'entrée des édifices à caractère commercial ainsi que les immeubles modernes du centre disposent de ce type de tapis avec une préférence pour le modèle brosse-coco. Cette introduction s'effectue généralement par l'entremise des sandales sur lesquelles elles se collent de même que dans les interstices des semelles des chaussures où elles s'incrusteront lors des allées et venues diverses. Le phénomène est encore plus perceptible dans les quartiers de la banlieue aux ruelles sablonneuses non stabilisées.

Autre exemple qu'une observation minutieuse des poubelles permet de déceler, la part dévolue au papier dans les déchets des ménages. Elle connaît un net recul d'environ 9 points (passant de 16 à environ 8 %), imputable sans doute à l'ampleur des phénomènes de recyclage artisanal des journaux, cahiers bouquins et autres livres usagés pour le conditionnement de produits alimentaires (condiments, fruits secs...). Certains ménages ont à ce titre pris l'habitude de traiter directement avec les récupérateurs.

S'agissant des matières à putréfaction rapide les déchets alimentaires occupent une place de choix, avec tel qu'on l'a vu une omniprésence des déchets de préparation (viscères de poissons) ainsi que les épluchures de légumes. A signaler que parmi les produits d'hygiène intime, on retrouve encore très peu de couches pour bébés ou pour personnes incontinentes alors que les serviettes hygiéniques (pour femmes) sont en progression dans les poubelles des ménages dakarois. Toujours est-il que ces matières ne peuvent demeurer longtemps dans les poubelles intérieures car produisant des odeurs agressives, notamment en période de chaleur.

Les possibilités d'analyse sont multiples en fonction des objectifs, avec autant de déclinaisons et de suivis possibles, qu'il existe de matériaux ou gisements.

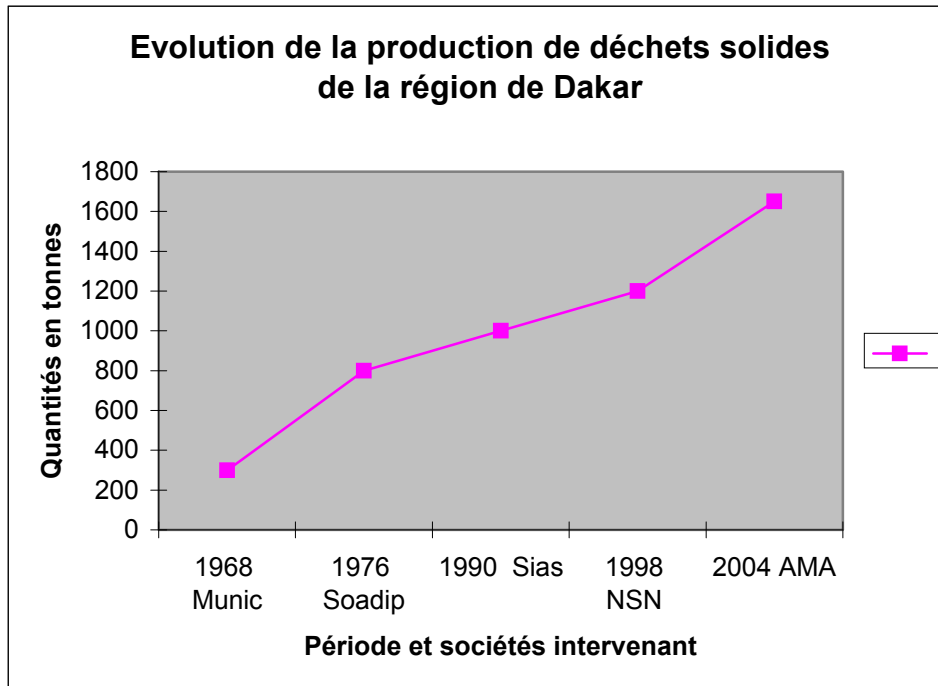


### *2.1.3 Les limites de l'étude ou les éléments non abordés : analyses chimiques et mesure du pouvoir calorifique.*

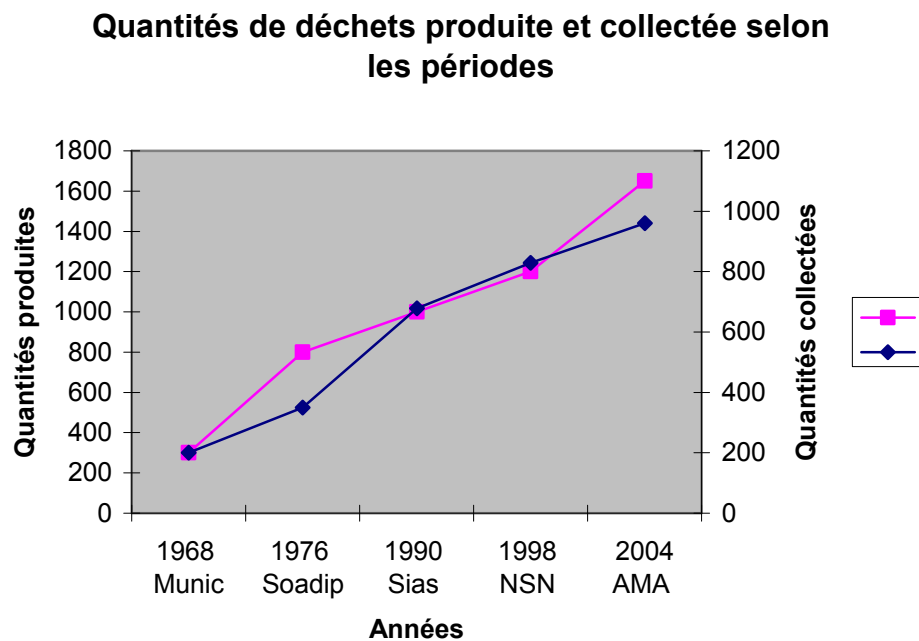
Ces analyses chimiques viennent en complément à la caractérisation physique et permettent d'affiner les orientations pour les mécanismes d'élimination finale notamment en déterminant le contenu énergétique des déchets (PCI, PCS...), la quantité compostable, ou encore celle recyclable. Mais compte tenu de nos moyens limités il nous était impossible de prendre à notre charge les frais liés à de telles analyses, et cela constitue sans doute l'un des *bémols* de cette étude. A défaut de ne pouvoir réactualiser de telles données, on renverra à l'étude de DIOP.O, sachant que ses résultats datant de 1988 ne garantissent plus la fiabilité requise pour de telles décisions. En tout état de cause l'actualisation des données concernant les déchets se révèle alors d'une importance capitale en tant qu'outil de gestion incontournable pour les organismes en charge du secteur, et pour les pouvoirs publics en tant qu'instrument de planification notamment par suivi de l'évolution des quantités à gérer. Elle entrera en compte aussi bien pour les mécanismes d'élimination finale qu'elle se révélera décisive lors de la mise en œuvre éventuelle et future de quelque procédé ou politique officielle de récupération des matériaux (gisements) avec tri en amont, alors que l'examen « microscopique » des miasmes permet de disposer d'un indicateur social des plus intimes et de des plus affinés.

## *2.2 Une augmentation régulière de la production...*

Les principaux constats saillants quant à cette question déchets permettent de remarquer une augmentation régulière de la quantité d'ordures ménagères produite par la ville liée à sa croissance démographique, mais aussi au coût de la collecte pour le contribuable. Pourtant ces augmentations vont inversement vont trancher avec la baisse continue des moyens humains et logistiques affectés à ces missions de nettoyage. La campagne de réactualisation de la production réalisée en 2004 a montré qu'entre 1975 et 2005, la production de déchets solides de l'agglomération dakaroise a quasiment quintuplé passant de 350 tonnes par jour environ à près de 2000 tonnes en 2005.

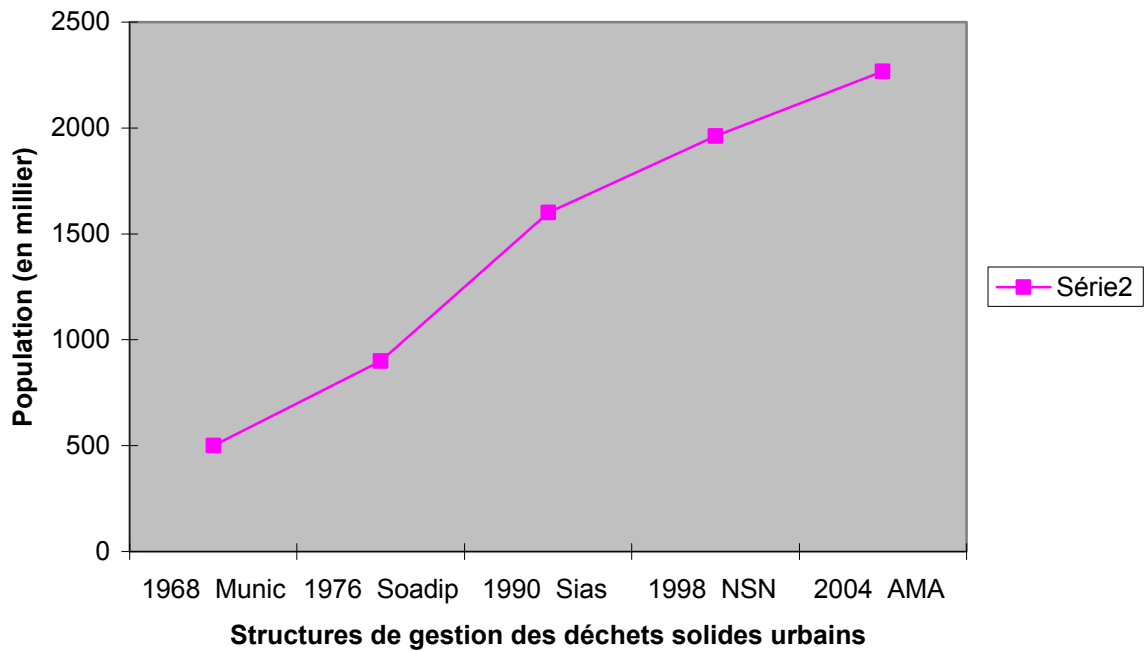


**Figure 10.** Evolution de la production de déchets solides de la région de Dakar.



**Figure 11.** Quantités de déchets produites et collectées selon les périodes.

**Evolution de la population de l'agglomération dakaroise et période d'intervention des structures de collecte.**



**Figure 12.** Evolution de la population de l'agglomération dakaroise et période d'intervention des structures de collecte.

## Chapitre II : Aspects Institutionnels et financiers

### 1. Législation « Déchets » et politiques environnementales : une approche récente au Sénégal

#### 1.1 A l'origine, des mesures hygiénistes.

L'importance de la question des déchets dans les politiques de santé a été depuis longtemps identifiée. Le BOZEC souligne que c'est dans le contexte épidémique de la fin du Moyen Age, que s'est dessinée en Europe les prémises de la future politique hygiéniste qui intégra dans ses objectifs une meilleure gestion des déchets solides. Mise en place en France dans des villes comme Paris, Rennes, Marseille, Montpellier, elle présida au passage régulier d'un service public de tombereaux dits de « *purgatio* ».

Il faudra pourtant attendre la fin du XIX<sup>e</sup> et l'apogée de cette tendance hygiéniste, lors de la guerre déclarée contre l'insalubrité dans les pays occidentaux -suite à la prolifération en masse de la peste, la fièvre jaune, la typhoïde et autres maladies microbiennes-, pour voir médecins mais aussi militaires aux avant postes. La lutte devait allier la rigueur administrative et stratégique que nécessitait cette initiative, à la perspicacité et la précision médicale des hommes de la santé. En Europe ou en Amérique (du Nord), ce combat mené avec les hygiénistes donnera naissance aux véritables premières mesures et règlements en la matière de salubrité publique, et notamment ceux liés au conditionnement des matières déchues. En France le préfet de la Seine Eugène Poubelle signa un arrêté obligeant les parisiens à présenter leurs ordures ménagères dans un récipient à couvercle, la fameuse « poubelle ». Cet arrêté fut complété par un second réglementant l'enlèvement des ordures ménagères. Aux USA et au Canada pareille mesure fut appliquée notamment dans les grandes villes de la côte est : New-York, Baltimore...

Au sortir de la première guerre mondiale et avec les découvertes pastoriennes, la conception hygiéniste de la santé publique perdait de sa superbe, préfigurant la séparation entre les secteurs de la santé et celui des miasmes<sup>1</sup>. Dorénavant, le nettoyage des rues et le ramassage des ordures n'allaient plus relever de la santé publique. Mais en dépit d'un radical changement d'orientation des gouvernements, les progrès sanitaires vont encore pour beaucoup, découler de l'amélioration des conditions de l'hygiène collective : dans la plupart des pays du monde, la médecine curative ne jouera encore que très peu sur la baisse de la mortalité chez les populations humaines.

Au Sénégal la question de l'assainissement liquide et de la gestion des rejets qui ne s'était jusque là guère posée pour les sociétés traditionnelles, pris une soudaine ampleur au lendemain de l'installation officielle par des français sur la presqu'île lébou du Cap-Vert. Elle se posait d'ailleurs plus globalement à tout espace désormais urbain et sous contrôle colonial, et donc soumis à une totale redéfinition. Confrontée à un afflux massif d'immigrants, la nouvelle ville était en effet caractérisée par une dualité spatiale entre zones centrales d'habitat et d'activités privilégiées occupées par les colons blancs, et marges insalubres envahies par des implantations indigènes de fortune. Ni l'existence d'hôpitaux militaires réservés à une élite, ni le comblement de quelques gîtes à larves n'éviteront à la ville coloniale de connaître ses premières épidémies. Elles étaient liées à la promiscuité, mais aussi à la mauvaise hygiène du cadre de vie extérieur, découlant de procédés d'hygiène publique qu'on a vu largement discriminatoires. L'accroissement de l'activité portuaire favorisera outre l'intensification des échanges, l'importation de quelques virus, tel la fièvre jaune.

<sup>1</sup> Au Canada, le chef du département de la santé publique de la ville de Toronto, Hastings précédemment fervent partisan de la théorie de l'anticontagionisme opérera même un virage radical en estimant : *le seul effet que les ordures ont sur la santé publique tient à ce qu'elles permettent aux mouches de pulluler.*

C'est donc logiquement que durant cette période que furent transposées dans les territoires considérés comme dépendants de la métropole, certaines réglementations hygiénistes et sanitaires de masse appliquées en France. Par le truchement de la politique coloniale officielle, furent édictées les premières mesures d'hygiène urbaine avec renforcement des contrôles (veilles) sanitaires. On peut noter la création de l'Agence Médicale Indigène chargée des questions de prophylaxie et d'assainissement, même si une esquisse du code de l'Hygiène datant de 1903 a en premier, défini la réglementation concernant la gestion des déchets à Dakar : elle précisait les mesures à observer et à faire respecter par les habitants des quartiers européens de Rufisque et du Plateau bénéficiant du service de collecte. Elle définissait aussi les contraintes à imposer aux populations indigènes exclues du système officiel<sup>1</sup>, sanctionnant la propension répressive et ciblée de l'initiative.

A la faveur de l'évolution géopolitique mondiale et en vertu du changement d'orientation coloniale initié au sortir de la seconde guerre mondiale, cette approche hygiéniste ségrégative opérera de subtiles mutations en prônant désormais une démocratisation de la santé et de l'hygiène. Mais en réalité leur finalité économique (préservation de la masse productive) et la constante ségrégative idéologique réapparurent très vite lorsque les mesures sociales en faveur des indigènes furent ignorées. Les politiques d'accès à l'eau potable, à un habitat décent et à l'assainissement liquide et solide devant accompagner la médecine préventive et curative ont été peu appliquées aux masses, même en étant réaffectées aux stratégies de gestion urbaine au moment des indépendances.

Depuis son accession à la souveraineté, nombre de mesures sont venues dans le domaine de la gestion des déchets, renforcer l'arsenal législatif en vigueur du Sénégal. Initiées par Mamadou DIA président du Conseil de l'époque, la dimension ségrégationniste sera expurgée de la politique hygiéniste officielle, alors que ce fervent partisan d'une hygiène « sociale » n'en reniera pas certains de ses aspects « moraux », qui seront ainsi conservés. Mais, même si la séparation était officiellement intervenue depuis près de 30 ans, il a fallu pourtant attendre 1971 pour voir l'adoption d'une loi sur les déchets : elle sera complétée par le décret 74-338 du 10 avril 1974 qui a défini l'évacuation et l'élimination des ordures, alors que la loi 83-71 du 05 juillet 1983 consacra la révision du Code de l'Hygiène précurseur de la réglementation en la matière. Mais, la quasi-totalité de ces mesures ont souffert d'une faible application du fait de lourdeurs administratives et sociales ce qui a notablement réduit leur pertinence.

### ***1.2 Les déchets dans les questions environnementales au Sénégal. Quelques dates repères.***

La mise en œuvre de politiques sur (ou pour) un territoire donné passe nécessairement par l'élaboration d'une réglementation correspondante qui définit le cadre d'évolution et oriente les actions. Elle constitue la base sur laquelle se réfèrent pouvoirs publics et décideurs, et à laquelle sont contraintes les personnes morales ou physiques désirant s'y installer, voir y mener des activités socio-économiques et / ou de développement. Mais, c'est aussi à travers les plans et politiques d'aménagement du territoire que les pouvoirs publics esquissent la mise en valeur des régions et départements nationaux, bien qu'il existe parfois des pesanteurs retardant ou limitant leur application.

C'est au sortir des années soixante, période euphorique des indépendances, que les pays africains commencèrent à intégrer la question environnementale dans leurs plans et politiques de développement. Les différentes crises énergétiques et les effets induits de la déforestation mais surtout du réchauffement climatique global ont conduit les nations industrialisées du nord à les impliquer davantage dans la protection de leur environnement.

<sup>1</sup> En effet les premières améliorations ont davantage concerné l'élite provenant de la métropole à travers la dualité Plateau- Escalier : ville propre située en hauteur et ville indigène en contrebas baignant dans l'insalubrité.

Au Sénégal, la prise en compte de la dimension environnementale dans ces plans s'est axée dans un premier temps sur des points clés en rapport avec le monde rural. Si la redynamisation du névralgique secteur de la pêche mais aussi de l'élevage était en vue, priorité était toutefois donnée à la lutte contre la dégradation des sols et la déforestation, fruits de plus d'un demi-siècle de monoculture arachidière intensive. En gros, il s'agissait de remédier à

- *l'érosion et l'appauvrissement des sols* par leur régénération naturelle et ou artificielle
- *la dégradation des formations forestières* par le placement d'espaces forestiers au profit du Domaine Public de l'Etat (Parcs nationaux), et mise en œuvre de projets de reforestation
- *la diminution des ressources en eau* par la construction de barrages, remise en eau des vallées fossiles ou du réseau hydrographique, surveillance des nappes d'eau
- *la réduction des ressources halieutiques* par définition de systèmes de quotas et de phases de repos biologique pour les espèces ciblées
- *la régression de la faune sauvage* : par le repeuplement de zones et l'interdiction d'exploiter certains spécimens.

Cette *Nouvelle Politique Environnementale Intérieure* a été menée en parallèle avec certaines causes plus géopolitiques et qui inciteront le Sénégal à ratifier dès 1960 nombre de conventions internationales dont :

- la Convention Africaine pour la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles (Alger 1968)
- la Convention relative aux zones humides d'importance Internationale (RAMSAR, 1971)
- la Convention dite de l'Unesco pour la Protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)
- la Convention de Washington de 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES), ratifiée en 1977
- la Convention sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, dite convention de Bonn de 1979, ratifiée en 1983
- la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe dite Convention de Berne de 1979, ratifiée en 1987
- la Convention de Montégo Bay sur le Droit de la Mer de 1982...

C'est aussi pour les mêmes raisons que le Sénégal a participé à la quasi-totalité des conférences sous l'égide des Nations Unies organisées depuis ces cinquante dernières années et ayant trait à la préservation de l'environnement :

- Conférence des Nations Unies sur l'Environnement qui constitue le premier sommet de la Terre et qui s'est tenue à Stockholm (Suède) en 1972
- conférence de Kyoto en décembre 1997 sur le réchauffement de la planète et la réduction des gaz à effet de serre, et qui a vu la participation de 159 pays
- ou plus récemment le Sommet Mondial sur le Développement Durable qui s'est tenu à Johannesburg en 2002 et qui visait à réduire la pauvreté et protéger l'environnement.

Cela dit, l'agression des milieux physiques et anthropiques touchait aussi l'environnement urbain pour des villes peu préparées à faire face à un solde démographique plus qu'excédentaire. Du fait d'un afflux massif et constant de populations principalement rurales, elles se retrouvèrent vite incapables de satisfaire une demande en service et équipements de base (eau, assainissement) déjà bien forte. Si en général cette situation découle des orientations d'exploitation appliquées au pays au temps de la colonisation, elle doit aussi pour beaucoup à l'absence de volonté politique forte pour renverser les tendances. Même les schémas directeurs

« professionnels » de l'après indépendance qui ont orienté la planification urbaine n'ont que peu intégré la question des rejets dans ces espaces pourtant depuis longtemps en proie à une saturation, aux pollutions et de la dégradation de l'environnement qui y est afférente.

### 1.2.1 La création du Ministère de l'Environnement : un tournant...

On peut admettre comme année référence en matière d'engagement environnemental 1972, date à laquelle le Sénégal a commencé à définir une politique d'environnement. Mais, il fallu attendre 1996 et le Plan National d'Action pour l'Environnement pour que le volet *Gestion de l'Environnement Urbain* aborde amplement dans un de ses points la question du traitement des déchets. Toutefois, si ce dernier plan présentait des avancées majeures par rapport à l'existant, allait surtout rejoindre dans les placards des mesures déjà adoptées et peu appliquée ; on le verra plus loin. Rappelons en effet que la loi du 28 janvier 1983 portant Code de l'Environnement, qui avait déjà identifié comme prioritaires la préservation des installations classées, la lutte contre la pollution des eaux, celle sonore, et celle de l'air, cibra aussi *les odeurs incommodantes*. Elle faisait référence à la prolifération des points de rejets anarchiques de déchets et des eaux domestiques mais ne fut suivi d'aucune application matérielle. Si le Code de l'Environnement défini très vite les directives à suivre en la matière, on verra que les prérogatives du ministère de tutelle resteront néanmoins très limitées, notamment sur des questions dépendant pourtant de son ressort.

C'est pourtant dans une perspective de prise en compte de l'environnement dans les politiques qu'était intervenue l'innovation majeure introduite au sein de l'exécutif sénégalais en 1978 : l'adjonction au Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, d'un département Environnement, sorte de *super ministère* dirigé à l'époque par Moustapha Niassé. Ces débuts marquaient les « premiers pas timides » des pouvoirs publics dans la réflexion et surtout l'incorporation aux politiques de développement, de ces questions environnementales. Jusque là dérisoirement abordées, c'est la série de catastrophes écologiques dont celle de Séveso<sup>1</sup> en Italie qui a remis en selle cette problématique, signant ainsi l'émergence des réalités écologiques dans la mise en œuvre des politiques économiques et de développement. Dès lors, ce volet environnement jusque là peu pris en compte durant les années précédentes, rentrait désormais (du moins officiellement) dans les préoccupations des autorités et se traduisit par l'adoption du Code de l'Environnement mentionnant les grandes lignes de la politique environnementale du pays.

L'axe local de cette « prise de conscience » était peut-être impulsé par le jaillissement d'autres questions encore plus « urgentes » telles l'affaissement des côtes dans les zones de Rufisque, de Yoff, du Cap Manuel, et le recul du littoral nord largement imputable aux prélèvements de sable qui contribuaient à son érosion. La dégradation du couvert végétal de la presqu'île dans une ville en constante progression inquiétait aussi les autorités, tant elle réduisait les « poumons verts » de la capitale<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> La catastrophe de Seveso est intervenue le 10 juillet 1976, un nuage contenant de la dioxine s'échappe d'un réacteur de l'usine chimique Icmesa, située dans la commune de Meda, et se répand sur la plaine lombarde (Italie). Quatre communes, dont Seveso, sont touchées. À l'époque, la toxicité de la dioxine pâtit d'une absence quasi complète de données scientifiques. On sait en revanche que l'une des substances libérée est composante des défoliants utilisés au Viêt Nam par l'armée américaine (L'Agent Orange). La question de dangers éventuels pour la santé est rapidement posée. Peu après l'accident, les feuilles des arbres jaunissent et les animaux familiers meurent par dizaines. Il n'en faut pas plus pour faire basculer Seveso de « catastrophe environnementale » à « la plus grande catastrophe depuis Hiroshima ». Le bilan exact sera connu sept ans plus tard, au moment de l'ouverture du procès des responsables des différentes sociétés incriminées. 193 personnes, soit 0,6 % des habitants de la zone concernée, ont été atteintes de chloracné, essentiellement des enfants. Aucune n'est décédée, un petit nombre seulement a gardé des séquelles. Parallèlement, la moyenne des cancers et des malformations fœtales n'a pas augmenté de manière significative. En revanche, sur le plan écologique, la catastrophe est tangible : outre les 3 300 animaux domestiques morts intoxiqués, il faut abattre près de 70 000 têtes de bétail. Par ailleurs, les sols agricoles et les maisons nécessiteront de lourds travaux de décontamination.

<sup>2</sup> Pendant longtemps domaine des cultures maraîchères dans les bas fonds humides, on n'y retrouve guère plus que quelques grandes parcelles ou encore des champs et jardins de case en couronne périphérique. L'écosystème des Niayes était aussi concerné, menacé qu'il était par le prélèvement de sable pour les constructions diverses découlant directement de l'extension spatiale de la ville et son bétonnage alors que les coupes de bois clandestines alimentaient les circuits de charbonnage illégaux. Pour y remédier, les pouvoirs publics réactivèrent des programmes visant à introduire davantage d'espaces verts dans l'environnement de la ville, ou à défaut, sauvegarder le système existant. Il s'agissait principalement du parc forestier de Hann, de la forêt de Mbao, des périmètres côtiers et de la ceinture périphérique qui s'étend au système de la « tri-urbaine » de Dakar-Thiès-Mbour.

Cette politique environnementale devait aussi s'atteler à mettre un frein à la cohabitation spatiale entre industries et habitat, notamment celui irrégulier découlant de la forte pression démographique que les programmes de logement officiels n'ont pas pu couvrir<sup>1</sup>. La nouveauté de la démarche s'inscrivant dans un contexte de prise en compte des risques environnementaux mais aussi des pollutions, un aspect était inévitablement en ligne de mire : celui des déchets solides urbains. C'est Moustapha Niassé qui le premier en sa qualité que ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement présida un Conseil National de l'urbanisme et de l'environnement réunissant le Ministère de l'Équipement, le Ministère de l'Urbanisme et la Commune de Dakar pour plancher sur la question de l'élimination des déchets solides de la capitale. Leurs conclusions avaient abouti à la nécessité de mieux coordonner les actions entre les différents intervenants et de privilégier ultérieurement la sous-traitance du nettoyage des rues, des espaces publics et de l'enlèvement des ordures ménagères à une société privée, quasiment dix ans après l'échec de l'essai de compostage industriel.

Seulement, en parallèle aux initiatives de la Direction de l'Environnement, la Direction de l'Assainissement (relevant du Ministère de l'Hydraulique) élaborait de son côté un cahier de charges en vue d'un lancement d'un appel d'offres international pour la construction d'une usine d'incinération pour Dakar, semblant ainsi se positionner elle aussi dans la question de l'élimination des déchets. Sans préciser les modalités de sa mise en œuvre et du rôle qui serait celui de la SOADIP dans le processus, ses experts préconisaient aussi l'appui du Ministère de l'Équipement aux collectivités locales pour la construction dudit incinérateur. Ils insistaient aussi fortement sur la nécessité d'une police de l'hygiène répressive avec ferme verbalisation des ménages contrevenants aux dispositions du code de l'Hygiène<sup>2</sup>. Enfin, la Direction de l'Assainissement proposa quelques mesures telles la dotation des ménages en poubelles réglementaires en zones urbanisées à hauteur de 500 FCFA subventionnée par la Commune et le relèvement de la taxe sur les ordures ménagères pour les ménages aisés, tout en recommandant pour les zones insuffisamment urbanisées le doublement des conteneurs pour la collecte en PRI.

Ce cloisonnement institutionnel, combiné à une absence de coordination entre les différentes administrations détenant en la matière une part de compétence furent on l'a vu, à l'origine de nombre de conflits, dus au chevauchement dans l'attribution des missions. Cette situation était aggravée par l'instrumentalisation de la machine étatique par le parti au pouvoir mais aussi par les dirigeants politiques pour des « règlements de compte » et autres « luttes de positionnement ». Si la création d'un département environnement en 1979, avait donc semblé marquer une volonté des pouvoirs publics sénégalais, de prendre en compte l'ensemble des pollutions, les initiatives cloisonnées qui en ont découlé, ont très peu été suivies d'application. S'agissant de la gestion des nuisances induites par les déchets, les mesures proposées n'ont bénéficié d'aucune approche globale : intégration aux mécanismes des déchets dangereux, réalisation d'installations fixes complémentaires. Des engagements environnementaux de protection des milieux étaient même pris dans les plans, alors que l'autorité publique autorisait la pollution de l'écosystème des Niayes du Nord, avec le fonctionnement désastreux d'une décharge brute d'ordures. Absence de coordination gouvernementale, caractère fragmenté des mesures et non application de certaines mesures d'urgence (faible matérialisation spatiale des indispensables équipements pour une prise en charge convenable), ont ponctué les premières actions d'un ministère dédié à l'Environnement.

<sup>1</sup> Il faut dire que si pour certains cas ce sont les industries qui se sont accaparé d'anciens zones d'habitation (Hann), dans d'autres cas c'est l'habitat spontané qui en « squattant » les failles interstitielles des nouvelles zones industrielles, finira par s'y greffer quasi-durablement. C'est le cas des abords de la Société du Domaine Industriel de Dakar (SODIDA créée en 1978) implantée à la lisière de l'autoroute assez loin du centre et des secteurs d'habitat, mais qui moins d'une décennie plus tard sera pourtant gagnée par l'implantation illégale.

<sup>2</sup> En réalité, ce sont les points de rejets anarchiques et autres abandons de déchets aux alentours des conteneurs à ordures (débordants ou non vidés) qui semblaient le plus préoccuper les autorités que le lacunaire mécanisme de prise en charge en vigueur dans la ville, d'où ce code qui interdit le dépôt des ordures aux alentours des conteneurs.



### 1.2.2 Le Sommet de la « terre » de Rio de 1992.

L'autre date repère en la matière est symbolisée par le sommet Terre de Rio sur l'Environnement et le Développement en 1992. Au sortir de ce sommet et en vertu du Principe 11 de la déclaration de Rio<sup>1</sup> qui en a découlé, les pouvoirs publics sénégalais ont pris l'initiative d'élaborer un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) qui se voulait un outil efficace de planification environnementale et d'aide à la décision par l'entremise notamment des Plans Régionaux d'Action pour l'Environnement (PRAE) propres à chaque région. Lors de l'élaboration du document final présenté en 1996 par le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature de l'époque Mr Abdoulaye Bathily<sup>2</sup>, nombre de dispositions en matière de gestion des déchets solides et des systèmes d'assainissement liquides y furent incluses, préfigurant une volonté de prendre à bras le corps ces défis d'hygiène. Ce volet était en effet identifié comme l'un des plus cruciaux du fait de ses impacts sur la santé et la qualité de la vie en milieu urbain. Ainsi, hormis la nécessité de mettre en place des équipements urbains de base, le PNAE qui d'ailleurs reprenait en matière de gestion des déchets liquides et solides, les grandes lignes du IX Plan d'Orientation Economique et Sociale (1996-2001), signalait déjà entre autres problèmes posés par la gestion de l'environnement et des ressources naturelles : la dégradation du cadre de vie, la prolifération des rejets et des déchets de toute nature (industriels, domestiques, agricoles et biomédicaux), de même que la pollution de l'air et de l'eau.

Le chapitre *Villes et activités urbaines* de la partie II intitulé *Axes d'Orientation Stratégique de Rupture du Scénario Tendanciel...* mentionnait à la rubrique gestion de l'Environnement Urbain, la nécessité de mettre en place un Plan National d'Action pour l'Assainissement Liquide (PANAL). Le Chapitre Orientations Stratégiques et Actions Prioritaires identifiait comme l'étant tout autant, la promotion des systèmes d'assainissement autonomes et collectifs en milieu rural et périurbain, ainsi que la mise en place d'une filière de gestion des déchets biomédicaux dans un souci de préservation de l'Environnement. Quant au volet Santé et Environnement les *Mesures de Soutien à la Stratégie de Développement Durable* y dénonçaient les conséquences sanitaires de la pollution domestique dans les zones de grande concentration comme Dakar avec : l'évacuation en mer des déchets liquides et solides industriels et domestiques sans traitement préalable, ainsi que la pollution nitratée des eaux des nappes phréatiques.

Par souci d'actualisation, un nouveau code de l'Environnement a été voté en 2001 pour permettre aux autorités de mettre en œuvre les politiques définies en la matière, le Chapitre III du titre II Prévention et Lutte contre les Pollutions et les Nuisances portant exclusivement sur la **Gestion des Déchets** comporte pas moins de 43 articles qui définissent « *les vœux pieux* » en la matière (voir annexes). Sa nouveauté réside dans la volonté d'imposer des normes de pollution dont la violation sera passible de sanctions et l'obligation faite pour tout nouveau projet d'investissement notamment les grands travaux gouvernementaux de procéder à des études d'impact environnementaux.

L'importance d'une bonne gestion du secteur des déchets, a été identifiée depuis près d'un demi-siècle au Sénégal. Mais si ce constat a été réaffirmé par les autorités au sortir du grand messe de Rio, ce secteur a gardé son statut de « parent pauvre » en matière de politique publique nationale.

<sup>1</sup> Ce principe 11 stipule en effet que « *Les Etats doivent promulguer des mesures législatives efficaces en matière d'environnement. Les normes écologiques et les objectifs et priorités pour la gestion de l'environnement devraient être adaptés à la situation en matière d'environnement et de développement à laquelle ils s'appliquent. Les normes appliquées par certains pays peuvent ne pas convenir à d'autres pays, en particulier à des pays en développement, et leur imposer un coût économique et social injustifié* ».

<sup>2</sup> Le Pr BATHILY, est le leader de la formation LD/MPT, qui à l'époque était dans l'opposition politique au pouvoir socialiste. Néanmoins, son action de 1990 à 1993 au sein du gouvernement, en tant que ministre de l'environnement, P.S fut presque unanimement saluée par tous, nonobstant les clivages politiques.

Depuis la création de la ville, les problèmes de prise en charge n'ont cessé de se développer, sans que des actions équilibrées soient menées pour y remédier. Sur le plan institutionnel, les lois adoptées dès l'indépendance pour l'amélioration de la prise en charge des déchets, n'ont jamais bénéficié d'une articulation avec les politiques environnementales. Les initiatives, congénitalement limitées, n'ont souvent pas été suivies d'une répercussion administrative permettant une gestion pyramidale. Sans un maillage territorial pour relayer concrétiser les politiques définies par une matérialisation spatiale, la quasi-totalité des textes concernant les déchets à Dakar sont restés théoriques et isolés. A titre d'exemple, c'est en 1967 que furent mis en place les schémas départementaux de collecte et de traitement des ordures ménagères en France. Selon LE BOZEC, ces schémas posèrent les bases organisationnelles de la gestion des déchets par les communes ou leurs groupements, et de l'implication de l'Etat dans la définition de la politique de gestion des déchets, telles qu'elles sont actuellement.

Aujourd'hui à Dakar, les difficultés dans la gestion des rejets concernent aussi les déchets dangereux provenant du secteur industriel et des établissements médicaux ; ces deux derniers groupes très peu pris en compte dans les stratégies ne bénéficient pas de suivis satisfaisants et surtout de méthodes d'élimination officiellement arrêtées. Les obstacles dans la prise en charge des déchets banals des ménages et des activités, sont accentués par la densification urbaine anarchique de la ville, due aussi en partie, à l'absence d'anticipation des décideurs. Une bonne connaissance du gisement, des équipements structurants pour les quartiers (routes, cadastre) mais aussi, des infrastructures spécifiques (déchetteries) font défaut en amont, alors qu'en aval, les mécanismes de traitement convenables sont inexistants. S'agissant de la réglementation, aucune disposition officielle n'est réellement appliquée ; l'absence de sanctions garantie aux industriels producteurs, aux organismes de gestion des déchets banals et même aux producteurs inoffensifs, mais non respectueux des textes (*niches rudologiques* ou auteurs d'effractions déchet sur le domaine public), une totale impunité. En réalité, il y'a une totale désarticulation ou décalage entre les textes réglementaires officiels, et le rôle de veille qu'aurait du jouer l'autorité publique, après avoir impulsé la matérialisation spatiale et la rigueur, établies en matière de déchets, dans les différents plans nationaux et régionaux d'action pour l'environnement. Les instances gouvernementales devront donc initier une série de mesures de rattrapage, afin de combler cette carence en équipements et d'infrastructures, qui a rendu caduque la foison de textes ayant trait à une gestion convenable des déchets. Cette remarque est tout aussi valable pour les déchets dangereux produits dans la ville que pour les déchets banals : ce sont principalement des manquements techniques, qui ont favorisé le maintien d'une gestion à double vitesse poussant les populations défavorisées à adopter des réflexes de survie sanitaire qui sont en totale contradiction avec les dispositions sanitaires réglementaires.

## **2. « Montage » institutionnel et financement du service déchet.**

### *2.1 Montage Institutionnel et analyse de la contractualisation.*

#### *2.1.1 Attribution des marchés de CETOM.*

Le choix de confier des prestations publiques du service déchet à des entreprises privées compétentes, peut être légitime pour des pouvoirs publics recherchant davantage d'efficacité. Mais en gardant en ligne de mire l'efficacité recherchée, cette concession doit s'accompagner d'un ensemble de préalables institutionnels, définissant les cadres et modalités d'intervention des structures privées. D'ailleurs dans une formule de privatisation ou de partenariat public-privé, c'est généralement la puissance publique qui définit ses objectifs et son cahier de charges<sup>1</sup> ; si la grande majorité des programmes sont financés par les bailleurs de fonds internationaux, la dépense publique intervient encore pour une part non négligeable.

<sup>1</sup> LE BOZEC A, op cité (1994, 282).

Selon LE BOZEC, la concession du service public est un contrat de longue durée par lequel, une collectivité publique, *le concédant* charge à une entreprise, *le concessionnaire*, de réaliser et d'exploiter les équipements nécessaires à l'exécution du service public. Le concessionnaire supporte donc les charges d'investissement liées à la construction de l'ouvrage et il exploite le service en percevant sur les usagers une redevance dont le montant doit lui permettre d'équilibrer son budget. Pour l'autorité publique, l'objectif en matière de prise en charge des déchets est aussi de proposer des prestations au meilleur rapport qualité-prix, compte tenu de sa responsabilité première qui est : *de faire de sorte que les services essentiels à la population soient bien mis en œuvre conformément aux besoins exprimés par la société*<sup>1</sup>. Naturellement pour les opérateurs privés, ce sont des logiques de rentabilité qui seront plus mises en avant.

Comme beaucoup de pays en voie de développement, le Sénégal a lancé des appels d'offre pour la réalisation d'équipements et la gestion de services collectifs dans un mode de partenariat public-privé. C'est notamment le cas pour les services ayant trait à l'hygiène et à l'environnement. Pour le service du nettoyage, cette gestion déléguée avait pour but d'améliorer la qualité du service tout en arrivant à des économies budgétaires.

En réalité, l'intervention du privé dans le service déchets, n'est pas récente à Dakar. Rappelons en effet que ses débuts dans les prestations déchets, remontent à l'époque de la mise en œuvre du premier service de nettoyage pour la ville, même s'il est fréquent de lire dans la littérature qu'avant 1971 date de sa privatisation le nettoyage de la ville de Dakar était assuré par les services municipaux<sup>2</sup>. Si les Municipalités avaient en charge ce secteur, la mise en œuvre de ce service pour Dakar vers 1900, s'était faite par adjudication du marché à une entreprise privée, phénomène qui était aussi perceptible dans certains pays européens tels que la France. On peut d'ailleurs légitimement penser que l'approche a été directement transposée de la métropole, à la capitale de l'ex colonie de l'AOF. Ce n'est que vers 1920 que la tâche reviendra à nouveau aux Municipalités du fait notamment des difficultés techniques de l'entreprise de l'époque, à assurer un service pourtant limité à cette époque à quelques zones privilégiées.

La seconde période de privatisation récente amorcée en 1971, l'a été sous le sceau de la gestion déléguée que ce soit durant l'intervention de la SOADIP ou celle de la SIAS (même si cette dernière était une société d'économie mixte). Le même type de contrat était en vigueur durant la période du NSN, bien que les pouvoirs publics restaient maîtres d'ouvrage : la CUD était propriétaire du matériel de collecte et rémunérait les services des sociétés concessionnaires et du consortium, alors que la DST exerçait le suivi et le contrôle de l'exécution des prestations en établissant la certification du travail effectué.

Même si la délégation du service peut être fragmentée, à Dakar c'est le même opérateur qui a toujours été désigné pour la gestion de l'ensemble de la filière collecte, évacuation et traitement des ordures ménagères (CETOM). Toutefois, les sociétés intervenant ont toujours axé le plus gros de leurs investissements sur la logistique mobile de collecte, au détriment des équipements de traitement. AMA dernier opérateur en date n'a pas dérogé à la règle, bien qu'avec l'option BOT pour Built-opérate-transfert qui avait été retenue lors de la concession du service, la société devait financer et réaliser les équipements de traitement. Elle devait ainsi assurer leur exploitation à long terme, pour une durée de 25 ans, période au bout de laquelle, les équipements devaient revenir à l'Etat sénégalais.

<sup>1</sup> République Française. (2000). Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement. Financement des infrastructures et des services collectifs : le recours au partenariat public-privé, les enseignements des expériences françaises dans le monde. Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées. Paris 2000. 389 pages

<sup>2</sup> Confère DOUCOURE & BENRABIA op cités.

Actuellement, si les frais de premier établissement, l'exploitation, les risques et périls sont endossés par AMA, celle-ci ne perçoit pas des usagers une REOM ou une TEOM caractérisant une concession<sup>1</sup>. L'autorité garantit les recettes de l'entreprise à la conclusion du contrat, à charge pour elle d'exécuter le service au moindre coût pour améliorer la rentabilité du contrat : les termes d'exploitation peuvent être fixes ou indexés sur le tonnage collecté, alors que l'entreprise supporte les charges de gros entretien et de renouvellement du matériel. Ici, la collectivité en l'occurrence l'Etat alloue au chapitre de la rémunération de l'exploitant un forfait selon le principe de la rémunération de base ou initiale de l'entreprise quel que soit le tonnage collecté, ce qui ne manquera pas d'ailleurs de favoriser le laxisme de la société de collecte.

En considérant globalement la mise en œuvre de ces contrats par les pouvoirs publics nationaux depuis l'indépendance du pays, s'imposent deux constats qui ont trait, au choix des opérateurs et à la nature des prestations concernées.

S'agissant du mode de choix de opérateurs, on remarquera qu'il ne s'est pas toujours déroulé dans la plus grande transparence, depuis l'attribution du premier contrat à la SOADIP lors de la seconde privatisation, jusqu'à l'intervention récente de AMA. Nombre d'analystes ont estimé que le mode d'attribution des marchés n'a jamais obéi aux règles de concurrence et de transparence requises pour l'attribution des marchés publics. C'est ce que SWILLING & HUTT dénoncent en substance en évoquant ces avatars de l'absence de bonne gouvernance : pas de séparation des pouvoirs, une fonction publique peu neutre et efficace, un appareil judiciaire pas totalement indépendant etc. Cette nébulosité ne permet pas une évaluation réelle et neutre, des prédispositions techniques et financières de entreprises postulantes, à assumer de telles missions. De même, l'absence de transparence ne permet aucun contrôle sur les rémunérations octroyées, pour établir leur caractère justifié ou non.

L'autre constat a trait à la nature des prestations. En matière de prise en charge des déchets, les missions confiées par les pouvoirs publics ou les collectivités des villes du sud à des entreprises privées concernent généralement les ordures ménagères ou assimilées. Bien que les déchets des commerces ou des activités artisanales ne soient pas théoriquement concernés, ils sont néanmoins pris en compte lors de la collecte officielle, aux frais des sociétés de nettoyage. On verra d'ailleurs que ces niches rudologiques ont beaucoup contribué à perturber la planification logistique des sociétés de collecte, même celles qui en leur temps étaient bien équipées (SOADIP, SIAS). Seule la règle imposant aux industriels d'assurer eux-mêmes la prise en charge de leurs productions semble donc appliquée à Dakar : ils font appel des prestataires pour la prise en charge de leurs rebuts, pour ceux qui sont disposés à le faire.

Avec les contraintes liées à la prise en charge des déchets dans les quartiers populaires disposant de peu de routes bitumées, ainsi que la récurrente question des sables intrusifs, on s'aperçoit de la complexité de la question dans les pays en voie de développement et dans les villes comme Dakar.

Comme on le verra d'ailleurs plus loin pour les aspects financiers liés à la collecte de la TEOM, entre la théorie et la pratique déchets dans les pays du sud, il y'a souvent un fossé abyssal. Ici en l'occurrence, les contrats parafés CETOM entre l'Etat et les opérateurs, dans les bureaux, épousent souvent sur le terrain des réalités bien différentes des dénominations, lorsque *OM* deviennent *déchets*, et qu'*équipement déchet* doit littéralement se traduire pour l'opérateur, par *aménagement urbain*.

<sup>1</sup> PERROT J-Y & CHATELUS G. (2000). Financement des Infrastructures et des Services Collectifs. Le recours au partenariat Public-Privé. République Française. Ministère de l'Équipement des Transports et du Logement. Direction des Affaires Economiques et Internationales. Presses Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. Paris 2000, 389 pages.

## 2.1.2 « Distribution » des rôles dans le service déchets. Collisions et interférences entre structures.

### 2.1.2.1 La Primature et le Ministère de l'Intérieur.

On a vu que l'intervention des services de la Primature dans la gestion des déchets ne date pas d'aujourd'hui. En effet dès 1960 date de l'indépendance du pays, le Président du Conseil (l'équivalent de la Primature) avait soustrait aux mains de la municipalité le service de gestion des déchets, le jugeant trop stratégique aux mains « d'ennemis politiques » (le groupe de Lamine Guèye). Si l'intervention de la SOADIP qui sanctionnait la seconde période de privatisation du service avait semblé desserré l'étau gouvernementale et laissé une plus grande marge de manœuvre à la société de collecte, l'avènement de la période SIAS a relancé de plus belle l'emprise. On a vu comment à la faveur des manœuvres politiques, le Ministère de l'Intérieur de l'époque hérita dès 1986 de telles prérogatives. Les directives du premier ministre d'alors Abdoulaye Wade étaient alors tout bonnement snobées par la toute puissance du Ministère de l'Intérieur qui exerçait un contrôle voire une mainmise systématique de certains secteurs jugés névralgiques. Si la fin des années 90 a marqué l'intervention de la CAMCUD et de l'AGETIP, ces derniers sont toujours restés sous la coupe de groupes influents qui aujourd'hui encore « font de l'ombre » aux institutions et démembrements théoriquement plus compétents en prise sur la question mais dont la marge de manœuvre est sciemment inhibée.

### 2.1.2.2 La Direction de l'Environnement.

Sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse, de l'Environnement et de l'Hygiène Publique, c'est la Direction de l'Environnement qui définit officiellement la politique environnementale du Sénégal et coordonne son exécution avec ses trois divisions : information et sensibilisation, études d'impacts environnementaux et la lutte contre les pollutions. Elle abrite aussi la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC), orientée vers la gestion des déchets dangereux.

Chargée de lutter contre toutes les pollutions, la D.E est également responsable de la coordination de toutes les campagnes d'information et de communication sur les thèmes de l'environnement, et travaille aussi sur les conventions internationales et leur mise en œuvre. Son budget pour l'année 2002 a été considérablement augmenté (dont 400 millions de FCFA destinés au volet Ville Propre), en particulier dans la perspective du Sommet de Johannesburg en septembre 2002. Si elle peut revendiquer une vieille présence dans l'armature gouvernementale, la DE reste néanmoins très peu décisive dans la mise en œuvre des politiques environnementales nationales notamment sur le plan des déchets : c'est juste à titre consultatif qu'elle émet un avis. Même si ses organes, publient de temps à autre des rapports et études diverses concernant les pollutions notamment industrielles ou sur les nuisances liées à une mauvaise prise en charge des résidus et rejets domestiques, la DE dispose cependant de très peu de pouvoir de contrôle de coercition ou de répression et n'a pas une position incontournable.

### 2.1.2.3 PRODAK, APRODAK puis APROSEN

La Haute Autorité pour la Propreté de Dakar (PRODAK) a été créée en mai 2000 par le président Wade au sortir de son élection, avec pour mission de coordonner toutes les actions complémentaires de celles déjà en place en matière de prise en charge des déchets. Elle devait en outre étudier les voies et moyens de promouvoir une meilleure hygiène des populations (balayage des devantures des maisons...) et de l'utilisation des produits issus du traitement des déchets solides mais aussi liquides. Pour marquer la rupture prônée par le *Sopi* (changement) tout en surfant sur la vague « genre », la structure entretemps devenue APRODAK (Agence pour la Propreté de Dakar) a été confiée à des femmes autoproclamées « *Amazones de la propreté* ».

Avec des slogans peu anodins : « *une femme, un balai, une rue, une poubelle, une communauté une décharge* »<sup>1</sup>, ces dernières revendiquèrent le statut d'ossature du système de propreté urbain de Dakar. Officiellement, l'APRODAK travaillait sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse, de l'Environnement et de l'Hygiène Publique et jouait le rôle de maître-d'œuvre dans l'exécution des missions de nettoyage que lui a confié la Direction de L'Environnement. Mais en réalité dans la hiérarchie gouvernementale, elle dépendait directement de la Primature maintenant ainsi la confusion qui règne dans le secteur.

Les responsables de l'APRODAK déclaraient avoir restructuré le système de collecte des déchets à Dakar, en partenariat avec l'AGETIP, et mener régulièrement des actions ponctuelles avec des ONG. Mais si la structure semble avoir été portée sur les fonds baptismaux en vue d'une amélioration de la situation de l'hygiène, d'aucuns ont souligné son caractère partisan. Dirigée par des membres du nouveau parti au pouvoir sa légitimité mais surtout les compétences de ses responsables ont été vite contestées notamment par les équipes de la CUD qui jusque là pilotaient la question des déchets pour l'ensemble des villes de la région de Dakar. De même pour nombre d'observateurs, elle a en effet été créée de toute pièce pour couler l'action de la CUD de Mamadou Diop, bien que ses responsables affirmaient à l'époque vouloir travailler de concert avec la structure supra municipale. Dans tous les cas, l'APRODAK qui n'intervenait pas directement sur le terrain, exerçait un droit de regard sur les activités de la société concessionnaire AMA. Depuis 2005, l'APRODAK a laissé place à une structure, à priori d'envergure plus nationale l'APROSEN. Tout en menant des missions de conseil, elle gère les cabines d'aisance publiques implantées progressivement au lendemain de l'alternance politique et dont le service est payant (tarif d'environ 3 centimes d'euros par passage). On a d'ailleurs vu précédemment que ces cabines encore insuffisamment disséminées dans la ville (et à fortiori sur l'ensemble de la région), combiné à la réticence des populations à *payer pour uriner* n'ont jusqu'ici pas permis de résorber l'utilisation des lieux publics et autres endroits désaffectés comme lieux de soulagement. De manière générale leur contribution à la salubrité de la ville reste très insignifiante. Instabilité et chevauchement dans les prérogatives semblent être les termes qui caractérisent le mieux ces structures, dont la création obéit parfois à de simples manœuvres politiques.

#### 2.1.2.4 Le Service d'Hygiène.

La création du Service d'Hygiène et d'Assistance Publique de la Presqu'île du Cap-Vert remonte à 1903. Avec le Bureau Municipal d'Hygiène, ils avaient pour charge « *d'appliquer à la presqu'île les mesures collectives propres à assurer les conditions sanitaires optima de la vie quotidienne* ». En réalité instrument au service de l'autorité coloniale, cette institution de révéla des plus répressives et punitives notamment à l'égard des populations autochtones qui, tout en étant exclues des stratégies officielles en la matière étaient fréquemment accusées de « laxisme sanitaire ». Si au lendemain des indépendances ses agents avaient un temps conservé leur statut de *soldats de la propreté*, au fil des décennies et de la séparation, le rôle et les attributions du Service d'Hygiène se sont réduits comme peau de chagrin. Ils se limitent actuellement à de simples missions de police notamment alimentaire ou d'hygiène, actions fragmentaires et éparpillées exercées par des fonctionnaires mal rémunérés. Peu considérés ils sont souvent réduits à monnayer financièrement leur indulgence envers les populations ayant commis quelques délits sanitaires souvent mineurs.

<sup>1</sup> Ce slogan qui marque le retour des femmes et leur association dans des causes « d'utilité publique » rappelle la campagne lancée quelques décennies plus tôt par des femmes et responsables socialistes en vue de venir en aide au secteur de la santé. Sous la direction de l'ancienne première dame Mme Elizabeth Diouf, était initiée en 1982 et en pleine période de crise économique la campagne « *une femme, un gramme d'or* », destinée à collecter des fonds (en nature) en vue de financer quelques réalisations socio-médicales et ainsi venir en appui à l'Etat impotent. Le postulat de cette idée était fondé sur une réalité de l'époque qui admettait que la plupart des femmes sénégalaises étaient détentrices d'un petit trésor en bijoux en or, généralement acquis en guise de dot lors de leur mariage, et régulièrement alimenté par des achats divers (ce qui faisait d'ailleurs dire à certains « les femmes africaines adorent l'or »). Malgré son caractère improbable, cette campagne connut néanmoins un franc succès, du fait de la générosité des femmes, de leur adhésion à cette idée et d'une situation économique-sociale, encore supportable pour les populations. Toutefois, l'absence de transparence dans la gestion des « rentrées » fit peser de lourds soupçons de malversations et de détournements dans l'utilisation de la manne collectée.

### 2.1.2.5 Les structures indépendantes.

La présence d'indépendants dans le secteur de la salubrité publique à Dakar est symbolisée par les associations et autres groupements (de jeunes, femmes ou simples résidents) qui s'investissent et s'impliquent dans la propreté de leurs quartiers ou lieux d'activités socioprofessionnelles (marchés, rues commerçantes etc.). Faisant désormais partie du paysage rudologique dakarois à travers des opérations de nettoyage qu'elles organisent ou auxquelles elles participent, elles ne peuvent néanmoins revendiquer qu'une petite dizaine d'années de présence environ, à l'exception de certains charretiers qui ont commencé à intervenir dans la collecte des déchets ménagers dès les années soixante dans certaines zones de la région, notamment dans l'actuel département de Guédiawaye. Globalement, on relève une efficacité mitigée voire discutable dans les actions, du fait notamment des incohérences conceptuelles (non arrimage aux schémas officiels) ou encore d'une absence de suivi et de continuité.

On retrouve aussi des ONG un peu plus crédibles et à fonctionnement mieux encadré. Parmi ces dernières, la plus influente car pouvant revendiquer une plus longue expérience sur le terrain demeure incontestablement ENDA. La structure dont le siège se trouve avenue Moussé Diop à Dakar dispose en effet d'un organe RUP (Relais Urbain Populaire) dont un des secteurs s'occupe de la question *déchets* dans ses locaux d'Ecopôle. Présente à Rufisque dans le cadre de l'assainissement liquide, elle intervient aussi dans la gestion des déchets dans les quartiers défavorisés par le biais de projets de collecte avec des charrettes à traction animale offrant ainsi une bouée de secours pour les populations des quartiers péri urbains non desservis. Toutefois, ses initiatives restent isolées et incomplètes. Dans le cas de la collecte hippomobile, la question restait entière en aval : l'abandon des déchets ainsi collectés dans des endroits non appropriés ne faisant que déplacer le problème. Ainsi, les interventions de ces charretiers en amont de la chaîne qu'elle soit sous la bannière d'ONG, d'indépendants, ou d'associations financées par quelques ONG), restent néanmoins peu fiables du fait notamment du caractère incomplet de la filière (absence de prise en charge pour l'élimination). De même, nombre d'opportunistes ayant flairé le « coup » ont investi le secteur dans l'unique but de recevoir quelques menus subsides.

Par le truchement des déchets, certaines associations parviennent en effet à arracher quelques « gratifications » en procédant à l'éradication de dépôts anarchiques qu'elles ont elles-mêmes méticuleusement planifié la mise en place appliquant ainsi la technique du *lèk khaliss* (littéralement gagne sous) bien connue dans les banlieues. Pourtant malgré leurs limites, ces initiatives informelles ont semblé à un moment donné avoir séduit les pouvoirs publics qui, après avoir donné leur aval à ces actions ont eux-mêmes tenté (en prenant bien soin de choisir des localités pilotes hors de la capitale) d'expérimenter officiellement ce système pourtant lacunaire. Ainsi, cette initiative appliquée à Saint-Louis provoqua une telle levée de boucliers de la part des populations et des élus locaux que les autorités de la direction de l'Environnement sursirent à leur projet. Cette réaction dénotait un refus catégorique de la population de donner leur approbation à l'institution d'une approche misérabiliste, même si c'est par le biais de la Municipalité qu'ont été exprimées les protestations.

C'est d'ailleurs cette légèreté des pouvoirs publics face aux questions liées aux déchets qui explique aussi que l'ONG ENDA en dépit de son expertise et de son credo environnementaliste ait pu sans légitimité quasiment faire bénéficier du label *écologique* à une bonne partie de la production de ses ateliers ECOPOLE estampillés *de récupération*, alors que la part dédiée à la matière de récupération reste relativement faible. Dans une étude précédente, on a en effet pu voir comment pour la filière des objets en aluminium, des artisans pour optimiser leur production (gain de temps et qualité de matière), s'approvisionnaient directement en plaques d'aluminium auprès d'entreprises locales, en lieu et place des rebuts (cannettes et autres déchets) extirpés des poubelles des citoyens.

Par ailleurs si les initiatives sont parfois louables, il demeure toutefois essentiel de veiller à bien cerner leurs motivations tout en gardant un « droit de regard » sur leurs actions. Faut-il en effet le rappeler que c'est sous couvert d'actions de propreté et d'embellissement des quartiers que naguère lors de la crise des déchets époque SIAS, certains initiateurs de la mode « Set-Sétal » à Dakar ont pu subtilement et en toute impunité « arriver à d'autres fins ». Ils parvinrent notamment à s'accaparer le contrôle et le fonctionnement d'une partie du domaine public relevant habituellement des institutions républicaines, même s'il est vrai qu'à l'époque, les autorités avaient fait preuve de légèreté de l'appréciation de l'habileté de tels groupes sociaux. Passible à bien des égards de négligence et parfois de favoritisme en la matière, elle fut par le truchement des déchets, dépouillée (du moins momentanément) d'une parcelle de sa crédibilité et de son pouvoir républicain, avant de faire les frais du tilim-tilimeul qui lui a succédé par la suite.

#### 2.1.2.6 L'AGETIP.

L'AGETIP (Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public), agit comme maître d'ouvrage délégué pour des projets de bâtiments publics et d'infrastructures, entre autre dans le secteur de l'environnement. L'AGETIP était, depuis 1994, le maître d'ouvrage délégué de la CUD. Elle travaille désormais en partenariat avec l'APRODAK pour la gestion du parc de concessionnaires chargés de la collecte des déchets dans les différentes zones de Dakar (sélection des entreprises, rémunération, allocation du matériel...). La structure créée en 1987 fonctionne comme un Agence d'exécution des projets gouvernementaux, financés par les bailleurs de fonds : GTZ, Banque Mondiale, PAM... ; elle sous traite directement ces travaux à des entreprises sans procéder à un appel d'offres. L'un de ses objectifs premiers de cette structure a été d'associer à ces projets une forte dimension « emploi des jeunes », à travers des projets dits à *haute intensité de main d'œuvre* (HIMO). Toutefois, cette obnubilation a dans le passé conduit à la mise en place d'initiatives peu pertinentes. L'organisme en intervenant dans le domaine des déchets avait en effet entrepris à un moment de financer un programme de désensablement des artères de la ville pour lequel il employait des groupements de femmes et des ASC rémunérés en nature par le biais de dons offerts par le Programme Alimentaire Mondiale. Hormis son inefficience du fait de nombreuses incohérences par rapport à la problématique générale, cette initiative a sans doute aussi constitué l'occasion d'une gestion opaque de dons et subventions.

On peut aussi souligner l'existence furtive de la Cellule de Suivi de la Discipline Nationale (CSDN) en 1999, structure qui se voulait un outil de lutte contre les *mauvais comportements*. Un volet de son intervention ciblait la sensibilisation des populations en vue d'une modification de l'appréciation des déchets notamment solides. Mais son action isolée semblait relever du « coup d'épée dans l'eau », tant elle n'a été articulée à aucune politique cohérente et durable ; elle fut dissolue avec l'alternance politique.

Pour le cas de Dakar, pas moins de six structures gouvernementales interviennent directement sur la question, avec parfois des attributions peu pertinentes, un fonctionnement en doublon et des donneurs d'ordre multiples. Certaines études avaient déjà souligné qu'en *Afrique subsaharienne, le cadre institutionnel et organisationnel de la gestion des déchets solides est généralement caractérisé par une multiplication des acteurs. Malheureusement, la définition des rôles et des responsabilités même lorsqu'elle figure dans les textes, souffre de l'absence de coordination et de la bureaucratie* (IAGU, 1996). Ces remarques sont aussi partagées par ONIBOKUN & KUYUMI (2001, 187), qui relèvent une *gouvernance fragmentée qui suscite de la confusion surtout en ce qui concerne la gestion des déchets*.



Ces constats sont accentués par les tares dans l'application du modèle démocratique libéral, tares qui on l'a vu, sont souvent à la base de passations de contrats nébuleux avec des structures privées. Combinées à une gestion fragmentée, elles ont souvent conduit à l'échec des stratégies de gestion des déchets dans les pays en voie de développement.

L'éclatement des compétences en matière de gestion des matières résiduelles solides ne milite pas en faveur d'une bonne prise en charge ; d'où la nécessité d'un *décloisonnement* des actions officielles. Une politique déchet cohérente à Dakar devra donc devra passer par la création d'un organe décisionnel unique (Agence Nationale de Déchets). Elle définira les cadres et politiques à mener, orientera l'intervention des différents acteurs (communes ou organe supra-communal et Etat) notamment dans la réalisation des équipements de prise en charge et assurera le suivi des actions en la matière. Elle devra aussi diligenter des études en la matière, en relation avec le milieu de la recherche.

## 2.2 Aspects financiers du service de collecte : des indicateurs globalement au rouge.

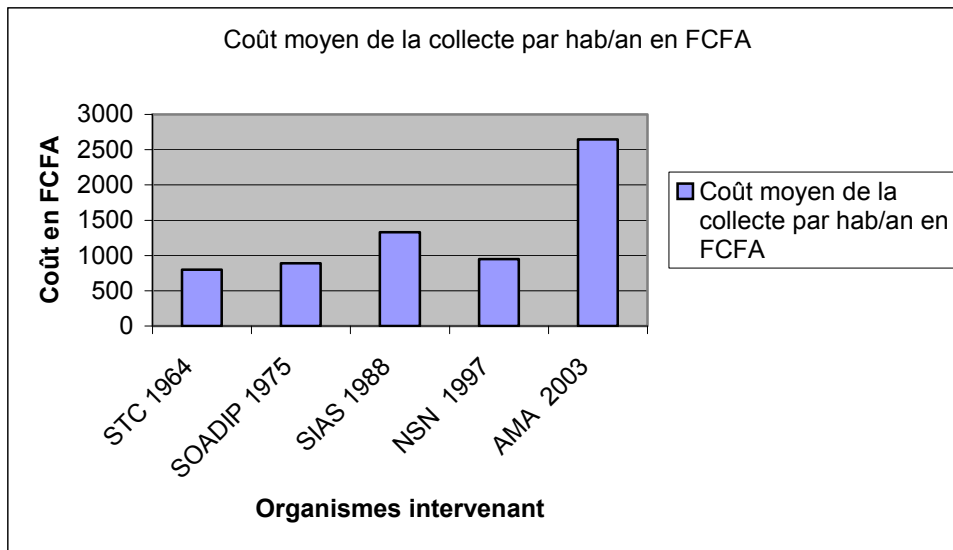
### 2.2.1 Inflation des budgets. Evolution de l' « enveloppe » alloué au nettoyage.

Dans les pays en voie de développement, l'enlèvement des ordures absorbe environ 50 % des ressources municipales sans pour autant donner des résultats satisfaisants. Pour Dakar, les chiffres officiels relatifs au coût du nettoyage rapportés à la population de la ville durant les périodes d'intervention susnommées nous ont permis de déterminer un rapport moyen par habitant.

Période	Structure en charge	Coût moyen de la collecte par an et par habitant
1964	Services Techniques communaux	800 FCFA
1975	SOADIP	889 FCFA
1988	SIAS	1329 FCFA
1997	NSN	947 FCFA
2003	AMA	2646 FCFA

**Tableau 18.** Coût moyen du nettoyage par habitant selon les périodes d'intervention des organismes de collecte.

On note ainsi une augmentation régulière du coût de la collecte des déchets par habitant depuis l'indépendance. Aussi, l'infléchissement constaté durant la période d'intervention du NSN et qui rompt avec la hausse continue des coûts du nettoyage pour le contribuable parait alors presque irréaliste au vu des missions. En outre, ce trop faible coût de la rémunération du service se justifiait d'autant moins qu'il intervenait 3 ans après la dévaluation du FCFA en 1994 qui voyait sa parité modifiée (1FF passe de 50FCFA à 100 FCFA). Ce « cadeau financier » pour le contribuable et qui ici s'illustre par les écarts très importants en comparaison aux chiffres précédents ont été induits par cette libéralisation à tendance nationaliste (ou populiste) du service et sa répartition quasi euphorique entre différents opérateurs privés locaux.



**Figure 13.** Coût moyen de la collecte des ordures à Dakar, par habitant selon les périodes.

Cette « ristourne », réalisée dans le financement du nettoyage, constituait l'argument mis en avant par les laudateurs d'une expertise nationale moins coûteuse. On verra que cette expertise émergente dissimulait en réalité une « *informellisation* » pernicieuse et une gestion pour le moins opaque du secteur. L'absence de mécanismes de gestion entrepreneuriale rigoureuse, dignes de sociétés évoluant dans une totale transparence apparaîtra en effet au chapitre des points faibles des sociétés champignons (pour ne pas dire chiendent), ayant à l'époque investi le secteur du nettoyage. Avalisé par les pouvoirs publics en l'occurrence le Ministère de l'Intérieur, le système de gestion fut un temps loué par certains auteurs (BENRABIA) du fait de l'implication du secteur privé national et des GIE proposant de l'emploi aux jeunes. Il est vrai que des populations en proie à la crise, l'intégration officielle aux métiers de la propreté apparaissait comme une belle opportunité d'officialiser une gestion informelle.

### 2.2.1 L'Etat, le contribuable et la TEOM.

On pourrait presque adapter la scène « *du gendarme et des voleurs* » pour expliquer les difficultés rencontrées à Dakar dans le recouvrement de cette TEOM si essentielle au fonctionnement des systèmes de prise en charge des matières résiduelles. Rappelons que la TEOM est intégrée à l'impôt foncier ; une fois recouvrée, elle doit permettre de financer le service publique déchet. Dans le cas de Dakar, l'objectif est de rembourser au trésor public, les sommes avancées pour payer aux opérateurs les prestations de collecte et de mise en décharge des déchets ménagers ; de 400 millions de FCFA par an dans les années soixante-dix, son coût actuel est d'environ 2,5 milliards par an versés à l'opérateur AMA.

Ces sommes payées à l'opérateur sont constituées pour une part des participations des collectivités et pour une autre part des subventions accordées par les pouvoirs publics pour le financement du service.

### 2.2.1.1 En amont : identification des foyers fiscaux déchets.

Le contribuable constitue le maillon de base dans le financement du service de collecte et d'élimination des ordures ménagères. Le financement du service d'élimination des OM peut se faire soit au moyen d'une redevance perçue auprès de l'utilisateur par l'autorité organisatrice, soit au moyen d'une taxe prélevée par la collectivité locale ou l'établissement public local et qui revêt un caractère fiscal. Pour Dakar, on est dans le second cas de figure : les collectivités locales en charge de la gestion des déchets ménagers réunies au sein de la CUD disposent de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) comme ressource financière (en vertu de l'arrêté 822/MINT/BC du 3 février 1853, remplacé par la loi n° 72-52 du 12 juin 1972) pour le financement du service de nettoyage de la capitale). Toutefois, quand celle-ci ne suffisait pas à couvrir les dépenses de nettoyage, la CUD avait recours aux contributions des communes.

La TEOM considérée comme un service rendu est un impôt local et relève donc de la fiscalité locale mais *tout au long de la chaîne fiscale, qu'il s'agisse de définir l'assiette, de l'émission ou du recouvrement de la TEOM, les collectivités locales n'interviennent pas. De plus, elles n'entretiennent aucune relation avec les Services d'Impôts de leur localité*<sup>1</sup>.

Cet impôt local qui ne s'applique qu'aux ménages est prélevé sur la base de la taxe foncière sur les propriétés bâties et est déterminé sur la valeur locative de la propriété foncière, que celle-ci soit occupée en propre, donnée en location ou prise en location. La valeur locative étant le prix que le propriétaire retire de son immeuble lorsqu'il le donne à bail, ou qu'il pourrait en tirer en cas de location, s'il l'occupe lui-même. Le taux de la TEOM est fixé à 6 % pour les communes de la région de Dakar et il porte sur toutes les propriétés assujetties à la contribution foncière des propriétés bâties ou temporairement exemptées de cette contribution, à l'exception des usines et des propriétés bâties situées dans les localités où ne fonctionne pas un service d'enlèvement des déchets ménagers. La taxe s'applique également aux immeubles appartenant à l'Etat et aux établissements publics, à l'exception des immeubles bâtis à usage militaire, médical ou d'enseignement. Selon BENRABIA N, la détermination de la TEOM de par sa conception répondait à une exigence d'équité du fait de sa proportionnalité par rapport à la valeur locative du foncier qui constitue par ailleurs un indicateur du niveau de vie.

Pour la TEOM comme pour les autres taxes en général, on distingue dans le jargon économique trois étapes dans la chaîne fiscale :

- l'assiette : base de calcul d'une cotisation ou d'un impôt : propriétés ou concessions. Ici il s'agit de la valeur locative de la propriété foncière.
- l'émission : qui établit l'impôt à payer par chaque propriété.
- et le recouvrement : qui analyse les différences entre l'émission théorique et les recettes effectives.

Mais déjà pour chaque étape, des calculs permettent de déterminer la différence entre les modèles théoriques et la réalité. Ainsi pour l'assiette, on définit généralement un écart qui n'est autre que la différence entre l'assiette potentielle (nombre de concessions ou propriétés recensées – nombre de propriétés non imposées) et l'assiette actuelle (ou réelle).

### 2.2.2.2 En aval, les problèmes de recouvrement de la TEOM.

Les calculs théoriques qui permettent la désignation de la TEOM, ciblent souvent des territoires bénéficiant d'une gestion maîtrisée. Leurs modèles ne sont donc pas systématiquement applicables à l'ensemble des formes d'occupation de l'espace habité.

<sup>1</sup> BENRABIA Nora (1998). « Le Nouveau Système de gestion des déchets ménagers dans la Communauté Urbaine de Dakar –Sénégal- Evaluation ». ADEME 1998. 71 pages + annexes.

Si la TEOM doit être indexée sur la taxe foncière, elle impose comme préalable que l'occupation du sol soit régulière, et que l'ensemble des terres et des bâtiments soient identifiés et répertoriés, ce qui n'est pas le cas à Dakar. L'occupation irrégulière, que ce soit pour les besoins de l'habitat ou pour les activités diverses, a constitué en 2001, près de 40 % de l'occupation du sol. L'absence de cadastre fiscal ou de registre foncier urbain, a empêché dès le départ un recensement fiscal exhaustif de la propriété foncière au Sénégal, et la quantification de l'assiette s'en est retrouvée biaisée. Ainsi, dans le cas de Dakar, et sur la base de données de 1996, l'auteur BENRABIA a pu dégager une assiette potentielle d'environ 129 533 425 FCFA, alors que l'assiette réelle de la TEOM s'élevait à 66 704 715 FCFA. L'écart au niveau de l'assiette présentait un déficit de 62 848 710 651 FCFA en valeur absolue et 51,49 % en valeur relative, donnant un taux de recouvrement de 33 % en 1996. C'est dire que seule une partie de la population s'acquitte de cet impôt destiné à financer le service de collecte des déchets : une autre illustration du fossé évoqué plus haut entre logiques théoriques et réalités pratiques dans le cas des déchets de Dakar.

Il est probable qu'il y'ait dans le groupe *incriminé* des habitations ne s'acquittant pas de la TEOM, des propriétaires dûment répertoriés et qui bénéficient de complaisances au sein des services de recouvrement. Toutefois, hormis la difficulté pour les services fiscaux (*gendarmes* du service financier déchet) à appliquer les sanctions prévues pour retard ou non-paiement de la taxe foncière -qui *loge* la TEOM-, c'est l'absence de d'un cadastre mis à jour, qui limite la portée du recouvrement de cette taxe déchet notamment pour les maisons d'habitation. PRECHT signalait qu'en 2001, l'habitat spontané représentait 22 % de l'agglomération dakaroise occupée par l'habitat, le type villageois environ 16 %, donnant un total de 38 % de taux d'occupation par l'habitat informel. Pourtant, les habitants des quartiers irréguliers, ne sont pas réticents au principe d'une redevance. Dans les quartiers populaires, mais aussi dans ceux dits irréguliers, les populations s'acquittent régulièrement d'une contrepartie financière auprès d'acteurs informels pour la collecte de leurs déchets ; les sommes dépensées tournent autour de 1000 FCFA par mois (1,5 euro). En réalité, c'est la procédure administrative décrite plus haut, et déterminant cette taxe, qui en exclue de facto ces habitants des quartiers non urbanisés. Reste alors à l'autorité publique, dans le cas d'un maintien de l'actuel système d'indexation, de procéder à de vastes restructurations et /ou, à une mise à jour du cadastre. Une autre alternative serait d'intégrer cette taxe déchet, aux facturations de prestation de service d'approvisionnement en eau ou en électricité. Cela exigera une organisation plus minutieuse et surtout une totale transparence, du fait de l'implication de sociétés privées.

Dans tous les cas, le respect par les populations de quelque forme de monétarisation en aval du service de prise en charge des déchets, ne pourra intervenir qu'une fois que des prestations convenables seront proposées, comme c'est le cas avec l'approvisionnement en eau ou en électricité, ou encore du service déchet proposé par les...charretiers. La chute des taux de collecte officiels, oblige même une partie des populations habitants les quartiers huppés à se débarrasser elle-même de ses déchets, service qu'elle a payé au préalable par le truchement de la TEOM. Pour le département de Dakar, le plus privilégié en matière de collecte, 28 % des personnes interrogées et recourant de manière occasionnelle à l'élimination alternative disent s'acquitter de la TEOM.

Le fossé entre le coût de la rémunération du service de prise en charge des O.M, et les rentrées réelles de la TEOM est colossal : la taxe recouvrée équivaut à moins de 3 % du coût de la collecte. Mais, l'assiette théorique était déjà faible. L'Etat aurait déjà du procéder à une *impopulaire*, mais nécessaire revalorisation de la TEOM, accompagnée d'une amélioration des conditions de son recouvrement ; plus de rigueur dans l'application des pénalités, et plus de moyens affectés aux services fiscaux. Cette mesure pourrait d'ailleurs permettre de crever une bonne fois pour toutes l'abcès, de la délicate question des niches *rudologiques* : commerces, propriétaires imposables et surtout entreprises. Ces producteurs qui ne s'acquittent d'aucune contribution pour la prise en charge de leurs déchets assimilés ménagers constituent à Dakar, les *profiteurs* du service déchet.

## 2.3 *Financement et gestion des services et équipements « déchets », fixes.*

### 2.3.1 *Le retrait de l'autorité publique.*

Il n'est pas inutile de revenir sur les conséquences de l'échec des politiques déchets mises en œuvre durant la décennie 1960-1970, pour mieux comprendre dans quelle mesure, délégation ou concession du service déchet à Dakar, a rimé avec retrait total de l'autorité publique de ce secteur. La ville paie aujourd'hui encore les frais de ce que l'on pourrait considérer comme un *amalgame institutionnel*.

Depuis l'indépendance, et jusqu'à la veille de la seconde privatisation du secteur intervenue en 1971, l'ensemble des services déchet, étaient gérés par les institutions municipales. Hormis la collecte mobile à destination des ménages, des administrations, des commerces et même des industriels, l'autorité publique avait mis en place un programme de maillage territorial en équipements fixes de prise en charge. L'implantation d'une usine de compostage et l'ouverture d'une nouvelle décharge à Mbeubeuss, comptaient pour la phase « traitement », alors que beaucoup de quartiers de l'agglomération étaient déjà dotés de Points d'Apport Volontaire (PAV). Outre les déchets ménagers, ces PAV pouvaient recevoir les volumineux domestiques comme les produits d'élagage des arbres, ou encore du mobilier ménager désuet. Tout comme Hann précédemment, le fonctionnement de la décharge de Mbeubeuss était loin d'être exemplaire : elle recevait déjà l'ensemble des déchets de la ville, y compris ceux industriels et médicaux dangereux.

Mais c'est l'échec de l'usine de compostage pour non rentabilité de son compost, et la rapide augmentation de la production du fait de la croissance urbaine, qui se révéleront plus décisifs dans le changement d'orientation dans les politiques déchets officielles. Ces faits ne vont pas seulement donner un coup de frein aux initiatives de prise en charge globale, précédemment amorcées : ils vont en effet inhiber toute volonté politique en la matière. Concrètement, on peut estimer que les pouvoirs publics devaient mettre en place des mesures pour l'étape valorisation, entamer une mise aux normes (même tardive) dans le fonctionnement la décharge nouvellement inaugurée, régler la question des niches *rudologiques* (apport des commerces, du secteur artisanal etc.), et s'engager fermement sur celle de l'accessibilité réduite des quartiers irréguliers. En lieu et place de cette *rectification de tir*, avec ou sans intention de céder le service, c'est un Etat exaspéré qui jeta l'éponge, optant pour une privatisation en bloc et en l'état, d'une *affaire* viciée. L'opportunité semblait trop belle pour se retirer et prendre ses distances d'avec un secteur *fardeau*.

Toutefois, ce qui semblait stratégique et rentable pour les pouvoirs publics dans la question des déchets, se révélera par la suite désastreux et coûteux, aussi bien pour les populations que pour l'environnement. Preuve qu'en matière de cession d'un service public, au-delà de miser sur des procédés sains, l'institution publique gagne à *passer le flambeau* avec un minimum de réalisations techniques spécifiques, question de crédibilité. Si pour le service déchet, l'opérateur privé doit déployer ses moyens mobiles, elle a aussi vocation à s'appuyer sur un certain nombre d'équipements fixes que l'Etat lègue selon des conditions précises. *Témoins* d'un volontarisme public en la matière, ces réalisations qui doivent s'articuler aux schémas officiels, sont de nature à asseoir, voir renforcer la crédibilité de l'autorité publique au moment de la définition du partenariat avec les structures privées ; elles l'autorisent à attendre, voire exiger légitimement une amélioration par rapport à l'existant. Lorsqu'intervenait en 1971 la signature du contrat de nettoyage avec la SOADIP, le patrimoine en équipements déchets, était réduit à sa plus simple expression. Les pouvoirs publics sénégalais n'eurent alors d'autre alternative que de s'en remettre au bon vouloir des sociétés de collecte s'agissant de la mise en place ces équipements fixes de prise en charge : ils n'étaient pas dans les dispositions structurelles pour espérer encore moins exiger une prise en charge efficiente, et écologiquement satisfaisante.

En cause, une totale exclusion des marges non structurées, la forte présence de *niches rudologiques*, l'absence de patrimoine en *équipements déchets* de proximité et une décharge au fonctionnement déjà contestable. C'est d'ailleurs ce qui en partie explique qu'au moment de la seconde privatisation du secteur en 1971, l'autorité publique se soit contentée de céder en bloc la totalité du service public. Une fois qu'elle a eu confié la question à des opérateurs privés, elle s'est presque désintéressée de ce secteur.

Pour les opérateurs privés présentant de solides bases technico-financières, la réalisation de tels investissements, était d'emblée exclue : tout comme la construction de routes devant permettre l'accessibilité des quartiers populaires, ces équipements étaient du ressort de l'autorité publique. L'absence de garantie quant à leur durabilité dans le secteur, constituait aussi un frein supplémentaire pour les concessionnaires qui, en lieu et place d'une politique globale, emboîteront le pas aux autorités. Elles maintiendront des schémas de collecte instantanés moins spatiaux, et reconduiront des procédés d'élimination tout aussi sommaires : les points d'apport volontaires furent supprimés, la décharge récemment ouverte, laissée à une gestion approximative. Quant aux questions subsidiaires comme celle des sables intrusifs, et des niches de production, les sociétés de collecte tenteront de les gérer selon leurs moyens, à titre de *geste commercial* ; après tout, elles n'ont pas d'obligation réelle en la matière, et les pouvoirs publics le leur concèdent de manière tacite.

Ce constat accablant appelle une nécessaire redéfinition des conventions de nettoyage, en tenant compte des niches de production, de la question des zones non urbanisées ou encore de la prise en charge des sables intrusifs. En aval une meilleure gestion des installations de traitement est à préconiser, alors que pour le stade intermédiaire, l'optimisation du transport, ainsi que le recyclage valorisation, peuvent être institués de manière officielle. Quant à la prise en charge en amont, la collecte en PAP à l'aide de la logistique mobile, doit être renforcée des mécanismes s'appuyant sur des réalisations fixes, inscrites dans le paysage urbain. Les organismes de collecte officiels étant dans l'impossibilité de capter en mode PAP ou en collecte en bout de rue l'ensemble des productions de déchets banals (ordures ménagères, mais aussi déchets urbains divers sont rejetés dans des dépôts anarchiques). Même fonctionnant de manière convenable, la collecte actuelle en PAP devra nécessairement être complétée par des PAV. Reste à voir qui doit financer la réalisation de ces équipements.

### *2.3.1.1 Financement par les collectivités décentralisées...*

Dans beaucoup de pays démocratiques, les pouvoirs centraux ont depuis quelques décennies, transféré aux entités territoriales décentralisées, la mise en œuvre et la gestion de certains services publics comme celui de la prise en charge des O.M. Dans les zones urbaines, ce mode de gestion intercommunale intervient généralement quand il y'a conjonction entre une forte extension spatiale de l'entité administrative d'origine, la mise en place d'une administration locale, et /ou la privatisation du service pour de meilleure qualité de service. Mais, même dans des cas de modèles de gestion administrative achevés, les collectivités locales peuvent avoir des difficultés à assumer seules les investissements financiers pour l'acquisition des équipements sur l'ensemble de la chaîne de prise en charge. Certains de ces équipements servant à la collecte des matières, tout comme ceux dédiés à leur traitement, s'avèrent en effet particulièrement onéreuses. A défaut d'en hériter de la puissance publique, la solution a donc souvent consisté à recourir à un mode d'organisation intercommunale, que ce soit en régie directe ou par délégation du service à des sociétés compétentes bien équipées.

A Dakar, ce mode de gestion intercommunal est intervenu depuis 1983 ; il s'est poursuivi avec la réforme territoriale de 1996, qui a vu la création des communes d'Arrondissements et des Villes. C'est à la CUD que revenait alors la gestion de certains services publics, y compris les prestations déchets. Toutefois, ce mode d'organisation, novateur en son temps, n'a pas réellement donné des résultats satisfaisants : en cause, la non définition de politiques déchets

cohérentes suite à ce retrait gouvernemental mentionnée, mais surtout l'absence de rentrées fiscales conséquentes comme la TEOM et les taxes municipales.

Ces taxes comptent aussi bien pour les cotisations auprès de l'organe supra communal, que pour le financement des réalisations et actions locales, y compris en matière de déchets.

Nombre d'analystes ont souligné les méfaits de cette décentralisation juridico-administrative<sup>1</sup> dans les pays en voie de développement : elle y a souvent été menée pour des raisons politiques. C'est l'opinion de ONIBOKUN qui juge *insensé de confier des responsabilités aux administrations locales sans que celles-ci ne disposent de sources suffisantes de recettes*<sup>2</sup>. OSMONT (1995, 25) abonde dans le même sens, soulignant que les collectivités locales sont confrontées aux contradictions de la décentralisation : *l'élargissement des compétences des collectivités locales semble être en décalage avec les exigences de renforcement de leurs capacités techniques et financières*.

Dans le cas de Dakar, cette insuffisance des recettes fiscales locales, explique le paradoxe d'un Etat qui, tout en déléguant des responsabilités aux administrations locales, a souvent été dans l'obligation de venir à leur rescousse. S'agissant de la prise en charge des déchets, ce sont les pouvoirs publics qui ont toujours réglé la dette des collectivités par le biais de la Communauté Urbaine de Dakar (CUD), afin qu'elles arrivent à honorer leurs engagements auprès des opérateurs privés. Il est vrai qu'à peine recouvrée pour 30 %, la TEOM qui était versée à la CUD à titre d'impôt local déchet, ainsi que les hypothétiques cotisations des autres communes, n'ont jamais permis à l'organe supra communal de rémunérer les prestataires.

L'absence de politique déchets cohérente au moment de la seconde privatisation, a favorisé la mise en place dans l'agglomération d'un mode de gestion tronqué. Les organismes de collecte ont privilégié des approches sommaires, sans aucune inscription dans le long terme, aussi bien pour la collecte que le traitement des déchets. Financièrement démunies, les collectivités n'ont pas jugé nécessaire de mettre en place des stratégies durables, alors que pour celles l'ayant éventuellement envisagé, l'absence de ressources financières suffisantes, mais aussi le placement sous tutelle de la CUD (organe décisionnel), ne permettaient aucune mise en application. Cette situation est d'actualité : à titre d'exemple, la Commune d'Arrondissement de Malika sur laquelle est implantée la décharge de Mbeubeuss ne dispose que de 6000 FCFA de recettes journalières<sup>3</sup>, et ne peut en rien influencer sur son fonctionnement ; elle fait même les frais des inégalités inévitables car accueillant une installation dite *de traitement*, et qui en réalité est source de pollution et de nuisances.

Aujourd'hui encore, il n'y a pas plus de politique déchet à l'échelle de l'exécutif qu'il y'en a dans les communes décentralisées : la compétence effective des collectivités décentralisées en matière de prise en charge des déchets, couvre dans le meilleur des cas des obligations annexes comme le balayage des rues, l'entretien des marchés etc.. Bien que leur apport soit limité et leur efficacité peu probable, certaines mairies procèdent à l'acquisition des petits équipements, tels que les récipients de captage de déchets anonymes sur la voie publique (corbeilles...) <sup>4</sup>. En réalité il semble primordial d'arriver d'abord à une situation convenable, *d'équilibre sanitaire* dans la prise en charge régulière des déchets des populations, et réduire la pratique du rejet anarchique.

<sup>1</sup> TALL S-M, (2006). «La Décentralisation et le Destin des Délégués de Quartier à Dakar (Sénégal)». In *Le bulletin de l'APAD*, n° 15. Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au Sud du Sahara. 2006. 12 pages

<sup>2</sup> ONIBOKUN A-G. et al (2001). La gestion des déchets urbains. Des solutions pour l'Afrique. Edition CRDI-Khartala 2001. 250 pages.

<sup>3</sup> Wal-Fadjr, livraison 27 janvier 1999 p6.

<sup>4</sup> Il est à craindre en effet que ces équipements fassent l'objet de vols ou soient dégradés. D'ailleurs dans le cas où cette option *corbeilles publiques* soit maintenu, il probable que dans un premier temps, les artères devront se contenter de corbeilles non esthétiques, à seule vocation sanitaire, compte tenu des risques de vol pour des récipients trop modernes. La solution viendrait peut-être de l'initiative du Maire de Gorée qui a mis en place des corbeilles bas de gamme, efficaces pour ce service sans être esthétiquement tentants pour les éventuels voleurs.

On verra que cela s'applique aussi pour la question de la standardisation des équipements de stockage domestique (*Chapitre III.1 à venir*) : la dynamique de propreté qui doit s'enclencher à Dakar, doit d'abord cibler les priorités : les gros producteurs que sont les ménages et les marchés et lieux commerciaux publics.

Cette amélioration passera nécessairement par un renforcement des moyens mobiles de prise en charge, que l'organe supra communal maître-d'œuvre devra sinon imposer, tout au moins négocier avec les sociétés prestataires : augmentation du parc roulant, réactivation des circuits de collecte négligés, avec éventuellement adjonction de nouveaux. Mais les initiatives devront aussi dans une perspective plus durable, s'appuyer sur la réalisation des PAV mentionnés plus haut. Cet équipement déchet doit aider à compléter la prise en charge par collecte en PAP, capter les déchets volumineux et autres gravats abandonnés de manière anarchique : tout en constituant un préalable majeur pour un bon fonctionnement de la collecte domiciliaire, il peut aussi être salutaire pour les communes faiblement dotées en routes bitumées.

Il est peu vraisemblable dans la situation actuelle, de songer à la réalisation des équipements déchets fixes par les structures décentralisées ; aucun financement propre n'est envisageable même pour Dakar, la commune la plus nantie de la communauté d'agglomérations. Seul l'organe supra communal actuel, la CADA-K-CAR<sup>1</sup>, peut s'engager à *avancer les frais*, que ce soit pour les grosses infrastructures déchets à réaliser (CET), ou pour celles d'envergure moindre à l'exemple des déchetteries. Mais en réalité, comme par le passé, c'est l'autorité publique qui par derrière mettra une fois de plus « *la main à la poche* », sauf que s'agissant de ces équipements, ce ne serait que réparation.

### 2.3.1.2 ...Ou par les pouvoirs publics.

Le service de prise en charge des déchets banals dans les agglomérations urbaines, cible en général la production provenant des ménages, des commerces, des administrations, mais aussi celle issue des activités notamment industrielles et agricoles. A Dakar, seul le premier groupe est concerné par la collecte officielle publique ; les autres producteurs doivent se charger eux-mêmes de la collecte et de l'élimination de leurs résidus. Les contrats avec des opérateurs privés peuvent aussi englober les phases traitement avec réalisation d'équipements fixes : incinérateurs, centres de tri, déchetteries etc., en fonction des objectifs ciblés. Mais, on a vu que depuis la seconde privatisation intervenue en 1971, les contrats liant l'Etat sénégalais aux opérateurs privés, se sont limités à la collecte-évacuation vers la décharge dont le lieu est préalablement défini par le maître d'œuvre. Généralement, les opérateurs assurent aussi la gestion de ladite décharge.

Selon les termes du contrat le liant à l'Etat sénégalais, AMA dernier opérateur en date, avait pour mission comme ses prédécesseurs, d'acheminer les déchets ménagers collectés, vers la décharge de Mbeubeuss, qu'elle gère aussi. Rémunérée environ 2,5 milliards de FCFA par an, la société s'était d'ailleurs engagée sur des réalisations spécifiques pour la phase traitement : centres de tri et nouveau CET.

Pour la phase collecte et transport, AMA n'avait pas jugé opportun de procéder à des réalisations ou des acquisitions logistiques devant optimiser sa prise en charge (centres de transfert et camions gros porteurs), ce qui va d'ailleurs considérablement limiter ses actions. Quant à la phase traitement, la société maintiendra aussi le fonctionnement approximatif et brut, de la décharge de Mbeubeuss. Comme justification, elle déclarait avoir dans *ses cartons* un projet de CET moderne à Ndiass (Thiès), comme c'était d'ailleurs stipulé dans le contrat avec l'Etat sénégalais.

<sup>1</sup> La CADA-K-CAR (Communauté des Agglomérations de Dakar- Communauté des Agglomérations de Rufisque), regroupe les Communautés d'agglomération de Dakar, Pikine et Guédiawaye, alors que la Communauté d'agglomération de Rufisque CAR est constituée de la Ville de Rufisque, des communes de Bargny, Diannadio et Sébikotane ainsi que des communautés rurales de Sangalkam et Yène.



Il ressort donc que certains équipements comme les déchetteries ou PAV semblent avoir été oubliés lors de l'élaboration des stratégies de captage des déchets urbains, bien qu'il soit acquis depuis quelques années déjà, qu'ils constituent des équipements complémentaires de captage de dans la chaîne de prise en charge. Qui plus est dans le cas de Dakar, les camions de collecte mobiles ne parviennent pas à assurer une bonne desserte de l'ensemble des quartiers.

Dans l'explication de cette omission des Points d'Apport Volontaire, on ne peut écarter le rôle de la *bureaucratie planificatrice* des actions déchets à Dakar. Pour nombre de ces experts, l'idée d'installations fixes *plantées* dans les quartiers afin de recevoir des déchets, a même du paraître saugrenue, notamment pour les tenants d'une approche hygiéniste archaïque qui estiment que ces matières doivent rester *discrètes*. Toutefois, il est plus probable qu'en procédant à une privatisation en bloc, les pouvoirs publics aient compté sur les sociétés privées mandataires pour faire le nécessaire. Au-delà de la classique acquisition de véhicules et matériels mobiles, l'opérateur pourrait mettre en place des centres de transfert, implanter des équipements de traitement viables (incinérateurs, CET), et pourquoi pas..., installer lorsqu'elle les juge nécessaires, ces équipements fixes de captage de proximité que sont les PAV.

*Coup de poker* d'experts, naïveté ou légèreté d'administrateurs, toujours est-il qu'à l'image de la trame urbaine sablonneuse ou irrégulière qu'aucune structure privée ne s'est engagée à réaliser pour la desserte des quartiers enclavés, les logiques de rentabilité chez les opérateurs privés, ont là aussi complètement ignoré les attentes des populations en équipements *déchet* structurants. Après tout, ces obligations d'aménagement territorial sont du ressort de l'Etat, d'autant que chez les opérateurs, aucune garantie de présence pérenne sur la scène du nettoyage n'est acquise à priori.

Du fait d'opérateurs privés réticents, de collectivités locales financièrement démunies, c'est donc un Etat longuement *absent* qui devra aider les administrations décentralisées rattraper leur retard en équipements spécifiques déchets, y compris pour la phase traitement sur laquelle on reviendra plus loin. Nul besoin d'insister sur ses obligations *classiques* en matière d'équipements structurants, comme les routes bitumées, plus au devant de la scène.

Après avoir un peu trop hâtivement transféré les compétences déchets au collectivités locales, sans une attribution de sources de financement supplémentaires, et après s'être démarqué durant ces dernières décennies du secteur, l'autorité publique devra comme gage de sa réelle bonne volonté, s'engager à résoudre la question du traitement final, en s'orientant vers l'établissement d'un CET respectant des normes environnementales minimales. Les réalisations devront aussi cibler la construction de déchetteries de proximité, alternative à l'abandon sauvage de déchets dans la nature.

Actuellement le déficit est conséquent et concerne aussi bien les déchets banals et que ceux dangereux. En réalisant pour les communes ces équipements déchets de proximité, les pouvoirs publics donneront ce nécessaire coup de pouce hygiénique aux collectivités, mais aussi au sociétés de collecte. Un protocole-déchets planifié selon des objectifs à atteindre, permettra de les articuler aux plans territoriaux de gestion des déchets, et même y adjoindre des mécanismes d'évaluation (taux de collecte, de rentabilisation matière etc.). Quant aux déchets dangereux, l'Etat devra favoriser la mise en place d'un CTDD pour les déchets dangereux de l'agglomération. On y reviendra dans la partie consacrée à l'élimination finale (P 662).

Le financement de ces équipements, implique le fonctionnement même du service déchets. Et comme partout, à Dakar aussi, il comporte deux axes :

- les rentrées financières obtenues après la collecte de taxes-déchets auprès des populations (contribuable usager)
- et les sorties financières ou dépenses publiques, effectuées pour le fonctionnement du service à destination des ménages particuliers. Rappelons en effet que les entreprises ne sont théoriquement pas concernées par ce service public.

Si les rentrées d'argent sont principalement obtenues avec la collecte de la TEOM auprès des ménages, on a vu que l'indexation de cette taxe à l'impôt foncier ne permet à Dakar qu'un faible recouvrement, de l'ordre de 30 %. En cause, la forte occupation illégale du sol, une absence de cadastre mise à jour, l'absence de taxe industrielle déchets et sans doute une application laxiste du règlement par les agents des services fiscaux. Quant aux sorties d'argent, elles sont de loin supérieures aux fonds collectées, même si les dépenses sont principalement effectuées en vue de la rémunération des organismes de collecte ; on est donc en face d'un système déficitaire qui ne parvient pas à s'autofinancer.

Les pouvoirs publics doivent rattraper un retard et financer les dépenses légales d'un secteur, sans pouvoir compter dans l'immédiat sur des rentrées fiscales spécifiques conséquentes. L'unique solution qui se présente consiste à dégager une ligne budgétaire spéciale, destinée à la réalisation des équipements complémentaires de prise en charge. Cette option a été celle de l'autorité publique jusqu'à la seconde privatisation intervenue en 1971, même si la TEOM n'était pas recouvrée, et que le système ne s'autofinçait pas. De même, l'Etat tentait d'assumer ses obligations sur le domaine public, quoique le système était déjà lacunaire : absence de stratégie pour les déchets dangereux, mauvaise gestion du stade traitement. Mais, c'est sans doute le transfert de cette responsabilité à la SOADIP, sans avoir au préalable pu assurer un maillage territorial suffisant, qui plonge la ville dans une situation carencée.

Un système de rentabilisation financière est prévu pour l'amortissement de ces investissements. Il faudra un jour rompre avec l'approche en vigueur dans beaucoup de pays en voie de développement, où le secteur des déchets reste un secteur « où l'on investit sans pour autant recevoir d'output financier <sup>1</sup> ». Et pour les septiques qui s'appuient sur l'idée répandue que les déchets *ne sont de toutes façons pas rentables*, l'argument à opposer est qu'il convient d'abord de parvenir à un état d'équilibre ; et en la matière, Dakar a un retard conséquent à rattraper. Quant à ceux qui envisagent le retour sur investissement pour le court terme, l'affaire pourra être rentable pour les pouvoirs publics, à condition de ne pas faire miroiter des pièces sonnantes et trébuchantes aux trésoreries publiques, du moins pas pour l'instant. Le retour sur investissement monétaire peut être *décalé*, et évolutif, à la faveur d'une fiscalité écologique à mettre en place. Au vu des retombées certaines en santé publique, en préservation écologique du cadre de vie et en image de marque pour l'espace urbain, le jeu en vaut largement la chandelle.

### **2.3.2 Financement des équipements par les organismes privés.**

Il paraît peu envisageable dans le cas de Dakar et dans la situation actuelle, que des structures privées s'impliquent dans la réalisation de déchetteries pour le captage des déchets banals. Et cela, même en intégrant la perspective d'une optimisation matière. Trop d'incertitudes demeurent en effet quant à leur accueil par les populations, à leur impact réel sur la prise en charge, mais surtout à leur rentabilité.

<sup>1</sup> IAGU-CUD. Séminaire sur la gestion des ordures ménagères. Manuel du participant. Dakar 1995. 53 p.

Traditionnellement les investisseurs dans ce secteur ne prennent pas de risques, surtout lorsqu'ils estiment ne pas disposer de garantie de durabilité, impliquant les délais nécessaires à l'amortissement de tels investissements. Ces professionnels pourraient être plus intéressés par la mise en place d'installations ou de complexes destinés à recevoir les déchets dangereux.

Dans un cas comme dans l'autre, l'Etat, que ce soit directement, ou à travers l'organe supra communal, devra donc s'engager à avancer les frais d'investissement pour la réalisation de ces équipements, en vertu d'un manque à combler et d'une confiance à regagner en matière de politique déchets. Mais, hormis les gains immédiats en santé publique et en réduction des pollutions sur l'environnement, un retour sur investissement fiscal ou financier pourra intervenir selon une planification stratégique déterminée : dès utilisation des équipements ou après période probatoire pour les déchets industriels, et une fois des niveaux minimaux d'addiction à une salubrité publique atteints, pour les déchetteries destinées aux matières banales.

D'ailleurs pour industriels du secteur privé, hormis, la monétarisation à venir du service de prise en charge, une taxe déchet pourrait être introduite auprès des entreprises, notamment, celles les plus polluantes. Cette taxe pourrait alimenter un fonds « déchets » qui financerait aussi bien les équipements devant prendre en charge la production propre aux industries polluantes, que des équipements destinés aux déchets dits banals, qu'ils proviennent des ménages, ou des activités de production. En effet, le secteur industriel de par son positionnement en amont de la chaîne de la production domestique de déchets (du moins pour certains) mais aussi compte tenu de l'augmentation du volume de ces derniers, devra à un moment ou un autre être davantage impliqué dans leur traitement. En réalité comme l'indiquent BARBIER R & LAREDO P reprenant QUIRION : *pour les agents situés en amont (producteurs d'emballages, conditionneurs, distributeurs, ménages), le fait de générer une quantité plus grande de déchets (ou des déchets plus coûteux à traiter), n'aura pas de conséquence financière. C'est en définitive le contribuable qui se substitue à la chaîne complexe des producteurs de déchets*<sup>1</sup>.

Ces mesures devront permettre de rompre l'isolement gouvernemental en la matière, de responsabiliser les producteurs, de réduire les impunités et enfin d'instaurer une nouvelle dynamique vertueuse. Toutefois, l'objectif dans le moyen et le long terme sera pour l'autorité publique, de parvenir par son action à vaincre les réticences, et impliquer de manière durable les investisseurs privés et la recherche-développement dans la filière déchets.

En réalité, ces investisseurs privés ont toujours été présents dans le secteur des déchets à Dakar, à travers des entreprises prestataires de service de collecte. On rappellera que le premier service de prise en charge des déchets, mis en place par les municipalités de Dakar dans les années 1900, était confié à une entreprise privée. Depuis, que ce soit avec la SOADIP, la SIAS, la multitude de sociétés concessionnaires durant les années 90, AMA ou encore VEOLIA, cette présence ne s'est jamais complètement effacée, en dépit de quelques périodes d'éclipse. Toutefois, l'offre d'expertise en matière de gestion des déchets est restée très faible, sans doute du fait du caractère marginal que véhiculent encore les déchets en général, mais aussi du fait l'absence d'un cadre général favorable : approche écologique institutionnelle.

La faiblesse du business y est en effet révélatrice de cette image qui entoure la matière dans les pays en voie de développement ; le secteur reste encore snobé par le milieu des affaires, bien que l'économie informelle non encadrée en se positionnant progressivement dans ce filon en a montré les véritables potentiels.

<sup>1</sup> BARBIER R, & LAREDO P. (1997). *L'internalisation des déchets*. Le modèle de la Communauté urbaine de Lille. Editions Economica. 1997 103 pages. P 17.

Même pour les déchets banals, catégorie qui suscite le plus d'intérêts, les initiatives sont généralement focalisées sur la collecte-évacuation, sans que les investissements, encore faibles ne permettent un calibrage entre équipements (fixes et mobiles) et production réelle. Les phases récupération-recyclage, optimisation matière, restent encore snobées par les investisseurs, alors qu'on sait pourtant on sait que la filière récupération est génératrice d'énormes revenus pour les acteurs informels qui y interviennent. Une meilleure présence d'acteurs industriels permettra de favoriser une concurrence pour l'optimisation des déchets. Dans les pays du nord, cette implication des lobbies industriels dans le financement d'installations de traitement s'amorça dès les années 1910. LEVIER signale que durant la première décennie du XX, les milieux d'affaires et les industriels installés dans le sud des Etats-Unis où régnait l'insalubrité, furent sensibles à l'effet positif que pouvait avoir sur la prospérité d'une cité, une réputation de salubrité<sup>1</sup>.

Une optique de gestion écologique et mais aussi énergétique des déchets (ceux non valorisables), peut favoriser des investissements conséquents. CET, incinérateurs et autres installations de grande envergure jusque là du ressort des pouvoirs publics pourront être financés par les opérateurs privés. L'investissement peut être largement rentable du fait des nombreux débouchés que peut proposer ce secteur, dans le cadre d'une politique environnementale globale, impliquant aménagement territorial, gestion écologique des milieux et meilleure planification des ressources (dépense publique en énergie).

Mais une initiative de reconsidération du déchet, impose aussi une profonde réflexion en matière des gestion des résidus, avec notamment la création de filières en de formation dans les métiers en rapport avec les déchets : l'amarrer durablement au monde de la recherche<sup>1</sup>, contribuera à le sortir d'un carcan réducteur. En cela, il apparait primordial de rompre avec cette ignorance mutuelle qui caractérise les rapports entre déchets et milieu industriel tel qu'on a pu le voir pour le cas de Dakar. S'il est à *regretter* que les entreprises nationales soient peu enclines et très timides à investir durablement dans ce secteur, ce regret est encore plus prononcé vis-à-vis de la non- implication de pouvoirs publics nationaux qui continuent de considérer ce secteur comme « *théma non grata* », sorte de lèpre de la recherche, parent pauvre des politiques de développement, et cela malgré la récurrence d'un discours volontariste. Un désintérêt du milieu des affaires pour cette filière constitue un manque à gagner certain (création d'emplois durables, professionnalisation etc.). Mais une indifférence de la part des pouvoirs publics, qui dépouille le déchet de sa substance matérielle qui en fait une production légitime à gérer en continu, pourrait même paraître coupable. On connaît les implications de cette question dans la santé publique, la préservation des milieux, mais aussi dans l'image de la ville et de ses résidents : le déchet n'est plus « *un produit homogène, inoffensif et identique* », rappelle LE BOZEC.

Cette complémentarité entre le monde de la recherche, d'une part et les investisseurs, les politiques-décideurs et les collectivités d'autre part va de soi. Ces derniers ont besoin pour mener à bien leurs actions, de disposer de renseignements fiables sur les secteurs dont ils ont la charge, qu'ils soient directement sous leur tutelle ou confiés partiellement ou totalement à des organismes publics ou privés. A l'image des autres secteurs, il demeure donc essentiel pour celui des déchets aussi de disposer de données notamment statistiques fiables et régulièrement mises à jour pour être en mesure de planifier puis mener à bien les stratégies idoines, rectifier au besoin les orientations ou procéder à des bilans partiels. Ces données sont au politique et professionnel *déchet*, ce qu'un diagnostic fiable avant traitement, est au médecin recevant un patient malade.

<sup>1</sup> LEVIER P Op cité P 231.

### 3. Contrôle et suivi des prestations « déchets ».

#### 3.1 Données statistiques : des chiffres pas toujours fiables.

La mise en œuvre des politiques ne peut donc faire l'économie d'une bonne connaissance des secteurs concernés. En cela, institutionnels et pouvoirs publics disposent en leur qualité de planificateurs, d'instruments pour mesurer la portée et les conséquences de certaines initiatives ou politiques de développement. Il ressort donc qu'en fonction des cas, la puissance publique a l'obligation de mener elle-même en amont des études d'impact ou de faisabilité, ou à défaut, exiger ces *garanties* avant la mise en place de méthodes ou mécanismes par des structures dites spécialisées. Ce point préalable à la mise en œuvre des actions, s'oriente principalement vers la constitution de données de base récentes et fiables quelle que soit la thématique concernée.

L'importance de l'outil « données statistiques » a été bien identifié pour le secteur des déchets aussi ; sa mise en œuvre est même antérieure à l'implication nécessaire des professionnels et acteurs sociaux. MAYSTRE prône d'ailleurs *une connaissance aussi complète que possible en particulier de leurs quantités*<sup>1</sup>, rejoignant l'économiste du déchet LE BOZEC qui insiste aussi à titre spécifique, sur la nécessaire distinction entre la quantité collectée et celle générée. Qu'en est-il dans l'agglomération dakaroise des quantités de déchets ménagers produites et celles collectées.

Bien que souvent non détaillée, cette comptabilité spécifique était existante pour Dakar jusqu'en 1986, date à laquelle l'organisme officiel de collecte des ordures de l'époque (SIAS), produisit les derniers chiffres fiables en la matière. Depuis, la production et l'acquisition des données concernant les déchets, ont souffert de discontinuité (absence de séries chez les organismes reconnus) ou de biais imputables à une quantification au volume, parallèlement à une inflation de chiffres fantaisistes.

Cette première phase première d'amélioration des connaissances sur les déchets de l'agglomération ainsi « ignorée », une gestion approximative et qu'on verra quasi-statique sera de facto maintenue, pour un secteur pourtant dynamique. C'est d'ailleurs ce qui en partie explique qu'actuellement, le talon d'Achille de la problématique à Dakar réside pour beaucoup dans la détermination des quantités de déchets ménagers produites dans l'agglomération et la quantification de la part effective collectée par l'organisme officiel. Un petit rappel permettra de comprendre l'origine de certaines données statistiques concernant les déchets banals.

#### 3.1.1 Quantités produites ou générées.

La quantification par le poids constitue à l'heure actuelle la meilleure méthode pour déterminer la production rudologique, même s'il convient de souligner que de manière générale, une comptabilité par poids n'est fiable que si les déchets ne changent pas de nature dans un temps relativement court. Une variation sensible de l'humidité peut en effet biaiser les résultats, phénomène plus perceptible dans le cas des pays secs et chauds.

Pour le cas de Dakar, la SIAS qui assurée de 1985 à 1995 la charge de la collecte et l'évacuation des déchets ménagers de l'agglomération dakaroise, constitue aussi la dernière société de nettoyage à avoir fourni des données statistiques fiables s'agissant de la production. Elle avait d'ailleurs adopté la même technique de quantification par le poids, qui lui permis de publier le chiffre de **992 tonnes** de déchets produits par jour en 1986<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> MAYSTRE L-Y et al. (1994) : « Déchets Urbains. Nature et Caractérisation ». PPUR Lausanne 219 pages.

<sup>2</sup> DIOP O, (1988). « Contribution à l'étude de la gestion des déchets solides de Dakar : analyse systémique et aide à la décision » Thèse Doctorat EFPL-Lausanne. 292 p.

Par la suite, les STC avanceront le chiffre de 954 tonnes d'ordures produites en 1994, sans néanmoins préciser les conditions de la collecte de cette « donnée ». Ce chiffre nous a d'ailleurs semblé très peu plausible d'autant qu'ils semble indiquer un recul encore moins probable de la production rudologique de l'agglomération.

Communes	Quantité de déchets produite en tonnes / jour
Dakar	495
Guédiawaye	112
Pikine	293
Rufisque	40
Bargny	14
Total	954

**Tableau 19.** Production de déchets de l'agglomération dakaroise en 1994. Source IAGU-CUD. Séminaire sur la gestion des ordures ménagères. Manuel du participant. Dakar 1995. 53 p.

Le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Sénégal, a aussi publié en 1997 le chiffre de 1006 t de déchets ménagers produits quotidiennement, alors que plus loin dans le même document était avancé le chiffre imprécis de 465 ...pour les estimations de la production annuelle de déchets solides de la CUD en 2005. Ces chiffres sont tirés d'un document officiel produit par le Ministère de l'Environnement et le Centre de Suivi Ecologique de Dakar, document intitulé « Annuaire sur l'Environnement et les Ressources Naturelles du Sénégal<sup>1</sup> ».

Bien qu'émanant de directions spécialisées et sujet à une large publication, ce document présente néanmoins un faisceau d'incohérences, tout au moins pour certains aspects traitant des déchets. Ainsi, au chapitre 9 dudit document, est repris un ensemble de données sur la production de déchets nationale chiffres avancés par la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements Climatiques. Erreur de « frappe » ou lacunes dans la collecte de données, le tableau 102 intitulé *Production d'ordures ménagères par région* présente un total de 1251 t/j pour l'ensemble des régions du pays en lieu et place des 3427 tonnes effectifs que donne une addition des différentes productions régionales. Ces lourdes erreurs sont symptomatiques de la légèreté qui accompagne encore la production statistique pour ce secteur.

Depuis, aucune étude *sérieuse* n'a été menée en vue de connaître la production rudologique réelle de l'agglomération dakaroise, ni par les pouvoirs publics, ni par les organismes en charge du nettoyage de la ville. Aussi étonnant que cela puisse paraître, la société chargée de la collecte et de l'évacuation des déchets de la région dakaroise ne tient en effet pas une statistique exhaustive pour ce qui est de la quantité de déchets collectée par ses services, encore moins de la production totale d'OM et assimilés, que ce soit à un niveau zonal ou régional. En réalité pour le cas de Dakar, tout en se signalant le plus souvent par leur absence dans la production statistiques fiables, les organismes officiels intervenant dans le secteur des déchets solides n'ont en revanche et à aucun moment, hésité inversement à participer à cette floraison de données approximatives concernant les déchets solides produits. Toutefois les structures officielles n'ont pas l'apanage de telles pratiques.

<sup>1</sup> « Annuaire sur l'Environnement et les Ressources Naturelles du Sénégal » MEPN-CSE. Novembre 2000. 268p.

On verra dans le que dans la partie de son étude concernant les quantités produites dans l'agglomération dakaroise, BENRABIA N<sup>1</sup>, est partie du postulat que le territoire de la Communauté Urbaine de Dakar n'englobe ni les zones rurales, ni la zone Aéroportuaire et la Foire, ni les zones industrielles. L'auteure a ainsi fait le choix injustifié, de soustraire aux données fournies par DIOP. O dans son étude de 1988, les chiffres de production concernant ces zones.

Codes	Unités territoriales	Production tonnes an 1986	Production tonnes an 1989	Production tonnes en 2001 estimée
31	Zones rurales	3200	13660	19150
32	Zone industrielle	6600	6720	7770
33	Aéroport et Foire	2100	4630	14320
Total	Pour les 3 zones	11900	25010	41240

**Tableau 20.** Unités territoriales et quantités de déchets extraites par BENRABIA N.

Auteurs	Production totale 1986	Production totale 1989	Production totale estimée 2001
DIOP. O	361800 tonnes	413880 tonnes	599140 tonnes
Benrabia N	346500 tonnes	388870 tonnes	557900 tonnes
Différence	15300 tonnes	25010 tonnes	41240 tonnes

**Tableau 21.** Différence de chiffres entre deux principaux auteurs statistiques sur les déchets de Dakar .

D'ailleurs concernant les prévisions de l'auteur, certains points peuvent être matière à discussion car sous-estimés. L'analyse du tableau 4.5 dans le document de l'auteur montre en effet que toutes les unités territoriales ont connu une augmentation constante de leur production de déchets entre 1986 et la projection de 2001, exceptées les unités territoriales Plateau et Yoff. Difficile de comprendre que pour le Plateau, la production estimée pour l'année 2001 ait pu connaître une chute d'environ 520 tonnes, alors que pour Grand-Yoff c'est celle de l'année 1989 qui était la plus faible avec une baisse de 420 kg (passant de 16800 t en 1986 à 16380 en 1989), et ce malgré l'augmentation de la taille de la population. Rappelons d'ailleurs que c'est dans le même document que BENRABIA avait avancé des propos pour le moins erronés concernant les moyens mobiles de collecte de la ville de Dakar avant 1971. (Voire justification de la thèse).

<sup>1</sup> BENRABIA N, (1998). « *Le Nouveau Système de gestion des déchets ménagers dans la Communauté Urbaine de Dakar –Sénégal- Evaluation.* ». ADEME 1998. 71 pages + annexes.

Ce flou qui persiste s'agissant des quantités produites (ainsi que celles collectées), est aussi entretenu par les données fournies par certains quotidiens et organes de presse de la place, dont les journalistes confondent d'ailleurs souvent quantités produites et quantités collectées. Amalgames et approximations, expliquent qu'après avoir avancé pour la ville de Dakar une production de déchets domestiques de l'ordre de 1200 tonnes en 2002, ils continuent de publier près de sept ans plus tard c'est-à-dire en 2009, ce même chiffre de 1200 tonnes<sup>1</sup>, alors qu'il apparaît plus qu'évident qu'une telle production n'a pu rester *figée*. La situation est d'autant plus ahurissante, que de telles données plutôt fantaisistes (car n'ayant bénéficié d'aucune caution scientifique et/ou méthodologique), lâchées périodiquement dans les médias, servent souvent de base de planification.

De tels errements posent naturellement la question de la vérification des chiffres, et même plus en amont, des méthodes de mise en œuvre d'études et autres travaux concernant les déchets de l'agglomération. Aussi bien l'exemple de l'étude de BENRABIA que celui des médias qui, en jouant sur le vide statistique en la matière, *pondent* trop légèrement<sup>2</sup> des chiffres sur les déchets de Dakar, illustrent la légèreté ambiante qui accompagne encore les canevas d'appréciation en matière de déchets.

Mais de toute évidence et comme le suggère la première partie de cette étude lorsqu'elle évoque les dépôts anarchiques d'ordures, la quantité de déchets réellement produite par l'agglomération dakaroise, semble largement sous estimée. On peut supposer que l'intérêt pour les pouvoirs publics de minorer les volumes de déchets à collecter tient à la stratégie, de réduire par cet *artifice*, le montant à allouer aux organismes privés, lors de la passation des contrats de nettoyage. Que les chiffres les plus crédibles en matière de quantification aient été globalement été produits durant la période antérieure aux derniers contrats (NSN, AMA), semble d'ailleurs confirmer cette hypothèse.

Rappelons que c'est DIOP O qui avait dans son étude de 1986 établi les dernières prévisions fiables concernant l'évolution de la production rudologique de la capitale sénégalaise. L'auteur qui a procédé à une analyse systémique, avait aussi par projection tablé sur une évolution progressive de la production qui allait passer de 361.000t en 1986 à 413800 t en 1989 pour enfin atteindre environ 599.140 t/an en 2001.

Selon les projections de cette étude, la production journalière de la région de Dakar tournerait en 2001, autour de 1641 tonnes de déchets par jour, donnée qui confirmerait l'évolution progressive de la production annuelle.

Ce chiffre se rapproche plus de ceux obtenus au sortir de nos enquêtes réalisées trois ans plus tard entre 2003 et 2004. Bien qu'incomplète, la campagne de pesée, d'identification et de caractérisation des déchets solides des ménages et des marchés de l'agglomération, a révélé une production journalière avoisinant 2000 tonnes produites par jour, en lieu et place des 1200 généralement avancés, soit environ 0,88 kg par habitant. Précisons qu'en considérant uniquement les 1726 t de déchets issus des ménages, le ratio baisse à environ 0,76 kg par habitant. Ramenée à l'année, l'estimation de la production totale d'ordures assimilées ménagers donne pour Dakar, le chiffre d'environ 730 000 tonnes de déchets. Précisons toutefois que c'est une hypothèse basse : ni les déchets des administrations, ni ceux dits banals des activités de production n'avaient pu être comptabilisés. Il est donc probable que la production réelle de l'ensemble de l'agglomération en déchets assimilables ménagers soit supérieure à ce chiffre.

<sup>1</sup> Quotidien sénégalais **Sud Quotidien**. Edition du Mercredi 18 Février 2009.

<sup>2</sup> Au vu des nombreux procès qui leur sont intentés pour diffamation, ces médias font preuve de davantage de vigilance, notamment en recoupant des sources, lorsqu'ils abordent d'autres thématiques sociopolitiques ou économiques à caractère plus sensible. On peut regretter que ce ne soit pas le cas lorsqu'ils abordent certains aspects sensibles, relatifs à la question des déchets.



### 3.1.2 Quantités collectées.

Disons le d'emblée, le constat relevé pour les chiffres concernant les quantités de déchets produites, reste largement valable pour les quantités collectées, avec ici aussi les données de la SIAS comme dernières références fiables. Bien qu'assez simple, la méthode de détermination des quantités collectées mise en place par l'ancienne société de nettoyage, restait néanmoins crédible.

La direction de la société avait en effet installé à l'entrée de l'unique décharge de la ville située à Mbeubeuss un pont bascule permettant de relever les poids des véhicules venant vider leur chargement, à leur entrée puis à leur sortie. La différence relevée étant considérée comme le poids de déchets collecté, le chiffre de collecte moyen tournait autour de 672 tonnes.

Entre 1995 et 1997 durant la période de fonctionnement du NSN, les STC avaient fourni des données officielles estimant les quantités collectées de déchets en m<sup>3</sup> sur la base de la capacité de contenance empirique des camions vidant à la décharge. Outre les biais qu'ils ont pu induire, ces chiffres ne présentaient aucune fiabilité du fait de la densité variable des ordures et du taux de remplissage des bennes « fermées »<sup>1</sup>. A ce titre, LE BOZEC précise d'ailleurs que l'utilisation de volumes pour la définition des ratios et des indicateurs en matière de déchets reste très approximatif, car ne donnant que des estimations grossières. Hormis d'être quasi inexploitable, ces données ont largement contribué à biaiser la question de la rémunération des sociétés de collecte lors de la période CAMCUD, s'ils ne cachaient pas tout bonnement quelques « arrangements » de part et d'autres.

A partir de 1997, fut mis en place le Nouveau Système de Nettoyement (NSN) de la Communauté Urbaine de Dakar, une sorte de privatisation avec implication de plusieurs structures privées dans la collecte et l'évacuation des déchets. La méthode de calcul à l'aide du pont-basculé à l'entrée de la décharge reconduite, était alors confiée à l'une des sociétés prestataires le Consortium Sénégal-Canadien (CSC), ce qui permit de relever les quantités de déchets collectées de mars 1997 à avril 1998 pour un total s'établissant à **300.987** tonnes sur une année, soit environ **825** tonnes / jour (*BENRABIA 1998*).

Ce chiffre qui a probablement servi de base de projection aux responsables en charge de ce secteur, a sans doute aussi permis à certains quotidiens locaux et organes de presse de procéder à des extrapolations dans quelque salle de rédaction et avancer leurs propres données statistiques, chiffres approximatifs qui d'ailleurs dès leur parution, s'officialisaient de facto. Ainsi, avec un taux d'accroissement d'environ 100 tonnes par an, les statistiques de 1998 ont permis d'atteindre environ 1200 tonnes de déchets collectés en 2002<sup>2</sup>. Si de tels chiffres sont vite « consommés » sans trop d'interrogations, leurs conséquences du fait de la légèreté des procédés et méthodes employés n'apparaîtront qu'au moment de l'évocation de certains termes tels que la rémunération des entreprises adjudicataires en amont ou l'évaluation de leur action en aval..

Mais la nouveauté pernicieuse induite par ce nouveau système était constituée par la modification du mode de rémunération des entreprises de collecte et dont les effets se feront très vite ressentir dans la ville.

<sup>1</sup> LE BOZEC A. (1994). Le service d'élimination des ordures ménagères. Organisation- Coûts- Gestion. CEMAGREF. Edition Harmattan. 1994. 460 pages.

<sup>2</sup> Quotidien Sénégalais *Le Soleil*. Edition du 19 Octobre 2002.

Si depuis le début de la seconde privatisation du service les deux sociétés qui sont intervenues la SOADIP et la SIAS étaient rémunérées annuellement pour un service et quelle que soit la quantité de déchets produite, dans le cas NSN, les entreprises étaient payées à la tonne de déchets déposée à la décharge de Mbeubeuss initiative au demeurant avalisée par nombre « d'experts et consultants » travaillant dans le secteur des déchets.

Il est probable que les pouvoirs publics ont choisi de mettre en place ce système à défaut d'avoir des données fiables sur les quantités réellement produites par l'agglomération dakaraise, pourtant donnée fondamentale pour « négocier » la prestation de service. La méthode de rémunération au poids semblait d'ailleurs satisfaire les deux parties : l'argument commercial était en effet motivant pour les entreprises de collecte qui par appât du gain procéderaient à « une course à la collecte », alors que sans doute pour les pouvoirs publics le procédé devait par ricochet, entraîner une prise en charge quasi complète de la production de la région et ainsi limiter les rejets anarchiques.

Mais, les revers de cette erreur d'appréciation ne tarderont pas à s'étaler au grand jour, d'autant que la propreté de la ville était assujettie à l'unique bon vouloir de différentes sociétés de collecte, peu soucieuses de leurs obligations de résultats. Davantage préoccupées par leurs rentrées d'argent qu'à apprécier leurs actions sur le baromètre de la propreté, certaines parmi la demi-douzaine d'entreprises de collecte intervenant durant cette période avaient même enfreint la légalité en mettant en place de véritables méthodes de fraude au poids en vue de dégager des marges faramineuses. Ces entreprises n'hésitaient pas en effet au moment d'aller vider, à gonfler le poids du chargement des véhicules de collecte en les remplissant ou les tapissant de sable (selon qu'il s'agisse de BOM ou de simples camions avec plateforme arrière simple), avant de passer sur le pont-basculé installé à l'entrée de la décharge. Cette opération était rendue possible par l'utilisation de véhicules peu adaptés au transport des déchets, et/ ou par la complicité des agents contrôleurs qui géraient la pesée, générant ainsi un manque à gagner colossal à pour la CUD. Quant aux responsables de la Division Technique de la société AMA, ils ont avancé le chiffre de 1020 tonnes de déchets collectés en 2004, chiffre toutefois à manier avec la plus grande prudence ; l'organisme ne dispose en effet d'aucune comptabilité claire et précise sur les quantités réelles collectées.

S'agissant toujours des statistiques sur les quantités collectées, on peut aussi souligner la méthode approximative de calcul des taux de collecte qui a été celle de BENRABIA, sachant que pour calculer les taux de collecte, il est indispensable de disposer de deux variables principales : les quantités produites et celles collectées. Si les chiffres fournis par le CSC et repris par BENRABIA. N, concernant les quantités collectées pour l'année 1997-1998, peuvent à priori sembler fiables, eu égard au pont bascule installé à l'entrée de la décharge de Mbeubeuss (sous réserve d'absence d'irrégularités lors des pesages), il n'en est pas de même pour les chiffres de production sur lesquels l'auteur a appliqué un *bidouillage statistique* peu orthodoxe. On a en effet vu que BENRABIA a procédé à une modification des chiffres publiés de *production estimée* de DIOP.O, chiffres qui seront littéralement amputés de quelques éléments, sans que cette extraction ait été justifiée. En effet prenant pour année référence 1989 en ce qui concerne la production totale de déchets dans l'agglomération dakaraise, l'auteur a avancé un taux de collecte de 77,4 %, qui excluait de la production totale, la quantité de déchets issue de zones qui font réellement partie de l'espace dakarais. Qui plus est, ces zones ont connu une forte croissance démographique et par conséquent celle de leur production de déchets. On peut alors se demander sur quelle base l'auteur a choisi de modifier les données statistiques dans le cadre d'une étude qui à terme doit servir d'outil de travail, sachant qu'en intégrant ce gap statistique de 41 240 tonnes de déchets, le taux de collecte chute pour l'année 1989 à 72,7 %, se rapprochant davantage de la moyenne des 68 % qu'on a avancé pour la période SIAS (Voir Mémento Deuxième Partie).

Admettons l'hypothèse *favorable* à la société de nettoyage, représenté par le chiffre de 1200 tonnes pour les quantités collectées. En la rapportant à la précédente projection que l'on peut qualifier de fiable en terme de production (en l'occurrence les 1641 tonnes prévues par DIOP.O pour 2001), il y'aurait plus de 621...tonnes de déchets non collectées quotidiennement. Mais en tenant compte des résultats de nos campagnes de pesée menées en 2004 et en maintenant les mêmes chiffres pour les quantités collectées, ce décalage grimpe pour atteindre environ 880 tonnes de déchets non collectés par l'organisme officiel. En tout état de cause, ce gap qui explique aisément la prolifération des systèmes parallèles d'élimination des O.M dont les dépôts anarchiques constituent le plus évidente illustration. DIOP O l'avait souligné : *dans les pays industrialisés, la quantité de déchets solides collectés correspond à peu de choses près à la quantité de déchets solides produits par les habitants. Dans les pays en développement le faible « taux de la couverture » de la collecte fait que les quantités d'ordures ménagères produites, sont largement supérieures aux quantités réellement collectées*<sup>1</sup>.

Année	Quantité produite t / jour	Quantité collectée t / jour
1931		50 m3 (GGAOF)
1933	47 (BCEOM)	
1957	173 (Projection BCEOM)	
1971	325 (Projection BCEOM)	
1977	455 (Projection BCEOM)	
1979	609 (Projection BCEOM)	
1980	620 (Projection BCEOM)	
1986	992 (SIAS-DIOP)	678 (SIAS-DIOP 1988)
1989	1133 (SIAS-DIOP)	937 (Projection BCEOM)
1994	954 (STC) Peu fiable	
1998	-	824 (NSN)
2000	1382 (BCEOM -Projections)	
2001	1641 (DIOP- Projections)	1200 (Le Soleil)
2002		1095 (MEAF 2002)
2005	2000 (DIAWARA)	1020 (AMA Assane Diop 2004)

**Tableau 22.** Evolution des quantités de déchets produites et collectées. (DIAWARA 2004)

Mais de manière plus globale, on note une absence de comptabilité continue et fiable sur la quantité de déchets produite par l'agglomération dakaroise, mais aussi celle collectée et éliminée. Sur une échelle séquentielle de 20 ans (1986-2006), seule l'année 1989 présente des chiffres réellement fiables car tirés de l'étude de DIOP O, comportant entre autre une campagne de pesée. L'absence pour ce secteur des déchets de métrologie<sup>2</sup>, de contrôle, d'études contradictoires ou de contre expertise notamment de la part des pouvoirs publics est de nature à engendrer la vulgarisation en amont de données erronées aux conséquences désastreuses pour une bonne prise en charge, remarque d'ailleurs valable quel que soit le secteur en question. Elle symbolise aussi ce mutisme ou négligence coupable d'autorités, « *aux abonnés absents* », en ce qui concerne l'indispensable production de chiffres officiels en la matière.

<sup>1</sup> **DIOP O, (1988).** « Contribution à l'étude de la gestion des déchets solides de Dakar : analyse systémique et aide à la décision » Thèse Doctorat EFPL-Lausanne. 292 p. P 191.

<sup>2</sup> Science des mesures.

### 3.2 *Elaboration d'un cahier de charges « réaliste ».*

Dans le cas Dakar, le partenariat public-privé par l'entremise de la délégation a mis en évidence un fait majeur : les services attendus de la part des opérateurs privés, étaient quasi-impossibles à atteindre du fait de la teneur des services délégués, autrement dit, la nature des missions. Et cela, l'autorité publique en avait entièrement conscience. Les structures publiques antérieurement chargées de gestion des déchets solides à Dakar avaient d'ailleurs été confrontées aux mêmes réalités : l'augmentation de la demande régulière, la question de la prise en charge des niches de production, la question de la desserte des zones irrégulières (structuration des voies routières, accessibilité des quartiers...), ou encore celle des sables intrusifs, n'étaient pas inconnues des services de Commune. Ils avaient d'ailleurs en leur temps aussi bien signalé leur manque de moyens, les abus des commerces, que les besoins en aménagements routiers que requérait le service de collecte dans les zones urbaines irrégulières. C'est l'absence de route bitumées qui plus tard, présidera d'ailleurs à la mise en place dans ces quartiers du système de la collecte *à la carte*. Reconduit par les pouvoirs publics au moment de la privatisation, ce cahier de charges surréaliste imposé en son temps aux STC (eu égard aux contraintes urbanistiques), fut pourtant parafé par les sociétés de nettoyage, sans doute dans l'optique de tirer leur épingle dans ce jeu de dupes. En passant sous silence les incohérences contenues dans les accords, les deux parties semblaient percevoir ce secteur comme *pouvant se contenter d'approximations et de légèreté*.

On a vu que dans le cas de Dakar, les missions ayant trait à la collecte puis la mise en décharge des ordures, confiées à des entreprises privées, ont toujours laissé en suspens quelques questions essentielles induisant parfois des biais conséquents. L'absence de détermination précise des catégories de déchets à collecter découle de la non prise en compte de la multitude de secteurs de production d'ordures assimilées « ménagères » : elle pose en continu la question des quantités effectives de déchets à collecter et à éliminer. Perceptible depuis la dissolution de la SIAS, cette contrainte s'est encore accentué avec l'intervention de AMA, qui en théorie ne s'occupe de la collecte, du transport et de l'élimination par mise en décharge à Mbeubeuss que pour les déchets ménagers produits par l'agglomération dakaroise. Mais en réalité, la société gère en réalité quasiment l'ensemble des déchets municipaux dits assimilés que produit la ville.

Ainsi, les déchets commerciaux tels que les cartons, les déchets artisanaux, et les déchets industriels assimilables aux déchets ménagers et une partie des déchets verts que les particuliers abandonnent dans les PAV sont collectés au même titre que les ordures ménagères sans que la structure ne perçoive comme ce devait être le cas, de redevance spéciale auprès de ces bénéficiaires « clandestins »<sup>1</sup>. Il est d'ailleurs fort probable que les termes du contrat, (au vu de la spécificité de ce secteur dans les pays du tiers-monde), n'aient pas spécifié une différenciation méticuleuse de la fraction de déchets à collecter. Les responsables de AMA qui n'ont pas voulu communiquer à ce sujet, estiment faire de leur mieux afin de respecter les termes du contrat notamment, en *invitant* leurs agents de terrain à procéder, outre l'enlèvement du sable qui envahi les routes sur les axes bitumés de la capitale, à la collecte des petits encombrants, ainsi que de la production des principaux marchés de la ville. En somme, rien d'étonnant que la société de collecte ne parvienne à assumer la prise en charge de l'ensemble des déchets estampillés *ménagères* que produit la ville. L'absence du paysage de prise en charge des équipements fixes de collecte (déchèteries, centres de transferts, usines de traitement), a accentué les difficultés de parvenir à optimiser la gestion du service à Dakar. Les sociétés de collecte intervenues à Dakar, n'ignorant pas le rôle de ces équipements dans un système de prise en charge crédible, reste à voir si elles se sont engagées à les réaliser durant leur intervention, ou si elles ont à l'image du maître-d'œuvre, c'est-à-dire l'Etat représentant le contribuable, préféré jouer la « politique de l'autruche ».

<sup>1</sup> Dans les pays d'Europe, les commerces s'acquittent outre de la taxe des ordures ménagères incluse dans leur taxe d'habitation, d'une taxe spéciale au prorata des volumes enlevés par les organismes de collecte.

Autre exemple tout aussi révélateur du caractère peu *rationnel* des cahiers de charges, parafés par l'Etat et les entreprises de collecte, la prise en charge des sables intrusifs.

Si le ratissage des trottoirs, places et terrains du domaine public *non revêtus et stabilisés*, partie intégrante des missions assignées aux agents de balayage semble cohérent, certaines clauses telles *l'enlèvement du sable envahissant la chaussée* apparaissaient d'emblée complètement utopiques. Il est d'ailleurs peu probable que des structures de collecte des déchets, qu'il s'agisse d'organismes étatiques ou privés aient pu objectivement donner l'assurance d'accomplir décentement la mission de mettre fin à l'envahissement des voies bitumées par le sable. En cause, respectivement la structuration du domaine public urbain avec une ville couverte à près de 60 % de sable et d'autre part, la non compétence d'une société de collecte et de nettoyage à assumer des charges relevant de compétences d'autorités centrales ou municipales.

On a précisé dans la première partie les conditions de la mise en œuvre de telles actions. Toutefois, telles clauses ont été maintenues jusqu'à un passé récent. Durant la période du NSN, l'AGETIP en tant que maître d'œuvre, « rémunérait » en nature par l'intermédiaire du projet PAM-SEN, des associations ou GIE, afin d'enlever le sable qui envahissait les routes. Le projet leur fournissant le petit matériel de nettoyage (brouettes, pelles...), et un intéressement qui consistait en un sac de céréales, deux litres d'huiles, des boîtes de conserves et 10 000 Fcfa (environ 15 euros) par mois par agent. Pour nombre de responsables de ces groupements de jeunes, cette incursion dans le milieu de l'hygiène fut d'ailleurs une opportunité de *lèk khaliss* « gagner des sous ». Des associations de jeunes de même que des groupements de femmes profitant de l'émergence des politiques de promotion féminine (approche genre) bénéficièrent de contrats dans les tâches de nettoyage, ces emplois n'étant généralement pas très exigeant en terme de qualification. Avec d'autres agissant officiellement à titre « bénévole », elles devaient aussi s'occuper d'une partie du volet communication environnementale à travers des actions de *sensibilisation des populations à une meilleure prise en charge de leur environnement* (sic...).

Toujours est-il que dans les quartiers de Yeumbeul, Pikine ou Guédiawaye, il n'était pas rare de voir des groupes de filles et de garçons armés du petits matériels : brouettes, balais et pelles, alterner la circulation automobile afin d'enlever pendant toute une journée le sable sur la chaussée en échange de quelques kilos de riz, boîtes de sucre ou bouteilles d'huile.

Leurs actions étaient d'autant plus dérisoires qu'à peine quelques heures après leur passage, ce sable dégagé de la route et reversé directement...sur les trottoirs situés un peu plus en hauteur (10 à 15 cm) ou plus bas réinvestissait à nouveau la chaussée sous l'action conjuguées des piétons, des voitures et des charrettes qui ne peuvent s'empêcher au contact des trottoirs de le redéployer sur la route d'autant que la quasi-totalité des voies pénétrantes ne sont pas stabilisées.

Des STC, aux *balayeurs de sables* de la période NSN, en passant par les équipes bien organisées de la SOADIP et de la SIAS, aucune des structures de collecte des ordures n'a pu assumer ces aspects relevant d'un cahier de charge irrationnel. Pas plus que AMA qui a reconduit ce volet *enlèvement des sables intrusifs* ; avec des agents moins équipés, elle rencontre davantage de difficultés à assurer l'enlèvement des sables intrusifs.

### **3.3 La fiabilité des acteurs privés intervenants.**

#### *3.3.1 Absence de transparence et de crédibilité de l'actuelle société de gestion : AMA.*

Lors de nos contacts avec l'organisme en charge du nettoyage à Dakar, seules des informations triées par leurs soins nous ont été fournies par le directeur technique de la société AMA au travers d'entretiens oraux lors de séances de travail<sup>1</sup>. Aucun responsable n'a voulu s'engager sur des données statistiques concernant la logistique dont disposait la société pour accomplir sa mission.

Ce mutisme concernait aussi le fonctionnement du service, ainsi que les informations sur les clauses du contrat liant la société à l'Etat Sénégalais, et notamment la rémunération. Cette position semble d'ailleurs être « la norme » dans ce milieu ; le sujet à caractère politique fait parfois figure de secret d'Etat, prive l'accès à un certain nombre d'informations sur les aspects techniques (quantités collectées, routages, distances parcourues, temps de ramassage et de vidage des récipients, parcours entre les récipients...) ou financiers internes (rémunération, dépenses de fonctionnement...) incontournables pour l'amélioration des « résultats ».

En réalité aussi bien AMA que l'Etat sénégalais ont pendant longtemps cherché à entretenir le flou sur cette question de la rémunération de l'organisme de collecte. Mais, devant les difficultés de l'opérateur privé à assumer l'exécution de ses missions, notamment pour des raisons de faiblesse logistique, l'Etat décida de dégager ses responsabilités. L'amateurisme et le manque de matériel de la société n'étaient pas dus au non respect par l'Etat de ses engagements financiers,... très conséquents : le contrat qui liait AMA-Sénégal à l'Etat sénégalais signé en 2001 et qui démarra qu'en 2002 coûtait au contribuable sénégalais près de 2,5 milliards de FCFA par an.

Sur le plan des ressources humaines, on notera par exemple que pour le cas de AMA, la totalité des responsabilités en matière de recrutement et de rémunération des agents préposés au nettoyage étaient confiées à des personnes dont les compétences ne relevaient pas de ces domaines d'action. Cette situation a beaucoup contribué à une pléthorisation des équipes souvent constituées d'agents qui comme par le passé et pour les structures précédentes, devaient soutenir les affinités politiques du recruteur. Dans le cas de AMA, le recruteur constituant aussi le préposé à la paie, avait exclusivement en charge la rémunération des agents de terrain qu'il effectuait d'ailleurs de manière très informelle.

<sup>1</sup> Entretiens avec le Sous-directeur et le Chargé des Opérations de AMA Séances du 02 au 08-08-2004 au siège sis face Palais de Justice Provisoire sur la corniche Ouest.



**Photo 95.** Jour de paie pour le personnel de terrain de la société de nettoyage AMA-Sénégal. Illustration de la gestion quasi informelle, ces agents qui reçoivent leur salaire ... à même la rue. (Cliché DIAWARA A-B 2004).

La légèreté de l'approche se confirmait avec la partie visible de l'iceberg. L'aspect global des interventions étalait un manque criard de professionnalisme notamment dans la dotation des équipes en gants, masques, bottes, tenue... qu'en petit matériel balais, râteliers, pelles, brouettes..., pour les équipes chargées du balayage des artères. D'ailleurs ces agents reconnaissaient volontiers que la dotation en matériel adéquat ne constituait une priorité que pour les équipes intervenant dans les points stratégiques, expliquant que seule la minorité des agents de salubrité de AMA aient été équipés de tenues et de matériel en nombre suffisant. Il s'agissait en général des tandems de balayeurs qui arpentent les artères cossues du centre ville : les abords du palais présidentiel, ou des buildings du centre des affaires.

Pourtant à l'époque de la SOADIP et de la SIAS, chaque manœuvre disposait du matériel adéquat, même s'il y'avait obligation de balayer une distance de 1000m devant pour huit heures de travail. La dotation en matériel de travail est très faible, pour les actuels agents de balayage des artères.

Certains agents estimaient d'ailleurs, que ce déficit en équipement était aggravé par les agissements de certains chefs de secteurs. Peu scrupuleux ils n'hésitaient pas à détourner une partie du petit matériel, qui fini revendu sur le marché parallèle. Quelques « petits chefs » ou responsables d'équipes nous ont confié plus tard avoir réduit de moitié les dotations des balayeurs, arguant que leurs supérieurs en avaient fait de même.

S'agissant des rémunérations, le salaire des agents de terrain oscille généralement entre 50 000 et 75000 FCFA mensuels soit 75-150 euros selon l'ancienneté. L'absence de bulletin de paie pour ces agents est révélatrice de manquements dans les actes de comptabilité et de trésorerie internes. Elle trahissait de manière plus générale un défaut notable de transparence dans le fonctionnement de la structure.

Au chapitre des couacs révélant une politique de ressources humaines inopérante, les fréquentes protestations et revendications de ces agents réclamant le paiement d'arriérés de salaire, pouvant atteindre 4 à 6 mois<sup>1</sup>. Selon les agents rencontrés, aucune prime de risque ne leur était octroyée.

Peu parmi ces éboueurs bénéficient de préalables sanitaires tels une vaccination contre le tétanos et autres infections éventuelles pouvant être liées au contact avec les déchets. En outre, la société ne s'acquittait des cotisations sociales de ses agents auprès de l'organisme des retraites (IPRES).

C'est d'ailleurs à ce titre qu'avait vu le jour le Syndicat National des Travailleurs du Nettoyement (SNTN) qui entendait redorer le blason et défendre les intérêts d'agents guère motivés par leur travail et l'image dont ils jouissent. On est loin du statut des éboueurs de Paris dont l'acceptation dans le *corps* se fait par voie de concours. BERTOLINI nous apprend que le maire de Paris avait fait admettre en 1978, la spécificité du métier d'éboueur par rapport au reste de la fonction publique : grille indiciaire plus avantageuse, perspectives de carrière plus rapide y compris pour les saisonniers de nationalité étrangère, retraite à cinquante-cinq ans et régime de congés plus avantageux que celui des personnels techniques et administratifs (40), ce qui selon l'auteur s'est traduit par une francisation du métier. En réalité il est maintenant de plus en plus considéré comme un emploi de manutention classique contrairement à l'assimilation antérieure à un métier dégradant.

Leur situation très précaire explique la réticence des agents de AMA à communiquer. Précarité dans les statuts (absence de contrats en bonne et due forme), mais aussi précarité dans les conditions de travail. Les déplorables conditions d'exercice des agents de terrain ont été à la base d'infections et de maladies notamment cutanées et pulmonaires, dont certaines ont été fatales pour quelques uns des agents. Ne disposant pas des équipements de protection de base que sont les bottes, gants et masque, sous payés et avec des rémunérations arrivant souvent en retard, la combinaison de ces facteurs contribuait à baisser considérablement les rendements des agents notamment ceux sur le terrain. La corporation qui dispose comme unique moyen de pression la grève, en usera alors systématiquement, provoquant l'ire et le ressentiment de populations qui à leur tour estimaient légitimement être « prises en otages ».

Mais cette légèreté dans la politique des ressources humaines de la société n'épargnait pas non plus les aspects techniques liés aux outils d'intervention.

<sup>1</sup> Depuis l'entrée en scène de AMA Sénégal dans le nettoyage de Dakar, ses agents n'ont cessé de réclamer le paiement d'arriérés de salaires, certains ayant même été obligés pour se faire entendre de recourir à une grève de la faim. Il faut dire que ces agents intervenaient dans des conditions déplorables, s'exposant ainsi à de nombreuses infections, comme celle de 2007 durant laquelle une vingtaine d'agents furent atteints par la tuberculose dont une dizaine qui perdra la vie. Le Populaire du Lundi 20 août 2007 recueillant les plaintes du Syndicat des travailleurs du Nettoyement relayait ainsi leur détresse : « *Nous travaillons avec les ordures, mais nous ne sommes pas des ordures. Plusieurs des agents ont contracté la tuberculose parce qu'exposés aux ordures sans équipements ont été mis en quarantaine* », y expliquait Madani Sy, Le secrétaire général du syndicat des travailleurs du nettoyage (STN), de rajouter que sans une prise en charge médicale, beaucoup de ces malades marginalisés parviennent difficilement à subvenir à leurs besoins, à s'acquitter de leur loyer, à payer leurs radios et autres analyses même si le traitement de cette maladie est gratuit.



### 3.3.2 ...A propos de sa faiblesse logistique.

S'agissant des équipements de collecte et de transport mécaniques, on a signalé qu'à l'époque du NSN les pouvoirs publics n'ont pas été des plus exigeants du point de vue de l'organisation de la nouvelle expertise nationale, encore moins au plan des garanties logistiques *revendiquées* par ces sociétés intervenants.

C'est d'ailleurs sans doute en raison de la faiblesse logistique de ces sociétés (impliquées dans la collecte sans forcément disposer du matériel adéquat), que le Maître d'œuvre en l'occurrence la CUD avait durant une période, *envoyé du renfort* en leur répartissant son parc de camions de levage des bacs à ordures acquis exprès pour la circonstance. En contrepartie de cette facilité accordée aux sociétés concessionnaires, ces dernières devaient supporter les frais d'entretien de ces camions par déduction sur leur rémunération.

Même si elle a semblé présenter de meilleures dispositions que les entreprises ayant évolué à Dakar durant l'époque NSN, AMA partait néanmoins avec un handicap de taille du fait d'une grosse faiblesse logistique. S'agissant des équipements de collecte (véhicules et garages), la société prestataire ne disposait en effet que de 12 % de véhicules adaptés à la collecte, ce qui ne l'empêchait pas de réaliser des bénéfices de l'ordre de 10 à 25 % de ses investissements de départ au même titre que les entreprises du NSN. Si elle arguait d'une bonne cinquantaine de bennes ou polybennes, véhicules conçus pour la collecte, ces dernières de seconde main, importées d'Europe, et du fait de leur vétusté tombaient fréquemment en panne. D'ailleurs dès fin 2006, c'est dire quatre ans à peine après sa prise effective de service, jusqu'à la rupture de son contrat avec l'Etat sénégalais, le parc de camion de collecte des déchets ne comportait plus qu'une dizaine de camions opérationnels. AMA utilisait des bennes dont l'état général était peu fiable ; il s'agissait en général de bennes souvent « réformés », ayant déjà servi pendant de longues années en Europe.

Toutefois, il y'avait un autre signe avant-coureur plus manifeste de l'amateurisme de la société. Dans la lignée du fonctionnement des entreprises de la période *chaotique* du NSN, AMA avait choisi d'opérer dans la ville sans les centres de transfert, dont les derniers ont fonctionné, rappelons le, durant l'intervention de la SIAS. La méprise technique évidente, n'aurait sans doute pas été évoquée, si AMA avait pu atteindre ses objectifs en contournant cet équipement..., ce qui pour ainsi dire était mission impossible. En outre ces bennes servaient pour la collecte mais aussi le transport des déchets vers le site de la décharge, qui plus est avec de faibles volumes. Soumis à une usure précipitée du fait d'un usage non approprié ce matériel s'est très rapidement détérioré en transportant sur de longues distances de faibles volumes, au moment où les responsables parlaient d'optimiser la collecte. Il arrivait alors qu'en plein milieu de leur tournée, quelques unes de ces bennes remplies d'ordures tombent en panne. Immobilisées sur la chaussée, elles gênaient considérablement la circulation et dégageaient des odeurs fétides de déchets en décomposition. Ce fut le cas à la Médina où des habitants supportaient depuis plus de 3 mois le calvaire d'un camions benne tombé en panne avec son chargement, ce qui toutefois n'empêchait pas certains résidents indécents d'en profiter pour jeter nuitamment leurs ordures dans la benne et aux alentours du camion, transformant progressivement l'endroit en dépôt anarchique.

L'autre méthode consistait à recourir à des camions « ouverts », disposant d'une plateforme dont la hauteur ne dépassait rarement 1m, véhicules habituellement utilisés pour le transport de sable, gravier et autres matériaux de construction pour BTP dans un sens, et gravats issus de démolitions diverses dans l'autre sens.

Un spectacle désolant était pourtant devenu d'une totale banalité: celui de vieux camions « Berliet » (habituellement utilisés à transporter le sable marin depuis le littoral Nord vers la ville), reconvertis en camions de collecte, et transportant vers la décharge leur contenu.

Moins que l'état des véhicules, c'est la méthode qui en elle-même, semblait témoigner du peu d'effort consenti, pour rendre convenable les prestations de transport des déchets. Dépourvus de filets pour retenir les déchets, ces camions semaient au vent une bonne partie de la fraction légère de leur *récolte* et ce, le long de l'itinéraire qu'ils empruntent (dont souvent une portion de l'autoroute). Arrivés à leur lieu de déchargement (Mbeubeuss), ils étaient ainsi allégés d'une partie de leur chargement qui naturellement se retrouvait dans la nature.

Cette impression d'amateurisme que l'on retrouvait à tous les stades n'épargnait pas la gestion des « timing »: l'absence totale de suivi et de contrôle sur le terrain empêche de prouver la présence effective de l'ensemble des agents à leur poste d'intervention.

En partageant pendant quelques journées la tournée des équipes chargées de la collecte et du transport des déchets à Mbeubeuss, il n'était pas rare de les voir prendre « à volonté » des pauses déjeuner à divers moments de la journée. De retour au dépôt ou sur leur itinéraires de collecte, ils prétexteront alors à leurs responsables ou chefs d'équipe les embouteillages de la Route de Malika ou des pannes (souvent imaginaires) auxquelles ils ont du remédier eux-mêmes.

### 3. *Grandes lignes d'un siècle de gestion des déchets à Dakar. Les raisons de la dégradation continue du service.*

#### 4.1 *Approche discriminatoire.*

Les lacunes dans la prise en charge des déchets solides de l'agglomération présentent de profondes implications avec le fonctionnement sociopolitique appliqué dans la ville à ses débuts ; elles sont pour partie les séquelles d'une approche discriminatoire de l'administration coloniale en matière de politique d'hygiène et de salubrité publiques.

Ces carences sont aussi le fruit de manquements des politiques post indépendance. Que ce soit sous les municipalités éclatées d'avant 1945, sous la Gouvernance de 1961 à 1965, ou à nouveau la Municipalité jusqu'en 1971<sup>1</sup>, aucune parmi ces structures ne s'employa à gommer les inégalités en la matière introduite des les premières années de la mise en œuvre du service déchet. Toute période confondue, l'approche quasi institutionnalisée d'une gestion à double vitesse de l'assainissement semblait donc pour les pouvoirs publics, la meilleure réponse pour

- satisfaire les résidents des quartiers socialement aisés et bénéficiant d'une couverture privilégiée
- apaiser les habitants des banlieues pauvres en les dotant de solutions intermédiaires, au rabais.

Près de 50 ans après les indépendances, il n'est plus question de discrimination raciale encore moins ethnique dans l'accès à ce service. Mais, le traitement de la question des déchets que ce soit au titre de la santé publique ou des politiques environnementales n'aura pas fait de miracles et les initiatives seront restées très timorées. En effet, malgré les efforts de prise en charge des déchets solides ou de l'assainissement liquide, les populations des banlieues péri-urbaines semblent néanmoins avoir hérité de la posture inconfortable qui fut celle des *indigènes* dans l'accès à ces mêmes services. L'offre toujours différenciée en fonction des niveaux socioéconomiques, est encore largement carencée, tares accentuées par des lacunes institutionnelles et conceptuelles entourant la mise en œuvre de la politique « déchets ».

Les pouvoirs publics n'ont jamais envisagé durablement la question déchets sous l'angle d'une politique d'anticipation des contraintes : urbaines en général, et techniques spécifiques au secteur. Hormis durant la première décennie suivant l'indépendance, où il y'eut une esquisse de gestion globale, ils s'en sont toujours remis à des simples sociétés de nettoyage, y compris pour des aspects de prise en charge appelant l'aménagement urbain : construction de routes bitumées, implantation d'équipements déchets de proximité (PAV), identification des niches rudologiques, non stabilisation des trottoirs et accotements etc.

<sup>1</sup> Périodes durant lesquelles ces institutions mirent directement en œuvre à Dakar les stratégies liées à la gestion des déchets solides domestiques.

Pourtant cette approche ne faisait pas l'unanimité. Elle semblait même désavouée au sein de l'armature gouvernementale, lorsque certains tiraient la sonnette d'alarme :

*« On risque d'assister la conservation de comportements négatifs sur le plan sociologique qui se traduiront par une amplification de la pollution de certains quartiers à laquelle les populations s'adapteront par accoutumance. La dualité de la société sénégalaise envisagée fréquemment dans les différentes approches prospectives, s'accompagnera probablement d'une division spatiale et environnementale peu avantageuse pour la partie économiquement faible des populations urbaines dont les prétentions en matière de salubrité demeurent limitées. Sur ce plan, on perçoit déjà les éléments de comportement qui sont symptomatiques de cette tendance dont le maintien paraît plus que probable (...). L'habitude de se débarrasser des déchets sans aucune attention et de cohabiter avec des tas d'immondices à chaque coin de rue est actuellement tellement ancrée dans les comportements qu'il est difficile d'envisager dans le court terme une rupture profonde d'autant que l'organisation des services d'assainissement municipaux devrait continuer de laisser à désirer pour les quartiers marginaux. En somme, les changements qualitatifs attendus en matière d'environnement urbain ne devraient concerner dans l'avenir proche que les zones occupées par les populations ayant assuré leur promotion économique ; les autres majoritaires devraient véhiculer encore des attitudes qui perpétueraient la dégradation de l'environnement urbain sans possibilité à moyen terme d'observer une rupture déterminante (Ministère du Plan et de la Coopération. Etude prospective Sénégal 2015 juillet 1989. 150 p+ annexes P75)*

#### 4.2 Privatisation prématurée ?

On peut penser à leur décharge que les pouvoirs publics en faisant appel à un *groupe disposant de référence et de savoir-faire acquis pour traiter les déchets des villes importantes*<sup>1</sup>, entendaient parvenir à une meilleure gestion de ce secteur, aussi bien dans le cas de la SOADIP ou plus tard avec la SIAS. Mais de manière plus globale, on remarque que dans le cadre des processus de privatisation de certains secteurs, les pouvoirs publics mettent « la charrue avant les bœufs » : *souvent trop de projets sont annoncés et des appels d'offre lancés alors qu'ils ne sont pas mûrs*<sup>2</sup>.

Tout laisse penser que la seconde privatisation du service a été en effet prématurée, avec notamment une absence de réalisations préalables. Les défauts dans les procédés de captage des matières concernées, ont découlé d'une faiblesse des véhicules de collecte, mais aussi d'une quasi-absence des équipements fixes de prise en charge (PAV, déchetteries, centres de traitement).

L'autre illustration du caractère prématuré de la privatisation, pointe une absence de lisibilité pour les sociétés devant intervenir (déchets à collecter, cohésion moyens-missions).

<sup>1</sup> **LE BOZEC A. (1994)**. Le service d'élimination des ordures ménagères. Organisation- Coûts- Gestion. CEMAGREF. Edition Harmattan. 1994. 460 pages. P 27.

<sup>2</sup> **PERROT J-Y & CHATELUS G. (2000)**. Financement des Infrastructures et des Services Collectifs. Le recours au partenariat Public-Privé. République Française. Ministère de l'Équipement des Transports et du Logement. Direction des Affaires Economiques et Internationales. Presses Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. Paris 2000, 389 pages.

Quant aux facteurs exogènes, on peut retenir les impacts des contraintes urbanistiques qui se sont greffés à ses missions, de même que l'interférence des manœuvres politiques qui ont limité la marge de manœuvre des organismes de nettoyage. C'est d'ailleurs ce qui explique que ni la SOADIP ni la SIAS n'aient pu malgré leur confortable logistique de départ, relever le défi du nettoyage à Dakar.

Au-delà des erreurs d'appréciation de la solidité et de l'expertise des entreprises sollicitées, l'inadvertance qui sera fatale aux pouvoirs publics aura probablement été d'avoir procédé à une privatisation prématurée, en confondant délégation d'un service et cession, qui plus est avec un « présence minimum » en terme de contrôle et de vérification régulières des résultats. Détenant la propriété sociale des moyens et des équipements, sa vocation de *production publique sans recherche de rentabilité* (WANE 1980) lui donnait suffisamment de marge pour rectifier le tir : malgré la corruption et la mauvaise gestion il fallait réformer et conserver le service dans le giron étatique jusqu'à sa maturité préalable avant tout passage en mode de Production marchande avec recherche de profits. Si en général l'intervention du secteur privé dans le domaine des services publics ne s'opère pas dans un contexte de vacuité totale en réalisations spécifiques antérieures, œuvres de l'autorité républicaine, dans le cas des déchets peu d'équipements ont été mis sur la balance au moment de la privatisation. On peut en comparaison citer le secteur de l'assainissement liquide qui au moment de sa privatisation, a mis dans la balance une série d'équipements qu'ils soient en réseau (canalisations) ou fixes (stations d'épuration et/ou de relèvement des eaux), alors que plus récemment celui des communications terrestres, les nouveaux équipements routiers prévus (construction de l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio), doivent venir suppléer un réseau national défaillant certes, mais existant.

Pour le cas de Dakar, aussi longtemps qu'elle est restée dans le giron des pouvoirs publics, le service malgré son caractère lacunaire (déficit de la prise en charge pour les quartiers populaires et mauvaise gestion de la décharge), demeurait encore crédible. On ne parle là que des politiques initiées après les indépendances et qui ciblaient l'ensemble de la population. Car faut-il le rappeler qu'elles fussent menées par le biais d'entrepreneurs privés comme ce fut le cas au départ, ou par régie directe avec les municipalités, les initiatives en la matière datant de la période coloniale étaient largement discriminatoires, le service n'étant destiné qu'aux populations des quartiers occidentaux..

Le plébiscite de la Municipalité dans le classement des organismes de nettoyage, est révélateur, de même que sa période d'intervention a constitué « l'âge d'or » du nettoyage à Dakar.

Ces constats tendent à prouver que la privatisation du service n'était pas à cette période la meilleure réponse des pouvoirs publics, pour régler le problème de la prise en charge. Ils montrent aussi que les bénéfices sociaux doivent être au centre des préoccupations des pouvoirs publics même dans le cas d'un recours au partenariat public-privé. Intervenant dans une optique de contournement des besoins sociaux cette privatisation prématurée aura en réalité tiré un trait sur des années d'expérience acquise ; le déclin du service qui a suivi est aussi bien dû à processus de privatisation précoce, qu'à un torpillage en règle des acquis en la matière par les différentes vagues d'administrateurs.

### 4.3 Sociétés de gestion, la longue fuite en avant.

#### 4.3.1 Valse des structures et absence de « capitalisation des acquis ».

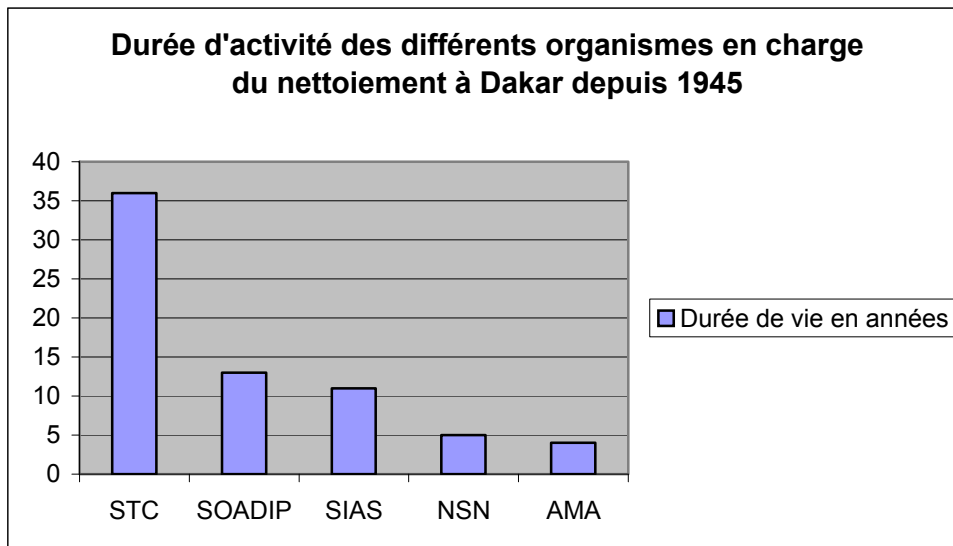
Hormis la nécessaire taille critique (matérielle et logistique), l'édification d'une expertise et d'une compétence solides en matière de nettoyage passe aussi par une « capitalisation des acquis », tout au moins pour les acteurs en quête de crédibilité et d'efficacité, et qui sont soucieux de s'inscrire dans une optique de pérennisation.

Dans le cas de Dakar, en dehors de l'intervention de la Municipalité, de SOADIP et de la SIAS, cette absence d'expertise a largement entravé le bon fonctionnement de la prise en charge officielle des déchets.

On sait que le secteur des déchets est un secteur à forte exigence en stabilité et en continuité. Mais à Dakar, à mesure qu'augmentait et se diversifiait la production de déchets posant la question avec plus d'acuité, le service était attribué à des opérateurs de collecte qui inversement n'arrivaient pas à capitaliser suffisamment d'expérience pour être en mesure de proposer un service de qualité et durable.

S'agissant des entreprises privées, les effets de cette absence de capitalisation des acquis peuvent se mesurer à travers un ensemble de variables, dont celle dite « *durée d'intervention* » évaluant les structures de collecte étant intervenues sur la scène du nettoyage urbain de Dakar. Globalement, et depuis le début de la seconde phase de privatisation entamée en 1971, cette variable porte l'empreinte de la *fugacité* avec une moyenne d'environ 8 ans de présence pour chaque organisme, durée somme toute réduite, ne permettant pas une réelle capitalisation de savoir-faire. En baisse progressive, elle a même atteint des records lors de l'intervention de AMA qui affichait à son compteur à peine 3 ans de présence et ...d'existence. D'ailleurs pour la totalité des entreprises intervenues dans le service de prise en charge des déchets, durée de vie rimait quasiment avec durée d'intervention : créées spécialement pour postuler à ces appels d'offres, ces sociétés disparaissent littéralement au lendemain de leur échec, après résiliation par l'Etat sénégalais des contrats les liant auparavant .

Du côté des pouvoirs publics responsables de cette valse des structures, ces fréquents changements témoignent des approximations lors du choix de organismes. Ils découlent aussi parfois de la volonté de chaque équipe nouvellement investie dans la gestion des déchets, d'appliquer la *tabula rasa* sur les actions menées par l'équipe précédente, en lieu et place d'une capitalisation *intelligente*. Plus tard, ce sont même des opérateurs sans aucune compétence en la matière, qui se verront servis sur un *plateau d'argent* cette délicate mission d'assurer la propreté de la ville, avec les résultats qu'on connaît.



**Figure 14.** Durée d'intervention moyenne pour les différents organismes ayant eu en charge le nettoyage de la capitale sénégalaise depuis 1935.

Société	Durée d'existence
STC (Municipalité)	1935-1971 (36 ans)
SOADIP	1971-1984 (13 ans)
SIAS	1984-1995 (11 ans)
NSN	1995-2000 (5 ans)
AMA	2000-2004 (4 ans)

**Tableau 23.** Durée d'intervention moyenne pour les différents organismes ayant eu en charge le nettoyage de la capitale sénégalaise depuis 1935.

Il n'existe pas de durée d'existence moyenne à partir de laquelle on peut mesurer la solidité et la fiabilité d'une structure. Toutefois on voit dans le cas des organismes ayant eu à s'occuper de ce secteur à Dakar que moins la société de nettoyage s'enracinait durablement et disposait d'un temps d'adaptation pour s'imprégner de ses missions, moins elle parvenait à des résultats probants notamment du point de vue des taux de collecte. Un tel constat conforte l'appréciation en la matière de LE BOZEC lorsqu'il précisait : *la stratégie de gestion globale passe par une mise en œuvre dans le temps, tenant compte des acquis et de l'existant*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> LE BOZEC Op cité P.44

Il en ressort que cet aspect *capitalisation des acquis* n'aura pas été assez pris en compte pour permettre la maturation des organismes de prise en charge, gage d'une meilleure maîtrise des réalités locales.

#### 4.3.2 Baisse de la qualité des prestations.

Si les budgets consacrés au nettoyage et à la gestion des déchets ont suivi une augmentation quasi croissante depuis près d'un demi siècle, on note en revanche une baisse quasi régulière de la qualité du service. On peut pour cela se fier à certains indicateurs tels que les taux de collecte, ou encore la marge élevée entre quantité de déchets produite et tonnages réellement collectés.

La hausse continue des crédits alloués à la collecte des déchets est aussi révélatrice. Cette augmentation suit la croissance de la population et des quantités produites confirmant que la corrélation des phénomènes. Cette augmentation tranche inversement avec les quantités collectées qui subissent une baisse nette et régulière ; ce croisement illustre le délitement de la prise en charge.

Les tableaux suivants, pointent approximativement cette évolution avec quelques indicateurs phares.

<b>Seconde Période Municipale (1964-1971)</b>	
<b>Population dakaroise</b>	<b>500 000 habitants</b>
<b>Quantité de déchets <i>dits O.M</i> produite / jour</b>	<b>900 m<sup>3</sup> (325 t Bceom)</b>
<b>Quantité de déchets <i>dits O.M</i> produite kg/hab/j</b>	<b>0,65 kg</b>
<b>Quantité de déchets <i>dits O.M</i> collectée /jour</b>	<b>650 m<sup>3</sup></b>
<b>Taux de collecte moyen</b>	<b>72 %</b>
<b>Coût du nettoyage</b>	<b>400 000 000 FCFA</b>
<b>Personnel ou agents</b>	<b>1473 agents.</b>
<b>Rapport agent / habitant</b>	<b>1 pour 340 habitants</b>
<b>Coût collecte par habitant</b>	<b>800 FCFA /an / habitant</b>

**Tableau 24.** Mémento période Municipalité.



<b>SOADIP (1971-1984)</b>	
<b>Population dakaroise</b>	<b>900 000 habitants</b>
<b>Quantité de déchets <i>dits O.M</i> produite / jour</b>	<b>500 tonnes</b>
<b>Quantité de déchets <i>dits O.M</i> produite kg/hab/j</b>	<b>0,55 kg</b>
<b>Quantité de déchets <i>dits O.M</i> collectée /jour</b>	<b>350 tonnes</b>
<b>Taux de collecte moyen</b>	<b>70 %</b>
<b>Coût ou Rémunération annuelle du service</b>	<b>800 000 000 FCFA</b>
<b>Personnel ou agents</b>	<b>1200 agents.</b>
<b>Rapport agent / habitant</b>	<b>1 pour 750 habitants</b>
<b>Coût collecte par habitant</b>	<b>889 FCFA /an / habitant</b>

**Tableau 25.** Mémento période SOADIP.

<b>SIAS (1985 -1994)</b>	
<b>Population dakaroise</b>	<b>1 600 000 habitants</b>
<b>Quantité de déchets <i>dits O.M</i> produite / jour</b>	<b>992 tonnes</b>
<b>Quantité de déchets <i>dits O.M</i> collectée /jour</b>	<b>678 tonnes</b>
<b>Quantité de déchets <i>dits O.M</i> produite kg/hab/j</b>	<b>0,62 kg</b>
<b>Taux de collecte moyen</b>	<b>68 %</b>
<b>Coût ou Rémunération annuelle du service</b>	<b>2 127 000 000 FCFA</b>
<b>Personnel ou agents</b>	<b>1450 agents.</b>
<b>Rapport agent / habitant</b>	<b>1 pour 1103 habitants</b>
<b>Coût collecte par habitant</b>	<b>1329 FCFA/an /habitant</b>

**Tableau 26.** Mémento période SIAS.

<b>NSN (1995-2000)</b>	
<b>Population dakaroise</b>	<b>1 961436 habitants</b>
<b>Quantité de déchets <i>dits O.M</i> produite / jour</b>	<b>1400 tonnes</b> (Estimations DIOP O pondérées)
<b>Quantité de déchets <i>dits O.M</i> produite kg/hab/j</b>	<b>0,71 kg</b>
<b>Quantité de déchets <i>dits O.M</i> collectée /jour</b>	<b>829 tonnes</b>
<b>Taux de collecte moyen</b>	<b>53,94 % *</b>
<b>Coût ou Rémunération annuelle du service</b>	<b>1 858 506 498 FCFA</b>
<b>Personnel ou agents</b>	<b>1473 agents.</b>
<b>Rapport agent de nettoyage / habitant</b>	<b>1 agent pour 1331 habitants</b>
<b>Coût collecte par habitant</b>	<b>947 FCFA /an /habitant</b>

\* D'après Benrabia N (1996)

**Tableau 27.** Mémento période NSN.

<b>AMA-Sénégal (2000-2005)</b>	
<b>Population dakaroise</b>	<b>2 267 356 habitants</b>
<b>Quantité de déchets produite / jour</b>	<b>2000 tonnes</b> (Diawara 2005)
<b>Quantité de déchets produite kg/hab/j</b>	<b>0,88 kg</b>
<b>Quantité de déchets collectée /jour</b>	<b>960 tonnes</b>
<b>Taux de collecte moyen</b>	<b>47F %</b>
<b>Coût ou Rémunération annuelle du service</b>	<b>2 500 000 000 FCFA</b>
<b>Personnel ou agents</b>	<b>1473 agents.</b>
<b>Rapport agent de nettoyage / habitant</b>	<b>1 pour 1540 habitants</b>
<b>Coût collecte par habitant</b>	<b>2646 FCFA /an/ habitant</b>

**Tableau 28.** Mémento période AMA.

En isolant la période de sujétion<sup>1</sup> (1857-1960), on s'aperçoit que tant qu'elle resta dans le giron des pouvoirs publics, la question du nettoyage a pu bénéficier de quelque réalisation (fusse-t-elle menue) au nom du principe de la cohérence gouvernementale et de coordination fonctionnelle de la ville. Ce fut par exemple le cas lors de la tentative de « bouclage rudologique » de la décennie 1960-1970, première véritable initiative complète, qui cependant déboucha sur des résultats décevants du fait notamment d'une insuffisance dans la couverture spatiale en équipements de captage et de mécanismes de traitement inappropriés.

<sup>1</sup> Période durant laquelle à l'image de l'ensemble des secteurs, les mesures prises dans le cadre du nettoyage de la ville ne profitèrent qu'aux populations occidentales ou assimilées. Cet aspect sera abordé plus longuement dans la troisième partie à venir.

Les manquements les plus criards des sociétés de gestion en la matière, ont été constatés depuis que le service a été transférée au secteur libéral lors de la seconde privatisation en 1971. Cette privatisation en bloc du secteur avec ses *vices cachés* a constitué dans le cas dakarois, une réponse purement politicienne à une question aussi complexe qu'embarrassante. On citera le volet quasi-insolvable du sable à collecter, la question des quartiers spontanés, celle presque ignorée de la production « fantôme », ou encore celle relative au recouvrement de la TEOM. Dans l'hypothèse d'une anticipation de la croissance démographique et spatiale débridée, toute structure compétente, aurait mis les pouvoirs publics devant leurs responsabilités. Tout organisme de collecte crédible, n'endosserait à sa charge une question d'apparence simple, mais qui en réalité cache de profondes lacunes en matière de politiques de gestion spatiale.

Bien conscientes dès le départ de leurs limites à réussir la gageure d'assurer convenablement le nettoyage, la collecte, l'évacuation et l'élimination des déchets produits par la ville, les sociétés n'ont pas hésité pas à investir le secteur, logiquement attirées par la perspective de dégager rapidement des profits dans un filon encore mal réglementé. Elles ont considéré ce secteur comme une « poule aux œufs d'or », y compris la SOADIP et la SIAS qui ont une temps semblé prendre en compte les dynamiques spatiales et démographiques.

La plupart des entreprises de collecte intervenues dans la ville, ont adopté l'approche consistant à appliquer aux différents modes d'habitat une salubrité différenciée. Calqué sur cette *hiérarchisation spatiale*, le service à la carte constituait la réponse des sociétés concessionnaires héritières de la question de la collecte des déchets. Si les quartiers pauvres, espaces d'« environnement négligé », se voyaient attribuer des méthodes d'assainissement que l'on peut qualifier de « *discount* » notamment des PAV mobiles, l'acquisition d'équipements modernes à destination des zones favorisées témoignait d'un souci, de garantir aux élites, leurs niveaux traditionnels de salubrité, tout en soignant l'image des zones centrales.

Pour se dédouaner, les sociétés de collecte évoquaient des pouvoirs publics indépendants, qui se sont eux-mêmes *débarrassé* de la question. Malgré leurs fiasco répétés et l'identification des causes réelles, l'Etat sénégalais a toujours choisi de *consommer* à la chaîne des structures pour remplacer celle qui venait de buter sur l'obstacle *déchets* ; à aucun moment, il n'a été question de revoir ou rectifier l'approche prise en charge dans sa globalité. Il est vrai que l'option en vigueur était en effet de laisser en suspens, voir d'éviter soigneusement les questions fondamentales ayant été dans le passé à la base de l'échec des différentes structures de collecte.

### 4.3.3 Classement des différents organismes intervenus dans le secteur du nettoyage à Dakar.

Le passage en revue de l'intervention des organismes de collecte des déchets solides et de nettoyage de la ville de Dakar a pu permettre d'établir un classement de la performance des structures intervenues à Dakar depuis l'indépendance du pays, jusqu'à l'éviction récente de la société AMA. Outre les données concernant leurs fiabilité, et leurs « performances » techniques sur le terrain qui ont permis d'évaluer leur action, l'enquête ménage a permis d'avoir l'appréciation des populations sur le fonctionnement des différentes structures de gestion qui se sont succédé depuis l'indépendance.

Ainsi, pour le module 27 du questionnaire ménage ***Quelle est selon vous la période durant laquelle il y'a eu une gestion satisfaisante des OM à Dakar***, l'interview de la tranche d'âge des 65 ans et plus, génération ayant eu au moins une vingtaine d'année en 1960 et ayant vécu le fonctionnement des différentes structures de nettoyage depuis au moins 1950, a donné des résultats intéressants. L'indice de satisfaction des personnes interrogées suit une courbe décroissante quasi constante qui épouse celle de la dégradation effective des taux de collecte. 51 % parmi cette frange de personnes interrogées estiment que la ville était plus propre du temps de la Municipalité, qui recueille ainsi les meilleurs suffrages en la matière (voir tableau) suivie par la SOADIP, la SIAS, puis le NSN. AMA vient en queue de peloton, avec selon les populations des difficultés d'évacuation étalées sur toute l'année. Il en ressort alors qu'en dépit de la forte prégnance durant la période coloniale d'une gestion à deux vitesses de l'assainissement de la salubrité publique et de la question des déchets, la ville gardait néanmoins un caractère général plutôt salubre, du moins durant les années précédant l'indépendance. Nombre de personnes interrogées en arrivent même à regretter aujourd'hui la politique de l'institution hygiénique durant la colonisation : *avec les colons la ville n'était pas aussi sale, on avait pas les camions-bennes aussi perfectionnés comme aujourd'hui, mais ils (les services municipaux) venaient ramasser régulièrement et puis il y'avait des contrôles fréquents du Service d'Hygiène, fulminent-ils quoique l'administration de l'époque s'adonna à des actions répressives et exclusivement orientées vers les « indigènes ».*

Mais, c'est véritablement durant la période de fonctionnement de la Municipalité qu'ont eu lieu les « balbutiements » d'un service de collecte moderne à Dakar. Si l'on se fie aux équipements, la société disposait en effet d'engins à la fois *haut de gamme* mais aussi en quantité relativement suffisante pour accomplir ses missions, alors que l'axe juridique était aussi mis en place quoique inadapté car imposant aux populations de sévères normes « prématurées ». Le fait que Dakar à cette époque n'était pas encore la grosse mégapole qu'elle est devenue par la suite a probablement permis aux services techniques municipaux malgré nombre de manquements de présenter un bilan des plus honorables. La Direction Technique du Nettoyement de Dakar qui s'occupait du nettoyage de la capitale parvenait à collecter la totalité des 325 tonnes de déchets que produisait quotidiennement l'agglomération dakaroise et sa banlieue. On peut alors clairement constater que de la période de prise en charge par les pouvoirs publics (Municipalité) à l'intervention de AMA, la chaîne de prise en charge des déchets à Dakar à la faveur de la privatisation a subi une déperdition qualitative dans laquelle les responsabilités sont partagées.

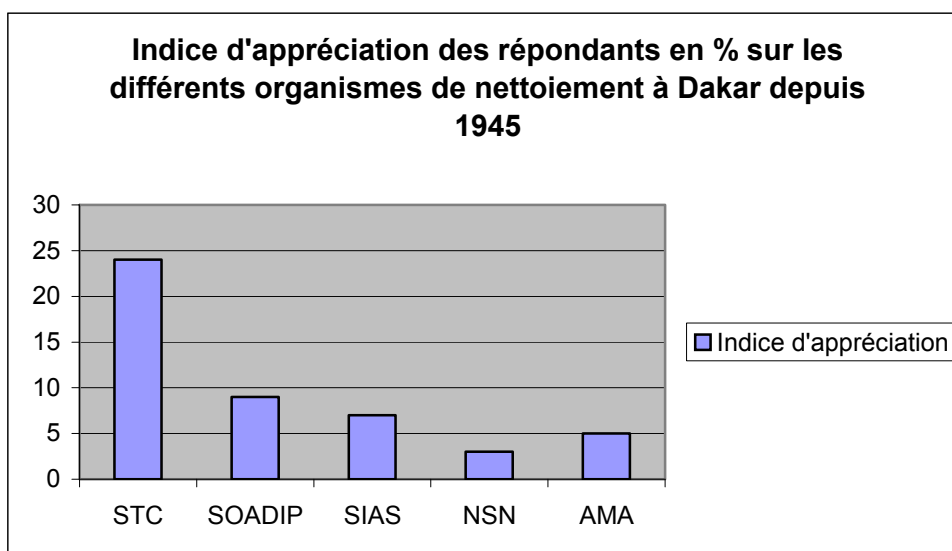
L'intervention de la Municipalité (unique) semble avoir recueilli la majorité des suffrages : il faut dire que la crédibilité de l'organisme en la matière pouvait déjà se mesurer à travers un parc auto et engins de nettoyage déjà bien perfectionnés pour l'époque<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Sur la photo 41 on voit un camion nettoyeur en action, type d'équipement identique à ceux utilisés durant la même période en Europe et notamment en France. La SOADIP et plus tard la SIAS disposèrent aussi d'un parc très sophistiqué.

De même, le fonctionnement des PAV s'était beaucoup amélioré et malgré les critiques ne demandait qu'à être continuellement adapté. *Cerise sur le gâteau*, la collecte atteignait des taux records (72%) qui feraient rêver plus d'un administrateur de la ville d'aujourd'hui.

D'ailleurs, les pouvoirs publics de l'époque semblaient déjà fait le triste constat si l'on en croit Adrien SENGHOR Ministre de l'Équipement qui déplorait en 1976 : « nous connaissons à présent une situation anarchique pire qu'à l'époque où la Municipalité avait la charge du nettoyage ». Se doutait-il que la dégradation irait crescendo ?

Il serait en effet bien surpris le Ministre d'Etat de voir qu'en en définitive parmi les sociétés étant intervenues depuis la seconde ère de la privatisation, la SOADIP semble tout de même avoir le mieux tiré son épingle du jeu : son fonctionnement a en effet été le plus efficace avec notamment un meilleur rapport population / nombre d'éboueurs donnant un chiffre d'environ 1/30.000. Ceci s'est d'ailleurs traduit par un second meilleur taux pour la collecte (70 %) alors que l'indice de satisfaction des populations la place dans la même position. 19% des populations interrogées et qui ont vécu la période le fonctionnement de toutes les structures ont en effet accordé leur seconde préférence à cette société. En troisième position on retrouve la SIAS qui inaugurerait l'entrée en scène des multinationales dans les secteurs des déchets à Dakar par l'entremise de la SITA, mais dont la logistique des plus perfectionnées cachait mal ses lacunes structurelles. En outre, les PAV furent supprimées sans que la société de collecte ait les capacités techniques et logistiques d'étendre la collecte domiciliaire à l'ensemble de l'agglomération. Pour la période qui suivit, le NSN fut sanctionné pour sa gestion « désordonnée » du secteur, alors que l'intervention de AMA tout aussi décriée récolte néanmoins une meilleure critique.



**Figure 15.** Indice d'appréciation des répondants sur les différents organismes en charge du nettoyage à Dakar depuis 1945.

Structures de nettoyage	Période d'intervention	Indice de satisfaction des répondants âgés de 65 ans +	Effectif pondéré
STC	1945-1971	51	24
SOADIP	1971-1984	19	9
SIAS	1984-1996	14	7
NSN	1996-2001	6	3
AMA	2001-2004	10	5
Total		100 %	48

**Tableau 29.** Indice de satisfaction des répondants sur les différents organismes de nettoyage à Dakar. (Module 28 du questionnaire 2 *ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DECHETS SOLIDES A DAKAR* : Déchets dans l'espace domestique)

On note une baisse continue des opinions favorables aux sociétés de collecte intervenues à Dakar depuis 1945. Le niveau de satisfaction le plus bas atteint avec le NSN, qui recueille le plus mauvais taux d'appréciations positives (6%), corrobore aussi ses faibles taux de collecte, qui étaient d'environ 53 %. Cette période des conventions peut aussi être considérée comme une époque « sombre » de la prise en charge des déchets solides à Dakar ; le secteur connu une véritable « descente aux enfers ». Par rapport aux période précédentes d'attribution du service à un opérateur unique, l'éclatement du cahier de charges est apparu au départ comme une avancée du fait de l'ouverture du secteur à un plus grand nombre d'acteurs. Mais, la présence d'une pléiade d'entreprises, a cependant très vite accentué la difficulté à situer les responsabilités qui jusque là incombaient à un interlocuteur unique, que ce soit la SOADIP que de la SIAS.

On est donc passés d'une période d'intervention de sociétés de collecte professionnelles rémunérées pour l'ensemble du service allant du balayage du nettoyage, de l'évacuation des ordures et de leur élimination, à une multiplication des intervenants : GIE en charge du balayage et du nettoyage des artères de la capitale, diverses entreprises adjudicataires, responsables de la collecte et l'évacuation des déchets à Mbeubeuss et auxquelles revenait la gestion de la décharge. L'opportunité était belle pour ces nouveaux intervenants ne présentant pas la *taille critique*, d'investir ce « créneau » sans présenter ni les compétences ni les moyens, ni l'expertise de base que requiert ce type de mission notamment en terme financier et logistique. Outre ces aspects, on a signalé la difficulté à exercer un contrôle réel des prestations du fait d'un surplus de nébulosité, et dont l'exemple le plus frappant est illustré par l'intervention de certains GIE notamment pour le désensablement des routes.

En définitive, le NSN aura

- initié le fractionnement du service
- marqué l'entrée en action officielle des opérateurs privés nationaux dans le secteur des déchets
- et surtout scellé définitivement l'immersion de l'informel dans le secteur.

C'est d'ailleurs ce qui ressort de l'aveu même de l'ancien Maire de la défunte CUD Monsieur Mamadou DIOP, qui déclarait en 1998 : *« de 1991 à nos jours, nous avons constaté ce qu'il convient de nommer la période noire, car elle était en transition. Notre vocation est d'enlever uniquement les ordures ménagères et pas les ordures industrielles et médicales. Seulement notre présence en tant que seul acteur nous impose de prendre en compte les déchets d'élevage, les gravats, enfin tout ce qui a une incidence négative sur le cadre de vie »*<sup>1</sup>. Difficile alors pour la structure qui lui succédait, à savoir AMA de faire « pire », d'où ce petit ressaisissement (ou frémissement ) d'ailleurs bien trompeur.

De manière plus globale, cette situation pose dans sa globalité la question du recours au secteur privé. On sait en effet que dans le cas d'une privatisation par le biais du partenariat public-privé, les pouvoirs publics doivent rester garants du service fourni au citoyen, et dont le niveau attendu de la part de l'opérateur privé doit garantir une qualité et une performance au moins équivalentes à celles antérieurement proposées par les pouvoirs publics afin de pouvoir le justifier. En le rapportant au cas dakarois, on s'aperçoit que ce principe n'a jamais été appliqué : il paraît en effet évident au vu de cette hiérarchisation des structures de nettoyage que certaines variables objectives relatives notamment aux constatations sur le terrain des quantités officiellement collectées, au coût de la collecte...recourent ainsi à quelques détails près, celles plus subjectives des populations. D'un côté une baisse des taux de collecte, de la durée de vie des structures, et de l'indice de satisfaction des populations qui contraste avec l'augmentation de la population, de la production rudologique mais aussi du coût de la collecte. On est en face d'une évolution antagonique de facteurs qui pourtant dans le cas dakarois auraient être convergents tout au moins jusqu'à l'atteinte d'un état d'équilibre.

<sup>1</sup> Le Soleil 22 décembre 1998 P 8.

## ***CHAPITRE III Perspectives dans la gestion des déchets solides urbains à Dakar***

### ***1. Conditionnement des OM d'origine domestique.***

#### ***1.1 Stockage intra ou extra domiciliaire ?***

Au-delà des nombreuses carences répertoriées sur l'actuel système de prise en charge des OM, les poubelles des dakarois semblent encore focaliser les attentions : elles sont inesthétiques et encombrant la voie publique. L'incitation à un confinement intérieur des poubelles des ménages (avec ou sans contenant standardisé), obéit donc à un double objectif esthétique et hygiénique. Indépendamment de limiter la gêne occasionnée par la présence sur le domaine public et sur les abords des routes, voies de circulation et trottoirs empruntés par les piétons, de contenants variés et débordants d'ordures, un stockage intérieur contribuerait en effet, à réduire le déversement des ordures à même le sol, opéré par des animaux errants (chiens, chats, cheptel en divagation) à la recherche de nourriture dans les poubelles. Ce déversement est aussi l'œuvre de récupérateurs visitant les récipients, en quête de quelque menu objet à revendre.

Mais, un certain nombre d'éléments rendent quasi impossible l'établissement à Dakar d'un tel procédé :

- la configuration des maisons et habitations
- la faible utilisation par les ménages, de produits alimentaires prêts-à-cuire (PAC). La production domestique de déchets comporte encore une forte portion de putrescibles, rendant très délicat un stockage des poubelles à l'intérieur des concessions,
- et enfin les limites du système d'évacuation officiel, caractérisé par un irrégularité du passage des bennes.

S'agissant de la configuration variable des habitations, seules celles disposant d'une cour, d'un jardin ou d'une terrasse, en dehors de la surface habitable, seront propices à un stockage intérieur des ordures. Pour le reste, il est peu envisageable de stocker pendant plus d'une journée, les déchets dans la cuisine ou dans une autre pièce de vie, logée dans la maison.

Bien que n'étant pas les seuls déchets à dégager des effluves, les matières résiduares domestiques, ont, du fait (et en fonction) de leur fraction organique biodégradable, la particularité d'exhaler d'assez fortes odeurs surtout en période de chaleur. Dans les zones à climat incluant une saison allant de tempérée à froide, tels paramètres climatologiques contribuent à réduire sensiblement la vitesse de putréfaction de ces éléments organiques, et diminuer ainsi la charge bactériale et olfactive des déchets produits.

Hormis leurs conditions climatiques nuancées, c'est la prédominance de produits Prêt à Utiliser (dont les viandes et poissons PAC), ainsi que la consommation d'aliments déjà préparés et surgelés, qui contribue dans les pays développés, à limiter la production domestique de matières à putréfaction rapide. Encore plus que les fruits et légumes, poissons à éviscérer et à écailler, volaille à déplumer et à vider, et animaux divers à préparer (porcs, agneaux, moutons, bœufs, lapins...) sont généralement conditionnés au préalable par les professionnels pour les consommateurs, bien que le suremballage des produits qui découle de ce conditionnement, constitue un des effets pervers, d'ailleurs aujourd'hui traqué.

Avec des poubelles d'intérieur généralement étanches (dont l'incontournable poubelle de cuisine), l'utilisation répandue de sacs plastiques ou poches poubelles en pré-conditionnement dès le stade domiciliaire permet aussi de confiner (partiellement) les odeurs et d'atténuer les exhalaisons, alors que dans le même temps, l'opacité variable des sacs garantit une meilleure discrétion.



Néanmoins pour le pré-conditionnement des ordures, l'heure est aussi au recyclage domestique des poches de *sortie de caisse* distribuées dans le commerce<sup>1</sup>. De taille variable, elles servent encore largement à conditionner les ordures, même si le procédé reste peu commode du fait notamment de leur faible capacité de contenance, limite que les utilisateurs compensent d'ailleurs en sortant les poubelles autant de fois que nécessaire (cas des résidents en habitat groupé). L'intervention de l'autorité publique ne débute que lors du stockage sur le domaine public pour la collecte, stade à partir duquel les collectivités fournissent aux résidents une poubelle remboursée progressivement sur la TEOM, poubelles qui deviennent ainsi un bien pour la collectivité sociale et même administrative.

Le même phénomène d'utilisation des poches plastiques ou *emballages perdus* est en vigueur à Dakar, à la différence que nombre de ménages ne disposent pas de poubelles réglementaires. Les enquêtes nous ont permis de voir qu'à Dakar, plus de 82 % des populations se contentent d'une poubelle unique généralement de fortune pour le conditionnement et la présentation à la collecte, alors que seul 18 % utilisaient au moins deux poubelles avec celle présentée à la collecte qualifiée de réglementaire (capacité d'environ 100 L et disposant d'un couvercle. Ce pourcentage est constitué par des foyers implantés dans le centre ville et les quartiers résidentiels et dont une petite moitié avait recours à des poches poubelles pour un pré-conditionnement. Généralement les poches d'ordures suivent alors le même itinéraire que les autres récipients ; devant l'incertitude du passage des camions de collecte, elles sont stockées dehors ou abandonnées dans les dépôts anarchiques<sup>1</sup>.

Toute initiative de stockage intérieur des déchets ménagers, est rendue délicate à Dakar par la faible utilisation dans les ménages d'un contenant avec couvercle étanche. Mais, même dans l'hypothèse d'une attribution de poubelles aux normes, l'initiative restera aussi largement assujéti à un fonctionnement régulier de la chaîne de collecte. Le stockage intérieur nécessitera en effet une fréquence de collecte d'au moins 6j / 7 respectée, et/ou un accès quotidien et permanent à des déchetteries de proximité. Ce mode de collecte devra nécessairement être appliqué toute l'année, (notamment durant les mois les plus chauds), sous peine de voir les populations renouer avec la pratique des rejets dans les dépôts anarchiques.

Le stockage extérieur des O.M, est plus plébiscité. Déjà adopté par de nombreux ménages, il permet de pallier un stockage intérieur très contraignant, notamment pour les couches populaires. Les risques d'être incommodés par les odeurs sont en effet atténués lorsque les poubelles posées sur le domaine public peuvent même y demeurer quelles que soient les irrégularités de passage du service d'enlèvement. La aussi, quelques arguments militent pour l'utilisation de poubelle standardisées. Elles évitent qu'animaux errants et autres nuisibles n'accèdent trop facilement aux détritiques comme c'est le cas lorsque les déchets mal conditionnés, sont stockés sur le domaine public. Des poubelles standardisées peuvent aussi participer à limiter les effets esthétiques désastreux de la multiplicité de contenants non adaptés occupant le domaine public. Certains contenants *de récupération* de capacité et de forme assez proche du modèle APROSEN, peuvent bien faire l'affaire ; le tout est qu'ils soient en composé plastique non corrosif et qu'ils disposent de couvercle adapté. Pour une initiative de standardisation la poubelle à présenter à la collecte, cette poubelle dont le coût moyen est d'environ 5000 FCFA (environ 8 euros), peut servir de modèle de base pour une phase test, même s'il est probable qu'il devra faire place à des prototypes plus adaptés à une collecte mécanique, hydraulique, notamment pour la collecte domiciliaire.

<sup>1</sup>

Ces poches plastiques souvent délivrées à titre gracieux dans le commerce ; ayant servi pour le transport des produits, elles se retrouvent généralement « recyclées » en servant en second usage comme poches poubelles. Mais du fait du « péril » plastique (la matière mettrait en effet plus de 3 siècles pour se décomposer), les pouvoirs publics européens tendent de plus en plus vers une incitation des grandes enseignes à promouvoir auprès des clients les emballages bio dégradables à travers notamment la mise à leur disposition de sacs en matière bio dégradable (maïs, papier...) ou alors de sacs plastiques payés une seule fois et échangeables gratuitement à vie. Cela dit dans les pays industrialisés, ce sont les ménages moyens qui utilisent en général les sachets plastiques fournis par le commerce et ce, pour « économiser » les poches poubelles qu'ils utiliseront dès lors qu'ils ne disposeront plus de sachets plastiques, ou en fonction des volumes d'ordures à sortir.

Toutefois dans cette hypothèse aussi, seule une dotation quasi généralisée des ménages, avec les implications économiques évoquées plus haut, pourrait limiter les effets de vol de poubelles. De fréquence épisodique ailleurs, ces vols risqueraient dans le cas de Dakar de se systématiser dans la ville et de perturber l'amorce d'un bon fonctionnement des procédés à l'essai. C'est d'ailleurs ce qui explique, qu'actuellement les populations qui bénéficient de ce service et qui présentent des poubelles convenables, préfèrent les sortir qu'au moment du passage précis des camions bennes, limitant ainsi les risques de se les faire voler.

### *1.2 Standardisation des récipients de stockage et de confinement des O.M.*

Comme partout ailleurs, à Dakar aussi, la question des contenants et du mode de conditionnement domestique des ordures influe sur le processus de prise en charge des déchets domestiques. Elle implique un volet hygiénique du fait de la chaleur et de la nature des déchets produits, et technique avec les incidences sur la collecte de la non standardisation des récipients de confinement devant être présentés à la collecte.

Les gains en hygiène que procure l'utilisation intérieure de contenants convenables, d'assez grande capacité et avec couvercle hermétique sont multiples. Ils permettent d'éviter un contact des ordures avec des animaux et insectes vecteurs de microbes (mouches, rats), tout en rallongeant avec un minimum de désagréments, un stockage intérieur des déchets, le temps du passage des bennes à ordures, ou d'un rejet dans un dépôt.

Mais l'un des avantages d'un tel procédé est aussi de contribuer à réduire l'utilisation de récipients parfois trop lourds à manutentionner pour les éboueurs (grands fûts ou barils ouverts), lors de la prise en charge une fois sur le domaine public. Rappelons que quel que soit leur poids et taille, le vidage des récipients lors de la collecte domiciliaire est exclusivement manuel. Reste à voir si ces quelques avantages pourront justifier les coûts de la mise en place d'un tel programme de standardisation.

Si en effet l'initiative devait être appliquée, ces équipements devront être mis...gracieusement à la disposition des ménages, du moins dans un premier temps. On a en effet vu précédemment que les populations éprouvent quelques réticences à faire l'acquisition de poubelles réglementaires, qui pour des raisons économiques (ménages aux revenus modestes), qui du fait d'un manque de considération pour les matières déchues, alors que tous appréhendent de voir l'objet une fois acheté être volé lors du stockage sur le domaine public.

Pour ces équipements qui devront donc être fournis par les collectivités ou par l'organisme intervenant -comme c'est souvent le cas ailleurs-, le coût d'une telle opération risque d'être assez élevé. En considérant les 82% de la population ne disposant pas de poubelle réglementaire, et en prenant uniquement en compte les ménages vivant en habitat individuel, la facture pour la dotation en poubelle « entrée de gamme » pourrait se chiffrer à une centaine de millions de FCFA. S'il revient aux collectivités d'assumer cet investissement, l'Etat devra nécessairement apporter son concours par le biais du fonds « déchets » évoqué plus haut, pour l'acquisition puis la distribution aux populations de récipients de conditionnement standardisés, compte tenu de la faiblesse des moyens dont disposent les collectivités. L'autre alternative (moins probable), pourra être de négocier lors de la passation du contrat avec l'organisme intervenant, une clause de financement des dits récipients de collecte individuels.

<sup>1</sup> Expliquant d'ailleurs la présence de furanes lors des tentatives de résorption des dépôts par brûlage des ordures.

Une standardisation des poubelles pour contenir et conditionner les matières recyclables lors de leur présentation à la collecte, n'est pas non plus essentielle en cas d'instauration d'un tri domestique des matières. En réalité, ce n'est pas cette pratique du tri des déchets qui en elle-même, est inconnue des dakarois. Indépendamment de la frange aisée pratiquant systématiquement le monostockage initial (voir Première Partie), les populations pratiquent aussi un tri préalable, souvent effectué en vue de récupérer quelques éléments recyclables. Ces réflexes visant à réduire le gaspillage des ressources jugées réutilisables, pratiques d'écologie domiciliaire à bénéfice immédiat, ont en effet été depuis longtemps adoptés.

L'utilisation d'un autre récipient adapté et en mode libre peut tout à fait convenir et ne gênera en rien la pratique du tri. Restera aux sociétés concessionnaires ou à l'organisme chargé de les collecter à trouver la formule permettant d'avoir l'exclusivité sur la matière provenant des ménages, une des solutions possibles étant d'exiger un stockage intérieur jusqu'au moment du passage des structures de collecte. En tout état de cause, il apparaît vain de mener actuellement des campagnes tendant à promouvoir l'usage de sacs ou de poches pour le pré-conditionnement des ordures, de même d'ailleurs qu'un conditionnement séparatif au niveau domiciliaire. Ces initiatives paraissent inappropriées, ou tout au moins pour le moment, prématurées. Le coût économique de telles opérations pour la majorité des ménages dakarois, combiné à l'atmosphère générale « d'amateurisme » qui entoure le déchet (au chapitre de laquelle, une irrégularité chronique de la collecte) ne militent pas encore faveur d'une telle initiative.

D'ailleurs quelques acteurs l'ont appris à leur dépens en tentant par le passé d'introduire chez les populations l'usage de poubelles aux normes et même parfois de poches poubelles, actions à but *éducatif*. C'est le cas de la Mairie de l'île de Gorée qui envisagea un temps de mettre à la disposition des populations des poubelles (2 par ménage), afin de procéder au tri pour une meilleure valorisation avant élimination. L'initiative ne fut pas une réussite, tout comme l'action similaire qu'avait initié ENDA à Rufisque, et qui ne rencontra pas davantage de succès. Le tri dans les locaux professionnels (bureaux, administrations, écoles, usines etc.), qu'ils soient d'ailleurs publics ou privés, n'est pas non plus envisageable dans l'immédiat. Encore très embryonnaire même dans les pays développés, il ne pourra intervenir qu'après la mise en place de procédés concluants, de captage et de différenciation matière.

L'importance des implications socioéconomiques dans la prise en charge des déchets est donc perceptible dès ce stade du conditionnement et de la présentation à la collecte. Hormis la question du vol des poubelles de particuliers liée à des considérations économiques, on peut retrouver les incidences négatives dans le processus de reconsidération du déchet de certaines pratiques comme le « domesticat », entretenant la dénégation des matières sortantes. Dans nombre de foyers, elle constitue en effet un frein dans l'implication des producteurs à l'éloignement ou la présentation à la collecte des déchets domestiques, tout comme elles sont susceptibles de limiter une plus grande participation à des objectifs de tri à domicile.

Ces pratiques déchets négatives liées aux mœurs et modèles socioculturels en vigueur, s'estomperont d'elles-mêmes, avec une évolution socioéconomique par le haut, et plus spécifiquement avec l'amélioration des conditions de la prise en charge publique des matières déchues.

C'est dire que pour la prise en charge des déchets, des minimas hygiéniques sont globalement respectés à Dakar, dans la sphère privée. L'urgence ne se situe donc pas dans la phase conditionnement domestique : les véritables priorités sont positionnées pas très loin en aval...

## 2. Collecte-évacuation des OM.

### 2.1 Les Points d'Apport Volontaires (PAV) : déchèteries de proximité, adaptées pour l'Apport Volontaire.

#### 2.1.1 Equipements indispensables à la collecte...des ordures ménagères.

Mis en place au début du 20<sup>e</sup> siècle et alors destinés exclusivement aux populations indigènes de la ville de Dakar, les points de dépôt des O.M, constituent les ancêtres des actuels Points d'Apport Volontaire qu'on retrouvait dans certains quartiers de la ville. Ils permettaient alors à l'autorité coloniale tout en mettant en place une formule de prise en charge discriminante par le biais de ces points de collecte, de garantir un « état sanitaire minimum ». Le but était en effet de prévenir les éventuels risques hygiéniques liés à l'absence de la collecte des déchets qui favorisait une prolifération de points de rejet anarchiques. Rappelons que pour les populations anciennement rurales de la presqu'île, l'élimination des ordures se faisait par mise en décharge dans des points communautaires de rejet (en général un coin dans les champs ou dans les bas fonds). Les détritiques généralement constitués de matière organiques se décomposaient et servaient d'ailleurs généralement de fumure pour les cultures.

La prise de possession de la ville, combinée au refoulement continu des autochtones vers les zones insalubres ainsi qu'à l'urbanisation de la presqu'île, entraînèrent la baisse des espaces ruraux conduisant les populations à « s'adapter » à leur nouveau statut de citoyens. Devant la pression démographique, le développement des activités et la modification des conditions de vie, les autochtones passèrent d'une situation de ruraux éliminant traditionnellement leurs déchets, à celle de citoyens avec de nouveaux modes de consommation. Mais sous la contrainte des nouveaux gouvernants, ils se retrouvèrent aussi...dépourvus de méthodes d'élimination de leurs ordures, inaugurant alors le temps des *abandons nocturnes* de déchets. L'équation pour le pouvoir colonial qui avait par ailleurs mis en place pour les populations européennes un service de collecte domiciliaire des déchets, était alors de trouver pour ces populations, une méthode intermédiaire.

Celle-ci devait avoir pour finalité d'éviter les risques d'épidémie liés à la prolifération des décharges anarchiques et dont les populations *civilisées* de la presqu'île finiraient par subir les désagréments. Bien que frileuses à procurer à ces populations des conditions hygiéniques et de salubrité équivalentes aux leurs, les autorités coloniales firent donc la concession d'établir des points de collecte des déchets<sup>1</sup> tout en prétextant d'une impossibilité pour les véhicules de collecte de sillonner les ruelles dépourvues de bitume... par leur volonté. Il s'agissait en effet pour le volet déchets et hygiène de la politique sanitaire de l'époque visant les quartiers indigènes, de la seule approche leur permettant d'y *maintenir un relatif équilibre hygiénique*, gage d'une prévention des épidémies et autres maladies.

Au sortir des indépendances, les pouvoirs publics très vite dépassés par l'extension spatiale non maîtrisée de la ville, se retrouvèrent dans l'incapacité d'offrir à l'ensemble de la population de la ville un service de collecte domiciliaire. Ils optèrent alors pour le choix de maintenir cette approche dualiste<sup>2</sup> d'un service domiciliaire pour les zones urbanisées et de points de regroupement pour les zones faiblement ou mal urbanisées. Les responsables du nettoyage arguaient alors que ces dernières ne disposaient pas de voies structurantes stabilisées, préalable au passage des véhicules de collecte.

<sup>1</sup>

Il se résoudra alors après moult tergiversations (et presque à regret), à procurer à ces indigènes des points de collecte avec des contraintes spéciales.

<sup>2</sup>

Au départ cette gestion à deux vitesses à travers la mise en place de ces PAV discriminatoires découlait d'un choix discriminatoire des autorités coloniales.

Cette solution au « moindre coût » qui présentait l'avantage de contenter tout le monde, obligeait aussi une partie de la population à faire l'effort d'aller au contact du service, tant que les distances à parcourir restaient raisonnables. Si cette méthode maintenait un certain niveau de salubrité, son application eu pour revers principal de presque paralyser la *responsabilité urbanistique* des autorités de « désenclaver » des quartiers en constante progression au nord de la capitale aussi bien vers l'ouest que vers l'est. Hormis une interruption durant la période de gestion par la gouvernance, ces PAV furent présents en formes évoluées jusqu'au lendemain de la dissolution de la SOADIP.

L'explosion démographique et spatiale de la ville changera complètement la donne avec de plus en plus de zones d'habitats irréguliers, donc en marge de certains services et équipements urbains au chapitre desquels figure l'indispensable collecte domiciliaire des déchets solides. Mais, sans avoir au préalable restructuré ces quartiers, l'initiative fut prise dès 1960 de supprimer ces PAV pas assez esthétiques pour le paysage urbain, alors qu'en réalité ils souffraient de l'absence du complément « collecte domiciliaire » et d'un défaut de dimensionnement et de vidage, raisons pour lesquelles ils étaient « toujours remplis et débordants d'ordures ». Ils furent alors remplacés par des bennes mobiles qui devaient sans doute progressivement mener vers un déboulonnement, une désinstallation du déchet qui commençait à travers les PAV à signer sa permanence dans l'espace urbain. Mais, ce que l'administration coloniale introduisit de manière formelle à titre de « méthode de second niveau<sup>1</sup> » destinée aux indigènes et correspondant à leur mode de vie aurait pu se révéler plus tard comme judicieux.

L'évolution des techniques de prise en charge des déchets, notamment dans les pays occidentaux, a prouvé par la suite la nécessité outre une collecte domiciliaire, de mettre à disposition des populations des points de collecte pouvant capter une partie de la production assimilée ménagère. Ces points allaient aussi recevoir les déchets non acceptés en collecte PAP. Ce besoin a présidé à la mise en place des déchetteries, centres organisant la collecte et la récupération des déchets des ménages, hors O.M. Y sont aussi acceptés sous certaines conditions, les déchets issus des activités des artisans et des PME.

Pour Dakar, on peut penser que dans une transition en déchetteries modernes, ces PAV auraient pu perpétuer les pratiques de regroupement des déchets, bien connues des populations locales. Progressivement abandonnés, leur démantèlement signait un incontestable gâchis, compte tenu de leur potentiel écologique non négligeable. Il mettait fin à un processus qui savamment récupéré avec une application adaptée, aurait pu permettre à terme de déboucher sur résultats sinon proches de ceux obtenus en Europe tout au moins satisfaisants.

Outre les fonctions de captage de la production rudologique non collectée et potentiellement dévolue aux décharges anarchiques, le mécanisme dispose en effet d'un fort potentiel d'entraînement vers un réflexe écologique d'élimination des déchets. Il aurait constitué une sorte de *retour aux sources* pour ces populations jusque là habituées à s'impliquer dans l'élimination de leurs déchets et qui ne dédaigneraient certainement pas une collecte par apport volontaire. L'indispensable contact entre les producteurs ou personnes chargées de les y déposer -généralement domestiques et ou enfants- et les agents de gestion de ces structures, s'avérerait un excellent outil de contrôle, de communication et de sensibilisation en la matière.

<sup>1</sup> On vient de voir que les PAV de Dakar datant des premières heures du XX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire quelques trente ans années après sa fondation furent réservées aux résidents lébous et seront étendues à toute la population indigène notamment au lendemain de la création du village de la Médina en 1914. En effet pour l'administration coloniale ces méthodes devaient juste permettre de maintenir un équilibre hygiénique sans confort ni esthétique.

L'avènement de la colonisation a constitué un tournant dans la modification de l'approche communautaire de la gestion des déchets à l'extérieur des concessions. En introduisant une approche discriminatoire dans la prise en charge des déchets, et en instaurant parallèlement la notion d'un domaine public propriété de l'Etat, elle a progressivement poussé les populations à se retirer de cette *activité* qu'elles avaient jusqu'ici géré en communauté depuis la nuit des temps. Quant aux pouvoirs publics indépendants, en promettant une généralisation de la collecte domiciliaire sans disposer des moyens techniques (routes bitumées et logistique suffisante) pour y parvenir, ils ont aussi raté une belle opportunité d'inscrire la politique urbaine des déchets dans une double approche technique et sociale.

Les structures de nettoyage ont en effet, voulu assumer une collecte uni modale des déchets de la ville à en porte-à-porte. Pourtant, la trame urbaine irrégulière, ainsi qu'une insuffisante logistique mobile dédiée à la collecte des déchets ne militaient pas pour cette option. Il aurait donc été plus pragmatique, d'intégrer et de jouer sur la complémentarité entre collecte domiciliaire et collecte en PAV. Pour les PAV, cette solution aurait d'ailleurs permis de maintenir ce nécessaire *effort dynamique* des populations qui, en se rendant à ces points de collecte, accomplissaient (en l'ignorant) un geste de haute portée écologique.

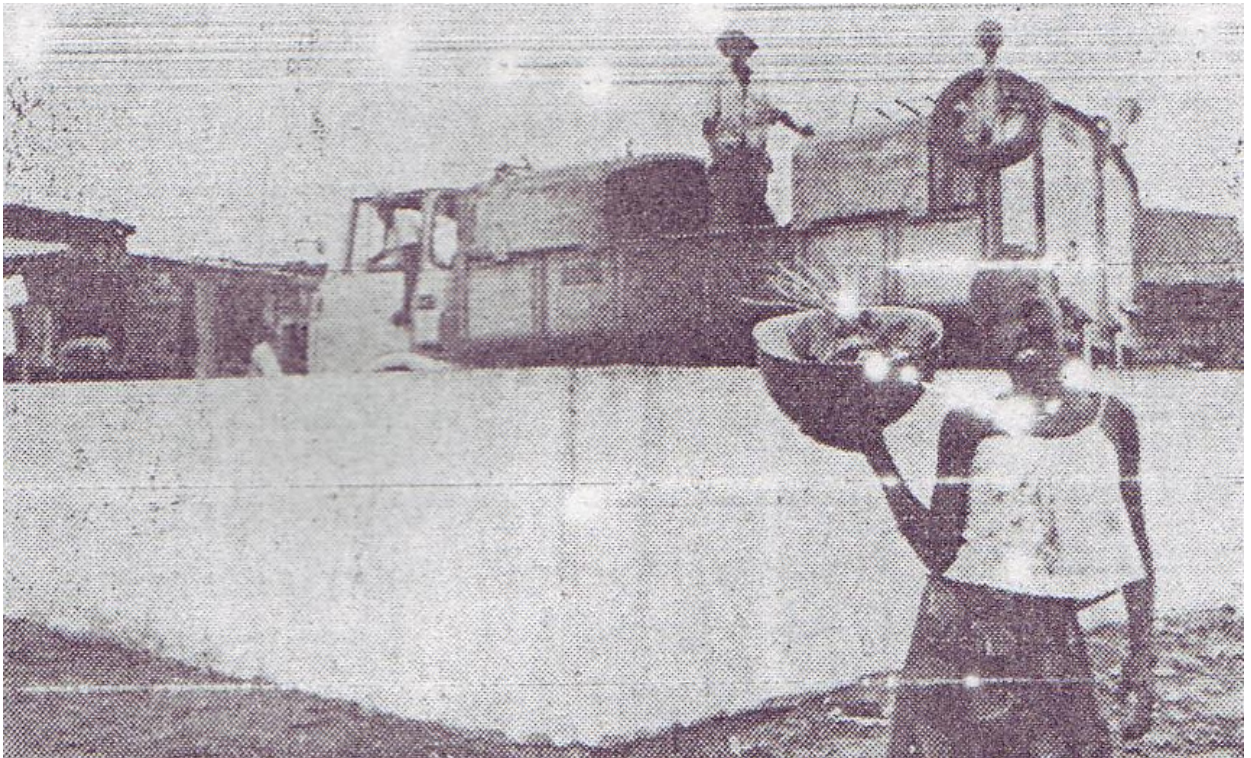
La suppression des PAV, a marqué l'effacement d'un repère déchet *traditionnel* en pour des populations dites néo urbaines ; elle a ruiné les espoirs de participation écologique des populations dans les processus de prise en charge de leurs déchets. De même, elle a rendu plus complexe la prise en charge officielle des déchets volumineux des ménages, ou des déchets d'élagage d'arbres etc., : non acceptés durant la collecte en PAP, ces déchets ne semblent pas avoir été intégrés dans les schémas de collecte. Ils finissent généralement dans des dépôts anarchiques, faute de lieux de stockage officiels.

Aujourd'hui encore, c'est sans aucun doute leur suppression qui a favorisé l'explosion et la prolifération continue des dépôts anarchiques : 70 % de ces dépôts sont en effet dues à une absence de collecte alternative, alors que l'irrégularité de la collecte en est responsable pour environ 30 %. La SIAS a bien tenté par la suite de les réimplanter notamment dans les zones non couvertes et non accessibles par le système de collecte domiciliaire officiel, mais, *le mal était déjà fait*. Qui plus est, les bennes à déchets ouvertes qui leur étaient préférées s'avéraient généralement peu appropriées ; trop petites donc trop vite remplies, elles avaient une trop faible capacité pour des quartiers densément peuplés.

Parfois, ce sont les modèles de benne de BTP (20 ou 30 m<sup>3</sup>), disposant de parois hautes de (1,50 à 2 m), qui étaient mises à disposition des usagers. Les rebords intérieurs difficiles d'accès, obligeaient les ménagères et enfants à vider leurs poubelles à côté. D'ailleurs à cause de ces désagréments, les populations ne désirant pas voir un PAV (benne ou bac à ordures amovible), disposé près de leur lieu de résidence ou devant chez elles, s'empressaient dès le départ du camion, de retourner le bac à ordures. Il y'avait trop de risques que l'endroit ne mue en dépôt anarchique en cas d'irrégularité dans le vidage de la benne.

En réalité l'approche PAV à Dakar a davantage fait les frais d'un discrédit et de la précipitation, que d'un caractère inapproprié au milieu urbain, comme ca a été soutenu pendant une période. D'ailleurs, dans « Pratiques de gestion de l'Environnement dans les pays Tropicaux » J-O PESME<sup>1</sup> fait remarquer que le Département des Travaux Publics DPW dans les Iles Vierges Américaines prévoit l'installation de plusieurs « convénience- centers » durant la période 1995-2000. Ces centres de réception publics disséminés en différents points de l'Ile sont destinés à collecter divers produits recyclables préalablement séparés par les consommateurs.

<sup>1</sup> J-O PESME (1995). In Pratiques de gestion de l'Environnement dans les pays Tropicaux. DYMSET-CRET 1997. 558 pages



**Photo 96.** Points d'Apport Volontaire (PAV) pour déchets ménagers à Dakar.  
(Source : Revue *Le Moniteur Africain* 1963).

Comme on le voit, ces installations sont loin d'être désuètes. Dans les pays du Nord leurs pendantes sont représentés par les déchèteries, sites aménagés où l'on met à disposition des usagers, bacs et autres containers recevant la quasi-totalité des produits usagés ou obsolètes non acceptés en collecte domiciliaire.

Ces PAV ou déchèteries « acceptent » presque tout type de déchets : bois, cartons, déchets verts, gravats-inertes, métaux, piles, déchets dangereux, solvants médicaments, verres, pneumatiques, batteries, huiles de vidange, D3E, bidons vides en plastique ayant contenu des produits toxiques, lampes, cartouches d'encre, divers (meubles, équipement domestique etc. Les particuliers y ont accès 6 jours sur 7 pour y déposer les objets encombrants et autres déchets non collectés dont ils veulent se débarrasser.

A Dakar, ces installations pourraient aussi être implantées dans les zones rurales de l'agglomération, pour pallier l'absence de collecte officielle. Toutefois, une intégration dans des circuits de collecte en PAP devra être envisagée d'ici quelques années, dans la perspective d'une croissance urbaine qui va probablement finir par gagner ces villages urbains à l'exemple de Sébikotane ou Sangalkam. On verra plus loin, les différentes adaptations possibles

### 2.1.2 Et des déchets encombrants ou spéciaux des ménages :

Dans les pays développés, hormis la possibilité de les déposer dans des déchèteries, les déchets volumineux des ménages peuvent être enlevés à domicile à travers un système de mise à disposition des usagers d'un numéro vert (gratuit). C'est au téléphone que rendez-vous est pris avec les services de la Municipalité ou de l'Organe en charge de la collecte des déchets, qui envoient une équipe les récupérer lors d'une tournée bien établie.

Ce service d'enlèvement des encombrants par appel téléphonique existait à Dakar, durant la période de fonctionnement de la Municipalité, de la SOADIP et de la SIAS. Cela témoigne d'ailleurs d'un assez bon niveau de prestation durant leur période d'intervention, même si le service était en général plus utilisé par les entreprises que les particuliers, au chapitre desquels on retrouvait exclusivement les ménages des quartiers aisés. En admettant qu'il puisse être remis en place, l'application du système *numéro vert* abandonné depuis belle lurette, a peu de chances d'être suivi, en dépit de l'accès de la quasi-totalité des foyers dakarois au téléphone<sup>1</sup>. La désorganisation actuelle du système, ainsi que l'image négative et insignifiante de l'immondice en constituent les principaux freins.

On avait par ailleurs signalé que si un déchet est *toute substance que le propriétaire abandonne, destine à l'abandon, ou se trouve dans l'obligation de se débarrasser*, pour les déchets volumineux, les populations en rejettent très peu, sans pour autant attacher une valeur affective aux objets usagés. En réalité avant d'en déclarer un bon pour la poubelle, ils l'auront déjà auto-recyclé de sorte que les rares objets se retrouvant éventuellement ordures (mais pouvant encore être récupérés) auront déjà subi une double ou triple utilisation.

L'existence des circuits parallèles de revente des équipements usagés explique sans doute qu'il y ait très peu de ménages dakarois se débarrassant d'objets volumineux, en moyenne 2 % par an selon nos enquêtes. Ramenée à la population totale de la ville, les déchets volumineux jetés atteignent à peine 2 kg/an alors qu'à titre de comparaison un français en jette 100 fois plus. Là aussi, la plupart des ménages « jeteurs » sont concentrés dans le centre ville où ce sont en général les gardiens d'immeubles et autres commis qui se chargent de la récupération de matériels électroménagers (téléviseur, four, frigo, fer à repasser) dont seuls 6 % préfèrent les garder chez eux alors qu'à plus de 80 % ces produits sont revendus et destinés à une réutilisation par le biais du marché de l'électroménager d'occasion. A titre d'exemple, les réfrigérateurs encore en bon état mais ne disposant plus de gaz fréon, seront artisanalement *rechargés* à l'aide de bonbonnes acquises auprès de la société Air Liquide. Une fois l'opération terminée, ils seront nettoyés et remis en circulation.

L'une de ses plaques tournantes de ce commerce demeure le fameux *Pack Touba – Lambaye* sis à l'Avenue Lamine Guèye où des rabatteurs proposent aussi bien des produits d'occasion de qualité moindre, des produits d'origine douteuse (vols, arnaques...), que des articles neufs, moyennant commission chez les vendeurs attirés ayant pignon sur rue. Les modèles non réutilisables seront quant à eux désossés chez des récupérateurs et serviront de pièces détachées, récupérateurs qui reçoivent aussi divers articles ramassés par les Buuju-mens.

<sup>1</sup>

La quasi-totalité des foyers disposent au moins d'un téléphone portable pour compenser la faiblesse de l'utilisation du téléphone fixe particulier, alors que ceux n'en disposant pas peuvent se rabattre sur les télécentres et autres téléboutiques communautaires. Présents dans les moindres recoins de quartiers de la ville et en pleine expansion, ils proposent comme service de base le téléphone alors que certaines téléboutiques déclinent un ensemble de moyens de communication modernes : téléphone, fax, internet, photocopieuse... Les tarifs pour la communication téléphonique tournent en général autour de 100 FCFA (environ 15 centimes d'euros) les 3 mn.



Même s'il propose aussi des matériaux de construction, l'équipement domestique est le domaine le plus concerné par ce commerce. Si près de 67 % des populations de l'agglomération dakaroise disposent de l'essentiel duo eau- électricité –, d'autres éléments restent encore absents dans la majorité des foyers, notamment en banlieue. Pour nombre de ménages, le bien durable « équipement de confort » cible principalement le salon avec l'indispensable téléviseur (55%) qui y trône à côté du réfrigérateur- congélateur (38 %). Ils constituent l'essentiel du matériels électroménager des foyers.

La cuisine ou l'espace en faisant office, généralement relégué, ne dispose que du strict nécessaire ustensiles et autres tabourets bas servant au moment du repas. Les préparations alimentaires par cuisson se font grâce à des modèles de cuisinière avec brûleur directement vissé sur une bonbonne de gaz butane domestique de format 2 ou 5 kg. Toutefois, les plus démunis ont encore recours aux fourneaux traditionnels alimentés avec du charbon de bois ou du bois de cuisson. C'est le cas dans les foyers de la banlieue populaire, dans les villages traditionnels comme Keur- Massar ou dans les zones rurales de l'agglomération situées à proximité des zones vertes. En effet si les pouvoirs publics continuent de promouvoir le gaz butane en vue de modifier les habitudes de consommation de ces derniers pour une meilleure préservation des ressources végétales par abandon progressif de l'usage du charbon de bois, les fréquentes pénuries freinent sensiblement ces initiatives et la bonne volonté des populations.

Même si de plus en plus de magasins spécialisés voient le jour et proposent du matériel informatique neuf à des conditions préférentielles, avec un ratio en 2005 de 234 machines pour 100 habitants<sup>1</sup>, seul un faible pourcentage des foyers dakarois est équipé. Le coût de l'acquisition d'un ordinateur et d'un abonnement est largement concurrencé par les prix proposés dans les cyber-cafés. Quant aux ménages à la page de la technologie ils se contentent souvent de vieux modèles acquis sur le marché parallèle de la revente qui, alimenté aussi par l'importation de produits désuets en provenance des pays d'Europe, est en plein boom. Pour les ordinateurs usagés, les carcasses et composants, rejoignent celles des radios, téléviseurs...qui passent d'abord chez le réparateur du coin, avant que les éléments inutiles (ou plutôt inutilisables) se retrouvent abandonnés dans des dépôts anarchiques ou dissimulés dans des sacs ramassés lors de la collecte<sup>2</sup>. Pour le reste, les petits articles revendables finissent généralement dans le commerce ou dans les packs (grossistes de matières récupérées) qui se développent un peu partout dans la ville.

Malgré la faible fréquence de rejet de déchets volumineux de type électroménager, ces PAV pourront recevoir des rebuts totalement inutilisables. Mais ils pourront capter outre les ordures des foyers en mode apport volontaire, les DTQD, les déchets d'élagage notamment ceux des ménages, ainsi que les déchets de chantier des artisans.

Ces installations peuvent aussi être sollicités dans la prise en charge de certains flux ou *apports saisonniers exceptionnels* de déchets solides. A Dakar cette question se pose, lors de la célébration de fêtes religieuses notamment musulmanes, telles que l'Aïd-El- FITR mais surtout l'Aïd-El- KEBIR ou *fête du mouton*, avec les abattages de bestiaux à domicile (voir Partie II). L'apport volontaire dans des PAV pourrait pallier une collecte officielle dont les défaillances perceptibles au quotidien, sont démultipliées lors de ces événements et période, durant lesquels on note pourtant une très forte production de déchets sensibles (abats, viscères etc.).

<sup>1</sup> Selon une étude de la Mission Economique Française. Voir Article signé Malick NDAW in Sud Quotidien. Edition du 30 juin 2007..

<sup>2</sup> Dans les pays d'Europe, les gouvernements ont fini de mettre en place une législation obligeant les fabricants à assumer le recyclage du vieux matériel hi-fi et électroménager au nom du principe du pollueur-payeur. Ces derniers ont alors vite trouvé la parade en répercutant presque automatiquement cette charge sur les prix au consommateur par le biais d'une taxe supplémentaire (pour le moment modique) nommée *taxe d'éco-participation*.

### 2.1.3 Fonctionnement.

En général, la mise en place de systèmes de collecte de « déchets volumineux » vient couronner des pratiques bien rôdées et performantes de prise en charge des déchets ménagers *classiques* et à production plus fréquente. Tel dispositif nécessite en effet que les sociétés bien installées mettent en place une organisation bien huilée, avec un parc automobile suffisant pour assurer outre une collecte régulière des déchets ménagers ce service spécial, ce qui est loin d'être le cas à Dakar d'où la prudence de ne pas « *mettre la charrue avant les bœufs* ». Il est évident que la ville de Dakar à l'instar de toutes les grandes villes du monde ne peut faire l'économie d'une collecte domiciliaire. Mais la réintroduction des PAV pourrait constituer une opportunité *écologique* à la faveur d'une certaine « *approche traditionnelle de l'hygiène* », dont les résurgences persistent malgré l'urbanisation. Les populations consentent encore en effet à transporter elles-mêmes leurs déchets jusqu'au lieu de prise en charge et/ ou élimination, tel que ce fut le cas pour la décharge communautaire villageoise, pratique que même les approches urbanistiques modernes, et intégrant un souci écologique ne dénigrent pas. En occident, ces ASI qui existent depuis bientôt un demi siècle sont continuellement perfectionnés et améliorés. Certains auteurs les estiment d'autant plus nécessaires qu'elles atténuent la perversion potentielle du système de prise en charge totale, celle qui conduit les usagers de plus en plus exigeants en matière de propreté à inversement se déresponsabiliser et verser dans la facilité, en vertu de caractère marchand du service. LE BOZEC le souligne fort bien lorsqu'il remarque que « *les récipients collectifs de forte capacité placés aux points de regroupement exercent un effet attractif et assurent une permanence d'accueil pour des déchets divers accompagnant les OM<sup>1</sup>* ».

La nécessaire présence de ces PAV dans la ville de Dakar s'explique par le fait qu'ils constitueront selon les endroits, une alternative ou un complément dans le maillage du service de collecte des déchets domestiques. Leur but est en effet de permettre de regrouper durablement au niveau des zones concernées la quasi-totalité de la production de déchets ménagers non collectées en mode domiciliaire du fait de l'absence de « pénétrantes » bitumées. Néanmoins, ils ne doivent pas freiner les essentielles politiques de structuration et d'un bitumage généralisé des voies structurantes urbaines gage d'une meilleure collecte des résidus urbains notamment des fines issues du balayage des voies publiques.

Orientés dans un premier temps vers la résorption puis l'éradication à la source l'implantation des dépôts anarchiques, ils pourraient ainsi capter une partie de la production domestique, mais aussi celle d'autres producteurs identifiés à l'image des activités artisanales. L'option PAV pouvant aussi recevoir les déchets volumineux des ménages ou même les déchets de chantier semble aussi envisageable. Toutefois, une compensation monétaire devra forcément être proposée aux populations habituées à négocier le débarrasage de leurs volumineux (frigos...), à moins que ces PAV ne servent aussi parallèlement de lieux de transaction pour les réseaux informels de récupération.

On peut considérer que pour un bon dimensionnement, une déchetterie doit polariser des entités d'environ 15 à 20 000 habitants ou environ 7 communes, en prenant en considération la population dans un rayon de 2 km ; les dakarois sont rarement disposés à faire un trajet de plus quinze minutes pour déposer leurs ordures. Avec une bonne étude de la desserte des usagers, des horaires d'ouverture, des conditions d'accès, et de la nature des déchets acceptés..., l'implantation d'un réseau de déchetteries (ouvertes à l'année) contribuera largement à réduire la prolifération de points de dépôts sauvages.

<sup>1</sup> LE BOZEC A. (1994). Le service d'élimination des ordures ménagères. Organisation- Coûts- Gestion. CEMAGREF. Edition Harmattan. 1994. 460 pages.

Mais il sera primordial de *préparer* la population et de prévoir une période de transition avant d'évoquer la notion de « service payant ». Même si dans un premier temps elle n'incitera pas les usagers à limiter le volume de leurs rejets, les usagers devront néanmoins pouvoir en bénéficier gratuitement, trop de contraintes pouvant les dissuader à recourir à ce service.

Il s'agira dans un premier temps et dans le processus *d'addiction à l'hygiène publique* de leur permettre un accès permanent et gratuit à ces PAV, avec des horaires d'ouverture fixées comme c'est le cas traditionnellement pour la sortie des poubelles : du lever du jour jusqu'à la prière du Maghreb. Ca n'est qu'une fois la preuve d'un bon fonctionnement atteint, que pourra être ciblée la population chargée généralement de sortir les ordures (ménagères et domestiques), afin de mettre en place des mécanismes d'affinement (exiger par exemple une pré séparation entre organiques et non organiques) avant l'instauration ultérieure d'un volet paiement pour le service. Proposer un service satisfaisant avant d'instaurer toute forme de monétarisation ; les populations semblent au vu des enquêtes acquises à ce *deal* malgré la faiblesse de leur moyens.

Pour une période transitoire et probatoire, il sera nécessaire privilégier dans ce désormais *espace de négociation*, une approche non monétaire de l'offre de service « Prise en Charge des Déchets », alors que les redevances spécifiques devront dans un premier temps être d'abord appliquées aux professionnels. Une rentabilisation monétaire des matières différenciées pourra être envisagée, procédé qui concurrencerait les paaks traditionnels avec l'avantage supplémentaire de générer des rentrées fiscales pour les pouvoirs publics. C'est ce cheminement raisonnable et même quasi-obligatoire qui permettra d'installer de manière subtile une dynamique d'addiction ou d'accoutumance progressive des populations à la propreté de leur cadre de vie. Ca n'est qu'une fois les usagers seront satisfaits, et habitués à cette pratique, que les conditions pour une prise en charge de leurs déchets pourront alors être affinées que ce soit par l'introduction d'un système de taxe sous la forme d'une participation financière ou alors par le truchement d'une « contribution écologique » en séparant préalablement avant dépôt la fraction organique des déchets de celle non-organique. Cela constituera l'équivalent de l'incitation sous forme de remise-subvention recommandée par LE BOZEC pour le cas français, lors des apports volontaires dans les points d'accueil ou déchetteries. Naturellement, la propriété des matières déchets reviendrait au gestionnaire de l'équipement.

C'est d'ailleurs cette option que 45 % des personnes interrogées disent préférer, celle-ci présentant aussi pour l'avantage de favoriser en amont la pratique d'un tri « grossier ». Ce n'est qu'au prix de ce compromis et une fois qu'elles se seront réhabituees à cette impression d'un milieu sain, qu'elles seront le plus à même de consentir à payer pour ce service. Les enquêtes ont montré que 75 % des populations interrogées souhaiteraient disposer d'un endroit où ils pourront déposer leurs ordures : « *Si l'on ne peut compter sur les camions de collecte qu'on nous donne au moins des endroits où on a la possibilité de déposer les ordures* ». Dans certains quartiers les ménages à travers des substituts à l'offre officielle la collecte des déchets consacrent déjà à près de 0,50 % des revenus mensuels des ménages (avec une moyenne de 25FCFA par poubelle –tarif des charretiers) à leur prise en charge rudologique. Ces populations paient ainsi souvent des tarifs plus élevés auprès des opérateurs alternatifs. Mais, l'effort financier consenti par ces exclus des systèmes officiels ne doit pas faire perdre de vue que dans la dynamique de modernisation et de structuration de la prise en charge, une politique de *rachat de crédibilité* devra être menée envers les populations. Ces dernières ont en effet perdu toute confiance à l'encontre des structures qui se sont succédé depuis quelques années sur le terrain de la salubrité. Quant à l'aspect technique des PAV, une version hybride pourrait aussi être mise en place avec des installations combinées à des Centres de Transit. (Voir 2.4 à venir)

### 2.1.4 Implantation spatiale.

Les dépôts rencontrés dans la région de Dakar polarisant environ une centaine de foyers situés sur un rayon moyen d'environ un kilomètre (enquêtes 2004). L'intérêt de la cartographie de ces dépôts anarchiques réside dans l'orientation des sites d'implantation des futurs PAV officiels. Dans cette perspective, si l'on s'en tient à la cartographie et au recensement sommaire des principaux points de demande, c'est assurément le « bassin de Pikine » qui serait privilégié. En effet, si la carte des densités montre une quasi égalité en nombre dans la distribution en dépôts anarchiques avec 141 pour Dakar et 140 pour Pikine, c'est ce département ne disposant presque pas d'une collecte domiciliaire et concentrant la quasi-totalité des maxi dépôts qui devra davantage en bénéficier. Leur localisation pourrait suivre le schéma adopté pour l'implantation d'équipements structurants tels que les postes de santé dans les différents départements de la région Dakaroise.

Dans le cas de l'implantation de déchetterie avec récupération de matières (optimisation du gisement), certaines communes seront plus avantagées que d'autres du fait des activités commerciales qui y sont enregistrés. On a en effet vu lors de l'établissement de la typologie des dépôts anarchiques que les zones centrales très commerciales avec des dépôts anarchiques présentant une forte proportion de déchets commerciaux (Plateau, Allées du Centenaire) présenteront une meilleure productivité en déchets commerciaux plus intéressants pour de telles procédés de recyclage car se prêtant plus facilement à une différenciation. Ce sont les déchetteries des zones centrales qui généreront le plus de matières récupérables, alors que celles des zones périphériques auront une vocation essentiellement sanitaire.

Si l'initiative pourrait être considérée comme une source de concurrence majeure pour la filière de récupération informelle détenue par les *Buuju-mens* et autres ripeurs, ces derniers qu'ils soient itinérants ou implantés à Mbeubeuss, pourraient néanmoins être associés à la nouvelle approche. Sous la houlette d'agents du Service d'Hygiène, ils pourraient constituer une partie du personnel affecté au fonctionnement des déchetteries, redéploiement qui s'accompagnerait d'une formation des futurs agents des centres de déchetterie.

## 2.2 ...la collecte domiciliaire...

### 2.2.1 Faiblesse du dispositif : des incontournables BOM...

Pour toutes les grandes agglomérations urbaines, la collecte domiciliaire reste l'un des outils les plus performants pour le ramassage des ordures ménagères. Elle participe largement à l'atteinte ou le maintien de niveaux d'hygiène satisfaisants, avec des procédés permettant de charger rapidement, puis de libérer dans les lieux de traitement, toutes sortes d'ordures. L'opération s'effectue par le biais de bennes à ordures (BOM), véhicules conçus pour la collecte et le transport des déchets domestiques et des déchets volumineux et souvent équipés d'un système de rotor broyeur qui fragmente et compresse les ordures.

Indispensable dans les schémas de prise en charge des résidus urbains solides, ce type de collecte profite des aménagements en réseaux notamment des voiries. Un bon maillage de la ville en routes stabilisées assure la desserte convenable des points de l'espace habité et celui dédié aux activités.

La collecte domiciliaire était avant l'avènement des moyens de locomotions motorisés, assurée par des charrettes à traction humaine puis animale. Ce type de collecte, informel et peu structuré a aussi généralement précédé la mise en place officielle par les pouvoirs publics du service de collecte et de nettoyage y compris dans les pays européens. Lors de la mise en place officielle du service, les moyens de collecte des ordures ménagères étaient en effet constitués de simples tombereaux tirés par des chevaux, et munis d'un couvercle basculant

selon un axe longitudinal afin de permettre aux éboueurs de le charger par le côté gauche ou le côté droit. Dans certaines villes d'autres modèles de charrettes hippomobiles permettaient simultanément de récupérer papiers, peaux de lapin, ferraille, bois, etc., pratique que l'on retrouvait dans la quasi-totalité des villes européennes du début du 20<sup>e</sup> siècle.

Si à Dakar elle couvre officiellement depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle la quasi-totalité de la région et notamment des zones urbanisées, la collecte domiciliaire n'a en réalité été effective au départ, que dans les zones disposant de routes bitumées pour ainsi dire celles quadrillant le secteur européen du Plateau. Malgré les plans de développement du réseau viaire stabilisé entrepris lors de la *seconde phase* coloniale (notamment dans les années 50), et poursuivis à l'indépendance par les nouvelles autorités, cette collecte est néanmoins restée très inégalitaire et très irrégulière y compris dans les quartiers traversés par des routes bitumées : elle est aussi fonction du prestige des quartiers concernés. De même, sur un plan purement logistique, si jusque dans les années 90 on pouvait noter une similarité entre Dakar et nombre de villes européennes dans la logistique utilisée pour la collecte, cette constante a depuis lors bien évolué avec une distanciation-régression pour la capitale du Sénégal. En effet, à l'heure de la pesée embarquée<sup>1</sup> qui en Europe fait suite à une évolution de plus en plus affinée des technologies spécifiques au secteur, à Dakar, cette collecte officielle s'effectue aussi bien par l'intermédiaire de véhicules routiers dits *classiques* et conçus pour cette opération (à savoir les bennes à ordures, les bennes tasseuses), que par le biais de véhicules non adaptés à ce type de mission.

<sup>1</sup> A la différence de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance incitative est assise non plus sur la valeur foncière du logement mais sur le poids et/ou le volume de déchets présentés par chacun. L'habitant ne paie que ses seuls déchets résiduels ainsi qu'une petite part fixe destinée à réguler les variations de flux des collectes. Du point de vue technique, le système de "pesée embarquée" consiste à équiper la poubelle d'une puce informatique, qui permet au camion chargé du ramassage d'en identifier le propriétaire avant la pesée du contenu pour qu'il soit facturé au plus juste à l'habitant.



**Photos 97 & 98.** Bennes à ordures utilisée pour la collecte, le transport ...et la mise en décharge des déchets à Mbeubeuss. (*Cliché DIAWARA A-B 2004*).

On a vu que s'agissant de la logistique dédiée à collecte officielle des ordures ménagères à Dakar, les organismes étant intervenus dans la ville depuis la mise en œuvre du service, jusqu'à la dissolution de la SIAS en 1992, ont toujours déployé en leur temps des véhicules modernes.

La dissolution de la SIAS qui marquera le début de l'intervention de PME dans le secteur de la collecte officielle, signera aussi une double déperdition dans les prestations de service, avec une distanciation-régression en la matière. Le déficit traditionnellement constaté dans la dotation des entreprises en logistique approprié sera en effet accentué par l'utilisation par ces entreprises de véhicules de collecte réformés en provenance des pays du Nord. Pire encore, on retrouve parfois de *simples* camions, véhicules certes motorisés, mais ne disposant que d'une plateforme arrière avec d'assez faibles capacités de chargement.

S'il n'est pas question d'équiper la ville des derniers modèles de bennes à ordures, l'argument souvent avancé de véhicules sophistiqués et peu adaptés à la ville n'est pas forcément vérifié. C'est en effet souvent leur insuffisance ainsi que leur entretien sommaire qui expliquent des durées de vie plus courtes que la normale.

Plus qu'une question d'inadaptation, les principaux problèmes résidaient dans

- l'insuffisance des camions adaptés à la collecte
- leur vétusté
- leur utilisation à des fins autres qu'une seule collecte et transfert des déchets vers les lieux de groupage. Les bennes et camions utilisés pour la collecte effectuent en général et simultanément le transport des mêmes quantités collectées vers la décharge de Mbeubeuss, distante de près de 40 km du centre-ville, faisant fi des règles d'optimisation du transport.

C'est d'ailleurs ce qui explique que dans l'ex capitale de l'AOF, ces véhicules de collecte pas toujours adaptés soient parfois « épaulés » par d'autres beaucoup plus singuliers et pour le moins atypiques...

### 2.2.2 ...Aux ânes pour la collecte. Le grand bond en...arrière.

Le propos n'est pas ici de stigmatiser ces animaux quadrupèdes, domestiqués depuis longtemps par l'homme, pour être principalement voués à des tâches diverses (transport, traie, services, activités récréatives etc.). Rappelons d'ailleurs que pour la quasi-totalité des villes (généralement centenaires), ayant connu les premiers mécanismes officiels de prise en charge des déchets, les services gérant cette tâche ont du passer par l'étape traction animale pour la collecte et l'évacuation de leurs immondices, en adaptant à ce secteur un moyen de transport qui ne lui était pas spécifique.

Antérieurement, du temps où certaines *bêtes de somme* pouvaient avoir autant, voire même plus de valeur que nombre d'être humains qualifiés alors de sous-hommes, c'étaient des charrettes tirées à bout de bras par des « marginaux » qui officiaient dans les artères des cités urbaines. Ce n'est que bien plus tard qu'ânes, chevaux et autres animaux de traie qui assuraient le transport des marchandises et les déplacements et transports individuels ou en commun, civils ou militaires, ont commencé parallèlement à convoier des chargements de déchets solides et parfois mixtes (gadoue) hors des cités. C'était l'ère des charrettes-tombereaux qui livraient leur « récolte » déjà triée par les chiffonniers à l'agriculture, l'élevage ou les vouaient aux étendues des marges urbaines pour un épandage *brut*.

Le secteur des déchets ne pouvant ignorer le progrès technique (ou vice-versa), c'est logiquement que la phase *collecte* de la chaîne de traitement des déchets, a bénéficié de l'apport de la mécanique avec l'avènement de la motorisation intervenue au début du XX<sup>e</sup> siècle et qui a donné naissance à l'ancêtre des bennes modernes : les auto-tombereaux. Aussi surprenant que cela pourrait paraître, Dakar n'était pas restée en marge de ce qu'on pourrait considérer comme une avancée technique majeure.

En effet, l'administration coloniale présente dans les territoires coloniaux ayant très tôt bénéficié de véhicules motorisés pour son fonctionnement, étendit leur utilisation à une bonne partie des secteurs de la vie urbaine, y compris celui du service de gestion des ordures. On retrouva donc pour la ville dès les années 1910, les traces des premières auto-tombereaux, véhicules motorisés adaptés (car spécialement aménagés) et affectés à la collecte et l'évacuation des déchets. Mais, sur la question de la dotation des colonies en matériels de transport routier, cette quasi-équivalence avec la métropole concernant les moyens mécaniques dédiés à la collecte des déchets solides se justifiait davantage par une volonté de modernisation d'un service *bourgeois* élitiste et exclusivement réservé aux quartiers européens de la ville munis de rues bitumées, que d'une réelle amélioration démocratique et générale d'un service public comme c'était le cas en Métropole ou ailleurs.

L'on comprend mieux dès lors, pourquoi dans une ville où même un secteur habituellement marginal comme celui des déchets profitait ainsi des progrès de la mécanique, la voiture soit restée (et pour longtemps encore) un luxe quasi inaccessible aux autochtones. C'est d'ailleurs ce qui explique le maintien pendant des années, des charrettes hippomobiles notamment pour les transports en commun des personnes mais aussi des biens. Il n'est pas rare de trouver encore aujourd'hui des charrettes à traction animale sillonner les rues de la capitale notamment celles sinueuses et sinueuses dans la banlieue, difficilement fréquentables par les automobiles. Elles assurent ainsi le transport sur de petits trajets de personnes ou de marchandises, bien que de plus en plus concurrencées par les « taxis clandos », souvent de vieux modèles de marques françaises (Renault 4, 12, 18, Peugeot 305, 405, 504, 505...), véhicules désuets et rustiques, mais très à l'aise pour des « trekking » dans ces ruches peuplées.

Depuis lors, l'évolution du parc logistique des services chargés du nettoyage de la ville a suivi celle technologique dont a bénéficié le secteur des déchets, avec à la clé un abandon progressif et quasi naturel de la traction animale dans les schémas officiels de prise en charge des déchets notamment ceux ayant trait au transport. L'on peut estimer en effet que vers les années 1925 la quasi-totalité du service de collecte des déchets bénéficiait de véhicules motorisés. Pourtant, près d'un demi-siècle après la disparition des véhicules de collecte à traction animale des charrettes chargées d'ordures tirées par des chevaux, arpenteront à nouveau certaines rues de la capitale, à la différence près que les modalités n'étaient plus les mêmes.

En effet l'idée de faire appel aux charretiers indépendants s'est presque imposée aux habitants désemparés de voir leur environnement et leurs attentes en matière d'hygiène ignorées par les circuits officiels. On a vu que dès le milieu des années soixante, se mirent en place dans les quartiers de Pikine irrégulier notamment, des méthodes de collecte alternative qui permettaient de désapprovisionner des zones pauvres non structurées aux routes sinueuses, quartiers « oubliés » dans les schémas officiels de collecte pour ainsi dire mécaniques. C'est à Yeumbeul, Malika, pour Pikine et plus tard à Guédiawaye et ses extensions Nietty Mbar, Sam-Sam, quartiers ne bénéficiant pas d'un service de collecte officiel, que les populations vont s'attacher les services des privés qui monnayaient cette activité.



Du reste, le recours au système marchand alternatif pour l'accès aux services de base était déjà bien connu dans la zone avec les vendeurs ou livreurs d'eau ou de charbon à domicile, les fameux les *Borom-Khandis* et autres *Borom-keurigne*. Mais l'une des limites de ce système réside dans sa simple fonction de transfert, les collecteurs agissant en *freelance*, sans articulation avec le système officiel de prise en charge. Ainsi, si une partie des déchets collectés chez les ménages des quartiers finit parfois dans les PAV, les plus importants volumes (près de 75 %) seront systématiquement rejetés dans des dépôts anarchiques de la zone, maintenant à proximité la pression de l'insalubrité.

Pourtant, cette approche fera tache d'huile quelques années plus tard et sortira de l'ombre à la faveur des récurrentes crises du nettoyage, mais aussi du fait du développement de la discrimination horizontale de certaines zones pour leur prise en charge rudologique. Elle fera même son entrée dans les artères régulières de la ville qui étaient traditionnellement privilégiées en assainissement, avec le soutien de quelques ONG qui louèrent la capacité de débrouillardise des couches défavorisées et leur réflexe d'auto-prise en charge. A côté des charrettes à traction animale de collecte des déchets, officieront aussi des *pousse-pousse* qui depuis quelques années, ont investi le créneau de la collecte alternative des ordures ménagères.



**Photos 99 & 100.** Charrettes de collecte d'ordures à Dakar. Devant les lacunes du service de collecte officiel, elles sont aujourd'hui installées dans le quotidien hygiénique des populations dakaroises, y compris dans des quartiers résidentiels, jusqu'ici épargnés par les défaillances de la prise en charge publique. (Cliché *DIAWARA A-B 2007*).

D'abord mises en œuvre par les populations désespérées, l'initiative de recourir aux charrettes à traction animale pour l'évacuation (pré collecte) des déchets, sera en effet reprise et encadrée par quelques ONG telles que ENDA, désireuse de promouvoir des pratiques d'assainissement à *hauteur d'homme* (et de moyens financiers). L'organisation appuiera ainsi le développement de ces stratégies en finançant dans quelques quartiers de la banlieue des initiatives de cette nature.

Aveu d'impuissance ou propension coupable à trop prestement se reposer sur l'initiative populaire, toujours est-il que les pouvoirs publics sénégalais aussi finirent par s'engouffrer dans cette brèche, encourageant l'utilisation de ces moyens informels d'assainissement solide dans les quartiers souffrant de l'absence ou d'une inexistence de service de prise en charge, autrement dit, de collecte des O.M. En effet l'approche sera par la suite officiellement recommandée et mise en œuvre par le gouvernement sénégalais qui par l'entremise du Ministère de l'Environnement tentera de procéder à des « tests » dans certaines villes du pays, avec parfois une opposition virulente des élus locaux comme à Saint-Louis.

Arguant de sa prétendue réussite, il dotera alors certains groupements et associations, en ânes, chevaux et attelages pour (...) *lutter contre l'insalubrité et créer des emplois au sein des GIE*, alors que dans le même temps, le système montrait pourtant toutes ses faiblesses dans certains quartiers.

Si en effet un tel procédé semi-rural, pouvait convenir à des zones à faible densité de population ou dans les campagnes, c'est qu'en réalité la faible production dans ces espaces, ainsi que la disponibilité en terres vierges de toute occupation<sup>1</sup> y permettent une meilleure « dilution » des détritits. Naturellement, ce mode d'intervention dans un cadre urbain en proie à une forte densification a vite induit des limites conceptuelles et de mise en œuvre.

Loin de résoudre de manière durable la question de la collecte et de l'évacuation des déchets ces charrettes considérées comme un palliatif à la mécanisation de la collecte n'ont fait (et ne font encore) que la déplacer. Elles font en effet davantage office de moyens de pré collecte que d'évacuation avec à la clé le versement fréquent des leurs chargements dans des dépôts anarchiques. D'ailleurs, concernant l'organisation et la gestion logistique de ce procédé, des études ont montré les difficultés à viabiliser la gestion de l'alimentation, les frais liés à l'entretien des animaux et du matériel. En effet, les animaux en contact permanent avec les ordures et les microbes tombent souvent malades et meurent faute de soin, alors que la structure en bois ou en fer des attelages est très vite attaquée puis rongée par l'humidité et la percolation des jus d'ordures. Outre le fait que les résultats de telles initiatives même dans des zones géographiques réduites n'étaient pas toujours garantis, prouvant techniquement que ce système ne pouvait être viable pour une ville de la taille et de l'envergure de Dakar, ce système génère des retombées esthétiques désastreuses pour l'image de marque d'une ville qui en revendique sa modernité. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les populations de Saint-Louis ont vivement protesté à l'époque devant les « ânes à ordures du ministre de l'Environnement », alors que dans le même temps à Mbacké (région de Diourbel), les résidents estimaient que leur ville devait aspirer au modernisme et se débarrasser progressivement de ses encombrantes et inesthétiques taxi-charrettes.

<sup>1</sup> Au début des années soixante, une bonne partie de la zone de Pikine irrégulier était implanté sur l'erg dunaire. La zone était parsemée çà et là de quelque végétation herbacée prisée par les troupeaux de bovins ou ovins des transhumants peuls qui y pâturaient.

La mise en œuvre de tels procédés par des pouvoirs publics, interpelle sur une approche déchet officielle estimant que ce secteur, aussi délicat, qu'en quête de respectabilité, devrait se satisfaire de procédés frisant parfois le misérabilisme. La théorie déchet estimant, qu'à défaut de garantir ou tendre vers des systèmes performants et accessibles, il faille encourager des systèmes alternatifs « *d'un autre temps* », signe une réelle absence d'alchimie et d'osmose entre pouvoirs publics et l'entité « ville ». Etrange posture officielle en effet que celle qui recommande l'adoption de stratégies qui contribuent à maintenir les disparités locales ou zonales et à opérer « un nivellement par le bas ». Ce qui semblerait découler d'un certain pragmatisme cache mal en réalité l'impuissance et la faillite de l'autorité publique.

S'agissant de l'accès des populations aux services publics urbains de base, le développement de zones irrégulières et de l'habitat spontané expliquent en partie la difficulté pour les pouvoirs publics de parvenir à couvrir l'ensemble des établissements humains pour ce qui est de l'accès à l'électricité ou encore à l'eau potable domestique pour ne citer que ceux-là. Toutefois, telle situation n'avait jusque là jamais servi de prétexte aux autorités à promouvoir officiellement des méthodes alternatives d'un autre âge ; en d'autres termes l'objectif d'amélioration qualitative par des méthodes modernes restait poursuivi. Il semble alors paradoxal que devant les difficultés liées à la bonne prise en charge des déchets domestiques des populations notamment celles des quartiers défavorisés, une politique officielle ait recommandé le recours à la collecte à traction animale. Ceci s'apparenterait par exemple à suggérer à titre de politique officielle aux populations n'ayant pas accès à l'eau potable de se rabattre sur les puits au nom ou les céanes ou encore utilisation de lampes à pétrole pour suppléer l'électricité.

Mais à supposer qu'elle puisse être appliquée, l'option collecte des ordures à l'aide de charrettes à traction animale ne peut être validée que pour le cas d'espace réduits à schémas de prise en charge semi-autonomes. C'est le cas des îles à l'image de Gorée ou Ngor avec une population réduite et une production de déchets limitée et essentiellement d'origine domestique. Toutefois, une articulation avec les systèmes en place sur le continent, devra être envisagé au moins pour la question de la mise en CET des résidus ultimes. Si la méthode incinération avec un équipement dimensionné semble en effet la plus adaptée à de tels espaces, ces REFIOM ne peuvent être rejetés en mer, alors qu'une mise en décharge sur site, paraît aussi peu probable compte tenu de l'espace que requiert une telle installation, dans des zones faisant déjà face à l'exiguïté spatiale.

### 2.3 ...et l'évacuation des déchets par la route,

Il s'agit ici du transport officiel des déchets collectés depuis les lieux de collecte vers les lieux d'élimination en l'occurrence la décharge. Rappelons que dans le cas dakarais, il n'existe pas de filières intermédiaires officielles de valorisation ou de récupération industrielle des matériaux, pouvant capter une partie des déchets produits.

BERNADET cité par BRICHOUX souligne : « si le transport routier dessert sans véritable contrainte et de façon qui homogène tous les points de l'espace habité, le combiné rail-route qui nécessite des infrastructures et une logistique spécifique propose une offre plus limitée<sup>1</sup> ». Selon l'auteur, ce moyen d'évacuation des déchets, reste le plus accessible et privilégié quoique présentant quelques inconvénients majeurs : *entre autres pollutions provoquées par le transport routier des déchets, on note l'émission de différents polluants gazeux (CO<sub>2</sub>, CO, HC, NOX et de particules) et autres nuisances liées aux bruits des bennes<sup>2</sup>.*

Pour VEREECKE J-F. (1997), de nombreuses études sont néanmoins menées en vue de limiter l'impact des *externalités négatives des transports terrestres* (sic !!) des déchets. Elles s'appuient sur des calculs barycentriques de répartition de la population, ou sur l'élaboration de parcours permettant un remplissage de benne, afin de limiter le « haut-le-pied ». Traditionnellement, les camions et autres véhicules accédant et opérant sur les sites de la décharges sont dotés d'équipements leur permettant d'évoluer sans trop d'encombres dans des endroits contraignants : garde au sol assez élevée, pneus de gros calibre évitant des enlisements.

A Dakar, l'unique mode de transport des déchets ménagers et assimilés (en vue de leur mise en décharge à Mbeubeuss) est la route. Elle constitue d'ailleurs le principal moyen d'évacuation des déchets utilisé dans les PVD, que ce soit par l'intermédiaire de camions et autres véhicules de transferts ou plus modestement par la collecte hippomobile. C'est cette logistique traditionnelle dite linéaire où les déchets suivent tous la même direction, que l'on retrouve dans le cas de Dakar. Dès leur prise en charge à travers la collecte domiciliaire ou en PAV, les O.M sont en effet acheminés par la route à la décharge par le biais des bennes de collecte ou parfois, des camions disposant d'une simple plateforme arrière.

<sup>1</sup> BRICHOUX 2001. Le transport des déchets : méthode d'évaluation du potentiel combinable. Application au cas Franc-Comtois. V° Rencontre Théo Quant 2001. 19P

<sup>2</sup> VEREECKE J-F. (1997). Gestion séparative des déchets ménagers et développement durable. Légitimité et diversité des traductions par les acteurs locaux. CREID, IFRESIS, CNRS, ADEME. Octobre 1997. 295 pages.



**Photo 101 & 102.** Camions avec plateforme arrière peu volumique ou inadaptée, utilisé pour... la collecte, le transport et la mise en décharge des *Om et assimilés* à Mbeubeuss. (Cliché *DIWARA A-B 2007*).

Il s'agit en général de camions avec plateforme ouverte sur laquelle sont disposées les ordures et sans filet de rétention. Remplis à ras, ces véhicules perdaient progressivement sur le chemin de la décharge, une bonne partie de la fraction la plus légère de leur cargaison : papiers et poches plastiques s'envolaient et se retrouvaient dans la nature.

Signalons que depuis la dissolution de la SIAS en 1992, aucune des sociétés étant intervenues dans la collecte et l'évacuation des déchets ménagers n'a mis en place un système classique d'optimisation des quantités transportées par compactage des déchets et utilisation de gros porteurs. On a montré précédemment, le manque à gagner pour les pouvoirs publics sur les plans de la rentabilité et de la performance : ces bennes non adaptées effectuaient en effet des trajets d'environ quarante kilomètres avec un chargement non optimisé. Mais ce système de transport des déchets même s'il s'avère onéreux reste néanmoins assez performant pour nos pays, à condition que cette phase soit bien menée.

La démarche proposée dans le cadre de Dakar s'oriente dans le moyen terme vers l'ouverture d'un site de traitement à vocation interrégional à Thiès. Dans la perspective d'ouverture d'une décharge à Thiès, ce moyen reste intéressant pour l'acheminement des déchets, malgré les prévisions d'une augmentation du trafic routier sur le futur axe Dakar-Thiès.

La récente réalisation d'une autoroute à Thiès va dans la perspective de l'ouverture d'un CET à Thiès pour les déchets locaux, va faciliter le transport des matières depuis Dakar. Il en est d'ailleurs de même de l'autoroute à péage, qui avec le contournement du goulot Thiaroye-Rufisque devra permettre une évacuation rapide des matières résiduelles. Une optimisation des modalités de transport des déchets devra nécessairement être intégrée à ce volet et ce, pour des raisons principalement économiques. Toutefois, et sans atteindre les niveaux affinés (bilans carbone), une réduction des pollutions peut être en ligne de mire, notamment par une optimisation du transport des déchets, qui ne peut faire l'économie d'un recours systématique aux centres de transfert ou stations de reprise.

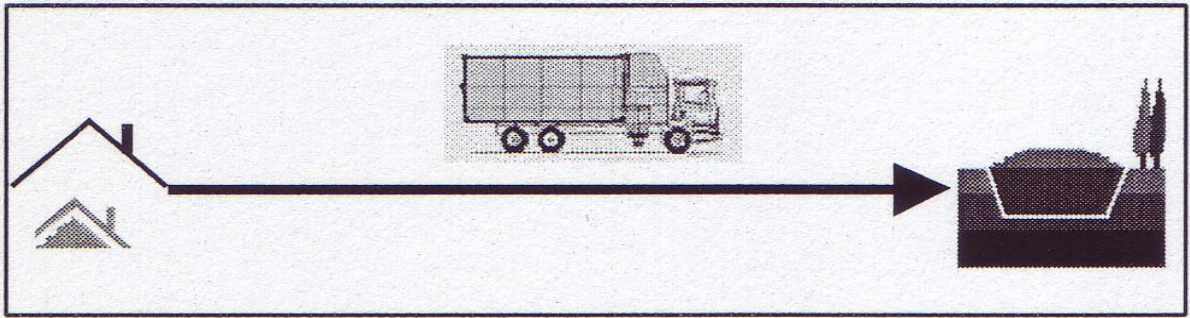
#### **2.4 ... le chaînon manquant : les centres de transfert ou stations de reprise.**

L'appréciation des méthodes d'assainissement urbain, et notamment de la prise en charge des flux a montré le caractère incontournable des Centres de Transit ou Stations de Reprise dans le système d'évacuation des déchets. On peut penser qu'elles sont inspirées des méthodes de groupage (fret) servant traditionnellement pour l'approvisionnement des unités de production ou des pôles de consommation en matières premières ou finies. A la différence qu'à l'inverse de la plupart des matières *nobles* classiques, la particularité de la matière « *déchet banal* » est de ne présenter aucune exigence de délicatesse.

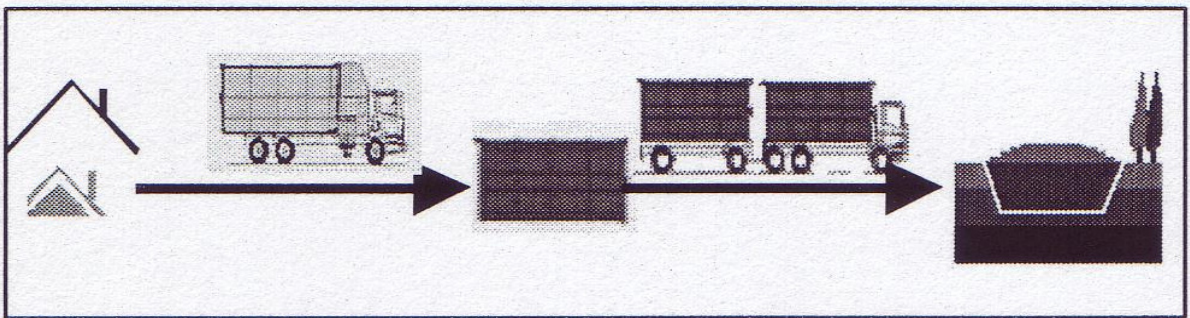
Les centres de transfert de déchets n'ont été que l'application aux ordures d'une vieille technique d'optimisation du transport des produits et matières de provenance diverse. Il s'agit en effet d'installations de transit chargées après réception de quantités plus ou moins réduites d'une matière déterminée, de créer les conditions optimales de leur regroupement et leur conditionnement, en vue d'une évacuation vers d'autres destinations. Ils permettent avec la massification des flux d'augmenter le tonnage par kilomètre parcouru et donc de diminuer les émissions polluantes par tonne. Installations intermédiaires entre la collecte et le traitement, elles permettent d'optimiser le transfert vers les centres de traitement éloignés.

Ce système n'est donc que l'adaptation aux déchets des techniques de transport routier des marchandises non fragiles destinées aux filières d'approvisionnement des divers secteurs. Les mêmes techniques de groupage appliquées aux ordures, permettent avec association de certains procédés, une réduction du volume des matières. Par broyage puis compactage avant chargement sur des camions gros porteurs, on arrive à une optimisation du transport de l'ordre de 15 % des quantités à acheminer vers les sites d'élimination. Selon MAYSTRE (1994), pour 1000 kg de déchets, le poids passe à 850 après compactage d'où un gain de l'ordre de 12 %, si l'on en croit l'auteur.

## Sans transfert



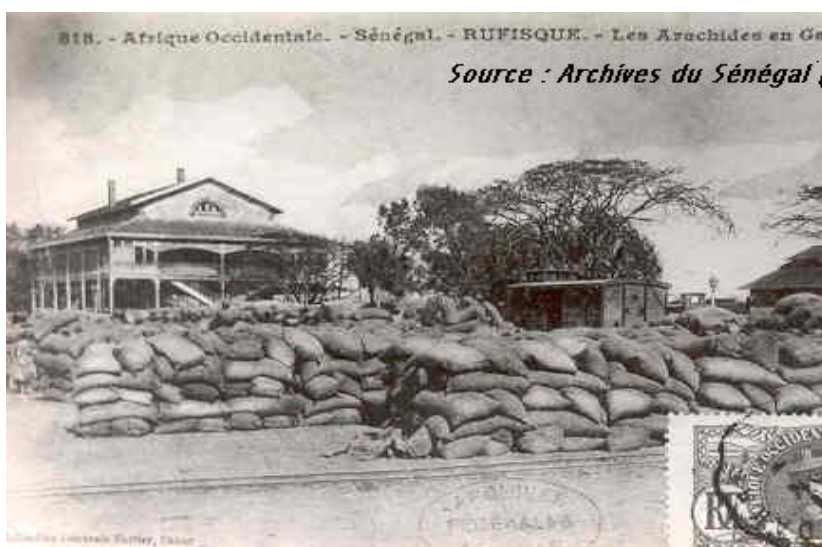
## Avec transfert



**Figure 16.** Optimisation du transport des déchets par utilisation des centres de transfert. *In* ADEME-ECORAIL (2001) : Le transport des déchets.

Ces techniques ont d'ailleurs été bien développées dans les territoires coloniaux d'Afrique lors de l'exploitation et l'évacuation des matières premières de l'hinterland jusqu'à la métropole. Pour l'arachide cultivée au Sénégal, un ensemble de réseaux de drainage permettaient de relier les zones de production, aux points qui faisaient à la fois office de lieu de collecte et de transbordement dans des véhicules de capacité plus élevée : escales de groupage, gares ou ports. L'échelle primaire était alors constituée du producteur ralliant ces points grâce à des porteurs, des charrettes à traction animale ou humaine. Le niveau secondaire les gares de groupage et le niveau supérieur le port pour l'embarquement à destination de la métropole ou des marchés extérieurs. On peut en effet penser que les procédés sont les mêmes que ceux appliqués pour le transport ou l'approvisionnement en matières classiques : partant des usines, domaines agricoles pour la production nationale, ou des points de réception (ports, aéroports...) pour les produits importés, les marchandises sont acheminées vers les distributeurs grossistes par l'intermédiaire de véhicules gros porteurs. Une fois sur place les produits sont dispatchés vers les détaillants de proximité à l'aide de véhicules moins volumineux motorisés (voitures) ou pas (charrettes dans certaines zones) chez qui les populations viennent s'approvisionner à l'aide de moyens de locomotion divers.





**Photos 103 & 104.** Transport sur chariots puis stockage des sacs d'arachides à Rufisque dans les années 1930 (*Source ANS*)

Si leur application à la collecte puis l'évacuation sur deux points distincts de matières premières nobles, vocation première est depuis longtemps rentrée dans les procédés techniques, complété en aval par une redistribution à travers des réseaux centripètes diffuseurs, son adaptation au domaine de l'assainissement en général et aux déchets en particulier à travers les flux de prise en charge est elle somme toute récente. En effet pour les eaux usées urbaines, les premiers collecteurs ont été mis en place dès les années 1727 en France avec l'adjudication des vidanges parisiennes, *lorsque Bize et Roquelin s'engagent à améliorer les voiries à condition qu'ils profiteraient des matières accumulées déjà ou qui seraient accumulées dans ces voiries pendant 18 ans*<sup>1</sup>. Pour les déchets ménagers solides de la capitale française, il a fallu attendre un siècle plus tard pour voir installés les premiers mécanismes d'optimisation de l'évacuation. En effet devant la baisse des prix des ordures, du fait de l'éloignement du principal débouché l'agriculture, de la pression urbaine entraînant une raréfaction et des espaces cultivés et des lieux de dépôt de déchets combiné à l'augmentation des quantités à évacuer, les autorités de l'époque se virent obligées d'aller plus loin.

<sup>1</sup> BARLES. S, (2005), « *L'invention des déchets urbains France 1790-1970* ». 2005 Editions. Champ Vallon 2005. 425 pages. P 67

*La solution était simple : on transporte les ordures ménagères par bateau (...) et chemin de fer dès 1870...En 1901, les ordures ménagères arrivent dans 150 gares dans un rayon de plus de 50 km et 23 ports jusqu'à 100-150 kilomètres et fument au total 50 000 hectares de terres agricoles<sup>1</sup>.*

Depuis cette époque ces procédés n'ont cessé d'être améliorés avec notamment le compactage des déchets permettant de réduire le volume des matières à transporter et qui là aussi résulte de techniques de réduction de volume des matières à transporter sur des distances de plus en plus longues. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles à Dakar la première des sociétés privées de nettoyage spécialisées en l'occurrence la SOADIP, avait dès sa création en 1971 mis en place deux centres de transit (ou transfert) : l'un à Bel-Air et l'autre à Pikine.

Le poste de transfert de Pikine couvrait un domaine de 3,5 ha où transitaient les déchets collectés avant d'être acheminés à Mbeubeuss. Le site faisait aussi office de Garage Central où étaient regroupés les moyens techniques de la SIAS. Ces pôles de regroupement dont l'implantation et le fonctionnement sont soumis à une réglementation stricte, accueillait ainsi les déchets collectés par les différents véhicules sillonnant les rues de la ville, afin que des opérations de compactage par l'intermédiaire de bennes tasseuses puis de transbordement (transfert) dans des poly-bennes puissent y être effectuées. De ces centres de transfert et selon des méthodes de compactage des déchets afin d'en réduire les volumes, partaient des véhicules gros porteurs appelés Roll-On<sup>4</sup>, de capacité nettement plus élevée, chargés d'acheminer les déchets sur le(s) site(s) d'élimination, ici en l'occurrence la décharge de Mbeubeuss située à environ 36 km du centre-ville. Ces Roll-on dimensionnés pour faire d'assez longs trajets (capacité en carburant, type et diamètre des pneumatiques, garde au sol)...s'avèrent aussi plus adaptés à la fréquentation des sites accueillant des décharges, qui se révèlent très peu praticables.

Si ce système fut repris naturellement par la SIAS jusqu'à sa liquidation en 1995, l'assouplissement des contraintes introduites à la faveur de l'ouverture du marché aux nationaux a introduit un changement non notoire avec l'abandon des centres de transit dans la chaîne de prise en charge des déchets à évacuer. Les derniers en fonctionnement dans le service de gestion des déchets remontent en effet à la période précédant la dissolution de la dernière société spécialisée ayant eu à gérer ce secteur. Ces centres ont été partiellement utilisés par les services techniques de la Communauté Urbaine de Dakar lors de la période flottement qui a suivie la dissolution de la SIAS, avant d'être définitivement abandonnés lors de la mise en place du NSN. Cette mesure qui fut reconduite avec le NSN permettait en effet aux nouvelles sociétés assurant la collecte et l'évacuation des déchets de recourir à des camions « deux en un » sans avoir à passer par « l'étape » compactage. Ainsi, aussi bien des véhicules conçus pour la collecte des déchets (camions bennes) que pour le transport d'autres matériaux (simples camions avec plateforme servant néanmoins pour la collecte), se retrouvaient à vider à Mbeubeuss leur chargement de déchets non compactés, aux antipodes des techniques actuellement en cours.

<sup>1</sup> Ibidem P 178.

A cette époque le CSC qui intervenait pour le compte de la CUD dans la collecte et l'évacuation des déchets était la seule entreprise à disposer pour le service de collecte de camions de marque « CHAVIGNON » ultra modernes (avec levage des bennes à l'avant par fourchettes) qu'il mettait à la disposition des entreprises concessionnaires. Mais ces camions non conçus pour l'évacuation des déchets sur de longues distances et avec des pneumatiques peu adaptés à certains terrains devaient néanmoins aller vider directement à la décharge. Il m'est arrivé à plusieurs reprises dans le cadre d'une étude antérieure que je menais sur les récupérateurs de la décharge de Mbeubeuss en 1998 de me désoler de voir ces équipements raffinés tenter vainement de se dégager du borborygme de la décharge en hivernage. Mais en général outre son caractère souvent obsolète, le parc dont disposent les sociétés concessionnaires et devant permettre d'assurer ce service de collecte- évacuation comprenait en effet toutes sortes de camions utilisés dès l'instant où ils disposaient d'une plate-forme arrière. Ainsi, il n'était pas rare d'en apercevoir un, sans filet de rétention, semer le long de la route menant à la décharge la fraction légère de son chargement constituée de papiers et autres éléments légers qui s'envolent et décorent le paysage.

Pour l'agglomération dakaroise, indépendamment des lacunes liées à la collecte et au transport des déchets et de l'absence de stratégies officielles de tri (à la source c'est-à-dire dans les foyers et établissements socioprofessionnel, ou dans des centres spécialisés), c'est la quasi-inexistence de ces centres de transit qui semble constituer le chaînon essentiel manquant entre la collecte des déchets et leur acheminement vers un centre *de traitement* en l'occurrence la mise en décharge à Mbeubeuss. Actuellement, les déchets collectés y sont pour une grande partie directement acheminés par des véhicules en principe conçus exclusivement pour la collecte. S'il s'agit généralement de bennes-tasseuses, on retrouve aussi très souvent de simples camions disposant juste d'une plateforme parfois inadaptée au transport des déchets du fait d'une hauteur assez faible pour contenir un volume conséquent. Remplis à ras et sans filet ou bâche de rétention, ils prennent la direction de la décharge distante de près de quarante kilomètres, induisant on l'imagine bien une démultiplication des coûts de transport. Dans la lignée d'une certaine légèreté conceptuelle, AMA la filiale de ALCYON qui gère la question du nettoyage à Dakar s'est contentée de remettre en fonctionnement un seul centre de transit pour l'ensemble de l'agglomération. Ce centre unique était établi sur le site de l'ancienne usine de compostage des ordures de Mbao ; sans doute la société était-elle réticente à consentir des investissements supplémentaires pour en établir d'autre..

Sachant que l'objectif d'un centre de transfert est d'optimiser les coûts d'acheminement des déchets entre la fin d'une collecte et le(s) centre(s) de traitement ici en l'occurrence la décharge, l'on a pu ainsi évaluer que le manque à gagner pour les autorités n'ayant pas exigé la mise en place de tels systèmes (ou procédé elles-mêmes à leur établissement) pouvait être assez conséquent. Par exemple dans le cadre du NSN où les entreprises étaient payées à la tonne de déchets mise en décharge, le système de compactage des déchets aurait permis aux pouvoirs publics de réaliser des économies de l'ordre de 1/3 du budget affecté à la rémunération des sociétés concessionnaires. En gros les dépenses prohibitives effectuées dans le cadre de la collecte des déchets ménagers de l'agglomération dakaroise au titre de la rémunération du NSN auraient pu être réduites d'environ 12 % soit une enveloppe de 1.200 000 000 FCFA par an, en lieu et place des 2.000.000.000. de FCFA ; les concessionnaires chargés du ramassage étant rémunérés entre 4500 et 6500 Fcfa la tonne (pour 400 000 tonnes collectées environ par an) (IZF). Ainsi, en dépit du manque de performance des méthodes d'élimination finale, les pouvoirs publics aurait du exiger à la société de gestion la mise en place de Centres de Transfert ou de Transit pour les déchets qui se justifiait d'autant plus dans le contexte dakarois que la ville s'étire sur près de 45 kilomètres.

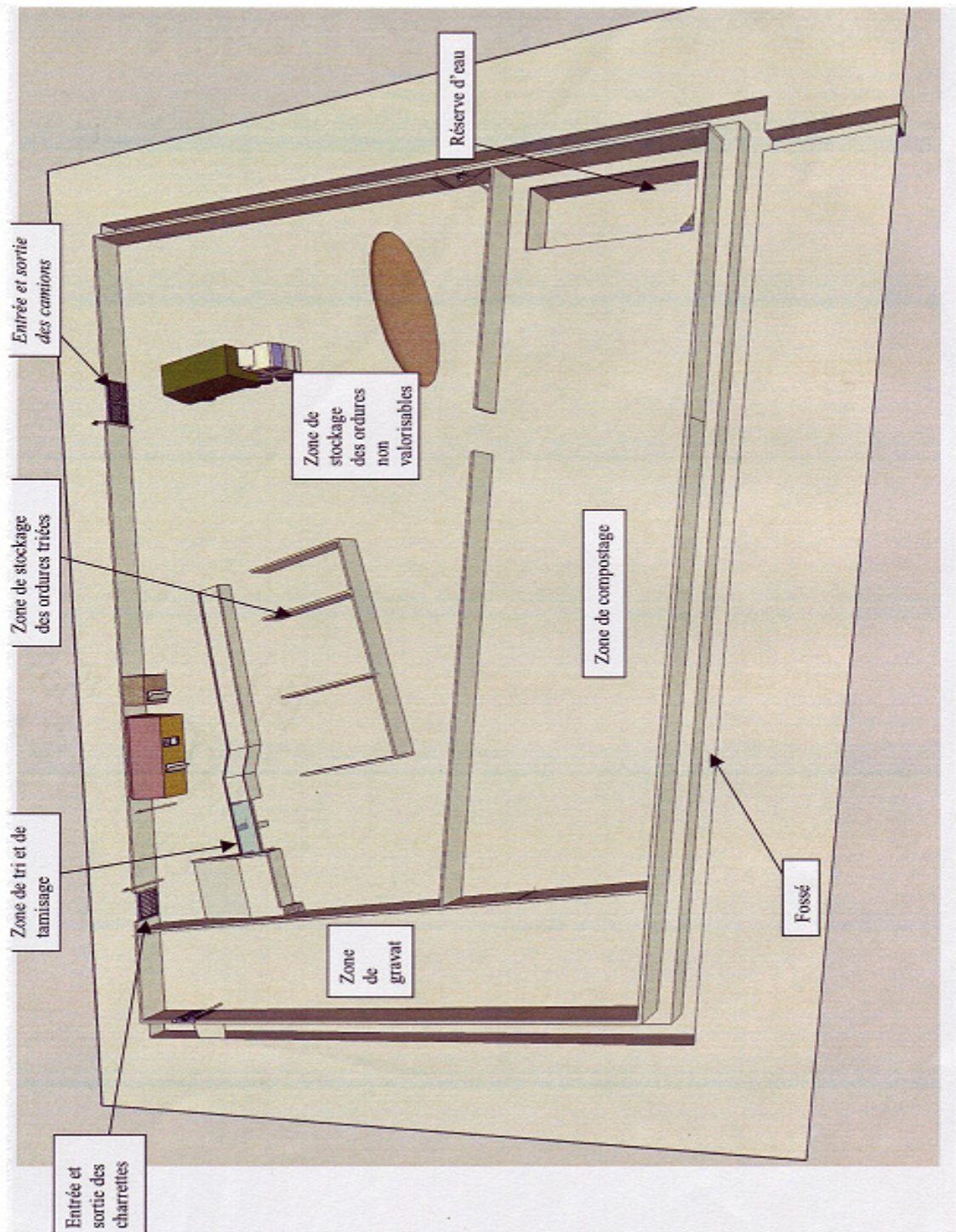
Au même titre qu'une nécessaire gestion supra communale, il apparaît évident qu'aucun système prise en charge des déchets solides à Dakar ne pourra faire l'économie de l'implantation de plus de centres de transfert, relais articulés au système global. Comme le précise SALOMON<sup>1</sup> : « Toutes les communes n'ont pas la taille critique pour se doter d'une unité de traitement, aussi recourent-elles à des centres de transit regroupant les déchets de plusieurs d'entre elles ».

Si dans la dotation de l'agglomération en équipements fixes de captage, l'aménagement de PAV reste du ressort de l'autorité publique, l'implantation de centres de transit, doit tel qu'on l'a vu doit revenir aux sociétés de collecte prestataires de service, en vertu de son caractère incontournable pour la réussite des missions. Par le passé, les pouvoirs publics sénégalais ont permis à des sociétés de nettoyage, d'intervenir dans la ville, en contournant la réalisation de ces équipements d'optimisation. Si la méprise technique n'engage que l'opérateur, les conséquences de telles omissions apparaissent très vite lorsque ce dernier voit son potentiel de collecte réduit, et que les dépôts anarchiques foisonnent dans la ville. En d'autres termes si l'opérateur n'est pas assez professionnel pour s'imposer des mécanismes d'optimisation, auxquels les centres de transfert participent, à l'autorité publique de les lui exiger, ou de porter son choix sur un opérateur plus *compétent*.

On sait que pour le cas des déchets de l'agglomération, les populations pourraient rallier à pied ou à l'aide de divers moyens de locomotion les PAV, d'où sera captée une partie de la production et d'où partiront des camions de collecte en direction des Centres de transit. Une fois sur place c'est le procédé classique de compactage des déchets qui sera alors mis en œuvre, aussi bien pour les déchets en provenance des PAV que ceux issus de la collecte domiciliaire. L'ensemble des déchets seront ensuite transportés à l'aide de Gros porteurs ou Roll-on jusqu'au lieu d'élimination finale. Le même schéma pourra être reconduit même pour les populations habitant près de la décharge pour éviter même si les camions de collecte domiciliaire peuvent « vider » directement à la décharge.

Le modèle de centre de transit peut s'inspirer de celui modélisé par des étudiants de l'Université de Nantes en 2005 ; ses capacités d'accueil ont été dimensionné pour environ 25 000 habitants produisant environ 13 tonnes de déchets / jour. En se basant sur ce modèle il faudrait un minimum de 50 centres de transit pour la ville de Dakar et son agglomération.

<sup>1</sup> SALOMON J-N, (2003). *Danger Pollutions !* Presses Universitaires de Bordeaux Pessac. 169 Pages. P 122



**Figure 17.** Centre de transfert modélisé pour un quartier de Rufisque. In PERCHAUD F &FAGOT, B. Mise en place du projet pilote de gestion des déchets dans le quartier de Colobane Gouye Mouride, Rufisque (Sénégal).

## 2.5 ...avec option de tri-recyclage ?

L'implantation de centres de tri obéi à un impératif de procéder à une différenciation des déchets qui sont collectées, principalement à des fins de valorisation. Là aussi, la démarche a été amorcée depuis le 18<sup>e</sup> siècle en France. BARLES nous apprend en effet que les populations parisiennes, par l'intermédiaire de leurs représentants s'offusquaient à l'idée de devoir en plus de l'obligation d'acheter des boîtes qu'on leur imposait, *chiffonner eux-mêmes* en triant une partie des déchets à la source. Ces boîtes à ordures ont été officiellement réintroduites par le Préfet Eugène Poubelle, même si le principe remonterait aux lendemains de la guerre de 1870 puis de la Commune l'année suivante. Les édiles avaient déjà mis le doigt sur les inconvénients liés du dépôt des résidus ménagers sur la voie publique. Depuis lors cette pratique s'est largement répandue dans les pays Européens<sup>1</sup> où le tri sélectif est assez développé et globalement respecté par les populations. Mais près de trois siècles plus tard, bien que s'étant développé et diversifié, ses objectifs n'ont pratiquement pas changé.

La motivation de départ a été, l'utilisation par les principaux débouchés des déchets des agglomérations : le chiffonnage pour la récupération des textiles et l'agriculture comme engrais. Si pour les textiles les chiffonniers finirent par avoir l'autorisation de visiter les poubelles avant le passage des *tombereaux*, à condition de trier les ordures *sur une toile posée à même le sol* (BARLES 2005,16), c'est que l'administration en destinait une partie à l'agriculture. D'où l'arrêté imposant aux propriétaires d'immeubles de mettre à disposition de leurs occupants une boîte (voire plusieurs) dans lesquelles ils déposeront le matin leurs ordures à l'exception des débris de vaisselle, verre, poterie etc. provenant des ménages et des coquilles d'huîtres. Ne devant comporter de matières nuisibles à la terre, *les terres, gravois, décombres et débris de toute nature provenant de l'exécution de travaux quelconques ou de l'entretien des cours et jardins, ainsi que les résidus et déchets de toute nature provenant de l'exercice des commerces et des industries quelconques sont exclues des récipients, et les particuliers sont tenus de les faire enlever à leurs frais*. Au départ certains citadins dont une frange d'irréductibles parisiens n'admettaient pas en effet qu'après leur avoir imposé l'utilisation de ces fameux récipients du nom du préfet Poubelle pour conditionner leurs ordures, on chercha à leur imposer de procéder au tri de leurs déchets dans leur intérieur.

Si depuis cette époque, les techniques hygiénistes, la préventique, la pression énergétique qui s'est accentuée (baisse des ressources naturelles), mais aussi l'émergence de la conscience écologiste ont renforcé les contraintes en matière de gestion des déchets, elles se sont aussi positionné le plus en amont possible de la filière (modes de consommations, diminution des emballages) en incitant le tri sélectif à la source chez les populations. Les défaillances du système et ses imperfections, dont notamment la *résistance* à ce principe d'une désormais minorité<sup>2</sup>, ont conduit à la mise en place d'un filtre, d'un tamis supplémentaire sur la chaîne de récupération des ressources : les matières recyclables échappant au tri sélectif domiciliaire seront captées dans des centres de tri équipés pour la matière et en vertu des lois imposant *une totale récupération des ressources recyclables avant toute mise en décharge*. Mais, si les consommateurs sont de plus en plus priés (voir gentiment contraints) de procéder au tri de leurs déchets notamment ceux d'emballage, c'est qu'il s'agit aussi en partie de donner un coup de pouce aux industriels producteurs d'emballage qui en amont sont assujettis à l'élimination des déchets d'emballage.

<sup>1</sup>

Actuellement dans les pays européens trois colonnes ou bacs sont généralement mis à la disposition des populations pour le tri en amont des déchets. On a ainsi

- une colonne jaune (bacs, sacs transparents ou boîtes jaunes) destinée à recueillir les plastiques (bouteilles et flacons de produits ménagers et de toilette vides), les emballages en papier-carton, et les emballages en acier / aluminium.
- une colonne bleue qui reçoit les journaux, magazines et prospectus.
- Et enfin une colonne verte réservée aux pots et bouteilles en verre (transparents, colorés ou incolores).

<sup>2</sup>

BARLES. S. (2005). « *L'invention des déchets urbains France 1790-1970* ». 2005 Ed. Champ Vallon P167 . L'auteur cité à la page 167 Pichon faisant un compte rendu analytique de la séance du 4 février 1884 du Conseil Municipal de Paris.

Ces industriels sont ainsi poussés à *recourir à des organismes agréés tels que Eco-Emballages*<sup>1</sup> spécialisés dans la collecte du verre, du plastique, de l'acier, de l'aluminium, du papier-carton...

Dans la perspective de mise en place de méthodes d'élimination finale que ce soit par l'établissement d'un Centre d'Enfouissement Technique (CET ou décharge contrôlée), ou par l'implantation d'une usine d'incinération, il sera nécessaire de séparer la fraction recyclable et bio dégradable de celle inorganique. Aussi, la question du tri des déchets devra un jour se poser dans une optique d'élimination, mais aussi éventuellement pour une rentabilisation-matière. Une partie de ce tri pourra être organisée dans les PAV.

Mais en tenant compte des déchets collectés et vrac par les BOM, le système devra être complété par des unités de tri qui peuvent être implantées au sein des Centres de Transfert ou des installations d'incinération ou de compostage. Il y'a dans tous les cas la nécessité de différencier pour des fins de valorisation les fractions non organiques et non compostables, de celles compostables ou encore de celles peu calorifiques. Pour Dakar, dans un premier temps, un tri grossier avec récupération de matériaux dans des centres recueillant les déchets en vrac peut être envisagé, d'autant qu'un tri fin en amont c'est-à-dire au niveau des ménages reste très incertain. La faible proportion de foyers disposant d'une poubelle réglementaire (18 %) ne milite pas en faveur de l'introduction à court terme dans la stratégie de gestion des déchets ménagers, de contraintes imposant des contenants multiples. Rappelons d'ailleurs qu'en général, les populations en pratiquant l'auto-recyclage interne ne jettent dans les poubelles que des rebuts non réutilisables. Même constat dans les structures socioprofessionnelles (unités de production, bureaux etc.), où la question n'est guère envisagée, alors que tel qu'on l'a vu, l'espace scolaire qui aurait pu être propice à ce type d'initiative, a largement perdu de sa pédagogie de l'hygiène antérieurement appliquée, et qui aurait pu favoriser le processus.

Bien qu'en règle générale les centres de transfert reçoivent principalement les déchets banals, dans le cas de Dakar ils pourraient aussi capter d'autres catégories de déchets, mais aussi être multifonctionnels. L'exemple français montre que l'association avec d'autres activités liées au traitement des déchets est possible ; dans l'hexagone, sur 530 sites de transfert recensés en 2000, 104 combinaient une activité de traitement, les associations les plus fréquentes étant avec une activité de stockage (7 centres), d'incinération (11 centres), de triage (47 centres) ou de plateforme de compostage (17 centres). Selon LAVAUD, on estimait en 1996 à environ 8 millions le nombre d'habitants trieurs, c'est à dire prenant part aux différents programmes de tri sélectif, l'objectif étant d'atteindre 47 millions à l'horizon 2002<sup>2</sup>.

## ***2.6 Repenser l'évacuation des déchets de la ville...***

On revient au transport officiel des déchets collectés depuis les lieux de collecte vers les lieux d'élimination. En l'absence de filières intermédiaires de valorisation ou de récupération industrielle des matériaux pouvant capter une partie des déchets produits, ou d'autres méthodes d'élimination finale, la destination des déchets dakarois est la décharge située sur le site de Mbeubeuss. Leur transport s'effectue exclusivement par voie routière.

Pourtant, l'utilisation de solutions intermodales comme les voies ferrées et fluviales peuvent représenter une solution intéressante d'un point de vue environnemental et énergétique pour le transport des déchets après transfert même si elles restent largement sous exploitées même pour certains pays dans l'avant-garde comme la France selon VEREECKE J-F (1997, 29).

<sup>1</sup> LE BOZEC Op cité P31.

<sup>2</sup> LAVAUD S, (1998). « Le service d'enlèvement des ordures ménagères. Une analyse de la demande. Mémoire DEA ». Economie publique et Environnement. Université MONTESQUIEU Bordeaux IV. 1998. 51 pages.

### 2.6.1 Par voie maritime...

La disposition de la région dakaroise en presqu'île, port naturel et promontoire du continent africain, lui a toujours offert des opportunités de communication par voie maritime très intéressantes. Et cela, les premiers occupants du site l'avaient d'ailleurs très tôt compris. Les populations lébous, bien avant l'occupation officielle française, ralliaient les villages implantés sur toute la bordure de la côte, à bord de pirogues et autres petites embarcations. NIANE souligne en effet : *les Ouolofs, floups, lébous, nélous pratiquaient le cabotage sur les côtes en pratiquant la pêche, sans que la mer n'ait suscité en eux des vocations lointaines*<sup>1</sup>.

La construction du port de Dakar dès la prise de possession officielle de la ville par Protêt n'a donc été que la matérialisation spatiale et infrastructurelle par l'autorité coloniale, d'un outil stratégique de communication et d'échanges bien établi. Hormis son rôle essentiel dans l'exploitation économique du pays durant la colonisation, le port et ses infrastructures se sont révélé d'un enjeu stratégique notamment lors de la seconde guerre mondiale. Le gouverneur de Dakar resté Vichyste refusa de se subordonner à la marine des Forces Alliées provoquant son bombardement tactique par les alliés afin qu'il ne tombe aux mains des soldats allemands.

Depuis, le fonctionnement du port n'a cessé de se développer, sa superficie et son rayonnement de croître au fil des décennies : il propose 10 km de quais occupe une superficie de 177 hectares dont un plan d'eau de 117 ha environ et une longueur de quais de 10 km.



**Photo 105 & 106.** Le port de Dakar au début du siècle et aujourd'hui. (Crédits photos ANS et J-C Le Bacon).

Le transport maritime assurant actuellement au Sénégal un volume équivalent à 95 % des échanges, le port de Dakar constitue l'un des poumons de l'activité économique de Dakar et du pays. Il assure 90 % du volume des échanges extérieurs du Sénégal, dessert outre la quasi-totalité des villes du pays et polarise même des pays enclavés. Le Mali qui y fait transiter presque 41 % de son trafic total en 2004 bénéficie d'un partenariat privilégié par le biais de locaux réservés aux Entrepôts Maliens au Sénégal (EMASE) sur les 60 000 m<sup>2</sup> de hangars disponibles pour le stockage du fret. En outre, les ICS, la SONACOS ainsi que la quasi totalité des industries phare d'exportation du pays y disposent de terminaux captant leurs productions depuis l'hinterland par l'intermédiaire des 22 km de voies permettant un acheminement par voie ferroviaire.

Si le port assure aussi près de 63 % de l'approvisionnement du pays en énergie (gaz et hydrocarbures notamment pour la SENELEC), le transit des denrées de première nécessité et produits divers, les activités de transport de voyageurs y sont aussi représentées.

<sup>1</sup> NIANE D-T Op cité 1975. P23.



En dehors des liaisons maritimes internationales comme celle reliant Dakar à Bissau, des liaisons nationales avec la ligne Dakar-Gorée, sa rade accueille plusieurs fois par an quelques géants de la croisière maritime qui, à l'image du paquebot QUEEN MARY (en 2005), y effectuent des escales d'avitaillement ou de plaisance.

Dans les projets de l'actuel président Wade concernant le port de Dakar, il est prévu l'aménagement de certaines infrastructures supplémentaires à vocation économique : modernisation des équipements sur site et dédoublement-délocalisation des activités, avec notamment la création d'un terminal minéralier à Bargny. Pourtant, d'autres mesures d'aménagement pourraient y être greffées, mesures qui cibleraient une optimisation et une diversification de l'offre en services de mobilité urbaine et interurbaine, mais pas uniquement...

L'édification de réseaux de transport de voyageurs et de marchandises par barges côtières contribuerait probablement à répondre, ou tout au moins, limiter l'engorgement permanent du réseau routier de l'agglomération. Mais, le procédé du transport par voie d'eau (maritime pour Dakar qui n'a pas de fleuve), pourrait aussi être d'un apport déterminant dans l'évacuation des matières résiduelles solides produites dans l'agglomération. L'aménagement d'une plateforme maritime avec utilisation de navires (barges) maritimes, serait une solution à envisager pour le transfert des déchets vers les lieux d'élimination. Tout en réduisant les coûts de transport, le procédé peut aider à atténuer les désagréments et nuisances liés à l'évacuation par la route. L'idée n'est d'ailleurs pas tout à fait inédite. Rappelons en effet que vers 1920 parmi les alternatives de transport et d'évacuation des déchets qui furent expérimentés pour la ville de Dakar, figuraient l'utilisation de chalands à clapets et des mahonne sortes de bateaux ou barges à fonds plats servant au transport des marchandises sur les cours d'eau et les rades. Le projet suggérait que ces barges appelées *mahones*, soient munies d'un plancher supérieur en double pente et en forme de pignon avec des plats bords basculants. Le dispositif prévoyait aussi la construction d'un réservoir dont le volume (50 m<sup>3</sup> environ) correspondait à celui des ordures ménagères habituellement enlevées dans une journée – réservoir surélevé- de façon à permettre une descente. Mais, les essais effectués avaient par la suite conduit à rejeter le système des chalands à clapet à cause de la nature des ordures à évacuer (paille, papiers, corps légers) dont la faible densité n'actionnerait que difficilement les portes d'évacuation. L'installation n'aurait sans doute pas fait long feu compte tenu de sa nature polluante : les déchets devaient en effet être rejetés à la mer.

Cette méthode du transport des déchets par barges reste néanmoins très intéressante du fait des quantités très élevées de déchets pouvant être transportées vers les lieux d'élimination ; elle est d'ailleurs en vigueur dans de nombreuses villes comme New-York, Londres etc. Appliquée à Dakar, elle pourrait permettre aux déchets de l'agglomération d'être évacués vers les lieux de traitement et d'élimination, en l'occurrence la future décharge dans la région de Thiès, dans l'hypothèse où son ouverture se confirmerait. Ce moyen de transport des déchets pourrait même être articulé à la gestion des déchets dans les espaces insulaires habités de la presqu'île. Une bonne organisation permettrait d'intégrer dans le système (collecte hebdomadaire), les déchets en provenance des îles de Gorée et de Ngor, pour la mise en CET. Qu'il s'agisse des déchets bruts, ou des résidus issus d'incinérateurs pouvant être installés dans ces espaces insulaires, ces matières ne peuvent être enfouies *in situ*, encore moins rejetées dans l'océan. Naturellement, ce procédé nécessiterait la mise en place d'infrastructures techniques spécifiques pour permettre l'accès des véhicules de la station de transfert aux quais de transbordement. Il exigerait aussi l'utilisation de conteneurs aux normes, la création de zones de chargement équipées (pont roulant, compacteurs etc.).

### 2.6.2 Par le rail...

Dans une perspective d'optimisation du transport des déchets de l'agglomération, avant la phase élimination, l'option acheminement par le rail pourrait aussi être considéré, en envisageant par exemple comme destination finale des déchets, un CET localisé dans la zone nord-est précitée.

Avec le poumon que fut le port, le rail a constitué l'un des premiers projets mis en place par le système colonial pour assurer le drainage des produits notamment agricoles vers les ports d'exportation. La ligne du chemin de fer Dakar-Saint-louis fut en effet inaugurée dès 1886 pour les besoins du groupage et de l'exportation de la graine. Actuellement, la branche transport de fret qui dessert principalement le Mali en international, est aussi présente pour le transport de minerai notamment des phosphates en provenance du site d'exploitation des Industries Chimiques du Sénégal sis à Thiès. Si le secteur du rail s'était parallèlement et progressivement ouvert au grand public dans l'espace régional et sous-régional avec les lignes Dakar-Saint-Louis, Dakar-Kaolack, Dakar-Bamako, Dakar-Niger, le volet transport des voyageurs du réseau se résume depuis quelques décennies déjà à la ligne Dakar-Bamako gérée depuis la privatisation partielle du réseau en 2003 par le groupe franco-canadien CANAC-GETMA<sup>1</sup>. Quant aux liaisons intérieures elles ont toutes été supprimées, seule Dakar disposant d'un service équivalent au RER en France et qui en empruntant le tronçon régional de l'aménagement rallie la banlieue. La desserte encore unilinéaire et gérée par la nouvelle société ferroviaire Dakar-Rail, fait la navette entre Hann aux portes du Plateau et Bargny à la limite Est de la région, en passant par Thiaroye, Mbao, et Rufisque.



**Photo 107.** Le « Petit Train Bleu » à hauteur de Thiaroye. Il assure entre Dakar et Rufisque un service équivalent à celui des Réseaux Express Régionaux (RER) en France. Toutefois, la desserte non réticulaire reste linéaire, et l'offre assez faible. *Cliché DIAWARA A-B 2007*).

Toujours dans la perspective de réduire les coûts de transport, et les nuisances, il est possible d'explorer cette possibilité pour le transport des déchets vers les futurs sites d'élimination, option passant naturellement par une réorganisation du secteur du rail. Ce mode de transport appliqué aux déchets s'avère écologiquement viable : selon l'ADEME<sup>2</sup> avec une efficacité énergétique 2 à 5 fois supérieure à celle du transport routier, il permet des gains significatifs en matière de congestion, de pollution de l'air, de sécurité et de nuisances sonores.

<sup>1</sup> La société est très décriée du fait notamment de ses résultats décevants, eu égard aux investissements de modernisation du réseau promis lors de la privatisation.

<sup>2</sup> ADEME, (2003). « Transport des déchets : la solution fluviale ». ADEME, VNF. 2003 14.P

La aussi, la construction d'infrastructures spécifiques ainsi que l'utilisation de véhicules de la station de transfert au(x) point(s) d'embarquement du rail seront nécessaires.

BERTOLINI souligne que le transport par voie ferrée et wagons s'est développée aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe. Au Royaume-Uni, les déchets de Londres sont acheminés à 80 km dans le South Midlands, alors qu'en France la ville de Marseille transporte ses déchets par le rail à Crau, situé à environ 70 km de l'agglomération. Parfois, on est en présence de véritables dessertes rudologiques avec des trains ramassant les productions stockées des villes traversées sur la route de la décharge. L'idée ne serait pas inopportune dans le cas de l'ouverture d'un CET à vocation métropolitaine ou interrégionale à Thiès.

### **3 ...Pour le traitement et l'élimination des déchets.**

Si l'on considère LE BOZEC, le traitement à proprement parler des déchets, commence dès le stade de leur transfert dans les centres de transit. Généralement pour les villes ayant intégré ce procédé, ils subissent dès ce niveau et une comme on l'a vu plus haut, une première transformation par fragmentation, compactage avant transport vers les classiques lieux de traitement : usines d'incinération, de compostage ou vers la décharge.

Mais depuis quelques décennies déjà, les techniques de traitement des déchets incluent la récupération des matières ou matériaux pouvant l'être avant confinement notamment dans des décharges des résidus ultimes ne pouvant faire l'objet d'une exploitation. Il est loin le temps où les déchets étaient entassés en vrac dans les décharges, rejetés en mer à l'aide de chalands ou bateaux (comme ça a été le cas dans la ville américaine de New-York), quand ils ne subissaient le tout-incinération.

Pour Dakar, hormis l'épisode de l'usine de compostage en 1967 qui tel qu'on l'a vu n'a pas fait long feu, les pouvoirs publics sénégalais tout en tolérant un fonctionnement assez simplifié des décharges municipales, ont inversement et régulièrement émis le vœu de voir s'implanter à Dakar des équipements modernes de traitement des déchets avant mise en décharge. L'un des derniers en date fut le lancement en 1999 par l'AGETIP (agissant pour le compte de la Primature donc du Gouvernement Sénégalais) d'un appel d'offres international pour l'installation d'une ou d'unités de traitement des ordures dans la Commune de Dakar (AO n° 220). Plus récemment, c'est un ministre de l'Environnement qui annonçait la mise en place « prochaine » d'une usine de traitement des déchets bio médicaux et ménagers, usine qui devrait permettre de fournir entre autres de l'électricité et de l'engrais... Généralement classées sans suite ces déclarations d'intention, perpétuent à Dakar, la tradition des décharges brutes.

#### **3.1 L'incinération**

L'une des phases clés de l'évolution des progrès techniques<sup>1</sup> de l'homme depuis son apparition sur terre et dans sa quête de la maîtrise des éléments de la nature, fut sans conteste la découverte et la possession du feu qui a révolutionné sa vie. Mais au-delà d'un usage matériel pour son confort, il s'inscrit selon HARPET<sup>2</sup> comme *un élément ayant servi le projet démiurgique sur les origines et la fin du monde, sur les forces telluriques que l'homme s'empresse de maîtriser et sur le pouvoir de transformation du monde qui l'entoure.*

<sup>1</sup> Selon Brochier, le progrès technique dans la production peut être défini comme le passage d'une fonction de production donnée à une fonction de production jugée meilleure par justement une meilleure combinaison des facteurs de production, leur amélioration ou alors l'introduction de nouveaux biens de production. P18. BROCHIER. J. *La diffusion du progrès technique au Sénégal*. IDES Paris PUF 396 p.

<sup>2</sup> HARPET C (2005). In « *Incineration des Déchets ménagers : la grande peur* ». Ed Le Cherche Midi. Paris 2005 245 pages

Cette force de destruction à la fois *virile* et inespérée, a permis à l'homme de forger ses premières armes et outils, domestiquer le brûlot et mettre en branle la révolution industrielle du 18<sup>e</sup> siècle. Depuis, le feu n'a jamais arrêté de livrer ses secrets, tout comme elle a essaimé l'histoire des peuples avec des symboliques parfois moins enjouées. En tant qu'outil de purification matérielle il a porté toute sa charge symbolique dans des contextes aussi divers que les dévastations provoquées (techniques de guerre), d'éradication des grandes épidémies durant le Moyen Age.

Traduit, puis transposé dans le champ des mécanismes d'élimination des déchets, il donna naissance aux procédés techniques de l'ingénierie thermique : *l'incinération répond à la fois à des enjeux d'élimination des rebuts de la société industrielle et de la consommation, et donc visant à réduire un gisement exponentiel en provenance des activités humaines (industrielles, commerciales, urbaines et domestiques). En outre, au-delà des aspects purement quantitatifs de gestion de ces gisements, l'argument sanitaire conforte le recours à ce procédé à vocation de traitement quasi aseptisant par l'incinération*<sup>1</sup>.

La pratique ancienne de l'incinération aurait été appliquée de manière industrielle pour les déchets dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle : la première installation d'incinération des déchets avec des chambres de combustions séparées, a été mise en place en Angleterre<sup>2</sup> en 1876. Selon BERTOLINI, la *British Destructor* fut mise en fonction dès 1865 par les anglais pour les besoins de sa garnison militaire en place à Gibraltar, avant d'être installée à Londres et Nottingham en 1874 et à Manchester en 1876. L'aspect valorisation des résidus ne sera intégré qu'une bonne décennie plus tard avec l'utilisation de la vapeur produite, tendance qui se confirmera avec la production d'énergie électrique obtenue par adjonction de turbo-alternateurs. Parallèlement aux équipements industriels, apparurent aussi des auto-incinérateurs de capacité inférieure à une tonne/ heure avec une combustion statique dans des réceptacles sans grille avec des gaz grossièrement filtrés mais qui connurent un grand succès auprès d'élus ruraux *même si une partie de la population grognait* du fait des nuisances.

Même si les niveaux de combustion sont passés de 500 à plus de 1650°, le procédé est resté le même : il est toujours basé sur la combustion à des températures élevées d'une partie des déchets en excès d'air dans un four maintenu en dépression. Toutefois, le rendement et la technicité des incinérateurs s'est nettement amélioré depuis le premier four à déchets de Buekens et Schoeters<sup>3</sup>.

Les fours à déchets les plus récents de la génération allant de 1955 à 1975 régulièrement améliorés (environ tous les dix ans), ont en effet donné naissance à des modèles présentant une capacité allant de 4 à 6 tonnes/ heure, fonctionnant en boucle et produisant de l'électricité ou de l'énergie destinée au chauffage urbain. Initiée par la ville de Manchester et adoptée partout en Grande-Bretagne (plus de 150 en 1900), la technique de l'incinération connu véritablement son heure de gloire entre 1930 et 1950. Son succès était tel, que la quasi-totalité des grandes villes des pays industrialisés s'équipèrent d'incinérateurs, avec en tête les USA, où près de 700 villes s'en étaient dotées d'après BERTOLINI. Généralement implantées dans les banlieues suburbaines, ces installations y cohabitaient avec les paysages semi-ruraux donnant dans les photos de cartes postales des images de vaches broutant dans des prairies dans une quasi familiarité avec des cheminées imposantes, crachant sans discontinuer des fumées grisâtres.

<sup>1</sup> LE GOUX J-Y & LE DOUCE C. (1995). « L'incinération des déchets ménagers ». Edition Economica 1995. 226 pages.

<sup>2</sup> LE BOZEC Op cité P 39.

<sup>3</sup> LE GOUX J-Y & LE DOUCE C *ibid.*

Cela dit au milieu des années 1970 et suite de la crise énergétique de 1973, certains pays industrialisés initieront dans une perspective de protection de l'environnement et de préservation des ressources énergétiques, des programmes de réduction des divers rejets. Une part importante était alors accordée au recyclage des déchets valorisables (aluminium, verre, papier etc.). En France, cela se concrétisera par la mise en place d'une directive relative à l'élimination des déchets rendant obligatoire la collecte et le traitement des ordures ménagères<sup>1</sup>.

Cette période coïncidait inversement avec les premières craintes émises à l'encontre des incinérateurs vecteurs de pollution mais aussi d'atteinte à la santé des populations. Ces soupçons s'accroîtront plus tard avec la mise à jour de matières comme les dioxines et les furanes rejetées lors de la combustion des déchets dans les incinérateurs notamment ceux implantés dans les zones à forte densité de population. Hormis les émissions de fumées de nature volatile (hydrocarbures, Hcl), ou particulaire (poussières et métaux lourds) l'incinération semblait en effet engendrer des menaces potentielles sur l'environnement comme sur la santé avec les rejets liquides et solides. L'alternative viendra alors par un renforcement du contrôle des émissions solides (les mâchefers, Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères –REFIOM- et autres scories), liquides (les eaux d'extinction des mâchefers et de lavage des fumées) et gazeuses (gaz de combustion) par mise en place de mécanismes de dépollution des rejets. Pour les mâchefers et boues de filtre issus du traitement par voie humide des gaz, l'option mise en décharge sera reconduite après stabilisation (ou inertisation), alors que les eaux de refroidissement des mâchefers subiront toute une série de traitements allant de la neutralisation (pour un PH devant atteindre 6 à 10) à la décantation en passant par la précipitation des métaux lourds, et la floculation. Quant aux gaz émis par les installations de traitement, il s'agit pour limiter leurs effets d'utiliser de filtres de plus en plus contraignants pour piéger poussières, chlore et métaux lourds qui constitueront avec les mâchefers les résidus ultimes.

En constante évolution durant ces dernières décennies, la technologie développée pour l'incinération des déchets a débouché une récente innovation : les torches à plasma. Ces incinérateurs de dernière génération disposent de mécanismes de solidification des REFIOM par vitrification ou traitement thermique durant lequel les déchets sont mélangés à du verre en fusion. Le produit obtenu appelé vitrifiât est utilisé pour la construction routière, ou comme matériau pour l'aménagement urbain (parking, allées piétonnes etc.). Néanmoins, une grande partie de ces REFIOM reste classée dans la catégorie des DIS dont l'admission en décharge de classe I est soumise à une stabilisation préalable.

Par ailleurs, les nuisances olfactives et surtout sonores engendrées par le fonctionnement de l'usine et la rotation des camions, demeurent décriées alors que les énormes avancées en matière de sécurité, de performance et de rendement ne convainquent pas certains opposants au « tout- incinération » qui dénoncent les ravages encore causés par les cheminées sur la santé des populations. Ces derniers seront appuyés par les mises en garde émises par certains chercheurs<sup>1</sup> sur les menaces potentielles engendrées sur la santé comme sur l'environnement par l'incinération sont des pollutions visibles sous forme

- d'émission de fumées de nature volatile (hydrocarbures, Hcl...) ou particulaire (poussières et métaux lourds)
- et des rejets liquides issus du traitement.

<sup>1</sup> Loi du 15 Juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

<sup>2</sup> LE GOUX & LE DOUCE op cités p 161

Dans le même registre, Greenpeace<sup>1</sup> qui fut l'une des premières organisations non gouvernementales à s'impliquer dans les questions déchets, s'insurge depuis quelques décennies contre le recours systématisé au tout incinération. Selon l'organisation écologique, les rejets des incinérateurs avec des taux d'émission de dioxines largement supérieurs aux valeurs admises appellent à la plus grande prudence. Quoiqu'il en soit, avec les décharges brutes, ils constituent les facteurs qui alimentent le syndrome NIMBY dans la plupart des pays européens, du fait notamment des incertitudes sur la toxicité des rejets de leurs cheminées et de leurs conséquences sur la santé des populations qui y exposées en permanence.

On a vu qu'à Dakar, l'incinération des ordures à titre de méthode officielle fut pratiquée dès les premières années qui suivirent l'annexion de la ville. Jusqu'en 1931, les services municipaux procédaient à la destruction d'une bonne partie des ordures ménagères dans un grand four incinérateur situé sur une falaise de la côte ouest de la ville à hauteur de l'actuel hôpital Aristide Le DANTEC. A cette époque, lorsque le four était insuffisant, les ordures étaient déversées sur le talus de la falaise, avant d'être arrosées de pétrole et incinérées in situ.

C'est devant l'accroissement de la production de déchets à consommer, cette méthode fut abandonnée au profit de la mise en décharge. Pour les pouvoirs publics sénégalais actuels, l'option incinération ne semble pas à l'ordre du jour dans la question du choix d'une unité de traitement des déchets. Difficile cependant d'affirmer que ce sont pour les mêmes raisons de prudence que celles qui ont conduit certains gouvernements européens à un gel-moratoire de la construction d'incinérateurs pour cause de pollutions aux dioxines. Toujours est-il que s'agissant du choix d'un emplacement propice à ce type d'installation avec réduction maximale des nuisances, la direction sud ouest des vents dominants sur le littoral nord ainsi que l'absence de disponibilité foncière suggère aussi une délocalisation hors de la région dakaroise. Toutefois, il convient avant implantation de ce type d'équipement de réactualiser les paramètres concernant le pouvoir calorifique (PCI, PCS) de même que les teneurs en matières volatiles du gisement des agglomérations concernées c'est-à-dire Dakar et Thiès. DIOP O avait à la suite de ses études en 1988, conclu que la composition des déchets de l'agglomération dakaroise très peu calorifique ne militait pas en faveur d'une option incinération. En outre, il conviendra de procéder à une bonne étude de marché en vue de la valorisation de l'énergie qui pourrait être produite.

<sup>1</sup> Ses actions ont d'ailleurs contribué pousser les pouvoirs et les opinions publics des pays européens à remettre en question le fonctionnement des incinérateurs malgré leur perfectionnement.

### 3.2 *Le compostage avec production de biogaz*

La technique du compostage est l'un des procédés couramment utilisés pour le traitement et l'élimination d'une partie des déchets, en l'occurrence la fraction organique. La matière qui en est issue sert souvent à l'amendement agricole, alors que les refus (qui selon LE BOZEC seront de l'ordre de 40 à 55 % pour une quantité déterminée), sont destinés soit à l'incinération, soit à la mise en décharge contrôlée. Située en bout de chaîne, la mise en décharge reste en effet l'étape finale incontournable même pour les procédés de traitement les plus performants ; elle reçoit en effet les REFOM issus des procédés d'incinération, y compris les plus respectueux de l'environnement.

Le procédé de décomposition des matières organiques produit aussi du terreau. On a vu qu'à Dakar, nombre de maraîchers s'approvisionnaient en terreau grâce à des filières de production artisanale dont la plus connue est implantée sur le site même de la décharge de Mbeubeuss. Ce terreau issu du tamisage des déchets en décomposition, devrait pourtant n'être destiné qu'à un usage agricole non alimentaire : horticulture, aménagement et entretien des espaces verts. Il présente en effet des proportions d'éléments nocifs pouvant intégrer la chaîne alimentaire par le biais des fruits et légumes.

La technique d'amendement des champs à l'aide de déchets est aussi connue à Dakar : pour leurs activités, certains agriculteurs produisent du compost à partir de chargements d'ordures ménagères. Toutefois, les procédés de compostage des déchets urbains à une échelle industrielle nécessitent la mise en place d'équipements spécifiques : installations de tri-criblage, d'affinage etc., permettant après fermentation d'extraire les éléments inertes (plastiques, verres, métaux...).

La phase biologique consiste elle, en la fermentation des déchets,

- soit en accéléré par procédé anaérobie : enceinte contrôlée et fermée avec silos, biostabilisateurs
- de manière naturelle ou lente en milieu aérobie,
- ou alors selon un procédé intermédiaire dit de fermentation semi-accélérée.

De même, la qualité d'un déchet en termes d'aptitude au compostage peut-être évaluée par la mesure des paramètres suivants :

- la teneur en eau (pourcentage d'humidité sur le produit brut) paramètre important pour le développement de la flore microbienne au sein du compost, même si à l'inverse un déchet trop humide, pâteux ou liquide sera difficilement compostable parce que favorable à l'installation de conditions d'anaérobiose.
- Le PH qui influe aussi sur le processus de compostage par l'intermédiaire des conditions de développement des micro-organismes de la fermentation
- La teneur en matière organique totale et le rapport Carbone sur Azote C/N : le déchet à composter doit comporter des éléments fertilisants de manière d'abord à justifier un débouché dans l'amendement agricole des sols et également à fournir un substrat adéquat aux micro-organismes de la fermentation aérobie<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> FNADE-Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Rapport d'étude éléments pour la prise en compte des effets des usines de compostage sur la santé des populations riveraines 2002 Ecole Nationale de Santé Publique France 40 p

Pour Dakar, c'est cette méthode d'élimination que les pouvoirs publics sénégalais ont semblé avoir privilégié, lorsqu'ils confiaient la gestion des déchets de Dakar au tandem AMA-Alcyon, même si cette clause du contrat n'a jamais été respecté. Ils avaient en effet exigé que ces derniers s'engagent à mettre en place au niveau des méthodes d'élimination trois usines de tri- compostage.

Cela dit, la production à l'échelle industrielle de compost obéit aussi à un certain nombre d'exigences qui ne sont pas toujours prises en compte : il s'agit des études de faisabilité ayant trait à une bonne connaissance de la composition des déchets et des éléments devant entrer dans la fabrication du compost. De même ce choix de valorisation impose une sérieuse identification du marché ciblé par le compost, tout en tenant aussi compte de la fiscalité *dès lors qu'il y a commerce de produit*, facteur n'intervenant pas quand la gestion est directe ou en régie. Ces produits commercialisés par une entreprise privée seront assujettis à la TVA ou encore à la Taxe Professionnelle ce qui induit une double pénalisation fiscale selon LE BOZEC<sup>1</sup>.

Une première expérience de compostage initiée dans les années soixante dix à Dakar s'était en effet soldée par un échec du fait de la qualité médiocre du compost produit qui comportait trop de matières inertes et de sable. Boudé par les maraîchers à qui il était destiné, souffrant d'une absence de débouchés l'expérience tourna court : l'initiative fut stoppée, l'usine démantelée et revendue en pièces détachées. Si l'objectif de départ consistait en une définition d'une méthode d'élimination finale écologiquement viable, les pouvoirs publics n'avaient sans doute pas assez tenu compte des exigences techniques liées à la fiabilité et la rentabilité qu'imposent de tels procédés. En effet une installation de compostage ne peut être rentable que si le compost produit obéit à certaines caractéristiques, alors que DIOP soulignait déjà en 1988 que les déchets de l'agglomération dakaroise comportaient trop de sable et un faible taux en matières organiques.

L'ONG ENDA se heurta aux mêmes difficultés lorsqu'elle mis en place des stations de compostage dans la banlieue dakaroise à Rufisque : le sable en trop grande quantité nuisait à la qualité du compost produit. Elle tenta alors d'inciter les ménages à tamiser des ordures pour ne pas piéger le sable notamment au moment du balayage des cours et de l'espace attenant à la concession, initiative sans succès, d'autant qu'à Dakar comme dans les villes sahéliennes en général, ce sable reste omniprésent du fait de facteurs naturels, mais aussi de l'absence de stabilisation des voies structurantes.

<sup>1</sup> Le BOZEC op cité P 314.



### *3.3 Elimination finale. Nécessité d'un CET pour les déchets de Dakar.*

La décharge contrôlée appelée aussi Centre d'Enfouissement Technique (ou encore Centre de Stockage), est un lieu de stockage de déchets ultimes c'est-à-dire les refus des étapes de réutilisation, de recyclage, de transformation dits inertes. On en distingue trois catégories :

- la décharge de classe I ou Centre de Stockage des Déchets Dangereux (CSDD) recevant les déchets spéciaux
- la décharge de classe II ou Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) recevant les déchets municipaux et assimilés
- et la décharge de classe III : décharges d'inertes pour les déblais et gravats provenant des activités de démolition ou minières.

Inspiré des principes de la nature, le mécanisme technique permettant d'emprisonner des couches de déchets dans des couches de sables ne date pas d'aujourd'hui : il a pendant longtemps été la façon usuelle de se débarrasser des ordures. La décharge brute était en effet le lieu où les communes entreposaient leurs déchets hors de tout contrôle sanitaire. Les réglementations qui organiseront la gestion des déchets, élaborées dès la fin du 18<sup>e</sup> siècle ne deviendront réellement contraignantes qu'à partir de 1960.

La technique de la mise en décharge a été et reste aujourd'hui encore l'une des méthodes d'élimination des déchets les plus répandues dans le monde : aux USA 90 % de la production a été utilisée pour combler d'anciennes carrières<sup>1</sup>.

Actuellement, le fonctionnement d'une décharge doit répondre à des critères précis basés sur :

- le choix du site,
- la nature des déchets admis,
- l'étanchéité de l'ouvrage ou implantation sur des terrains géologiquement imperméables,
- la qualité des liquides rejetés,
- le devenir des biogaz,
- la proximité avec les populations et les impacts sur la santé publique en vertu du principe de précaution.

Toutefois, la réglementation n'est pas toujours respectée au sein même des nations développées. En France par exemple, les campagnes à proximité des agglomérations, constituèrent pendant longtemps les dépotoirs des villes par l'intermédiaire des décharges brutes dites communales. C'est la loi sur les déchets de 1992 restreignant l'enfouissement aux seuls déchets ultimes dès 2002, qui a permis la fermeture de nombreuses décharges et une diminution des tonnages enfouis. Mais, l'objectif fixé par une directive Européenne de parvenir à fermer l'ensemble des décharges brutes à la fin 2006 semble loin d'avoir été atteint. Les décharges comme Fos-Sur-Mer à Marseille ou encore celles de Rome, constituent de véritables scandales écologiques au cœur de l'espace Européen. Le cas des décharges de la ville de Dakar reste tout aussi anecdotique.

<sup>1</sup> LE BOZEC A. (1994). Le service d'élimination des ordures ménagères. Organisation- Coûts- Gestion. CEMAGREF. Edition Harmattan. 1994. 460 pages.

### 3.3.1 La mise en décharge des déchets à Dakar : une histoire « d'oasis perdues ».

#### 3.3.1.1 Hann

Dès la mise en œuvre officielle du service de collecte des déchets solides à Dakar à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, -service qui rappelons-le, était destiné aux populations européennes du Plateau-, le pouvoir colonial de l'époque fit assez rapidement l'expérience des limites conceptuelles des solutions d'élimination qui complétaient alors la prise en charge. Dans un premier temps, les déchets collectés étaient en effet transférés à la lisière de la ville (loin du centre historique) puis simplement épandus sur des terrains vagues. Cette méthode qui s'apparentait à une mise en décharge sommaire sans recouvrement, était d'ailleurs en vigueur sur les autres continents (Europe, Amérique etc.).

Ainsi, malgré son statut de capitale de l'AOF, et bien que les autorités fussent conscientes des risques d'une prolifération de rongeurs, nuisibles et autres animaux vecteurs de maladies qu'entretenait une telle pratique, il aura fallu attendre les années 1930 pour voir la mise en place d'un incinérateur installé sur les hauteurs des Ouest des falaises du cap Manuel à l'emplacement actuel de l'hôpital Aristide Le DANTEC. Mais déjà à cette époque l'incinérateur s'avérait souvent insuffisant pour « consumer » les déchets issus des quartiers européens, encore moins la totalité de la production de la ville (environ 50 m<sup>3</sup>). Les agents avaient alors pour consigne d'amasser les déchets collectés dans les quartiers occidentaux sur un pan de la falaise, de les asperger de pétrole avant d'y mettre le feu, alors que la production des indigènes étaient ignorée.

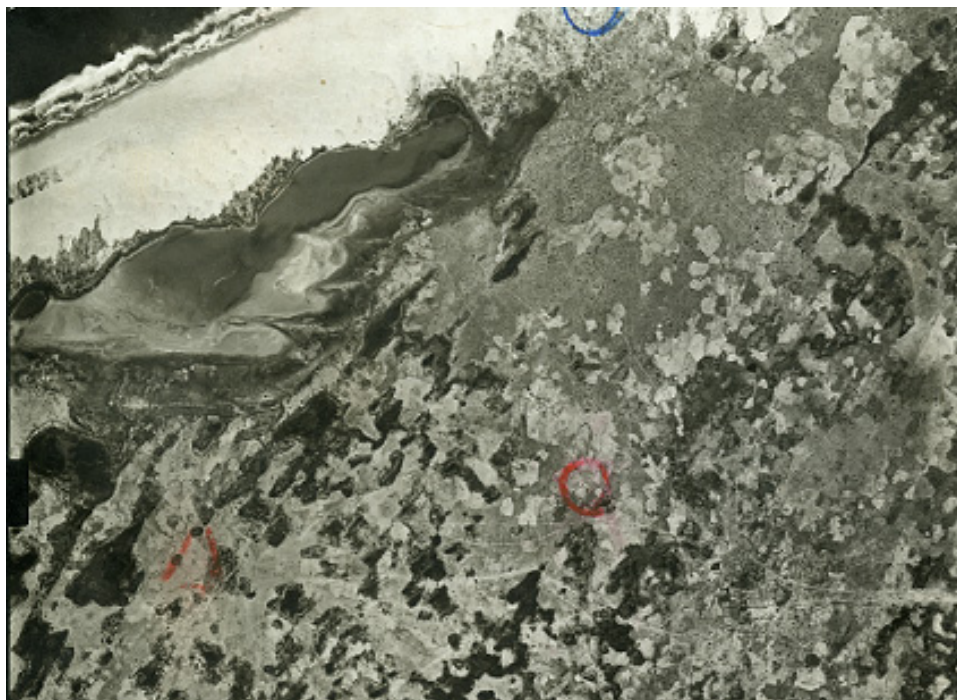
A la faveur de l'accroissement démographique de la ville, on assista à un essaimage des dépôts anarchiques notamment dans les zones *indigènes*, ce qui était somme toute logique du fait comme on l'a vu de l'exclusion d'une bonne partie de cette populations des mécanismes de collecte officiels. Toutefois, les dépôts touchaient aussi quelques îlots européens qui comportaient des minorités indigènes jouant la *résistance*. Mais, c'est devant l'impossibilité d'absorber (éliminer) selon lesdits procédés limités, jusque là utilisés, la totalité de la production collectée, que fut retenue l'option de « *faire d'une pierre deux coups* ». Débarrasser la ville de ses déchets solides, tout les utilisant pour remblayer quelques uns des marécages qui bordent une partie du littoral sud entre la Pointe de Bel-Air et Rufisque, espace offrant davantage de capacité de stockage. Dakar « éternna » donc sa première décharge qui, pendant près de 30 ans recevra les déchets de la ville qui atteignaient en 1945 près de 70 tonnes. Ce procédé sommaire (du point de vue des conditions d'exploitation) permit aux autorités de réaliser le comblement des marécages et marigots de Hann, au grand dam de l'écosystème zonal mais aussi des villages de pêcheurs incommodés par les nuisances. Le *calvaire* de Hann ne prendra fin que vers 1968, date à laquelle la zone du village fut déclarée dorénavant « inapte » à recevoir les déchets, et pas tout à fait par hasard...

#### 3.3.1.2 «Mbeubeuss» ou la tache dans les Niayes du Cap-Vert.

Le maintien dans le cœur de la ville c'est-à-dire à vol d'oiseau du Plateau d'une décharge, vectrice de nuisances olfactives et attirant une horde de récupérateurs, paraissait en effet peu envisageable. Cette zone était gagnée par l'urbanisation : l'implantation industrielle et des activités, ainsi que le développement de l'habitat. Qui plus est, le site de Hann saturé n'était plus en mesure d'absorber les 300 tonnes de déchets environ que produisait déjà la ville, alors que de toutes façons, l'objectif de combler les marigots était largement atteint. Toutes les conditions semblaient réunies pour justifier la fermeture de la décharge de Hann.

Dans une projection à moyen terme, le plan directeur « *Ecochard* » avait d'ailleurs anticipé la question. Ses concepteurs avaient déjà identifié le versant ouest du lac de Mbeubeuss comme étant l'endroit le plus propice à recevoir les déchets d'une agglomération, alors en pleine croissance. La réalisation de la route de Malika, devait aider à faire *avalier la pilule*.

A l'origine très peu habité, le plan ou site de Mbeubeuss présentait l'avantage de s'étaler sur une superficie d'environ 200 ha, avec dans un premier temps quelques 50 ha réservés à la décharge, avec cependant possibilité d'extension ; on est loin de la dizaine d'hectares antérieurement disponible à Hann.



**Photo 108. Image aérienne 1.** Zone du lac de Mbeubeuss en 1954. La décharge n'était pas encore ouverte et la barrière des filaos, pas encore érigée. On note la faiblesse de l'établissement humain, la prédominance de la couverture végétale et surtout l'existence du plan d'eau du lac de Mbeubeuss.

De plus, dans la même optique de « rentabilisation » amorcée précédemment avec l'usine de compostage de Mbao, le schéma de remplissage de la cuvette proposait sur un axe de progression ouest –est, l'utilisation prioritaire d'une bande d'environ 500 m de largeur sud-nord. Cette technique devait permettre avec les déchets amassés puis tassés, le remblai ou surélévation de la topographie sur une portion de la future route Pikine→Malika qui *perçait* les Niayes et s'enfonçait dans la zone en direction de du Nord-est. Ni le décor idyllique de son écosystème (végétation et animaux dont les oiseaux d'eau douce), ni ses champs maraîchers ou encore ses extracteurs de sel, ne pèseront lourd sur la balance. Mais les conséquences désastreuses de l'implantation d'une décharge dans cette zone des Niayes humides dépasse ces aspects pittoresques : la dégradation des écosystèmes locaux comporte en effet des extensions lointaines.

Cette zone des Niayes est constituée de dépressions nichées entre les dunes littorales vives ou semi -fixées qui longent la côte nord et les dunes continentales fixées (Ogolien) situées un peu plus au sud ; les Niayes sont ainsi bordées jusqu'aux confins du Cayor. Le niveau des pentes y décroît de façon continue du nord vers le sud favorisant l'écoulement des eaux pluviales des zones halomorphes vers les bas fonds hydromorphes (au niveau de la dépression centrale) recouverts de sols minéraux bruts constitués de quartz et de limonites (bauxites et argiles).

C'est une terre de prédilection de l'agriculture irriguée dont la production est essentiellement tournée vers les fruits (fraises, melons, papaye, banane noix de coco, manioc, vin de palme, pastèques, mangues) et légumes (choux, oignons, tomates, aubergines, radis, laitues, menthe, poivrons, persils, poireaux, concombre). L'agriculture y était exclusivement le fait des populations lébous pêcheurs agriculteurs dissidentes du Cayor et qui occupèrent l'île vers le XVI<sup>e</sup> siècle. Ils seront progressivement rejoints bien plus tard par des vagues d'immigrants économiques venues de l'intérieur, notamment à la faveur de l'érection de la presqu'île en ville française puis en capitale de l'AOF et du Sénégal indépendant.

De la végétation locale d'origine typiquement pseudo- steppique, on n'y retrouve actuellement que quelques formations boisées, des buissons (*Elaeis guinéensis*, *Acacia Albida* et *Parynarum Mcrophylum*). La progression des dunes littorales sanctionnant le recul du littoral a incité la mise en place par les pouvoirs publics d'un périmètre de reboisement sur l'axe Malika Keur Massar Déni Biram Ndao, avec des plans de *Casuarina Equisétifolia* (filaos) et d'*Eucalyptus S.P.* Ces mêmes espèces complétées par une végétation d'*Anacardium Occidentale*, de Caïlcédrats, de rônier, et de bambou ont été retenues pour repeupler la forêt de Mbao (770 hectares) classée à titre de poumon vert de la presqu'île et facteur de stabilisation de l'érosion des sols depuis 1940.

La faiblesse du relief et la nature des sols ont été propices au développement du maraîchage. Mais, c'est certainement grâce aux excellents gisements en eau douce présents dans la zone que l'installation humaine et les activités agricoles ont pu s'y développer. La proximité de la nappe des sables quaternaires (Thiaroye et Ber Thialane) constituait en effet une aubaine pour les néo migrants venant de la campagne et qui s'installaient dans la banlieue. Puits et autres forages foisonnent encore dans la zone (environ 500), même si les populations et les maraîchers qui jusque là s'approvisionnaient à partir des céanes traditionnelles (remontées d'eau par capillarité), se tournent de plus en plus vers l'eau du réseau. Actuellement la SDE y exploite 6 forages qui prélèvent environ 7500 m<sup>3</sup> d'eau par jour transitant par la station de Thiaroye.



**Photo 109.** Paysage des Niayes aux environs de Dakar dans les années 1950. Noter que le titre marque « Oasis ». Source ANS.

L'inauguration et la mise en service de la décharge sur le site de l'ancien lac asséché de Mbeubeuss, coïncidèrent quasiment avec la seconde privatisation du service<sup>1</sup> de la collecte et de l'évacuation des déchets, qui vit la mission confiée à la SOADIP en 1971. La société alors chargée de la gestion de la décharge avait mis en place quelques aménagements extérieurs.

Un poste de gardiennage fut installée à l'entrée du site, alors que les responsables tenaient en même temps la comptabilité des flux d'entrée de camions d'ordures à l'aide d'un pont à bascule. Pour le matériel mobile, la décharge disposait d'équipements et d'une logistique permettant au départ une application des méthodes de gestion inhérentes à un CET. Trois bulldozers, neuf tasseuses (épandeurs-compacteurs, chargeurs sur pneus, sur chenilles...) étaient chargés de l'aménagement des fronts qui étaient au début régulièrement recouverts avec de la matière inerte en l'occurrence du sable prélevé dans l'environnement dunaire des alentours. Rappelons que la technique employée pour le déversement des ordures sur le site était celle dite de « l'avancement » : les déchets étaient déversés sur la couche en exploitation et suivaient un front de pénétration, technique qui selon LE BOZEC présente l'inconvénient d'un faible compactage qui favorise la pollution.

Mais, si une bonne volonté était affichée au départ, nombre des réalisations techniques inhérentes à ce type d'installation furent tout simplement occultées.



**Photo 110. Image aérienne 2.** Vue d'ensemble de la bande littoral nord de la zone du lac de Mbeubeuss en 1978. Avec le fonctionnement de la décharge, une percée permettait déjà l'accès à la plage pour les camions extracteurs de sable marin.

<sup>1</sup> Tel qu'on l'a vu dans la troisième partie, les débuts officiels du service de nettoyage à Dakar l'ont été sous le sceau de la privatisation, la Municipalité ayant confié les tâches de collecte à un entrepreneur privé.

Les équipements d'hygiène et de sécurité (local sanitaire, poste de nettoyage des engins) faisaient déjà défaut, alors qu'à l'intérieur, aucune voies de circulations tracée et stabilisée pour la circulation des camions n' existait.

Le site ne disposait non plus de réseaux de drainage des eaux superficielles, de même que des piézomètres pour la surveillance des eaux souterraines, bien que la nature géologique du sol nécessitait ces aménagements particuliers. On pourrait aussi évoquer l'étanchéisation artificielle du sous-sol requise pour la protection des eaux dans cette zone des sables quaternaires. Mais en réalité, en considérant le site dans sa globalité et en imaginant le plan de gestion des déversements, l'utilisation de géo membranes n'a jamais du être à l'ordre du jour et pour cause...

Dans un premier temps, en guide de casiers, les déchets étaient prioritairement déversés dans les parties dépressionnaires du talus ouest, trous qui une fois remplis étaient tassés avec des épandeurs-compacteurs. Dans la logique de progression, c'est bien en direction du lac presque asséché, et offrant un dénivelé d'une bonne demi-douzaine de mètres, que devait évoluer le front. Il est donc peu probable qu'il ait un moment été question d'imperméabiliser le lit du lac ...qui d'ailleurs, commença très peu de temps après à recevoir directement les déchets : il détermine aujourd'hui encore le front de progression.

L'absence de réseaux de drainage et de bassins de stockage et d'épuration des eaux avant leur rejet dans la nature, mais aussi l'inexistence d'un dispositif de captage des gaz avec drainage des gaz de putréfaction vers des puits de captage où ils sont brûlés par torchère ont favorisé outre la pollution des nappes, le développement des nuisances olfactives ; des phénomènes de combustion spontanée déjà observés à l'époque, y sont d'ailleurs toujours constatés. En plus de ces manquements, l'absence de contrôles notamment de la part des pouvoirs publics et la dégradation insidieuse du service entraînèrent très vite une gestion anarchique de la décharge. Conçue pour ne recevoir que les déchets municipaux (donc banals), le site fini par accueillir l'ensemble des déchets solides de l'agglomération dakaroise, y compris les déchets dangereux, qu'ils soient d'origine industrielle, ou médicaux et biomédicaux, et même...des déchets liquides (eaux vannes et déchets liquides industriels) que venaient déverser des camions de vidange. C'est dans ce décor ubuesque que les agents de la société SOADIP tentaient tant bien que mal de procéder au tassage des « montagnes » de déchets, alors que les premières baraques de récupérateurs s'installaient au fond de la décharge.

Globalement, cette tendance se poursuivit avec les différentes sociétés qui se sont succédé, avec parfois des épisodes de « prise de conscience ». Ainsi durant son intervention, la SIAS s'associa aux mesures un temps envisagées et prônées par les pouvoirs publics sous la pression de quelques organisations écologiques<sup>1</sup> préconisant la mise au norme de la décharge de Mbeubeuss. Mais à l'image de la précédente, disposant de peu d'engins destinés à la gestion du site, la société se contentait d'y assurer un « service minimum » consistant à égaliser les apports, ouvrir des fronts mais aussi et surtout et « défendre » la route (pour ne pas dire piste) de pénétration vers l'intérieur de la décharge contre les envahissements notamment en la rehaussant au besoin. Etroite et ne permettant pas une circulation dans les deux sens, sa configuration oblige les camions qui s'y croisent à des compromis l'un cédant la voie à son vis à vis. Signalons qu'en dehors des véhicules qui l'empruntent pour vider les chargements d'ordures, cette piste est quotidiennement fréquentée par plus d'une centaine camions qui alimentent le secteur du BTP en sable de construction, sable prélevé sur le littoral à proximité (Voir Photographies aériennes de la zone de Malika Mbeubeuss). Mais cette bonne volonté...partielle fut accompagnée de manquements dont les conséquences allaient être catastrophiques dans le devenir de ce domaine.

<sup>1</sup> Parmi lesquels Ali Haïddar chantre de la lutte contre la surexploitation du Gastéropode *volutidae* dit *cymbium* encore connu sous le nom de *yët*.



**Photo 111. Image aérienne 3.** La zone du lac en 1997. Progression du front de déversement et densification des établissements humains alentours.



**Photo 112. Image aérienne 4.** La zone du lac de Mbeubeuss en 2007. Progression de la décharge sur l'ancien lac et percée sur la barrière des filaos en direction du littoral pour les extracteurs de sable marin. Quasi-disparition du plan d'eau et des paysages verdoyants, forte densification des établissements humains. (Crédit photo Google Earth 2009).

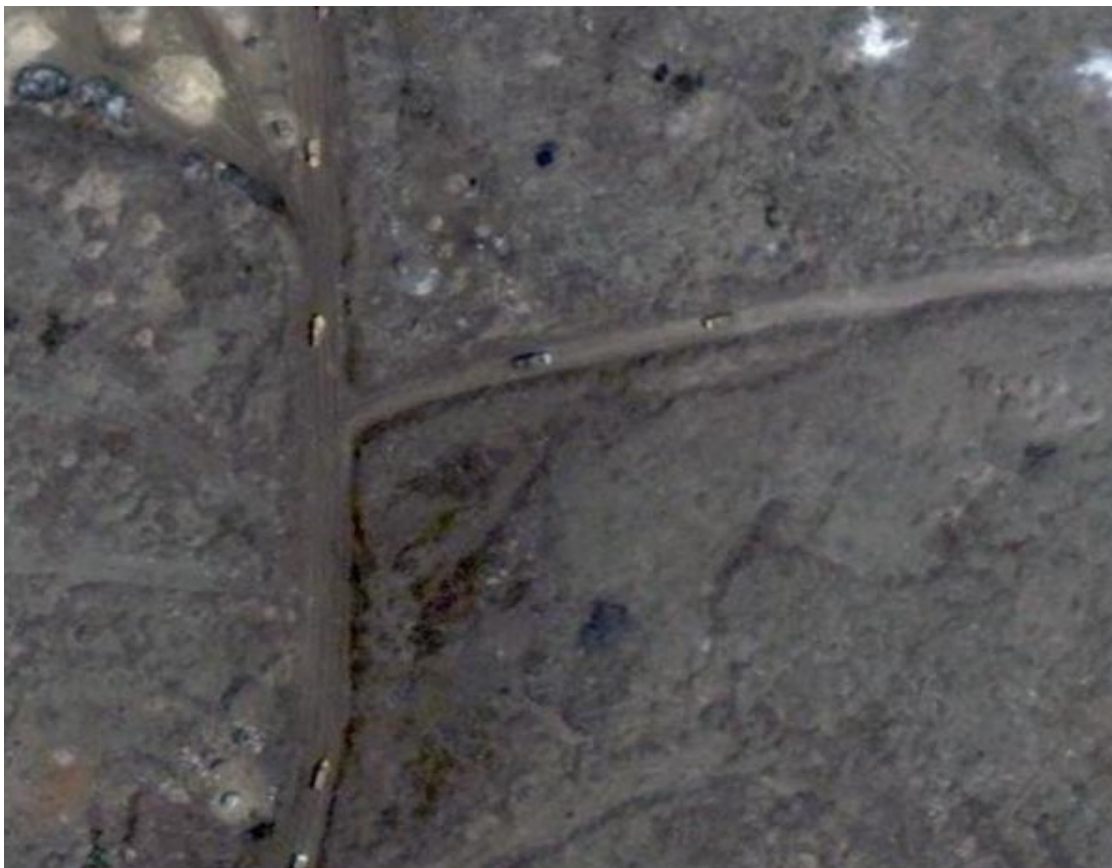


**Photos 113 & 114. Images aériennes 5 & 6.** Entrée actuelle de la décharge à Mbeubeuss. L'absence d'organisation entraîne souvent des « embouteillages » à l'entrée de la décharge. On note pêle-mêle, les camions et bennes à ordures entrants et ceux sortants, ainsi que les camions allant s'approvisionner en sable marin et ceux qui en reviennent avec leur chargement. (Crédit photo Google Earth 2009).





**Photos 115 & 116. Images aériennes 7 & 8.** Feux spontanés. Ils se déclenchent sur des anciens points de déversement situés de part et d'autres de la piste de progression dans la décharge de Mbeubeuss. Ces feux sont dus à la forte présence de méthane dans les amas de déchets non traités et en décomposition avancée. (Crédit photo Google Earth 2009).



**Photos 117 & 118. Images aériennes 9 & 10.** Bifurcation à l'intérieur de la décharge. Les camions partant vers la droite rejoignent le front en exploitation (front de vidage), alors que ceux continuant vers le nord vont extraire du sable sur le littoral.  
(Crédit photo Google Earth 2009).



**Photo 119. Image aérienne 11.** Front de la décharge actuellement en remplissage. La boucle décrite progresse inlassablement sur l'ancien lac. (Crédit photo Google Earth 2009).



**Photo 120. Image aérienne 12.** Villages de récupérateurs installés sur le site de la décharge. (Crédit photo Google Earth 2009).



**Photo 121. Image aérienne 13.** Camions traversant la barrière verte, rempart contre l'avancée de la mer et la progression des dunes littorales. (Crédit photo Google Earth 2009).



**Photo. 122. Image aérienne 14.** Camions traversant la décharge et la barrière des filaos pour extraire du sable marin sur le littoral nord. (Crédit photo Google Earth 2009).



**Photo 123. Image aérienne 15.** Arrivée à destination...la plage de Mbeubeuss. (*Crédit photo Google Earth 2009*).



**Photo 124.** La décharge de Mbeubeuss à Dakar actuellement. En contrebas à droite, on remarque les reliques de l'ancien « oasis » verdoyant du lac Mbeubeuss. Noter en arrière plan à gauche, les monticules de sable gérés par des extracteurs qui opèrent sur le littoral ouest. Ces points de vente rapprochés permettent des transactions plus rapides en évitant aux acheteurs d'aller jusqu'au rivage. Les camions doivent en effet se frayer un passage en traversant la décharge ainsi que la barrière de filaos -devant freiner l'érosion littorale- pour accéder à la plage. (*Cliché DIAWARA A-B 2006*)

Si ces initiatives étaient appuyées par des études, elles restèrent sans application du fait des pesanteurs politiques liées à leur mise en œuvre, notamment des conflits internes entre différents ministères impliqués dans ce dossier sensible. Evoquer une réhabilitation suppose en effet le choix d'un autre site avec son lot de contraintes institutionnelles, d'opposition politique et/ou sociale.

Il reste donc fort probable que les pouvoirs publics malgré leur « indignation officielle », fussent peu enclins à envisager la mise aux normes d'un site dont on peut difficilement inverser le mode d'exploitation catastrophique encore moins sa fermeture sans autre solution alternative. L'installation ne fut pas totalement sécurisée malgré un projet d'érection d'une clôture grillagée, qui ne fut d'ailleurs jamais mené à terme.

De toute évidence, c'est sans doute durant la sombre période d'intervention du NSN que le site de la décharge fut le plus malmené avec des sociétés concessionnaires encore moins préoccupés que les précédentes par l'entretien minimal jusque là en vigueur. On y déplora même une dizaine d'affaissement de « montagnes » d'ordures consécutifs à une mauvais remplissage des casiers. Le mauvais entretien des casiers (montagnes) d'ordures et des fronts de progression dans les décharges est en effet souvent à l'origine d'effondrements concernant des millions de tonnes de déchets équivalents à des immeubles.



**Photo 125.** « Montagnes fumantes » de déchets à Mbeubeuss. Elles atteignent parfois 8 à 10 m de hauteur. Malgré l'établissement d'un front de progression, les camions de certaines entreprises de collecte des déchets n'hésitent pas à déverser leurs chargements de façon anarchique. Ces tas qui bordent la seule piste d'accès à qui sert à la fois de voie d'entrée et de sortie datent, probablement de quelques mois. Très souvent en saison de pluies, l'enlèvement de camions provoque des blocages de circulation qui perturbent des heures durant, les rotations des véhicules de collecte, alors que du fait de la chaleur et de la présence de tessons de verre, on note parfois le départ de feux spontanés. (Cliché DIAWARA A-B 2006)

Bien qu'ayant notablement diminué, les activités de production agricoles (maraîchage), dont certaines antérieures à l'implantation de la décharge sont encore présentes. Certains maraîchers utilisent même pour leurs champs le très riche terreau provenant de la décharge, tout comme leurs collègues horticulteurs de Hann se servirent pendant longtemps du terreau provenant de l'ancienne décharge. L'eau d'arrosage et d'irrigation des parcelles, qui sert aussi à l'abreuvement du bétail, provient essentiellement des puits ou céanes creusés sur une nappe quasi-affleurante. La contamination du bétail ainsi que des fruits et légumes produits sur place, n'est pas encore été unanimement établie. Mais il y'a de fortes présomptions que cette eau soit affectée par les pesticides utilisés par les maraîchers, mais surtout par les lixiviats et jus de décharge contenant des métaux lourds : cadmium, chrome, cuivre, plomb etc.

On avait signalé qu'en dehors de ces traditionnelles activités agricoles, s'étaient développée sur le site de Mbeubeuss toute une économie informelle tournant autour de la récupération des déchets. Ce constat est d'ailleurs caractéristique de la plupart des grandes décharges municipales brutes des villes du sud. Ayant progressivement investi le site de Mbeubeuss, les récupérateurs ont fini par s'implanter durablement, en y édifiant des villages de fortune. Les activités orientées vers la collecte des matières sont menées par des indépendants, ou des patrons disposant de sourgas-collecteurs.

Hormis les emplois générés, les transactions financières induites par ces activités économiques sont conséquentes. Elles expliquent que face à l'éventualité d'une fermeture du site encore évoquée en 2003, les récupérateurs de Mbeubeuss dont certains regroupés en groupement d'intérêt économique, aient manifesté leurs craintes qui pèsent sur leurs activités en cas de transfert de la décharge à Ndiass. Ces acteurs, ainsi que l'existence de circuits d'exfiltration et de convoyage des matières vers les acheteurs en gros dans les packs, ont d'ailleurs été largement étudiés (CISSE, 2007).

L'implantation de réseaux informels de récupération de matières déchet, a à son tour généré un ensemble de petits services et équipements à destination de ces *résidents*. Les services pour la consommation alimentaire sont assurés par les gargotiers, et les vendeurs d'eau, alors que quelques boutiques proposent des produits de base d'hygiène ou de consommation courante (bougies, de couturiers).

La vente et la consommation de produits alimentaires dans cet environnement à risque (poussières microbiennes, bactéries diverses), ainsi que l'utilisation fréquente de l'eau provenant de puits captant directement la nappe, font courir de graves risques aux populations qui vivent et travaillent sur ce site. ENDA a d'ailleurs ouvert un *Point de soins* à destination des récupérateurs confrontés dans le cadre de leurs activités, à des blessures, ainsi qu'à un certain nombre de maladies (gale, tuberculose et infections diverses). Mais on l'a signalé précédemment, ce sont les procédés de récupération de métaux contenus dans les D3E, qui posent actuellement les plus graves problèmes de santé chez les récupérateurs. Certains subissent une contamination au plomb, au cadmium et souffrent de cancers et affections neurologiques.

### 3.3.2 *Un autre site.*

Malgré l'*anti-exemple* de Mbeubeuss, l'option décharge contrôlée semble à l'heure actuelle la plus viable et la plus appropriée pour l'élimination des déchets de nombre de grandes villes. Pour le traitement-élimination des déchets, la mise en décharge reste en effet pour la plupart des pays africains la solution la plus abordable pour son rapport qualité-prix.

En réalité, c'est moins la méthode que sa bonne application qui semble poser problème, même si pour le cas des décharges, une rentabilisation systématique des déchets avant leur mise en décharge est souhaitable. Le traitement, pour les mêmes considérations écologiques visera à la réduction ou neutralisation des éléments polluants avant leur mise en décharge.

Cette appréciation est renforcée par les incertitudes qui entourent encore le fonctionnement actuel des autres modes d'élimination finale des déchets. C'est le cas de l'incinération industrielle qui ne semble pas présenter toutes les garanties sanitaires pour les populations environnantes, alors que parallèlement il apparaît évident qu'aucun système viable de gestion des déchets solides ne peut faire l'impasse sur un CET.

Le caractère incontournable d'une telle installation a aussi été établi pour l'accueil des REFIOM issus des procédés de traitement situés en amont (compostage ou incinération). En effet, même pour les systèmes les plus performants, le recyclage et la récupération en amont, obéissant à des considérations écologiques et économiques, tout en favorisant une réduction des quantités à éliminer, ne permettent néanmoins pas de capter la totalité des matières. Si l'on en croit certaines études, à supposer qu'on eût pu incinérer les ordures sans rejeter dans l'atmosphère des substances toxiques, il resterait à se débarrasser des cendres dont le volume représentait 5 à 30 % du volume originel des ordures incinérées.

Pour Dakar, l'unanimité est faite sur la désastreuse gestion actuelle de la décharge de Mbeubeuss. Aussi bien dans le choix d'implantation que dans les modalités de fonctionnement de l'installation, le site ne répond pas aux exigences de protection des écosystèmes. Les méfaits sur la qualité des eaux des nappes des sables Quaternaires (NSQ) sont réels, faisant d'ailleurs craindre des dommages irréversibles (pollution des eaux), alors que les populations environnantes comme on l'a vu en subissent nombre de désagréments.

Si l'hypothèse d'une mise aux normes de Mbeubeuss avait un temps été avancée, le maintien de cette décharge aux portes de Dakar présenterait comme le fut celle de Hann en son temps, un ensemble d'incohérences. Le *toiletage* d'une décharge implantée sur la très sensible zone des Niayes, semble en effet d'autant moins pertinent qu'elle se situe sur l'axe de progression urbaine N-E d'une ville en quête d'espaces ; Dakar ne dispose en effet d'aucune possibilité d'extension vers les trois autres axes bordés par l'océan. La convoitise que suscite cette zone est d'ailleurs illustrée par la viabilisation du secteur proche de la décharge. Les Parcelles Assainies de Keur-Massar ont déjà permis de céder près de 13 000 parcelles à divers acquéreurs. Une fois fermé, réhabilité et viabilisé, le site de la décharge serait même envisagé comme zone de recasement, pour les futurs déplacés, de l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio. Mais le principe de précaution, invite à une grande prudence s'agissant de cette réaffectation ; pas encore précisément déterminée, la pollution réelle du sous sol pourrait ultérieurement menacer la santé des populations. De même, la pression prévisible des établissements humains sur un milieu déjà bien dégradé, suggérerait une orientation vers l'option zone boisée, tout au moins partiellement. Les bénéfices environnementaux ne seraient pas moindre pour l'agglomération, bientôt en manque d'espaces verts.

Il semble donc que la ville devra se pencher sur l'option de l'ouverture d'une autre décharge. Et cela, compte tenu du caractère incontournable d'un CET, même dans le cas d'une stratégie complète d'élimination des déchets intégrant un traitement par incinération ou compostage. Pour la décharge de substitution, le choix d'un site adapté est primordial ; et il semble peu probable que la presqu'île dakaroise puisse recevoir un tel type d'installation.

L'une des contraintes majeures reste inévitablement liée à l'identification d'un emplacement adapté et répondant aux critères de fonctionnalité essentiels, critères sont d'ailleurs principalement..., géographiques. Hormis de s'étendre sur une superficie conséquente, les paramètres physiques et climatiques auxquels devra satisfaire le futur site, auront trait à la nature géomorphologique et géologique du substrat (sols imperméables, nappes d'eau non menacées), ainsi qu'au régime et à la direction des vents dominants devant épargner les établissements humains des nuisances olfactives. La localisation du site devra aussi intégrer et anticiper la dynamique urbaine et les politiques d'aménagement, de même que certains paramètres techniques incontournables dont l'accessibilité.



Le principal facteur s'opposant à l'implantation d'une unité de traitement des déchets à Dakar demeure donc aussi bien l'absence d'espace, que l'inexistence d'un site adapté. S'agissant de l'espace, on a précédemment évoqué la raréfaction et l'épuisement des réserves foncières, avec la concentration et le développement des activités et des établissements humains dans la ville. Aussi pour l'implantation d'installations de traitement des déchets, seule une zone hors de la région de Dakar pouvait être ciblée.

Bien qu'une partie de sa superficie soit déjà occupée par des activités agricoles et notamment avicoles, la zone de Ndiass-Sindia, aux confins sud-est de la région de Thiès semble la plus adaptée. Elle reste en effet la plus proche de la presqu'île, à encore receler d'espaces ruraux suffisamment vastes et à l'écart des fortes densités de population, préalables à l'implantation de ce type d'installation.

Cette option semble d'ailleurs avoir été retenue par les autorités : elles ont identifié puis choisi le site Sindia dans le département de Mbour (arrondissement de Ngékhokh) pour abriter un nouveau CET. La réalisation de cette installation localisée à environ 4 km du croisement de Sindia, sur la Nationale reliant Dakar à Mbour, a été confiée à une entreprise italienne GICOS. Le site d'environ 60 ha (comme Mbeubeuss), serait dimensionné pour recevoir entre 1300 et 1500 tonnes de déchets/jour, pour une durée d'exploitation d'une dizaine d'années.

L'option d'implantation d'une unité de traitement des déchets dans la zone de Sindia a été rendue possible par une conjonction de facteurs physiques et climatiques propices, et un « coup de pouce » de quelques mesures d'aménagement récemment initiées. D'un point de vue géologique et pédologique, le substrat ferrugineux imperméable et non fissuré de la zone de Sindia (tectonique stable), assure une préservation des nappes, qui y présentent déjà une profondeur supérieure à la norme des 2 mètres exigés. Quant à la texture ferrugineuse du substrat, elle limite le risque de percolation des jus de décharge. Du point de vue de la circulation atmosphérique aussi, la zone semble intéressante, avec une baie protégée des vents du littoral Nord, ce qui aurait constitué le handicap décisif, avec des alizés soufflant depuis l'est, vents qui en ramenant les odeurs vers l'ouest *empesteraient* les établissements humains. D'ailleurs, c'est en tenant compte de ces vents dominants que le secteur de la baie de Bel-Air non concernée par les alizés maritimes fut en son temps choisi (en lieu et place du littoral Nord) pour accueillir l'infrastructure industrielle de la ville et préserver ainsi la ville des fumées et rejets des cheminées des unités industrielles.

De même, bien que *sauvages*, les décaissements déjà réalisés lors de l'extraction de latérite (argile rouge) ayant servi à la réalisation de quelques tronçons de l'autoroute à péage Dakar-Diannadio, ont largement contribué à façonner sur le site les talwegs si recherchés pour la réalisation de CET. Le site disposant déjà de casiers ou cellules excavées, il ne restait plus qu'à les aménager : le compactage de la couche de calcaire pour réduire la perméabilité, doit être complété par la pose de géo-membranes destinées à garantir l'étanchéité et l'absence de percolation en direction des nappes, des jus de décharge. Avec les réseaux de captage des gaz et de drainage des eaux vannes et de ruissellement, et des réalisations complémentaires (locaux techniques, voies intérieures praticables etc.) ces mesures d'imperméabilisation, doivent permettre à la nouvelle décharge d'avoir un fonctionnement qui ne cause pas des dégâts majeurs à l'environnement.



**Photo 126. Image aérienne 16.** Entrée du futur CET entre Ndiass et Sindia dans le département de Thiès sur la Nationale Dakar-Kaolack. Le site correspond à une ancienne carrière d'exploitation de matériau de terrassement (argile ou latérite rouge) utilisé notamment pour la construction de l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio. La zone semble intéressante : le substrat ferrugineux imperméable et non fissuré, réduit les risques de percolation de lixiviats, alors que le niveau de la nappe qui présente une profondeur supérieure à la norme de 2 mètres, la met à l'abri des pollutions. Tectonique stable : pas de mouvements et site protégé des vents du littoral Nord. L'installation devrait être pourvue d'une clôture et d'un portail d'entrée, d'un pont de pesage, de bâtiments pour bureaux et services de systèmes de captage des gaz, ainsi que de réseaux d'égouts etc. Le site pourrait dans une optique de gestion métropolitaine recevoir les déchets des agglomérations de Dakar, Thiès et même de Mbour. Sa réhabilitation par reboisement pourra laisser place à un périmètre vert d'une superficie d'environ 70 hectare 10 à 15 ans après son remplissage. (Crédit photo Google earth 2009).



**Photos 127 & 128. Images aériennes 17 & 18.** Casiers en cours de réalisation, avec bassin de captage des lixiviats. (Crédit photo Google Earth 2009).

Les activités agricoles alentours, et notamment la petite production maraîchère, risquent de faire les frais de l'ouverture de la décharge ; les nuisances olfactives générées toucheront aussi les unités avicoles industrielles présentes dans la zone.

Mais la contrainte de taille qui implique l'implantation de la décharge est liée à la planification et l'aménagement du territoire. Leurs incidences sur une éventuelle implantation d'une unité de traitement des déchets à Sindia impliquent les récents projets urbains initiés sous l'ère du président WADE et ayant pour cadre les zones du centre de capitale sénégalaise, mais aussi ses marges.

Parmi ces projets, c'est la construction entamée dans la même zone de Sindia d'un aéroport international –Blaise DIAGNE, pour remplacer celui de Yoff (Léopold Sédar Senghor), qui semble avoir pris une *option sur site*, et hypothéquer tout autre aménagement. Cet aménagement à vocation économique et touristique est à effet implanté sur la même route de la Petite Côte et à quelques encablures c'est-à-dire moins de 5km de l'emplacement de la décharge de Sindia. Pour des raisons esthétiques évidentes, la présence à quelques encablures d'un aéroport paraît peu compatible avec une infrastructure devant recevoir des déchets.

Toutefois, c'est du point de vue de la sécurité de la navigation et du trafic aériens, que se présente la menace la plus prégnante : celle de l'afflux probable sur le site de la décharge de grands oiseaux tels que les cigognes, ou d'autres rapaces comme les vautours. Attirés par la nourriture abondante dans les décharges recevant des ordures ménagères (à forte composante alimentaire et organique), ils peuvent lors de leurs déplacements entrer en collision avec des avions en vol, soit en heurtant les pare-brise des appareils, soit en étant happés par les réacteurs des avions, accidents qui peuvent parfois avoir des conséquences dramatiques, notamment des crashes aériens.

En tout état de cause, même si le choix du site peut être remis en question, il ne fait plus l'ombre d'un doute qu'une bonne politique de gestion des déchets à Dakar, ne pourra, dans une projection à moyen et court terme, faire l'économie d'une gestion interrégionale, pour cette étape élimination de la prise en charge des déchets.

En réalité, le caractère primordial et reconnu d'une solidarité et d'une cohérence spatiales à l'échelle communale dans l'aménagement des installations de stockage temporaire des déchets (PAV-déchetteries, Centres de Transfert), doit désormais nécessairement et compte tenu de la situation de Dakar, s'étendre aux équipements de traitement (sites d'incinération ou de compostage), ou d'élimination finale (CET). Le principe de l'intercommunalité, longtemps adopté par les édiles de la région dakaroise dans la gestion des déchets, doit désormais être appliqué à l'échelle des régions, en vertu des économies d'échelle qu'il permet de réaliser. Si en effet les dispositifs d'amélioration des systèmes de collecte et de transport des déchets peuvent encore être gérés de façon autonome par chaque région (en fonction de ses besoins et de ses moyens financiers), la phase traitement devra inévitablement s'appuyer sur une gestion métropolitaine, notamment pour les entités réduites et/ou densément peuplées. Avec des équipements adaptés, les pôles de traitement devront en effet capter des bassins plus élargis en vertu des économies d'échelles à intégrer dans les processus. Mais cette polarisation se justifie aussi par une nécessité de cohérence dans la mise en œuvre des actions et politiques déchets devant s'appuyer sur des procédés d'aménagement du territoire.

Dans cette optique, Dakar, gagnerait à parvenir -tout au moins pour la phase traitement-, à une *jonction rudologique* avec sa dauphine Thiès, et pas uniquement pour des raisons d'accessibilité. En effet, la ville du rail ne serait pas lésée dans ce *deal* de gestion des déchets, en partageant avec la capitale du pays, le bénéfice de ces installations. Unique région limitrophe de la presqu'île du Cap-Vert, la ville du rail dispose dans sa partie ouest d'une réserve foncière assez conséquente et de mise en valeur assez difficile. D'un point de vue physique, cette zone qui s'étend sur environ ...ha est en effet constituée de plateaux cuirassés très peu propices à une exploitation agricole ou sylvicole.

En cas de réalisation d'un équipement CET, les risques d'infiltration des lixiviats seront moins importants, même si là aussi, des aménagements idoines devront être réalisés afin de préserver le site qui s'étend sur plusieurs dizaines d'hectares. Mais, l'autre point de nette convergence avec la *Ville du Rail* sera lié à la gestion même de sa production rudologique, ses édiles rencontrant actuellement de nombreuses difficultés dans la prise en charge et le traitement des déchets qui y sont produits. Rappelons que Thiès arrive en seconde position sur la liste des plus grandes productrices de déchets dits ménagers avec près de 600 tonnes / jour, et qu'hormis la phase collecte, le traitement des déchets y constitue comme pour l'ensemble des régions du pays une grosse préoccupation pour les élus et responsables chargés de ces questions.

Un CET *commun* pourrait donc constituer une réponse tout aussi satisfaisante pour la ville de Thiès d'autant qu'à la différence des déchets en provenance de Dakar, les matières produites à de Thiès ne seraient transférées que sur près d'une dizaine de kilomètres. Si la zone de Nord-Ouest de Thiès semble donc à l'heure actuelle le meilleur site pouvant accueillir des installations dédiées au traitement final des déchets de Dakar, une batterie d'études préalables devra toutefois y être effectuée afin d'appuyer ces constats.

Des résistances concernant de telles initiatives, sont susceptibles d'être émises notamment par les populations des zones ciblées ; de par la symbolique négative qui les entoure encore, les matières déchets, ne sont pas encore en odeur de sainteté chez les populations. Leurs craintes sont renforcées par les fâcheux précédents qui ont accompagné le fonctionnement des installations ou sites de traitement des déchets à Dakar. L'exemple des conditions de l'ouverture puis de la gestion de l'actuelle décharge brute de la ville rendrait presque compréhensibles les réserves des populations quant à l'érection d'un *Mbeubeuss bis* à leurs portes. Ce fut d'ailleurs le cas lorsque les populations de Dougar manifestèrent leur opposition à l'ouverture d'une décharge sur leurs terres. A la suite d'un appel d'offres international lancé en 2001, un site et une installation répondant aux normes de gestion actuelles, devait être aménagé dans cette zone à environ 60 kilomètres à l'est de Dakar. Les populations de cette localité en faisant entendre leur opposition à devenir « le dépotoir de Dakar », illustrèrent parfaitement le syndrome NIMBY. Idem pour les récupérateurs installés sur le site de Mbeubeuss, et qui ont manifesté leurs craintes de voir leur *outil de travail* déménagé. Rappelons que Mbeubeuss accueille près d'un millier de récupérateurs, brassant des matières à valeur commerciale reconnue. Mais bien que parfois légitime, une opposition populaire ne peut prévaloir et contrarier des desseins justifiés d'aménagement du territoire bien conçus et finement menés. De même, l'*acceptation* ne doit pas intervenir que pour des réalisations prestigieuses. Pour Dakar quelques cas ont pu par le passé, permettre de le vérifier.

S'agissant par exemple de l'approvisionnement en eau potable de la capitale, on sait que jusque dans les années soixante, Dakar se suffisait aux réserves naturelles d'eau douce dont regorgeait son sous-sol pour la satisfaction des besoins en eau des populations et pour les activités. Le pompage *institutionnel* s'effectuait principalement à partir de la nappe des sables quaternaires de Thiaroye pour la fourniture en eau potable de boisson et de celle de Ber Thialane pour les besoins de l'agriculture. Lorsque les ressources locales ne suffirent plus à satisfaire la forte demande (induite par la croissance démographique et l'augmentation exponentielle de la demande, combinée à une faible recharge des nappes du fait d'un déficit pluviométrique), fut prise la décision d'équilibrer à l'échelle nationale les *besoins* et les *disponibilités* en eau, en procédant à un ajustement interrégional. L'adduction de l'eau depuis le principal défluent superficiel du fleuve Sénégal (le lac de Guiers) avec la construction de centres de pompage, de canaux d'adductions et d'unités de traitement, permit alors à la capitale de réduire son déficit en eau, et cela, bien que les populations rurales de la zone de ponction aient probablement éprouvé quelques réticences face à cette initiative (baisse des niveaux d'eau...). La région Nord a été sollicitée pour fournir à Dakar le liquide précieux.

Plus récemment, le tracé de l'autoroute Dakar-Diamnadio a nécessité la libération des emprises de l'équipement, des habitations et activités qui s'y étaient installés. Indemnités et recasements inclus dans le programme ont alors contribué à lever les oppositions. Et que dire de l'édification du nouvel aéroport Blaise DIAGNE qui ravit les thiésois. Même si la ville à l'instar de ses pairs, va naturellement profiter de ce pôle aéroportuaire, son implantation ne découle pas réellement d'un besoin créé par ce second souffle urbanistique qui semble animer la « *Ville du Rail* » : ce futur pôle des échanges, du commerce et des affaires reste en effet presque dédié à Dakar.

Même si la matière *déchet* est jugée moins noble et qu'à la différence des populations dakaroises celles de Thiès seront réceptrices de matières déchues, la même approche devra néanmoins prévaloir aussi bien pour la fermeture de Mbeubeuss, que dans la mise en œuvre d'équipements de traitement des déchets, y compris pour le CET de Thiès. Les récupérateurs installés sur la décharge de Mbeubeuss pourraient être reversés dans le nouveau schéma, intégrant la volet rentabilisation matière dans la gestion des PAV ou de celle du nouveau CET. Pour l'implantation du nouveau CET, au-delà de s'appuyer sur une mesure déclarée d'utilité publique, le principe évoqué plus haut d'équilibrage régional entre *besoins et potentialités* sera mis en avant, principe qui doit d'ailleurs s'appliquer à nombre d'autres secteurs.

On l'a dit, le gros handicap que traînent ces installations devant polariser la production de déchets des villes, réside principalement dans leur propension à générer un ensemble d'externalités négatives. Hormis les nuisances liées au passage des camions (dégradation des routes communales) c'est une mauvaise gestion de l'installation qui risquerait d'affecter le plus la qualité du cadre de vie des résidents (nuisances esthétiques, bruits et activités liés au transport des déchets...). La mise en place d'une installation aux normes, convenablement gérée, et qui de surcroît recevra aussi leurs déchets peut amplement tempérer craintes et inquiétudes légitimes des populations de Thiès, alors que pour les collectivités où seront implantées de telles installations, les éventuelles externalités négatives que pourraient générer ces équipements pourraient être compensées par des aides dont elles pourraient bénéficier.

Indépendamment des retombées financières conséquentes pour les communes hôtes, à travers la part récupérée sur rémunération de la tonne de déchets déversée, ces collectivités pourraient bénéficier de certains avantages fiscaux ou de subventions étatiques, alors que les retombées positives d'une telle approche ne se limiteront pas à la simple prise en charge des déchets de la ville, ni en de simples arguments pécuniaires. La prise en charge intégrant à long terme un volet réhabilitation des sites d'enfouissement présente l'avantage permettre à long terme la transformation d'un paysage de plateaux cuirassés en zone verte boisée.

Cette approche interrégionale prônée pour l'élimination des déchets de Dakar s'appuie en amont sur l'identification plus précise des matières concernées, ainsi que leur compactage, de même que le dimensionnement de la logistique et une bonne redéfinition des modalités de convoyage. Une combinaison du trio route, rail, et voie maritime, reste probable pour l'acheminement depuis Dakar des déchets sur le site de Thiès, bien que l'option route soit la plus privilégiée, eu égard notamment à la réalisation en cours de l'autoroute à péage devant relier Dakar à Diamnadio. Reste qu'on peut regretter l'étroitesse de la route Diamnadio-Sindia, qui devra probablement être élargie, en prévision de l'augmentation du trafic du aux camions ralliant la décharge, mais aussi à une augmentation prévisible du trafic routier dès l'ouverture du futur aéroport Blaise Diagne. En aval les mesures auront trait au dimensionnement de l'installation de traitement, ainsi qu'un suivi pour son bon fonctionnement.

Dans tous les cas, une fois la pertinence de ces équipements reconnus, et les sites d'accueil identifiés, restera ensuite à régler la question de la formule la plus adéquate s'agissant de leur matérialisation spatiale. On l'a dit, dans le cas où l'autorité publique s'engage à les réaliser directement, le patrimoine ainsi obtenu constituera un gage d'implication régaliennne dans des questions d'hygiène publique et pèsera sur la balance lors d'une éventuelle cession du service à

l'entreprenariat privé. Quant à la délégation, même si elle n'a pas toujours donné les résultats escomptés, la réalisation de ces équipements de prise en charge par l'opérateur peut l'inscrire dans une perspective plus durable.

S'agissant des sites insulaires habités de la presqu'île, à l'image de Gorée et Ngor, de taille assez réduite, ils pourront bénéficier de petites unités de tri-incinération. La collecte se ferait par triporteurs ou charrettes à traction animale, pour des raisons d'exiguïté des ruelles, mais aussi du fait de l'espace plutôt limité à couvrir. Equipés en incinérateurs adaptés et dimensionnés, ils auraient un fonctionnement semi-autonome : les REFIOM issus de l'incinération des matières devront en effet être transportés sur le continent, afin d'être convoyés sur le site de la décharge, ou être articulés à d'éventuels procédés de transport déchets par voie maritime avec récupération *in situ* de conteneurs lors du convoyage vers le CET.

### 3.3.3 Complexes de Traitement pour Déchets Dangereux (CTDD)

La question du traitement des déchets banals de l'agglomération semble trouver un début de solution ; la fermeture programmée de Mbeubeuss, sera probablement effective dès l'ouverture du CET de Sindia. Mais la question reste encore latente, s'agissant des équipements de traitement de la production de déchets d'origine industrielle, et des DASRI.

On sait que d'un point de vue réglementaire, les pouvoirs publics imposent à ces producteurs de déchets spéciaux d'assurer eux-mêmes le traitement et l'élimination de leurs déchets. L'absence de contrôle et de suivi, ne permet pas de pister les itinéraires des matières. Mais, c'est surtout l'inexistence de sites officiels, équipés et bien connus de tous, qui empêche toute gestion sereine ; elle explique que ces déchets dangereux se retrouvent souvent éliminés de façon non convenable à la décharge de Mbeubeuss, ou de manière plus délictuelle dans les mêmes circuits alternatifs qu'empruntent les ordures ménagères ou assimilées : dépôts anarchiques, enfouissement précaire etc. Ces dilutions incontrôlées ou illégales posent en réalité le problème de l'absence de traçabilité, l'absence de professionnels pour le transport et enfin l'absence de sites identifiés, dimensionnés et équipés pour le traitement des dites matières : stockage pour les déchets industriels dangereux et incinération pour les DASRI.

Pour la gestion en amont, l'existence de textes réglementaires, peut permettre à l'Etat de contraindre les producteurs de déchets dangereux, à l'adoption de procédés convenables pour leurs matières. L'autorité publique peut en effet imposer aux structures concernées procéder *in situ* à un confinement-stockage convenable, de même qu'à une collecte-transport respectant des obligations sanitaires, en faisant appel au besoin, à des prestataires de service, assujettis à des normes sanitaires précises. Des contrôles inopinés aussi bien chez les producteurs que chez les sociétés de collecte et de transport de ces matières dangereuses seront alors mis en place. L'application stricte d'un arsenal répressif sévère, qui sanctionne les contrevenants aux règlements et obligations en la matière, aura pour effet d'instaurer une professionnalisation dans la prise en charge des ces déchets spéciaux. Les structures privées proposant leurs services, seront tenues de respecter un cahier de charges précis et sanitaire rigoureux.

En revanche, pour la gestion en aval, c'est-à-dire la phase élimination, il semble peu pertinent d'exiger à chaque structure productrice de déchets dangereux, d'en assurer techniquement le traitement ou l'élimination que ce soit *in situ* ou non. Les coûts des procédés de traitement viables s'avèrent en effet généralement onéreux pour la plupart des producteurs, alors que même les plus aisées financièrement parmi ces structures, ne sont pas à l'abri de défaillances techniques. Pannes ou sous-dimensionnement en cas de développement de l'activité, seraient susceptibles de leur faire adopter des procédés peu convenables.

C'est le cas des structures médicales ayant par le passé disposé d'incinérateurs pour les DASRI ; elles adoptent souvent des méthodes désastreuses (transfert à la décharge municipale ou rejet anarchique), lorsque ces équipements tombent en panne, ou deviennent incapables d'absorber une production en hausse.

La même logique de garantie sanitaire s'applique aussi, pour les productions d'origine industrielle, avec ici un chapelets de gains :

- une prise en charge adéquate pour l'entrepreneur, ou l'industriel, sans tentations de recourir à des méthodes illégales en cas de défaillance du procédé ou de l'équipement de traitement,
- aucune obligation d'adaptation en interne des procédés d'élimination en fonction des variations de l'activité (hausse ou chute). Certains équipements sont dimensionnés pour des volumes minimums ou maximums ; un différentiel d'activité pourrait fausser l'optimisation,
- une limitation des contraintes liées à l'équipement déchets en cas de déplacement ou de cessation d'activité (transfert ou démantèlement),
- et naturellement moins de risques sanitaires et de dommages écologiques.

On peut donc penser à la mise en place sur des sites bien identifiés, d'installations bien dimensionnées destinées au traitement des déchets dangereux : CSDD pour les déchets devant être stockés, et incinérateurs pour les catégories de déchets voués à ce mode d'élimination, notamment les DASRI. L'option de sites séparés est envisageable, même si l'établissement de complexes ou pôles de traitement multi filières reste intéressante, car facilitant les contrôles et la traçabilité, tout en amenuisant les charges fixes. Là aussi, le principe des économies d'échelle reste valable.

Quant au mode de financement de ces installations, si une implication financière des structures productrices au stade pré-réalisation est possible, leur diversité, et leur différence de statut, rendraient complexe et longue, l'architecture financière à mettre en place. Pour une question aussi urgente, il serait donc souhaitable que dans un premier temps, l'Etat finance la réalisation des équipements de prise en charge et en assure la gestion. L'ensemble des entreprises et structures sanitaires publiques, pourraient ainsi jouir de ces installations, alors qu'à l'opposé, les établissements privés, devront payer le service (financièrement ou fiscalement), sans possibilité d'y déroger, même si certaines entreprises évoqueront la compétitivité pour y échapper. Toutefois des ajustements sont possibles s'agissant des modalités d'application des contreparties financières : la *mise en route* peut être immédiate ou planifiée dans le moyen terme, le temps d'impulser chez les producteurs de déchets dangereux la dynamique d'addiction visée chez les producteurs de déchets banals. Mais qu'elles soient fiscales ou financières, ces rentrées d'argent devront aussi servir à assurer le bon fonctionnement des sites, ou même alimenter le fonds déchet évoqué précédemment. Le principe resterait d'ailleurs le même si, des installations spécifiques à destination des déchets dangereux d'origine industrielle ou médicale, avaient déjà été prévues et aménagées à Sindia, ; cela pourrait même renforcer l'idée du *site unique*.

En tout état de cause, un meilleur contrôle devra être simultanément effectué en amont et de lourdes peines sanctionner les contrevenants. comme à l'image du procédé employé pour les déchetteries destinées aux O.M, la réalisation des équipements devra précéder la mise en place de taxes dont devront s'acquitter désormais les entreprises au nom de la nouvelle politique déchets, plus écologique et plus responsable. De manière plus globale, la mise en œuvre des mesures visant à mieux assurer la prise en charge d'amont en aval des déchets tout en garantissant la préservation des milieux et celle de la santé des populations devra intégrer à ces initiatives une approche communicative consensuelle, mais surtout transparente et non stéréotypée...



#### 4. La communication autour des déchets à Dakar.

##### 4.1 Instrumentalisation des médias.

L'aménagement du territoire consiste d'abord pour MONOD & CASTELBAJAC en « *un aménagement des mentalités* ». En réalité, tels propos peuvent être appliqués à tout secteur ayant besoin d'une profonde refondation des perceptions, comme d'ailleurs celui des déchets à Dakar, profondément pénalisé par l'image négative qui l'entoure.

Ces appréciations dévalorisantes perpétuant cette relégation des ordures, dès le stade de la production domestique, ont été largement abordées. Elles concernent notamment les modalités de conditionnement du déchet avec une large utilisation de contenants de fortune. La phase évacuation des matières déchues de la sphère domestique au domaine public n'est pas non plus en reste, avec la délégation *tacite* de cette tâche aux infra-sociaux dont les domestiques et enfants. Si une reconsidération des perceptions à travers l'outil communication doit être prônée à l'endroit des populations, est-ce à dire que cet *aménagement des mentalités* en matière de déchets, doit spécifiquement viser les seuls administrés et masses populaires. Contrairement aux idées reçues, ne concerne-t-elle pas aussi largement les décideurs et administrateurs en charge de ce secteur.

Précisons d'abord qu'au-delà des appréciations *privées* que l'on a largement évoqué, la communication dans le secteur des déchets à Dakar interpelle principalement sur le traitement et le sort des déchets ménagers une fois sur le domaine public. Elle implique essentiellement deux niveaux :

- un niveau officiel, avec les actions en la matière menées ou pilotées par les instances gouvernementales et/ou les organismes s'occupant de la question. On peut décrire cette communication déchets, comme délibérément orientée et faussée dès le départ, et même parfois très légère. Très souvent à charge contre les populations et contre les structures intervenants, elle n'aborde que les aspects hygiéniques de la question, alors que pour le reste, une certaine confidentialité est de rigueur,
- et un niveau dit populaire avec une communication *libre* à travers des expressions d'opinions diverses. On retiendra dans ce volet, les prises de position diverses et isolées, et celle d'une opinion publique utilisant les médias privés et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour exprimer ses vues sur la question. Mais on y retrouve aussi une forme de communication déchet *muette*, mais spatialement plus parlante, dont les populations et parfois élus sont acteurs.

L'approche officielle en matière de « communication-déchets » à Dakar, restée verticale et hygiéniste, est principalement axée sur la prévention-sensibilisation. Guidée par une couverture hautement médiatisée en faveur de la « prophylaxie déchet », elle s'appuie sur des campagnes publicitaires dites « *d'éducation* »<sup>1</sup>. Certaines dates repères telles « La journée Mondiale de l'Environnement » (dont le thème national au Sénégal en 2000 fut « *Ensemble, mobilisons nous pour lutter contre l'insalubrité de nos quartiers* »), ainsi que des la tenue dans la ville d'événements de grande envergure<sup>2</sup> constitueront aussi une occasion mise à profit pour procéder à quelques *démonstrations*.

<sup>1</sup> Cette incursion du déchet dans les médias aura tendance à s'accroître à l'approche de dates phares telles que « La Quinzaine Nationale de l'Hygiène et de la Propreté » initiée sous le régime socialiste et mise en œuvre par le ministère de la Santé. Ces structures, tout en rappelant les principes d'hygiène élémentaires (se laver les mains au sortir des toilettes et avant les repas, éviter la consommation alimentaire à proximité des foyers bactériens dont les dépôts d'ordures...), magnifiait l'implication populaire dans l'amélioration de l'hygiène. La déclinaison post-sopie de ces initiatives se manifeste par de nombreuses déclarations des responsables du parti au pouvoir (PDS) en faveur d'actions de propreté et par des opérations de nettoyage qui toutefois restent très isolées.

<sup>2</sup> On a dit précédemment que ces grands *toiletages ponctuels* avaient souvent en ligne de mire certains événements tels les conférences internationales qui se tiennent dans la capitale, les visites présidentielles, la célébration de la fête de l'Indépendance...

Elles s'illustrent à grand renfort d'images de l'action gouvernementale en la matière, avec notamment des opérations ponctuelles d'éradication des dépôts anarchiques, avec *sorties* de ministres et autres responsables donnant le ton et mettant *la main dans le cambouis*, en enlevant des débris *balai en main*. Le tableau officiel est à l'occasion complété par des interventions devant les médias. Destinées à calmer les *impatiences* de la population quand la situation d'insalubrité atteint un seuil préoccupant, elles servent aussi généralement à démontrer à l'opinion publique nationale et internationale, l'intérêt porté à cette question : cette médiatisation des actions de lutte contre l'insalubrité, sensée instaurer une culture de la propreté, se veut aussi inciter les populations à participer aux diverses actions de salubrité.

Mais, même si elles peuvent toucher un large public, ces initiatives n'en restent pas moins épidermiques, isolées et souvent empreintes de cette motivation politicienne, que Cheikh Guèye évoquera en parlant d'une culture de la « télévisualisation » pour dénoncer des actions « *poudre aux yeux* » du peuple. Il faut dire que pour nombre d'officiels impliqués et qui d'ailleurs arborent aussi la casquette de responsable politique ou d'élu local, ces sorties régulières sont souvent l'occasion de protéger leur image et dégager toute responsabilité sur le mauvais fonctionnement d'un aspect de la question qui revient le plus souvent sur le devant de la scène : celui de la collecte. Si tous stigmatisent généralement les sociétés de nettoyage en charge de la question et leur faillite dans cette mission, beaucoup dénoncent aussi en *off*, l'incivisme des populations en la matière tout en évitant de le reconnaître en public.

On peut aussi évoquer une déclinaison de cette approche verticale avec les leviers « *chefs de quartiers*<sup>1</sup> » devant appuyer l'action gouvernementale, ainsi qu'à travers l'implication d'ONG et Associations de quartiers cooptés pour relayer le discours officiel. Naturellement si ces derniers peuvent arguer de leur proximité avec les administrés et constituer ainsi une sorte de courroie de transmission pour l'administration, rares sont cependant ceux dont les actions sont véritablement empreints du sentiment communautaire, et qui parviennent à des résultats probants. Rappelons à ce titre comment dans certains quartiers, des milieux associatifs se réclamant pourtant *apolitiques*, une fois embrigadés, s'adonnent en connivence avec des responsables de représentations politiques locales, à des règlements de compte politique en instrumentalisant l'insalubrité publique<sup>2</sup>. Toutefois, on l'a vu, l'instrumentalisation du déchet à travers une approche spatiale peut aussi être spontanée ; elle donnera alors naissance aux dépôts anarchiques contestataires érigés par les populations pour manifester leur ras-le-bol aux autorités chargées de cette question, notamment en cas de crise dans la collecte des déchets.

Mais hormis ses limites, l'ambiguïté et l'incohérence de l'approche communication officielle en matière de déchets apparaît rapidement et de manière très saillante, lorsqu'à cette occupation médiatique officielle de la scène rudologique, s'oppose une quasi-résistance des pouvoirs publics et des responsables des organismes ou sociétés (publics ou privés) à lever le voile sur des aspects plus concrets dans la gestion de ce secteur, qui semble dès lors renfermer des « secrets d'Etat ». La rapidité de certains responsables à réagir dans la presse tranche en effet paradoxalement, pour le cas de Dakar, avec cette attitude de *réserve*, quand il s'agit d'aborder des aspects plus techniques.

<sup>1</sup> Les chefs de quartiers étaient jusqu'à période récente les représentants à l'échelle des îlots des quartiers de l'autorité administrative : ils délivrent les Certificats de Résidence et jouaient le rôle de régulateurs de la vie sociale du quartier (règlement des conflits...). En outre, ils avaient la responsabilité des équipements collectifs du quartier et représentaient les porte-parole de la population locale. Mais leurs attributions sont de plus en plus grignotées par les Mairies d'arrondissement. Actuellement, leur rôle se limite à une fonction coutumière, même s'ils perçoivent encore une indemnité d'environ 20 000 FCFA mensuels de la part de l'Etat.

<sup>2</sup> Rappelons aussi certains épisodes comme le Set-Sétal, où durant lesquels l'autorité publique magnifiait la prise de contrôle rudologique de la rue par les populations. La suite a montré les risques d'une délégation trop légère de responsabilités régaliennes à des structures évoluant en dehors de la zone de gravité gouvernementale pouvait présenter des risques de récupération.

On a en effet vu comment les officiels en charge de ce secteur qui n'hésitent pas à attirer l'attention des médias, pointer les tares des sociétés de nettoyage et au besoin, investir la rue afin de donner l'exemple en matière de propreté, montrent en revanche de profondes réticences à divulguer quelque information concernant les modalités des contrats de cession du marché, ou tout autre élément abordant la rémunération des sociétés de nettoyage. Même son de cloche chez AMA ; en refusant d'avancer quelque chiffre officiel, l'organisme n'a sans doute pas voulu prendre le risque de reconnaître ses faibles performances, aveu d'échec au moment où elle prétendait assurer un taux d'environ 60 % de collecte pour l'ensemble de la région dakaraise.

Cette *diversion* à laquelle se prêtent les acteurs institutionnels et à laquelle on peut adjoindre les rétentions statistiques<sup>1</sup> évoquées plus haut, permet au administrateurs d'éviter dans leur communication, d'aborder ces questions de fond. Mais une telle approche ne peut être que préjudiciable au secteur qui gagne à bénéficier de plus de transparence. Sans atteindre la situation de l'omerta sur les déchets à Rome<sup>2</sup>, ce traitement quasi secret s'agissant des informations clés, ne permet en effet pas une meilleure lisibilité dans les prérogatives attribuées et une évaluation effective des actions menées par les différentes parties impliquées.

Précisons que ce ne sont pas les médias mis à contribution avant les campagnes de nettoyage initiées çà et là par quelque structure intervenant dans le secteur des déchets qui sont en cause ; ils ne font que rentabiliser leurs espaces temps-fréquence. D'ailleurs à leur décharge, quelques effets positifs de ce boom audiovisuel sur la question des déchets, sont à noter. En effet, si généralement peu parmi ces vecteurs de communication<sup>3</sup> s'intéressaient jusque là réellement et /ou de manière permanente aux questions environnementales, la dégradation du cadre de vie notamment en milieu urbain leur a donné une belle opportunité de s'intéresser à des domaines jusque là ignorés tel celui des déchets.

La presse écrite qui réservait jusque là des dossiers à certaines thématiques traditionnelles comme l'économie, la santé ou encore le social, intègre désormais dans ses colonnes des phénomènes corollaires à la gestion actuelle du service du nettoyage. Insalubrité de certains quartiers, irrégularité de la collecte sont ainsi ...relatées à l'occasion.

Ces médias ont depuis quelques années été rejoints par la presse audiovisuelle qui *invite* elle-aussi le déchet dans ses programmes, par le biais d'émissions interactives qui font partager les opinions en la matière.

<sup>1</sup> En précisant que parfois certaines de ces informations statistiques et techniques sont tout bonnement inexistantes.

<sup>2</sup> Rome a connu en mai 2007 une grave crise de gestion de ses déchets ménagers, les usines de tri-compostage étant saturées, les camions bennes ne procédaient plus au ramassage des ordures conférant à la ville méditerranéenne des allures de décharge à ciel ouvert : les ordures s'amoncelaient dans toutes les artères, atteignant par endroits 3 m de hauteur. Dans certaines régions de Rome, la mafia s'est en effet emparée progressivement du marché du traitement des déchets ménagers notamment en prenant le contrôle de quelques 1500 carrières qu'elle utilise pour la mise en décharge des ordures. Se faisant, elle a ainsi empêché des bénéfices de quelques 5 milliards d'euros en 2006 sans avoir mis en place comme convenu des méthodes d'élimination convenables notamment dans l'utilisation des carrières. Outre les dépôts anarchiques, elle a racheté d'anciennes carrières dans la région qu'elle transforme en décharges illégales non contrôlées sources de nombreux cas de pollution à la dioxine d'où le nom de triangle de la mort dont fut affublée cette zone. Un commissaire aux ordures fut créé au sein du gouvernement pour s'occuper expressément de la question.

<sup>3</sup> Concernant justement les médias, c'est en profitant de la démocratisation que le secteur de la communication (public ou privé) qui englobe aussi bien la presse écrite, parlée, l'audio- visuel a connu un grand foisonnement au Sénégal. On distingue notamment les organes de presse étrangers (chaînes et autres revues étrangères qui ne s'intéressent que partiellement ou épisodiquement (lors d'événements particuliers) à l'actualité concernant le Sénégal et les médias « nationaux » ou ceux implantés durablement dans le pays et qui couvrent de manière régulière (mais non exclusive) l'actualité qu'elle soit générale ou alors ciblée. Au niveau de la presse écrite, on retrouve pas moins d'une vingtaine de quotidiens, hebdomadaires, mensuels, alors que pour la presse parlée, 8 stations radios, dont 5 privées et 3 publiques émettent leurs programmes. L'audio- visuel aussi n'est pas en reste avec 4 chaînes de télé dont 2 relevant du service public en plus des nombreuses revues spécialisées, touchant des domaines variés tels que le sport, l'art en général (musique, danse, mode...). On peut aussi signaler dans ce cadre la mise en place du Groupe environnement Presse (GREP) qui entend contribuer à une synergie entre la presse, les gestionnaires des ressources naturelles et les conservateurs de la nature pour promouvoir une gestion durable des régions marines et côtières du Sénégal.

Source de préoccupation et parfois de « coup de colère<sup>1</sup> », le déchet rejoint sur les ondes les divers sujets qui y sont abordés et relevant de la vie quotidienne des dakarois, et fait même parfois l'objet de quelques reportages télévisés visant généralement les mêmes difficultés du service déchet (prolifération des dépôts anarchiques).

Investissant aussi Internet, les auditeurs interviennent de plus en plus dans les forums et blogs pour dénoncer certaines pratiques en la matière ; on a d'ailleurs souligné que certains, selon des formules verbales assez violentes stigmatisaient aussi bien des néo-urbains à l'approche déchets *restée rurale*, qu'ils fustigent l'isolement de leurs quartiers en matière de prise en charge des résidus ou la dégradation de la collecte.

Toutefois, l'absence dans ces organes de spécialistes portés dans les analyses pointues sur ces questions d'environnement, empêche des investigations plus poussées. Cette lacune réduit les analyses critiques réelles, bien que quelques médias aient parfois mis en lumière quelques scandales déchets comme les tentatives d'importation de déchets dangereux.

Dans certains cas, les insuffisances des rédacteurs ont même induit des biais conséquents comme ceux ayant consisté à bricoler des chiffres statistiques s'agissant par exemple de l'évolution de la production réelle de déchets ménagers, ou encore à vanter les mérites écologiques bien discutables des initiatives de certains acteurs déchets. Ce fut le cas des reportages ayant fait état dans un passé récent, de l'existence à Dakar d'une filière artisanale basé exclusivement sur la récupération de matériaux résiduels, et bénéficiant d'un *label* écologique, alors qu'en réalité, ce secteur fonctionnait avec des modes d'approvisionnement hybrides (matériaux désuets et matériaux neufs).

Ces exemples d'extrapolation statistique, ou encore d'attribution légère et injustifiée de labels *écologos*, montrent qu'il demeure primordial d'avoir une communication saine et professionnelle en matière de déchets, quel que soit le stade abordé sur la chaîne de prise en charge. Dans ce cas présent, il semble en effet vain de se mettre sous les projecteurs des initiatives pour le moins perverties dès le départ, et en cela une mise à disposition du public d'informations fiables tient une place primordiale dans le processus.

L'autre volet de cette communication déchet officielle semble s'orienter vers une approche pédagogique de *l'éducation environnementale* que ce soit en milieu scolaire, associatif ou dans les médias. Sensibiliser les futurs citoyens dès leur plus jeune âge par le biais de l'appareil éducatif de base n'est pas en soi inapproprié, bien au contraire. On a d'ailleurs rappelé dans la première partie de l'étude que jusqu'à un passé récent, un volet hygiène (propreté du cadre d'évolution) et santé (bucco-dentaire, corporelle...), était intégré aux enseignements dits d'éducation civique et morale, dispensés aux élèves durant le cycle primaire.

Toutefois, l'approche éducative largement mise en avant comme facteur devant permettre de réduire l'insalubrité ambiante, semble occulter l'ampleur des tares techniques en la matière : faiblesse des équipements de collecte mobiles, non couverture de certains quartiers, non prise en compte des productions fantômes etc. Qui plus est dans ces exemples d'éducation hygiénique précités, hormis l'environnement *clos* ainsi que la présence d'une autorité qui *veillait au grain*, des référents matériels tangibles (balais, poubelles et collecte en PAP ou lieux de dépôt officiels avec des conteneurs régulièrement vidés) permettaient une articulation de la théorie à la pratique et rendait le processus crédible.

<sup>1</sup> On a d'ailleurs vu dans la première partie de l'étude que certaines populations n'hésitent pas à manifester leur ras-le-bol en la matière en déversant des débris sur les grands axes de communication. Quant elle a court dans les quartiers aisés, cette pratique a pour but de faire réagir les autorités notamment durant les périodes de crise dans la collecte des déchets, alors que pour les zones traditionnellement laissées pour compte, elle signe une sorte de rébellion rudologique.

Dans le cas de l'application d'une telle approche sur le domaine public, l'espace ouvert et neutre, accroît la difficulté d'arriver à de tels niveaux d'implications. De plus, ces indispensables référents devant compléter le volet théorique sont généralement inexistantes (passage régulier des bennes à ordures, mise en place de d'équivalent PAV ou déchetteries...), et que l'absence de crédibilité des instances en charge de ce secteur ne milite réellement en faveur de telles initiatives. En d'autres termes, il semble difficile de parvenir à mener cette éducation déchet, sans disposer en la matière des éléments, référents, et outils pédagogiques que sont aux politiques déchets, les *équipements et procédés*, devant accompagner cette inversion des pratiques sur le domaine public. On l'a d'ailleurs vu pour le cas des déchets anonymes, abandonnés dans les rues dans la quasi-totalité des quartiers de l'agglomération, dépourvus de corbeilles de captage. Point de convergence de la ville, le Plateau en constitue une bonne illustration, avec ses artères envahies par les petits déchets, rejetés par des populations qui déplorent l'absence de corbeilles de captage.

Alors en charge du service déchets, le groupe ALCYON avait aussi créé en 2000, une station radio ENVI-FM, par l'intermédiaire de la société concessionnaire italienne AMA. C'était en vertu d'une clause du contrat avec l'Etat sénégalais qui prévoyait de prolonger et renforcer la sensibilisation des populations. Cette approche communication déchet se soldera sans surprise par un échec qui s'explique très aisément : hormis d'être prématurée, l'initiative lancée sans que la moindre amélioration n'ait été constatée sur le front de la collecte des déchets (équipements fixes ou mobiles), finira même par agacer les populations.

En réalité, cette méthode de communication qui relève plus d'un souci de d'affiner les niveaux de performance, s'adapte à des systèmes déjà normés, lesquelles normes sont relativement bien appliquées par les parties en présence, c'est-à-dire prestataires du service et usagers. Il ne peut en aucun cas donner des résultats probants dans le cas de systèmes désarticulés et/ou désorganisés et dans lesquels les destinataires ne bénéficiant pas de ces seuils de base, gardent en tête et en permanence le caractère inapproprié *infantilisant* de telles initiatives mises en œuvre. D'où la nécessité pour Dakar de d'abord repenser l'ensemble de la chaîne, mettre en place les équipements logistiques (fixes et mobiles), et regagner la confiance des usagers, avant de songer à ces aspects qui relèvent d'un polissage de l'organisation. En d'autres termes :

- Définir les objectifs et préparer les usagers en enclenchant simultanément la communication pré-réalisation.
- Mettre en place les équipements.
- Compléter la communication par un volet suivi.

Proposer aux populations une prise en charge publique satisfaisante, constitue un préalable à toute amélioration hygiénique ou esthétique que cible une politique *ville propre*. Cela, même le ségrégationniste pouvoir colonial de l'époque avait fini par l'admettre et proposer aux «*indigènes*» une prise en charge de leurs déchets sur le domaine public.

S'agissant de la collecte et de l'évacuation des matières résiduelles, l'extension la normalisation de la couverture avec l'implantation de PAV donnant des résultats satisfaisants et bien visibles par les populations s'avèreraient donc des tremplins de communication plus efficaces et plus pertinents qu'un déploiement médiatique permanent désavoué par la déliquescence de la prise en charge officielle. Telles initiatives semblent en effet davantage plausibles que certaines recommandations prématurées s'orientant vers l'instaurer du tri chez les particuliers, ou l'utilisation de sacs poubelles « aux normes ». C'est dire qu'en lieu et place d'une communication informationnelle, il semble plus stratégique de privilégier un processus *addictant* ou d'accoutumance à la propreté publique, avec des initiatives qui constitueront des mesures d'appel.

## 4.2 Résistance des perceptions négatives à l'endroit du secteur des déchets.

Bien qu'une nette évolution soit globalement constatée, les métiers liés à la gestion des déchets restent encore dans nombre de pays en voie de développement sous le coup de l'appréciation dévalorisante qui les a caractérisés depuis leur apparition. Cette externalité négative y serait presque fœtale si l'on en croit CISSE qui souligne que pour le cas de l'Inde, *la récupération informelle des déchets qui est une activité socialement déconsidérée, car réservée aux castes inférieures indiennes est pratiquée dans de mauvaises conditions d'hygiène*<sup>1</sup>.

En réalité, ce que BERTOLINI appelle *le préjudice moral lié au métier d'éboueur*, pourrait être à Dakar, être étendu à l'ensemble des métiers annexes qui gravitent autour des ordures : ils souffrent tous d'un manque général de considération. En Europe, le métier d'éboueur longtemps associée au clochard ou au bagnard, a quasiment évolué en même temps que le développement technique et glissé vers des tâches de moins méprisées et des opérations moins ingrates de manutentionnaire. Cette image de *sale métier* est encore largement présente à Dakar et est même portée par l'ensemble des groupes évoluant dans le secteur des déchets et généralement considérés comme marginaux<sup>2</sup>.

Cette refonte de la communication déchet cible aussi la péjoration sémantique qui affuble le terme déchet à des matières pouvant faire l'objet d'une réutilisation, péjoration source de contradiction<sup>3</sup>. En parlant « *d'une concordance établie entre le mot et la chose : ordure, excrément, débris, scorie, saleté, résidus, détritrus...qui renvoient tous à un lexique de l'abjection (...) termes connotés par le renvoi à un ordre de dégradation, de perte et de dévaluation dans l'ordre symbolique* », Cyrille HARPET<sup>4</sup> en fait d'ailleurs le constat. L'auteur reconnaît, « *toute activité humaine ou phénomène décrit à partir de ces qualificatifs ou affublé de ces attributs de disqualification sera comme marqué du sceau de l'abjection. Difficile dans ce contexte d'imaginer valoriser les procédés, les techniques et les hommes qui travaillent dans ce domaine de l'ineffable « corruption »*.

Mais, aussi favorable qu'elle puisse être, cette *réhabilitation* sémantique souhaitée devra amplement s'appuyer sur cette refonte des mentalités « par la preuve », concernant toute la chaîne de ce secteur des déchets : une communication déchet basée sur des outils-repères concrets.

La perception sociale dévalorisante entourant les déchets dès leur mise au rebut, et qui tel qu'on l'a vu, s'accroît encore plus sur le domaine public, doit aussi pour beaucoup à l'atmosphère d'incompétence et d'amateurisme qui caractérise pour les populations, l'organisation officielle du service du nettoyage. Une professionnalisation de la filière permettra aussi d'influer sur ces clichés entourant les métiers officiels gravitant autour du déchet qui en plus de l'image négative qu'ils véhiculent, sont encore généralement très mal rémunérés.

<sup>1</sup> CISSE Oumar (2007). L'argent des déchets. L'économie informelle à Dakar. Editions KHARTALA-CREPOS. 164 Pages 16

<sup>2</sup> BERTOLINI nous apprend qu'au chapitre des moyens humains, les vieillards, les pauvres, bref les marginaux étaient pendant longtemps ciblés pour accomplir ce travail dévalorisant : la théorie prônait l'utilisation de déchets sociaux dans le procès de ramassage et de traitement de l'ordure. C'est la conjonction entre déchet et déchet social, le mépris de l'ordure devient vite mépris de l'éboueur, soit donc un évident problème de considération sociale rajoute l'auteur.

<sup>3</sup> Aussi dans le cas de Dakar difficile d'occulter cette barrière tant le fait est frappant quand il s'agit d'aborder le déchet dans la parenthèse neutre à positif. Ce malaise m'est apparu en évoquant le « mbalit » (déchet en Wolof) d'un point de vue ressource (noble) pour les récupérateurs ou les artisans qui sont les principaux à tirer profit des déchets. Ces derniers bien que peu décontenancés par la « face de la matière », se sentent néanmoins méprisés juste à l'évocation de ce terme bien que notre démarche prudente de surcroît, ait été naturellement et totalement exempt du moindre dédain.

<sup>4</sup> Mais l'auteur ne manque pas lui non plus (par défaut ?) de subir la castration terminologique source d'une frustration étymologique certaine. Cyrille Harpet « Le mot et la matière : soubassements philosophiques du traitement des déchets par l'incinération » in Incinération des déchets ménagers : la grande peur P155-175

Si à Dakar les récupérateurs ambulants semblent être au bas de l'échelle sociale de la profession *déchets*, préposés au balayage, éboueurs et même conducteurs de bennes à ordures pourtant mieux placés sur la hiérarchie des *agents-déchets*, restent encore méprisés<sup>1</sup>. Cette gêne intrinsèque au métier et au secteur des déchets en général est ici renforcée par un certain nombre de légèretés et de manquements qui ne contribuent pas à inverser la tendance.

Ces approches négatives ne pourront naturellement être inversée qu'au travers d'une requalification spatiale du service déchets notamment par une meilleure présence des équipements fixes ou mobiles de collecte. Ces préalables ainsi mis en œuvre, une prestation de service convaincante finiront de lever les préjugés négatifs qui inhibent en partie une plus grande implication des usagers, qui *attendent d'abord de voir*. L'ensemble du secteur fort de son poids économique (emplois, transactions), et de ses potentialités, en gagnant en efficacité, et en transparence, gagnera aussi en crédibilité.

Une inversion de cette perception négative du déchet prendra du temps, tout comme elle nécessitera d'infiltrer un maximum de canevas d'appréciation négatifs, avec comme objectif à terme de gommer cette image méprisante qui accompagne encore à Dakar ce secteur encore mal considéré. On l'a dit, certaines résistances persisteront encore ; en amont et à l'échelle domestique, certains phénomènes d'apparence étrangers à cette question comme le domesticat urbain, resteront impliqués dans la perpétuation des clichés rebutants. Mais ces exemples sont balancés par d'autres cas comme les artisans et buuju-men<sup>2</sup> rencontrés, qui depuis longtemps ont compris que « *le terme ne qualifie pas toujours au mieux la matière* », à laquelle ils ont recours. Même s'ils sont encore considérés comme des marginaux, ces acteurs ont su créer chez les populations ce déclic leur permettant de voir autrement le déchet comme une source de revenus et comme un gisement de matière, et utilisant même les produits issus de la transformation de ces déchets.

Si en matière de politique déchets à mettre en œuvre, ce processus de réajustement des mentalités doit s'appuyer sur une véritable stratégie de communication, cet élément essentiel à leur réussite ne doit pas viser les seuls administrés, c'est-à-dire les populations souvent accusées de se désintéresser de ces questions. La sensibilisation-communication traditionnellement menée à charge par les politiques administratives, a en effet trop souvent eu pour cible les masses populaires, longtemps considérées par les décideurs notamment gouvernementaux, comme dispensées d'esprit critique<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Nombre d'entre eux déclarent en effet se sentir aussi dévalorisés socialement que leurs collègues ripeurs : ils confient avoir déclaré à leurs familles respectives (notamment à leurs épouses), exercer le métier plus gratifiant de ...routiers, histoire de dissimuler leur statut « honteux ».

<sup>2</sup> On sait par exemple qu'au Sénégal les pouvoirs publics ont depuis longtemps compris et joué sur l'importance des vecteurs de communication pour la mise en œuvre des politiques notamment agricoles à travers la radio éducative rurale, mais aussi dans des questions plus sensibles ayant trait à la vie politique. Si par la suite la diversification des médias ainsi que la démocratisation des ondes ont sensiblement limité la portée d'un message gouvernemental « *petit lait* » pour les masses populaires, l'outil communication reste encore très usité.

<sup>3</sup> Nom donné aux récupérateurs itinérants qui sillonnent la ville pour recueillir notamment dans les poubelles différents objets à revendre. Ils sont en compétition directe avec les éboueurs, mais aussi avec leurs collègues sédentaires établis sur le site de la décharge de Mbeubeuss située à environ 40 km de la capitale sénégalaise.

Politiques et les décideurs ont la responsabilité de la mise en œuvre des actions de planification et d'aménagement avec un souci de parvenir à une acceptation des objectifs par les populations. Cet objectif n'est pas incompatible la fermeté d'un volontarisme lucide et légitime. Il convient donc pour ses acteurs de s'attacher à trouver la bonne information concernant les divers aspects de la question pour lesquels ils envisagent une intervention ou une action, ici en l'occurrence des données fiables, et permettre par le biais d'une transparence dans la communication, l'accès au grand public de ces éléments techniques (qu'ils soient statistiques et financiers), devant étayer leurs mécanismes de gestion actuels ou démontrer la pertinence de ceux envisagés. Si cette remarque s'applique en premier à la production domestique, elle reste tout aussi valable pour l'ensemble des autres producteurs de déchets non ménagers.

L'intérêt sera pour le grand public ainsi que le milieu de la recherche, d'accéder à des informations concernant ce secteur, en vue notamment de mener études et analyses, alors que les collectivités pourront à travers ces informations mieux cibler leurs actions. Hormis la mise en place de procédés de prise en charge convenables pour leurs résidus, ils doivent aussi être astreints à une totale transparence concernant une communication statistique sur leurs résidus pour des raisons de traçabilité et de veille sanitaire.



## **CHAPITRE IV. L'horizon « déchets » à Dakar, face aux réalités « géorudologiques » mondiales.**

L'univers des déchets n'échappe pas aux effets de certaines réalités mondiales actuelles d'ordre géoéconomiques et géoécologiques ; on en verra plus loin quelques manifestations. Toutefois, les pistes et les recommandations énoncées plus haut pour Dakar, et visant une meilleure gestion des déchets solides, restent pour une large part du ressort des autorités sénégalaises, garantes de la santé et du bien-être des populations. Partout en effet, il appartient aux pouvoirs publics nationaux, de veiller à minimiser les éventuels impacts nuisibles de ces facteurs géopolitiques, sur le service proposé aux populations, à défaut de n'en tirer que seuls avantages. Rappelons que ce service, comme l'ensemble des autres mesures déchets, peuvent être élaborées et menées, ou par les pouvoirs publics nationaux, ou par des structures privées.

On peut admettre que pour Dakar comme pour les villes des pays en voie de développement, les contraintes induites par lesdits déterminants dans le déploiement des stratégies déchets, soient très présentes, même si elles se manifestent principalement au travers de la gestion hygiéniste qui y est encore de rigueur. Perceptibles de manière directe avec l'exemple de l'intervention de multinationales aux procédés parfois discutables, ces contraintes peuvent aussi s'illustrer par un certain nombre de pesanteurs indirectes, dont celles financières et d'ordre macroéconomique, qui peuvent limiter les éventuels investissements publics à dédier à ce secteur.

Il est donc important d'évaluer dans les PVD, la marge de manœuvre des pouvoirs publics dans le processus de gestion de ce secteur. Toutefois, il convient aussi de voir si parallèlement à ces logiques géopolitiques, les initiatives publiques qui y sont mises en œuvre en la matière, vont déjà dans le sens de l'amélioration du cadre de vie à laquelle aspirent leurs populations. En d'autres termes, poser la question de savoir si l'on retrouve pour ces pays, les mêmes objectifs qui placent les populations au centre des dispositifs en dépit d'une approche essentiellement hygiéniste, et surtout, la même volonté politique d'arriver à des résultats probants.

Répondre à ces interrogations nécessite de tenir compte de trois principaux facteurs :

- la variabilité des approches déchets en fonction des grandes sphères économiques mondiales,
- les effets qui peuvent être qualifiés de pervers sur la question déchets et dans les pays du sud (ou les moins avancés), de certaines mesures écologiques et énergétiques adoptées puis appliquées dans les pays développés,
- et enfin, la mondialisation économique du produit déchet, et notamment celui dit banal. Ce produit en étant aussi bien générateur d'un ensemble de services monétarisés, qu'une *matière* à valeur ajoutée, suscite des convoitises et fait intervenir des leviers pas toujours bien identifiés (lobbies, groupes d'intérêts etc.).

### **1. La gestion des déchets dans le monde : des objectifs variables entre nations du nord et pays du sud.**

Grosso modo, les objectifs environnementaux définis et poursuivis par les nations leaders-locomotives économiques du monde (Etats-unions tels que les USA, ou grands ensembles comme l'UE), sont de deux ordres. Ceux dits nationaux, qui les concernent directement et qui relèvent de leurs mécanismes propres. Ce sont les réglementations « locales » en matière de pollution, de gestion des ressources avec effets pour le court ou le long terme : politiques d'usage rationnel de la ressource eau douce, mesures de protection de la faune et de la flore zonales, ou encore, normes imposées en matière de pêche ou de chasse etc. Ensuite, ceux que l'on pourrait qualifier supra-continentaux : on peut citer de manière non exhaustive, les mécanismes de réduction des gaz à effet de serre, responsables de certaines modifications

climatiques constatées, ou encore la protection des poumons verts de la planète comme la forêt amazonienne, en proie à une déforestation accélérée. Ce sont des questions qui ignorent frontières et zones d'influence, et dont le règlement nécessite inévitablement un consensus-action à une échelle planétaire. L'établissement d'un tel accord reste d'ailleurs contrarié par la position discordante de certaines puissances telles que les USA ou la Chine, encore peu disposées à supporter les coûts économiques de tels engagements trop contraignants pour leurs « armadas » économiques.

Quoique d'occurrence assez récente, la question déchet est aussi dans les pays industrialisés, largement associée à ces nouveaux objectifs géo écologiques. Se situant plutôt dans le premier point évoqué, elle développe une double perspective prenant à la fois en considération, les pratiques environnementales ciblant la qualité de vie ainsi que la protection civile des populations, et une pression énergétique devenue de plus en plus accrue.

### *1.1 Un souci de prise en charge « écologique » en occident.*

#### *1.1.1 Améliorer la qualité de vie...*

Les performances varient encore en fonction des pays. Mais, à l'image de la protection civile par une limitation des nuisances (normes ISO ou CE imposées), ou de la préservation des écosystèmes contre surexploitations et dégradations diverses, des pratiques environnementales à effets bénéfiques directs pour des populations, ont été mises en place depuis près d'un siècle en occident. Sous l'impulsion des états les plus en avant-garde en matière de *veille* sur bien-être des populations et de leur environnement, s'opère d'ailleurs un nivellement par le « haut », depuis qu'il a été jugé plus pertinent de « *faire partager* » une législation et des procédés contraignants, plutôt que de les restreindre à une application locale aux effets limités.

Continuellement capitalisées ces dernières décennies, ces stratégies ont permis l'atteinte de hauts niveaux de satisfaction, avec la caution d'une « *conscience écologiste* » désormais rompue à la stratégie économique et communicationnelle. De l'alimentaire aux produits manufacturés, c'est l'édifice même de la société de consommation, qui a ainsi été *escaladé et investi*. L'agriculture bio ou raisonnée gagne du terrain, en même temps que l'utilisation des pesticides et herbicides s'est retrouvée plus encadrée. Les OGM et les technologies utilisant les ondes basses (fours, téléphones portables, antennes relais et wifi), restent soumis au principe de précaution. La réglementation écologique s'affine aussi pour les biens durables de confort (électroménager, automobiles). Selon les cas, ils bénéficient de primes écologiques (voitures vertes ou roulant au biocarburant, chauffage et isolation écologiques des bâtiments et maisons...), ou sont frappés de taxes spécifiques (véhicules gros pollueurs). La *fièvre écologiste* selon l'expression de LEVIER (1996, 376), s'oriente actuellement vers le carbone produit par les activités. Des taxes compensatoires prélevées aux producteurs, doivent permettre de financer des politiques vertueuses ou des initiatives de développement durable, alors le transport par ferroutage et par voie fluviomaritime semblent promis à un bel avenir .

Partant de considérations locales ou *localisées*, la même démarche a été d'abord individuellement adoptée par les nations industrialisées concernant les diverses sources de pollution, provenant des rejets artificiels. C'est qu'entretemps, les écosystèmes avaient largement montré leurs limites à absorber et synthétiser ces matières résiduelles non traitées ou découlant des méthodes d'élimination approximatives. La nature peinait à assimiler de telles productions, atteignait son niveau de saturation. Un point de rupture était atteint avec ces rejets massifs, conséquence de l'explosion démographique (étalement et densification des établissements humains), de l'industrialisation (multiplication des processus de fabrication, de production et/ou de transformation de produits avec une forte proportion de rejets sales), mais aussi de la surconsommation. L'extension de la gamme de produits mis sur le marché, a favorisé le sur emballage des produits à destination des consommateurs.

Soucieux du devenir des déchets dont ils sont les plus gros producteurs, les pays développés ont du intégrer des normes imposées par les organismes d'« alerte ».

Une plus grande implication politique y était déjà constatée, avec notamment l'institution dans les attelages gouvernementaux de ministères de l'écologie ou de l'environnement, ou encore d'agences spécialisées dans la mise en œuvre de politiques déchets. Mais, le *réveil* est largement imputable à l'avènement d'une législation supranationale encore plus sévère, venue renforcer les arsenaux juridiques nationaux pourtant exigeants. Au sein de l'Assemblée Européenne, des mesures déchets ont fini par être promulguées par les députés, agissant en parallèle avec des opinions publiques nationales devenues plus vigilantes et ayant désormais leur *mot à dire*. Bruxelles fait appliquer dans les pays de l'union, une réglementation faite de seuils critiques ou quotas à ne pas dépasser, en vue de prévenir ou réduire les effets des pollutions diverses.

L'évolution a été plutôt lente pendant plus de cinq cent ans : en occident, l'édiction des premières mesures déchets à vocation sanitaire de la période du moyen-âge ne sera véritablement renforcée qu'avec l'émergence de l'hygiénisme au début du 20<sup>e</sup> siècle. Mais depuis la mise en œuvre de ses théories, des progrès considérables et rapides ont été réalisés dans l'amélioration des conditions de prise en charge des déchets, jusqu'à aboutir aux politiques actuelles, résolument écologiques.

Qu'il soit d'origine agricole ou industrielle, le rejet des matières résiduelles est désormais contrôlé et soumis à une réduction maximale, avec en général des mesures visant à la source, les process de production.

Pour les déchets banals aussi, élus locaux, gouvernements, de même que les militants et certains acteurs de la société civile entendent de plus en plus mettre devant leurs responsabilités leurs compatriotes, ces *consommateurs voulant des produits mais pas les déchets qui les accompagnent*<sup>1</sup>. Hormis une implication citoyenne à travers l'amélioration des taux de tri des déchets domestiques chez les particuliers, (bornes de collecte sélective implantées dans les agglomérations urbaines, ou système des bacs de triage des déchets à domicile), le portefeuille du contribuable est désormais sollicité pour des initiatives plus écologiques dans la gestion des déchets. Après avoir participé au financement des objectifs hygiénistes officiels par le biais de la TEOM et des redevances poubelles, la pesée embarquée en incitant à la réduction de la production domestique de déchets, ambitionne aussi d'avoir une incidence plus en amont sur la gestion des ressources (limitation des prélèvements) et sur la qualité du cadre de vie (limitation des rejets dans l'environnement). En amont, ont été instituées des initiatives de limitation des pollutions *collatérales* liées au transport des déchets (réduction des émissions de carbone).

Si donc globalement l'un des objectifs primordiaux dans les pays de l'espace européen est à terme, de parvenir à améliorer les conditions sanitaires dans la prise en charge des rejets, il est aussi question de gommer les disparités à l'échelle de l'union. Il faut dire que les performances varient encore largement selon que l'on considère les pays les plus avancés en la matière à l'image de ceux nordiques (Suède, Danemark...), ou alors ceux de la frange méditerranéenne encore à la *traîne*. Pour Stockholm, Oslo ou Copenhague par exemple, les préoccupations sont de l'ordre de l'affinement des pratiques, avec comme objectif l'abaissement des seuils de tolérance en matière de pollution, alors que Naples ou encore Marseille, sont toujours en croisade contre des questions plus *élémentaires* que ce soit à l'échelle des industriels et des citoyens pollueurs, mais aussi des pouvoirs publics parfois accusés de complaisance.

<sup>1</sup> LALONDE B, (1990). Communication au colloque « Pas de visa pour les déchets : vers une solidarité Europe/Afrique en matière d'Environnement ». Edition Harmattan 1990. 222 pages.

Pour ces pays, *moyens (ou mauvais) élèves* en matière de politiques déchets, l'heure est à la traque des *contournements* illégaux de certains commerces qui abandonnent des sacs de déchets anonymes, afin d'éviter des frais supplémentaires. L'accent est aussi mis sur l'incivisme de certains résidents. La pratique du rejet de sacs de déchets dans les sous-bois et abords des voies de grande circulation, dans les artères urbaines ainsi que sur les plages (notamment durant la période estivale), est encore fréquente, même si les responsables ne sont pas toujours *des locaux*...

Certains voyageurs européens sont en effet soupçonnés d'adapter leur conduite civique en matière de déchets, au niveau d'exigence en la matière, en vigueur dans les pays visités. Les groupes incriminés sont souvent les routiers professionnels internationaux en transit, disposant d'un habitacle mobile de vie, et y produisant des déchets ménagers. Mais on retrouve aussi au banc des accusés quelques touristes nordiques, notamment hollandais, danois, ainsi que des allemands, adeptes du camping-car. Il reproché à ces estivants, habituellement exemplaires à domicile dans les pratiques quotidiennes déchets (tri sélectif et dépôt méticuleux des déchets dans des points autorisés), et respectueux des règlements dans les pays modèles visités, de s'accorder un *break* lorsqu'ils séjournent dans les villes encore à la traîne, y compris dans certaines de l'UE.

Cette anecdote serait presque amusante, si elle ne trahissait à une échelle individuelle, un syndrome d'écologie nationaliste, mais aussi de manière plus dynamique, le développement d'une culture de l'« *écologie du bâton* » : *je trie parce que j'y suis astreint chez moi sous peine d'une sanction financière, voire d'une exclusion du service. Je réduis mes émissions polluantes, car je risque un supplément de taxes* etc. En d'autres termes, lorsque les contraintes sont inexistantes, assouplies ou levées, les vieilles habitudes semblent reprennent très vite le dessus.

Sont aussi dans le collimateur des pouvoirs publics et des collectivités dans leur lutte contre les *infractions déchet*, la communauté des *Gens du Voyage*, souvent désignée comme pratiquant systématiquement le rejets sauvage d'ordures sur les terrains qu'ils *squattent*. Toutefois, même si quelques comportements sont à déplorer chez ces itinérants, la question de la prise en charge de leurs déchets appelle une démarche plus globale. Elle implique en effet la dotation des agglomérations en aires de stationnement pour caravanes et véhicules habitats mobiles de groupes *dynamiques*. Dans ce lot, on retrouve aussi bien les tsiganes, les forains, que de simples touristes ou vacanciers, adeptes de caravaning et de camping. Equipés en dispositifs de confinement-collecte, de matières déchets (y compris fluides), voir de bornes de tri pour ordures, ces aires de campement publics tout en répondant à un besoin, permettront un meilleur captage des déchets potentiellement voués aux sous-bois et contrebas de routes.

Les autres initiatives complémentaires en matière de déchets, visent une meilleure prise en charge de la production de groupes sociaux marginalisés et/ ou victimes d'exclusions en la matière, ainsi que les marges urbaines jusque là délaissées (banlieues marginalisées et friches industrielles servant souvent de dépotoirs). Encore marginale, le pratique du tri sélectif des déchets banals dans les écoles, les administrations, les bureaux et entreprises, bref dans l'ensemble des établissements publics ou privés, est aussi largement encouragée par la sensibilisation et par la mise en place d'équipements de différenciation. L'effet *boule de neige* est d'ailleurs particulièrement recherché dans les écoles ; c'est qu'une fois convertis et formatés, ces agents de l'environnement en culotte courte, redoublent de vigilance une fois à l'extérieur. Bien que non assermentés, ils rappellent à l'ordre et au besoin, que ce soit à domicile, ou durant les sorties (restaurants, plages, séances de courses etc.).



**Photo 129 & 130** . Panneaux interdisant le dépôt d'ordures sur des parkings routier de stationnement provisoire. A gauche sur la N113 en Gironde à hauteur de Beautiran, et à droite à Marenne Adour, sur la D817 en direction de Bayonne. L'injonction s'adresse aux voyageurs et vacanciers indécents, adeptes de l'abandon de sacs poubelles remplies détritres ménagers, ou du rejet de déchets divers, sur les abords des routes, voies rapides et dans les sous-bois (*Cliché DIAWARA A-B 2009*).



**Photos 131 & 132**. *En haut*. Autre endroit et même interdiction, toujours en France. A Penne d'Agenais (Villeneuve-sur-Lot), ce panneau interdit le rejet de déchets, sur les berges du Lot, devenu dépotoir de gravats, de volumineux et de déchets ménagers. *En bas*. Sac poubelle d'ordures, abandonné à la sortie de la rocade bordelaise, près de Gradignan. La perspective d'une application généralisée de la pesée embarquée, risque de voir se développer le rejet et l'abandon de déchets ménagers ou de consommation dans la nature, et cela, malgré les risques encourus, avec des sanctions par amendes pouvant aller jusqu'à sept mille (7000) euros. De manière plus globale, c'est le renchérissement du coût pour le contribuable des procédés de prise en charge plus écologiques, qui va favoriser ces pratiques. Si les raisons seront généralement financières, ou découlant de la précarité sociale (abandons de déchets au portefeuille), d'autres pourraient avoir des soubassements contestataires, avec des populations récalcitrantes à adhérer à ces nouvelles normes et contraintes écologiques *Cliché DIAWARA A-B 2009*.

Plus en aval de la chaîne de traitement, les objectifs restent communs. Ciblant jusqu'ici le perfectionnement des procédés et installations de traitement leurs déchets de production, les nouvelles mesures destinées aux professionnels et aux industriels-producteurs de biens durables, les impliquent même dans le traitement desdits biens une fois déchus. Toutefois, ces derniers ont pu à titre de mesure compensatoire, répercuter au consommateur les coûts supplémentaires de ces initiatives, à travers notamment les écotaxes inclus dans le prix d'achat à l'individuel. Pourtant, chez les industriels, de grosses entorses à ces mesures sont parfois constatées : quelques entreprises continuent encore à stocker des matières polluantes sur des sites peu adaptés ou encore, à déverser illégalement et en *catimini* des fûts de déchets polluants et parfois toxiques dans les cours d'eau, fleuves et rivières.

Quant aux déchets banals, l'inertie des politiques est tout aussi dénoncée à travers les décharges brutes à Marseille ou encore la gestion désastreuse de la phase élimination des ordures pour Naples. Il est donc question d'un meilleur contrôle des gaz des décharges, au captage des métaux lourds contenus dans les lixiviats. Mais pour ce stade de l'élimination des déchets, ce sont les incinérateurs qui semblent cristalliser les attentions : si les avancées technologiques et la recherche scientifique ont permis la construction d'usines de plus en plus performantes, elles révèlent aussi régulièrement de nouvelles pollutions pour lesquelles ces usines sont en cause. En Europe, des études récentes sur les procédés de traitement des déchets banals, ont prouvé la toxicité des fumées rejetées par la plupart des incinérateurs de déchets ménagers. Il existerait en effet un lien entre risque de développement du cancer, et présence d'incinérateurs, notamment pour les populations résidant à proximité de telles installations : leur sang présenterait un taux de dioxine plus élevé que la norme fixée par les instances de l'UE, à savoir 0,1 ng de dioxines par m<sup>3</sup> de déchet incinéré. Qu'elles soient sources de contamination à la dioxine, ou de production de gaz à effet de serre, le pouvoir nocif de ces équipements a conduit les experts de l'UE à énoncer des directives de mise aux normes ou à reconsidérer celles en vigueur. Globalement, les recommandations s'orientent vers une stabilisation des fumées rejetées par adjonction systématique de filtres à particules plus performants, sorte de mise à niveau pour des installations qui il y'a moins de quelques décennies, faisaient encore la fierté des élus.

Ces découvertes alimentent régulièrement le syndrome NIMBY, réflexe d'autoprotection des populations qui consiste à s'opposer à l'ouverture dans leur voisinage, d'installations ou équipements de traitement des déchets jugés *suspects*. Pourtant au-delà des mesures locales ou même communautaires, géographiquement limitée, des réajustements conceptuels s'imposent dans l'approche de préservation des écosystèmes dans leur globalité contre les rejets massifs et nocifs. L'espace sidéral par exemple, est de plus en plus transformé en dépotoir avec des milliers de débris spatiaux errants en apesanteur, ainsi que des objets en gravitation devenus inopérants. S'il s'agit en général d'étages de lanceurs, de satellites et autres engins hors service issues des vaisseaux spatiaux ou stations orbitales, on y retrouve aussi des déchets ménagers provenant des vols, des stations habitées etc., rejets qui risquent de s'accroître avec le développement programmé du tourisme spatial.

J-Y COUSTEAU n'a pas été le précurseur de la recherche marine et sous-marine. Pourtant, bien avant la mobilisation actuelle, le commandant du *Calypso*, en parcourant les mers du globe, faisait découvrir par la magie de l'image, la beauté et la richesse des océans. En faisant de la protection des zones marines (littorales et océans) leur cheval de bataille dans la protection de l'environnement, COUSTEAU et son équipe, ont aussi contribué à faire prendre conscience à l'opinion, des dangers qui menacent les écosystèmes marins, essentiels à la chaîne de vie de la planète. Ils ont très tôt mis en garde contre la destruction de la faune et de la flore marines par la modification de l'équilibre des cadres naturels. En cause : la surexploitation des ressources halieutiques, l'implantation non contrôlée d'habitats et d'activités de production, et les pollutions dues aux rejets divers non traités. Après avoir, subi les essais nucléaires dévastateurs, constitué un cimetière pour les déchets industriels toxiques et/ou radioactifs, les océans étaient pollués par les résidus nitrés des activités agricoles, ainsi que les rejets liquides

parfois non traités provenant collecteurs urbains. Ces déversements, à l'origine de la prolifération sur les littoraux de variétés d'algues envahissantes et parfois toxiques, participent aussi avec le tourisme balnéaire de masse, à la destruction des fragiles récifs coralliens.

Les marées noires ont depuis, aidé à médiatiser l'action des organismes de protection de la mer. Leurs effets désastreux ont aussi accéléré les réponses institutionnelles des pouvoirs publics, qu'elles soient préventives (meilleure identification et suivi à la trace des mastodontes de mers) ou curatives (Plan POLMAR en France pour gérer les catastrophes maritimes). Pourtant, en dépit des contrôles plus sévères appliqués à l'ensemble des usagers de la mer (transporteurs et exploitants divers), le récent épisode du naufrage du pétrolier *Erika* sur les côtes de l'Atlantique nord (Bretagne) en 1999, a montré la permanence des risques. Mais en dehors les dégazages de tankers, les océans sont fréquemment « salis » par les effluents sales ou agressifs en provenance des usines, mais aussi, par un rejet massif de déchets de consommation, largués depuis des bateaux de croisière, des navires commerciaux, ou des bateaux-poubelles en quête de décharge. Ces rejets ont donné naissance au terme *trash vortex* qui désigne les énormes quantités de déchets présentes dans les océans. Transportés par les courants marins, certains de ces déchets sont à l'origine de la mort de mammifères marins tels que les baleines ou encore les tortues de mers, qui succombent à des blessures, ou suite à l'ingestion de matières létales (sachets et films plastiques). L'océan reste aujourd'hui encore un sanctuaire de l'impunité pour les pollueurs de tous continents.

Hormis cette réticence évidente à aborder la question dans certaines zones à réglementation floue ou trop lâches pour faire l'objet de contrôles, l'autre faille qui transparait dans l'approche déchet initiée par les pays développés, réside dans son caractère élitiste et égocentrique. La quasi-totalité des dispositions ou initiatives environnementales, est en effet étalonnée pour les pays riches initiateurs. Sans doute parce que de telles mesures n'ont pas qu'une simple vocation d'*éthique écologique*...

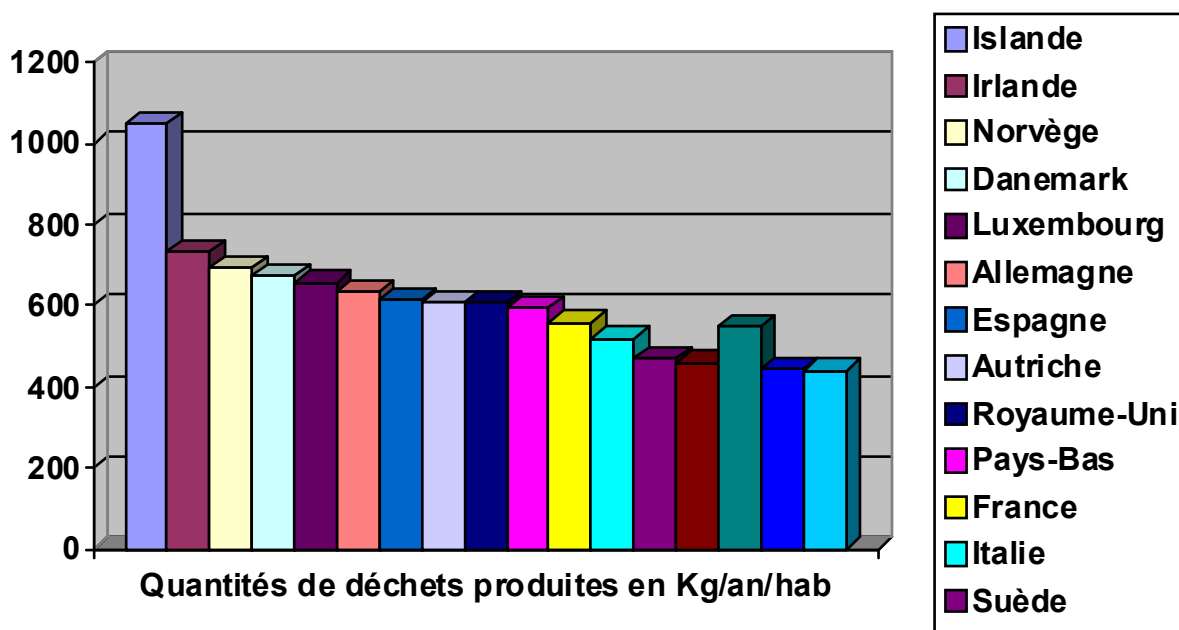
### 1.1.2 ...Et desserrer l'« étau » énergétique.

Tout laisse penser que le *rush* énergétique actuel vers les déchets n'a pas été qu'une simple affaire d'engagement environnemental pour leurs initiateurs modernes. On peut en effet y voir un mimétisme économique de l'action des premiers chiffonniers qu'évoque PAULLIAN. G. Mais, plus que la déferlante déchets banals issue de l'ère de la société de consommation, le véritable déclic pour une valorisation de masse des déchets pour les pays à forte production, a été d'origine énergétique.

Cette dimension énergétique désormais systématiquement impliquée dans ces mesures déchets, doit d'ailleurs pour beaucoup à la baisse inéluctable des ressources naturelles non renouvelables ; celle la même qui a poussé les prévisionnistes occidentaux à tirer depuis quelques décennies la sonnette d'alarme, au moment où pour les pays développés, après les étapes d'industrialisation et de développement économique, le temps était à la consolidation des acquis par maintien de la croissance. L'*anxiété énergétique* -dont le pic fut assurément la crise pétrolière de 1973-1974, semble donc aussi à la base de cette *néo-attitude*, ayant motivé les pays industrialisés à s'orienter stratégiquement vers une optimisation de la consommation et une réduction des prélèvements opérés sur les ressources naturelles. Elle les a aussi quasi-contraint à s'intéresser à certains secteurs jusque là ignorés et qui pouvaient sinon procurer une manne énergétique, tout au moins en constituer un appoint (substantiel) non négligeable. Cet électrochoc a justifié, puis poussé à une exploration de nouvelles sources d'énergie écologiquement viables et capables de satisfaire une demande de plus en plus croissante des économies en matières premières pour leur expansion. On était pourtant loin des records de croissance que connaissent actuellement certains pays demandeurs comme la Chine, qui représente désormais 13,6 % de la consommation mondiale d'énergie.

Hormis les énergies propres (éolienne, thermique, solaire, hydraulique...) qui, à des degrés divers devaient y contribuer une fois leurs véritables potentiels diagnostiqués vers la fin des années 1970, la prospection s'étendra vers d'autres horizons. Celui des déchets sera ainsi exploré dès les décennies suivantes.

Production de plus en plus croissante de déchets d'un côté (avec une moyenne d'environ 600 kg par an et par personne pour l'Europe occidentale), baisse des stocks de matières premières classiques de l'autre, toutes les conditions semblaient réunies pour favoriser cette réaffectation dans laquelle le déchet se voyait désormais attribuer un statut nouveau, celui de matière secondaire.



**Figure 18.** Production de déchets dans les pays industrialisés. *Source :*

*ADEME 2004*

A la récupération artisanale isolée et méprisée des débuts, ainsi qu'au tout-incinération de l'époque hygiéniste qui suivit, s'est substituée une valorisation différenciée et massive des déchets, écologiquement correcte et avec des procédés économiquement validés.

Même si les vertus du tout recyclage sont parfois remis en question<sup>1</sup>, des filières ont été partout mises en place pour recycler, et valoriser à grande échelle les rejets solides de l'activité humaine, qu'ils soient d'origine agricole, domestique ou industrielle. Devenu un gisement, « *le tas*<sup>2</sup> » a présidé la mise au point des procédés de rentabilisation efficaces et pouvant constituer, outre cet apport économique traditionnel, une source énergétique substantielle, à travers une optimisation matière avancée. Des politiques officielles en matière de déchet, qui diffèrent fondamentalement de celles encore en vigueur dans les pays en voie de développement

<sup>1</sup> TIERNEY, J (1996). « *Le recyclage, une vaste imposture* ». In *Courrier International* n° 510. 1996.

<sup>2</sup> BARBIER R & LAREDO P, (1997). « *L'internalisation des déchets* ». Le modèle de la Communauté urbaine de Lille. Editions Economica. 1997. 103 pages.



## 1.2 Des objectifs encore hygiénistes dans les pays du Sud.

### 1.2.1 Difficultés techniques de prise en charge à Dakar.

Les classements mondiaux impliquant la quantité de déchets produite par habitant constituent un indicateur-étalon de plus, parmi la gamme d'indices existant et permettant de mesurer le niveau de consommation et de développement socioéconomique des nations (PIB et ratios divers). Un tel classement confirme sans ambiguïté le statut de pays en voie de développement du Sénégal, comme la plupart des pays du sud d'ailleurs. Sans doute cette posture explique-t-elle que paradoxalement cette faible production ne bénéficie pas d'une prise en charge convenable...

Si en effet le service public de prise en charge des déchets générés par la collectivité, reste aujourd'hui encore source de préoccupation majeure dans toutes les villes du monde, cette mission interpelle encore davantage les administrations et édiles des pays en voie de développement. A la différence des pays du nord où une dimension environnementale globale (hygiéniste, écologique et énergétique) sous tend désormais les mécanismes officiels, les objectifs poursuivis dans les pays du sud restent encore largement hygiénistes, sans que les procédés mis en place soient réellement efficaces.

Pourtant, la faute n'incombe pas uniquement aux moyens financiers limités dont les édiles disposeraient, ou encore à une culture peu hygiénique des populations, arguments longtemps avancés comme étant le frein à la mise en place et à la réussite de stratégies efficaces et durables.

Au-delà de la faible volonté politique, et des incohérences institutionnelles, l'une des causes bien identifiées de l'échec des politiques déchets dans les pays du sud, demeure en effet la quasi marginalisation de ce secteur, encore traité de manière très approximative. Appréciable dès la phase collecte de données, cette marginalisation explique que le déchet soit extirpé de son milieu lors de l'élaboration des stratégies de gestion, quand bien même des rapports intimes et inextricables avec la quasi totalité des activités représentées aient été établis. L'illustration en est l'absence d'une réelle identification de la production : origine, quantités, composition etc., préalable avant la mise en œuvre des actions techniques.

L'intérêt d'aborder cette question des déchets de façon « administrative » dans les établissements humains, a été démontré : difficile sans cet effort comptable de planification, d'arriver à un niveau de gestion harmonieuse, ou au moins convenable. Pouvoirs publics et administrateurs ne semblent pas encore avoir pris la mesure de l'importance d'une bonne gestion de ce secteur au même titre que les domaines de la santé, de l'éducation et l'accès à l'eau potable etc. Rien d'étonnant que la portée et l'efficacité des actions et des réalisations en la matière soient restées largement limitées : elles sont rendues caduques *in fœtus* par la non-maîtrise des modalités de production des déchets et de leur évolution.

Principalement centrées sur les seuls déchets produits par les ménages, les initiatives et procédés de prise en charge occultent presque les autres secteurs producteurs : industries, agriculture, secteur tertiaire etc. On pourrait d'ailleurs songer à cette transition rudologique qu'évoque LE BOZEC en nous apprenant que le déchet a été pendant longtemps considéré en France comme « *un produit homogène, inoffensif et identique* ».

Les résultats obtenus pour la prise en charge de ces déchets ménagers, restent globalement médiocres : gestion discriminée, faibles taux de collecte enregistrés<sup>1</sup> et déplorables conditions d'élimination figurent parmi les constats marquants. Terreaux fertiles de diverses et récurrentes pollutions des écosystèmes, ces manquements sont aussi à la base d'infections ou d'épidémies touchant généralement les populations les plus démunies.

L'absence d'intégration avec les mutations socio-spatiales, éléments fondamentaux de toute planification, explique que la ville ne dispose pas de ces essentiels équipements et infrastructures de drainage des déchets. En amont, on a parmi ces équipements ceux de proximité que sont les déchetteries, ainsi que les centres de transfert pour une optimisation du transport, alors qu'en aval l'absence d'infrastructures de traitement convenables explique la perpétuation des procédés de traitement très sommaires et peu soucieux de la préservation de l'environnement.

Comme pour le cas de Dakar, cette question des déchets dans les pays en voie de développement se pose avec davantage d'acuité dans leurs zones urbaines, qui ont connu un développement fulgurant. D'ailleurs, la carte de localisation des zones à forte croissance de la population urbaine, en dehors des grands foyers traditionnels, recoupe de plus en plus les aires géographiques des pays du sud et en particulier en Afrique subsaharienne. Même si elle ne représente que 6 % de la population urbaine mondiale, l'Afrique est en effet le continent qui connaît la croissance urbaine la plus rapide. Selon les projections des Nations Unies, et en tenant compte du seuil de 5000 habitants généralement adopté comme base numérique de la population urbaine (ISTED 1998 ), un africain sur deux vivra en ville en 2020.

Cette situation implique une forte demande en équipements et infrastructures dans ces entités en redéfinition, car qui dit fortes concentrations de populations, pense évidemment à une adéquation de l'offre de service, demande légitime dans tous les foyers de population, mais encore plus marquée dans les zones à forte concentration humaine. Nonobstant le niveau de développement des nations, elle a pour nom : accès au logement, aux structures de santé, à l'emploi et à un revenu adapté, au transport, à l'eau potable, à l'électrification, à l'assainissement et à la gestion des résidus, bref aux *minimas* en terme de confort, et de qualité de vie.

L'indice de production de déchet constitue aujourd'hui encore un révélateur du niveau économique des pays : plus la production par habitant est élevée, plus le pays apparaîtra comme développé, avec de fortes habitudes de consommation chez les ménages. Pourtant une fois n'est pas coutume, ce classement n'est plus forcément synonyme d'avisement pour les pays à faible production intérieure, bien qu'à Dakar aussi la tendance soit à une hausse conséquente, avec une production par habitant qui, on l'a vu est passée de 0,30 kg/jour/habitant en 1988, à près de 0,88 kg par habitant et par jour en 2004.

A l'heure du développement durable et de la réduction des pollutions, cette position pourrait même être considérée comme un atout, dans les politiques de maîtrise des rejets résiduels nocifs pour la nature. A condition naturellement que des initiatives soient d'ores et déjà mises en place.

<sup>1</sup> Au Cameroun, la collecte des déchets ménagers est assurée depuis 1968 par la seule société HYSACAM (Hygiène et Salubrité du Cameroun) qui est une ancienne filiale de la Lyonnaise des Eaux (France). Elle enlève quotidiennement 520 tonnes de déchets ménagers à Yaoundé (essentiellement dans les quartiers et les secteurs de la ville accessibles aux engins de ramassage) pour une production totale journalière estimée en moyenne à 1200 tonnes soit un taux de collecte moyen de 43%. Selon Ta Thu Thuy (1998), à Abidjan (Côte d'Ivoire), Accra (Ghana), et à Yaoundé (Cameroun), le taux de collecte des déchets solides municipaux ne dépasse pas 60%, avec une moyenne située entre 30 et 40% de la production.

### 1.2.2 Faiblesse des procédés de rentabilisation du gisement « déchets banals ».

Subordonnée à cette nécessaire volonté politique, la réussite de tout programme de rentabilisation à *maxima* du gisement déchet, dépend aussi très fortement des procédés de prise en charge de la production, situés plus en amont. D'où l'importance et l'urgence pour les administrateurs de la capitale sénégalaise, de mettre en œuvre une politique globale et cohérente, mais aussi volontariste de gestion de ces matières.

Hormis l'auto-réutilisation dont est adepte une partie des foyers dakarois, et la récupération-revente opérée par des corporations informelles et vendeurs divers, un recyclage matière est pratiqué à Dakar par de petits producteurs utilisant ces matières déchues dans leurs activités (artisans, agriculteurs). Toutefois, du fait de l'absence d'une structuration institutionnelle des différentes filières de récupération et recyclage des déchets devant aider à bonne estimation des gisements, le captage systématique des matériaux dès l'amont et avant contamination, n'est pas encore réalisable. Et cela, malgré la forte présence du secteur informel avec les Buuju-mens et les revendeurs disposant de packs disséminés un peu partout dans la ville.

Si en amont l'absence d'un cadre institutionnel bien défini, maintient les initiatives de récupération des ressources à des niveaux encore très informels, elle explique aussi la faible implication du secteur industriel, qui ne contribue pas réellement à une optimisation du gisement.

On ne parle pas encore de valorisation énergétique des déchets, encore inexistante à Dakar, et qui est largement tributaire du choix des procédés de traitement : incinération avec récupération d'énergie avant mise en décharge des REFIOM, ou mise en décharge avec production de biogaz par captage. Une telle initiative outre la validation de procédés techniques pointus (faisabilité et étude de marché, installations et réseaux, etc.), requiert aussi une articulation à une politique énergétique officielle cohérente avec une bonne planification des prestations. De même, elle doit aussi être très entreprenante en accordant une place prépondérante à la prospection de nouvelles sources d'énergie (notamment celles renouvelables), ainsi qu'à la diversification de l'offre. La marche vers l'optimisation énergétique du déchet risque encore d'être longue, d'autant qu'il existe déjà un ensemble de verrous à faire *sauter* pour une optimisation de base.

Rappelons déjà que cette réticence traditionnelle des acteurs économiques industriels pour ces secteur, et qui découle en premier lieu de leur appréciation encore méfiante et circonspecte à l'endroit des déchets. Pour Dakar, après la parenthèse de la SOADIP (1971-1984), il a fallu attendre le milieu des années 90 pour voir à nouveau un regain d'intérêt d'entreprises pour ce secteur, retour qui se limitait uniquement à la seule prestation de services de collecte et d'évacuation des déchets à la décharge de Mbeubeuss.

Considérons la récupération matière, en principe plus accessible et plus simple de mise en œuvre. On remarquera que peu d'entreprises jouent véritablement la carte recyclage à Dakar, malgré les incitations d'ordre éthiques, notamment par la promotion d'une culture entrepreneuriale *écologique* encouragée par les pouvoirs publics. Les quelques exceptions proviennent de la filière verre où les déchets (constitués de résidus de fabrication et de déchets provenant des ménages sont recyclés à 100 %), ou encore dans la filière du plastique, en gestation. Bien que quelques industriels s'y soient donc mis, la pratique du recyclage de leurs déchets d'activité reste on l'a dit très faible, la quasi-totalité de la production étant diluée par la filière artisanale de récupération et ses réseaux.

Cette *frigidité* du milieu industriel et des affaires à davantage s'impliquer dans ces questions, tient probablement d'un manque d'expertise avec seulement des embryons d'entreprises spécialisées dans la production de matériaux issus des déchets. La non maîtrise des procédés de retraitement des matières pour certaines filières (production de qualité,

normée) et l'absence d'un diagnostic réel des besoins et des potentialités d'offre, empêche la création de rouages ainsi qu'une bonne interconnexion professionnelle entre producteurs et utilisateurs.

Certaines barrières entrepreneuriales globalement liées à une méprise du déchet, ont pendant longtemps enrôlé l'ensemble des étapes de la chaîne et limité tout engouement des investisseurs. Une fois partiellement vaincues, le secteur a pu connaître, au niveau du service collecte, une éclosion plus ou moins réussie de près d'une demi-douzaine d'entreprises à Dakar. Toutefois, la réticence semble s'être maintenue, voir réorientée vers les étapes valorisation et élimination des déchets, situation certainement *encouragée* par les carences de la législation nationale en la matière.

On sait qu'une fois validé économiquement, l'intérêt écologique à produire en continue une matière première issue de déchets, a souvent besoin d'être appuyé par des mesures gouvernementales incitatives, dont les essentielles dispositions à caractère économique. Qui plus est lorsque lesdites matières présentent à l'état de déchet abandonné, des caractéristiques fortement polluantes. On peut dès lors s'interroger sur l'absence d'un interventionnisme étatique pour cette étape, avec en ligne de mire une limitation des rejets non contrôlés de matières polluantes.

Il apparaît donc nécessaire que les pouvoirs publics mettent en place des contraintes spécifiques, telles que des contributions spéciales à faire supporter aux entreprises produisant ou commercialisant de biens de consommation. Cette mesure devant, on l'a souligné, encore davantage être appliquée pour celles spécialisées dans la production et/ou la commercialisation de biens à déchéance rapide et à charge fortement polluante (sachets en plastique et objets en polypropylène). A l'opposé, des dégrèvements de taxes, ou des abaissements de charges, consenties à celles qui opèreraient pour l'utilisation de matière première recyclées, permettraient de palier cette faiblesse du recyclage à titre de valorisation matière par les entreprises produisant des biens de consommation.

Le système risque en effet d'être faussé dès le départ si les entreprises produisant de la matière première secondaire ont du mal à trouver preneur, alors que dans le même temps les modalités (coûts et procédures) d'approvisionnement en matière classique ne sont pas alourdis ou contingentés. Par le biais du jeu de l'offre et de la demande, un effet domino comblerait le vide actuel s'agissant des unités de production ayant pour activité principale la récupération et le conditionnement de matières déchets, avec des progressions évidentes dans les taux de captage des matières concernées. L'existence d'un marché intérieur explique encore moins le peu de mesures mises en place pour favoriser son développement.

Bien que pouvant être adaptées en fonction des filières, ces mesures devront afin de garder leur pertinence, tenir compte des objectifs primordiaux de réduction de rejets polluants. On sait par exemple que la filière aluminium, et celle de la ferraille devenues très rentable depuis quelques années et à charge polluante plus réduite, seront moins exigeantes en mesures incitatives que celle du plastique qui ne mobilise pas encore les réellement les investisseurs ou entreprises, malgré quelques initiatives intéressantes.

A ce niveau, hormis les cas de recyclage en interne pratiqués par les entreprises telles que SIPLAST, SIMPA etc., notons celle de l'ONG LVIA qui s'adonne à la collecte auprès des populations puis à la transformation des déchets plastiques (sachets, objets déchus en polypropylène ou plastique dur : seaux, bassines, bouilloires), en granulats pouvant à nouveau servir de matière première.

En réalité, ce sont de telles initiatives, développées et diffusées à une échelle plus macro, qui seront les plus à même, d'avoir un impact de réduction, sur la prolifération de ces déchets polluants. Naturellement, elles devront nécessairement être couplées à des mesures de limitation des déversements-matière sur le marché, mesures qui peuvent aller de la surtaxation des importations aux écotaxes chez les producteurs, en passant par un relèvement du prix au consommateur. La aussi, la manne financière générée par de telles participations, devra être gérée de façon transparente, par exemple en alimentant systématiquement un fonds destiné à financer de telles initiatives. En tout état de cause, la mise en œuvre de telles initiative requiert une totale redéfinition des mécanismes de gestion de ce secteur.

Une fois le mécanisme institué et progressivement amélioré, les gains esthétiques pourront même être démultipliés à travers un captage plus en amont dans les foyers. Avec des consommateurs monnayant la matière collectée et différenciée, la tâche des acteurs de la filière, du récupérateur, à l'entreprise de recyclage serait ainsi allégée, alors que dans le même temps, moins de matières seraient abandonnées dans les poubelles ou rejetées dans les dépôts anarchiques.

En résumé, les incitations pour les entreprises produisant les matières déchets polluantes et pouvant être recyclées doivent tourner autour :

- d'une diminution des quotas d'importation de matériau neuf,
- de la mise en place de mesures fiscales favorables pour celles consentant à pratiquer des activités de recyclage à des seuils élevés,
  - d'un encouragement à la mise en place et au développement d'unités produisant de la matière recyclable
  - et enfin d'une politique de jonction entre producteurs et utilisateurs de matières recyclées.

## 2. Effets et limites de la coopération internationale en matière de déchets.

### 2.1 Les réglementations internationales sur les déchets et leur application.

Même si elle n'occupe pas une place de choix sur la liste des priorités, la question des déchets figure au chapitre des préoccupations environnementales et écologiques dans certaines grandes instances politiques mondiales. Sans aller jusqu'à parler de *solidarité écologique internationale*, certains experts ont pris la mesure des incidences manifestes d'une mauvaise gestion des déchets, sur l'environnement et la santé publique, dans les pays du sud. Par effet domino, elle peut même affecter négativement la productivité et développement social dans ces pays.

Depuis quelques décennies, c'est aussi la combinaison de ces risques qui a poussé la communauté internationale à adopter des mesures pour la protection de l'environnement, avec notamment des traités, conventions et protocoles élaborés dans ce sens. L'une des dernières décisions en date et qui concerne les déchets, a été le protocole de Kyoto, dont l'Agenda 21 préconise à leur endroit une gestion durable et écologique. Dans la lignée de la Convention de Bâle ou encore de Londres de 1972 sur la « Prévention de la pollution des mers », elle définit quatre principaux objectifs :

- minimiser la production de déchets,
- maximiser la réutilisation et leur recyclage,
- promouvoir un traitement et une élimination écologiquement rationnels
- et enfin, étendre les services de valorisation, de traitement et d'élimination à l'ensemble des territoires.

Cette *résolution* à l'échelle nationale et internationale concernant toutes les catégories de déchets, prône donc une meilleure élimination des rejets, qui doit dans la mesure du possible doit approcher le *stade ultime* afin de préserver l'environnement, exutoire final.

Pour les déchets les moins nocifs, le combat mené en amont, s'articule aussi autour d'une réduction des prélèvements de matières premières, gage d'une préservation des ressources, mais dont les effets entendent aussi contribuer à faire baisser automatiquement les volumes de déchets produits par le système des *vases communicants*. Ces initiatives à vocation planétaire semblent découler d'une nouvelle approche plus humaine et rationnelle plaçant le développement durable<sup>2</sup> au cœur des préoccupations des grands organismes internationaux (OMS, UNICEF, ONU...). C'est d'ailleurs à travers ce concept que les organismes internationaux entendent impliquer les nations du Sud dans ces actions. Mais, bien que pertinentes, l'application de mesures arrêtées est fortement tributaire de la capacité financière et des exigences écologiques des Etats signataires. Les administrations des pays développés parviennent ainsi à les concrétiser assez rapidement en les intégrant à des schémas organisationnels et opérationnels déjà en place, alors que pour les pays en voie de développement, l'adhésion à de telles mesures se limite généralement à une ratification officielle des conventions sans réelle mise en œuvre au niveau local, des initiatives idoines. Pour pallier ces *inégalités*, certaines institutions tels que l'OMS<sup>1</sup>, intègrent dans leurs objectifs et politiques de santé globale à l'endroit des pays en voie de développement cette question des déchets, notamment ceux médicaux.

<sup>1</sup> On a même vu l'ONU quasi contrainte de mettre directement la *main dans la poubelle* dans les territoires de la bande de Gaza, afin d'assurer aux populations réfugiées déplacées une prise en charge de leurs productions de déchets. Dans les camps de réfugiés palestiniens sous contrôle des Nations-Unies depuis 1948 notamment à Gaza et Ramallah, ce sont en effet des bennes à ordures de l'organisation internationale avec des plaques diplomatiques qui collectent les déchets des populations et assurent la propreté de même que quelques autres tâches telles que l'approvisionnement en eau et en denrées alimentaires. Toutefois, ce cas reste très particulier et ne peut en aucune manière convenir à des Etats indépendants désireux d'apporter une réponse durable à ces questions.

<sup>2</sup> En étendant l'approche aux échanges économiques, quelques ONG (à l'exemple de Max Havelaar) parviennent même tant bien que mal, à faire partager à une partie des consommateurs européens, la pertinence d'entretenir des relations commerciales plus équitables avec les pays du sud.

Toutefois, la marge de manœuvre, même pour ces organismes internationaux, reste limitée : ils sont pour une bonne partie financés par les mêmes grandes puissances, qui définissent les priorités quant à l'utilisation des fonds alloués. Parallèlement, la persistance de certains fléaux et maladies de masse (SIDA, paludisme...), ainsi que la multiplication de foyers de tension en plusieurs points du globe, les obligent à hiérarchiser les interventions et à concentrer l'essentiel de leurs programmes de recherche sur des domaines jugés plus urgents.

Au niveau étatique et bilatéral, la question quasi-ignorée, est encore plus floue. L'investissement écologique et sans *dividendes financiers immédiats* que peuvent consentir les pays du Nord, va on l'a vu, davantage concerner des domaines environnementaux macro. Dans le cas où il existe, l'élan écologiquement solidaire est aussi généralement en bute à une récupération politique orchestrée par une diplomatie agissant au nom des intérêts stratégiques et du politiquement correct. Priorité est accordée aux interventions bien médiatisées (envoi d'aide humanitaire et de secours notamment lors de catastrophes naturelles), plutôt qu'à de véritables stratégies ciblant des secteurs en prise avec l'amélioration durable de la qualité de vie des populations, comme c'est le cas pour le secteur des déchets.

Cette approche biaisée de la coopération dans ce secteur, touche aussi la recherche-action, avec les cas d'études menées ou financées par des organismes occidentaux, sur les problématiques déchets en Afrique. Supposées toutes participer à l'amélioration des connaissances en vue d'une meilleure gestion, il arrive que certaines d'entre elles soient empreintes d'approximations, et même parfois de parti-pris dénaturant à l'endroit des populations et systèmes analysés. On a évoqué entre autres, le rapport *BENRABIA-ADEME* datant de 1998 sur la question à Dakar.

Encore présente, la logique d'assistance déchets en direction des pays du sud, prend parfois une tournure anecdotique et caricaturale, lorsqu'épisodiquement et dans un élan charitable, quelques villes du Nord font dons de camions bennes de collecte d'ordures souvent réformés, à leurs homologues du sud, auxquelles elles sont généralement liées par des accords de jumelages. Si ces initiatives qui sont à mettre au chapitre de la coopération décentralisée sont louables pour de petites communes sans grands moyens, elles restent néanmoins purement symboliques.

Les effets bénéfiques pour les bénéficiaires sont dans le meilleur des cas, limités et ponctuels. Nombre de ces véhicules vétustes et parfois presque épaves ne serviront que quelques mois, faisant les frais d'une sur-utilisation, d'une absence d'entretien mécanique ou tout simplement de leur état d'usure avancé. Actions dérisoires, isolées et éparées, lorsque les véritables besoins en la matière pour les villes concernées, doivent s'orienter vers des schémas traitant de la question dans sa globalité et à une échelle institutionnelle. C'est l'unique voie pour espérer atteindre des résultats satisfaisants.

## 2.2 *Les interventions « déchets » des ONG dans les pays du sud.*

Généralement, les interventions des ONG dans les pays en voie de développement, ciblent des causes considérées comme plus urgentes comme l'approvisionnement en eau potable, l'accès à la santé, à l'éducation de base etc. D'autres s'intéressant aux questions plus environnementales, privilégieront celles plus médiatiquement mobilisatrices, telles que la lutte contre la déforestation, la préservation des espèces menacées de disparition, la protection des espaces littoraux et des écosystèmes fragiles etc. Peu de structures s'impliquent dans les questions jugées subsidiaires et peu attractives à l'image la gestion des matières résiduelles.

Pour les plus en vue parmi les organisations écologiques d'envergure mondiale avec une assise financière *confortable* (WWF, Greenpeace), l'*action déchet* est déjà mobilisée dans les pays-mères, contre le nucléaire et ses matières résiduelles, alors que pour les déchets banals, elle cible les pollutions diverses dues au fonctionnement des installations de traitement (incinérateurs vecteurs de dioxines, décharges brutes encore présentes). Bien que se heurtant parfois à l'hostilité des pouvoirs publics, la croisade vise là aussi la qualité de vie des populations locales.

Les rares ONG intervenant dans les pays en développement dans ces questions de déchets, présentent souvent des limites à mettre en œuvre des stratégies globales. Bien que louable car empreinte d'humanisme et de détermination, l'action de mère Theresa et de sa fondation en faveur des *gueux-zabbalines* du Caire par exemple reste isolée à l'échelle de l'ampleur de la question dans la capitale égyptienne, et même parfois non appuyée par les pouvoirs publics. Même schéma en Inde, avec les chiffonniers encadrés par des organismes et associations caritatives. Quoique participant largement au recyclage des déchets dans toutes les filières, ils restent marginaux, peu considérés, et surtout victimes des pollutions induites par leurs activités, non articulées à un système officiel convenable de gestion des déchets.

S'agissant de Dakar, on peut souligner l'intervention de l'ONG ENDA dans le secteur des déchets dits banals. Elle encourage et soutient des initiatives de récupération des déchets, aussi bien dans une optique de génération de ressources économiques pour les populations démunies, que dans une logique d'amélioration du cadre de vie des populations. C'est notamment le cas dans l'encadrement d'artisans à la récupération-matière, mais aussi au travers des mécanismes de collecte informels proposés aux populations les plus démunies et souvent exclues des schémas de prise en charge officielle.

Mais, on a vu précédemment toutes les difficultés de cette ONG (principalement financée par des bailleurs occidentaux), à mettre en œuvre, une démarche cohérente, durable mais aussi étendue, de prise en charge de la production rudologique de la ville, intégrant toutes les étapes de la chaîne de traitement.

S'agissant aussi bien de la collecte hippomobile des déchets dans les quartiers périurbains que la réalisation du poste de santé sur le site de la décharge à destination des récupérateurs, en passant par l'essai de développement d'une filière de compostage etc., les actions de l'organisation restent là aussi globalement éparées, isolées et non articulées aux politiques officielles, qui en la matière sont il est vrai tout aussi lacunaires. Certaines même des initiatives *déchet* gérées par l'ONG se sont révélées porteuses de contradictions en accouchant d'effets que l'on peut qualifier pervers<sup>1</sup>.

L'action de l'ONG italienne LVIA pour favoriser la récupération et le recyclage des matières plastiques semble écologiquement plus cohérente tout en restant économiquement intéressante. Elle achète aux particuliers ou groupements (de femmes ou de jeunes) les déchets plastiques qu'ils collectent (dans les poubelles et les artères de l'agglomération), afin de les retraiter dans de petites unités qu'elle a mis en place. Les granulats plastique issus de la retransformation des matières plastiques sont utilisés par certaines manufactures de la place, pour la fabrication d'ustensiles divers (seaux, bassines, réservoirs d'eau etc.).

Toutefois, là aussi, le caractère lacunaire et très circonscrit de l'initiative, de même que la non participation du secteur industriel et marchand (vendeurs de poches plastiques) à l'initiative globale visant la réduction de la dissémination des déchets plastiques, ne favorisent pas une application de masse et des résultats probants.

<sup>1</sup> Voir dans la première partie, les initiatives de collecte des déchets avec des charrettes à traction animale mises en place par l'ONG, ou encore celle des artisans dits recycleurs de ENDA.



### 2.3 La question des déchets dangereux locaux et/ou « importés ».

Au départ bénins et banals car issus d'une économie traditionnelle et d'activités artisanales ne produisant que matières organiques et rebuts inoffensifs, les déchets ont *muté* à travers les siècles. Fruits de l'évolution des techniques de production (énergie, biens durables...), déchets toxiques et radioactifs symbolisent la nouvelle « race mutante » de déchets, dont la prise en charge constitue le revers de la médaille du progrès car s'avérant encore plus délicate et préoccupante. Aucune solution d'élimination fiable n'a encore été trouvée par les industriels occidentaux pour les déchets toxiques, hormis... le stockage et/ou l'enfouissement.

La production de déchets radioactifs d'origine nucléaire a connu une progression fulgurante, suite au développement en occident depuis les années 70, des technologies de production d'énergie nucléaire. Devant la flambée des prix des matières premières non renouvelables et l'amenuisement des stocks mondiaux de ressources minières et énergétiques fossiles, cette énergie a été présentée comme celle du compromis, susceptible de répondre à l'inflation énergétique mondiale, mais aussi garante de l'indépendance énergétique des pays qui en disposent. Pourtant, hormis les interrogations techniques que soulève la production de cette énergie (pollution des zones d'extraction de l'uranium, risques liés au transport du minerai, accidents sur sites et irradiations, cf l'épisode de Tchernobyl en 1986 avec son nuage radioactif), se pose la question de l'élimination des déchets nucléaires, qui reste plus que jamais d'actualité. En somme, de l'extraction au retraitement, l'énergie n'est pas encore « propre et maîtrisée », alors que les stériles<sup>1</sup> et les autres combustibles nucléaires résiduels de même que les déchets en provenance des centrales, s'avèrent pourtant très nocifs pour l'homme et l'environnement. Aucune solution fiable n'ayant encore été trouvée pour ces déchets nucléaires radioactifs dont la durée de vie selon les matières en présence varierait de 50 à des dizaines de milliers d'années<sup>2</sup>, la prise en charge tourne toujours autour du stockage-enfouissement, avec des approches qui varient en fonction des cas, même si globalement les pays occidentaux ont connu en la matière une certaine évolution.

Dans la plupart des démocraties européennes, le secret quasi militaire qui a longtemps entouré la production de l'énergie nucléaire ainsi que l'élimination des résidus qui en sont issus, a aussi pendant de nombreuses années, permis de dissimuler l'ampleur des désastreuses méthodes alors employées. Des déversements illégaux en mer ou dans les fosses océaniques étaient pratiqués, parallèlement à un stockage à nu et sans disposition particulière dans d'anciennes carrières, des bocages et sous bois denses. L'enfouissement était aussi monnaie courante, dans des terrains localisés sur des terroirs isolés (montagnes), ou d'occupation humaine lâche.

De telles méthodes de confinement, sommaires et très polluants, étaient aussi adoptées par les pays aux régimes politiques rigides, disposant depuis longtemps de l'énergie nucléaire dite civile, mais ayant opté (par idéologie ?) pour une gestion sur le territoire national (Russie, Chine, Corée du Nord). Effectué dans des zones militaires interdites, ou à faible densité de population, ce mode de stockage n'était guère contestable. Populations-victimes de radiations cancérogènes et opinions publiques (écologistes) muselées, n'avaient pas leur mot à dire, comme dans le cas de l'enfouissement de déchets nucléaires au Tibet par les autorités chinoises. Au Kirghizstan ancienne république soviétique ayant abrité des bases de recherche nucléaire, près de 2 millions de tonnes de déchets d'uranium radioactifs auraient ainsi été enfouies dans des collines de Maili-Suu. Dans cette province, plus du 1/5 de la population souffre de cancers dus à des taux de radioactivité de 30 fois supérieurs aux valeurs admises (30 microgrammes / heure), alors que le caractère sismique de la zone fait craindre une extension de la pollution aux rivières et autres sources par l'intermédiaire de glissements de terrains contaminés vers les cours d'eau.

<sup>1</sup> Mélange de terre et d'uranium trop pauvre, inexploitable.

<sup>2</sup> ALLEGRE C, (1990). « Economiser la planète ». Edition FAYARD. 1990. 379 pages. P 328.

Le même procédé de stockage-enfouissement est d'ailleurs toujours en vigueur dans certaines nations nucléaires d'obédience communiste (Corée du Nord), et dans des pays émergents, néo détenteurs de l'énergie nucléaire (Inde et Pakistan). Il risque aussi probablement d'être appliqué chez les bruyants postulants (Iran), qui aspirent à une maîtrise de la technologie de production de l'énergie nucléaire, à des fins civiles ou militaires.

Depuis des décennies, société civile et organisations de protection de la nature s'insurgent contre ces procédés d'élimination, aussi bien en Amérique du Nord (USA, Canada) ou en Europe (France, Allemagne, Grande-Bretagne). Elles dénoncent la pollution pernicieuse de l'environnement sur les sites de stockage, ainsi que la mise en péril de la santé des populations riveraines de ces installations. L'intensité et le mode opératoire de leurs actions est plus ou moins variable selon l'urgence des cas, mais aussi, en fonction des principes et règles de liberté publique en vigueur dans les pays ciblés. Hormis les études et analyses, dont les résultats permettent d'étayer les théories, ces actions peuvent en effet aller de simples manifestations de protestation avec slogans et banderoles militants, de marches ou *sit-in*, associés à des signatures de pétitions ou un volet collecte de fonds, à un engagement plus spectaculaire sur le terrain mené par des *éco-warriors* plus téméraires.

En France, des associations de protection de l'environnement (dont le Comité de Recherche et d'Informations Indépendante sur la Radioactivité –CRIIRAD–), mettent régulièrement à jour leurs données sur l'existence de sites renfermant des déchets toxiques et /ou radioactifs enfouis, ou abandonnés sommairement sans traitement préalable. Leurs suivis montrent que dans certaines zones, des résidus d'uranium radioactifs, extraits des mines par l'ex COGEMA (appartenant aujourd'hui au groupe AREVA), étaient pourtant utilisés comme matériau de remblai dans la construction de bâtiments agricoles et industriels (hangars ou ateliers) ou dans la réalisation de routes et équipements communaux (stades, parkings etc.). Mais hormis les études qu'ils publient, le WWF, Greenpeace ou encore le réseau *Sortir du nucléaire* etc., complètent leur approche scientifique sur la question par une démarche militante encore plus engagée. Ils mènent régulièrement en Europe et aux USA des campagnes de communication *choc* et des actions d'éclat (arrimage contre des convois de trains et bateaux transportant des déchets), en vue de sensibiliser l'opinion contre les méthodes polluantes et nocives d'exploitation de l'uranium, la production ainsi que le transferts de déchets issus des centrales.

Cette pression des groupes écologistes qui s'est accentuée sur le nucléaire dès l'extension de la production à un usage civil, a poussé les pouvoirs publics à un effort de transparence, et à davantage collaborer avec la société civile, à la mise en place de procédés de gestion un peu plus convenables. Bien que déchets toxiques et/ ou radioactifs soient toujours stockés dans des *décharges* souterraines ou à ciel ouvert, les sites désormais moins secrets, sont mieux identifiés et délimités, avec un confinement matière, soucieux de limiter la pollution du milieu. De même, ils bénéficient d'une surveillance particulière du fait de l'extrême dangerosité des produits ou matériaux qui y sont entreposés et des effets catastrophiques de leur dispersion accidentelle. Toutefois, nombre d'améliorations attendues semblent reposer sur la seule *profession de foi* des multinationales, celles là mêmes qui sont présentes d'un bout à l'autre de la chaîne de production nucléaire. Construction de centrales, extraction puis fourniture de la matière première uranium en amont, service de retraitement des déchets nucléaires issus des centrales, mais aussi démantèlement des centrales désuètes en aval, comptent parmi les services que proposent les géants du secteur comme AREVA. La multinationale gère d'ailleurs en France plusieurs sites de *stockage-enfouissement* de déchets, avec même des cargaisons en provenance de Suisse, de Belgique ou encore du Japon.

Mais à ce stade, se profile aussi un autre des potentiels *dangers écologique déchets* évoqué plus haut, et dont la singularité réside dans les conséquences désastreuses pouvant toucher des populations non bénéficiaires de ces équipements, et vivant à d'autres endroits de monde. Car si les initiatives de protection parfois menées par les organismes de veille sont légitimes, pressions écologistes et souci sanitaire administratif de préserver la qualité de vie des

populations dans les pays développés, vont aussi obliger les pouvoirs publics ainsi que les multinationales impliquées dans ces questions, à recourir à des alternatives pas toujours *éthiques*, dans la prise en charge des déchets toxiques.

Pressions diverses et législations contraignantes mises en place dans les pays du nord pour *pister* ces déchets toxiques et radioactifs, vont ainsi avoir des effets collatéraux directs dans les pays en voie de développement. Leur éloignement géographique vers des territoires neutres (océans) sera alors mené en parallèle, avec une exportation toute aussi discrète vers certains pays du sud, y rendant ainsi caduque l'absence de production radioactive conséquente qui aurait pu constituer un avantage ou un problème « déchet » en moins.

Des pays développés, disposant de *sentinelles déchets* bien en alerte, partent alors des cargaisons de déchets sales à destination des pays (de préférence côtiers) d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique Latine n'ayant pas signé les conventions internationales sur l'élimination desdits déchets. La forte vulnérabilité financière de ces pays d'accueil (économiquement faibles et en proie au clientélisme, au népotisme et à une gestion oligarchique), conduit en effet nombre de réseaux officieux sous traitants, à y exporter moyennant finances lesdits déchets, malgré l'existence de lois internationales régissant le transport leur transport et leur élimination. La Convention de Bâle, tout en recommandant la limitation des transferts de déchets, stipule bien le cas échéant qu'il y'ait implantation d'installations d'élimination adéquates. C'est qu'en réalité le devenir de ces déchets une fois exportés dans ces pays y est d'autant plus désastreux que ces nations du sud ne disposent généralement d'aucune technologie appropriée pur procéder à leur élimination.

Cette menace qui plane en permanence sur les pays en voie de développement, provient des flux souterrains des déchets dangereux. En dehors des circuits des déchets banals, ils constituent l'autre versant du négoce internationale en matière de déchets, avec des pratiques officieuses et dénuées d'éthique, souvent menées par des lobbies et affairistes peu scrupuleux ayant infiltré les arcanes de la géopolitique officielle. En la matière, la décennie 1980-1990 fut celle de tous les scandales avec quelques scandales ayant mis au devant de la scène le macabre « *commerce de la mort* » selon l'expression de TEVOEDJIRE<sup>1</sup>. Transportant des déchets toxiques, le ZANOUBIA bateau battant italien pris la direction du continent Africain avant de revenir à son point de départ à la faveur de la dénonciation de ce trafic d'un genre nouveau par certains mouvements écologistes et par l'OUA. Le KAREN B autre bateau poubelle ayant à son bord des déchets toxiques et interdit de port en Europe avait pu accomplir sa mission : entre 1986 et 1988, ses armateurs purent se débarrasser de son chargement de déchets au Nigéria, les autres pays récepteurs étant la Roumanie et la Venezuela. Rappelons aussi que c'est en 1987, que le gouvernement Bissau Guinéen fut sur le point d'accepter près de 3 millions de tonnes de déchets ménagers annuels contre versement d'une « cagnotte » de 120 millions de dollars par an (représentant un montant supérieur au PIB), avant que l'affaire ne soit révélée par les médias. Durant le colloque « *Pas de visa pour les déchets : vers une solidarité Europe/Afrique en matière d'Environnement* » tenu à Paris en 1989, GBAGBO Laurent alors représentant du parti FPI y dénoncera les tarifs pratiqués pour les pays sous-développés : 2 à 40 dollars pour la tonne de déchets toxiques réceptionnée alors qu'en Europe et aux USA ce prix est négocié entre 75 et 300 dollars. Ironie de l'histoire, l'ex leader connaîtra près de vingt ans plus tard sous sa présidence, le scandale d'AKOUEDO<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> TEVOEDJIRE A, (1990). Communication au colloque « Pas de visa pour les déchets : vers une solidarité Europe/Afrique en matière d'Environnement ». Edition Harmattan 1990. 222 pages.

<sup>2</sup> Ce récent et dramatique remake qui s'est joué à Abidjan en 2005 avec *l'affaire* des déchets toxiques d'origine italienne déversés dans des décharges (dont celle d'Akouédo) situées dans la capitale économique ivoirienne. Les estimations officielles ont fait état de six décès, dont quatre enfants, et plus de 8.000 personnes enregistrées dans les 32 structures sanitaires (publiques). Quelques semaines plus tard, des experts français furent dépêchés sur zone et procéderont au reconditionnement des déchets en vue de leur retraitement en France.

Dans ce cas, comme celui plus récent du transfert en Inde du navire français *Le Clémenceau*, l'argument économique reste brandi par les milieux d'affaires et lobbies ultralibéraux, qui évoquent la logique de l'offre et de la demande. En l'occurrence ici, c'est principalement le besoin en matières premières de l'économie indienne qui a justifié cet type d'opération, minimisant les risques sanitaires que comporte le débitage sans protection, d'un navire saturé en amiante.

Ces épisodes dénotent la survivance de réseaux souterrains de trafic de pollution, malgré l'existence de conventions internationales et d'engagements officiels les condamnant. Mis en lumière par quelques organismes indépendants, ils démontrent aussi qu'interdiction ne rime pas forcément avec suppression. Mais la question reste complexe. Car si généralement ces trafics sont le fait de groupes ou d'organismes privés peu enclins à respecter les chartes déontologiques des conventions internationales, il arrive très souvent que l'on retrouve derrière de tels agissements des nations signataires desdites conventions.

En effet par le biais de *sociétés-voyous*, certaines de ces nations souvent à l'avant-garde en matière de protection de l'environnement et des droits de l'homme, contournent ainsi allégrement la législation internationale et tout en essayant d'assurer leurs arrières. Toute la dichotomie avec les objectifs énoncés, de meilleur contrôle à l'échelle planétaire de la dissémination des résidus à risque, toxiques, nucléaires, biologiques notamment par le biais d'un renforcement de coopération internationale en la matière. Le trafic des déchets toxiques reste une des manifestations, une des traductions, mais aussi une des conséquences de cette marche écologique forcée qui en occident, voit les décideurs y intensifier les contraintes, sans vouloir en assumer toutes les conséquences.

L'engouement pour le nucléaire civil continue sa progression mondiale. Dans les cinquante prochaines années il devrait connaître un véritable boom et permettre selon certains, de produire deux fois plus d'énergie : pour nombre de pays l'ayant virulemment stigmatisé dans le passé (Grande-Bretagne, Allemagne...), l'heure serait même au mea-culpa, même si les opinions publiques restent, il est vrai encore craintives..

D'ici à 2020, les grandes multinationales spécialisées prévoient de construire près de deux cent centrales nucléaires dans le monde, dont celles EPR, dites de dernière génération, et déclarées plus fiables. Malgré le coût exorbitant de la technologie, on retrouve même sur les listes de commande de nouveaux pays émergents, aux économies en pleine croissance et grands consommateurs d'énergie. Pourtant, la question du traitement des résidus demeure entière ; bien que les pro-nucléaires évoquent une réduction de moitié des pollutions, les procédés de traitement des déchets qui sont issus de la production de l'énergie nucléaire ne s'améliorent pas à la même vitesse que son essaimage.

Pour les pays les plus en retard en la matière et ayant adopté une prise en charge *in situ*, des méthodes de gestion désastreuses y auront probablement cours jusqu'à ce que des gains en démocratie (liberté d'expression) et une demande écologique (limitation des pollutions), n'autorisent plus ce type de pratique, comme ce fut longtemps le cas dans certains pays européens. L'alternative pourrait alors consister en un stockage *plus responsable*, (réhabilitation et isolement de ces décharges), initiatives parfois appuyées par des organes supranationaux tels que l'UE, la Banque Mondiale, le AIEA etc. Toutefois, ni ces mesures, ni le service de stockage proposé par les multinationales spécialisées, ne peuvent garantir la fin des pratiques d'exportation de déchets vers des pays économiquement vulnérables, à coefficient écologique plus faible, et souvent non bénéficiaires de l'énergie nucléaire. Que ce soit à destination de l'Afrique pour les pays européens, ou de l'Amérique Latine pour les USA et le Canada, les flux gérés par ces réseaux perdureront encore longtemps, à moins que soient élaborés dans un futur proche, des procédés de traitement plus performants et moins coûteux.

A l'image du Sénégal, Dakar ne dispose pas de centrale nucléaire. Et contrairement au Niger ou encore au Mali voisin où le minerai uranium -jusque là en dormance-, est maintenant exploité, l'existence de gisements d'uranium potentiellement source de pollution radioactive lors de l'extraction, n'à ce jour pas été établie au Sénégal<sup>1</sup>. De même, a capitale sénégalaise n'a jusqu'à présent, pas été directement touchée par un *déversement* réussi ou achevé et en quantités massives, de déchets dangereux radioactifs d'origine étrangère.

Mais, bien que les déchets et résidus radioactifs présents au Sénégal se limitent essentiellement à une production d'origine médicale, leur gestion reste préoccupante. Déchets d'imagerie médicale et issus des traitements par rayonnements ionisants, suivent officiellement à Dakar le même itinéraire que les autres déchets banals ou certains dangereux d'origine industriels, et sont généralement rejetés à la décharge de Mbeubeuss. Plus inquiétant encore, ils finissent aussi parfois dans des dépôts anarchiques, avec les conséquences que l'on peut imaginer pour les populations exposées aux radiations (notamment les récupérateurs).

Cette légèreté dans les procédés de prise en charge a d'ailleurs poussé certains organismes internationaux à s'impliquer dans la mise en place de programmes de meilleure gestion. La Convention de Bâle par exemple accompagne le pays dans l'établissement d'un plan de gestion des déchets dangereux (médicaux et industriels) locaux, plan toujours *en chantier*, tout comme elle s'investit dans la prévention contre l'importation de ce type de déchets.

Il faut dire que le pays n'est en effet pas épargné par les sollicitations de ces réseaux obscurs de transfert de déchets toxiques moyennant finances, quelques tentatives ayant par le passé été avortées à l'ultime minute, du fait de fuites relayées par des organes de presse. On peut à ce titre rappeler que le Sénégal était sur le point de signer en 1989 avec une société italienne, un accord pour le stockage de déchets aux alentours de Thiès, projet mis à jour à temps puis dénoncé par quelques agents du Ministère de l'Environnement via la presse locale.

Les autorités sénégalaises semblent depuis, faire preuve d'une plus grande vigilance en la matière, d'autant qu'elles se sont engagé en ratifiant en 1996 la Convention de Bamako, en lieu et place de celle de Bâle jugée timorée. L'argument était que là où la Convention de Bâle, entrée en vigueur en 1992 s'est juste contentée de réglementer leurs mouvements transfrontières, celle de Bamako interdit tout bonnement l'importation en Afrique de déchets dangereux toxiques et/ou radioactifs.

Comme partout ailleurs, la présence à Dakar d'industries, implique aussi une production de déchets industriels dangereux ou nocifs, bien que les volumes concernés soient nettement plus limités du fait de la faiblesse du tissu et de l'absence d'une industrie lourde. La ville doit en effet faire face au problème préoccupant de la gestion des rejets chimiques toxiques, et notamment à la persistance des modalités d'élimination peu convenables. Si le stockage dans des fûts étanches, est en effet la solution préconisée, le procédé n'est appliqué à Dakar que par une minorité d'industriels qui de surcroît, ne bénéficient pas d'installations *de moindre mal*, pouvant accueillir de type de déchets tels que des Centres de Stockage de Déchets Dangereux (CSDD). Nombre d'entreprises n'hésitaient donc pas jusqu'à un passé récent, à déverser les déchets toxiques issus de leurs process de production, en mer, pour les déchets fluides (et parfois par des émissaires directs) et dans des points de rejet anarchiques pour les matières solides. D'autres convoaient leurs *fûts sales* à la décharge municipale de la ville sise à Mbeubeuss dont une partie était même officiellement réservée aux déchets industriels. Ces méthodes d'élimination sauvage encore constatées, causent de nombreux dommages sur l'environnement et le cadre de vie des habitants, avec les cas bien connus des plages de Hann, Yarakh ou encore de l'ancien lac de Mbeubeuss.

<sup>1</sup> Il est d'ailleurs peu probable que le substrat géologique du Sénégal Oriental, région la plus « minérale » du pays révèle un jour la présence d'un tel minerai.

#### 4. *Mondialisation économique du produit « déchet banal » : répercussions dans les pays en développement.*

Le déchet banal n'a pas attendu le 21<sup>e</sup> siècle de la mondialisation *débridée* pour afficher sa mobilité ; il a toujours accompagné l'homme depuis ses premières migrations et laissé partout l'empreinte de son mode de vie. Le développement des pratiques de récupération ainsi que la croissance des volumes produits vont créer les conditions de son intégration dans les circuits commerciaux modernes. Et cela, même si les transactions déchets ne vont véritablement prendre leur essor que durant la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, au moment où la question de la prise en charge des matières commençait à s'émanciper de la dimension hygiéniste qui constituait la principale préoccupation des gouvernements.

L'intégration du déchet dans les circuits financiers mondiaux a depuis été consacrée, à travers les prestations de services divers que génère sa gestion. Elle se traduit aussi par la monétarisation de la matière *déchet différencié*, à côté des traditionnels flux nationaux, intra ou inter continentaux de matières « classiques ». Avec la diversification des sources de production, les matières-déchets proviennent désormais aussi bien du niveau domestique (biens durables déchus, déchets de verre, papier, aluminium, ferraille...), que des activités de production (chiffons, déchets d'abattoirs, chutes de matières...). Le « *wastes business* » s'est même encore plus largement déployé en intégrant les places boursières, où au gré des cotations certains de ses éléments font le bonheur de géants du secteur multinationales ayant investi ces nouveaux filons porteurs. L'un des axes de ces mouvements déchets, mets en relation les nations industrialisées du Nord et les pays en voie de développement, et pas tout à fait par hasard...

##### 3.1 *Dakar et le commerce international de matières déchets « banals ».*

Les classements en matière de production de déchet par habitant, ont bien valeur d'indicateur spécifique ; ils sont utiles au suivi de l'évolution mondiale en la matière. Mais, ils ne permettent pas d'accéder aux spécificités locales, comme les phénomènes de rentabilisation de la matière déchet.

Malgré son caractère encore non institutionnalisé, cette activité est en plein essor à Dakar, à la faveur sans doute de l'évolution économique mondiale. Parallèlement à l'exploitation intérieure, le pays s'est même orienté depuis quelques années, dans l'exportation organisée d'une partie de ses déchets.

C'est aussi bien avec les nations industrialisées du Nord (France, Allemagne...) qu'avec les nouveaux pays émergents Chine, Inde, Pakistan, Brésil, Iran etc., que le Sénégal entretient des échanges internationaux ou transactions concernant des matières *déchets solides*. Dakar exporte vers ces pays des matières généralement non organiques, et issues d'une récupération qu'on a d'ailleurs vu largement artisanale ou informelle. Ces produits désormais prisés sont les rebuts de fer, d'aluminium, de cuivre, de laiton, de zinc, mais aussi les chiffons, le verre... Achetées déjà différenciées, ces matières à recyclage simple et économique, deviennent de la matière première secondaire. Les procédés par lesquels ils recouvrent une seconde vie sont aussi écologiquement corrects ou validés : peu d'énergie consommée, peu de rejets générées, donc un minimum de pollution engendrée.

Le business autour de ces matières, en hausse dans l'ensemble du pays, est encore plus florissant à Dakar : la ville unique *sas* d'exportation vers les pays industrialisés, polarise même les matières en provenance du reste du pays et même de la sous-région. Depuis certains pays frontaliers comme la Gambie, les deux Guinées, ou encore le Mali, certains opérateurs font venir des chargements de métaux divers (ferreux et non ferreux). Après un simple transit pour conditionnement, elles sont réexpédiées depuis le port de Dakar, à destination des unités industrielles des économies d'Europe et d'Asie.

Pour le cas du Sénégal, l'exportation de déchets valorisables vers l'Europe a vu le jour dès les années trente. Dans un de ses ouvrages, le Pr C-A DIOP soulignait que durant les années qui précédèrent la seconde guerre mondiale, l'industrie lourde allemande (Thyssen & Krupp), bien que ravitaillée pour une grande part par les mines de fer des pays nordiques (Suède), ne dédaignait cependant pas la ferraille de récupération y compris celle en provenance du Sénégal. « *Nous nous souvenons encore des navires qui stationnaient à Dakar pendant des semaines, achetant la ferraille même par kilos, ramassée par les badauds, les enfants, les chômeurs de toute catégorie*<sup>1</sup> ».

L'explosion de la demande en occident pour ces matières, est due à la pression énergétique, et/ou à la raréfaction des matériaux de base de certaines industries lourdes. Elle a conduit ces dernières années à une véritable inflation sur les prix des métaux cuivre, zinc, fer etc., avec par exemple le prix de la tonne de cuivre qui a même atteint par moment des niveaux records (jusqu'à 25000 \$). Dans certains pays européens, cette demande s'est aussi traduite par le développement de pratiques de récupération délictuelle de matériaux. Des réseaux de vol de métaux, ont cambriolé des entrepôts de stockage, découpé des caténaires (fils d'alimentation en énergie électrique des locomotives et des tramways), ou encore en arraché toitures et plaques d'égouts, pour alimenter des filières illégales de revente. Les pouvoirs publics occidentaux ont du déclencher des mesures sécuritaires conséquentes, pour freiner ces actes de malveillance.

Tout en les conduisant à y prospecter de nouveaux sites, cette crise de l'énergie a poussé les nations industrialisées à davantage s'intéresser aux *déchets matériaux* produits aussi dans les pays du sud, bien que les volumes concernés y restaient encore faibles. Preuve de cette frénésie énergétique, et de cette disette en matières premières, les pays d'Europe traditionnellement acheteurs de ces *déchets*, ont depuis quelques années été rejoints sur ce filon par les nouveaux pays émergents aux économies en pleine croissance, et grandes consommatrices de matières premières. La Chine, 4<sup>e</sup> puissance économique mondiale derrière les USA, le Japon et la Grande-Bretagne en est l'illustration la plus évidente : elle présente le taux de croissance le plus élevé avec plus de 8% ces cinq dernières années (9,5% en 2004). Avec un rythme de croissance nécessitant un énorme apport de minerais et de ressources énergétiques, elle occupe le second rang pour la consommation de pétrole brut, et absorbe désormais près de 13,6 % de la consommation mondiale d'énergie. Tous les apports sont donc bons à prendre, y compris ceux en provenance des pays du sud..

Pourtant malgré son développement, il est difficile de disposer pour Dakar et toutes filières confondues, de chiffres concernant ce secteur des déchets matériaux. Que ce soit pour les volumes circulant à l'intérieur du pays ou pour ceux destinés à l'exportation, cette réticence des acteurs à produire des chiffres tient à un souci de ne pas divulguer les gains pour les uns, et d'un fonctionnement encore informel pour les autres. Néanmoins s'agissant de l'exportation pour la filière ferraille, on a pu avoir une idée sur les flux gérés par les industriels comme BENEX, TREMEX ou encore RECOVER, présents à Dakar depuis quelques années. Ces entreprises traitent et commercialisent à l'export un minimum de 350 tonnes mensuels provenant aussi bien des foyers (ustensiles et biens ménagers désuets), que du recyclage d'épaves de voitures, de navires etc., découpées. De même, une enquête auprès des récupérateurs installés à Rebeuss, Colobane et Thiaroye, a permis de dégager un chiffre d'environ 150 tonnes par mois.

On a donc pu estimer qu'un volume d'au moins 500 tonnes de métaux quitte le port de Dakar tous les mois à destination des pays d'Asie et d'Europe, soit près de 6000 tonnes annuels. A raison d'environ 150 € (100 000 FCFA) la tonne sur le cours actuel du marché, et en prenant pour base la ferraille *tout-venant*, matière la moins chère et la plus représentée, on estime que les transactions peuvent se chiffrer à environ de 900 000 euros par an soit près de 600 millions de FCFA.

<sup>1</sup> DIOP C-A, (1960). « *Les fondements économiques et culturels d'un Etat fédéral d'Afrique Noire* ». Ed. Présence Africaine 1960. 124 pages. P 96.

Les sommes et quantités en jeu ne sont donc pas négligeables, d'autant qu'il est probable en tenant compte du prix plus élevé des autres matériaux de la filière métaux (aluminium, cuivre, laiton etc., dont la tonne se négocie entre 1000 et 5000 €), ainsi que de l'apport des autres filières (verre, chiffons), que l'on puisse arriver à une fourchette basse allant d'un million et demi, à environ 2 millions d'euros de recettes générées par la seule exportation de matières dites « déchets ».

Le double bénéfique économique et esthétique que permet la commercialisation extérieure de ces matières est réel. L'activité qui arrive à capter une bonne partie desdits déchets antérieurement abandonnés dans la nature, génère actuellement des revenus conséquents, aussi bien pour des entrepreneurs que pour des couches sociales plus modestes (récupérateurs, revendeurs etc.).

Toutefois, cette impression d'un pays excédentaire en matériaux récupérée, est trompeuse : le marché intérieur subit les *à-coups* de cette concurrence sur la demande. Il convient donc, de mieux contrôler l'exportation afin de ne pas porter un sérieux coup à la filière locale de transformation à travers une *extraversion systématique* des matières collectées. Cela est particulièrement valable pour la filière des métaux ferreux et non ferreux. Quant à l'intérêt d'insérer la filière dans des circuits plus officiels, il permettra à la fois une meilleure traçabilité fiscale, tout en évitant aussi le « *blanchiment* » de matériaux d'origine douteuse.

S'agissant des importations, hormis les volumes de métaux (ferreux et non ferreux) en provenance de la sous-région et qui on l'a vu, partent pour l'exportation via un transit par Dakar, l'essentiel des matières *déchets* entrant à Dakar provient des pays occidentaux, bien que certains déchets ne soient pas systématiquement considérés comme tels. Pour ces pays, la logique de l'exportation de déchets reste sensiblement la même : elle participe

- du renouvellement des produits de la société de consommation,
- de la réduction des volumes de matière déchets à traiter et éliminer,
- et de la réalisation de gains substantiel pour divers acteurs socioéconomiques.

Ces acteurs économiques vont des fabricants et producteurs de biens durables, désormais impliqués dans leur traitement une fois désuets, aux sociétés spécialisées dans le recyclage, en passant par les ONG et associations collectant du vieux matériel à destination des pays du Sud. On y retrouve aussi souvent des particuliers (y compris parfois d'origine africaine), ayant investi ce filon et qui envoient tous les ans quelques containers de *bric et de broc* de ballots de fripes, vers leur pays d'origine.

Dans la catégorie des déchets assimilés dits banals qui arrivent dans le pays, figurent des *rebuts en vogue*, les déchets technologiques à usage particulier ou professionnel, issus du renouvellement des biens durables en Europe. Ce sont les véhicules automobiles désuets et débités en pièces détachées d'occasion (hors filière voitures d'occasion), des engins agricoles et de TP, des meubles et matériels électroménager, des appareils de téléphonie, mais aussi informatique démodés (e-déchets) etc., dont les économies, notamment celles informelles des pays destinataires, sont souvent demandeuses. Contrairement à l'export, les sommes en jeu pour l'importation sont démultipliées et se chiffrent aux alentours de dizaines de millions d'euros par an, alors que les volumes sont aussi nettement plus conséquents et les matières plus diversifiées.

Pourtant, à la différence des déchets du flux Afrique→Europe, certains produits en provenance du Nord, tout en présentant une utilité manifeste pour les pays destinataires, ne sont pas complètement exempts de nocivité. Une pollution diffuse est à craindre à terme, du fait notamment de l'absence pour les matériels informatiques, de téléphonie ou électroménagers d'occasion, de mécanismes de pris en charge convenable des déchets générés, avant remise en circulation ou rejet définitif. En effet, ces équipements sont en partie constitués d'éléments polluants ; métaux lourds (plomb), des gaz (fréon) et autres composés dangereux.



En Afrique, les personnes travaillant dans la récupération artisanale de certaines matières que contiennent ces appareils (laiton, plomb, cuivre, aluminium etc.) sont victimes d'affections neurologiques, de troubles rénaux, cancers et blessures diverses du fait des procédés sommaires d'extirpation des matières : brûlage sans protection des câbles pour extraire les matières, démontage des ordinateurs et téléviseurs désuets à mains nues etc. De même, les lieux de rejets et les décharges pour déchets sans intérêt, voient leurs écosystèmes touchés par les effets nocifs : pollution des eaux de surface et celles superficielles, asphyxie des formations végétales etc.

Pourtant globalement, les itinéraires de convoyage et d'expédition de ces matières restent assez officiels : les cargaisons en règle et déclarées, suivent les procédures douanières en vigueur, et permettent une traçabilité, ce qui n'est pas le cas de l'ensemble des autres catégories de déchets à destination des pays en voie de développement ou *en transit* dans leurs ports.

On a en effet vu que parmi ces *autres déchets* figurent aussi bien des cargaisons d'ordures ménagères en quête de décharges brutes (bien que la tendance soit à la baisse), que des déchets dangereux, comprenant matières toxiques et ou radioactives. Pour ces matières, des circuits illégaux de trafic de déchets sont souvent sollicités, avec des sociétés privées parfois mandatées par les gouvernements, collectivités ou multinationales pour *faire écran* sur des pratiques peu éthiques.

L'exportation *en vrac* (containers, bateaux) vers les pays du tiers-monde concernait aussi les déchets ménagers *inoffensifs*. Elle s'expliquait principalement par :

- l'absence d'anticipation de phénomènes de surproduction de déchets ménagers dus à la frénésie de la surconsommation,
- le faible intérêt jusque là accordé par les pouvoirs publics aux politiques de réduction des déchets mais aussi de la rentabilisation des éléments contenus dans les déchets,
- le syndrome NIMBY entourant le fonctionnement des installations de traitement des déchets. Incinérateurs et décharges brutes étaient stigmatisés, du fait des dommages écologiques causés à l'environnement immédiat et sur la santé des riverains
- et enfin la pression foncière dans les villes occidentales, empêchant l'ouverture de décharges.

Ces raisons avaient en effet conduit nombre de municipalités et conglomérats de gestion des déchets urbains, à opter pour la solution de l'export de déchets vers les pays à faible coefficient écologique. Là aussi, les capacités financières limitées de certaines de ces nations, les tentèrent d'accepter de recevoir sur leur sol ces déchets, indésirables ailleurs. Depuis, des politiques de traitement autocentrées ont été mises en œuvre, du moins pour la variante banale des déchets solides, avec tel qu'on l'a vu plus haut, une large place accordée à la valorisation de la matière déchet.

Signalons toutefois que dans le lot des déchets banals, denrées alimentaires ou encore médicaments périmés (donc devenus déchets) en provenance d'Europe sont revendus *sous le manteau*, dans certains pays du sud. Ils posent aussi à Dakar de véritables risques pour la santé publique. Aussi, la vigilance qui s'impose aux nations ciblées par ce trafic concerne aussi des produits ou matières moins médiatiquement ciblées telles les déchets pharmaceutiques ou alimentaires. Rappelons à ce titre le cas de Dakar évoqué dans la première partie, que ce soit avec son circuit informel de commercialisation de médicaments symbolisé par le marché « *Keur Ségn-Bi* », ou encore de l'épisode des « cuisses de dinde » en provenance d'Europe dans les années quatre-vingt. Ces deux exemples interpellent sur l'origine douteuse de certains produits de première nécessité introduits dans le commerce puis proposés aux populations des pays du sud.

### 3.2 L'internationalisation des prestations de service « déchets ».

L'intervention officielle du secteur privé, dans la filière prestations de service déchets n'est pas récente à Dakar. Rappelons que le premier service de nettoyage et d'enlèvement des déchets mis en place pour la ville au début du 20<sup>e</sup> siècle, fut confié en effet à une entreprise privée, probablement filiale d'une maison-mère basée en métropole. Depuis et comme la plupart des pays en voie de développement, le Sénégal n'a pas échappé à l'*appétit* financier des multinationales spécialisées dans la fourniture de multiservices aux collectivités, dont ceux de la prise en charge des déchets *banals* : nettoyage, collecte, transport et traitement.

Le regain d'intérêt pour cette filière déchet a quasiment eu lieu en même temps qu'étaient investis dans les années 80, les secteurs des Travaux Publics, de l'eau (approvisionnement en eau potable et assainissement liquide). Pour Dakar, cette période a été entamée avec la SIAS, société d'économie mixte qui géra les déchets de la ville entre 1985 et 1992, et qui comptait parmi ses actionnaires majoritaires le groupe français SITA. L'intervention de multinationales dans les différentes filières de prise en charge et de valorisation des *matières déchues* dans la capitale sénégalaise connaîtra par la suite une interruption avec l'échec, puis la faillite de ladite société dans sa mission, avant un retour en grâce depuis l'épisode AMA .

En réalité et comme partout ailleurs, la présence de ces structures privées dans ce secteur des déchets n'est condamnable, que dans le cas où, les modalités d'attribution des marchés pour le service de nettoyage ont été opaques et / ou délictuelles. Clientélisme, conflits d'intérêts, arrangements au plus haut sommet du pouvoir, pouvant même impliquer la coopération bilatérale entre deux pays, absence d'appel d'offres pour l'attribution du service pouvant laisser penser à l'existence de *dessous de table* etc., sont très souvent de mise. On peut d'ailleurs le soupçonner pour certaines entreprises ayant eu à intervenir à Dakar -cas de la SIAS et de la SITA-. En revanche pour des groupes compétents ayant de manière transparente remporté des appels d'offres pour ce service, la perspective de réaliser des profits n'est pas blâmable, dès lors que les clauses préalablement définies par les deux parties sont respectées. C'est donc dès l'établissement des contrats, que l'autorité publique doit faire intervenir sa capacité d'anticipation et de prévision.

On sait que pour les multinationales présentes dans ce secteur et généralement très portées sur la rapide rentabilité financière, cet intérêt pour le déchet, obéit en dépit de grands principes environnementaux souvent énoncés, à des logiques purement économiques. Et cela, les gouvernements occidentaux, pour qui la gestion des matières résiduelles figure maintenant au cœur même des stratégies écologiques, l'ont finalement bien compris...au bout du compte. On remarquera en effet que si la pensée écologique et ses porte drapeaux ont depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle saisi l'intérêt à mettre en œuvre de telles pratiques, les gouvernements bien que très soucieux de la qualité de vie de leurs citoyens, ont été plus *longs à la détente*, dans la mise en œuvre des politiques d'éco-qualité, à fortiori pour les sociétés privées de gestion. D'où les mesures drastiques imposées actuellement aux collectivités pour la gestion de ces matières dans les villes et terroirs, exigences qu'elles répercutent à leur tour aux services concernés ou aux entreprises auxquelles elles confient ces missions.

La donne est toute autre s'agissant du positionnement à l'international de ces prestataires de services déchets : elles vont selon les cas proposer des services au rabais, portant même parfois atteinte à cette démarche d'éco-déontologie souvent revendiquée. Actuellement, la plupart des multinationales compétentes sur l'ensemble de la chaîne, adaptent et allègent volontiers leur dispositif lorsqu'elles interviennent dans les pays en voie de développement. Quand les gouvernements demandeurs sont peu regardants, elles évacuent la question de la valorisation des matières, exigeante d'organisation en amont, tout comme celle de l'élimination finale qui l'est tout autant en aval : c'est souvent une mise en décharge brute qui est en effet appliquée, avec des sites pollués, sans programme de gestion à long terme avec mesures de restauration.

Pourtant, ces multinationales vont bénéficier de l'appui de leurs gouvernements (diplomatie commerciale), à titre de coup de pouce à l'expertise nationale, notamment dans la course-compétition pour décrocher des contrats juteux. Cette situation qui n'est d'ailleurs pas inédite, se renforcera d'autant plus que le déchet devient une matière intéressante pour l'économie actuelle.

C'est dire que s'agissant de la prise en charge de leurs déchets, il serait utopique que les pays en voie de développement, comptent sur une philanthropie écologique qui conduirait les nations du nord à y soutenir des initiatives de gestion durable en la matière. La disposition des investisseurs à coopérer avec les pays du sud en matière d'environnement va généralement s'appuyer sur des retours ou retombées économiques favorables, auquel cas elle résulte donc d'un simple opportunisme financier, tendance qui n'est pas sur le point de s'inverser. Les probabilités sont donc faibles pour les opérateurs internationaux déchets, prennent réellement en considération l'amélioration de la qualité de vie des populations des pays du sud. Rares sont les organismes privés intervenants dans les questions liées à la gestion des déchets qui intégreront volontairement et sans obligation légale une telle dimension écologique dans leurs actions.

En d'autres termes, il appartient donc aux pouvoirs publics et administrateurs des pays du sud, de veiller à ce que le contribuable, bénéficiaire de tels services, mais qui aussi au final, supporte au final les investissements financiers consentis, ne soit pas lésé. Il est essentiel que les procédés de prise en charge des déchets proposés, notamment pour les phases traitement et élimination, soient soucieux de la préservation de l'environnement, démarche d'éco-qualité d'ailleurs imposée un peu partout. A charge aussi pour les pouvoirs publics nationaux de ne pas tomber dans le piège de la partition de la filière et d'une focalisation excessive sur la seule collecte, au moment où ces multinationales proposent ailleurs une expertise dans la gestion de l'ensemble de la filière. A l'image des autres secteurs, celui des déchets doit pouvoir tirer profit de certains aspects bénéfiques de la mondialisation, durant la concession du service (promotion et professionnalisation de la main d'œuvre locale), en même temps que les pouvoirs publics doivent pouvoir faire jouer la concurrence en vue d'avoir de meilleurs rapports qualité/prix, constat d'ailleurs largement valable pour Dakar...

L'importance de ces aspects impliquant l'éthique gouvernementale dans les choix d'internationalisation du service déchet, est donc capitale dans les pays en voie de développement. Elle l'est d'autant plus qu'on peut objecter s'agissant des marchés à conquérir, que ce soient les pays émergents, ainsi que ceux en voie de développement qui offrent les opportunités les plus alléchantes pour les investisseurs présents dans cette filière déchets banals. Et cela, eu égard à l'ampleur des actions à y entreprendre en la matière pour arriver à la maturité que connaissent les pays développés en la matière, c'est-à-dire des niveaux de gestion satisfaisants et durables.

Cette mission qui peut donc sembler colossale pour les villes du sud, constitue en réalité une aubaine pour les prestataires internationaux de service déchet. Dans les pays riches ayant presque atteint des pics de performance, ils sont confrontés à une saturation de l'offre, entretenant une féroce concurrence, situation qui permet d'ailleurs aux collectivités de traquer les moindres failles dans leurs prestations. A l'opposé, tout reste à faire dans les pays du sud en matière de déchets banals, et avec une marge de progression assez confortable garantissant de l'activité. Qui plus est, aucun risque d'y être embarrassés par la contraignante question de la gestion de la production massive de déchets sensibles (nucléaire, toxiques...), qui en occident, mettent producteurs et *nettoyeurs* dans l'impasse.

## *Epilogue ...*

La dernière phase des travaux de terrain entrant dans le cadre de cette thèse a été entamée en 2006, au moment où Dakar envahi par les ordures, connaissait un ultime rebondissement dans la récurrente crise des déchets qui l'accompagne. Avec la rupture par l'Etat sénégalais du contrat qui le liait à AMA, pour cause de résultats insuffisants, la filiale d'Alcyon se voyait en effet sommée de laisser le terrain à l'armada de VEOLIA.

Un nouveau contrat de prestation de service était alors signé entre le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, l'Entente intercommunautaire CADAK-CAR, et la société française VEOLIA-Propreté. Dans ce contrat qui concernait la collecte des déchets urbains des secteurs de Dakar-Plateau et de la Médina, il était demandé à la nouvelle société d'assurer le nettoyage (balayage et...désensablement) des voiries et trottoirs, la collecte des ordures et leur évacuation, mais aussi le lavage, la réparation et l'entretien des conteneurs<sup>1</sup>.

L'entrée en scène à Dakar du géant de la propreté, groupe aux moyens colossaux et à l'expertise indéniable, signait le comeback des multinationales dans la collecte et l'évacuation des déchets au Sénégal. Mais la percevant comme providentielle à l'image de ses prédécesseurs SOADIP, SIAS, ou encore AMA en son temps, les pouvoirs publics se refusèrent à admettre que VEOLIA ne disposait pas d'une *baguette magique* lui permettant seul et en l'état actuel des choses, d'apporter des réponses satisfaisantes et durables à la situation des déchets à Dakar.

Si des seules raisons de fiabilité et de compétence ont présidé au choix de pouvoirs publics de plébisciter VEOLIA, on peut se demander pourquoi l'intervention de ladite société ne s'est portée que sur le Plateau « vitrine de la capitale » et la Médina, laissant les autres quartiers aux soins d'entreprises en *apprentissage* ? Confier la prise en charge des zones difficiles (banlieues densément peuplées et quartiers de faible accessibilité), à des sociétés concessionnaires nationales, moins équipées et peu expérimentées, ne signifiait-il pas dès le départ, ôter toute chance à ces entreprises de parvenir à des résultats probants, et aux populations d'espérer des améliorations durables.

Hormis ces aspects éthiques impliquant le choix de l'opérateur français, se pose de manière plus générale d'autres questions techniques, qui concernent l'ensemble des prestataires actuellement présents dans la collecte. Ces interrogations tournent autour de la pertinence de la méthode de rémunération au poids encore en vigueur à Dakar, ou comment évaluer les actions sur le terrain des sociétés concessionnaires, sans avoir une réelle connaissance et un suivi des quantités de déchets produites et celles collectées. Pourra t-on dans le cadre d'un tel système, tenir compte de l'évolution d'indicateurs visuels concrets tels que les dépôts anarchiques de déchets pour jauger l'efficacité de la société intervenant. Enfin, peut-on arriver à des résultats de collecte probants lorsque les sociétés de nettoyage jouissent d'une totale liberté de manœuvre dans leurs actions.

De même, quelques questions cruciales, ont été occultées au passage : le problème des sables intrusifs, découlant de la non stabilisation des artères, la question de la desserte des banlieues et des quartiers flottants impliquant aussi le non paiement de la TEOM, la prise en charge des *niches* rudologiques. Va-t-on assister à un maintien de la tutelle publique dans la rémunération du service déchet comme ce fut jusqu'ici le cas, avec la CUD ou l'actuelle CADAK-CAR ; on sait que la faiblesse de la TEOM, ainsi que celle des contributions communales, n'ont jamais permis au service de s'autofinancer.

<sup>1</sup> APS 5 octobre 2006.

Les premiers couacs de VEOLIA à assumer sa nouvelle mission à Dakar, sont vite apparus, avec les difficultés de la société à desservir convenablement les secteurs pourtant limités dont il a la charge. Bien que le service semble globalement satisfaisant dans le Plateau, on note une profusion de poches d'insalubrité dans les artères du centre-ville et de sa proche périphérie. Cette situation remet au goût du jour, des méthodes d'un autre temps, avec des charrettes de collecte d'ordures sillonnant les quartiers, et arpentant même ceux largement urbanisés de la ville à l'image de la Médina.

En réalité, cette intervention ciblée de VEOLIA qui montre sur le terrain des résultats en demi-teinte, trahi de manière plus générale, une entame sous les auspices peu rassurantes :

- pérennisation des contrats-déchets nébuleux.
- absence d'intégration des étapes traitement et élimination viables ; aucune lisibilité et garantie n'ont été données pour une approche complète et écologiquement satisfaisante.
- Reconduction du service *à la carte* déjà institué par le passé, alors que c'est pourtant la méthode dite des prestations *socio-différenciées* qui a imprimé cette fracture rudologique constatée à Dakar.

Les débuts de la multinationale française ont d'ailleurs été accueillis par quelques *grincements de dents* émanant aussi bien des acteurs de la scène du nettoyage, que de quelques observateurs indépendants et syndicats. Ils ont tous dénoncé des irrégularités dans les conditions d'attribution du marché du nettoyage de la ville, et fustigé des privilèges accordés au groupe français.

VEOLIA a en effet été accusée d'avoir bénéficié de faveurs non élargies aux prestataires nationaux. Elle serait rétribuée 38 000 FCFA pour la tonne de déchets collectée, au moment où les *locaux* n'étaient payés que 5500 FCFA la tonne, conformément aux clauses en vigueur à l'époque de AMA<sup>1</sup>. De même, la société se contenterait de transférer ses ordures au centre de transit de Mbao, au moment où les camions des autres sociétés doivent aller vider directement à la décharge distante d'environ 40 km du centre. Enfin avec près de 250 agents, le groupe s'occupe de la collecte des seuls secteurs du Plateau et de la Médina (pour une phase test), alors que pour le reste de la région interviennent des concessionnaires *faisant* avec les moyens du bord et ne disposant que d'une centaine de bennes environ pour quelques 1443 agents.

Sur un plan interne, on notait aussi quelques signaux avant-coureur préoccupants, avec une politique de gestion des ressources humaines locales accordant la part belle au traitement *lows cost*, pour une filière qui dans sa quête de respectabilité et de crédibilité, doit aussi susciter des vocations professionnelles.

Avec la réticence du groupe mais aussi des autorités compétentes à communiquer de manière transparente sur certains aspects techniques (notamment financiers) inhérents à la question, sont ainsi réunis bon nombre d'*ingrédients* rappelant en leur temps les épisodes de l'intervention de la SIAS ou de AMA. On ne su que bien des années plus tard lorsque furent révélés les dessous, les véritables raisons de l'échec des pouvoirs publics et de ces prestataires privés dans la bataille contre les déchets à Dakar, et ce, malgré les sommes colossales englouties...

<sup>1</sup> Journal *Le Quotidien*. Edition du Mardi 16 septembre 2008.

## 5. Conclusion partielle : un défi « déchets » immense.

L'eczéma *rudologique* qui s'étale et progresse sur l'organisme urbain dakarois, trahit en amont l'absence de véritables stratégies cohérentes et globales que requiert une prise en charge des matières résiduelles solides urbaines. Il illustre aussi l'inexistence de mécanismes rigoureux de gestion et d'une planification d'orientation pour ce secteur. Ce constat est étayé par un rapport de cause à effet plus que manifeste entre

- l'absence de ces conditions préalables que sont une identification réelle des principales sources de production des différents rejets observés, et la mise en place d'outils de suivi statistique fiables, régulièrement mis à jour (origines et quantités produites, composition etc.)
- et la difficulté d'une bonne matérialisation spatiale des rares actions définies pour ce secteur.

Une partie de l'explication du casse-tête du nettoyage à Dakar, secteur déjà handicapé par l'insuffisance de véhicules de collecte et de transport adaptés, et qui pâti aussi de l'absence des essentiels équipements spécifiques fixes de groupage et/ou de captage des ordures (PAV, Centres de Transfert). On sait pourtant que tout service déchet devant fonctionner comme un réseau, ne peut se passer de ces relais, comme par analogie l'assainissement liquide ne peut se passer de ses stations de captage et de relèvement, ou encore l'approvisionnement en électricité de ses postes relais.

La phase traitement des déchets fait aussi les frais de la légèreté qui accompagne ce secteur, avec comme unique procédé la mise en décharge dans un site fragile, avec un fonctionnement catastrophique.

La faible connexion avec les politiques d'équipement de la ville, contribue aussi profondément à amplifier les difficultés que connaît le fonctionnement de ce secteur. La faiblesse des infrastructures routières stabilisées, ainsi que les lacunes dans la gestion des eaux résiduelles, comptent parmi ces *points* qui rejaillissent très négativement sur la question de la prise en charge des matières résiduelles solides dans la capitale sénégalaise.

Pourtant malgré son urgence, la nécessité de mieux gérer les déchets banals pour des raisons principalement hygiéniques, ne constitue pas l'unique *défi déchet* auquel est confrontée la ville. Il demeure en effet essentiel de mener en parallèle la bataille de la gestion des déchets solides banals, à celle d'une meilleure prise en compte de la très sensible production de résidus dangereux de certains secteurs à Dakar. Malgré leur pouvoir polluant et les risques démultipliés qu'induisent leur manipulation et leur manutention, la gestion de la *production locale* de déchets dangereux reste en effet très informelle au Sénégal, et l'effort d'inventaire pas toujours exploité et/ou mis à jour.

Si pour ce point le monde médical est aussi concerné, avec la plupart des organismes sanitaires abandonnant aussi leurs déchets en toute illégalité dans des points de rejet anarchiques (continentaux ou littoraux) de déchets domestiques banals, c'est surtout le secteur industriel<sup>1</sup> dakarois qui est plus largement représenté dans le box des accusés. A l'heure de l'application du principe du pollueur payeur dans les pays développés, obligeant les industriels à participer à la récupération et l'élimination des déchets, les acteurs de la filière industrielle présents à Dakar, bénéficient en la matière d'une quasi liberté de manœuvre.

<sup>1</sup> Cette implantation sur la façade littorale permet à la quasi-totalité de ces entreprises de mettre en place à moindre coût des mécanismes d'élimination de leurs déchets liquides pas toujours convenables mais bénéficiant de la bienveillance des pouvoirs publics. Ce sont exclusivement ces entreprises qui sont à l'origine des célèbres *points noirs écologiques* présents à Dakar, au chapitre desquels la plage de Hann où sont déversées en toute impunité depuis de nombreuses années des déchets liquides hautement nocifs pour l'environnement.

Leurs processus de production restent en effet très peu soumis à des contraintes réelles, nonobstant là aussi l'existence d'une législation particulière. Cette situation permet à ces entreprises d'accroître leur potentiel de pollution, avec une variante risque pouvant être la cause de scandales écologiques comme pour le cas de la baie de Hann.

Dans une sorte d'impunité environnementale, quelques entreprises parfois filiales de grandes multinationales (UNILEVER, TOTAL etc.), ayant de manière très opportune choisi de délocaliser une partie de leurs activités dans des pays à « faible coefficient écologique », n'hésitent pas à brandir l'*épée de Damoclès* de la compétitivité, pour justifier leurs réticences à assumer le coût du traitement de leurs déchets et encore moins la pollution que génèrent leurs activités. Peu inquiétées par les pouvoirs publics, certaines d'entre elles adoptent en toute quiétude des mécanismes parfois désastreux, d'élimination de leurs déchets solides mais aussi liquides. Profitant du laxisme dans la gestion de l'unique décharge de la ville sise à Mbeubeuss, nombre d'entre elles y convoient alors même leurs déchets solides dangereux.

Pourtant, ces « dérogations écologiques » ne garantissent pas forcément cette compétitivité évoquée, tout comme elles ne favorisent pas systématiquement ce relèvement du niveau socio-économique qu'entrevoient les salariés. Dans nombre de cas, la main-d'œuvre sous-payée se retrouve presque corvéable et dépourvue de garanties sociales de base (assurance, santé, indemnités de chômage...), alors que seule une part limitée des dividendes engrangés est accordée aux investissements de consolidation et de développement des sites de production. En définitive, les populations se retrouvent souvent perdantes sur les deux tableaux économique et écologique.

De manière générale, qu'il s'agisse des déchets spéciaux médicaux, biomédicaux, des déchets dangereux et / ou toxiques, issus des secteurs primaire (agriculture), secondaire (industriel) ou tertiaire (services), un meilleur contrôle administratif est donc à préconiser. Une comptabilité stricte sur les flux d'entrée et de sortie à travers des bilans-matière pourrait aussi permettre une meilleure traçabilité. L'identification des zones les plus touchées par ces rejets, peut d'ores et déjà inciter à mettre en place des stratégies idoines, au chapitre desquelles un inventaire des différentes sources de production. Quant aux sociétés spécialisées dans la prise en charge desdits déchets, il convient de s'intéresser aux procédés qu'elles ont mis en place depuis la collecte, jusqu'au traitement en passant par le confinement et le transport et traitement, afin de s'assurer de leur fiabilité. Il semble en effet essentiel de disposer de ce préalable avant de songer à l'étape élimination plus viable du point de vue sanitaire.

Une véritable réforme du secteur de la gestion des déchets à Dakar ne peut faire l'économie d'une profonde réflexion tournée vers la mise en place d'outils de planification : données statistiques fiables, suivi de l'évolution, mais aussi d'un toilettage de l'organisation institutionnelle en la matière. Ces mesures permettront dans un premier temps de dégager et *baliser* l'horizon déchet, alors qu'en s'inscrivant dans la continuité, cette réforme devra s'articuler aux exigences d'aménagement du territoire qu'appelle la gestion de ce secteur. Elle pourra être menée sous la bannière des politiques urbaines de protection de la santé des populations.

À Dakar comme pour les villes des pays en voie de développement, l'heure n'est pas forcément à la prospection de nouvelles énergies renouvelables. Dans le cas des déchets banals, le souci écologique de réduction des émissions de carbone lors de la collecte et du transport, ou encore l'optimisation systématique notamment par valorisation énergétique en aval y restent somme toute un luxe dans les mécanismes de prise en charge. Mais, cela ne doit pas constituer un frein à l'application de procédés de gestion globalement convenables.

## Conclusion Générale

A travers un tour d'horizon jalonné par quelques dates repères, on a pu suivre l'évolution de l'actuelle capitale sénégalaise depuis son érection officielle en ville coloniale en 1857, jusqu'à son accession au statut de *métropole ouest africaine*<sup>1</sup>. Dans cette évolution, la ville a conservé d'importantes lacunes dans le fonctionnement de certains services publics. Un exemple significatif en est donné par celui de la prise en charge des déchets solides, qui participe de l'hygiène publique.

Actuellement, la concentration sur cet espace réduit (550 km<sup>2</sup>, 0,3% du territoire national), de 80 % de l'activité économique-industrielle et de 30 % de la population du pays n'est pas étrangère à la hausse des nuisances dues aux rejets résiduels. Cette densification urbaine favorise la multiplication et la diversification de ces matières, facteurs de pollution des différents milieux de l'agglomération.

Les dégradations dues aux rejets résiduels solides, sont particulièrement mesurables à l'aune des déchets ménagers, qui constituent l'une des composantes les plus perceptibles de ce paradoxe dakarois d'une ville encore hygiéniquement gérée, mais continuellement et durablement sale. Et cela, malgré l'augmentation constante des fonds alloués au service de nettoyage public. Résultant en partie d'un large déficit de la collecte officielle qui capte péniblement 50 % de la production, cette situation traduit en partie, l'impuissance chronique des structures de nettoyage à assumer convenablement cette mission. Inégalitaire lors de sa mise en place, la prise en charge reste très incomplète. Ceci explique que la capitale du pays ne soit vraiment jamais parvenue à se défaire d'une situation préoccupante en matière de salubrité publique. Bien qu'exclusivement centré sur la collecte, le service général est en effet devenu de plus en plus déliquéscent et obsolète.

La parade d'une gestion à *la carte* des résidus, n'a pas non plus été une solution fiable ; elle n'a fait que favoriser l'adoption dans les zones démunies, de pratiques alternatives fortement polluantes. Prolifération de points de rejets anarchiques utilitaires (qui représentent 90 % des dépôts recensés), enfouissement précaire et brûlage sommaire de déchets en constituent les corollaires. Outre la dégradation de l'environnement (avec une pollution massive du sol), le développement de ces pratiques, participe à la détérioration des conditions sanitaires des populations, en particulier celles des couches sociales les plus fragiles.

Du premier âge de la ville jusqu'à une époque récente, les dépôts anarchiques et autres méthodes d'élimination parallèle des déchets solides, étaient moins préoccupants qu'aujourd'hui. Essentiellement d'origine domestique, ils étaient le fait limité de populations exclues des schémas de salubrité publique par l'autorité coloniale. Mais depuis, la donne a largement changé. Car si les très visibles ordures ménagères qui encombrant les artères de la ville, sont la parfaite manifestation de la maladie liée aux déchets dont souffre Dakar, un diagnostic affiné permet de voir que la lésion cutanée résulte d'une infection intérieure plus profonde. En réalité, ce déversement des déchets sur la voie publique, ainsi que ces pratiques néfastes qui les accompagnent, ne sont plus par analogie de simples irritations épidermiques. Ils traduisent aujourd'hui, dans un Dakar centenaire et revendiquant sa modernité, l'ampleur des insuffisances de l'action et l'inadaptation des systèmes, d'évacuation et de traitement des déchets produits. La diversification ainsi que l'extension de ces méthodes alternatives d'élimination des déchets, concerne en effet aussi les petites unités de production artisanale, les activités du tertiaire et même le secteur industriel. Ensemble, ces secteurs alimentent maintenant à hauteur de 20 % les dépôts anarchiques.

<sup>1</sup> SECK A. (1970). Dakar, Métropole ouest-africaine. Mémoires de l'IFAN n° 45. 1970 516 pages + annexes.



Aussi, ce serait se voiler la face que d'imputer cette situation de désordre de la ville en matière de salubrité publique, aux seules lacunes des sociétés de nettoyage, tout comme il serait injuste de la mettre exclusivement sur le dos des populations ou d'une frange de résidents « bouc émissaire », comme parfois insinuée dans un discours rémanent. Tout compte fait, ces éléments du casse-tête du nettoyage à Dakar ne découlent pas de *comportements populaires peu hygiéniques*, qu'ils aient été décrits comme séculaires, ou plus récents, voir néo urbains.

La plupart des tenants de tels propos, y compris les responsables de la *communication-déchet* officielle, se basent sur des raccourcis affirmant que « *dans l'univers africain on est habitué à jeter les ordures à même le sol* ». Pourtant, on a pu voir que globalement, sur l'ensemble des contraintes identifiées comme préjudiciables au bon fonctionnement de la prise en charge des matières résiduelles à Dakar, peu sont imputables à des facteurs socio-anthropologiques résultant d'une négligence hygiénique collective. Tenaces car régulièrement actualisés, ces clichés ne sont que des déductions orientées collant à une ville qui, à l'image de ses consœurs d'Afrique subsaharienne, semble devenue le cadre privilégié d'un transfert mental de représentations et comportements déplorés ailleurs, et désormais masqués par une *marche écologique forcée* (obligations de tri, de baisse des rejets etc.). Pourtant en se fissurant, cette conduite nouvelle laisse apparaître par endroits et par moments, ces comportements peu exemplaires longtemps combattus. Les récurrentes crises des déchets (Naples, Marseille etc.) et qui font suite à un sevrage momentané des populations dans le service public de prise en charge de leurs ordures, rappelle qu'il existe encore des difficultés dans les villes occidentales. Ces épisodes montrent aussi qu'à côté des infractions déchet individuelles, les pratiques plus générales de *survie déchet* sont partout présentes, de manière flagrante, ou en latence. Si elles n'épousent pas les mêmes contours, leurs manifestations qui ont toutes pour cadre l'espace public, sont promptes en cas de défaillance temporaire, à s'affranchir de civilités ou réputation ; pourrait-il en être autrement, devant des carences structurelles profondes ?

L'état d'insalubrité que présentent les artères de l'agglomération dakaroise, reflète de réels problèmes de salubrité publique ; mais, il n'engage pas systématiquement une malpropreté des populations locales. On a pu démontrer assez largement, en analysant la question déchet sous l'angle global de l'hygiène individuelle et collective, que les Dakarais, ne développent à l'égard des déchets et de l'insalubrité, aucune affinité particulière. Dans la sphère domestique, cette propension hygiénique quasi-instinctive et propre à toutes les sociétés humaines, s'est maintenue voire améliorée malgré les disparités sociales. Ces disparités expliquent d'ailleurs la variabilité des moyens financiers mobilisés dans le processus d'hygiène domestique (achat de produits d'entretien ou encore acquisition d'une poubelle réglementaire). Toutefois, l'ensemble des couches sociales, même les plus démunies n'ont à aucun moment renié leurs principes de propreté intérieure, malgré cette stigmatisation dont certaines font l'objet. Cette posture constitue un cinglant désaveu aux tenants *d'hier et d'aujourd'hui*, de propos décrivant les populations africaines comme intrinsèquement sales. Quant aux perceptions déchets, si quelques représentations dévalorisantes sur l'échelle de valeur mentale sont encore présentes, avec notamment la relégation des tâches déchets aux infra sociaux, la crise économique fait voir à l'opinion publique, les potentialités économiques de la récupération des déchets, pratique pendant longtemps circonscrite au seul espace domestique, ou apanage professionnel de quelques groupes jusque là perçus comme *marginaux*.

Que dire du « *hideux manteau* » d'insalubre attribué au *dehors* des villes africaines, sinon qu'il reste un phénomène somme toute récent, car datant de moins d'un siècle à l'échelle de l'existence de ces entités sur le continent africain. Souvent attribué à un relâchement des populations, il découle pourtant davantage de la conjonction de multiples facteurs que de prétendus soubassements sociologiques ancrés.

Pour le cas des déchets ménagers, la profonde désorganisation du système de prise en charge, explique la perte de référents déchets sur le domaine public, désorganisation qui d'ailleurs lorsqu'elle intervient de façon ponctuelle dans des villes disposant de systèmes efficaces, entraîne tel qu'on l'a vu, les mêmes pertes de repères. Mais, cet abandon progressif par les populations de pratiques longtemps perpétuées de préservation *citoyenne* de l'espace, était prévisible ; il n' a été que la conséquence d'une succession d'évènements ou faits aggravants dont certains, d'origine lointaine.

A commencer par l'occupation coloniale européenne qui en effet, n'a pas désorienté et déstabilisé les seules structures sociopolitiques, économiques des sociétés traditionnelles, et leur fonctionnement. Sur le plan hygiénique, les dissemblances de la ville africaine d'aujourd'hui d'avec les entités urbaines ou semi-urbaines précoloniales sont en effet frappantes et parlantes. En remontant le fil conducteur historique, on a pu en effet voir comment pour le cas de l'ancienne presqu'île léboue de *Daccar*, la désorganisation et le *lessivage* des postures et pratiques en matière de salubrité des populations, savamment orchestrée dès les premières heures de la colonisation au nom d'une politique ségrégative d'accès à l'hygiène, ont énormément pesé, dans la dégradation de la situation hygiénique générale de la future capitale du pays.

Si en matière de prise en charge des déchets solides, l'implication officielle de l'administration, a constitué une étape cruciale dans cette question, elle a aussi à elle seule, illustré le caractère fallacieux et paradoxal des politiques coloniales dans les affaires sociales. Pour ceux qui en doutaient encore<sup>1</sup>, il est maintenant indiscutable que Dakar, à *la surprise générale*, peut en effet se prévaloir et justifier d'une longue tradition de service officiel de nettoyage et de collecte des déchets ménagers. La ville en bénéficia très tôt avant ses aînées Saint-Louis, Rufisque ou encore Gorée, et à une époque où elle n'était pas encore pressentie pour devenir capitale de l'AOF puis du Sénégal. Mais, ce tournant fut raté, car aussi moderne qu'il fut au lendemain de sa création, jusqu'à n'avoir même rien à envier à ceux mis en place dans les grandes villes occidentales, le service fut instauré sur un socle à tous points de vue discriminatoire à l'égard des populations dites *indigènes*, qui en furent totalement exclues.

Rappelons qu'avant la mise en place du service de collecte, les occupants de la ville géraient encore eux-mêmes leurs rejets (généralement) domestiques, les autochtones ruraux pratiquant une forme primaire de mise en décharge (avec constitution de fumier), alors que l'abandon des déchets à proximité des habitations (déjà bien connu en Europe durant cette période) était déjà adoptée par nombre de ressortissants occidentaux fraîchement installés dans la presqu'île. Ce n'est que plus tard avec leur implantation massive faisant suite à la création de la ville, que l'extension de cette pratique constituera alors une source de préoccupation sanitaire pour les administrateurs de la ville de l'époque, justifiant la mise en place d'un service de collecte à destination des seules populations européennes. Privés de prise en charge officielle, les populations noires déboussolées, verront aussi leurs habitudes de mise en décharge communautaire, interdites. L'espace désormais public et exclusivement administratif fera alors les frais de cet *acculement sanitaire*, avec une démultiplication des rejets anarchiques de déchets, plaçant ici aussi l'autorité publique coloniale devant ses responsabilités.

Ces constats ne permettent pas d'affirmer concernant les pratiques sanitaires traditionnelles qui avaient cours antérieurement dans l'Ouest Africain, que les souverains et autres gouvernants des entités en évolution, n'allaient pas être ultérieurement, dans l'obligation de s'impliquer davantage pour les questions déchets, au même titre que les pouvoirs publics en Europe. Rien ne dit non plus que les stratégies qu'ils auraient mis en œuvre en la matière, et à destination de leurs populations, auraient été probantes.

<sup>1</sup> Confère BENRABIA. N (In Introduction Générale).

Toutefois, la mise en dépendance progressive du continent avec la poussée brutale qui l'a caractérisée à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, en entraînant une destruction de l'ordre social préexistant, a sans doute accéléré la déperdition de l'implication populaire en la matière. Elle a aussi réduit toute perspective favorable pour cette question : la présence et l'intervention coloniale dans ces entités, à travers les politiques mises en œuvre, ont bien amorcé une tendance négative pour ce secteur, comme pour bien d'autres.

Mais, au *banc des responsables* de cette régression hygiénique à Dakar, appréciable aussi sous l'angle déchets, figurent les pouvoirs indépendants, par le biais des politiques qu'ils ont menées (ou pas) en la matière. Au moment où un véritable changement de cap s'imposait, les autorités *libres* se sont souvent contenté d'adopter des approches ayant montré l'étendue de leurs limites, ainsi que de leurs dégâts sur la situation sanitaire de la ville. Elles n'ont, ni tiré les leçons du passé, ni cherché à assurer convenablement et de façon régaliennne ce service public essentiel à la vie urbaine.

Pour Dakar, aussi bien les Services Techniques Municipaux que plus tard par les opérateurs privés délégués, ont appliqué de procédés spatiaux discriminants introduits depuis près d'un siècle. Invariablement reconduits par les différentes administrations et structures successives à la faveur d'une approche différenciée, ces procédés seront même doublés d'une plus grande marginalisation de la question des déchets. Autorités et gestionnaires plébisciteront en effet cette approche *à la carte*, en y adjoignant une dimension plus légère, plus désordonnée et presque puérile. Depuis, ce mode de fonctionnement accompagne un secteur qui, en dépit de ses implications directes avec la santé et le bien-être des populations, avec la préservation de l'environnement, et malgré son potentiel économique, est resté marginalisé et très faiblement structuré. Sensés atténuer les disparités et améliorer la situation, les épisodiques cataplasmes et onguents officiels, appliqués à titre de mesures thérapeutiques dans les politiques *déchet*, n'ont en réalité fait que perpétuer une sorte d'inertie des pouvoirs publics en la matière dans leurs mission d'aménagement et de gestion des territoires, ici urbains.

Il est vrai que l'axe conjoncturel de la situation actuelle des déchets a on l'a vu, fait apparaître une forte pression démographique, terreau du développement en continu de l'habitat et de sa variante spontanée. La ville mirage, qui capte un important flux migratoire intérieur n'a en effet jamais cessé de s'étendre, ajoutant à son déficit en équipements divers, les profondes lacunes de son système de prise en charge des matières résiduares solides. Présidant à l'extension spatiale de l'agglomération, le boom de l'habitat a continuellement pris le dessus et constamment essoufflé les sociétés de collecte, même les plus ambitieuses. Etant souvent intervenues dans la ville sans réelle visibilité et/ ou planification des actions, les limites de ces sociétés de nettoyage ont été considérablement aggravées par le fossé entre les moyens techniques déployés pour l'accomplissement de cette mission, et un cahier de charges dépassant de loin les attributions classiques d'un tel service. On l'a vu pour les conditions de desserte de quartiers inaccessibles, pour la prise en charge gratuite de la production des *niches rudologiques*, pour le cas très révélateur de l'obligation de *collecte des sables intrusifs*, conséquence de migration des sables, mais aussi de la non stabilisation des voies de circulation secondaires (routes et trottoirs) dans les quartiers de la banlieue. Cette responsabilité colossale et républicaine d'aménager l'espace urbain et de redéfinir des schémas de prestation clairs, pour être en mesure d'accomplir leurs missions a presque incombé à de simples sociétés de nettoyage. Elle les a du coup autorisé à proposer un *service minimum* et à double vitesse, dont les dysfonctionnements aussi récurrents que prévisibles ont été à la base d'une profonde détérioration de la situation.

La question à Dakar interpelle d'autant, que même des quartiers naguère épargnés car privilégiés dans les schémas de collecte, subissent aujourd'hui les effets de ce « nivellement hygiénique par le bas ».

Démarrant en trombe, mais souvent aussi avec nombre de lacunes conceptuelles, ces sociétés de nettoyage desservies par une trame urbaine qu'on a vu hétérogène, se sont toutes retrouvées vite dépassées par les exigences d'une ville qui, malgré sa dynamique cosmopolite n'en réclame pas moins des minimas hygiéniques. Avec des fortunes diverses, elles finissent par s'enliser puis « couler » selon un triptyque désormais classique : approximation, crises puis échec. A cette inefficacité prévisible du service de nettoyage différentiel, tentent alors depuis, de suppléer ONG et Associations de Propreté ayant quasiment carte blanche en la matière, mais aux résultats on l'a dit peu probants.

La présence dans ce secteur d'acteurs hétéroclites non encadrés, tout comme d'ailleurs les manœuvres des diverses et puissantes pesanteurs politico-financières qu'on a largement analysées, ont aussi eu une incidence très négative sur la question. Mais plus globalement, le secteur de la prise en charge des déchets a toujours présenté un réel déficit en équipements, avec même des déchets industriels et médicaux dangereux suivant les mêmes itinéraires que les déchets urbains banals.

La forte croissance et la diversification des foyers de production de déchets, ont inversement tranché avec les faibles moyens financiers et techniques consacrés au désapprovisionnement desdits déchets. Le développement des activités économiques, qu'elles soient structurées ou informelles, modernes (économie nouvelle) ou plus traditionnelles (agricoles), artisanales ou industrielles, a contribué à l'accentuer. Avec une production résiduaire spécifique ne bénéficiant d'aucune prise en charge spéciale, ainsi qu'un rejet massif de déchets banals *dissimulés*, ces secteurs économiques entretiennent aussi largement cette déconsidération socio-spatiale de l'espace public dakarois, qui rejaillit sur le terrain rudologique. Certaines de ces activités informelles dont la restauration rapide et le commerce de denrées périssables, secteurs à forte exigence sanitaire, vont même renforcer et alimenter cette impression de *laxisme déchet ambiant*, en prenant leurs quartiers dans les artères d'une ville saturée en fumées atmosphériques et en dépôts anarchiques, vecteurs de contamination microbienne. Progressivement banalisées, ces réalités témoignent de l'impuissance de l'autorité publique à sanctionner toutes les dérives et infractions de nature hygiénique perceptibles sur un domaine public, devenu il est vrai lieu d'activité mais aussi de vie. L'interférence de politiques d'équipement lacunaires notamment pour l'assainissement liquide, en venant se superposer aux contraintes déchets, finira alors de complexifier la gestion de ce secteur ; elle prouve aussi si besoin en était, le caractère transversal de la question de la prise en charge des déchets et remet les pendules à l'heure. Sans chercher les rendre plus fréquentables, ou encore plaider leur cause, force est d'admettre que ce ne sont pas ces colorées, très visibles et odorantes ordures ménagères présentes sur le domaine public, qui endossent seules la totalité des problèmes détritiques à Dakar.

Le volet structurel de la gestion des déchets à Dakar présente de profondes limites tournant autour d'une désorganisation persistante et permanente du système de prise en charge officiel, ayant conduit à sa dégénérescence actuelle. Il décline à la fois

- l'absence d'une politique « déchet » cohérente et durable (législation, choix des organismes de gestion et mécanismes d'évaluation de leurs interventions, non recouvrement de la TEOM)
- un déficit criard en équipements déchets. Outre l'inexistence d'un patrimoine *équipements fixes de captage des déchets* (PAV ou déchetteries officielles, Centres de Transferts), *drains-matières* indispensables à tout organisme urbain, on note aussi l'absence d'installations de traitement viables avec la gestion désastreuse de la décharge de Mbeubeuss.
- un défaut de visibilité et de continuité statistique. L'une des conséquences principales est une absence d'identification des foyers de production, mais aussi une estimation très approximative des productions de déchets, notamment domestiques.

Cette légèreté statistique a d'ailleurs été corroborée par les résultats de la campagne de caractérisation, menée dans le cadre de cette étude.

Ce constat qui traduit de façon assez claire, la place accordée par les pouvoirs publics à ces matières, dans le processus de gestion sanitaire de la ville. Il pose aussi la question de savoir si des difficultés dans la gestion d'un secteur, peuvent justifier un retrait pur et simple de l'autorité républicaine de son fonctionnement : souvent à la base de l'émergence de zones de non-droit, ce retrait peut aussi s'illustrer par une approche administrative de non devoir. Dans le cas des déchets, et s'agissant aussi bien des politiques à définir en amont (Plans déchets), que de la réalisation en aval d'équipements idoines, l'Etat a en effet rarement assumé ses obligations sur le domaine public, hormis la parenthèse de la fin des années 60 où il y'eut une tentative de *quadrillage rudologique* pour les déchets ménagers, qui on l'a vu, fut finalement sabordée.

Les tâtonnements et ratés de jeunesse, ont été évidents : ils expliquent en partie l'échec de l'usine compostage de Mbao, le choix anachronique d'un site sensible pour implanter un CET -qui finalement se transformera en décharge brute-, la non identification des *niches rudologiques*, ou encore la définition d'un cahier de charges illogique (sables intrusifs et désenclavement des quartiers irréguliers). Mais la tentative de reprise en main amorcée en 1967, sera stoppée nette dans son élan et les quelques installations existantes, passées à la trappe. L'axe évacuation-élimination des déchets, amputé des incontournables équipements fixes de prise en charge et de traitement (Points d'Apport Volontaire et Centre de Valorisation), sera alors mené sous le sceau de l'immobilisme. Il s'est limité depuis, à un simple effort de collecte puis, mise en décharge à *cru* des résidus ménagers et industriels, méthode aux conséquences désastreuses pour le cadre de vie des populations et l'environnement notamment du site de Mbeubeuss.

Du fait d'un contexte macro-économique mondial concurrentiel et qui leur est globalement défavorable, on ne peut ignorer que les pays en voie de développement et notamment ceux en Afrique au sud du Sahara voient depuis leur indépendance, leur marge de manœuvre dans leur objectifs de développement se rétrécir. Toutefois, les contraintes qu'ils subissent n'ont certainement pas aptitude à tétaniser la totalité des saines initiatives de développement auto centrés pouvant être mises en œuvre par leurs gouvernements indépendants.

Le destin de l'Afrique se joue dans un cercle vicieux disait TIPO-TIPO M.B<sup>1</sup> : « *après la démocratie des années 60 on est passé à l'autocratie au nom de l'Unité nationale et du développement, avant de retourner à la démocratie dans les années 90, qui s'efface à nouveau au profit de l'autocratie* », ajoutait l'auteur. Au-delà de sa relégation dans les choix de priorisation des actions gouvernementales, le secteur des déchets à Dakar peine à s'affranchir d'une marginalisation officielle. Il paie aussi les effets de ces pesanteurs politiques contraires qui se sont très vite invitées dans la question. Si historiquement, leur implication a coïncidé avec la mise en place officielle de ce service dans la ville au début du siècle (dans les conditions ségrégationnistes qu'on a vu), cette instrumentalisation à des fins partisans a par la suite revêtu d'autres aspects. N'a-t-on pas vu à Dakar divers acteurs instrumentaliser les déchets, avec notamment des personnalités du gotha politique, régler leurs comptes via les structures gouvernementales impliquées dans la question (ministères, directions etc.), alors que d'autres torpillaient directement le fonctionnement des sociétés de nettoyage (SOADIP, SIAS), y compris par des malversations diverses. Quelle légitimité revendiquer aussi, au moment de prôner chez les populations un retour aux valeurs civiques, y compris celle du respect de la salubrité de l'espace public, lorsque certains élus financent parfois des actes d'incivilité déchets, dans l'unique but de décrédibiliser quelque adversaire politique.

<sup>1</sup> MAYOMBO-BITUMBA T-T. *L'ajustement Politique Africain pour une démocratie endogène au Congo-Kinshasa*. Ed l'Harmattan 1999. 284 p

Hormis ces impérieuses nécessités de meilleure considération, de planification et d'aménagement, cette demande en service de salubrité, tout comme la responsabilité de l'accomplissement des tâches républicaines qui incombe aux pouvoirs publics, ne peut donc faire l'impasse sur une volonté politique forte, qui elle-même doit s'appuyer sur des principes vertueux devant régir la gestion des affaires de la cité. Comme partout, ces aspects éthiques sont en effet d'une importance capitale dans une bonne gestion de ce secteur.

Cette moralité civique et publique qu'on attend généralement du citoyen et qui doit aussi s'inscrire des hautes sphères de l'administration, rend encore plus actuel le bien lointain constat de Démosthène :

*« Les hommes d'Etat autrefois se montraient si simples dans leur vie privée, leurs mœurs étaient si conformes au caractère de notre cité qu'aujourd'hui, si quelqu'un d'entre nous connaît la maison d'Aristide ou de Miltiade ou des autres citoyens illustres de ce temps-là, il peut voir qu'elle n'a pas plus d'apparence que celle de son voisin. C'est que ceux-là ne visaient pas à s'enrichir en traitant les affaires publiques (...). Mais tournez-vous vers les hommes qui font cette politique (aujourd'hui) : les uns sont passés de l'indigence à la richesse, les autres de l'obscurité aux honneurs, quelques-uns se sont fait des maisons plus imposantes que les édifices publics, et à mesure que la fortune de la ville déclinait, la leur a grandi d'autant »<sup>1</sup>.*

On peut admettre que l'héritage colonial greffé à cette situation de sous-urbanisation ayant accompagné le développement des villes, a jusque là rendu impossible toute prise en compte sérieuse des attentes des populations en terme de service et de qualité de vie. Mais, la souveraineté actuelle des Etats confère aux dirigeants, que ce soit à l'échelle de l'organe exécutif ou des représentations locales, davantage de liberté et d'aptitude à tenir compte en étroite collaboration avec la société civile, du bien-être des citoyens-bénéficiaires, en s'employant à continuellement rechercher des améliorations qualitatives. Comptables de leur *volontarisme étatique sain*, qu'il ait débouché sur des succès ou des échecs (le progrès en chemine-t-il pas avec tâtonnements, et parfois erreurs), ces derniers ne se seraient pas vus reprochés d'avoir cherché à amorcer des changements qualitatifs, pour des populations sortants de près d'un demi-siècle de domination coloniale humiliante et paupérisante.

C'est qu'assurément, le paradoxe du développement *version* villes des pays du Sud, s'enlise dans une suite de profondes contradictions mêlant ambitions de rayonnement, capacités propres et surtout absence de bonne gouvernance. Comme tout organisme en devenir, ces villes grandissent mais sans le nécessaire effort de planification et de suivi. Qu'il s'agisse des métropoles d'Afrique centrale Kinshasa ou Douala, du Nord à l'exemple du Caire, ou de l'ouest, Abidjan, Dakar..., les aspirations et les défis qui les entravent, sensiblement identiques, cachent mal les ratés des politiques dites de développement, dont les racines remontent il est vrai à très loin parfois, tel qu'on l'a vu.

Cet échec se symbolise par ces instantanés d'entités vivantes mais bigarrées, animées mais aussi peu disciplinées et fuyantes, sorte de garnements hyperactifs et insaisissables qui se dérobent devant toute tentative de maîtrise ou de contention. Au surpeuplement des centres urbains, s'est greffée une impossibilité chronique à satisfaire une demande croissante en biens et services essentiels. Souvent desservies par une administration dépassée, les zones urbaines dans certaines de leurs fonctions se retrouvent ainsi que leurs populations, progressivement laissées à elles-mêmes.

<sup>1</sup> FLACELIERE R, (1959). « La vie quotidienne en Grèce au siècle de Périclès ». Edition Hachette 1959, 414 pages. P25

Ce mode de gestion augure un devenir peu reluisant pour les populations, malgré la présence d'un mode de fonctionnement traditionnel qui atténue les fractures sociétales, et garantit encore la *paix sociale* : ces réseaux sociaux d'entraide et de solidarité ont leurs limites, et ne peuvent se substituer à une nécessaire omniprésence régaliennne de l'autorité officielle. Des voix autorisées déploraient déjà implicitement cette situation en prévenant : *les entités urbaines du Sénégal gagneraient à être gérées à l'image des entreprises avec des choix stratégiques clairement identifiés, des opérations d'aménagement programmées à partir d'une solide connaissance des réalités et des perspectives urbaines, enfin avec des édiles aux capacités managériales éprouvées*<sup>1</sup>.

Les manquements officiels légitiment souvent le réflexe des masses populaires démunies et contraintes adopter des attitudes de survie. Traditionnellement développés en milieu urbain pour les activités économiques alternatives (secteur informel non officiel), ainsi dans le mode de vie social (habitat spontané, réseaux de solidarité etc.), ce réflexe s'applique aussi désormais aux déchets. A cette survie économique qui a présidé au développement des pratiques de récupération des déchets, s'ajoute une survie hygiénique pour des populations qui, *rudologiquement* désorientées sur le domaine public, finissent par restreindre les pratiques vertueuses de propreté, au seul espace domestique.

Le discours n'est pas catastrophiste, tout comme l'insalubrité des artères d'un certain nombre de villes africaines n'est pas une fatalité. Malgré le caractère préoccupant de la prise en charge publique des rejets solides à Dakar, le maintien d'une constante hygiénique domestique, un des enseignements de cette étude, constitue un facteur plutôt rassurant. Et cela, bien que soit intervenue cette mutation de taille en matière de salubrité, avec l'effritement progressif de la dimension extérieure et/ou *publique* dans les pratiques d'hygiène.

Au vu de l'ensemble de ces constats et réalités tangibles, plaider une meilleure prise en charge des matières résiduaire, dans les pays en voie de développement n'est pas inopportun, même si les défis à relever y sont aussi importants, qu'il existe de secteurs en chantier. On l'a dit, ces entités sont en face de dilemmes impliquant leur mode de gestion, et les politiques de développement qui y sont menées prioritairement, que ce soit pour l'agriculture, l'accès à l'éducation, à la santé etc..

Pour les pays du tiers-monde, l'objectif commun en ces heures de tourmente énergétique demeure généralement l'atteinte d'un niveau de développement satisfaisant, et accessoirement parvenir à exister sur l'échiquier mondial. Pourtant, il leur faut aussi intégrer en parallèle la nouvelle donne économiquement coûteuse de la préservation de l'environnement après avoir raté le train de l'industrialisation « sauvage » durant l'ère de l'insouciance environnementale. Ils doivent aussi assurer le bon fonctionnement des incontournables secteurs de l'éducation, et de la santé, tendre vers l'auto suffisance alimentaire, qui constituent des priorités.

On peut établir des compromis, en définissant des schémas d'action basés sur une priorisation volontaire des actions pour chaque secteur. Pour la question de la prise en charge des déchets, ca serait une sélection spécifique, qui éviterait d'appliquer en bloc exigences et/ou recommandations environnementales du même calibre que des nations occidentales largement plus opérationnelles en la matière.

<sup>1</sup> Gouvernement du Sénégal-Ministère du Plan et de la Coopération. « *Etude prospective Sénégal 2015 juillet 1989* ». 150 p+ annexes p75.

Il s'agit alors d'élaborer à destination des populations vivant la «quotidienneté», des séquences plus souples insistant sur des corrélations encore peu évidentes des effets bénéfiques des bonnes pratiques environnementales sur la santé et bien-être collectif. Combinées à une vision à long terme et à la mise en œuvre de pratiques spatiales cohérentes, ces stratégies présenteront l'avantage d'aider à contourner certains écueils sur la route du développement.

C'est d'ailleurs ce que stipulent les incontournables règles d'aménagement du territoire lorsqu'elles évoquent la cohérence, l'inscription des réalisations et des politiques dans le long terme, et la recherche de l'équilibre pour un meilleur rendement entre l'aménagement et les besoins des populations ciblées. Elles suggèrent ainsi pour le cas de la capitale sénégalaise, qu'avec son rythme effréné de croissance démographique et spatiale, la ville qui s'est considérablement démarquée de l'armature urbaine nationale, ne pouvait espérer présenter un bilan déchets positif, avec la légèreté dont sont gérées les productions résiduelles diverses qui accompagnent cette expansion.

Mais, bien qu'urgent, l'énorme retard à rattraper en matière d'équipements « déchets » à Dakar, cible moins les niveaux de performance actuels des pays développés, que des objectifs plus modestes de dotation de la ville en outils de prise en charge de base, essentiels à son fonctionnement. A l'heure de la pesée embarquée et de la collecte pneumatique souterraine pour le captage et l'évacuation des déchets, ou encore des torches à plasma pour la valorisation et l'élimination en Europe, le propos n'est pas en effet d'arriver à un simple transfert, d'une technologie bien onéreuse et qui peut d'ailleurs s'avérer inadaptée.

Le but est plutôt d'atteindre des *minimas* hygiéniques, mais sans basculer dans une vision archaïque, qui, sous prétexte de « consommer local » ou d'approches « à hauteur d'homme », ferait l'apologie de pratiques burlesques et d'un autre âge, comme la collecte hippomobile des déchets, dans une ville de plus de 2 millions d'habitants et produisant quasiment 2000 tonnes de déchets ménagers par jour. Un souci de compresser les investissements pour ce secteur, ne justifie pas une relégation en marge des méthodes de gestion modernes, qui accompagnent l'ensemble des autres domaines d'activités.

Une bonne part de la nécessaire requalification socio spatiale du déchet à Dakar, passera par une réorganisation de ce secteur, tâche de *reprise en main* qui incombe pour beaucoup aux pouvoirs publics. En appelant davantage de rigueur et une vision d'aménagement territoriale à moyen et long terme, cette réorganisation devra simultanément être livrée sur plusieurs fronts.

Un meilleur pragmatisme dans le choix de la (ou des) société (s) devant assurer le nettoyage de la ville, avec une définition plus précise des missions qui leur sont confiées, mais aussi et surtout la dotation de la ville en équipements de désapprovisionnement intégrant la totalité de la chaîne d'amont en aval s'impose. Amélioration des schémas de collecte, mise en place de PAV ainsi que des Centres de transfert pour le stockage temporaire, constituent aussi les fondamentaux en la matière.

La présence de tels équipements, judicieusement disséminés dans l'agglomération, contribuera à les intégrer plus durablement dans les perceptions et dans le processus d'acceptation mentale d'une proximité légitime du déchet. Hormis leurs impacts attendus sur l'amélioration de la situation globale avec un meilleur captage des résidus domestiques, ces équipements à forte charge symbolique car représentant une présence publique tutélaire, pourront aussi atténuer cette perception péjorative qu'entretient encore l'imagerie populaire à l'endroit de ce secteur. Dans ce processus, il paraît indéniable que l'équipement déchet, qui ne peut continuer à être perçu comme une balafre à emplâtrer ou encore une honte à camoufler, gagnerait au contraire à être considéré comme élément évacuateur vital, constituante à part entière du paysage urbain d'aujourd'hui.



Le secteur de la gestion des déchets doit à Dakar aussi, s'appuyer sur les méthodes et outils proposés par l'aménagement du territoire, *véritable élément de stratégie pour l'organisation de l'espace et la rationalisation de l'usage des atouts qu'offrent les territoires*<sup>1</sup>. Si cette approche doit intervenir dès l'amont pour l'optimisation des équipements ainsi que celle des mécanismes de collecte et de transport des matières, l'urgence de l'implication d'une bonne politique d'aménagement du territoire s'impose encore davantage pour la phase traitement de la chaîne de prise en charge. Il faut une bonne identification et gestion des sites d'élimination.

D'ailleurs pour Dakar, cette étape n'impliquera plus sa seule zone géographique. Désormais, la phase élimination devra inévitablement faire appel au concept d'aire d'influence, pour une gestion métropolitaine, qui pour le cas de la capitale du Sénégal, va concerner sa voisine Thiès. Sur le principe de l'approche intercommunale en vigueur pour leur collecte, une cogestion interrégionale doit être envisagée pour le traitement des déchets des deux villes, initiative qui naturellement, invite à une planification plus rigoureuse. La réalisation en cours de l'autoroute Dakar-Diannadio, peut être d'un apport décisif dans une meilleure évacuation des matières de la capitale vers le site d'élimination identifié, même si d'autres modes de transport peuvent y être greffés.

Mais qu'on ne s'y trompe pas, un bon protocole déchets doit rompre avec la gestion à l'« approximètre », tout comme elle ne pourra faire l'économie d'une approche multisectorielle, avec une meilleure dotation de la ville en équipements urbains de base. On citera l'extension d'un réseau viaire bitumé ou stabilisé qui fait tant défaut aux sociétés de nettoyage pour l'accomplissement de leurs missions, mais aussi les incontournables systèmes de gestion en réseau des eaux résiduaires domestiques du fait de leur forte implication dans la question de la prise en charge des matières solides. Le cas des quartiers de la Médina est là pour prouver qu'une zone d'habitation tracée en damier avec des rues recouvertes d'asphalte, ne signe pas dans le cas dakarais la résolution des problèmes d'évacuation des ordures. Les populations non connectées au tout-à-l'égout rejettent dans la ruelle et dans les collecteurs d'eaux pluviales, des fluides ménagers usés fortement chargés en déchets solides *obstruants*. Faisant souvent face à l'irrégularité dans le passage des véhicules de collecte en PAP, les habitants de ces quartiers pourtant *urbanisés*, se rabattent aussi très souvent sur les dépôts anarchiques utilitaires, comme c'est le cas dans les banlieues délaissées, pour ne pas être étouffés par leurs déchets.

On a pu aussi voir comment gestion socio-urbaine et politique déchet, appellent à une jonction dans le cas des habitants démunis de Yeumbeul. Installés dans la zone de Pikine, ces habitants auraient particulièrement besoin d'équipements de prise en charge de proximité (PAV), car très peu pris en compte, dans les circuits de collecte officielle. Pourtant, leur installation dans des zones dépressionnaires non aeficandi, les contraints à recourir au « matériau » déchet pour remblayer leurs espaces de vie. Comment arriver à faire pleinement adhérer ces populations à des *pratiques déchet* irréprochables, alors que ces mêmes matières leur servent saisonnièrement et parfois continuellement, de matériau de remblai. Dans ces zones, les déchets servent au nivellement des habitations en construction, ainsi qu'au comblement des ruelles et dépressions inondables, situation qui risque d'ailleurs de se maintenir.

<sup>1</sup> DIOP A, (2004). « Villes et aménagement du territoire au Sénégal ». Thèse de doctorat d'Etat. UCAD-DAKAR. 404 pages

Un réel « projet urbain » viable, de restructuration des zones inondables insalubres et de meilleur contrôle des établissements humains est donc incontournable dans cette perspective, et les coûts sociaux que peut engendrer l'impopularité de telles décisions ne doivent en aucun cas être un frein à la mise en œuvre de ces desseins républicains. Il est en effet plus crédible pour des pouvoirs publics responsables, de courir à s'époumoner derrière une croissance urbaine débridée et tenter de rattraper ses tares et vices, dont *l'infection* habitat spontané précaire, plutôt que de se résigner et la voir menacer de gangrener tout l'organisme urbain dans son développement actuel et à venir.

L'autorité publique qui a pendant des décennies, avalisé une approche inégalitaire pour la prise en charge des déchets produits dans les zones d'accès difficile, semble néanmoins s'être résolue à s'attaquer à une des racines du mal évoquées plus tôt : la résorption de l'habitat spontané. L'initiative est symbolisée par le projet « Diakhaye » qui entre dans le cadre de la rénovation urbaine. En parvenant à être mené à terme (électrification, stabilisation des voies, et dotation en réseaux d'assainissement liquide) et à être plus largement étendu, ce projet devra permettre à des populations installées dans des zones périurbaines enclavées et sujettes tous les ans à des inondations, d'être relogées dans des établissements plus décents.

La généralisation d'une telle mesure, toujours dans l'optique d'une gestion durable et pérenne des déchets, impose cependant d'aller plus loin : toute politique déchet cohérente est plus que jamais tributaire de l'établissement d'un cadastre et de la dotation de la ville en voirie stabilisée. Les impacts positifs certains que de telles initiatives d'aménagement apporteront à l'amélioration du cadre de vie, toucheront aussi la question de la prise en charge des matières résiduelles solides par une démocratisation du service officiel. Une voirie stabilisée dans des quartiers moins enclavés, facilitera autant le passage du service officiel de collecte des déchets, qu'une immatriculation foncière plus suivie permettra un meilleur recouvrement de la TEOM. C'est le prix à payer pour atteindre des objectifs d'hygiène et de salubrité publique convenables y compris dans des établissements humains, jusque là livrés à eux-mêmes.

Restaurer la confiance en la matière, implique aussi préalablement aux nécessaires réalisations spécifiques, une meilleure connaissance du sujet déchet à Dakar ; cela constitue à n'en pas douter un investissement sûr et fiable. Mais il est primordial dans cette approche de jouer *franc jeu* : s'auto-décerner des satisfécits en la matière, notamment en modifiant de manière favorablement certaines données de base (production réelle, taux de collecte etc.) équivaut à nier l'existence de problèmes de prise en charge à Dakar. Reconnaître puis accepter le mal dont on souffre n'est-il pas chez le patient diagnostiqué, le préalable avant d'envisager toute action thérapeutique.

L'amélioration puis la pérennisation des initiatives et dispositifs de *nivellement hygiénique par le haut*, devront donc s'appuyer sur un suivi technique honnête de la production rudologique de la ville. La mise à jour régulière des données qualitatives et quantitatives, ainsi que l'établissement d'outils de veille et d'évaluation (des interventions des entreprises de nettoyage ainsi que des impacts de leurs actions), permettront en matière de salubrité de surveiller en permanence la *température* de la ville. Tel que l'énonce MUMFORD, « *pour que la cité demeure saine et salubre, elle devait pouvoir comme le font tous les organismes, régler organiquement les conditions de son équilibre*<sup>1</sup> ».

<sup>1</sup> MUMFORD L, (1964). « *La cité à travers l'histoire* ». Editions du Seuil 776 pages. P 644

Mais pour de telles études, pouvoirs publics, partenaires au développement, ou encore chercheurs investis dans la question devront, montrer davantage de rigueur, et surtout s'affranchir de tout préjugé et morgue concernant les populations. Analyses techniques des productions et des pratiques sociales en la matière devront être menées dans un esprit objectif, dépouillé d'idées préconçues. Comment arriver à produire des données fiables et contribuer à mieux gérer ce secteur, si dès l'amont, études et analyses sont parfois biaisées à des fins inavouées. Dans le cas de BENRABIA à Dakar tout comme celui de ZOA à Yaoundé, la quête d'originalité et de sensationnel a parfois bien failli corrompre et vider de son sens, la démarche scientifique originelle.

Il ne s'agit peut-être que de *déchets*, mais une revivification de cette dimension citoyenne dans la question *déchet* passera nécessairement par une « dynamique d'addiction progressive » à la propreté de l'environnement urbain public, plus-value qui doit être enclenchée *d'en haut*. Ces actions devront aussi intégrer l'interface usager à travers la prise en compte de ses attentes légitimes, mesurable à travers son niveau de satisfaction. Ce dernier peut être apprécié par l'établissement périodique d'une cartographie des nuisances ou encore d'Indices de Salubrité Spatiaux (ISS) basés par exemple sur des rapports villes / populations / dépôts anarchiques, ainsi que par des sondages d'opinion sur la qualité du service proposé. On a d'ailleurs vu en les interrogeant, que les bénéficiaires du service de nettoyage ont bien conscience de l'efficacité ou non des organismes intervenant. Bien que souvent ignorée, c'est pourtant cette gageure de taille qui attend les responsables de ce secteur : regagner la confiance des populations en la matière, en suscitant à nouveau l'adhésion de cet usager qui constitue le quatrième et non moins important pilier de tout édifice *déchet* cohérent.

Encore isolés et peu représentatifs pour peser sur les décisions politiques, les mouvements écologistes<sup>1</sup>, certains représentants indépendants d'associations consuméristes, ainsi qu'une opinion publique attentive, impliquée et appliquée, recourant au besoin aux techniques et méthodes d'étude et d'analyse éprouvées, ont pourtant vocation, à jouer un rôle essentiel et presque de *sentinelle*, dans cette nécessaire présence civile dans le service déchets. Ayant par le passé fait preuve de vigilance et contribué ainsi à contrecarrer des tentatives d'introduction de déchets dangereux (toxiques ou radioactifs) dans le pays, ils ont montré que l'amélioration de la prise en charge de ces productions dans les pays développés ne doit se faire au détriment des pays du Sud. Comme au début du 19<sup>e</sup> siècle, le développement des pratiques d'hygiène publique en Europe par le biais de l'hygiénisme avait à l'époque et inversement, été volontairement dégradée en Afrique noire au nom d'une politique coloniale qui se voulait pourtant aussi sanitaire, mais qui en réalité était ségrégationniste. Ces associations qui ne constituent pas un front hostile à l'autorité publique, ne doivent plus juste se contenter de dénoncer après coup et *dans le vide*, les incohérences et dérives en ce qui concerne la gestion des *simples* déchets dits banals ; elles doivent être associées à la prise de décision et proposer elles aussi des réponses.

Bien que subissant les influences de divers facteurs géopolitiques, environnementaux mais surtout économiques de dimension mondiale, cette question d'une prise en charge satisfaisante et durable des déchets à Dakar, doit on l'a dit, largement miser sur un volontarisme politique qui incombe d'abord aux pouvoirs publics.

<sup>1</sup> On constate d'ailleurs au Sénégal une éclosion de mouvements écologistes. Le plus en vue est la branche sénégalaise des Verts dirigée par Ousmane Thiam. Néanmoins, certaines personnalités comme Ali Haïddar se signalaient déjà depuis quelques années dans la lutte contre la dégradation de l'environnement. Ce dernier par ailleurs à la tête de l'Océanium (organisme de recherche et d'activités sous-marines) s'est notamment illustré dans sa croisade contre la surexploitation de certaines espèces marines (dont le Thiof et le Cymbium « Yët ») ou la pollution des côtes, aussi bien en dénonçant la pêche à la dynamite que le passage de certains navires poubelles procédant à des dégazages sauvages sur les côtes africaines. L'émergence plus récente dans la scène politique sénégalaise du Parti Africain Ecologiste du Sénégal (PAES) du Pr Aboubacry DIA et le Rassemblement des Ecologistes du Sénégal (RAS) dont le porte-parole est Ousmane SOW-HUCHARD confirme aussi cette tendance.

Naturellement, de telles initiatives locales doivent d'abord découler de cette volonté politique nationale forte, tout au moins pour les actions à inscrire dans un avenir proche, avant qu'une harmonisation régionale ne permette ce nivellement par le haut nécessaire à l'amélioration des performances en la matière : seule une impulsion nationale avec l'institution d'une meilleure gestion au niveau local, pourra à terme permettre une harmonisation sous-régionale.

Une bonne politique déchet cohérente et convenable, doit constituer un indicateur rassurant pour l'image de marque de la ville et contribuer positivement à son rayonnement international. Mais, l'approche qui la sous-tend ne doit pas succomber à l'extraversion, oubliant que c'est la qualité de vie des résidents de la cité qui doit constituer la ligne directrice. Si les éventuels bénéfices esthétiques pour la ville et son image de marque ne seront pas sous-estimés, l'intention première des stratégies ne peut se limiter en une satisfaction visuelle et olfactive de quelque *invité de marque* ou touriste séjournant périodiquement à Dakar. N'oublions pas les raisons de l'échec du premier service officiel de nettoyage et de prise en charge des déchets à Dakar : élitiste et discriminatoire, il n'avait pas pris en compte le besoin en service des populations autochtones.

Quand elles sont menées sous le sceau du respect des nouvelles valeurs environnementales internationales, les mesures déchets dans les pays du sud doivent cibler les populations y compris les plus démunies, très souvent perdantes dans les conflits environnement / développement : *elles assument plus que leur part du coût de la pollution par le biais des effets sur la santé, la prospérité ou les dommages aux écosystèmes* (VEREECKE 1997, 15). Retombées immédiates sur la santé et l'amélioration du cadre de vie des populations, atteinte de niveaux d'hygiène satisfaisants doivent donc constituer le leitmotiv des administrateurs. Ils ne pourront se voir reprocher d'avoir en ligne de mire la santé des populations du fait qu'une gestion approximative d'un tel secteur a des conséquences néfastes sur l'hygiène et la salubrité publiques.

Indépendamment de ces considérations hygiénistes, des préoccupations plus écologiques peuvent progressivement y être associées. Car comme le préconise le principe 15 de la déclaration de Rio : *pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risques de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitudes scientifiques absolues ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.*

Mais assurément, ce n'est qu'en rétablissant une perspective de durabilité chez ces populations, que les grandes instances de décisions mais aussi et surtout les pouvoirs publics nationaux, parviendront à les faire pleinement adhérer à des initiatives, dont les effets positifs sont en général davantage visibles dans le long terme. Souffrances et privations existentielles en tout genre, peuvent parfois conduire l'être miné par sa condition, à entrevoir puis envisager la mort comme une délivrance. Associée de manière plus globale à une bonne gouvernance, une telle posture assoira des perspectives d'avenir moins sombres pour des populations « *qui croient à la fin du monde* »<sup>1</sup>. Cette absence de durabilité culturellement amarrée et qui leur fait souvent penser *on ne vivra pas longtemps pour en jouir*, relègue ainsi au second plan de telles attentes pourtant bien légitimes.

<sup>1</sup> KANE C-A. « L'aventure ambiguë » Julliard 1961. 191 pages.

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	21
PREMIERE PARTIE : SITUATION ENVIRONNEMENTALE DANS L'ESPACE DAKAROIS.....	42
CHAPITRE I :	
UN TABLEAU ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL PREOCCUPANT .....	42
1. Politiques de développement : des choix pas toujours judicieux.....	42
2. Dakar en panoramique ou le reflet du déséquilibre territorial.....	45
2.1 La ville côté cours.....	47
2.2 Dans ses entrailles, côté face. ....	52
2.2.1 Tous les chemins mènent vers Dakar.....	54
2.2.1.1 Difficultés du transport : questions de mobilité urbaine.....	54
2.2.1.2 Concentration des services administratifs, éducatifs, sanitaires. ....	62
2.2.2 Une dégradation progressive du cadre de vie à l'échelle de la presqu'île.....	63
2.2.3 L'érosion littorale. ....	64
2.2.4 L'hygiène, la salubrité, et les rejets sur le baromètre des préoccupations environnementales.....	65
CHAPITRE II : URGENCE DU DEFI « DECHET » A DAKAR .....	67
1. La question de la prise en charge des rejets, ou les difficultés de la prise en charge des matières résiduelles solides à Dakar. ....	68
1.1 Les déchets solides urbains dans la ville d'aujourd'hui.....	68
1.2 L'organisation des communes en la matière. ....	71
2. Le confinement, la collecte et l'évacuation des déchets domestiques solides .....	73
2.1 « Dedans » : le Stockage Domiciliaire. ....	73
2.1.1 Poubelles et récipients divers.....	73
2.1.2 Prédominance du stockage initial banalisé. ....	81
2.1.3 Une idée des quantités domestiques générées. ....	87
2.1.4 A propos de l'hygiène domestique.....	89
2.1.5 Passage de la sphère domestique à l'espace de collecte public.....	90
2.2 « Dehors » : la prise en charge officielle.....	94
2.2.1 Organisation et matériel.....	94
2.2.2 Appréciation spatiale de la collecte officielle : la ville dans tous ses états.....	97
2.2.2.1 Zones d'habitat « planifiés » ou zones « régulières » .....	97
2.2.2.2 Zones d'habitat « irrégulières ». ....	107
2.2.2.3 Les villages traditionnels.....	109
2.2.2.3.1 Lébous .....	109
2.2.2.3.2 Néo urbains.....	110
2.2.2.4 Les zones d'activités commerciales et industrielles, d'habitat faiblement urbanisé et d'habitat « spécial ». ....	111
2.2.3 Le renfort épisodique des pouvoirs publics et des associations.....	113
2.2.4 Interventions de quelques ONG. ....	115
3. Récupération, recyclage et/ou valorisation des déchets solides. ....	116
3.1 Officielle et /ou industrielle .....	116
3.2 Informelle. ....	117
3.2.1 Récupération des matières organiques et végétales. ....	117
3.2.1.1 Utilisation des déchets par l'agriculture urbaine .....	117
3.2.1.2 Récupération des déchets à des fins de consommation alimentaire .....	119
3.2.2 Récupération et/ou recyclage de matières non organiques. ....	120

<b>4. Elimination des déchets solides.</b>	127
<b>4.1 Officielle : la mise en décharge à Mbeubeuss</b>	127
<b>4.2 Elimination parallèle (ou informelle) des déchets solides</b>	130
4.2.1 Les dépôts anarchiques continentaux.	131
4.2.2 Les dépôts anarchiques littoraux (sur les plages).	147
4.4.2.1 Littoral rocheux.	147
4.2.2.2 Littoral sablonneux.	150
4.2.2.3 Les espaces insulaires habités : Gorée et Ngor-île	153
4.2.3 L'incinération sommaire des ordures ménagères	155
4.2.4 L'enfouissement sommaire des ordures ménagères	158
<b>4.3 Bilan</b>	162

## **CHAPITRE III : DES DOMMAGES MAJEURS POUR LA NATURE ET LES HOMMES..166**

<b>1. Qualité de l'air et dispersion d'odeurs liées aux déchets</b>	166
<b>2. Impacts des pratiques officielles et informelles sur le paysage urbain</b>	168
<b>2.1 Nuisances visuelles</b>	168
2.1.1 Dispersion des matières solides légères	168
2.1.2 Les dépôts anarchiques dans la ville...	168
<b>2.2 Pollution de l'horizon superficiel du sol</b>	169
<b>3. Mbeubeuss, ou les effets d'une pollution combinée</b>	171
3.1 Modifications topographiques et impacts sur le paysage	171
3.2 Les effets de la décharge sur les nappes.	173
3.3 Les établissements humains environnants : des victimes du fonctionnement de la décharge	175
<b>4. La pollution littorale due aux déchets</b>	178
4.1 Matières résiduelles domestiques issues de l'élimination officielle	178
4.2 Matières résiduelles domestiques issues de l'élimination parallèle	179
<b>5. Risques sanitaires, liés au système lacunaire de prise en charge des déchets</b>	180
5.1 Dépôts anarchiques et contamination	180
5.2 Pratiques de remblaiement avec le matériau « déchets » : prolifération bactérienne	181
5.3 Commerce des déchets et contamination	182

## **Conclusion Partielle : Espace discrédité, espace malmené : un milieu fragile mais très éprouvé..184**

**DEUXIEME PARTIE : LES CAUSES RECENTES DE CETTE SITUATION.....185**

**CHAPITRE I. DECHETS ET TRAJECTOIRE URBAINE POST-INDEPENDANCE A DAKAR.. CHRONIQUE D'UN ECHEC ANNONCE. ....185**

<b>1. Tentatives d'aménagement et de planification.....</b>	<b>186</b>
1.1 Les déchets dans les politiques de santé et d'hygiène publiques.....	186
1.2 Le PDU « Ecochard » de 1967: l'aménagement au chevet du déchet.....	195
<b>2. Seconde privatisation du service en 1971. Recondution de la « politique de l'Autruche » en matière de déchets..</b>	<b>201</b>
2.1 La SOADIP sur le terrain du nettoyage à Dakar.....	202
2.2 Exit la SOADIP..., et entrée en scène de la SIAS.....	216
2.3 Echec de la SIAS : la « descente aux enfers ».....	230
2.3.1 Le NSN ou l'enlisement du nettoyage public à Dakar.....	230
2.3.2 L'alternance politique et ses « promesses rudologiques ».....	234
2.3.3 Deux ans plus tard, une nouvelle organisation.....	236

**CHAPITRE II. ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE RUDOLOGIQUE. SOCIETES REPRESENTATIONS ET PRATIQUES « DECHETS » DANS L'ESPACE DAKAROIS. ....239**

<b>1. Déchets produits dans l'espace domestique et ou privé : une prise en charge intérieure « convenable » du Plateau à Pikine.....</b>	<b>240</b>
1.1 Habitations.....	240
1.2 Lieux « clos », d'activités. ....	250
1.2.1 Activités professionnelles : unités de production, espaces d'enseignement, établissements de santé etc.....	250
1.2.2 Activités sociales « indoor » : lieux de culte, de loisir, de divertissement ou de récréation. ....	256
<b>2. Perceptions au « dehors ». Existe-t-il une pratique populaire déchet, de « défolement » sur l'espace public ...</b>	<b>260</b>
2.1 Déchets et « chocs des cultures ». Une punition rudologique d'origine rurale pour Dakar « l'arrogante » ? .....	260
2.2 Une défiance urbaine « ouverte » de l'autorité publique sous le prisme déchets. ....	266
2.2.1 Dépôts anarchiques contestataires : les déchets indicateurs d'insatisfactions diverses.....	266
2.2.2 La spirale du « set-sétal ». La prise en charge populaire des déchets, instrumentalisée à travers l'hygiène publique et le « Street-art ».....	268
<b>3. Des implications parfois « politiciennes » dans cette insalubrité ambiante.....</b>	<b>271</b>

**CHAPITRE III. LIMITES DES POLITIQUES URBAINES « DECHETS » A DAKAR.....277**

<b>1 Croissance de la ville et déchets : les contraintes de la densification, de l'extension spatiale et du développement des activités.....</b>	<b>279</b>
1.1 Migrations et démographie dans un espace toujours plus convoité.....	279
1.2 Habitat, activités et prise en charge des matières résiduelles solides.....	281
1.3 Espace public, espace de vie.....	287
1.3.1 Activités sociales. ....	287
1.3.2 Activités de production informelles.....	289
<b>2. Diagnostic des mécanismes officiels de prise en charge des O.M et « assimilés ».....</b>	<b>292</b>
2.1 Equipements collectifs de prise en charge des OM : une politique publique « d'aménagements spécifiques » tuée dans l'œuf.....	292
2.1.1 Faiblesse ou inexistence d'équipements fixes de prise en charge.....	294
2.1.2 Insuffisance ou inadaptation des équipements de collecte mobile des O.M.....	297
2.2 Dégradation de la collecte et effets d'un service « à la carte ».....	299

2.2.1	Zones privilégiées .....	299
2.2.2	Banlieues populaires, villages et espaces insulaires.....	301
2.2.3	La spécificité du « Plateau ».....	307
2.3	Des mécanismes de « survie hygiénique ».....	309
2.3.1	Elimination parallèle des déchets assimilés ménagers.....	309
2.3.2	Autres pratiques d'hygiène à risque sur le domaine public : des facteurs additionnels dans la stigmatisation des populations.....	313
2.3.2.1	Commerce et consommation alimentaire de rue.....	313
2.3.2.2	Apports saisonniers : le cas particulier de l'Aïd-El KEBIR.....	314
2.3.2.3	Espace public, espace de soulagement .....	315
<b>3.</b>	<b>Les équipements sociaux dans les questions déchets.....</b>	<b>317</b>
<b>3.1</b>	<b>Voirie et trottoirs : implications dans la question déchets.....</b>	<b>317</b>
3.1.1	Dotation des quartiers et stabilisation des artères pour une meilleure collecte des déchets.....	317
3.1.2	Prise en charge des sables intrusifs.....	319
3.1.3	Entretien et préservation des ouvrages : la prise en charge des ordures anonymes.....	324
<b>3.2</b>	<b>Gestion « déchets » des équipements socioéducatifs divers.....</b>	<b>325</b>
3.2.1	Equipements sociaux ouverts ou aérés : lieux publics de loisir, de divertissement, de récréation et de culte:.....	325
3.2.1.1	Le plein air ; un palliatif à l'absence de salles polyvalentes publiques.....	325
3.2.1.2	Les parcs, promenades et jardins publics.....	326
3.2.1.3	Les plages.....	326
3.2.1.4	Les cimetières .....	327
3.2.2	Lieux d'activités commerciales .....	328
3.2.2.1	Le cas des marchés traditionnels urbains de Dakar.....	328
3.2.2.2	Les centres commerciaux « modernes ».....	333
3.2.2.3	Rues commerçantes et commerces de proximité. ....	334
3.2.2.4	Les stations de vente de carburant.....	336
3.2.3	Lieux de transit des biens et personnes.....	337
3.2.3.1	Les gares routières, ferroviaires, et les terminus de véhicules de transport en commun.....	337
3.2.3.2	Nécessité de mettre en place des aires de stationnement et de débarquement fonctionnels. ....	338
<b>4.</b>	<b>Effets sur la question « déchets », d'un assainissement liquide lacunaire. ....</b>	<b>340</b>
4.1	La question des boues et des déchets liquides ménagers.....	340
4.2	Commodités et servitudes urbaines d'hygiène publique.....	346
4.3	Les eaux pluviales. ....	352
4.4	Boues et rejets industriels liquides.....	362
	<b>Conclusion Partielle. Une gestion légère des matières résiduares .....</b>	<b>365</b>



<b>TROISIEME PARTIE : CAUSES HISTORIQUES ANCIENNES. GENESE, ENJEUX ET EVOLUTION DE LA QUESTION « DECHETS » A DAKAR .....</b>	<b>367</b>
<b>CHAPITRE I D'UN « SOCLE » COMMUN A DES MUTATIONS DECISIVES.....</b>	<b>370</b>
<i>1. Faits sociaux majeurs et évolution de la pratique rudologique en Afrique.....</i>	<i>370</i>
<i>2. Approche traditionnelle de la salubrité. Prise en charge des « déchets »</i>	
<i>dans des entités déjà urbaines.....</i>	<i>374</i>
<b>2.1 Organisation politique, militaire et sociale.....</b>	<b>377</b>
<b>2.2 Activités économiques .....</b>	<b>378</b>
<b>2.3 Etat sanitaire et hygiène générale. ....</b>	<b>382</b>
2.3.1 <i>L'hygiène individuelle et à l'intérieur des concessions .....</i>	<i>383</i>
2.3.1.1 <i>Déchets solides : production et essai de typologie.....</i>	<i>384</i>
2.3.1.2 <i>Déchets liquides .....</i>	<i>386</i>
2.3.2 <i>Les déchets dans l'espace communautaire : l'état de propreté de la cité. ....</i>	<i>387</i>
2.3.2.1 <i>Villes d'Afrique occidentale.....</i>	<i>387</i>
2.3.2.2 <i>Villes d'ailleurs.....</i>	<i>390</i>
2.3.3 <i>« Insalubrité » d'ordre hygiénique, ou découlant de contraintes climatiques .....</i>	<i>399</i>
<i>3. Le cas de Daccar (Sénégal) ...</i>	<i>401</i>
<b>3.1 Evolution sociopolitique .....</b>	<b>402</b>
<b>3.2 La question de la salubrité et des déchets. ....</b>	<b>405</b>
<b>3.3 Apport de l'archéologie .....</b>	<b>408</b>
<i>4. Colonisation occidentale et prémisses des mutations « déchets », en Afrique.....</i>	<i>411</i>
<b>CHAPITRE II AMENAGEMENTS ET QUESTIONS D'HYGIENE DANS LA POLITIQUE COLONIALE MISE EN ŒUVRE POUR DAKAR. ....</b>	<b>415</b>
<i>1. Sous la première phase : l'exploitation de la colonie. ....</i>	<i>415</i>
<b>1.1 Questions d'hygiène et de salubrité dans les villes côtières.....</b>	<b>419</b>
1.1.1 <i>La situation à Gorée et Saint-Louis.</i>	
<i>Organisation, aménagement et hygiène générale.....</i>	<i>420</i>
1.1.2 <i>Les cadettes : Dakar et Rufisque .....</i>	<i>430</i>
1.1.2.1 <i>Organisation, aménagement et aspects sanitaires.....</i>	<i>436</i>
1.1.2.1.1 <i>Organisation et aménagement.....</i>	<i>436</i>
1.1.2.1.2 <i>Situation hygiénique générale et naissance d'une politique officielle de prise en charge des « déchets domestiques ».....</i>	<i>441</i>
1.1.2.2 <i>La création de la Médina :</i>	
<i>l'aménagement outil de discrimination... hygiénique .....</i>	<i>459</i>
<b>1.2 Espaces tournés vers la métropole : une extraversion... aussi sanitaire.....</b>	<b>465</b>
<i>2. La seconde phase coloniale : « la mise en valeur » ou les effets de la seconde guerre mondiale. ....</i>	<i>479</i>
<b>2.1 Changement (officiel) d'orientation ... ..</b>	<b>479</b>
<b>2.2 Et poursuite « grimpée » des politiques antérieures : Dakar la vitrine au lendemain de la « Loi Cadre ». ....</b>	<b>491</b>
2.2.1 <i>Situation sociale .....</i>	<i>592</i>
2.2.2 <i>Hygiène, assainissement et salubrité publics.....</i>	<i>495</i>
<i>Conclusion Partielle : une transition urbanistique mais aussi hygiénique délibérément ratée.....</i>	<i>499</i>

<b>PARTIE IV : POUR UNE GESTION DURABLE ET INTEGREE DES DECHETS : AMELIORER LA CONNAISSANCE DU GISEMENT ET LES MOYENS DE SA GESTION.....</b>	<b>503</b>
--	------------

<b>CHAPITRE I : IDENTIFICATION ET CARACTERISATION DU GISEMENT DECHETS A DAKAR. ....</b>	<b>504</b>
---	------------

<b>1. Les grandes classes de déchets à Dakar. ....</b>	<b>504</b>
<b>1.1 Les déchets solides urbains dits « banals » .....</b>	<b>504</b>
1.1.1 Les déchets ménagers et assimilés. ....	504
1.1.2 Autres déchets dits banals .....	505
1.1.2.1 Secteur primaire de production .....	505
1.1.2.1.1 Déchets verts agricoles .....	505
1.1.2.1.2 Déchets des activités d'élevage.....	507
1.1.2.1.3 Déchets des activités de pêche.....	509
1.1.2.1.4 Déchets des activités de foresterie et transformation du bois. ....	510
1.1.2.2 Déchets du secteur secondaire de production : les DIB	
1.1.2.2.1 Production, valorisation locale, traitement et élimination .....	512
A. Les métaux : fer, ferraille, métaux non ferreux.....	514
B. Les déchets alimentaires.....	515
C. Les plastiques et caoutchoucs.....	515
D. La filière textile. ....	516
E. Les papiers et cartons. ....	517
F. Le verre. ....	517
G. Autres.....	518
1.1.2.2.2 Gestion des DIB et prise en compte des pollutions passives.....	518
1.1.2.3 Secteur tertiaire de production. ....	523
1.1.2.3.1 Les déchets de chantier.....	523
1.1.2.3.2 Les déchets de service et les déchets commerciaux.....	525
1.1.2.4 Les déchets volumineux.....	526
1.1.2.4.1 Déchets verts et d'égavage d'arbres.....	526
1.1.2.4.2 Les autres déchets encombrants.....	530
1.1.2.5 Matières fines intrusives : le sable, un déchet ?.....	531
<b>1.2 Les déchets dangereux et / ou spéciaux.....</b>	<b>535</b>
1.2.1 Les déchets médicaux et biomédicaux (DMB) ou DASRI.....	535
1.2.2 Les déchets industriels dangereux (DID). ....	539
1.2.3 Les déchets ménagers spéciaux (DMS) et les déchets toxiques en quantités dispersées (DTQD).....	541
<b>2. Mise à jour régulière des données concernant les OM et « assimilés » .....</b>	<b>545</b>
<b>2.1 Quantification et caractérisation des déchets solides ménagers à Dakar : les enseignements.....</b>	<b>545</b>
2.1.1 Caractérisation pondérale.....	546
2.1.2 Caractérisation physique : étude de la composition des déchets dakarois.....	547
2.1.3 Les limites de l'étude ou les éléments non abordés : analyses chimiques et mesure du pouvoir calorifique.....	552
<b>2.2 Une augmentation régulière de la production....</b>	<b>552</b>

<b>CHAPITRE II . Aspects institutionnels et financiers.</b> .....	555
<b>1. Législation « Déchets » et politiques environnementales :</b>	
<i>une approche récente au Sénégal.</i> .....	555
<b>1.1 A l'origine, des mesures hygiénistes</b> .....	555
<b>1.2 Les déchets dans les questions environnementales au Sénégal.</b>	
<i>Quelques dates repères</i> .....	556
1.2.1 <i>La création du Ministère de l'Environnement : un tournant</i> .....	558
1.2.2 <i>Le Sommet de la « terre » de Rio en 1992</i> .....	560
<b>2. « Montage » institutionnel et financement du service déchet</b> .....	561
<b>2.1 Montage institutionnel et analyse de la contractualisation</b> .....	561
2.1.1 <i>Attribution des marchés de CETOM</i> .....	561
2.1.2 <i>« Distribution » des rôles dans le service déchets. Collisions et interférences entre structures</i> .....	564
2.1.2.1 <i>La Primature et le Ministère de l'Intérieur</i> .....	564
2.1.2.2 <i>La Direction de l'Environnement</i> .....	564
2.1.2.3 <i>PRODAK, APRODAK puis APROSEN</i> .....	564
2.1.2.4 <i>Le Service d'Hygiène</i> .....	565
2.1.2.5 <i>Les structures indépendantes</i> .....	566
2.1.2.6 <i>L'AGETIP</i> .....	581
<b>2.2 Aspects financiers du service de collecte : des indicateurs globalement au rouge.</b> .....	568
2.2.1 <i>Inflation des budgets. Evolution de l'enveloppe allouée au nettoyage</i> .....	568
2.2.2 <i>L'Etat, le contribuable et la TEOM</i> .....	569
2.2.2.1 <i>En amont : identification des foyers fiscaux déchets</i> .....	570
2.2.2.2 <i>En aval, les problèmes de recouvrement de la TEOM</i> .....	570
<b>2.3 Financement et gestion des équipements déchets fixes</b> .....	572
2.3.1 <i>Le retrait de l'autorité publique</i> .....	572
2.3.1.1 <i>Financement par les collectivités décentralisées</i> .....	573
2.3.1.2 <i>...ou par les pouvoirs publics</i> .....	575
2.3.2 <i>Financement des équipements par les organismes privés</i> .....	577
<b>3. Contrôle et suivi des prestations publiques « déchets »</b> .....	580
3.1 <i>Données statistiques : des chiffres pas toujours fiables</i> .....	580
3.1.1 <i>Quantités Produites ou générées</i> .....	580
3.1.2 <i>Quantités collectées</i> .....	584
3.2 <i>Elaboration d'un cahier de charge « réaliste »</i> .....	587
3.3 <i>La fiabilité des acteurs privés intervenants</i> .....	589
3.3.1 <i>Absence de transparence et de crédibilité de l'actuelle société de Gestion : AMA</i> .....	589
3.3.2 <i>A propos de sa faiblesse logistique.</i> .....	592
<b>4. Grandes lignes d'un siècle de gestion des déchets à Dakar.</b>	
<b><i>Les raisons de la dégradation continue du service.</i></b> .....	594
4.1 <i>Approche discriminatoire.</i> .....	594
4.2 <i>Privatisation prématurée du service ?</i> .....	595
4.3 <i>Sociétés de gestion : la longue fuite en avant.</i> .....	597
4.3.1 <i>Valse des structures et absence de « capitalisation des acquis »</i> .....	597
4.3.2 <i>Baisse de la qualité des prestations</i> .....	599
4.3.3 <i>Classement des différents organismes intervenus dans le secteur du nettoyage à Dakar</i> .....	603

<b>CHAPITRE III : PERSPECTIVES DANS LA GESTION DES DECHETS URBAINS</b>	
<b>A DAKAR.</b>	607
<b>1. Le conditionnement des OM d'origine domestique.</b>	607
1.1 Stockage intra ou extra domiciliaire ?	607
1.2 Standardisation des récipients de stockage et de confinement des O.M.	609
<b>2. Collecte et évacuation des OM</b>	611
<b>2.1 Les Points d'Apport Volontaires (PAV) : déchèteries de proximité adaptées, pour l'apport volontaire.</b>	611
2.1.1 Equipements indispensables à la collecte...des ordures ménagères.	611
2.1.2 Et des déchets encombrants ou spéciaux des ménages	615
2.1.3 Fonctionnement	617
2.1.4 Implantation spatiale	619
<b>2.2 La collecte domiciliaire.</b>	619
2.2.1 Faiblesse du dispositif : des incontournables BOM	619
2.2.2 ...Aux ânes pour la collecte. Le grand bond en... arrière.	622
2.3 Et l'évacuation par la route.	627
2.4 Le chaînon manquant : les centres de transfert ou stations de reprise	630
2.5 Avec option tri-recyclage ?	637
2.6 Repenser l'évacuation des déchets	638
2.6.1 Par voie maritime	639
2.6.2 Par le rail	640
<b>3. Pour le traitement et l'élimination des déchets</b>	642
3.1 L'incinération	642
3.2 Le compostage avec production de gaz	646
3.2 Elimination finale. Nécessité de CET pour les déchets de Dakar	648
3.3.1 La mise en décharge des déchets à Dakar : une histoire « d'oasis perdues »	649
3.3.1.1 Hann	649
3.3.1.2 Mbeubeuss ou la « tache » dans les Niayes du Cap-Vert :	649
3.3.2 Un autre site pour les déchets banals	662
3.3.3 Complexes de Traitement pour Déchets Dangereux (CTDD)	670
<b>4. La communication autour des déchets à Dakar</b>	672
4.1 Instrumentalisation des médias	672
4.2 Résistance des perceptions négatives à l'endroit du secteur des déchets	677

<b>CHAPITRE IV : L'HORIZON « DECHETS » A DAKAR, FACE AUX REALITES « GEORUDOLOGIQUE » MONDIALES.....</b>	<b>680</b>
<b>1. La gestion des déchets dans le monde : des objectifs variables entre         nations du nord et pays du sud .</b> .....	<b>680</b>
<b>1.1 Un souci de prise en charge « écologique » en occident...</b>	<b>681</b>
1.1.1 Améliorer la qualité de vie.....	681
1.1.2 ...Et desserrer l' « étau » énergétique.....	686
<b>1.2 Des objectifs encore hygiénistes dans les pays du Sud.</b>	
1.2.1 Difficultés techniques de prise en charge à Dakar.....	688
1.2.2 Faiblesse des procédés de rentabilisation du gisement « déchets banals ».....	690
<b>2. Effets et limites de la coopération internationale en matière de déchets.....</b>	<b>693</b>
2.1 Les réglementations internationales sur les déchets et leur application.....	693
2.2 Les interventions « déchets » des ONG dans les pays du sud.....	694
2.3 La question des déchets dangereux locaux et/ou « importés ».....	696
<b>3. Mondialisation économique du produit « déchet » : répercussions à Dakar. ....</b>	<b>701</b>
3.1 Dakar et le commerce international de matières déchets « banals ».....	701
3.2 L'internationalisation des prestations de service « déchets ».....	705
<b>Conclusion partielle. Un défi « déchets » colossal.....</b>	<b>709</b>
<b>CONCLUSION GENERALE. ....</b>	<b>711</b>

## BIBLIOGRAPHIE

### 1. Ouvrages, Etudes, Thèses & Mémoires universitaires sur les déchets (Sénégal)

**BENRABIA N, (1998).** *Le Nouveau Système de gestion des déchets ménagers dans la Communauté Urbaine de Dakar –Sénégal-*. Evaluation. ADEME 1998. 71 pages + annexes.

**CISSE F-B, (1989).** *La problématique de la gestion des déchets urbains dans l'habitat spontané en zone péri-urbaine de Dakar. Le Projet de Pré-collecte par traction animale à Thiaroye Gare.* Dakar- ENEA. 1989. 81 pages + annexes.

**CISSE Oumar (2007).** *L'argent des déchets. L'économie informelle à Dakar.* Editions KHARTALA-CREPOS. 164 Pages

**DIAWARA A-B, (1998).** *Récupération- recyclage des déchets ménagers solides et Artisanat dans la zone urbaine de Dakar.* Mémoire de Maîtrise. UCAD-Géographie. 92 p + annexes.

**DIOP O, (1988).** *Contribution à l'étude de la gestion des déchets solides de Dakar : analyse systémique et aide à la décision .*Thèse Doctorat EFPL-Lausanne. 292 p.

**KONE D, (1997).** *Contribution à l'établissement d'un plan national de gestion des déchets dangereux au Sénégal : le cas des déchets médicaux dans la région de Dakar.* UCAD Faculté des Sciences UCAD. 35 pages + annexes.

**LESAGE D, (2000).** *Déchets et assainissement dans une ville sénégalaise. Diokoul et Keury-Souf, quartiers de Rufisque.* TER Maîtrise de Géographie. UFR de Géographie et d'Aménagement. Université Michel de Montaigne Bordeaux 3. 2000. 132 pages

**PDM-PSE-ENDA, (2001).** *Le secteur du recyclage au Sénégal pour les filières métal et plastique.* Etat des lieux et perspectives au vu d'un transfert de technologie de recyclage Vietnam / Sénégal. Rapport final. Octobre 2002 42 pages.

**PERCHAUD F. & FAGOT B. (2005).** *Mise en place du projet pilote de gestion des déchets dans le quartier de Colobane Gouye Mouride, Rufisque (Sénégal).* Avril/Juin 2005. 83 pages.

**SECK M, (1997).** *Gestion des déchets à Dakar : perceptions et effets environnementaux .* Thèse de Doctorat 3° cycle. UCAD-Département de Géographie 310. p

**SCHLUBACH J. (1995).** *Gestion des ordures ménagères au Mali : mise en décharge et valorisation. Comparaison avec quelques villes sénégalaises Dakar & Saint-Louis du Sénégal.* Mémoire de DESS option « Développement & Coopération ». Sciences Politiques. Université Paris I. Décembre 1995 163 pages.

**WANE O-A, (1981).** *Contribution à l'étude de l'environnement au Sénégal. Matières résiduelles et disparités urbaines dans une ville africaine : Dakar .* Créteil. Décembre 1981. Université Val de Marne. Institut d'urbanisme de Paris 384p. Thèse Doctorat 3° cycle spécialité Urbanisme & Aménagement. Mention Aménagement & Environnement.

## **2. Etudes, Thèses & Mémoires universitaires sur les déchets (monde)**

**ADEME-ECORAIL (2001).** *Le transport des déchets*. Novembre 2001. 27 pages

**BOUJU J., OUATTARA F. (2002).** *Une anthropologie politique de la fange: conceptions culturelles, pratiques sociales et enjeux institutionnels de la propreté urbaine*. Marseille, Ouagadougou: groupe SHADYC, GRILL, 223 p.

**DEAU M-L (1986).** *L'élimination des ordures ménagères en Gironde*. DEA « Droit de l'Environnement ». Université Bordeaux I. 1986. 106 pages + annexes.

**LAVAUD S, (1998).** *Le service d'enlèvement des ordures ménagères. Une analyse de la demande*. Mémoire DEA « Economie publique et Environnement ». Université MONTESQUIEU Bordeaux IV. 1998. 51 pages.

**LEVIER P, (1996).** *De l'Hygiénisme à l'Ecologie urbaine. Environnement, santé publique et urbanisme à Toronto du XIX siècle à nos jours*. Thèse de Doctorat d'Histoire Contemporaine. Université Bordeaux III. 1996. 611 pages.

**MUMUNI BABA A-R. (2000).** *Système urbain, système agraire : production et valorisation des déchets ménagers. Le cas de la région de Tamalé (Ghana)*. Université de Tours. Décembre 2000. 300 pages.

## **3. Ouvrages Déchets (monde)**

**Afrique Technopole Service, (1995).** *Etude des filières de recyclage des différents types de déchets urbains d'Abidjan*. CFD. Octobre 1995. 234p

**ANONYME, (1990).** *Des déchets et des hommes*. Expériences urbaines de recyclage dans le monde. In « Environnement Africain » n° 29-30, volume VIII. Enda Dakar 1990. 297 pages.

**BARBIER R & LAREDO P, (1997).** *L'internalisation des déchets. Le modèle de la Communauté urbaine de Lille*. Editions Economica. 1997. 103 pages.

**BARLES. S, (2005).** *L'invention des déchets urbains France 1790-1970*. 2005 Editions. Champ Vallon 2005. 425 pages.

**BERNASCONI D, (2000).** *Eléments de réflexion sur le problème des déchets dans les grands centres urbains d'Afrique de l'Ouest. Mémoire de DEA*. UFR de Géographie et d'Aménagement. Université Michel de Montaigne Bordeaux 3. Septembre 2000. 86 pages

**BERTOLINI G, (2005).** *Economie des déchets*. Paris Editions TECHNIP. 2005. 188 pages

**BERTOLINI G, (1996).** *Déchet mode d'emploi*. Paris. Edition Economica 1996. 168 pages.

**BERTRAND J-R & LAURENT F. (2003).** *De la décharge à la déchetterie : questions de géographie des déchets*. Presses Universitaires de Rennes 170 p

**COLLECTIF (1990).** *Pas de visa pour les déchets : vers une solidarité Europe/Afrique en matière d'Environnement*. Edition Harmattan 1990. 222 pages.

**DISERENS T. (1985).** *Etude de la composition des résidus urbains solides*. EPFL-Suisse. 1985. 71 pages

**DAVID C & ROTBART A, (1985).** *La gestion des déchets en Ile de France.* Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France. Conseil Régional d'Ile de France. Paris 1985. 79 pages + annexes.

**FRANQUEVILLE A, (1984).** Yaoundé. Construire une capitale. Ed ORSTOM 192 Pages.

**IAGU-GREAO-PDM, (1996).** *Déchets solides en milieu urbain d'Afrique de l'Ouest et Centrale 1996 : vers une gestion durable.* Séminaire Régional. 1996. 19 pages

**GOUHIER J, (2000).** *Au delà du déchet, le territoire de qualité.* Manuel de rudologie. Presse Universitaire de Rouen et du Havre. 240 pages

**LE BOZEC A. (1994).** *Le service d'élimination des ordures ménagères. Organisation-Coûts- Gestion.* CEMAGREF. Edition Harmattan. 1994. 460 pages.

**LE GOUX J-Y & LE DOUCE C. (1995).** L'incinération des déchets ménagers. Edition Economica 1995. 226 pages.

**MAYSTRE L-Y et al. (1994) :** *Déchets Urbains. Nature et Caractérisation .* PPUR Lausanne 219 pages

**PELISSARD et al. (2005)** *Incineration des Déchets ménagers : la grande peur.* Ed Le Cherche Midi. Paris 2005 245 pages

**PICHAT P, (1995).** *La gestion des déchets .* Ed Flammarion 1995. 124 pages

**ONIBOKUN A-G. et al (2001)** *La gestion des déchets urbains. Des solutions pour l'Afrique.* Edition CRDI-Khartala 2001. 250 pages.

**VEREECKE J-F. (1997).** *Gestion séparative des déchets ménagers et développement durable. Légitimité et diversité des traductions par les acteurs locaux.* CREID, IFRESIS, CNRS, ADEME. 295 pages.

**ZOA. A-S (1996).** Les ordures à Yaoundé. Editions Harmattan 191 p

#### **4. Cartes**

**Découpage administratif de la Région de Dakar.** Echelle 1/250 000. DAT Juin 2002

**Réseau Routier de la Région de Dakar.** Echelle 1/250 000. DAT Juin 2002

**Espaces urbains et paysages ruraux de la région de Dakar.** Echelle 1/ 250 000. *In Atlas de l'Afrique-Sénégal, 2000.*

**Modelés et sols de la presqu'île du Cap-Vert.** Echelle 1/ 300 000. *In Atlas de l'Afrique-Sénégal, 2000.*

**Régions administratives de la République du Sénégal.** Echelle 1/ 5 000 000. CSE 1998.

**« Grands Projets » de Dakar.** Echelle 1/200 000. APIX 2003.

**Localisation des principaux sites archéologiques au Sénégal.**

#### **5. Ouvrages généraux**



**Anonyme (2001).** *Dictionnaire de l'Environnement*. 3<sup>e</sup> Edition. AFNOR 2001. 262 pages

**Anonyme (1992).** *Encyclopédie de la géographie*. (1992) .Edition Economica 1992. 1132 pages

**Anonyme (2000).** *Atlas de l'Afrique. Le Sénégal* . Editions Jeune Afrique. 84 pages

**Anonyme (2004).** *La Grande Encyclopédie du Monde*. Collection « Mieux connaître notre planète ». Editions France Loisirs 2004. 304 pages.

**DEVOS, W & GEIVERS R. (1992)** *Atlas Historique du monde* . Collection Erasme 1992. 101 pages

**SERET.G & SWYSEN L. (1992)** *Atlas Géographique du Monde*. Collection Erasme 1992. 119 pages

## **6. Bibliographie d'ordre générale (Sénégal)**

**Afrique Contemporaine. (1993).** Numéro Spécial Villes Africaines. 4<sup>e</sup> trimestre 1993 pages 125-231

**BOCQUIER P. (1996).** Insertion et mobilité professionnelles à Dakar. Paris, 1996

**BOCQUIER P, TRAORE S. (2000).** *Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest. La croissance urbaine en panne*. Paris, 2000

**BONNARDEL R (1993).** *Saint-Louis du Sénégal : mort ou naissance ?*. Paris, 1993 135 p

**BUCCIANTI A. (1994).** « *L'excroissance de la capitale égyptienne* ». Centre IRD d'Ile-de-France. In *Le Monde* septembre 1994.

**DE MAXIMY R. (1988).** *In Processus d'Urbanisation en Afrique Tome I* page 34. 1988 135 pages

**DIOP A (2004).** *Villes et aménagement du territoire au Sénégal*. Thèse de doctorat d'Etat. UCAD-DAKAR. 404 pages.

**DIOP C-A. (1960).** « *Les fondements économiques et culturels d'un Etat fédéral d'Afrique Noire* ». Ed. Présence Africaine 1960. 124 pages.

**DIOP C-A. (1954).** « *Nations nègres et culture* ». Editions Présence Africaine. 4<sup>e</sup> Edition 1979. 564 pages

**DIOP C-A. (1954).** *L'Afrique Noire Précoloniale*. Editions Présence Africaine. Edition Revue 1987. 278 pages

**DIOP M-C. (2002).** *Le Sénégal contemporain*, Khartala, 2002, 655 p.

**DUBRESSON A. (1979).** *L'espace Dakar-Rufisque en devenir : de l'héritage urbain à la croissance industrielle*. ORSTOM Paris 1979. 371 pages

**LASCANNE M. (1950).** « *Dakar, grande ville française.* » In *L'AOF & le Togo*. 1950. Pages 14-17. 320 pages.

**LOMBARD-J. (1963).** « *Connaissance du Sénégal* ». In Etudes Sénégalaises n°9. République du Sénégal- Ministère de l'Education Nationale. CRDS Sénégal. Saint-Louis 1963. 183 pages

**LUGAN B (1995).** *L'Afrique. De la colonisation philanthropique à la recolonisation humanitaire.* Collection Gestes. 390 Pages.

**NDIAYE M (1997).** *Le marché et son espace dans l'agglomération dakaroise.* Thèse de doctorat de troisième cycle de géographie. UCAD-Dakar 199. 209 Pages.

**NDIAYE P. (1996).** *La politique de l'Environnement : analyse d'une gestion.* In Sénégal, la trajectoire d'un Etat. Dakar-CODESRIA Pages 137-176.

**PELLETIER P. (1949).** *La pathologie de la presqu'île du Cap-Vert.* Par le Médecin Général Inspecteur Pelletier, Directeur général de la santé publique en AOF. In Etudes Sénégalaises IFAN Dakar 1949. 316 pages

**République du Sénégal. (2004).** Ministère de l'Habitat et de la Construction. Programme de Nations Unies pour les Etablissements Humains. Etude sur la sécurité de l'occupation foncière et immobilière et la bonne gouvernance. Rapport Final Avril 2004. 107 pages

**SALEM G. (1998).** « *La santé dans la ville* ». Géographie d'un petit espace dense de Pikine (Sénégal). Ed Khartala-Orstom. 360 pages

**SANKALE M, THOMAS L.V, FOUGEYROLLAS P (1968).** *Dakar en devenir.* Editions Présence Africaine 1968. 517 pages.

**SINOUE A, (1993).** Comptoirs et villes du Sénégal. Ed Khartala & ORSTOM 361 pages.

**SECK A. (1970).** *Dakar, Métropole Ouest-Africaine.* Mémoires de l'IFAN n° 45. 1970 516 pages + annexes.

**THIOUNE S-L. (1999).** Projet professionnel relatif aux ouvrages d'eau et d'assainissement de la Médina. PDM-DAU Ville de Dakar. 1999. 30 pages + annexes.

## **7. Bibliographie historique (Sénégal)**

**ANGRAND A. (1946).** *Les lébous de la presqu'île du Cap-Vert.* Dakar 1946, 144 pages.

**BARRY B. (1991).** *La Sénégambie du XVe au XIXe siècle.* Traite négrière, Islam et conquête coloniale, Paris, L'Harmattan, 1991 (réédition.), 544 p

**BATHILY Abdoulaye (1989).** *Les Portes de l'or. Le Royaume de Galam (Sénégal) de l'ère musulman au temps des négriers (VIII°-XVIII° siècle).* Editions L'Harmattan. 379 pages.

**BENGA N-L-A (1995).** *Pouvoir central et pouvoir local. La gestion municipale à l'épreuve. Rufisque, Sénégal (1924-1964).* Université Paris VII Denis Diderot. Thèse de Doctorat d'Histoire. 425 pages + annexes.

**BERTAUX P (1966).** *L'Afrique de la préhistoire à l'époque contemporaine.* Edition Bordas Collection Histoire Universelle. 1966. 349 pages.

- CHARPY J. (1958).** *La fondation de Dakar*. Paris 1958. Imprimerie BEDU 589 pages + annexes.
- CRUISE O'BRIEN D. B. (1971),** *The Mourides of Senegal. The Political and Economic Organization of and Islam Brotherhood*, Oxford, Clarendon Press, 1971, 321 p.
- DESCHAMPS H. (1967).** *L'Afrique Occidentale en 1818 vue par un explorateur français GASPARD THEODORE MOLLIEN*. Editions Calmann-Lévy. Paris 1967. 296 pages.
- DESCHAMPS H. (1970).** *Histoire Générale de L'Afrique Noire de Madagascar et des Archipels. Tome I. Des origines à 1800*. PUF 1970. 572 pages + annexes.
- DESCHAMPS H. (1970).** *Histoire Générale de L'Afrique Noire de Madagascar et des Archipels. Tome II. De 1800 à nos jours*. PUF 1971. 720 pages.
- DIOUF Ndiouma. (1978).** *L'histoire urbaine de la commune de Dakar de 1887 à 1924*. Université de Dakar. Département d'Histoire. 1978. 87p
- FAURE Claude (1914).** *Histoire de la Presqu'île du Cap-Vert et des Origines de Dakar*. Paris, Editions LAROSE. 1914.163 pages.
- GALLAIS J.** *Dans la grande banlieue de Dakar : les village lébous de la presqu'île du Cap-Vert*. Travaux du département de Géographie n°2. Institut des Hautes Etudes de Dakar .
- HARDY G. (1921).** *La mise en valeur du Sénégal de 1817 à 1854*. Paris, Larose, 1921, XXXIV + 376 pages. (Thèse de Lettres)
- HARDY G. (1933).** *Géographie et colonisation*. Ed Gallimard . 1933. 207 pages
- HARDY G. (1937).** *Vue générale de l'histoire d'Afrique*. Collection Armand Collin n°23. 3° Edition 1937. 200 pages
- JOYEUX C (1929).** *Hygiène de l'européen aux colonies*. 2° édition 1948. Editions Armand Colin 213 pages.
- LUGAN B (1995).** *L'Afrique. De la colonisation philanthropique à la recolonisation humanitaire*. Collection Gestes. 390 Pages.
- MONOD T (1937).** *Méharées, explorations au vrai Sahara*. Réédition Editions Actes Sud. 1989 331 pages.
- MOZARE C. (1936).** *Dakar*. In *Annales de Géographie* Vol 45. N° 258. 631 Pages P607-631.
- PARK M. (1799).** *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique*. Réédition Editions La Découverte Paris 1996. 354 pages.
- NDIAYE F. (1968).** *La colonie du Sénégal au temps de Brière de l'Isle (1876-1881)* In bulletin de l'IFAN, tome 30. Série B n°2. 1968. pages 463-512
- SADJ M. (1978).** *Le Cap-Vert du 15° au 19° siècle*. Université Paris I Panthéon Sorbonne. UER Histoire. Mémoire de Maîtrise. 1978. 75 pages

**SAINT-MARTIN Y-J. (1989).** *Le Sénégal sous les second empire 1850-1871*. Edition Khartala 1989. 671 pages

**SINOUE A. (1999).** *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal : Saint-Louis, Gorée, Dakar*. Karthala, 1999, 344 pages.

**STANLEY H, M (1886).** « *Cinq années au Congo 1879-1884, Voyage-Explorations, fondation de l'Etat libre du Congo* ». Ed Maurice Dreyfous. Paris 561 p. P 544-545.

**VANLANDE R. (1942).** « *Dakar* ». Paris Edition J-Peyronnet & Cie 191 pages.

## **8. Ouvrages Généraux**

**ANONYME (1934).** *Gobineau et le gobinisme*. Hommage à Gobineau. In La nouvelle Revue Française n 245. Editions Gallimard 1934. 250 pages.

**ALLEGRE C. (1990).** *Economiser la planète*. Edition FAYARD. 1990. 379 pages

**AMINE S. (1971).** « *L'Afrique de l'Ouest bloquée : l'économie politique de la colonisation* » Ed de Minuit 1971 322 pages

**ANNAWANI M, 1936.** « *Riyad-as-Salinin : Le jardin des Vertueux* ». Paris, édition Falah. 1936. 454 pages.

**BERGOUNIOU J-M & al., (2001).** « *Villages Noirs* » et visiteurs africains et malgaches en France et en Europe (1870-1940). Edition Khartala 2001. 3030 pages.

**BERTRAND M, DUBRESSON A. (1997).** « *Petites et moyennes villes d'Afrique noire* » Paris, Karthala, 1997 - 326 pages

**BIRD-Banque Mondiale. (2000).** *L'Afrique peut-elle revendiquer sa place dans le 21<sup>e</sup> siècle*. 330 pages.

**BONNARDEL V-C. (1978).** « *Vie de relation au Sénégal : la circulation des biens Dakar* » IFAN 1978, 922 pages

**CARCOPINO J. (1939).** *Rome à l'apogée de l'empire, la vie quotidienne*. Editions HACHETTE 1939. 347 pages.

**CISSOKO S-M. (1975).** *Tombouctou et l'Empire Songhay*. Editions NEA. Dakar 1975. 243 pages

**Collectif. (1998).** *Les littoraux espaces de vie*. SEDES 1998. 365 pages.

**Collectif (1995).** *Pratiques de gestion de l'Environnement dans les pays Tropicaux*. DYMSET-CRET 1997. 558 pages

**Communauté Urbaine de Bordeaux. (1999).** *Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés*. Bilan technique. Direction Opérationnelle de l'Environnement. 1999. 44 pages

**COQUERY-VIDROVITCH. C. (1976).** *La mise en dépendance de l'Afrique Noire essai de périodisation 1800-1970*. Cahiers d'Etudes Africaines 61-62 XVI, (1-2), pages 7-58

- COQUERY-VIDROVITCH. C et al. (1988).** *Processus d'Urbanisation en Afrique*. Tome 1. Collection Villes et Entreprises. Editions Harmattan 1988. 135 pages
- COQUERY-VIDROVITCH. C et al. (1988).** *Processus d'Urbanisation en Afrique*. Tome 2. Collection Villes et Entreprises. Editions Harmattan 1988. 168 pages
- COQUERY-VIDROVITCH. C & MONIOT H. (2005).** *L'Afrique Noire de 1800 à nos jours*. Edition Nouvelle Clio. PUF. Paris 2005. 391 pages.
- DARDEL E. (1990).** *L'homme et la terre*. PUF Paris 1952 Nouvelle Ed. 1990 Editions du CTHS 199 pages
- DE MAXIMY. R (1988).** *Processus d'Urbanisation en Afrique* Tome I page 34. 1988 135 p
- DESCAMPS C & CAMARA A. (2006).** *Sénégalia. Etude sur le patrimoine ouest africain*. Hommage à Guy Thilmans. Editions SEPIA. 2006. 335 pages. Pages 37-43
- DJIK MEINE P-V. (1986).** Le secteur informel de Dakar. Ed l'Harmattan. Paris 1986. 164 pages.
- FLACELIERE R. (1959).** *La vie quotidienne en Grèce au siècle de Périclès*. Edition Hachette 1959 .414 pages.
- FRANQUEVILLE A (1984).** Yaoundé. Construire une capitale. Ed ORSTOM 192 Pa
- FREDENUCCI J-C. (2005).** *Aux origines des pratiques de mission de l'administration de l'urbanisme de la V république : l'Afrique noire. Approche historique d'une expérience de formation d'ingénieurs des Ponts et Chaussées coloniaux et d'administrateurs de la France d'Outre-mer*. Université Paris XII Val de Marne. Institut d'Urbanisme de paris. 2005. 59 pages
- FRITZ I. (1995).** *La restructuration et la régularisation foncière des quartiers non lotis du Sénégal*. Réflexions et propositions relatives à la création d'un opérateur spécialisé. 69 pages.
- GALLAZ C. (2002).** *Les Mégalofoles*. Collection Nathan /VUEF 2002 58 pages
- GOUREVITCH J-P. (2006).** *La France en Afrique : cinq siècles de présence : vérités et mensonges*. 2006 Ed Acropole 451 pages
- HEBRARD C. (1966).** *Les formations Tertiaires et Quaternaires de l'Isthme de la Presqu'île du Cap-Vert ; feuille de Thiaroye-Sénégal*. Laboratoire de Géologie BRGM. Dakar 68 p.
- KAKE BABA I. (1976).** *Les villes historiques*. Collection Mémoire de l'Afrique. Edition NEA. 1976. 30 pages.
- LACOSTE Y. (1985).** *Géographie du sous développement*. Paris PUF. 1985. 288p
- LEVY-BRUHL L. (1927).** *L'âme primitive*. Paris PUF, nouvelle édition 1963. 451 pages.
- MONOD J & CASTELBAJAC P. (1980).** *De L'aménagement du territoire*. Ed Que sais-je. PUF 1980. 127 Pages.
- MUMFORD L (1964).** *La cité à travers l'histoire*. Editions du Seuil 776 pages.

- NIANE D-T. (1975).** *Le Soudan Occidental au temps des grands empires (XI-XVIe siècle)*. Présence Africaine, Paris, 271 pages.
- OSMONT, A. (1995).** *La Banque mondiale et les villes. Du développement à l'ajustement*, Karthala, 309p.
- PDM-CEDA. (1994).** *Municipalités africaines et développement économique*. Séminaires du PDM. 1994. 252 pages
- PERROT J-Y & CHATELUS G. (2000).** *Financement des Infrastructures et des Services Collectifs. Le recours au partenariat Public-Privé*. République Française. Ministère de l'Équipement des Transports et du Logement. Direction des Affaires Economiques et Internationales. Presses Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. Paris 2000, 389 pages.
- PIERMAY J-L & SARR C. (2007).** *La ville sénégalaise. Une invention aux frontières du monde*. Paris Edition Khartala. 2007. 242 pages
- PRECHT R. (2003).** *La nouvelle coutume urbaine : évolution comparée des filières coutumières de la gestion foncière urbaine dans les pays d'Afrique Sub-saharienne*. Le cas de Dakar, Sénégal. 2003. 58 pages
- RAMADE, F (2003).** *Eléments d'écologie*. Collection DUNOD. 3° Edition 2003. 690 pages
- REBOUL-SCHERRER F. (2005).** *Petits métiers des villes, petits métiers des champs*. Editions Hachette 2005. 200 pages
- République Française. (1997).** *Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Déchets municipaux, coopérer pour prévenir*. Résumé Mai 1997. 13 pages.
- République Française. (2000).** Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement. *Financement des infrastructures et des services collectifs : le recours au partenariat public-privé, les enseignements des expériences françaises dans le monde*. Presses de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées. Paris 2000. 389 pages
- République Française. (1998).** *Ministère des Affaires Etrangères-Coopération et Francophonie*. ISTED. *Dynamique de l'urbanisation de l'Afrique au sud du Sahara (Synthèse)*. 1998. 182 pages.
- TIPO-TIPO M-B. (1999).** *L'ajustement Politique Africain pour une démocratie endogène au Congo-Kinshasa*. Ed l'Harmattan 1999. 284 pages
- TRICART J. (1962).** *L'épiderme de la terre, esquisse d'une géomorphologie appliquée*. Centre de Géomorphologie Appliquée & Institut de Géographie de Strasbourg. 1962. 163 pages
- SALOMON J-N (2003).** *Danger Pollutions !* Presses Universitaires de Bordeaux Pessac. 169 Pages.
- SINGARAVELOU & al. (1997).** *Pratiques de Gestion de l'Environnement dans les Pays Tropicaux*. In Espaces Tropicaux n° 15. DYMSET-CRET. Talence 1997, 558 pages.
- VIDAL L. (2004).** *Les objets de la santé*. In Autre Part, Revue des sciences sociales du Sud. Editions IRD. Collection Armand Collin. 2004. 165 pages.

**ZAYD IBN ABI AQ. (1945).** *La Rissala ou Epître sur les éléments du dogme et de la loi de l'Islam selon le rite Malikite.* Alger 370 pages

## **9. Lois, ordonnances, décrets, arrêtés et décisions concernant le Sénégal.**

**Journal Officiel n° 3451 du 13-05-1961.** Décret n°61-205 du 11-05-1961 portant création d'un comité national de l'Hydraulique.

**Journal Officiel n° 4693 du 24-03-1979.** Décret n° 79 212 du 03-03-1979 portant approbation de l'accord de siège entre le Gouvernement de la République du Sénégal et L'Organisation Non-Gouvernementale ENDA.

**Journal Officiel du 30-07-1983.** Décret n° 83-549 du 30-05-1983 portant création de la Quinzaine Nationale de l'Hygiène et de la Propreté.

**Journal Officiel n° 4971 du 22-10-1983.** Arrêté n°3032 du 24-03-1982 portant interdiction des rejets ou utilisation des huiles usées.

**Journal Officiel n° 5244 du 16-07-1988.** Loi n° 88-05 du 20-06-1988, portant Code de l'Urbanisme.

**Journal Officiel n° 5295 du 17-06-1989.** Décret n° 89 543 du 0-05-1989, portant réglementation de l'Inspection Sanitaire et de la Salubrité des Animaux de Boucherie.

**Journal Officiel n° 5689 du 20-05-1996.** Loi n°96-06 du 22 mars 1996 portant Code des Collectivités Locales.

**Loi n° 78-43 du 06 juillet 1978** portant Orientation de l'Architecture Sénégalaise.

**Loi n° 8371 du 5 Juillet 1983** portant Code de l'Hygiène.

**Loi n° 88-05 du 20 juin 1988** portant Code de l'Urbanisme.

**Loi n° 96-02 du 22-02-1996** portant création de l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS).

**Loi n° 2001 du 15-01-2001** portant Code de l'Environnement.

## **9. Documents d'archives sur le Sénégal**

### **a) Officiels**

**Colonie du Sénégal.** Lettre n° 109 rédigée par Forgues, Chef du Bureau de l'hygiène des Quais de Saint-Louis à l'attention du Président de la Chambre de Commerce de Saint-Louis. 1903.

**Colonie du Sénégal.** Commune mixte de Ziguinchor procès verbal n°12436 de la réunion de la commission d'Hygiène tenue dans la mairie de la Commune Mixte de Ziguinchor en 1933, et dirigée par le Docteur Maumùs.

**Gouvernement du Sénégal.** La Circonscription de Dakar et Dépendances. Exposition coloniale Internationale de 1931. Paris Editions Géographiques, maritimes et coloniales. 171 pages + annexes.

**Gouvernement Général de l'AOF.** Colonie du Sénégal. Inspection des Services Sanitaires Civils. Rapport Médical annuel 1904. 23 pages.

**Gouvernement Général de l'AOF.** Colonie du Sénégal. Rapport d'ensemble de la situation politique, administrative financière et économique et sur le fonctionnement des divers services pendant l'année 1905. Saint-Louis, imprimerie du Gouvernement 1906.

**Gouvernement Général de l'AOF.** Comité Supérieur d'Hygiène et de Salubrité de l'AOF. Compte rendu séance du 2 septembre 1912. 1913. 66 pages

**Gouvernement du Sénégal.** Service Assistance Médicale Indigène en AOF. 1931, 20 pages

**Gouvernement du Sénégal.** Note n° 1143 du 30 septembre 1937 du Médecin-Lieutenant-colonel ROBINEAU, Chef du Service de Santé du Sénégal à Monsieur le Chef du Bureau de l'Administration Générale. Objet : Ressortissants Libano-syriens.

**République du Sénégal- Ministère des Travaux Publics de l'Urbanisme et des Transports. Direction des Travaux Publics.** Cahier des charges pour le nettoyage de la commune de Dakar. 1970. 32 pages.

**République du Sénégal- Ministère des Travaux Publics de l'Urbanisme et des Transports.** Projet de convention pour la collecte des ordures. Rapport de présentation. Mai 1971. 3 pages

**République du Sénégal- Ministère des Travaux Publics de l'Urbanisme et des Transports.** Procès-verbal de la 2<sup>e</sup> réunion concernant le dépouillement des offres pour la collecte des ordures de Dakar. 1971. 2 pages

**République du Sénégal- Ministère des Travaux Publics de l'Urbanisme et des Transports.** Appel d'offres pour le balayage, le nettoyage, la collecte et l'évacuation des ordures ménagères de la ville de Dakar. 1971. 6 pages

**République du Sénégal. Région du Cap-Vert, Commune de Dakar.** Convention pour le balayage des voies et de la collecte des ordures ménagères de Dakar. 1971. 42 pages

**République du Sénégal- Ministère des Travaux Publics de l'Urbanisme et des Transports.** Dépouillement des offres pour la collecte des ordures de la ville de Dakar. Rapport technique. 1971 8 pages

**République du Sénégal- Ministère de l'Équipement et des Transports.** Conseil Interministériel sur la propreté de Dakar. Communication de Monsieur Adrien SENGHOR, ministre d'Etat. 1980

**République du Sénégal- Ministère de l'Équipement et des Transports.** Lettres n° 237 du 25 mars 1980 et n° 247 du 27 mars 1980 du Chef du Service Régional des T.P aux départements Travaux et équipements de la SENELEC et de l'OPT. Objet : Réfection des traversées de chaussées.

**République du Sénégal- Ministère de l'Équipement.** Rapport final groupe de travail sur l'hygiène et la propreté des plages. Lettre n° 181/SET/DEPI. Dakar 3 février 1982

**République du Sénégal- Ministère de l'Hydraulique. Direction de l'Assainissement.** Lettre n° 0573/MH/DASS. 1983. Objet : suivi des problèmes d'assainissement de la ville de Dakar.



**République du Sénégal- Ministère de l'Équipement. Direction Générale des Travaux Publics.** Compte-rendu de la réunion du 07 juillet 1983 tenue sur le problème du désensablement des artères de la ville de Dakar. 3 pages

**République du Sénégal. Présidence de la République.** Courrier n°228.PR.SG.SCM du 24 mai 1986 Objet : Salubrité et assainissement de Dakar.

**b) Confidentiels**

**Lettre n° 680/CAB/Ct du 20-03-1983** du Directeur Général des TP (Monsieur Moussa TAMBEDOU) au Directeur de l'Entretien Routier.

**Lettre n° 01-442 du 07 juin 1983** du Ministre de l'Hydraulique (Samba Yéla DIOP) au Ministre de l'Équipement Monsieur Robert SAGNA. Objet : Désensablement des artères de Dakar.

**Lettre (réponse) n° 02-278 du 09 juillet 1983** de Monsieur Robert SAGNA, Ministre de l'Équipement au Ministre de l'Hydraulique. Objet : Désensablement des artères de Dakar

**Lettre n°01-355 du 01-08-1983** du DGTP du Ministère de l'Équipement (Monsieur Moussa TAMBEDOU) adressée au Directeur Général des Services Techniques Communaux (Monsieur Amadou Lamine BA). Objet : Désensablement et nettoyage des rues de Dakar.

**Lettre (réponse) n°874/SGC/STC du 05-08-1983** du Directeur Général des Services Techniques Communaux (Monsieur Amadou Lamine BA) adressée au DGTP du Ministère de l'Équipement (Monsieur Moussa TAMBEDOU). Objet : Désensablement et nettoyage des rues de Dakar

**Lettre n°134/ ME/DGTP/SRTPD du 18-04-1986** du Chef du SRTPD Monsieur Aliou NIANG au Gouverneur de la Région de Dakar. Objet : Balayage des rues et assainissement du réseau routier.

**Lettre n° 03- 660 du 29-10-1988** du Ministre de l'Équipement, adressée au Ministre de la Communication Monsieur Robert SAGNA. Objet : Coordination des Interventions pour préserver le réseau routier et la voirie.

**Lettre n° 03-744 du 07 novembre 1988** du Ministre de l'Équipement (Monsieur Alassane Dialy NDIAYE) adressée au Président du Conseil d'Administration de la SIAS (Babacar Néné Ndiaye). Objet : restitution de matériel.

**Lettre n° 02-029 du 24 juin 1989** du Ministre de l'Équipement (Monsieur Alassane Dialy NDIAYE) adressée au Secrétaire Général de la Présidence de la République du Sénégal, Ministre d'Etat (Jean COLLIN). Objet : Utilisation par la SIAS de deux camions balayeurs-suceurs appartenant au Ministère de l'Équipement.

**Lettre n° 1283 PR/SG/BAO du 7 juillet 1989** du Secrétaire Général de la Présidence de la République du Sénégal, Ministre d'Etat (Jean COLLIN) adressée au Ministre de l'Équipement. Objet : Plainte des populations de Grand-Yoff.

**Lettre n° 89-376 du 21 juillet 1989** de Monsieur Souty TOURE représentant par délégation du Ministre de l'Équipement (Monsieur Alassane Dialy NDIAYE) adressée au Directeur Général de T.P. Objet : Réparation de la route d'accès du quartier Grand-Yoff.

**Lettre n° 00380 du 07 août 1989** du Président du Conseil d'Administration de la SIAS (Babacar Néné Ndiaye) au Ministre de l'Equipeement (Monsieur Alassane Dialy NDIAYE).  
Objet : échange de matériel.

**Lettre n° 8413 PR/SG/EC47 du 14 novembre 1989** du Secrétaire Général de la Présidence de la République du Sénégal, Ministre d'Etat (Jean COLLIN) adressée aux ministres de l'Hydraulique et de l'Equipeement. Objet : Ordre d'exécution relatif aux problèmes de transport et d'assainissement au quartier de Grand-Yoff

**Lettre n° 00-002 du 18 juin 1992** du Président de la Communauté Urbaine de Dakar Monsieur Mamadou DIOP adressée au Ministre de l'Intérieur Monsieur Madieng Khary DIENG. Objet : Situation de la collecte des ordures ménagères à Dakar.

**Lettre n° 00-686 du 6 juillet 1992** du Président de la Communauté Urbaine de Dakar Monsieur Mamadou DIOP adressée au Ministre de l'Equipeement Monsieur Robert SAGNA. Objet : Situation de la collecte des ordures ménagères à Dakar.

## **10. Articles en rapport avec les différentes parties de la thèse**

**ADEME (2003)**, *Transport des déchets : la solution fluviale*. ADEME, VNF. 2003 14.P

**BA C (1998)**. « *Principes d'aménagement du territoire* » Cours Maîtrise Géographie. UCAD 1998. Dakar

**BALANDIER G. (1993)**, « *Afrique Contemporaine* » Numéro Spécial. 4° trimestre 1993

**BARRY B (1997)**, « *La périodisation du commerce dans les royaumes du Walo et de la Sénégambie du 8° au 16° siècle.* » Cours d'histoire Licence Géographie UCAD. 1997 Dakar

**BRICHOUX H. (2001)**, *Le transport des déchets : méthode d'évaluation du potentiel combinable*. Application au cas Franc-Comtois. Cinquième Rencontre Théo Quant 2001. 19P

**BUCCIANI A. (1994)**. *L'excroissance de la capitale égyptienne*. Centre IRD d'Ile-de-France. In Le Monde septembre 1994

**BULLE. S (1997)**, « *Légitimité et stratégie des acteurs du secteur de l'eau se réclamant d'une représentativité collective.* » Etude Sénégal-Mali 1. Coopération Française, GRET.117P.

**CHENEAU-LOQUAY, A (1997)**. « *Une méthode d'analyse spatiale : l'association image modèle pour une approche de la "durabilité" du développement* », *Cybergeo*. Environnement, Nature, Paysage. Article 36 mis en ligne le 07 novembre 1997, modifié le 03 mai 2007.

**DELAFOSSÉ M (1919)**. Etude préparatoire d'un programme de mesures à prendre en vue d'améliorer la situation indigène au double point de vue administratif et social (mai 1919). *Rapport de Maurice DELAFOSSÉ gouverneur des Colonies professeur des langues et coutumes de l'Afrique occidentale à l'Ecole coloniale et à l'Ecole des Langues orientales, préparé pour la Conférence franco-anglaise de l'Afrique occidentale préparée par l'Union coloniale française (mai 1919)*

**DIOP. A-B (2001)**, « *Espace électoral et violence au Sénégal (1983-1993). L'ordre public otage des urnes* ». In *Africa Development* vol XXVI n° 1&2, 2001. P145-193

- DIOP. P-S (2001)**, « *Comptoirs, villes coloniales, capitales culturelles : l'évolution de deux villes africaines : Saint-Louis et Dakar* .» 20 P. 2001
- DIOUF. M (1999)**, « *L'idée municipale : un idée neuve en Afrique in Politique africaine n°74. Juin 1999.* » Pages 13-23.
- DUBOIS. C (2005)**, « *Quelles politiques de développement pour l'Afrique subsaharienne durant la colonisation ?* » Université de Provence 2005. 12 pages
- EQUYEM C (1974)**, « *Dakar entre tradition et modernisme* ». In Afrique littéraire et artistique n°32 p58-76. 1974. 93 pages
- GAYE. P-A (1992)**, « *Discours sur le microbe et la santé publique en AOF : le cas du Sénégal in REHSEIS* ». Université Paris VII pages 1164- 1174
- Jeune Afrique Economie n°153**, Dossier « *Dakar, l'océane* ». pages 42-101
- LABERTIT G. & TEVOEDJIRE A. (1990)**, « *Pas de visa pour les déchets : vers une solidarité Europe/Afrique en matière d'Environnement* ». Edition Harmattan 1990. 222 pages.
- Le moniteur Africain. (1962)**, Numéros 30, 31 et 32. 1962 56 pages
- Le moniteur Africain (1963)**, « *Problèmes de technique sanitaire : nettoyage, assainissement et hygiène. Aperçus généraux et réalisations effectuées dans l'agglomération dakaroise* ». N° 90 22 juin 1963 12 pages
- MAGE. E (1867)**, « *Relation d'un voyage d'exploration au Soudan (1863-1866)* ». *Revue Maritime et Coloniale*, 1867, XX (mai), pages 26-88.
- MAINET. G (1998)**, « *Gorée et l'île de Saint-Louis au Sénégal : de l'insularité à l'urbanité* ». In *Revue de Géographie du Cameroun*. Volume XIII n°2. 1998. Pages 51-64.
- MIGNON J-M (1886)**, « *Contrôle social et gestion urbaine à Dakar* » In *Revue Tiers-Monde*, année 1986 vol 27 n° 105.. P 151-161.
- PAM. A-A (2006)**, « *Fièvre jaune et ordre colonial au Sénégal (1850-1960)* ». Résumé Thèse soutenue en 2000. Université de la Sorbonne Paris. 12 pages
- PELLISSIER P. (2000)**. « *Les interactions rurales - urbaines en Afrique de l'Ouest et Centrale*», *Le bulletin de l'APAD*, n° 19, *Les interactions rural-urbain : circulation et mobilisation des ressources*.
- POP Sahel. (1991)**, « *La migration comme stratégie de survie* ». N° 16 Avril 1991. 58 pages
- TANDIA A.A, GAYE, CB & FAYE A. (1997)**, « *Origine des teneurs élevées en nitrates dans la nappe phréatique des sables Quaternaires dans la région de Dakar-Sénégal* ». In *Sécheresse* n°4. Volume VIII
- THIAM. O (1988)**, « *La maintenance du réseau routier de la région de Dakar* ». CRD spécial sous la présidence du Ministère de l'Equipement. Décembre 1988. 13 pages.
- THIAM. O (1988)**, « *Problématique de l'assainissement de la voirie urbaine* ». Octobre 1988 5 pages.

**VERNIERE. M (1973)**, « Campagne, ville, bidonville, banlieue : migrations intra urbaines vers Dagoudane-Pikine, ville nouvelle de Dakar ». In Cahiers de l'ORSTOM, série Sciences Humaines Volume X. N° 2/3. 1973 pages 217-243.

## **11. Articles en rapport avec les déchets au Sénégal**

**AFP, (2005).** *Les récupérateurs de la décharge de Dakar.* Web- Article du 5 juin 2005 .

**DIAGNE A, COULIBALY Z, & DIENG A, (2000).** *Le Péril Plastique.* In Bulletin de la Propriété Intellectuelle. N° 17 Avril 2000. 14 pages.

**DIOUF. M (1981)** « *Instructions données en 1876 par l'Amiral Fournichon au Colonel Brière de Lisle* » p 348.

**DOUCOURE. D (1996).** *Le système privatisé de gestion des ordures ménagères sur le territoire de la CUD.* Projet emploi-jeunes AGETIP-CUD. Aout 1996. 42 p+ annexes.

**Famille & Développement, (1980).** *Déchets et ordures ménagères : une richesse insoupçonnée.* Editions NIS. N°23. 66 pages.

**FOUCHARD L (2003).** *Pensées et pratiques de l'urbanisme colonial en Haute volta dans les années 1920.* In Dossiers Villes et Développement Université de Paris VII

**GUIBBERT. J-J, (1994).** *Recyclage et économie populaire urbaine : archaïsme ou alternative.* In Industry & Environment Vol. 17 n°3

**MEULEAU M, 1998.** La vie urbaine dans l'antiquité. In Ma Planète N° 22. Dossier « Les villes / les réseaux ». 1998

**MBOW L-S, (1998).** *Projet de réalisation de puisards et de formation en animation sanitaire à Yeumbeul (Dakar).* PNUD-LIFE Sénégal. Septembre 1998. 22 pages

## **QUOTIDIENS**

### **Le Soleil**

- Edition du 22 décembre 1998.
- Edition du Samedi 4 & dimanche 5 septembre 1999.
- Edition du Mercredi 29 mars 2000.
- Edition du Samedi 29 & dimanche 30 juillet 2000.
- Edition du 27 octobre 2000.
- Edition du 3 novembre 2000.
- Edition du 19 octobre 2004.
- Edition du 7 juin 2007.

**Le Populaire.** Edition du Lundi 20 août 2007

### **Le Quotidien.**

- Edition du Mardi 16 septembre 2008
- Edition du Mercredi 9 Avril 2008
- Edition du Mardi 3 octobre 2000.
- Edition du Mercredi 10 janvier 2007.
- Edition du Samedi 30 juin 2007.
- Edition du Mercredi 18 Février 2009.

**Wal-Fadjr.** Edition du mercredi 27 janvier 1999

**TALL S-M, (2006).** « *La Décentralisation et le Destin des Délégués de Quartier à Dakar (Sénégal)* ». In *Le bulletin de l'APAD*, n° 15. Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au Sud du Sahara. 2006. 12 pages

**THIERNEY J, (1996).** *Le recyclage , une vaste imposture.* In *Courrier International* n° 310 Octobre 1996. pages 44-46.

**SIMPSON-HEBERT M, (1983).** *Méthodologie d'enquête socio-culturelle pour des projets d'alimentation en eau et d'assainissement.* Groupe Consultatif pour la Technologie (TAG). PNUD-Banque Mondiale. Washington. 31 pages

## **12. Documents officiels récents et à large diffusion sur Sénégal**

**GERAD-ARDIS, (1999).** *Audit urbain de la ville de Rufisque.* CABEX-ADM 1999. 266p Journal Officiel de la République du Sénégal. N° 5689 Code des collectivités locales. Mai 1996. pages 196-235

**IAGU-CUD, (1995).** *Séminaire sur la gestion des ordures ménagères.* Manuel du participant. Dakar 1995. 53 pages

**MEF. Direction de la Statistique, (2002).** *Recensement Général de la Population et de l'Habitat.* Résultats provisoires Décembre 2002

**MEF. Direction de la Statistique, (2002).** *ESAM II.* Enquête auprès des ménages 2002.

**MEF. Direction de la Statistique, (2005).** *Situation Economique et Sociale 2004.* Région de Dakar. Octobre 2005. 238 pages

**MEPN-DEEC-PNUE, (1994).** *Plan National de Gestion des déchets dangereux au Sénégal.* Novembre 1999. 54 pages

**MEPN-CSE (2000).** *Annuaire sur l'Environnement et les ressources naturelles du Sénégal.* Novembre 2000. 268 pages

**République du Sénégal MEFP.DAT. (1999)** « *Plan National d'Aménagement du Territoire.* » (Document de vulgarisation). Décembre 1999. 19 pages

**République du Sénégal- MEPN –CONSERE (1997).** « *Plan National d'Action pour l'Environnement* ». Dakar 158 pages.

**République du Sénégal- Ministère du Plan et de la Coopération (1989).** *Etude prospective Sénégal 2015 juillet 1989.* 150 pages + annexes page 75

### **13. Etudes & Thèses universitaires générales (Dakar)**

**DIOP A (2004).** Villes et aménagement du territoire au Sénégal. Thèse de doctorat d'Etat. UCAD-DAKAR 404 P

**FALL C, (1991).** « *Pollution azotée de la nappe phréatique de Thiaroye. Causes et propositions de solution* » UCAD. DEA. ISE Dakar. 78 pages

**NDIAYE M, (1997).** Le marché et son espace dans l'agglomération dakaroise. Thèse de doctorat de troisième cycle de géographie. UCAD-Dakar 199. 209 Pages.

**NDIAYE C-T, (1999)** *La Médina : monographie d'une nouvelle commune d'arrondissement à Dakar.* UCAD-Département de Géographie. Mémoire de Maîtrise 1999. 109 pages

**NGOM N, (2003).** *Le développement des taxis clandestins dans la ville de Dakar.* UCAD-Département de Géographie. Mémoire de Maîtrise. 2003. 80 pages.

**SOW M, (1999).** *Cadre de vie de l'agglomération dakaroise et gestion : un état de la question.* UCAD-Département de Géographie. Mémoire de Maîtrise 62 pages.

**THIOBANE M, (1996).** *Modification des paysages aux environs des lacs Ourouwaye et Youi dans la banlieue Nord de Dakar.* Mémoire de Maîtrise Géographie. UCAD 104 pages.

### **14. Etudes & Thèses universitaires générales (monde)**

**BETI ETOA C (2007).** *Droit de l'urbanisme et domaine public. Rencontre de deux ensembles normatifs distincts.* Thèse de Doctorat en Droit Université MONTESQUIEU Bordeaux IV. 2007. 428 pages.

### **15. Reuves, publications périodiques et bulletins concernant le Sénégal**

« **Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines** ». Numéro 09 (1979) Université de Dakar. PUF 1979, 425 pages

« **Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines** ». Numéro 13 (1983) Université de Dakar 1983. PUF. 311 pages

« **Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines** ». Numéro 14 (1984) Université de Dakar. Juin 1984. PUF. 365 pages

« **Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines** ». Numéro 22 (1992) Université Cheikh Anta DIOP UCAD. 1992. 261 pages

« **Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines** ». Numéro 23 (1993) Université Cheikh Anta DIOP UCAD. Juin 1993. PUD. 249 pages

« **Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines** ». Numéro 25 (1995) Université Cheikh Anta DIOP UCAD. 1995 PUD. 233 pages

**Bulletin de l'IFAN.** (1968) Série B Sciences Humaines. Tome XXX. Avril 1968 n°2.

Francine NDIAYE . La colonie du Sénégal au temps de Brière de l'Isle (1876-1881). In Bulletin de l'IFAN. Tome 30. Série B n°2. 1968. pages 463-512.

**Bulletin de l'IFAN (1971)**. Série B Sciences Humaines. Tome XXXIII. Avril 1971 n°3.  
- SAMB Amar. L'Islam et l'histoire du Sénégal. In Bulletin de l'IFAN. Tome 33. Série B n°3. 1971. pages 460-507.  
- Guy THILMANS. Le Sénégal dans l'œuvre d'Olivier Dapper. In Bulletin de l'IFAN. Tome 33. Série B n°3. 1971. pages 508-563.  
- Boubacar BARRY. La guerre des marabouts dans la région du fleuve Sénégal de 1673 à 1677. In Bulletin de l'IFAN. Tome 33. Série B n°3. 1971. pages 564-589.

**Historiens et Géographes du Sénégal n°3 (1988)** « Pouvoir colonial et sociétés sénégalaises » avril 1988. 51 pages

**La voix des Maires (1999)**. Revue d'Information de l'Association des Maires du Sénégal. Juillet 1999. 12 pages

**Marché Tropical : Spécial Dakar (2000)**. Une métropole en croissance rapide Numéro du 8 septembre 2000. P1725-1759. 34 pages

**NIANE D-T, (1977)**. Vitalité de la civilisation noire in Ethiopiques numéro 9 revue socialiste de culture négro-africaine, 1977.

« **Notes Africaines** ». Numéro 94 (1962). Université Cheikh Anta DIOP. IFAN. Avril 1962, 64 pages

« **Notes Africaines** ». Numéro 192 (1996). Université Cheikh Anta DIOP. IFAN. Août 1996, 28 pages

## **16. Romans en rapport avec des parties de la thèse.**

**DEMAISON A, (1948)**. « *L'Etoile de Dakar* ». Edition Les Presses de la cité. Paris 1948. 408 pages.

**FALL A-S (1979)**, « *La grève des battus*. » NEA. 1979. 167 pages

**KANE C-H. (1961)**, « *L' Aventure Ambigüe* ». Editions Julliard. 1961. 191 pages

**Ken Bugul. (2006)**, « *La Pièce d'or* ». Ubu Editions, La Madeleine-de-Nonancourt, 2006, 315 pages

**NIANE D-T (1960)**, « *Soundjata ou l'épopée mandingue* ». Edition Présence Africaine. 1960. 153 pages.

**SEMBENE O. (1960)**, « *Les bouts de bois de Dieu , Banté Maam Yalla* ». Edition Le livre contemporain. Paris 1960. 379 pages.

**VIDAL Y. (1966)**, « *Escale à Dakar* ». Paris Edition ALE. 283 pages

## **17. Analyse Statistique**

**LAWLESS J.F. (2002)**, "Statistical Models and Methods for Lifetime Data," 2ième édition, Wiley Series in Probability and Statistics. New-Jersey. USA. 664 pages

**CODY R.P. & SMITH, J.K.(2005)**, “Applied Statistics and the SAS Programming Language” Prentice Hall. 574 pages 5° Edition.

**18. Divers**

Guide du Tri 2007. Communauté des Communes Fumélois-Lémance / ECO-Emballages.  
2007. 6 pages.



## Méthodologie : démarche

### A Mode Opérateur.

Sur les quatre parties de l'étude, c'est la première qui se sera le plus appuyée sur *des travaux de terrain* qu'exige l'acquisition des données et notamment celles ayant trait à l'identification spatiale et en temps réel du facteur « déchet ». Ces travaux de terrain ont comporté :

- 1- une phase enquête auprès des ménages comportant plusieurs modules concernant aussi bien les méthodes d'assainissement liquide et solide que les données relatives au ménage.
- 2- Une phase technique concernant les seuls déchets solides assimilés *ménagers*, avec :
  - une campagne de pesée, d'identification et de caractérisation des déchets solides ménagers, y compris ceux en provenance de lieux d'habitat spéciaux (casernes).
  - une campagne d'identification des principaux Points de Rejet Anarchiques (PRA) littoraux ou continentaux.
  - une série de prélèvements pédologiques destinés mesurer la pollution massive du sol dans certains quartiers de l'agglomération où l'on retrouve la pratique de l'enfouissement artisanal (et / ou domestique) des déchets solides ménagers.
- 3- Un inventaire sommaire des principaux points de rejet des déchets volumineux (véhicules hors d'usage –VHU-, déchets de chantiers et produits d'égavage).
- 4- Une estimation de la production de déchets dits « assimilés » issus des marchés urbains.
- 5- Des enquêtes diverses auprès des pouvoirs publics pour disposer de données complémentaires notamment concernant l'assainissement (la localisation des Points W-C publics...)

Du fait de l'ampleur de la tâche, la production industrielle et agricole n'a pu être abordée que de manière descriptive. On a toutefois eu recours à des données quantitatives fournies par de précédentes études.

### 1. Enquêtes

#### *1.1 Enquêtes qualitatives diverses*

On s'aperçoit déjà au travers de la littérature existante, de la singularité des contraintes en matière de prise en charge officielle des déchets, en fonction des parties de l'agglomération ciblées. La tendance qui se confirme sur le terrain, montre aussi des différences notables sur l'ensemble de la chaîne de prise en charge, allant de la production à l'élimination finale des résidus solides domestiques. Par de simples excursions à travers la ville, on a pu largement saisir l'opportunité de fixer des instantanés très révélateurs qu'il s'agisse des poubelles et conteneurs débordants d'ordures non ramassées au Plateau, des Points de Rejet « Anarchiques » d'ordures ou encore des déchets servant de remblais pour des constructions illégales dans les espaces marécageux de Yeumbeul-Malika, et de Guédiawaye. Des entretiens inopinés avec des ménagères ou domestiques hagardes et dépassées par cette agitation autour de *banales* ordures, mais aussi avec des récupérateurs ambulants ou vivant dans des villages installés sur le site de la décharge de Dakar ont aussi permis de disposer de points de vue pas toujours pris en compte.

Naturellement, passés ces constats et remarques généraux, il est légitime d'apprécier plus en profondeur les causes de cette situation et le rôle des différents auteurs-acteurs de ce tableau dantesque...d'une ville et son support spatial malmenés et presque victimes. Des questionnaires visant les ménages producteurs ont ainsi été élaborés pour la collecte d'informations précises.

S'agissant de l'aspect institutionnelle de la gestion des déchets à Dakar, il reste très difficile de disposer d'informations officielles, que ce soit dans les Ministères, Directions ou dans tout autre organe appartenant à l'armature de l'exécutif et intervenant dans ce domaine. Sans doute cette réticence dans la communication doit-elle pour beaucoup aux différents couacs, à l'opacité et aux contre-performances que connaît la gestion de ce secteur. C'est d'ailleurs ce qui explique qu'aucune structure officielle ne tienne à assumer une quelconque responsabilité en la matière, posture qui est quasiment la même chez les décideurs des organismes indépendants.

Signalons tout de même que l'APRODAK nous a fourni des renseignements ayant permis de procéder à un inventaire des Points d'Aisance Publics ; ce sont des W-C que la structure créée en 2001 a mise en place, pour lutter contre quelques comportements insalubres (notamment les urines et fèces sur la voie publique). Les données concernant ces points ainsi que les autres aspects entrant dans le cadre de l'assainissement liquide évoqué dans l'étude, ont été complétés par quelques entretiens isolés ainsi qu'avec la documentation existante.

## **1.2 Enquêtes quantitatives auprès des ménages**

Pour les besoins de l'étude, le questionnaire élaboré à destination des ménages était composé de trois (3) modules. Le premier correspond aux données générales sur le ménage à travers une série de 25 questions réparties entre l'Identification démographique du ménage, ses Niveaux Socio-économiques, la Morphologie de l'Habitat (type, taille...) et des Méthodes de Prise en charge des rejets liquides. Constituant les éléments de différenciation. Le second correspond au module Déchets solides Domestiques et comporte 40 questions spécifiquement orientées vers ces résidus. Au total, le questionnaire comporte 09 pages avec une durée moyenne de l'interview d'environ une heure.

Le territoire de la ville est composé de cinq communes (Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque, et des communes rurales de Bargny, Sébikotane et Diamnadio réunis au sein de la Communauté Urbaine de Dakar. Cette dernière à l'image des Syndicats de Communes ailleurs et notamment en France, gère pour le compte des membres certains aspects des services urbains : la santé, l'approvisionnement en eau potable, en électricité, l'assainissement ...en l'occurrence ici la collecte et l'évacuation des déchets solides de l'agglomération. Sur ce territoire concerné, on a ainsi établi une répartition en fonction du poids démographique des entités spatiales retenues et proportionnellement au nombre de communes d'arrondissement que compte chaque ville 19 pour Dakar (soit 41 % des C.A), 16 pour Pikine (soit 35 %), 5 pour Guédiawaye (11%), et 6 pour Rufisque (environ 13 %).

Le recensement général de la population et de l'Habitat de décembre 2002 a constitué une notre base de sondage à partir de laquelle on a pu procéder au tirage d'un échantillon d'individus. Sur la base des districts de recensement (DR) et de leur population on a tiré, au premier degré, un total de 360 ménages soit au total un échantillon théorique de 2880 personnes au vue des données concernant notamment la taille des ménages à Dakar. Les enquêtes menées auprès des ménages en 2004 nous ont permis de dégager un chiffre moyen de 8 (7,9) personnes par ménage, en tenant compte des biais induits par la réticence des populations à communiquer à un « indépendant » le nombre exact de personnes vivant sous leur toit. Mais, ce chiffre recoupé avec les données officielles se rapproche néanmoins de ceux délivrés par la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) au sortir de leurs dernières enquêtes en 2002, même s'il est fort probable qu'entre temps, la taille des ménages ait connu une légère augmentation.

En effet, selon l'ESAM II, *si le Sénégal compte environ 1 065 591 ménages en 2002 avec une taille moyenne d'environ 9,8 personnes, résultat de l'extension de la famille biologique, le nombre de personnes par ménage diminue avec le niveau d'urbanisation : avec une taille moyenne de 8,2 un ménage dakarois compte une personne de moins que celui d'une autre ville et deux de moins qu'un ménage en campagne* (République du Sénégal. MEF. DPS. Rapport de synthèse de la deuxième enquête sénégalaise auprès de ménages ESAM II. Juillet 2004. 260 p p35).

Répartition de la population de Dakar		
Localités	Population	Pourcentage
Département de Dakar	955 897	42,15
Département de Pikine	768 826	33,90
Département de Guédiawaye	258 370	11,39
Département de Rufisque	284 263	12,53
Total	2 267 356	100

**Tableau 1.** Répartition de la population de Dakar. Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Résultats provisoires Décembre 2002

Répartition des ménages en pourcentage	Dakar
Public	11
Privé formel	15,9
Privé informel	40,04
Chômeur, inactif	32,7
Ensemble	100
Taille moyenne des ménages	7,6

**Tableau 2.** La consommation et le rôle du secteur informel dans la satisfaction des besoins des ménages 2001-2004. Source : Ousman Koriko & Constance Torrelí Enquêtes 1-2-3 phase 3, consommation des ménages, Instituts Nationaux de la Statistique AFRISTAT- DIAL in STAECO n° 99. 2005. 115 p

Ainsi sur les 360 ménages retenus, la ville de Dakar en recueille 147, Pikine 126, Rufisque 47 et Guédiawaye 40, et pour les concessions retenues, il a été procédé à une première visite d'identification de la concession et de contact avec au moins un responsable pour expliquer les motivations de cette étude et en arrêter les conditions. Outre le questionnaire classique, il s'agissait en effet de remettre aux populations des sacs en toile de jute vides pour récupérer les déchets à collecter dès le début de la journée à la date arrêtée, afin de pouvoir procéder aux phases de caractérisation des déchets (en général les familles vident en moyenne deux fois leurs poubelles dans la journée). Même si cette phase a montré combien il était difficile d'avoir une approche métrique pour ce type de thématique, on a pu néanmoins pour les déchets collectés procéder à leur pesage puis leur triage pour les besoins de la caractérisation.

Ainsi, pour les enquêtes classiques menées auprès de 360 ménages, elles ont été établies selon un découpage spatial médian reflétant des variables externes : niveau de vie, revenu, habitat, indice d'activités, éducation. Elles ont également permis de connaître leurs pratiques, de mesurer leurs attentes en matière d'élimination mais surtout d'évacuation des déchets, aspect qui véritablement semble le plus les interpeller.

L'hétérogénéité de l'espace dakarois justifia le choix d'établir pour les enquêtes un découpage médian plus judicieux, comportant vingt-deux entités territoriales tenant à la fois compte du nombre de communes d'arrondissement, de la proximité géographique de certaines d'entre elles et de leur plus grande proximité socio-économique. (Voir tab 3)

<b>COD E</b>	<b>Unités territoriales</b>	<b>Taille de l'échantillon</b>
DK 1	Plateau, Gorée	14
DK 2	Médina, Fass, Gueule- Tappée	29
DK 3	Fann, Point E	8
DK 4	Grand-Dakar, Biscuiterie	13
DK 5	HLM	8
DK 6	Liberté-Derklé	6
DK 7	Mermoz, Sacré-Cœur	7
DK 8	Ngor, Ouakam, Yoff	20
DK 9	Cambérène	9
DK 10	Grand-Yoff	8
DK 11	Patte d'Oie	11
DK 12	Parcelles Assainies	10
DK 13	Hann	9
GD W 1	Golf-Sud, Sam Notaire, Wakhinane-Nimzatt	41
PIK I	Pikine Ouest, Pikine Nord, Pikine Est	23
PIK 2	Dalifort-Foirail	9
PIK 3	Thiaroye-sur-Mer	11
PIK 4	Djida Thiaroye-Kao, Thiaroye-Gare	22
PIK 5	Yeumbeul-Nord, Yeumbeul-Sud	25
PIK 6	Sicap-Mbao	12
PIK 7	Malika, Keur-Massar	20
RUF 1	Rufisque-Bargny	45
Total		360

**Tableau 3.** Découpage retenu pour l'étude sur la gestion des déchets solides de Dakar.

Précisons que quelques familles logeant dans des casernes de police et de gendarmerie, ont aussi été concernées par ces campagnes et enquêtes.

## **2. Phases techniques**

### ***2.1 Campagne de caractérisation des déchets solides de Dakar.***

L'axe central de l'étude était au départ orienté vers la réactualisation des données techniques concernant des déchets produits par l'agglomération dakaroise. On a exposé dans la problématique les motivations qui nous ont conduit à mettre en place cette campagne, en vertu d'une nécessaire « comptabilité » préalable à tout schéma de gestion cohérent. Cette réactualisation s'appuie sur des campagnes de pesées de caractérisation et d'analyses physico-chimiques les concernant. C'est ainsi que pour les ordures assimilables aux déchets domestiques, l'on a identifié 07 sources de production :

- les ménages (y compris ceux habitant dans les résidences spéciales que sont les casernes militaires, de police ou de la gendarmerie)
- les marchés
- les administrations
- les écoles
- les établissements industriels et commerciaux
- les hôpitaux
- et les prisons.

Mais, pour des raisons budgétaires, deux réaménagements ont du être apportés aux objectifs initiaux. D'abord concernant les groupes antérieurement ciblés, seuls les ménages, et les marchés et établissements commerciaux, ont fait l'objet d'un essai de quantification de la production de déchets.

Le groupe des ménages a fait l'objet d'une analyse plus précise ; il constitue au demeurant le plus gros producteur de cette catégorie de déchets. Selon une étude de la Direction de l'Environnement, il représente près de 80 % du *gisement* des déchets « ménagers ou assimilables » produits dans l'agglomération.

Déchets solides urbains	Pourcentage moyen
Part des ménages	80 %
Part des marchés	16 %
Part du balayage des rues	4 %
Production totale déchets	100 %

**Tableau 4.** Répartition de la production annuelle des déchets solides dans la Communauté Urbaine de Dakar (Estimations). Source : Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques MEPN, novembre 1997 in Annuaire sur l'Environnement et les ressources naturelles du Sénégal. MEPN-CSE. Novembre 2000. 268p

Ensuite n'ayant pu mettre en place qu'une seule campagne en lieu et place des deux recommandées (saison sèche et saison humide) du fait desdites contraintes budgétaires, il nous a semblé en effet plus logique de cibler cette frange de producteurs d'autant qui reste la référence en matière de détermination des taux officiels de collecte. Le plus gros de la campagne de collecte et de pesée qui s'est déroulée sur quinze (15) jours durant le mois d'Aout 2004, a donc concerné les ménages de l'agglomération regroupant l'ancienne CUD.

Mais les disparités de la capitale, visibles aussi bien sur le plan de l'aménagement des villes et des communes qui la constituent que des modalités de production et de prise en charge des matières résiduelles ciblées ont également orienté le choix des techniques de recueil de données.

### 2.1.1 Matériel :

Pour les besoins de la campagne de caractérisation on a fait confectionner chez des artisans métallurgistes de la place huit plans ou *établissements* de travail. Ces établissements étaient composés de trois niveaux ou étages joints au sein d'une même structure :

- un niveau supérieur constitué d'une barre fixe sur laquelle on pouvait accrocher les sacs et les peser à l'aide d'une balance *peson* mobile
- un niveau intermédiaire constitué d'un cadre en bois d'un m<sup>2</sup> sur lequel est fixé un treillis métallique avec des mailles de diamètre inférieur à 0,25 cm
- et un dernier niveau constitué d'un plan de même dimension recouvert d'un film plastique destiné à recevoir la fraction fine issue du triage et qui a traversé le plan- tamis.

Chaque « kit- établissements » disposait en outre d'une balance, de 15 bassines de contenance égale à 50 L correspondant aux 15 catégories de déchets retenues pour l'étude, de gants, de masques.

Pour chaque ville, les déchets collectés étaient transportés à une station de tri, sorte de petit hangar ouvert sur un côté (mais à l'abri du vent et de la pluie) et dont la surface est revêtue (cimentée). Deux des centres disposaient d'une arrivée d'eau alors que pour les autres des jerricanes étaient mis à la disposition des trieurs. Une fois collectés, les sacs transportés à l'abri de la pluie dans une voiture bâchée arrivaient dans les différents centres de tri où ils étaient d'abord pesés avant que l'on procède au tri des déchets, les parties « fines » étant recueillies sur une toile imperméable à l'aide d'un tamis de diamètre égal à 0,25 cm, les différents lots ainsi constitués étaient à leur tour pesés de même que la fraction fine.

Quatre centres de tri ont été aménagés pour les besoins de l'étude : le centre de tri pour les déchets issus de la Département de Dakar était situé à Nord- Foire disposait de quatre établissements de tri, celui de Pikine à situé à Yeumbeul de trois établissements, celui de Guédiawaye situé à Filaos d'un établissement, celui de Rufisque à Diamnadio, d'une station de tri.

### 2.1.2 Personnel

Sept personnes ont été recrutées pour les besoins de cette campagne. Sous notre direction, elles ont participé à la remise des sacs collecte aux différents ménages mais aussi aux enquêtes auprès de ceux-ci. Elles ont aussi été impliquées à la récupération des sacs contenant déchets avant d'être affectées aux différentes stations de tri à raison de deux personnes par centre. A noter que pour les trois îles Gorée, Ngor et Yoff les déchets étaient pesés puis triés sur place compte tenu de la difficulté à les ramener sur le continent. Comme préconisé par DIOP O, un premier échantillon de 90 kg de déchets en provenance des quatre unités territoriales retenues a fait l'objet d'un tri lors d'une pré campagne afin de pourvoir former les sept enquêteurs-trieurs, mais aussi pour répertorier et isoler quelques nouveaux « produits » présents dans la production de déchets, et qui seront mentionnés lors de la détermination des principales classes.

### 2.1.3 Catégorisation et classes.

En se basant principalement sur l'étude de DIOP O, on a pu ainsi établir 15 catégories de déchets « classiques » à trier :

- 1- les déchets organiques
- 2- le textile
- 4- le papier et le carton
- 5- le fer
- 6- l'aluminium
- 7- le plastique
- 8- le caoutchouc
- 9- le verre (y compris les débris d'ampoules et néons).
- 10- le bois
- 11- le cuir
- 12- les matières en céramique et les cailloux
- 13- Autres déchets (piles & accus, produits pharmaceutiques périmés, couches jetables pour bébés, tampons et serviettes hygiéniques, pansements, cotons, emballages « Tétrapak » )
- 14- les restes
- 15- et enfin les fines de diamètre  $\leq 0,25$  cm

La quantité totale de déchets triée lors de cette campagne de caractérisation s'élève à environ 2260 kg, qui après analyse ont été directement déposés à la décharge de Mbeubeuss.

En dehors de la campagne de pesée nous avons procédé à la caractérisation des matières composant les déchets solides. Les résultats de cette campagne d'identification et de caractérisation sont consignés dans le Tableau 8. Quant à la production des marchés, zones industrielles et hôtels et établissements économiques, on a effectué juste pu effectuer une estimation à partir des conteneurs à ordures fixes des marchés.

### **2.2 Campagnes d'identification des méthodes alternatives d'élimination des déchets domestiques et des principaux Points de Rejet Anarchique (PRA) littoraux ou continentaux.**

L'idée de répertorier les différents modes d'élimination parallèles à Dakar participe de la démarche de dresser une sorte d'état des lieux rudologique de la ville. Le but étant de procéder à une identification en temps réel de la situation hygiénique de la ville, à travers les lacunes dans la prise en charge des déchets. Toutefois, ces campagnes devaient aussi permettre une analyse des processus ayant présidé au foisonnement des points de rejets et autres méthodes alternatives. Cette analyse s'avère importante pour une meilleure compréhension de l'information visuelle brute concernant les Points de Rejets Anarchiques, la pratique de l'enfouissement ou encore de l'enfouissement artisanal des déchets. Il s'agit en effet de voir si ces formes de gestion alternative des déchets sur l'espace public relevaient exclusivement des déficiences de la prise en charge officielle, ou avaient-elles une empreinte socioculturelle.

Pour mener à bien l'identification des PRA, nous avons défini une typologie des points de rejets anarchiques à travers une fiche technique simplifiée dite « Typologie des Points de Rejet Anarchiques » (voir questionnaire). L'intérêt de cette démarche d'identification des principaux « points noirs » de la ville consistait en l'établissement d'une typologie des dépôts établis en deux principales classes : les dépôts anarchiques utilitaires et ceux dits protestataires, à leur tour subdivisés en dépôts *continentaux* et *littoraux*. Pour simplifier leur

identification spatiale, ces dépôts « utilitaires » plus nombreux ont ensuite été classés en trois catégories :

- les *mini-dépôts* de taille inférieure à 5 m<sup>2</sup> dénommés (MD<sub>1</sub>)
- les *dépôts de taille moyenne* allant de 5 à 15 m<sup>2</sup> ou (MD<sub>2</sub>)
- et enfin les *maxi-dépôts* de taille supérieure à 15 m<sup>2</sup>, certaines pouvant même atteindre plus de 50 m<sup>2</sup> nommés (MD<sub>3</sub>), comprenant parfois des dépôts d'aménagement sub-local (dépôts de remblaiement des zones inondables).

La cartographie de la distribution de ces dépôts permet de voir dans quelle mesure leur localisation pourrait orienter une éventuelle politique d'équipement des quartiers en équipements de collecte ou de groupage des déchets domestiques. Il s'agit notamment des Points d'Apport Volontaire (PAV) de nouvelle génération, dont nous avons recommandé l'établissement, notamment dans les quartiers les moins accessibles (Voir Partie III). En outre dans une application ultérieure, elle pourrait permettre de suivre leur évolution dans le temps et dans l'espace afin d'évaluer la qualité du service et d'orienter les interventions en la matière.

### ***2.3 Campagnes de détermination de la présence de polluants massiques dans le sol.***

Cette phase qui s'est déroulée entre le 15 juin et le 1<sup>er</sup> juillet 2004 a été menée sous notre direction par notre équipe de sept collaborateurs. Elle a concerné treize sites à substrat sableux principalement localisés dans la zone de Pikine où 5,25 % des populations pratiquent l'enfouissement artisanal de déchets et qui a lieu principalement dans la ruelle. Seuls trois prélèvements ont été réalisés hors du département avec deux pour celui de Dakar (aux Parcelles Assainies) et un pour Rufisque (Diamegueune). L'introduction de la méthode dite du « décapage horizontal » dans ces zones à substrat sableux (qui couvrent près de 30 % de la région) a permis de mesurer la corruption des couches superficielles. A travers ces sondages, on a en effet pu déterminer de manière grossière des taux de pollution des couches superficielles du sol du fait de la pratique de l'enfouissement précaire. Il s'agissait alors pour nous de creuser des cavités d'environ 1m<sup>2</sup> sur 50 cm de profondeur dans le sol, de trier puis de passer au crible et au tamis le volume de terre recueilli.

Près de 25 kg de terre étaient ainsi tamisés à chaque sondage, soit près de 325 kg pour les treize sites, ce qui nous a permis de déterminer des degrés de pollution pour l'ensemble des treize zones avoisinant **24 g** de matière par m<sup>2</sup> de surface pour une profondeur moyenne de 50 cm. La aussi, la fraction « fines » était constituée par les éléments non retenus par le tamis de diamètre inférieur à 0,25 cm comme pour le tri des ordures ménagères. Les résultats obtenus sont notés dans le tableau 5.

Par ailleurs, un inventaire sommaire des principaux points de rejet des déchets volumineux (carcasses de voitures, déchets de chantiers et produits d'élagage) entamé n'a pu être achevé du fait d'un manque de moyens.



#### ***2.4. Campagne d'estimation de la production de déchets assimilés « ménagers », des marchés et lieux commerciaux.***

S'agissant des marchés dakarois, il a été particulièrement complexe du fait de leur organisation actuelle, d'estimer leur production de déchets : tous ne sont pas pris en compte dans les schémas de collecte officiels, et ceux qui le sont ne disposent pas des mêmes bennes ou bacs à ordures amovibles.

La solution a donc été de constituer des bases d'extrapolation, dans ceux disposant d'équipement de collecte, et en fonction des trois grandes classes de marchés représentées à Dakar :

- les grands marchés urbains
- les moyens et petits marchés urbains
- et les centres commerciaux dits « modernes ».

Pour les marchés dont les bennes sont vidées plusieurs fois par jour, les chiffres de base ont été obtenus après estimation de la production en fonction du rapport : nombre de benne disponible / nombre nécessaire ou utile. Pour les marchés dont les bennes sont vidées plusieurs fois par jours le rapport met en opposition le nombre de benne disponible, et leur fréquence de vidage. Le poids de matières produites est obtenu en équivalent-benne.

Afin d'obtenir des minimas, l'étude ciblait pour chaque catégorie de marché, celui présentant la plus faible production.

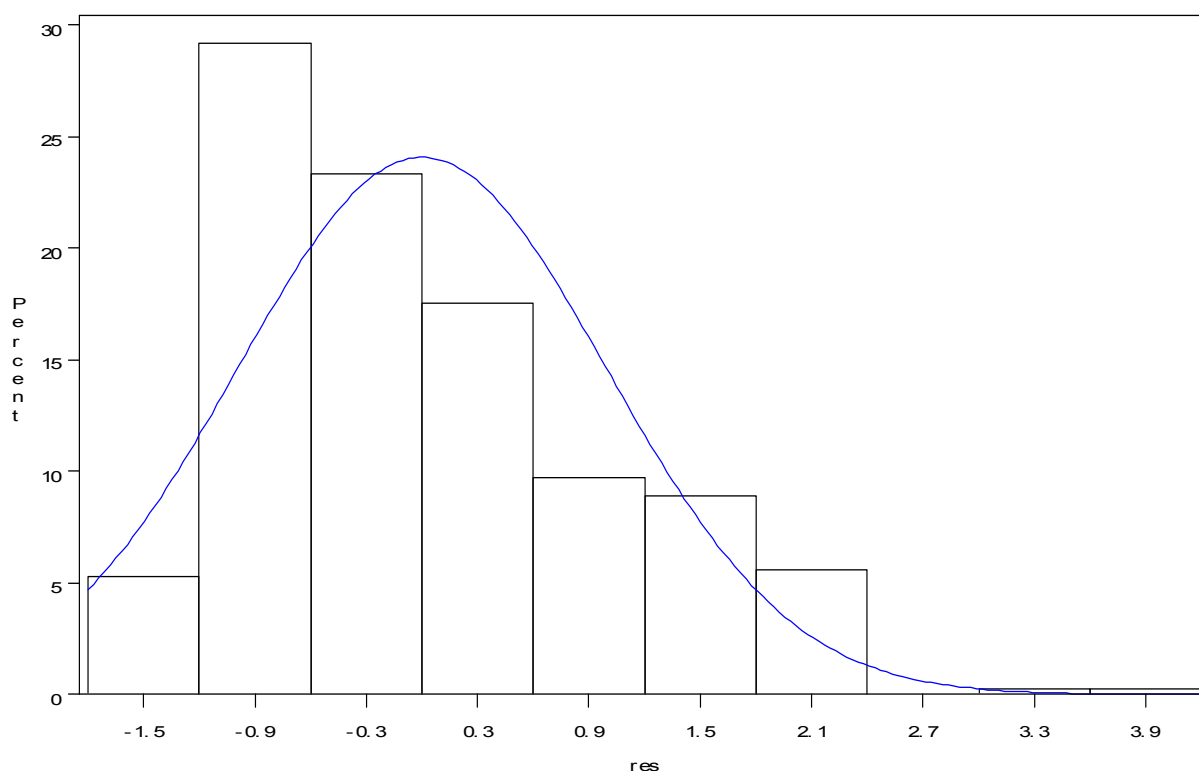
#### ***2.5. Identification cadavres animaux assimilés « ménagers », sur le domaine publique.***

L'omniprésence de déchets animaux sur la voie publique nous a suggéré de procéder à leur décompte systématique lors de nos déplacements dans l'agglomération. Cela a aussi constitué un indicateur esthétique et sanitaire intéressant, dans l'analyse de la prise en charge des déchets solides dans la ville.

## B. Résultats

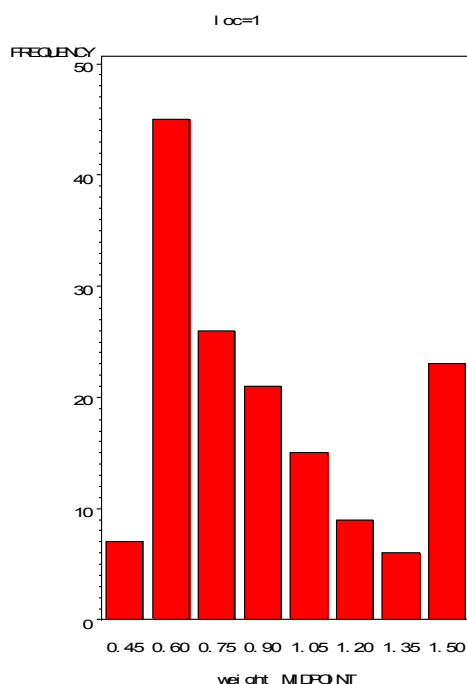
### 1. Résultats, analyse et interprétation des résultats de la campagne de pesée des déchets.

Comme souligné précédemment, pour ce qui est des ménages concernés par l'étude, on a pu avoir un échantillon de 360 maisons choisies de manière aléatoire, représentant les répondants qui ont bien voulu participer aux différentes enquêtes (qualitatives, quantitatives et techniques), sachant que pour la validité statistique un échantillon minimal allant de 25 à 30 observations est exigé. Par ailleurs, afin d'interpréter et de confirmer nos précédents résultats concernant les constatations sur le terrain de la production de déchets, on a eu recours au logiciel SAS ( Statistical Analysis Software) spécifiquement élaboré pour l'analyse statistique et utilisant un niveau de signifiante de 5 % (niveau standard). L'analyse des données concernant les 2260 kg de déchets collectés, en rapport avec les chiffres officiels de populations concernées nous a alors permis de dégager une moyenne de production journalière de 0,79 kg de déchets par personne dans l'agglomération dakaroise avec un écart type de 0,28. L'intervalle de confiance pour les 360 échantillons pesés et analysés oscillant quant à lui entre 0,76 à 0,82, résultat en concordance avec les analyses sur le terrain. L'approximation par rapport à la théorie est convenable comme le montrent les graphes d'analyse.



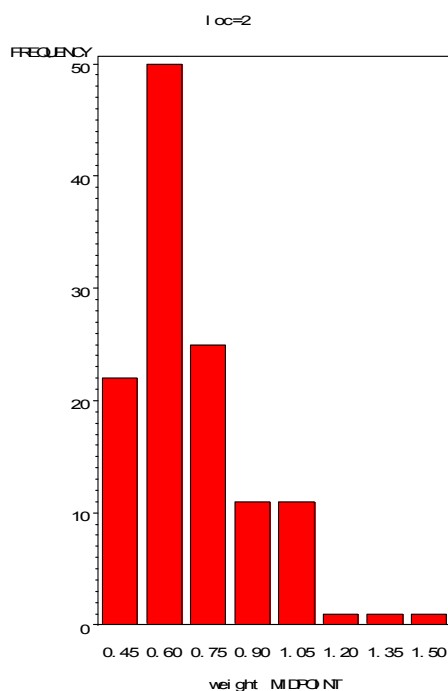
**Figure 1.** Graphe de l'approximation à la théorie normale.

Cela dit, on note une forte inégalité dans la répartition de cette production : ainsi, pour les 152 échantillons de la région de Dakar (zone 1), on a une moyenne qui tourne autour de 0,90 avec un écart type de 0,34, un intervalle de confiance de 95 % et des valeurs comprises entre  $0,96 \leq V \leq 0,85$ .



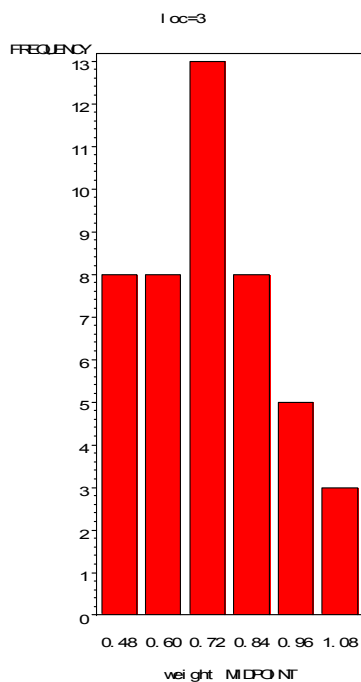
**Figure 2.** Graphe de la Fonction de distribution des déchets à Dakar.

La zone 2 de Pikine présente quant à elle une moyenne de 0,68 pour un échantillon de 122 ménages avec un écart type de 0,203, et des valeurs pour l'intervalle de confiance comprises entre  $0,71 \leq V \leq 0,65$ .

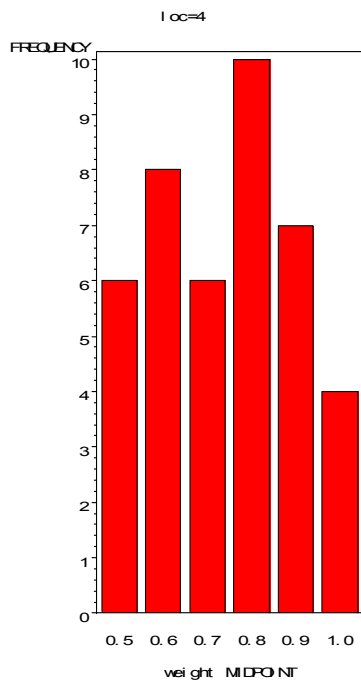


**Figure 3.** Graphe de la Fonction de distribution des déchets pour Pikine.

On voit donc que La zone 3 représentant de Rufisque-Bargny présente une moyenne de production de déchets par jour et par habitant de 0,72 kg pour un échantillon de 45 ménages avec un écart type de 0,17 et des valeurs comprises entre  $0,67 \leq V \leq 0,77$  alors que pour un échantillon de 45 ménages visités la Zone 4 de Guédiawaye présente une moyenne de 0,74 avec un écart type de 0,16 et toujours un intervalle de confiance de 95 % et des valeurs comprises entre  $0,79 \leq V \leq 0,69$ .



**Figure 4.** Graphe de la Fonction de distribution des déchets pour Rufisque-Bargny.



**Figure 5.** Graphe de la Fonction de distribution des déchets pour Guédiawaye.

Dans l'optique de voir s'il existait une variation statistique majeure entre les quatre zones échantillonnées, une analyse basée sur la P value unitaire (élément de discrimination) a été effectuée sur les résultats obtenus : elle a conclu à une différence statistique significative entre les 4 régions. Cette constatation concorde avec les résultats de notre campagne de pesée qui consacrent la situation particulière de Dakar du fait de sa production moyenne et de son écart-type supérieurs à ceux des autres départements. En réalité, l'intervalle de confiance de Dakar est complètement différente du reste : la configuration de son graphe Production, avec une « queue » assez large n'épousant pas exactement la classique forme Gaussienne, étaye cet écart-type élevé pour le département de Dakar qui peut s'expliquer par la présence sur le territoire de la zone 1 d'habitants au niveau de vie contrasté allant de aisé à pauvre, avec des habitudes de consommation prononcées<sup>1</sup> aux deux extrêmes.

La différence dans l'intervalle de confiance entre Dakar-Pikine et Dakar-Rufisque Bargny et Dakar-Guédiawaye est toujours positive, ce qui signifie que les habitants de Dakar produisent plus de déchets que ceux des autres départements, d'ailleurs c'est sa production qui majore les autres.

Enquêtes Environnement et Gestion des déchets solides à Dakar 2004	
Production domestique de déchets ménagers dans l'agglomération dakaroise	
Unités territoriales	Production spécifique moyenne kg/j/hbt
Dakar	0,90
Pikine	0,68
Rufisque & Bargny	0,72
Guédiawaye	0,74
Moyenne	0,76

**Tableau 5.** Production spécifique moyenne de déchets solides dans l'agglomération Dakaroise (Sur la base des seuls O.M provenant des ménages).

En revanche, l'analyse a conclu à l'absence de différence statistique significative entre les trois autres départements que sont Pikine, Rufisque-Bargny et Guédiawaye. En effet, la différence entre les intervalles de confiances de Pikine-Rufisque, Pikine-Guédiawaye et Rufisque-Guédiawaye, inclue toujours zéro ce qui s'illustre par des intervalles de confiance qui se recoupent ; les deux zones présentant aussi quasiment le même écart-type. En d'autres termes, Rufisque et Guédiawaye présentent une quasi similarité dans leur production de déchets : on a en effet une distribution des déchets presque uniforme, ce qui explique que l'écart soit la même ainsi que la moyenne comme le montrent les graphes de la distribution de Rufisque-Bargny et de Guédiawaye.

<sup>1</sup> Dans le cadre de cette enquête l'important volume d'activités qui y est représenté n'a pas été vraiment pris en compte, les pesées ayant concerné la production domestique.

Cela dit on remarque que le graphe de la distribution pour Dakar n'a pas exactement la forme gaussienne, et dans cette situation, les méthodes statistiques suggèrent une transformation de la variable en vue d'obtenir l'approximation normale, même constatation pouvant être faite pour les graphes de la fonction de distribution de Rufisque-Bargny et Guédiawaye. On a donc utilisé le logarithme de la production déchets, fonction avec laquelle on a pu obtenir une meilleure approximation avec la théorie normale et un écart type minimal. Les résultats confirment cette grande différence statistique entre Dakar et les autres départements : ceux obtenus avec la transformation sont les mêmes que ceux obtenus sans. Cela confirme les résultats antérieurs et conforte la signification statistique que Dakar est différente des autres alors qu'il n'y a pas de différence significative entre le reste des départements.

La justification théorique basée sur nos conditions statistiques traduit une certaine fidélité avec nos analyses géographiques et sociologiques procurant ainsi une base pour une analyse supplémentaire qui pourrait être envisagée dans l'optique d'un meilleur contrôle des productions et des flux déchets. Précisons que le niveau de signifiante  $\alpha$  a été choisi de manière conservative pour plus de fiabilité dans nos résultats.

Enquêtes Environnement et Gestion des déchets solides à Dakar 2004					
Plan d'échantillonnage					
Unités territoriales	Taille ménage	échantillon	nombre	Nombre habitants	Quantités moyennes collectée et pesées (kg)
Dakar		152		1216	1094
Pikine		122		976	664
Rufisque & Bargny		45		360	259
Guédiawaye		41		328	243
Total		360		2880	2260

**Tableau 6.** Plan d'échantillonnage pour l'étude sur la gestion des déchets.

Enquêtes Environnement et Gestion des déchets solides à Dakar 2004			
Estimation de la Production domestique globale de déchets ménagers dans l'agglomération dakaraise			
Unités territoriales	Production totale en	tonne/jour	Production totale en
			tonne/an
Ensemble agglomération	1726		629 990 tonnes

**Tableau 7.** Estimation de la production domestique de déchets solides dans l'agglomération dakaraise.

En dehors de la campagne de pesée nous avons procédé à la caractérisation des matières composant les déchets solides. Les résultats de cette campagne d'identification et de caractérisation sont consignés dans le Tableau 8.

## 2. Résultats de la campagne de caractérisation des matières composant les déchets ménagers domestiques.

Villes	Enquêtes Environnement et Gestion des déchets solides à Dakar 2004														Total
	Caractérisation des matières composant les déchets ménagers domestiques														
	Matières en %														
	Org	Tex	Pap	Fer	Alu	Plast	Caou	Verre	Bois	Cuir	C.&c	Au.d	Restes	Fines	
DKR	43	5,3	12,6	2	0,5	4	2,2	0,9	0,1	0,20	3	1,1	5,1	20	100 %
PKN	31,3	5,4	4,6	1,9	00	3,37	2,87	0,5	0,2	0,4	4,06	0,3	6,2	38,9	100 %
R & B	32,6	6,3	5,2	1,6	0,01	3,52	1,98	0,3	0,7	0,02	3,25	0,1	7,3	37,12	100 %
GDW	31,3	5,9	6,44	1,8	0,02	3,65	3,1	0,65	0,2	0,04	2,7	0,4	5,6	38,2	100 %
MOY	34,55	5,72	7,21	1,82	0,16	3,63	2,53	0,58	0,3	0,165	3,25	0,475	6,05	33,555	100 %

Au.d = Autres déchets : piles, produits pharmaceutiques périmés, couches pour bébés, tampons, pansements, cotons, pack ...

C & c : cailloux et céramiques

DKR : Dakar

PKN : Pikine

R&B : Rufisque et Bargny

GDW : Guédiawaye

**Tableau 8.** Résultats du tri des déchets ménagers durant la campagne 2004 (Diawara 2006)

## 3. Résultats des campagnes d'identification des Points de Rejets Anarchiques (continentaux et littoraux).

Enquêtes Environnement et Gestion des déchets solides à Dakar 2004				
Identification des Points de Rejets Anarchiques (continentaux et littoraux).				
Unités territoriales	Mini-dépôt ≤ 5m <sup>2</sup>	Dépôt moyen 5-15 m <sup>2</sup>	Maxi-dépôt ≥15m <sup>2</sup>	Total
Dakar	113	27	0	140
Pikine	44	59	38	141
Guédiawaye	29	28	23	80
Rufisque & Bargny	35	26	3	64
Total	221	140	64	425

**Tableau 9.** Répartition quantitative des dépôts anarchiques utilitaires selon les villes de l'agglomération dakaroise.

Enquêtes Environnement et Gestion des déchets solides à Dakar.		
Age des dépôts anarchiques	Nombre	Pourcentage
≤ 6 mois	251	59
Entre 6 et 12 mois	76	18
Entre 1 et 3 ans	38	9
Entre 3 et 5 ans	21	5
Entre 5 et 7 ans	26	6
≥ 7 ans	13	3
Total	425	100 %

**Tableau 10.** Age des dépôts anarchiques utilitaires présents dans l'agglomération dakaroise.(Enquêtes DIAWARA 2004).

Pour connaître la fréquentation d'un point de rejet, un membre de l'équipe se « postait » devant chaque point dépôt de rejet identifié, et ce pendant 30 minutes environ, durant les heures de pointe ; elles correspondaient aux moments où les déchets étaient en général sortis de la concession ou maison. Ainsi, on a pu déterminer un nombre de passage moyen par jour (N) selon le calcul suivant :

$$N = P \times D \times (M + A) / 24 \text{ h (journée).}$$

D = ½ heure

P = passage par demi-heure

M fréquentation matinée = 4h

A fréquentation après-midi = 4h

J = Une journée = 24 h

On a pu ainsi déterminer un nombre moyen de passage égal à 8 par heure et par dépôt anarchique en nous limitant aux fourchettes horaires allant de 8h à 12h et de 15h à 19h. D'où une fréquentation horaire de  $8 \times 404$  (nombre de dépôts anarchiques utilitaires) = 3232 passages par heure sur l'étendue du territoire dakarois.  $12 \times 8$  heures ( fourchettes horaires allant de 8h à 12h et de 15h à 19h )  $\times 404$  (nombre de dépôts utilitaires) = 12928 passages environ par jour.

En considérant un passage par ménage et en ramenant ce chiffre au 277 000 ménages environ que compte la région de Dakar (selon l'ESAM II), on a pu estimer qu'environ 4,6 % des ménages (4 ménages sur 100) au moins ont recours tous les jours à des dépôts anarchiques pour éliminer leurs ordures. Quant à l'inventaire des principaux points de rejets anarchiques, il aura permis de disposer de données qui ont servi à établir une cartographie des « points noirs ». C'est sur la base de cette cartographie qu'on été formulées des recommandations qui pourraient être prises en compte lors de l'établissement d'éventuels Points de Regroupement Initiés ou « déchetteries locales ».



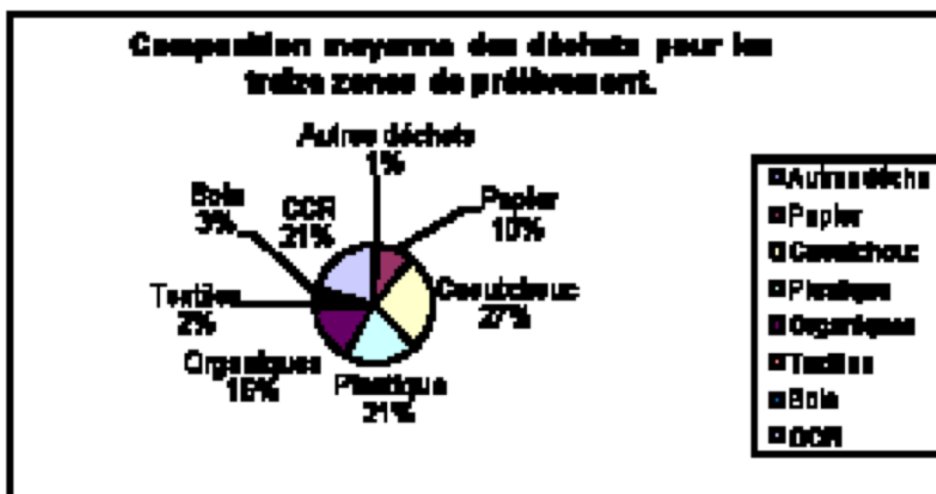
#### 4. Résultats de la campagne de détermination des polluants massiques dans le sol :

Enquêtes Environnement et Gestion des déchets solides à Dakar 2004											
Analyse de la pollution du sol dans certaines zones où est pratiqué l'enfouissement artisanal de déchets											
Zones de prélèvement	Nbr. Ech	*Autres déchets	Papier	Caoutch	Plasti	Org	Textile	Bois	C & c	Total	Moyenne par catégorie et par zone
Yeumbeul Nord 1	1	--	3,21	8,00	7,00	2,00	2,00	1,00	3,00	26,21	3,27
Yeumbeul nord 2	1	0,10	2,13	2,40	5,00	3,00	--	--	6,00	18,63	2,33
Yeumbeul Nord 3	1	0,20	1,26	2,60	0,80	0,60	0,10	--	4,00	9,56	1,19
Malika 1	1	0,14	2,02	5,10	4,00	3,00	--	2,00	3,00	19,26	2,41
Malika 2	1	0,25	1,57	3,40	6,00	9,10	0,30	0,40	6,00	27,02	3,38
Malika 3	1	--	1,42	9,60	2,50	2,00	--	--	5,00	20,52	2,56
Guinaaw Rail Nord	1	--	2,32	12,20	5,00	3,21	0,10	0,25	6,80	29,88	3,73
Guinaaw Rail sud	1	0,29	2,25	11,30	6,80	2,17	1,33	0,30	4,50	28,94	3,62
Médina Gounass	1	--	2,07	5,10	10,30	3,40	1,60	0,70	5,50	28,67	3,58
Parcelles Assainies 1	1	0,41	5,11	9,60	6,20	7,50	0,90	0,11	4,41	34,24	4,28
Parcelles Assainies 2	1	0,32	4,64	5,20	4,58	6,34	1,01	1,21	5,32	28,62	3,58
Diamageune	1	--	2,5	2,20	3,61	3,05	--	1,00	6,30	18,66	2,33
Sébikotane	1	0,13	1,97	6,70	2,77	2,77	0,50	2,53	5,25	22,62	2,83
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>1,84</b>	<b>32,47</b>	<b>83,4</b>	<b>64,56</b>	<b>48,14</b>	<b>7,84</b>	<b>9,50</b>	<b>65,08</b>	<b>312,83</b>	<b>39,09</b>
Moyenne pour l'ensemble des zones		0,14	2,49	6,41	4,96	3,70	0,60	0,73	5,00	24,06	

Au.d = Autres déchets : piles, produits pharmaceutiques périmés, couches pour bébés, tampons, pansements, cotons, pack ...

C & c : cailloux et céramiques

**Tableau 11.** Pollution de l'horizon supérieur du sol dans les zones à substrat sablonneux où les populations pratiquent l'enfouissement artisanal (Diawara 2004).



**Figure 6.** Composition moyenne des déchets pour les 13 zones de prélèvement.

**5. Résultats de la campagne d'estimation, de la production de déchets assimilés « ménagers » des marchés et lieux commerciaux.**

Enquêtes Environnement et Gestion des déchets solides à Dakar 2004		
Estimation production déchets assimilés « ménagers » marchés et lieux commerciaux.		
Equipement commercial ou site « témoin »	Production de déchets en équivalent / benne 1100 L/ jour et en tonnes	Besoin réel en équivalent / benne 1100 L/ jour
Grand Marché urbain <i>Sandaga</i> (Dakar)	6 x 1100 L= 6600 L soit 6, 6 t	9 x 1100 L = 9900 L soit 9,9 t
Marché Central d'Approvisionnement <i>Syndicat</i> (Pikine)	3 x 1100 L= 3300 L soit 3,3 t	7 x 1100 L = 7700 L soit 7,7 t
Centre commercial <i>EL Hadj Malick SY</i> (Dakar)	4 x 1100L= 4400 L soit 4,4 t	6 x 1100 L = 6600 L soit 6,6 t
Petit marché urbain <i>Marché Unité 14 Pcelles</i> Assainies	2 x 1100 L = 2200 L soit 2,2 t	4 x 1100 L = 4400 L soit 6,6 t

**Tableau 12.** Production estimée d'OM des marchés.

**6. Identification de cadavres animaux assimilés « ménagers », sur le domaine publique à Dakar.**

Enquêtes Environnement et Gestion des déchets solides à Dakar 2004				
Identification cadavres animaux assimilés « ménagers », sur le domaine publique				
Animaux	Chats	Chiens	Moutons, chèvres, boeufs	Reste (pigeons, oiseaux, et rats)
Nombre en %	53	8	2	37

**Tableau 13.** Quantification des cadavres animaux sur la voie publique.

## Annexes

### Annexe 1

### QUESTIONNAIRE MENAGE

#### Classe d'habitat

- 1 Habitat Irrégulier      2 Villages traditionnels      3 Habitat faiblement urbanisé  
4 Habitat planifié régulier

#### Identification du ménage

##### 1) Age du répondant

- 1 15-25 ans      2 25-35 ans      3 35-45 ans  
4 45-55 ans      5 55- 65 ans      6 ≥ 65 ans

##### 2) Région d'origine du chef de ménage

- 0 NRP      1 Dakar      2 Diourbel      3 Fatick      4 Kaolack      5 Kolda  
6 Louga      7 Saint-Louis      8 Tambacounda      9 Thiés      10 Ziguinchor  
11 Autre .....

##### 3) Ethnie du chef de ménage

- 0 NRP      1 Balante      2 Bambara      3 Diakhanké      4 Diola      5 Lébou      6 Mancagne  
7 Mandingue  
8 Mandjack      9 Peul      10 Séerér      11 Soninké      12 Toucouleur      13 Wolof  
14 Autres

##### 4) Nombre de personnes vivant sous le toit ?

- 0 NRP      1 Entre 0-5 personnes      2 Entre 6-11 personnes  
3 Entre 12-17 personnes      4 Entre 17 – 22 personnes      5 Plus de 22 personnes

##### 5) Nombre d'épouses vivant sous le toit

- 0 NRP      1 Un      2 Deux      3 Trois      4 Quatre      5 Aucune      6 Autres

##### 6) Religion pratiquée dans la maison

- 0 NRP      1 Animisme      2 Christianisme      3 Islam  
4 Autres

##### 7) Appartenance confrérique du répondant

- 0 NRP      1 Aucune      2 Mouridya      3 Tidjania  
4 Khadrya      5 Layène      6 Niassène      7 Aucune

##### 8) Attachement à la ville

- 0 NRP      1 Inexistant      2 Faible      3 Moyen      4 Fort

#### Critères sociaux

##### 9) Statut d'occupation

- 0 NRP      1 Propriétaire      2 Co -propriétaire      3 Locataire      4 Hébergé  
5 Autre

##### 10) Statut professionnel du chef de ménage

- 0 NRP      1 Chômeur      2 Employé du privé      3 Ménagère  
4 Agriculteur      5 Artisan      6 Commerçant      7 Fonctionnaire  
8 Enseignant      9 Retraité

##### 11) Revenu mensuel

- 0 NRP 1 Aucun 2 Moins de 25.000 Fcfa 3 25-50.000 Fcfa  
 4 50-75.000 Fcfa 5 75-100.000 Fcfa 6 100-125.000 Fcfa  
 7 150-175.000 Fcfa 8 175-200.000 Fcfa Plus de 200.000 Fcfa

12) Niveau d'études

- 0 NRP 1 Pas d'études 2 Primaire 3 Collège 4 Secondaire  
 5 Etudes secondaires

**Méthodes d'Assainissement liquide**

13) Approvisionnement en eau

- 0 NRP 1 Branchement individuel 2 Puits extérieur 3 Puits intérieur  
 4 Borne-fontaine 5 Branchement Individuel + Puits 6 Puits + Branchement  
 Individuel + Borne-fontaine 7 Puits + Borne-fontaine 8 Autre

14) De quel type de coin d'aisance disposez-vous

- 0 NRP 1 WC raccordé à tout à l'égout 2 WC fosse septique  
 3 Latrines à fosse ventilée 4 Edicule public 5 Latrines traditionnelles  
 6 Dans la nature 7 Autres

15) Mode de vidange pour les concessions disposant de fosses septiques

1. 1 Pas besoin de vidange 2 Service professionnel 3 Tâcherons  
 4 Jeunes du quartier 5 Autres à préciser

16) Fréquence de vidange / an

- 0 NRP 1 Une fois 2 Deux à cinq fois 3 Cinq à dix fois

17) Où sont rejetés les produits issus de ces vidanges ?

- 0 NRP 1 Emportés par le camion-citerne 2 Enfouis dans un trou creusé  
 dans la rue 3 Versés dans la rue 4 Dans une fosse 6 Trou dans la  
 cour de la maison 7 Autre à préciser

18) Disposez-vous d'un petit élevage domestique ?

- 0 NRP 1 Oui 2 Non

19) Si oui absorbe t-il une partie des déchets organiques ?

- 0 NRP 1 Oui 2 Non

20) Si oui dans quelle proportion approximative ?

- 0 NRP 1 Une petite quantité 2 Une quantité moyenne 3 Une grosse  
 quantité 4 Autre

21) Disposez-vous d'un jardin dans votre concession ?

- 0 NRP 1 Oui 2 Non

22) Si oui absorbe t-il une partie des déchets organiques ?

- 0 NRP 1 Oui 2 Non

23) Si oui dans quelle proportion approximative ?

- 0 NRP 1 Une petite quantité 2 Une quantité moyenne 3 Une grosse  
 quantité 4 Autre

24) Disposez-vous d'un espace sablonneux à balayer quotidiennement ?

0 NRP 1 Oui 2 Non

25) Si oui préciser

0 NRP 1 Cour intérieure 2 Devanture de la maison 3 Cour intérieure +  
devanture

26) Avez-vous eu à vous débarrasser d'un Déchet Ménager Encombrant (DEM) ?

0 NRP 1 Oui 2 Non

27) Si oui

Lequel ?

Quand ?

Où ?

Comment?

## ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DECHETS SOLIDES A DAKAR

### ENQUETE AUPRES DES MENAGES

#### QUESTIONNAIRE

##### REFERENCES

N° fiche.....

Nom ..... de ..... l'enquêteur

Strate n°.....

Date enquête.....

Commune d'arrondissement.....

Nom du quartier.....

#### Déchets dans l'espace domestique

1°) De quoi disposez vous pour la collecte des OM dans la concession?

0 NRP ( ne répond pas)      1 Poubelle réglementaire      2 Poubelle avec couvercle  
3 Poubelle de fortune (.....)

2°) Utilisez vous des poches poubelles pour le pré conditionnement des OM ?

0 NRP ( ne répond pas)      1 OUI      2 NON

3°) Utilisez vous des poches plastique (de courses) pour le pré conditionnement des OM ?

0 NRP ( ne répond pas)      1 OUI      2 NON

4°) Mettez-vous tous les OM dans la même poubelle ?

0 NRP      1 OUI      2 NON

5°) Si non , comment se fait la séparation ?

0... NRP      1 Sac ou sachet      3 Autre (récipient à préciser )

6°) Lieu de stockage de la poubelle

0 NRP      1 A l'intérieur de la maison      2 En bas de l'immeuble sur un domaine privé      3 Sur le domaine public

7°) Votre quartier est –il desservi par un service de ramassage des OM ?

0 NRP      1 OUI ( à préciser)      2 NON

8°) Comment éliminez vous vos OM ?

0 NRP      1 Poubelle vidée au passage du camion      2 Dans un conteneur (bac à ordures) collectif      3 Dans un dépotoir autorisé      4 Collecte hippomobile (charrette) privée      5 Plage      6 Enfouissement dans la cour de la concession  
7 Enfouissement dans la ruelle      9 Brûlage (endroit à préciser.....)      10 Egouts  
11 Canaux à ciel ouvert      12 Jardin

9°) A quel moment de la journée les ordures sont-elles sorties ?

- 0 NRP      1 Tôt le matin      2 Durant la matinée (8-12h)      3 Après-midi (14h-18h)  
4 La nuit      5 Chaque fois que cela est nécessaire (quand les poubelles sont remplies)  
5 Seulement au moment du passage des ramasseurs      6 Autres

10°) Que pensez-vous de ce mode d'élimination ?

- 0 NRP      1 Difficile      2 Non satisfaisant      3 On n'a pas le choix  
4 Ca nous convient      5 Satisfaisant

11°) Fréquence d'évacuation des OM de la concession ?

- 0 NRP      1 Trois fois /jour      2 Deux fois /jour      3 Une fois /jour  
4 Tous les deux jours

12°) Distance parcourue pour évacuer les OM de la concession ?

- 0 NRP      1 Moins de 50 m      2 Entre 50 et 100 m      3 Entre 100 et 150m  
4 Entre 150 et 200m      5 Plus de 200m

13°) Qui s'occupe de l'évacuation des OM de la concession ?

- 0 NRP      1 Chef de ménage      2 Femme au foyer      3 Domestique      4 Enfants (Filles ou Garçons)      5 Bujuu-man

14°) Réceptacle utilisé      0 NRP      1 Poubelle réglementaire      2 Poubelle de récupération  
3 Poubelle de fortune      4 Sachet usagé      6 Autre à préciser.

15°) Les OM sont –ils collectés dans votre quartier ?

- 0 NRP      1 Oui      2 Non

16°) Si oui s'occupe de la collecte des OM dans votre quartier ?

- 0 NRP      1 GIE (Privé)      2 ASC du quartier      3 Municipalité  
4 Autres à préciser

17°) Fréquence de la collecte ?

- 0 NRP      1 Une fois par jour à la même heure      2 Une fois par jour à des heures variables  
3 Tous les 2 jours      4 Des fois pas de collecte pendant ..... Jours

18°) Etes-vous satisfaits de ce mode de collecte?

- 0 NRP      1 Oui      2 Non

19°) Si non pourquoi ?

- 0 NRP      1 Collecte irrégulière      2 Conteneur pas régulièrement vidé  
3 Les ramasseurs n'acceptent pas certaines de nos ordures

20°) Existe t-il des dépôts anarchiques dans votre quartier ?

- 0 NRP      1 Oui      2 Non

21°) Si oui, depuis combien en avez vous répertorié ?

- 0 NRP      1 Un      2 Deux      3 Trois      4 Quatre      5 Cinq  
6 Plus de cinq

22°) Depuis combien de temps sont-ils visibles ?

- 0 NRP      1 Depuis plus d'un vingtaine d'années      2 Entre 20-15 ans  
3 Entre 15-10 ans      4 Entre 10-5 ans      5 Moins de 5 ans  
6 Dépôt (s) antérieur (s) à mon installation



23°) Les dépôts anarchiques sont causés par ?

0 NRP            1 L'indiscipline des habitants            2 L'absence de réceptacles pour  
ordures    3    L'éloignement des conteneurs            4 L'éloignement de la route par où  
passe le camion            5 L'irrégularité de la collecte    6 Autres .....

24°) Selon vous est-ce que votre quartier est propre ?

0 NRP            1 Oui            2 Non

25°) Quels problèmes posent dans votre quartier les ordures non collectées ?

0 NRP            1 Aucun            2 Problèmes sanitaires            3 Mauvaises odeurs  
4 Rongeurs, rapaces et animaux en divagation (.....)            5 Attire des  
individus louches            6 Autres .....

26°) Quel est le mode d'évacuation des OM qui vous semble actuellement le plus satisfaisant ?

0 NRP            1 Camions -bennes            2 Conteneurs collectifs            3 Pré-collecte par  
charrettes hippomobiles    4 Enfouissement dans la ruelle            5 Enfouissement dans la  
cour de la concession            6 Brûlage            7 Rejet dans le canal            8 Rejet sur la  
plage            9 Autres.....

27°) Payez-vous pour la collecte des OM ?

0 NRP            1 Oui            2 Non

28°) Si oui, combien ?

0 NRP            1 Taxe comprise dans les impôts            2.....Fcfa /poubelle            3.....Fcfa/ jour  
4 .....Fcfa / semaine            5.....Fcfa / mois            6.....Fcfa /an            7 Autres à préciser

29°) Estimez vous que cette somme est proportionnelle au service rendu ?

0 NRP            1 Oui            2 Non

30°) Quelle est selon vous la période durant laquelle il y'a eu une gestion satisfaisante des OM à Dakar ?

0 NRP            1 Période Municipalité            2 Période SOADIP            3 Période SIAS  
4 Période CAMCUD            5 Actuellement (AMA)            6 Autres à préciser

31°) Quelle est la période de l'année durant laquelle les problèmes d'évacuation des OM sont les plus aigus dans votre quartier ?

0 NRP            1 Durant toute l'année            2 Saison des pluies            3 Mois de .....  
4 Jours de Fêtes (.....)            5 Autres

32°) Que pensez-vous des initiatives des nouvelles autorités en matière de gestion des OM ?

0 NRP            1 On se sent exclus            2 La situation s'est davantage détériorée            3 Il n'y  
a pas de changements notables            4 C'est mieux qu'avant            5 C'est encore insuffisant  
6 A améliorer            7 Satisfaisant            8 Autre

33°) Globalement, y'a t-il eu amélioration ou détérioration de la gestion des OM dans votre quartier ?

0 NRP            1 Amélioration            2 Détérioration

34°) Seriez-vous prêts à payer davantage pour une meilleure gestion des OM dans votre quartier ?

0 NRP            1 Oui            2 Non

35°) Si non, pourquoi ?

0 NRP 1 Ca doit être gratuit pour nous 2 Ce n'est pas une priorité pour nous 3 Nos revenus ne nous le permettent pas 3 Il n'y aura aucun changement 5 Autre

36°) Si oui selon quelles échéances ?

0 NRP 1 Par jour 2 Par semaine 3 Par mois 2 Par trimestre  
3 Par semestre 4 Par année 5 Autres....

37°) Selon-vous, le montant à payer doit-il être ?

0 NRP 1 Le même pour tout le monde 2 Proportionnel à la quantité d'ordures produite 3 Proportionnel au revenu

38°) Etes-vous pour l'implantation près de chez vous, d'une Aire de Stockage Intermédiaire (ASI) pouvant recevoir à tout moment de la journée des OM ?

0 NRP 1 Oui 2 Non

39°) Si oui pourquoi ?

0 NRP 1 Proximité 2 Par intérêt communautaire 3 Autre

40°) Si non, pourquoi ?

0 NRP 1 Insécurité (délinquants) 2 Nuisances (odeurs, insectes et animaux) 3 Risque sanitaire  
4 Autres

41°) Si l'on installe un PAV dans votre quartier, vous permettant de déposer des ordures à tout moment de la journée moyennant une contrepartie, laquelle de ces possibilités choisiriez-vous ?

0 NRP 1 Payer une somme forfaitaire 2 Séparer préalablement avant de les déposer déchets organiques et déchets non-organiques 3 Autre.....

42°) Estimez-vous qu'actuellement une meilleure gestion des OM doit être une priorité pour les autorités ?

0 NRP 1 Oui 2 Non

43°) Estimez vous que la proportion de matières organiques contenue dans votre poubelle baisse en « saison sèche » ?

0 NRP 1 Oui 2 Non

44°) Si oui selon quelles proportions ?

0 NRP 1 Faible (1/10°) 2 Moyenne (1/5°) 3 Forte (1/5°) 4 Très forte (1/2)

## TYPOLOGIE DES POINTS DE REJET ANARCHIQUES

- 1- N° dépôt.....
- 2- Département..... a) Dakar..... b) Pikine..... c) Guédiawaye..... d) Rufisque-Bargny.....
- 3- Situation géographique..... a) ...Continental..... b) Littoral.....
- 4- Type de dépôt..... a) Ancien PAV ..... b) Utilitaire.....  
c) Contestataire.....
- 5- Localisation .... a) Maison abandonnée... b) ruelle... c) Prés édifice public.... d) Marché..... e) Circuit de collecte.
- 6- Origine des ordures ..... a) Domestique..... b) Lieu de travail..... c) Autre.....
- 7- Age du dépôt..... a)  $\leq 6$  mois... b) Entre 6 et 12 mois..... c) Entre 1 et 3 ans  
d) Entre 3 et 5 ans e) Entre 5 et 7 ans f)  $\geq 7$  ans
- 8- Taille en  $m^2$ ..... a) Mini-dépôt ( $\leq 5m^2$ )... b) ...Dépôt moyen (5-15  $m^2$ )... c) Maxi-dépôt ( $\geq 15m^2$ )
- 9- Aspect global a) ...Riche..... b) ...Pauvre
- 10- Polarisaton (nombre de concessions).....
- 11- Eloignement d'avec les premières habitations (en mètre).....
- 12- Animaux rencontrés a) Vivants ..... nombre.....  
b) Carcasses..... nombre.....
- 13- Fréquentation (nombre de passage / demi heure).....

## FICHE USAGER

- 1- N° dépôt.....
- 2- Usager a) Homme.....b) Femme.....c) fille.....d) Garçon.....e)Domestique...  
e) Buuju-man.....f) Charretier.....g) Agent du service de nettoyage.
- 3- Réceptacle utilisé....a) Poubelle réglementaire....b) Poubelle de récupération... c)  
Poubelle de fortune.....d) sachet usagé.....e) charrette....f). Chariot ou brouette
- 4- Horaire passage utilisateur a)...Entre 8h et 12h.....b)...Entre 15 h et 19 h...

**GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES GERANTES DES CABINES W-C IMPLANTEES  
PAR L'APRODAK A DAKAR**

- 1- Cabine n° .....
- 2- Localisation.....
- 3- Distance approximative par rapport à l'axe routier principal.....
- 4- Date d'implantation de la Cabine.....
- 5- Gérant : Homme / Femme.....
- 6- Age.....
- 7- Lieu de résidence .....
- 8- Exercez vous un autre métier ?
- 9- Semaine de travail.....
- 1- Horaires d'ouverture de la cabine.....
- 2- Fréquentation .....j (dont .....Hommes et .....Femmes.....Enfants)
- 3- Heure de grande fréquentation ?
- 4- Nombre de vidange / mois .....
- 5- Recette journalière moyenne.....Fcfa
- 6- Environnement Immédiat : Propre .....Acceptable.....Insalubre
- 7- Avez-vous déjà constaté une détérioration sur votre cabine ?
- 8- Prévoyez vous de continuer cette activité ?
- 9- Problèmes rencontrés
- 10- Opinions diverses

## **Annexe 2. LOI N° 8371 DU 5 JUILLET 1983 PORTANT CODE DE L'HYGIENE**

### **Chapitre 3 : Règles d'hygiène des habitations**

ARTICLE L.15 : - Dans chaque immeuble, les ordures ménagères doivent être conservées dans des poubelles réglementaires ou dans des conteneurs.

Tout dépôt à l'intérieur comme à l'extérieur des habitations, non conformes à la réglementation en vigueur est interdit.

La collecte et l'élimination des matières usées ou solides définie par décret, sont à la charge des collectivités locales.

ARTICLE L.18 : - Sont interdits :

- a) – le mélange des matières fécales ou urinaires aux ordures ménagères,
- b) – tout branchement d'égouts sur collecteur d'eaux pluviales,
- c) – la culture des plantes dites à larves dans les agglomérations,
- d) – la conservation dans les habitations des objets ou récipients de toutes nature, boîte vide, épaves de voitures, susceptibles de constituer des gîtes à larves de moustiques.
- e) – toute installation d'urinoirs et de latrine dans les habitations, non conforme aux normes prescrites par la réglementation en vigueur.

ARTICLE L.19 : - Le terrain clos ou non, contigus aux habitations, les cours des habitations doivent être tenus en état de propreté constante par balayage ou désherbage, soit par les propriétaires, locataires, soit par les société immobilières responsable en vertu du cahier des charges, soit par la collectivité locale concernée.

### **Chapitre 4 : Règles d'Hygiène des Voies Publiques**

ARTICLE L.20 : - Il est interdit :

- de déposer sur la voie publique,
- de jeter dans les marées, fleuves, rivières, lacs, étangs, mers ou sur les rives.
- D'enfouir dans une façon générale à moins de 30 mètres des périmètres de protection des sources, ainsi que des ouvrages de captages et adduction d'eau, les cadavres d'animaux et les ordures ménagères.

ARTICLE L.21 : - Il est interdit de jeter ou déposer des détritrus sur les trottoirs, chaussées, squares et jardins publics.

ARTICLE L.24 : - Il est interdit de déposer sur la voie publique, ou dans les lieux non clos, les ferrailles, les gravats et les épaves de toutes postes.

ARTICLE L.25 : - Il est interdit de verser ou déposer des ordures ou déchets de cuisine dans les canaux d'assainissement ou dans les grilles d'eaux pluviales.

ARTICLES L.26 : - Dans les communes et dans les communautés rurales où le balayage n'est pas assuré par un service de nettoyage, les propriétaires riverains des voies livrées à la circulation publique, sont tenus chacun de balayer au droit de sa façade, sur une largeur égale à celle de la moitié de la dite voie. Lorsque le balayage est assuré par les soins de la collectivité, les riverains ont la responsabilité de la propreté du trottoir qui les concerne.

## **Chapitre 5 : Règles d'Hygiène des Plages**

ARTICLE L.27 : - Il est interdit d'abandonner sur les plages tout objet susceptible d'altérer la propreté des lieux notamment des boîtes de conserve, du poissons ou des détritrus.

ARTICLE L.33 : - Il est interdit de mélanger des ordures ménagères, des déchets anatomiques ou contagieux, des produits pharmaceutiques et tout autre produit toxique ainsi que des déchets issus d'abattoirs.

ARTICLE L.34 : - Les hôpitaux et les formations sanitaires publiques ou privées sont tenues de détruire par voie d'incinération les déchets anatomiques ou contagieux.

ARTICLE L.36 : - L'utilisation éventuelle des ordures ménagères à des fins agricoles ou autres sans traitement est formellement interdite.

ARTICLE L.45 : - Les déchets de toutes sortes sont immédiatement placés dans les récipients étanches munis d'un couvercle qui doivent être obligatoirement vidés et nettoyés au moins une fois par jour.

Toutes les denrées avariées, conditionnées ou non doivent être obligatoirement retirées de la vente.

La collecte et le transport des récipients de déchets ne peuvent être entrepris qu'après la fermeture des magasins et des marchés.

### **PENALITES**

ARTICLE L.73 : - Sont punies d'une amende de 1.800 à 3.000 F, les infractions aux dispositions des articles L.16, L.18, L.19, L.21, L.22, L.23, L.24, L.25, L.26, L.27, L.36.

ARTICLE L.75 : - Sont punies d'une amende de 9.000 à 18.000 F et d'une peine d'emprisonnement de 5 à 6 jour ou de l'une de ces deux peines seulement, les infractions des dispositions des articles L.33, L.34, L.36, L.45.

TITRE DEUXIEME : DECHETS SOLIDES

SECTION I : REGLEMENTATION DE L' ELIMINATION DES DECHETS  
ET RESIDUS SOLIDES

ARTICLE 71 : - Le dépôt des ordures ménagères, cadavres d'animaux, gravats, ferrailles, épaves de véhicules, branchages et autres détritiques est interdit :

- sur les voies publiques,
- sur les terrains vagues des cours d'eau, lacs, étangs, lagunes, canaux,
- sur le domaine maritime côtier.

ARTICLE 72 : - Dans les localités disposant d'une structure d'enlèvement des ordures, les déchets d'origine ménagère doivent être déposés par les usagers dans des récipients d'un type agréé et en des milieux fixés par arrêté municipal.

ARTICLE 73 : - Dans les localités disposant d'une structure d'enlèvement des ordures et d'une décharge publique, il est interdit de creuser dans le sol des fosses ou autres trous destinés à l'enfouissement des déchets. Tout déchet ne pouvant être ramassé par le service d'enlèvement public doit être acheminé par son producteur à la décharge publique la plus proche. Les déchets d'origine industrielle ne peuvent être déversés à la décharge publique que s'ils n'entrent pas dans la liste des produits interdits par arrêté interministériel.

ARTICLE 74 : - La création d'une décharge publique ou privée doit faire l'objet d'une enquête commode destinée à apprécier les conséquences du dépôt des déchets sur l'environnement. Les décharges privées ne peuvent être utilisées que par les détenteurs de l'autorisation. Ceux-ci ne peuvent concéder leur droit de dépôt à des tiers qu'à la condition que ces tiers soient eux-mêmes autorisés.

ARTICLE 75 : - Une commission interministérielle statue sur les demandes de création de décharges et sur les concessions éventuelles de droit de dépôt.

ARTICLE 76 : - Aucune autorisation de création de décharge publique ou privée ne peut être délivrée si un, ou plusieurs, immeuble habité est implanté à moins de quatre cent mètres de l'une des limites du terrain proposé.

ARTICLE 77 : - Les décharges publiques ou privées doivent, sauf impossibilité géographique, être créées dans des secteurs opposés aux vents dominants afin qu'elles ne constituent pas une gêne pour les populations.

ARTICLE 78 : - Aucune décharge publique ou privée ne doit dégager d'odeur incommode pour les populations, de même qu'elle ne doit pas, sous l'effet du vent ou de la pluie, laisser s'échapper des détritiques au dehors des limites qui lui sont fixées.

ARTICLE 79 : - Aucune décharge publique ou privée ne doit devenir le terrain d'élection d'insectes ou d'animaux susceptibles de porter des germes pathogènes.

ARTICLE 80 : - Il est interdit de parquer ou de faire paître des animaux domestiques dans une décharge publique ou privée, de même qu'il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans l'enceinte d'une décharge publique aux fins d'y soustraire des déchets.

ARTICLE 81 : - Aucune décharge publique ou privée ne doit sous l'effet de putréfaction, fermentation, compostage, incinération et autres décompositions des déchets qui y sont



déversés, occasionner la pollution de l'atmosphère ou engendrer la contamination des nappes d'eau souterraines.

ARTICLE 82 : - Les décharges publiques ou privées sont des établissements insalubres soumises au contrôle de l'administration.

ARTICLE 83 : - La création d'une décharge publique ou privée peut être déclarée d'utilité publique. Un arrêté interministériel fixe les conditions à remplir pour qu'une décharge soit déclarée d'utilité publique ainsi que les normes de résorption des déchets qui y sont déversés.

ARTICLE 84 : - Aucun permis de construire ne peut être délivré à moins de quatre cent mètres d'une décharge publique ou privée.

ARTICLE 85 : - La réutilisation des terrains utilisés à des fins de décharges publiques ou privées est réglementée par arrêté interministériel.

## SECTION II – LES USINES D' ELIMINATION DES DECHETS SOLIDES

ARTICLE 86 : - L'Etat et les collectivités locales peuvent réaliser des usines publiques d'incinération, de compostage et autres systèmes d'élimination de déchets solides et en concéder l'exploitation à des mandataires.

ARTICLE 87 : - La création d'une usine de d'incinération, de compostage et autres systèmes d'élimination des déchets solides, est subordonnée à une enquête commodo incommodo destinée à apprécier son impact sur l'environnement. Elle peut être déclarée d'utilité publique.

ARTICLE 88 : - Les établissements industriels privés peuvent, à titre individuel ou au sein de groupements, réaliser et exploiter des usines dans le but d'éliminer leurs déchets. La création et les conditions de fonctionnement de ces usines sont autorisés et régies par arrêtés interministériels pris en référence à l'article 91 de la présente loi et au décret fixant les conditions de création des dispositifs d'élimination des déchets solides et liquides. Il est de même pour les usines envisagées par l'Etat et les collectivités locales. Les autorisations délivrées sont temporaires, mais peuvent être renouvelées selon les mêmes modalités.

ARTICLE 89 : - Les résidus incinérés ou compostés des déchets solides peuvent être utilisés dans divers secteurs d'activités après enquêtes du Ministre chargé de l'Assainissement quant à leur innocuité. Des décrets pris dans les conditions prévues à l'article 64 de la présente loi fixe les régimes et les conditions d'utilisation de ces résidus.

ARTICLE 90 : - Tout producteur de déchets difficilement dégradables est tenu de prendre part aux travaux entrepris par le Ministre chargé de la Recherche scientifique ou par les établissements de recherche patronnés d'élimination et de récupération appropriés. Les conditions de participations à ces travaux sont définies par arrêté interministériel.

***Sont compris sous la dénomination d'ordures ménagères :***

- 1) Les détritux de toute nature comprenant notamment : déchets domestiques, cendres, débris de verre ou de vaisselle, papiers, balayures et résidus de toute sorte déposés dans des récipients individuels ou collectifs ;
- 2) Les déchets provenant des établissements industriels et commerciaux, bureaux, administrations, cours et jardins privés ou publics déposés dans des récipients individuels ou collectifs ;
- 3) Les crottins, fumiers, feuilles mortes, boue et, d'une façon générale, tous les produits provenant du nettoyage des voies et places publiques, voies privées, jardins publics, parcs, cimetières et leurs dépendances, rassemblés en vue de leur évacuation ;
- 4) Les produits du nettoyage et détritux des halles, foires, marchés, lieux de fête publique, lieux d'attache des bêtes de somme ou de trait, rassemblés en vue de leur évacuation ;
- 5) Les résidus en provenance des écoles, casernes, hôpitaux, prisons ou tout bâtiment public, groupés sur des emplacements déterminés dans des récipients réglementaires (à l'exclusion des produits souillés et issues d'abattoirs) ;
- 6) Le cas échéant, tous les objets abandonnés sur la voie publique ainsi que les cadavres des petits animaux.

***Ne sont pas compris dans la dénomination ordures ménagères :***

- 1) Les déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers ;
- 2) Les cendres et mâchefers d'usines et, en général, tous les résidus provenant d'un commerce ou d'une industrie quelconque ainsi que des cours et jardins privés, sauf l'exception prévue au paragraphe deux ci-dessus, les déchets anatomiques ou infectieux provenant des hôpitaux ou cliniques ainsi que les déchets issues d'abattoirs ;
- 3) Les objets visés au paragraphe six ci-dessus qui, par leur dimension, leur poids ou leur nature ne peuvent être chargés dans les camions bennes à ordures.

Source : décret n° 74-338 du 10 avril 1974 réglementant l'évacuation et le dépôt des ordures ménagères (article deux)

## **Annexes 5**

### **Liste du matériel acquis par la SIAS lors de son démarrage.**

- 5 véhicules de transfert
- 5 containers à compaction de 15 tonnes
- 5 containers ouverts de 15 tonnes
- 9 tasseuses de 12m<sup>3</sup>, à compression et à rotation
- 7 multi-bennes desservant 96 containers de 3 et 6 m<sup>3</sup>
- 30 bennes à volet, entrepreneur, plateau
- 2 tracteurs de 40 CV desservant 12 remorques de 4m<sup>3</sup>
- 3 chargeurs de 80 et 140 CV
- 3 bulldozers
- une grue
- des aspiratrices d'égouts
- des brises-branches... et un parc de 23 véhicules légers

A l'image des anciens services de la Municipalité, la SOADIP employait un effectif conséquent, près de 1200 agents dont :

- 600 affectés au nettoyage
- 300 affectés à l'enlèvement des déchets ménagers et à la décharge
- 62 cadres
- 113 chauffeurs
- 34 mécaniciens, médecins et infirmiers, manœuvres, commis, dessinateurs, concepteurs, ingénieurs, comptables etc...

## **Annexes 6**

### **Liste du matériel acquis par la SIAS lors de son démarrage.**

1) Matériel neuf commandé par la SIAS auprès de la SITA (outre les pièces de rechange, l'outillage et les équipements d'atelier).

#### \* Véhicules et engins

- 22 bennes tasseuses de capacité unitaire 16m<sup>3</sup>
- 20 porte conteneurs « Sita Lift » de charge utile unitaire de 3 tonnes
- 7 bennes basculantes ouvertes de capacité unitaire 7m<sup>3</sup>
- 3 camions gros porteurs « Roll-on » de charge utile unitaire de 16 tonnes
- 5 tracteurs agricoles
- 1 aspiratrice vidangeuse d'une capacité de 9000 L
- 2 chargeuses sur pneus de 67 CV
- 1 boteur à chenilles de 110 CV
- 1 compacteur pour décharge contrôlée de 155 CV
- 1 camion-atelier et 17 véhicules légers de liaison dont une ambulance.

#### \* Matériel inerte

- 5 conteneurs ouverts de capacité unitaire 30m<sup>3</sup>
- 340 conteneurs ouverts de capacité 6 m<sup>3</sup>
- 400 conteneurs fermés sur roulettes de capacité unitaire de 1000 L.

#### 2) Dons en matériel à la SIAS

- 45 bennes tasseuses pour la collecte domiciliaire
- 10 Roll-on NISSAN pour le transfert des déchets
- 10 polybennes pour la collecte groupée
- 4 bennes pour la reprise par tas
- 2 chargeurs sur pneus KOMATSU pour la reprise par tas.

**Source** : Evaluation du Nouveau Système de Nettoyement de la CUD. Benrabilia-ADEME 1998

## **Annexe 7 Domaines d'intervention du Service d'Hygiène**

### *a. Activités Routinières*

- recherche des gîtes à larves
- contrôle de la potabilité de l'eau
- police de l'hygiène
- désinsectisation sur demande de particuliers
- dératisation sur demande de particuliers

### *b. Activités Périodiques*

- Pulvérisation d'insecticides en début et fin d'hivernage période de prédilection des moustiques dans les habitations (intérieur et extérieur)

### *c. Activités médicales*

Vaccination obligatoire de la population : anti-variolique et anti-amarile principalement et dépistage des malades grabataires

### *d. Police des constructions civiles*

Par le biais du Bureau des Constructions installé dans les locaux du Service d'Hygiène, impose aux candidats à la construction une discipline sanitaire à laquelle « beaucoup ne se résigneraient pas. Avec l'appui du Service de l'Habitat ils imposent le tout à l'égout pour les constructions en bordure des canalisations, et la construction d'une fosse étanche dans le cas contraire.

**Annexe 8                      Inventaire des déchets dangereux produits par les industries de l'agglomération dakaroise.**

SECTEUR : AGRICULTURE ET PRODUCTION ALIMENTAIRE					
Industries	Activités principales	Matières premières	Produits finis	Déchets générés et quantités par an	Modes d'élimination
SNCS	Conserverie de thon				
SONACOS	Trituration d'arachide	Arachides en graine, coton en graines, hexane, ammoniac, Formol, eau, vapeur, Noix palmistes, huiles brutes, Soude caustique, chlore, alcool, graine de moutarde	Huiles raffinées, vinaigre, eau de javel, Margarine, moutarde, aliments bétail, dentifrice	Huiles minérales et traces de gasoil et fuel (30t) pertes d'hexanes (278t) pertes NH3 (300 t)	Rejet en mer et pertes dans l'atmosphère
CSS	Production de sucre blanc raffiné	Canne à sucre	Sucre blanc raffiné	Malathion (1,800 m3) Dicrotophos (0,500 m3) Parathion (0,400 m3) Endrine (1,200 m3) Fénitrothion 0,275 m3)	Stockage
NESTLE	Production de lait concentré, lait en poudre, bouillons				
SERAS	Production de viande	Animaux sur pied	Viandes, peaux	Déchets liquide : Eaux usées et arsenic 10 890 m3	Dans la baie de Hann
DPV	Protection des végétaux			Pesticides obsolètes 350 m3	Stockage

**Tableau 51.** Données concernant les déchets industriels de l'agroalimentaire.

SECTEUR : INDUSTRIES CHIMIQUES ET CONNEXES					
Industrie	Activités principales	Matières premières	Produits finis	Déchets générés et quantités par an	Modes d'élimination
SENCHEM	Fabrique de produits phyto et engrais	Organochlorés Organophosphorés Carbamates Solvants pétroliers	Produits phytosanitaires et engrais	Liquide : Cyclohexane (20 m3), solvants de rinçage (5m3) Solides : Diméthoate périmé (20 tonnes)	Stockage et rejet dans les égouts
SAF	Fabrique de savon de ménage				
NSOA	Fabrique de produits d'entretien				
COLGATE	Fabrique de dentifrice				
SOCHIM	Production aérosols insecticides, colles industrielles et artisanales				
ETS KEBE	Droguerie				
SEIGNEURIE AFRIQUE	Production peinture et vernis	Résine, pigments, craie en poudre, solvants siccatifs, additifs	Peintures, diluants et vernis	Liquide : solvants salés (15,09 t)	
SIPARCO	Fabrique et conditionnement de talcs, vernis, eau de toilette.		Crèmes, laits de corps, pommades, eau de toilette, vernis, dissolvants	Liquides : huiles (0,180 t), paraffine (6t)	
UNIPARCO	Fabrique de produits cosmétiques et parfums				

**Tableau 52.** Données concernant les déchets industriels du secteur de la chimie.

SECTEUR : EXPLOITATION MINIERE					
Industrie	Activités principales	Matières premières	Produits finis	Déchets générés et quantités par an	Modes d'élimination
SSPT	Production de phosphates d'alumine, clinker, phosphate de chaux, attapulгите				
ICS MBAO	Production engrais granulés complexes	Nitrates, diesel, fuel lourd, soufre, phosphate ammoniac, chlorure de potassium	Phosphate d'alumine, phosphate de chaux, Clinker, attapulгите, acide sulfurique, acide phosphorique, engrais granulés complexes	Liquides : acide fluosilicique (85 500 t), huiles usées noires (1500 tonnes) Solides : phosphogypse (1.600 000 tm)	Phosphogypse : stocké. Acide fluosilicique : rejeté en mer, huiles recyclées

**Tableau 53.** Données concernant les déchets industriels du secteur de l'exploitation minière.

SECTEUR : PRODUCTION D'ENERGIE					
Industrie	Activités principales	Matières premières	Produits finis	Déchets générés et quantités par an	Modes d'élimination
SAR	Raffinage hydrocarbures	Pétrole brut	Essence super Essence ordinaire Fuel, butane Gasoil Kérosène	Solides : Boues de plomb	Recyclées
SRH	Régénération huiles minérales	Huiles usagées	Huiles régénérées	Goudrons acides (brais) 160 tm	En décharge
CSL	Fabrication de lubrifiants				
ERES	Production de bitume				
ORYX	Stockage et distribution de produits pétroliers	Gasoil Fuel	Gasoil Fuel	Boues pétrolières : 100 tm	Brûlées

**Tableau 54.** Données concernant les déchets industriels du secteur de la production d'énergie.

SECTEUR : INDUSTRIE MOUSSE ET PLASTIQUE					
Industrie	Activités principales	Matières premières	Produits finis	Déchets générés et quantités par an	Modes d'élimination
SAPEM	Fabrique de mousse	Polyol TDI Méthylène chloryde Silicone Amine Colorant Octoate d'étatin	Matelas éponges	Solides : Fûts imprégnés de toluène (70 unités)	Vendus
ESPI	Fabrique de matelas				

**Tableau 55.** Données concernant les déchets industriels du secteur des mousses et plastiques.

SECTEUR : INDUSTRIES DU TEXTILE, CUIR ET BOIS D'ŒUVRE					
Industrie	Activités principales	Matières premières	Produits finis	Déchets générés et quantités par an	Modes d'élimination
SOTIBA Simpafrik S.A	Impression et teinture de tissus	Tissus cellulosiques Colorants Acides, bases, oxydants détergents réducteurs.	Tissus teints Tissus imprégnés	Liquide : huiles usées de machines (2,5 m3)	
SOSEFIL	Fabrication de fils de couture				
ICOTAF	Impression de tissus et teinture				

**Tableau 56.** Données concernant les déchets industriels du textile, du cuir et du bois d'œuvre.

SECTEUR : INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DES METAUX					
Industrie	Activités principales	Matières premières	Produits finis	Déchets générés et quantités par an	Modes d'élimination
Carnaud Métal box	Production emballages métalliques	Fer blanc Fer chromé Vernis Encre	Emballage métallique	Liquides : solvants (0,750 m3) Vernis lourds 0,300 m3 Solides : Chiffons contaminés (1m3)	Solvants stockés Chiffons et vernis brûlés
Métal Afrique S.A	Fabrication de produits métalliques	Fil en acier	Fer à béton Pointes Fil recuit Fil de fer galvanisé	Liquides : Huiles usées de lubrification (1t)	Récupérés

**Tableau 57.** Données concernant les déchets industriels de transformation des métaux.

SECTEUR : INDUSTRIES DE L'AFFINAGE DES MINERAUX NON METALLIQUES					
Industrie	Activités principales	Matières premières	Produits finis	Déchets générés et quantités par an	Modes d'élimination
SENAC	Production de fibres en ciment, tuiles	Chrysolite Ciment Sable de mer Gravillon Peintures Solvants Résines	Plaques de couverture et accessoires Tuiles Emulsions Solvants	Déchets secs (AC) 94t	Enfouissement
SOCOCIM	Fabrique de ciment				

**Tableau 58.** Données concernant les déchets industriels de l'affinage des minéraux non métalliques.



SECTEUR : INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES					
Industrie	Activités principales	Matières premières	Produits finis	Déchets générés et quantités par an	Modes d'élimination
Laborex	Distribution de médicaments				
Valdafrique	Fabrique de produits pharmaceutiques				
SIPOA	Fabrique de produits pharmaceutiques				
Parke Davis	Fabrique de produits pharmaceutiques				

**Tableau 59.** Données concernant les déchets industriels du secteur pharmaceutique.

SECTEUR : SERVICES COMMERCIAUX ET METALLIQUES					
Industrie	Activités principales	Matières premières	Produits finis	Déchets générés et quantités par an	Modes d'élimination
Blanchisserie Etoiles 3	Nettoyage de linge	Détergents, eau de javel Ecolab, assouplissant, Eau, linges	Linges propres	Eaux usées : --- Déchets plastiques 7,3 t	Eaux usées : égouts Déchets plastiques : décharge
MTOA	Fabrique de cigarettes et filtres	Tabac, papier, film plyprop, aluminium, filtres	Cigarettes, filtres	Liquide : bromure de méthyle (0,05t)	Stockage
AFCO	Commerce de pièces détachées				
Centre International de Dakar	Maintenance avions	Pièces détachées		Liquide : Huiles usées de moteurs (6,120 m3)	

Déchets spéciaux : piles et autres batteries de voitures.

Ce sont les déchets toxiques en quantités dispersées : piles et polluants.

**Tableau 60.** Données concernant les déchets des services commerciaux et métalliques.

Groupe de déchets	Solides en tonnes	Liquides en m3	Gazeux en tonnes
Pesticides périmés	1045	443 374	
Huiles usées et assimilées	1546	14 120	
Eaux usées		845 565	
Emballages contaminés	9 174		
Poussières et fumées	44 530		
Boues contaminées	26 329		
Gaz toxique			584
Eléments solides usés	300 000		
Autres déchets solides	11 515		
Phosphogypse	1 600 000		
Acide fluosilicique	85 500		
Autres déchets liquides		7 013	

**Tableau 61.** Récapitulatif de l'inventaire des déchets industriels en 1999. Source *MEPN-CSE* Annuaire sur l'Environnement et les ressources naturelles du Sénégal. Novembre 2000. 268p